



HAL
open science

Démarches paysagères participatives : hybrider les logiques paysagères et territoriales pour appuyer la territorialisation : une enquête pragmatique sur les transformations institutionnelles et sociales dans les Parcs Naturels Régionaux de Rhône-Alpes.

Gentiane Desveaux

► **To cite this version:**

Gentiane Desveaux. Démarches paysagères participatives : hybrider les logiques paysagères et territoriales pour appuyer la territorialisation : une enquête pragmatique sur les transformations institutionnelles et sociales dans les Parcs Naturels Régionaux de Rhône-Alpes.. Géographie. Université Grenoble Alpes, 2019. Français. NNT : 2019GREAH012 . tel-02497032

HAL Id: tel-02497032

<https://theses.hal.science/tel-02497032v1>

Submitted on 3 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE
GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **Aménagement de l'espace, Urbanisme**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Gentiane Désveaux

Thèse dirigée par Jacques Lolive, Directeur de recherche CNRS, laboratoire Pacte et codirigée par Romain Lajarge, Maître de Conférences HdR, Université de Grenoble Alpes

préparée au sein du Laboratoire PACTE (UMR 5194)
dans l'École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire

DEMARCHES PAYSAGÈRES PARTICIPATIVES : HYBRIDER LES LOGIQUES PAYSAGÈRES ET TERRITORIALES POUR APPUYER LA TERRITORIALISATION

**Une enquête pragmatique sur les transformations
institutionnelles et sociales dans les Parcs naturels
régionaux de Rhône-Alpes**

TOME 1

Thèse soutenue publiquement le **26 mars 2019**,
devant le jury composé de :

M. Jacques LOLIVE

Directeur de recherche CNRS, laboratoire Pacte, UGA, Directeur

M. Romain LAJARGE

Professeur HDR, ENSA Grenoble, Co-directeur

Mme Yvette LAZZERI

Professeure HDR, université Aix-Marseille, Rapportrice

M. Vincent PIVETEAU

Professeur HDR, directeur de l'ENSP Versailles, Rapporteur

M. Olivier GAUDIN

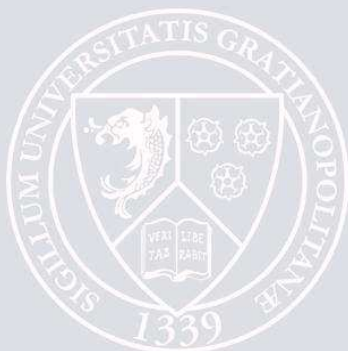
Maître de conférences, École de la nature et du paysage de Blois,
Examinateur

M. Simon PAILLET

Architecte, Parc naturel régional du Massif des Bauges, Examinateur

Mme Jodelle ZETLAOUI-LÉGER

Professeure HDR, ENSA Paris la Villette, Présidente



« Le but de la connaissance est de dépouiller le monde objectif de son étrangeté, et de faire que nous nous y sentions plus chez nous. »

Hegel, cité par William James¹

¹ Hegel, cité par William James, James W., *A Pluralistic Universe. Hibbert Lectures at Manchester College on the Present Situation in Philosophy*, Longmans, Green and Co., London, Bombay, and Calcutta, 1909, p. 11. (Despret & Galetic, 2007)

Remerciements

À l'occasion de cette soutenance de thèse, je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble du jury, Jodelle Zetlaoui-Léger qui en a accepté la présidence, Yvette Lazzeri et M. Vincent Piveteau qui ont bien voulu en être les rapporteurs, et les autres membres du jury, Olivier Gaudin et Simon Paillet qui ont répondu favorablement à mon invitation.

Pluralité ! Ce mot traverse toute ma thèse, les remerciements ne pourront donc être que pluriels. Cette thèse n'aurait pu exister sans la pluralité des connaissances collectées auprès de toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ma recherche. Je leur sais gré d'avoir contribué à l'élaboration de cette connaissance, mais surtout, je tiens ici à les remercier d'avoir participé, chacun à leur manière, au développement de ma propre personne, de mon identité, de mon histoire. Le début de cette histoire serait tronqué si je n'évoquais pas le plaisir du temps passé à l'École nationale supérieure de Lille. Que soit remerciés ici les enseignants qui m'ont formée au métier de paysagiste. Tronquée aussi, si je ne mentionnais pas Olivier Soubeyran, qui m'a ouvert l'accès au master de recherche Ville, territoire et durabilité (VTD), ce qui m'a permis la rencontre avec les chercheurs de l'équipe du laboratoire Pacte territoire. Parmi eux, Jacques Lolive a qui j'ai demandé d'être mon directeur de thèse et que je remercie vivement, d'autant plus que, de Sao Paulo, il a su encadrer finement la recherche, et que jamais son éloignement ne l'a pas empêché d'être très présent. Tu m'avais dit, Jacques, dans ce fameux master VTD, qu'engager une thèse, c'était un peu comme être amoureux. Tu avais raison. Passer plus de 5 ans de vie commune avec sa thèse, c'est vivre l'Amour avec un grand A avec ses propres idées : des premières palpitations, en passant par les premiers doutes, les incompréhensions, les moments d'excitation, les déchirements, l'acceptation de l'inachevé, de l'imparfait, et enfin moments de réconciliation pour faire tenir le tout, l'ajuster, l'harmoniser. De cette fusion, tu as été l'excellent médiateur.

Après cet aveu poétique et sincère, je dois pour être juste remercier aussi Romain Lajarge, codirecteur de cette thèse, qui a su entendre le sens de mes pensées parfois métaphoriques, pour m'orienter vers plus de rigueur scientifique même si je regrette de ne pas d'en avoir poussé davantage encore les exigences. Tes bons conseils, Romain, me serviront toujours.

Je remercie ensuite tous ceux qui ont daigné m'accorder un entretien, ou qui m'ont invitée dans leurs ateliers, lorsque j'étais dans une phase préparatoire, avant l'expérimentation de mes propres démarches paysagères participatives. Ils m'ont aiguillée chacun de leur regard sur les formes possibles de la participation : Pascal Waldschmidt (maire de Beaumont), Fabrice Ménard (« Local à louer »), (maire de Chateldon), Jean-Louis Gadoux (maire de Lamonnerie Lemontel), Guillaume Joubert (adjoint de Châteldon), André Imberdu (adjoint à Courpière), Cynthia Durand Lasserre (chargée de mission « habiter autrement les centres-bours »), Emmanuelle Guyard (ETC), Hugo Receveur (La Motrice), Fanny Herbert (sociologue), David Robin (« Yes » architectes), Marie-Odile Guirimand (adjointe à Saint-Jean en Royans), Elisa Dumay (collectif De l'air), Armelle Bouquet (chargée de mission au PNR du Vercors), Dimitri Messu (collectif Exyzt), Frédéric Sabatier (chargé de mission, PN des Ecrins), Emilie Zydownik (outils Motif, PN des Ecrins), Nicolas Géraud (consultant), Marcel Ruchon et Jacques Blanc (Les Pressés de la Cité).

Merci à tous les chargés de mission « paysage-urbanisme » des Parcs naturels régionaux, à ceux du PNR du Massif des Bauges, mais aussi aux techniciens des collectivités et des CAUE qui m'ont offert la possibilité de collaborer avec eux, acceptant de fait d'être observés par le regard

critique du chercheur : : Simon Paillet, Nicolas Antoine, Armelle Bouquet, Julien Marceau, Floriane Reitzer, Benjamin Guislain, Mathilde Rolandeau, Jean-Luc Monteix, Juliane Court, Claire Butty, Cynthia Durand-Lasserve, Armelle de L'Éprevier, Jérôme Damour, Nathalie Salinas, Charles Ronzani, Guy Chatain, Philippe Rannaud, Frédéric Sabatier, Jean-Luc Robin, Marie-Pierre Bazin, Morgane Maitrias, Lucie Catlin, Nathalie Bonato, David Liechti, Claude Fillot, Julie Alvarez, Philippe Loho. À ces chargés de mission, j'adresse mes remerciements mais aussi mes excuses s'ils estiment peut-être que j'ai sur-interprété, déformé ou mis en valeur à l'excès certaines de leurs pratiques professionnelles au service de l'argumentation de ma thèse. Je remercie tout particulièrement Simon Paillet, dont la passion pour le territoire, ses formes, son architecture a contribué à monter mon contrat CIFRE, et qui a accepté progressivement la deuxième dimension de mon expérience de thèse, exigeant une prise de recul nécessaire.

Ce travail doit beaucoup à tous ceux qui ont animé les démarches paysagères participatives : Claire Bonneton, Agnès Daburon, Caroline Giorgetti, Claire Lucas, Eglantine Simonet, Bertrand Rétif, Christophe Séraudie, Jacques Félix Faure, équipe G2C. Je voudrais souligner ici tout le mérite qu'ils ont eu à prendre les risques de l'expérimentation qui, on le sait, prend bien plus d'énergie, de temps et de moyens que la routine. Je les admire pour la façon dont ils ont su interpréter les commandes, et répondre aux exigences de leur mission. Ils ont su concrétiser, amplifier, stimuler, synthétiser les idées de tous les participants tout en apportant leur propre créativité, toujours dans le respect de celle des autres. Je rends à cette occasion hommage à Jacques Félix Faure, dont le ton passionné et l'altruisme ont su rendre les ateliers de la Combe de Savoie et ceux de l'Albanais savoyard particulièrement chaleureux, et captivante la réécoute de leur enregistrement. Mais je n'oublie pas non plus tous les participants sans qui l'animation n'aurait aucun sens. Je pense en particulier à certains d'entre eux qui ont tenu un rôle clé dans ces démarches encore trop rares sur les territoires. : les élus qui ont osé les entreprendre : Marie-Chantal De Lehelle d'Affoux et Jean-Pierre Anchisi, Gérard Goulley (Pays de Vernoux), Brigitte Locatelli et Daniel Niot (Trièves), Etienne Pilard (Combe de Savoie), Louis Alard (Albanais savoyard).

Je tiens encore à remercier tous ceux qui ont contribué à enrichir et à explorer des outils participatifs originaux en phase avec mes propres aspirations, collègues doctorants et amis. Merci à Yohan Morin, Rémi Vigneron, Yvan Mazel, Juliette Désveaux pour leur animation de la Grande Carte à la foire de Qu'ara bara. Merci à Noëlie Ortega pour l'animation des ateliers d'écriture dans le Trièves. Merci à Raphaël Faure, Anaïs Rousson, Tom Francon, Juliette Gansinat, Yves Jamet, Louis-Abel Alary, Audrey Borelly et Fabien Laporte pour l'organisation du théâtre forum. Raphaël, j'espère que ce n'est que le début d'un chemin partagé, et que nous attendent d'autres projets où rendre perméables les frontières entre corps et esprits, entre sciences et pratiques profanes !

Merci à tous les paysagistes qui ont tracé les premiers repères de la recherche dans le champ du paysage aux teneurs pragmatiques, politiques, démocratiques : Alexis Pernet (2011), Henry Dominique (2012), Lolita Voisin (2013), Claire Blouin-gourbilière (2013), Rémi Bercovitz (2015) ou encore à ceux et celles qui ne portent pas le titre de « paysagistes - concepteurs » mais qui ne le sont pas moins dans l'âme : Didier Labat (2011), Claire Planchat (2011), Edith Chézel (2018). Je retiendrai aussi les balises qu'ont pu poser Jennifer Buyck et Anne Sgard aux cours de mes comités de thèse. Relevant l'ambiguïté de certaines de mes postures de recherche, elles m'ont incitée à creuser davantage la question de la méthodologie.

Mes derniers hommages vont à ma famille et mes amis : À toi, Louis-Abel qui es mon plus bel exemple pragmatiste, puisque tu as choisi le maraîchage qui nous relie toi et moi à la terre et à une

véritable connaissance « ancrée ». À toi, Papa pour m'avoir transmis ta sensibilité paysagère. À toi Maman, pour m'avoir transmis le sens des mots et de la syntaxe, ce qui m'a aidée à en extraire une dimension scientifique. Transmission ? Interactions, plutôt... Maman, tu sais que cette thèse, c'est aussi un peu la tienne : je lis, tu relies ; je rage, tu m'encourages ; je scripte, tu transcribes ; j'écris, tu te récries et tu réécrites, je ponds, tu réponds ; et tu cajoles, et tu consoles, et toutes les deux, on fignole... À toi, Suzanne, et à toi, Luce, mes toutes petites filles qui m'ont pris et transmis plein d'énergie, à toutes leurs nounous qui pendant l'écriture se sont occupées de vous : Camille, Aurélie, Nives, Alix, Lison, Antoine, et toutes les wwoofeuses et wwoofeurs : Lucie, Florian, Julia, Merlin, Antonin, Francis, Hanna, Tilly, Louis, Camille, Antoine, Anja, Judicaël, Jean-No, Pauline...

Merci Alice Herbellin, merci Marjolaine Gros-Balthazard pour la fin du cheminement : les mises en page du texte et les relectures de bibliographie. Sans vous, je n'aurais pu rendre pleinement hommage à ma grand-mère, qui vient de nous quitter. Je lui dois mes premières impressions paysagères et je lui dédie cette thèse :

« Le Mont-blanc est rose... », Mamée (de 1953 jusqu'à sa disparition)

Financement de la recherche

Cette thèse a été financée par une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) sur une durée de trois ans, contractualisée entre la Région Rhône-Alpes et le Laboratoire Pacte Territoire (Grenoble) et nous-même. La Région Rhône-Alpes a financé trois mois supplémentaires pour nous permettre de finaliser la rédaction.

Je remercie par ailleurs, la direction du Parc naturel régional du massif des Bauges, Michel Delmas et Jean-Luc Desbois pour avoir assuré le portage administratif de la convention, ainsi que toute l'équipe qui m'a toujours chaleureusement accueillie à la maison du Parc.



SOMMAIRE

Remerciements	5
Financement de la recherche	9
INTRODUCTION GENERALE	13
A. Contexte.....	15
B. Objectifs, question de recherche, cadre théorique et hypothèse.....	19
C. Méthodologie.....	23
D. L'organisation de la thèse.....	29
PARTIE I - Cadre problématique. Hybrider logique paysagère et logique territoriale dans différents cadres d'interaction. La Démarche paysagère participative (DPP) comme enquête pragmatique.	35
Introduction de la Partie I – Cadre problématique.....	37
Chapitre 1 – Le paysage comme logique d'action : la pensée pragmatique pour définir le projet de paysage.....	39
Chapitre 2 – Les Parcs naturels régionaux : une capacité à s'adapter et à mettre en lien différents régimes d'action.....	79
Chapitre 3 – L'ingénierie participative comme modélisation d'une hybridation entre logique paysagère et logique territoriale.....	129
Chapitre 4 – Méthodologie pour une recherche pragmatique dans le réseau des PNR de Rhône-Alpes : l'organisation de la thèse.....	171
Conclusion de la Partie I.....	209
PARTIE II – Cadrage des turbulences générées par les dispositifs participatifs des CM/BE : Les Missions paysagères participatives cadrées (MPPc)	213
Introduction de la Partie II.....	215
Chapitre 5 – Turbulences diffusées par les CM : la typicité de l'ingénierie participative dans les MPP.....	217
Chapitre 6 – L'éthique professionnelle : boussole pour l'action en situation turbulente.....	257
Chapitre 7 – Comment les CM/BE innoveront en situation « turbulente » : 4 études de MPP intercommunales.....	299
Conclusion de la Partie II.....	351
PARTIE III – Transformation des MPP par la capacité créative du public – les MPP débordantes (MPPd)	355
Introduction de la Partie III.....	357
Chapitre 8 – Typologie des « hybridations débordantes » - les MPPd comme modélisation interprétative.....	359
Chapitre 9 – Trois pistes pour tendre vers une trajectoire de l'innovation paysagère qui enracine le projet.....	449
Conclusion de la Partie III.....	479
CONCLUSION DE LA THESE	483
A. Démarche de la recherche et résultats.....	485
B. Des propositions méthodologiques comme seconde lecture de notre travail de recherche.....	507
BIBLIOGRAPHIE	515
TABLES ET INDEX	533
Sigles et abréviations.....	533
Table des figures.....	535
Table des tableaux.....	537
TABLE DES MATIERES	539

INTRODUCTION GENERALE

La participation habitante aux projets d'aménagement du territoire est un enjeu de société contemporain. Nous proposons d'explorer les pratiques de participation dans les Parcs naturels régionaux (PNR) en faisant porter la réflexion sur l'action des chargés de mission qui témoignent d'expériences en la matière. Les réformes territoriales sont une nouvelle donne dans leur pratique. La territorialisation d'un nombre croissant de politiques publiques ainsi que l'accroissement de l'ingénierie territoriale associée posent de nouveaux problèmes. La thèse CIFRE que nous avons menée propose, par l'expérimentation, de comprendre comment les chargés de mission (CM) des Parcs naturels régionaux renouvellent l'outil « paysage » dans les processus d'aménagement afin de répondre aux nouveaux enjeux de participation à l'échelle de l'intercommunalité.

A. Contexte

A.1. La participation des acteurs locaux : un des fondements des Parcs naturels régionaux

On peut penser que les PNR ont développé, en 50 ans d'expérience, une véritable culture de la mobilisation, de la concertation et de la participation. En effet, la présence² des acteurs locaux au projet de territoire est l'un des fondements de la création de PNR. Une phase de concertation et de débats publics impliquant les élus, les associations et les habitants a lieu à chaque création de Parc. De plus, cette phase se renouvelle tous les quinze ans pour l'ensemble des 53 PNR, lors de leur révision de charte³. Bien que les PNR soient des projets de territoire partagés, la prise de décision finale pour y adhérer revient aux élus et non aux habitants.

Nous nous interrogeons donc sur la participation réelle de ces derniers à l'élaboration et à la réalisation du projet partagé du territoire que constitue un PNR. Pour comprendre leur degré de participation à la réalisation de ce projet, il est nécessaire de se pencher sur les actions des chargés de mission du Parc, car ce sont eux les opérateurs techniques de la mise en œuvre de la charte de territoire. Le prisme choisi ici est celui des actions paysagères.

A.2. La participation habitante : quelles actions pour les chargés de mission ?

La charte de Parc donne des orientations stratégiques de développement qui se fondent sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel⁴. Mais, c'est aux chargés de mission d'inventer leurs propres actions pour aboutir à ces finalités. Ils doivent notamment être des innovateurs et des expérimentateurs capables d'assimiler les préoccupations paysagères à l'échelle du territoire dans les enjeux d'aménagement et de développement⁵. Un PNR ne constituant pas un

² La participation du public aux projets d'aménagement et plus généralement aux projets ayant une incidence sur l'environnement font l'objet de nombreuses lois et règlements depuis la loi Bouchardeau en 1983, parmi lesquels : la convention d'Aarhus adoptée le 25 juin 1998 entrée en vigueur en France le 6 octobre 2002 ou la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

³ La charte précise les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire. Elle est notamment soumise à enquête publique avant d'être adoptée par l'ensemble des communes concernées. Avant la Loi biodiversité (2006), la charte était renouvelée tous les 12 ans.

⁴ L'environnement et le patrimoine sont au cœur des préoccupations territoriales (Beauchard, 2000 ; Lajarge, 1997 ; Micoud, 2000 ; Gorgeu, Poulle, 1997).

⁵ La « loi Paysage » de 1993 inscrite dans le code de l'environnement confère aux PNR le rôle d'innovateurs et d'expérimentateurs pour assimiler les préoccupations paysagères à l'échelle du territoire dans les enjeux d'aménagement et de développement.

territoire administratif et ne possédant pas de pouvoir réglementaire, les chargés de mission s'appuient sur les compétences des collectivités et sur une participation habitante. Nous entendons le terme de participation en tant que dispositif permettant d'associer une connaissance habitante à la mise en œuvre d'un projet collectif. Il s'agit d'un processus dynamique construit dans la durée, d'« itinéraire » qui s'adapte en fonction d'instances et de réseaux d'acteurs qui se consolident au cours du temps (J. E. Beuret, 2006)⁶. Les formes de participation sont de degrés très différents. Elles correspondent à des notions dont chaque auteur a ses propres définitions et sa manière de les hiérarchiser (Arnstein, 1969; Davidson, 1998; Borrini-Feyerabend, Farvar, Nguingui, & Ndangang, 2000; Joliveau & Amzert, 2001; J. E. Beuret, 2006; Héritier, 2010; Laslaz, 2010).

Nous nous penchons sur les chargés de mission qui cherchent à attirer l'attention sur le paysage et contribuent à ces différents degrés de participation. Ils apportent ainsi une variation de sens et d'innovation à la notion de paysage.

Au regard de leur action, il est possible de définir une hiérarchie de la participation en place dans les PNR. On y retrouve les trois niveaux de participation définis par Sherry Arnstein (1969) dans son article fondateur : la « non-participation », la « coopération symbolique », le « pouvoir effectif des citoyens ». Sans reprendre exactement les intitulés des huit échelons de l'échelle de la participation qu'elle considère, nous distinguons dans les actions des PNR trois niveaux⁷ :

1. Sensibilisation, information, consultation

Il s'agit de formes de participation qui consistent essentiellement à obtenir le soutien de la population dans les démarches faites par le PNR. Effectivement, dans sa mission⁸ d'accueil du public, d'information, d'éducation au territoire et à la nature, les PNR annoncent dans leur charte qu'une majeure partie de leurs actions portera sur cette forme de participation.

Dans cette typologie de participation, le paysage est l'affaire d'experts (les chargés de mission et les prestataires mobilisés en appui de leur action) qui organisent les possibilités d'accès aux paysages : mise en place de points de vue, chemins de randonnée, accès aux sites remarquables, exposition, guide de l'architecture, etc. Les interventions sur l'espace sont choisies par les élus. Le PNR fabrique une culture commune en donnant à voir le paysage. Les habitants profitent des actions du PNR, mais ne sont pas impliqués dans la décision.

2. Concertation, collaboration, coopération

Ces formes de participation sont axées sur le dialogue, et sur des moyens mis en commun : elles visent à ce que les propositions soient acceptées par toutes les parties pour la réalisation d'un projet collectif. Les PNR agissent dans ce cas en tant que médiateurs pour aider à la coordination d'actions lors du montage des projets ; ils entreprennent les négociations, et peuvent apporter une contribution financière en élaborant des programmes subventionnés par l'Europe tel que LEADER+, LIFE, etc.

⁶ J.-E Beuret emploie le terme de « concertation » pour définir ce processus.

⁷ Les termes choisis pour chacun des niveaux sont repris de la pyramide de L. Laslaz (2010) dans son essai de hiérarchie concernant les notions de participation pour les Parcs Nationaux.

⁸ D'après le Code de l'Environnement, 24 janv. 2012, Article R333-1, les cinq missions des Parcs sont :

1° Protéger le paysage et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;

2° Contribuer à l'aménagement du territoire ;

3° Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;

4° Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

5° Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le paysage apparaît ici comme un projet partagé avec des orientations de gestion qui impliquent un ensemble d'acteurs locaux : habitants, agriculteurs, forestiers et autres qui agissent directement sur le maintien de la qualité de l'espace et du paysage. Les chargés de mission peuvent intervenir, par exemple, sur la mise en place d'AOC. Ils peuvent mener des campagnes de communication pour annoncer des marchés ou des fêtes de village valorisant des produits locaux⁹. (La vente de ces produits participe au maintien de certains paysages. Ils peuvent encore aider à la formation de techniques traditionnelles (construction de murs en pierre sèche¹⁰ taille d'arbres fruitiers palissés¹¹), ou impliquer les habitants au suivi de la faune et de la flore en vu d'un inventaire¹².

3. Participation, planification territoriale ascendante

La participation à proprement parler commence à ce troisième niveau ; c'est celle qui implique une intervention du citoyen ou de l'habitant à tous les stades du processus de décision. Ce degré de participation peut se traduire par la constitution d'un partenariat associant les citoyens et les élus. Un comité représentatif du partenariat suit alors entièrement le projet. La participation peut aller jusqu'aux tâches de conception, de planification et de direction du programme projetées directement par les citoyens.

Dans ce cas, chaque PNR a sa propre expérience et agit à différentes échelles. Celle du quartier ou du hameau est la plus fréquente. C'est le cas par exemple de l'éco-hameau de Burdigne, auquel les futurs habitants ont été associés. Le PNR du Pilat y a joué un rôle d'accompagnement dans le projet d'urbanisme opérationnel¹³ (2012). Dans le PNR du Haut-Jura, la co-construction de l'Eco-quartier du Crêt du Bief à Lavans-lès-Saint-Claude a fait l'objet d'un marché de définition suffisamment flexible en amont afin de construire le projet et de l'orienter, de confronter des points de vue et d'en consolider les principes. Le PNR du Haut-Jura est intervenu dans des journées de rencontres « Et vous, vous habitez où ? »¹⁴ autour de l'urbanisme, des démarches participatives et des projets de territoire », (2011). Dans les Monts d'Ardèche, c'est à un niveau intercommunal que le PNR a soutenu une démarche de participation dans l'élaboration d'un plan de développement durable de la vallée de la Drobie, qui a conduit les élus, habitants, techniciens à produire un guide de l'éco-citoyen¹⁵ (2006).

Le paysage émerge ici à partir d'une connaissance de l'habitant qui s'implique dans la co-construction de son cadre de vie. L'habitant devient expert en matière d'usage des lieux, et sur les rapports sensibles et esthétiques qui l'attachent à son milieu. Le paysage existe alors par appropriation du projet.

A.3. Les PNR face aux réformes territoriales : vers de l'innovation en terme de participation

Malgré les innovations réalisées par les PNR ces dernières années, leur rôle dans les pratiques de participation où l'implication habitante est la plus forte reste flou. La plus-value de leur modalité

⁹ cf Rapport d'activité 2001-1011, 10 ans d'action dans le PNR des Monts d'Ardèche. (Promotion du marché de la myrtille, 2011).

¹⁰ cf Rapport d'activité 2001-1011, 10 ans d'action dans le PNR des Monts d'Ardèche. (2002, 2006, 2010 : formations à la construction des murs en pierre sèche ; 2006 – 2008, initiation à la greffe de fruitiers).

¹¹ cf Rapport d'activité 2010, PNR du Livradois-Forez (2010 : formation à la taille des fruitiers palissés).

¹² cf « Evaluation de la Charte « Objectif 2010 » du PNR du Pilat.

¹³ cf Rapport d'activité 2012 du PNR du Pilat.

¹⁴ cf Rapport d'activité 2011, vocation 1, PNR du Haut Jura.

¹⁵ cf Rapport d'activité 2001-1011, 10 ans d'action dans le PNR des Monts d'Ardèche.

spécifique d'intervention reste à interroger. Les chargés de mission informent et sensibilisent les habitants et les élus aux pratiques de ce type de participation, mais leur médiation semble s'en tenir là. Pourtant, leur expérience et leurs outils existent à tous les niveaux. Les PNR savent notamment utiliser les modalités du paysage : ils s'en servent pour coproduire des informations, pour valider et faire partager un diagnostic¹⁶, pour faire comprendre et accepter des propositions d'urbanisme, pour associer la population à la coproduction de propositions d'urbanisme, etc. Il existe de nombreux outils, mais comment adapter l'ingénierie de la participation aux nouveaux référentiels institutionnels impulsés par les récentes réformes territoriales ?

En 2014, une vague de réformes territoriales et de lois les accompagnant (loi MAPTAM¹⁷, loi Alur¹⁸, loi NOTRe¹⁹) pousse la France dans un processus de recomposition des territoires et de redistribution de compétences attribuées à différents échelons territoriaux. Ce nouveau référentiel interroge les pratiques des Parcs naturels régionaux (PNR) en matière de développement et d'aménagement spatial.

Au cours de ces réformes, les chargés de mission paysage et urbanisme des PNR se questionnent : comment ne pas perdre de poids politique dans les questions d'aménagement ? Comment tisser des liens avec les nouvelles communautés de communes, ou les nouvelles communautés d'agglomérations ? Comment transformer ces nouveaux territoires administratifs en de futurs partenaires ? Comment les rendre porteurs des valeurs propres à la charte du Parc ?

Si les PNR ne se saisissent pas de l'opportunité de collaborer avec ces nouvelles collectivités, deux risques se présentent. Le premier serait que les communautés de communes mettent en place leurs outils de management et leur gouvernance interne et qu'elles en oublient d'élaborer un réel projet de territoire au service des habitants. Dans la plupart des intercommunalités « *le lien entre projet de territoire et le projet communautaire reste encore peu formalisé : dès lors, la cohérence entre la stratégie et les moyens mis en œuvre est bien souvent ténue.* » Tel en témoigne un Directeur Général des Services (DGS) de l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France (AdCF) dans les premiers bilans de la mise en place des réformes territoriales. En l'absence de cette prise de conscience du lien à créer entre organisation de la gouvernance et le projet de territoire, les communautés de communes resteraient des organismes primaires gérant des services techniques et manqueraient d'ambition politique.

Le deuxième risque serait de laisser les communautés de communes ou les communautés d'agglomération s'engager dans un projet de territoire uniquement à partir de l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal. Celui-ci aurait alors pour défaut de n'avoir qu'une portée planificatrice et réglementaire qui ne tiendrait pas compte des objectifs de charte du PNR bien plus riches que ces deux dimensions. De plus, cette montée en compétence des intercommunalités en urbanisme pourrait éloigner les habitants - encore peu familiers de ces échelles intercommunales - des prises de décision concernant l'aménagement de leur cadre de vie. Or, les PNR se veulent aussi garants des préoccupations des habitants, surtout à travers leur engagement de protection des paysages.

Pour s'adapter à ce contexte, les PNR ont une possibilité : transformer ces risques en opportunité en proposant aux nouvelles intercommunalités de les aider à se territorialiser. Ensemble, ils peuvent construire une politique d'aménagement en mobilisant comme savent le faire les PNR d'une part le paysage, et d'autre part les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

¹⁶ Voir aussi les différents travaux sur l'emploi des modes de représentation du paysage (cartes, modèles, maquettes) qui constitue un vrai réservoir d'outils en termes de co-construction et d'apprentissage aussi bien pour les acteurs que pour les chercheurs. (Bonin, 2002 ; Y. Michelin, 1998 ; Planchat-Héry, 2011).

¹⁷ LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM).

¹⁸ LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)

¹⁹ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)

Ces préoccupations de PNR peuvent se traduire en question de recherche : **comment favoriser les mécanismes de la « territorialisation » ? Comment innover de nouvelles missions de paysage au service de la « territorialisation » des nouvelles intercommunalités ?**

B. Objectifs, question de recherche, cadre théorique et hypothèse

B.1. Objectifs scientifiques : la « territorialisation » comme recherche de l'articulation et de l'enrichissement réciproque de deux régimes d'action : l'un institutionnel, l'autre habitant

Une définition renouvelée de la territorialisation

Qu'est-ce que la « territorialisation » des politiques publiques ? Une première définition est celle des années 80 et 90 où les études sur l'action gouvernementale donnent une place croissante aux analyses consacrées aux conditions de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelon local (Faure, 2005). Une première forme de territorialisation consiste à décliner une politique à une échelle différente de l'autorité qui l'a conçue. Mais elle peut aussi prendre une définition moins minimaliste avec pour idée que « *la territorialisation aboutit à la construction de territoires, compris comme résultat d'un construit d'acteurs coordonnés sur un espace délimité, mobilisant des ressources et des compétences pour répondre à un problème donné.* » (Poudray, Landel, & Mao, 2017). En outre, pour une institution, chercher à se territorialiser, c'est envisager d'élaborer une politique de développement, construire et mener un projet de territoire répondant aux enjeux locaux, aux contraintes et opportunités locales et à leurs évolutions. Or, ces enjeux ne peuvent être identifiés et portés que par ceux qui habitent le territoire, c'est-à-dire par ceux qui en expérimentent une certaine matérialité paysagère.

Notre thèse propose d'interroger les mécanismes de territorialisation de politiques d'aménagement qui contribuent à la construction d'une matérialité paysagère ou d'une ligne directrice pour transformer cette matérialité paysagère sur un territoire donné. Elle pose le problème de la territorialisation des politiques d'aménagement dans les nouvelles intercommunalités comme un problème à double entrée :

Comment aider les institutions (nouvelles intercommunalités) à élaborer un projet de territoire (une politique d'aménagement) en prenant en compte l'expérience paysagère et transformatrice des acteurs locaux qui l'habitent ?

Réciproquement comment le projet de territoire peut-il contribuer à aménager, à transformer la matérialité paysagère, à accompagner les acteurs locaux dans la réalisation d'un projet de paysage ?

Deux questions reliées entre elles par cette troisième :

Que se passe-t-il entre les acteurs institutionnels et les acteurs locaux (acteurs socio-économiques, habitants, etc.) au cours d'un processus de territorialisation ?

B.2. Question centrale de la recherche : les démarches participatives paysagères comme accompagnement de la territorialisation

Le paysage dans les PNR n'apparaît donc plus uniquement comme l'objet d'une protection (mise en place de politiques publiques), mais plutôt comme un objet construit, issu d'interrelations qui s'opèrent entre deux types d'interlocuteurs : des élus et des habitants (ou acteurs socio-économiques), chacun engagé dans un régime d'action distinct. Les premiers sont en charge de l'élaboration d'une politique d'aménagement qui nourrit un projet de territoire et les seconds sont pris dans des actions transformatrices du paysage ou par leurs liens d'attachements au paysage. La somme de ces interrelations que nous regroupons sous le terme d'*interactionnisme* ou de *méthode de l'enquête* (Dewey, 1993) témoignerait d'un renouveau dans la construction des territoires. La notion de paysage dépasse alors celle du paysage pris comme objet de politique publique. Ce dépassement paysager ou ce que nous appellerons aussi *innovation paysagère* passerait par de nouvelles démarches qui émaneraient notamment des interventions des chargés de mission et de la façon dont ils mobilisent l'ingénierie participative. Plusieurs questions se posent alors :

Quelles sont les modalités d'actions des chargés de mission qui caractérisent cette innovation paysagère ?

Comment l'ingénierie participative qu'ils inventent dans leurs nouvelles démarches paysagères contribue-t-elle à de nouvelles formes d'articulation entre le régime d'action institutionnel (l'action publique) et le régime d'action habitant ?

B.3. Cadre théorique

Notre sujet de thèse se veut une contribution aux sciences territoriales : l'analyse des liens entre une innovation paysagère que nous cherchons à caractériser et le développement territorial participant à la connaissance des théories de l'action et des travaux sur la territorialité²⁰.

Notre questionnement présente un enjeu théorique qui repose sur l'histoire de la pensée géographique et sur le renouveau de la pensée aménagiste bouleversée par la crise environnementale (Berdoulay, Soubeyran, & Buttimer, 2000; Berdoulay, Soubeyran, France. Direction de l'architecture et de l'urbanisme, & France. Ministère de l'environnement . Direction générale de l'administration et du développement, 1996; Berdoulay, Soubeyran, & Roncayolo, 2002). Société et environnement sont entrés dans de nouveaux rapports qui nécessitent de réinventer une action politique intégrant l'action de la nature. L'abandon du clivage Nature – Culture théorisé par Descola (Descola, 1986) et Bruno Latour (Latour, 1999), ainsi que l'avènement des cosmopolitiques - ré-introduction des « étrangers²¹ » dans le monde commun - réinterrogent les formes de démocratie et « les mondes possibles » (Stengers, 1996, 1997; Latour, 1999; Lolive & Soubeyran, 2007; Callon, Lascoumes, & Barthe, 2014).

²⁰ La recherche s'inscrit dans l'objectif scientifique général de l'UMR PACTE Territoire, laboratoire partenaire de la CIFRE : étude des territoires en mutation comme constructions sociales (matérielles ou symboliques), comme systèmes d'acteurs localisés, comme cadres collectifs de régulation et comme géosystèmes anthropisés.

²¹ « Selon nous, on (re)parle de cosmopolitique lorsque le monde commun est en crise. Il nous semble incompréhensible, injuste et dépourvu de sens. Il se morcelle, craque de toute part et devient méconnaissable sous la poussée de phénomènes « étranges » presque inassimilables tant nos catégories usuelles peinent à en rendre compte. La réflexion cosmopolitique repense alors le monde commun comme un cosmos pour tenter d'intégrer l'étranger, d'absorber l'hétérogène dans un nouvel ordre du monde qui demeure juste et lui restitue sa beauté. Les cosmopolitiques explorent de nouvelles conditions de possibilités de la politique mais c'est une politique méconnaissable puisqu'elle est bâtie autour de l'étrangeté (humaine et non-humaine). » (Lolive & Soubeyran, 2007).

Socialisation de l'environnement, démocratisation de l'expertise, ou encore légitimité des profanes dans les prises de décisions sociotechniques animent les réflexions d'un courant de pensée dans lesquelles nous ancrerons notre recherche.

Nous aborderons toutefois notre sujet sous un angle plus opérationnel portant davantage sur les théories de l'action pour lesquelles le paysage joue un rôle moteur dans la constitution des territorialités. Il participe en effet de la multi dimension d'un vécu territorial animé par des groupes sociaux, qui, en interagissant, régénèrent le territoire (Raffestin, 2005). Les paysages, de fait, sont des « *médiations symboliques, résolument identitaires, du rapport des hommes et de leurs groupes aux territoires qu'ils s'approprient et qu'ils vivent* » (Di Méo, Sauvatre, & Soufflet, 2004). Objet construit par la société, il couvre donc deux champs : celui de l'évolution des pratiques de l'espace (matériel ou symbolique) et celui de la construction de projets politiques territorialisés sur de nouvelles bases (Debarbieux, 2007).

C'est sur ce système théorique relevant du constructivisme et de l'interactionnisme que nous appuierons notre recherche. Nous nous inscrivons dans un courant géographique qui abandonne peu à peu les études focalisées sur les liens entre les objets spatiaux au profit des processus qui les génèrent. Cette géographie s'intéresse à l'action et/ou aux acteurs et à leurs interactions afin d'expliquer et d'anticiper les transformations spatiales. Elle entre en résonance avec la notion d'interactionnisme symbolique développée en sociologie par l'école de Chicago Blumer (Blumer, 1969) et Goffman (Goffman, 1973) : les interactions entre acteurs constituent un élément explicatif fondamental des formes et des structures du monde social. En élargissant cette notion au champ spatial, la géographie s'est ouverte de nouvelles perspectives d'interprétation de l'espace. Notamment, elle postule que l'espace et la société se construisent à partir des rapports sociaux qui se nouent dans l'action et non pas uniquement dans des rapports de forces préexistants (Lajarge, 2008). La géographie et plus précisément les sciences du territoire ont donc substitué des questionnements auparavant tournés sur le « pourquoi » à des questionnements portant sur le « comment ».

C'est encore un autre tournant que prend la géographie lorsque la question du « comment » n'est plus tournée sur une analyse des actions passées mais sur des actions en train d'avoir lieu ou inscrites dans un futur proche. Ce sur quoi les chercheurs se sont particulièrement penchés en étudiant la façon dont leurs travaux sur les représentations spatiales pouvaient contribuer au développement territorial (Lardon, Maurel, & Piveteau, 2001). Ces recherches transforment les pratiques d'acteurs. Elles ouvrent la voie vers une autre posture épistémologique, celle des pragmatistes américains, (William James (James, Burkhardt, & Bernstein, 1977), John Dewey (Dewey, 1991)), qui suggère qu'une représentation de la réalité tire sa stabilité de son efficacité dans l'action : « *une théorie scientifique est vraie et fonctionnelle dans la mesure où elle obtient des succès par les actions sur le réel qu'elle rend possibles, et ce sont ces succès opérationnels qui fondent sa légitimité.* » (Orain, 2014). Cette posture contribue à la connaissance en même temps qu'elle transforme la réalité. Elle satisfait les attentes des acteurs du territoire vis-à-vis de la recherche : ils attendent qu'elle les aide à avancer dans des situations qui leur sont encore inconnues. Cette posture est adaptée aux questionnements de notre thèse portant sur le devenir de l'action des PNR et a guidé notre choix méthodologique, celui d'un montage de dispositifs participatifs fondé sur l'analyse d'acteurs en action, les chargés de mission.

B.4. Hypothèse : le paysage comme outil de participation et de transformation des politiques d'aménagement

Le paysage défini comme espace perçu, vécu et représenté est un moyen de partage du sensible, un outil de participation. Certes, c'est un objet politique²² puisqu'il est de l'ordre du sensible et se partage collectivement par le biais de représentations (Debarbieux, 2007; Sgard, Fortin, & Peyrache-Gadeau, 2010). Mais qui organise aujourd'hui le partage de ces représentations, et comment ? Les PNR confrontés aux réformes territoriales et aux mutations spatiales contemporaines - métropolisation, périurbanisation (Dubois-Taine & Chalas, 1997; Roux & Vanier, 2008) – ne sont-ils pas les premiers à chercher à renouveler l'outil « paysage » afin de mieux répondre aux préoccupations habitantes ?

Nos recherches visent à vérifier l'hypothèse suivante : il existe, dans les démarches paysagères, une certaine sensibilité paysagère des habitants qui, croisée avec les savoir-faire des Parcs en termes d'ingénierie participative, génère une nouvelle forme de territorialité et d'aménagement de l'espace. Nous supposons que ces démarches paysagères participatives peuvent aider à la territorialisation des communautés de communes instituées lors des réformes territoriales de 2014 en France.

L'habitant a, en effet, une connaissance issue de l'usage des lieux et une sensibilité esthétique qui conditionnent son choix et ses pratiques d'habiter sur le territoire. C'est l'habitant qui, en vivant le territoire au quotidien, lui donne corps (Lajarge, 2012), le paysage constituant corollairement une demande sociale (Luginbuhl, s. d.)

À partir du moment où l'on mobilise le paysage dans les questions d'aménagement, on se rapproche de l'esthétique de l'engagement, telle que la décrit Berleant (Berleant, 1992). Cette esthétique « *valorise l'activité plutôt que la passivité, l'implication plutôt que la mise à distance, le caractère situé (la situation) plutôt que le détachement et le désintéressement* ». Nathalie Blanc et Jacques Lolive ont utilisé cette approche pour analyser des opérations d'aménagement métropolitain à Barcelone et Montréal par exemple (Blanc & Lolive, 2007; Blanc, 2010). Associer les citoyens au projet d'aménagement permet de faire évoluer certaines pratiques : en intégrant des mobiles, des motifs ou des arguments d'intérêt général, on modifie les modalités d'actions qui étaient motivées par des intérêts individuels. Plusieurs travaux de recherche ont montré que la connaissance habitante fondée d'abord sur l'expérience paysagère et ensuite mobilisée dans des dispositifs participatifs permet d'aborder différemment des documents de planification ou des projets d'aménagement aux objectifs très variés : planification des grands équipements de transports (Lolive, 1999; Faburel, 2015), risque d'inondation (Labussiere & Tricot, 2007), mise en œuvre de politique énergétique (Gagnon, 2006; Labussière, 2009; Labussiere & Nadaï, 2009), planification de l'agriculture dans des contextes périurbains (Planchat, 2011), ou encore le « projet de paysage » (Pernet, 2011). Ce dernier étant entendu comme une « *structure ouverte et non finie* » *fabriquée par « tout processus intentionnel de transformation du paysage, dans sa double acception de structure matérielle visible et de complexe de relations : celui-ci implique aussi bien le regard que le geste ou l'autre* » (Pernet, 2011). Il concerne aussi bien les formes d'urbanisme, que les structures paysagères faisant écho à une culture ou manière d'habiter localement. C'est aussi sur cette forme d'aménagement une valorisation des formes paysagères habitées localement que vise la politique d'aménagement étudiée.

²² « La politique porte sur ce qu'on voit et ce qu'on peut en dire, sur qui a la compétence pour voir et la qualité pour dire, sur les propriétés des espaces et des possibles du temps. » (Jacques Rancière in Partage du sensible, 2000). Ainsi, le paysage répond à la définition de l'objet politique qui se discute, se met en représentation et se partage entre différents acteurs.

C. Méthodologie

C.1. Expérimenter des démarches paysagères participatives avec les Communautés de communes

La résolution du problème s'inscrit dans une posture scientifique pragmatique²³ : les hypothèses et les preuves du chercheur sont liées à ce que les acteurs de PNR pourront expérimenter dans la réalité et à ce qu'ils tireront de leurs expériences. Que peuvent-ils expérimenter et par quels moyens ? Nous avons fait l'hypothèse que les chargés de mission « paysage-urbanisme » (CM) des PNR pouvaient parvenir à tisser de nouvelles relations entre les régimes d'actions des nouvelles collectivités (communautés de communes) et ceux des habitants grâce à une façon de mobiliser l'ingénierie participative dans leur mission paysagère. Pour le vérifier, nous avons contribué à la mise en place de missions paysagères participatives (MPP) en tant que doctorante en thèse CIFRE, embauchée par la région Rhône-Alpes²⁴ pour le compte de son réseau de Parcs naturels régionaux (PNR) au nombre de 8 : le PNR de Chartreuse, le PNR du Vercors, le PNR du Pilat, le PNR du massif des Bauges, le PNR des Monts d'Ardèche, le PNR du Livradois-Forez (à cheval sur la région Auvergne), le PNR du Haut-Jura (à cheval avec la Région Franche Comté), et le PNR des Baronnies provençales (à cheval sur la région PACA).

Notre méthode de recherche relève d'une première originalité, celle de la recherche-action où le chercheur a accès à l'expérimentation en adoptant - comme le permet les thèses CIFRE une posture de chargée de mission. Si elle reste originale, cette posture se généralise cependant dans la plupart des thèses CIFRE, notamment dans les PNR (Pernet, 2011; Blouin-Gourbillière, 2013; Ferraton, 2016). Notre thèse relève d'une seconde originalité issue du contrat CIFRE que nous avons tenu à établir avec la Région Rhône-Alpes et non pas avec (ou pour) un territoire spécifique (un PNR, une collectivité, etc.). Cette posture de CM « inter-Parcs » nous a permis d'imaginer une recherche-action, motrice d'un processus de connaissance prenant la forme d'un système d'apprentissage étendu à un réseau de professionnels exerçant sur une diversité de territoire. Présentons les deux aspects de cet emploi et comment ils ont chacun contribué à la méthodologie de notre thèse.

D'abord, en tant que salariée du PNR du Massif des Bauges, nous avons adopté la posture de chargée de mission « paysage-urbanisme » auprès de notre collègue Christian Marret²⁵, architecte, exerçant son métier au sein du PNR depuis près de 15 ans. Notre objectif commun aura été celui d'améliorer la qualité des politiques d'aménagement des nouvelles collectivités locales (Communautés de communes ou Communautés d'agglomération) et d'impulser des transformations paysagères valorisantes sur le territoire du Parc. Pour y parvenir, l'idée était qu'il fallait lancer une démarche prospective²⁶ de paysage en lui donnant une dimension participative. Le PNR du Massif des Bauges aura été l'un des terrains privilégiés pour expérimenter ce type de démarche.

²³ Le pragmatisme de Dewey est inspiré d'un courant philosophique initié en Amérique du Nord par Charles Peirce et William James. Les pragmatistes ont développé une théorie de la connaissance qui naît d'un lien entre la méthode et la signification (Deledalle, 1979). Pour qu'une idée soit « claire » ou validée scientifiquement, « il faut qu'une idée ait pris en compte les conséquences pratiques qu'elle est susceptible de produire, ce que seule l'expérimentation peut révéler. » (Daynac, 2002)

²⁴ Nous avons gardé, ici, le nom des Régions avant la réforme territoriale de 2014 pour laisser la trace du contexte historique dans lequel débute cette thèse. Suite à ces réformes, les régions Rhône-Alpes et Auvergne ont fusionné en Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Franche-Comté est devenue Région Bourgogne-Franche-Comté, et la Région PACA (Provences-Alpes-Côtes d'Azur) est devenue Région Sud.

²⁵ L'ensemble des noms propres de la thèse ont été anonymisés.

²⁶ La « prospective » n'est pas à entendre au sens que lui donnait la DATAR dans les années 60. Il s'agit davantage d'une réflexion sur les transformations possibles de la matérialité paysagère dans un futur proche.

La mise en place de notre recherche a donc nécessité que nous travaillions, Christian et nous-même, à la construction de cette démarche collective en nous rapprochant de différents interlocuteurs dans trois étapes distinctes :

a. La sensibilisation des élus à l'enjeu paysager

Nos premiers interlocuteurs auront d'abord été les élus auprès desquels nous avons fait de la sensibilisation autour de l'enjeu paysager. Il nous aura aussi été nécessaire de leur présenter l'intérêt d'engager une démarche collective, intercommunale, pour construire une politique paysagère qui permette d'ajuster leur action publique et de tendre vers un réel projet de territoire. Bien que le PNR ait financé une part de la démarche, une contribution financière a aussi été demandée aux collectivités (communautés de communes) afin de traduire concrètement cet engagement politique. Enfin, il nous aura fallu convaincre que la démarche méthodologique devra aussi impliquer les acteurs socio-économiques (les agriculteurs, les acteurs du tourisme) ou encore les habitants.

Les premières propositions méthodologiques de la démarche et des modalités participatives que nous souhaitions pour l'animer ont donc commencé à être esquissées dans un cahier des charges, discuté avec les élus. Ce cahier des charges était destiné à constituer un appel d'offre pour recruter un bureau d'étude.

b. La précision de la commande avec le bureau d'étude

Dans une deuxième étape de l'élaboration de notre méthode, nous avons travaillé avec un deuxième type d'interlocuteur : le bureau d'étude (BE), en commençant par le choisir à partir de la proposition méthodologique contenue dans sa réponse à notre appel d'offre. Nous avons alors attaqué une deuxième phase de préparation de la mission paysagère et participative : l'ajustement et la mise au point de la méthode d'animation et des modalités participatives avec le groupement d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes du BE, tout en l'aidant à recruter les participants de la démarche (habitants et socio-professionnels).

c. Suivi et ajustement de la méthode.

Nous avons ensuite contribué au bon déroulement de la démarche, en assurant une part de l'organisation technique et logistique (courriers de convocation, salles d'accueil, échanges avec les élus) mais surtout en contribuant aussi à une transformation du dispositif participatif ébauché initialement. Au cours de la démarche, nous nous sommes portée complice du BE avec lequel nous échangeons régulièrement sur la préparation des ateliers à venir. Nous travaillions avec lui sur les ajustements de la méthode d'animation et des modalités participatives en fonction des attentes des participants (élus, acteurs socio-économiques, habitants) et de ce qu'ils produisaient. Nous avons mobilisé plus ou moins explicitement l'analyse des expériences passées pour inventer de nouveaux outils, et orienter la nouvelle méthode en cours d'élaboration. Il s'agit du second aspect de notre méthode de recherche : capitaliser et expliciter le travail réflexif des uns et des autres pour les reprendre dans les démarches présentes et à venir, ce que le deuxième aspect de l'emploi de la thèse CIFRE sur le réseau des PNR a permis.

C.2. Construire une expérimentation sur la base de plusieurs expériences

Conjointement à l'élaboration de la démarche paysagère participative sur l'un des secteurs du PNR du massif des Bauges prêt à se lancer dans un plan paysage prospectif (la Combe de Savoie/piémonts des Bauges), nous avons enquêté, observé, contribué à l'animation d'autres missions aux dimensions paysagères et/ou participatives sur le réseau des PNR de Rhône-Alpes. Nous nous sommes plus spécifiquement attardée sur deux autres démarches paraissant favoriser la territorialisation de deux nouvelles communautés de communes : le Pays de Vernoux à travers un schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE), et la communauté de communes du Trièves à partir d'un Plan de paysage. Nous nous sommes alors respectivement rapprochée des CM « urbanisme-paysage » du PNR des Monts d'Ardèche et de celui du Vercors pour suivre et accompagner l'ensemble des ateliers de ces deux démarches. Initiées légèrement avant la démarche paysagère participative entreprise dans le PNR du massif des Bauges, elles n'ont pas été simplement source d'inspiration, elles ont été le départ d'une expérimentation ou encore d'une « enquête » au sens de Dewey : chaque « expérience » permet de valider ou d'invalider des hypothèses, au regard des effets produits dans la réalité. Leur évaluation permet de reformuler les hypothèses au fil de la succession des expériences. Cette progression prend valeur d'apprentissage collectif.

Notre communauté de chercheurs, incluant les CM et le BE, a eu l'opportunité de compléter la série de ces trois premières expériences par une quatrième portant sur un autre secteur du PNR du Massif des Bauges. Bien que le Plan de paysage de l'Albanais savoyard/piémont du Revard ait été initié par nos soins (ceux de Christian Marret et les nôtres), nous arrivions au terme des trois ans de contrat passé avec la Région. Nous avons alors suivi cette expérience en adoptant davantage une posture de simple participante, ce qui nous donnait la possibilité d'observer davantage la démarche sous l'angle des habitants. Nous avons établi un journal de bord à caractère ethnométhodologique qui avait pour objectif d'avoir un regard plus critique.

C.3. Une troisième posture : celle du chercheur prenant de la distance avec les démarches paysagères participatives

Après nous être apparentée aux chargés de mission, nous avons cherché à prendre une distance critique par rapport à la recherche-action. Le fait de se mettre « dans la peau » d'un participant a été une première façon de se livrer à une analyse critique des effets produits par l'action des CM/BE et de leurs méthodes.

Une autre difficulté de la recherche-action vient du fait que le doctorant en thèse CIFRE (ou tout chercheur en recherche-action) est à la fois sujet et objet, c'est-à-dire qu'il doit simultanément agir et objectiver sa propre réflexivité. Une possibilité de contourner cet écueil a été possible grâce au travail en réseau et en multipliant les sujets observés. C'est le but que nous avons poursuivi grâce à des entretiens semi-directifs auprès des collègues ayant collaboré aux mêmes missions que les nôtres.

Ces prises de recul nous ont permis de caractériser globalement les démarches participatives paysagères.

C.4. Les terrains

Nos investigations se sont d'abord portées sur l'ensemble des PNR, à partir des missions existantes ou en cours de montage prises en charge par les chargés de mission paysage et urbanisme. Nous avons choisi quatre opérations, qui, d'une part, répondaient aux enjeux de la territorialisation des communautés de communes, et, d'autre part, dont l'enquête sur les démarches paysagères participatives pouvait résoudre une partie du problème posé par les PNR.

Cette enquête ou expérimentation globale se sera déployée sur une période de 4 ans de 2014 à 2017. Donnons quelques précisions sur la localisation et le contexte institutionnel de ces terrains de recherche :

- Le Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE) porte sur le Pays de Vernoux, Communauté de communes composé de sept communes : Saint-Jean-Chambre et Silhac qui appartiennent au Parc depuis sa création ; Vernoux-en-Vivarais et Saint-Apollinaire-de-Rias qui venaient d'intégrer le PNR des Monts d'Ardèche suite à la révision de la charte, et trois autres communes Châteauneuf-de-Vernoux, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Julien-Roux situées en dehors du périmètre du Parc. L'objectif du SIAGE était d'aider la communauté de communes à afficher ses ambitions et ses projets de territoire dans des territoires administratifs plus étendus et plus complexes politiquement (la future communauté d'agglomération de Privas ainsi que le futur territoire du SCoT Centre Ardèche).

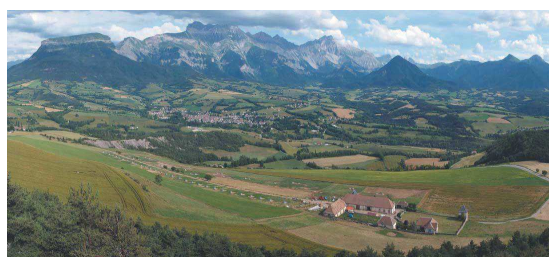
- La communauté de communes du Trièves portant le Plan de paysage a été créée le 1er janvier 2012 par fusion de trois communautés de communes préexistantes : communauté de communes du canton de Clelles, communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont, communauté de communes de Mens. Elle est constituée de 28 communes de moyenne montagne dont 11 situées dans le Parc Régional Naturel du Vercors. Situé aux abords de l'agglomération grenobloise, la Communauté de communes du Trièves a intégré le SCoT de la Région Grenobloise en 2009.

- Le premier plan prospectif de paysage du PNR du Massif des Bauges en Combe de Savoie/piémonts des Bauges s'est construit en partenariat avec la nouvelle Communauté de communes Cœur de Savoie. Cette dernière est née en 2013 de la fusion de trois Communautés de communes. Le périmètre de l'étude se limite toutefois aux 8 communes qui appartiennent au Parc (sur les 43 de la nouvelle intercommunalité). Ce périmètre correspond aussi à une entité paysagère : le piémont des Bauges, marqué par un coteau viticole emblématique, limité à l'Ouest par les crêtes du massif des Bauges, et à l'Est par l'Isère.

- Le second plan prospectif de paysage du PNR du Massif des Bauges porte sur l'Albanais savoyard/piémont du Revard). Il s'est élaboré conjointement avec la Communauté d'agglomération Gand Lac (CALB) et la Communauté de communes du Canton d'Albens (CCCA), toutes deux ayant délibéré dans la même période, 2014, la réalisation de PLUi. Le périmètre de l'étude s'est limité aux communes inscrites dans le périmètre du Parc : Saint Ours, Pugny-Chatenôd, Trévignin, Saint-Offenge, Le Montcel, Epersy. Le territoire de l'Albanais savoyard comporte des espaces ruraux en mutation rapide, du fait de leur attractivité et de leur proximité des pôles urbains d'Aix les bains, de Chambéry et d'Annecy. Elles appartiennent de plus au territoire de SCoT de Métropole Savoie.



Le SIAGE du Pays de Vernoux



Le Plan de paysage de la communauté de commune du Trièves



Le plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges



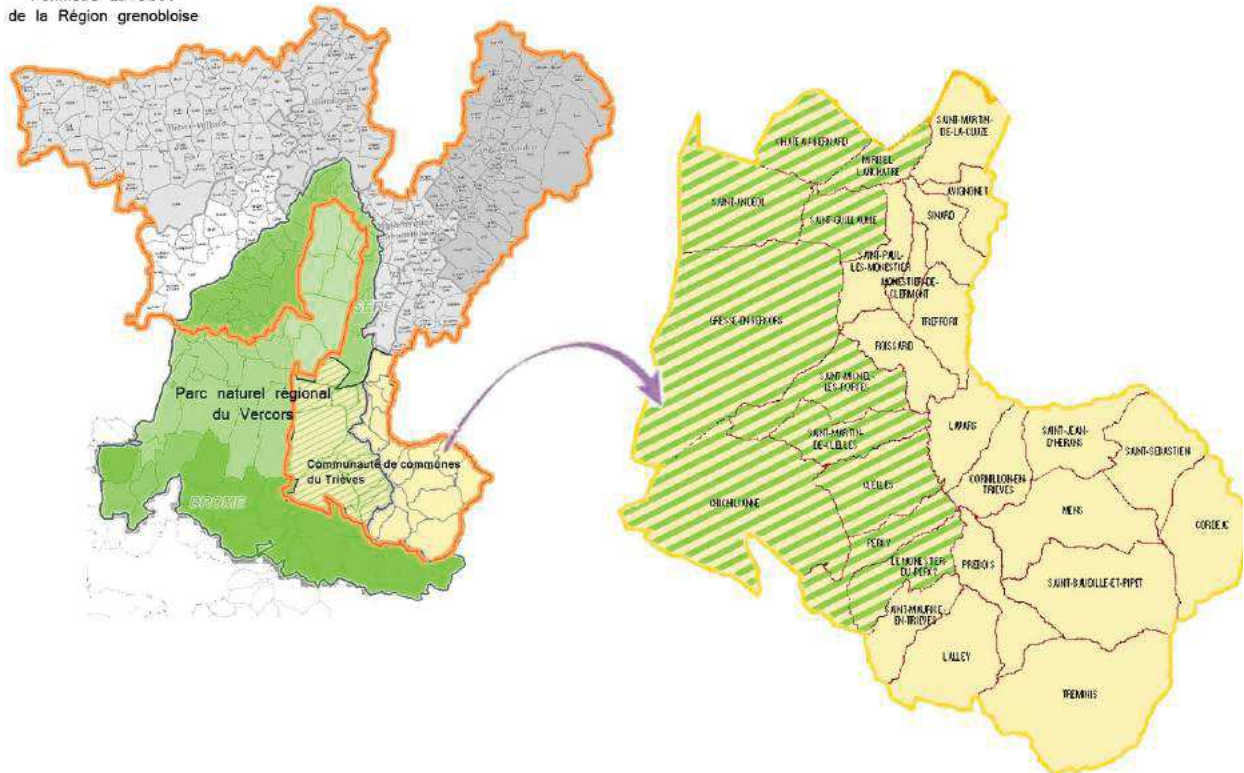
Le Plan de paysage de l'Albanais savoyard/Piémonts du Revard

Figure 1 - Photos de paysage des quatre cas d'étude

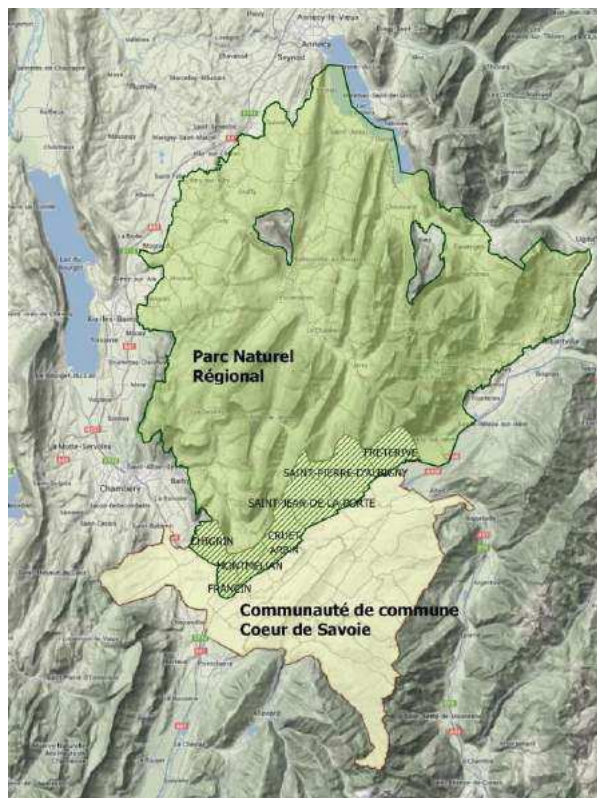


Périmètre d'étude du SIAGE du Pays de Vernoux, contexte institutionnel. (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013a)

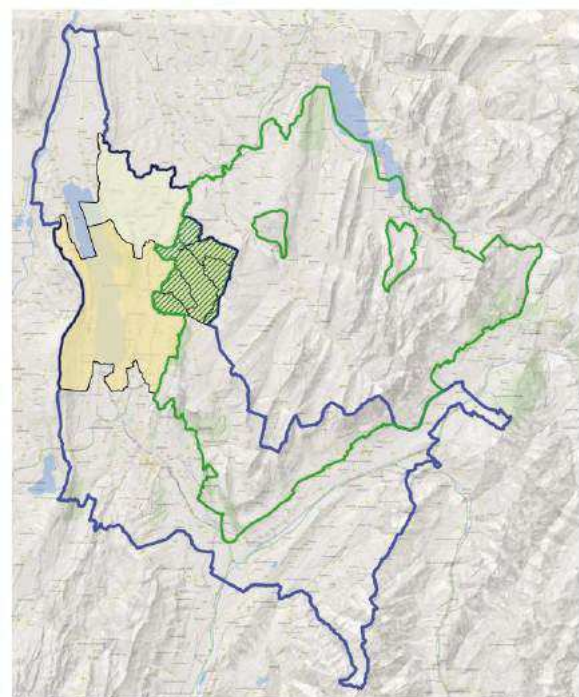
Périmètre du SCoT de la Région grenobloise



Périmètre d'étude du Plan de Paysage du Trièves, contexte institutionnel.



Périmètre d'étude du Plan prospectif du paysage de la Combe de Savoie/piémonts des Bauges



- Périmètre du Plan de paysage : communes de l'Albanais savoyard
 - Parc naturel régional du Massif des Bauges
 - Périmètre du SCoT de Métropole Savoie
 - Communauté d'agglomération du Lac du Bourget
 - Communauté de communes du Canton d'Albens

Périmètre d'étude du Plan de Paysage de l'Albanais savoyard/piémonts du Revard.

Figure 2 - Cartes de localisation des quatre cas études

D. L'organisation de la thèse

La thèse est construite en **trois parties**. Dans la première partie, nous exposons les conditions initiales de l'innovation paysagère dans les PNR. Dans la deuxième partie, nous sommes au cœur de l'innovation : nous suivons les démarches paysagères participatives tout en analysant comment, face à des situations turbulentes, les chargés de mission et les bureaux d'étude, s'adaptent, inventent, innove. Enfin, dans la troisième partie, nous proposons une lecture critique de ce premier modèle de l'innovation. Cette lecture critique permet d'enrichir le premier modèle par un second qui nécessite une prise de distance vis-à-vis des CM/BE (ou du chercheur qui revêt cette casquette) pour mieux analyser le dispositif qu'ils développent.

La **première partie** présente les **conditions initiales de l'innovation paysagère**, les ressources des chargés de mission qu'ils mobilisent pour mettre en place des démarches paysagères participatives. D'une part, les conditions initiales de l'innovation paysagère sont présentées à partir des cadres de l'action des chargés de mission « paysage-urbanisme » spécifiés par une présentation de ce que sont l'institution PNR et leur fonctionnement. D'autre part, nous montrons comment nous avons investi ce cadre en tant que chercheur : nous précisons en quoi nos objets de recherche (les différents régimes d'action relatifs au paysage que nous avons appelé *logiques*) concernent aussi les chargés de mission. La relation entre les cadres de l'action de ces derniers et le cadrage de nos investigations est explicitée à partir d'une présentation de notre posture théorique, le pragmatisme, et la méthodologie de recherche qui en découle.

Le *premier chapitre* porte sur les définitions de paysage en tant que logiques d'action. Il donne d'abord quelques repères quant à l'arrivée des approches pragmatiques dans le champ de la recherche sur le paysage. Cette définition scientifique donnée, nous proposons deux autres définitions du paysage, la « *logique paysagère* » et la « *logique territoriale* », où le paysage est considéré en référence au *sens commun* et où il est le moteur de l'*action des individus*. Le chapitre problématise la façon dont ces deux logiques pourraient s'articuler dans la mesure où elles recouvrent différents régimes d'action, individuels ou collectifs, institutionnels ou habitants.

Le *deuxième chapitre* présente la spécificité de l'action des PNR qui « naviguent » entre différents régimes d'action. Il présente le nouveau contexte institutionnel issu des réformes territoriales qui ouvrent un nouveau champ d'action aux chargés de mission « paysage-urbanisme ». Il présente comment il leur offre l'opportunité d'expérimenter de nouvelles façons d'associer le régime d'action des institutions et celui des habitants à partir de l'ingénierie participative.

Le *troisième chapitre* questionne les effets de la mobilisation de l'ingénierie participative dans l'évolution des PNR d'une part et la façon dont elle articule logique paysagère et logique territoriale d'autre part. La première question ouvre une enquête de « sens commun » qui contribue à une évolution de la connaissance dans un but pratique (efficacité de l'action dans les PNR), la seconde débouche sur une enquête « scientifique » qui apporte de nouvelles connaissances dans le champ des sciences du territoire. Le chapitre vise à préciser la relation entre ces deux enquêtes qui s'ajustent dans notre recherche.

Le *quatrième chapitre* est un chapitre méthodologique qui présente la manière dont nous avons récolté nos matériaux de recherche au sein du réseau des PNR de Rhône-Alpes et comment nous les avons analysés. Il invite à comprendre comment notre premier objet de recherche sur l'évolution de l'action des PNR sera éclairé progressivement par d'autres objets plus fins, inscrits dans des cadres

d'interaction plus complexe. Nous expliquerons comment cette progression suit une dynamique d'« objets-questions » qui en appellent d'autres pour être résolus. Le chapitre explicite comment chacun de ces objets requiert une enquête spécifique qui nous demande de changer de posture. Il précise par ailleurs comment nous organisons ces changements de posture pour que le chercheur puisse garder la bonne distance avec les « objets-enquêtes » dans la démonstration à laquelle il participe.

La **deuxième partie** présente la façon dont les CM/BE expérimentent différentes démarches paysagères participatives, et comment **cette expérimentation leur permet d'innover**.

Le *cinquième chapitre* propose d'analyser les missions des CM « paysage-urbanisme » et de dresser une catégorisation des modalités participatives qu'ils utilisent, eux et leurs bureaux d'étude, en les illustrant par trois missions différentes. La coprésence de ces différentes modalités participatives est présentée comme un facteur de turbulence au sein des démarches paysagères participatives qu'ils mettront en place.

Le *sixième chapitre* interroge les ressorts de l'action des praticiens lorsqu'ils sont face à des situations turbulentes au cours des démarches qu'ils animent. L'analyse met l'accent sur l'éthique professionnelle, cette capacité réflexive qu'ils exercent sur leur action et que des entretiens directs avec les CM/BE permettent d'explicitier.

Le *septième chapitre* dévoile les différentes expériences des CB/BE. L'animation des dispositifs y est décrite en examinant les liens entre les turbulences provoquées par les modalités participatives et la façon dont les CM/BE mobilisent et transforment leur éthique professionnelle pour les atténuer. On y découvre comment des outils s'inventent pour stabiliser les démarches mais aussi comment les différentes démarches progressent en tirant profit de l'apprentissage des CM/BE au sein du réseau des PNR.

La **troisième partie** porte un **regard critique** sur la **première innovation paysagère** concrétisée par les nouveaux dispositifs de participation mis en place par les CM/BE. Elle propose d'enrichir l'enquête sur les démarches paysagères participatives en portant un regard sur ce que produisent les participants au-delà du dispositif participatif.

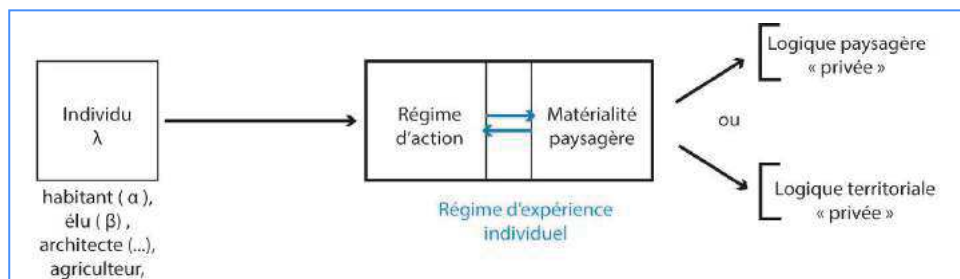
Le *huitième chapitre* suit la dernière démarche à l'étude (le Plan de paysage de l'Albanais savoyard/Piémont du Revard) en attirant l'attention sur ce que les animateurs (CM/BE) ne peuvent anticiper dans leur dispositif mais aussi sur les aspects qu'ils laissent de côté. Ces situations de « débordements » produits par les participants contribuent néanmoins à transformer le projet de paysage. Elles nous permettent d'enrichir la définition de la démarche paysagère participative que nous visons.

Le *neuvième chapitre* interprète comment le deuxième modèle d'innovation paysagère est considéré dans l'action des CM/BE non plus pour cadrer des modalités participatives mais pour « provoquer » et « manager » des formes de « débordements ».

La **conclusion** résume comment l'objet « démarches paysagères et participatives comme moteurs de la territorialisation » a débouché sur un questionnement à tiroirs qui consiste en l'exploration de différents cadres d'interaction (cf. tableau²⁷ ci-dessous). Nous récapitulons comment l'ouverture de

²⁷ Ce tableau résume le cheminement dans les différents cadres d'interaction au cours de la thèse. Nous l'expliciterons pas à pas au fur et à mesure des chapitres.

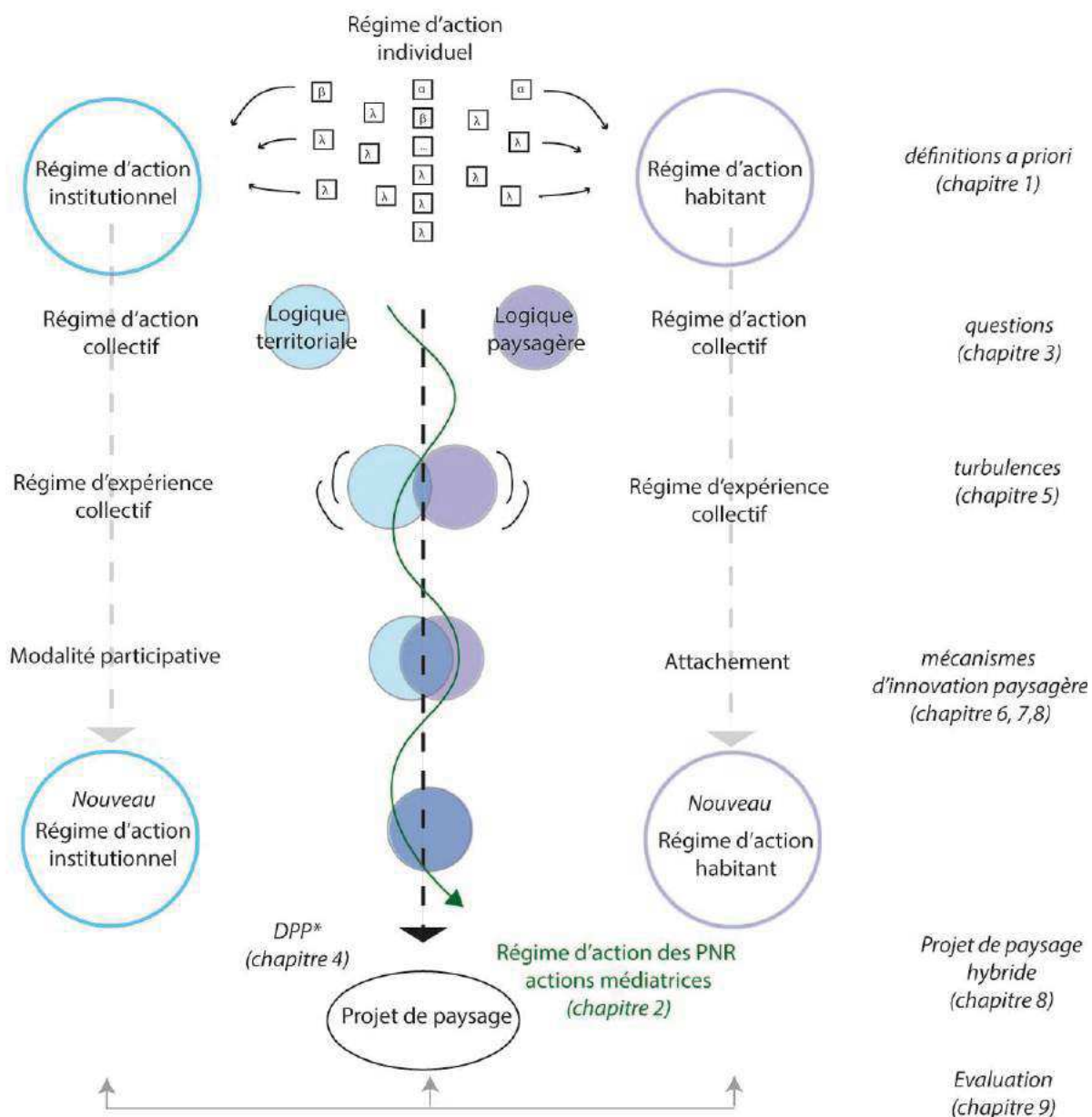
chacun des tiroirs fournit des résultats et éclaire un aspect de la connaissance portant sur l'objet initial. Nous revenons aussi sur la méthodologie de recherche qui offre une proposition originale pour conduire une recherche pragmatique, pour faire de la recherche-action tout en gardant une prise de recul vis-à-vis de l'action.



Régimes d'action individuels :

définitions empiriques

(chapitre 1)



*Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur

Figure 3 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : une évolution conjointe du régime d'action institutionnel et du régime d'action habitant comme principe de la territorialisation. Déroulement général.

Le tableau ci-dessus, donne par anticipation²⁸ les noms que prendra le régime d'action institutionnel et celui du régime d'action habitant. Chacune des terminologies renvoie à un cadre d'interaction spécifique que nous allons détailler au cours de notre enquête, elles trouveront alors des définitions précises. Nous listons en guise d'aide mémoire et de repères les différentes terminologies :

- **Logique territoriale (cf. ch. 1.3) :** définition **empirique** et **a priori** des caractéristiques du régime d'action institutionnelle. La nature de l'intérêt recherché par le groupe d'individus que celui-ci développe à partir des interactions avec la matérialité est d'ordre économique et stratégique.
- **Logique paysagère (cf. ch. 1.4) :** définition **empirique** et **a priori** des caractéristiques du régime d'action habitant. La nature de l'intérêt recherché par le groupe d'individus que celui-ci développe à partir des interactions avec la matérialité est de l'ordre du bien être : sensorielle, émotionnelle, culturelle.
- **Régime d'action individuel :** Action de l'individu en fonction de son statut : habitant, élu, technicien, etc.
- **Régime d'expérience individuel :** Action de l'individu en fonction des interactions qu'il a avec la matérialité paysagère.
- **Régime d'action collective habitant (Sphère habitante) (cf. ch. 5.2):** Action définissant un monde composé d'un ensemble d'habitants (individus dont la logique est principalement paysagère) en interaction les uns avec les autres.
- **Régime d'action collective institutionnel (Sphère institutionnelle) (cf. ch. 5.2) :** Action définissant un monde composé d'un ensemble d'acteurs locaux (individus dont la logique est principalement territoriale) en interactions les uns avec les autres.
- **Sphère de la matérialité paysagère (cf. ch. 5.2) :** elle définit un monde composé d'un ensemble d'acteurs porte-paroles d'éléments de la matérialité, en interactions les uns avec les autres.
- **Régime d'expérience collective institutionnelle (cf. ch. 5.4) :** spécificité du régime d'action collectif institutionnel (sphère institutionnelle) pris dans un cadre d'interactions incluant la sphère habitante et la sphère de la matérialité paysagère.
- **Régime d'expérience collective habitant (cf. ch. 5.4) :** spécificité du régime d'action collectif habitant (sphère habitante) pris dans un cadre d'interactions incluant la sphère habitante et la sphère de la matérialité paysagère.
- **Modalité participative (cf. ch. 7) :** spécificité du régime d'action collectif institutionnel (sphère institutionnelle) pris dans un dispositif participatif.
- **Attachement (cf. ch. 8):** spécificité du régime d'action collectif habitant (sphère institutionnelle) pris dans les débordements des dispositifs participatifs.

²⁸ Ce tableau résume le cheminement dans les différents cadres d'interaction au cours de la thèse. Nous l'expliciterons pas à pas au fur et à mesure des chapitres.

PARTIE I - Cadre problématique. Hybrider logique paysagère et logique territoriale dans différents cadres d'interaction. La Démarche paysagère participative (DPP) comme enquête pragmatique.

Introduction de la Partie I – Cadre problématique

Cette première partie vise à exposer l'ensemble du cadre problématique de la thèse. Elle pose le cadre théorique, donne des définitions empiriques de ce que sont les régimes d'action institutionnel et habitant et problématise leur relation. Elle présente ensuite les conditions initiales de l'innovation paysagère, une enquête qui cherche à appuyer la *territorialisation* comme principe d'un enrichissement mutuel et d'une évolution conjointe du régime d'action institutionnelle et du régime d'action habitant.

Tout d'abord (**chapitre 1**), nous exposerons comment la posture épistémologique pragmatique nous permet de redéfinir les concepts de paysage et de territoire. À la différence des approches naturalistes, culturalistes ou constructivistes, nous considérerons le paysage et le territoire comme étant des *logiques*, termes que nous reprenons de John Dewey, l'un des fondateurs de la philosophie du pragmatisme. En tant que logiques, le paysage et le territoire deviennent des concepts désignant le fruit de connaissances *profanes* issues d'actions et d'interactions qu'entretiennent les acteurs territoriaux (habitants, agriculteurs, élus, techniciens de collectivité, etc.) avec leur matérialité spatiale. Notre objectif est de donner une définition empirique de ce que sont les régimes d'action individuel des acteurs territoriaux en typologisant la nature de leur action. L'habitant construit, perfectionne son habitat, se divertit, se déplace d'une certaine façon ; l'agriculteur, lui, se déplace d'une autre façon, il cultive ses terres, améliore son exploitation ; l'élu décide, coordonne les choix d'habitats et d'activité des uns des autres et ainsi de suite. À partir du moment où leur action est en interaction avec la matérialité - s'ils la transforment, s'ils ont l'intention de la transformer, s'ils la mobilisent ou encore si elle influe sur leur façon d'agir – nous dirons que leur régime d'action est un régime d'expérience ou une *logique dite spatiale* qui peut-être soit *paysagère*, soit *territoriale*. En se répartissant soit dans une « sphère institutionnelle », soit dans une « sphère habitante », ces individus interrogent la construction d'un « monde commun » et questionnent la possibilité de les réunir (la territorialisation) autour d'un projet de paysage.

Nous nous intéresserons ensuite (**chapitre 2**) à la particularité du régime d'action des Parcs naturels régionaux (PNR) qui « naviguent » entre les différentes sphères de l'action pour mettre en œuvre leur charte de Parc. Nous mettrons en lumière la façon dont le contexte de réformes territoriales pousse les chargés de mission « paysage-urbanisme » (CM) à renforcer leurs actions médiatrices, spécificités de leur régime d'action. L'apparition de nouvelles communautés de communes rendent les relations entre les actions institutionnelles et celles des habitants incertaines. Comment ce contexte turbulent offre-t-il au CM l'opportunité d'expérimenter de nouvelles formes de mission paysagère participative (MPP) pour tenter de stabiliser la situation ?

Dans le chapitre suivant (**chapitre 3**), nous questionnerons les effets de la mobilisation de l'ingénierie participative dans l'évolution des nouvelles missions des PNR et la façon dont elle innove des formes d'articulation entre la *logique paysagère* et *logique territoriale*. La première question ouvre une enquête de « sens commun » qui contribue à une évolution de la connaissance dans un but pratique (efficacité de l'action dans les PNR), la seconde débouche sur une enquête « scientifique » qui apporte de nouvelles connaissances dans le champ des sciences du territoire. Le chapitre vise à préciser la relation entre ces deux enquêtes qui s'ajustent dans notre recherche.

Enfin, le dernier chapitre de cette première partie (**chapitre 4**) entrera plus précisément dans le protocole de notre enquête et la façon dont nous nous sommes servis du cadre d'action des chargés de mission, et de leur propre expérimentation (les MPP) pour nourrir notre enquête sur l'innovation

paysagère. Nous y exposerons en premier lieu la qualité du contexte que la thèse CIFRE a pu nous offrir grâce à un terrain d'expérimentation privilégié. En second lieu, nous présenterons la façon dont nous avons mené notre recherche pragmatique en présentant comment en tant que chercheur, nous avons pu construire des matériaux tout en les analysant. Nous soulignerons la complexité d'une thèse *work in progress* dans lesquels les matériaux changent au cours de l'analyse grâce à l'expérience qui ouvre de nouveaux cadres d'interactions lesquels éclairent les mécanismes des premiers. Cela nous permettra d'entrer dans l'organisation du raisonnement, élément de structuration intrinsèque de notre manuscrit de thèse.

Chapitre 1 – Le paysage comme logique d'action : la pensée pragmatique pour définir le projet de paysage

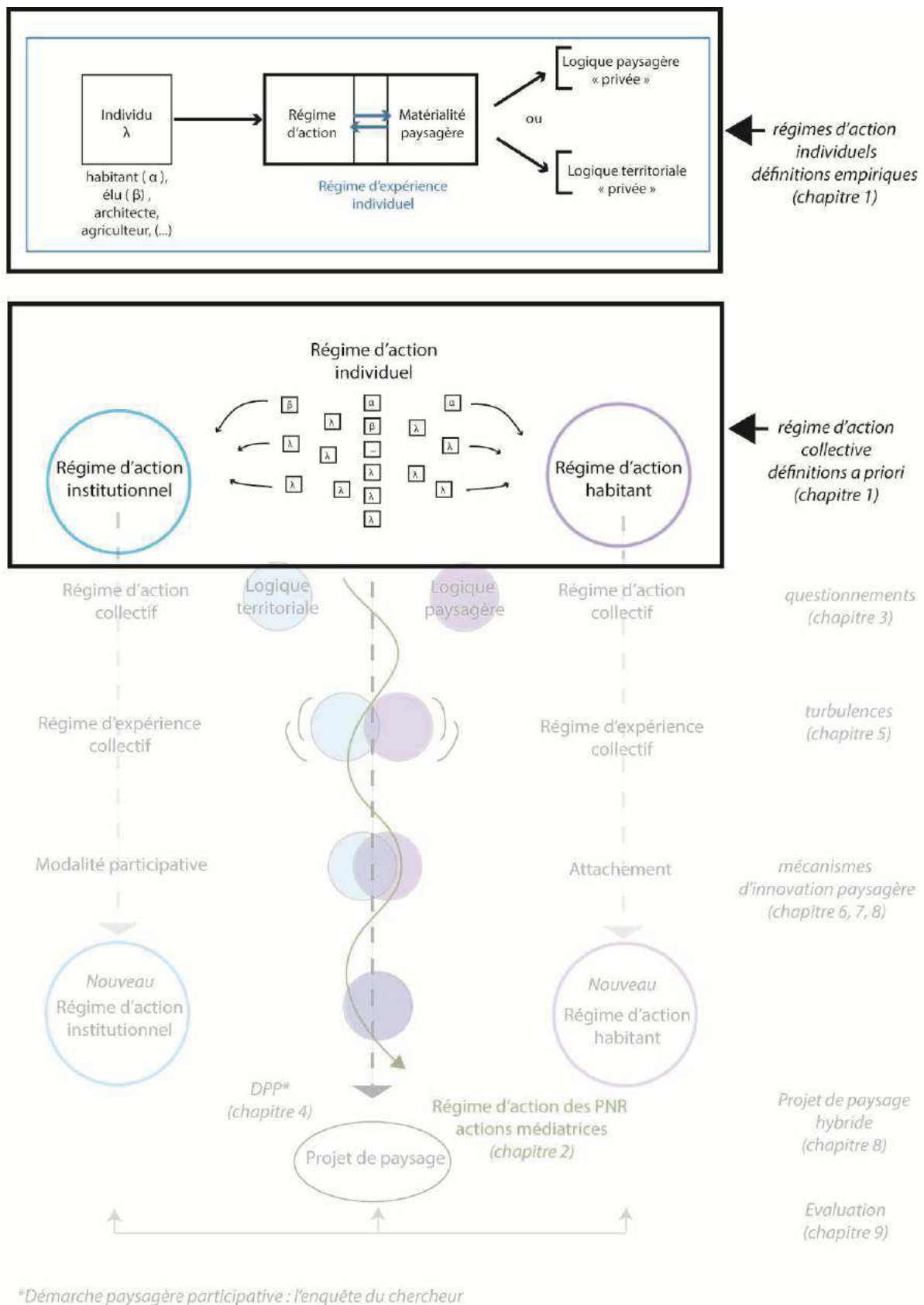


Figure 4 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Définitions empiriques et a priori (chapitre 1)

Introduction du chapitre 1

Ce chapitre vise à donner une définition théorique du *projet de paysage* dans le cadre de pensée que nous avons adopté pour notre recherche, celui du pragmatisme. Nous présenterons progressivement l'idée que le projet de paysage se définit par le jeu d'interactions qui s'opèrent entre des individus qui expérimentent, chacun à leur manière, la matérialité paysagère tout en cherchant à en définir des transformations possibles dans un intérêt commun. Comment qualifier l'action de ces individus ? Comment la répartition de ces individus dans des sphères institutionnelles et habitantes nous permet-elle de donner les caractéristiques *a priori* d'un régime d'action institutionnel et d'un régime d'action habitant, ceux qui nous intéressent dans le processus de *territorialisation* ?

Pour présenter le cadre pragmatique de notre recherche, nous proposons de retracer tout d'abord comment le paysage s'est immiscé dans différents courants épistémologiques (**chapitre 1.1**). Chez les géographes, le concept de paysage a notamment trouvé une large place dans le paradigme naturaliste, alors qu'il a trouvé une toute autre définition dans un paradigme plus culturaliste. Toutefois, c'est dans le courant d'une géographie relationnelle qui dépasse le simple constructivisme que nous inscrirons notre propre concept de paysage. L'entrée récente de la notion de paysage dans les politiques publiques nous offre la possibilité de saisir le concept dans une approche plus pragmatique, reliée à une dimension expérimentale.

Nous verrons ensuite en quoi la *théorie de l'enquête* de John Dewey peut nous aider à redéfinir cette géographie relationnelle en la reliant à l'*objet de la logique* – c'est-à-dire du raisonnement et de la connaissance (**chapitre 1.2**). Pour cela, nous nous référerons aux principes du *schème de l'enquête*, c'est-à-dire à la *méthode expérimentale* que prône Dewey. Il s'agit, pour lui, de la seule façon qui permette de comprendre la société sans tomber dans les écueils des explications déterministes puisque la méthode expérimentale accompagne la transformation de la société dans le même temps qu'elle permet son analyse. Nous verrons que Dewey établit une continuité entre la connaissance du chercheur et la connaissance de l'individu lambda qui compose une société. En effet le *schème de l'enquête* est le même pour l'un comme pour l'autre. Progressivement, nous introduirons le fait que Dewey considère que les principes du *schème de l'enquête* sont aussi les conditions intrinsèques d'une démocratie participative. Ce postulat nous permet de nous interroger à notre tour sur le *projet de paysage* en tant que moteur d'une démocratie participative qui aurait la spécificité d'intégrer au cœur de sa définition politique la matérialité paysagère.

Ce questionnement nécessite que nous définissions précisément le projet de paysage en tant qu'enquête menée par des individus qui expérimentent la matérialité paysagère de différentes manières. Nous introduirons deux définitions empiriques : la *logique paysagère* et la *logique territoriale* pour spécifier les différents régimes d'action que le projet de paysage mobilise. Dans cette optique, nous déroulerons pour l'une et l'autre logique, les principes du *schème de l'enquête* à partir du constat empirique qui consiste à envisager la façon dont un individu ordinaire enquête et interagit avec son environnement matériel (**chapitre 1.3 et 1.4**). Ces définitions posées, nous serons en mesure de nous demander ce qu'advient ces *logiques* lorsqu'on les observe, non plus à l'échelle d'un individu mais à l'échelle de groupes d'individus, répartis entre des sphères institutionnelles et des sphères habitantes.

1.1. L'arrivée du cadre pragmatique en paysage - Evolution des cadres de pensée autour du paysage

Pour commencer ce premier chapitre qui vise à nous situer dans le champ de la géographie et à annoncer notre posture épistémologique, celle du pragmatisme, nous commencerons par retracer quelques éléments clés de l'histoire des différents « cadres de pensée » du paysage. Ceux-ci évoluent les uns par rapport aux autres, soit par effet de rupture, soit par apparition d'un manque à combler. L'ensemble est corrélé à l'apparition de nouveaux facteurs sociétaux. Cette histoire accompagne des mouvements de pensée qui regroupent les chercheurs autour d'écoles. L'arrivée de la pensée pragmatique pour aborder le concept de paysage est le fruit de l'exploration des précédents cadres de pensée et de leurs limites. Elle se développe dans un contexte où le paysage est entré dans les politiques publiques et a fait l'objet de ses premières évaluations. N'ayant pas donné entière satisfaction, le concept de paysage est réévalué au sein même de la construction des politiques publiques. Il devient objet d'une politique procédurale dans laquelle l'étude des acteurs et la façon dont ils s'emparent du paysage orientent le sujet de la recherche « en paysage », nouveau tournant que semblent marquer les années 2010.

Volontairement succinct, ce rappel de l'histoire des cadres de pensée de la recherche en paysage nous sert surtout à comprendre comment émerge le cadre de pensée pragmatique qui n'est pas uniquement le paradigme de notre thèse, mais encore celui auquel s'intéresse une communauté de chercheurs, en réponse à un questionnement sociétal. Le résumé de cette histoire est d'autant plus partiel qu'il se cantonne au contexte français. Nous justifions ce choix par les limites que nous avons fixées à notre recherche : les transformations territoriales en France institutionnalisées par les réformes des années 2014. Notre ambition consiste à accompagner les communes et les communautés de communes de la société française dans ces changements avec pour idée principale qu'une nouvelle façon de se saisir du paysage peut aider à construire les politiques d'aménagement locales. Notre démonstration, objet d'une démarche pragmatique, sera menée au sein de territoires français auprès de communes et de communautés de communes appartenant aux Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes²⁹.

1.1.1. Le paysage dans un cadre de pensée culturaliste (jusqu'aux années 1980)

Puisque les Parcs naturels régionaux seront l'objet principal de nos terrains d'étude, commençons l'histoire des différents cadres de pensée de la recherche « en paysage » par ce premier constat : leur apparition coïncide avec une rupture épistémologique en géographie. Les Parcs naturels régionaux naissent dans les années 1960-1970, période où l'on hérite encore de toute la science développée par la géographie culturelle. Mais c'est aussi une période où cette géographie cherche à se repositionner face à la montée de l'uniformisation du monde, de son industrialisation et de son urbanisation qui réduit sa raison d'être. La géographie culturelle, en effet, cherchait à expliquer la diversité des relations entre société et milieu. Pour cela, elle s'est notamment appuyée sur la description fine des paysages. La culture qui intéressait les géographes était alors « ce qui s'interpose entre l'homme et le milieu et humanise les paysages » (Claval, 1995). Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, Ratzel et l'école allemande, en précurseurs, ont contribué à la construction de cette science en mettant en évidence les artefacts, les techniques et les outillages qui modèlent les différents paysages. L'école vidalienne y introduisit la notion de genre de vie, saisissant d'autres aspects notamment plus comportementaux et qui permettaient d'éclairer la relation entre l'homme et le paysage (Claval, 1995, p 28). Dans ce paradigme culturaliste, le géographe appréhende le paysage comme un « objet » : territoire habité et fabriqué issu des pratiques culturelles d'une société comme le

²⁹ Devenue Région Auvergne-rhône-Alpes suite à la loi NOTRe du 7 août 2015.

précise Jean-Marc Besse dans son essai portant sur une identification des différentes entrées du paysage (Besse, 2009, p.30). Il s'apparente davantage à la traduction de « *landschaft* » qui signifie à la fois paysage ou région. En dissociant la description des formes physiques et celles plus comportementales (culturelles), le géographe cherchait à « dépasser le paradigme du déterminisme naturel - les activités humaines sont déterminées par le milieu physique - pour établir celui du milieu géographique dont le paysage est l'expression visible : « une interface, combinaison pour reprendre le vocabulaire de l'époque, entre faits naturels et sociaux. » (Davodeau, 2009). Cette géographie qui se structure entre le XIXe et le début du XXe siècle se fait reconnaître progressivement comme science du paysage. Elle fait école en France sous la figure clé de Paul Vidal de La Blache et devient à l'époque un modèle international. Cependant, cette géographie régionale fondée sur une accumulation de connaissances monographiques n'a pas réussi à construire de lois plus générales (Davodeau, 2009). Le géographe ne s'intéresse alors que peu à l'action du sujet en train d'agir pas plus qu'aux facteurs qui influencent son action : formes de perception ou de « saisissement » (technique, symbolique, imaginaire) que les acteurs développent avec leur environnement ou encore par des jeux d'interactions et d'arrangements avec les autres acteurs qu'ils côtoient. C'est d'ailleurs ce sur quoi s'appuieront les tenants d'une nouvelle géographie afin de combler le manque de théorisation de la géographie classique vidalienne, et cela dès les années 1960-1970. Les géographes s'éloigneront dès lors du paysage pour construire une théorie de l'espace. Ils ne reviendront que plus tard sur une autre proposition pour théoriser le paysage notamment avec Augustin Berque dans les années 1990.

1.1.2. Le paysage dans un cadre de pensée constructiviste et réaliste (les années 1990)

Les années 60 marquent une période de modernisation en France, appuyée par des politiques d'aménagement qui tendent à offrir les mêmes services sur l'ensemble du territoire, où des politiques agricoles visant le soutien de la mécanisation à la production, les modes de vie et le monde rural s'uniformisent. Ce contexte pousse les géographes à abandonner les grandes monographies du monde rural, et à prendre un nouveau virage dès les années 70. D'une part ils vont aborder les sociétés humaines sous des approches plus systémiques. D'autre part, ils vont s'intéresser davantage aux représentations, aux valeurs symboliques qu'accordent les habitants à leur milieu (Claval, 1995). De cette rupture épistémologique va naître une certaine scission entre une géographie physique et une géographie humaine. D'un côté, le concept de paysage va garder une dimension plus naturaliste revisitée par les structuralistes. La nature va être étudiée en prenant davantage en compte l'homme comme paramètre de sa transformation. C'est donc une nature transformée dont l'homme dépend qui va être saisie comme objet d'étude. Pour le concept de paysage, l'on dira que la posture est « réaliste » : le paysage constituera « l'environnement matériel et vivant des sociétés humaines » (Besse, 2015), l'homme y est toutefois plus intégré et considéré comme l'un des facteurs d'un environnement dynamique (C. Bertrand & Bertrand, 2002). Le développement d'une science de l'écologie du paysage suivra cette même logique. D'un autre côté, certains géographes critiqueront la dualité objet/sujet, caractéristique d'une vision moderniste et donneront un autre sens au concept de paysage, celle d'une *relationnalité* entre un « paysage-objet » et un « paysage-construit ». Le paysage relève alors du sensible, du phénoménal, du symbolique (Berque, 1994). Le « paysage-construit » traduit désormais une conception du paysage comme représentation et non plus comme « objet » (Sgard, 1999). Les années 80-90 vont alors être une période de renouveau de la thématique du paysage avec une approche plus constructiviste. Ce cadre théorique va permettre de s'intéresser aux représentations du paysage comme un construit social, idéal, porteur d'identité ou de valeurs patrimoniales (Di Méo). Ces conceptions vont accompagner les travaux sur les territoires et la territorialisation. Le paysage se révélera « une source d'information pertinente sur la configuration territoriale et les modes de territorialisation » (Sgard, 1999, p. 24).

Dans les années 90, le paysage devient une préoccupation de politique publique, et questionne les dispositifs d'actions collectives pour répondre à une demande sociale « en paysage ». L'année 1993, sera d'ailleurs l'année de la loi Paysage dans laquelle les Parcs naturels régionaux sont ciblés comme cadres privilégiés des actions menées par des collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages. Anne Sgard (Sgard, 2011, p 24) rappelle que cette préoccupation institutionnelle sur l'évolution du paysage émerge dès les années 1970 : on assiste aux premières démarches d'aménagement accompagnées par des professionnels paysagistes. Ils y contribuent par un travail de regard sur les formes et des approches sensibles. Le ministère de l'environnement (division Urbanisme et Paysages) fédère dans les années 80 un groupe de réflexion autour de ce « souci du paysage ». Les résultats d'un colloque dont les actes sont publiés sous le titre « Mort du paysage ? » (Dagognet F. dir., 1989) permettent le partage d'un constat entre institutions, professionnels et scientifiques : « Les paysages « traditionnels » sont menacés, leur matérialité recule et le regard lui-même perd ses repères et ses grilles de lecture. » (Sgard, 2011, p 24). Les solutions, nous dit l'auteur, ne pourront être trouvées que par une collaboration entre pouvoirs publics, professionnels du paysage et milieux scientifiques. Ce postulat, nous semble ouvrir sur un nouveau paradigme de la recherche en paysage, et sur une nouvelle définition du concept de paysage axé sur l'action. Pourtant, les différents programmes de recherche en France peinent à y parvenir.

Alors que la sociologie apporte déjà ses contributions à la nouvelle définition du paysage en focalisant son attention sur les acteurs, ses actions, ses logiques, et sa rationalité limitée (Crozier et Friedberg, 1977), il faut attendre les premières recherches sur l'analyse des politiques publiques de paysage dans les années 2000 (Centre national de la recherche scientifique . Équipe de Nice, 2002; Davodeau, 2003; Programme de recherche Politiques publiques et paysages. Congrès, 2001) pour que le paysage intègre ce nouveau cadre d'analyse. Dans sa thèse, Alexis Pernet (Pernet, 2011, p 21) retrace l'histoire de cette lente insertion du concept de paysage à un paradigme plus constructiviste. Les résultats de la première Mission du Patrimoine ethnologique en 1989 relèvent encore d'une approche très culturaliste ou réaliste : « la distance qu'éthnologues ou sociologues instaurent avec leurs informateurs, si elle peut être présentée comme un gage d'objectivité, induit aussi un effet de séparation et oblitère la dimension de l'action, qui conditionne pourtant fortement la construction de postures individuelles et professionnelles des acteurs observés. » (Pernet, 2011). L'auteur souligne aussi la publication d'un article d'Y. Luginbühl : « Quelques avatars de la recherche en paysage », où transparait la « crainte » d'un manque de scientificité de l'objet paysage lorsque les chercheurs interfèrent avec leurs informateurs ou qu'ils les influencent.

Ainsi, l'on voit bien comment le paysage peine à sortir d'un concept ancré dans la modernité. Celle-ci est en pourtant en crise. Dès les années 90, l'on s'interroge sur le rôle de l'expertise scientifique face à une expertise citoyenne montante, et sur le statut de la science qui cherche à se démocratiser, laissant davantage de pouvoir aux citoyens (Lascoumes, 1994). Le monde du paysage vit cette même crise. Le recueil des recherches de Bernadette Lizet et François Dubost (1995) en est l'illustration même. Sous leur regard ethnographique, c'est l'expression d'un clivage entre acteurs, experts, sociétés locales et chercheurs, à partir des formes de représentation (au sens sociologique du terme) qui ressort de la réflexion sur ce corpus (Pernet, 2011). Les programmes de recherche qui suivront en provenance du ministère concerneront davantage l'analyse des politiques publiques, nouveau cadre d'observation qui, comme le suggère Alexis Pernet, vont permettre de dépasser ces premiers clivages.

1.1.3. Le paysage : les premiers retours d'une analyse de l'action collective et des politiques publiques de paysage (années 2000) – prolongation d'un cadre culturaliste.

Les années 2000 ouvrent une nouvelle ère dominante dans la recherche en paysage : celle d'une inscription dans le champ de la science politique par une analyse de l'action collective à travers

l'évaluation de politiques publiques de paysage. Avant de préciser les problématiques qui sont liées à ce nouveau cadre de pensée et la nécessité d'approcher le paysage par de nouvelles méthodologies, donnons quelques clés de l'histoire des politiques publiques de paysage en France résumées dans l'article de P. Donadieu : « Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? » (Donadieu, 2009).

Quelques jalons sur l'histoire des politiques publiques

L'on peut considérer que les politiques publiques de paysage sont héritières d'une politique culturaliste qui remonte aux premiers outils de protection des monuments architecturaux historiques. Elles furent instaurées par le ministre de l'Instruction publique Guizot sous le règne de Louis-Philippe suite au bilan des destructions engendrées par la Révolution de 1789. Cette politique s'est progressivement étendue à des « monuments naturels », (Cascade de Gimel, en Corrèze) et ce, dès la fin du XIXème pour ensuite se complexifier et tendre vers la protection des sites à *caractère pittoresque, historique, artistique, légendaire et scientifique* inscrits dans la loi de mai 1930 (Donadieu, 2009, p.3). Retraçant les différentes phases de l'arrivée des politiques publiques, Pierre Donadieu rappelle que le début du XXème siècle marque l'arrivée d'une deuxième phase, cette fois davantage orientée sur des politiques naturalistes de protection des patrimoines naturels. C'est l'époque où l'état français crée ses premiers Parcs nationaux, ceux de la Vanoise dans les Alpes (1963) et de Port-Cros dans le Var (1971), et donne naissance à un ministère de l'Environnement. L'état intègre progressivement dans son droit les engagements qu'il prend dans les conventions internationales (conventions Ramsar sur la protection des zones humides en 1971, celles de Paris sur la conservation du patrimoine en 1972) ou pour répondre à des directives européennes (protection des oiseaux migrateurs, 1979 ; protection des habitats naturels, 1992 ; réseau européen Natura 2000, 1995).

« Dans cette deuxième phase qui se superpose à la première, la notion de paysage est réduite à celle de nature écobioécologique objectivée par les scientifiques, notamment par l'usage des concepts d'écosystème (créés en 1935), puis de biodiversité (1986). Ce dernier concept apparaît de manière concomitante à l'émergence de la discipline d'écologie du paysage (Forman et Godron, 1986) » (Donadieu, 2009, p.4)

Dans les années 70, l'on entre dans une troisième phase où la notion de paysage va se traduire surtout en terme de cadre de vie, réponse à une France qui change de visage sous l'effet de politiques de modernisation du territoire français (notamment la politique de remembrement dans le milieu rural) ou de contexte socio-économique (abandon de sites miniers et sidérurgiques, développement de l'urbanisme pavillonnaire, du tourisme de masse, etc.). Cela nécessite de reconsidérer le paysage sous ses aspects ordinaires et quotidiens. En particulier, la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993 donne aux Parcs naturels régionaux (PNR) une responsabilité importante pour garantir la protection et la mise en valeur des paysages. Cette loi inscrit par ailleurs l'obligation de joindre à chaque permis de construire « un volet paysager » soumis aux techniciens de l'urbanisme, de l'architecture et du paysagisme.

Enfin l'on peut considérer que la Convention européenne du paysage de Florence en 2000, ratifiée par la France en 2006 ouvre une des phases les plus récentes de cette histoire des politiques publiques de paysage. Le texte donne une définition de la politique du paysage, en considérant l'histoire législative de la plupart des pays avancés dans ce domaine - c'est le cas de la France, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne -, c'est-à-dire en attribuant un sens spécifique aux termes de « protection », de « gestion » et « d'aménagement » que l'on trouve dans sa définition : « une politique du paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des

stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage politique du paysage » (art. 1).

« La protection signifie « maintenir les aspects singuliers d'un paysage du fait de sa *valeur patrimoniale (mémoire et transmission)* émanant de sa configuration naturelle ou non ». La gestion réunit les actions visant à encadrer les évolutions sociales, environnementales et économiques dans une perspective de *développement durable (c'est-à-dire de transmission)*. *L'aménagement enfin vise la mise en valeur, la restauration et la création de paysages en tant que bien commun et cadre de vie des Européens aux fins de leur bien-être ou du moins de leur mieux-être.* »

Relevons en outre que « cette dernière étape européenne et politique s'ajoute aux strates historiques précédentes privilégiant des valeurs culturalistes, naturalistes et sociétales. » (Donadieu, 2009) et reflète des valeurs mises en avant par le Conseil de l'Europe :

- le bien-être individuel et social des européens (valeurs humanistes) ;
- l'identité des territoires et des paysages (valeurs favorables à la qualité du cadre de vie et à l'épanouissement personnel) ;
- la conservation de la diversité des paysages comme patrimoine européen (valeurs de transmission) ;
- la participation des habitants à la décision publique (valeurs démocratiques). » (Donadieu, 2009, p.5)

Comment mettre en œuvre et respecter ces principes vertueux ? La convention européenne n'instaure pas vraiment de nouvelles politiques publiques, elle se contente d'exposer des principes qui invitent chaque état à s'investir et à établir des politiques publiques de paysage. L'entrée du paysage dans leurs objectifs soulève alors de nouvelles perspectives de recherche : comment l'action collective parvient-elle à faire émerger une politique publique de paysage, et comment parvient-elle à l'évaluer ?

Politiques publiques : la nécessité d'une évaluation

Les politiques publiques se dessinent et trouvent généralement leur justification dans des objectifs à atteindre. Cela sous-tend l'idée qu'elles puissent effectivement être évaluées en comparant ce qu'elles produisent au regard d'un état initial. Si l'on établit les critères d'évaluation pour en faire effectivement le bilan in fine, ces critères peuvent aussi bien être travaillés en amont les aidant ainsi à préciser leur objet et à anticiper leurs facteurs de réussite ou d'échec. Cette remarque nous permet d'introduire l'idée que la question de l'évaluation des politiques paysagères est indissociable de leur objet même : l'évaluation des paysages dans le temps.

Ainsi, lorsqu'en France, l'Etat demande aux chercheurs de travailler sur une évaluation des politiques publiques de paysage, les disciplines s'efforceront à préciser le champ de leur objet paysage en fonction de leur méthode d'évaluation. Parmi les détails de cette dernière, notons l'importance pour chaque discipline de devoir faire état dans leur protocole de recherche des rapports qu'ils entretiennent avec l'action collective afin de construire ces critères d'évaluation. Citons quelques travaux, illustrant des choix qui ont conforté le paysage dans des cadres plus ou moins culturalistes, plus ou moins naturalistes et plus ou moins politiques et pragmatiques.

1/ Des indicateurs d'évaluation détachés de la sphère décisionnelle.

Inscrits dans l'héritage de l'école de Besançon dont l'approche sur le paysage est délibérément systémique, et délibérément quantitative, la thèse d'A. Sauter (Sauter, 2011) offre l'exemple d'un travail sur l'évaluation des paysages et de ses politiques publiques détaché de toute sphère décisionnelle. Le chercheur invente alors des indicateurs fondés sur des formes de synthèse du paysage appuyée par des mesures portant sur sa part tangible. Il lui faut pour cela : « travailler sur le paysage

visible, c'est-à-dire sur l'ensemble des images potentiellement disponibles au regard, avant qu'elles ne passent par les filtres perceptifs de chacun [...] ». Il résume le choix de son paradigme par le schéma suivant :

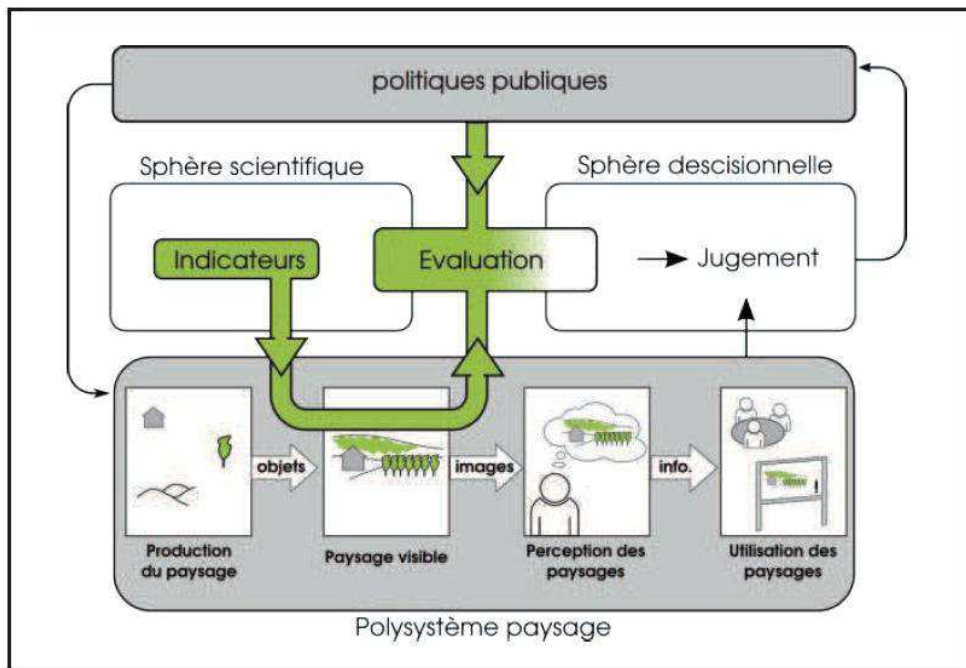


Figure 5 - Paradigme choisi pour l'évaluation du paysage dans la thèse d'A. Sauter (2011).

2/ Des atlas du paysage : état des lieux par des experts ou une approche sociologique

La campagne d'atlas des paysages consiste elle aussi à recenser un état initial des paysages, et comme le souligne Donadieu, pourra permettre d'évaluer les politiques paysagères des collectivités :

« Financés par l'État et les collectivités, et produits par des équipes pluridisciplinaires de géographes et de paysagistes, ils indiquent à la fois les ressources paysagères et patrimoniales des territoires et les diagnostics globaux sur l'évolution des paysages identifiés, de leurs usages et de leurs caractères. Ils seront très précieux pour évaluer dans dix ou vingt ans les politiques de qualité paysagère mises en œuvre par les collectivités. » (Davodeau, 2009).

Ces travaux de diagnostic n'ont pas la rigueur d'un travail fondé sur des indicateurs objectivés, proposition du travail d'A. Sauter. Au contraire, comme le souligne H. Davodeau, ces diagnostics tirent leur richesse de la production fournie par des équipes pluridisciplinaires, composées de géographes et de paysagistes. Ils mobilisent chacun leurs propres filtres perceptifs professionnels, révèlent ce qui leur paraît être des ressources potentielles qui pourraient déboucher sur d'éventuelles pistes de projet. En effet, même si une méthodologie a été mise en place (Yves Luginbühl, 1994), ces atlas sont le fruit d'une commande flexible de la part du mandataire et d'une réponse tout aussi interprétative de la part du prestataire pour les réaliser.

Les atlas avaient même une ambition plus large, car ils mobilisaient l'attention sur les perceptions sociales des paysages. C'est ce filtre perceptif d'une population habitante qu'ils envisageaient de pouvoir évaluer. Mais comme le précise H. Davodeau :

« En définitive, les atlas de paysage butent sur une limite que le ministère avait anticipée et qu'il cherche aujourd'hui à résoudre : l'évaluation des perceptions sociales des paysages. Dans sa

méthodologie qui sert de référence, Yves Luginbühl (1994) soulignait bien la nécessité d'enquêter auprès des populations ou, à défaut, auprès des élus. Aucun des atlas de paysage n'a donné lieu à une enquête de ce type (même si des entretiens ont parfois été menés auprès des acteurs pour prendre connaissance des projets d'aménagement à moyen terme). Comment, dès lors, parler de paysages identitaires sans s'appuyer sur ces connaissances sociologiques ? » (Davodeau, 2009).

Ces différentes limites méthodologiques offrent finalement à chaque discipline des pistes d'approfondissement. Elles offrent aussi une justification à l'invention d'autres disciplines et d'autres postures de recherche. C'est d'ailleurs ce que fait H. Davodeau dans la suite de son article lorsqu'il ouvre sur une autre façon d'aborder l'évaluation et la posture de l'évaluateur : il suggère finalement que ce dernier puisse avoir un rôle dans la médiation du projet. L'on change alors à nouveau de paradigme de recherche.

3/ L'évaluateur au cœur de la médiation du projet

H. Davodeau conclut son article sur « l'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères », sur le constat qu'« [il est] difficile de penser de façon distincte l'évaluation paysagère et l'évaluation des politiques paysagères. Les conflits induits par les diagnostics, leur instrumentalisation, les relations qui se tissent entre les acteurs lorsqu'ils sont associés aux études conditionnent le déploiement de l'action publique, favorablement ou défavorablement. » Il ouvre ainsi un nouveau paradigme de recherche davantage axé sur l'action des paysagistes ou des géographes. Ceux-ci sont au cœur d'une médiation qui fait intervenir la perception d'acteurs multiples. Ils en accompagnent l'équilibre et amènent ainsi les divers acteurs à construire un projet commun : une politique paysagère territorialisée.

Il nous semble que cette proposition tend à rejoindre l'évolution des programmes de la recherche financée par le ministère français mais qui rencontre dans son programme de 2005-2007 encore quelques résistances.

L'évolution vers un cadre interactionnisme - cas des programmes de recherche financés par le ministère français

L'évolution des programmes de recherche financés par le ministère marque en France la progression vers un cadre de pensée du paysage davantage interactionniste et plus attentif à ce qui se joue dans les pratiques au cours même de l'émergence des politiques publiques. Ces dernières furent d'abord centrées sur les politiques publiques de paysage (1998-2004) et leur évaluation. L'on assiste alors à un glissement progressif sur les modalités d'action (Programme de recherche paysage et développement durable, 2005-2007) dont la publication en 2007 de l'ouvrage « Paysages : de la connaissance à l'action » (Berlan-Darqué, Luginbühl, & Terrasson, 2016) tente d'éclairer la relation entre connaissance scientifique et monde opérationnelle.

Les contributions produites dans ces programmes de recherche offrent des analyses sur les administrations décentralisées qui permettent : des interactions entre milieux associatifs, scientifiques, techniques et politiques ; un regard sur la progression de la place du paysage dans les politiques d'aménagement ; des analyses sur les dispositifs locaux et les typologies d'intervention en matière de paysage ; un questionnement ouvert sur le risque d'instrumentalisation du paysage comme discours plutôt que comme perspective réelle d'« actions de fond » ; ou encore une analyse du rôle du paysage comme prévention des conflits et en tant que fonction sociale. Cependant, l'on remarque dans ces travaux la persistance d'une forme de dichotomie entre une connaissance du paysage qui serait « scientifique », c'est-à-dire inscrite dans un paradigme de la modernité (naturaliste, culturaliste) et de

l'autre une connaissance relative à des systèmes stratégiques d'acteurs dans lesquels le paysage ne serait plus qu'un construit, et dont les caractères d'ordre matériel et d'ordre physique deviendraient presque secondaires (Pernet, 2011).

Seuls les travaux de recherche portant sur la participation (Oliveira, Dneboská, & Correia, 2007; Muñoz & Olmo, 2007; Guisepelli & Fleury, 2007; Pfefferkorn & Mali, 2007) donneraient les prémisses d'un nouveau paradigme de paysage qui revisiterait le rapport entre « connaissance et action », nouvelle approche à laquelle va contribuer Alexis Pernet en proposant les pistes d'une recherche « paysagiste ». Celui-ci part alors de quelques constats tirés du corpus du programme de recherche de 2007.

« Nous pouvons ainsi nous demander à la suite de cette étude si la question de la participation en regard des enjeux du paysage ne porte pas autant sur les processus de décision que sur ce qui peut constituer les fondements même des paysages, à savoir les pratiques qui les façonnent » (Pernet, 2011, p 21) note-t-il, à partir des travaux de l'équipe universitaire d'Evora (Portugal). Il évoque aussi les premières recherches-interventions (Guisepelli & Fleury, 2003) tout en soulignant la disparition des paysagistes tant au niveau des équipes de recherche qu'au niveau des systèmes d'acteurs étudiés dans ce programme. Or, le débat public entre acteurs institutionnels et chercheurs et dans lequel les paysagistes étaient impliqués apportait une singularité au débat, ainsi qu'il l'affirme : « Ce débat laissait toujours place à un jeu de renvois et d'interactions, ne serait-ce que par la citation ou la présence conjointe de ces différents protagonistes à des événements qui ont construit et structuré un champ d'intervention, voire une économie. » (Pernet, 2011).

En proposant de remettre au cœur de la connaissance du paysage certaines pratiques de paysagistes ou catégories d'action, c'est un nouveau paradigme du paysage qui semble émerger et dans lequel nous inscrivons notre propos.

1.1.4. L'attention portée aux logiques d'action : le paysage dans le cadre d'une pensée pragmatique ? (2010)

Les nouvelles formes de recherche, celles qui s'inscrivent dans les recherches-actions, ouvrent un nouveau cadre de pensée pour le paysage : celui du pragmatisme. Le paysage en tant que processus de projet est davantage inscrit dans les préoccupations de la communauté scientifique ; les chercheurs sont impliqués dans une action collective en train de se faire. Par leur observation participante, ils contribuent à analyser comment émerge le projet de paysage (une intentionnalité de gestion et d'intervention sur la matérialité du paysage). Dans ces démarches, la dimension collective et participative apparaît intrinsèque au paysage. Les chercheurs observent et s'impliquent dans les modalités de participation tout en observant et contribuant à la fabrication de nouveaux paysages (de façon matérielle et idéale). L'absence et le manque de paysagistes dans les programmes de recherche - ce qu'avait souligné Alexis Pernet dans le programme PDD1 – est par exemple comblée dans le programme du ministère qui a fait suite (*Paysage et Développement Durable 2 (2007-2010)*). Le chapitre III de l'ouvrage publié en 2015 sous le titre « Biodiversité, paysage et cadre de vie » (Michel & Delduc, 2015) présente une partie du bilan et offre un retour sur trois recherches-actions. Les paysagistes y sont présents en tant qu'animateurs mais aussi en tant que chercheurs. Leur contribution sous cette forme est triple : ils contribuent au développement des méthodologies de démarches participatives. Ils analysent et mobilisent les perceptions paysagères pour inventer de nouvelles formes paysagères. Et enfin, ils apportent une dimension réflexive sur leurs pratiques professionnelles et la façon dont elles se transforment en une dimension participative et opérationnelle.

L'on y trouve le premier bilan d'une recherche sur l'« appréhension du paysage urbain [comme] opportunité pour renouveler la conception urbaine et les démarches participatives » (Bailly, 2015). Bien que l'article consacré au sujet offre une perspective très constructiviste - l'on y fait effectivement le bilan de représentations paysagères de deux espaces urbains (le quartier de Merlose aux Etats-Unis et celui de l'île-Saint-Denis en France) - la façon dont les auteurs suggèrent que leur méthodologie, nécessairement participante³⁰, puisse permettre de repenser autrement les aménagements de la ville les inscrit dans une dimension davantage pragmatiste : « Cette interdépendance entre les lieux évocateurs de la relation des hommes aux lieux conduit à une autre lecture spatiale. Elle amène à une conception urbaine que l'on pourrait qualifier de pointilliste, consistant à intervenir sur une série de lieux précis, faisant sens les uns par rapport aux autres et non sur de vastes emprises foncières telles que les projets urbains actuels l'envisagent le plus souvent. » (Bailly, 2015, p.154). La dimension pragmatique est cependant incomplète car il reste à savoir comment cette piste transformerait, au cours de son application d'une part les processus de concertation ou de décision, et d'autre part les formes urbaines, ambiances et espaces publics.

Le deuxième article place davantage l'action publique dans une dimension expérimentale et réflexive. Dans cet article, l'action publique est représentée par des paysagistes à qui l'on a délégué une mission participative. Notons alors que ce sont eux, qui font état de leur recherche. Si l'expérimentation vise à améliorer le projet de gestion écologique des paysages du Val-Maubuée dans le cadre d'un Schéma de cohérence et d'orientation paysagère (Scop) (E. Bertrand, Menozzi, Marie-Jo, & Laborde, 2015) la problématique de l'article est bien centrée sur une interrogation des pratiques de l'action publique. Elle questionne à la fois celles des paysagistes à son service : « [...] qu'est-ce que le fait de faire appel à la capacité d'expertise des habitants et des jardiniers induit comme changement d'approche pour le paysagiste ? » et de façon plus globale, la manière dont la ville nouvelle, « lieu d'affirmation du paysage et du métier de paysagiste dans la conception de la ville » peut entrevoir les changements dans sa gestion écologique des paysages en composant différentes échelles d'appréhension du paysage : celle globale du paysagiste, et celle locale de l'utilisateur (E. Bertrand et al., 2015).

Le troisième article est en fait le bilan de deux recherches. Celle exposée en second lieu se rapproche de la posture de recherche de Bertrand et al. dans la mesure où le chercheur est embauché en thèse CIFRE au sein du Conseil Général : il se retrouve lui aussi au cœur de l'action publique. L'article retrace l'expérimentation du chercheur dans la haute vallée de la Sèvre niortaise (Bercovitz & Briffaud, 2015). Là encore, il s'agit d'une forme réflexive de ce que sont les pratiques qui tournent autour du paysage et de la façon dont elles peuvent accompagner les prises de décision et l'action collective. En outre, l'on tend bien vers une recherche pragmatique : les méthodologies développées font partie de l'objet même de la recherche. Celles de Bercovitz sont tournées vers des méthodologies de médiation paysagère. Elles lui permettent de mettre en évidence la façon dont elles rassemblent les acteurs autour d'un projet de territoire commun, tout comme l'expérimentation lui permet de conclure sur la pertinence de ces méthodes.

Une seconde problématique est mise en avant dans l'article par S. Briffaud qui le co-écrit et dont on connaît l'implication dans les pédagogies d'école du paysage. Elle reconsidère les pratiques des paysagistes et sous-entend une remise en cause de leur formation. L'expérience de médiation paysagère permet à ces chercheurs de démontrer une forme de plus-value en comparaison avec des pratiques de médiation paysagiste (tel le projet de paysage à partir d'un site à aménager) et dont ils retracent les aspects de façon théorique. L'on comprend alors pourquoi l'étude, présentée dans un

³⁰ Les méthodes de ces chercheurs sont des méthodes qui tentent de restituer le sensible. En s'appuyant sur le fait que « le paysage apparaît dès que l'on restitue le sensible, comme l'écrivait Pierre Sansot (1983) », ils font du paysage un objet intrinsèquement lié à une « participation » de l'habitant, c'est-à-dire lié à sa façon d'« être au monde ».

article intitulé « Participation et renouvellement des pratiques paysagistes » est publiée de façon complémentaire à une autre expérimentation, celle du projet d'aménagement participatif à Villandry dans le Val de Loire (37). Cette étude prend un parti-pris de posture de recherche plus osé : il ne s'agit plus de transformer l'action publique de l'intérieur en ayant la position de chercheurs-praticiens qui la représenteraient. Au contraire, ils font délibérément le choix de ne pas s'inscrire dans une commande publique. Ils démontrent comment, au travers de leur projet d'aménagement, le paysage prend plusieurs statuts :

- « vecteur de médiation » : « dans un premier temps, il devait conduire à l'émergence des représentations et aspirations des habitants pour améliorer leur cadre de vie. »

- « support de projet » : « dans un deuxième temps, le paysage de Villandry devenait alors une réalité concrète que les habitants étaient invités à transformer pour produire une esquisse d'aménagement. »

- Support de négociation : « Enfin, dans un troisième temps, cette esquisse allait elle-même servir de support de médiation pour entamer une discussion avec les gestionnaires à l'échelle du territoire élargi. La question du passage du « paysage outil de médiation » au « paysage objet à aménager » était au cœur des réflexions » (Montembault, 2015). L'opportunité d'expérimentation - et donc celle d'apporter une preuve à ce dernier postulat - arrive grâce à l'émergence d'un autre projet, cette fois de nature institutionnelle mis en œuvre par l'agglomération de Tours. Cette dernière avait pour objectif de promouvoir un paysage à vocation touristique. C'est alors l'occasion pour les chercheurs de mettre en cohérence leur projet d'aménagement participatif avec le projet institutionnel.

L'article présente bien une nouvelle stratégie de recherche dans laquelle le chercheur fait évoluer les sociétés par une mobilisation du paysage issue d'une participation habitante et non plus conditionnée par l'action publique. Cependant, cette évolution ne se développe pas en ignorant l'action publique, mais en cherchant à la faire réagir en lui opposant une stratégie citoyenne que nous pourrions qualifier d' « *empowerment* ».

À ces articles qui tentent de rapprocher « paysage et participation », ajoutons celui de Balu et al. intitulé « Paysage, développement durable et participation citoyenne » (Balu et al., 2015). Bien qu'il ne soit pas présenté comme le bilan d'une recherche-action, l'article nous paraît suivre la lignée des précédents. Il présente en effet un travail comparatif et une synthèse d'une quinzaine d'expériences participatives, fruit d'un travail collectif d'une équipe de chercheurs mêlant scientifiques et praticiens. Sur la base d'observations participantes, d'entretiens avec les porteurs-animateurs de projets et de quelques recherches-actions, ils tentent de définir de façon empirique et expérimentale le concept de « participation créative ». Pour eux, la « participation créative » est une « *Approche dans le cadre de laquelle les acteurs se mettent en capacité de faire ensemble. [...] c'est l'espace de l'imaginaire où l'on invente des futurs possibles. La projection dans un territoire autre, souhaité ou à venir, peut donner lieu à des réponses innovantes.* » (Balu et al., 2015, p 115). À partir de cette définition, les chercheurs tirent de leur observation empirique les moyens de cette participation créative. Ils proposent trois « mouvements de lâcher-prise, d'ouverture au dialogue, et d'émergence d'idées » dans lesquels le paysage acquiert lui aussi différents statuts :

- Le premier mouvement est une « mobilisation par et pour le paysage » : « *L'accent est mis sur les représentations, le croisement des regards sur l'espace, pour en révéler le sensible, l'invisible* » ;

- Le deuxième mouvement s'appuie sur des manifestations artistiques « réenchanteurs de l'urbain » : « *Des collectifs artistiques [...] investissent les espaces publics, pour en détourner l'usage premier, ou les valoriser en créant la surprise, en suscitant les rencontres et en générant de la convivialité* (Gaber, 2010 ; Julien, 2013) [...] *Par leur action, ces collectifs modifient le paysage, l'inventent, le réenchangent.* » ;

- Le troisième mouvement concerne l'expérimentation in situ avec les habitants. « *Ces collectifs mobilisent des savoir-faire et des approches pour favoriser la mise en œuvre de projets partagés. Ils*

interviennent sur un territoire de façon éphémère et sur commande d'institutions publiques. [...] par leur production, ils bouleversent les codes établis dans la manière de penser la fabrique de la ville. »

Ces différents mouvements, qui jouent de stratagèmes pour relever au mieux le défi participatif, sont finalement prétextés à l'examen d'une société qui cherche à faire bouger les lignes de l'action publique au-delà de ses aspects normatifs et institutionnels. L'article débouche sur des propositions de pistes pour améliorer la participation créative : « co-voir », « co-comprendre », « co-partager sur le terrain, des usages et des attentes, des références (différentes selon les groupes : riverains, touristes...) ». En somme, ces chercheurs contribuent à la définition d'un paradigme pragmatiste du paysage. Comme ils l'écrivent eux-mêmes, le paysage devient « *puissant média et médiateur qui potentialise l'action et la virtualise dans les territoires locaux.* » (Balu et al., 2015).

Bien que les articles précédemment exposés soient tirés d'un seul programme de recherche, la représentativité de ces recherches-actions dans ce programme ministériel unique en Europe nous paraît illustratif de l'arrivée d'un nouveau paradigme de paysage, un *saut* qu'Alexis Pernet définit ainsi :

« un processus de transformation est enclenché au niveau des politiques publiques de paysage et de leurs applications locales, tant au niveau de leurs objectifs que de leurs méthodologies. Ce « saut » qualitatif et méthodologique s'appuierait sur une compréhension élargie de la notion de paysage, qui engagerait les acteurs publics à dépasser le stade des « apparences » (une conscience paysagère basée sur des schèmes purement esthétiques, formels ou idéologiques) pour envisager un cadre conceptuel plus complexe, qui mobilise les multiples strates des représentations sociales, les ressorts symboliques et culturels d'un « désir » de paysage ou des capacités renouvelées à comprendre la matérialité de l'espace observé et à agir dessus. » (Pernet, 2011, p51).

Ce nouveau cadre de pensée s'inscrit dans un courant plus « pragmatiste », courant dont les « pères fondateurs » que sont Peirce, James, Dewey, Mead (1850-1950) invitent à une pensée qui permet de dépasser la disjonction entre théorie et pratique, et qui donna naissance à la première école de Chicago (fin XIXème) de sociologie. Nous allons étoffer cette proposition en rappelant quelques fondamentaux du pragmatisme qui nous permettent de projeter la recherche en paysage dans cette lignée en particulier à partir des travaux de J. Dewey.

1.1.5. Bilan : une pensée pragmatique qui s'inscrit dans l'évolution historique des cadres de pensée du paysage

	Pensée culturaliste	Pensée constructiviste et réaliste	Les politiques publiques de paysage	Pensée pragmatiste
Période représentative	Moitié du XIXème-fin des années 80	Les années 1990	Les années 2000	Les années 2010
Influences et facteurs de changement	Ecole vidalienne instauré par Paul Vidal de La Blache (1845-1918) et sous l'influence du modèle allemand (Alexander von Humboldt, Ritter, Ratzel, Von Richthofen)	Tournant dès les années 70 : grandes politiques d'aménagement et de modernisation de la France, uniformisation du monde rural.	L'héritage de la pensée culturaliste : loi de mai 1930 sur protection des sites à caractère pittoresque, historique, artistique, légendaire et scientifique. La montée en puissance du paysage dans les politiques publiques : Convention européenne du Paysage de 2000 (dit convention de Florence)	Bilan mitigé des recherches sur l'évaluation des politiques publiques. Constat de l'influence de ces protocoles de recherche sur les politiques publiques en train de se faire.
Définition du paysage comme objet de recherche	Description du paysage comme territoire habité et fabriqué, issu des pratiques culturelles d'une société. Paysage comme entrée pour décrire de "genre de vie".	Vision des sociétés humaines sous des approches plus systémiques. Attention portée aux présentations, aux valeurs symboliques qu'accordent les habitants à leurs milieux (Claval, 1995).	Politiques publiques et évaluation des paysages	Le paysage comme une politique publique procédurale. Le paysage comme modalité d'action des acteurs

Tableau 1 - Les différents cadres épistémologiques du paysage. Désveaux, 2019.

À travers l'histoire française de la recherche en paysage, nous avons montré comment les chercheurs font émerger de façon collective un nouveau cadre de pensée. Dans ce dernier, le paysage peut être envisagé comme l'objet d'une démarche pragmatique qui amène les chercheurs à envisager le dépassement d'une disjonction entre théorie et pratique. Fruit d'une histoire avec des marqueurs de changement, de dépassement, mais aussi d'intégration des connaissances passées, l'émergence du cadre pragmatiste aurait été plus difficile si les chercheurs n'avaient pas préalablement mené leurs investigations sur l'évaluation des politiques publiques, elles-mêmes issues d'une montée en politique du paysage, et d'un passé plus culturaliste fondé sur la protection de la nature, le sentiment d'identité territoriale et le dépassement d'une relation déterministe au milieu.

Nous avons montré comment le cadre pragmatiste s'intéresse à l'action et place le chercheur au cœur même de l'action en train de se réaliser. Cela impose que le chercheur s'intéresse à la façon dont il traite les acteurs du paysage comme des collaborateurs, analysant leur conception scientifique du paysage dérivée et héritée des précédents cadres de pensée, mais aussi de leur expérience plus quotidienne en tant qu'habitants. Ainsi, connaissances scientifiques et connaissances de sens commun se rejoignent sur un même plan, comme le suggèrent les propositions pragmatiques, sur lesquelles nous allons à présent nous pencher.

1.2. Le pragmatisme de Dewey : la théorie de l'enquête comme fondement de la logique.

Maintenant que nous avons montré comment le concept de paysage a, au fil de l'histoire, acquis une dimension interactionniste - le paysage est un objet relationnel indissociable du sujet agissant sur lui - nous proposons d'affiner ce que sont ces mécanismes d'interactions. Ces derniers sont applicables à une diversité d'acteurs et se déclinent donc en différentes variantes que nous appellerons « *régimes d'expérience* » ou « *logique* ». Nous allons progressivement introduire en quoi le paysage peut être considéré comme l'objet de différentes *logiques*. Toutefois, nous ne pourrons détacher cette analyse de la méthodologie du chercheur nécessairement impliqué dans l'action en train de se faire, qui nous permet de nous l'inscrire dans une épistémologie pragmatique de la connaissance du paysage. Pour expliciter cette relation, nous allons commencer par définir ce qu'est l'objet de la *logique* en rappelant les fondements théoriques de la philosophie pragmatique de J. Dewey.

1.2.1. Le pragmatisme de Dewey

Le pragmatisme de Dewey est inspiré d'un courant philosophique initié en Amérique du Nord par Charles Peirce et William James. Les pragmatistes ont développé une théorie de la connaissance qui naît d'un lien entre la méthode et la signification (Deledalle, 1979). Pierce en énonce les principales lignes dans son article « *Comment rendre nos idées claires* », dans lequel il explique la quête de la fixation d'une croyance par une méthode (Peirce, 1879).

Pour qu'une idée soit « *claire* » ou *validée scientifiquement*, « *il faut qu'une idée ait pris en compte les conséquences pratiques qu'elle est susceptible de produire, ce que seule l'expérimentation peut révéler.* » (Daynac, 2002)

Dewey, dans la lignée de Peirce, nous dit que cette façon de penser est d'abord celle que l'homme déploie pour résoudre les problèmes de son quotidien. Ce que nous devons à J. Dewey dans son ouvrage « *Logique. La théorie de l'enquête* », c'est surtout une proposition de mettre fin à la distinction des catégories de pensée entre connaissance profane et connaissance scientifique. Cette

démonstration, Dewey nous la propose à partir de la notion *d'enquête* qui est à l'origine de la logique. Dewey emprunte le terme d'« enquête » à Peirce qui avait établi que *l'enquête scientifique* était la méthode permettant d'accéder à la réalité, comparativement à d'autres méthodes de fixation de la croyance³¹. La *théorie de l'enquête* de Dewey pose le postulat que la trajectoire des logiques unifiées, (tirées de l'enquête du sens commun et de l'enquête de la connaissance), permettrait un double mouvement qui porte le sens commun vers la science et la science vers le sens commun. C'est l'effort de ce double mouvement qui nous semble transparaître dans les récentes recherches « en paysage » que nous avons citées dans le chapitre 1.1.

Nous préciserons plus tard la façon dont nous appuyons notre propre recherche dans ce cadre théorique pragmatique (dans les chapitres 3 et 4), un pragmatisme que nous qualifierons de social, en référence à l'ouverture vers les sciences sociales qu'apporta Dewey à cette théorie. Nous allons ici davantage porter notre attention sur ce que nous dit Dewey de *l'enquête* en tant que *logique*. Nous établirons ainsi ce que peut être le paysage lorsqu'on l'étudie sous les différents régimes d'actions de ceux qui le considèrent. Nous distinguerons ainsi la logique paysagère et la logique territoriale.

1.2.2. Qu'est-ce qu'une enquête ?

Dans son ouvrage, « *Logique. La théorie de l'enquête* », Dewey propose dans un premier temps de distinguer deux formes d'enquête : l'enquête du sens commun et l'enquête scientifique (Dewey, 1967, p.121). Bien que l'ensemble de son ouvrage cherche à démontrer une unification de ces deux formes d'enquête, l'auteur présente d'abord l'une puis l'autre forme. C'est aussi ce qu'il nous importe de faire en présentant d'abord ce qu'est une logique paysagère relevant d'une *enquête du sens commun*, avant de relever ce qui sera pour nous, notre enquête scientifique.

L'enquête du *sens commun* nous dit Dewey vise à résoudre des problèmes « *d'utilisation et de jouissance* » tandis que l'enquête scientifique vise la *connaissance*. Pour présenter l'enquête, Dewey doit introduire la notion d'environnement ou « monde », c'est-à-dire une matrice biologique et culturelle dans laquelle les êtres humains sont directement et matériellement impliqués. (Ce qui ne sera pas forcément le cas, pour l'enquête scientifique). L'enquête, celle du *sens commun*, est la relation d'ajustement de nos comportements à cet environnement.

« *Les problèmes qui se présentent dans ces situations d'interaction peuvent se ramener à des problèmes d'utilisation de jouissance des objets, activités et produits, matériels et idéologiques (ou « idéels ») du monde dans lequel vivent les individus* » (op. cit., p.122).

Le *sens commun* relève donc pour Dewey des affaires ordinaires de la vie. L'expression « de sens commun » prend la signification de bon sens et d'opinion du groupe. D'autre part, Dewey nous rappelle comment le sens commun est lié au *qualitatif* :

« *C'est en examinant leurs qualités que l'aptitude et la capacité d'utilisation des choses et des événements se décident ; que les aliments propres à la consommation par exemple se distinguent de ceux qui ne le sont pas, qui sont poisons ou tabous.* » (op. cit., p.122).

³¹ Les trois autres méthodes de fixation de la croyance sont : La méthode de la ténacité, la méthode de l'autorité, la méthode dite *a priori* ou « de ce qui est agréable à la raison ». (Claudine Tiercelin, *C.S. Peirce et le pragmatisme*, Paris, puf, 1993.)

La jouissance et la souffrance, explique Dewey, guident la façon de qualifier les choses ou les situations. Or, comment parvenir à définir le caractère qualitatif d'une jouissance ou d'une souffrance sans passer par le processus expérimental d'accès à ces situations ?

« *Tanner des peaux est un processus qualitativement différent de celui de tresser des paniers ou de façonner des jarres d'argile* », illustre-t-il. (op. cit.).

Nous pourrions traiter de même le questionnement sur la *qualification* des espaces et des paysages. Le jugement de qualité définit leurs utilisations : il permet de distinguer les espaces appréciables de ceux qui ne le sont pas, mais le jugement se fixe toujours dans le processus expérimental pour avoir accès à ces situations : c'est l'aptitude qualitative à évaluer par le ressenti mais aussi à concevoir, transformer, expérimenter les différentes formes d'espaces et de paysages.

Si Dewey insiste sur le fait que les enquêtes du *sens commun* ont non seulement une matière mais dépendent aussi d'opérations qualitatives, c'est qu'il constate que l'enquête scientifique a cherché à s'y opposer.

« *L'histoire des sciences et le présent état des sciences prouvent que la mise en relation des faits et des conceptions dépend de l'élimination du qualitatif en tant que tel et de sa réduction à une formulation non-qualitative.* » (Op. cit.).

La séparation et l'opposition entre l'objet de la science et du sens commun seraient donc à l'origine des controverses épistémologiques. La principale proposition de la philosophie de Dewey c'est donc bien « *de se rendre compte que l'objet de la science entretient une relation génétique et fonctionnelle avec l'objet du sens commun, ces controverses n'ont plus raison d'être. L'objet de la science est intermédiaire : il n'est pas une fin en soi.* » (Op. cit., p 127). Gardons ce postulat en tête, car c'est lui qui va nous permettre de mener une recherche avec un statut de chargée de mission (thèse CIFRE). Notre propre enquête croisant celles d'un réseau d'acteurs que nous observons et dont nous faisons nous même partie, les deux formes d'enquête nécessitent de pouvoir aller dans un même sens. Continuons à présenter l'enquête chez Dewey afin d'y repérer ce que nous pourrions qualifier de logique paysagère.

1.2.3. Le schème de l'enquête

Si Dewey propose une théorie de l'enquête, c'est bien dans l'objectif de définir des formes de logique, soit une forme de pensée et d'accès à la connaissance. Qu'elle soit du sens commun ou scientifique, l'enquête répond à la même structure et au même schème. Afin de donner une définition de l'enquête, Dewey s'attache à expliciter cinq points qui la constituent : la situation indéterminée (qui constitue l'antécédent de l'enquête), l'institution d'un problème, les déterminations de la solution du problème, le raisonnement et l'énoncé de la preuve par le caractère opérationnel d'une corrélation entre « idée » et « faits ». Enquête et expérimentation étant pour Dewey quasiment synonymes, nous faciliterons la compréhension de ces cinq points en les éclairant à partir de principes qui accompagnent la « méthode expérimentale³² ». Nous soulignerons en particulier la dimension évolutive et adaptative de celle-ci, qui amène l'expérimentateur à changer les conditions de son environnement et sa façon d'interagir avec lui. Rappelons en effet que pour Dewey l'enquête n'est autre qu'une forme spécifique

³² Méthode expérimentale ou expérimentation : « *On emploie « expérience dans le bon sens du terme quand on dit par exemple qu'une certaine conclusion ou théorie est vérifiée par l'expérience et se distingue par conséquent d'une idée en l'air, d'une intuition conjecturale ou d'une construction purement théorique* » (Op. cit.).

d'expérience liée à l'être humain : « elle est ce par quoi s'accomplissent les sujets humains » (Dewey, 2012). Elle est un acte de connaissance « naturelle » qui équivaldrait au processus d'adaptation des espèces vivantes, théorie de l'évolution énoncée par Darwin et dont on connaît toute l'influence dans les travaux de Dewey.

« Les adaptations chez les hommes donnent lieu à la pensée [...]. Mais elle a son origine dans le comportement biologique adaptatif et la fonction ultime de ses aspects cognitifs est un contrôle prospectif des conditions de l'environnement. La fonction de l'intelligence n'est donc pas de copier les objets de l'environnement, mais plutôt de prendre en considération la manière dont des relations plus effectives et plus profitables avec ces objets peuvent être établies dans le futur. » (Dewey, 2012, p.17).

La situation indéterminée

Pour comprendre comment est construit le schème de l'enquête, il nous faut tout d'abord expliciter, comme le fait Dewey, ce qu'est une situation :

« J'aborde la discussion par la présentation et l'explication du mot situation en son sens fort. Son importance apparaîtra peut-être mieux si l'on indique en premier lieu ce qu'elle n'est pas. Ce que désigne le mot « situation » n'est pas un objet ou un événement isolé ni un ensemble isolé d'objets ou d'événements. Car nous n'expérimentons ni ne formons jamais de jugements à propos d'objets et d'événements isolés, mais seulement en connexion avec un tout contextuel. Ce dernier est ce qu'on appelle une « situation ». » (Dewey, 1967, p. 127-128)

Ainsi, une situation est un ensemble d'éléments « expérimentés ». C'est-à-dire qu'il existe des interactions entre ces objets avec lesquels nous sommes nous-mêmes en interaction (environnement). Cet environnement, nous pouvons le sentir et l'apercevoir. Or, pour qu'il y ait enquête, il faut qu'un certain déséquilibre s'opère dans cet environnement, qu'une confusion apparaisse dans cette situation. Celle-ci doit pouvoir susciter un questionnement, un doute.

Lorsqu'il expose le schème de l'enquête dans son ouvrage « Logique ou théorie de l'enquête », Dewey emploie peu le champ lexical de l'expérience, notion pourtant omni présente dans la suite de ses travaux. Dans la mesure où le principe d'enquête n'est autre que le principe d'expérimentation que prône Dewey, il nous semble pertinent d'introduire ici la différence entre expérience et expérimentation, distinction éclairante pour saisir le concept d'enquête.

De manière simplifiée, nous pouvons dire que toute pratique vécue est « expérience », mais elle ne constitue pas pour autant une expérimentation, soit une enquête. C'est bien la situation de déséquilibre et de doute qui donne la possibilité à l'enquêteur de transformer progressivement l'ensemble de ses expériences en une *expérimentation*. Une autre façon de parler d'*expérimentation* consiste à définir en quoi consiste « vivre une expérience » en la distinguant toujours de la simple expérience « rudimentaire ». C'est la définition que donne Dewey dans son ouvrage « L'art comme expérience » que nous proposons de reprendre :

L'expérimentation ou « Vivre *une* expérience »

« Il y a perpétuellement expérience, car l'interaction de l'être vivant et de son environnement fait partie du processus même de l'existence. Dans les conditions de résistance et de conflit, des aspects et des éléments du moi et du monde qui sont impliqués dans cette interaction enrichissent l'expérience d'émotions et d'idées de sorte qu'une intension consciente en émerge. Il arrive souvent, toutefois, que l'expérience vécue soit rudimentaire. Certaines choses sont expérimentées mais pas de manière à composer *une* expérience. Il y a dévoiement et dispersion ; il n'y a pas d'adéquation entre, d'une part, ce que nous observons et ce que nous pensons, et, d'autre part, ce que nous désirons et ce que nous obtenons. Nous nous attelons à la tâche puis l'abandonnons ; nous commençons puis nous nous arrêtons, non pas parce que l'expérience est arrivée au terme visé lorsqu'elle avait été entreprise mais à cause d'interruptions diverses ou d'une léthargie intérieure. À la différence de ce type d'expérience, nous vivons *une* expérience lorsque le matériau qui fait l'objet de l'expérience va jusqu'au bout de sa réalisation. C'est à ce moment-là seulement que l'expérience est intégrée dans un flux global, tout en se distinguant d'autres expériences. Il peut s'agir d'un travail quelconque que l'on termine de façon satisfaisante ; d'un problème que l'on résout ; d'un jeu que l'on poursuit jusqu'au bout ; d'une situation quelle qu'elle soit (dégustation d'un repas, jeu d'échecs, conversation, rédaction d'ouvrage, ou participation à une campagne électorale) qui est conclue si harmonieusement que son terme est un parachèvement et non une cessation. Une telle expérience forme un tout ; elle possède en propre des caractéristiques qui l'individualise. Il s'agit là d'*une* expérience. » (Dewey et al., 2010).

Cet extrait, condensé des grands principes de l'expérimentation, nous permet d'introduire les autres éléments constitutifs du schème de l'enquête. Commençons par la façon dont Dewey nous explique comment l'institution d'un problème est indissociable de la détermination de sa solution.

L'institution d'un problème et les déterminations de la solution du problème : un « mouvement d'unification »

Pour Dewey le problème n'est « clair » que lorsque l'on est parvenu à sa solution éprouvée, c'est-à-dire à un achèvement de l'« œuvre », processus créatif ou inventif dans lequel l'enquêteur est embarqué :

« À la différence de ce type d'expérience, nous vivons une expérience lorsque le matériau qui fait l'objet de l'expérience va jusqu'au bout de sa réalisation. C'est à ce moment-là seulement que l'expérience est intégrée dans un flux global, tout en se distinguant d'autres expériences. » (Dewey, Shusterman, & Buettner, 2010).

Nous dirons que c'est par un mouvement progressif d'unification des expériences les unes par rapport aux autres, qu'émerge l'expérimentation : ce n'est que lorsqu'on parvient à retrouver une stabilité de son environnement – une satisfaction ou encore une « œuvre achevée » que finalement l'enquête se termine. Il y a eu expérimentation, car l'enquêteur a abouti à un saisissement du problème et de sa solution.

Dewey précise bien que le problème s'instaure au cours de l'enquête, d'où son expression de départ « situation indéterminée » plutôt que « situation problématique ». Cette précision faite, il fera toutefois usage de cette expression pour définir la relation entre un problème et une enquête :

« Découvrir ce que sont le ou les problèmes qu'une situation problématique pose à l'enquête, c'est être déjà bien avancé dans l'enquête. » (Op. cit., p 173).

L'expression d'un problème, nous dit Dewey, tend déjà vers une situation déterminée car en face de la formulation de ce problème, il doit pouvoir déjà s'énoncer des solutions possibles. Si le couple problème/solution est évident, c'est que les éléments de la situation étaient déjà « ingérés et digérés » nous dit Dewey. Elle ne donne donc pas lieu à une enquête. L'enquête est progressive et comporte un temps d'observation. Les observations doivent se porter sur les éléments constitutifs stables de la situation. En effet, les observations vont constituer des éléments du problème dont il faudra tenir compte pour proposer une solution satisfaisante et nécessaire.

Dewey synthétise alors ainsi la définition de l'enquête :

« L'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié. » (op. Cit., p 169).

Avançons donc maintenant dans les caractéristiques du processus qui permet cette *transformation contrôlée et dirigée* de l'enquête. L'enquêteur va, par expériences successives, ajuster son comportement ou, autrement dit inventer de nouvelles interactions avec l'environnement, le transformer, jusqu'à tendre vers un meilleur équilibre, tirant ainsi des conclusions *existentielles*.

Le raisonnement : une série d'expériences basées sur un enchaînement « idée-fait-idée-etc... »

Il n'y a ni enquête, ni expérimentation s'« il n'y a pas d'adéquation entre, d'une part, ce que nous observons et ce que nous pensons, et, d'autre part, ce que nous désirons et ce que nous obtenons. Nous nous attelons à la tâche puis l'abandonnons. » (Dewey et al., 2010). Que serait alors les conditions contraires de cet énoncé et qui permettraient de poser un raisonnement pragmatique ? Énonçons ces nouvelles conditions :

- 1/ L'enquêteur doit être attentif à son environnement ;
- 2/ Certains éléments de l'environnement doivent susciter en lui un malaise, un doute ;
- 3/ Pour lever ce doute, ou ce malaise, l'enquêteur doit émettre une idée, en anticipant ce qu'advientra l'environnement au cours de la réalisation de cette idée. En effet, il doit espérer que les transformations de cet environnement adoucissent son malaise et réduisent ses doutes ;
- 4/ L'enquêteur doit s'engager dans la réalisation de l'idée : il modifie alors l'environnement et sa façon d'interagir avec lui.
- 5/ Au cours de cet engagement, les faits se transforment. L'enquêteur génère un nouvel environnement auquel il doit se prêter à être attentif pour vérifier son idée.
- 6/ S'il constate que le nouvel environnement avec lequel il interagit lui apporte réconfort, il valide l'idée et l'enquête est terminée. Mais bien souvent, l'enquêteur doit réajuster son idée, en lancer une nouvelle.
- 7/ C'est la série d'expériences, la succession d'idées et de faits qui se traduit chez l'enquêteur par des phases actives où celui-ci émet et réalise son idée et de phases passives dans lesquels il évalue l'idée en fonction des moyens qu'il a pour la réaliser et en fonction des conséquences transformatrices de l'environnement qu'il « subit ».

En outre, le schème de l'enquête se fonde sur un principe de raisonnement pour lequel les idées constituent le pilier central, à condition d'entendre les « idées » comme Dewey les définit :

« *Les idées sont des conséquences anticipées (des prévisions) de ce qui arrivera quand certaines opérations seront effectuées en tenant compte des conditions observées et sous leur direction. L'observation des faits et la suggestion des significations ou idées naissent et se développent en corrélation.* » (Op. cit., p 174.)

Il y a donc une progression du degré des idées, au cours de l'enquête. Dewey nous dit qu'elles naissent d'abord sous forme de *suggestions*, nées de notre psychisme. Elles n'ont alors pas encore de forme logique. Elles ne deviennent « idées » que lorsqu'elles sont examinées en tant que moyen potentiel pour résoudre la situation donnée. L'idée acquiert cette signification si elle a effectivement cette capacité fonctionnelle, ce qui ne peut être prouvé que si elle est testée réellement :

« [...] *la preuve finale qu'elle possède ces qualités est apportée quand elle fonctionne réellement – c'est-à-dire quand elle est mise en opération de façon à établir, au moyen des observations, des faits non observés auparavant, et se trouve donc utilisée pour les organiser avec d'autres faits en un tout cohérent.* » (Op. cit., p 175.)

Ce postulat permet à Dewey de rappeler que sa proposition se distingue des théories empiriques traditionnelles ou encore des écoles rationalistes, parce que, en effet, il établit une corrélation fonctionnelle entre les matériaux perceptuels et les matériaux conceptuels.

Ainsi, pour Dewey, l'idée doit avoir un caractère *opérationnel* qui permette de saisir les conséquences de l'enquête et d'aboutir à sa fin. Une idée est opérationnelle si elle permet de faire évoluer les faits afin de saisir le processus dans son ensemble et de le présenter comme un tout cohérent.

« *Les idées sont opérationnelles en ce qu'elles provoquent et dirigent les opérations ultérieures de l'observation ; ce sont des propositions et des plans pour agir sur des conditions existantes / de façon à amener de nouveaux faits à la lumière et organiser les faits choisis en un tout cohérent.* » (Op. cit., p 178).

La reconstitution organisée des expériences : vers une « situation unifiée »

C'est l'enchaînement de ces corrélations entre fait et idée qui permet d'affirmer qu'une solution est prouvée / éprouvée. Ce principe naît de l' « expérimentation », c'est-à-dire d'une reconstruction organisée des expériences. Pour éclairer ce processus sériel, Dewey le présente ainsi :

« Des faits observés indiquent une idée qui tient lieu de solution possible. Cette idée suscite de nouvelles observations. Certains des faits nouvellement observés s'associent aux faits précédemment observés et sont ainsi observés et sont ainsi constitués qu'ils éliminent d'autres choses observés, eu égard à leur fonction de preuve. Le nouvel ordre de faits suggère une idée modifiée (ou hypothèse) qui occasionne de nouvelles observations dont le résultat de nouveau détermine un nouvel ordre de faits et ainsi de suite jusqu'à ce que l'ordre existant soit unifié et complet. Au cours de ce processus sériel les idées qui représentent les solutions possibles sont éprouvées ou « prouvées » ». (Op. cit. p.179).

Pour parvenir à ce tout unifié, cet « ordre de faits » satisfaisant, Dewey insiste sur le fait que l'enquêteur doit examiner ce qu'implique la signification d'une idée au regard d'autres significations dans le système dont elle fait partie. Les relations de significations ainsi formulées sont des propositions qui seront soumises à un jugement d'acceptabilité, et finalement d'une proposition stabilisée de connaissance :

« Si telle relation de significations est acceptée, nous devons alors accepter telle autre relation de signification du fait de leur appartenance à un même système de signification. À travers une série de significations intermédiaires on atteint enfin une signification qui convient plus clairement au problème en question que l'idée d'abord suggérée. Elle indique des opérations qui peuvent être effectuées pour faire la preuve de son applicabilité, alors que l'idée originelle est d'ordinaire trop vague pour déterminer des opérations décisives. En d'autres termes, l'idée ou signification, quand elle est développée dans le discours, dirige les activités qui, une fois menées à terme, fournissent la matière de la preuve dont on avait besoin. » (Op. cit., p. 177).

Bilan – Proposition de synthèse du « schème de l'enquête »

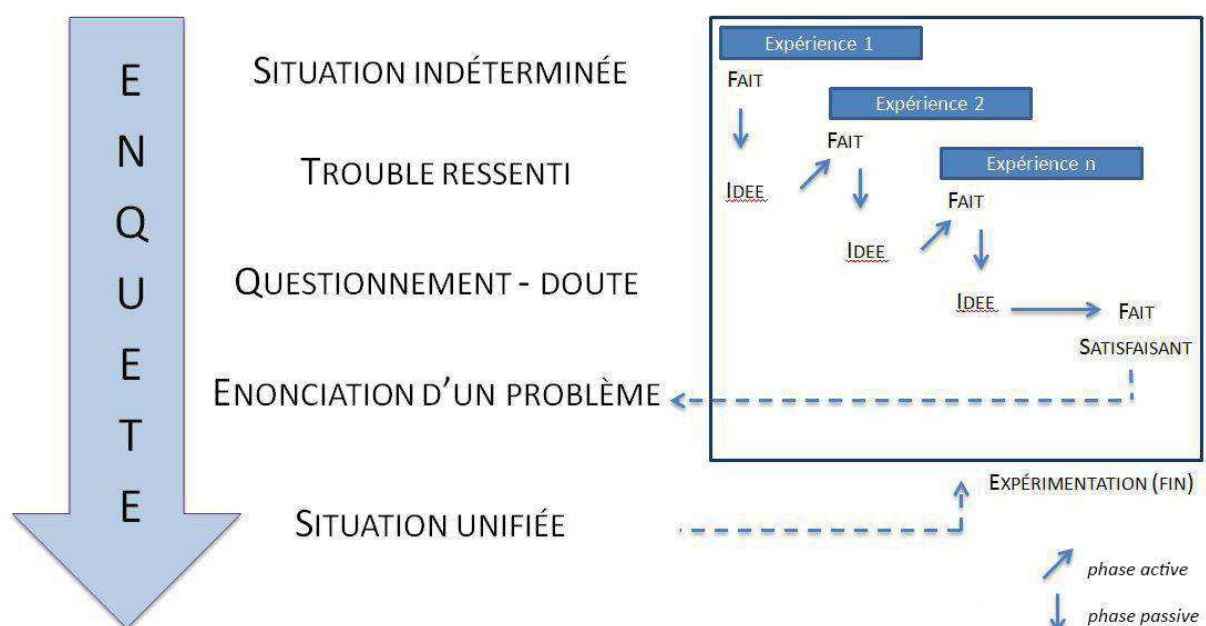


Figure 6 - Le schème de l'enquête, d'après Dewey (1967). Désveaux, 2019.

1.2.4. L'objet de la logique et ses applications (*l'enquête sociale*)

L'objet de la logique : un principe d'établissement de la connaissance

Le schème de l'enquête ou la méthode expérimentale ainsi exposé, il paraît plus évident de revenir sur l'objet de la logique que présente Dewey dans son chapitre I (Op. Cit., p 57-80) qui n'est autre qu'un principe d'établissement de la connaissance.

Il nous faut retenir que :

- 1. *La logique est une discipline progressive* (Op. cit., p.71) qui repose sur des méthodes d'enquête, telles que nous les avons décrites.

- 2. *La détermination de l'objet de la logique est opérationnelle* (Op. cit., p.72). Les opérations peuvent être de deux ordres : elles peuvent être en interaction avec la matérialité existentielle, ou elles peuvent être de l'ordre de l'idéal (Dewey emploie le terme de symbole et de signification pour dire que les idées doivent avoir des conséquences possibles dans les conditions existentielles). La notion d'opérationnalité lie deux mouvements corrélés : l'ajustement de la méthode et la visée d'un objet existentiel en train de se faire.

- 3. *Les formes logiques sont des postulats* (Op. cit., p.73), c'est-à-dire qu'elles ne sont pas données ni imposées de l'extérieur, c'est l'enquêteur qui va observer certaines conditions. « *Les postulats doivent pouvoir contrôler la détermination et l'arrangement de l'objet en vue d'établir d'une manière durable des croyances stables.* » (Op. cit. p.75). Ce que Dewey appelle ici « *croyance stable* » n'est qu'autre que la connaissance.

Ces trois premiers points sont directement liés à la définition d'une logique répondant aux principes de l'enquête de Dewey. La *logique* est donc reliée et développée par un sujet-enquêteur. Elle est descriptive d'un comportement et d'une logique d'action adaptative, ce qui nous va nous intéresser particulièrement dans l'idée de paysage, s'élaborant selon une logique qui lui est liée. Nous allons ainsi pouvoir définir une logique paysagère et caractériser les actions et comportement de celui qui la porte.

Notons cependant que Dewey fait état de trois autres points sur la logique. Ces derniers nous semblent d'ordre plus général : la logique en tant que *théorie naturaliste*, en tant que *discipline sociale* et en tant que *logique autonome*. Ces points ouvrent finalement sur des propositions d'application de la philosophie de Dewey dans différents champs de connaissance. Dewey, notamment se sera intéressé à l'enquête sociale comme idée de démocratie participative. Comment la prise en compte d'une matérialité paysagère peut-elle y participer et lui apporter une définition nouvelle, plus cosmopolitique, en plaçant la matérialité paysagère au cœur de sa définition ? Voyons donc comment l'individu développe des logiques spatiales à partir des interactions qu'il a avec son environnement matériel et comment il agit en fonction de ses intérêts. Nous allons nous attacher à ce que pourrait être deux logiques spatiales : la logique paysagère puis la logique territoriale.

1.3. La logique paysagère de sens commun

Loin de désigner la façon dont un concept est saisi et compris dans le langage courant, nous avons vu que le *sens commun* relève d'une idée de connaissance accessible au commun des mortels et qui s'acquiert par les façons *d'expérier* son environnement. En outre, le *sens commun* rejoint la signification du *bon sens*. Qu'il soit individuel ou collectif celui-ci doit permettre aux individus ou au groupe d'agir sans que leurs propres actions leur nuisent, mais leur bon sens doit même aller plus loin : il vise à résoudre des problèmes « *d'utilisation et de jouissance* » de l'environnement quotidien pour une meilleure existence. Ainsi, afin de définir la logique paysagère de *sens commun* et quelles en seraient les spécificités, il nous faut envisager quels seraient les sujets-enquêteurs qui en sont les porteurs et définir *quels* seraient leurs problèmes.

Nous partons du fait que le principal *sujet-enquêteur* de cette logique est l'habitant, du fait de ses expériences à son environnement. Nous verrons par la suite qu'il peut être un élu, un paysagiste, ou encore qu'il peut se composer d'un ensemble d'enquêteurs ou d'une « *communauté d'enquêteurs* » selon l'expression de Dewey. Nous allons présenter successivement les conditions du développement de ces logiques paysagères, de *l'habitant-enquêteur* à la *communauté d'enquêteurs* en passant par *le concepteur-enquêteur et l'élu-enquêteur*.

1.3.1 L'habitant comme enquêteur

Nous avons choisi l'habitant comme figure clé du *sujet-enquêteur* car il est le premier à être en interaction avec l'environnement matériel dans lequel il vit. En nous appuyant sur Dewey, nous dirons que toute enquête du sens commun est une situation d'interactions qui peuvent se ramener à des problèmes *d'utilisation* et de *jouissance* (Op. cit., p122). Dans le cas du développement de *logiques paysagères*, nous postulons que l'utilisation et les jouissances ont trait à des qualités singulières de l'espace que l'habitant peut lui-même examiner et caractériser. Par exemple, il peut apprécier le charme de rues étroites ou encore les grands boulevards haussmanniens, mais quels que soient les cas, la qualité des espaces ne peut être qualifiée qu'à partir de l'expérience vécue. D'autre part, toujours selon Dewey, l'enquête du sens commun s'intéresse au qualitatif non seulement dans la description des choses, mais aussi dans le processus pour y arriver. « (...) *les opérations et les réponses qui sont engagées dans l'utilisation et la jouissance des situations se distinguent par leur caractère qualitatif* » (Op. cit. p 125). Or, l'habitant possède la capacité « *d'opérer* » telle qu'il la souhaite sa manière de vivre. Construire sa maison en pierre ou construire sa maison en terre sont deux façons d'habiter (ou *d'opérer* sa manière de vivre) ; ou encore, rentrer chez soi à pied par une ruelle, ne constitue pas le même processus qualitatif que celui de rentrer chez soi en voiture, par la route. Aménager un chemin avec sa bêche ou écrire à la mairie pour obtenir un droit de passage sont deux autres exemples qui illustrent différents modes qualitatifs *d'opérer* sa façon d'habiter.

Ainsi l'habitant répond déjà à deux activités nécessaires à un enquêteur pour établir une logique : l'observation des faits (l'examen et la caractérisation des espaces de qualité) et l'observation des méthodes adaptatives. On les dira « *opérationnelles* » dès lors qu'elles répondent à une problématique instaurée par l'habitant, et à laquelle il tente de répondre par l'expérimentation.

La principale problématique de l'habitant - rappelons que celle-ci doit être cernée pour qu'il y ait enquête - est celle de « l'habiter ». Nous pourrions donc détailler comment fonctionne l'enquête et l'émergence de la problématique de « l'habiter » et ainsi montrer en quoi consiste la logique habitante. Mais nous cherchons surtout à définir une logique qui affine la problématique de l'habiter : nous cherchons à définir une logique qui serait paysagère.

En quoi la logique paysagère s'inscrit-elle dans la logique habitante ? Et quelle est sa spécificité ? Tentons de retracer le schème de l'enquête dans cette perspective.

Qu'est-ce qu'une *situation* (au sens de Dewey) pour un habitant ? Pour qu'il y ait situation, il faut non seulement que l'habitant perçoive des éléments en interactions avec lui-même, mais il faut aussi que cet ensemble d'éléments instaure une *incertitude*, une *instabilité* pour que l'habitant puisse le déterminer comme un tout. Il nous faut préciser la nature de ces incertitudes et des éléments en interactions pour que l'enquête soit de l'ordre du paysage. Tout d'abord le trouble doit provenir d'un manque de bien-être ou une envie de mieux-être ; l'habitant doit ensuite identifier que l'origine de ce sentiment de bien-être provient de ses relations à l'espace. Si ce n'est pas le cas, l'habitant développera une autre logique (qui peut-être d'ordre social, thérapeutique, financière) mais elle ne sera pas paysagère.

Commence alors l'enquête où l'habitant doit déterminer la problématique de la situation encore indéterminée, et sa quête vers une situation déterminée. Cette problématique va émerger des observations que l'habitant va faire de la situation, en particulier à partir de l'espace et des relations qu'il y entretient. Nous retiendrons quatre formes d'observation pour que l'habitant puisse établir sa logique paysagère : les relations sensibles, les relations d'usage et de co-usage (relation sociale et culturelle), les interactions des éléments physiques, les capacités de l'habitant à transformer les propriétés des différents éléments physiques.

Les relations sensibles

Elles s'apparentent à un rapport biologique au monde, la première matrice existentielle de l'enquête selon Dewey. Dans notre cas cependant ce rapport biologique n'est pas seulement vital mais aussi esthétique. Il identifie ce qui procure un confort et des plaisirs à partir des sens. C'est par exemple l'identification de la sensation de chaleur selon l'exposition, la sensation de fatigue selon la pente, la sensation de calme selon l'intensité des activités de l'environnement, etc.

L'usage des lieux

L'habitant doit observer quels sont les usages qu'il fait des lieux, et quelles formes de satisfaction ils lui apportent. Cette observation peut porter sur deux aspects : le premier concerne sa propre pratique dans l'espace (les activités qu'il y exerce, la fréquence et les temporalités où il s'y trouve, les relations sociales qu'il y développe). Pour que l'observation ait une portée paysagère, l'habitant doit aussi tenir compte d'une matrice existentielle de l'enquête que Dewey a nommée culturelle. L'habitant doit alors déterminer quelles sont les significations qu'il porte à son environnement, selon une culture qui lui a été transmise, telle que « *les outils, les arts, les institutions, les traditions, et les croyances séculaires* » (Op. cit., p. 101).

Les interactions entre éléments physiques

L'habitant-enquêteur repère les éléments physiques, leurs agencements, leurs propriétés en tant qu'éléments singuliers et en tant que composition. Ses premières observations sur la perception sensible et les usages de son environnement lui permettent de qualifier les espaces et leurs formes. Il identifie les interactions qui lui procurent du bien être. Le mur en pierre orienté au sud lui apporte de la chaleur lorsqu'il le longe, le raisin y mûrit plus vite. La fontaine du village rassemble les promeneurs harassés par le soleil, il peut y rencontrer des amis. La terre est limoneuse, les légumes y poussent mieux qu'en sol rocailleux. La série de ces observations implique différents éléments

physiques (parfois humains) qui réagissent les uns par rapport aux autres. L'*habitant-enquêteur* est lui aussi en interaction avec ces éléments, tout simplement parce qu'il les perçoit.

Les capacités transformatrices

Une autre forme d'interaction à laquelle doit être attentif l'*habitant-enquêteur* est sa capacité à modifier son environnement et les interactions qui s'y déroulent. Nous identifions trois formes d'intervention : modification de la matière (par exemple, l'ajout d'engrais dans son sol quand il est au jardin), adaptation de ses usages (par exemple, l'adaptation de son itinéraire selon l'éclairage s'il rentre chez lui à la tombée de la nuit), réagencement des éléments (par exemple, couper les arbres devant sa fenêtre, replanter des arbres devant son portail). L'ensemble de ces capacités transformatrices est dépendant des outils, des traditions, des savoir-faire de sa culture. Elles renvoient en quelque sorte à la notion d'usage, à ceci près que nous insistons sur la dimension transformatrice de l'environnement matériel que ces usages apportent.

Ces exemples ne prétendent pas présenter la diversité des pratiques habitantes ou les interpréter ainsi qu'ont pu le faire avec rigueur d'autres auteurs : Bourdieu avec le concept d'*habitus*, Giddens avec l'étude des routines, Elias avec les pratiques touristiques ou encore Michel de Certeau par l'interprétation des pratiques comme tactique (Stock, 2015). Nos exemples peuvent donc paraître simplistes : ils ne précisent ni l'échelle, ni l'étendue, ni la diversité des espaces que l'habitant fréquente. Ces exemples ne consistent qu'à illustrer des catégories d'expérience, des formes d'observation qui vont permettre à l'habitant de produire des idées, et la production de nouveaux faits qui doit produire une nouvelle matérialité spatiale, un nouvel environnement. Nous insistons sur la production de la matérialité, car elle apparaît comme l'une des spécificités de la *logique paysagère* vis-à-vis de la logique habitante. Elle diffère donc de la simple *tactique*. D'autre part, ces exemples se contentent d'illustrer des catégories d'observations, qui naîtraient de la réflexivité d'un *habitant-enquêteur* unique. Il nous faudra alors montrer comment ces éléments d'observation pourront être portés collectivement à des échelles territoriales, ce qui définit l'autre point essentiel d'une logique paysagère : la dimension de l'enquête collective. Les quatre grandes catégories d'observations que nous avons présentées pour l'*habitant-enquêteur* seront toutefois applicables à une communauté d'enquêteurs.

Pour continuer à exposer la suite du schème de l'enquête pour un *habitant-enquêteur*, et saisir la façon dont l'ensemble de ces quatre catégories d'observations sert un principe d'élaboration du paysage par abduction, il nous faudrait prendre un exemple où l'habitant ait une emprise sur la matérialité. Nous atteignons ici l'une des limites de notre présentation de logique paysagère à partir d'un seul *habitant - enquêteur*. En effet, l'individu est contraint par son terrain d'expérimentation. Sa capacité à intervenir sur l'environnement est restreinte : implantation, construction de sa maison ou art du jardin sont les principaux espaces qui lui offrent la possibilité de développer sa logique paysagère.

La présentation du principe d'abduction (Peirce) ou de l'expérimentation (Dewey) est la plus évidente à illustrer par l'art du jardin, notamment parce que Dewey a consacré tout un ouvrage à l'*Art comme expérience* (Dewey et al., 2010). L'enquête, consiste en un va-et-vient « idées – faits - idées » qui affine un problème et tend à trouver une solution satisfaisante. Le jardin comme l'œuvre d'art, naît d'un ajustement successif d'actions de la part du concepteur en fonction de ce qu'il observe. Qu'il ajoute un coup de pinceau à son tableau ou un arbre à son jardin, l'objectif final est anticipé mais les éléments sont ajustés en fonction des quatre catégories d'observations de l'enquêteur. *Relations sensibles* : quelle jouissance lui apporte l'arbre qu'il vient de planter ? *Relations d'usage* : la plantation d'un poirier lui rappelle-t-il sa douce enfance ? La façon dont son grand-père taillait les arbres avec

finesse ? Supporte-t-il les enfants du village qui grimpent à l'arbre et lui dérobent ses fruits ? *Interaction entre éléments physiques/extérieur* : le marronnier ne fait-il pas de l'ombre au poirier ? La branche n'a-t-elle pas été cassée par les enfants ? *Capacité transformatrice* : il peut remplacer la variété de son *Pyrus communis*, par un « *Pyrus communis, Beurré Lebrun* » - qui lui rappelle davantage son enfance, et la technique palissée de son grand-père. Pour empêcher les enfants de venir, il peut poser une haie à son jardin, mais il peut aussi palisser son arbre de sorte qu'il rende les branches inaccessibles (il lui faut alors une échelle). Quant aux interactions entre le marronnier et le poirier, il peut couper le marronnier (s'il a une tronçonneuse) ou laisser mourir le poirier, déplacer le poirier, ou encore remplacer le poirier par un arbre palissé (s'il en a la patience), etc... Ses idées sont soumises à une évaluation de ses moyens et de ses expériences précédentes. Les choix qu'il fera donneront un nouvel aspect au jardin, nouveaux faits qu'il pourra encore ajuster s'il n'atteint pas encore la jouissance effective qui stabilise la forme du jardin. La forme stabilisée du jardin (même si ce dernier nécessite des actions de gestion) met fin à l'enquête. Elle constitue la situation déterminée.

Pour résumer, chaque idée que l'*habitant-enquêteur* a eue, puis qui a été soumise à vérification par des faits éprouvés constitue une expérience. L'enquêteur a « terminé l'enquête » ou l'« expérimentation » lorsqu'il est arrivé à une situation si bien déterminée qu'il peut saisir la reconstruction de l'expérience. Les expériences entretiennent des relations ordonnées lui permettant l'accès à une connaissance (une *assertibilité garantie* ou *croyance stable* dans le vocable de Dewey.)

1.3.2 Le concepteur comme enquêteur : abstraction et imagination de la portée expérimentale.

L'exemple du jardin est un cas suffisamment simple pour que les expériences soient toujours ancrées dans la réalité : les conséquences matérielles des actions sont réelles, les relations sensibles sont vécues, etc. Si nous avons pris l'exemple de l'implantation ou de la construction d'une maison, expérimenter dans la réalité différentes hypothèses de positionnement de murs ou de fenêtres n'est évidemment pas envisageable. Cependant, la conception d'un plan (d'une maison, d'un jardin) relève de la même démarche d'enquête à condition d'avoir la capacité d'abstraction et d'imagination pour faire les expériences de manière mentale des quatre catégories d'observations déjà citées. C'est ce à quoi sont exercés les corps de métiers tels que les architectes, les paysagistes, les urbanistes et autres concepteurs de l'espace. L'expérience vécue s'enrichit par ailleurs d'un apprentissage à partir d'expériences rapportées dans des ouvrages (traités de construction, résistance des matériaux, mécanisation des procédés de construction, etc.).

L'abstraction et l'imagination de la portée expérimentale de l'enquête permettent par ailleurs d'envisager l'enquête à de plus grandes échelles : le quartier, la ville, l'espace rurale. Cependant pour rester dans une logique paysagère, le rapport à l'expérience avec l'environnement, même s'il est imaginé, doit guider la conception. L'analyse du processus de conception que fait Sonia Keravel chez les paysagistes présente leurs logiques *abductives*, qui leur permettent d'aboutir à des aménagements de sites plus ou moins vastes. Elle donne le témoignage de Gilles Vexlard (Keravel, 2015, p. 17-20):

« *La démarche de projet est par nature solitaire. Le processus est trop rapide pour être partagé. Il enchaîne une succession d'allers-retours testant la pertinence de chaque paramètre introduit par rapport à l'intention initiale. Avec la célérité d'une balle captive de jokari, sa pensée revient toujours à l'intention initiale en s'assurant de la cohérence de l'ensemble par rapport à chaque élément : espace, lumières, usages, distances, relation avec l'extérieur, vent, eau, matériaux, circulations, etc., et cela sans hiérarchie apparente.* » (Vigny, 1998, p14).

Elle donne encore l'exemple de Michel Corajoud qui teste son idée en la mettant à l'épreuve du dessin et de la mesure, sous forme d'esquisse, puis cherche à « remonter vers des principes de

réalité » , une façon de « quitter le niveau des concepts pour celui des formes » (Corajoud, 1985). Keravel renvoie par ailleurs, à la présentation de Jean-Marc Besse sur la façon d'utiliser la cartographie de façon abductive dans le projet de paysage (Besse, 2001, p. 141).

Ce qu'ajoute le *concepteur-enquêteur* au regard de l'*habitant-enquêteur*, c'est une abstraction et une imagination de l'expérience, qui lui permettent de multiplier les hypothèses/vérifications intermédiaires, notamment les plus complexes (structures bâties / interactions végétales/climat, etc.) et de proposer une situation déterminée efficacement, c'est-à-dire un plan qu'il pourra ensuite mettre en œuvre. Remarquons que l'habitant peut aussi avoir la qualité de concepteur dans la mesure où il passe par ces phases d'abstraction et d'imagination. Nous en sommes donc à une étape où la logique paysagère permet de résoudre des problèmes de complexité et d'échelle ; mais elle nous dit encore peu sur la façon dont émerge une logique partagée par plusieurs habitants-enquêteurs, dernier point de la définition que nous voulons donner à une logique paysagère.

1.3.3. L'habitant – flâneur : cas particulier

Il y a des cas, où l'enquêteur développe une logique paysagère, mais sans qu'il y ait de conséquences dans le réel. En effet, la matérialité n'est expérimentée que de manière fictive. C'est le cas, nous venons de le voir des concepteurs. Le projet peut être réalisé ou non, ces derniers sont toutefois entrés dans une succession d'expériences. Tous les concours perdus (grands projets d'aménagement) présentent cette situation : les concepteurs ont appris de leurs relations avec une transformation fictive de la matérialité.

L'habitant-flâneur interagit lui aussi avec son environnement matériel sans qu'il y ait tellement de transformations réelles de celui-ci. Il n'empêche que le flâneur soumet son environnement matériel, lui aussi, à des transformations fictives, en mobilisant son imaginaire. Pourquoi, le flâneur prend-il autant de plaisir à longer les quais d'une vieille gare, un matin embrumé ? N'est-ce pas parce qu'à travers cette lumière, il s' imagine déjà voir arriver une vieille locomotive du 19^{ème} siècle, tout droit issue d'un tableau de Monnet, telle l'une de ses multiples représentations de la gare Saint Lazare ? De même que le promeneur le long d'une grève s'emplit d'émotions à la moindre houle, s'imaginant déjà la tempête qui vit naître Châteaubriand.

« J'étais presque mort quand je vins au jour. Le mugissement des vagues, soulevées par une bourrasque annonçant l'équinoxe d'automne, empêchait d'entendre mes cris : on m'a souvent conté ces détails ; leur tristesse ne s'est jamais effacée de ma mémoire. Il n'y a pas de jour où, rêvant à ce que j'ai été, je ne revoie en pensée le rocher sur lequel je suis né, la chambre où ma mère m'infligea la vie, la tempête dont le bruit berça mon premier sommeil, le frère infortuné qui me donna un nom que j'ai presque toujours traîné dans le malheur. Le Ciel sembla réunir ces diverses circonstances pour placer dans mon berceau une image de mes destinées. » Incipit des Mémoires d'Outre-tombe. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. I., Paris, Librairie générale française, 2002, Le livre de poche, coll. « classiques de poche », p. 188.

L'on pourrait multiplier ainsi les exemples, où le flâneur transforme les matérialités par une convocation double de l'imaginaire et de ses références culturelles. La théorie de l'artialisation d'Alain Roger (Roger, 1997) ne nous paraît pas incompatible avec le concept de logique et de système d'interactions entre enquêteur et environnement matériel, à condition d'accepter que les transformations fictives de la matérialité soient aussi motrices d'une attitude adaptative de l'enquêteur. Le flâneur peut ne pas aimer le vent sur la mer, soit par inconfort (les cheveux dans les yeux, relation sensible) ou encore s'il a décidé que le romantisme, ça le barbaît (artialisation du paysage). Il va alors adapter l'itinéraire de sa promenade vers l'intérieur des terres.

Même si son comportement face à l'environnement matériel impacte très peu celui-ci, la matérialité est toujours transformée : lorsque le flâneur choisit un itinéraire plutôt qu'un autre, il laisse sa trace sur le sol (l'usure par ses pas, une odeur par son passage, etc.), certaines matérialités étant plus sensibles que d'autres : la neige, l'itinéraire en forêt avec les bruits de la nature. S'il veut retrouver les mêmes conditions, le flâneur devra adapter son comportement : ralentir le pas et rester discret s'il veut revoir le cerf dans la forêt. S'il est en milieu urbain, et s'il est gêné de tous ces regards qui se portent vers lui lorsqu'à son passage raisonne le claquement de ses pas dans les ruelles pavées du vieux Lille, il devra remplacer ses chaussures à talons ferrés contre des mocassins. Là encore, il ne s'agit que de quelques exemples pour rappeler que l'expérience esthétique du flâneur n'est jamais si loin de celle du jardinier, de l'habitant, ou du concepteur : elle implique une analyse de la situation et une adaptation de l'action.

1.3.4 L' élu – enquêteur : représentant d'une communauté d'habitants - enquêtrice ?

Dans un premier temps nous avons présenté la logique paysagère comme une logique menée par un *habitant-enquêteur* unique. Sa logique est tournée vers son habitat (dans sa dimension spatiale et matérielle) et non vers l'ensemble de son environnement habité, ou de la composition d'habitats qu'est le paysage. Il nous faut donc rajouter une dimension à la définition de la logique qui soit paysagère : il faut que la réflexion soit portée sur une échelle qui englobe une composition d'habitats. L'*enquête* nécessite qu'elle soit saisie par une communauté d'habitants, ou bien qu'elle trouve un représentant de sa communauté : l' élu ou les élus. Ces derniers doivent alors suivre le même schème de l'enquête mais à l'échelle spatiale dont il est responsable. Il s'agit, par exemple pour un élu communal, de sa commune ; pour un élu intercommunal, de sa communauté de communes.

Les quatre grandes catégories d'attention de son observation restent les mêmes que pour *l'habitant-enquêteur*, mais il doit tenir compte de la multiplicité des échelles d'observation (tant celle à établir à partir d'un habitat, que celle de la composition d'habitats).

Relations sensibles

Ainsi, il doit porter une attention aux relations sensibles qu'apportent les différents aspects de l'environnement que revêt chaque habitat mais aussi les relations sensibles procurées par l'agencement de ces habitats.

L'usage des lieux

L' élu-enquêteur doit porter son attention non plus sur ses propres usages ou sur les significations de ses propres rapports aux lieux, mais il doit être attentif aux interactions entre les habitants sur les lieux qu'ils fréquentent individuellement ou collectivement. En outre, il doit être porteur des valeurs d'attachement culturel (identitaires, patrimoniales) que les habitants portent aux lieux.

Les interactions entre éléments physiques

De la même façon que *l'habitant-enquêteur* repérait dans son environnement proche (son habitat) les différents éléments physiques en interaction, l' élu doit le faire au regard d'un environnement plus global : la composition d'habitats et d'espaces fonctionnels : composition du bâti, espaces publics, surfaces agricoles. Il peut aussi tenir compte des habitats du règne animal ou végétal.

Les capacités transformatrices

Ces capacités transformatrices de l'environnement ne sont pas directes. Il les délègue aux habitants et autres sujets investissant l'environnement en les orientant à partir de règles et d'incitations (règles d'usage, de modes d'intervention, etc.). Pour observer ses capacités transformatrices, il doit donc être informé des propres capacités transformatrices des habitants (et autres sujets en interaction avec l'environnement) dont il est le représentant.

Faire enquête, ou construire une logique paysagère, consiste à identifier parmi ces catégories d'observations ce qui *fait problème* tout en agissant sur ces facteurs (l'idée). L'expérience va alors donner à l'enquêteur un nouvel environnement à observer. Il peut multiplier ainsi de suite les expériences jusqu'à obtenir une situation déterminée, stable. L'importance de l'échelle d'observation lui impose aussi de passer par des expériences abstraites et imaginaires (en s'appuyant par exemple sur le savoir-faire des concepteurs) mais il doit y intégrer son observation sur les « capacités transformatrices » des habitants. Pour atteindre un résultat (un paysage) issu d'une logique paysagère, *l'élu-enquêteur* ne peut donc enquêter seul. La mise en place d'une démarche collaborative entre habitants, concepteurs, élus paraît donc nécessaire. La logique paysagère nécessite la *participation* de ces différents enquêteurs au raisonnement.

1.3.5 Prendre part à la logique paysagère : première définition de la participation.

Qu'est-ce que participer au sens d'une *logique paysagère* ? Participer recouvre deux choses : l'idée de prendre part au raisonnement, c'est-à-dire se prêter au jeu des expériences qui accompagnent la logique paysagère, et l'idée de partager ces expériences pour mener l'enquête à son terme : la stabilisation d'un environnement, d'une réalité spatiale (le paysage).

La logique paysagère nécessite la mise en place d'expériences et leur partage :

- l'expérience sensible / culturelle. (où l'habitant est le plus légitime)
- l'expérience sensible abstraite et imaginative (l'exploration par le plan, la cartographie)./ (où le concepteur est le plus à l'aise)
- l'expérience transformatrice (modalité de l'expérience) / (où l'habitant ou le sujet-transformateur est le plus concerné)
- l'expérience à l'échelle d'une composition d'habitats (où la communauté d'habitants ou les élus la représentant sont les plus responsables).

Nous développerons dans le chapitre 3.1, les influences plus théoriques qui contribuent au concept de participation dans le cadre de la logique paysagère, c'est-à-dire la participation comme synonyme d'un ensemble d'individus qui, collectivement, « prennent part » à la logique paysagère.

1.3.6 La logique paysagère face à une autre logique spatiale : la *logique territoriale*.

La logique paysagère tend à stabiliser une situation incertaine en un environnement stable : une réalité spatiale. C'est pourquoi nous dirons que c'est une logique spatiale. Le processus d'enquête se base sur une série d'expériences itératives, expériences dont la nature est d'ordre essentiellement esthétique (relation à l'environnement à partir des sens) même si parfois imaginaire. Cette logique guide les actions de ceux qui participent, qui cherchent à tirer « bénéfices » et « jouissances » de cette enquête. « Bénéfice » et « jouissance » comme quête du « bien être » sont alors issus de relations esthétiques entretenues avec la réalité spatiale et des méthodes pour y parvenir.

Cependant la quête du « bien-être », peut aussi bien passer par une quête d'accès à la richesse, cette fois-ci économique. Or, une autre façon de créer de la richesse consiste en la gestion et l'exploitation des ressources sur un territoire, une *logique territoriale* peut donc de même guider les actions de nos sociétés. Nous allons voir qu'il s'agit aussi d'une logique spatiale en tâchant de définir le processus d'enquête qui l'accompagne.

1.4. La logique territoriale de sens commun

Comme nous l'avons fait pour la logique paysagère, nous allons tenter de définir ce qu'est une logique territoriale de *sens commun*, et ce afin de mieux distinguer l'une de l'autre. Pour cela, il nous faut tout d'abord, comme pour la logique paysagère, identifier quels sont les enquêteurs qui sont porteurs de cette logique. Comme toute enquête, selon la proposition de Dewey, nous partirons de *sujets-enquêteurs* qui ont une expérience directe avec leur environnement. Or, nous l'avons dit, l'objet du *bénéfice* recherché de l'interaction avec l'environnement n'est plus d'ordre esthétique mais relève de l'ordre de la production de richesse, l'environnement devenant alors ressources et composition de ressources. *L'enquêteur* auquel nous nous intéresserons sera donc le gestionnaire de ressources tout d'abord, ce qui nous permettra d'établir les grandes catégories d'observation nécessaire à une logique territoriale. Nous étendrons ensuite la définition de l'enquêteur à une communauté de *gestionnaires-enquêteurs* ce qui nous permettra de préciser la dimension collective de la logique territoriale. Nous positionnerons parallèlement l'élu-enquêteur comme représentant de cette communauté responsable de la gestion non plus d'une ressource mais d'un ensemble de ressources et de leurs équilibres. Nous questionnerons alors la place du citoyen comme enquêteur, pour présenter in fine la notion de participation relative à une logique territoriale.

1.4.1. Le gestionnaire de ressources comme enquêteur

Pour présenter le schème de cette nouvelle enquête à la dimension territoriale, nous allons proposer, comme nous l'avons fait pour définir la logique paysagère, de présenter les grandes catégories d'observation sur lesquelles l'enquêteur doit se concentrer pour passer d'une situation indéterminée à une situation d'enquête. Rappelons que les observations qui nous importent ne peuvent être faites que par l'expérience (nous préciserons les cas où l'expérience a une dimension imaginative ou est de l'ordre de l'abstraction).

Relations techniques « exploitation/production » : révélation des ressources

L'observation de l'enquêteur est portée sur les propriétés de l'environnement et les qualités qui permettent de les exploiter. Le rôle de l'enquêteur consiste tout d'abord à identifier la nature de la ressource (bois, eau, terres, énergie, etc.), puis les processus d'exploitation de ces ressources. Il s'agit d'observer les interactions entre des techniques d'outillage et les propriétés qualitatives de la ressource. L'expérience technique peut être à la fois imaginative et réelle. Elle est imaginative lorsque l'enquêteur adapte les formes de son outil en fonction d'expériences fictives qui lui permettent de stabiliser la forme de l'outil. Par exemple, lors de la conception d'un engin agricole : le concepteur réduit la longueur des griffes s'il imagine que plus longue, la griffe chamboulerait le terrain (expérience imaginée). Il peut aussi choisir l'environnement dont il veut tirer les ressources en fonction de ses moyens. C'est par exemple le cas lorsque le forestier exploite d'abord les surfaces horizontales avant les surfaces escarpées. Cette relation technique à l'environnement comporte une dimension de durabilité dans la mesure où l'enquêteur observe aussi la façon dont il peut maintenir sa ressource dans le temps.

La relation technique que nous venons de décrire peut être influencée par une dimension marchande que nous ne détaillerons pas ici. Les consommateurs peuvent être prêts à acheter plus cher certains produits issus de techniques spécifiques ou d'un environnement spécifique – la production biologique ou encore les produits d'appellation d'origine contrôlée - ce qui joue aussi sur la façon dont l'enquêteur observe les relations *techniques* qu'il entretient avec l'environnement.

Nous avons donné quelques exemples tirés de gestionnaires-enquêteurs de ressources premières : l'agriculteur, le forestier, mais cela peut-être aussi le promoteur touristique. Ce dernier nous permet d'illustrer plus facilement ce que peuvent être des ressources tirées d'un environnement dont la qualité repose sur des propriétés organisationnelles, formelles, symboliques plus que matérielles. En effet, la ressource du promoteur touristique peut-être tirée de la diversité des ambiances, des activités liées à la multiplicité des milieux, des vues sur le paysage, etc. Cet enquêteur fait reposer lui aussi son observation sur des « relations techniques », son art (sa technique), étant de faire découvrir l'environnement aux touristes. L'habitant peut aussi être le *gestionnaire-enquêteur*, s'il cherche à tirer une plus-value économique de son bien immobilier, à expérimenter l'environnement pour rechercher ou maintenir des vues recherchées ou un cadre de vie, ce qui devient alors *ressource*.

Les éléments physiques : interaction concurrentielle (territorialité protectrice/conquérante)

Outre l'attention que porte l'enquêteur aux *relations techniques* à son environnement pour révéler les parties qui font ressources, le *gestionnaire-enquêteur* va veiller aux interactions entre ses ressources et les autres éléments de l'environnement. Cette veille repose essentiellement sur la protection de sa ressource et des facteurs de concurrence. Les expériences entretenues avec l'environnement vont alors s'appuyer sur des systèmes d'organisation, de délimitations, de protection des espaces. L'observation de l'interaction de sa ressource et d'un environnement élargi peut non seulement l'orienter vers des idées protectrices mais aussi de conquête, d'extension de sa ressource.

Les éléments physiques : Interaction synergique (territorialité symbiotique)

Les interactions entre les espaces de ressource et l'environnement élargi ne sont pas seulement concurrentielles mais elles peuvent aussi contribuer à la valorisation de la ressource. Ainsi, l'enquêteur va être vigilant aux relations synergiques de ses ressources avec l'environnement, et donc chercher par l'expérience à favoriser les relations symbiotiques : organisation de l'espace et conciliation de limites en particulier. Par exemple, l'agriculteur peut accepter de réduire la surface de sa terre cultivable s'il estime que la lisière boisée qui en est responsable contribue à la valorisation de sa ressource : coupure du vent, réserve de prédateurs, etc.

Capacités transformatrices

Son observation ne doit pas porter uniquement sur ses relations à l'environnement ou les interactions qui s'y déroulent. L'enquêteur doit aussi pouvoir observer sa capacité à faire évoluer ces situations. Les capacités transformatrices sont celles qui lui permettent d'intervenir sur l'espace (tout comme dans la logique paysagère) : modification de la matière, adaptation de ses techniques, de son usage de l'espace, réagencement des éléments.

Nous pourrions développer à partir de ces quatre catégories d'observation comment un « gestionnaire-enquêteur » déploie une logique territoriale par une série d'expériences individuelles qui lui permettent de stabiliser une situation. Toutefois, davantage encore que dans la quête d'un habitat, la quête de ressources ne peut être envisagée par un enquêteur unique. Sa ressource est en effet en interaction (concurrentielle ou synergique) avec les ressources d'autres gestionnaires. Les catégories d'observations définies précédemment vont être établies à des échelles qui font système.

Aux capacités transformatrices des enquêteurs énoncées ci-dessus, nous devons rajouter une autre capacité : la négociation de compromis d'organisation et de spécification des espaces et de redistribution des pouvoirs de gestion (une gouvernance). Ainsi, nous proposons d'énoncer la façon dont s'élabore un raisonnement *abductif (la logique territoriale)* à partir d'une communauté de gestionnaires-enquêteurs et/ou d'élus en train d'enquêter ou de procéder à une *territorialisation*.

1.4.2. Le projet de territoire comme enquête (logique abductive / intentionnalité)

Nous donnons à la définition de projet de territoire, celle de l'enquête collective d'une communauté : les gestionnaires de ressources dont les actions/idées successives (les expériences) leur permettent d'aboutir à une situation déterminée, stable. Cette situation correspond à un environnement productif et producteur de richesse : le territoire.

Le projet de territoire, comme toute enquête, est un processus qui s'inscrit dans le temps. Il nécessite tout d'abord que la diversité des expériences de chacun soit partagée : des relations *techniques* que les enquêteurs entretiennent avec leurs environnements jusqu'à l'énoncé des interactions entre les ressources, notamment les interactions concurrentielles. Cette mise en partage inclus donc aussi la révélation des conflits.

La description du processus d'*enquête* ou de *projet de territoire* (parfois synonyme de *territorialisation*) a fait l'objet d'une large littérature sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant consacré à une approche plus théorique (cf. **ch. 3.1**). Introduisons toutefois, ici quelques éléments :

Analyser le projet de territoire revient d'une part à s'interroger sur la façon dont les acteurs locaux révèlent leurs ressources et leur donnent une spécification (Colletis & Pecqueur, 1993) ; (Gumuchian & Pecqueur, 2004) ; ensuite à observer la façon dont les différents acteurs s'organisent à différentes échelles (Lajarge, 2002, p. 2), ou encore à la façon dont ils établissent leurs modalités de gouvernances (Torre & Beuret, 2012a), ou enfin à comprendre comment ils adaptent leurs actions et leurs comportements dans un jeu d'intentionnalités qui boucle un système entre ressources, projet et territoire (Gumuchian, Grasset, & Lajarge, 2003; Lajarge, 2000; Lajarge & Roux, 2007), c'est-à-dire la stabilisation d'une situation et la fin d'une « enquête » de type territoriale pour les acteurs de terrain.

Lorsque l'enquête aboutit à une situation déterminée, nous obtenons ce que nous pouvons appeler un projet de territoire pour lequel les acteurs se sont mis d'accord sur une organisation des ressources, sur une façon de gérer de façon complémentaire ou synergique des espaces qu'ils ont différenciés. Cette solidarité et cette stratégie d'optimisation de gestion des ressources génèrent une appartenance de groupe, voire une identité, que les acteurs vont défendre, parfois face à d'autres territoires.

1.4.3. Le citoyen comme enquêteur ?

En dernier lieu, il nous semble important de relever les catégories d'observations d'un individu qui habite le territoire et qui prend part à la démarche du projet de territoire. Dans l'idée de prendre part à la logique territoriale, la terminologie de « citoyen-enquêteur » plutôt qu'« habitant-enquêteur » nous semble plus appropriée. En effet, s'agissant de considérer l'organisation du territoire, c'est-à-dire une forme de « cité » au sens grec de *polis*, l'habitant se détache de son rapport direct, sensible, esthétique vis-à-vis du milieu pour davantage se consacrer à une réflexion sur les conditions de gestion des ressources qui permettraient à l'ensemble des citoyens d'accéder à une vie commune vertueuse et heureuse. En outre, il participe à la définition d'une institution, d'une politique qui permette cette vie commune vertueuse. Ainsi, le citoyen-enquêteur incarne une posture militante et

cherche plutôt à monter en généralité pour atteindre des principes vertueux. Pour se faire, il tente plutôt à se défaire de son ancrage « habitant ». Se méfiant de ses émotions, il cherche une forme de « désincarnation » de sa posture d'habitant y compris corporel.

Ainsi, le « citoyen-enquêteur » va mobiliser son « savoir citoyen » pour enquêter. Nous reprenons ici l'expression de « savoir-citoyen » développée dans les travaux de sciences politiques (Sintomer, 2008; Neveu, 2011; Nez, 2012). L'expression permet d'une part de dépasser l'idée d'un « savoir habitant » qui serait uniquement lié à l'usage d'un lieu de vie ; et d'autre part, l'expression « savoir » permet de couvrir non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire) que le citoyen mobilise lorsqu'il est impliqué dans un dispositif participatif (Nez, 2012). En fait, ces auteurs vont dresser différentes catégories pour caractériser ces savoirs citoyens. Dans le cas d'un engagement participatif à une démarche de territoire, le « citoyen-enquêteur » va tendre soit vers une posture de « gestionnaire enquêteur », soit vers une posture de « médiateur » qui favorise l'établissement du projet.

Lorsqu'il tend vers une posture de « gestionnaire enquêteur », celui-ci mobilise des savoirs experts ou des savoirs d'usage acquis par ses observations ou par héritage culturel. Ce savoir, tout comme pour le « gestionnaire enquêteur » va lui permettre une toute première observation, celle que nous avons appelée « *Relations techniques « exploitation /production » : révélation des ressources* ».

Cependant, n'ayant la main que sur la technique, il ne sera pas directement affecté par les deux autres catégories d'observation que nous avons relevées chez les gestionnaires, à savoir : 1) Les éléments physiques en interaction concurrentielle (territorialité protectrice/conquérante), 2) les éléments physiques en interaction synergique (territorialité symbiotique). De même, comme il n'est pas en mesure de jouer directement sur ces transformations, il n'a pas ce que nous avons appelé les « capacités transformatrices sur les éléments physiques ».

Pourtant, pour ces trois cadres d'observation, il peut mobiliser un savoir qui relève davantage d'un savoir politique ou militant. Il peut ainsi jouer le rôle de médiateur entre gestionnaires pour favoriser l'équilibre de territorialité, ou favoriser des synergies entre acteurs. Il peut alors jouer sa carte de militant, de président d'association, de tête de file, et ainsi de son influence auprès des gestionnaires. Il ajoute un second degré au cadre d'observation concernant les interactions transformatrices. Celles-ci se rapportent davantage aux interactions sociales. Il fait alors intervenir son rapport aux différents réseaux d'acteurs, sa capacité à comprendre les enjeux de chacun, sa capacité à saisir si l'on peut ou non rapprocher des intérêts, sa liberté de pouvoir créer une association, etc. Cette forme d'observation nécessite des savoirs et des savoir-faire militants ou politiques, c'est-à-dire savoir prendre en parole en public, savoir animer une réunion, connaître les rouages de la machine administrative et politique (Nez, 2012).

1.4.4. Prendre part à la logique territoriale : deuxième définition de la participation.

Qu'est-ce que participer au sens d'une *logique territoriale* ? Participer recouvre deux choses : l'idée de prendre part au raisonnement, c'est-à-dire se prêter au jeu des expériences qui accompagnent la logique territoriale, et l'idée de partager ces expériences pour mener l'enquête à son terme : la stabilisation d'un environnement, d'une réalité spatiale, cette fois le territoire.

La logique territoriale nécessite la mise en place d'expériences et leur partage :

- l'expérience technique / traditionnelle.
- l'expérience : prendre part à la négociation
- l'expérience transformatrice (modalité de l'expérience)
- l'expérience à l'échelle d'un système de ressources

Nous développerons dans le chapitre 3 les influences plus théoriques qui contribuent au concept de participation dans le cadre de la logique territoriale, c'est-à-dire la participation comme synonyme de la façon dont les individus, collectivement, « prennent part » à la logique territoriale.

1.4.5. Bilan - logique paysagère et logique territoriale : deux régimes d'expérience



Logique paysagère et logique territoriale : les différents régimes d'expériences			
logique paysagère		logique territoriale	
Expériences	Figure clé de l'expérimentateur	Expériences	Figure clé de l'expérimentateur
sensible / culturelle.	L'habitant	technique / traditionnelle.	Le gestionnaire/L'artisan traditionnel
sensible abstraite et imaginative (l'exploration par l'esquisse, le plan, la maquette)	Le concepteur	diplomatique et médiatrice	L'élu/ Le médiateur territorial
transformatrice (modalité de l'expérience)	L'habitant/Le bricoleur/Le jardinier	transformatrice (modalité de l'expérience)	Le producteur
expérience à l'échelle d'une composition d'habitats	Le "public" représentant une communauté d'habitants / des élus le représentant	expérience à l'échelle d'un système de ressources	Le "public" représentant une communauté d'habitants / des élus le représentant
 Visée		 Visée	
"Jouissance paysagère" bien-être sociabilité exacerbation des sens exacerbation des émotions transmission de la mémoire des lieux		"Jouissance économique" efficacité plus-value des produits richesse paix sociale pérennité	

Tableau 2 - Logique paysagère (« privée ») et logique territoriale (« privée ») : les différents régimes d'expériences individuelles. Désveaux, 2019.

Les deux sous-chapitres que nous venons de consacrer à la logique paysagère et à la logique territoriale de *sens commun* visaient à leur donner une définition empirique et à poser leur distinction a priori. Nous avons pour cela orienté la démonstration sur la façon dont un individu se présentait en tant qu'expérimentateur de l'une ou de l'autre logique en fonction du régime de perception et d'expérimentation qu'il adoptait. Nous avons ainsi défini différentes figures-types d'expérimentateur. Cependant, il nous faut rappeler qu'au-delà de ces figures-types, nous adhérons à l'idée que l'individu est pluriel et peut très bien être dans une logique et paysagère et territoriale, de même qu'il peut être habitant et adopter une expérience d'ordre abstraite et imaginative comme le sont les concepteurs. Enfin, rappelons que nous avons terminé chacun de ces exposés en soulignant que les individus-types, effectivement pris dans leur expérimentation spatiale respective, ne pouvaient toutefois pas faire abstraction de celles des autres. Ce point est fondamental, et nous rapproche de la philosophie de Dewey sans prendre le risque de la tronquer. Ce que J. Zask note à ce sujet et qui nous rapproche de Dewey mérite que nous reprenions son propos en encart.

La philosophie de Dewey comme dépassement du « self »

« [...] si motivé qu'elle soit, cette emphase sur l'utilité de l'expérience pour l'individu ne doit pas conclure à occulter ses phases collectives. Ironiquement, l'individualisme est fatal à la compréhension de la philosophie de l'expérience de Dewey. L'interprétation unilatérale de l'expérience à laquelle elle a donné lieu, et continue de donner lieu aujourd'hui, repose sur une compréhension purement psychologique qui est pour Dewey l'échec de sa philosophie. Le « faire une expérience » (to experience), la manière de la mener, les modes de sa réalisation, les volitions et images qui se forment dans l'esprit dans sa dimension programmatique, et bien sûr le statut des perceptions et idées issues de ces divers processus « intérieurs », voilà ce qui compte pour une théorie tronquée de l'expérience – tronquée parce que, comme en témoigne amplement l'histoire de l'empirisme, seul ce qui se passe dans l'esprit de l'individu à l'occasion d'un contact avec le monde extérieur est sérieusement considéré, ou parce que l'objet occasionnant le contact est jugé inconnaissable, ou parce qu'il est tenu pour indifférent.

Or, ce qui intéresse Dewey dans l'expérience, c'est que l'objet de l'expérience (l'objet « expérimenté », experienced) est un élément constitutif de cette dernière et lui confère des caractéristiques spécifiques. Le soi (self) n'est pas le maître absolu de son expérience, ni son siège exclusif. Cette dernière dépend également des circonstances extérieures, des données de la situation, des faits établis antérieurement par d'autres, des accidents et contingences matérielles et ainsi de suite. Le monde extérieur, dont on pourrait dire qu'il constitue par rapport à nous le *dehors*, est un partenaire tout aussi actif de l'expérience que le soi peut l'être. D'une part, il nous affecte, et nous en sommes alors passivement éprouvés ; d'autre part, il réagit aux transformations que nous lui faisons subir. Entre ces deux phases se situe cette vague région de dialogue entre l'individu et son environnement dont Dewey a toujours parlé en termes d'interaction. Qu'un individu fasse varier ses idées et projections en fonction de la situation qu'il doit résoudre (par exemple retrouver son chemin dans une zone pavillonnaire) implique qu'il porte une attention complète aux « constituants » de la situation, qui d'ailleurs ne sont tels que parce qu'ils sont eux-mêmes sujets à des variations. Dans l'expérience, ce n'est pas seulement le rapport du sujet à l'objet qui est modifié, ce sont les composants de l'un comme de l'autre, en fonction de leur adaptation réciproque, de leur « unification qualitative ». (Zask, 2012, p. 443).

Pour conclure, la *logique* est indissociable de l'individu, de ses intérêts et des buts qu'il cherche à atteindre. Mais pour ce faire, notamment lorsque le but a une visée aménagiste (paysagère), l'individu qui interagit avec la matérialité, ne peut négliger le fait que cette dernière est partagée avec d'autres. C'est-à-dire que les interactions que l'individu entretient avec sa matérialité paysagère vont être enrichies par une adaptation à celles des autres, ce qui confère aux logiques spatiales (paysagère et territoriale) des dimensions sociales et politiques. Le passage de la définition d'une logique paysagère individuelle (« privée ») à une définition publique de la logique paysagère (elle est publique dans la mesure où elle prend en considération les logiques des autres), de même que le passage de la définition d'une logique paysagère individuelle (« privée ») à sa définition publique entraînent une complexification de leurs définitions respectives : leurs caractéristiques, qui étaient distinctes dans nos premières définitions empiriques, s'hybrident.

Une meilleure compréhension de ces jeux d'interactions orientant les transformations de la matérialité paysagère, nous permettrait de renouveler la définition du projet de paysage de façon innovante. Elle invite à préciser, approfondir et enrichir l'idée récente (cf. ch. 1.1) que le projet de paysage est un processus qui « [engagent] les acteurs publics à dépasser le stade des « apparences »

(une conscience paysagère basée sur des schèmes purement esthétiques, formels ou idéologiques) pour envisager un cadre conceptuel plus complexe, qui mobilise les multiples strates des représentations sociales, les ressorts symboliques et culturels d'un « désir » de paysage ou des capacités renouvelées à comprendre la matérialité de l'espace observé et à agir dessus. » (Pernet, 2011, p51).

Les différents cadres d'interaction que nous étudierons nous permettront aussi de donner un nouveau principe de *territorialisation* où s'influenceraient davantage le régime d'action institutionnel et le régime d'action habitants.

Le travail collectif d'organisation orienté vers la gestion d'un bien commun (tel que la matérialité paysagère) fait partie des objets de recherche d'un ensemble de disciplines s'appuyant sur la « participation ». Bien que ces travaux fassent souvent abstraction de la part que l'individu apporte au processus, ou de la façon dont il s'en trouve lui-même transformé, le concept de « participation » renvoie à la façon dont on peut prendre en compte l'expression et la liberté de chacun à des fins d'un environnement meilleur. Les dispositifs de participation apparaissent alors comme des modélisations de ce que peut être l'articulation entre différents régimes d'action, hypothèse que nous étofferons dans les chapitres suivants.

Conclusion du chapitre 1 – Situation dans le champ de la recherche

Ce premier chapitre introductif nous a permis d'annoncer comment l'approche pragmatique nous offre une nouvelle piste pour revisiter le concept de paysage et redonner une définition du projet de paysage. Il permet de resituer notre thèse dans le champ d'une géographie qui s'intéresse à l'espace et sa matérialité à partir de l'action individuelle et collective et de ses propriétés adaptatives.

Afin de distinguer cette approche des autres travaux historiques qui ont eu lieu sur le paysage, nous avons brièvement rappelé les différents cadres de la pensée paysagère qui ont marqué la recherche française. La façon dont s'enchaînent ces cadres de pensée, les ruptures épistémologiques et les marqueurs historiques sont indispensables pour comprendre l'émergence de l'approche pragmatique du paysage. Après une pensée culturaliste dominante jusque dans les années 1970, puis une pensée culturaliste et réaliste dans les années 90, ce sont les travaux de recherche sur l'évaluation des politiques publiques du paysage des années 2000 qui finalement paraissent offrir un terreau historique favorable au développement des approches pragmatiques.

Relisant les travaux de John Dewey, sociologue américain, sur la notion d'enquête comme *relation expérimentale au monde*, nous avons donc retravaillé le concept de paysage sous un angle pragmatique en proposant deux nouvelles notions : celle de *logique paysagère* et celle de *logique territoriale*. Elles se distinguent l'une de l'autre par la nature des expériences dans lesquelles sont engagés les individus, chacune orientée par des buts ou des « fins-en-vue » différentes (*voir synthèse-tableau 1 en 1.4.5*). La logique paysagère vise à trouver un équilibre entre l'individu et l'environnement de sorte que ce dernier procure une satisfaction paysagère à l'individu. Ce dernier ne peut parvenir à cet objectif qu'en se livrant à des expériences d'ordre sensible, culturel, mais aussi par une approche abstraite et imaginative, créative, née de l'observation et de la transformation de la matérialité paysagère selon un jugement esthétique. La logique territoriale consiste aussi en la recherche d'un équilibre entre l'individu et l'environnement. Elle est cette fois sous-tendue par la visée d'une « jouissance » plus économique dans laquelle nous incluons non seulement la recherche d'efficacité ou de plus-value des ressources mais aussi la recherche de leur pérennité et d'un équilibre social.

Mais bien plus qu'une compréhension purement psychologique de ce qui motive l'individu, le pragmatisme de Dewey invite à comprendre comment « des circonstances extérieures, des données de la situation, des faits établis antérieurement par d'autres, des accidents et contingences matérielles » transforment l'individu même et son expérience. Ainsi, la logique paysagère d'un individu est conditionnée par d'autres individus qui sont engagés, non seulement dans leur propre logique paysagère, mais aussi dans des logiques d'ordre plus territorial. **Comment l'intensification des interactions entre différents régimes d'action renouvelle-t-elle, de façon innovante, le projet de paysage ? Comment appuie-t-elle la territorialisation en faisant évoluer le régime d'action institutionnel, le régime d'action habitant et leur influence réciproque ?**

Notre recherche part de deux a priori : le régime d'action institutionnel (les communautés de communes) regroupe des individus (élus, techniciens) qui inscrivent leurs actions dans une logique territoriale dite « privée », tandis que le régime d'action habitant regroupe des individus-habitants qui inscrivent leur action dans une logique paysagère dite « privée » aussi. Notre objectif est de montrer comment, les régimes d'action des uns et celui des autres se transforment et s'enrichissent sous l'effet de cadres d'interactions qui hybrident logique paysagère et logique territoriale.

L'enquête scientifique que nous allons mener nous plongera progressivement dans différents cadres d'interaction. Il s'agira alors d'analyser les différents mécanismes d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale qui s'y opèrent. À chaque cadre d'interaction, régime d'action institutionnel et régime d'action habitants prendront un nouveau nom auquel correspond une nouvelle qualité d'action de plus en plus hybride, mêlant les caractéristiques de la logique paysagère et de la logique territoriale. Ils sont annoncés par le schéma en chaque début de chapitre.

Comment les Parcs naturels régionaux (PNR) « circulent »-ils dans ces différents régimes d'action et comment peuvent-ils contribuer à hybrider la logique paysagère et la logique territoriale en proposant de nouveaux cadres d'interaction ? Le chapitre suivant vise à présenter les spécificités du régime d'action propre aux PNR et à les présenter en tant que terrain privilégié de notre enquête.

Chapitre 2 – Les Parcs naturels régionaux : une capacité à s'adapter et à mettre en lien différents régimes d'action

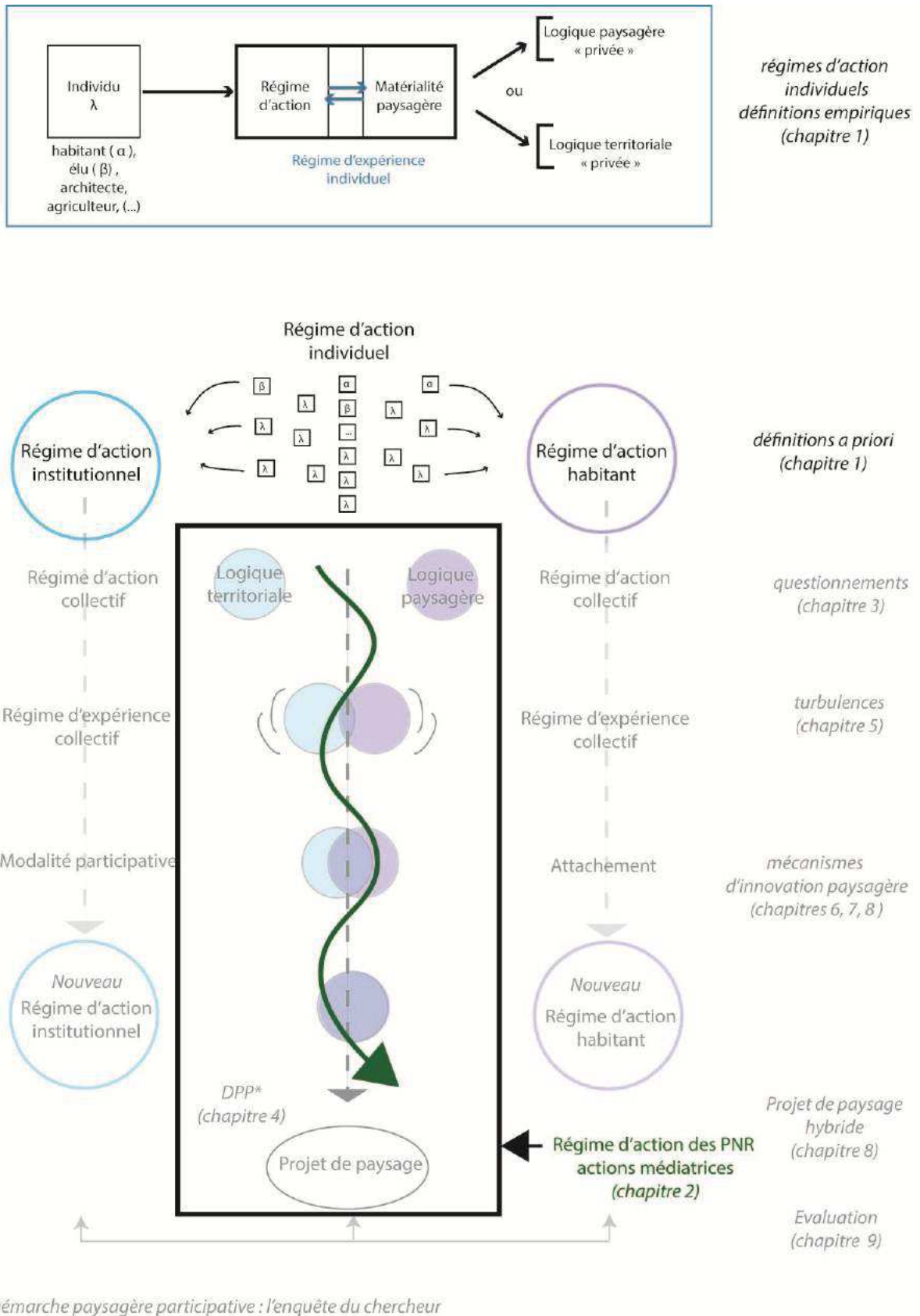


Figure 7 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Régimes d'action des PNR, conditions de la DPP (chapitre 2)

Introduction du chapitre 2

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser au régime d'action institutionnel propre aux PNR et montrer que leur façon de mettre en œuvre leur projet de paysage les conduit à se déplacer dans différents régimes d'action en développant tantôt des logiques paysagères, tantôt des logiques territoriales. Les réformes territoriales cependant leur imposent un nouveau référentiel auquel ils vont devoir s'adapter. Quelles sont les particularités du régime d'action des PNR ? Comment permettent-elles une adaptation au nouveau référentiel territorial ? Comment ces particularités leur ouvrent-elles la possibilité de conjuguer logique paysagère et logique territoriale dans la recherche d'un nouvel équilibre de leur projet de paysage qu'ils cherchent à transmettre aux communautés de communes ?

Dans un premier temps, nous allons montrer que les Parcs naturels régionaux sont des territoires qui ont toujours été porteurs de projets de paysage. Ils sont même moteurs de leurs complexifications dans l'évolution des cadres institutionnels. Les PNR, en expérimentateurs, ont toujours participé aux définitions de ce qu'ils pouvaient être. Comment ont-ils concouru à transformer « l'objet paysage » en un véritable processus de projet qui considère les interactions entre matérialité paysagère et acteurs du territoire ? Nous verrons que les spécificités de leur régime d'action leur permettent « d'avoir toujours un temps d'avance » (**chapitre 2.1**).

Les PNR ont contribué à ce que le paysage devienne un objet de politique publique. « *Il y a politique publique lorsqu'une autorité politique locale ou nationale tente, au moyen d'un programme d'actions coordonnées, de modifier l'environnement [...]* ». Elle est un « processus de médiation sociale ». « *L'objet de chaque politique publique est de prendre en charge les désajustements qui peuvent intervenir [...]* ». (Muller, 1990). Qui sont les animateurs du programme d'action dans les PNR ? Que sont-ils et que font-ils ? Dans le deuxième temps de ce chapitre, nous allons nous pencher sur la spécificité des chargés de mission « paysage-urbanisme » en tant qu' « agents territoriaux » dont on peut dire qu'ils exercent un « métier flou ». Les « métiers flous » font évoluer les formes de l'action publique grâce aux résolutions pragmatiques que les agents territoriaux sont capables de développer (Jeannot, 2011). Par ailleurs, leurs activités pourraient aussi se rapprocher du *management de projet*, forme d'organisation permettant l'innovation (Lenfle & Midler, 2003), ce que nous allons tenter d'analyser. En questionnant ces deux spécificités, ce sont les qualités de médiateurs des chargés de mission (CM) et leur capacité à associer des régimes d'action très différents que nous cherchons à révéler (**chapitre 2.2**).

L'examen des réformes territoriales et des lois qui émergent dans le courant des années 2014 feront l'objet d'un troisième temps d'analyse (**chapitre 2.3**). Nous verrons en quoi celles-ci inquiètent les Parcs naturels régionaux puisqu'elles chamboulent leur façon de mener leur projet de paysage. Elles les questionnent notamment sur les nouveaux interlocuteurs à mobiliser pour y parvenir. Comment ces réformes territoriales entraînent-elles les chargés de mission à aller au bout de la spécificité de leur régime d'action ? Comment leur force de médiation s'en trouve-t-elle confortée ? Comment ce contexte les conduit-il à se soucier plus encore de la matérialité spatiale, celle dont ils se préoccupent en mobilisant des logiques paysagères et territoriales ?

Ce contexte et le régime d'action propre aux PNR nous permettra d'expliquer comment ces derniers se trouvent en situation d'innover en inventant de nouvelles missions pour mener leurs projets de paysage. Nous verrons qu'ils ouvrent ainsi la possibilité de modéliser des formes d'articulation entre les logiques paysagères et territoriales. Nous appellerons ces nouvelles missions, les Missions paysagères participatives (MPP).

2.1. Les PNR – une culture territoriale en adéquation avec la culture du paysage

Dans le chapitre 1 (cf. ch. 1.1), nous avons vu comment différents cadres de pensée autour de la notion de paysage ont émergé au regard des relations entre chercheurs, institutions, paysagistes, habitants. Le concept de paysage prend alors différentes tournures selon la façon dont l'objet de recherche est saisi : posture naturaliste, culturaliste, constructiviste ou encore pragmatique. Les Parcs naturels régionaux ont non seulement mobilisé ces différentes conceptions au cours de leur histoire, mais ils ont aussi servi de terrains de recherche, participant eux-mêmes à l'évolution de ces approches du paysage. Portés par des interlocuteurs dont les cultures professionnelles diffèrent, ces différents cadres de pensée auront des périodes de coexistence dans l'histoire des PNR. Nous allons montrer comment ceux-ci s'emparent progressivement du concept de paysage et deviennent de véritables porteurs de projets de paysage. Nous partirons des trois grandes étapes de questionnement qui structurent la vie des PNR pour exposer le cadre de pensée dominant de chacune d'entre elles, et expliciterons en quoi ils contribuent à la construction d'une culture territoriale.

1^{ère} étape : Le temps du questionnement autour des critères de classement « PNR » : le paysage « externalisé ».

2^{ème} étape : Le temps du questionnement sur la façon de construire des territoires « PNR » : le paysage « instrumentalisé ».

3^{ème} étape : Le temps du questionnement sur le fonctionnement et les adaptations des PNR : le « projet de paysage »

Si cette temporalité de questionnements apparaît dans l'histoire globale des PNR, ces étapes apparaissent aussi dans l'histoire de chaque PNR. Dans la première étape se reflète une posture naturaliste et culturaliste du paysage. La deuxième propose une approche plus constructiviste du paysage. Enfin la dernière, celle du temps du fonctionnement et de l'action, ouvre encore sur un autre cadre de pensée, celui du pragmatisme où le projet de paysage se définit comme une politique publique qui ne cesse de se territorialiser.

2.1.1 Un régime d'action à la pointe de la question paysagère : une coévolution des pratiques et des cadres de pensée du paysage.

Aux origines des PNR

Les Parcs naturels régionaux sont des objets qui n'ont eu de cesse d'évoluer en s'adaptant aux contextes des pensées politiques, aux nouvelles considérations pour la nature, aux formes organisationnelles du territoire français. Le paysage a été l'un des concepts mobilisés par les acteurs de ces territoires pour argumenter, orienter, définir des choix qui sont constitutifs des PNR.

Le demi-siècle d'histoire de ces territoires *en expérience* a été récemment retracé dans l'ouvrage de Nacima Baron et de Romain Lajarge (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). L'enquête historiographique de ces auteurs est le fruit d'un recoupement entre des documents d'archives et des témoignages de certains pères fondateurs. Elle ouvre quelques pistes pour comprendre pourquoi la création de nouveaux PNR dans le temps ne s'est jamais essouffée et vers quelle évolution ils tendraient. Avant d'apporter notre contribution à ces tendances évolutives par l'étude croisée de la logique territoriale et paysagère qui s'y opère, tentons de dégager le cadre de pensée dominant à la création des PNR autour de la notion de paysage.

L'histoire des PNR commence dans les années 60 sous l'influence d'un État français qui cherche à moderniser le territoire. L'État mène alors une politique d'aménagement volontariste dans laquelle *la nature* va tenir une fonction dans l'organisation spatiale du territoire national. Ce principe annonce les prémisses d'une idée de Parcs naturels régionaux. En 1960, le décret sur les Parcs nationaux existait déjà mais la posture très protectionniste de la nature par un État autoritaire était contestée. Alors même que les premiers projets de Parcs nationaux étaient en cours de discussion, l'idée d'une autre forme de Parc, davantage en lien avec les acteurs locaux émergeait. La Datar, créée en 1963, est une petite délégation ministérielle qui va véritablement faire naître les PNR. Tout d'abord a été imaginé qu'ils puissent composer une infrastructure naturelle, sorte d'équipement disponible à tous dans un contexte de modernisation et d'urbanisation croissante. Ensuite, a été proposée l'idée qu'ils soient régionaux, c'est-à-dire qu'ils répondent chacun à leurs propres problématiques de développement. Progressivement, la dimension naturaliste et ruraliste va apparaître dans la définition des PNR. Le décret de création finit par être publié en 1967³³ quelques mois après un colloque organisé par la DATAR à Lurs-en-Provence. Réunissant une centaine de personnalités de divers horizons, ce colloque a permis que « *toutes les personnalités présentes s'expriment et s'interrogent sur leur conception des relations villes-campagnes, sur l'avenir des régions rurales, sur la protection de la nature, sur les zones humides, sur le tourisme de masse et son antithèse, sur le tourisme vert, etc.* » (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). Trois objectifs sont finalement visés lors du décret : créer des aires de détente à proximité des grandes métropoles, appuyer le développement local pour dynamiser des territoires ruraux ; et enfin trouver des possibilités de mises en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune et des paysages.

Dans ce contexte d'émergence des PNR, le paysage a fait l'objet d'une posture plutôt culturaliste, voire en opposition à une posture naturaliste pour construire une argumentation favorable à la création des PNR dont la nature serait différente de celle des Parcs nationaux.

Les vagues de création de Parcs : différentes ères, différents cadres de pensée du paysage.

Depuis la ratification du décret, 53 PNR ont été créés. Les créations se sont échelonnées dans le temps en s'adaptant aux différents enjeux des politiques nationales, régionales et locales. Dans leur ouvrage, Nacima Baron-Yellès et Romain Lajarge proposent un classement en cinq grandes ères qui induiraient des typologies de Parcs. Le classement qu'ils proposent est fondé à partir de critères géo-démographiques (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). Dans ce classement, les auteurs ne s'appuient que sur les dates de création. Les pics de création et la typologie des Parcs selon les périodes donnent cependant une idée globale des rôles donnés aux PNR dans le contexte national. Nous allons reprendre cette classification pour tenter de préciser quels seraient les cadres dominants de pensée du paysage qui accompagnent ces cinq grandes ères.

³³Décret 67-158 du 1er mars 1967.

Le paysage dans un cadre de pensée naturaliste et culturaliste

Nacima Baron-Yellès et Romain Lajarge identifient tout d'abord les Parcs « *datariens* » (1967-1970) et les Parcs « *régionalistes* » (1970-1979), deux périodes où le concept de paysage qui accompagne l'émergence des Parcs nous semble essentiellement d'ordre culturaliste et/ou naturaliste. En effet, le caractère patrimonial du paysage va contribuer à définir leurs périmètres. Il y a, nous semble-t-il, dans cette recherche de territoires spécifiques à caractère patrimonial remarquable (et sous-entendu à protéger), une façon d'*externaliser* le paysage en tant qu'objet, reflet d'une posture culturaliste ou naturaliste. L'*externalisation* occulte les dimensions médiales du paysage en objective même la part subjective. Il est décrit comme une finalité, qu'il soit à maintenir, à renforcer ou à valoriser comme moteur d'une économie.

D'une part, l'approche nous paraît culturaliste puisqu'il semble que seuls les territoires sur lesquels il existe des paysages reconnus et remarquables peuvent être classés. Le paysage, ici, est considéré comme une représentation culturelle et sociale. Y figure le rapport hédonique à l'environnement. Dans cette approche, il est aisé de faire le rapport au « ressourcement » et à l'aire de détente évoqué dans les premières missions des PNR : une population extérieure au territoire - des touristes ou des citadins - viendrait chercher ce rapport hédonique au paysage, celui-là même que la loi concernant la protection des sites défendait (loi 1930).

D'autre part, l'approche nous semble naturaliste, car une autre forme d'externalisation du paysage est due à la notion de patrimoine naturel. L'externalité est cette fois véhiculée par une objectivation issue de la lecture des structures *paysagères*, vectrices de richesses écologiques. L'inventaire des richesses et l'interprétation de ces valeurs structurelles sont alors réalisés par des naturalistes. Bien que l'intervention de l'homme soit prise en compte dans la lecture de ces structures paysagères, le paysage reste un objet d'étude externalisé.

Le paysage dans un cadre de pensée constructiviste et réaliste

Les Parcs dit « *développementalistes* » (1985-1991) que proposent Nacima Baron-Yellès et Romain Lajarge, présentent pour nous une période dans laquelle le concept de paysage ouvre un cadre de pensée plus constructiviste et réaliste. D'autres valeurs qu'écologiques, culturelles ou hédoniques sont attribuées au paysage. Une considération d'ordre territorial et l'autre d'ordre économique se renforcent. Le cadre constructiviste et réaliste s'enrichit des retours réflexifs des processus de territorialisation des PNR. Les valeurs du paysage qu'elles soient identitaires ou économiques, naîtraient davantage d'un construit social, tiré d'un processus de développement territorial. L'étape de confrontation au terrain a ouvert de nouveaux paradigmes pour le paysage. Comme le propose Pinchemel : « L'analyse paysagère n'a plus seulement un intérêt historique, elle devient diagnostic et sert de base à des politiques d'intervention », (Pinchemel, 1988, p379). Dans cette approche, l'objectif va être de valoriser économiquement les ressources : le paysage est à la fois l'outil d'identification des ressources, tout en devenant lui-même ressource. Les travaux de recherche sur le développement territorial qui se développent dans les années 90, vont contribuer à donner ce sens constructiviste au paysage, mobilisé dans la création des PNR.

Progressivement le paysage va prendre une dimension stratégique et une place dans l'action publique. La loi de 1993 introduit la notion de cadre d'action, en affirmant le rôle des PNR dans la mise en place d'une politique de protection et de préservation du paysage :

« *Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation*

du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».

Insistant sur la protection du patrimoine et la mise en valeur de structures paysagères, la vision de cette loi reste très hédoniste et très naturaliste. Elle s'inscrit dans l'histoire des politiques publiques de paysage³⁴ encore très protectionnistes. La dimension dynamique du paysage, et l'action politique ne commencent à être clairement évoquées qu'à partir des années 1979 à 1993, où l'on assiste aux premières formes d'assises du paysage (Pernet, 2011). La loi Paysage de 1993 n'est pas le foyer des différentes trajectoires de concepts, de méthodes, de pratiques relatives aux actions paysagères. Elle ne fait qu'institutionnaliser la montée en généralité d'un nombre grandissant d'acteurs qui déploient une ingénierie du développement territorial et revendiquent le paysage comme outil et finalité utiles. Néanmoins, la loi instaure certains dispositifs : le référencement possible d'éléments paysagers à protéger dans les POS, l'exigence d'un volet « paysager » pour les permis de construire, la prise en compte de l'échelle paysagère dans les politiques de remembrement, et la dimension paysagère des ZPPAU qui deviennent ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Enfin, la loi rend possible la mise en place des directives paysagères destinées à protéger ou mettre en valeur des structures paysagères. Le projet de loi prévoyait initialement que soit élaboré un plan de Parc, conjointement à l'élaboration des chartes, qui puisse avoir valeur de directives paysagères³⁵. La version finale du deuxième article de la loi Paysage concernant le rôle des Parcs ne précise plus explicitement la relation d'équivalence entre les « structures paysagères remarquables » indiquées aux plans de PNR et les directives paysagères. Cette disposition discrète a pour inconvénient qu'une fois repérées, ces structures paysagères ne fassent plus l'objet d'une action politique spécifique. A contrario, elle a pour avantage de laisser ouvertes les formes de l'action à mettre en place pour gérer ces structures.

Le paysage dans un cadre de pensée de l'action publique

La période de « diversification » des typologies de Parcs (1995-2000) correspond à une période où le paysage entre dans les préoccupations de l'action publique. Il fait alors l'objet de politiques publiques spécifiques. Un rôle plus important est alors conféré aux PNR en termes d'aménagement et d'urbanisme³⁶. Une ribambelle de Parcs est d'ailleurs créée à proximité immédiate de grandes agglomérations, et pour lesquels la pression foncière est forte. Pendant cette période, le concept de paysage va s'ancrer dans un cadre de pensée plus aménagiste, davantage en lien avec l'urbanisme. Durant cette période se font ressentir les premiers effets de la loi Paysage. Elle influencera notamment la forme des plans de Parc accompagnant les chartes. Les plans resteront cependant à des échelles globales (rarement plus fines que le 1/70 000). La loi Paysage n'empêchera donc pas le travail d'accompagnement des PNR auprès des communes pour préciser leurs documents d'urbanisme, bien au contraire.

³⁴Pernet A. (p 371) propose une lecture historique de la mobilisation du paysage dans les politiques publiques en quatre périodes. Il distingue une première période (1906- 1943) où apparaissent les premières politiques publiques de paysage à partir des lois sur la protection des sites et de l'émergence de l'urbanisme. La deuxième période correspond selon lui à une période de reconstruction et à la naissance de l'aménagement du territoire. (1943 – 1966). La troisième période (1966 – 1978) correspond à une ère d'hésitation de l'institutionnalisation du paysage. Enfin, il voit dans une quatrième ère, de 1979 à 1993 des formes d'assises du paysage. (Pernet, 2011)

³⁵« Cette disposition particulière d'équivalence sera supprimée lors du passage du texte au Sénat. » Pernet A. (p 460).

³⁶En 1999 la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite LOADDT ou Loi Voynet) reconnaît les Parcs naturels régionaux comme outils d'aménagement du territoire. La loi SRU associe les PNR à la révision des documents d'urbanisme.

« On était dans les premiers Parcs, qui donnaient une valeur, un petit peu règlementaire, urbanistique, spatiale et foncière ... »

Moi, je suis arrivé en 2004, je n'avais jamais fait de plan de Parc, ils m'ont mis droit là-dessus. De 2005 à 2008, on a fabriqué la partie règlementaire de la charte. Plan de Parc, notice, c'est vrai que j'étais en première ligne là-dessus. [...] On a été un peu repérés car c'était un plan plutôt original. [...] Les élus en demandaient, en redemandaient, et visiblement personne ne l'avait fait : plan de Parc en 3D, c'est un truc étonnant. On peut se promener sur les documents règlementaires avec un hélico virtuel. Aucun ne faisait ça. On était dans les premiers Parcs, qui donnaient une valeur, un petit peu règlementaire, urbanistique, spatiale et foncière, alors que les plans de Parcs, avant, étaient des documents gentillets, avec un petit dessin, un petit oiseau, protégeons la nature dans tel endroit. Comparé à l'ancienne charte, le temps est passé, c'est fou, elle était ridicule, quand j'y pense maintenant, mais ils en étaient très fiers.

[Extrait d'entretien CM du Parc de Chartreuse], (Désveaux, 2011).

« Même si cette carto est au 70 000ème, ... c'est ce qui aura valeur juridique. »

Alors ça c'est le plan de Parc futur. Ce qui est un peu nouveau dans notre territoire c'est que désormais le plan de Parc est opposable, mais avant l'an 2000 on n'avait pas cet outil. Donc, on a pas mal travaillé avec les communes. Là aussi, vous voyez en gris, en vert foncé et en vert plus clair les sites patrimoniaux, les sites écologiques prioritaires. Ça correspond à des ZNIEFF de type 1, et les sites patrimoniaux sont des sites de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de Natura 2000, réajustés à la réalité, parce que l'inventaire des ZNIEFF était assez ancien et donc nous, on est sur le terrain depuis 74, donc on peut les réajuster. Aussi, on demande aux communes de s'engager dans la rédaction des PLU, et d'identifier ces espaces en A ou N, strict ou indicé. Là, pareil, on est assez surpris, [...] même si cette carto est au 70 000ème, donc ça, c'est ce qui aura valeur juridique.

[Extrait d'entretien CM du Parc du Pilat], (Désveaux 2011).

Définition règlementaire (Avant la loi Paysage)	Définition règlementaire (Après la loi Paysage)
<p>Décret du 1^{er} mars 1967 – signé par C. de Gaulle :</p> <p>« Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut-être classé en «Parc naturel régional» lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser. »</p>	<p>« Loi paysage » du 8 janvier 1993</p> <p>« Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. [...] Ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »</p> <p>Cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, • l'aménagement du territoire, • le développement économique et social, • l'accueil, l'éducation et l'information, • l'expérimentation, l'innovation.

Urbanisme règlementaire (Avant la loi Paysage)	Urbanisme règlementaire (Après la loi Paysage)
<p>Les mesures de protection paysagère sont uniquement incitatives. Les actions s'appuient sur quelques lois existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> loi du 31 décembre de 1913 sur les monuments historiques <i>Protection des éléments patrimoniaux, classement du patrimoine architectural et les sites remarquables.</i> La loi relative à la protection de la nature 1976 <i>Espaces naturels et paysages reconnus comme d'intérêt général</i> « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences ». La loi de décentralisation n°83-8 du 7 janvier 1983 <i>Principe d'économie d'espace découlant de la réflexion sur le développement durable des territoires.</i> « Afin d'aménager le cadre de vie, [...] les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ». (Art L.110 du code de l'urbanisme.) Les lois montagne et littoral de 1985 et 1986 <i>Loi qui a pour objectifs d'éviter le mitage ; de préserver les espaces remarquables ; de contenir le développement de l'urbanisation dans les limites raisonnables ou des cadres rationnels et enfin, de préserver les terres agricoles.</i> 	<p>Les chartes deviennent opposables aux documents d'urbanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les PNR sont personnes publiques associées avant approbation des documents d'urbanisme (ils donnent un avis). Référencement possible d'éléments paysagers dans les documents d'urbanisme (les PNR peuvent donc exiger de reporter dans les PLU les éléments paysagers de la Charte). Certains PNR proposent des versions partagées de l'art.11 des PLU (article qui définit l'aspect des constructions et l'aménagement des abords). (ex : PNR du Pilat). Certains PNR proposent de donner un avis à tout permis de construire déposé sur le territoire. (ex : PNR du Pilat).
Les chartes (Avant la loi Paysage)	Les chartes (Après la loi Paysage)
<ul style="list-style-type: none"> Plan de Parc succinct. « [c'était] un document gentillet, avec un petit dessin, un petit oiseau, protégeons la nature dans tel endroit. » 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Parcs stratégiques et détaillés. « [La charte] comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du Parc et leur vocation ». Article L.333-1 du code de l'environnement. <i>Multiplication d'annexes avec des plans s'approchant de « schémas directeurs » ou de « directives paysagères aux valeurs plus règlementaires.</i>
	Effet dans le fonctionnement des PNR
	<ul style="list-style-type: none"> Embauche d'au moins un chargé de mission « paysage-urbanisme ». Multiplication de chartes paysagères couvrant les différentes entités paysagères des PNR.

Tableau 3 - Les PNR avant/après la Loi Paysage de 1993. Désveaux, 2019.

Le paysage : retour à un cadre naturaliste, cadre stabilisé ou nouveau cadre ?

À partir de 2001, les Parcs créés seraient plus « naturalistes » et seraient la visée de territoires moins peuplés, nous disent Nacime Baron-Yellès et Romain Lajarge (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). Ce changement et ce retour à des formes plus naturalistes nous intéressera moins au regard de l'évolution des cadres de pensée du paysage que nous cherchons à dégager des différentes ères. Nous noterons plutôt que l'année 2000 est marquée par la ratification de la convention européenne du paysage où la notion de paysage devient plus officiellement objet de l'action publique : « *Politique du paysage* désigne la formulation par les autorités compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. » (Convention européenne du paysage, 2000). Par ailleurs, les années 1999 sont marquées par les premières évaluations des politiques publiques paysagères. Enfin, nous soulignerons que l'ensemble des PNR ont vu arriver ces dernières décennies la généralisation de la présence d'un ou deux chargés de mission « paysage-urbanisme ». Le PNR des Baronnies provençales, 51ème Parc créé en 2015, incluait par exemple un paysagiste dès la constitution du syndicat mixte qui travaillait à la préfiguration du Parc.

En somme, l'histoire montre clairement la coévolution des pratiques dans les PNR et des cadres de pensée du paysage. Elle nous permet d'affirmer que le régime d'action des PNR est avant tout un régime expérimental à tel point que la loi paysage l'inscrit dans les missions qu'elle confère aux PNR.

2.1.2 Un régime d'action aux teneurs territoriales : la territorialisation des PNR par instrumentalisation du paysage.

C'est en nous intéressant cette fois à la façon dont se territorialisent les PNR et à leur façon d'instrumentaliser le paysage que allons enrichir la définition des projets de paysage portés par les PNR. Cette présentation va nous permettre d'y introduire la composante territoriale forte qui en est à l'origine. Autrement dit, le projet de paysage dans les PNR inclut des logiques territoriales au cœur de sa définition.

Commençons par préciser ce que nous entendons ici par territorialisation. Nous la définissons comme étant le processus qui permet de donner naissance au territoire. En particulier, il s'agit d'un processus de révélation des ressources existantes ou latentes initié par des acteurs variés qui s'organisent pour les mobiliser et les défendre par le biais d'un projet. Ce dernier consiste à établir finement ce que sont les ressources et ce qu'elles peuvent devenir (Lajarge & Roux, 2007). Plus précisément, la territorialisation nécessite que se mette en place un processus d'« *appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* » (Di Méo, 1998), en soulignant bien que « *le sentiment d'appartenance n'est pas un héritage du passé mais [bien] l'adhésion à un projet* » (Pouille, Gorgeu, 1997). Le phénomène d'appropriation est intimement lié à celui de l'action locale que l'on peut définir comme le jeu d'interactions entre des acteurs qui « *[lie] ceux qui décident, perçoivent, s'entre-aperçoivent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent.* » (Moine, 2006).

La définition d'un projet de développement territorial comme critère d'éligibilité

Outre les grands principes énoncés lors du *colloque de Lurs* et le premier décret qui annonçait que : « Le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes peut être classé en « Parc naturel régional » lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser. », ce sont trois critères d'éligibilité qui ont été finalement établis dans un deuxième décret³⁷ pour qu'un territoire puisse obtenir le classement en Parc naturel régional : la qualité patrimoniale ; la qualité du projet et la capacité de l'organisme à conduire le projet. Ces trois critères ne sont finalement qu'une façon d'atteindre des objectifs de développement territorial, c'est-à-dire un « *type de développement, socialement construit et initié par la combinaison des acteurs locaux (privés, publics et associatifs) qui va se concentrer sur la valorisation des ressources territoriales* » (Campagne et Pecqueur, 2014).

La principale idée de développement territorial s'appuie sur la révélation des ressources d'ordre patrimonial (naturel ou culturel). Le processus est double. Il va s'inspirer des méthodes descriptives, héritées de la géographie culturelle du début du XXème siècle (Vidal de La Blache, 1979) tout en cherchant à dépasser cette idée que seule l'observation physique des éléments visibles d'un espace permet l'explication des milieux et des « genres de vie ». Pour ce faire, les géographes vont alors s'intéresser à la construction des représentations du paysage, et la façon dont les acteurs s'organisent pour le valoriser en tant que ressource. Dès les années 90, les géographes développent une science territoriale dans laquelle l'analyse du « paysage-construit », dépassant le « paysage-objet » va trouver un ancrage (Candau & Le Floch, 2002; Berlan-Darqué, Luginbühl, & Terrasson, 2007; Luginbühl, 2007; Fortin, Devanne, & Floch, 2010; Peyrache-Gadeau & Perron, 2010; Sgard et al., 2010). Le paysage devient une « manière transversale, englobante, comme un cadre, un support, un outil pour une politique de développement. » (Sgard et al., 2010).

Paysage – outil révélateur de ressources

Le paysage devient l'un des outils du développement territorial. Il va être un des supports de connaissance pour recenser et révéler les ressources d'un territoire. Les acteurs territoriaux vont s'inspirer des méthodes de la géographie culturelle en s'appuyant, ainsi que le proposait Gilles Sautter, sur différentes formes de paysagisme : le paysagisme ordinaire, qui est le rapport quotidien de tout un chacun au paysage qui l'entoure ; le paysagisme hédonique, dans lequel l'aspect esthétique et le rapport sensible au paysage s'expriment, et enfin le paysagisme symbolique qui renvoie à un patrimoine socioculturel (Sautter, 1985). Le processus de révélation des ressources correspond au processus de partage des valeurs partagées, qu'elles soient liées à des formes matérielles, légendaires ou identitaires. Lors de ce processus, la lecture de ce territoire *fabriqué et habité* (le paysage « objet » et « descriptif » de la géographie culturelle) fait l'objet d'une réinterprétation et d'une représentation, qui progressivement le transforment en ressource. Dans cette ère du développement territorial, le concept de paysage est un « construit » de la société auquel les chercheurs s'attaquent par le biais des représentations dans les processus de territorialisation. « *Aborder le paysage par l'analyse des représentations déplace l'objet, ce n'est plus le territoire que l'on analyse mais les discours sur le territoire et le paysage* » (Sgard, 1997).

³⁷ Décret no 94-765 du 1er septembre 1994 pris pour l'application de l'article L. 244-1 du code rural et relatif aux Parcs naturels régionaux. Ce décret fait suite à la loi Paysage de 1993.

Paysage – outil révélateur d’identité et d’appartenance

Si le paysage sert au processus de révélation de ressources, il sert aussi à des processus de création d’appartenance et d’identité d’un territoire. Dans les deux cas, le paysage se met au service du développement territorial (Sgard, 1995, 1996). « Au même titre que les valeurs patrimoniales et économiques, les paysages constituent les médiations symboliques, résolument identitaires, du rapport des hommes et de leurs groupes aux territoires qu’ils s’approprient et qu’il vivent » (Di Méo, 2002; Di Méo et al., 2004). La dimension identitaire peut permettre de déterminer les limites du territoire, quant à la dimension ressource, elle peut permettre d’organiser le territoire, et de planifier des actions de gestion, de protection et de valorisation. Ainsi, le paysage instrumenté pour territorialiser les PNR a largement fait ses preuves (Lajarge, 1998).

Planification et gestion des ressources sur un territoire : retour à un paysage externalisé.

Le paysage est donc mobilisé comme un outil qui se construit et qui génère une valeur identitaire d’une part, et qui sert d’autre part à révéler et stabiliser une organisation des ressources. Toutefois, ce mouvement tend à se stabiliser lorsque le périmètre du territoire est défini, et qu’une planification de la gestion des ressources (le projet de territoire) est établie. La fin de ce cycle marque un retour à une forme d’externalisation possible du paysage : le paysage devient ressource, aménité à préserver, image identitaire à promouvoir pour un consommateur (habitant ou touriste). Le risque, une fois les Parcs créés, est de reléguer le paysage au seul rang de ressource patrimoniale, « externalisée », de lui conférer une portée moins dynamique, une dimension moins relationnelle, et en outre de revenir au paysage « objet » des culturalistes et des naturalistes. C’est d’ailleurs l’une des dérives possibles de la lecture du texte de loi 1993 qui confère au PNR un rôle privilégié pour *la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel*. Pourtant, il suffit de jeter un œil sur les sites Internet des Parcs ou sur les organigrammes des équipes pour observer que la thématique du paysage est reliée autant aux missions de valorisation du patrimoine qu’aux missions d’aménagement (Désveaux, 2011). L’acte de territorialisation est un processus continu, qui se poursuit dans l’action quotidienne des syndicats mixtes de PNR. « Ce travail pour faire territoire n’est, en fait, jamais terminé. Un Parc qui vient d’être créé ou qui renouvelle sa charte fait plus que définir un périmètre et couvrir un espace riche de patrimoines, il s’y déploie. » (Baron-Yellès & Lajarge, 2015, p. 133). Nous allons donc nous intéresser à la façon dont les PNR appliquent leurs chartes, en particulier à travers leur mission « paysage » pour tenter de saisir s’il n’émergerait pas dans ces conditions un nouveau cadre de pensée.

2.1.3 Un régime d’action adaptable : une mise en œuvre de la charte en fonction des moyens et des réseaux d’acteurs

Une fois le territoire classé en PNR, et suite au processus de territorialisation qui définit le périmètre et le projet de territoire, celui-ci doit mettre en œuvre sa charte et organiser les actions pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Ces actions vont être pilotées par un syndicat mixte. La composition de ce syndicat mixte varie selon les PNR mais il est généralement composé d’une centaine d’élus représentant les entités administratives concernées par le périmètre du Parc : les communes, les intercommunalités (de plus en plus), les départements, les régions. Les décisions sont prises en comités plus restreints, où président et vice président sont réunis *en bureau*, auquel sont associés généralement les directeurs de l’équipe technique. En effet, la mise en œuvre des actions s’effectue ensuite grâce à l’appui de chargés de mission (CM).

Deux entrées évidentes s’offrent à nous pour saisir la façon dont la problématique paysagère est prise en charge dans les Parcs. La première consisterait à s’intéresser aux objectifs opérationnels d’une charte, la seconde à observer les actions qu’entreprennent les CM.

Au cours de notre master (Désveaux, 2011), nous avons relevé dans les chartes de Parcs de Rhône-Alpes les thématiques des objectifs et des mesures qui mentionnaient un lien au paysage.

	Vercors	Chartreuse	Bauges	Haut-Jura	Pilat	Livradois Forez	Mts d'Ardèche	Baronnies
accueil du public	x	x			x			
animation locale								x
architecture contemporaine	x		x					
architecture de qualité	x	x	x	x				
biodiversité								xx
cohérence du paysage		x						
diagnostic (écologique, paysager, environn.)								xxx
dynamique de paysage							x	
enjeux paysagers							x	xx
identité rurale			x	x				
lien/réseau social			x	x				x
lien entre urbanisme et ruralité								x
lutte contre le mitage		x		x				
marqueurs de territoire								x
partage de l'espace							x	
patrimoine (valeur)/ (touristique)	x	x	x	x		x	x	
patrimoine bâti				x				
patrimoine immatériel	x							x
paysage emblématique				x	x	x		x
paysage naturel				x				
préservation			x	x			x	
projets d'aménagement				x				
qualité paysagère							x	
sensibilisation							x	x
stratégie (paysage, communication, touristique)						x		x
urbanisme durable					x			
valorisation					x	x	x	xx

Tableau 4 - Thématiques liées au paysage dans les mesures de chartes des PNR de Rhône-Alpes, d'après Désveaux (2011).

Nous les avons regroupés sous quatre grands ensembles de phénomènes paysagers pris en charge par les PNR (Désveaux, 2011). Les témoignages des CM lors d'entretiens fournissent des exemples de cas concrets.

- **Étalement urbain** : Espace constructible dans les PLU, Mitage, Préservation de l'agriculture, Frange péri-urbaine, Foncier, Mobilité, intégration de logements sociaux ou encore recherche de densité de formes urbaines qui soient acceptables et acceptées.

« Adapter une typologie urbaine... parfois on a 80 logements à l'hectare... »

Notre grosse problématique sur l'ensemble du territoire, en particulier sur la Côtière, c'est de voir comment on peut répondre aux objectifs de densité qui sont imposés par le SCoT. Pour nous, c'est d'essayer de faire prendre conscience et de montrer d'adapter une typologie urbaine qui est spécifique à un territoire qui répond à ces objectifs de densité, parce que parfois on a 80 logements à l'hectare, dans [...], voir comment on peut bien comprendre ces typologies urbaines et l'interpréter pour avoir une densité « viable », on va dire, et aller à l'encontre du pavillon modèle au milieu de la parcelle et contre les idées reçues du HLM à la campagne, quoi.

[Entretien avec le CM du PNR du Pilat], (Désveaux, 2011).

« Ils ont proposé des immeubles « modules »... pour que chacun y trouve son compte. »

Dans le Haut Jura, deux villes, Morez et Saint-Claude, anciennes villes industrielles en fond de vallée, un peu déprisées, peu ensoleillées, les gens remontent sur les coteaux, comme à Lavans, donc il y a un accueil de populations. Aux Rousses, la démarche était intéressante, ils ont fait appel aux « Pressés de la cité » comme agence d'architecture. [...] Les Rousses, beaucoup de demandes touristiques, et d'arrivées d'habitants. On est

proche de la Suisse. L'idée était de faire du petit collectif, trois petits bâtiments. Ils ont constitué un groupe d'habitants, ils ont fait une démarche de sensibilisation, et de travail avec les futurs habitants. Ça n'a pas encore abouti, je crois que ça a trainé du côté de la commune. Et dans ce type de démarche, des groupes sont partis, ils ont trouvé ailleurs avant. Ils ont déboisé le terrain, le premier bâtiment est repris par un office HLM. Ils ont proposé des immeubles « modules », chaque habitant disait ses préférences, et essayaient comment faire des combinaisons d'appartements pour que chacun trouve son compte.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Haut Jura], (Désveaux, 2011).

- **Modification des milieux écologiques/ environnement** : Structure écologique du paysage intégré, Perte des milieux, Fermeture des milieux, Biodiversité.

« **Le PAEN ... On a classé presque trois fois plus que ce qu'on escomptait.** »

[...] il y a tout de même des problématiques de dualité entre plans urbains et maintien de l'espace agricole. Donc, à la demande du Conseil Général, le Parc a expérimenté **un PAEN, Protection de Périmètre Agricole Périurbain**, [...] donc, c'est une première au niveau national, l'objectif, c'est d'identifier des parcelles agricoles stratégiques et à la fois d'interdire la construction, le changement de vocation et aussi de développer un programme d'actions à destination des exploitants agricoles pour le maintien de cette agriculture. Et qui a plutôt bien marché puisqu'il y eu une large consultation des exploitants concernés et cinq communes. C'est sur Châteauneuf, Saint-Paul-en-Jarez et Saint-Paul, et euh... je ne sais plus le nom. **On a classé presque trois fois plus que ce qu'on escomptait.** Donc, le PAEN, ça débouche sur un classement qui doit passer en Conseil d'Etat.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Pilat, 2011], (Désveaux, 2011).

- **Aspect esthétique/culturel** : Qualité architecturale du bâti (nouveau / ancien), Intégration des équipements énergétiques, Inventaire du patrimoine culturel, Mise en valeur touristique, Maintien des structures emblématiques du paysage, Problème de fermeture du paysage, d'abandon, Maintien du petit patrimoine culturel et naturel du paysage (type muret, bocage, arbres remarquables), Fréquentation des sites, accueil du public (aires de repos, aménagement d'itinéraire)

« **Un lien entre tourisme et astronomie ... ça peut se transformer en expérience sensible** »

« C'était juste **un lien entre tourisme et astronomie**. [...] moi, j'ai beaucoup fait d'efforts pour l'élargir à la notion de paysage en général. Montrer qu'au-delà de la question astronomie, **ça peut se transformer en expérience sensible** à travers les différents aspects du paysage. Soit l'aménagement des villages nocturnes, travail sur l'éclairage de certains lieux, ou que ce soit de la découverte des paysages sauvages de nuit. Donc là, il faut tout changer, les types de chemin, etc... Ce genre d'idée-là, qui leur parlait beaucoup, les a vraiment persuadés que tout était du paysage et que presque toutes leurs idées d'activités et de développement touristique pouvaient avec le paysage s'enrichir, voire ouvrir de nouveaux volets. »

[Entretien avec le CM du PNR des Baronnies provençales], (Désveaux, 2011)

« **un sculpteur sur bois ... il va faire un concert dans le site sonore** »

« - Oui, ça s'est fait, il y a 10 ans. C'est Gilles, du Parc, le chargé de mission randonnées-tourisme. Ils ont fait un travail pour rechercher les points d'ouïe, les sites qui ressortent.

C'était une des actions fortes du Parc. Ça existe encore, mais ça devrait être revu. Ça fait dix ans que ça reste un peu en l'état. C'est bien, les sites sonores, mais quand ils ont commencé, les gens se disaient : « ils font n'importe quoi ». Finalement le truc a pris, mais il y a des trucs à revoir, ils sont en train de se dire ça.

- Il n'y en a pas dans le pays de Geix ?

- Si, il y en a un dans la vallée de la Valserine, à Lélex.

- Ce sera répertorié dans la charte paysagère ?

- Non, quoi que... Je pourrais le rajouter dans le diagnostic. [Un son passe].

- Et ça, c'est des tests sonores ?

- Ça, c'est un sculpteur sur bois, qui était élagueur, qui s'est mis à la sculpture. En faisant des entailles à la tronçonneuse, il a remarqué que ça faisait du son dans le bois et justement, il va faire un concert à Lélex dans la Valserine en juin, dans le site sonore ! »

[Extrait d'entretien avec la CM du PNR du Haut-Jura], (Désveaux, 2011).

« Pour l'éolien, il fallait identifier les secteurs les plus sensible... le Parc donne un avis ! »

« Bref, pour l'éolien, il fallait identifier les secteurs les plus sensibles à l'échelle du Parc, où le Parc donne un avis favorable, défavorable, et défavorable sous condition. Ça, et puis récemment on a fait un guide du photovoltaïque, pour donner clairement la position du Parc en matière de cette nouvelle technique ; enfin, c'est pas nouveau, l'idée de cette énergie renouvelable qui peut avoir, selon les cas, des impacts paysagers, environnementaux, agricoles, et puis économiques aussi. »

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR des Mont d'Ardèche], (Désveaux, 2011).

- **Symbolique/social/ lieu d'échange de représentation** : Maintien de la mémoire des lieux culturels, (lieux de légendes, fêtes traditionnelles, etc...), Espaces favorisant les solidarités et la mixité sociale, Maintien et amélioration du cadre de vie.

« L'objectif est de comprendre comment le bourg s'est constitué... »

Là vous voyez ces symboles (carte), c'est sur les silhouettes remarquables. Les silhouettes de bourgs, parce que les élus n'ont pas souhaité rentrer dans une démarche de ceinture verte, on va dire, quand on a travaillé avec eux sur le plan de Parc, on est parti sur l'idée de silhouette. **L'objectif est de comprendre comment le bourg s'est constitué**, comment l'homme et les constructions se sont adaptés aux données naturelles et a donné une certaine logique et une certaine physionomie au bourg. L'objectif, ce n'est pas de fixer cette silhouette et d'avoir une démarche purement picturale, mais ça permet de mettre en 3D ce qu'on travaille malheureusement en plan, dans les documents d'urbanisme et de montrer les conséquences que ça peut avoir, et on peut travailler cette silhouette ; ce n'est pas parce qu'elles sont identifiées qu'elles sont complètement figées. Et on a commencé à le faire avec des communes, où on a très clairement, très ouvertement, on a tracé les lignes de crête, l'orientation des faitages, les époques de développement du bourg suivant les courbes de niveau, etc. On a essayé de travailler dans les PLU avec des orientations d'aménagement... Cette silhouette. Et ça permet aussi de travailler sur les structures paysagères, c'est-à-dire qu'on est obligé en faisant ça de rentrer dans la typologie parcellaire et de voir comment – parce que souvent, les bourgs, comme ils étaient hyper denses, il y avait des jardins en terrasse où, quand c'est dans de la pente, à proximité des bourgs, avec une typologie parcellaire particulière, et donc... Comment on peut greffer ça et comment se fait le dialogue, la transition avec l'espace agricole...

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Pilat], (Désveaux, 2011).

« On aura besoin des associations des habitants locaux comme relais de connaissances »

On aura besoin des associations des habitants locaux comme relais de connaissances, parce que ce sera un inventaire du patrimoine architectural mais qui inclut des éléments de patrimoine paysager, ce qui est une nouveauté. Ça va se faire en coopération avec les inventaires existants, à l'échelle de l'Etat et des départements. Là, actuellement, il y a une réflexion aussi sur l'inclusion du paysage parce que dans les inventaires actuellement, on recense les églises et les fermes, c'est tout. Là, il va s'agir de recenser les arbres remarquables, les digues, les vergers, les jardins, etc. Il va y avoir cet inventaire-là et dans le même temps – ça, ça va être fait de manière exhaustive, et il faudra des années pour que ce soit fait – on va commencer en priorité dans les zones où on va faire des études pour l'urbanisme.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Pilat], (Désveaux, 2011).

« Il y a beaucoup de légendes ... il y a eu une campagne de « détartrage » des Trois Dents... »

Là, on a les Trois Dents, ici, entre le sommet et Pélussin. **Il y a beaucoup de légendes** autour de ces géomorphologies. Du coup l'équipe d'entretien de la nature les a complètement rendues visibles. Parce que les estives ayant disparu, elles étaient complètement enfrichées, et on ne les percevait plus. **Il y a eu une campagne de « détartrage », comme on dit, des Trois Dents...**

- C'était sur ou autour des Trois Dents ?

La végétation avait remonté, on ne les voyait plus du tout.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Pilat], (Désveaux, 2011).

Dans un autre mémoire³⁸ s'appuyant sur la grille de P. Moquay et portant sur sept autres Parcs (Gansinat, 2012), l'auteur propose une autre caractérisation des actions du paysage ou « leviers d'intervention » dont l'analyse est proche de la nôtre, (Moquay et al., 2007) :

« Les trois archétypes définis par les auteurs correspondent à différentes conceptions du paysage qui guident de façon différente les interventions à visées paysagères. (...). L'archétype du paysage identité insiste sur la dimension symbolique du paysage à travers les processus identitaires et la façon dont les acteurs se représentent le paysage. L'archétype du paysage décor traduit le fait que dans leur logique d'action, les acteurs interviennent pour produire, restaurer ou maintenir des qualités exposées comme souhaitable au nom d'un référent esthétique. Enfin, l'archétype du paysage de territoire s'appuie sur la conception selon laquelle il faut agir sur les processus sociodémographiques et économiques qui sont à l'origine d'un paysage donné. » (Gansinat, 2012).

Cette grille, pourtant ne nous semble plus valable dès lors qu'on s'intéresse plus en profondeur aux pratiques des chargés de mission lorsqu'ils s'emparent des objectifs opérationnels. En effet ils inventent des formes spécifiques qui leur permettent de remplir leur mission et pour cela, ils mobilisent la plupart du temps l'ensemble des archétypes précités et les font évoluer au cours de leurs actions. Gansinat expose d'ailleurs les premières limites de cette grille à partir d'un cas d'étude : *L'atelier des Paysages*, une expérience menée sur le PNR du Livradois-Forez. Cette expérimentation fait notamment l'objet d'une analyse plus détaillée dans la thèse d'Alexis Pernet (Pernet, 2011). La diversité des archétypes et le métissage de ces archétypes y figurent.

Il faut donc envisager une autre façon de comprendre comment le paysage est désormais pris en charge dans les PNR : l'entrée par les pratiques des CM paraît plus prometteuse. Notre propre mémoire de master-recherche portait une attention particulière au rôle de médiateurs qu'endossent les CM « paysage-urbanisme ». Nous y montrions comment la mobilisation du paysage par les CM permet des boucles relationnelles entre représentation, gouvernance (action publique), et interventions sur la matérialité (Désveaux, 2013). D'autres travaux récents tentent de faire un état des lieux sur les formes de l'ingénierie en paysage et urbanisme dans les PNR dont ils révèlent la qualité de médiateurs : l'article de Derioz (Dérioz, 2013) évoque succinctement les actions dans lesquelles sont pris les chargés de mission « paysage-urbanisme » dans cinq PNR³⁹ en PACA. Il souligne la façon dont le paysage, support et outil de l'action territoriale permet de passer du réglementaire au pédagogique. Plus récemment, en 2015, un mémoire de Master compare l'ingénierie « paysage et urbanisme » du

³⁸ « Positionnement des Parcs naturels régionaux vis-à-vis des politiques publiques paysagères. Des cadres conceptuels à la mise en œuvre », Gansinat, 2012.

³⁹PNR du Haut-Languedoc (créé en 1973), PNR de la Narbonnaise en Méditerranée (créé en 2003), PNR des Pyrénées catalanes (créé en 2004), PNR des Alpilles (créé 2007), PNR des Pyrénées ariégeoises (créé en 2009).

PNR d'Armorique avec quatre autres PNR⁴⁰ : l'auteure constate que le PNR d'Armorique positionne beaucoup ses actions au niveau de la réalisation des pré-études et des pré-diagnostics et que le Parc aurait à gagner à coupler ces outils techniques (mission de conseil) par davantage d'outils d'animation tels que le font les PNR des Landes de Gascogne par des ateliers d'urbanisme, des cafés bavards paysagers, la projection de films, l'organisation de « jeudis de l'urbanisme » ou encore à travailler comme le PNR des Pyrénées Catalanes à partir de maquettes interactives (Thépault et al., 2015, p. 30). En outre, chaque PNR choisit de mettre l'accent sur les formes de mission qu'il juge bonnes à privilégier en fonction du contexte. Cependant il s'agit souvent d'un panaché d'actions qui couvre à la fois des missions de conseil, de sensibilisation, d'accompagnements de projets de la phase prospective aux phases plus opérationnelles. La description de la mission « paysage-urbanisme » du PNR du massif des Bauges donne un bon exemple de la manière d'être du Parc, ainsi à cheval sur différentes échelles de projets et à différentes échelles de temps.

- Une **mission de sensibilisation** auprès des élus par des propositions de formation, de diffusion de fiches pédagogiques, d'organisation d'ateliers d'urbanisme en partenariat avec des enseignements supérieures.
- Une mission d'**accompagnement des documents d'urbanisme** : le Parc apporte son expertise aux collectivités dans son approche pluridisciplinaire et transversale (biodiversité, agriculture, patrimoine, énergie, mobilité, développement...) et donne son avis en tant que Personne Publique Associée (PPA) sur les documents de planification.
- Une mission d'accompagnement sur de l'urbanisme pré-opérationnel, dans ce cadre, les collectivités bénéficient d'un appui technique dans leurs projets d'urbanisme : requalification d'îlots bâtis existants, développement de nouveaux secteurs urbains à destination de l'habitat et/ou de l'activité économique, requalification ou création d'espaces publics.
- Une mission d'accompagnement sur des réflexions prospectives, notamment dans le cadre de nouvelles démarches: les Schémas intercommunaux d'aménagement et de Développement Durable (SADD) par exemple ont été mis en place en coopérations avec les SCoT, les démarches d'animation territoriale sur le paysage, le développement des nouvelles formes urbaines et architecturales (densité, nouveaux espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle...), l'innovation dans l'habitat (habitat intermédiaire, groupé).

Description de la mission « paysage –urbanisme » dans le PNR du PNR du Massif des Bauges, extrait du site internet du PNR (2017).

Cependant, lorsque l'on fait le bilan de ces recherches, il apparaît évident qu'une des spécificités du régime d'action est celle de la médiation. C'est elle qui peut mettre en lien différentes institutions, différents types d'interlocuteurs, différentes échelles d'intervention. Ces travaux exposent surtout la « boîte à outils » des chargés de mission mais n'aboutissent pas à une analyse complète de leur instrument au sens de Lascoumes (Lascoumes, 2004). Pour Lascoumes, l'instrument est défini comme « *une institution au sens sociologique du terme, [à savoir] un ensemble plus ou moins coordonné de règles et de procédures qui gouverne les interactions et les comportements des acteurs et des organisateurs.* » (selon North, 1990, repris par Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 15). Saisir véritablement le projet de paysage en tant qu'un instrument de l'action publique, ce serait pouvoir saisir l'action en train de se faire afin d'en observer les effets de réalité (Pinson, 2004) :

« *[le projet] n'est pas uniquement un espace ou une séquence d'actions, il est aussi autrement dit un mode d'action. On peut lui rattacher des conceptions relatives aux conditions de possibilité de l'action collective et de construction du consensus dans nos sociétés contemporaines, des conceptions relatives à la hiérarchie entre acteurs dans cette action collective, à la place respective de la cogitation et de l'interaction dans cette action, et au-delà, des conceptions relatives au rapport Etat-société. Le plus souvent, cette théorisation en filigrane du projet n'est pas explicitement assumée par les acteurs qui ont recours à cet instrument, mais on peut néanmoins montrer qu'elle informe les pratiques et produit, dès lors, des effets de réalité.* » (Pinson, 2004).

⁴⁰PNR d'Armorique (créé en 1969), PNR des Landes de Gascogne (créé en 1970), PNR des Causses du Quercy (créé en 1999), PNR des Vosges (créé en 1976), PNR Pyrénées Catalanes (créé en 2004).

Cette logique d'analyse nécessite de s'inscrire dans un cadre pragmatique. Le projet qu'il soit urbain ou paysager est un instrument procédural défini autant par le jeu des acteurs en train de construire une réalité que par sa finalité (notamment matérielle). Une entrée par l'acteur, ses interactions et ses pratiques adaptatives est donc nécessaire. Dans ce cadre, il apparaît pertinent d'approfondir ce que sont les actions des chargés de mission en cours d'adaptation. Avant d'entrer plus en détails dans l'action des CM qui portent la mission « paysage urbanisme », terminons par décrire la posture des PNR dans le cadre institutionnel de l'administration française qui, justement, les oblige à se repositionner en permanence.

2.1.4 Les PNR dans le cadre institutionnel de l'administration territoriale française : flexibilité et repositionnement dans les vagues de réformes territoriales

Ce n'est que progressivement que les PNR se sont institutionnalisés et territorialisés (Baron-Yellès & Lajarge, 2015, p. 128) ; tout d'abord par le biais d'une gouvernance spécifique et ensuite en faisant l'acquis d'une *juridicisation* croissante. C'est sur cette formule que vont s'appuyer les politiques paysagères. Les réformes territoriales, pourtant, bousculent certaines pratiques acquises, elles exigent des PNR une capacité de flexibilité permanente de leur action, et de repositionnements institutionnels fréquents.

La gouvernance spécifique des territoires de PNR

Les premiers décrets qui instaurent les PNR font peu état du statut juridique qu'ils doivent adopter. Ils peuvent se constituer en association, en fondation, etc. Ce n'est qu'en 1995 que la loi Barnier exige que les nouveaux Parcs soient gérés par des syndicats mixtes. Ces syndicats mixtes *ouverts* ont pour originalité d'associer des collectivités locales d'échelons différents : régions, départements, communes mais aussi la spécificité d'être ouverts à d'autres personnes de droit public telles que les chambres consulaires. C'est en conférant une responsabilité aux élus locaux, notamment en leur donnant la main sur l'élaboration et la validation de leur projet de charte que les PNR ont pu s'institutionnaliser et s'inscrire dans la carte des territoires administratifs français faisant l'objet d'une certaine reconnaissance. Ils n'en acquièrent pas pour autant le statut de collectivités locales, ni leur stabilité, ni leurs compétences administratives ou juridiques. Les PNR, en effet sont des territoires qui n'existent qu'à travers l'approbation de leur charte renouvelée tout les 15 ans⁴¹. « *N'ayant pas de compétences juridiques pour agir, mais seulement des missions à accomplir, leurs moyens viennent de leurs projets. Ils n'existent donc qu'au regard de ce qu'ils entreprennent, de ce qu'ils prônent et finalement de leur force de persuasion auprès de leurs partenaires* ». (Lajarge & Baron-Yelles, 2011).

Ces caractéristiques en font des territoires plutôt « médiateurs et ensembliers » capables de s'adapter et de s'appuyer sur différents types de partenariat. « *Ils remplissent ainsi une double fonction : ils assurent une médiation territoriale au sens où ils sont capables de mettre en lien et de faciliter le dialogue pas forcément ouvert a priori à la coopération ; ils s'assument comme des ensembliers au sens où leur charte les « oblige » à une mise en lien entre acteurs pour réaliser les missions dont ils ont la charge, pour faciliter les coopérations, ou encore pour limiter les incohérences entre actions.* » (Pisot, 2015).

Ainsi, en travaillant et en tissant les liens qui constituent un réseau d'acteurs non seulement politiques mais aussi composé de professionnels, d'habitants, d'associations, les Parcs s'adaptent, changent d'interlocuteurs pour conduire leur principale mission qu'est l'articulation entre la protection de l'environnement et le développement. Les vagues de réformes territoriales les poussent donc à

⁴¹Initialement la durée d'une charte était fixée à 10 ans (décret de 1988) ; une prolongation à 12 ans a été instaurée suite à la réforme de 2006 (La Loi relative aux Parcs nationaux et Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux adoptée en avril 2006). La loi biodiversité de 2015 autorise la durée de vie de la charte à 15 ans.

réinventer et à construire de nouveaux rapports avec les nouvelles collectivités locales mais ces périodes de transition ne sont pas sans remous.

Par exemple lorsque la loi du 16 décembre 2010⁴² instaure la réforme sur les collectivités territoriales en obligeant chaque commune à adhérer à un établissement public de coopération intercommunale, la période n'est pas sans inquiétude pour les PNR. Ceux dont l'emprise à la fois localisée sur des massifs et à proximité de territoires qui cherchaient à obtenir le statut de pôle métropolitain craignaient par exemple pour leur poids politique. C'est le cas du PNR de Chartreuse et du PNR du Vercors comme en témoignaient les CM ou les élus :

« Le président du Parc a fait du lobbying, c'était pas gagné. »

Ah oui, oui, le président du Parc a fait le lobbying depuis janvier, c'était pas gagné. La tentation, c'étaient les agglos autour, pour devenir pôle métropolitain. Grenoble a besoin de 500 000 habitants, et ils en sont à 450, ils sont en train de bouffer, - les collègues du Vercors sont furax-, ils ont décidé d'englober les communes du Nord Vercors : Villard de Lans, etc... ils poussent des hurlements.

[...] Et apparemment nous, parce qu'il y avait un Parc, très vite, nos élus sont allés faire du lobbying auprès des préfets. Hé bien, on est en passe de gagner le gros lot, c'est-à-dire, avoir une communauté de communes au coeur du massif qui serait le point d'ancrage territorial et qui ferait contrepois des SCoT qui eux avancent. Le risque c'était qu'on ait des SCoT qui avancent de manière rampante dans le massif, chose normale, et puis des structures territoriales qui correspondent à ça. Et là, effectivement en tant que massif, on n'aurait plus rien à dire.

[Extrait d'entretien, CM du PNR de Chartreuse], (Désveaux, 2011).

Malgré les premières craintes, les PNR s'adaptent et parviennent la plupart du temps à s'arranger pour que leur travail soit repris par les nouveaux interlocuteurs. En effet, ces derniers sont souvent démunis face à l'exigence de nouvelles lois et sont plutôt demandeurs de retours d'expérience. À l'inverse, comme nous l'avons déjà dit, les PNR sont dans l'expérimentation et ont souvent un temps d'avance sur les lois. Citons par exemple le cas des SADD (Schéma d'aménagement et de développement durable), outils intercommunaux inventés dans les PNR du massif des Bauges qui auront été repris et inscrits dans les SCoT lors de leur élaboration sur le territoire :

« Les SADD, schémas d'aménagement intercommunal de développement durable »

On avait déjà fait un SADD à la demande des communes sur l'Albanais Savoyard et finalement ils l'ont intégré dans le SCoT comme la préfiguration d'un schéma de secteur. En 2004, les orientations du SCoT restaient peu géographiées, c'était des chiffres. Je me rappelle une réunion en juillet 2004, les PLU intercommunaux sont conseillés, mais ils n'en veulent pas. Même si c'est dans la SRU, cela veut dire qu'il faut transférer la compétence urbanisme à son EPCI, et aucune commune en France ne veut ça ! Or pour ce qu'on veut faire, nous, une réflexion intercommunale, toutes les EPCI ont la compétence, ça s'appelle l'aménagement de l'espace, mais on ne peut pas faire un document d'urbanisme proprement dit, opposable. Le SADD n'est pas opposable, il ne peut le devenir que si on le consolide juridiquement, ce qui a fini par être fait pour celui du cœur des Bauges, dans la Charte. Et ça a été demandé par les gens du SCoT de l'Albanais-savoyard en 2005, à notre grande surprise. Donc à cette réunion de juillet 2004, ils se sont dit que, après tout, un PADD intercommunal, pourquoi pas. C'est un peu un paradoxe, parce un SADD c'est un plan au 125000°, pas au 25000° mais par contre, il y a des flèches et des pointillés dessus.

[Extrait d'entretien, élu délégué du PNR du Massif des Bauges], (Désveaux, 2011)

Finalement, puisqu'ils s'appuient sur d'autres interlocuteurs pour réaliser les objectifs de leur charte et leur projet de paysage, la montée en compétence est un bénéfice pour eux :

⁴²Celle-ci oblige chaque commune à adhérer à un établissement public de coopération intercommunale ; elle a créé de nouvelles structures de coopération intercommunale, les métropoles et pôles métropolitains (la loi de 16 décembre 2010)

« On commence à récupérer les capacités en ingénieries et c'est à ça qu'on veut arriver »

Là, la réforme territoriale est une chance pour nous. Les petites com com vont disparaître pour être regroupées en plus grosse com com et c'est une chance pour l'ingénierie locale. Là, on est en train de négocier avec les préfets, et je pense que ça va marcher, d'avoir les trois com com du cœur du massif en une seule. Ça sera vachement intéressant. On aura le Parc, ça donne une assise au Parc, politique, technique et cette com com qui d'un seul coup est une seule comcom de 25 communes, au lieu de trois com com de 6 communes. Et là, on commence à récupérer les capacités en ingénieries et c'est à ça qu'on veut arriver.

[Extrait d'entretien, CM du PNR de Chartreuse], (Désveaux, 2011).

Par ailleurs, cette loi du 16 décembre 2010 qui crée de nouvelles structures de coopération intercommunale n'instaurerait pas de collectivités territoriales spécifiques à une « protection de la nature ». Elle n'établissait pas non plus de lien particulier avec le Grenelle de l'environnement⁴³ qui pourtant entrainait en vigueur dans la même période. Si les PNR ont pu se sentir menacés, ces lois ne changèrent finalement que peu leur rôle. Ils gardent leurs rôles incrémentaux d'élaboration de politiques publiques environnementales de façon ascendante. Les PNR continuent alors à être des structures intermédiaires, et à jouer leur rôle de médiation, s'attaquant aux problèmes sociaux et spatiaux de plus en plus labiles, mouvants, indistincts, intersectoriels (Lajarge & Baron-Yelles, 2011).

La *juridicisation* progressive des PNR, notamment en matière d'urbanisme donne une autre tonalité aux réformes territoriales de la loi Maptam de 2014⁴⁴. En effet, celle-ci attribue aux métropoles et aux SCoT (Schéma de cohérence territoriale) des compétences en matière d'aménagement de l'espace, ce qui entre en résonance avec certaines actions des Parcs, telles que la valorisation du patrimoine naturel et paysager. Elle entre aussi en dissonance puisque les pratiques de schémas de cohérence territoriale s'apparentent à une logique bien plus planificatrice que ne le sont les chartes de Parcs.

Juridicisation des PNR : du paysage à l'urbanisme

Bien que régis par le code de l'environnement (Article L333-1), et n'ayant que peu de pouvoir réglementaire⁴⁵, le dispositif de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages (la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993⁴⁶) ont permis que « *ce de ce qui n'était à l'origine que des contrats de développement durable d'une valeur juridique incertaine, [deviennent] une norme juridique environnementale.* » (Jegouzo, 2014). En effet, la loi de 1993 institue les chartes de Parc comme documents opposables aux documents d'urbanisme. « *Ce faisant, elle a généré des zones de conflits entre le droit de l'urbanisme, droit commun de l'organisation du territoire, et le droit des Parcs qui reste conçu comme l'instrument d'une politique contractuelle de développement durable. Ce sont ces conflits qu'ambitionne de surmonter la loi ALUR du 24 mars 2014 en permettant de fusionner les*

⁴³LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

⁴⁴Cette loi instaure (Loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM))

⁴⁵Les dispositifs qui leur permet d'encadrer des réglementations juridiques sont de trois ordres : l'encadrement de la réglementation de l'affichage publicitaire (Article L581-14, Loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979), circulation motorisée sur les voies non carrossables (Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991), l'opposabilité des Chartes aux documents d'urbanisme (la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993).

⁴⁶loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 insère dans le code rural un article L. 244-1 (devenu l'article L 331-1 du code de l'environnement) disposant que « la charte du Parc détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre » et que « l'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte ».

chartes sur lesquelles repose le projet de développement durable du Parc et les documents d'urbanisme. » (Jegouzo, 2014). Le conflit naissait en effet, de la coexistence entre chartes de PNR, SCoT et leurs articulations juridiques paradoxales : le code de l'environnement disposait que la charte avait une valeur supérieure aux SCoT qui devaient être compatibles avec ses dispositions mais aussi avec les plans locaux d'urbanisme, tandis que le code de l'urbanisme disposait que les chartes de Parcs n'étaient pas opposables aux PLU quand il existait un SCoT. Afin de palier ces situations de plus en plus complexes, la loi ALUR a cherché à clarifier la relation entre la charte et les documents d'urbanisme en proposant des SCoTs « intégrateurs », - documents de référence juridique qui intègrent sous un rapport de compatibilité un ensemble de politiques publiques - dans lequel des « dispositifs pertinents » de Charte sont repris. Le SCoT doit alors servir de relais entre les chartes et les PLU (ou les cartes communales) en permettant de reprendre avec une précision suffisante les prescriptions des chartes.

Le risque de cette mesure est de modifier le fonctionnement même d'un Parc, fondé sur l'échange et la coopération entre les différents partenaires locaux. La devise « *convaincre plutôt que contraindre* » est mise à mal lorsque les Parcs sont peu à peu poussés à « *décrypter* », c'est-à-dire à relever les « *dispositifs pertinents* » de leurs chartes pour se conformer aux cadres juridiques des SCoTs. Or, si certains chargés de missions se lancent⁴⁷ convaincus dans la réalisation de ce décryptage, d'autres en revanche se montrent plus sceptiques. « *Pourquoi écrire une charte s'il faut la décrypter ensuite ?* », « *S'engager à décrypter une charte, c'est avouer qu'on s'arrange pour qu'elle soit illisible au départ !* ». De même, l'idée de « *dégager des mesures pertinentes* » - laisse sous-entendre que d'autres ne le seraient pas, ce qui laisse perplexes certains chargés de mission. Si ces derniers jouent sur les mots sous forme de plaisanteries, leur malaise n'est pas pour autant sans fondements. Cet exercice éloigne en effet les chargés de mission « paysage-urbanisme » de l'essence même de leurs pratiques : inciter et accompagner les collectivités à se développer tout en veillant aux qualités spatiales : le maintien des équilibres entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, la prise en compte des usages et de l'esthétique des formes. Leur rôle consiste à coordonner les différentes échelles spatiales de projets et à garantir leur cohérence. Il ne réside pas à établir des documents de planification ou d'urbanisme réglementaires. Interrogeons-nous par exemple sur la perte de sens si l'on cherchait à *décrypter* les orientations suivantes exprimées dans la Charte du PNR du Pilat :

« - Recréer un lien favorable entre urbanisme et paysages.

- Mettre en valeur les éléments structurants du paysage » (Orientation 1.2 de l'axe 1. « Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources ». Chartes 2001-2011 du PNR du Pilat).

Que font les CM du Pilat pour parvenir à ces objectifs ? Bien avant d'imaginer de classer certains périmètres en zone agricole ou en zone naturelle, le Parc cherche à concilier la préservation des milieux tout en soutenant des replantations et l'obtention d'AOC :

« Quand le Parc a été créé, il n'y avait plus de vignes. Le Parc a soutenu la replantation et l'obtention des AOC »

En fait, c'est un territoire aux enjeux forts. C'est un territoire très identitaire, remarquable par le coteau viticole des appellations Condrieu, Côtes Rôties notamment et par aussi la multitude des enjeux qui s'y déroulent parce qu'on est à proximité de l'attraction métropolitaine lyonnaise, plus au sud, toute la vallée de la chimie, une voie de chemin de fer, un itinéraire bis, on va dire, pour aller dans l'Ardèche. Donc, dynamique urbaine et, euh, dynamique... patrimoniale aussi... parce qu'il faut savoir que **quand le Parc a été créé, il n'y avait plus de vignes. Le Parc a notamment soutenu la replantation et l'obtention des AOC**, etc. Comme on a plusieurs AOC sur le territoire, on a l'AOC viticole, qui fige très bien le territoire, qui n'est pas sans problématique pour

⁴⁷À l'époque, s'étaient déjà prêtés à l'exercice les Parcs du Massif des Bauges, du Morvan, du Haut-Jura grâce à la méthode développée par le CETE de Lyon (2005).

l'environnement, mais, il y a Côtes Rôties, Condrieu, et Côtes du Rhône-village et Saint- Joseph, et l'AOC Rigotte de Condrieu, qui a été créé en ...2008, de mémoire, à l'initiative du Parc et avec l'ensemble des acteurs du monde agricole pour la préservation de la production des fromages à valeur ajoutée et la préservation de prairies naturelles.

[Extrait d'entretien avec le CM du Pilat.], (Désveaux, 2011).

Dans la charte des Monts d'Ardèche, une orientation liée au paysage est énoncée ainsi :

« Cultiver le partage de l'espace, maîtriser et concilier les usages. » (Orientation 1.5, Vocation 3 : un territoire attractif et solidaire, Charte 2001-2011 du PNR des Monts d'Ardèche).

La façon dont les CM s'y prennent va bien au-delà de la répartition d'un usage foncier des sols comme ce peut être dans un document d'urbanisme. Pour y parvenir, les CM organisent des formations, des événements culturels pour valoriser l'image de produits, etc.

« Des formations de construction en pierre sèche... jusqu'à la promotion de culture pouvant se cultiver sur terrasses en pierre sèche »

[...] avec les communes du Nord du Parc, avec une collègue, on a mis en place **des chargés de formation « construction en pierre sèche »**. On a fait des chantiers au Nord du Parc, au Sud du Parc, et on montre ce qui a été fait d'un côté et de l'autre. On a fait un travail sur la vannerie, on a travaillé sur la valorisation de certaines productions agricoles, on a aussi beaucoup travaillé sur la marque « Parc » qui est attribuée aux hébergeurs touristiques.

[...] Par exemple, là, on est climat continental océanique, ici climat méditerranéenne, donc bien évidemment les cultures ne sont pas les mêmes. On a soutenu la production d'un cépage de ... qui s'appelle le Châtillon. On aide à la promotion de ce vin, et du coup, la société économique est rentable, donc on entretient les terrasses en pierre sèche, on entretient le paysage, donc voilà c'est l'idée d'une production agricole qui permet d'assurer une meilleure gestion de l'espace.

Au sud on travaille également, petit à petit sur la question de l'huile et des produits dérivés. Sur les hauteurs, on travaille sur la représentation de la myrtille. Donc la myrtille sauvage en Ardèche, l'agriculteur entretient l'espace, ce qui a un impact sur le paysage.

Sur la partie en climat méditerranéen, on a aidé à la promotion des « rattes » ; des productions pouvant se cultiver sur terrasses en pierre sèche, certaines zones où les terrasses sont vraiment bien entretenues grâce à cette activité.

[Extrait d'entretien avec le CM des Monts d'Ardèche.], (Désveaux, 2011).

Proposons un dernier exemple d'orientation de charte quasi équivalente aux deux précédentes mais avec une illustration de son application à une situation bien spécifique au massif de la Chartreuse. L'orientation est inscrite ainsi dans la charte :

« Engager une politique de gestion de l'espace pour coordonner les actions en faveur de la qualité des paysages. » (Orientation 2.1, Charte 2008-2019 du PNR de chartreuse).

Comment est-elle problématisée sur le terrain ? Le CM reformule le problème à partir d'un cas concret : les stations de ski qui périclitent à cause de l'enneigement de plus en plus faible.

« Le paysage urbain des stations de neige qui périclitent »

On a des stations qui périclitent car il y a de moins en moins de neige et qu'elles n'arrivent pas assez vite à s'adapter à toutes les activités saisonnières – stations qui sont encore dans l'état d'esprit qu'elles sont le poumon blanc... Pour certaines (Alpes d'Huez ...), je veux bien, mais pour les stations d'ici... Les conseils généraux coupent les vivres à toutes les petites stations et poussent les communes à se diversifier, mais pour elles, c'est dramatique. Exemple, Villars de Lans, lieu très convoité avant avec des hôtels rococos style après guerre, de

l'époque du climatisme en montagne comme dans le Vercors, Chartreuse, etc. Et tous ces gens (souvent des familles locales qui tiennent tout ça, hôtels, domaines skiabiles) n'arrivent pas à passer ce cap et évoluer...comprendre la nouvelle clientèle, ou ils le font à reculons...ce qui n'est pas très bon d'accompagner une mutation génétique en marche arrière. [...] Alors en matière touristique, c'est lié au paysage urbain. Les impacts sont sur l'immobilier, et l'immobilier, il reste. Maintenant, ce qui se passe c'est qu'il y a une mutation. Tout l'immobilier touristique qui existait avant, comme il périclité dans sa fonction touristique, il est transformé en logements.

[Extrait d'entretien avec le CM de Chartreuse.], (Désveaux, 2011).

Cet extrait des propos du CM du Parc de Chartreuse montre bien la complexité des problématiques de la gestion du paysage urbain évoqué. Les solutions ne peuvent être « planificatrices ». La résolution du problème réside dans la façon de s'attaquer à différents enjeux à la fois et à coordonner les mutations sociales (disparition d'un modèle touristique : « climatisme de montagne »), la nécessité d'inventer une attractivité touristique sans neige, les mutations de l'immobilier (changement d'usagers), la nécessité de retrouver à offrir des logements touristiques, la façon de rénover le patrimoine bâti, etc.

Outre, la crainte que le réglementaire fasse oublier l'essence même de leur métier, les CM appréhendent l'instauration d'un SCoT *intégrateur*. Si les PLU s'appliquent à être compatibles avec les SCoT, l'avis que donnaient les PNR sur les PLU sera-t-il encore nécessaire ? Les PNR auront-ils encore une légitimité à prendre part au débat avant l'arrêté des PLU ? Pour les CM, être absent dans ces moments clés diminuerait les occasions d'être en relations directes avec les porteurs locaux de projets d'aménagement communaux et intercommunaux. La loi ALUR incite par ailleurs les intercommunalités à établir des documents d'urbanisme intercommunaux. Mais les élus seront-ils prêts à cofinancer en plus une mission du Parc qui les y aiderait ? Les situations sont différentes selon les Parcs. À la veille d'une ratification de Charte comme l'était le PNR des Baronnies provençales, on peut être optimiste concernant les apports de fonds liés à la labellisation, mais dans les autres cas le doute demeure. Le défi qui reste commun à tous les CM - et que le témoignage du CM des Baronnies provençales relève bien - c'est le travail de persuasion auprès des acteurs locaux de continuer à s'appuyer sur l'expertise des PNR. Il s'agit de les convaincre qu'elle est plus riche et plus utile que celle effectuée à l'occasion de l'élaboration des documents règlementaires.

« Il va falloir persuader les élus... que les objectifs de Charte et l'expertise soient faits dans le cadre du Parc »

Donc, je pense qu'à l'avenir, concrètement, il y a un certain nombre de politiques qui seront définies avec le Parc ou qui viendront du Parc, qui seront ensuite relayées dans les comcom. Dans la Charte, c'est ce qui est un peu anticipé dans les petites parties sur l'urbanisme. Par exemple, nous, il est question de favoriser l'expertise en urbanisme. Le patrimoine est couplé à l'environnement parce qu'on ne veut pas que les dossiers soient séparés, à des échelles qui soient si possibles toujours supra communales. C'est à dire pas forcément calquées sur des découpages intercommunaux, tels qu'ils existent juridiquement, mais calqués à des échelles plus grandes que les communes qui correspondent à des entités de paysage et des géographies de vallées, etc. Le but est d'inspirer ensuite les documents d'urbanisme et les plans gestions qui seraient élaborés éventuellement par les comcom. Sachant que nous, notre objectif – **et il va falloir persuader les élus parce qu'ils sont loin de tous accepter ça dans le principe – c'est que les objectifs de Charte et l'expertise soient faits dans le cadre du Parc.** Parce que le Parc aura beaucoup beaucoup de moyens pour faire des études et produire des documents, etc., qui soient relayés directement dans des documents d'urbanisme intercommunaux.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR des Baronnies provençales], (Désveaux, 2011).

En somme, la loi ALUR a pu apparaître comme bousculant quelques principes de fonctionnement des Parcs. Cependant, le passé et les pratiques ancrées chez les chargés de mission sur les territoires pourraient aussi bien leur laisser encore une marge de manœuvre, et l'opportunité d'inventer de nouvelles stratégies – de nouvelles missions paysagères participatives - adaptées à ce nouveau référentiel. Précisons la culture professionnelle des chargés de mission « urbanisme-paysage » qui s'est instaurée dans les PNR au fil du temps et qui leur permet de s'adapter. Nous ne doutons pas que cette culture professionnelle instaurée dans les PNR dès l'origine et qui n'a cessé d'évoluer au fil du temps, leur permette de s'adapter aux nouvelles mutations.

2.2. Les Chargés de mission (CM) « urbanisme et paysage » – des médiateurs

2.2.1. La mission des CM « paysage-urbanisme » dans l'organisation des équipes de PNR et l'application de leur charte

Les chargés de mission : entre travail institutionnel et travail de terrain (statut fixe et/ou métier flou)

Les équipes de Parc sont aujourd'hui constituées d'une trentaine de salariés en moyenne. Une enquête menée par la fédération des PNR s'est intéressée à la composition de ces équipes et des métiers exercés. « À la croisée des métiers de la protection de la nature et des métiers du développement, il est souvent difficile de rattacher tous les métiers exercés dans les Parcs naturels régionaux à une famille professionnelle unique » (Fédération des PNR, 2013). Cependant, six secteurs d'activité ont été distingués à l'issue de l'enquête : les *métiers de direction* qui représentent environ 5% des agents, les *métiers de la gestion administrative* (19%), les *métiers de l'accueil, de l'information et de l'animation* (14%), les *métiers techniques* (20%), les *métiers de surveillance ou de police* (2%) et enfin les métiers de mission qui représentent le plus gros pourcentage (32%) puisqu'ils sont au cœur de l'application de la charte de PNR. C'est sur le métier des chargés de mission qu'il faut nous attarder pour comprendre d'où pourrait venir la double culture des CM « paysage-urbanisme », l'une étant plus territoriale et l'autre davantage paysagère. Précisons tout d'abord quelques aspects du travail d'un chargé de mission dans une équipe de PNR.

Travailler dans une équipe de PNR en tant que chargé de mission consiste à s'engager dans deux facettes d'un métier. La première est liée à l'ancrage institutionnel : un Parc naturel régional présente un fonctionnement administratif particulier dans lequel les employés peuvent aisément trouver un cadre routinier. La seconde est moins rassurante mais certainement plus stimulante : cet autre cadre du métier est défini par les objectifs de charte que l'employé se voit confier en partie comme étant une « mission » à accomplir, ce qui justifie la dénomination de leur poste : Chargé de Mission (CM)⁴⁸. Définir un métier par un tel cadre brouille le statut de l'employé, celui de ses fonctions et des tâches qu'il a à accomplir. Proposant l'expression de métiers « flous » pour définir l'ensemble de ces métiers qui émergent depuis quelques décennies dans le domaine du développement territorial (gestion de ressources, développement économique, cohésion sociale), Gilles Jeannot montre comment les formes de l'action publique évoluent par les résolutions pragmatiques de ces « agents territoriaux » qui s'activent (Jeannot, 2011). Lorsque le poste de l'employé est défini par un défi à relever, G. Jeannot invite à penser que les cadres et les routines institués dans les administrations auraient tendance à exploser et même à disparaître. Nous nuancerons le propos dans le cas des PNR où le cadre institutionnel maintient dans l'activité des chargés de mission des cadres plus routiniers que nous allons retrouver dans l'ensemble des Parcs. Cependant, il est vrai que le rapport entre « décision » et « mise en œuvre d'une politique publique » n'est pas linéaire et l'on retrouve les caractéristiques des nouvelles formes de l'action publique : « En prenant en charge les problèmes, en recomposant de manière imaginative les outils d'intervention disponibles autour d'une visée d'efficacité, les agents aux métiers flous retournent en partie le partage des fins et des moyens » (Jeannot, 2011, p. 90). En outre, le CM ne se contente pas d'appliquer par des outils techniques et juridiques une décision qui aurait été prise en aval. Le travail de terrain lui permet d'ajuster et de transformer les cadres institutionnels (sans pour autant les faire complètement disparaître).

Ainsi, il nous paraît pertinent de retenir que les CM ont deux cadres d'action : l'un plus institutionnel et routinier lié à la structure PNR, l'autre relevant davantage du travail de terrain et relatif à l'individu et à la spécificité du contexte territorial (voir tableau : semaine type d'un CM « urbanisme paysage »). Reprenant la grille de Jeannot⁴⁹, il nous semble que la « *distance maîtrisée* » et l'« *aller au contact* » sont les deux postures relatives à ces cadres d'actions. Afin d'appliquer sa charte de Parc, le premier cadre institutionnel offre effectivement une posture plus *distanciée* au CM : il réalise tout un travail de fond relatif à l'institution : le montage de projet, de dispositifs, de recherche de financement, les outils juridiques et techniques dont il dispose grâce au statut de PNR pour instruire un dossier, donner un avis, répondre aux plaintes ou aux demandes, mettre en œuvre les politiques publiques sectorisées. Le second cadre induit par le travail de terrain exige une posture où il faut *aller au contact* des habitants, des acteurs locaux, des élus afin de mener de front la gestion des problèmes à traiter. Ce rapport au terrain leur permet d'être initiateurs de démarches tout en envisageant que ces dernières puissent ensuite être relayées et gérées par des acteurs locaux, des associations, etc.

⁴⁸ Sous le principe de mise en œuvre des objectifs de charte, on retrouve la définition des métiers « flous » de G. Jeannot : « La relation entre une injonction vague et globale et un métier peut être encore plus directe lorsque le métier lui-même est complètement défini par l'énoncé d'un problème à résoudre et à la délégation en bloc de celui-ci. C'est alors que l'expression « métier flou » prend son sens le plus fort. » (Jeannot, 2011)

⁴⁹ Cette grille d'analyse vient d'une étude comparée de deux types de populations : une population au « métier flou » et l'autre au « statut plus établi ». Confrontés à un même problème : la proximité et la démocratie participative municipale. G. Jeannot titre : « les directeurs de services techniques : une distance maîtrisée » et « les chargés de mission, démocratie participative : aller au contact » pour présenter les résultats comparatifs.

« Créer une association et continuer à travailler avec elle régulièrement »

On travaille aussi avec une « commission mixte paritaire » [...] avec la FRAPNA, la LPO, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Marliès et le CONIB (Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre). [Le CONIB] est basé à Tupin-et-Semon, du côté de Condrieu parce qu'il y a un arrêté de biotope. En fait, c'est une partie du Rhône qui est restée naturelle avec un lône (du franco-provençal lona, issu du germanique lûnho - est un bras mort d'un fleuve qui reste en retrait du lit de celui), il y a des castors, une sorte de héron, etc. C'est l'association qui gère ce site, **c'est le Parc qui l'a créé en 78**, quelque chose comme ça, de la même manière que le CPIE sur le héron. Ce sont des associations avec lesquelles **on travaille étroitement et quand même qui vivent leur vie indépendamment aussi**.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Pilat], (Désveaux, 2011).

Dans les PNR, les différents CM ne chercheront pas à tisser forcément le même réseau. Comme le souligne Jeannot, leurs pratiques seront alors très liées à leur formation professionnelle, leur expérience passée ou leur personnalité, et les ressources qu'ils mobiliseront seront très variées. Les uns s'attacheront à rencontrer davantage les élus, les autres davantage les associations. La façon dont ils provoquent les mises en relations peuvent aussi être variables : une tournée régulière dans les différentes communes, des soirées débats, de la représentation dans des événements publics, de la diffusion d'information par courrier électronique, etc. Citons par exemple, le cas original du PNR du Livradois-Forez qui inscrit dans sa charte le développement d'un outil : l'« atelier d'urbanisme rural », plateforme d'échanges et de rencontres entre des interlocuteurs très variés concernés par l'urbanisme durable :

« Un atelier d'urbanisme »

L'autre grand volet est l'urbanisme, avec 3 axes :

- Couvrir le territoire de PLU intercommunaux, SCOT, PLH, etc.
- Le projet : urbanisme opérationnel pour accompagner les communes sur leur projet de construction, d'extension, de construction de logements...
- L'atelier d'urbanisme rural : construction d'un outil qui réunisse tous les acteurs, avec le Parc. Que tout le monde travaille en collectif. On vient de confier à un bureau d'étude « Urbicand » le soin d'aider à créer l'outil, la mission vient de démarrer. [...] L'outil d'ateliers d'urbanisme rural s'adresserait en priorité aux associations des coms, mais aussi l'Etat, les CAUE, l'ADEME. C'est un gros travail de concertation, donc un bureau d'études va animer et s'entretenir (Anne Gentil) avec les gens pour comprendre les attentes, savoir comment les gens travaillent sur le territoire. La prochaine étape sera les 19 et 20 mai : il y aura trois ateliers d'acteurs : les intercommunalités (leurs techniciens), les élus, les partenaires institutionnels (Etat, CLU, chambre d'agriculture).

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Livradois-forez], (Désveaux, 2011).

À la différence de structures où les deux cadres d'action que nous venons d'identifier sont distincts et hiérarchisés, les petites équipes de PNR donnent au CM l'opportunité d'agir dans les deux cadres et de maintenir une certaine perméabilité de l'un à l'autre. Ci-dessous une semaine type d'un emploi du temps de CM de mission « paysage-urbanisme ».

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h : Réunion de pôle - Bilan des actions en cours des CM du pôle. Organisation et préparation de la rencontre des "élus à la ferme".	9h : Rdv M. Gilardo - promoteur qui a un projet de 10 maisons individuelles sur un secteur boisé remarquable - la commune n'a qu'un POS (sortir le plan de parc).		9h : Appeler graphiste pour l'édition des fiches de sensibilisation : "construire en bois local".	9h : Rédiger cahier des charges - restructuration du parking de la fruitière de Saint-Ours.
10h : Rdv avec la direction : faire le point sur l'avis défavorable du PLU de La Thuille : - Leux zones humides doivent être recensées et préservées par une identification au L151-23 (et R151-43 5°) - Le règlement de la zone UA est très complet en matière de bâti ancien. Pas de référence à l'inventaire du patrimoine bâti du Parc.		10h : Point avec le CM "forêt - filière bois" : pertinence d'implanter une chaudière bois collective à Saint-Jean-d'Arves.	10 h : Monter dossier pour l'appel à projet des "plans de paysage" du Ministère.	10h : Appeler Laure du PNR de Chartreuse - lui demander des photos de leur aménagement du col du Granier + leurs solutions pour le déneigement l'hiver (parking accueil).
11h : Rédiger et compléter l'avis - courrier à envoyer aux membres du bureau du parc.		11h : Rappeler ARTER-architectes - S'assurer du versement (deuxième phase de leurs prestations).		
			13h00 : Pic-nique collectif avec la commission "aménagement"	
14h : Rdv avec les viticulteurs - Projet de coopération avec le PNR du Pilat. Echange et bilan sur la charte des bonnes pratiques viticoles. > <i>Préservation des paysages viticoles : la charte des bonnes pratiques pose des engagements à enherber les rangs de vignes.</i>	14h : Rdv ARTER-architectes - Préparation de la présentation en réunion publique de l'étude préopératoire d'un aménagement de 30 logements en cœur de bourg à Saint Offenge. > <i>Préservation des paysages agricoles et de la vie de village (éviter d'un étalement urbain pavillonnaire)</i>	14h : Appeler Région. Fonds d'urbanisme à renégocier pour l'étude pré-opératoire de l'OAP de Saint Offenge.	14h - 16h : Visite avec la commission de l'aménagement du hameau de Cruet (chauffage et eau tout solaire - densité pour préserver le foncier) > <i>Préserver une identité architecturale sans tomber dans le conservatisme.</i>	14h : Rdv sur Plateau de la Leyse avec l'association des habitants porteurs du projet de "centrale solaire villageoise".
		15h : Rdv avec les architectes conseils du département, du CAUE et le CM "inventaire du patrimoine bâti". Réunion bilan : projet d'une plateforme de conseil en AMO sur la réhabilitation et sur les avis de permis de construire. > <i>Préserver une identité architecturale sans tomber dans le conservatisme.</i>		
	16h : Rappeler Mairie de Lescheraine - faire le point sur le diaporama que le bureau d'étude va présenter en réunion publique.			16 h : Envoyer dossier pour l'appel à projet des "plans de paysage" du Ministère.
	19h : Animation - débat autour du film : "l'urbanisme, un enjeu de vie locale".		18h : Réunion Mairie de Lescheraine et propriétaires fonciers. Négociation échanges de parcelles pour permettre l'opération d'aménagement en cœur de village.	

Tableau 5 - Semaine type⁵⁰ d'un chargé de mission "paysage-urbanisme". Cadre routinier lié à l'institution VS travail de terrain d'un « métier flou ». Désveaux, 2019.

S'il s'établit des chefs de pôle, c'est davantage pour coordonner une équipe que pour faire émerger ces différences de cadres. Les chefs de pôle ont d'ailleurs très souvent un statut de CM. Leur mission de coordination ne représente alors qu'un pourcentage de leur temps. Le chargé de mission « Paysage-urbanisme » qui a d'ailleurs souvent ce rôle, ce qui permet de coordonner les différentes missions de l'équipe ayant trait au paysage.

Les CM « paysage-urbanisme » comme lien entre différentes missions

L'observation du fonctionnement des PNR nous a permis de montrer comment le CM se retrouve effectivement à exercer un *métier flou* avec une activité principalement guidée par un objectif à atteindre. Le métier n'est-il pas d'autant plus flou qu'un enjeu - le paysage - n'est plus confié à un seul CM mais à une équipe de CM ? Quelle spécificité, cette dimension collective donne-t-elle aux cadres d'action des CM ? Intéressons nous pour cela au guide des référentiels métiers produit par la fédération des PNR (fédération des PNR, 2013) qui fait état de 40 fiches métiers existants dans les PNR (les métiers de missions représentant environ la moitié des fiches). Parmi ces métiers, six évoquent explicitement une action tournée vers le paysage : le CM-évaluation, le CM-activité de nature où est pointé le rôle de la mise en valeur des sites paysagers, le CM-agriculture dans lequel le paysage fait partie des objectifs car il s'agit pour lui « de développer une agriculture respectueuse de la

⁵⁰ Agenda fictif recomposé à partir de la diversité d'activités auxquels les CM s'affairent.

biodiversité, de la qualité des paysages et de la qualité de l'eau, et de promouvoir les productions qui en sont issues (circuits courts, marque Parc, labels, etc.) », le CM-forêt qui assure une mission de « valorisation économique, sociale et culturelle, promotion des pratiques de gestion durable (biodiversité, réseau écologique, paysage), et de la valorisation de la filière bois », le CM-chef d'équipes techniques où sont évoquées ses capacités à entretenir le paysage (forestier, entretien du paysage, itinéraires...). Enfin, le CM-aménagement urbanisme / paysage dont les finalités du métier sont présentées ainsi :

« Le chargé de mission urbanisme / paysage a pour objectif de préserver, et d'améliorer la qualité urbanistique et paysagère du territoire (lutte contre la banalisation paysagère, l'étalement urbain, l'artificialisation du foncier) par la mise en œuvre de la charte du PNR pour les volets concernant son domaine d'activité et sa mise en cohérence avec les outils de planification. Il anime la réflexion interdisciplinaire autour du thème et apporte un appui technique interne / externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets et le bilan des actions engagées. » (Fédération des PNR, 2013).

Ainsi, il n'est pas étonnant que l'on retrouve le chargé de mission « paysage-urbanisme » dans l'encart « liens et réseaux » de nombreux CM du Parc. CM-agriculture, CM-architecture, CM-développement économique, CM-développement culturel, CM-forêt, CM-eau et milieu aquatique, CM-patrimoine naturel, CM-tourisme durable, sont amenés à travailler en interne avec le CM « paysage-urbanisme ».

Ces fiches métiers donnent un aperçu de la caractéristique hétérogène de l'action paysagère qui transparaît dans les nouveaux domaines de l'action publique (Lascoumes & Le Bourhis, 1997). Selon Lascoumes et Le Bourhis, cette hétérogénéité est triple. Elle couvre les enjeux, les programmes, les réseaux d'acteurs. L'action paysagère peut en effet avoir des finalités doubles voire multiples : le maintien d'un paysage ouvert peut toucher à des enjeux agricoles, tout comme à des enjeux touristiques ; une action paysagère centrée sur l'extension d'un village croise, elle aussi, des enjeux agricoles. Les propositions de formes architecturales peuvent limiter l'extension du village sur des surfaces cultivables. Ces formes peuvent être facteurs de développement touristique et de développement social de la vie de village. Par ailleurs, ces formes impliquent une réflexion sur la politique du logement, de l'énergie, ou encore de l'eau. En outre, ce type d'action interfère avec une diversité d'acteurs, et peut être à la croisée de différents programmes.

Le CM urbanisme/paysage dans l'organigramme.

Pour faciliter les échanges et la coordination de l'équipe en interne, les équipes de PNR sont organisées en « pôle » ou en « service ». La plupart des CM-urbanisme/paysage sont reliés à un service ou pôle concernant l'aménagement ou la gestion de l'espace. Nous donnons à titre d'exemple⁵¹ l'organigramme du PNR des Monts d'Ardèche.

⁵¹ Un bilan plus global de la place des CM dans les organigrammes de PNR de la Région Rhône-Alpes est détaillé dans le chapitre 4.

organisation de l'équipe du parc

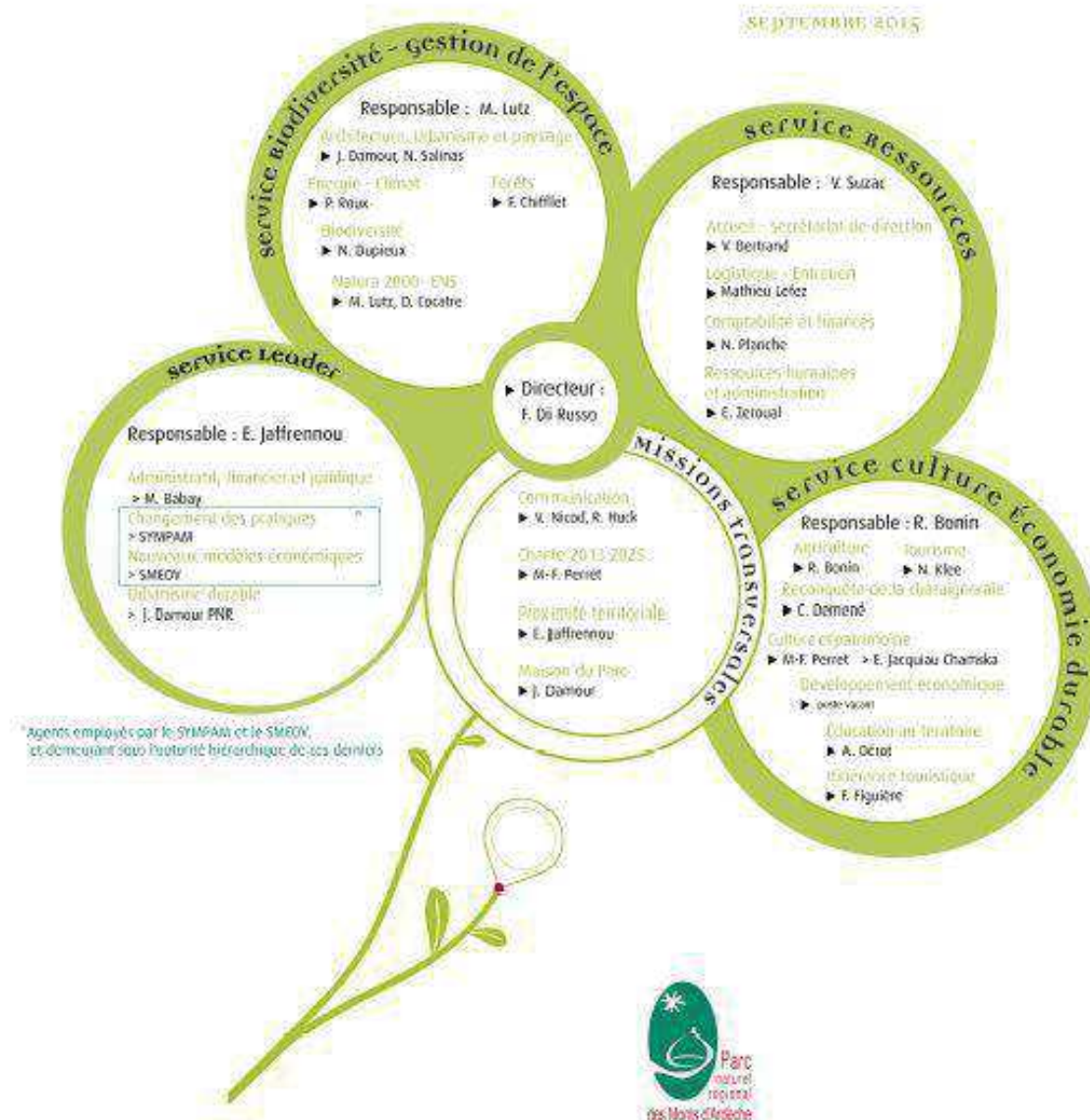


Figure 8 - Organigramme du PNR des Monts d'Ardèche, 2018.

2.2.2. Les actions des CM paysage-urbanisme

Spécificité du CM « paysage-urbanisme » - mission institutionnelle transversale ou mission de terrain ?

Comme nous l'avons précisé, tout CM de PNR est confronté à un double cadre de travail, l'un plus institutionnel au statut stable, l'autre plus en prise avec le terrain, au statut plus variable. Précisons la spécificité de ces deux cadres pour les CM « paysage-urbanisme ».

Sur le plan institutionnel (a), les actions paysagères des chargés de mission des PNR prennent deux formes : ou les CM s'appuient sur l'application directe de politiques publiques de paysage et leurs outils règlementaires - l'analyse du bricolage de ces outils permet alors une première lecture de la prise en charge du paysage par les PNR (Allié, Vanier, Bryant, & Université, 2005) - ; ou bien les CM s'attachent à construire un programme pour répondre aux enjeux particuliers qu'ils identifient (ou que la charte identifie) sur leur territoire. Cette seconde forme d'action s'articule avec les rapports spécifiques qu'ils entretiennent avec le terrain : les actions et les instruments qu'ils inventent

s'appuient non seulement sur leurs savoir-faire d'ingénierie territoriale (Jeannot, 2011; Trognon L. et al., 2012), mais encore se combinent de savoirs professionnels tels que l'architecture, le paysagisme, l'urbanisme. Le travail de terrain et la mise en œuvre des dispositifs plus procéduraux nous offrent alors une seconde analyse du cadre d'action des CM « paysage-urbanisme » (b).

a/ Le travail institutionnel « PNR » du CM « paysage-urbanisme »

Proposant des liens d'opposabilité entre les chartes de PNR et les Plu, la loi de 1993 contribue à instaurer un *cadre de routine* dans les pratiques des CM « paysage-urbanisme ». Mais au-delà de la loi de 1993, c'est l'ensemble des politiques publiques dont les dispositifs sont bien identifiés (par exemple au niveau national, ou au niveau européen) qui constitue et qui complète *le cadre de routine des CM*. Dans une recherche sur l'évaluation et l'analyse des politiques publiques paysagères mises en œuvre dans les PNR (Centre national de la recherche scientifique, 2002), quatre grandes catégories ont été relevées : des mesures directes, des mesures pouvant contenir un volet paysager, ou encore les lois, mesures ou circulaires, parties intégrantes des politiques publiques paysagères, et enfin des politiques publiques non paysagères mais à impact paysager. Une grande partie de la diversité de ces politiques publiques sont encore d'actualité. Se sont rajoutées quelques lois et mesures tandis que d'autres ont eu tendance à disparaître. Nous reprenons ci-dessous la liste des principales mesures établies en 2002 que nous avons mise à jour en indiquant par une astérisque certaines mesures apparues depuis 2002. Le signe (-) indique celles qui ont été remplacées ou supprimées.

Les mesures « directes » :

- Label paysage
- Paysage de reconquête
- Plan paysage
- Volet paysage du permis de construire
- Volet paysage du règlement d'urbanisme, POS, PLU
- Charte paysagère
- Le 1% paysage
- Opération grand site
- Projet paysager
- Directives paysagères (-)
- Site classé
- Site inscrit

Les mesures pouvant contenir un volet paysager

- Remembrement-aménagement
- OGAF
- Opération locale agri-environnementale (OPL)
- Plan de Développement Durable (PDD), fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER)
- Programme LEADER
- ZPPAUP (-)
- Chartes (communale, intercommunale, départementale pour l'environnement)
- Espaces Naturels Sensibles
- SDAU, SCOT ; Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- FACE (incitation et aide à la mise en souterrain des lignes EDF)
- SCoT et Charte de PNR : objectifs de qualité paysagère*
- AVAP (remplace les ZPPAUP)*
- OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)*

Les lois, règlements et circulaires qui font partie intégrante de la politique publique paysagère

- Loi paysage
- Loi littoral
- Loi montagne

- Directives européennes
- Loi Grenelle II*
- Loi Alur*
- Loi biodiversité*

Les politiques non paysagères mais à impacts paysagers

- Politique et Mesures agricoles : arrachage de la vigne, AOC, ISM,
- Loi d’Orientation Agricole (LOA) avec les contrats territoriaux d’exploitation (CTE) et Contrat d’Agriculture Durable (CAD)
- Loi d’Aménagement et de Développement Durable (LOADDT)
- Loi SRU
- Règlements forestiers
- Publicité
- Entrée de ville
- OPAH – ANAH
- Loi Alur*
- MAEt - Mesure AgroEnvironnemental territorialisé, (succède au OLAE, CTE, CAD.)*

* : Mesures apparues depuis 2002.

(-) : Mesures remplacées ou désuètes

Tableau 6 - Les politiques publiques du paysage dans les PNR. D’après Lajarge & Roux, 2002, p. 73, complété par Désveaux, 2019.

Ainsi, une part de l’activité des CM « paysage-urbanisme » consiste à mobiliser ces mesures et ces dispositifs pour les mettre en œuvre sur le territoire afin de réaliser les objectifs de la charte de Parc. Par ailleurs le CM peut aussi redistribuer et partager la mise en œuvre de ces dispositifs avec d’autres CM ou d’autres partenaires et ainsi jouer un rôle de coordinateur et de *manager*. Cela nous amène à introduire un deuxième aspect du *cadre de routine* des CM « paysage-urbanisme » : le volet administratif, organisationnel et managérial autour du suivi ou du montage de différents dispositifs. La rédaction d’avis en tant que personne publique associée sur des PLU ou des projets d’aménagement appartient spécifiquement à ce travail de fond normatif porté par l’institution mais qui n’est pas forcément valorisé.

« On ne parle pas beaucoup de ce qu’on a évité... »

On ne parle pas beaucoup de ce qu’on a évité : on a cartonné un golf mal placé, porté par la communauté de communes d’ici. La charte disait qu’il fallait faire gaffe à cet endroit là, eh bien ça nous a vachement aidés, parce qu’on peut parler des projets, mais on ne parle jamais ce qu’on évite. Alors on ne peut pas communiquer là-dessus, dire qu’on leur a évité les plus belles conneries de leur vie ? Les mecs ils vont être furax ! (*rire*).

[Extrait d’entretien avec le CM du PNR de Chartreuse], (Désveaux, 2011).

De même, un travail quotidien s’établit pour construire dans l’institution, au cours des échanges entre les élus et entre membres de l’équipe, un discours qui permet de façonner les valeurs du Parc, et de les communiquer ensuite à un plus large public. Le CM « paysage-urbanisme » y participe notamment dans les phases où il coordonne et met en relation différentes actions du Parc. C’est le cas notamment lorsque le CM est en charge de la compilation et de la transmission d’un « porter à connaissance » au moment où un PLU, un PLUi, ou un SCoT est engagé. Enfin, le travail institutionnel consiste à s’emparer des objectifs de la charte et de les traduire en un programme d’actions que le CM annualise. Il s’agit alors pour lui de valider des propositions de dispositifs en accord avec les élus, de coordonner des membres de son équipe, de trouver le financement au programme et à la mise en œuvre du dispositif. Pour résumer, nous retiendrons que le travail institutionnel du CM « paysage-urbanisme » est de trois ordres : d’abord technique et juridique par

l'application des politiques publiques paysagères préétablies, ensuite éthique, par la façon dont se diffusent et se construisent les valeurs du Parc, et enfin administratif et stratégique par l'activité de programmation répondant aux objectifs de la charte. Nous verrons que le suivi de ces dispositifs à pied d'œuvre peut par rétroaction influencer cette part du travail institutionnel. Regardons alors en quoi consiste la spécificité du travail de terrain des CM « paysage-urbanisme ».

b/ Le suivi du dispositif procédural : le terrain.

La confrontation au « terrain » d'un CM prend deux formes : la première, concerne le rapport au dispositif de l'action qu'il met en place, c'est-à-dire son « environnement de travail » ; la seconde concerne son travail d'analyse des contraintes et des opportunités de la matérialité spatiale, c'est-à-dire « l'environnement matériel » dont il a la charge et la gestion. Présentons ces deux façons d'être confronté au terrain.

- Le terrain : « l'environnement de travail » / le dispositif de l'action.

La confrontation au terrain consiste tout d'abord à mettre en œuvre le dispositif pensé par le CM pour mener l'action dont il a planifié l'animation et la réalisation. Au cours de son action, c'est-à-dire en travaillant, il valide l'hypothèse de faisabilité de son dispositif. Le travail consiste à mener à bien l'objectif envisagé. Si l'objectif est facilement saisissable par l' élu, le CM doit engager un travail de transfert et d'accompagnement auprès de l' élu pour que celui-ci s'approprie les méthodes que le CM lui propose et qu'il maîtrise grâce à son expérience professionnelle.

Parmi les méthodes et les techniques que le CM va prendre en charge, il y a la capacité à définir l'échelle de l'étude. Concernant le paysage, il peut s'agir d'un site spécifique, d'un réseau de sites présentant un même motif (par exemple *les cols*), il peut s'agir d'une aire (caractérisée par une fonction dominante ou une entité paysagère, c'est-à-dire une composition spécifique des éléments dans l'espace). Vient s'ajouter à ce repérage d'échelle, la capacité à constituer et à mobiliser le réseau d'acteurs qui va favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis. Parallèlement à la connaissance de ce réseau, ce sont des outils d'animation adaptés à ces interlocuteurs que le CM se doit alors d'inventer.

« Le choix de travailler avec des intercommunalités... »

Nous, on travaille au quotidien avec l'intercommunalité, parce que j'ai un collègue qui s'occupe de l'ORC, l'opération commerciale sur le développement économique, qui travaille donc énormément avec les intercommunalités. Nous, on travaille avec elles sur les chartes paysagères puisque leur diamètre correspond à peu près aux unités paysagères du territoire, les chartes sont faites en lien avec les interco. Certaines ont pris la maîtrise d'ouvrage, d'autres non et ont choisi de la laisser au Parc, et en tout cas, sur chaque intercommunalité, là je suis en train de boucler la dernière charte paysagère dans la région de Condrieu, donc toute la partie rhodanienne. Tout le territoire va être couvert d'une charte paysagère.

[Extrait d'entretien avec le CM du PNR du Pilat], (Désveaux, 2011).

Enfin, dans le travail de préparation et d'accompagnement, le CM doit être au fait des projets ou des procédures déjà en cours ou à venir. Il lui faut alors éviter les formes de redondance ou de contradiction de son action avec celles menées éventuellement par d'autres acteurs territoriaux. En outre, il a à jouer de son influence sur ces interlocuteurs. Certains projets ou certaines politiques publiques (dont les aspects réglementaires) doivent parfois passer au second plan, au profit de la dimension « esthétique » ou de la qualité du mieux « vivre ensemble », générées par des formes spatiales. Cette nouvelle stratégie ne s'appuie donc plus sur des valeurs édictées par des aspects réglementaires ou sectoriels. Au contraire, elle va se confronter et intégrer des valeurs très diverses

voir divergentes, elle va exiger que le CM adapte son dispositif d'action, source d'une première condition de l'innovation.

- Le terrain : « l'environnement matériel » / l'objet dont il est en charge

La deuxième confrontation au terrain chez les CM-urbanisme paysage consiste en l'analyse de la matérialité du paysage et au projet qui va en émerger. Au fil de l'étude, différents comportements et typologies d'actions se profilent pour lui :

- Première possibilité : il se retrouve dans des situations où les solutions peuvent être apportées par des politiques publiques connues. Il s'agit alors de les conforter et de les appliquer sur le terrain en question.

« Une ZAP conjointement à un arrangement avec la commission des sites »

Ils ont donc souhaité travailler sur la typologie architecturale mais aujourd'hui, on est vraiment resté sur la problématique urbaine et sur le tissu urbain comme on fait les greffes de peau. On aide une commune à faire un éco-hameau participatif, où l'enjeu est d'associer les anciens habitants, les acteurs de l'économie du territoire, les artisans et les nouveaux habitants.

- C'est entrain de se faire ?

- C'est à Burdignes, ici. C'est assez particulier, on est déjà en Ardèche, c'est toujours la Loire, bien sûr, on ne dépasse pas sur l'Ardèche, deux départements, c'est déjà assez compliqué. Burdignes, on est systématiquement associé au PLU de chaque commune, on est un peu leurs services techniques, parce que 1300 habitants à 1000 mètres d'altitude, autant dire qu'ils n'ont pas énormément de moyens. Il y a 300 habitants au bourg, et sur 300 habitants, il y a 33 exploitations. Lors de leur dernier PLU, ils ont fait une Zone Agricole Protégée, une première dans la Loire, c'était assez novateur. Toutes façons, il y avait déjà les périmètres d'exploitation, mais au moins les terres les plus valorisables pour l'agriculture sont destinées à l'agriculture. Donc, le développement de l'ensemble de la commune était complètement compromis, ils sont passés en commission des sites pour avoir l'autorisation de faire un hameau qui est à 800 m du bourg, mais avec les prescriptions et les orientations d'aménagement très fortes, sur la qualité environnementale, thermique, sur l'esprit de hameau, etc. On les aide à définir les types de programmation. L'objectif, c'est d'associer tout le monde. [Pilat]

- Deuxième possibilité : il existe une politique publique mais elle semble inadaptée ou limitée, les CM tentent alors de l'appliquer en trouvant des ficelles qui permettent de l'ajuster. Ce qui pourra lui être facilité s'il est confronté à la troisième possibilité.

« Ce qui serait original c'est qu'on trouve un levier, environnemental, sur l'équipement des zones d'activité. »

J'ai vu un maire qui pleurait au Grésivaudan parce qu'il avait perdu ses trois fleurs, il n'en avait plus que deux. Joli village et tout, pour pas le citer, c'était le Touvet, mais on passe la Nationale et de l'autre côté c'est le Bronx, c'est Ground Zéro, zone d'activité, on dirait qu'un artiste l'a fait, des ferrailles dans les ruisseaux, des tas de sable de 15 mètres de haut, épaves de bagnoles posé au bout, des trucs hallucinants, des caravanes de gitans et celles des pauvres ouvriers et le logarithme monte. Mais c'est l'entreprise, c'est la future zone d'activité du Touvet qui veut faire comme Crolles, dans le Grésivaudan, qui veut aussi avoir sa zone. Et puis voilà, et là on n'y touche pas dans le massif, et là, c'est le type de sujet où j'aimerais dire à mes collègues : « Comment faites-vous ? », trouver une astuce. On va faire des efforts sur certains points et puis à 200 mètres de là, ça va être l'apocalypse. Et là, le Parc, il doit parler avec l' élu. Ce qui serait original, c'est qu'un Parc ou une structure, mette le doigt sur des outils qui actionnent réellement une prise de conscience sur les élus, ou il faudrait un levier, environnemental, sur l'équipement des zones d'activité. Mais c'est un exemple parmi d'autres, hein. Voilà un sujet intéressant dont on parle très très peu car c'est un sujet tabou, quelque part. Holà ! on va pas emmerder les élus avec des histoire de zones d'activité ! Nous, dès qu'on peut se permettre des observations sur

les aménagements de zones, « mais comment ? Vous n’êtes pas constructif ! Vous ne voulez pas d’emplois en Chartreuse ! ». On a beaucoup de mal, voilà un sujet amusant.

[Extrait d’entretien avec le CM du PNR de Chartreuse], (Désveaux, 2011).

- Troisième possibilité, les CM trouvent des solutions spécifiques qui émergent de propositions opérationnelles. Celles-ci peuvent venir des solutions concrètes issues de propositions architecturales et paysagères (conception de l’espace et de sa matérialité). La coopération avec les bureaux d’étude « concepteurs » est alors nécessaire. Mais les solutions spécifiques émergent aussi d’une série d’opportunité (ou d’obstacles) qui se manifestent : des porteurs de projets motivés (ou au contraire, des propriétaires qui bloquent le foncier), des financements accessibles (ou au contraire, des coûts surélevés), de nouvelles techniques de construction, de technique agricole (ou au contraire des résistances techniques), des usages inattendus (ou au contraire, un mauvais accueil de la réalisation). En outre, le CM découvre toute une série de composantes qu’il repère non pas au fil de la réalisation d’un projet (comme c’est généralement le cas dans les processus de projet classique), mais simultanément et très en amont du projet. Le travail d’animation permet de déceler ces différentes conditions.

Ce troisième cas de figure nous semble pertinent à étudier : si l’on démontre qu’il est source d’innovation, il va entraîner en cascade, des transformations dans l’institution PNR. En effet, comme nous venons de le développer, et résumé dans le tableau ci-dessous, cette spécificité du travail de terrain est en relation avec les autres dimensions de l’activité des CM :

- l’ensemble du travail de terrain permet la validation des dispositifs instaurés par le travail institutionnel.
- Le travail d’ajustement des politiques publiques de paysage et en relation avec les politiques publiques à choisir et à redistribuer à d’autres chargés de mission selon la spécificité de chacun.

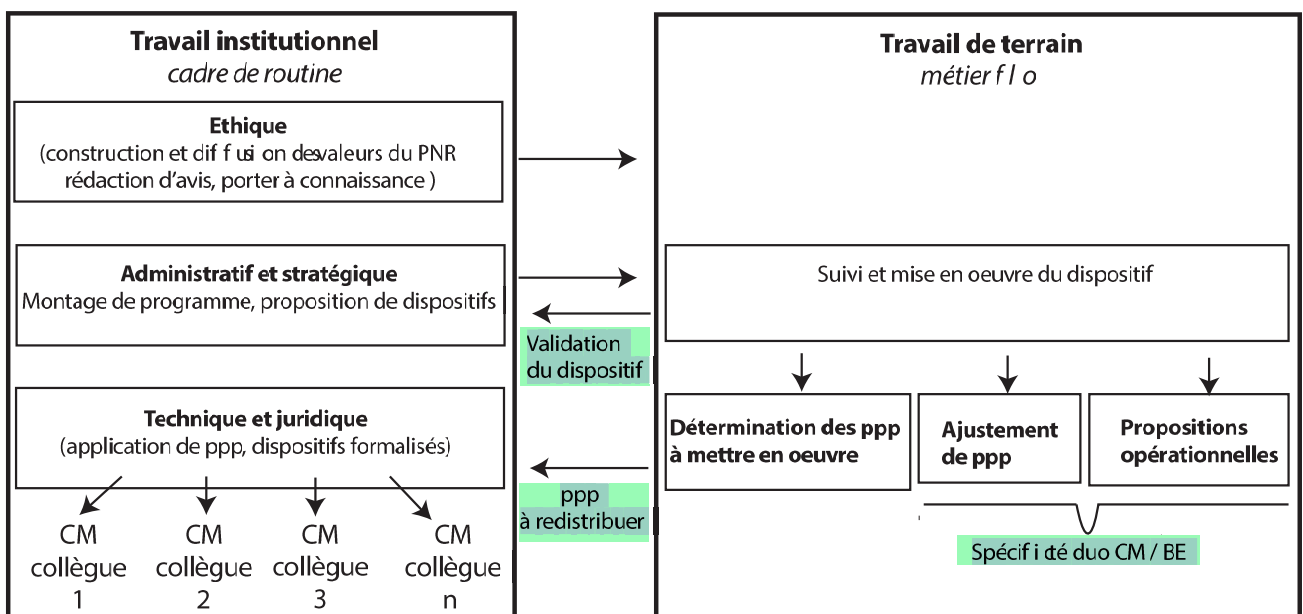


Figure 9 - Travail institutionnel et travail de terrain des chargés de mission. Désveaux, 2019.

Pour comprendre ce qu’est le travail de va-et-vient entre les « ajustements de ppp » et les « propositions opérationnelles » à l’origine de l’innovation, précisons d’abord en quoi consiste la

collaboration entre CM et bureaux d'étude sur le plan organisationnel. Elle nous permettra de parler d'une démarche conjointe, unifiée et d'évoquer par la suite un duo CM/BE sans avoir à préciser, à chaque fois, la répartition des rôles.

2.2.3. Le duo CM / Bureau d'étude (BE): ajustement des politiques publiques du paysage et opérationnalités

Mission « paysage-urbanisme » : le management d'un vaste projet spatial ?

La mission « paysage-urbanisme » CM peut être assimilée à une mission de *management* d'un vaste projet spatial qui s'inscrit dans un temps long. Il n'est donc pas absurde de prendre pour comparaison la gestion des « modèles standards » des grands projets d'ingénierie tels que développés aux Etats-Unis pour les grands travaux de développement inscrits dans les programmes militaires et spatiaux dans les années 60, et de la littérature critique qui en est faite (Lenfle & Midler, 2003). En effet, comme le suggère Lenfle et Midler, pour être innovantes, les bases de l'organisation de ce modèle doivent être revisitées, notamment en dépassant le découpage en trois des responsabilités qui distinguaient le maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, et le responsable des lots. Lenfle et Midler rappellent que leurs rôles respectifs étaient alors répartis de la sorte :

« • *Le maître d'ouvrage est le propriétaire de l'ouvrage futur. Il a la responsabilité de la définition des objectifs (dans les termes de l'ingénierie, il définit le programme ou le cahier des charges) ;*

• *Le maître d'œuvre assume deux rôles :*

- *un rôle d'architecte, d'ensemblier : il prend la responsabilité des choix de conception globaux, il décompose en lots de travaux ;*

- *un rôle de coordination de la réalisation de l'ouvrage : organisation des appels d'offre sur les lots, choix des contractants, planification, suivi et contrôle de la réalisation des lots.*

• *Les responsables de lots assurent la réalisation des tâches élémentaires de l'ensemble et le modèle peut fonctionner, pour les grands projets, de manière emboîtée : chaque lot pouvant être considéré en cascade comme un sous-projet. » (Lenfle & Midler, 2003)*

Certes, l'on ne parle pas dans les PNR de grands travaux, cependant, en adoptant une vision légèrement extrapolée de ce schéma, il est facile de retrouver le triptyque organisationnel classique dont parlent Lenfle et Midler. Pour cela, il suffit de remplacer l'idée de « grands travaux » par celle de « développement global » et de « structure de paysage » qui inclut non seulement des constructions et des ouvrages techniques mais aussi des formes vivantes naturelles et/ou cultivées. Avec cette perspective, les « responsables de lots » prennent des figures très variées : des agriculteurs qui gèrent leur culture, des habitants qui construisent, ce sont des exploitants de carrières de gypse, ou encore (nous nous rapprocherions alors des « responsables de lots » plus conventionnels) des entrepreneurs de travaux publics, etc.

Concernant le maître d'ouvrage « *commanditaires des travaux* », nos cas d'études sont là encore dans une situation légèrement différente : les PNR ne sont pas des structures qui portent les projets en tant que maîtres d'ouvrage (ou très rarement) ; toutefois, leur syndicat mixte regroupe des communes ou des intercommunalités qui font, elles, offices de maîtrise d'ouvrage. Nous avons donc le deuxième élément de la « *triade classique* ».

De même, nous n'avons pas de *maîtrise d'œuvre*, mais le rôle « d'architecture assemblée », de « planification » et « de suivi » attribué à la *maîtrise d'œuvre* peut toutefois être aisément assimilé aux tâches institutionnelles dans lesquelles l'équipe technique des PNR s'adonne quotidiennement. En

effet, les chargés de mission coordonnent les activités des uns et des autres, adoucissent les conflits d'intérêt, organisent et valorisent la synergie des idées, les activités culturelles ou encore les opérations d'aménagement du territoire dans l'espace et le temps.

Soulignons pourtant que le chargé de mission n'est pas cantonné à ce dernier aspect : il est aussi à cheval entre la *maîtrise d'ouvrage* et les acteurs du territoire. En effet, d'un côté, il donne des conseils aux élus des collectivités et les aide à définir leur commande, et de l'autre, de par son travail de terrain, il est très à l'écoute des « acteurs du territoire ». Ainsi, on échappe à une trop grande coupure entre *maîtrise d'ouvrage* et *maîtrise d'œuvre*, l'une des conditions décrites par Lenfle et Midler pour dépasser le modèle classique et favoriser l'innovation.

Certains objectifs de charte de PNR peuvent viser à protéger et à valoriser des paysages *ex ante*, c'est-à-dire comme s'il existait un plan masse à réaliser. Cette perspective réduirait l'action des CM à la coordination de « responsables de lots ». Cette configuration revient à un modèle classique qui freine l'innovation. Au contraire, on va voir qu'en mettant en place certaines MPP, l'objectif est de revisiter le paysage que l'on cherche à atteindre, sans plan masse prédéfini. On y intègre notamment une dimension participative, qui associe très en amont du projet des « responsables de lots »/ « acteurs du territoire », deuxième facteur d'innovation qui dépasse le management classique pour Lenfle et Midler. Ces dispositifs ne « mobilisent plus les connaissances existantes » pour les coordonner mais produisent de nouvelles connaissances, troisième condition pour Lenfle et Midler qui contribue au projet de paysage et de territoire. La production de cette connaissance fait l'objet de notre recherche.

Le rôle des BE comme extension du rôle des CM

Dans le modèle de projet innovant de Lenfle et Midler, c'est une nouvelle forme de management qu'il faut inventer pour faire circuler les idées et les pratiques entre maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre et maîtrise des lots. Dans les PNR, le CM, à cheval entre ces différents rôles porte cette circulation. Mais la tâche est parfois difficile car en butte à des questions d'ordre et de pouvoir. En faisant appel à des BE, le CM va déléguer davantage certaines tâches et se détacher en apparence de sa posture ambiguë. Une fois le BE recruté, il se range du côté des élus comme conseiller. En apparence, son rôle institutionnel ne change pas. Pourtant, lorsqu'il organise des réunions de travail avec le BE, il est dans la coopération. Dans le dialogue, il peut se positionner aussi bien comme commanditaire que comme complice des maîtres d'œuvre et suggérer des idées très opérationnelles. Ainsi, le BE peut adopter les différentes postures. Il se positionne en tant qu'expert capable d'assumer un caractère opérationnel (maîtrise d'œuvre), mais dans le fond, par le jeu de la participation il contribue à la redéfinition des objectifs du projet (conseils à la maîtrise d'ouvrage) en étant le porte-parole des acteurs locaux (responsables de lots).

La distribution des compétences entre le CM et le BE va de paire avec l'expérience qu'ils ont des territoires. Le CM est attaché à un seul territoire, dont il suit l'évolution dans le temps, et noue des relations dans la durée avec les acteurs locaux. Le BE, lui, profite des expériences nées de son travail sur de multiples territoires. Ainsi, ils se complètent, mais cela renforce le caractère figé des statuts de chacun : en effet, si le CM apporte sa connaissance du contexte, en médiation avec les élus et les acteurs locaux, sa qualité d'expert est remise en cause. Il ne peut pas trancher un débat par l'argument expert s'il veut laisser de la place aux avis des participants du projet. Il agit en coordinateur et dans l'aide à la décision. Les BE, plus spécialisés grâce à leur expérience sur d'autres terrains, sont donc plus efficaces dans leur rôle d'experts. Ils sont plus libres d'afficher des propositions radicales qui seront filtrées par le CM, en fonction des enjeux politiques ou des conflits locaux.

Des BE, on attend qu'ils soient capables d'un transfert d'expérience d'un territoire à l'autre. Les corps de métier qui y sont représentés sont dédiés à l'organisation spatiale du territoire (urbanistes, paysagistes) dans une vision très opérationnelle de l'aménagement. Incluant architectes et paysagistes, ils travaillent aussi à des échelles très fines (bâti, espace public) jusqu'à la réalisation et la coordination de travaux. Dans les MPP, ils doivent être porte-paroles des participants, et capables de s'emparer de l'expertise qu'apportent ces derniers pour recomposer un projet global. Ils sont d'abord modérateurs entre les participants grâce à leur évaluation de la faisabilité opérationnelle et de leur sensibilité esthétique. En intégrant les connaissances des uns et des autres, ils sont force de propositions dans laquelle ils incluent leur propre expertise. Selon les informations que peuvent leur apporter les CM et le comportement des participants, ils sauront aussi faire preuve de diplomatie pour concilier les idées de chacun.

L'objet des MPP n'est pas de mettre en œuvre un aménagement lourd et ne confère pas aux BE un rôle classique de maîtrise d'œuvre. Le travail d'animation participatif a pour objectif de définir un projet. Ainsi, le cahier des charges des MPP pour recruter le BE vise aussi bien à définir les méthodologies du travail collaboratif que les orientations concernant la matérialité du paysage.

Composition des BE

Concernant les MPP que nous allons spécialement étudier, les missions ont pour mandataires de petites équipes de un à quatre intervenants qui ont différents statuts. Il s'agit le plus souvent d'un groupement d'indépendants : association d'un cabinet d'architecture et d'un cabinet de paysagiste, ou d'un cabinet d'architecture avec un cabinet d'urbanisme, d'un cabinet orienté médiation territoriale/valorisation du patrimoine avec celui d'un paysagiste, etc. Dans certains cas, il s'agit de plus gros cabinets, mais c'est souvent un seul chargé d'étude qui a en main la charge de la mission. Lors du déroulement de la MPP, les élus commanditaires et les CM se mettent d'accord sur l'organisation de l'animation. Le CM va aider à pointer les acteurs ressources du territoire pour les inviter à participer à divers ateliers puis le BE se charge de l'animation elle-même : il invente les outils participatifs en fonction de ses objectifs pédagogiques, anticipe les apports des participants pour créer une dynamique et parvenir à la définition d'un projet. Cela nécessite à la fois un travail incrémental et global :

- Le travail incrémental vise à faire évoluer la démarche d'un atelier à l'autre. Il s'agit de synthétiser la production des participants lors d'une première étape pour construire l'étape suivante. Le BE s'organise de sorte qu'un de ses membres prenne des notes au cours des ateliers successifs. Ces notes lui permettront d'établir une synthèse, base pour construire l'atelier suivant.
- Le travail global consiste à composer l'ensemble des ateliers en amont et par ajustement au fur et à mesure des ateliers de sorte que la démarche aboutisse à un projet cohérent présentant des pistes d'action concrètes.

Entre les séances participatives, des réunions de travail ont lieu entre CM et BE. C'est le moment privilégié où le CM donne des indices stratégiques sur la composition du groupe (conflits locaux, projets municipaux, poids politique des intervenants...). Cette réunion de travail peut aussi inclure des élus, qui pourront donner leur avis sur le modèle participatif choisi et sur la qualité des synthèses produites. L'autre intérêt de ces réunions est d'inclure l'expertise du CM. N'étant plus dans la représentation institutionnelle en public, il peut apporter des suggestions techniques en fonction des projets qu'il a déjà accompagnés sur le territoire. C'est aussi le moment où les aspects non négociables (fruits de la concertation du Parc lors de la charte) peuvent être mis en avant. Le CM n'est plus dans le rôle de la maîtrise d'ouvrage, mais il apporte un regard d'expert de l'ordre de la maîtrise d'œuvre.

2.3. Regard sur les réformes territoriales de 2014 : évolution du rôle des CM dans les PNR ?

L'arrivée des réglementations au cours de ces dernières années a changé les pratiques des chargés de mission. Ce nouveau contexte légal nous semble mettre en tension les logiques paysagère et territoriale auxquelles sont confrontés les CM. Ce contexte livre une situation incertaine, floue, ambiguë aux CM, qui vont les mettre en situation d'enquête. Nous commencerons par commenter les apports de la loi SRU et du Grenelle de l'environnement, pour exposer ensuite les principales dispositions de la loi Alur. Enfin, nous synthétiserons la manière dont ces nouvelles règles ouvrent de nouveaux champs possibles aux CM des PNR.

2.3.1 Loi SRU, Grenelle de l'environnement : vers les dispositions de la loi Alur

Depuis que la loi de 1993 institue les chartes de Parc comme documents opposables aux droits de l'urbanisme, les CM se sentent concernés par les réformes qui touchent l'évolution du cadre réglementaire de l'urbanisme. Les CM ont vu évoluer leur travail d'accompagnement auprès des élus au regard des quelques lois qui ont marqué ces dernières décennies. Tout d'abord ils ont dû s'emparer de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 pour accompagner les communes dans la transition de leurs POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) ainsi que l'exigeait la loi. Le PLU est devenu un véritable document de stratégie de développement de la commune. C'est notamment au travers de l'écriture du PADD (Projets d'Aménagement et de Développement Durable) que doivent être énoncés les objectifs et les projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Puisque les chartes de PNR possédaient déjà des orientations allant dans ce sens, la loi a permis au CM de renforcer leurs actions et d'aider les communes à élaborer et enrichir le contenu de leur PADD. De plus, cette même loi formule une obligation de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux sur sa commune. La loi SRU a donc poussé à revoir les formes architecturales des logements, et a induit en particulier une réflexion spécifique dans les villages à caractère patrimonial. Surtout, c'est dans ce texte qu'apparaît pour la première fois une obligation de concertation. Le document doit en rappeler obligatoirement les modalités mises en œuvre en vue de son élaboration.

Le Grenelle de l'environnement constitue une autre étape dans l'évolution du droit de l'urbanisme. Le Grenelle 1, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à sa mise en œuvre, vise à mieux maîtriser la consommation de l'espace et à adapter le développement des territoires aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique :

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports correspondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration, la création de corridors biologiques ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement » Grenelle 1, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009.

Cette loi impose aux décideurs publics de prendre des mesures dans un délai d'un an suivant la publication de la présente loi (Chapitre II : urbanisme, article 7). Nous proposons d'en explorer différents points aux regards des pratiques déjà instaurées dans les PNR :

a) La lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. Cela n'est pas nouveau dans l'action des territoires de PNR. Cependant la loi suggère de fixer des objectifs chiffrés en la matière, nécessitant de définir des indicateurs de consommation.

b) La lutte contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que l'incitation à la revitalisation des centres-villes : là encore, les PNR derrière les objectifs de préservation de structure des paysages, et de valorisation de leurs filières agricoles, s'étaient déjà attaqués à la question. La

nouveauté tient surtout en l'introduction d'un nouvel élément dans l'argumentaire : la lutte contre les déperditions d'énergie.

c) La conception d'un urbanisme de façon globale par l'harmonisation des documents d'orientation et de planification établis à l'échelle de l'agglomération. Ce point annonce la montée en puissance d'une réflexion sur l'urbanisme à des échelles autres que communales. Nous verrons par la suite comment la loi Alur conforte cette avancée.

d) La préservation de la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques. Sur ce point, inutile de préciser que les PNR œuvrent déjà sur la question, mais l'introduction de cet enjeu dans le code de l'urbanisme questionne la façon dont on représente les continuités écologiques, les trames vertes et bleues, etc.

e) L'assurance d'une gestion économe des ressources et de l'espace. Le Grenelle propose ici de nouveaux outils sur lesquels les PNR ont peu de leviers : il s'agit de l'examen des dispositifs fiscaux et des incitations financières relatives au logement et à l'urbanisme.

f) La mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment l'isolation extérieure, en adaptant les règles relatives à la protection du domaine public.

g) La création d'un lien entre densité et niveau de fréquence de desserte par les transports en commun. La plupart des PNR répondent à des caractéristiques du monde rural avec des densités de population faible et avec service des transports en commun souvent limité. L'enjeu est celui de la mobilité, une thématique toutefois relativement récente dans les PNR, et souvent rattachée à de récentes missions sur la transition énergétique. Ce point touche plus globalement la question des enjeux de densité entre agglomération et périphérie rurale.

la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II « portant engagement national pour l'environnement » va impliquer des changements plus profonds, notamment en ce qui concerne les PLU. « Grenellisés », ils intègrent les nouveaux principes du droit de l'urbanisme énoncés dans le Grenelle 1, ayant un rapport au SCoT plus prescriptif. De nouveaux documents seront à prendre en compte, tels que les schémas régionaux de cohérence écologique ou encore les plans climat-énergie territoriaux (Delaire, 2016). Parmi les nouveaux contenus découlant du Grenelle, nous noterons que le PADD doit désormais fixer « des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ». Nous soulignerons aussi l'évolution des orientations d'aménagement (Loi SRU) en Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). La loi renforce les dispositions portant sur l'aménagement en ouvrant la possibilité de fixer un échéancier prévisionnel encadrant l'ouverture des nouvelles zones et de leurs équipements. À ces objectifs d'aménagement, - mise en valeur de l'environnement, des paysages, des entrées de ville, du patrimoine et de lutte contre l'insalubrité -, les OAP abordent le thème de l'habitat tel que les politiques spécifiques de mixité ou d'accessibilité de l'habitat aux personnes âgées, ou encore le thème des transports et des déplacements. De plus, une série de nouvelles règles entrent dans le règlement, notamment l'exigence d'un certain niveau de performances énergétiques et environnementales pour toutes les constructions ou rénovations qui auraient lieu dans ces secteurs ouverts à l'urbanisation. Enfin, le Grenelle II va établir les premiers principes du PLU intercommunal et proposer une échelle pertinente fixant des objectifs de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles et de lutte contre l'étalement urbain. La loi Alur va renforcer cette dernière disposition. En outre, la mise en place de l'objectif de développement durable s'inscrit dans l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme et se situe dans la continuité de ces deux lois.

La loi du n° 2014-366 du 24 mars 2014 sur l'« accès au logement et un urbanisme renouvelé », dite loi Alur, est mise en place par Cécile Duflot, ministre du logement. L'objectif premier de cette loi vise à « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions

respectueuses des équilibres des territoires ». Cette loi cherche d'abord à favoriser l'accès aux logements avec, au second plan la recherche d'un équilibre entre aménagement du territoire et préservation des espaces naturels, ce que nous appelons une politique de *l'habitable*. Ainsi, le volet portant sur l'« urbanisme » n'est pas un texte réformateur mais plutôt un texte qui réaffirme et ajuste les grands principes énoncés dans la loi SRU et la loi Grenelle. Le volet urbanisme de la loi Alur vise surtout à renouveler les outils qui favorisent la densification de l'habitat. Au-delà de cet enjeu majeur, trois grands points nous semblent intéressants à relever concernant l'évolution du rôle des chargés de mission dans les PNR. Tout d'abord, la volonté de la loi de hiérarchiser les documents d'urbanisme en ayant recours à un document *assembleur* : le SCoT. Cette proposition questionne la place des Chartes de PNR dans cette hiérarchie. Ensuite, la généralisation des PLU intercommunaux : cette proposition ne peut être déliée de la loi Maptam qui reconfigure la carte des intercommunalités en France et la distribution de compétences. Enfin, l'assouplissement des règles d'urbanisme - par exemple, la suppression des COS (Coefficient d'occupation des sols) - suppose un nouvel accompagnement des élus en matière d'urbanisme de projet.

2.3.2 Le SCoT et la création d'une hiérarchie des documents d'urbanisme

Le SCoT est un outil de planification intercommunale et remplace depuis la loi SRU les anciens Schéma directeur (SD).

« Le schéma de cohérence territoriale, créé par la loi SRU, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement. Le schéma est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions de l'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure donc la cohérence tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) établis au niveau communal ». (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 2003)

La loi Alur va élargir l'objet du SCoT pour en faire un instrument majeur de la lutte contre le réchauffement climatique, de la lutte pour la préservation et la restauration de la biodiversité et pour une gestion économe de l'espace. Il demeure donc un cadre de référence *assembleur* auquel vont se rajouter les plans climat-énergie territoriaux (PCET) et les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). La loi Alur va renforcer sa valeur légale et donc juridique : son rôle est d'assurer une cohérence juridique entre tous les documents communaux et intercommunaux. Pour accélérer sa mise en place, la loi renforce le principe d'urbanisation limitée afin notamment de freiner le phénomène de périurbanisation : à partir du 1^{er} janvier 2017, aucune commune non couverte par un SCoT opposable n'aura le droit d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

Le SCoT *assembleur* entretient deux formes de rapport avec les autres documents de planification. Il devient d'une part, le véritable document ordonnant les planifications qui lui sont subordonnées, d'autre part, il apparaît comme le document relais pour les planifications supérieures, de plus en plus nombreuses. La relation avec les PNR fait partie de cette seconde forme de rapport : les SCoT se doivent d'être compatibles avec les chartes de PNR.

La hiérarchie des normes après les lois ENE et ALUR : le principe du SCOT intégrateur

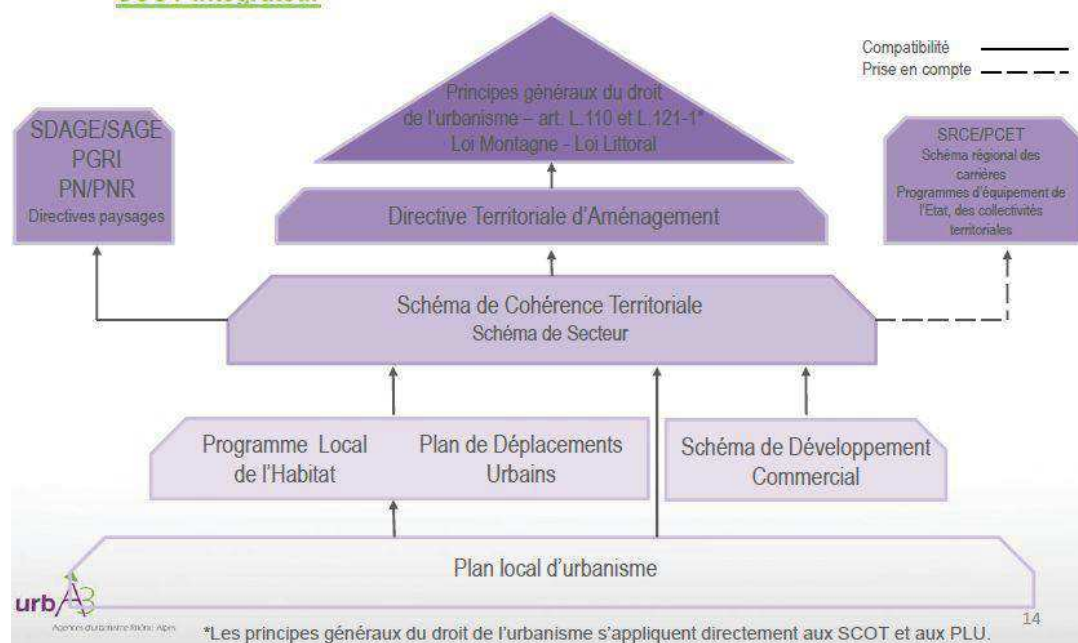


Figure 10 - Place du SCoT dans l'ordonnement juridique (Ministère de l'égalité, des territoires et du logement, 2013), d'après un schéma de l'AURG/ADEME.

La notion de *compatibilité* et de *prise en compte* sont des termes juridiques aux contenus encore incertains : « Selon la synthèse de la doctrine, faite à partir de la jurisprudence, la relation de compatibilité s'entend comme absence de contrariété entre norme supérieure et inférieure. Cette conception antérieure à la loi SRU perdure, mais l'articulation est rendue plus compliquée parce qu'il s'agit, selon les développements diversifiés des planifications, d'une relation « entre instruments aux objectifs et au contenus très différents ». (Delaunay, Lerousseau, & Manson, 2015). Tel est le cas entre les SCoT et les PNR.

Ainsi, nous dirions que *rendre compatible*, revient à permettre un nouveau jeu d'acteurs dans lequel le syndicat mixte de la Charte accepterait d'être personne publique associée dans le SCoT habilité à engager des négociations. Plus la surface des SCoT se superpose au périmètre du PNR, plus les PNR peuvent devenir un interlocuteur privilégié lors de la réalisation du document de planification. En revanche, lorsque le SCoT est à cheval entre une grande agglomération et un PNR, les PNR pourraient craindre de ne pas être assez représentés, et considérés comme l'« espace vide » en périphérie de l'agglomération.

De plus, outre le caractère « *assembler* », le caractère « *écran* » du SCoT apparaît être une autre crainte chez les chargés de mission : il supprime les principes d'opposabilité directe entre des normes supérieures et les PLU ou les cartes communales. L'effet « *écran* » du SCoT a été décrié par les chargés de mission qui se sont en effet sentis dépossédés de leur rôle d'intermédiaires entre les communes et autres décideurs publics. Il serait en effet regrettable de perdre l'acquis des liens qu'ils établissaient entre les PLU et l'accompagnement de projets plus opérationnels. Pour donner un exemple, lorsque les CM du Parc du Massif des Bauges accompagnent l'étude pré-opérationnelle du cœur de bourg de Gruffy, ils ont contribué à la préservation des espaces agricoles tout en générant de l'espace public. La dimension participative de l'étude a permis le débat : ont été abordés les itinéraires empruntés par les habitants au cœur du village, la mise en valeur de vues emblématiques, les typologies de bâtis, dans le respect de l'architecture vernaculaire, les problématiques d'accès. Parallèlement, le Parc suivait la démarche d'élaboration du PLUI (Pays d'Alby). Ainsi, la mission « urbanisme paysage » consistait à coordonner les différentes échelles spatiales de projets et à garantir

leur cohérence. La présence des CM dans le suivi des documents était parfaitement légitime au vu de la compatibilité directe de la charte avec les PLU.

Par ailleurs, le travail des techniciens de SCoT relève de la culture de la prospective et de la planification dans laquelle les chiffres et de la prévision démographique orientent fortement les stratégies de développement. Or, c'est au contraire la bonne connaissance des acteurs de terrain, de leurs envies et des synergies qui permet au CM des Parcs une lecture fine de l'espace et de proposer d'autres potentialités d'évolution. Ainsi, un architecte urbaniste de l'Etat constate : « *On est passé, en cinq ans, de la fixation d'objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain dans les PADD à l'identification, dans les SCoT, des espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme devront analyser les capacités de densification et de mutation des tissus urbains en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Les dispositifs permettant de concrétiser les attendus de l'exposé de la Lmap – réduction du rythme de consommation d'espaces agricoles de 50 % en une décennie – sont désormais opérants.* » (Fradier, 2015, p32). Effectivement, la prise en compte des objectifs chiffrés des SCoTs conduit à l'obligation pour les rédacteurs des PLU à réévaluer la capacité de densification en fonction d'une relecture de l'espace. Quant aux objectifs paysagers qui devront être inscrits dans les SCoTs, un long chemin reste à faire. En effet, le SCoT reste un document stratégique qui se traduit sur des représentations cartographiques à des échelles de l'ordre du 1/25 000ème. Par conséquent, la finesse du projet spatial, pourtant vecteur de qualité paysagère, entre peu dans ce document. Si les Plans de Parcs sont rarement à des échelles aussi fines que le SCoT, ce sont pourtant des plans dont les légendes se réfèrent à des mesures dans la charte auxquelles sont liées des actions multi-scalaires, très précises ou encore très localisées.

2.3.3 Le PLUi – L'échelle d'un bon projet de développement ?

Comme il a été rappelé à plusieurs reprises dans les tables rondes du colloque du Gridauh sur la loi Alur (Jacquot, Lebreton, & Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, 2015), l'idée selon laquelle l'urbanisme devrait être une compétence prise à l'échelle supra-communale n'est pas récente. En effet, dans le rapport de la commission « Vivre ensemble » de 1976, Olivier Guichard suggère la constitution de « communautés » préalables à qui l'on pourrait transférer la compétence urbanisme. Cependant, au lendemain de la décentralisation de 1983, c'est l'urbanisme municipal qui triomphe, notamment sous la pression des maires. Il faut donc attendre l'acte III de la décentralisation pour que revienne cette idée phare. Comme le souligne Christophe Fradier « *La loi Alur est indissociable de l'acte III de la décentralisation, elle doit être analysée dans un contexte de modernisation de l'action publique territoriale, d'affirmation des métropoles (loi Maptam) et d'une nouvelle organisation territoriale de la République (projet de loi « Notre »)* » (Fradier, 2015, p31). En effet, c'est bien la loi Maptam (du 27 janvier 2014) qui fixe le curseur de l'échelle de la bonne gouvernance en urbanisme et confère la compétence aux intercommunalités tout en préconfigurant la nouvelle carte des intercommunalités du territoire français, projet que la loi Notre parachève (loi du 7 août 2015).

La question de l'urbanisme intercommunal s'est donc imposée progressivement, grâce à une corrélation *in fine* entre la définition de la *bonne administration territoriale* et l'outil de gestion qu'est le PLU intercommunal (PLUi). Selon le même auteur : « *L'émergence des notions de territoire et de foncier dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont contribué à cette évolution* ». En précisant qu'ici « *[Le] terme territoire s'entend comme l'espace « ressource » d'une communauté et comme l'espace sur lequel cette même communauté exerce sa régulation, son pouvoir et son administration* ». (Fradier, 2015, p32).

La montée en puissance et en compétence des intercommunalités invite les PNR à construire des partenariats avec celles-ci. Les habitudes de travail avec ces dernières sont encore rares. La

représentation des intercommunalités n'est d'ailleurs pas systématique dans la composition des syndicats mixtes de PNR. Progressivement, les élus intercommunaux semblent voir dans le Parc un appui institutionnel qui peut les aider à *faire poids* dans les intercommunalités, en particulier les communautés d'agglomérations. En effet, la représentativité des communes rurales dans les nouvelles EPCI est forcément en minorité, le nombre de sièges pour les élus étant proportionnel à la démographie des communes. Ainsi émerge au sein des instances de discussions des Parcs (comité syndical, réunion de commissions, etc...) des propositions qui permettraient d'être davantage entendu : « Il faudrait qu'un certain nombre de communes rurales aient voté le projet commun, sorte de quorum de votes de manière à garantir une qualité d'écoute tout en évitant qu'une petite commune puisse tout bloquer. » propose une élue déléguée au PNR du massif des Bauges lors d'une commission aménagement du territoire (cf. Retranscription (CR) de la commission du 27 mai 2017, Annexe 1 « Entretiens »).

De même, on peut déplorer que l'émergence des PLUi éloigne les citoyens des prises de décisions et des choix ayant un impact sur leurs cadres et leurs modes de vie. « *En effet, si le PLUi est privilégié par la loi Alur, c'est parce qu'il passe par des établissements publics de coopération intercommunale dont les instances ne sont pas élues au suffrage universel direct ou qui, lorsque celles-ci le sont, depuis la loi du 17 mai 2013, sont réputés moins bien connus des électeurs que les communes. Sur ce point, la loi Alur va à rebours du mouvement en faveur de la participation du public aux décisions d'urbanisme qui caractérisait la loi SRU puis la charte de l'environnement. C'est probablement en prenant acte que la participation du public ne concourt pas nécessairement aux décisions les plus pertinentes pour l'intérêt général, que la loi Alur se démarque des textes antérieurs. Mais, là encore, ce n'est pas cette loi qu'il faut blâmer mais les pratiques auxquelles elle réagit.* » (Foulquier, 2015, p104). Là encore, en s'intéressant aux préoccupations paysagères des habitants et en articulant démarches participatives et démarches réglementaires, les PNR se voient assigner un nouveau rôle qui ne saurait que monter en puissance.

2.3.4 Assouplissement des règles d'urbanisme, nouvel accompagnement à réaliser ?

Disparition des COS

Si la loi Alur tend vers un assouplissement des règles d'urbanisme, elle encourage par ailleurs à plus de logique de projet. Parmi les règles réformées, elle supprime le coefficient d'occupation des sols (COS) et la fixation d'une superficie minimale des terrains constructibles. Le COS était issu de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, il permettait de limiter la constructibilité en imposant une limitation aux surfaces habitables en fonction de la taille du terrain. Initialement, le COS était destiné à « *Ajuster le niveau de densité admissible à la capacité des équipements publics desservant les constructions et de déterminer le montant de la taxe locale d'équipement que doit acquitter le constructeur* », cependant « *Une autre fonction, s'est présentée, d'abord concurrente de la première et bientôt dominante : le COS, instrument de limitation de la densité, déconnecté de la donnée des équipements publics ; il en est résulté que, dans les POS, ont coexisté des instruments du contrôle volumétrique et du contrôle quantitatif sans qu'il soit prêté attention aux conséquences fâcheuses de l'accumulation de règles d'inspiration différentes, à savoir des restrictions injustifiées du droit de construire et la déstructuration par le COS du tissu urbain existant modelé par des règles de volumétrie. Cela tient fréquemment au défaut d'études préalables à l'établissement des règles d'urbanisme ; cela révèle surtout un parti pris très déterminé au sujet de la densité.* » (Demouveau & Lebreton, 2015, p. 45). Dans la pratique et dans les espaces ruraux, les élus l'utilisaient pour permettre l'assainissement individuel dans les secteurs encore non desservis par l'assainissement collectif. Cet outil s'est révélé aussi être un outil de ségrégation spatiale, permettant de privilégier les ambiances

pavillonnaires plutôt que l'habitat groupé ou des HLM jugés plus dégradants pour le paysage et attirant des familles plus défavorisées. Par ailleurs, le COS était rassurant : les élus préfèrent s'appuyer sur des chiffres plutôt que de se lancer dans des préconisations architecturales de hauteurs ou d'emprises. La loi Alur n'abroge pas les règles de gabarits mais va sans doute inciter les élus à se réinterroger sur les problématiques architecturales, urbaines et paysagères de leur patrimoine bâti. Les CM dans les PNR sont bien placés pour accompagner ces réflexions : on peut donc imaginer que les élus se tournent davantage vers eux pour maîtriser leur densification.

Un autre facteur va dans le sens d'un rôle plus important des CM dans la sensibilisation et l'aide à la décision. Depuis la loi Alur, l'instauration des PLUi s'accompagne de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, laissant ainsi les élus les moins avertis assez démunis.

Lorsque la loi Alur annonce la généralisation des PLUi, c'est une façon pour elle de prôner des mécanismes de collaboration entre communes et intercommunalités. Or, le passage de l'un à l'autre nécessite des « passeurs » : élus mais aussi habitants, techniciens. Les CM peuvent aussi être là pour fédérer ces liens entre les divers « passeurs ». David Geneau le résume parfaitement : « *Il faut du lien, il faut de l'humain, il faut du quotidien et à tous les niveaux du projet d'urbanisme, qu'il s'agisse de grandes orientations (SCoT ou PLUi), d'opérationnel ou de décisionnel (application du droit des sols.* » (Geneau, 2015, p. 39).

Objectifs de qualités paysagères

En conclusion, nous dirons que cette loi Alur assez peu prescriptive incite à plus de dialogue entre acteurs, à plus de confiance et de prise de responsabilité des acteurs locaux. La proposition d'inscription d' « objectifs de qualité paysagère » dans les SCoT s'analyse de la même manière. Plusieurs articles renforcent la place du paysage dans les documents d'urbanisme, dont on peut trouver une fiche technique résumée sur le site Internet du ministère du logement et de l'égalité des territoires (2014) :

Tout d'abord, la loi modifie l'article L. 121-1 qui focalisait les objectifs de qualité paysagère uniquement sur les entrées de ville. Elle impose à tous les documents réglementaires cette nécessaire prise en compte du paysage à l'ensemble du territoire.

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable [...] 1^{er} bis) la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment les entrées de ville. »

L'article L. 122-1-2 relatif au rapport de présentation des SCoT est modifié par la loi Alur. Parmi les critères de cohérence entre le PADD et la prise en compte du paysage, les secteurs de densification sont ciblés : ils doivent être pensés en rapport avec une identification de la qualité des paysages. Il est donc précisé que le rapport de présentation du SCoT « *identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 123-1-2* ». Il figure donc dans le PADD mais aussi dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) sous l'article L. 122-1-4 qui précise que le DOO peut « *définir les conditions de valorisation des paysages* » et les affiner par des objectifs de qualité paysagère (article modifié L. 122-1-5).

C'est l'article L. 122-1-3 qui introduit la notion d' « objectifs de qualité paysagère » en remplacement d'une formulation précédente qui fixait des objectifs de politique en termes de « protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des paysages ». L'article prévoit que le PADD fixe des « objectifs de qualité paysagère ».

L'expression n'est pas définie au sein du texte de loi mais fait référence aux définitions édictées dans la Convention européenne du paysage, où « objectif de qualité paysagère » désigne « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Comme le rappelle les articles qui découlent de ce premier postulat dans la convention, cela signifie que les objectifs de qualité paysagère peuvent relever de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement de paysage.

Ainsi, la disparition des termes « espaces naturels, agricoles, forestiers » permet d'ouvrir la problématique à toutes compositions d'espace. Le terme de « protection » et de « mise en valeur » est remplacé par le triptyque de mots « protection, gestion, aménagement » : vocables qui restent non normatifs et qui questionnent les formes d'outils de protection, de gestion, ou d'aménagement qu'il est possible de mettre en œuvre. Finalement, le terme « objectif » regroupe cette philosophie de la loi et la pousse vers un registre de projet, où seuls les acteurs concernés peuvent définir ce qu'ils peuvent y mettre, en fonction de leurs moyens, des financements et de leurs volontés politiques.

Le terme de « qualité » est de même tout aussi flou, bien qu'il renvoie à une notion d'« aspiration des populations » dans l'idée de la convention européenne. Or, pour saisir l'aspiration de ces populations, la loi ne donne que peu de détails si ce n'est l'introduction du rôle des agences d'urbanisme dans l'article L. 121-3 :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnent des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions : [...] 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine. »

La loi Alur ne fait pas mention des PNR dans ce rôle qu'ils tiennent pourtant déjà depuis la loi paysage de 1993. Il est renforcé par l'article L122 du Code de l'Environnement qui rappelle les cinq missions des PNR :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation.

Nous devons souligner par ailleurs que parallèlement à la loi Alur était discutée à l'assemblée nationale la loi « Biodiversité ». Y étaient introduits les « objectifs de qualité paysagère », les PNR ayant la responsabilité de les intégrer à leurs prochaines chartes. Ainsi, suite à la ratification de la loi biodiversité. L'article L. 333-1 du code de l'environnement concernant les PNR est ainsi modifiée :

« II. - La charte constitue le projet du Parc naturel régional. Elle comprend :

- 1° Un rapport déterminant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, notamment les objectifs de qualité paysagère définis à l'article L. 350-1 B, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants.
- [...] ».

Contrairement au code de l'urbanisme, le code de l'environnement réintroduit la notion de « *structure paysagère* » qui semble donner une échelle et une directive plus déterministe aux objectifs de qualité paysagère :

« Art. L. 350-1 B. - Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 122-1-3 du code de l'urbanisme et à l'article L. 333-1 du présent code désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions, ou à générer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. Ces orientations prennent en compte l'atlas de paysages prévu à l'article L. 350-1 A. »

Adoptée à l'Assemblée nationale lors de la deuxième lecture le 17 mars 2016, le conseil scientifique du Patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) donne un avis sur ce texte : il estime qu'il est nécessaire d'introduire dans l'article L.350-1 B du projet de loi le fait que « *les objectifs de qualité paysagère doivent tenir compte des aspirations des populations concernées* ». En effet, le terme de « qualité » dans un texte sur la biodiversité ne semble pas revêtir la dimension concertée peut-être plus évidente dans le domaine de l'urbanisme. Ainsi, le CSPNB en soulignant ce manque, tente de rappeler un nécessaire écho à la convention Aarhus, texte majeur quant à la participation des populations à la décision politique en matière d'environnement.

Conclusion du chapitre 2 – Ouverture des champs d'action pour les CM / BE

Ce chapitre nous a permis de rappeler que l'évolution des PNR et celle du concept de « paysage » ont une histoire conjointe : les PNR, terrains d'étude privilégiés pour la recherche, font évoluer les cadres de pensée du paysage. En retour, ou de façon simultanée, ils s'emparent de ces cadres pour conduire leurs propres actions. Retenons en particulier que l'idée de leur création s'est appuyée sur le cadre culturaliste et naturaliste dans lequel s'inscrivait déjà le concept de paysage. Rappelons aussi que l'histoire de la territorialisation des PNR est conjointement associée à l'émergence d'un cadre plus constructiviste. Enfin, ajoutons que l'ère des politiques publiques de paysage - dans lesquelles les PNR doivent se montrer exemplaires d'après la loi - ouvre un cadre largement plus pragmatique. Ces différents cadres les ont amenés à intégrer dans leur équipe technique des chargés de mission « paysage - urbanisme » (CM) qui se sont construits une culture professionnelle bien spécifique répondant à ces différentes tendances. Nous avons alors montré que cette histoire leur permet d'être à la pointe dans les nouveaux domaines de l'action publique dont la spécificité est d'être très hétérogènes (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). Or, le paysage fait désormais partie de ces nouveaux domaines. L'action doit en effet puiser ses ressources en jonglant avec la redéfinition des enjeux, des programmes ou la configuration de nouveaux réseaux d'acteurs. Le temps de la territorialisation des PNR est le moment privilégié où le paysage est au cœur d'une logique territoriale. Travaillé, tiraillé, modifié, le « paysage » est en construction : il est identifié progressivement, en même temps qu'il contribue à l'organisation des acteurs et de leur territoire. Les CM et les acteurs engagés dans cette mission développent une logique territoriale qu'ils perpétuent dans le temps. En effet, lorsque la création des PNR est achevée, les CM entrent dans une phase d'actions où la mission « paysage » revêt une dimension plus classique : celle de l'animation, de la gestion, et de la préservation d'un objet patrimonial, mais ils le font toujours en jouant de leur compétence de « médiateurs », et en tissant un réseau d'acteurs aux régimes d'action très différents.

En approfondissant ce en quoi consiste le métier de chargé de mission dans les PNR, en particulier celui des CM « paysage-urbanisme », nous avons montré que leur travail est à la frontière entre des routines institutionnelles et des nécessités inhérentes au travail de terrain, celles-ci s'apparentant aux caractéristiques des « métiers flous » (Jeannot, 2011). Nous avons montré que les CM sont attentifs à la fois aux réformes institutionnelles et au caractère opérationnel de leur action qui transforme directement la matérialité paysagère. Nous avons alors souligné que le travail opérationnel ne pouvait être réalisé sans une collaboration étroite avec les bureaux d'étude (BE). Ainsi, CM et BE vont constituer notre duo témoin à la poursuite des mêmes buts.

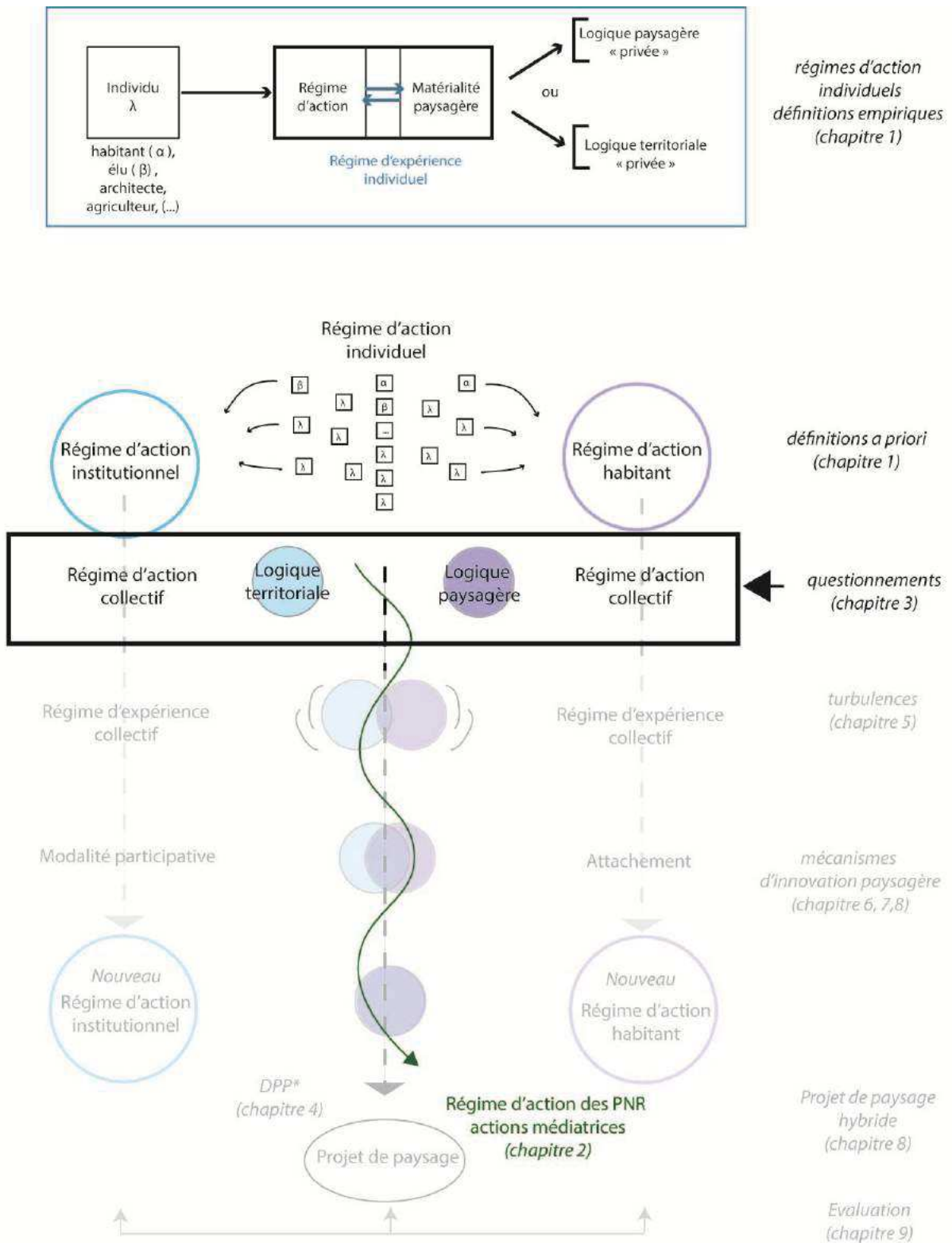
Pour mettre en œuvre l'aspect opérationnel (conséquence effective sur la matérialité), les CM se sont aperçus au fil du temps qu'ils devaient occuper une place certaine dans les stratégies d'urbanisme et avoir une influence dans les dimensions réglementaires. Ils ont donc continué à s'impliquer dans une logique territoriale et à mobiliser leurs outils de territorialisation auprès des élus, des acteurs locaux et des habitants alors même que le processus de territorialisation lié à la création de leur PNR était terminé. Mais les dernières réformes institutionnelles dont nous faisons le bilan (loi ALUR, SCoT) instaurent un nouveau référentiel : apparaissent de nouveaux territoires à qui sont confiés de nouvelles responsabilités en terme d'aménagement (SCoT, intercommunalités). L'ingénierie qui arrive dans ces territoires apparaît pour les CM à la fois comme une aubaine mais aussi comme un risque. D'un côté, les techniciens porteurs de cette ingénierie peuvent devenir de véritables partenaires, des interlocuteurs privilégiés sur qui les PNR pourraient s'appuyer pour réaliser leur projet de paysage. De l'autre, les territoires outillés d'objets réglementaires (SCoT, PLUi) pourraient tout aussi bien passer outre les PNR pour élaborer leur projet d'aménagement, s'abstrayant d'inscrire les dimensions paysagères du projet des PNR dans leurs perspectives, pour se contenter

d'une élaboration normative de documents réglementaires. Ce nouveau contexte inquiète donc les CM qui réagissent en se rapprochant des intercommunalités en leur proposant un accompagnement de leur projet d'aménagement. Il leur faut alors démontrer la plus-value de leurs méthodes. Pour cela ils vont chercher à être démonstratifs en renforçant les traits spécifiques de leurs régimes d'action, notamment leur art de mettre en lien ceux qui interagissent avec la matérialité paysagère.

Leur idée pour y parvenir consiste alors à mobiliser l'ingénierie participative plus encore qu'ils ne le faisaient dans leurs missions en insistant sur la capacité des participants à enrichir la démarche de dimensions sensibles, culturelles, techniques, artisanales, c'est-à-dire à mobiliser la logique paysagère déjà incarnée dans le régimes d'action de leur quotidien.

Nous verrons dans le chapitre suivant comment la mise en pratique de l'ingénierie participative va engendrer des perturbations dans la pratique des CM/BE, au sein même des nouvelles missions qu'instaurent les PNR. Des turbulences vont les forcer à faire évoluer leur mission et à inventer un nouveau cadre d'interactions modélisant une forme d'hybridation entre la logique paysagère et la logique territoriale.

Chapitre 3 – L'ingénierie participative comme modélisation d'une hybridation entre logique paysagère et logique territoriale



*Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur

Figure 11 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Questionnements et enjeux de la participation (chapitre 3)

Introduction du chapitre 3

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que les CM étaient des acteurs capables de jongler avec différents régimes d'actions, et que les réformes territoriales les poussaient à faire davantage de participation au sein de leurs missions. Cependant, nous ne connaissons pas encore les effets de la mobilisation de l'ingénierie participative dans l'évolution des PNR d'une part, ni leur façon d'articuler logique paysagère et logique territoriale d'autre part. Or, nous cherchons à établir ces liens en postulant d'abord que la mobilisation de l'ingénierie participative entraîne des turbulences au sein même des nouvelles missions qu'instaurent les PNR, et en imaginant ensuite que les CM/BE développent des formes d'articulations entre des régimes d'action très différents pour stabiliser les situations.

Ce chapitre vise ainsi à présenter quelques constats qui nous permettent d'étayer ces hypothèses. Le premier repose sur un état de l'art des sciences de la participation qui laisse entrevoir une grande diversité d'outils participatifs émergents, mais aussi des perspectives d'analyse potentiellement contradictoires (**chapitre 3.1**). Le second constat repose sur les théories de mondes pluriels qui coexistent : la façon dont ils interagissent chacun avec la matérialité paysagère laisse envisager des tensions entre les acteurs de ces mondes mais aussi l'apparition de processus démocratiques permettant de « faire monde commun » (**chapitre 3.2**). Enfin, puisque le travail d'adaptation des CM/BE au sein de leur mission fait partie de nos hypothèses, le chapitre sera l'occasion de présenter ce que sont les Missions paysagères participatives à l'origine, tout en observant comment elles évoluent et deviennent objets de recherche pour le chercheur qui les dénommera : Démarches paysagères participatives (**chapitre 3.3**).

3.1. La participation : contributions des sciences du territoire et des sciences du paysage

3.1.1. La participation : au-delà du processus délibératif ?

Participation et démocratie

De nombreux travaux sur la participation s'inscrivent dans une perspective politiste, en interrogeant la légitimité du pouvoir décisionnel et les formes de démocratie. Sous la notion de « participation », les auteurs s'attaquent à des réflexions critiques du rôle et de l'influence réelle des citoyens dans les prises de décision. Plus particulièrement leurs analyses se portent sur les rapports existants entre les formes de débats publics (participation) et la prise de décision (délibération). La notion de *démocratie participative* prend différents sens au cours de l'histoire et sur les différents continents, mais elle contribue à ce que certains auteurs appellent le courant délibératif (Bacqué, Sintomer, 2011), courant délibératif auquel contribue Y. Habermas à partir d'un éclairage sur la question de l'espace public :

« Son originalité est d'identifier le pouvoir constituant à l'espace public, et de voir dans ce dernier le cœur de la société politique. Le pas théorique décisif est d'abattre la cloison entre opinion publique et délibération. Au lieu de faire de cette dernière, à l'instar de Durkheim, un quasi-monopole des représentants et de l'opposer à l'opinion publique irrationnelle de la masse, la démocratie délibérative habermassienne s'ancre résolument dans les discussions ordinaires des citoyens. Le moment fondateur n'est plus l'élection mais la formation de l'opinion publique. L'ambition est de montrer que volonté démocratique et raison pratique ne sont pas antithétiques. Plus exactement, les résultats auxquels aboutissent les processus démocratiques de formation de la volonté et de l'opinion sont faillibles, mais ont pour eux une présomption de rationalité du fait de leur genèse (à travers l'échange d'arguments) et peuvent toujours être rectifiés dans les discussions ultérieures. » (Sintomer, 2011, p. 254).

Dans cette filiation habermassienne, un nouveau cadre théorique de la démocratie participative prend ses marques avec l'idée que celle-ci peut améliorer la gestion publique. Dans ce cadre, la *démocratie participative* n'entend pas exclure la démocratie représentative, mais cherche à l'enrichir par des instruments procéduraux. Les valeurs de justice et d'égalité civique sont alors institutionnalisées, et c'est sur ces critères de répartition des ressources que vont s'inscrire les démarches procédurales (Sintomer, 2011).

Dans cette littérature, l'enjeu participatif est questionné au regard des politiques publiques à l'échelle de celles que mène un Etat.

Y. Sintomer rappelle qu'il existe « *une littérature empirique mais théoriquement informée [qui] s'attache à différencier précisément le rôle des procédures et les interactions délibératives, à étudier leurs relations, à étudier leurs effets sur les politiques publiques ou sur les relations sociales. Dans cette perspective, participation et délibération sont étroitement articulées.* » (Sintomer, 2011, p. 258).

Cette littérature contribue à une connaissance des processus de construction de l'action collective dans des champs aussi variés que la socio-technique, l'urbanisme, l'environnement, etc. (Boltanski L., Thévenot L., 1991 ; Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001 ; Cardon D, Heurtin J.-Ph., Lemieux (dir.), 2001.).

Un *état de ces savoirs* autour de la *participation du public en démocratie* a été proposé dans le premier numéro de la revue *Participation* (Blondiaux & Fourniau, 2011). Commentant l'ensemble du corpus des textes regroupés dans ce numéro, Blondiaux et Fourniau notent l'aspect *rhizomatique* des recherches sur la participation, c'est-à-dire au sens de Deleuze et Guattari : « *un mouvement dont l'origine et le centre restent introuvables, qui se manifeste dans de multiples directions et dont chaque petit bourgeonnement constitue un foyer d'innovation potentiel.* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p. 12). Dans le cadre de notre thèse, nous nous pencherons sur les formes de l'action collective qui ont une portée spatialiste. Or, l'environnement et l'urbanisme ont été deux domaines particulièrement investis dans l'histoire de cet « *impératif participatif* », deux champs qui ont, pour partie, une portée spatialiste. Précisons la contribution de ces travaux sur la participation en ces domaines et relevons les apports spécifiques qui nous aideront à orienter la définition d'un concept de « participation » correspondant à l'idée de « prendre part » à la logique paysagère et/ou territoriale.

Démocratie participative : les contributions de la « démocratie environnementale » - le contexte d'une société aménagiste.

En France, les politiques d'aménagement des années 1970 qui visaient à développer les centrales nucléaires et les grands équipements (autoroute, TVG...) ont été à l'origine de différents conflits qui ont conduit à repenser le processus de décision publique. Une diversité de procédures s'est alors multipliée pour favoriser la concertation (Halpern & Lascoumes, 2012). La concertation peut être définie ainsi :

« *Toutes formes de processus et de procédures, formels ou informels, qui passent par, ou visent à une participation du public, d'acteurs de la société civile, ou d'acteurs institutionnels divers au processus de décision qui ont une incidence possible (négative ou positive sur l'environnement.)* » (Billé et Mermet, Programme "Concertation, 2003).

Retraçant la genèse et les fondements de la *démocratie environnementale*, Barbier et Larrue nous rappellent que les premières consécutions institutionnelles et juridiques font leur apparition au niveau international dans la déclaration de Rio (1992), et en France dans la convention Aarhus de 1998 (Barbier & Larrue, 2011). Une fois un tel cadre posé, faisant de la norme participative une contrainte juridique et un droit de l'homme, ce sont les *dispositifs effectifs* pour y parvenir qui sont questionnés dans la recherche sur la participation. La littérature propose une diversité de grilles d'analyse dont les propositions de critères varient (Reed, 2008 ; Meadowcroft, 2004 ; Arnstein, 1969). C'est ce que fait Sherry Arnstein, dans un texte publié en 1969 dans la revue de L'Institut américaine des planificateurs urbains en proposant un principe d'échelle de la participation : « (...) *cet essai inaugure un geste de recherche, qui ne cessera de se répéter dans la littérature ultérieure au point d'en devenir un réflexe : tenter d'évaluer l'impact réel des dispositifs de participation à la prise de décision, en proposant de les classer sur une échelle, en fonction de leur degré plus ou moins fort d'effectivité et de conformité à un idéal de participation citoyen, posé une fois pour toute comme désirable.* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p. 11). Attaqués sous une multiplicité d'angles, cette proposition s'est étoffée et a gagnée en finesse dans les travaux postérieurs. Pour Barbier et Larrue, trois grands groupes pourraient recouvrir l'ensemble de cette littérature : « *les finalités assignées à la participation, les attributs procéduraux, les produits et effets opérationnels, auxquels sont parfois ajoutés des attributs de contexte (type d'enjeu environnemental, degré de conflictualité...)* » (Barbier & Larrue, 2011, p. 72). Ils permettent en effet de couvrir les formes de dispositifs (formels, ou informels), d'ouvrir sur les nouvelles méthodes de formation de politiques publiques reliées davantage à des méthodes de « mise en problème » - ce dont a bénéficié l'environnement et ce qui lui a permis de se faire une place dans les politiques publiques. L'intitulé de ces trois groupes permet aussi de prendre

en compte les nouveaux rapports de prise de décision entre Etat et nouveaux partenaires dans les processus de décision. Ces dispositifs s'intéressent notamment à l'implication d'acteurs non institutionnels, par exemple associatifs (montage des activités publiques conventionnelles (Lascoumes, P., Valluy J. , 1996), ou encore à la diversité des participants et aux effets de la participation dans la réorganisation des rôles de chacun ; ils permettent d'identifier les degrés d'engagement des participants, mais aussi les influences de différentes modalités sur la prise de décision. L'observation des processus de participation fait l'objet d'une littérature assez critique qui déroule les failles du principe participatif énoncé (p. 22, Blondiaux, Fourniaux).

Toutefois, nous ne pourrions nier que cette « normalisation participative » constitue un effort de modernisation de l'action publique dont découlent des innovations en terme de formes démocratiques et de modes de gouvernance et pour lesquelles l'environnement a joué un rôle précurseur (Theys, 2003, p.13). Sur le plan législatif, c'est aussi autour des politiques environnementales que naissent la plupart des textes instaurant des dispositifs participatifs : la loi Bouchardeau de 1983 « relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement », la loi Barnier de 1995 « relative au renforcement de la protection de l'environnement », la loi Vaillant de 2002 sur la démocratie de proximité, le Grenelle de l'environnement de 2007.

Parallèlement au développement de la démocratie environnementale émergent d'autres pistes de champs disciplinaires plus éloignés des sciences politiques mais qui vont aussi raffiner la notion de participation. Nous en suivrons deux spécifiques : la première consistera à regarder comment l'apparition de nouveaux territoires fabrique des processus participatifs ; la deuxième portera sur une identification de la spécificité *habitante* du citoyen dans les processus participatifs. Sciences du territoire d'abord et sciences du milieu et/ou du paysagisme ensuite contribuent à éclairer respectivement ces deux pistes.

3.1.2. La participation : contribution des sciences du territoire

Avec l'arrivée de travaux sur le développement local et les processus de territorialisation, une littérature spécifique des processus de démocratie participative est apparue : elle laisse de côté les questionnements sur la participation du « *Grand public* » dans une démocratie délibérative à l'échelle d'un Etat, et se recentre sur les dynamiques de proximité. En rapprochant territoires et démocratie participative, ce sont de nouvelles problématiques qui apparaissent : l'organisation collective des ressources sur un territoire, la gestion de l'environnement, les formes de gouvernance. L'histoire de la démocratie participative dans la construction des territoires n'est pas la même que celle qui accompagne les Grands Projets d'aménagement ou d'équipement et qui sont édictés dans un certain nombre de lois ou de conventions (loi Bouchardeau (1983), loi Barnier (1995) où la problématique est toujours posée avec une vision naturaliste – c'est-à-dire où le projet produit un impact environnemental. L'idée de participation est davantage liée à une analyse du processus d'organisation d'acteurs pour arriver à un projet d'ordre territorial. Précision la contribution des sciences du territoire à ce concept.

Les sciences du territoire : à l'origine, le développement territorial et local

Le développement territorial est, pour les économistes Claude Courlet et Bernard Pecqueur, une réponse à l'expansion du capitalisme qui s'accélère dans les années 70, et une réponse à la fragilisation des Etat-nations dans le phénomène de globalisation de l'économie. Cette globalisation invite à reconsidérer les territoires infranationaux et à redéfinir les « *rappports entre politique et espace* », notamment en redonnant un rôle aux acteurs institutionnels tels que les collectivités locales et les gouvernements de proximité. En France, les lois de décentralisation contribuent à la montée en puissance des institutions territoriales, (région, intercommunalité, « pays »). L'action publique s'investit alors dans le développement d'une culture de réseaux qui lui permet d'accompagner les entreprises en fonction d'un système de ressources locales en perpétuelle mutation. Le local et la proximité sont les fondements du développement territorial (Courlet et al., 2013, p. 17-25).

Le développement territorial est de plus renforcé par les approches du développement durable. Nécessairement territorial, le développement durable s'appuie sur l'idée qu'il doit non seulement avoir une portée économique, mais aussi sociétale. Or, l'environnement, par les services qu'il rend aux individus, contribue à ce développement sociétal et à la durabilité. La visée d'une bonne gestion de l'environnement va donc elle aussi être au cœur des problématiques de gestion du territoire. « *Les questions de cohésion sociale, de vivre ensemble et de capacité à produire les ressources ont pris le pas sur la croissance économique en tant que telle. La variable environnementale va donc profondément faire muter les objectifs de l'aménagement de la nation* ». (Courlet et al., 2013, p. 26). Ainsi, le territoire dépasse la question strictement économique et introduit l'idée d'une construction de l'organisation collective en perpétuel mouvement.

« *Le territoire est bien en permanence en construction-reconstruction par des acteurs institutionnels, par d'autres dont le rôle est tout autant important même s'il est moins visible, plus diffus : ce sont les thèmes de la construction collective par exemple et ceux devenus inévitables mais encore bien flous de gouvernance* » (Courlet et al., 2013, p.12).

En France, le concept de développement territorial va être renforcé par la compréhension et l'analyse des études de cas qu'ouvre la politique d'aménagement des années 90. Sous l'impulsion de nouveaux dispositifs de la loi LOADT, la politique d'orientation d'aménagement va devenir aussi celle du *développement du et des territoires*. Les grandes politiques d'aménagement du territoire étaient déjà engagées depuis les années 60 mais la question du développement à partir des territoires étaient encore peu abordée. C'est probablement grâce au concept de « nature » comme fonctionnement spatial de l'aménagement qui a permis l'émergence d'une première expérience de développement territorial : les Parcs naturels régionaux. Dès leurs créations dans les années 70, l'idée aura été de faire émerger ces territoires à partir de volontés d'acteurs et de collectivités locales. L'exercice de construction d'un réseau d'acteurs locaux autour d'un projet de gestion des patrimoines naturels et culturels aura été la première étape d'une *conception ascendante de l'action publique* et d'une *logique de projets*. On la retrouvera dans la proposition institutionnelle de la loi LOADDT (1999) qui fait suite à la LOADT (1995) et qui permettra l'émergence et la multiplication de *projets de territoire* tels que les « *pays* » issus de la LOADT.

« *L'optimum territorial visé s'appuie d'abord sur une conception fonctionnaliste de l'espace en empruntant en partie à la géographie des « espaces vécus* » (Frémont (A.), 1976 ; Ardillier-Carras (F.), 1999) et aux analyses par bassins de l'INSEE (IFRESI (dir.), 1996). Mais elle s'appuie aussi sur une *conception ascendante de l'action publique* (en dénonçant la logique de guichet et en faisant l'apologie des logiques de projet) et une *conception de responsabilité locale accrue* (en incitant la constitution d'une ingénierie territoriale, en laissant celle-ci s'organiser pour répondre aux

appels d'offre et en faisant la promotion de l'autogestion des ressources ainsi acquises). » (Lajarge, 2012, p. 125).

Ainsi, progressivement, une ingénierie s'invente pour aider à coordonner les acteurs locaux, définir leurs propres besoins, inventer des solutions spécifiques adaptées aux problématiques contextuelles. Les deux piliers de la construction territoriale que sont la coordination des acteurs et les ressources territoriales (Lamara, 2009) vont se retrouver au cœur de la réflexion de ces métiers. Vont donc naître des professionnels de la gestion, de la coordination, de la médiation nécessaire au processus de projet. Ingénierie et projet, intimement liés vont apporter de nouvelles clés de définition du concept de *participation*.

L'ingénierie territoriale : les dispositifs de la conduite de projet en pratique

La montée en puissance de l'aménagement par le développement des territoires opère un « lent glissement d'une ingénierie d'Etat positiviste, toute puissante et portée par des grands corps d'Etat à une ingénierie de développement territorial (IDT) plus constructiviste, toujours en construction et devant faire sa place, et portée par des acteurs aux facettes multiples et aux métiers flous. » (Trognon, Lardon, & Payre, 2013). Parmi les compétences de ces *métiers flous* (Jeannot, 2011), la capacité de conception de dispositifs à des fins de conduite de projet nous semble la plus contributive au concept de participation. En effet, ces dispositifs permettent d'organiser la « chaîne d'acteurs » selon différentes modalités et temporalités, tout en laissant l'opportunité d'émerger à de nouveaux d'acteurs. Comprendre quels sont les référentiels institutionnels mobilisés par les acteurs permettrait de développer de nouvelles compétences (Lardon, 2011).

Par ailleurs ces dispositifs en favorisant les liens entre savoirs et savoirs-faire des acteurs dans la durée contribuent à enrichir la culture collective (Janin & Grasset, 2009). L'on retrouve chez différents auteurs l'idée qu'une double connaissance - celle d'une maîtrise du dispositif, et celle issue de la culture collective qui en ressort - aide à l'action et à la prise de décision. L'ingénierie territoriale selon Piveteau ne couperait pas à une dimension institutionnelle où se jouerait des rapports de pouvoirs : le dispositif technique et le système d'action procéderaient à une normalisation des pratiques et à une codification des démarches (Piveteau, 2011). La dualité ingénierie / intelligence territoriale peut être aussi considérée comme un modèle de connaissance, ce que Trognon et al. (Trognon et al., 2013) proposent en expliquant l'articulation entre la place de l'action, celle de la formation et celle de la conception. Ils en déduisent eux aussi la nécessité d'instruire en amont la conception même des dispositifs et leurs suivis pour permettre le jeu d'interactions des connaissances entre acteurs dans l'action.

Finalement, la littérature sur l'ingénierie territoriale nous invite à penser que le système de proximité et de réseau d'acteurs ne permet pas un développement territorial optimal s'il n'est pas stimulé par une ingénierie qui anime, collecte et médiatise la connaissance, organise la stratégie, etc. Ce sont d'ailleurs les principales activités des agents de développement dont les métiers paraissent si *flous*. Ces activités recoupent en réalité trois blocs de compétence : technique (savoir collecter et traiter l'information), stratégique (réflexivité et animation) et de médiation (institutionnelle et cognitive), (Lenormand, Albaladero, Auricoste, & Barthe, 2014).

Les sciences du territoire offrent deux directions pour donner sens au concept de participation : la proximité (géographique et organisationnelle), et les dispositifs ou méthodes nécessairement plus institutionnelles.

La concertation comme modèles d'itinéraires : jeu de coordination et de pouvoir dans l'élaboration d'un projet.

Dans une perspective de développement territorial, décrire les formes de participation revient à analyser la diversité des processus qui permettent (ou non) l'aboutissement de projet. Le projet de développement territorial peut être de deux ordres : soit il porte sur une aire géographique avec une vision systémique, soit il porte sur un objet donné. Dans le premier cas, l'objectif du projet va chercher à donner naissance à un territoire qui aura une gestion et une gouvernance spécifique (c'est par exemple le cas pour la création de PNR). Dans le second cas, l'objectif du projet cerne des objets donnés et concerne leurs transformations ou leur gestion. Il s'agit par exemple de biens environnementaux (eau, forêt, espace naturel sensible, ...) ou de sites à aménager.

Construit dans la durée, le processus de projet peut se décrire comme un « itinéraire » qui s'adapte en fonction d'instances et de réseaux d'acteurs qui se consolident au cours du temps (J. E. Beuret, 2006). Pour comprendre le jeu d'influence des participants et la combinaison des différentes arènes de discussion, une approche par les *dynamiques de Proximités* donne quelques clés. Définissant deux types de *Proximité* - proximité géographique et proximité organisationnelle - André Torre et Jean-Eude Beuret proposent de voir comment celles-ci évoluent et s'articulent. Ces relations donnent naissance à différents modes de coordination entre acteurs : ajustements conventionnels, processus conflictuel, ou encore des processus de concertation (Torre & Beuret, 2012, p. 32). L'approche par les proximités permet de saisir des processus de concertation dépassant les procédures institutionnelles.

Ainsi, plusieurs travaux de recherche s'intéressent aux processus de construction collective dont la diversité permet un éclairage sur les formes de participation. Le terme de concertation y est davantage usité. L'analyse de la participation sous ces différentes formes est focalisée sur la diversité des mouvements de coordination d'acteurs locaux en vue d'un projet. Selon Bourque qui s'intéresse au développement des communautés :

« Il s'agit d'un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problème ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats. » (Bourque, 2008).

Ainsi, pour Torre et Beuret qui empruntent cette citation à Bourque, la concertation désigne « des processus de construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble. » (J. E. Beuret, 2006; Torre & Beuret, 2012a). C'est, disent-ils une forme spécifique de l'action publique qui repose sur la coopération, la construction collective et la traduction. Elle fait écho à la notion de *transcodage* que propose Lascoumes dans l'éco-pouvoir (Lascoumes, 1994).

Proximité géographique et proximité organisationnelle apportent donc un éclairage sur les processus de concertation. L'idée de concertation s'apparente dans ce cas à celle de Mermet (Mermet, 2006) ou de Reed (Reed, 2008): « [elle] ne se réduit pas à ces moments d'ouverture intentionnelle et formelle à un ensemble large de protagonistes ou de publics, ni bien évidemment à l'orientation coopérative que recèlent ou qu'affichent fréquemment de telles séquences : elle est susceptible de se déployer sur des scènes plus discrètes et selon des modalités très éloignées de la coopération, incluant par exemple chantage et rapports de force. » (Barbier & Larrue, 2011).

Soulignons par ailleurs que ces proximités sont aussi des éléments sur lesquels vont s'appuyer des acteurs plus institutionnels qui cherchent à instaurer une concertation de manière officielle. Les

aspects de proximité sont alors à double tranchant : s'ils peuvent être recherchés pour cibler des enjeux ou des acteurs, ils peuvent aussi être redoutés dans la mesure où ces proximités créent des scènes invisibles qui échappent aux acteurs institutionnels.

Nous reprendrons la distinction entre « concertation » et « participation » que font Barbier et Larrue. Dans un premier temps, la « participation » représentera, pour nous aussi, le dispositif de concertation instauré par une institution pour ouvrir de manière volontaire les sphères de prise de décision et de coordination à des cercles élargis (habitants, gestionnaires, etc.) en gardant à l'esprit qu'elle peut croiser, infléchir, se heurter à des scènes de discussion qui appartiennent à un itinéraire de concertation plus vaste, ce à quoi nous réfléchirons aussi dans un second temps.

Modèle spatiale et Paysage comme outils de médiation.

Parmi les itinéraires de concertation, les modèles fondés sur des dispositifs participatifs anticipés par des institutions sont conduits par des animateurs et des méthodes qui vont faciliter la mise en relation des acteurs, l'organisation des sphères de discussions, et la prise de décision.

Les processus de territorialisation et le développement de l'ingénierie territoriale ont permis d'inventer de nouvelles formes de dispositifs participatifs pour favoriser la gouvernance de territoires, en particulier les territoires de gestion environnementale concertée tels que les PNR. Les dimensions géographiques et spatiales ont été mobilisées sous une diversité de formes : les géographes se sont mis à vulgariser leurs outils pour les mettre au profit d'un partage des différentes visions du territoire, visant, in fine, à convenir d'un projet commun (Debarbieux et al., 2002; Debarbieux & Lardon, 2003; Lardon & Piveteau, 2005; Candau & Ruault, 2006; Lardon, 2011). Dans ces processus, les outils mobilisés pour l'animation tournent essentiellement autour de représentations de l'espace, de la mobilisation de chorèmes (Lardon et Piveteau, 2005), de la cartographie à dire d'acteurs (Caron, 1999; Toure, Bah, D'aquino, Dia, & Pichot, 2004), en passant par des méthodologies spécifiques axées sur le paysage et sa représentation : les médiations paysagères.

La médiation paysagère s'est développée dans un contexte où le concept de paysage s'est accompagné d'un triple mouvement : l'émergence d'un cadre théorique en sciences humaines et sociales qui permet une meilleure articulation entre dimension matérielle et représentation sociale ; une demande sociale qui pousse les collectivités locales à intégrer le paysage comme élément de réflexion dans le développement territorial ; un cadre législatif, la convention européenne, qui invite les politiques publiques à systématiser des démarches de dialogue entre ceux qui cohabitent ou qui gèrent les ressources d'un territoire. (Paradis & Lelli, 2010) La médiation paysagère consiste en « la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'une action collective ». (Candau, Michelin). L'idée de « regards » dans la médiation paysagère ne se réduit pas uniquement à la dimension visuelle mais comprend toutes les dimensions représentatives qui sont liées à des valeurs, des pratiques, des connaissances. « Prendre en compte la diversité des regards » consiste à établir une nouvelle connaissance à partir du partage de ces différentes valeurs, pratiques et connaissances. De cette connaissance partagée se construit un regard commun entre les différents acteurs qui permet d'établir un scénario ou un programme de gestion du paysage dans sa dimension matérielle. Deux sens sont donc à attribuer à l'idée de médiation : le premier se rapporte à la façon de créer des liens (une médiation) entre les différents regards d'acteurs. Le second sens se rapporte aux principes de transformation et de transfert (2^{ème} forme de médiation) qui permettent le passage d'un diagnostic paysager (qui prend en compte la diversité de regards) à des actions à entreprendre sur la matérialisé du paysage. Dans le sens premier, la médiation paysagère permet d'inclure des représentations habitantes. Dans le sens second, elle facilite l'appropriation des études paysagères et évite ainsi que celles-ci aboutissent à des actions non envisageables ou non envisagées par les acteurs du territoire : gestionnaires ou habitants. Lelli et Paradis, par exemple,

proposent l'analyse d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager pour éviter cet écueil (Lelli & Paradis, 2005).

Afin de mettre en place ces médiations paysagères, des techniques et des outils d'animation sont nécessaires, exigeant souvent la mise en place d'objets intermédiaires de représentation du paysage. Ces objets intermédiaires sont mobilisés de façon variable selon les différentes phases du processus d'animation et les choix proposés par les animateurs. Ils peuvent soit faire partie d'un dispositif d'enquêtes individuelles qui alimenteront ensuite le débat, soit contribuer directement à une forme d'enquête collective qui permet à chacun d'exprimer son regard.

L'anthropologie et l'ethnographie sont des disciplines qui ont largement développé des méthodes d'enquête pour établir une connaissance autour de *l'habiter* et des relations que les hommes entretiennent avec leur environnement. Cependant deux aspects nous semblent appartenir aux méthodes d'enquêtes spécifiques développées par *la médiation paysagère* :

D'une part, l'utilisation d'objets intermédiaires, souvent constitués par l'enquêteur, permet d'enrichir la collecte de représentations paysagères par d'autres moyens que les mots. Ainsi, lors des entretiens, la mobilisation d'iconographies telles que les dessins, les blocs diagrammes, les photographies permet d'obtenir des contenus beaucoup plus riches sur le rapport des habitants à leur espace (Luginbül, Michelin, 1998). Par souci d'objectivité, le chercheur peut toutefois tenter de donner la main aux enquêtés dans la conception de ces objets intermédiaires. En fournissant des appareils photos jetables, par exemple, pour que les participants prennent eux-mêmes les photos sans être influencés par des clichés proposés par les chercheurs (Michelin). La médiation paysagère consiste donc à trouver des moyens d'expression autre que le discours qui traduisent au mieux nos relations à l'environnement.

D'autre part, l'élaboration de ces objets intermédiaires n'est pas focalisée sur la collecte de représentation, le travail consiste aussi à imaginer la façon dont ces outils peuvent être partagés pour alimenter des discussions et des prises de décisions et faire évoluer une représentation du paysage de manière collective.

Ainsi, parmi ces objets-intermédiaires nous évoquerons l'utilisation des blocs-diagrammes (Michelin, 2000; Planchat, 2011), les enquêtes-photos (Michelin, 1998; Lelli, 2003), le montage d'observatoires photographiques participatifs (Blouin-Gourbillière, 2013). La promenade paysagère collective peut faire partie de l'un de ces objets-intermédiaires. En effet, la mise en place d'un itinéraire fait aussi appel à une forme de représentation cognitive du paysage. La préparation de l'itinéraire, comme l'outil prise de photo, peut aussi être organisée par les participants eux-mêmes, et donc faire l'objet d'un premier partage de connaissances.

Le métier des médiateurs consiste alors à combiner ces outils selon le contexte, les personnes mobilisables, le temps escompté et les capacités d'animation existantes. L'ingénierie qu'ils déploient vise alors à conduire les participants vers des objectifs de gestion ou d'évolution du paysage matériel.

Cependant, croiser les regards par les outils ne suffit pas à établir cette vision prospective de la matérialité du paysage. La médiation paysagère doit pouvoir inclure des acteurs plus experts en matière de gestion ou de transformation de l'espace afin d'aboutir à des décisions qui ont un impact réel sur la matérialité du paysage. Donadieu propose le concept de géomédiation : « Dans son principe, elle recherche un accord, une conciliation ou un compromis entre des personnes à la recherche d'une position commune sur la transformation/conservation de l'espace. » (Donadieu, 2012, p. 92). La spécialité du *géomédiateur* peut varier selon l'enjeu de la matérialité de l'espace à aborder de manière concertée : il peut être écologue, agronome, géographe, sociologue, paysagiste. Il y a donc un accompagnement dans la médiation, une portée d'expertise.

Les recherches à partir des expériences de médiation soulèvent un questionnement sur l'exposé des résultats : les résultats sont-ils dans la méthode ou dans les effets produits ? Quelle forme

prend la validation des résultats ? La médiation invite un repositionnement de la posture du chercheur, notamment vers des postures pragmatiques. En effet, tout en menant leur recherche académique, les chercheurs accompagnent et inventent des méthodes de transformation sociale. Ce qui encourage certains à dire que « *Cette posture de médiation doit situer le chercheur dans l'action et comme un acteur au service de la réflexion territoriale* (J.-E. Beuret & Trehet, 2001) » (Lelli & Paradis, 2005). Outre l'engagement du chercheur dans l'action, c'est aussi la validation de résultats qui prend d'autres formes : « *La validité et la validation des résultats sont ainsi appréciées par l'usage, à savoir leur capacité à susciter le dialogue et à se traduire par une modification des comportements et des prises de décision des acteurs.* » (Caron, 1999).

3.1.3. La participation : contribution des sciences *du milieu* et des sciences *du paysagisme*

Nous avons vu que l'espace géographique pouvait être l'enjeu des négociations tout en étant l'espace public de la concertation, ce qui permettait aussi des espaces de concertation en dehors de toutes procédures institutionnalisées (Torre & Beuret, 2012a). Insister sur ce lien entre espace géographique et citoyen nous invite à porter un regard sur le rôle de l'habitant. Ce sera pour nous la troisième façon d'aborder les formes de participation. Il s'agit d'évaluer non plus la place du citoyen dans la démocratie ou celle des acteurs dans un projet territorial mais bien la place de l'habitant, non seulement dans la prise de décision, mais dans sa contribution à inventer et co-concevoir des formes d'aménagement du paysage. Nous allons voir comment les sciences du milieu et les sciences du paysagisme nous permettent de définir un autre concept de « participation ». Il trouverait un nouveau sens, lié à cette capacité créative des habitants qui entretiennent des relations sensibles, affectives, phénoménologiques avec leur environnement, appelé dès lors « milieu ».

Les sciences du milieu

Le concept de *milieu* s'inscrit dans le tournant épistémologique de la géographie des années 70 - 80 qui invite à reconsidérer la réalité non plus comme un objet objectivé qui excluait toute subjectivité d'un sujet. Au contraire, la recherche et la description de la réalité porterait sur l'exploration de ce que Descartes appelait les « Mondes intérieurs » ; des mondes peuplés d'affects, de croyances durables et de pensées éphémères (Debarbieux, 1997). Cette proposition a cependant fait apparaître d'autres écueils : la tentation d'analyser de manière autonome des phénomènes de perception et des formes de représentation pour eux-mêmes, indépendamment des pratiques, des actions et de la nature du monde environnant. La prise de conscience de cette dérive possible a généré une volonté récente de re-problématiser les interactions entre le « réel objectif » et ses représentations, à repositionner l'individu-acteur au cœur des problématiques de recherche. Non seulement, cette posture permet de dépasser le dualisme « représentation » / « action » mais elle présente les situations d'interactions sociales et spatiales comme autant de potentialités pour l'action (Berdoulay & Entrikin, 1998; Berdoulay, 2003; Lussault, 2007; Entrikin, 2010; Berque, 2000b).

Le concept de milieu ne peut donc se penser sans le sujet, et les formes de réflexivité qui l'accompagne (Berdoulay, Arnauld de Sartre, & Laplace-Treytore, 2010). La réflexivité permet notamment de distinguer la différence entre « sujet » et « subjectivité » qui ont souvent été confondus. La subjectivité qui relève des émotions, des sentiments, de l'inconscient, des affects, en outre, ce qui compose *les mondes intérieurs*, n'est qu'une part de ce qui compose le sujet. Les sciences du milieu ne relèvent pas d'un simple empirisme. En effet, « *si le sujet fait la part belle à ces dimensions, celles-ci sont mises en cohérence par l'entremise du récit et restent relativement homogènes d'une situation à l'autre, donnant au sujet, face à l'événement, à l'environnement ou au paysage, une dimension active et relativement stable dans le temps* » ou encore, « *La notion de sujet implique une démarche active de*

la part de l'individu, démarche qui est justement qualifiée sous le terme de réflexivité. » (Berdoulay et al., 2010 p.3).

Augustin Berque proposera un ensemble de définitions pour qualifier les relations du sujet au monde qui l'environne, qu'il développe dans un corpus que l'on peut désigner comme science du milieu, ou *mésologie*. C'est en passant par un travail de différenciation entre deux cultures très différentes, l'une française et l'autre japonaise, qu'Augustin Berque étoffe ses propositions théoriques, et développe un vocabulaire spécifique à la *mésologie*. Les concepts de *médiance* et de *trajection* sont les deux concepts majeurs qui accompagnent la *mésologie*. La *médiance* est une proposition de traduction d'Augustin Berque pour le concept de *fûdosei* en japonais, ce que Watsuji (1986) décrit comme « le moment structurel de l'existence humaine » (Berque, 2010). C'est-à-dire le couplage de deux moitiés : l'une correspondant au *topos* du corps animal individuel, l'autre à la *chôra* qu'est le milieu eco-techno-symbolique, indissociable de la première et nécessaire à son existence (Berque, 2000a, 2010).

« *Le point de vue de la médiance doit formuler un principe d'intégration qui rende compte à la fois des transformations subjectives ou phénoménales (les métaphores) et des transformations objectives ou physiques (les métabolismes, les cycles écologiques, etc.) qui concourent à donner au milieu un sens unitaire.* » La double réalité sensible et factuelle de façon unitaire consisterait en un postulat de l'existence du monde (Berque, 2000b).

Le second concept est celui de *trajection*, néologisme qu'Augustin Berque invente dans les années 1980 (Berque, 2000b) pour introduire le concept de *Jutsuho Sekai*, emprunté à Nishida (1966), c'est-à-dire le monde prédicatif. Ce monde prédicatif, c'est une façon de considérer la réalité non pas comme un environnement complètement objectivé (un absolu qu'on peut appeler le Réel) mais comme un système de « saisissement » des choses qui nous environnent par le biais des sens, des pensées, des mots, des actions : le *prédicat*.

« *Dans la trajectivité, il s'agit de la réalité concrète de la chose, et non pas de l'objet abstrait (qui est un en-soi, un absolu qu'on peut appeler « le Réel », avec un grand R). Cette idée se résume par la formule $r = S/P$, laquelle se lit : la réalité, c'est le sujet en tant que prédicat. Le sujet (S) en question, c'est celui du logicien, c'est-à-dire l'objet du physicien. Le prédicat (P), c'est la manière de saisir S par les sens, par la pensée, par les mots et par l'action. Autrement dit, P a un sens proche de « phénomène ». La réalité, c'est ce qui naît dans ce rapport, c'est-à-dire la manière dont les choses apparaissent. Elle se construit historiquement, à plusieurs échelles de temps ; les unes qui relèvent de l'histoire proprement dite (par exemple la capacité de nos télescopes), mais d'autres plus profondes, qui relèvent de l'évolution (par exemple nos capacités visuelles). La réalité se construit donc dans le temps, les télescopes venant par exemple « prédiquer » à un degré supérieur ce que la vue directe « prédiquait » initialement.* » (Berque, 2010).

Contrairement à l'environnement, le milieu n'est donc pas le substrat du projet, mais les conditions qui ouvrent aux possibilités de l'action. Chercher à prendre en compte le milieu serait donc une façon d'ouvrir les champs de l'action possible. Nous allons voir que la participation habitante invite à la prise en compte et à l'enrichissement du milieu, elle augmenterait par conséquent le réservoir des potentialités de l'action.

L'habitant : porteur d'une dimension sensible, paysagère, esthétique

Nous allons nous intéresser aux spécificités de l'habitant, en tant que sujet qui entretient un rapport privilégié au milieu. Tout d'abord, l'habitant est celui qui habite, c'est à dire qui entretient une relation d'appartenance à l'espace par ses habitudes, ses pratiques, ou encore ses *arts de faire*. Cette définition de l'habitant s'inscrit dans le courant des sciences sociales qui se sont développées en

France dans les années 60. Lefebvre s'appuyant sur les travaux d'Heidegger, nous rappelle qu'il ne s'agit pas de s'intéresser au logement ; habiter est une notion qui renvoie à une activité plus vaste, celle d'être au monde (Lévy, Lussault, 2013).

Plus qu'une vision descriptive des pratiques de l'habitant, c'est le potentiel de ressources et de compétences de l'habitant que décrit Michel de Certeau qui nous intéressent. En particulier, nous envisageons que ce potentiel naît de relations et de tensions qui s'opèrent entre l'habitant et l'environnement et induit l'action. Relations qu'Augustin Berque définit comme médiales et trajectives. En définissant le milieu par des relations à la fois physiques et phénoménales, Augustin Berque invite à dépasser une dichotomie « sujet / objet », ou une dichotomie « habitant / environnement ». Parmi la diversité des relations médiales, les dimensions sensibles sont abordées sous le terme « paysage » :

« *Le paysage est la manifestation sensible d'une médiance. Il traduit le sens d'un milieu en terme immédiatement accessible à la vue, l'ouïe, l'odorat, etc. L'on conçoit donc que la question du paysage tienne une place essentielle dans la problématique de la médiance. Essentielle, et néanmoins particulière ; car le paysage, ce n'est jamais que le versant phénoménal d'un tout qui n'est pas seulement phénoménal.* » (Berque, 2000b, p109). C'est cette considération pour « un tout qui n'est pas seulement phénoménal » qui a fait perdre une partie du sens des relations paysagères. En effet, dans la civilisation occidentale, cette relation paysagère naît dans un mouvement de modernité qui la nie au profit d'une conception rationnelle fondée sur l'analyse d'un monde physique. Elle se construit sur un rapport de fracture qui accompagne le mouvement de la modernité : d'un côté le « monde physique – celui de la réalité intrinsèque des choses et de l'autre le « monde phénoménal – celui de la réalité de ces mêmes choses pour l'homme ». Or, c'est cette même modernité qui transforme radicalement l'environnement, et par conséquent le paysage, c'est-à-dire le monde phénoménale (Berque, 2000a). Pour l'auteur, c'est de cette absence de trajection entre le monde phénoménale et le monde physique (une forme de forclusion) que naîtrait la crise de l'environnement et de la modernité :

« *Or, si cette forclusion reflète l'idéal de la science pure, où l'objet (S) serait débarrassé de tout prédicat humain (P), elle aliène le sujet moderne de ce qui est en réalité (S/P) le moment structurel de son existence même : sa médiance ; aliénation dont, par hypostase de nos prédicats, l'un des effets concrets n'est autre, à terme, que la destruction matérielle de notre milieu de vie.* » (Berque, 2010).

Une réponse à la crise de la modernité serait donc de réintégrer des relations médiales, que nous nommerons *paysagères* ou *esthétiques* dans les prises de décision. En quoi ces relations esthétiques et paysagères transformeraient-elles alors les formes de participation ?

Nous allons voir que les relations *esthétiques* contribuent à l'*adaptation créative de son environnement*, et donc à la logique paysagère. Nathalie Blanc et Jacques Lolive, dans la présentation du numéro spécial *Cosmopolitiques n°15* consacré à l'esthétique et l'espace public, invitent à considérer l'esthétique non pas dans une perspective de la philosophie de l'art, du beau ou de la théorie du goût, mais nous convient à entrevoir l'esthétique « *dans un courant de recherche et de pratiques (Berleant A., 1992 ; Brady E., 2003 ; Cometti J.P, 2001 ; Dewey, 1980) qui visent à apprécier la composante esthétique des processus d'environnementalisation compris comme des procédures actives et ouvertes d'engagement dans l'environnement.* » (Blanc & Lolive, 2007, p. 9). Les relations esthétiques et le développement de processus qui les favorisent induiraient des actions et des inflexions de comportement : « *Il faut prendre en compte le rapport sensible au milieu (sensoriel, sensible, imaginatif et signifiant, donc esthétique) exprimé par les habitants, et les riverains pour comprendre la modalité spécifiquement humaine d'adaptation créative à son environnement. La saisie esthétique contribue à l'habitabilité du monde* ». (op. cit., p.10)

L'entrée de la dimension esthétique dans la question environnementale

L'entrée de la dimension esthétique dans le débat public sur l'environnement pourrait se rapporter à un *défi méthodologique de la prise en compte des milieux géographiques en aménagement* (Labussière, 2007). Les premières recherches critiques sur les dispositifs d'évaluation environnementale ou d'études d'impact (Guigo et Al. 1991, Passet, Theys 1995, Berdoulay, Soubeyran, 1996, Gariépy, 1999) permettent d'entrevoir leurs limites, notamment l'absence d'une considération pour la dimension esthétique. Soulignés par ces différents chercheurs, les dispositifs en question réduisent la définition de l'environnement à celle d'un substrat impacté par un équipement ou un aménagement. Cet aspect, utilitariste et normatif tronque une définition de l'environnement qui, pour ces auteurs manque de considérer l'environnement vécu, le *milieu géographique* (Labussière, 2009). Le défi serait d'ordre esthétique dans le sens où : « *Le défi esthétique en aménagement ne se limite donc pas à la prise en compte des sensibilités ; il appelle une réflexion plus globale sur la façon dont ces sensibilités, en confrontant des modes d'existence à des catégories cognitives censées les qualifier, les intégrer ou les ignorer, constituent un plan d'épreuve pour l'action aménagiste. Ainsi, la question du sensible n'intervient plus en aval, comme un critère à adjoindre aux démarches de projet existantes, elle fait partie d'une problématique qui croise en amont la géographie et l'aménagement.* » (Labussière, 2007, p14)

Les recherches sur le débat public en aménagement et les conditions de participation ont conduit à s'intéresser à la nature des arguments et des valeurs que portaient les participants. Elles ont permis de s'intéresser non plus aux citoyens mais aussi à l'habitant. Celui-ci développe et structure de nouvelles formes d'argument à partir d'une forme de rationalité différente de celle de l'« expert » ; en particulier y transparaissent les relations esthétiques et paysagères. Sensibilités et croyances sont souvent moteurs des conditions de la mobilisation (Blanc & Lolive, 2007). L'étude au travers des mouvements contestataires de grands projets d'aménagement, telle que l'effet « nimbyste » a permis une première approche révélatrice de la préoccupation esthétique chez les habitants (Lolive, 1999, Jobert et Merle, 2004, Gagnon, 2006) ; mais comme le souligne Labussière, il ne s'agit pas de réduire l'esthétique à une simple question contestataire des riverains (Labussière, 2007, p.129), mais plutôt de souligner la façon dont elle accompagne un mouvement de la démocratie locale à tendance participative (De Champris, 1997; Tapie-Grime, 1997), accentue les limites d'une pensée aménagiste modernisatrice (Jobert, 1998), souligne le manque de la prise en compte des valeurs morales et esthétiques dans les procédures institutionnelles (Wolsink, 1994, 2000).

S'appuyer sur l'esthétique pour concevoir l'aménagement relève d'un premier défi. Le paysagisme et les pratiques paysagistes nous semblent avoir ouvert quelques pistes. Nous verrons que le processus de projet de paysage engage le concepteur dans une relation esthétique qui permet d'accompagner une transformation du milieu. Le second défi relève de nouvelles pratiques pour lesquelles l'engagement esthétique serait partagé collectivement. Les expériences d'urbanisme participatif autour du renouvellement urbain ont de leur côté ouvert des voies.

La science du paysagisme : l'engagement esthétique chez les concepteurs

Les sciences du paysage sont issues de champs disciplinaires très variés et placent le paysagisme à la croisée de ces différentes sciences. Pierre Donadieu offre un aperçu de l'étendue de ces sciences du paysage (Donadieu, 2012). Dans le chapitre 1, introductif, il présente trois grandes entrées : l'écologie du paysage, le paysage comme projet, la phénoménologie. Dans l'écologie du paysage, l'approche est essentiellement matérialiste. Elle est influencée par une certaine vision naturaliste. Le paysage comme projet ou comme construction sociale est fondé sur une approche plus constructiviste, où le paysage sert d'outil de médiation pour accompagner le développement territorial

(voir 1.5.2). Enfin, c'est sur l'entrée phénoménologique - mais nous préférons dire médiale - que vont se développer les pratiques paysagistes et la spécificité d'une science du paysagisme. En partant du postulat que le paysage ne peut être saisi que de manière phénoménologique comme le dit Françoise Dastur (Dastur, 2011), projeter ou concevoir un paysage consiste à faire passer, transmettre des émotions, des impressions, des sentiments ; et ce, par des formes spatiales physiques (ce qui nous invite au dépassement d'une pratique qui ne serait que phénoménale). Cette transmission nécessite d'abord une reconnaissance du milieu et une forme d'engagement esthétique de la part du concepteur sur le lieu de la commande d'intervention.

La posture de conception relève donc d'une posture *d'affordance* ou de *prise*, termes que propose Augustin Berque pour permettre de renvoyer tant au sujet qu'à l'objet. « *Un milieu se manifeste en effet comme un ensemble de prises avec lesquelles nous sommes en prise : des ressources et des contraintes, des risques et des agréments que la réalité comporte dans la mesure où elle nous comporte aussi, et où nous les prenons comme tels ; qui ne sont ni vraiment des objets physiques, puisqu'ils n'existent qu'avec nous, ni vraiment des phénomènes subjectifs, puisque leur vérité s'ancre dans les choses.* » (Berque, 2010)

Le « projet de paysage » peut donc être lu comme la relation qui s'instaure entre le paysagiste et le site du projet. S. Keravel, ne parle pas de *prise* mais de « saisissement » : « *Le paysagiste explore le site et lui-même. Une relation d'exploration mutuelle, une émulation, une dynamique s'installent alors entre le concepteur et le lieu. Cette rencontre à double sens, qu'on peut aussi appeler « pressentiment » ou « saisissement », est caractéristique de la démarche du projet de paysage* ». (Keravel, 2015, p.17). Cette relation qui s'instaure peut tout à fait commencer par une expérience phénoménologique, ce qui pourrait-être aussi le propre du projet paysagiste. J-M. Besse n'hésite d'ailleurs pas à introduire cette idée de projet paysagiste par une remarque préliminaire sur l'expérience de marche, et de suggérer ensuite que le projet « *serait peut-être la reprise concertée et volontaire de cette approche expérimentale de la réalité paysagère* » (Besse, 2009, p. 59).

Par la suite, J-M. Besse tente de définir la pensée du projet propre aux paysagistes en soulignant des formes de circularité de l'action projective : « projeter, c'est imaginer le réel » ; « *projeter le paysage, ce serait à la fois le mettre en image ou le représenter (projection), et imaginer ce qu'il pourrait-être ou devenir (projétation)* ». Il y a à chaque fois une double action « témoigner et modifier » ou « décrire et inventer ». Ces dualités paraissent paradoxales mais sont pourtant concomitantes à l'acte du projet. Ce processus ne peut être réalisé qu'à partir d'une relation médiale entre le paysagiste et le site.

Le concept de « site » ne peut donc prendre de sens qu'au travers l'acte du paysagiste, et de son travail de reconnaissance et d'intention projective et créatrice. Le site serait « un état transitoire du lieu » ou encore un « lieu en suspend de ses usages » (Nadaï, 2007). À travers l'analyse du travail d'un paysagiste en grande couronne parisienne (la Sapinière, Grigny - La Grande Borne, Essonne), A. Nadaï suggère que : « *le site, état transitoire et ouvert du lieu, constitue sans aucun doute une voie de constitution du collectif (dans un sens très large comprenant les humains et les non-humains) qui oriente le projet et permet au paysage d'émerger. Cette émergence relève d'un processus d'immersion, de traversées multiples orientant les modalités de mise en collectif qu'une politique du paysage serait en charge de soutenir.* » (Nadaï, 2007, p. 11).

Participer, ce serait participer au passage d'un état de lieu à un état de site, ouvrir les lieux à des engagements esthétiques. C'est ce que les techniques de conception permettent de faire, et qui sont enseignées dans les écoles de conception (architecture, design, paysage, etc.). L'engagement esthétique serait-il donc réservé à ces professionnels de la conception ? Par ailleurs, la conception n'est pas que fictive, le projet achevé donne naissance à une nouvelle réalité matérielle destinée à des usagers. Le site doit pouvoir redevenir « lieu » à vivre.

L'entrée de la dimension esthétique et participative en urbanisme

Tant au Etats-Unis qu'en Europe, la naissance de l'urbanisme et celle de la profession d'urbaniste sont issues de deux mouvements qui apparaissent au début du XXème : l'un centré sur la modernisation des villes visant à trouver des réponses sanitaires et sociales, l'autre centré sur la réforme des modes de gouvernement locaux (Topalov, recherche (7112), & France. Ministère de l'équipement, 1988). Ce double mouvement a eu tendance à séparer l'administration technique de la politique. Les savoirs d'experts basés sur une rationalité du progrès et de la modernité, vont davantage servir les desseins politiques sans être au cœur de la politique ou du débat public. Comme le soulignent Bacqué et Gauthier, l'héritage technocratique et apolitique de cette urbanisme sont des freins évidents pour revenir à des formes plus participatives de gestion ou de planification urbaine (Bacqué & Gauthier, 2011). Cependant, différents facteurs d'influence, et ce dès les années 60, vont remettre au goût du jour l'idée que la participation puisse être une préoccupation de l'urbanisme. Bacqué et Gauthier identifient six processus articulés qui permettent d'expliquer l'émergence de ce contexte. Ils relèvent tout d'abord les différents mouvements urbains qui explosent dans les années 60-70 (Castells, 1972) : de la critique sociale à la critique du pouvoir, en passant par la critique artistique et écologique (renforcées dans les années 70), les citoyens s'organisent pour contester les pratiques des politiques publiques urbaines. Les premières expériences d'atelier public associant habitants et professionnels font alors leur apparition dans le but d'élaborer des contre-projets. Parallèlement, deux autres processus émergent : d'une part des professionnels qui adoptent un comportement réflexif vis-à-vis de leurs pratiques et cherchent à les renouveler en travaillant plus étroitement en lien avec les mouvements sociaux ; et d'autre part, l'émergence de la posture postmoderne qui ne croit plus en une science capable de contrôler la nature et la société, et qui permettrait par là-même de guider l'action publique, ce qui était le fondement du projet moderniste. Ce courant est accompagné de manière plus globale par un tournant dans les théories de la connaissance et des savoirs. Leur mobilisation ne peut alors que déstabiliser la pratique moderniste des urbanistes : « *La mobilisation de connaissances liées à l'environnement renvoie, par exemple, à un autre rapport à la nature et à la finitude du monde que celui qu'engageaient les urbanistes, ingénieurs et hygiénistes de la modernité au précédent tournant du siècle. Les connaissances sociales basées sur les approches interactionnistes, valorisant les identités et les différentes formes de mobilité, reposent aujourd'hui sur une représentation multiculturelle de la société et de la ville.* » (Bacqué & Gauthier, 2011, p. 45). Pour terminer, les auteurs soulignent deux autres processus qui transforment les pratiques. D'abord, l'exigence de nouvelles pratiques face à la ville devenue territoire où les projets sont multi-scalaires, les interlocuteurs les plus divers, les partenariats hybrides (privé/public), ce que Le Galès nomme le « *passage du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine* » (Le Galès, 1995). Et enfin, l'influence d'un nouveau paradigme qu'il soit nommé développement durable, nouvel urbanisme ou croissante intelligence, renouvèleraient aussi les pratiques : l'objectif d'une « *perspective inclusive et globale* » (Berke, 2002) pourrait être atteint grâce à la participation publique. Dans ces nouvelles approches collaboratives où le nouveau modèle serait fondé sur une rationalité intersubjective, le planificateur serait plus amené à jouer un rôle de facilitateur et de médiateur (Forester, 1989).

Dans cette perspective de l'intersubjectivité, nous pourrions alors imaginer qu'une place soit faite à la subjectivité relevant du sensible et du phénoménal qui invite des habitants à un engagement esthétique tel que nous l'avons défini plus haut. Les pragmatistes ont contribué à cette idée dès les années 1950s – 1960s (Gaudin, 2018a). Il faut alors s'intéresser au dispositif même des méthodes participatives. Outre les audiences publiques et les débats publics sur les grands projets urbains ou les grands équipements, dont nous avons déjà évoqué les limites, les politiques de la ville ont ouvert à d'autres échelles les incitations aux pratiques participatives. C'est le cas des politiques de rénovation urbaine qui visent les quartiers les plus défavorisés qu'on voit émerger dans différents pays : en France (loi SRU), comme en Allemagne (Social Stadt) ou encore Etats-Unis (Empowerment Zones et Hope

VI) comme en Grande Bretagne (Neighborhood Renewal Strategy) ou au Québec (la revitalisation urbaine intégrée), (Bacqué & Gauthier, 2011). Mais comme le précise Bacqué et Gauthier, la participation y est autant mobilisée pour reconstruire du « capital » social que pour tenter de renouer des relations entre citoyens et élus souvent distants. L'enjeu de l'esthétique et de la capacité créative y est peu présent. C'est toutefois dans l'élaboration du projet urbain que quelques expériences ont été tentées en matière de co-conception de l'espace, notamment dans les éco-quartiers (Zetlaoui-Léger, 2013a, 2013b).

La co-conception – la participation créative

C'est à Saul Alinsky que l'on doit la première théorisation des « community organizing », un mouvement qui naît d'un phénomène auquel on assiste dans les années 30 à Chicago : des habitants qui commencent à s'emparer des problématiques de leurs conditions de vie sociale, à tenter d'infléchir les décisions concernant l'organisation générale de leur quartier et à viser davantage de justice sociale (Alinsky, 1976). Plus qu'une contribution à l'innovation spatiale, les travaux d'Alinski ont marqué une avancée dans l'innovation sociale et l'énonciation des premiers principes *d'empowerment*, processus par lequel les individus et les communautés acquièrent le contrôle des événements de leur vie. Cela rejoint les enjeux du paysage dont le concept se rapporte à une idée d'« engagement au monde », d'« habiter » où l'implication est à la fois sociale et matérielle. Ce mouvement donne naissance à des expériences de Community planning et d'Atelier de conception – Atelier populaire d'urbanisme dans le cas de rénovation urbaine, ou plus récemment de l'aspect social prôné dans la fabrication des « éco-quartiers ». Ces cas relèvent d'une spécificité liée à la complexité des projets urbains pour lesquels la prise de décision revêt autant des aspects programmatiques que des aspects de conception.

En outre, l'ensemble de ces pratiques promeut la participation active au projet de leurs bénéficiaires finaux. On assiste à une multiplication des échelles de projets dans lesquels habitants ou riverains sont concernés par les formes et les usages de la matérialité paysagère pour lesquels il serait légitime qu'ils participent comme les espaces publics du quartier d'une ville. Ainsi en est-il du projet participatif d'aménagement de la commune de Villandry (Montembault, 2015) (**cf. ch. 1.1.4**). Ce serait encore le cas quand des formes paysagères fréquentées par les habitants sont intégrées dans des plans de gestion à des échelles plus territoriales comme dans l'exemple du Scop du Val-Maubuée (E. Bertrand et al., 2015) (**cf. ch. 1.1.4**).

Les démarches participatives autour du paysage se sont multipliées et diversifiées. Les chercheurs tentent alors de classer la diversité de ces échelles de projets en recensant les formes participatives :

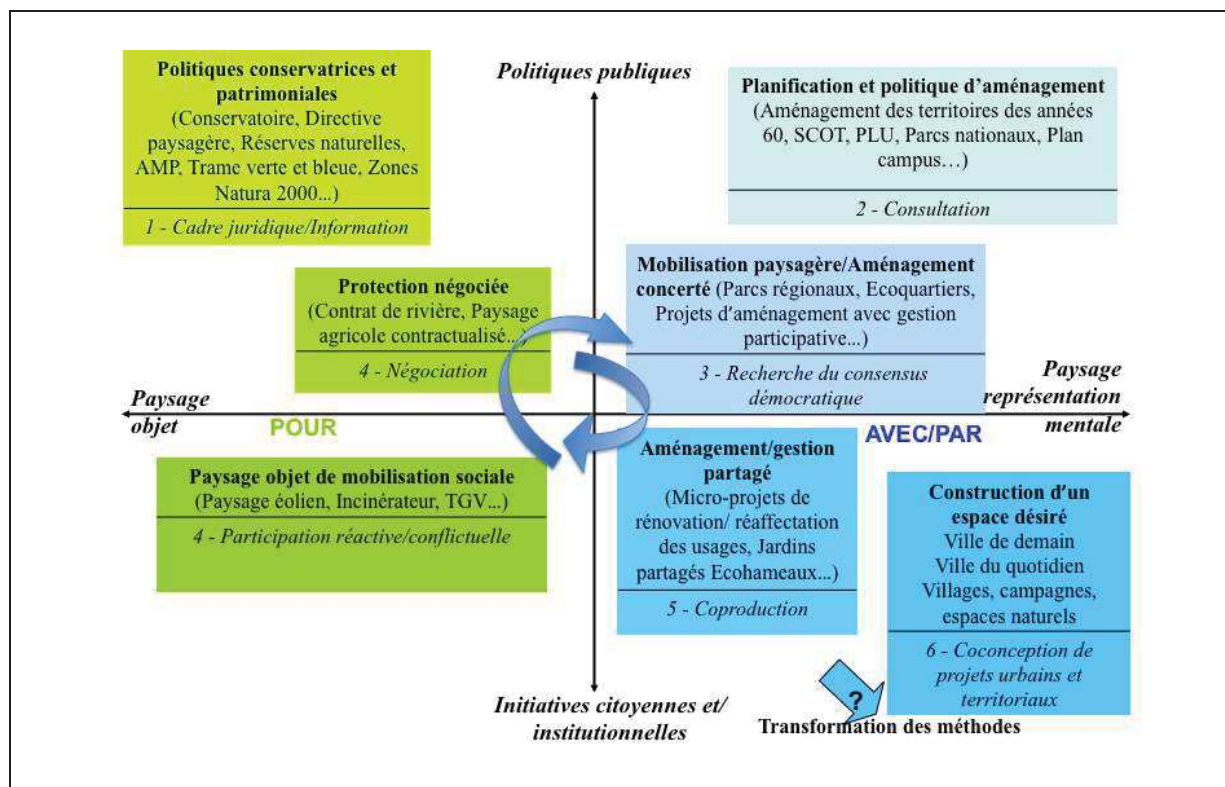


Tableau 7 - Typologie des interventions (pour, avec, par le paysage) et modes dominants de participation. D'après Lazzeri, Balu, Chiappero, Latz, & Mésini, 2015.

Le projet de paysage n'est pas limité à une quelconque échelle spatiale. Il se définit par la façon dont des concepteurs articulent le passé et le futur d'un espace à aménager, conception qui consiste en un jeu d'aller-retour entre une observation de terrain et des propositions d'intervention (ou de programme de gestion) sur l'espace (Boutinet, 2001). La co-conception envisage que ce travail soit mené non plus par des experts mais par une communauté d'individus « créatifs », la créativité étant entendu comme la capacité à réaliser une production qui soit à la fois nouvelle (donc originale et imprévue) et adaptée au contexte dans lequel elle se manifeste (Rogers, 2011). Elle relève de plusieurs facteurs en interaction liés à l'individu (capacités intellectuelles, personnalités) et au contexte environnemental (Sternberg & Lubart, 1995). Examinant la créativité comme composante essentielle du développement personnel et collectif, Deriaz propose une définition de la « participation créative » : d'après la théorie de la créativité de Rogers, elle se définirait comme la combinaison d'un processus d'apprentissage imaginatif et expérientiel qui favorise la prise en compte des savoirs et compétences de chacun, ainsi que la capacité à être et à faire ensemble et d'un acte créateur (produit), résultat de la participation citoyenne (Deriaz, 2006). Cette définition a le mérite de recouvrir un large panel de projets de paysage comme l'illustre un récent ouvrage issu du programme de recherche du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie centré sur le développement durable et le paysage dans le cadre de la Convention européenne du paysage⁵² (Lazzeri et al., 2015). La diversité des « *apprentissages imaginatifs et expérientiels* » qui y sont représentés conforte l'intérêt d'approfondir la façon dont ils se différencient (entre logique paysagère ou logique territoriale) et comment ils s'articulent. L'enjeu n'est plus de comprendre ce que peut-être la *participation créative*

⁵²⁵² L'ouvrage « Participation créative et paysage, vecteurs d'une gouvernance renouvelée » (Lazzeri, Balu, Chiappero, Latz, & Mésini, 2015) s'inscrit dans le prolongement d'un colloque « Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance, 5 et 6 décembre 2013, Aix-Marseille Université auquel nous avons participé par une communication.

mais bien de saisir les mécanismes d’articulation de la diversité des formes qu’elle prend : c’est l’enquête à laquelle se livre notre thèse sur l’innovation paysagère au service de la territorialisation des commautés de communes.

3.1.4. Bilan – Les théories de la participation : différents champs d’influence

La participation : contribution de différents sciences			
	"Processus délibératif"	"Processus de territorialisation"	"Processus d'être au monde et d'habiter"
	Analyse des dispositifs de débat et des modes délibératifs permettant de considérer au mieux les avis citoyens dans la prise de décision.	Analyse des collectifs en train de se constituer autour d'un projet de territoire ou de la gestion d'un bien commun territorialisé.	Analyse de l'écoumène, c'est-à-dire de la façon dont les habitants éprouvent le monde et de la façon dont ils le transforment par la même occasion.
facteurs historiques	Malgré la diversité des objets de la prise de décision, à noter la contribution des "politiques environnementales" dans le développement de ce concept de "participation". - Déclaration de Rio (1992) - Convention Aarhus (1998) - Grenelle de l'environnement (2007)	Malgré la diversité des territoires, objets de territorialisation, à noter l'influence des recherches sur le développement local et les lois de décentralisation et les politiques de développement du et des territoires. - Lois Defferre (1982-1983) - Loi LOADDT (1995) - Loi LOADDT (1999) Et parallèlement l'influence de la recherche sur l'ingénierie territoriale et la conduite de projet.	Tournant épistémologique en géographie (année 70-80) considérant les situations d'interactions sociales et spatiales comme autant de potentialité pour l'action. - Loi SRU (2000) - Convention européenne du paysage (2000)
	↓	↓	↓
	Sciences politiques	Sciences du territoire	Sciences du milieu - Sciences du paysage
	<i>filiation habermassienne du concept de démocratie</i>	<i>affiliation à une géographie de l'économie régionale</i>	<i>filiation durkheimienne du concept d'habiter</i>
	(Boltanski, Thévenot, 1991)	<i>Développement local</i>	<i>Géographie interactionniste</i>
	(Callon, Lascoumes, Barthe, 2001)	(Lamara, 2009)	(Entrekin, 1995)
	(Cardon, Heurtin, Lemieux, 2001)	(Courlet, Pecqueur, 2013)	(Debarbieux, 1997)
	(Billé et Mermet, 2003)	(Lajarge, 2013)	(Berdoulay, 1998, 2003)
	(Theys, 2007)	<i>Ingénierie territoriale</i>	(Lussault, 2006)
	(Bacqué et Sintomer, 2011)	(Baudelle et al., 2001)	<i>Mésologie</i>
	(Blondiau et Fourniau, 2011)	(Janin et Grasset, 2009)	(Barque, 2000a, 2000b, 2010)
	(Barbier et Larrue, 2011)	(Piveteau, 2010)	<i>Habiter - phénoménologie</i>
	(Halpern et Lascoumes, 2012)	(Jeannot, 2011)	(Lévy et Lussault, 2013)
		(Lardon, 2011)	(Michel de Certeau, 1994)
		(Trognon et al., 2013)	<i>Relation de l'habitant à son milieu</i>
		(Lenormand et al., 2014)	(Dewey, 1980)
		<i>Itinéraire de concertation</i>	(Berleant, 1992)
		(Mermet, 2006)	(Brady, 2003)
		(Reed, 2008)	(Blanc, Lolive, 2007)
		(Barbier et Larrue, 2011)	(Commetti, 2010)
		(Torre et Beuret, 2012)	<i>Esthétique et question environnementale</i>
		<i>Paysage - outil de médiation</i>	(Gagnon, 2006)
		(Lughinbül, Michelin, 1998)	(Labussière, 2007, 2009)
		(Caron, 1999)	(Blanc, Lolive, 2007), (Lolive, 1999)
		(Debarbieux et Vanier, 2002)	<i>Esthétique des "concepteurs"</i>
		(Debarbieux et Lardon, 2003)	(Nadaï, 2007)
		(Tourel et al., 2004)	(Besse, 2009)
		(Piveteau et Lardon, 2005)	(Dastur, 2010)
		(Lardon et al., 2005)	(Lazerri et al., 2015)
		(Candau et Ruault, 2006)	(Keravel, 2015)
		(Paradis, Lelli, 2005, 2010)	(Donnadieu, 2012)
		(Michelin, 2010)	<i>Participation et esthétique : projet urbain</i>
		(Lardon et al., 2011)	(Forester, 1989)
		(Planchat, 2011)	(Le Galès, 1995)
		(Blouin-Gourbillière, 2013)	(Berke, 2002)
		(Lazzeri et al., 2015)	(Bacqué et Gauthier, 2011)
			(Zetlaoui-léger, 2013)
Références citées			

Tableau 8 - Contributions des différents champs disciplinaires au concept de "participation". Désveaux, 2019.

La crise de la modernité et la crise de l'environnement engendrent une remise en cause de l'expertise et d'une façon de faire la politique, en se reposant sur un savoir scientifique. Ce contexte invite les différents domaines de recherche à repenser la façon dont les sociétés contemporaines devraient se saisir de ce qui, dans la modernité, a été exclu ou externalisé dans l'action et la prise de décision : l'environnement, le profane, le local... Le concept de « participation » apparaît comme une façon de réintroduire ces objets en les analysant sous un nouvel angle, en les voyant comme autant d'*actants* qu'il nous faut considérer pour agir. Chaque discipline oriente son concept de « participation » pour éclairer son objet de prédilection : les sciences politiques se saisissent de la participation pour apporter du nouveau dans les modalités de prise de décision ; les sciences du territoire s'emparent de la participation pour comprendre la façon dont émergent de nouveaux territoires décentralisés et comment fonctionnent les mécanismes de développement local ; les sciences du milieu et du paysage quant à elles, se servent du concept pour revisiter les formes adaptatives des conditions de vie humaines. Comme l'idée de « participation » répond au besoin d'aller au-delà de l'expertise, elle fait exploser les limites de chaque domaine. Ainsi en faisant l'état de l'art de la « participation » dans chacun d'eux, l'on s'aperçoit bien que les contributions des uns alimentent celles des autres bien au-delà des frontières disciplinaires.

Partie de ce que peut être la logique paysagère et la logique territoriale de sens commun, nous avons cherché à les distinguer par la nature de l'expérience faite par l'individu-enquêteur. Il nous manquait une illustration de ces logiques lorsqu'elles sont menées collectivement. Les contributions théoriques sur la participation nous font entrevoir ce qu'il advient de ces expériences dans ce cas. Sciences politiques, sciences du territoire, et sciences du paysage ne travaillent pas sur le même plan l'articulation entre l'expérience individuelle et l'expérience collective. Il nous semble tout d'abord que les sciences politiques transforment l'expérience individuelle en une idée abstraite, l'opinion, avant de l'inscrire dans l'expérience collective, la prise de décision. On demande à l'habitant de se dépouiller ses affectes ou de ses ancrages relationnels pour devenir « citoyen ». Ensuite, il nous semble que les sciences du territoire analysent l'expérience collective par l'examen des principes d'agrégation entre individus. Le projet de territoire se construit en fonction d'individus dont on repère les expériences spécifiques et les processus qui permettent de les rendre compatibles (réseau, proximité géographique, ...) Cela laisse de côté ceux dont l'expérience, trop différente de celle des autres, n'entre pas dans le projet territorial. Cela peut être le cas de l'expérience sensible qui, si elle n'est pas relayée par une perspective économique ou touristique, ne sera pas prise en compte. Enfin, les sciences du milieu et du paysage nous semblent celles qui partent le plus de l'expérience individuelle pour saisir la dimension collective de l'expérience. L'expérience habitante consiste en une interaction avec l'environnement qui contient déjà la marque des autres habitants : circonstances, traces antérieures, faits et accidents, contingences matérielles...

Sur le terrain les acteurs tâtonnent, s'inspirent de ces différentes théories, mobilisent des outils participatifs que l'on pourrait rapprocher tantôt des sciences politiques, tantôt des sciences territoriales, tantôt des sciences du milieu. Or, d'un point de vue de la recherche, nous ne savons pas bien encore comment cohabitent la diversité de ces outils de participation. Nous savons seulement que quelle que soit l'approche théorique, la matérialité paysagère (ou l'environnement) prend une place dans les processus de participation. Mais celle-ci est tantôt prise comme un élément « naturaliste » (dans les sciences politiques), tantôt prise comme un élément collectif en construction et en gestion (dans les sciences territoriales), tantôt prise comme un élément intrinsèque à l'individu qui s'adapte et se partage entre les personnes (dans les sciences du milieu et du paysage). Revenons alors sur l'idée que la matérialité paysagère rassemble des mondes pluriels, ce qui peut engendrer par conséquent des situations turbulentes dans les démarches participatives la mettant en jeu.

3.2. Coexistence de mondes pluriels

3.2.1. Une matérialité paysagère qui rassemble des mondes pluriels.

La matérialité paysagère n'est pas l'espace : qu'est-ce que l'espace ?

Le concept de paysage et celui de territoire sont des catégories spécifiques du concept d'espace. Le concept d'espace depuis le tournant géographique (J. Lévy, 1999) n'est autre qu'une façon de saisir une dimension du social. C'est l'action de l'individu ou des individus faisant société qui est au cœur de la problématique spatiale. L'espace est dans « *l'action et en action* » (J. Lévy & Lussault, 2000) le moteur de l'action réflexive d'un individu ou d'une communauté d'individus. Il est donc relié à une situation dans laquelle se trouve(nt) le ou les individus et relié à leurs régimes d'action.

Paysage et Territoire sont deux concepts pour lesquels nous avons positionné le sujet en action (les enquêteurs) au cœur des définitions. Il n'y a pas de paysage sans communauté d'enquêteurs, c'est-à-dire en train d'agir dans une logique paysagère, et il n'y a pas de territoire sans communauté d'enquêteurs en train d'agir dans une logique territoriale. Le processus a donc une dimension temporelle.

Dans les enquêtes qui donnent naissance au paysage et au territoire, nous avons vu que ce sont les expériences en série, qui contribuent à les faire évoluer. L'expérience étant l'enchaînement idées - faits - idées. Elle est esthétique (relative aux sens) dans la logique paysagère, elle est économique (relative à la production) dans la logique territoriale. Les deux formes d'expérience mettent en jeu une dimension matérielle dans l'enchaînement idées - faits - idées. Les idées doivent avoir une dimension existentielle dans la matérialité. Elles sont, pourrait-on dire, projectives. Quant aux faits, ils sont les conséquences de l'idée, et impliquent des modifications de la matérialité, modifications qui peuvent être imaginaires si l'expérience corporelle ne peut être vécue directement.

Territoire et Paysage sont les résultantes qui relient le couple *homme/matérialité* par l'expérience, c'est-à-dire par l'enchaînement de leurs interactions *idéelles (ou projectives)* et *factuelles (ou imaginaires)* avec la matérialité.

Matérialité spatiale / Cadre matériel

Ce que nous appelons « matérialité spatiale » ou « matérialité paysagère » ce sont les aspects d'une situation constituée par la matière, la composition et la distance entre les objets, les effets physiques de leurs interactions, (qui peuvent entraîner leurs mouvements : la lumière, l'évaporation, les marées, etc.). Elle correspond à l'un des trois plans qui permet de définir l'espace selon Michel Lussault. Le « *cadre matériel* » se distingue des deux autres plans que sont : l'« *agencement spatial* » (« ce qui est en train de se jouer et qui dispose les choses, les langages et les personnes ») et le « mode de relation pratique et idéal à l'espace » (Lussault, 2000). Ces deux autres plans seront pour nous intégrés et regroupés dans la notion *d'expérience*. S'il peut y avoir une multiplicité d'expériences de l'espace, il n'y a, a contrario, qu'une seule matérialité spatiale. Développer une logique spatiale, c'est chercher à *expérimenter* cette matérialité spatiale, c'est-à-dire entrer en interaction avec celle-ci, chercher à la transformer et par là même se transformer. Logique paysagère et logique territoriale ne cessent de faire entrer dans le raisonnement la matérialité spatiale, de manière idéale ou factuelle. Bien qu'il n'existe qu'une seule matérialité spatiale ("l'environnement"), les expériences différentes saisissent des composantes différentes de cette matérialité et donc elles composent des mondes

différents et ouvrent sur des trajectoires de transformation différentes. C'est la manière dont on va parvenir à les combiner qui va permettre la construction des territoires par une approche paysagère.

3.2.2. Coexistence de « mondes » : les différentes expériences de la réalité

Les groupes et les individus coexistent tout en développant chacun de leur côté ou une logique paysagère, ou une logique territoriale. En quelque sorte, ils vivent dans un même environnement matériel, mais leur « monde d'expérience » est différent. L'on peut faire un parallèle avec le concept de « *Umwelt* » (1934), c'est-à-dire avec la façon dont Uexküll, biologiste et philosophe allemand, définit et distingue les « mondes vécus » des différentes espèces. Par exemple, le « monde vécu » (*Umwelt*) de la tique n'est pas celui du chien. Tout ce qu'un sujet perçoit devient son monde de la perception, tout ce qu'il fait, son monde de l'action. La réunion de ces deux « bulles » forme alors une totalité close : le *monde vécu* de l'animal. Ce dernier regroupe l'ensemble des caractéristiques de l'environnement accessibles au sujet et sélectionnés par lui. De l'environnement au *monde vécu*, le sujet compose donc ses rapports avec certains des objets de son entourage : ceux qu'il peut sélectionner et caractériser par des signes de la perception et de l'action. Ce que l'on dit à propos de la coexistence possible des *mondes vécus* est quasiment valable pour la coexistence des *mondes d'expérience* chez les humains sauf qu'il y a complexification : ce qu'un sujet perçoit n'est pas uniquement son monde de la perception, c'est aussi son monde des hypothèses. Le sujet suppose que les éléments du monde paysager et leur agencement sont à l'origine de ce qui lui apporte de satisfactions ou de nuisances. Ce qu'il fait n'est pas seulement son monde de l'action ou de la réaction comme la tique qui se décroche de l'arbre lorsqu'elle perçoit un signal de chaleur. C'est un monde de l'action qui d'une part vise la transformation de la matérialité et d'autre part sert de validation à ses hypothèses de départ. La réunion de ces deux nouvelles « bulles » forme une totalité close reliée par la réflexivité de l'individu et sa capacité à rétroagir (c'est-à-dire à ajuster ses hypothèses, à faire évoluer son action pour parvenir aux conséquences espérées) : elles forment le « *monde d'expérience* » de l'individu. Ce que nous avons appelé par ailleurs *régime d'expérience* ou *logique*.

Il arrive que ces « mondes d'expérience » se croisent mais qu'ils soient analysés comme des « mondes vécus » : l'action des uns peut perturber la perception des autres, ou encore il arrive que les actions entrent en compétition les unes avec les autres. L'on peut alors parler de conflits de territoire. C'est le cas, pour revenir à notre société humaine, des conflits autour des grands projets d'infrastructures ou d'équipements que nous avons précédemment évoqués, qui opposent un « monde planificateur » étatique à un « monde habitant » plus local dont on vient perturber la perception de l'environnement et ses actions. Mais ces conflits territoriaux ne sont pas ce qui nous intéresse de prime abord, car nous nous intéressons à ce qui se passe avant le conflit, pour faire « monde commun ». En effet, l'idée d'« expérience » que nous développons à travers le pragmatisme apporte des dimensions supplémentaires à l'idée du « monde vécu » : elle met l'accent sur la capacité de projection qu'ont les individus à transformer la matérialité de leur monde et sur leur capacité à s'adapter en fonction du but qu'ils poursuivent. C'est bien le travail d'adaptation pour parvenir à un intérêt paysager commun, malgré l'engagement des individus à être engagés (individuellement ou collectivement) dans différentes *mondes d'expérience* (les logiques) qui oriente la problématique de notre thèse. Comment y parvient-on ? Il faut d'abord expliquer en quoi la méconnaissance des *mondes d'expérience* qui coexistent met un frein à la liberté de l'individu, l'empêchant de vivre son propre *monde d'expérience* et le motive ensuite à s'investir dans une *enquête* participative, expérimentale et paysagère.

3.2.3. Méconnaissance entre les mondes qui coexistent – la nécessité du paysage commun comme enquête collective

Nous ne sommes plus dans le cas de la tique et du chien où la coexistence du *monde vécu* de la tique avec celui du chien n'entravait pas la qualité de leur *monde vécu* respectif. Dans la coexistence des *mondes d'expérience*, nous sommes face à un nouveau problème : les expériences des autres, si elles ne sont pas identifiées, rompent les liens logiques entre le monde des ressentis (les « hypothèses ») et le monde de l'action (la « validation des hypothèses ») de l'individu, ces liens mêmes qui définissent le « monde d'expérience » de l'individu et sa portée réflexive. Donnons un exemple : si je ressens la nécessité de faire de l'ombre devant ma maison, ma première idée sera de planter un arbre. La taille de l'arbre, le choix de l'essence et l'exposition seront mes hypothèses de départ. L'action de planter l'arbre et d'en percevoir les conséquences - l'ombre recherchée - sera la validation de mes hypothèses. Mais qu'en est-il lorsque derrière le mur, un voisin vit son propre *monde d'expérience* ? Imaginons que celui-ci expérimente de nouvelles techniques d'irrigation qui drainent toute l'eau de notre environnement commun à son propre puits. L'arbre que j'ai planté ne parvient toujours pas à faire de l'ombre : il se dessèche. Or, mon action et la façon dont je l'ajuste (changement d'orientation, changement d'essence, etc.) n'a aucun effet. De plus je ne me doute pas que le problème peut venir d'une action qui n'est pas la mienne. Je ne parviens pas à déduire de mes actes une validation de mes hypothèses.

Cet exemple est une infime illustration de ce que sont les *mondes d'expérience* qui coexistent et du problème qu'engendre leur méconnaissance. Pour bien saisir la complexité de l'enjeu, il faut s'imaginer une démultiplication du nombre d'expérimentateurs, et passer de l'échelle du jardin à celles des territoires. Généralisons : lorsque d'autres individus interagissent avec la même matérialité paysagère que soi, nous ne connaissons pas toujours l'origine de ce qui nous affecte dans cette matérialité paysagère. Ce qui nous affecte n'est pas nécessairement la cause de notre action *transformatrice* du paysage. Nous aurons beau moduler dans tous les sens nos actions ou nos façons d'interagir avec la matérialité paysagère, les nuisances n'en seront pas réduites pour autant. La seule façon pour l'individu de sortir de cette impasse est de parvenir à identifier l'origine et l'activité de celui qui trouble son *monde d'expérience*. Une solution pour cela : aider et accompagner des individus isolés à reconnaître leurs intérêts communs dans une matérialité paysagère, les aider à se constituer en *public* et, pour y parvenir, identifier les différents *mondes d'expérience* tels qu'ils apparaissent dans les logiques paysagères et les logiques territoriales, et en même temps envisager leur articulation. C'est la méthode de l'enquête dite *publique* proposée par Dewey qui ouvre sur un processus de *démocratie participative* mais auquel nous intégrons une dimension spatiale, une considération non négligeable de la matérialité paysagère et de son rôle dans les relations sociales.

Nous ne parlerons plus alors de *démocratie participative* mais plutôt de *politique du paysage*, voire de *cosmopolitique paysagère* puisqu'il s'agit d'une politique au sens fort du terme et toutefois peu reconnaissable parce qu'elle construit sa définition autour d'un objet original : la matérialité paysagère. Rappelons en effet ce qui définit l'ère des *cosmopolitiques* et qui renvoie pour nous à ce contexte de méconnaissance des mondes qui coexistent et sèment le trouble : « Selon nous, on (re)parle de cosmopolitique lorsque le monde commun est en crise. Il nous semble incompréhensible, injuste et dépourvu de sens. Il se morcelle, craque de toute part et devient méconnaissable sous la poussée de phénomènes « étranges » presque inassimilables tant nos catégories usuelles peinent à en rendre compte. La réflexion cosmopolitique repense alors le monde commun comme un cosmos pour tenter d'intégrer l'étranger, d'absorber l'hétérogène dans un nouvel ordre du monde qui demeure juste et lui restitue sa beauté. Les cosmopolitiques explorent de nouvelles conditions de possibilités de la politique mais c'est une politique méconnaissable puisqu'elle est bâtie autour de l'étrangeté (humaine et non-humaine). » (Lolive & Soubeyran, 2007). Voyons en quoi *l'enquête sociale* de Dewey ouvre des pistes pour y parvenir et comment elle peut être adaptée au servir d'une *cosmopolitique paysagère*.

L'enquête sociale (ou publique) – l'idée de démocratie participative selon Dewey

Appliquée à un environnement essentiellement social, la théorie de l'enquête de Dewey pose les bases d'une *démocratie participative*. En effet, selon lui, la *démocratie participative* repose sur des interactions bien spécifiques qui s'opèrent entre l'individu et la société (l'environnement social) que seule l'*enquête sociale* permet. Ces interactions reposent notamment sur le concept « d'intérêt » qu'il « reconstruit », là encore, à partir des principes pragmatiques. « La notion d'intérêt [...] désigne ce processus de socialisation qui solidarise individuation et action sociale : l'individu associé à d'autres développe un intérêt pour l'association elle-même et ses finalités.⁵³ » (Zask, 2015, p. 80.)

Que serait la particularité de l'*intérêt paysager* ? Il faudrait pour le définir se pencher non plus sur les interactions entre l'individu et la société (l'environnement social) mais sur les interactions entre l'individu et la matérialité paysagère (l'environnement matériel, géographique). Reprenons alors notre précédent exemple. Imaginons cette fois que je découvre le projet expérimental de mon voisin. Après observation commune et discussions, celui-ci accepte de modifier le tracé de son canal d'irrigation pour permettre d'alimenter en eau les racines de mon arbre. Pourquoi ? Parce que le voisin a non seulement reconnu les conséquences néfastes de son premier tracé sur la vitalité de celui-ci, mais qu'il a aussi trouvé un avantage à le rendre prospère : les racines de mon arbre empêche l'érosion du terrain, objectif que nous avons tout deux intérêt à tenir.

Ainsi, dans l'*intérêt paysager*, nous pourrions dire que c'est la nouvelle configuration de l'espace, la nouvelle forme paysagère, qui solidarise l'« individuation » (le choix du voisin qui module sa manière de tracer le réseau d'irrigation ou encore mon choix d'avoir sélectionné un arbre dont le système racinaire stabilise davantage encore le terrain) et l'« action sociale » qui n'est autre ici que la transformation collective de la matérialité).

En outre, l'intérêt se fabrique dans un processus d'*enquête* qui va faire évoluer aussi bien l'individu (l'enquêteur) que l'environnement observé (l'activité sociale). Quand on parle d'intérêt paysager, l'environnement observé n'est plus uniquement social, il est doublé d'une observation « matérielle » de la réalité (le paysage) qui reste évidemment lié à une activité sociale spécifique : les actes de transformation paysagère. Nous pouvons reprendre la pensée de Dewey, et aisément l'adopter à l'*intérêt paysager* : « L'intérêt ne peut relier le sujet à ses fins que si le sujet perçoit les conséquences des activités sociales [dont les transformations paysagères] dans lesquelles il est engagé : s'il saisit son identité à travers l'association, il différencie les conséquences désirables des activités sociales [le paysage] dont il est partie prenante des autres, et organise ses activités futures [la façon dont il décide d'intervenir dans le paysage] en fonction des fins qu'il forge au contact de ses observations. L'intérêt du soi et l'intérêt social coïncident et se modifient en même temps. » (Zask, 2015, p. 81).

C'est aussi au cours de ce processus que s'établissent les valeurs d'une *culture* corrélée au fondement de la *démocratie participative*. Pour le dire simplement, la *démocratie participative* n'a pas pour but d'atteindre des valeurs prédéfinies. Bien au contraire, elle serait sans cesse en train de les adapter et de les redéfinir au cours de l'examen factuel des situations en train de se dérouler. De même, la *politique du paysage* ou la *cosmopolitique paysagère* n'a pas pour objectif de tendre vers

⁵³Zask cite plus précisément Dewey : « L'action conjointe acquiert une nouvelle valeur quand [les conséquences] sont observées. Car remarquer les effets de l'action connectée pousse les hommes à réfléchir sur la connexion elle-même ; cela en fait un objet d'attention et d'intérêt. Si la connexion est connue, chacun agit en vue de la connexion. Les individus sont toujours ceux qui pensent, qui désirent et qui se donnent des buts, mais ce qu'ils pensent est la conséquence de leur comportement sur celui des autres, et de celui des autres sur eux-mêmes » [Dewey, 1927, p. 104]. »

une forme paysagère prédéfinie à laquelle correspondraient des valeurs fixes. Les formes paysagères et la valeur qu'on leur donne doivent émerger de l'analyse des différents *mondes d'expérience*, des liens qui unissent les raisons de la manière de faire et les conséquences qu'elles produisent dans le dessin de paysage : c'est la *valuation*. « *La critique des valeurs qu'entretient Dewey s'accompagne d'une analyse des critères pertinents de « valuation ». Distinct de l'évaluation ou de la valorisation, ce néologisme signifie les actes justifiés de donation de valeur qui sont inséparables de l'examen factuel des situations. [...] seule la considération des moyens et du continuum envisageable de l'expérience leur apportent une justification [Dewey, 1929c] » (Zask, 2015, p. 75-76).*

Ainsi, que ce soit pour préciser la définition de l'intérêt ou de la valeur, nous avons beaucoup insisté sur le caractère réflexif et adaptatif du comportement de l'individu (l'enquêteur) au regard des conséquences produites par sa propre action ou celles des autres (l'environnement social ou la matérialité paysagère). Ce jeu d'interaction se fait naturellement lorsque l'individu peut examiner les faits (son environnement, sa matérialité) au regard de sa propre action mais qu'en est-il lorsque l'individu subit une composition paysagère dont il ignore l'origine ? Qu'en est-il s'il ignore quelles sont les activités qui produisent ces dérangements et s'il ignore par qui elles sont menées ? Ce questionnement est à l'origine d'une distinction que Dewey fait entre le « privé » et le « public ». « [...] nous sommes conduits à remarquer que les conséquences sont de deux sortes ; celles qui affectent les personnes directement engagées dans une transaction, et celles qui en affectent d'autres au-delà de celles qui sont immédiatement concernées. Dans cette distinction nous trouvons le germe de la distinction entre le privé et le public. Quand des conséquences indirectes sont reconnues et qu'il y a un effort pour les régler, quelque chose ayant les traits d'un Etat commence à exister. Quand les conséquences d'une action sont confinées (où crues confinées) principalement aux personnes directement engagées, la transaction est privée. » [Dewey, 1927, p. 91-92] cité par (Zask, 2015, p. 76).

Citons à nouveau J. Zask pour préciser ce que cette nuance implique : « *Dans le cas du privé, le « contrôle social » par les intéressés eux-mêmes est possible ; comme on l'a vu, la perception des conséquences de leur « comportement conjoint » leur permet de sélectionner leurs possibilités, d'empêcher la récurrence des conséquences préjudiciables et au contraire de faire que toutes les activités profitables soient assurées. Ce faisant, dans la mesure où tous participent, ils gouvernent leurs activités mutuelles de manière démocratique, d'eux-mêmes, pour eux-mêmes, par eux-mêmes. En revanche, les personnes affectées par des conséquences indirectes ne sont pas en position de régler les activités responsables. D'une part, ils subissent un préjudice qui diminue leur indépendance, leurs libertés, et souvent leur santé, et leur espérance de vie, mais en outre, ils ne forment en rien une « communauté », au contraire. Comme l'a montré Marx [1867, livre I] en pionnier dans le contexte de la fabrique moderne au sujet des ouvriers, plus les conséquences indirectes augmentent, plus les individus sont isolés, moins ils sont capables de s'organiser, plus ils sont « perdus ». » (Zask, 2015, p. 93).*

En outre, tout l'enjeu de l'*enquête sociale* consiste à transformer un « public passif » - soit des individus qui subissent des conséquences d'actions sur lesquels ils n'ont aucune prise - en un « public actif » qui s'identifie lui-même au fur et à mesure que ses membres repèrent et fédèrent leurs intérêts communs. « *Les représentants sont les citoyens, c'est-à-dire ceux qui recherchent activement dans leur environnement de la phase passive de leur expérience tronquée des moyens de régler les activités qui leur nuisent. » (Zask, 2015, p. 96.).*

Les individus se transforment donc en une communauté d'enquêteurs, qui, progressivement se constituera en public. « [...] c'est à lui [le public] de définir au fur et à mesure que l'impact des

activités sociales modifie le tracé de la frontière séparant le public du privé, les intérêts publics des intérêts privés, les activités laissées au contrôle des intéressés et celles que le public doit contrôler. Et c'est finalement à lui de recruter des mandataires et de surveiller qu'ils protègent ses intérêts. » (Zask, 2015, p. 96.)

Le paysage comme enquête ? Prolongement des idées de Dewey : de la démocratie participative à la cosmopolitique paysagère.

Comment passer d'une enquête sociale à une enquête qui permette non seulement de tendre vers une *démocratie participative* mais aussi vers une *cosmopolitique paysagère* ? Quelle serait la nature de cette enquête ? Appelons-la démarche paysagère participative (DPP). Voici l'objet auquel nous nous intéressons dans le prolongement des idées de Dewey.

Nous avons commencé par étudier la façon dont la matérialité paysagère autant que l'environnement social décrit par Dewey puisse être à l'origine d'enquêtes individuelles ou autrement dit de *logiques*. Nous avons qualifié ces *logiques*, d'abord en imaginant qu'il s'agissait d'enquêtes privées – c'est-à-dire d'enquêtes où l'individu - l'expérimentateur - est directement en prise avec les conséquences de son action. Nous avons abouti à la définition de deux types d'enquête faisant interagir la matérialité paysagère : la logique paysagère et la logique territoriale. Or, la matérialité, fruit de différentes logiques, n'entraîne-t-elle pas les uns et les autres dans une enquête d'ordre public ? Nous avons constaté, en effet - rappelons-nous l'histoire de l'arbre à planter - que la matérialité paysagère peut constituer une source de nuisance ou de réduction de liberté dès lors que certains « mondes d'expérience » interfèrent avec le « monde d'expérience » individuel. Comment alors aider et accompagner des individus isolés à reconnaître leurs intérêts communs dans une matérialité paysagère ? Ou pour le dire comme Dewey, comment les aider à se constituer en public ? Notre réponse sera pragmatiste. Il faut expérimenter un dispositif pour tenter de le valider : les missions paysagères participatives (MPP) mobilisant l'ingénierie participative. L'enjeu de notre démarche scientifique revient alors à mettre en place des MPP tout en analysant leurs conditions de fabrication et de transformation sous l'effet des interactions entre les mondes. Au fil des résultats, les MPP tendront vers ce que nous appellerons des Démarches paysagères participatives (DPP), processus démontré des hybridations possibles entre des logiques paysagères et des logiques territoriales qui permettent de faire *monde commun* sur la base d'une matérialité paysagère commune. La DPP se présente donc comme une enquête pour le chercheur.

3.3. La DPP (Démarche paysagère participative) comme enquête : organiser l'interaction des mondes par l'ingénierie participative

3.3.1. Organiser l'interaction des mondes dans les PNR : les missions des CM/BE

Logiques territoriales, logiques paysagère : héritages des disciplines et des méthodes

Rappelons que les termes de logiques territoriales et de logiques paysagères désignent des processus *en partage* qui nécessitent une organisation de l'action collective. Or, selon que la visée est territoriale ou paysagère, les praticiens en charge de la mise en place de cette organisation sont influencés par des disciplines et des méthodes de co-construction différentes. En particulier, nous avons souligné qu'il existe d'un côté une ingénierie territoriale en plein développement, et d'un autre côté une approche « conceptrice » qui, elle aussi, tend à faire évoluer ses pratiques vers des méthodes plus collaboratives. Pour l'une et l'autre approche disciplinaire, nous avons vu que la notion de participation recouvrait des sens différents auxquels sont liées des méthodes différentes. Dans les deux cas, participation et méthode sont intimement corrélées car ancrées dans des raisonnements *abductifs*.

Le duo : Chargé de mission et bureau d'étude concepteurs

Afin de saisir la nature des interactions qui peuvent apparaître entre logique paysagère et logique territoriale, nous proposons une entrée par l'observation des pratiques des chargés de mission « paysage-urbanisme » dans les PNR. Notre première intuition, en effet, repose sur l'idée que dans un contexte de réforme territoriale, les chargés de mission vont être confrontés dans leurs missions à certains paradoxes auxquels ils vont devoir faire face en inventant de nouvelles pratiques. Or, c'est en construisant un cahier des charges spécifiques pour recruter un bureau d'étude, puis par le travail collaboratif qu'ils mènent sur le terrain, que se jouent principalement les ajustements de pratiques et l'innovation. Notre observation portera donc autant sur les CM des PNR que sur leurs principaux partenaires, les bureaux d'études (BE).

Nous postulons que l'élaboration de démarches paysagères participatives puisse être une façon pour ces praticiens d'affronter et de dépasser ces différents paradoxes. Que génèrent alors ces DPP comme changements dans le fonctionnement et les pratiques des institutions de PNR ? Elles nous semblent conduire au développement d'une logique hybride mi-territoriale, mi-paysagère, c'est-à-dire à de nouveaux rapports à l'action et donc à l'espace.

C'est en développant les DPP sous forme de l'enquête pragmatique que nous envisageons de découvrir les modalités d'articulation qui permettent d'hybrider logique paysagère et logique territoriale, et de saisir ainsi de nouvelles spatialités. C'est ce que nous avons appelé l'hypothèse *abductive*. Précisons de quoi elle retourne.

3.3.2. Le pragmatisme théorique et le pragmatisme comportemental : lever l'ambiguïté de la double enquête.

Dualité des sens du pragmatisme : deux enquêtes

Avant de définir comment les DPP vont être l'objet de notre enquête et nous permettre d'établir un raisonnement par *abduction*, il nous faut rappeler la dualité des sens du pragmatisme. Il existe, d'une part, un pragmatisme théorique qui permet de valider des énoncés scientifiques et d'autre part, un pragmatisme comportemental qui permet à des praticiens de valider des décisions ou des actions en fonction de leurs expériences passées et du comportement des autres acteurs concernés par la décision (Daynac, 2002)⁵⁴. Rappelons, cependant que pour Dewey, logique scientifique et logique du sens commun relèvent du même schème de l'enquête (cf. ch. 1.2). La première vise une contribution à la connaissance (la validation d'un énoncé scientifique), tandis que l'autre vise à une amélioration des pratiques permettant d'accéder aux jouissances attendues par nos sociétés.

Il est essentiel de bien distinguer ces deux conceptions de départ car, distinctes, elles ne sont pas pour autant imperméables l'une à l'autre. Si cet aspect amène à une certaine confusion, c'est aussi ce qui permet par ailleurs d'unifier le sens du travail du chercheur et celui des praticiens. Rappelons en effet que la principale idée du pragmatisme théorique repose sur l'idée qu'un énoncé scientifique ne peut être valide que s'il prend en compte les conséquences pratiques qu'il produit, ce que seule l'expérimentation peut révéler (Daynac, 2002). Or, pour expérimenter, le chercheur a besoin des praticiens. C'est ici qu'apparaît la relation complexe entre le chercheur pragmatique et le praticien : « *Le praticien est à la fois un objet de recherche (à travers ses pratiques) et un acteur transformant le système à partir d'un ensemble de savoirs et de finalités* » (Daynac, 2002).

La posture du chercheur parmi les membres d'une communauté d'enquêteurs

Concluons par la posture de Dewey vis-à-vis de l'enquête sociale : le chercheur doit pouvoir la stimuler. Pour cela, il doit faire partie de la communauté d'enquêteurs. Pour lui, la finalité des recherches en sciences sociales est pratique. Le chercheur doit donc s'engager dans les mêmes expériences que la société qu'il étudie. Par conséquent, son engagement est aussi politique.

« [...] contrairement au positivisme qui postule par ailleurs la fixité finale des lois conçue comme l'expression d'une famille de faits « scientifiquement » établis et incontextualisables, l'« empiriste radical » (l'expression est de James) qu'est Dewey considère qu'une loi n'est qu'une hypothèse dont la valeur et l'effectivité sont variables et qu'il est loisible de réviser et de modifier en fonction des conséquences produites in situ par les opérations destinées à les vérifier. » (Zask, 2015, p. 94.)

Ce que dit Dewey à propos des lois sociales qu'il étudie en tant que sociologue, il le dit aussi de l'application des règles et des politiques publiques dans un État démocratique : il ne convient pas de sacrifier les lois, mais de les considérer comme les règles d'un jeu. « *[Les règles] ne sont pas perçues comme des contraintes mais comme les conditions mêmes du jeu que les participants peuvent se donner et qu'ils peuvent aussi amender si besoin est : « Le contrôle des actions individuelles est effectué par la situation complète dans laquelle les individus sont impliqués, qu'ils partagent et dont ils sont les parties coopératives et interactives... le contrôle est social, mais les individus ne sont pas à l'extérieur de la communauté, ils en font partie. » [Dewey, 1938c, p. 33]. La qualité des interactions*

⁵⁴ Daynac identifie un troisième jalon éclairant le concept de pragmatisme : *la pragmatique*. La pragmatique est tournée vers l'étude des systèmes de signes comme phénomènes de communication ; elle s'intéresse à l'adaptation des expressions symboliques aux contextes dans lesquels elles sont censées fonctionner. L'auteur souligne que cela vaut aussi pour les énoncés scientifiques, mais nous ne mettrons pas en jeu cette problématique scientifique ici.

ne se mesure pas au degré auquel les règles initiales sont respectées, mais au degré auquel les règles sont étroitement adaptées aux effets constatés des activités conjointes. Comme l'établit Wittgenstein [1953], la règle équivaut à l'ensemble des conditions de sa mise en pratique. » (Zask, 2015, p. 88.)

Finalement, nous pourrions dire que Dewey est précurseur de ce que l'on appelle les *politiques publiques procédurales*. Ce sont des formes de l'action publique pour lesquelles le référentiel n'est plus centré sur des objectifs à atteindre, mais sur les moyens et l'efficacité de leurs mises en œuvre. Le protocole est alors construit de sorte à permettre aux acteurs et aux fonctionnaires de mettre en œuvre l'action à partir des formes d'appropriation, d'adaptation, mais aussi de résistances, qui leur autorise *in fine* une modulation des objectifs à atteindre.

Afin de distinguer notre objet d'étude de celui qui anime les chargés de mission, nous proposons deux terminologies : *la démarche paysagère participative* (DPP) et *les missions participatives paysagères* (MPP).

3.3.3. DPP : objet du chercheur

Le contrat CIFRE : premier élément de l'énoncé scientifique

La démarche paysagère participative (DPP) va donner lieu à l'enquête pragmatique scientifique telle que la définit Dewey ; pour le dire dans le vocabulaire de Peirce, la caractérisation des DPP va faire l'objet d'un raisonnement scientifique par *abduction*. Au début de notre recherche, l'objet DPP présente une situation indéterminée, instable, confuse. L'on ne sait pas ce que sont les DPP. L'embauche d'une thésarde en CIFRE⁵⁵ dans le réseau des PNR de Rhône-Alpes autour des grands mots clés : « participation habitante, paysage, urbanisme à l'échelle intercommunale, actions des Parcs », est la marque d'un trouble existant chez les chargés de mission dans l'association de ces mots ; une situation indéterminée que nous allons chercher à rendre plus déterminée. L'établissement de ce contrat CIFRE est donc la première validation d'un énoncé scientifique en ébauche, puisque les chargés de mission expriment leur intérêt à construire une collaboration avec la recherche et à bénéficier d'un appui à l'expérimentation.

La convention CIFRE se traduit par un contrat de travail dans l'entreprise avec qui le laboratoire de recherche signe. Dans notre cas, elle nous aura permis d'avoir un statut d'employée dans un PNR, celui du Massif des Bauges tout en étant porteur d'une mission de recherche pour le compte du réseau des Parcs naturels régionaux et autres espaces remarquables de Rhône-Alpes. Elle m'a alors permis d'accéder au terrain, et ainsi à commencer la phase d'observation en tant que collègue des CM de PNR. Dans une première étape, Dewey le dit, il s'agit d'observer les situations indéterminées. C'est-à-dire dans notre cas, des démarches de projets spatiaux (les missions urbanisme/paysage) dont nous ne savons pas si elles sont guidées par une logique paysagère ou territoriale. Notre intuition repose sur l'idée que les missions menées par les CM, lorsqu'elles ont une dimension *paysagère* et *participative* font cohabiter les deux logiques, ce qui génère des troubles ou des paradoxes chez les acteurs et dans leurs prises de décision.

Progressivement, l'identification de la nature de ces troubles, la caractérisation de leur stratégie d'adaptation, les nouvelles méthodes émergentes nous permettront de saisir ce qui caractérise une *démarche paysagère participative* (la DPP). La situation alors déterminée à la fin de l'enquête scientifique permet de présenter en quoi elle constitue une forme d'action qui *hybride* la logique paysagère et la logique territoriale. Son identification contribue ainsi à la connaissance d'une logique spatiale qui est à la fois d'ordre territorial et paysager.

⁵⁵ Conventions Industrielles de Formation par la REcherche

Paysage et participation : objets initiaux indifférenciés des DPP

Dans un premier temps, *paysage* et *participation* sont deux termes qui renvoient de manière indifférenciée à une logique paysagère et à une logique territoriale. Dans notre cadre théorique, le terme de « *Paysage* » dans la *DPP* est synonyme de *matérialité spatiale* (voir 2.1.1), ce qui nous permet d'étudier la ou les logiques spatiales en cours (qu'elles soient paysagères ou territoriales). C'est bien la forme indifférenciée de départ qui nous permet d'ouvrir l'enquête. Dans le souci de pouvoir employer des termes qui font aussi écho chez les praticiens, nous avons choisi de maintenir le terme de « paysage » dans l'expression *DPP*, plutôt que *matérialité*, mais il ne faudra pas oublier qu'il s'agit des interactions avec la « matérialité ». Quant au terme de *participation*, il est synonyme de « *prendre part* », c'est-à-dire pour des individus, d'accepter d'entrer en interaction avec la communauté, et de construire un projet commun (Zask, 2011). Dans la situation indéterminée de départ, nous ne savons pas de quel ordre est cette participation : elle dépend de la logique adoptée par les individus qui sont impliqués dans la démarche. C'est aussi ce qu'il nous importe de déterminer, puisque nous envisageons que cette communauté d'individus innove des propositions hybrides entre logique paysagère (cf. ch. 1.3.4) et logique territoriale (cf. ch. 1.4.4).

Relations entre la DPP et la MPP : une enquête sur des enquêtes

La démarche scientifique que nous avons présentée comme une enquête repose son analyse sur des acteurs en train de s'adapter et de développer une logique hybride mi-territoriale, mi-paysagère, c'est-à-dire, eux-mêmes en train *d'enquêter*. Dans le langage commun, nous allons voir que le paysage et la participation ne renvoient pas au même sens conceptuel tel que nous l'avons rapporté. Parfois les termes ont un sens différent selon les chargés de mission, les élus et les bureaux d'étude. Cependant, les missions auxquelles ils s'affairent, et notamment lorsqu'ils disent qu'elles comportent à la fois une dimension paysagère et participative présentent des situations complexes, ambiguës, qui nous ouvrent des terrains de recherche et une voie expérimentale permettant de vérifier nos postulats. Que sont ces Missions paysagères participatives ?

3.3.4. Les MPP (missions paysagères participatives) instruments de politique procédurale : transformation du système d'acteurs par l'action en train de se faire.

Les MPP (Missions paysagères participatives) : l'expérimentation d'une communauté d'enquêteurs

Nous définissons les missions paysagères participatives (MPP) comme étant les initiatives des acteurs territoriaux qui génèrent un pragmatisme comportemental. C'est-à-dire que les acteurs mènent un processus itératif dans la construction de leurs actions : en fonction des étapes du processus et des conséquences de leurs actions, ils orientent et réajustent les actions suivantes. Les acteurs en interaction avec leur environnement sont eux-mêmes sujets à évolution. Ce processus, c'est l'expérimentation décrit par Dewey (Zask, 2010). Elle constitue l'une des seules voies véritables pour construire une démocratie participative. L'idée d'expérimentation est résumée par Joëlle Zask pour présenter l'ouvrage de Dewey « *Le public et ses problèmes* » dans l'édition française (Dewey, 2010), introduction qu'elle intitule « La politique comme expérimentation ». Nous retiendrons quatre points importants de son exposé qui précisent le concept d'expérimentation et sur lesquels nous nous appuierons pour définir les MPP comme expérimentation :

a/ L'ajustement en fonction d'autres expériences (le monde de la pratique)

b/ La spécificité de la relation fin/moyen (relation idée / effet observable, principe d'abduction.)

c/ Les entités interagissantes (la communauté d'enquêteurs, le public)

d/ L'expérimentation comme mouvement d'unification (le changement social inhérent).

Il nous faut cependant revenir d'abord sur la présentation des termes *paysage* et *participation* pour l'objet MPP et sur l'ambiguïté qu'ils présentent dans le langage commun et professionnel.

Paysage et participation : ambiguïté des termes dans les MPP

a) La mission « Paysage » : logique paysagère pour les uns, logique territoriale pour les autres.

Dans le langage commun, l'un des premiers usages du terme *paysage* est celui qui renvoie aux relations sensibles, esthétiques de nos rapports à l'espace, en outre une relation « habitante » qui engage l'être dans un engagement esthétique au monde. Pour les habitants et les concepteurs tels que les architectes ou les paysagistes, une mission sur le *paysage* va facilement constituer les fondements d'une logique paysagère qu'ils vont développer dans leur mission (mission pouvant être synonyme ici de commande, de projet, ou encore de démarche).

Un deuxième usage commun du terme *paysage* va apporter une ambiguïté de sens. En effet, le paysage peut aussi se définir comme la résultante visible d'une organisation physique et matérielle de l'espace. Cette définition nous renvoie alors à des relations plus organisationnelles et économiques que l'homme entretient avec la réalité matérielle de l'espace. La mission paysagère va représenter pour d'autres l'idée d'un travail les amenant à construire une logique plus territoriale. Cela serait notamment le cas pour des élus ou des techniciens, tournés davantage sur la gestion des ressources.

L'idée d'une *mission paysagère* ne couvre donc pour les uns ou les autres qu'une des deux logiques. En ajoutant la dimension « participative » à la mission paysagère, l'on peut supposer que chacune des catégories d'acteurs n'y voit pas une redondance, mais que l'aspect participatif corrobore l'aspect manquant. La participation appuie alors, elle aussi, ou une logique paysagère, ou une logique territoriale de manière complémentaire à l'idée que les acteurs se font du « paysage ».

b) La « Participation » : complémentarité de la mission paysagère, vers la coprésence de la logique paysagère et de la logique territoriale

Que serait la participation pour les acteurs dont la démarche paysagère instaure déjà une relation sensible et esthétisante et donc participative (dans le sens de la logique paysagère) ? Insister sur la participation devrait tendre vers une mission qui aurait pour objectif d'impliquer une diversité d'acteurs, et rechercher une coordination entre ces derniers.

À l'inverse, pour les acteurs dont la démarche paysagère recouvre déjà des relations organisationnelles (gouvernance) et économiques, doubler la mission paysagère par une dimension « participative » devrait instaurer chez eux l'idée d'un engagement corporel, sensible, esthétique dans la démarche. Ou, du moins, les inciter à inviter les habitants à collaborer à cette démarche pour pouvoir exprimer cette relation.

Ainsi, l'idée est que l'assemblage autour d'une mission qui associe la dimension paysagère et la dimension participative devrait, malgré l'ambiguïté de sens des deux termes, donner naissance à une mission qui induit à la fois une logique paysagère et une logique territoriale.

Les MPP comme expérimentation : les principes

Les missions que nous allons décrire en tant qu'expérimentations sont des actions engagées par des collectivités locales et font généralement l'objet d'une commande publique. Nous entendons sous le terme de mission le travail partenarial entre la maîtrise d'ouvrage (les élus et les techniciens) et les bureaux d'étude (BE) qui accompagnent la maîtrise d'ouvrage dans la conception de son projet de paysage.

a) L'ajustement en fonction des expériences précédentes (le monde de la pratique)

« L'expérimentation désigne le cours que suit une activité à l'égard à la fois des expériences antérieures et de celles qui sont visées ou anticipées. » (Zask, 2010, p. 29) renvoyant à l'ouvrage de Dewey : *Logique, la théorie de l'enquête* (Dewey, 1967).

L'expérimentation commence dès l'établissement d'un cahier des charges destiné à donner les lignes de conduite et les objectifs de la mission. Dans un premier temps, la maîtrise d'ouvrage est alors seule en jeu pour réaliser l'appel d'offre en fonction de ses expériences antérieures et de l'expérience qu'elle anticipe.

Une fois le bureau d'étude recruté, maîtrise d'ouvrage et bureaux d'étude s'accordent sur un planning prévisionnel, sur les étapes et le nombre de rencontres envisagées. Le choix de cette méthodologie est adopté suite à une négociation entre le commanditaire et le prestataire. L'expérimentation est enrichie par les expériences antérieures des bureaux d'étude.

Étapes et rencontres s'inscrivent ensuite dans un processus de projet. C'est-à-dire que chaque étape ou rencontre constitue une expérience collective sur laquelle les individus impliqués dans le projet s'appuient pour anticiper l'étape et la rencontre suivantes. Les dimensions paysagères et participatives des rencontres diversifient les expériences antérieures sur lesquelles peut s'appuyer le collectif. La succession d'expériences constitue l'expérimentation.

Enfin, le projet - ou l'expérimentation - doit aboutir à des principes d'aménagement s'accordant sur des valeurs communes mais aussi sur un programme d'actions destiné à modifier la matérialité physique du paysage. Le projet se fonde sur un autre aspect du pragmatisme : la spécificité de la relation fin/moyen.

b) Spécificité de la relation fin/moyen (relation idée / effet observable, principe d'abduction.)

« Loin de désigner l'adaptation des moyens à des fins déjà là, [le pragmatisme] établit au contraire que les fins doivent toujours être retravaillées en fonction des moyens réellement existants qui permettent de les éprouver » (Zask, 2010, p. 25).

La spécificité de la relation fin/moyen des MPP peut être envisagée sous différents angles, et selon le degré de liberté et d'ajustement des acteurs en train de penser et d'agir. Du point de vue des animateurs en charge de la mission, la MPP est vue comme une globalité dont il faut assurer une fin (la satisfaction de la maîtrise d'ouvrage, la stabilisation de décisions, le programme d'action, la spatialisation des enjeux, etc.). Leur intelligence réflexive et l'ajustement des moyens pour y parvenir a lieu dès leur proposition de méthode, puis tout au long du processus dans l'ajustement des méthodes.

Du point de vue des autres participants, cette vision globale centrée sur les méthodes d'animation ne constitue pas pour eux une latitude d'actions qui leur permettraient d'orienter une finalité du projet. Ils sont davantage portés sur l'opérationnalité des actions, la transformation d'une matérialité paysagère, en tant que finalité. La relation fin/moyen doit donc se lire plus finement dans le déroulé de la mission. C'est au fil des étapes, et des rencontres que se déploient les moyens existants et

les possibilités d'ajustement de l'action qui permettent de faire émerger la finalité qui en découle. Il faut alors saisir la nature des expériences de ces rencontres et les interactions qui s'y produisent : l'animation des MPP privilégiant des rencontres sur le terrain ou encore l'utilisation d'outils permettant l'expression et la créativité.

c) Les entités inter agissantes (la communauté d'enquêteurs, le public)

« *L'interaction n'affecte pas seulement la relation entre deux entités mais également la nature des entités elles-mêmes* », (Zask, 2010, p. 28)

Le principe d'interaction entre différentes entités sous-tend l'idée d'expérience. L'interférence est transformatrice pour l'une et pour l'autre entité. Cela invite Dewey à penser que les dualités organisme/environnement ou encore individu/société doivent être dépassées (Zask, 2010, p. 28). C'est aussi ce qui le conduit à redéfinir *le Public* comme *union sociale plurielle* (Zask, 2008). En effet, pour Dewey, le public n'est pas une unité préalable mais la résultante des interactions ouvertes à tous les citoyens, interactions qui naissent d'un trouble d'abord indéterminé. D. Cefaï résume ainsi l'idée de public selon Dewey :

« *Le point de départ est la confrontation à une situation problématique où des personnes éprouvent un trouble indéterminé et perçu initialement comme relevant de la vie privée. Le public n'est pas donné d'avance avec la positivité d'un corps civique ou d'une audience médiatique. Il émerge à travers le jeu des interactions entre ces personnes qui se constituent comme un collectif d'enquêteurs, d'explorateurs et d'expérimentateurs qui vont monter des dispositifs de mobilisation pour définir leur trouble, l'ériger en problème d'intérêt public et interpeller les pouvoirs publics en vue de le résoudre* » (D. Cefaï, 2003)

Ainsi, c'est par le biais de ces interactions, que se construisent à la fois une communauté compétente aux jugements politiques, et une définition du commun. « *L'art de juger et l'art de former une communauté sont solidarisés* » (Zask, 2008, p. 179).

« *Un public au sens passif ne peut devenir actif que dans la mesure où il parvient à transformer les conditions qui l'affectent. Mais repérer quelles sont ces conditions est justement le problème le plus cuisant. C'est à ce niveau qu'une démarche d'enquête est requise. Un public moderne est, ou devrait être, un public d'enquêteurs* » (Zask, 2008, p. 180).

Or, c'est bien ce dont il s'agit dans les MPP : constituer un public d'enquêteurs capable de « *restaurer le continuum de leurs expériences quand celui-ci est rompu* » (Zask, 2008, p. 180), (Zask, 2000). Dewey, proposera aussi le terme de *communauté d'enquêteurs*, la communauté signifiant pour lui l'idée d'échange, de coopération, de transaction. C'est la contribution individuelle au commun, dont les visées (la fin) ne seront que les conséquences des moyens de l'individu, associés et ajustés avec ceux des autres. « *Dans une communauté, le commun est donc le fruit de la contribution individuelle de toutes les personnes concernées, et non la condition préalable de leur coordination.* » (Zask, 2008, p. 183).

Cette communauté d'enquêteurs se compose dans les MPP de l'ensemble des participants qui y prennent part : des chargés de la mission aux bureaux d'étude, des élus aux habitants, des professionnels aux représentants d'institutions, sans oublier les chercheurs.

Notons que dans les MPP, les formes d'interaction ont aussi lieu avec la matérialité paysagère, ce qui nous invite à inclure en quelque sorte à la communauté d'enquêteurs des entités qui pourraient être non humaines (en particulier la faune, la flore).

Les MPP aident à construire les interactions évoquées ci-dessous par le biais de méthodes d'animation participative. C'est pourquoi nous y attacherons de l'importance, mais soulignons que l'enquête de la communauté d'enquêteurs ne s'y résume pas.

d) L'expérimentation comme mouvement d'unification.

« L'unité n'est pas trouvée (ou retrouvée) mais produite, au terme toujours provisoire d'un mouvement d'unification durant lequel divers éléments se spécifient les uns par les autres (comme un environnement et un organisme) et s'ajustent les uns aux autres (comme les différentes phases d'une conduite finalisée ou les différentes parties d'une personnalité). (...). Le résultat de ce mouvement peut s'avérer tout aussi bien la société comme union sociale, la conduite comme union d'une multiplicité d'expériences, la vie comme union d'un organisme et d'un milieu naturel, etc. » (Zask, 2010, p. 24)

Au terme de la MPP, plusieurs unités sont produites : tout d'abord, le résultat est un plan de paysage (hiérarchisation des lieux stratégiques, programmes d'action de protection ou de transformation de la matérialité, planning des actions opérationnelles), fruit des interactions de la démarche. Nous identifions une deuxième unité qui correspondrait à une réorganisation des responsabilités et des jeux d'acteurs, soit une gouvernance. Enfin, une dernière unité pourrait être celle d'une nouvelle ingénierie territoriale, si l'on se penche davantage sur les animateurs et la synthèse qu'ils font de leur expérience, et qu'ils pourraient renouveler par la suite.

« L'unité provient d'un procès de transformation mutuelle entre entités inter agissantes, par quoi chacune d'elles acquiert des traits qu'elle ne possédait pas auparavant, indépendamment de l'interaction » (Zask, 2010, p. 25)

Identifier les unités issues du mouvement d'unification, c'est aussi repérer ce qui fait « expérimentation » pour la communauté d'enquêteurs, c'est-à-dire ce qui constitue un bilan sur lequel la communauté d'enquêteurs peut s'appuyer pour d'autres actions à venir.

Les MPP comme expérimentation en pratique : naissance d'environnements sociaux hétéroclites

Nous avons établi que le trouble originel qui engendre une MPP se situe dans la matérialité spatiale. Dans la philosophie pragmatique que nous avons adoptée, ce trouble ne peut être indépendant des observateurs qui enquêtent collectivement. Rappelons alors que le processus de l'enquête modifie autant la situation matérielle que la situation des enquêteurs. Ainsi, l'aboutissement de l'enquête collective conduit d'une part à l'élaboration d'un projet matériel spatial, d'autre part à la constitution d'un public. L'on comprend alors qu'engager une MPP pour les techniciens de la maîtrise d'ouvrage et ceux du bureau d'étude relève de situations paradoxales : comment rassembler des individus qui ne se reconnaissent aucun point commun au départ puisque, en effet, ce n'est qu'à travers l'expérience collective qu'ils vont se transformer en public ? De même, comment rassembler des participants autour d'un problème qui n'est pas encore identifié ? Ces conditions sont pourtant celles de l'enquête qui constitue un processus démocratique. Les CM/BE relèvent cependant le défi et rusent pour obtenir ces conditions. Voyons comment ils tentent de mobiliser des participants et comment ils annoncent les objectifs de la démarche.

a) La mobilisation des participants

L'une des stratégies pour mobiliser des participants consiste à trouver des individus aux logiques spatiales différentes, c'est-à-dire qui soient déjà pris dans des enquêtes qui les motivent : la motivation de créer un jardin qui leur procure du plaisir, de gérer une exploitation agricole dont on peut tirer des revenus, de créer des espaces publics qui permettent d'améliorer la vie sociale d'un

village, l'ambition d'augmenter le nombre de logements et l'arrivée de nouveaux habitants facteurs de richesse pour la commune, etc. Ces exemples ne sont pas exhaustifs et renvoient soit à une logique territoriale, soit à une logique paysagère telles que nous les avons définies dans la partie I. Nous avons souligné que quelle que soit la logique, elle ne peut pas être développée par un individu isolé mais qu'elle est toujours en relation avec un collectif. Ainsi, identifier les participants potentiels aux MPP consiste à trouver des individus faisant partie de publics déjà reconnus. Il est quasi impossible de mobiliser un habitant lambda qui ne développe pas de logique (c'est-à-dire qui ne soit pas en cheville avec un collectif).

Ainsi, c'est dans les différents collectifs ou réseaux sociaux que les animateurs de la démarche vont aller rechercher ces individus qu'ils nomment très souvent « personnes ressources. »

On note parmi eux :

- Les élus. Ils appartiennent de fait à un collectif : la municipalité, l'intercommunalité, ou encore l'institution Parc. Ils sont plutôt dans une logique territoriale de développement économique tiré de la valorisation des ressources que sont les patrimoines naturels et culturels. Leur groupe est constitué lors de rencontres où ils font à la fois preuve de représentativité (image politique des institutions) et de manifestation pour l'intérêt collectif défini en fonction du territoire qu'ils ont en charge.

- Les techniciens. Selon leur spécialité, leur formation et leur mission, ils tendent à développer une logique territoriale ou paysagère. Leur intérêt pour participer aux MPP est motivé par des formes d'expertise dont ils ont l'habitude, nées d'une conviction déontologique qu'ils peuvent partager en dépit de leur appartenance à différentes institutions. Un technicien du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) partagera les mêmes objectifs qu'un chargé de mission patrimoine d'une collectivité, d'un point de vue méthodologique sur la conception d'un espace. Un site rassemble aussi des motivations communes où les techniciens se reconnaissent dans un groupe, malgré leurs différences. Par exemple l'ONF et le Conseil Général peuvent être soucieux d'un même ENS (Espace Naturel Sensible).

- Les associations. Le principe même d'une association est de réunir un collectif autour d'une ambition partagée. La spécificité des associations « habitantes » est de rassembler des gens préoccupés des conditions de leur bien-être (associations environnement et santé), de valeurs culturelles (associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine), de sociabilité (jardinage, clubs de randonnées, clubs de cyclotourisme, etc.) Les habitants sont davantage rassemblés dans une logique paysagère.

- Le système éducatif. Sollicités, maîtres, professeurs et élèves présentent un groupe uni dans le partage et la transmission des connaissances. La logique paysagère les concerne au premier chef, facteur de créativité et de construction d'une culture commune.

b) Les stratégies nécessaires à la motivation

Les logiques territoriales et les logiques paysagères constituent une première base d'expérience. Par la suite nous verrons comment l'expérience doit être bien engagée pour être source de motivation car elle fait appel à la réflexivité. Pour dépasser la simple logique territoriale ou la simple logique paysagère et impulser la MPP, il faut recourir à d'autres stratégies. Routine, curiosité, convivialité ne font pas appel au registre de l'expérience, mais peuvent être des facteurs de motivation :

- La routine consiste à mobiliser, sous l'effet de rôles préétablis. Par exemple, il est de coutume de s'adresser aux élus référents du Parc pour les impliquer dans une action prévue dans la

charte. Les élus répondent à l'invitation par obligation de fonction. De même, il est habituel de s'adresser à des associations qui ont vocation à faire de la sensibilisation. Ces dernières en viennent par nature à transmettre leurs connaissances.

- La curiosité est source de motivation en ce qu'elle pousse à aller plus loin dans la connaissance et la découverte. Elle se fonde sur quelques éléments de connaissance incomplets. L'imagination conduit alors au désir d'assouvir les manques. Rupture avec la routine, la curiosité va de paire avec l'envie d'être surpris, étonné, voire dérouté ou ravi. Lorsqu'un BE propose de découvrir une carte géante de dix mètres de long ou d'organiser un happening dans l'espace public, les participants sont motivés par la curiosité.

- La convivialité fait partie des stratagèmes de motivation. Elle réunit par simple plaisir d'être ensemble autour d'un buffet, d'un verre, d'un jeu... Elle peut se satisfaire du plaisir de rencontrer amis ou connaissances et se coupler de la curiosité d'en rencontrer de nouvelles.

c) Le nombre de participants

Les BE sont tenus de respecter une contrainte d'une dizaine de réunions pour animer la MPP. C'est le maximum qu'on puisse demander à des élus et à des participants bénévoles sur une durée d'un an, comme semble le confirmer la tendance. Or, sur dix réunions, comment former un public ? Comment créer suffisamment d'interactions entre les participants, afin qu'un individu s'adapte à son environnement social et s'en enrichisse et afin qu'un intérêt commun s'en suive ? Il semble, si l'on en croit les pratiques, que ce ne soit optimum que dans la limite de vingt à quarante personnes. En effet, il faut que chacun ait l'opportunité de prendre part aux conversations et puisse identifier chez l'autre sa personnalité ou ses intérêts. Il faut aussi laisser au travail collectif le temps de mûrir une perspective commune. Cette perspective est notamment travaillée non seulement dans les débats mais aussi dans des expériences sensibles, plastiques et créatives. Souvent, même le groupe de quarante paraît trop important, et il est nécessaire de créer des sous-groupes de cinq à dix, pour laisser libre cours à toutes les formes d'expression : l'expérience sensible que l'on éprouve sur le terrain doit pouvoir maintenir des conditions de quotidienneté. Ainsi les participants peuvent-ils appréhender l'espace tel qu'il se vit, se lit, s'apprécie. Pris dans une foule, on a une relation à l'espace et aux autres très différente. C'est pourquoi on privilégie l'intimité d'un petit groupe. L'expérience plastique a les mêmes contraintes numériques de participants. Pour que se déroulent les interactions avec l'objet et les gestes sculpturaux ou picturaux, le petit nombre est de rigueur si l'on veut réussir une certaine coordination collective.

La créativité et l'imagination se placent en continuité et en simultanéité des deux expériences précédentes. Le petit groupe pousse à l'autonomie de l'individu et limite son inhibition.

Parmi la dizaine de réunions qui constitue les MPP, est souvent prévu un temps de partage et de restitution de ces différentes expériences. Ce temps permet de dégager une synthèse possible, étape dialectique qui favorise l'émergence d'un nouveau public.

d) Statut spécifique des animateurs, membres de la communauté d'enquêteurs

Leur premier rôle est d'organiser les expériences d'expressions sous toutes leurs formes, de les coordonner et d'en tirer une situation la plus homogène possible, qu'ils cherchent à la fois dans le public et dans le projet spatial. La composition des participants lors des rencontres n'étant pas toujours la même, ils assurent le suivi et la continuité de l'expérience collective par des comptes-rendus, des cartes et des mémoires photographiques ou schématiques. Pendant la synthèse, ils interpellent les personnes susceptibles de faire part des expériences qui ont illustré ou ponctué les débats. Dans l'animation, les praticiens lorsqu'ils sélectionnent les témoignages et les résultats d'expérience, hybrident logique territoriale et logique paysagère.

e) Annoncer les objectifs de la MPP

Rappelons le paradoxe sur lequel se construisent les objectifs de la MPP : il s'agit de convoquer des gens autour d'une problématique qui n'est pas définie à l'avance, puisque c'est l'objet de l'enquête collective. Comment annoncer alors l'enjeu et l'aboutissement de la démarche aux participants ? Les animateurs vont devoir « feinter » en anticipant sur quelques données préalables : actions voisines effectuées sur d'autres territoires, grandes problématiques sociétales, incitations législatives en cours, pratiques personnelles. Les objectifs ne sont pas connus, mais les modes opératoires peuvent être révélés : il ne s'agit pas d'imposer des actions, mais de les suggérer. Opérations de sensibilisation, esquisses de projets, réalisations d'aménagement, mesures réglementaires de protection ou de valorisation sont des cadres qu'il restera à remplir ou à modifier.

Quant à leur objectif de se constituer un public, les animateurs l'annoncent très peu. Cependant, l'une de leurs stratégies est d'annoncer une cartographie et un programme d'actions opérationnelles. Cela va leur permettre de répartir la responsabilité de chacun au sein d'un groupe unifié, puisque tous les participants auront eu l'occasion de construire eux-mêmes la cartographie par l'apport des éléments récoltés lors de l'enquête.

Les MPP comme politiques procédurales : instrument de l'action publique

En proposant le concept d'expérimentation et celui de communauté d'enquêteurs comme principes de politique et de démocratie, Dewey introduit en précurseur une réflexion sur les instruments de l'action publique. Les principes qu'il décrit s'apparentent à ceux d'une politique procédurale à laquelle nous pensons rapprocher les MPP. Comme l'invitent Lascoumes et Le Galès, il ne s'agit plus de s'intéresser aux politiques publiques mais à leur efficacité. Ils préfèrent alors parler d'action publique et se pencher sur la façon dont les acteurs mettent en œuvre l'action par des formes d'appropriation, d'adaptation, voire de rejet ou de résistance (Lascoumes, Le Galès, & Singly, 2012). Cette prise de conscience permet d'imaginer des politiques plus procédurales, c'est-à-dire des politiques pour lesquelles le moyen et le processus d'action (la procédure) sont tout aussi importants que les objectifs visés dans le champ considéré. Ces objectifs ne sont pas déterminés par avance. Ils sont les fruits du processus, d'une construction sociale et politique. Cette posture bouleverse le statut et le rôle de l'Etat, notamment lorsqu'il est, comme en France, hérité d'une forme de jacobinisme. En effet, l'Etat cherche à se porter garant d'un intérêt général dont il définit lui-même le contenu de manière immanente. Les politiques procédurales, au contraire, tendraient à proposer un intérêt général relevant du « bien commun ». Dans une conception plus anglo-saxonne, ce « bien commun » est à construire à partir de débats et de délibérations publiques.

En outre, « *l'exercice de procédure, de principes pour agir collectivement, produit du « bien commun », de l' « intérêt général » ou « collectif ».* Le procéduralisme permet aux groupes et aux citoyens de collectivités nationales ou locales d'accepter que des intérêts opposés et des opinions divergentes soient légitimes et, éventuellement, conciliables dans les décisions certifiées de publiques par des institutions. » (Padioleau, 1999, p. 92). L'instrument a pour finalité un processus d'organisation qui va permettre de rationaliser la prise de décision et d'établir par étapes un « *bien commun* » localisé. (Lascoumes, 1998).

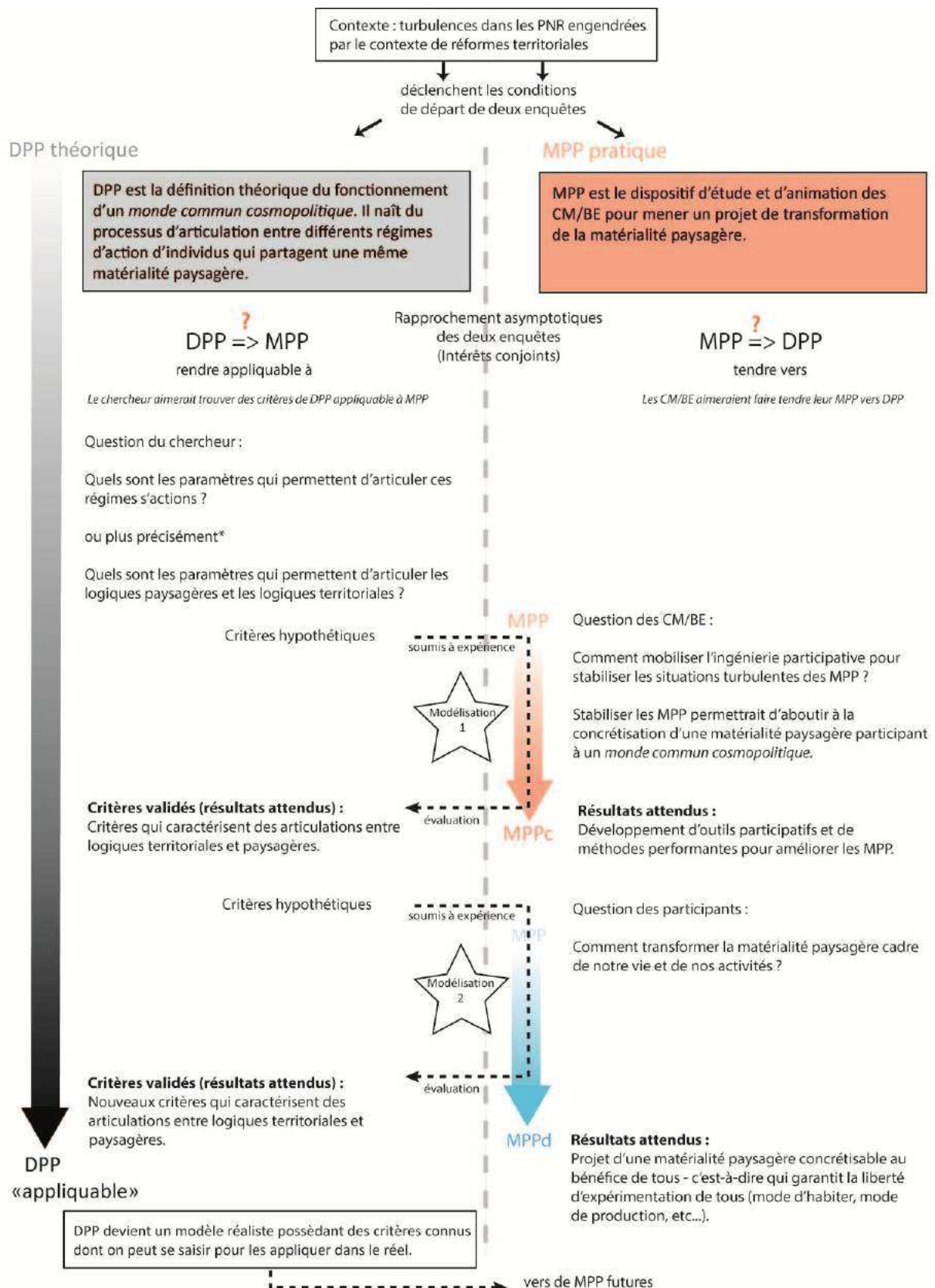
Les politiques publiques procédurales sont des instruments de l'action publique qui permettent de réguler/déréguler d'autres instruments de l'action publique. Il nous semble intéressant de discuter cette question à travers les travaux de Pierre Lascoumes, au regard de son approche sur l'action publique, et sur l'avènement des problématiques environnementales. Si le paysage n'est jamais abordé dans ces travaux, il nous semble que relire les contributions de Lascoumes sur les notions d'instrument, de transcodage et d'éco-pouvoir, nous offre des pistes d'observation des MPP, qui nous permettront par la suite d'éclairer ce que sont les DPP.

Dans la conclusion de leur ouvrage, « *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effet* », les auteurs expliquent leur intérêt vis-à-vis d'un nouvel objet : « *L'objet d'analyse devient le processus dans lequel est pris et par lequel se transforme un instrument, dont l'usage et les caractéristiques sont un enjeu social et politique entre ses concepteurs, ses utilisateurs, ses destinataires* » (Halpern, Lascoumes, & Le Galès, 2014). C'est dans le même esprit que nous nous intéressons aux MPP : à travers leur mise en œuvre, quelles sont les interactions sociales, politiques, qui sont en jeu, quelles transformations engendrent-elles sur ces concepteurs, et dans notre cas particulier, les PNR ?

Quelle est la spécificité d'un instrument tel que les MPP, pour lequel paysage et participation sont au cœur du processus ? Comment les MPP permettent-elles d'ouvrir un espace public permettant d'agir sur le monde à partir de valeurs communes ancrées sur un territoire ? Et comment s'articulent-elles avec d'autres instruments des politiques d'aménagement et les politiques paysagères des PNR ? Ces questionnements ouvrent l'enquête scientifique sur la DPP : elle questionne les MPP en tant qu'instrument de l'action publique, comme elle questionne les MPP en tant que processus démocratique faisant évoluer les instruments de l'action publique.

Conclusion du chapitre 3 – L’articulation entre les MPP et les DPP : une posture de recherche pour la résolution pragmatique de l’hypothèse

Un état de l’art sur la participation dans les sciences politiques, dans les sciences territoriales et dans les sciences du milieu et du paysage nous aura permis de distinguer la façon dont ces champs disciplinaires envisagent les expériences collectives (voir synthèse - tableau 2 en 3.1). Ce regard transversal sur les différents champs disciplinaires nous permet d’entrevoir ce qui lie ces approches les unes aux autres, mais aussi ce qui les fait entrer en contradiction. En particulier, la façon dont est abordée la dimension matérielle paysagère dans les jeux d’interaction fait apparaître des tensions possibles dans les enjeux de la participation (cf. ch. 3.2). Notre recherche passe donc par un nouvel éclairage des théories de la participation en posant un regard sur les relations qu’entretiennent les différentes disciplines qui la traitent : qu’engendre la sollicitation conjointe d’outils participatifs hétéroclites mobilisés dans un projet spatial ? Probablement des situations turbulentes qui obligeraient leurs animateurs à inventer de nouvelles formes d’articulation entre différents mondes, entre différents régimes d’expériences. C’est ce que précisément nous cherchons. Pour être vérifiée, cette hypothèse exige la mise en place de missions paysagères participatives (MPP) à partir desquelles l’on pourrait observer à la fois la diversité des dispositifs participatifs et les turbulences qu’elles engendrent. Cette résolution pragmatique aura nécessité que nous précisions comment s’imbriquent l’enquête du chercheur (connaissance scientifique) et celle plus ordinaire (connaissance profane) des praticiens (ch3.3). L’enquête du chercheur tente de définir ce qui conditionne les Démarches paysagères participatives (DPP) dans lesquelles se dégageraient des formes d’hybridation entre logique paysagère et logique territoriale. Il s’agit ensuite de lier ces observations et celles des techniciens qui tentent de moduler la diversité des outils participatifs dont ils disposent afin de dissiper les troubles rencontrés au cours de leurs Missions paysagères participatives (MPP), cela aidant, de fait, à faire évoluer le régime d’action institutionnel.

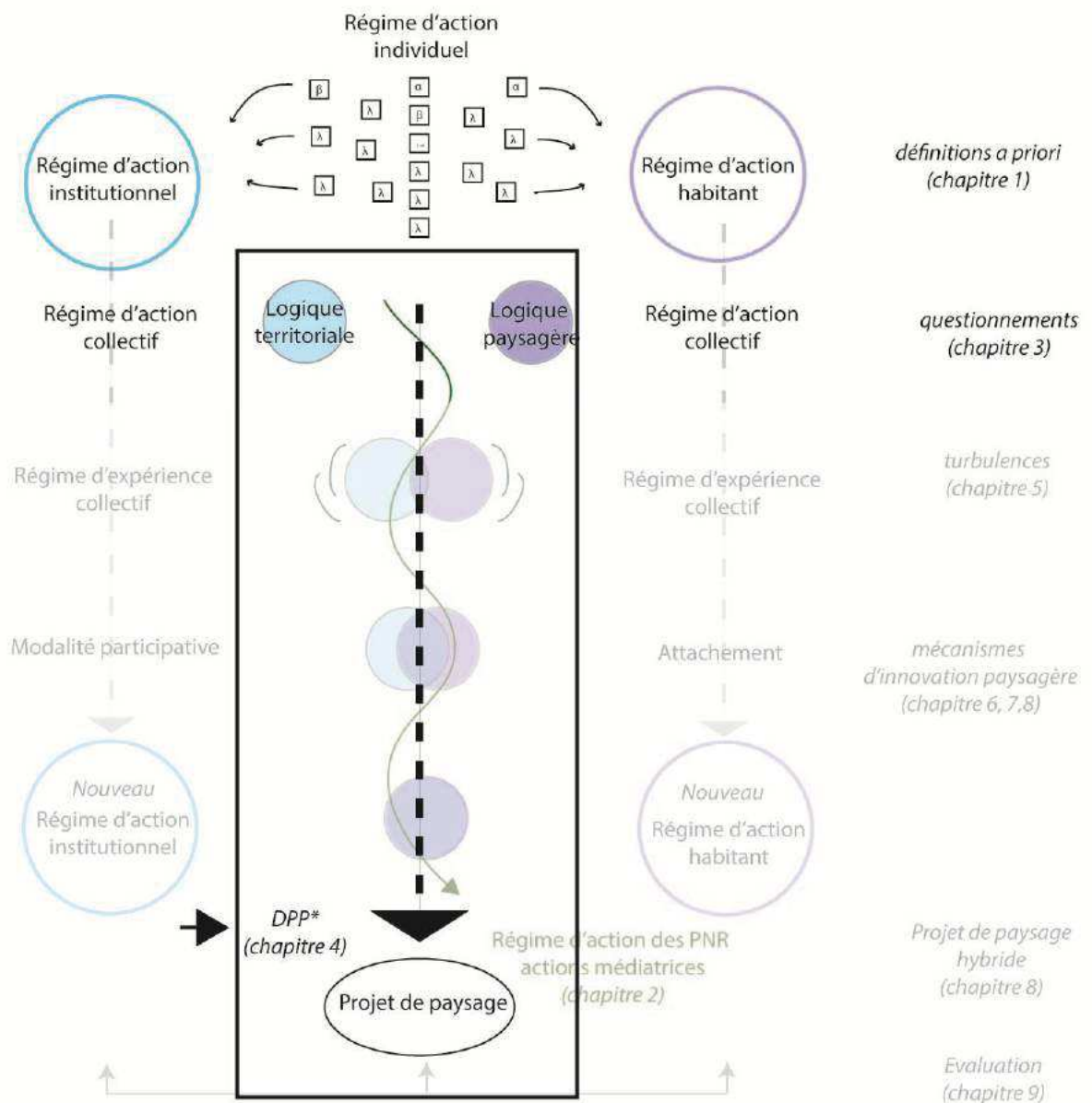
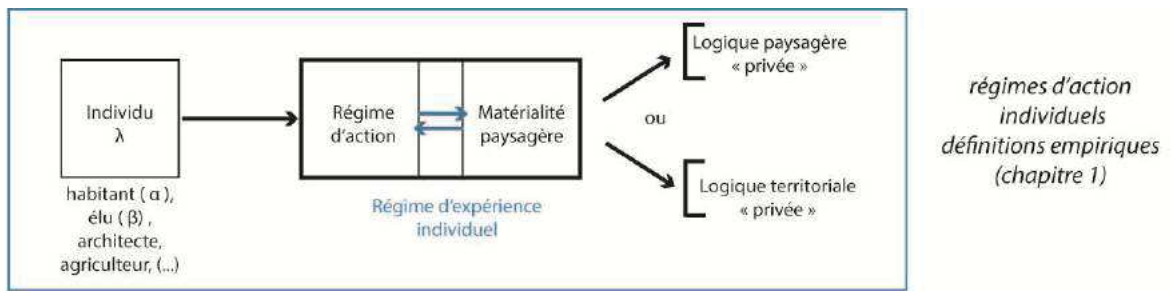


*Parce que les différents régimes d'action sont en interaction avec la matérialité, et parce qu'ils ne sont pas seulement individuels (les individus sont en interactions les uns, les autres), ils prennent des formes expérimentales que nous avons appelées logiques. Elles sont soit territoriales, soit paysagères.

Figure 12 - L'articulation entre DPP et MPP.

Puisque le précédent chapitre sur le régime d'action institutionnel des PNR (**cf. ch. 2**) nous a permis de montrer que le contexte actuel de réformes territoriales poussait les chargés de mission (CM) à s'engager dans des MPP, les conditions de réalisation de notre enquête scientifique sur les DPP sont prêtes : il ne nous reste plus qu'à suivre les CM et leurs principaux partenaires, les bureaux d'étude (BE) dans leurs propres enquêtes que sont les MPP. Or, c'est ce que nous a permis un contrat de thèse CIFRE. Le chapitre suivant exposera comment nous avons organisé notre recherche au sein du réseau des PNR de Rhône-Alpes, la façon dont nous avons récolté nos matériaux, les théories que nous avons mobilisées pour les analyser, la façon dont nous nous sommes servie de résultats intermédiaires - turbulences, expériences - et la nécessité de combiner différentes postures de recherche pour faire progresser notre enquête sur les DPP.

Chapitre 4 – Méthodologie pour une recherche pragmatique dans le réseau des PNR de Rhône-Alpes : l'organisation de la thèse



**Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur*

Figure 13 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : méthode de la DPP validée au fil de l'expérimentation (chapitre 4)

Introduction du chapitre 4

Dans les précédents chapitres, nous nous sommes attachée à montrer en quoi les PNR sont des terrains privilégiés pour mener notre enquête sur les DPP. Nous avons mis en évidence que le contexte institutionnel français offrait aux chargés de mission des PNR des opportunités de changement. Il ne nous reste plus qu'à préciser la façon dont nous nous sommes inscrite dans le réseau des PNR/PN de Rhône-Alpes pour y développer notre méthodologie pragmatique et accompagner les MPP (**chapitre 4.1**). Dans un premier temps, nous exposerons le cadre de travail qui conditionne le contexte de notre expérimentation : nous reviendrons sur l'élaboration de notre contrat CIFRE ; puis nous présenterons en détail nos terrains d'enquête (territoires et chargés de mission. Enfin, nous donnerons quelques éléments du calendrier de notre thèse. Une fois ce contexte exposé, nous nous attaquerons à la méthodologie de notre recherche proprement dite (**chapitre 4.2**). Nous exposerons dans ce deuxième temps la façon dont différents courants, tous héritiers du pragmatisme, inspirent notre méthodologie de recherche : *l'expérimentation* comme méthode d'enquête pragmatique, la *grounded theory* et *l'ethnométhodologie*. Chacun de ces courants repose sur des propositions méthodologiques qui engagent à travailler sur l'interprétation des matériaux de recherche au cours même de leur collecte. De fait, l'observation participante est l'un des outils les plus propices à l'application de ce principe. Nous verrons ainsi comment nous l'avons mobilisé dans les différentes étapes de notre enquête. L'observation participante n'étant pas incompatible avec d'autres modalités de récolte et d'analyse de données, nous n'hésiterons pas à compléter notre corpus - constitué essentiellement de notes de terrain - par des analyses de documents ou encore par des entretiens retranscrits. La dernière partie du chapitre visera, justement, à expliciter la façon dont nous avons adapté notre posture de recherche, notre façon de récolter et d'analyser notre corpus au regard des problématiques et des hypothèses soulevées au cours de notre enquête scientifique (**chapitre 4.3**).

En effet, en s'engageant dans une démarche pragmatique (l'enquête scientifique), notre thèse se construit par un ajustement successif et itératif d'hypothèses et de problèmes qui apparaissent au cours des transformations de terrain que nous accompagnons en tant que chercheur et chargée de mission. Ainsi, nous allons présenter dans ce chapitre les cinq postures de recherche qui accompagnent ce mouvement de pensée et structure notre thèse.

4.1. Cadre de travail du chercheur - le contexte de l'expérimentation

4.1.1. Les PNR, territoires d'expérimentation : le cadre institutionnel de la thèse CIFRE

L'« expérimentation » énoncée par décret

L'expérimentation est affichée comme l'une des cinq grandes missions des Parcs naturels régionaux. Cet objectif est affirmé dès 1988 dans le décret qui met en conformité la politique des Parcs avec la décentralisation. Est-ce une façon pour l'État de mettre en place des politiques procédurales pour accompagner la décentralisation ? Ou une manière d'attribuer aux Parcs un rôle dans le développement de la connaissance dans une perspective pragmatique ? En effet, le décret inscrit sous le même alinéa (Art 1 – 4) l'action expérimentale et la contribution à des programmes de recherche comme objectifs que doit mener un Parc naturel régional. Qu'est-ce qu'une action expérimentale ou qu'est-ce que l'expérimentation pour un Parc ? Et dans quelles mesures ces notions peuvent-elles être liées à une démarche scientifique ?

Dans les Parcs, l'expérimentation est souvent mobilisée pour justifier des actions sur lesquelles les techniciens sont novices, sans nécessairement de postures réflexives. Elle est parfois prétexte à agir en laissant le droit à l'erreur et va parfois jusqu'à justifier des actions qui auraient été vécues comme des échecs. En cas de réussite au contraire, elle va faire l'objet d'exemplarité et de promotion de l'action auprès d'autres territoires. La notion d'expérimentation dans le vocabulaire commun a donc souvent peu à voir avec une démarche de recherche scientifique de connaissance. Au contraire, dans la philosophie pragmatique, comme nous l'avons vu, elle fait figure de posture épistémologique de connaissance. Rappelons que chez Dewey, l'expérimentation est une notion fondamentale : c'est le nœud qui permet de lier théorie et pratique et d'en dépasser la dichotomie : elle permet une contribution à la connaissance tout en accompagnant le changement social. C'est sur ce double enjeu que l'idée d'expérimentation nous semble la plus appropriée dans l'interprétation du décret de 1988. Les thèses CIFRE sont l'occasion de mettre en œuvre cette idée d'expérimentation.

Le dispositif CIFRE – un dispositif adapté à l'enquête collective, donc au projet de paysage

Les récentes thèses et contributions sur la recherche en paysage proposent des démonstrations par l'action, par l'exposition de cadres expérimentaux et de méthodes, souvent réalisées dans le cadre de thèses CIFRE (Blouin-Gourbillière, 2013; Buyck, 2010; Pernet, 2011). Si la thèse CIFRE que j'ai menée a elle aussi une portée opérationnelle, elle propose d'ancrer cette forme de recherche dans un cadre conceptuel plus large : le pragmatisme. Nous nous inscrivons dans la lignée d'auteurs qui ont proposé d'aborder et de définir des objets à partir du pragmatisme. C'est par exemple le cas de la théorie du planning (Blanco, 1994). Celle-ci s'est constituée dans des cultures anglo-saxonnes sans vraiment émerger en France. S'il n'y a pas eu véritablement de théorie du planning en France, les sciences du paysage et les sciences du territoire ont, elles, tramé de nouvelles théories en aménagement avec une récente tendance à l'adoption de postures pragmatiques, les plus en phase avec ces objets spatiaux interdépendants de l'action, humaine notamment tels que le sont le paysage ou encore le territoire.

Une CIFRE sur le réseau des PNR et PN de Rhône-Alpes : spécificité de l'échelle d'expérimentation

Le contrat CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), cadre de financement de ma thèse, m'a permis grâce au partenariat avec la Région Rhône-Alpes l'accès à un terrain privilégié et original : l'ensemble des Parcs naturels régionaux et autres espaces remarquables de Rhône-Alpes (dont les Parcs Nationaux et l'Espace Mont-blanc) dont la surface représente plus de 20% du territoire Rhône-Alpin⁵⁶. Les chargés de mission (CM) « Paysage-urbanisme » des PNR et PN se sont progressivement organisé en réseau pour échanger autour de leurs pratiques et des problématiques rencontrées sur leurs territoires. C'est au cours de ces rencontres inter-Parcs, que sont remontées certaines problématiques auxquelles sont confrontées les CM et que s'est dessiné ce projet de thèse CIFRE soutenu par la Région. Un travail de Master 2 de recherche (Désveaux, 2011) m'avait permis de me pencher sur les actions de ces chargés de missions et d'assister à quelques unes de ces réunions de travail. Progressivement, l'idée que le paysage puisse être un thème fédérateur, outil de participation au service des nouveaux enjeux d'un urbanisme intercommunal a émergé comme piste d'expérimentation. Par ailleurs, la Région votait à la fin de l'année 2011 une nouvelle stratégie foncière régionale, l'exploration et l'expérimentation de nouveaux outils étant prévues dans le cadre de cette nouvelle stratégie. L'expérimentation à partir d'un outil paysage entrainé en résonance avec cette politique. La Région donnant le rôle de l'expérimentation à ses Parcs a alors préféré déléguer le portage administratif et le contrat de travail de la thèse CIFRE à l'un des Parcs de son réseau. Le PNR du Massif des Bauges étant ciblé comme l'une des têtes de file du réseau fut le porteur. J'ai donc été salariée du PNR du Massif chargée d'une mission de recherche pour le compte du réseau inter-Parc dans le domaine du « paysage et de l'urbanisme » sur un contrat de trois ans (2014-2016), et qui a été prolongée de trois mois supplémentaires. Le rattachement à ce Parc m'a permis par ailleurs de développer plus spécifiquement des expérimentations sur ce territoire, en particulier avec Simon Paillet, l'un des collègues moteurs de la construction de ce projet de recherche.

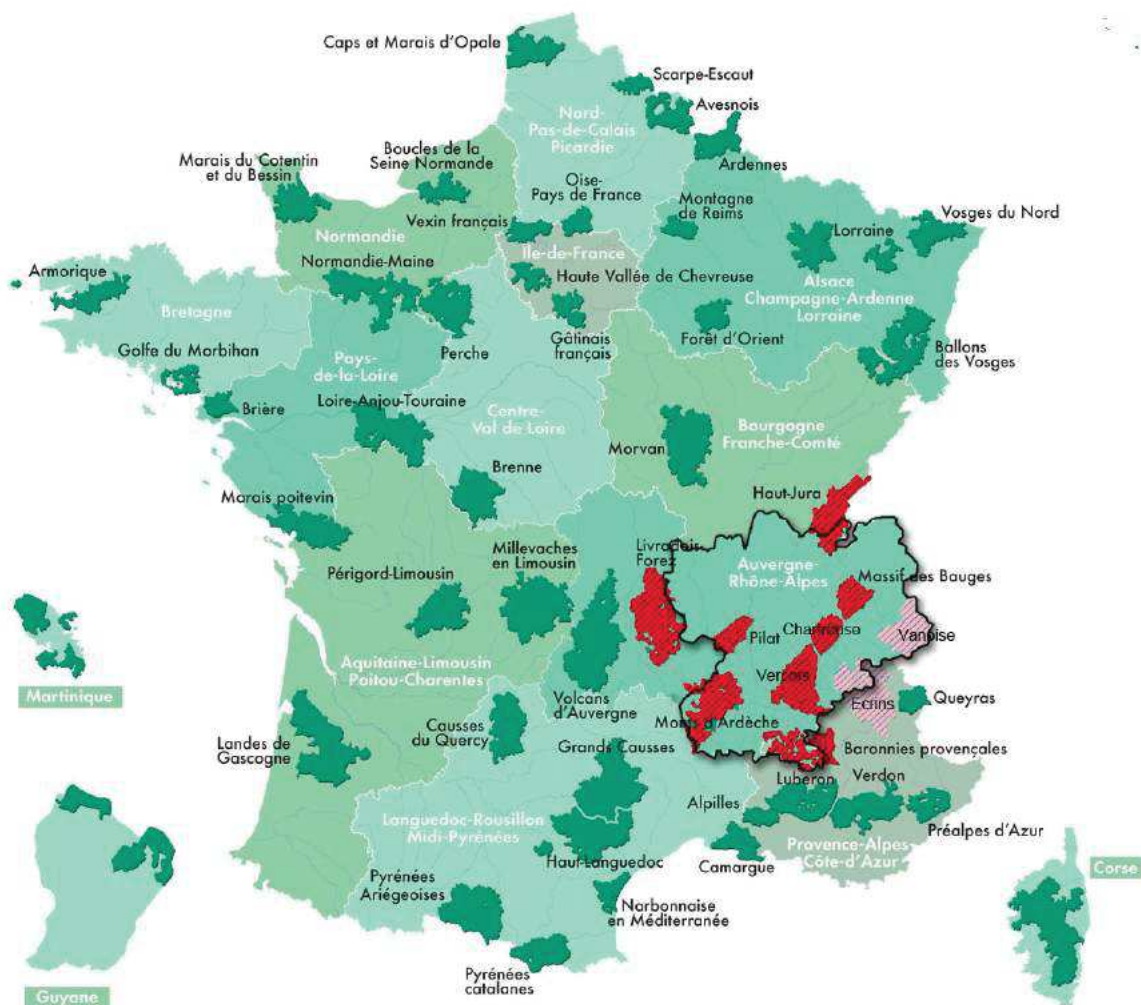
⁵⁶ Depuis l'unification de la Région Rhône-Alpes et la Région Auvergne en une seule et unique région, le réseau des Parcs naturels régionaux s'est structuré en association (APARA : Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes). Il comporte 9 PNR et 4 projets de PNR soit 30 % de la superficie de la nouvelle Région. Il n'inclut pas les Parcs Nationaux ou l'Espace Mont-Blanc.).

4.1.2. Présentation du terrain : réseau des PNR et PN.

Au commencement de notre étude, la Région Rhône-Alpes n'a pas encore fusionné avec la Région Auvergne. Le réseau auquel nous nous intéressons est composé de sept PNR : le Vercors, le Pilat, le Haut-Jura, le Livradois-Forez, le Massif des Bauges, la Chartreuse, les Monts d'Ardèche ; s'y ajoute un Parc en cours de création, les Baronnies provençales et deux Parcs Nationaux, la Vanoise et les Ecrins. L'ensemble de ces Parcs était régulièrement représenté par un ou deux chargés de mission dans le groupe de travail qui partageait ses problématiques de terrain et à partir desquelles j'avais ébauché ma proposition de thèse. L'entrée de ma recherche s'est construite à partir des chargés de mission en action. Or il n'y avait pas de représentants de l'Espace Mont-blanc dans le groupe de travail, mon terrain d'étude s'est donc centré uniquement sur les PNR et PN pour finir par se recentrer, finalement uniquement sur les PNR.

Trois PNR font partie du Sillon alpin : Vercors, Chartreuse, Massif des Bauges. Ils s'inscrivent tous trois aujourd'hui dans une réflexion métropolitaine élargie « interSCoT/PNR » suivant un axe Valence/Genève qui inclut la métropole grenobloise et les communautés d'agglomération de Chambéry et d'Annecy. À l'extrémité du Sillon alpin, les PNR des Monts d'Ardèche au Sud-Est chevauchaient la région Auvergne ; le PNR du Haut-Jura au Nord-Est est à cheval sur la région Franche-Comté. Le PNR du Pilat est davantage en lien avec l'aire métropolitaine lyonnaise. Le PNR des Baronnies, en cours de création au début de cette thèse, sera le 51^{ème} PNR qui verra le jour en 2015 ; il présente des caractéristiques transitoires entre la région Rhône-Alpes et la région Provence Alpes Côte d'Azur. Enfin, le PNR du Livradois-Forez, majoritairement en région Auvergne, a toujours été un Parc qui a enrichi le réseau Rhône-Alpes par ses actions ambitieuses et innovantes. Quant aux deux Parcs nationaux : la Vanoise et les Ecrins, ils sont tout deux situés dans des zones de haute montagne. Le PN de la Vanoise jouxte la frontière italienne et le Parc national Italien du Grand-Paradis ; le PN des Ecrins est à cheval entre la région Rhône-Alpes et la Région PACA. La loi du 14 avril 2006 qui réforme les Parcs nationaux revêt davantage de parenté avec les PNR : composé d'un cœur et d'une aire d'adhésion, cette réforme a pour visée de renforcer l'appropriation des Parcs nationaux par les acteurs locaux et de donner une véritable consistance aux politiques de développement durable à mener sur les territoires (Corporon, 2013).

Malgré leurs différences géographiques les échanges entre CM sont fructueux, car ils ont une portée pragmatique, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de s'intéresser à la spécificité des paysages de chaque territoire, mais bien d'établir les relations entre finalité paysagère et clés méthodologiques. Il nous faut cependant préciser dans quel contexte historique se situe chacun de ces Parcs pour comprendre les différentes dynamiques de leurs actions. Un PNR en cours de création n'a pas les mêmes ambitions qu'un PNR qui en est à sa quatrième charte ; de même qu'un PNR qui s'apprête à renouveler sa charte n'engage pas les mêmes enjeux qu'un PNR qui vient de la réviser.



*Le périmètre de l'ancienne Région Rhône-Alpes est souligné en gras.
En rouge les PNR, en rose les PN.*

Tableau 9 - Parcs naturels régionaux (PNR) et Parcs nationaux de la Région Rhône-Alpes. D'après Cartographie des 51 PNR de France, Fédération des PNR, 2015, Désveaux, 2019.

Les ères de création de PNR

PNR	Date de Création	charte n°	charte en cours
Vercors	1970	4	2008-2020
Pilat	1974	4	2013-2025
Haut-Jura	1986	3	2010-2022
Livradois-Forez	1986	3	2010-2022
Massif des Bauges	1995	2	2007-2019
Chartreuse	1995	2	2008-2019
Monts d'Ardèche	2001	2	2013-2025
Baronnies Provençales	2015	1	2013-2025
PN			
Vanoise	1963	1	2015-2030
Ecrins	1973	1	2013-2028

Tableau 10 - Dates de création et dates des chartes des PNR et PN de la Région Rhône-Alpes. Désveaux, 2019.

Le Vercors et le Pilat comptent parmi les dix plus anciens PNR de France, celui du Vercors faisant partie de la première vague des Parcs « datariens ». Les PNR du Haut-Jura et du Livradois-Forez sont créés dans l'année 1986 : ils apparaissent dans une période de décentralisation et de vaste crise économique. L'outil PNR, alors mieux compris comme outil de développement, est mobilisé avec une ambition économique d'appui aux activités industrielles, commerciales, artisanales (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). Les PNR du Massif des Bauges et celui de la Chartreuse sont tous deux créés en 1995. Ils font partie d'une génération de PNR qui s'inscrivent à proximité de grandes agglomérations (Grenoble, Chambéry). Les premières formulations quant à l'idée de PNR pour la Chartreuse et le Massif des Bauges naissent dans les années 80 parallèlement à l'émergence de la loi montagne. Par ailleurs, les limites de leurs périmètres se sont définies comme très proches des ères d'influence urbaine, faisant d'eux des Parcs développeurs prêts à l'innovation plutôt que se concevant comme patrimoniaux et protecteurs (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). Pour finir, le PNR des Monts d'Ardèche est apparu en 2001 sous l'impulsion des castanéiculteurs qui avaient initié le projet neuf ans plus tôt (Baron-Yellès & Lajarge, 2015). L'idée du PNR des Baronnies provençales apparaît aussi dans les années 90. L'idée est alors évoquée par des associations et des élus mais l'aboutissement vers un décret fut chaotique. Entre la création du syndicat mixte en 2001 en vue de préparer le projet de territoire et la ratification de la charte en 2015 se sont écoulés 14 ans. Monts d'Ardèche et Baronnies provençales sont des territoires plutôt à faible densité, mais tirant de leurs géographies et de leurs climats des pratiques culturelles qui façonnent fortement les paysages.

Les créations de Parcs nationaux ont été justifiées par des valeurs plus naturalistes et des prises de décision plus étatiques. Le Parc de la Vanoise est le premier Parc national à avoir été créé en 1963. C'est avant tout pour protéger le bouquetin en voie de disparition que s'est construite une mobilisation autour d'une aire protégée spécifique. Le Parc national des Ecrins naît du passé historique de la création du Parc national de la Bérarde en 1931. Le statut de Parc national n'est alors pas officialisé. Ce Parc s'apparente davantage à un statut de réserve naturelle. Il était destiné à protéger la montagne du surpâturage en particulier, facteur d'érosion. Si l'acquisition par l'Etat de ces 4000 hectares de réserve naturelle a lieu dès 1913, la première guerre mondiale arrête la progression du projet, et ce n'est qu'en 1973 à la suite de la création de quatre Parcs Nationaux en France que le Parc des Ecrins trouve son existence par décret ministériel.

Contexte en 2014 des PNR dans le déroulé de leurs chartes

Lorsque je signe mon contrat de thèse, tous les PNR ne sont pas sur le même plan dans la réalisation de leurs projets de territoire. Celui-ci se définit en effet dans une charte qui lors du premier décret des PNR était valable pour 10 ans. Leur durée de vie a été prolongée à 12 ans et plus récemment à 15 ans⁵⁷ pour s'aligner sur la durée de vie des chartes de Parc nationaux. En 2014, cinq Parcs du réseau (Le Pilat, les Monts d'Ardèche, les Baronnies provençales, les Ecrins et la Vanoise) viennent tout juste d'engager leur nouveau projet de territoire. Le cas des Baronnies provençales et de la Vanoise sont cependant particuliers. Le PNR des Baronnies provençales ne validera sa charte qu'en 2015. Pour la Vanoise, 2014 est aussi une année noire : le premier projet de charte est retoqué. Ce n'est qu'en 2015 qu'une autre version sera ratifiée. Ces deux Parcs évoluant dans une atmosphère politique incertaine n'ont pas fait l'objet des pistes d'expérimentation que je cherchais à mettre en place. Au cours des trois années de thèse, les PNR de la Chartreuse et du Massif des Bauges se sont rapprochés des années où l'on songe à réviser la charte. (Une révision de charte comprend une évaluation de la précédente charte et peut s'étendre sur trois ans). Quant aux PNR du Vercors, du

⁵⁷ La loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux, aux Parcs naturels marins et aux Parcs naturels régionaux porte la durée de charte à 12 ans, celle des Parcs nationaux à 15 ans. Le projet de loi biodiversité prévoit d'allonger la durée de classement du territoire à 15 ans (à l'instar des Parcs nationaux).

Livradois-Forez et du Haut-Jura, leurs jeunes chartes se voient en 2014 situées dans la toute première moitié de leur vie.

La place des CM « paysage - urbanisme »

Nous avons synthétisé dans un tableau l'ensemble des données concernant les chargés de mission ayant tenu une place significative dans la thématique du « paysage et de l'urbanisme » depuis la création des PNR et qui ont ainsi contribué à former le réseau. Le tableau a été constitué à partir des organigrammes de Parc et de témoignages des CM. L'organigramme des équipes techniques des PNR doit désormais être inclus dans les chartes de Parc, ce qui révèle bien que l'organisation comme la fonction des CM prend de plus en plus d'importance dans le suivi de la charte.

Les organigrammes (et donc les équipes) de Parcs sont généralement organisés en trois ou quatre grands pôles. La mission « paysage-urbanisme » prend différents intitulés mais elle est quasiment toujours reliée à un pôle concernant l'aménagement ou la gestion de l'espace auxquels se rattache pour certains PNR le volet biodiversité.

Parcs Naturels Régionaux	Date de Création	de charte en cours	sexe du CM	Formation initiale du CM	dates d'occupation du poste	Nom de la mission actuelle	Nom du "Pôle" auquel est reliée la mission
Vercors	1970	2008-2020	CM-H	Ecologie	1989-2012	Paysage	Paysage
Vercors	1970	2008-2020	CM-H	Géographie	2012-...	Paysage, aménagement, urbanisme et responsable du pôle aménagement du territoire et coopération	Aménagement du territoire et coopération
Vercors	1970	2008-2020	CM-F	Urbanisme	2015-...	Urbanisme - Système d'information territoriale	Aménagement du territoire et coopération
Vercors	1970	2008-2020	CM-F	Culture	1997-...	Patrimoine culturel et bâti	Aménagement du territoire et coopération
Pilat	1974	2013-2025	CM-H	Paysage	2009-...	Architecture, urbanisme et	
Pilat	1974	2013-2025	CM-F	Architecture	2007-...	Architecture, urbanisme et paysage	Pôle Protection et Gestion de l'espace
Haut-Jura	1986	2010-2022	CM-H	Urbanisme	2012-2015	Scot Haut-Jura	Développement et
Haut-Jura	1986	2010-2022	CM-F	Géographie	2015-...	Scot Haut-Jura	Développement et aménagement
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-H	Architecture	1984-2016	Aménagement, urbanisme et paysage	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-H	Paysage	2008-2010	Recherche "thèse CIFRE"	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-F	Architecture	2010-...	Architecture, urbanisme	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-F	Paysage	2009-2012	Mission paysage périurbain avec le PNRVA et le Grand Clermont	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-F	Paysage	2019-...	chargée de mission aménagement et paysage	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2023	CM-H	Architecture	2011-2012	chargé de mission urbanisme	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-H	Urbanisme	2015-2018	Paysage - aménagement	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-F	Urbanisme	2014-...	Aménagement-centre-bourg	Urbanisme, aménagement, énergie
Livradois-Forez	1986	2010-2022	CM-F	Architecture	2011-2013	Habiter autrement les centres-bourgs	Urbanisme, aménagement, énergie
Haut-Jura	1987	2010-2022	CM-F	Culture	2005-...	Culture Paysage sonore	Développement et aménagement
Haut-Jura	1988	2010-2022	CM-F	Géographie	2012-2018	Urbanisme opérationnel	Développement et aménagement
Massif des Bauges	1995	2007-2019	CM-H	Architecture	1999-...	Architecture, urbanisme	Développement et aménagement
Massif des Bauges	1995	2007-2019	CM-F	Paysage	2013-2016	Recherche interparc " paysage urbanisme"	Développement et aménagement
Chartreuse	1995	2008-2019	CM-H	Géographie	2004-2013	Urbanisme	Biodiversité, aménagement et paysage
Chartreuse	1995	2008-2019	CM-F	Paysage	2010-2016	Paysage	Biodiversité, aménagement et paysage
Chartreuse	1995	2008-2019	CM-F	Géographie	2016-...	Coordination de la mission Biodiversité, aménagement et paysage	Biodiversité, aménagement et paysage
Monts d'Ardèche	2001	2013-2025	CM-H	Architecture	2002-...	Urbanisme durable /architecture, urbanisme et paysage	Biodiversité, gestion de l'espace
Monts d'Ardèche	2001	2013-2025	CM-F	Géographie	2011-...	architectre, urbanisme et paysage	Biodiversité, gestion de l'espace
Baronnies Provençales	2015	2013-2025	CM-H	Paysage	2012-...	Etude paysagère du projet de Pnr des Baronnies Provençales	Patrimoine et paysage

Tableau 11 - Intitulés des missions des CM « paysage-urbanisme » dans les PNR de Rhône-Alpes. Désveaux, 2019.

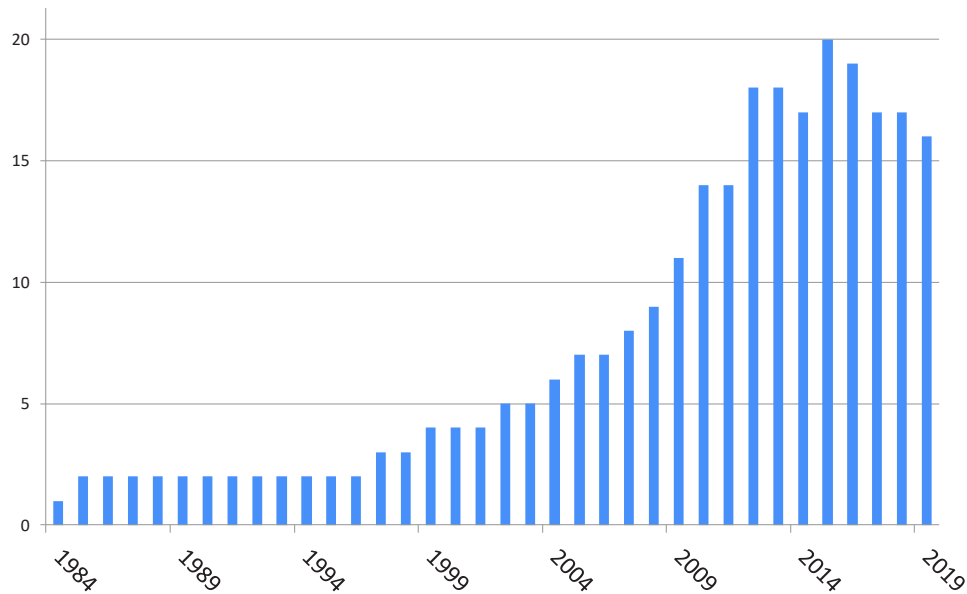


Figure 14 - Nombre de postes de CM « paysage-urbanisme » dans les PNR de Rhône-Alpes par année. Désveaux, 2019.

C'est à partir des années 2010 qu'on observe la généralisation de la mise en place d'un poste de CM « paysage et urbanisme » dans tous les PNR de Rhône-Alpes. L'évolution du nombre de CM est ensuite liée à une politique plus variable entre PNR. Celui du Livradois-Forez aura fait le choix de multiplier les embauches pour accompagner la mise en place d'un « atelier d'urbanisme rural ». De même, la période de révision de charte est souvent l'occasion d'une nouvelle embauche avec ouverture d'un poste qui éventuellement se transforme ensuite en mission sur l'aménagement du territoire. Environ 50 % des postes sont occupés plus de six ans, ce qui laisse imaginer que les CM sont pour moitié sur des contrats à durée déterminée de trois ans, en général renouvelés une fois.

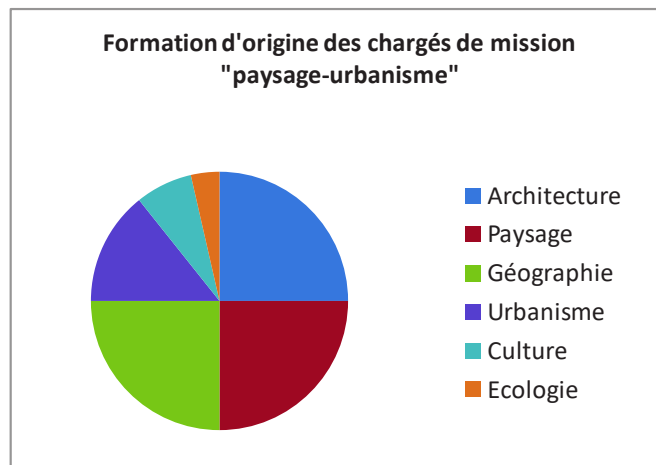


Figure 15 - Formation d'origine des chargés de mission « paysage-urbanisme ». Désveaux, 2019.

Sur l'échantillon de nos CM qui gravitent autour du réseau des CM « paysage-urbanisme », on observe une répartition quasiment à part égale d'individus ayant eu une formation d'architecte, de paysagiste, de géographe et d'urbanisme.

L'intitulé de leurs missions reflète la diversité des échelles et des enjeux pour lesquels ils sont missionnés : de l'urbanisme opérationnel à l'élaboration de SCoT, de l'expertise technique aux dimensions culturelles (patrimoine culturel et bâti, paysage sonore, etc.) ; la multiplicité des échelles et

la diversité des approches caractérisent le corpus de l'ensemble des missions du réseau. C'est à partir de l'ensemble de ces actions que commence ma collecte de données et mes observations de terrain pour chercher à définir ce qui, dans les pratiques de ces CM, permettrait de caractériser des formes de Démarche paysagère participative (DPP).

4.1.3. Calendrier de la thèse

Le déroulement de cette organisation de la thèse s'est aussi opéré sous l'influence des calendriers : le calendrier de l'embauche en contrat CIFRE, le calendrier budgétaire, le calendrier électoral, les appels à projet provenant du ministère. Les trois ans marquent différentes phases d'expérimentation : la première consiste en une collecte de données au niveau du réseau, la seconde concerne trois études de cas où je suis engagée dans la construction et l'animation de la démarche, et enfin d'une dernière phase avec une quatrième étude de cas que j'initie et suivrai ensuite en tant qu'invitée plutôt qu'en tant que CM.

		Année 1 (mars 2013/2014)		Année 2 (mars 2014/2015)		Année 3 (mars 2015/2016)			avr-juin 2016
	sept	sept	sept	avril	sept	mai	sept.	déc.	avr.
Premières collectes de données sur réseau - étude de cas 1	a	b	c	d		e	f	g	
Expérimentation - chercheur engagé - étude de cas 2									
Expérimentation - chercheur engagé - étude de cas 3									
Expérimentation - chercheur engagé - étude de cas 4									
Début de rédaction									

a : septembre 2013 - programmes d'actions des CM (avant contrat CIFRE)

b : septembre 2014 - programmes d'actions 2014

c : avril 2014 - élections municipales

d : septembre 2015 - programmes d'actions 2015

e : mai 2015 – 2^{ème} appel à projet du Ministère « Plan de paysage »

f : septembre 2015 - programmes d'actions 2016

g : décembre 2015 - élections régionales

h : avril 2016 : prolongation du contrat CIFRE (3 mois)

cas 1 : SIAGE du Pays de Vernoux

cas 2 : Plan de Paysage de la communauté de communes du Vercors

cas 3 : Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges

cas 4 : Plan de Paysage de l'Albanais Savoyard/Piémonts du Revard

Lorsque mon contrat de travail commence en mars 2013, les actions budgétisées dans les PNR pour cette année sont déjà en cours. Je n'ai pas de budget personnalisé ou particulier pour monter une action de CM, et je commence donc à constituer mon panel d'observations à partir des actions qui ont été envisagées par les différents CM (premières collectes de données). Je bénéficie par ailleurs d'un budget d'investissement pour mes outils nécessaires aux enquêtes (appareil-photo, enregistreur) et pour mes frais de déplacement. Parmi les actions engagées en 2013 : le SIAGE du Pays de Vernoux qui fera partie de mes premiers cas d'étude privilégiés pour étudier les MPP.

En septembre 2014, le CM du PNR du Massif des Bauges budgétise une action en vue d'une démarche d'animation intercommunale sur le paysage, pour laquelle nous avons convenu de construire le contenu en commun afin d'y introduire une dimension participative.

Le mois d'avril 2014 est marqué par les élections municipales qui temporisent le lancement de certaines actions des PNR, notamment celles du PNR du Massif des Bauges. La démarche est finalement lancée au début de l'été pour démarrer des ateliers à l'automne 2014. Sur le PNR du Vercors, le Plan de paysage du Trièves qui avait prévu sa première réunion de lancement avant les

élections poursuit le travail en ateliers avec les nouveaux élus. Cette deuxième année marque une phase d'observation / animation sur ces deux cas d'étude.

Au cours de l'année 2015, l'appel à projet du ministère « Plan de paysage » ouvre l'opportunité de prolonger les premières expérimentations sur de nouveaux territoires de Parc. Un autre secteur du Parc du Massif des Bauges est retenu à l'appel à projet. Nous lançons alors l'étude dès août 2016, et budgétisons la première tranche sur l'année 2016. En décembre 2016 ont lieu les élections régionales qui ont un impact sur certaines trajectoires d'actions dans les PNR. Le Plan de paysage du ministère est en cours et n'est guère touché. Cette troisième année m'offre un quatrième cas d'étude : le Plan de Paysage de l'Albanais savoyard, mais je reprends une posture de chercheur plus distanciée vis à vis de l'action, moins impliquée dans l'animation. Je commence simultanément la rédaction du manuscrit de thèse. Fin avril marque la fin de mon contrat de trois ans. Une rallonge de trois mois de contrat m'est accordée au vu des expérimentations qui ont pris du retard, notamment en raison des élections d'avril 2014. Je poursuivrai ensuite la rédaction au-delà du contrat CIFRE.

Les précisions sur notre cadre de travail étant désormais apportées, nous allons nous plonger dans la description plus subtile de l'organisation de notre recherche pragmatique en abordant les principes méthodologiques que nous avons appliqué : de la méthode de collecte de données et la façon de les analyser.

4.2. Les influences méthodologiques

4.2.1. Le pragmatisme : l'expérimentation ou l'enquête comme méthode

Nous avons déjà exposé en détail la façon dont le pragmatisme propose une méthode scientifique d'établissement de la connaissance, et ce grâce aux principes de l'expérimentation ou de l'enquête (cf. ch. 1.2). Ce chapitre méthodologique impose que nous rappelions l'importance de l'expérimentation par la méthode de l'enquête, première influence qui nous va nous servir à construire notre propre raisonnement scientifique. Contentons-nous ici d'un bref rappel de ses principes :

- L'ajustement du problème et sa résolution émergent au cours du processus expérimental dans lequel est pris un enquêteur en quête de connaissance (ou pour résoudre un besoin vital du quotidien - c'est l'enquête de sens commun -, ou pour résoudre un problème de recherche plus global - c'est l'enquête scientifique).

- Le processus commence toujours par une situation indéterminée, floue, que l'enquêteur « subit », ou éprouve de manière plutôt passive.

- S'en suit alors une série d'expériences de la part de l'enquêteur qui émet des hypothèses, des idées, qu'il va mettre à l'épreuve, cette fois de manière active.

- Il met alors en place une modalité d'actions auxquelles il va se rendre attentif tout autant qu'aux conséquences qu'elles génèrent, faisant ainsi acte de réflexivité.

- Ce qu'il éprouve au cours ou à la fin de cette expérience va lui permettre de valider son hypothèse ou au contraire, s'il n'a pas atteint un degré de satisfaction suffisant d'en formuler d'autres et de les tester par une nouvelle expérience.

- Cette alternance de « phases actives » et de « phases passives », d'idées et de faits (conséquences de l'idée expérimentée), s'arrêtent lorsque l'enquêteur déduit de ses expériences ce qui était à l'origine de ses troubles car il est parvenu à une solution éprouvée.

- Lorsqu'il atteint cette situation désormais « déterminée », c'est la fin de l'expérimentation : il a atteint une nouvelle connaissance associant l'identification d'un problème et sa résolution.

Dans le cadre de notre thèse, nous allons mobiliser ce principe méthodologique - l'expérimentation - à partir de plusieurs points de vue d'enquêteurs :

- Tout d'abord celui du chercheur pour qui chaque Mission paysagère participative (MPP) du réseau Rhône-Alpes constituera une expérience visant à résoudre en quoi les MPP peuvent tendre vers des formes de démocraties participatives, c'est-à-dire devenir des DPP. L'objet de la recherche est donc bien de découvrir au fur et à mesure de l'enquête quels en seraient les critères. C'est notre enquête scientifique.

- Ensuite, nous adopterons le point de vue des chargés de mission et des bureaux d'étude qui animent les MPP pour qui chaque séance, chaque atelier constitue une expérience. Cette série d'expériences vise à saisir ce qui, sur le terrain (la matérialité spatiale mais aussi l'organisation sociale), trouble le confort des habitants ou la valorisation économique des ressources. Les CM/BE cherchent alors à comprendre l'origine des troubles, à les révéler, voir à les provoquer pour offrir des pistes de renégociation, de réorganisation des acteurs, et de réorganisation de l'espace où chacun trouverait de meilleurs intérêts (économiques, relationnels, esthétiques, etc.). L'enquête comporte alors une dimension réflexive sur la pédagogie mise en œuvre. Elle vise à tendre vers le perfectionnement d'un instrument de l'action publique : la MPP « cadrée » (MPPc). La MPPc devient ainsi une solution pour accompagner les formes de démocratie participative. Reprenant, notre statut de chercheur inscrit dans son enquête scientifique, cette première étape nous permet de définir un critère qui définira la DPP : la MPPc comme instrument public permettant leur émergence.

- En dernier lieu, nous exploiterons la méthode de l'expérimentation pragmatique en nous mettant « dans la peau » des habitants et des participants engagés dans les MPP. La série d'expériences auxquelles nous nous intéressons n'est alors autre que celle qu'ils vivent au quotidien : elles s'inscrivent dans les MPP comme reflets du réel. L'enquête vise elle aussi à transformer la réalité sociale et spatiale en vue d'une valorisation toujours plus fine du cadre de vie, de l'organisation du territoire et de ses ressources. Mais contrairement au CM/BE, les participants s'intéressent peu aux instruments qui permettent d'y parvenir. Au contraire, au cours de leur enquête, bien que s'appuyant sur les outils donnés par les CM/BE, ils « débordent » largement du cadre instrumental de la MPPc. Ils en transforment l'influence. Finalement, ils inventent et définissent une nouvelle forme de MPP que nous appellerons MPP « débordante » (MPPd). Les résultats de cette autre posture constituent la deuxième étape de notre enquête de chercheur : les MPPd nous permettent de définir de nouvelles caractéristiques donnant aux MPP le statut de DPP, forme de démocratie participative.

Pour résumer, notre enquête scientifique, la DPP, nous engage dans deux autres enquêtes : la MPPc, et la MPPd. Elles nécessitent que nous nous mettions respectivement « dans la peau » des CM/BE puis des habitants. Cette méthodologie ouvre sur une meilleure compréhension de la façon dont s'articulent la MPPc et la MPPd. Partie intégrante de notre démonstration, cette articulation est aussi l'un des résultats de fond de notre enquête scientifique, puisqu'elle s'inscrit dans une démarche pragmatique qui ne saurait délier la méthode de la fin visée.

Les différentes postures que nous proposons de prendre nécessitent que nous nous intéressions à deux autres courants dont les principes méthodologiques sont pour l'un et pour l'autre issus de l'héritage pragmatique : la *grounded theory* et l'*ethnométhodologie*. Avant de préciser la façon dont nous nous en sommes emparée pour choisir et analyser nos différentes expérimentations de terrain, donnons-en quelques lignes directrices.

4.2.2. La grounded theory

Les principes de cette théorie, hérités du pragmatisme de G.H. Mead et de J. Dewey s'appuient sur une forme de raisonnement inductif qui s'enracine dans un corpus de données empiriques. Cette approche aura été mise en l'avant en 1967 par Glaser et Strauss, puis enrichie par leurs différentes collaborations (Glaser et Valley, 1978 ; Glaser et Strauss, 1967 ; Strauss et Corbin, 1994)⁵⁸. Elle permet de considérer deux principes sur lesquels s'appuient cette théorie : une posture de recherche vis-à-vis du *changement* et une posture de recherche vis-à-vis du *déterminisme*⁵⁹ (Strauss & Corbin, 2003). Concernant le changement, les auteurs soulignent que :

« Les phénomènes n'étant pas conçus comme statiques, mais comme des processus en transformation continue, corrélativement aux conditions de leur survenue, elles aussi en perpétuelle évolution, une composante importante de la méthode est de mettre au point des outils de saisies du changement social » (Strauss & Corbin, 2003, p. 364).

Quant-au *déterminisme* ou au *non déterminisme*, ce sont des notions à révoquer, puisque :

« Même s'ils n'y recourent pas toujours, les acteurs sont perçus comme les détenteurs des moyens de contrôler leurs destinées par leurs réactions aux circonstances. Ils sont capables de faire des choix en accord avec leurs perceptions, souvent précises, des options qui se présentent à eux. Tant le pragmatisme que l'interactionnisme partagent ce point de vue. Dès lors, la *grounded theory* ne fait pas que découvrir les conditions pertinentes, mais montrent également la façon dont les acteurs se meuvent dans des espaces-temps de contraintes et d'opportunités, en répondant à ces conditions en mouvement aux conséquences de leurs actions. Il en va du chercheur de saisir le jeu de cette interaction ». » (Strauss & Corbin, 2003, p. 364-365).

Quels sont ces outils de « saisie du changement social », et de « saisie des jeux d'interaction » ? Que proposent ces auteurs et ceux qui s'y affilient pour théoriser ces mouvements ? Clés de méthode pour la recherche qualitative, la *grounded theory* a aussi beaucoup influencé les méthodes d'analyse de données. L'un des principes de la *grounded theory* repose sur le processus d'une théorisation progressive des données tirées du terrain. Processus itératif, l'on tire du terrain des concepts d'abord peu stabilisés, que l'on cherche ensuite à stabiliser en les vérifiant par des retours aux données de terrain suivis d'un réajustement de ses propres questionnements de recherche. Comme dans la proposition pragmatique du schème de l'enquête de Dewey, l'idée de théoriser par un ancrage au terrain, revient bien plus à suivre un processus dynamique qu'à fournir un résultat définitif :

« [...] qu'est-ce que théoriser? C'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. En fait, théoriser, ce n'est pas, à strictement parler, faire cela, c'est d'abord *aller vers* cela; la théorisation est, de façon essentielle, beaucoup plus un processus qu'un résultat. » (Paillé, 1994, p. 149).

⁵⁸ B. Glaser, *Theoretical Sensitivity: Advances in the Methodology of Grounded Theory*, Mill Valley (Calif.), University of California Press, 1978; B. Glaser et A. Strauss, *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine Publishing, 1967; A. Strauss et J. Corbin, «Grounded Theory Methodology: An Overview», dans N. K. Denzin et Y. S. Lincoln (dir.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousands Oaks (Calif.), Sage, 1994, p. 273-285.

⁵⁹ Selon Strauss et Corbin ces principes découlent de deux courants hérités du pragmatisme et de l'école de Chicago ; d'un côté une approche plus écologique et structurale attachée au nom de W.I. Thomas, R.E. Park ou E.C. Hughes, de l'autre le courant de l'interactionnisme symbolique davantage lié à l'œuvre de H. Blumer. (Strauss and Corbin, 2003, p364).

Afin de donner un aperçu du travail que le chercheur doit opérer dans une démarche de *grounded theory*, donnons les six étapes itératives que propose un professeur sociologue pour analyser des données par « théorisation ancrée » :

- « - la codification : qui consiste à étiqueter l'ensemble des éléments présents dans le corpus initial,
- la catégorisation, où les aspects les plus importants du phénomène à l'étude commencent à être nommés
- la mise en relation, étape où l'analyse débute véritablement,
- l'intégration, moment central où l'essentiel du propos doit être cerné,
- la modélisation, où l'on tente de reproduire la dynamique du phénomène analysé,
- la théorisation, qui consiste en une tentative de construction minutieuse et exhaustive de la « multidimensionnalité » et de la « multicausalité » du phénomène étudié. » (Paillé, 1994).

La codification est un repérage des mots qui font sens, par reformulation de la réalité vécue ou connue de l'acteur, telle qu'elle apparaît dans le corpus de données. Le chercheur va ensuite regrouper ces mots en catégories qui vont désigner un phénomène culturel, social ou psychologique plus abstrait. Instables, ces catégories seront mises en relation, par rapprochements et comparaisons, réévaluées, passées à nouveau au crible des données empiriques premières, éventuellement renommées. Apparaît alors une dynamique plus claire : le chercheur saisit ce qui se joue. Il atteint un niveau d'abstraction plus élevé par la modélisation. Il va tenter de reproduire le plus fidèlement possible l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles caractérisant le phénomène principal. Il est alors à même d'en établir la complexité, tant au niveau conceptuel qu'empirique. Il peut désormais formuler la théorie, sans penser qu'elle soit définitive. Il va chercher à la renforcer en la confrontant à diverses explications, positives ou négatives, quitte à remettre en cause la pertinence de son hypothèse. La théorisation est une étape temporaire, complexe, relative. Elle expose des processus que le chercheur doit constamment être prêt à réinterpréter (Paillé, 1994).

Cette proposition méthodologique traduit l'esprit de la *grounded theory*. Nous allons recourir à plusieurs de ces principes pour analyser nos propres données de terrain. En particulier, ce sera le cas dans notre première partie de la recherche : à partir d'un large corpus de MPP, nous avons procédé à des étapes de codification, puis de catégorisation et de mise en relation des phénomènes. Cela nous a permis d'établir des critères qui, dans les MPP « font problème », c'est-à-dire qui mettent en mouvement les acteurs. Ces étapes nous auront conduite à sélectionner quatre MPP que nous avons plus spécifiquement mobilisées pour établir la théorisation.

Dans une autre phase de la recherche, nous nous sommes penchée sur les entretiens que nous avons menés auprès des animateurs des MPP. Nous avons procédé à leur analyse sous forme de « codage à visée théorique », méthode directement issue des principes de théorisation ancrée énoncés ci-dessus. En codant les entretiens, le chercheur peut dégager des idées à partir de catégories théoriques prédéfinies mais celles-ci doivent être suffisamment flexibles pour pouvoir en faire émerger d'autres. Cette méthode repose sur les principes de la *grounded theory* énoncés par Glaser et Strauss : « *En laissant les principaux concepts et hypothèses émerger d'abord, par eux-mêmes, notre approche permet au chercheur d'établir quelle théorie formelle existante, s'il y en a une, peut l'aider à élaborer ses théories substantives. Il peut alors rester fidèle à son corpus de données, plutôt que de le forcer à concorder à une théorie.* » (Glaser, et Strauss, p125).

4.2.3. L'ethnométhodologie

Définitions et origines de l'ethnométhodologie

Pour terminer notre présentation sur les différents courants qui ont influencé notre démarche méthodologique, il nous reste à évoquer l'ethnométhodologie.

Développé dans les années 50 et théorisé principalement par Garfinkel, il s'agit d'un courant de la sociologie lui aussi héritier du *pragmatisme américain*. Pour les ethnométhodologues, l'ordre social ne peut se saisir que dans un *accomplissement méthodique* c'est-à-dire en situation ou encore en interaction avec un environnement. Or, nous verrons que les MPP offrent différentes situations - ou environnements - qui sont autant d'opportunités pour nous de comprendre un « ordre social » en transformation.

Pour Garfinkel :

« [les recherches en ethnométhodologie] analysent les activités de tous les jours en tant que méthodes des membres⁶⁰ pour rendre ces mêmes activités visiblement-rationnelles-et-rapportables-à-toutes-fins-pratiques, c'est-à-dire « descriptibles » (accountable⁶¹), en tant qu'organisation des activités ordinaires de tous les jours. La réflexivité de ce phénomène [les pratiques de description et les descriptions elles-mêmes] est une propriété singulière des actions pratiques, des circonstances pratiques, de la connaissance commune des structures sociales et du raisonnement sociologique pratique. C'est cette réflexivité qui nous permet de repérer et d'examiner leur occurrence : en tant que telle, elle fonde la possibilité de leur analyse. » (Barthélémy & Quéré, 2007)

Il y a une forte inspiration phénoménologique dans l'ethnométhodologie de Garfinkel. Comme le rappellent Quéré et Terzi, l'influence de la phénoménologie sociale d'A. Schütz n'est jamais très loin, et encore moins loin⁶² la phénoménologie plus « existentielle » de Merleau-Ponty. Pour Garfinkel, le mot d'ordre consiste à : « [...] revenir aux choses mêmes et leur rendre leur physionomie concrète ; « fréquenter le champ phénoménal » (Merleau-Ponty) ; retrouver l'expérience des phénomènes constitutifs du monde de la vie, et notamment « la couche d'expérience vivante à travers laquelle autrui et les choses nous sont d'abord donnés » (ibid.), décrire plutôt qu'expliquer ou reconstruire, etc. (cf. aussi, Livingston, 2008a, chap. 7). Mais il s'approprie ces mots d'ordre en les « praxéologisant » », c'est-à-dire en soumettant l'idée que « ce n'est qu'en faisant qu'on l'on comprend ce dont il est question. » (Quéré & Terzi, 2011, p. 6).

En s'engageant dans les MPP, les participants « modélisent » dans ce cadre leur activité quotidienne et leur façon de penser. Autrement dit, les participants qui se compose en communauté d'enquêteurs acceptent d'entrer dans un exercice de *compréhension praxéologique*, « ce qui revient à

⁶⁰ Il s'agit des membres d'une communauté sociale.

⁶¹ Note du traducteur : « sur la traduction des termes « accountability », « accountable », « account » : nous avons traduit « account » soit par compte-rendu, soit par description. Par « accountable » Garfinkel entend observable et rapportable, ou visible et dicible, ou intelligible et racontable, explicable, justifiable. L'« accountability » comporte plusieurs aspects. À l'idée de rendre compte s'ajoutent celles de rendre des comptes et de répondre de ses actes ou de son identité. Nous avons pensé qu'en français les termes description, descriptible, descriptibilité pouvaient restituer ces différents sens, étant entendu, notamment, que pour que l'on puisse rendre compte de quelque chose, le rapporter, l'expliquer, le justifier, il faut que ce quelque chose soit, d'une manière ou d'une autre, disponible, c'est-à-dire observable, intelligible et dicible. Cette disponibilité procède elle-même d'une réalisation. C'est ce que souligne la problématique de l'« accountability ».

⁶² Quéré et Terzi notent cette évolution de tonalité dans l'inspiration phénoménologique de Garfinkel dans les années 70 : « le retour aux « choses mêmes », et à leur concrétude, prend plus la forme, désormais, d'une exploration du « travail vivant », pour une bonne part « embodied », d'organisation de l'expérience, que du repérage des opérations et procédures du raisonnement sociologique ordinaire, ou des propriétés de la connaissance de sens commun. » (Quéré & Terzi, 2011, p. 3).

dire que ce n'est qu'en faisant que l'on comprend vraiment ce dont il est question. » (Quéré & Terzi, 2011, p. 6). La question du *faire*, renvoie pas à la notion d'expérience chère au pragmatisme mais à condition de considérer l'alternance des *phases actives* et de *phases passives*, c'est-à-dire un « faire » qui est réflexif par rapport aux conséquences de son action. Le choix que nous avons fait de nous intéresser à des MPP induisant des situations de trouble nous évite de tomber dans les tares d'une ethnométhodologie qui aurait une portée conservatrice. Au contraire, notre angle d'attaque vise à construire et comprendre un nouvel ordre sociologique. Mais, effectivement, il y a un risque de tendre vers une portée conservatrice lorsque l'on engage des travaux ethnométhodologiques : en effet, ce sont les membres eux-mêmes d'une communauté sociale, qui dans leurs activités quotidiennes reconnaissent des structures sociales, et ajustent leur comportement en fonction de ces structures, ce qui peut tout à fait s'inscrire dans une forme de routine, dans une attitude naturelle et normalisée.

« Certains commentateurs ont remarqué, à juste titre, que les recherches en ethnométhodologie placent l'expérience sous les auspices de l'attitude naturelle et de la normalisation. Ainsi, les analyses ethnométhodologiques de la vie ordinaire tendent à mettre l'accent sur les dynamiques d'auto-préservation de l'attitude naturelle et de l'ordre moral qui lui est attaché, au détriment des processus politiques de revendication, de protestation et de changement. Dans un commentaire aussi sévère que perspicace, Joan Stavo-Debaugé (2015, dans ce Dossier) montre que l'héritage de la sociologie phénoménologique d'Alfred Schütz conduit l'ethnométhodologie à envisager l'appartenance comme un accomplissement de routines qui préservent continûment tout ce que la persistance des collectifs politiques implique de tenir comme allant de soi. Ces derniers apparaissent alors comme des entités rétives à l'exploration et à la critique. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que certains travaux se réclamant de l'ethnométhodologie manifestent un indéniable penchant conservateur. » (Quéré & Terzi, 2015, p. 7).

Cependant, nous pouvons considérer au contraire, comme le suggère Quéré et Terzi, que *« l'ethnométhodologie se donne pour tâche d'interroger radicalement ce qui est tenu pour acquis, plus précisément, de montrer par quels processus il est produit et doté de ses propriétés (Pollner, 1987) »* (Quéré & Terzi, 2015, p. 7). En ce sens, la situation s'ouvre à une *problématicité*, celle qui joue un rôle crucial dans l'analyse pragmatique et à laquelle s'intéresse peu l'ethnométhodologie. Sociologie ethnométhodologique et philosophie pragmatique deviennent alors complémentaires : *l'ethnométhodologie* permet d'observer, de décrire les opérations pratiques qui président à la conduite des *enquêtes* pragmatiques (Quéré & Terzi, 2015, p. 10). Outre cette première remarque, l'ensemble de l'article de Quéré et Terzi *« Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique »* propose une lecture pertinente des apports mutuels à établir entre la sociologie pragmatique et l'ethnométhodologie, ce sur quoi nous nous proposons d'insister.

La complémentarité de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie

L'article de Quéré et Terzi montre que la théorie pragmatique s'est trouvée limitée et a conduit à l'échec d'une dimension politique et démocratique de la résolution du problème. Reprenant, les grandes terminologies de l'enquête chez Dewey, les auteurs observent un cas en Suisse et trouvent les limites au postulat de son pragmatisme. Ils établissent que *« l'émergence d'un problème n'en fait pas forcément un problème « public » »* (ibid, p. 4). Ils ajoutent : *« Les situations indéterminées ne sont pas toujours à l'origine d'un public d'enquêteurs, ouvert à un questionnement salutaire et disposé à y prendre appui pour expérimenter des solutions inédites. Elles peuvent au contraire raviver des craintes identitaires suscitées par la menace d'un conflit interne. »* (ibid, p. 4), et encore qu'*« une situation envisagée comme conflit ne laisse pas place à l'enquête. »* (ibid, p. 6). Les auteurs donnent les raisons de ces limites par un constat issu de l'ethnométhodologie : dans le cas suisse, ils observent que

la collectivité s'organise autour d'une situation de repli, la structure sociale étant dominée par la défense d'une identité nationale : « *L'émergence d'une situation indéterminée, loin d'alimenter l'institution d'un régime de « problématicité », devient l'occasion de conforter le bon sens du peuple et de réaffirmer son unité dans l'adversité.* » (ibid, p. 6) Les auteurs concluent que ce comportement pourrait s'apparenter à une forme d'« idéologie » occulte, ce qui n'est pas le cas. « *Au contraire, cette raison ordinaire s'y présente sous les traits « d'un sens pratique et d'habitudes tenues pour acquises » qui s'exercent au grand jour. Elles relèvent en ce sens d'une « attitude naturelle » préservée du doute (Pollner, 1991 [1974])* ». (ibid, p. 7) Or c'est ce *sens pratique et d'habitudes tenues pour acquises* ou encore les *attitudes naturelles* que l'ethnométhodologie cherche à mettre en évidence. Saisir ces structures sociales est une chose, mais parvenir à ébranler les certitudes dogmatiques pour que s'organise une *expérience publique*, tel que le propose la philosophie pragmatique en est une autre. À travers l'exemple du cas suisse, les auteurs montrent donc d'abord les limites du pragmatisme, ensuite les limites de l'ethnométhodologie, enfin la façon dont on pourrait rebasculer dans une perspective pragmatique à partir de l'ethnométhodologie.

L'équilibre des deux approches permettrait d'éviter les dérives : pour qu'il y ait enquête, la philosophie pragmatique affirme la nécessité d'un doute, d'une société *ébranlée*, afin de lutter contre des certitudes qui conduiraient au conservatisme. Mais tout ne doit pas être soumis au doute. Celui-ci doit s'inscrire dans une compréhension des structures sociales reconnues par chacun (connaissance d'un *sens commun* de ces structures sociales). Quéré et Terzy soulignent la difficulté de parvenir à un équilibre entre une société livrée à une enquête très ouverte bâtie sur le doute et une société qui reconnaît ses structures sociales établies (*accountable*). Ils s'appuient sur les propos de Claude Lefort qui souligne une tension au fondement du politique, et une ambiguïté dans la notion de « public », société qui se reconnaît d'une part et s'interroge d'autre part.

« *D'un côté, la « démocratie s'institue et se maintient dans la dissolution des repères de la certitude. Elle inaugure une histoire dans laquelle les hommes font l'épreuve d'une indétermination dernière quant au fondement du Pouvoir, de la Loi et du Savoir [...] » (Lefort, 1986, p. 30). De l'autre, le « totalitarisme est ce régime, semble-t-il, où tout se présente comme politique : le juridique, l'économique, le scientifique, le pédagogique » (Ibid., p. 68).* » (Quéré & Terzi, 2015, p. 13)

Leur façon d'envisager l'expérience publique résume l'équilibre à trouver entre philosophie pragmatique et ethnométhodologie. Quéré et Terzy synthétisent ainsi la posture de leur recherche :

Notre problématique de l'expérience publique invite donc à penser ensemble la problématisation de l'attitude naturelle et sa préservation. Elle implique de s'engager en faveur des enquêtes, fondatrices d'une problématicité qui se détache du « monde naturel », parce qu'elle interroge le sens évident qui y prédomine, ébranle les certitudes, questionne les valeurs admises, etc. Mais elle appelle, dans le même mouvement, à reconnaître que toute production endogène de l'ordre social mobilise des manières de procéder de sens commun, prend appui sur la « connaissance de sens commun des structures sociales » et que toute enquête, aussi critique soit-elle, ne peut être conduite qu'à condition de tableur sur la disponibilité des pratiques, des activités et des relations sociales à l'enquête (observation, description, narration, explication...), disponibilité produite par leur organisation et leur accomplissement ordinaires situés (principe de l'accountability). » (Quéré & Terzi, 2015, p. 13)

Nous nous rattachons à ces principes : la MPP veut rendre visibles des structures sociales par l'étude du travail « invisible » à ses propres membres. L'ethnométhodologie vise à expliciter l'organisation, à comprendre le cadre qui délimite le champ de la problématicité.

« S'il est vrai que la « société rend son travail d'organisation invisible à ses propres membres, les conduisant ainsi dès lors à considérer les structures sociales comme autant d'objets autonomes et déterminés » (Garfinkel, 2007 [1967]), on ne peut pas envisager de soumettre davantage l'organisation de la vie sociale à la méthode de l'intelligence, comme le souhaitait John Dewey, sans une meilleure connaissance du « travail » invisible de la société dont cette organisation procède ». (Quéré & Terzi, 2015, p. 15).

Lorsqu'un chercheur ou une collectivité parviennent à faire émerger un problème, quand sa connaissance n'entraîne pas l'expérimentation de solutions, c'est aussi au chercheur et à la collectivité de comprendre pourquoi, et d'intégrer cette analyse à leur recherche. C'est la conclusion à laquelle aboutissent Quéré et Terzi, et à laquelle nous nous rallions.

Imbrication ethnométhodologique : « le chercheur dans la peau des BE/CM, le CM/BE dans la peau des participants, les participants dans la peau des habitants. »

L'une des meilleures façons de se donner les moyens de « rendre compte » consiste à se mettre dans la peau de celui qui vit la situation et donc de la vivre soi-même. L'ethnométhodologie tout comme le pragmatisme affirme qu'il n'y a pas de rupture fondamentale entre le raisonnement scientifique et le raisonnement commun. C'est ce qui permet au chercheur, BE/CM et élus/habitants d'être embarqués dans une même situation ou une même enquête :

« En se focalisant sur les méthodes et les procédés du raisonnement pratique par lequel tout un chacun fait sens de ce qui retient son attention, qu'il soit prosaïque ou savant, Garfinkel ouvre à l'investigation un champ de recherches qui comprend à la fois les pratiques d'enquête profanes, impliquées dans la réalisation des tâches de vie courante, et les pratiques des enquêteurs professionnels qui prennent les premières pour objet d'étude. Une même question justifie cette indifférenciation : comment les membres, profanes ou professionnels, faisant face à des situations ou des événements qui se présentent toujours dans leurs singularités, les identifient-ils en les contextualisant, c'est-à-dire en les incluant dans une totalité (une structure, un modèle, un schème, etc.) ? » (Barthélémy & Quéré, 2007, p. 29-30)

Ceci dit, la façon dont chacun a de *rendre compte* de l'expérience, c'est-à-dire de la rendre « *accountable* » ou *descriptible* diverge nécessairement selon le statut des enquêteurs. L'enquête ethnométhodologique dépend donc de la diversité des éléments qui retiennent l'attention de chacun et dans la façon dont chacun donne suite à l'expérience.

Ainsi, notre thèse qui envisage trois postures d'enquêteurs relatives aux MPP offre différentes possibilités de les restituer et de les rendre explicites, « *accountable* » :

- l'enquête du chercheur dans le réseau des MPP : « dans la peau des CM/BE ». Nous avons fait le choix dans la partie II de ne pas insister sur l'aspect ethnométhodologique de notre démarche. Cependant elle s'y apparente lorsque nous choisissons par le biais de la thèse CIFRE de vivre le rôle de CM. Nous étions en effet en train d'adapter notre comportement dans des démarches de MPP, tout en cherchant in fine à le rendre explicite. Nous avons pourtant préféré expliciter ce comportement à travers des formes comparatives autour de l'activité des collègues CM/BE afin de prendre plus de recul.

- l'enquête du CM/BE dans la MPPc : « dans la peau des participants ». Lorsque les CM/BE animent la MPP, leur objectif est d'accompagner et de faire émerger des situations de troubles

auxquels sont confrontés les participants, et spécifiquement des troubles liés à des logiques spatiales différentes. Ils s'accordent alors dans une certaine mesure à se « mettre dans leur peau », et à rendre explicites les situations de trouble : c'est tout le travail de cartographie, de diagnostic de site, de mise en valeur des témoignages des participants qu'ils mettent en œuvre. Ils tentent d'accompagner la résolution de ces troubles par des formes opérationnelles d'aménagement, une suggestion de programme d'action. Mais c'est aussi tout le travail de médiation qu'ils opèrent entre les participants lorsqu'il y a mésentente, divergence, trouble. Ils n'ont que le temps et le budget impartis à la démarche pour réaliser cette enquête. Bien que tentant de se mettre dans la peau des participants, leur expérience - la façon dont ils ont de réajuster leur action au cours de la MPP - est motivée par un souci pédagogique plus que par le souci de rendre plus habitable le territoire, puisque les conséquences du projet ne les affecteront pas directement.

- l'enquête des participants dans la MPPd : « dans la peau des habitants ». Engagés dans les MPP, les participants acceptent de « se mettre dans la peau des habitants ou de ceux qui vivent le territoire ». Ils partagent le même objectif que les CM/BE mais avec une capacité de mettre davantage en exergue les situations de troubles, puisque eux-mêmes peuvent les vivre au quotidien : leur manière à eux d'explicitier la situation se traduit dans la vie courante ou dans les projets qu'ils vont avoir envie de mener. Ils peuvent par exemple au cours de l'enquête MPP décider de changer d'itinéraire pour aller d'un village à un autre (s'ils reconnaissent que celui qu'ils prennent est plus long, moins esthétique qu'un autre qu'ils auraient découvert), ou encore ils peuvent faire cette suggestion à leur voisin, ou encore proposer lors du programme d'action de valoriser d'autres itinéraires. Nous prenons l'exemple de l'itinéraire comme nous aurions pu prendre celui d'un choix architectural ou d'une façon d'entretenir des parcelles agricoles. Les *nouveaux gestes* (ou l'intention de ces nouveaux gestes) révèlent l'identification de structures sociales (ici relatives à l'espace) reconnues par les « participants/habitants ». Il y a le geste qui modifie la matérialité, mais il y a aussi toutes les autres actions qui entraînent une réorganisation des acteurs. Par exemple, lorsqu'un habitant suggère la replantation d'arbres le long d'une route nationale et que le représentant du service technique de la DIR (directions interdépartementales des Routes, anciennement DDE), est présent à la réunion, il sait que sa proposition est soumise au jugement du responsable de la DIR. En outre, la façon dont l'habitant va suggérer sa proposition d'aménagement va varier selon la connaissance qu'il a des autres et de leurs réactions, mais aussi du milieu matériel : les plantations envisagées sont-elles compatibles avec le sol ? Le sont-elles avec les pratiques du technicien qui a, en charge les bords de route ? Ses propositions vont-elles se combiner avec le programme de gestion de la DIR et ses outils ?

Ainsi, *l'accountability* ou le « rendre compte » pour les participants de la MPP consiste à agir ou à s'observer en train d'agir pour énoncer et préparer une action future. C'est, en agissant, révéler ce qui leur importe.

« Rendre compte » de ces trois postures ethnométhodologiques : la posture du chercheur

Reprenons notre posture de chercheur pour nous demander quelle tournure spécifique prend pour nous *l'accountability* ? L'idée d'*accountability* est un concept directement hérité du pragmatisme si l'on rapproche son sens de celui de l'empirisme radicale de W. James : « *Pour être radical, un empirisme ne doit admettre dans ses constructions aucun élément dont on ne fait pas directement l'expérience, et n'en exclure aucun élément dont on fait directement l'expérience* ». (James, 2007, p.58)

En nous inspirant des réflexions des philosophes Didier Debaise et Isabelle Stengers sur Whitehead (Debaise & Stengers, 2017) nous dirons que rendre « *accountable* », c'est *prendre en compte* la multiplicité des dimensions qui composent une expérience et ne pas émettre de jugement hors-sol, c'est-à-dire hors situation. Il nous faut donc être attentif à tout *ce qui importe* dans l'expérience, à la *multiplicité des modes d'importance* qui existent dans la situation donnée et dans l'expérience. Ainsi « *rendre compte* » pour atteindre ce que sont les MPP nous invite à ne laisser aucune de ces postures ethnométhodologiques de côté. Au contraire, elle exige de comprendre comment elles s'imbriquent.

Ce chapitre nous a permis de souligner comment la portée méthodologique de la *grounded theory* et de l'*ethnométhodologie* s'affiliaient à l'ambition des démarches pragmatiques. La façon dont ces courants ont enrichi le pragmatisme rend les principes méthodologiques qui en sont issus compatibles et complémentaires. Cela nous permet d'envisager leur mobilisation en fonction des besoins de notre démonstration. L'introduction à ces trois influences méthodologiques a été l'occasion d'évoquer quelques unes des circonstances de la thèse pour lesquelles ces méthodologies sont apparues nécessaires. Cependant, il nous importe maintenant d'exposer le mouvement de pensée qui a accompagné notre enquête scientifique qui rend pertinent la façon dont nous avons eu de recourir à ces différents principes méthodologiques et pourquoi nous avons revêtu différentes postures de chercheur.

4.3. Mouvement de pensée de la recherche pragmatique : les 5 postures du chercheur qui organisent la thèse

Inscrite dans un courant pragmatique, notre démarche de recherche aura accompagné des transformations du réel et des pratiques. Au fur-et-à-mesure de l'avancée de nos travaux, le terrain, transformé, offre de nouvelles informations et de nouveaux matériaux d'investigation, ce qui nous invite en tant que chercheur de l'enquête DPP à une reformulation progressive de la problématique. Face à ce terrain mouvant et à la diversité des matériaux qui ne demandent qu'à être saisis, le chercheur s'adapte : il compose des corpus et emprunte leurs principes à différentes méthodologies afin de les analyser pour le mieux. Ce mouvement de pensée nous aura inévitablement conduit à adopter différentes postures de chercheur. Il s'agit donc pour conclure ce chapitre d'en montrer les logiques d'enchaînement. En outre, ces changements de postures et leurs articulations nourrissent notre démonstration, c'est-à-dire notre enquête scientifique sur la DPP. De façon logique, ils organisent aussi le plan de notre thèse. Ainsi, chaque chapitre offre un angle d'attaque spécifique guidé par une posture de recherche, la partie II se distinguant de la partie III par un changement plus radical. Donnons le détail de ces différentes postures et exposons la manière dont elles émergent dans le temps de la recherche. Explicitons en quoi elles sont corrélées à la manière dont nous avons recueilli les matériaux apparus dans une temporalité de la transformation du réel. Enfin, voyons la façon dont nous nous sommes arrangée pour exploiter, analyser et théoriser ces données. Nous allons exposer cinq postures, qui toutes alimentent une posture générale, celle de l'enquête scientifique propre à la recherche sur la Démarche paysagère participative.

4.3.1. Catégoriser les MPP: une parenté avec la grounded theory.

Initier l'enquête du chercheur : la DPP

Au commencement de la thèse, nous sommes dans la perspective de développer une recherche pragmatique : le contexte y est propice puisqu'il est convenu dans le contrat CIFRE que j'accompagne les chargés de mission des PNR dans la construction d'une expérience, une nouvelle MPP. Celle-ci permettrait de renouveler la façon dont les CM/BE les conduisaient, notamment pour résoudre les troubles qui surviennent. Ainsi du questionnement de fond : comment, à partir du paysage et des modalités participatives peut-on accompagner le projet de territoire des nouvelles intercommunalités, tout en respectant les valeurs de la charte des Parcs ?

L'on est bien dans l'idée d'un principe d'expérimentation, ou dans le schème de l'enquête de Dewey, ajuster de nouvelles pratiques en fonction d'expériences antérieures sujettes à certains maux mal identifiés, et non résolues :

« L'expérimentation désigne le cours que suit une activité à l'égard à la fois des expériences antérieures et de celles qui sont visées ou anticipées. » (Zask, 2010, p. 29) renvoyant à l'ouvrage de Dewey : Logique, la théorie de l'enquête (Dewey, 1967).

Selon cette proposition, pour qu'il y ait « expérimentation », il faut avoir à la fois l'ambition de réaliser une expérience tout en s'appuyant sur des expériences passées. Ce fut l'objectif de notre première année de thèse : il s'agissait de préparer les terrains d'expérimentation pouvant accueillir de nouvelles formes de MPP dans les PNR, à partir d'un panel d'expériences préalables qui puissent servir à cette future expérience.

En quoi ce panel d'expériences préalables va-t-il servir la future expérience ? Toujours en référence au schème de l'enquête, ce panel ne peut servir qu'à partir du moment où ceux qui sont impliqués dans les expériences ressentent un certain malaise ou des formes de trouble qui perturbent leur action sans bien en identifier la cause.

Mon travail de chercheur aura alors consisté à m'immerger dans ces MPP afin d'identifier la nature de ces malaises ou de ces troubles. Ainsi, pendant les premiers mois d'immersion, mon objectif a été de me familiariser avec l'ensemble des actions des CM, d'identifier comment ils rendaient possibles leurs actions, comment ils animaient leur mission et ce qu'ils en tiraient. Pour cela, je me suis appliquée à faire de l'observation participante au sein du réseau des chargés de mission urbanisme/paysage (CM) des PNR de Rhône-Alpes.

Cette observation participante m'a permis de composer un corpus à la fin de la première année qui se compose de cinq grands types de matériau : ce sont des temps de travail partagés avec les CM souvent accompagnés de moments plus informels, des documents de travail et de publications officielles, des notes de réunions prises dans les ateliers organisés par les CM des PNR de ce que nous avons éprouvé personnellement mais aussi de ce que les participants semblent avoir éprouvé, des entretiens avec les participants des différentes démarches. Enfin, le dernier matériau concerne des notes retraçant mon intégration progressive dans l'équipe du PNR du Massif des Bauges en tant que CM.

Appliquer les principes de la grounded theory pour catégoriser les premiers troubles et malaises des MPP

C'est dans l'exercice de comparaison des différentes missions des CM qu'émerge une première forme de catégorisation des interactions qui s'opèrent dans les MPP. Ce rapport empirique, fondé sur l'observation et la recherche de paradoxes, d'instabilités, de stratégies, m'a permis de déceler des clés de catégorisation de l'action des CM et de l'action des participants. Dans cet exercice, nous nous rapprochons des principes méthodologiques de la *grounded theory*, introduits par Glaser et Strauss dans *The discover of Grounded Theory* (Glaser & Strauss, 1967) évoqués précédemment (4.2.2).

Il m'a été facile d'accéder à un panel d'expériences puisque les CM du réseau « urbanisme, paysage » des PNR avaient déjà mené ou étaient en train de mener des actions. Ces actions ne se présentent pas encore sous la forme de DPP mais ce panel d'expériences comporte l'ensemble des éléments à considérer pour rendre possible conceptuellement la DDP et la rendre réalisable en pratique. Parmi les éléments de départ que je considérais et auxquels j'attachais mon attention, il y eut : les pratiques des chargés de mission, la façon dont ils s'arrangent avec les changements institutionnels, leur rapport aux paysages et à la participation.

À partir de cet ensemble, j'ai pu saisir les conditions de mise en œuvre de MPP et dresser une première liste de missions (voir tableau) sur lesquelles j'allai me pencher plus en détails. De là, j'approfondis à travers des analyses de documents, de l'observation participante ou des entretiens auprès de chargés de mission et d'élus la façon dont les participants agissent et réagissent dans les MPP.

Missions	Terminé	En cours	En préparation	Analyse de documents - témoignages de CM	Entretiens (élus/ participants)	Observation participante
Saint-Jean-en-Royans - Espace public et PLU (Vercors)						
PLU Montaud (Vercors)						
Plan paysage - Trièves (Vercors)						
Schéma de secteur du coteau rhodanien (Pilat)						
Classement du site des Crêtes du Pilat (Pilat)						
Balade sonore / Colloque Paysage amis du PNR Pilat (Pilat)						
Eco-hameau de Burdigne (Pilat)						
Finalisation Charte valant Scot (Haut-Jura)						
Habiter autrement les centres-bourgs (Livradois-Forez)						
PLU intercommunaux (Livradois-Forez)						
Plan paysage - Combe de Savoie (Bauges)						
Schéma d'Aménagement et de DD des Bauges (Bauges)						
PLUi Pays d'Alby (Bauges)						
OAP Gruffy (Bauges)						
OAP Lescheraines (Bauges)						
Film sur l'urbanisme (Bauges)						
LEADER - coopération sur les paysages viticoles (Bauges/Pilat)						
Etude sur les cols et gorges (Chatreuse)						
Eco hameau sur les Bogues du Blat (Monts d'Ardèche)						
Vallée de la Drobie - charte du DD (Monts d'Ardèche)						
SIAGE du Pays de Vernoux (Monts d'Ardèche)						
SIAGE de la CC du Vinobre (Monts d'Ardèche)						
Outil méthodologique à partir des Ateliers de Paysage (Ecrins)						
Observatoire des paysages (Vanoise)						
Plan paysage Albanais-Piémonts du Revard (Bauges)						

En gras : action suivie « in vivo ».

Tableau 12 - Premiers recueils de matériaux : 25 missions de CM « paysage-urbanisme ». Désveaux, 2019.

J'applique ainsi progressivement les principes de la théorie ancrée : de façon empirique, je « catégorise » parmi les actions des CM/BE celles qui relèvent de spécificités paysagères et/ou participatives tout en définissant le sens des concepts d'après ce qui émerge du terrain. Je procède à une forme de « codage » de ce que l'on peut observer dans les MPP :

- les outils et les motivations des CM/BE.

- la façon de mobiliser des « régimes d’actions et de pensée » : la « sphère institutionnelle », la « sphère habitante », la « sphère de la matérialité paysagère ».
- les formes d’action des participants (l’action individuelle).
- les formes d’action des participants (l’action collective).
- les formes de réaction et d’ajustement du comportement des participants (la réaction individuelle).
- les formes de réaction et d’ajustement du comportement des participants (la réaction collective).
- la nature de l’environnement social et matériel.
- la projection et la transformation de l’environnement social et matériel.

Progressivement, pour chaque entrée codée, j’identifie les propriétés qui la composent. En affinant les différences entre les codes que j’identifie, je les conceptualise progressivement et les catégorise. Je poursuis alors le travail de compréhension de la mise en relation entre ces différentes catégories. L’application de ces principes méthodologiques d’une *théorisation enracinée*, nous permet d’aboutir à une nouvelle catégorisation des MPP fondées sur trois modalités d’actions participatives possibles. Ces premiers résultats que nous exposerons dans le chapitre 5 fondent les bases du processus démocratique que nous recherchons dans les DPP.

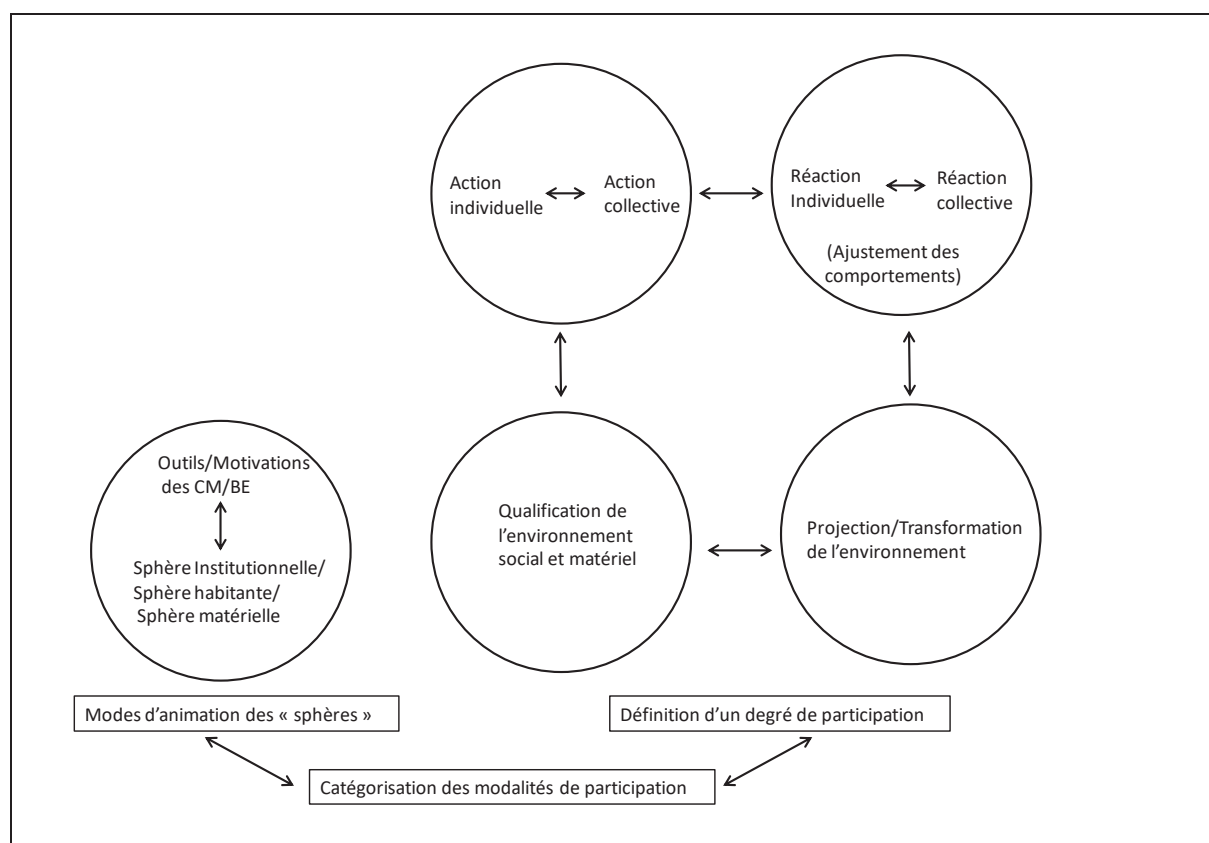


Figure 16 - Processus de codage et de catégorisation du premier échantillon de MPP. Désveaux, 2019.

Dans la suite d’une théorisation ancrée, l’objectif serait d’engager une phase d’intégration dans laquelle il s’agirait ici de dépasser les différents phénomènes observés pour voir émerger un phénomène général, puis ensuite de s’attaquer à une phase de modélisation dans laquelle « Le travail consiste à reproduire le plus fidèlement possible l’organisation des relations structurelles et fonctionnelles caractérisant le phénomène principal cerné au terme de l’opération d’intégration » (Pallié, 1996, p. 189). La suite de notre démarche se rapproche de cette proposition méthodologique,

mais revêt une tournure bien particulière puisque le terrain nous offre la possibilité d'adopter une posture de chercheur davantage engagée dans la transformation de la réalité. Voyons comment la mise en œuvre de MPP nous permet d'envisager une *modélisation* par l'expérimentation, induisant un changement de posture pour le chercheur.

4.3.2. La mise en œuvre de MPP cadrée (MPPc) : une première modélisation issue de l'expérimentation des CM/BE

L'enquête du chercheur induit une enquête des praticiens : DPP induit MPPc

Avec les résultats de la première étape de notre enquête scientifique (la DPP) - la catégorisation de trois modalités participatives - un nouvel objectif de recherche s'impose à nous : celui d'une modélisation des situations turbulentes dans les MPP. La modélisation entraîne plusieurs questions sous-jacentes relatives à notre première catégorisation. Quelles conditions rendent possible la coprésence des logiques Esthétique*, Structure* et Gouvernance* (les trois catégories de modalités participatives) ? Quels sont les effets de cette coprésence ?

Nous pensons alors qu'en mettant en place des MPP, et qu'en cherchant à stabiliser ces situations turbulentes, il nous sera possible de mieux saisir les relations et les effets des trois modalités participatives conjointes.

Nous rejoignons ici la principale ligne directrice du pragmatisme théorique qui repose sur l'idée qu'un énoncé scientifique ne peut être valide que s'il prend en compte les conséquences pratiques qu'il produit, ce que seule l'expérimentation peut révéler (Daynac, 2002). Or, pour expérimenter, le chercheur a besoin des praticiens ou de prendre lui-même le statut de praticien, option que nous allons prendre en nous impliquant plus spécifiquement dans quatre MPP en tant que chargée de mission auprès de nos collègues de PNR. Ces MPP deviendront les quatre principaux cas d'étude de notre partie II :

- le SIAGE du Pays de Vernoux (PNR des Monts d'Ardèche)
- le *Plan de Paysage* du Trièves (PNR du Vercors)
- le Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie (PNR du massif des Bauges)
- le *Plan de Paysage* de l'Albanais Savoyard/piémont du Revard (PNR du massif des Bauges).

Apparaît ici, la relation complexe entre le chercheur pragmatique et le praticien : « Le praticien est à la fois un objet de recherche (à travers ses pratiques) et un acteur transformant le système à partir d'un ensemble de savoirs et de finalités » (Daynac, 2002). Dans notre cas, notre enquête scientifique (la DPP) donne naissance à l'imbrication d'une nouvelle enquête : celle que mènent les CM/BE qui, au cours de leurs expériences en série (les différentes MPP) tente d'améliorer leur dispositif. En particulier, nous allons voir qu'ils cherchent à mieux articuler les différentes modalités participatives, de sorte qu'ils transforment le modèle dont il nous faut rendre compte. Objet du chapitre 7, nous appellerons cette enquête qui transforme les dispositifs de MPP, l'enquête des MPP cadrées (MPPc).

Nouvelle posture : dans la peau d'un CM - le « chercheur – expérimentateur »

Déjà impliquée dans le SIAGE du Pays de Vernoux⁶³ lors de la première année de thèse, j'insiste lors de la deuxième pour prendre davantage encore le statut de CM dans les PNR, notamment celui du massif des Bauges. Cette posture me permet d'être au plus proche du processus de mise en place des MPP : celui de la réalisation du cahier des charges, en passant par le recrutement du BE, et du travail d'information et de coordination entre élus, habitants ou acteurs socio-économiques du territoire (agriculteurs, enseignants, médiateurs touristiques, etc.). Cela nous inscrit au sein d'une communauté d'enquêteurs plus large (BE, collègues chargés de mission, élus) : l'élaboration des méthodes participatives sont co-construites. Le chercheur n'en a pas forcément la main mais cependant elles sont d'autant plus efficaces qu'elles construisent un *public*, au sens de Dewey.

Nos différents statuts de CM

Les divers contextes des PNR de chaque MPP (cf. ch. 4.1) modulent mon statut de CM et en conséquence la façon dont je réalise mon observation participante. Pour le cas du SIAGE du Pays de Vernoux, je m'insère dans une mission où le cahier des charges et le lancement de l'étude a déjà été réalisé par mes collègues (cf. Annexe 3 - MPP1 - « cahiers des charges »). Dans le cas du Trièves, les CM du Parc sont des membres invités d'une mission portée par la communauté de communes (cf. Annexe 3 - MPP2 - « cahiers des charges »). Enfin, le cas de la Combe de Savoie me permet de co-construire entièrement la MPP (cf. Annexe 3 - MPP3 - « cahiers des charges »). Le dernier cas d'étude me laisse étendre encore davantage mon observation participante, car je m'inscris dans le processus de recherche de financement et du montage de la candidature à l'appel à projet « Plan de Paysage » du ministère. Cependant une fois la mission lancée, j'y assisterai avec plus de détachement par rapport au rôle habituel d'un CM en me mettant davantage dans la peau de l'habitant. Cette posture me permet notamment de repérer les interactions qui « débordent » du cadre des MPP, c'est-à-dire de ne pas avoir à me soucier des outils à réajuster en fonction de la réactivité des gens face au dispositif proposé (cf. Annexe 2 - « carnet ethnométhodologique » - MPP4).

Les nouveaux matériaux collectés :

Ces expérimentations me permettent d'obtenir à la fin de la deuxième année une nouvelle série de matériaux issus des trois MPP mises en place :

- L'ensemble des documents produits au cours des MPP (SIAGE des Monts d'Ardèche, Plan de Paysage du Trièves, et Plan Prospectif de Paysage de la Combe de Savoie) : cahier des charges, réponses des appels d'offre, propositions méthodologiques des BE, documents de synthèse des ateliers participatifs, plan d'actions (cf. Annexe 3 « CR d'ateliers et synthèses »).

- Les notes prises concernant toutes l'activité des CM/BE (dont la mienne) : Comptes-rendus de réunions préparatoires des ateliers, notes internes, mails d'invitation, comptes-rendus post ateliers, etc. (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique »).

- Les notes prises au cours de mon observation dans les ateliers. Je les complète par des enregistrements et des reportages photographiques qui me permettent d'enrichir mon journal de bord concernant ces démarches. Les comptes-rendus produits par le BE servent aussi d'aides mémoires. (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » et Annexe 3 « CR d'ateliers et synthèses »).

Avec l'opportunité de mettre en place un nouveau Plan de Paysage sur l'Albanais savoyard, la troisième année me permet de compléter le corpus avec ce quatrième cas d'étude.

⁶³ Lorsque j'intègre le SIAGE, le travail de réaction du cahier des charges et le choix du bureau d'étude est déjà réalisé. J'assiste à la réunion de lancement et les ateliers suivants.

Analyser des contenus de matériaux en évolution : la transformation du dispositif MPP

Chaque cas me donne un corpus qu'il me faut analyser au regard de l'apprentissage tiré du corpus des expériences précédentes. En effet, même si l'équipe en charge de la mise en place de la MPP et de son animation change à chaque MPP, l'état des connaissances circule au sein des MPP : non seulement grâce à mon statut de chargé de mission « nomade » sur le réseau des PNR, mais aussi grâce au « nomadisme » des bureaux d'étude, grâce à la diffusion des expériences au sein de rencontres « inter Parcs » des chargés de mission, ou encore à la circulation des cahiers des charges entre chargés de mission ou techniciens, etc. C'est l'ensemble d'une communauté d'enquêteurs qui entre en situation d'apprentissage et qui invente un dispositif de MPP, se perfectionne et tend vers la MPPc.

Ainsi, rendre compte de l'enquête des MPPc consiste à rendre compte des actions adaptatives et progressives des CM/BE dans leur recherche de stabilisation des turbulences. L'expérimentation m'aura permis de « modéliser » une première MPP sur la base de mes premières intuitions et de valider ou d'invalider certaines hypothèses. À partir de ce constat, j'ai pu imaginer d'autres modèles successifs jusqu'à tendre à une modélisation satisfaisante pour les CM/BE, ce qui m'aura permis en tant que chercheur de conclure sur les caractéristiques de la MPPc comme modélisation des articulations possibles de la logique paysagère et de la logique territoriale à partir d'un cadre d'interactions entre logique Esthétique*, logique Structure* et logique Gouvernance*.

Recherches complémentaires

Cette enquête portant sur les MPPc prend pour acquis que les CM/BE puissent entrer en situation d'apprentissage. Mais les CM/BE, pris dans des routines professionnelles, sont-ils vraiment en capacité de faire évoluer les dispositifs qu'ils encadrent ? L'affirmation ne va pas de soi et nous pousse à enrichir notre analyse sur les MPPc par une problématique complémentaire concernant les capacités d'apprentissage des CM/BE.

Bien que les entretiens (cf. Annexe 1 « Entretiens ») qui nous servent à la résolution de cette problématique aient eu lieu après la mise en place des quatre MPP, nous avons fait le choix de présenter ces résultats complémentaires en amont du chapitre 7 : ils valident l'hypothèse intuitive - les CM/BE sont en capacité d'entrer en situation d'apprentissage - condition nécessaire à l'enquête sur les MPPc. Non seulement ces résultats valident l'hypothèse mais ils offrent une vision plus détaillée de l'action adaptative des CM/BE et de leur faculté d'innover. Présentons le protocole que nous avons suivi pour y parvenir.

4.3.3. Les MPP comme situation d'apprentissage : catégorisation d'une éthique par un codage à visée théorique

Stipulant que les CM/BE puissent mener une enquête sur les MPPc, c'est-à-dire qu'ils puissent s'adapter et innover d'une MPP à l'autre, peut-on repérer en quoi ces dernières les mettent en situation d'apprentissage ? Quelles sont les motivations des CM/BE à agir malgré les situations de turbulences dans lesquels ils sont immergés au cours des MPP ?

Une nouvelle posture : le « chercheur-complice et distancié » - la réalisation d'entretiens.

Pour répondre à ce nouvel objectif de recherche, nous avons adopté une posture plus distanciée vis-à-vis des pratiques des CM/BE en maintenant toutefois une certaine complicité avec ces derniers. Dans ce but, nous avons mené une douzaine d'entretiens individuels auprès des chargés de mission, des techniciens de communautés de communes et des bureaux d'étude. Ces entretiens d'une heure à une heure et demi leur proposaient un exercice de réflexivité sur leur éthique professionnelle. Ils questionnaient les interviewés sur les MPP qu'ils avaient menées, sur la façon dont ils les avaient animées, sur ce qu'ils estimaient avoir réussi et moins réussi, ou encore sur la façon dont ils s'y prendraient « si c'était à refaire ». Ayant nous-mêmes suivi et accompagné les MPP sur lesquels les CM étaient questionnés, il résulte des entretiens une certaine franchise et une complicité qui enrichissent le contenu.

Analyse des entretiens retranscrits : codage à visée théorique

Une fois les entretiens retranscrits (cf. Annexe 1 « Entretiens »), nous avons procédé à un « *codage à visée théorique* ». Progressivement nous sommes parvenue à une *catégorisation de l'éthique professionnelle des CM/BE et de leur comportement adaptatif dans les MPP*. Rappelons que ce processus de *catégorisation* relève d'un mixte entre une approche inductive et une approche déductive. En codant les entretiens, le chercheur peut rechercher des idées à partir de catégories théoriques prédéfinies mais celles-ci doivent être suffisamment flexibles pour pouvoir en faire émerger d'autres. Ce type de codage repose sur les principes de la *grounded theory* énoncée par Glaser et Strauss : « *En laissant les principaux concepts et hypothèses émerger d'abord, par eux-mêmes, notre approche permet au chercheur d'établir quelle théorie formelle existante, s'il y en a une, peut l'aider à élaborer ses théories substantives. Il peut alors rester fidèle à son corpus de données, plutôt que de le forcer à concorder à une théorie.* » (Glaser, et Strauss, p125).

En concluant en quoi l'éthique professionnelle est une boussole pour l'action en situation turbulente, nous décrivons et précisons les conditions de l'enquête MPPc. En outre, elle nous permettra d'introduire celle-ci.

4.3.4. De la MPPc à la MPP débordante (MPPd) : une modélisation interprétative – la nécessité d'une approche d'ethnométhodologie

Limite de première modélisation (MPPc) : nouvel objectif de recherche

Les trois premières postures que nous venons de décrire nous ont permis de constituer la première phase de notre enquête scientifique (la DPP). Les résultats feront l'objet détaillé de notre partie II. Pour résumer, cette première phase de l'enquête nous aura permis de catégoriser des modalités participatives présentes dans les MPP (cf. ch. 5), elle nous aura aussi conduite à catégoriser l'éthique professionnelle des CM/BE (cf. ch. 6), et de décrire la façon dont ces derniers s'engagent dans une enquête tendant vers une MPPc (cf. ch. 7). Cette MPPc offre une première modélisation de ce que peut être l'articulation de la logique paysagère et de la logique territoriale à travers les trois catégories de modalités participatives (logique Esthétique*, logique Structure*, logique Gouvernance*) pressenties au départ comme moteurs d'un processus démocratique réintégrant au cœur de sa politique la matérialité paysagère.

Cependant, la quête vers la DPP ne peut s'arrêter à la définition de cette modélisation, car celle-ci réduirait la DPP à un dispositif déterministe cadré par les CM/BE (la MPPc). Or, au contraire,

nous cherchons à démontrer que la DPP est un processus démocratique, qui, par conséquent, ne peut entrer dans un modèle déterministe. Ainsi, il nous faut engager une deuxième phase de recherche liée au questionnement suivant : comment la MPPc est-elle éprouvée par les participants eux-mêmes ? Et comment s'en trouve-t-elle transformée puisque sujette à expérimentation – celle d'une communauté d'enquêteurs qui inclut non seulement les CM/BE mais aussi les habitants du territoire ?

L'expérimentation (l'enquête pragmatique) n'est-elle pas à nouveau le processus idéal de résolution face à ces questionnements ? Or, comme pour toute enquête, le chercheur a besoin d'expérimentateurs, ce que sont les participants-habitants dans les MPP. En nous mettant dans la « peau des participants », il nous a semblé pouvoir travailler à la modélisation d'un deuxième *cadre d'interactions*. Celui-ci permet de dépasser les cadres d'interactions d'un dispositif (la MPPc), pour saisir des interactions davantage illustratives de la réalité des territoires. Cette deuxième modélisation nous permet alors de mieux comprendre les processus de la coévolution entre société et environnement, au-delà des institutions dont nous retiendrons toutefois l'influence. Elle débouchera sur une nouvelle catégorisation de l'articulation entre logiques Esthétique*, Structure* et Gouvernance*, mais cette fois liée aux propres façons de s'en emparer des habitants.

L'enquête du chercheur induit l'enquête d'une communauté d'enquêteurs incluant les habitants : DPP induit MPPd

Ainsi, dans cette deuxième partie, nous considérons la MPP comme une enquête collective commune à l'ensemble des participants. Elle vise à améliorer les conditions de vie et la valorisation économique dans un projet mi-paysager, mi-territorial et à construire un *public* assurant sa pérennité. L'échelle de l'expérimentation s'affine ; elle est le fruit de la série d'ateliers et de rencontres (les expériences) qui se déroulent tout au long de la MPP. Nous appellerons l'enquête de cette communauté habitante, la MPP débordante (MPPd) car c'est elle qui va permettre au chercheur de construire sa deuxième modélisation, « débordant » de sa première modélisation inscrite dans un dispositif cadré.

L'approche ethnométhodologique

Notre posture de recherche s'apparente alors à celle qu'endossait I. Joseph, figure clé de la sociologie pragmatique en France. Pour I. Joseph, le pragmatisme est une école du pluralisme : « La connaissance est ré-ancrée dans des processus de définition et de résolution de situations problématiques – conduisant à la restauration d'un « accord pratique » avec les choses et les autres, une convergence de circonstance entre perspectives, qui n'annule pas les pluralités de faire, de voir et de dire. » (Cefaï, 2007, p42). C'est, précise Cefaï, une quête vers un consensus délibératif qui permet de refonder des communautés politiques, d'instituer une politique rationnelle ou de redonner la parole au peuple.

Elaborer une MPPd, c'est donc avancer dans cette quête du consensus délibératif. Elle nécessite de bouleverser la place et le rôle de l'observation : celle-ci ne doit plus appartenir uniquement au chercheur ou au CM/BE, mais se doit d'être partagée avec l'ensemble des participants à la démarche. C'est ce que prône l'ethnométhodologie (Garfinkel, 2007 [1967]) ou encore ce qu'Isaac Joseph nomme l'ethnographie coopérative. « L'ethnographie coopérative, formule appropriée à la vie des publics, fait jouer les uns dans les autres une multiplicité de points de vue, et s'étend par les procédés de l'induction analytique et de l'« induction morale », pour fonder de nouveaux points de vue cognitifs et normatifs. Elle préfigure une « communauté à venir », toujours susceptible de s'élargir, d'inclure de nouveaux membres et de nouvelles perspectives » (Cefaï, 2007, p45).

Mettre en place une ethnométhodologie, c'est donc considérer que nous faisons partie, en tant que chercheur, d'une communauté d'enquêteurs. L'enquête sur la DPP consiste à rendre compte de ce qui s'opère au sein de cette communauté d'enquêteurs en articulant deux façons pour le faire issues des deux postures que le chercheur adopte. C'est l'articulation des MPPc avec la MPPd :

1/ Dans la MPPc, le chercheur pense avoir une influence dans la constitution de la communauté d'enquêteurs. En endossant le rôle de CM, il peut expérimenter par lui-même l'animation des MPP et accompagner leurs transformations de l'intérieur. Il teste ses hypothèses en les éprouvant. Ainsi, il génère des cadres d'interaction sur un territoire et au sein d'une MPP. En y prenant part, il contribue à l'élaboration de *projets paysagers* sur des portions de territoire de PNR tout en faisant évoluer les dispositifs de MPP.

2/ Dans la MPPd, le chercheur envisage sa MPPc comme une modélisation qu'il va devoir réinterpréter à l'aune des transformations que les participants vont lui faire subir en l'expérimentant. Il observe alors des interactions qui « débordent » du cadre de sa modélisation (la MPPc). Il peut alors réajuster l'interprétation de son premier modèle et mieux saisir le cadre des interactions d'une société qui se construit dans des rapports à sa matérialité paysagère et à ses institutions.

MPPd : Collecte des données et restitution

Le passage de cette première posture à cette deuxième posture exige de dépasser ce qui est souvent disqualifié par la scientificité ou encore par l'expertise CM/BE. Ainsi, il ne s'agit plus de porter attention à la façon dont on peut transformer la matérialité ou instaurer le cadre de la MPP (objectifs pour le duo CM/BE). Il s'agit au contraire de considérer que toutes les relations qui s'opèrent « en situation » peuvent déborder de ce cadre. La façon dont les participants rendent « visible » et donc « descriptible » (*accountable*) ce qu'ils sont en train d'expérimenter revêt alors des aspects parfois surprenants qu'il ne faut pas laisser échapper. L'observation participante, qui consiste cette fois à se mettre « dans la peau des habitants », donne alors aux notes de terrain une tournure spécifique : elles accordent un soin aux détails. Le chercheur relève les connotations des mots employés, celui de la tonalité des expressions (sarcasme, ironie, naïveté, choses dites en secret, en aparté, etc.). Il relève les gestes, les humeurs, les ambiances qui accompagnent le processus du projet et des discussions.

Lors de la troisième année, nous appliquons ce protocole à notre quatrième MPP : *le Plan de Paysage de l'Albanais savoyard*, territoire de piémont du PNR du massif des Bauges. Nous dégagerons alors une nouvelle catégorisation des formes d'articulation des modalités participatives, traduisant la capacité productive d'une communauté d'enquêteurs qui s'empare de la multiplicité des dimensions de la matérialité spatiale, de la multiplicité des dimensions de son environnement social, et montre en outre sa capacité à construire une pensée collective et à se constituer en *public*.

Conclusion : l'articulation MPPc/MPPd : des principes qui font écho à la grounded theory

L'enquête sur les DPP articule ainsi deux autres enquêtes : la MPPc et la MPPd. Les caractéristiques de la DPP se révèlent au cours du travail successif de modélisation, résultats des analyses de MPPc et MPPd. Catégoriser une MPP en DPP consiste à éprouver sur les territoires des caractéristiques préconstruites par les CM/BE (la MPPc) tout en nous laissant la possibilité de moduler ces caractéristiques en fonction de ce que l'on découvre sur le terrain (la MPPd). Les résultats de la DPP sont donc *enracinés* dans le terrain : elle transforme les participants et le projet paysager tout comme elle fait évoluer le dispositif et les pratiques des CM/BE et donc l'institution PNR.

4.3.5. DPP : Quelles recommandations pour les CM/BE ? La posture d'évaluateur

L'ouverture possible vers une évaluation des MPPc et un perfectionnement

Au terme de l'enquête sur les MPPd, le chercheur parvient à une meilleure modélisation lui permettant de mieux comprendre l'articulation entre les différentes modalités participatives et la façon dont un *public* invente un projet mi-paysager, mi-territorial. L'enquête du chercheur pourrait s'arrêter à cette définition de la DPP, mais il serait dommage de ne pas mobiliser le dernier résultat - la catégorisation de neuf « hybridations débordantes » - comme une possibilité d'offrir des pistes de perfectionnement pour mener des MPPc.

Ainsi le neuvième et dernier chapitre de la thèse ouvre sur un nouvel objectif : l'élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer la façon dont les MPPc tendent ou non vers un processus démocratique et innovant (les DPP).

5ème et ultime posture : le « chercheur-évaluateur »

Pour tenter de formuler des indicateurs du processus démocratique et innovant des MPPc, il nous faut endosser une posture de « chercheur-évaluateur ». Mais celle-ci est rendue délicate par notre position même de chercheur en thèse CIFRE, c'est-à-dire en situation « chaude » et encore non stabilisée. Notre recherche vise en effet tout d'abord à explorer des ferments de nouveauté dans des sociétés locales en devenir. La thèse pragmatiste constitue un exercice d'anticipation sur le futur proche, avec des procédures en train de se faire, des mutations des PNR en cours de réalisation et dont les projets n'ont pas encore produit tous leurs effets.

L'enquête scientifique se présente donc comme une prise de risque qui s'aventure à étudier des situations chaudes et non stabilisées. Cette prise de risque va de pair avec l'exposition de résultats incertains, car nous n'avons pas toujours les preuves matérielles - une transformation du paysage - de ce que nous avançons.

Cette situation est comparable à celle des chercheurs de l'innovation socio-technique qui ont tenté d'élaborer des méthodologies de gestion de projets innovants. C'est le cas de Latour et de ses collaborateurs, qui, à partir de leurs premières recherches (Latour, 1992) ont tenté de « mettre en mouvement » leurs concepts de *porte-paroles*, *chaîne de traduction*, *de controverse « intégrée »*, pour proposer une évaluation au fil de l'eau des projets. Ces concepts étaient issus d'un regard porté a posteriori sur deux projets : le projet Aramis, un échec, définitivement enterré, et le Val, en fonction. Ces deux projets avait permis à Latour de dégager deux typologies de la trajectoire de l'innovation socio-technique : la première fabrique des *éléphants blancs*, la seconde des *monstres prometteurs (hopful monster)*. La possibilité de retracer l'histoire de ces deux projets par phases lui aura permis d'exposer pas à pas, au fil de sa narration, ses différents concepts : *porte-paroles*, *chaîne de traduction*, *de controverse « intégrée »* qu'il transforme en indicateurs pour évaluer la trajectoire de

l'innovation. Lorsque dans la suite de ses recherches, Latour et ses collaborateurs vont s'intéresser à la façon dont on pourrait utiliser ces indicateurs pour accompagner des projets en cours et favoriser les *monstres prometteurs* plutôt que les *éléphants blancs* (objectif premier des méthodes STEMM et PROTEE⁶⁴), leur proposition de méthodes s'est heurtée à leur exigence pratique : la nécessité de porteurs de projets très impliqués et acceptant de s'inscrire dans une stratégie de management plus risquée, ce qui n'a pas été possible. Latour et son équipe ont alors dû se rabattre sur l'évaluation « ex-post » de projets déjà terminés comme l'a été le récit d'Aramis. C'est donc bien l'écueil principal de ces méthodes. En revanche, ce type d'évaluation permet aussi à ces chercheurs de dégager et d'affirmer avec fermeté des principes de l'innovation, ce que *le porteur de projet innovant* ne peut faire quand il est pris dans le tourbillon de l'innovation.

En somme, nous avons eu la chance de travailler avec des chargés de mission, des bureaux d'étude et des élus capables de prendre des risques dans la gestion et l'élaboration de leur projet. Mais contrairement à l'évaluateur de l'innovation socio-technique, qui, grâce à un bilan a posteriori, peut proposer des indicateurs qui interceptent ce qui constitue la trajectoire de l'innovation réussie, nous ne pourrions - à cause de notre posture d'évaluateur *in vivo* - qu'avancer prudemment sur des propositions d'indicateurs, maîtrisables, de l'innovation dans les MPPc.

Nous allons cependant tenter de construire de façon théorique les pistes qui permettraient d'interpréter les différentes « hybridations débordantes » - les neuf idéaux-types - comme ayant des fonctions spécifiques qui contribuent à un ancrage progressif du projet dans la réalité, à savoir dans une transformation du paysage - et qu'il faudrait donc encourager dans les MPPc pour tendre vers un processus démocratique et innovant : une démarche paysagère participative (DPP).

⁶⁴ STEMM : *Strategic Transport Evaluation Multimodal Modelling*. Programme financé par la Commission Européenne (DG VII), 1997.

PROTEE : *PROcédures dans les Transports d'Evaluation et de suivi des innovations considérées comme des Expérimentations collectives*.

4.3.6. Synthèse : organisation de la thèse et corpus des matériaux collectés.

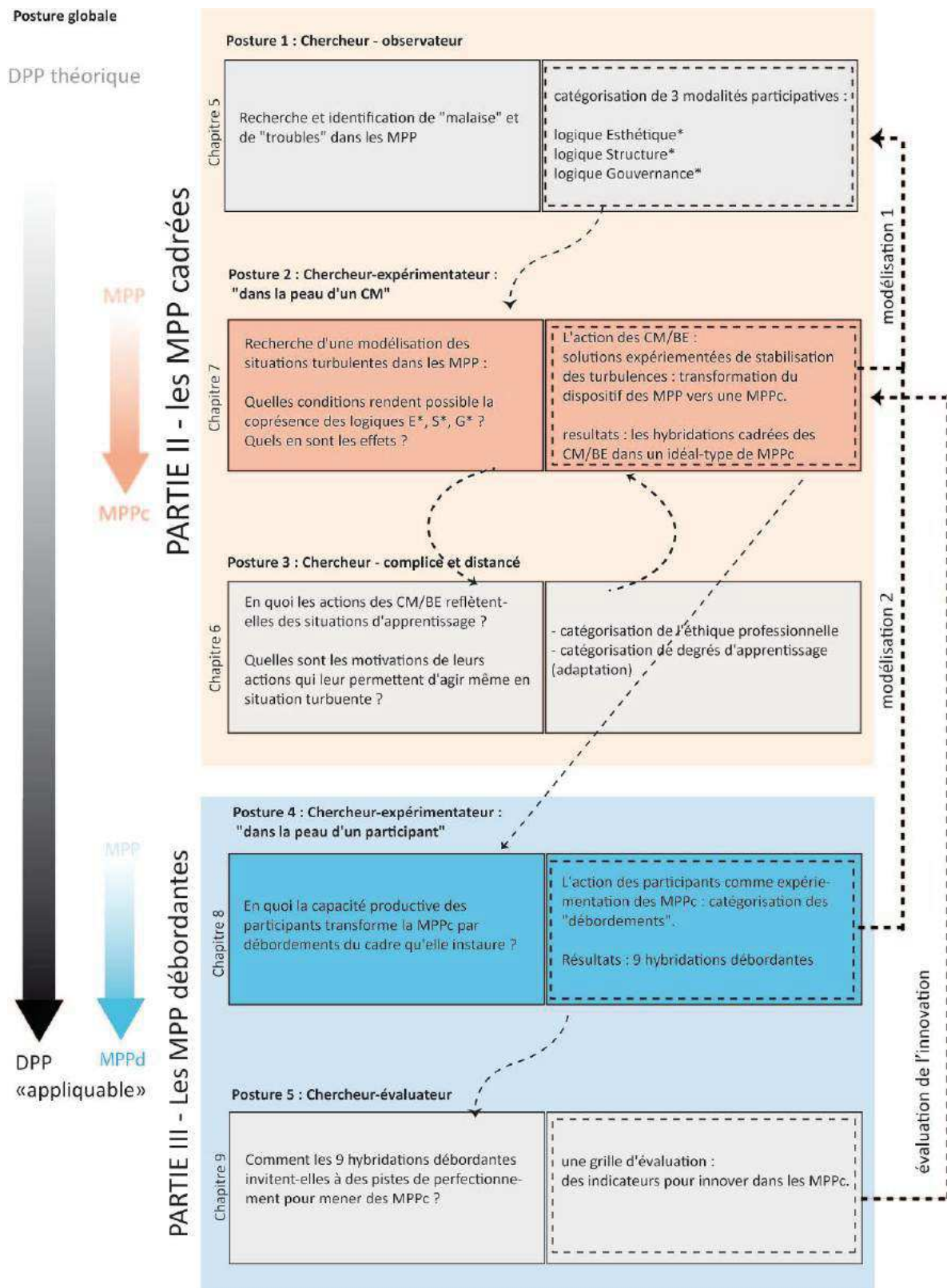


Figure 17 - Organisation générale de la thèse

	Posture du chercheur	Corpus analysé et méthode de collecte	Méthode d'analyse	Influence méthodologique
chapitre 5	Chercheur-observateur	Corpus d'une vingtaine de MPP dans le réseau des PNR de Rhône-Alpes : documents produits au cours des MPP, notes de terrain de notre observation participante, entretiens auprès des CM, BE et élus.	codage - catégorisation	grounded theory
chapitre 7	Chercheur-expérimentateur : "dans la peau d'un CM"	Corpus de 4 MPP (SIAGE du Pays de Vernoux, Plan de paysage du Trièves, Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie, Plan de paysage de l'Albanais savoyard): Documents produits au cours des MPP, notes de terrain de notre observation participante, photos, retranscription de réunion.	expérimentation - modélisation 1	enquête pragmatique
chapitre 6	Chercheur-complice et distancé	12 entretiens retranscrits - réalisés auprès des CM/BE et techniciens de communauté de communes	codage - catégorisation	grounded theory codage à visée théorique
chapitre 8	Chercheur-expérimentateur : "dans la peau d'un participant"	10 ateliers/rencontres au sein d'une MPPc (le Plan de Paysage de l'Albanais savoyard) : Documents produits au cours de la MPP, notes de terrain de notre observation participante, photos, retranscription de réunion.	expérimentation - modélisation 2	ethnométhodologie
chapitre 9	Chercheur-évaluateur	9 hybridations débordantes <i>Ensemble du corpus</i>	modélisation d'une grille d'indicateurs de l'innovation des MPP	évaluation de l'innovation

Tableau 13 - Corpus et méthodes d'analyse. Désveaux, 2019.

Conclusion du chapitre 4 – deux modélisations, deux parties

Ce chapitre consacré aux enjeux méthodologiques de notre recherche conclut notre Partie I, annonciatrice du cadre problématique global de thèse. La façon dont nous avons abordé notre objet d'étude (les DPP) sous forme d'*enquête* pragmatique fait de ce chapitre autre chose qu'un simple chapitre méthodologique : il contribue à la compréhension de notre recherche et de la façon dont notre problématique de départ trouve à se complexifier au cours même de l'enquête scientifique. En effet, comme précisé dans le chapitre 1.2 sur le schéma de l'enquête, celle-ci n'est autre que le processus de mise en œuvre de l'expérimentation (donc les méthodes) qui permet au chercheur de réajuster ses questionnements et ses réponses en fonction de ce qu'il observe et de ce à quoi il se rend attentif dans son expérience.

Dans la première partie du chapitre, nous nous sommes ainsi attachée à décrire le contexte qui a conditionné la faisabilité de nos expérimentations (et de nos méthodes). Nous y avons présenté les neuf Parcs qui constituent le réseau des PNR et PN de Rhône-Alpes que sont : le PNR de Chartreuse, le PNR du Vercors, le PNR du Massif des Bauges, le PNR des Monts d'Ardèche, le PNR du Pilat, le PNR du Haut-Jura, le PNR du Livradois-Forez, le PN de la Vanoise et celui des Ecrins. Nous avons affiné cette description en rappelant le contexte des différentes chartes (première charte, charte récemment renouvelée, charte en révision, etc.) et celui dans lequel les CM ont été recrutés conditionnant qui ils sont (géographe, urbaniste, architecte, paysagiste, etc.). Nous avons alors précisé la place et le rôle de ces chargés de mission dans les différents Parcs. Nous avons conclu que malgré les différences, leur préoccupation reste commune concernant les changements institutionnels. Ils questionnent tous, notamment, la façon dont ils peuvent accompagner les communautés de communes dans leur montée en compétence dans le domaine de l'urbanisme. Nous avons alors profité de la description de ces terrains pour exposer comment nous y avons eu accès grâce à un contrat de thèse CIFRE et pour présenter notre calendrier de thèse. Celui-ci s'est constitué au fur et à mesure des opportunités et de l'adaptation à des contraintes électorales ou budgétaires.

Nous avons consacré la deuxième et troisième partie du chapitre à détailler notre propre façon d'expérimenter ce terrain. D'abord, nous avons exposé trois influences méthodologiques qui, toutes trois issues du courant pragmatique, auront guidé la façon dont nous avons procédé pour collecter, analyser nos matériaux et réorienter les problématiques en fonction des bilans intermédiaires de la recherche et de la transformation progressive du terrain. Nous avons ensuite décliné les cinq postures du chercheur qui accompagnent le mouvement de pensée de notre enquête pragmatique sur les DPP. Ces postures vont notamment structurer les cinq prochains chapitres de notre thèse.

Notre enquête scientifique, qui suit elle-même un processus d'expérimentation, a nécessité que nous nous impliquions dans deux autres expérimentations qui mettent en jeu les Missions paysagères participatives (MPP) mais, de deux façons différentes. La première expérimentation est d'abord « institutionnelle » : nous enquêtons sur les pratiques des CM/BE et sur la fabrication des MPP en tant que dispositif. Elle est ensuite « habitante » car au sein des MPP, nous enquêtons surtout sur les modes de vie habitante et sur la fabrication d'un *projet paysager*, c'est-à-dire le projet d'une transformation d'une matérialité paysagère, objectif premier de ce que les MPP visent à accompagner.

Ces deux expérimentations nous mettent dans une posture de chercheur qui accepte de modifier la nature même de ses matériaux puisqu'en s'inscrivant dans les interactions, il est moteur de changements. Sa posture est donc plus interactionniste que déterministe :

- La première échelle d'expérimentation offre un premier *cadre d'interaction* à examiner : une sphère institutionnelle en interaction avec les sphères de la « matérialité paysagère » et « habitante ». Pris dans le réseau des PNR, le chercheur est engagé dans une expérimentation. En tant que CM, il transforme progressivement le dispositif des MPP et les pratiques des CM/BE. Il peut alors en dégager une première modélisation, appelé MPP cadrée (MPPc), lui permettant de saisir l'articulation et le fonctionnement de trois modalités participatives : une modalité participative Esthétique*, une modalité

participative Structure* et une modalité participative Gouvernance*. Cette nouvelle compréhension lui permet d'énoncer des critères pour caractériser un dispositif, la MPPc, première étape vers la caractérisation de la DPP (Démarche paysagère participative).

- La deuxième échelle d'expérimentation, centrée sur la série d'expériences que constituent les ateliers d'une MPP, offre un deuxième *cadre d'interaction* soumise à l'analyse : celle de la sphère « habitante » en interaction avec la sphère de la « matérialité paysagère » et le « dispositif participatif » ; le chercheur engagé dans l'enquête collective transforme le *projet de paysage* en même temps qu'il fait partie d'un *public en construction* : il est membre d'un groupe ayant un intérêt commun à définir un *projet de paysage* définissant une matérialité commune et partagée. L'expérimentation est modulée, cadrée par la MPPc, tout comme elle la soumet à épreuve et la transforme. Le chercheur peut alors construire une nouvelle modélisation plus juste, appelé MPP débordante (MPPd). Modélisation ré-interprétative de la MPPc, la MPPd permet au chercheur d'affiner la compréhension des interactions d'acteurs qui se passent dans le monde réel, c'est-à-dire celles qui transforment la matérialité au quotidien. Nous proposerons alors une autre catégorisation des rapports d'articulation et d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale.

Respectivement objets de la deuxième et de la troisième partie, retenons que ces deux échelles d'expérimentation sont indissociables l'une de l'autre : la MPPd ne peut être observée que si le dispositif, la MPPc, est mis en place, tout comme la MPPc ne peut être interprétée que si le dispositif se fait lui-même expérimenté et « débordé » ... Ainsi, l'une et l'autre expériences s'auto-alimentent. Il convient alors au chercheur de se prendre dans ce va et vient, de transmettre des bilans sur ce qui paraît stabilisé (les MPPc, les MPPd). Peut alors se relancer le mouvement coévolutif de ces deux échelles d'expérimentation. Notons enfin que l'observation participante est la méthode la plus appropriée pour être au cœur de ces deux expérimentations avec la nécessité pour le chercheur de moduler son angle d'observation en fonction de l'expérience qu'il analyse. Or, heureusement, l'articulation des deux expériences lui permet d'être pris dans un engagement participatif qui ne soit ni contradictoire, ni schizophrénique.

Conclusion de la Partie I

À l'issue de cette première partie, il apparaît que les réformes territoriales *bousculent* certaines pratiques acquises dans les PNR, exigeant de ces derniers une capacité de *flexibilité permanente* de leur action, et de *repositionnements* institutionnels fréquents. La façon dont les PNR basculent du paysage à l'urbanisme, l'apparition de conflits entre les chartes et les SCoT puis d'une loi ALUR qui tente de clarifier les relations en parlant de SCoT *intégrateurs* sont autant de signaux qui justifient tout l'enjeu d'un questionnement de recherche sur la façon d'accompagner la *territorialisation* des politiques publiques d'aménagement en imaginant mieux articuler les régimes d'action institutionnels et les régimes d'action habitant.

En repositionnant notre recherche dans un cadre théorique et méthodologique, celui du pragmatisme, nous avons pu d'emblée rappeler que le concept de paysage renvoyait à des interactions multiples qui se construisaient surtout par une diversité de relations expérimentales portant sur la matérialité paysagère. Ainsi le premier chapitre, nous aura permis de rappeler la façon dont différentes catégories d'acteurs territoriaux (habitants, élus, agriculteurs, etc.) interagissent avec leur matérialité, développant divers régimes d'expérience qui accompagnent tantôt des logiques paysagères, tantôt des logiques territoriales. Analysée sur le plan des individus, la coexistence de cette double logique ne semble pas poser problème. Il en est autrement lorsque la recherche croisée d'une construction territoriale et paysagère est prise en charge par une institution pour élaborer un projet collectif de paysage. Nous avons en effet montré que cette incitation soumise aux PNR par les lois qui accompagnent les réformes territoriales entraîne ces institutions dans des situations de trouble et de turbulence.

Paradoxalement, ce contexte, dans lequel le fonctionnement des Parcs est mis à mal, se transforme aussi en une injonction à agir pour les chargés de mission (CM) : c'est l'occasion pour eux de démontrer leur capacité à mobiliser des acteurs territoriaux - aux régimes d'expérience très variés – dans l'optique de parvenir à des projets qui satisfassent aux deux logiques. Cette remarque donne tout son sens à la posture pragmatique que nous avons choisie pour cette thèse : les chargés de mission (CM) doivent faire face à des enjeux qui rejoignent non seulement les questionnements du chercheur, mais surtout ils deviennent les expérimentateurs apportant la preuve du bien fondé de notre démonstration scientifique.

Cette première partie nous aura permis en outre de poser les bases méthodologiques d'une recherche pragmatique qui articule deux enquêtes : celle menée par le chercheur et celle menée par des praticiens (chargés de mission). En effet, les deux s'intéressent à un processus de projet mêlant logique territoriale et logique paysagère, saisies cependant sous un angle différent. Pour distinguer ces deux enquêtes, nous avons choisi de désigner pour ce même objet deux terminologies correspondant aux préoccupations de l'enquêteur selon son statut :

- Pour le chercheur, il s'agit de définir et de rendre compte ce qu'est la Démarche paysagère participative (DPP) en tant que mécanismes d'innovation qui hybrident logique paysagère et logique territoriale, faisant ainsi évoluer le régime d'action institutionnelle (les dispositifs) et le régime d'action habitant (leurs relations à la matérialité et notamment celle qui induisent des transformations matérielles sur le paysage). Ces innovations paysagères seraient alors la preuve de la capacité d'adaptation des PNR aux réformes territoriales par un appui à la *territorialisation*.

- Pour les praticiens, il s'agit de mener à bien leurs propres Missions paysagères participatives (MPP), c'est-à-dire de parvenir à adapter leurs dispositifs d'animation pour tendre vers un projet territorial et paysager que peuvent s'approprier et les acteurs institutionnels (les communautés de communes), et les habitants.

En tant que chercheur faisant état des pratiques des professionnels, nous nous demandons comment les CM s'y prennent pour mettre en place ces MPP sur les territoires de Parcs. Quels peuvent être leurs marges d'apprentissage et d'adaptation dans les situations turbulentes des PNR que nous avons évoquées ? Après examen d'une première description analytique du fonctionnement des PNR et des pratiques des chargés de mission, il s'avère que l'une des pistes pratiques et opérationnelle pour ces derniers soit l'ingénierie participative. Celle-ci nous apparaît alors comme une hypothèse centrale à explorer : l'ingénierie participative cadrée par les CM ne pourrait-elle pas être envisagée comme une modélisation des hybridations possibles entre logique paysagère et logique territoriale ? La première partie de notre thèse conduit à cette question hypothétique. La deuxième partie fera l'objet du protocole de vérification de cette hypothèse.

Avant d'engager le processus de vérification de la preuve, nous avons fait le choix d'exposer dans cette première partie un premier état de l'art concernant les travaux scientifiques sur la participation. Nous avons pu d'ores et déjà mettre en évidence la façon dont fonctionnent certains régimes d'action lorsqu'on les rassemble et les pousse à interagir ensemble. Nous avons montré que les dispositifs (méthodes et outils) développés dans des champs disciplinaires variés font apparaître des approches tantôt politiques, tantôt territoriales, voire phénoménologiques. Comment la mobilisation conjointe de ces méthodes contribue-t-elle à amplifier les turbulences déjà repérées dans les PNR ? Comment les CM s'arrangent-ils pour les ré-agencer, les faire évoluer de sorte à revenir à des situations plus stables et permettre la réalisation de projets collectifs aux ambitions territoriales et paysagères ? La deuxième partie de notre thèse propose d'analyser la façon dont les CM, doublés de leurs partenaires privilégiés, les bureaux d'étude (BE), résolvent pragmatiquement ce questionnement en s'attaquant à la mise en place de Missions paysagères participatives (MPP).

PARTIE II – Cadrage des turbulences générées par les dispositifs participatifs des CM/BE : Les Missions paysagères participatives cadrées (MPPc)

Introduction de la Partie II

Nous avons établi dans la première partie que les réformes territoriales entraînaient des situations turbulentes pour les PNR pouvant remettre en question la place et le rôle qu'ils tenaient dans les pratiques d'aménagement. Or, pour les chargés de mission (CM), ce contexte turbulent, bien loin de les déstabiliser complètement, semble au contraire être une injonction à agir et une incitation à mettre en place des actions innovantes. En organisant des Missions paysagères participatives (MPP), les CM propagent au sein de leur mission les troubles vécus par l'institution. C'est en tentant de stabiliser ces situations qu'ils vont s'attacher, dans l'action, à réarticuler différents régimes d'action. Partant de ce constat, nous avons conclu notre première partie en posant cette hypothèse principale : l'ingénierie participative mise en place dans les MPP pourrait être la modélisation d'une hybridation entre logique paysagère et logique territoriale participant à la redéfinition du projet de paysage. La vérification de cette hypothèse nous permettra de comprendre comment s'organisent et s'influencent des régimes d'actions qui construisent de façon concomitante territoire et paysage. Elle doit donc être vérifiée *par et dans* l'action, ce que nous allons exposer dans cette deuxième partie en accompagnant les chargés de mission (CM) et les bureaux d'études (BE) dans leurs propres enquêtes pragmatiques : les Missions paysagères participatives (MPP).

Dans cette optique, nous allons chercher à définir progressivement ce qu'elles sont : Comment évoluent-elles ? Comment *fabriquent*-elles de nouvelles articulations entre des logiques d'action très différentes ? C'est au fur et à mesure que les CM/BE résolvent et dépassent les paradoxes qu'ils rencontrent ou provoquent dans leur MPP que nous trouverons des réponses. L'analyse de ces MPP ira de pair avec l'analyse du processus d'apprentissage et d'innovation des CM/BE.

Le questionnement nous amènera en premier lieu à nous pencher sur la typicité des dispositifs participatifs de ces MPP. En quoi cette typicité relève-t-elle des mêmes liens que l'on trouve dans le contexte de réformes territoriales des PNR, ceux-là mêmes qui mettent en confrontation logique paysagère et logique territoriale ? Le chapitre 5, premier de cette deuxième partie, propose de faire un état des lieux des MPP des chargés de mission « paysage-urbanisme » dans les PNR. À cette étape de la démonstration, on vise à dépasser une typologie classique des « politiques publiques sectorisées » en les analysant selon une grille rendant compte des modalités de la participation. Cela consiste à examiner la façon dont les CM mobilisent différents régimes d'action, différents « mondes » ou « sphères » pour mener leur propre démarche institutionnelle. Nous montrerons ainsi que les MPP sont composées de modalités participatives diverses desquelles nous tirerons trois typologies. Possiblement contradictoire, la coprésence de ces types de modalités participatives dans les MPP qui mettent en relation différents régimes serait donc à l'origine des turbulences qui troublent non seulement l'action des participants mais aussi l'animation proposée par les CM/BE.

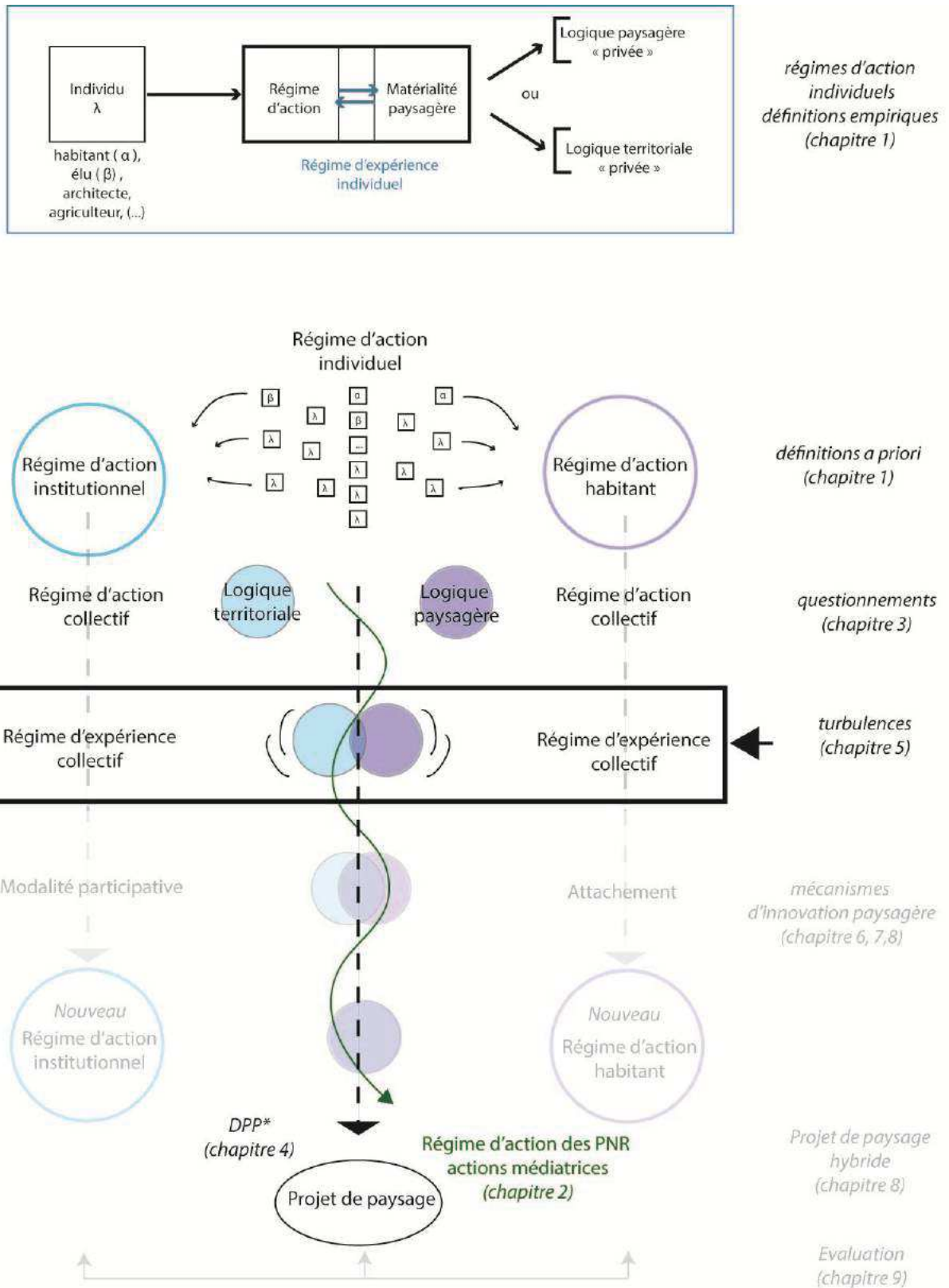
Comment les CM/BE s'arrangent-ils alors pour stabiliser les situations ? Quels arrangements trouvent-ils pour éveiller chez les acteurs territoriaux (institutionnels et habitants) les envies d'agir tout en les rendant moins conflictuelles ? Le chapitre 6 proposera d'analyser comment, malgré les situations turbulentes dans les MPP, les CM/BE y parviennent. Parmi les pistes envisagées, nous explorons celle de l'éthique professionnelle comme ressources d'adaptation et conditions d'apprentissage qui servent de boussole à l'action des praticiens.

Nous nous demanderons aussi comment cette éthique en acte transforme les MPP, et en outre transforme plus en profondeur l'institution PNR. Le chapitre 7 en proposera une observation à partir de quatre études : le SIAGE du Pays de Vernoux, le Plan de paysage du Trièves, le Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie, et enfin le Plan de paysage de l'Albanais-savoisard. Comment les trois modalités de participation - définies dans le chapitre 5 - provoquent-elles des situations turbulentes dans ces MPP, et comment mettent-elles, de fait, les CM/BE en situation d'apprentissage ? Comment les CM/BE parviennent-ils alors à s'emparer des différentes facettes de leur éthique

professionnelle - définie au chapitre 6 - pour tendre vers un nouvel idéal-type de MPP plus intégrateur de nos trois modalités participatives ?

Nous balayerons ainsi progressivement le champ des conditions de fabrication favorable à de nouvelles MPP dans lesquelles s'articulent mieux les différentes logiques d'actions qui mènent au projet de paysage. Instaurés et cadrés par la capacité adaptative des CM/BE, nous regrouperons les critères d'innovation de la DPP que nous cherchions à définir sous le nom de « MPP cadrées » ou MPPc. Les MPPc apparaissent alors comme les solutions où émergent des hybridations entre logique paysagère et logique territoriale.

Chapitre 5 – Turbulences diffusées par les CM : la typicité de l'ingénierie participative dans les MPP



*Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur

Figure 18 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : l'hypothèse des turbulences (chapitre 5)

Introduction du chapitre 5

L'objectif de ce chapitre consiste à comprendre comment les CM/BE provoquent des situations turbulentes dans les MPP et à préciser en quoi ces situations de turbulence offrent un cadre d'interaction propice à l'hybridation des logiques territoriales et paysagères. Nous allons pour cela chercher à comprendre de quelle nature sont les MPP en les caractérisant notamment à partir des méthodes et des outils d'ingénierie participative que les CM/BE convoquent pour les animer.

Dans un premier temps, nous proposerons de présenter les pratiques des CM à partir des missions qui entrent dans des stratégies ou des politiques connues. Sans prendre une orientation purement sectorielle, nous verrons que leur ambition révèle un mélange d'objectifs à la fois territoriaux et paysagers (**Chapitre 5.1**). Par ailleurs, nous montrerons les limites de cette première typologie. En effet, elle ne nous permet pas de comprendre les clés de « *fabrication méthodologique* » pour y parvenir. Autrement dit, elle laisse de côté les acteurs, « *ces oubliés du territoire* » qui sont pourtant si importants (Gumuchian et al., 2003) pour comprendre ce que sont les territoires et les paysages.

Nous proposerons dans un deuxième temps de nous attacher à la façon dont les CM/BE ont la possibilité de travailler avec des groupes dont les régimes d'action sont très différents. Cela nous amènera à préciser en premier lieu ce que nous entendons par la notion de « régime d'action collective ». Pour la définir au mieux, nous mobiliserons les travaux de J. Zask afin de souligner les mécanismes qui la composent (**Ch 5.2**). Nous proposerons ainsi de détailler comment fonctionnent trois formes de régimes d'action qui fabriquent trois groupes ou *sphères* : la « *sphère habitante* », la « *sphère institutionnelle* » et la « *sphère matérielle* » (**Ch 5.3**). Il nous sera alors possible de comprendre comment les CM/BE expérimentent des interactions entre ces trois *sphères*, - c'est-à-dire ces trois régimes d'action collective -, organisant ainsi différentes modalités participatives. L'analyse de ces interactions offertes par diverses méthodes d'animation nous permettra de conclure sur une première catégorisation de modalités participatives (**Ch 5.4**). Leur coprésence est une hypothèse concernant l'apparition de situations turbulentes dans les MPP qui serait cependant favorable à une hybridation entre logique paysagère et logique territoriale. Cette nouvelle grille, caractérisant différentes typologies de modalités participatives, nous permettra d'analyser les situations turbulentes des MPP, et de vérifier l'hypothèse, ce sera l'objet des chapitres suivants.

5.1. Un état initial des pratiques des CM : quatre grandes typologies de stratégie de l'action

Afin de confirmer que les situations turbulentes dans les MPP puissent être le fait d'une coprésence entre logique territoriale et logique paysagère, nous allons chercher ce qui compose la nature des MPP dans leurs fondements. Cette « nature » se construit à partir des objectifs stratégiques énoncés dans les chartes et auxquels les missions des CM doivent répondre. Nous tentons d'y repérer les indices de coprésence des logiques paysagères ou territoriales.

Pour déceler ces indices, nous avons procédé à une première enquête dans laquelle nous avons questionné les CM sur leurs missions « paysage-urbanisme ». Nous sommes parvenue à établir une liste de 25 actions que les CM pointaient comme étant les plus représentatives ou les plus susceptibles d'intégrer une dimension participative et paysagère. À partir de cet échantillon, nous avons poursuivi nos investigations sur 15 actions (en bleu sur le tableau), choisies de sorte qu'elles soient variées, proches de nos questionnements et accessibles, notamment au regard de leur temporalité. Nous récapitulons ci-dessous (en gris) les phases dans lesquelles se trouvaient les différentes missions (terminées, en cours ou en préparation). Les investigations se sont alors effectuées soit sous forme d'observation participante de notre part, soit sous forme d'entretiens réalisés auprès d'élus, de chargés de mission ou de bureaux d'étude ayant contribué à la mission. Nous rappelons le tableau présenté dans le chapitre précédent.

Missions	Terminé	En cours	En préparation	Analyse de documents - témoignages de CM	Entretiens (élus/ participants)	Observation participante
Saint-Jean-en-Royans - Espace public et PLU (Vercors)						
PLU Montaud (Vercors)						
Plan paysage - Trièves (Vercors)						
Schéma de secteur du coteau rhodanien (Pilat)						
Classement du site des Crêtes du Pilat (Pilat)						
Balade sonore / Colloque Paysage amis du PNR Pilat (Pilat)						
Eco-hameau de Burdigne (Pilat)						
Finalisation Charte valant Scot (Haut-Jura)						
Habiter autrement les centres-bourgs (Livradois-Forez)						
PLU intercommunaux (Livradois-Forez)						
Plan paysage - Combe de Savoie (Bauges)						
Schéma d'Aménagement et de DD des Bauges (Bauges)						
PLUi Pays d'Alby (Bauges)						
OAP Gruffy (Bauges)						
OAP Lescheraines (Bauges)						
Film sur l'urbanisme (Bauges)						
LEADER - coopération sur les paysages viticoles (Bauges/Pilat)						
Etude sur les cols et gorges (Chatreuse)						
Eco hameau sur les Bogues du Blat (Monts d'Ardèche)						
Vallée de la Drobie - charte du DD (Monts d'Ardèche)						
SIAGE du Pays de Vernoux (Monts d'Ardèche)						
SIAGE de la CC du Vinobre (Monts d'Ardèche)						
Outil méthodologique à partir des Ateliers de Paysage (Ecrins)						
Observatoire des paysages (Vanoise)						
Plan paysage Albanais-Piémonts du Revard (Bauges)						

En gras : action suivie « in vivo ».

Tableau 12 - Premiers recueils de matériaux : 25 missions de CM « paysage-urbanisme ». Désveaux, 2019.

À partir de ce premier relevé empirique, où ces actions « paysage-urbanisme » sont définies en tant que telles parce que menées par les CM, nous avons voulu identifier davantage en quoi elles pouvaient se rapporter à une logique paysagère ou à une logique territoriale. C'est donc en tentant de définir la nature des MPP à partir des variations de stratégies anticipées dès le début du programme d'actions que nous avons cherché à les redéfinir. Ces variations reposent à la fois selon les échelles sur les objectifs, ou encore sur la façon dont elles se rattachent à des politiques sectorielles pour lesquelles les CM associent un ensemble de fonctionnements (partenaires spécifiques, types de

financements). Elles font apparaître quatre grandes typologies de l'action des CM que nous proposons de résumer : l'accompagnement des politiques de l'habitat, l'accompagnement d'une politique touristique et culturelle, l'accompagnement d'une politique plus patrimoniale autour des structures paysagères, l'accompagnement de nouveaux territoires émergents, l'ensemble étant complété par des actions de communication et de pédagogie.

5.1.1. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement des politiques de l'habitat

Issues d'une réflexion globale sur les formes d'habiter dans le territoire ou à la demande spécifique des élus d'une commune, les actions mobilisent les CM à l'échelle de la commune ou du quartier : ils accompagnent des études par des appuis techniques ou financiers sur l'évolution des formes rurales d'habiter : de l'espace public au bâti. Cet accompagnement s'effectue à différents stades de l'opérationnalité : celle du PLU à Saint-Jean-en-Royans, ou bien à Montaud, ou sur des OAP, comme c'est le cas de l'étude sur le village de Gruffy. À une échelle plus fine du projet, les CM vont aider au montage juridique et financier d'une opération de logements par exemple. Sur le hameau du Bogue du Blat à Beaumont, le montage cherchait à permettre une forme d'accession progressive à la propriété.

Enfin l'accompagnement peut avoir comme finalité l'émergence de nouvelles formes d'habitat tel que l'habitat participatif. De manière plus exploratoire et réflexive, trouver des leviers pour permettre une évolution du foncier dans différents cas de centres-bourgs comme ce fut le cas de l'action « *Habiter autrement les centres-bourgs* » dans le PNR du Livradois-Forez peut aussi être une façon d'aider au développement du territoire. Enfin, les CM peuvent aller jusqu'à préconiser l'emploi de matériaux qui, par exemple, valorisent le développement de filières économiques locales (par exemple, celles du bois), ou jusqu'à inciter à la mise en œuvre de nouvelles technologies, par exemple pour tendre vers des bâtis moins énergivores. Porter attention aux paysages bâtis et donc à la politique de l'habitat ne peut être complètement détaché de celle du logement, des dynamiques de peuplement et des questions d'exclusion. La gouvernance de cette politique entre Etat et collectivités locales a été un cheminement complexe depuis la loi de décentralisation de 1980, mais d'un point de vue global, les supports de cette politique ont eu tendance à se stabiliser : l'action sur l'offre par l'intermédiaire du logement aidé en location ou en accession à la propriété, la régulation sociale par la mixité, la solidarité par l'intercommunalité (J.-P. Lévy & Fijalkow, 2010) sont des leviers d'action qui semblent défendus par les CM lorsqu'ils tentent d'accompagner les formes urbaines et rurales.

5.1.2. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement d'une politique touristique et culturelle

Une autre stratégie d'actions consiste à partir d'un « motif paysager », à identifier sur le territoire la façon dont ce motif se répète et à y porter alors une réflexion d'ensemble. C'est donc la dimension « réseau de sites » à l'échelle du Parc sur lequel va se focaliser l'action. Il s'agit souvent d'une stratégie de spécification de plusieurs motifs les uns par rapports aux autres qui vise à renforcer leur complémentarité, ou bien à identifier des similitudes qui permettent d'organiser des coopérations. Ces complémentarités et ces coopérations peuvent amener à donner des caractères identitaires aux différents sites, à offrir une diversité d'ambiance au tourisme, à gérer des flux, ou encore à donner la priorité à certaines actions au regard de politiques de développement et de tourisme. Le volet coopération mène à la mutualisation des solutions quant aux formes de gestion de ces différents sites. Cette stratégie a été adoptée dans le cas de l'étude des « 13 Cols et Gorges remarquables » sur le Parc de la Chartreuse, ou encore dans le développement de l'outil MOTIF (Méthodologie de Terrain pour l'Identification des processus de Formation des Paysages dans le Parc National des Ecrins) qui identifiait une dizaine de motifs sur lesquels le PNR cherchait à développer des solutions de gestion. À ces deux exemples, nous pourrions ajouter la réflexion menée dans le PNR du Massif des Bauges sur l'aménagement de « géo-sites », qui donnent l'occasion à un visiteur de saisir la spécificité géologique

du lieu. La ponctuation de ces sites sur le territoire fait partie d'une stratégie globale de l'affirmation d'un label « Géopark », marque de son identité, tout en permettant une offre diversifiée de découverte, qui peut éventuellement s'inscrire dans un parcours. Cette typologie d'actions émerge souvent d'une lecture du plan de Parc sur lequel a souvent été esquissé un premier réseau de sites à enjeux.

5.1.3. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement d'une politique du patrimoine naturel et culturel autour des structures paysagères.

Parfois repérées sur les plans de Parc, les structures paysagères remarquables sont l'objet d'actions qui nous semblent appartenir à une typologie encore différente des précédentes. L'échelle de l'action est en effet définie par l'aire de cette unité paysagère, elle-même définie par une homogénéité d'éléments géographiques physiques (le relief, le climat, la géologie) mais aussi d'éléments culturels : la morphologie et les éléments du paysage sont marqués par les usages de l'homme et par ses pratiques. L'exemple le plus évocateur est celui des paysages agraires : l'on a tous en tête les paysages de terrasse ou de bocage, dont les formes sont effectivement issues de pratiques humaines, parfois découlant de pratiques traditionnelles ou ancestrales. Non seulement ces structures paysagères présentent des morphologies auxquelles on attribue des valeurs culturelles, notamment à travers les perceptions visuelles, mais ce sont aussi des systèmes écologiques auxquels peuvent être rattachées des valeurs plus écologistes. Les usages et les pratiques de l'homme sur ces unités paysagères évoluent, et par conséquent les morphologies paysagères aussi. Ces préoccupations nous semblent donner naissance à une troisième typologie d'actions menées par les CM « paysage-urbanisme », celles qui consistent à concilier l'évolution des pratiques, les valeurs culturelles, et les valeurs écologistes. Elle se traduit par des actions qui cherchent à maintenir les formes du paysage, à établir des procédures de classement de site (les Crêts du Pilat, par exemple) ou encore à provoquer une sensibilisation, ce qui peut être le rôle d'un programme Leader. Par exemple, dans le cas d'une coopération de territoires viticoles de forte pente, des constructions de murs en pierre sèche et la replantation d'amandiers dans les vignes ont été réalisées dans le PNR du Massif des Bauges. Autre cas : un travail suivi sur la biodiversité et la gestion de la vigne a été lancé dans le Pilat.

5.1.4. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement de nouveaux projets de territoire

La dernière typologie d'actions est la plus complexe car elle cherche à accompagner le changement en aidant à construire de nouvelles stratégies politiques tout en restant en accord avec le projet de territoire du Parc. Elle va croiser les différentes stratégies que nous avons vues plus haut sur un secteur identifié par une continuité paysagère. Le réseau de motifs peut tout à fait être celui des espaces bâtis. Les stratégies de différenciation de ces motifs peuvent alors faire intervenir des stratégies de densification variées, de typologies d'habitats spécifiques, voire d'accueil de population différenciée. Cette organisation peut être orientée par des structures paysagères dont on peut chercher à garder la morphologie pour des raisons écologiques, culturelles, ou encore économiques. Outre cette capacité à croiser les stratégies, comment les CM ont-ils trouvé une place légitime pour accompagner les nouveaux territoires dans leur projet politique ? Depuis la loi SRU (2000), les Plans d'occupation des sols (POS) se sont transformés en Plans locaux d'urbanisme (PLU) dont la principale évolution a été de passer d'un simple document de zonage à un document plus politique dans lequel doivent pouvoir s'exprimer les objectifs et les projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Ces objectifs qui visent un horizon de 10 à 20 ans sont introduits dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Or, depuis la loi paysage de 1993, les PNR veillent à la cohérence entre la charte de leur Parc et les documents d'urbanisme (cette mission étant inscrite dans la loi). Cette veille a poussé les CM « paysage-urbanisme » à travailler avec les communes très en amont de l'élaboration du document. Ce travail au

long cours évite à l'institution de donner des avis défavorables à l'heure de la délibération sur la validation du document. Les récentes lois ont étendu à de plus grandes échelles les documents de planification : les ScOT sont des documents qui s'élaborent à l'échelle du bassin de vie, le PLUi à l'échelle d'EPCI. Les lois continuant à préciser les liens de compatibilité et de cohérence entre ces documents et les Chartes de PNR, les CM ont donc cherché à trouver des méthodes pour continuer à être influents dans l'élaboration de ces documents. En effet, ceux-ci ne sont rien d'autre que la traduction de projets politiques de développement. Ces projets politiques génèrent une évolution des paysages dont les décisionnaires ne sont pas toujours conscients. Or, nous l'avons souligné dans les autres typologies d'actions, il y a toujours une préoccupation chez les CM à s'intéresser aux morphologies et aux formes paysagères car y sont rattachées des valeurs sociales, écologiques, culturelles, économiques (tourisme, agriculture, industrie, commerce) souvent inscrites dans la charte du Parc. Ainsi, l'une des méthodologies possibles du CM est d'envisager une démarche paysagère mettant au premier plan les valeurs que nous avons évoquées afin d'accompagner l'émergence de ces nouveaux territoires et de leurs politiques. Ces méthodologies sont relativement familières aux CM. En témoigne une publication de la Fédération des PNR : « Conduire une démarche prospective par le paysage dans un Parc naturel régional » vante les mérites de cette approche pour réviser une Charte ou favoriser la formation et la rencontre des acteurs du territoire (Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2011). Dans le contexte des évolutions territoriales, les communes de Parcs sont le plus souvent à cheval avec d'autres entités territoriales en train de se construire (les territoires de SCoT, les nouvelles communautés de communes).

Ainsi l'enjeu des CM est d'accompagner la création de ces nouveaux territoires tout en continuant à travailler sur les valeurs paysagères de la charte de Parc. Ces actions ont alors des échelles singulières. Elles recoupent des unités paysagères et de nouveaux territoires administratifs. La spécificité de ce contexte nous semble facteur d'innovation méthodologique. Elle inviterait notamment les CM à développer le croisement de différentes formes de logique participative. Les démarches de SIAGE (Schéma Intercommunale d'Aménagement et de Gestion de l'Espace), fruit d'un montage partenarial entre des communautés de communes et le Parc des Monts d'Ardèche, ou encore les démarches d'animation intercommunale sur le paysage dans le Massif des Bauges, et le plan de Paysage sur la communauté de communes du Trièves à cheval sur le PNR du Vercors, sont quatre actions que nous rangeons dans cette dernière typologie d'actions des missions « urbanisme – paysage ». C'est à cette dernière typologie que nous prendrons nos cas d'étude pour présenter les spécificités de la Démarche paysagère participative (DPP).

5.1.5. Communication et pédagogie : activités transversales et complémentaires

À ce tableau des différentes stratégies d'actions, nous pourrions ajouter toutes les activités de pédagogie et de sensibilisation réalisées par les CM : en effet la réalisation de plaquettes informatives, de films, l'animation de débats publics, etc., font aussi partie du travail des CM. Cependant il nous semble peu pertinent de définir ces activités comme une stratégie spécifique d'actions : celles que nous avons précédemment catégorisées revêtent elles aussi une grande part de pédagogie, de sensibilisation, et d'actes de communication.

5.1.6. Tableau de synthèse : stratégie, échelle, politique publique

Type de stratégie	Echelle	Politique publique liée
À la demande des communes	Commune – quartier ciblé	Logement et habitat
Vision d'ensemble de « Motifs paysagers »	Réseau de sites sur le PNR	Culturelle et touristique
Action spécifique liée à un caractère remarquable du territoire	Unité paysagère	Ecologique, culturelle
Gouvernance – croisement des échelles administratives	Communautés de communes (entières ou partielles)	Aménagement – développement

Tableau 14 - Missions des PNR liées à des politiques publiques. Désveaux, 2019.

5.2. Les régimes d'action collective – définitions d'après la grille de J. Zask) : une nouvelle piste pour saisir la nature des MPP

Notre première typologie d'actions axée sur des types de stratégie, d'échelles et de politiques publiques sectorielles⁶⁵ nous permet de rendre-compte du travail institutionnel des CM. Elle nous amène à décrire la façon dont ces derniers s'emparent du paysage, objet cadré par des instruments de l'action publique. Cependant, bien qu'elle donne une première idée de l'action des CM, cette typologie ne nous permet pas de rendre compte des mouvements de transformation de sociétés locales que les CM accompagnent en articulant logique territoriale et logique paysagère. Nous proposons donc d'établir une nouvelle typologie des MPP dans laquelle nous nous intéresserons davantage à la façon dont les CM mobilisent des groupes aux régimes d'action divergents et dont on sait qu'ils entretiennent des rapports avec l'une et l'autre logique.

Or, pour mener à bien cette analyse, il nous paraît indispensable de définir d'abord ce que sont pour nous les différents régimes d'action mobilisables par les CM. Les travaux de J. Zask sur la *participation* nous offrent une entrée pertinente pour définir les régimes d'action collective qui nous intéressent. Leur principale caractéristique repose sur l'idée qu'ils participent à la perspective d'une transformation de la matérialité paysagère, à l'élaboration d'un projet, ce qui les distingue de régimes d'action qui n'ouvriraient pas sur des perspectives d'évolution.

Prendre part / contribuer / bénéficier : une lecture articulée

Si l'on se réfère à J. Zask, les mécanismes de l'action collective qui permettent de construire du projet s'appuient d'abord sur une façon dont les individus peuvent *prendre part* au groupe qui construit le projet, *contribuer* à ce groupe, ou encore *bénéficier* de ce groupe. Dans son ouvrage, J. Zask démontre comment ces trois expressions sont des actions qui mettent sans cesse en boucle des formes d'actions individuelles et collectives, ce qui permet à l'individu et au groupe de *co-évoluer*. Ces trois expressions font chacune l'objet d'une partie de l'ouvrage : I) *Prendre part*, II) *Contribuer (donner une part)*, et III) *Bénéficier (recevoir une part)*. Ces trois entrées finissent toujours par se recouper puisque ces expressions traduisent des formes d'interactions entre le collectif et l'individuel. Dans la première partie *Prendre part*, l'auteur cherche à définir les différentes notions de groupe. Elles distinguent les types de groupes en fonction des formes d'appartenance, plus ou moins interactives, que les individus développent vis-à-vis de ces derniers. Dans la deuxième partie *Contribuer*, l'accent est davantage porté sur l'individu et sur le principe d'individuation. *L'individuation* s'opère de

⁶⁵ S'il ne s'agit pas exactement de politiques sectorielles, ce sont du moins des politiques publiques « identifiées » auxquelles les CM associent un ensemble de fonctionnements : partenaires spécifiques, types de financements, etc.

manière évidente lorsque l'individu est en relation avec un groupe et qu'il a l'occasion d'y *prendre part*. Enfin, dans la dernière partie *Bénéficiaire*, l'accent est mis sur la nature et les fonctions du groupe ou de manière synonyme, dans ce cas-ci, du rôle de l'environnement. L'objet est alors de mettre l'accent sur ce qui favorise les conditions d'accueil ou de reconnaissance qui permettent aux individus de *contribuer*.

Pour chacune des parties, Zask met aussi en avant d'autres expressions qui, bien que proches des premières, tronquent au contraire les liens ou les boucles de relation entre l'individuel et le collectif. Par exemple, *faire partie* s'opposerait à *prendre part*; *donner son avis* s'opposerait à *contribuer* et enfin *avoir intérêt* s'opposerait à *bénéficiaire*. Ces autres expressions nous éloignent des régimes d'actions collectives qui nous intéressent car elles ne produisent pas de projet commun, et donc pas de pistes pour étudier un quelconque métissage entre logique paysagère et logique territoriale. Pour J. Zask, elles éloignent les sociétés d'un régime qui pourrait tendre vers une forme de démocratie participative.

Notre but est d'extraire une grille binaire simplifiée entre des régimes d'actions collectives capables de produire un projet à la fois paysager et territorial (ce qui fait « participation » pour l'auteur) et d'autres régimes d'actions collectives qui n'y parviendraient pas. Nous proposons d'exploiter l'ouvrage de J. Zask pour établir une grille de lecture en trois entrées : une typologie de groupes en fonction de ses composantes, une typologie d'individus en fonction de leur activité, et une typologie de groupe en fonction de leurs fonctionnalités. Cette grille nous permettra de souligner les composantes et les mécanismes des régimes d'actions collectives qui nous intéressent.

5.2.1. Typologie du groupe à partir de ses composantes : premier critère de définition du régime d'action collective

Une première façon de définir la typologie d'un groupe consiste à regarder les éléments qui le composent et à s'interroger si les individus y *prennent part* ou s'ils en *font* seulement *partie*. La distinction entre *prendre part* et *faire partie* est ici essentielle. Elle questionne la prédétermination du groupe vis-à-vis de l'individu qui l'intègre. L'on *fait partie* d'un groupe lorsque celui-ci préexiste à l'individu. C'est-à-dire que celui-ci peut s'y *ranger* si ses caractéristiques (par exemple son origine, son sexe, sa nationalité, son âge, etc.) correspondent aux caractéristiques du groupe. À l'inverse, dans l'idée de *prendre part*, le groupe n'existe que par l'intentionnalité des individus à partager une activité en commun. Zask soulignera même que, dans une certaine mesure « *faire partie* » exclut « *prendre part* » : lorsqu'un individu *fait partie* d'un groupe, son statut se caractérise par sa stabilité et sa permanence, tandis qu'en y *prenant part*, son statut évolue en fonction des activités qu'il fait avec les autres et le groupe s'ajuste en fonction des visées communes qui émergent. (Zask, 2011, p. 18). Le plaisir ou l'envie d'être ou de faire ensemble est donc nécessaire pour que l'individu *prenne part*. C'est ce que Zask nomme sociabilité. Celle-ci permet en outre d'ouvrir à une infinité de circonstances d'associations (Zask, 2011, p. 25).

Présenter la différence de signification entre le *communautarisme français* et le communautarisme nord-américain (*communitarism*) peut être une autre façon d'aborder les deux typologies distinctes du concept de groupe (Zask, 2011, p. 59). Dans le communautarisme nord-américain, les individus jouent de la singularité de chacun pour coopérer, organiser le système de partage. Le groupe n'existe que par des formes de mise en commun et de communication. « En France, on tend au contraire à associer l'idée de communauté à des groupes pacifiés et à des postures telles l'adhésion, l'allégeance, un certain sacrifice de l'individualité et une soumission constante aux règles du groupe. Les communautés apparaissent donc comme des formations dans lesquelles

beaucoup de choses sont communes et indivisibles » (Zask, 2011, p. 60). Ainsi, la façon dont sont énoncées de façon plus ou moins tacite les règles de comportement donne lieu à des organisations différentes. Tandis que dans le *communitarism*, les individus sont incités à trouver leur place parmi les autres membres et à s'y ajuster, il y a dans le communautarisme français, une incitation à se soumettre et à garder une place édictée par des règles (par exemple issues de traditions). La définition des régimes d'actions collectives qui nous intéressent se rapproche du communautarisme pris dans son sens anglophone.

Régime d'action collective - typologie du groupe (composantes)	
Ne produit pas du projet commun	Produit du projet commun
<i>Régime participatif faible : "Faire partie"</i>	<i>Régime participatif fort : "Prendre part"</i>
caractères des individus stables	caractères des individus évolutifs
groupes prédéfinis	groupes définis par l'activité des individus
	sociabilité : envie d'être ou de faire ensemble > circonstances d'associations très différentes.
communautarisme (sens francophone)	communitarianism (sens anglophone)
reconnaissance des similarités : adhésion, allégeance, soumission aux règles, jouissance indivisible du patrimoine commun	reconnaitances des singularités de chacun : coopération, communication, mise en commun
structure cadré, positionnement de chacun défini	structure du groupe pas définitivement cadrée > fabrication du commun

Tableau 15 - Régime d'action collective, typologie du groupe (composantes). D'après Zask, 2011.

5.2.2. Typologie de l'individu à partir de son activité : deuxième critère de définition du régime d'action collective

Nous envisageons ici une typologie de l'individu en fonction de son activité et de son interactivité avec un groupe, toujours dans l'objectif de définir ce qui en ferait un individu impliqué dans un régime d'actions collectif qui produit du projet commun distinct de celui qui n'en fabrique pas. Nous allons voir que l'expression *contribuer* ou *apporter une part*, c'est conjointement aider à la transformation d'un intérêt commun tout en se transformant soi-même et ainsi devenir une personne. À l'opposé, *participer* sans *contribuer*, c'est se détacher de sa personne pour donner un avis, accepter d'être consulté dans un cadre peu destiné à évoluer, tel que le principe du vote. Une *personne* et un *individu* renverraient donc à deux types d'individus contrastées (Zask, 2011, p. 136). Précisons les principes qui font de l'individu une *personne*, lui donnant ainsi les particularités qui lui permettent d'appartenir aux mécanismes des régimes d'actions collectives qui produisent du projet territorial et paysager.

L'individu comme personne, élément du mécanisme du régime d'actions collectives

Le régime d'actions collectives auquel nous nous intéressons est celui qui produit du projet commun. C'est aussi celui pour lequel les individus qui y prennent part revêt des qualités de « contributeurs » ou de personnes. Avant de préciser ce que sont les qualités d'un « contributeur » ou d'une personne, donnons deux typologies qui en sont des contre-exemples : dans une première, l'individu jouirait d'une liberté totale détachée de toutes interactions et structures sociales, la participation serait faible ; elle définirait une typologie de l'individu libérale. La participation prendrait davantage des formes de consultation. Dans une un autre contre-exemple, à l'opposé du précédent, l'individu serait au contraire cadré par une société qui ne questionnerait ni ses valeurs ou ses fins. En outre, elle définirait une typologie d'individus soumis à des formes de totalitarisme ; la participation y serait nulle. Que faut-il alors pour pouvoir ranger l'individu dans une typologie de « personne » ou de « contributeur » ?

L'individuation, indice de régime d'actions collectives

Dans un régime d'actions collectives producteur de projet, il y a l'idée que le regard du groupe sur l'individu favorise l'individualisation de celui-ci. Le principe de l'individualisation peut se traduire ainsi : « [...] l'interaction, qui permet de penser les phénomènes comme étant constitués par l'impact les uns sur les autres des changements qui les affectent, est le concept sur la base duquel peuvent être exprimés la singularité de l'influence d'une entité individuelle sur son environnement, en même temps que le rôle de l'environnement dans le développement des entités individuelles. » (Zask, 2011, p. 133). Ce principe est d'autant plus fort que les conséquences de la contribution sont notées et revendiquées par son auteur, c'est-à-dire que l'individu fait preuve de réflexivité et mobilise son expérience passée. Cet individu participe alors en tant que « personne » et ne nécessite pas d'autres qualités particulières. Au contraire, si l'individu est reconnu par son statut social ou son talent⁶⁶, il inhibe les formes d'évolution du groupe où chacun est censé *apporter une part* (Zask, 2011, p. 127).

Nous retiendrons donc la dichotomie des critères d'une « personne » et celui d'un « individu ». Une personne est « le fruit d'un processus historique d'ajustement de l'individu à son environnement » (Zask, 2011, p. 133). Ainsi, l'activité d'une personne est mûrie et pensée au regard de l'expérience constitutive d'elle-même, ce qui la distingue de l'individu qui guide ses actions sous l'impulsion de volontés dont l'origine ne serait pas nécessairement liée à l'expérience. Il résulte aussi chez la personne une capacité à choisir ses modalités d'actions. Elle tire ces modalités du fait qu'elle n'est qu'une partie d'un tout en interaction (elle et le groupe). Au contraire, l'on ne peut pas attendre de l'individu cette spécificité de fait de sa complétude en ce qu'il choisit librement ses fins. Pour Zask, cela sous-entend que « ce qu'il apporte est à lui ou en lui, et qu'en l'offrant il s'en détache puis s'en sépare, ce qui implique une perte – cette perte qui est contenue par exemple dans un don. » (Zask, 2011, p. 137).

Une autre qualité de la *personne* réside donc en sa capacité réflexive vis-à-vis du groupe, sa *contribution* ne peut donc être ponctuelle mais s'inscrit dans un processus où elle a pu observer comment réagit l'environnement ou le groupe à son activité.

« (...) est personnelle la part que l'individu sélectionne en fonction des attentes supposées du bénéficiaire ou, plus généralement, des individus ou des groupes vis-à-vis desquels tel ou tel geste peut valoir comme contribution et être envisagé, planifié, programmé, à ce titre » (Zask, 2011, p. 141). Par conséquent un environnement figé, inhiberait la capacité de la personne à contribuer. Avec la troisième entrée « *bénéficiaire* », ou « recevoir une part » nous bouclons le raisonnement sur les propriétés de l'environnement favorable aux possibilités de contribuer.

La prise de responsabilité, autre indice de régimes d'action collective

Enfin, la nature de la responsabilité et des décisions à prendre n'est pas la même dans une contribution personnelle que dans une contribution individuelle. Dans le premier cas, il y a une prise de responsabilité vis-à-vis des conséquences des idées soumises sur le groupe. Il y a une véritable anticipation de la réalisation de l'idée. Celle-ci est envisagée comme une « décision commune » notamment parce qu'elle affectera le groupe et l'individu. Chez l'individu, il y a un détachement de la prise de décision, il donne son avis par conviction mais aura tendance à laisser aux autres le soin de trancher (Zask, 2011, p. 144). Ces deux postures font écho à deux formes de démocratie, l'une plutôt *contributive*⁶⁷ d'un côté : la personne est active car directement affectée par les prises de décisions. (Il y a formation d'un public actif, au sens de Dewey, les individus impactés par une problématique

⁶⁶ Voir le paragraphe Aristocratie naturelle, élites, élite. (Zask, 2011, p. 128).

⁶⁷ Voir le paragraphe « Démocratie contributive, démocratie participative, démocratie représentative », (Zask, 2011, p. 203).

finissent par s'associer en définissant leur intérêt commun). L'on est dans un régime d'actions collectives qui a la possibilité de métisser logique paysagère et logique territoriale. De l'autre côté, l'on aurait une *démocratie participative*, où l'intérêt général est défendu par des individus qui ne sont pas forcément affectés par les décisions, ou à qui l'on demande d'être détachés de leur personne.

Régime d'action collective - typologie de l'individu	
Ne produit pas du projet commun	Produit du projet commun
Régime participatif faible : "Donner un avis"	Régime participatif fort : "Contribuer"
donner un avis	contribuer, apporter une part
cadre fixe ou société indépendante de l'individu	apport un changement social, modification du groupe
libéralisme ou totalitarisme	individuation
individu	personne
ponctualité	réflexivité, processus
faire un don	réciprocité entre apporter et recevoir une part
volonté - impulsion spontanée	modalité d'action
conviction et détachement	responsabilité - décision commune
démocratie <i>participative</i>	démocratie <i>contributive</i>
mobilisation de citoyens prédéfinis	construction d'un public
intérêt général	intérêt commun
détaché et dépersonnifié lors de la prise de décision	affecté et impacté directement par les décisions

Tableau 16 - Régime d'action collective, typologie de l'individu. D'après Zask, 2011.

5.2.3. Typologie du groupe à partir de ses fonctionnalités : troisième critère de définition du régime d'action collective

Nous avons commencé par déterminer une typologie de groupe en fonction de ses composantes, c'est-à-dire de la nature des individus (ou des personnes) le constituant. La typologie à laquelle nous nous intéressons maintenant caractérise elle aussi le groupe mais s'intéresse à ses fonctionnalités. Quelles sont celles d'un groupe qui rendent possibles des régimes d'actions collectives producteurs de projet ? Quelles sont les qualités nécessaires qui rendent possible l'accueil d'une *contribution* venant d'un individu et en outre lui permettre de *bénéficier* des qualités du groupe ?

La notion de *bénéfice* est une notion relationnelle qui s'établit entre un intérêt privé et un intérêt social. Elle est différente en cela de la notion de bien ou de ressources. « Les biens sont divisibles ou distribuables, mais un bénéfice est relatif à un individu ou à une entité particulière et ne peut être établi dans l'absolu. » (Zask, 2011, p. 224). Il y a bénéfice si l'environnement ou le groupe procure à l'individu les moyens de prendre part, et lui permet de devenir membre du groupe à part entière. Le *bénéfice* est préalable à la *contribution*. La qualité de l'environnement en dépend, celui-ci ne doit pas être parfait, mais « convenable » ou « suffisamment bon » selon Winnicott (Zask, 2011, p. 237), c'est-à-dire permettre à l'individu de s'y développer, de s'y adapter et de le faire évoluer. Il doit offrir un « espace intermédiaire », c'est-à-dire selon Winnicott une zone d'interactions multiples où se situent les échanges entre les activités des individus et les conditions environnementales. Si l'environnement détermine l'individu, cet « espace intermédiaire » n'existe plus. Pour certains auteurs, tel que Mead, l'on ne pourrait même plus parler d'environnement, puisque celui-ci se définit selon la quête d'opportunités de l'être qui y tente quelque chose (Zask, 2011, p. 242). Dans ce cas précis, une autre terminologie doit alors être utilisée, par exemple celle de « milieu⁶⁸ », à condition que le milieu ne renvoie qu'à ce qui « entoure » l'individu.

Pour terminer, nous insisterons sur la qualité du groupe à attribuer une reconnaissance envers celui qui donne sa contribution, c'est-à-dire à offrir un cadre aux besoins et aux capacités spécifiques de l'individu (Zask, 2011, p. 290). « Reconnaître quelqu'un, c'est convenir à l'avance de reconnaître

⁶⁸ Le concept de « milieu » prend le sens contraire que celui que nous mobilisons dans la thèse et développé dans le chapitre 1, « contribution des sciences du milieu ». Ici, il faut le prendre au sens de C.Ganguilhem qui attribue au milieu une conception déterministe et « mécaniste » (Zask, p 239).

sa contribution à venir. C'est donc doter autrui du pouvoir de m'affecter, d'influencer le cours de mon existence, d'interagir avec mes représentations et ma conduite habituelle » (Zask, 2011, p. 304). Cette posture ouvre sur la possibilité de définir un intérêt entre moi et l'autre, au sens littéral de « ce qui est *entre* » et qui pour Dewey coïncide avec l'ensemble des moyens pour atteindre une « fin en vue » (Zask, 2011, p. 55). Cette conception de l'intérêt s'apparente donc au concept du *bénéfice* et s'oppose à d'autres définitions plus classiques de l'intérêt. « Avoir intérêt » serait à l'opposé de « bénéficiaire » dans les exemples suivants. Dans un premier cas, l'individu poursuivrait son intérêt sans considérer les relations avec les autres hommes. Il en oublierait que ce dernier fait aussi partie de ses intérêts « véritables ». Dans un autre cas, l'intérêt d'un groupe d'individus serait défini antérieurement à leurs choix, à leurs préférences, à leurs intentions. Celui-ci serait alors guidé par une forme de déterminisme. (Zask, 2011, p. 54). En outre, ces deux cas illustrent des phénomènes contraires à la typologie du régime d'actions collectives producteur de projet *commun*.

Régime d'action collective - typologie du groupe (fonctionnalité)	
Ne produit pas du projet commun	Produit du projet commun
Régime participatif faible : "Avoir intérêt"	Régime participatif fort : "Bénéficiaire"
bien, ressources	bénéfice
destin	opportunité / capacité
milieu (déterministe)	environnement / espace intermédiaire
exclusion / ignorance	reconnaissance
cadre inadapté	terreau de la créativité
avoir intérêt	construire l'intérêt

Tableau 17 - Régime d'action collective, typologie du groupe (fonctionnalité). D'après Zask, 2011.

Cette grille de lecture établie à partir des travaux de Joëlle Zask nous a permis de préciser les mécanismes qui composent les régimes d'actions collectives auxquels nous nous intéressons, c'est-à-dire ceux qui produisent réellement du projet en « construisant » simultanément un public. La grille de typologie binaire que nous avons tirée des propositions de J. Zask nous permet de bien distinguer ces régimes d'action collective de ceux qui en ont l'apparence et pourtant ne mobilisent les acteurs que de façon prédéterminée, par une organisation programmée menant à un projet déjà défini.

Dans son ouvrage sur la *participation* pour lequel le terme est ici synonyme des régimes d'actions collectives qui nous intéressent particulièrement, J. Zask ne se réfère qu'à une seule nature de groupe qui correspondrait à un groupe d'ordre uniquement « social ». Or, il nous faut constater que les CM sont confrontés à des natures de groupes variées que nous préférons appeler *sphères*. Nous en distinguons principalement trois : la sphère institutionnelle (les PNR), la sphère habitante (la communauté habitante) et la sphère matérielle (la matérialité paysagère). Alors que J. Zask développe son concept de « participation » sur des mécanismes d'ordre binaire fondés sur une relation entre individu et groupe, nous réserverons le concept de participation et les notions de « modalité participative » aux interactions croisées entre ces différentes « sphères ». Chacune de ces « sphères » reste le fruit d'un régime d'actions collectives tel que nous venons de le définir. Avant de comprendre comment interagissent ces sphères et quelles sont les moyens pour les CM d'enclencher ces interactions, il convient de préciser les spécificités de chacune d'elle. Il s'agit en particulier, de reprendre la grille que nous venons d'établir pour vérifier et préciser la nature des individus et des groupes qui se forment dans leur façon de « prendre part », de « contribuer » et de « bénéficier ».

5.3 Régimes d'action collective de trois « sphères » : l'institution PNR, la communauté habitante, la matérialité paysagère.

L'idée de départ est donc que les trois sphères que sont l'institution PNR, la population habitante et la matérialité paysagère sont des groupes qui ne sont pas prédéterminés mais bien constitutifs des *parts individuels* en train de s'ajuster autour d'un projet commun, lui aussi en évolution. Cependant, chaque sphère n'est pas composée des mêmes types d'individus. Par conséquent, la motivation des individus à s'associer et l'intérêt commun qui émerge sont aussi variables. Dans un premier temps, nous allons donc chercher à définir qui sont les individus (ou unités) de chacune de ces sphères. Nous préciserons alors les circonstances de leur association, en outre leur but commun. C'est à la suite de ce travail que nous pourrons interroger la façon dont elles peuvent interagir et comment les CM peuvent y contribuer par des méthodes d'animation donnant naissance à des modalités participatives liées à ces types d'interaction.

5.3.1. Première sphère : l'institution PNR

Les territoires de PNR et l'organisation de leur fonctionnement se sont institués progressivement, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu au cours du temps une certaine stabilité : le principe d'un développement axé sur la préservation du patrimoine naturel et culturel et les formes de gestion est désormais acquis. Cette proposition n'empêche pas pour autant de penser qu'une institution *vit* et se transforme sous l'effet de différentes formes d'interactions des éléments qui la composent mais toujours au regard d'une « enveloppe globale » que constitue le projet de territoire respectueux des patrimoines. Ainsi, nous retiendrons avec M. Mauss, la double idée qui définit l'institution.

« Nous entendons donc par ce mot aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques et les organisations juridiques essentielles ; [...] les institutions véritables vivent, c'est-à-dire changent sans cesse : les règles de l'action ne sont ni comprises, ni appliqués de la même façon à des moments successifs, alors même que les formules qui les expriment restent littéralement les mêmes. » (Mauss & Fauconnet, 1969, p. 150-151)

Ainsi, entre les « *règles de l'action* » et les individus qui les portent, il y a une marge de manœuvre pour l'évolution du groupe qui *fait institution* et donc bien une possibilité pour les individus d'y *prendre part*.

Qui sont les *individus* qui font vivre l'*institution* ?

Tout d'abord, l'on considère l'institution comme l'ensemble des éléments de fonctionnement *institués*. L'on peut rappeler que les PNR sont des organismes parapublics qui ont généralement pour statut juridique un syndicat mixte ouvert. Les syndicats mixtes ouverts permettent d'ouvrir l'adhésion à des personnes morales de droit public autres que les collectivités territoriales. Dans la réalité, la plupart des syndicats mixtes de PNR est composée des communes du périmètre du Parc, des intercommunalités (présences encore variables selon les PNR), des villes-portes, des régions, des départements et de l'Etat, plus rarement des établissements publics administratifs (tels que les chambres d'agriculture ou de commerce). La répartition des sièges du comité qui va diriger le syndicat mixte est définie dans les statuts de départ. Ainsi, les élus délégués à ces sièges font partie des individus qui permettent une première forme d'institution du PNR.

Ensuite, l'on considère la charte de Parc et son programme d'actions comme une seconde règle de l'institution. Les chargés de mission en tant que porteurs de la charte et des actions contribuent à en interpréter la règle et à lui apporter une dimension dynamique.

Les règles d'attribution de subventions aux acteurs locaux, les formes d'accord ou de convention entre les partenaires des PNR et le syndicat mixte sont des cadres qui entretiennent le

système institutionnel. Lorsque ces cadres sont récurrents et reconnus, il nous semble que nous pouvons introduire les acteurs locaux comme des individus participant de l'institution.

Enfin, puisqu'autour d'une institution gravitent aussi des mythes et des préjugés, il nous faut considérer les personnes qui se figurent ce que sont les PNR. Quelle que soit la cohérence avec les réalités de l'action des PNR, ces individus *fabriquent* aussi la vie de l'institution. Elus et techniciens s'arrangent alors pour tenter de tenir compte des mythes, et d'ajuster leur discours médiatique pour diffuser le rôle et les actions effectives du Parc.

Par conséquent, nous retiendrons que la sphère institutionnelle est une sphère décisionnelle, où les élus sont les individus les plus au cœur de l'interaction qui se joue entre chacun d'eux et le tout institutionnel.

Les interactions entre « le groupe » et « les individus » de cette sphère peuvent avoir tendance à disparaître, la probabilité étant forte pour que l'institution ne devienne plus qu'un cadre et que les individus ne soient plus que des pions régis par des règles fixes.

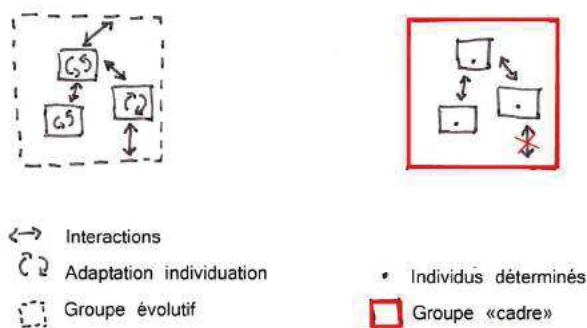


Schéma en rouge : Le risque d'une institution Groupe « cadre »

- Le cadre représente l'institution PNR

- Les éléments unitaires représentent des élus et des techniciens organisés selon des pratiques, des habitudes, des règles.

Figure 19 - Formes des interactions « groupe/individus » de la sphère institutionnelle. Désveaux, 2019.

5.3.2. Deuxième sphère : la communauté (paysagère) habitante

Plutôt que de la nommer « sphère des habitants », nous avons préféré employer le terme de « communauté habitante » qui comme « l'institution » nous permet de saisir l'idée d'un groupe. Nous avons mis de côté le terme de *population*, terme à connotation déterministe que ce soit en statistique, en écologie, ou en géographie. Dans ces disciplines, la *population* caractérise un regroupement d'individus aux caractéristiques prédéterminées communes. Or, dans ce que nous appelons « communauté habitante », nous voulons au contraire, souligner la diversité des habitants. Dans le cadre de notre recherche, nous voulons insister sur une des caractéristiques des habitants : la spécificité individuelle de leurs expériences sensibles au monde. La reconnaissance des expériences sensibles et diverses des uns et des autres ainsi que les jeux d'interactions de ces expériences vont ouvrir des façons communes de percevoir le paysage. Ainsi, cette recherche de perception commune qui implique les expériences sensibles de chacun va entraîner une appartenance à la communauté *paysagère* habitante.

Nous sommes ici assez loin de la conception du paysage de l'article 1 de la convention européenne du paysage dans laquelle le paysage est défini comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». En effet, le paysage est par deux fois désigné comme un objet détaché des interactions qui s'opèrent entre les habitants et *le tout* qu'ils sont en train de fabriquer et dans lequel ils se reconnaîtront. Les expressions « population », et « facteurs humains » sont la marque de ce détachement. On peut accepter cette définition du paysage à condition de revoir le sens de « population » et de « facteurs humains » et de se pencher sur ce qui les unit.

Dans les PNR, l'expérience sensible de chaque individu est liée à des spécificités régionales et culturelles, et aux opportunités de transformer ce qui compose la matérialité du paysage : planter des châtaigniers, construire en bois, former des terrasses de vignes, entretenir un bocage, etc. Mais elle consiste aussi à avoir tout simplement l'occasion de contempler des effets de lumière sur les reliefs montagneux, de découvrir des effets sonores liés à certaines formes géologiques, de goûter le vin d'un terroir, ou encore de se faire conter la légende d'un lieu.

Les interactions dans cette *communauté habitante* peuvent aussi avoir tendance à disparaître, si l'expérience sensible des individus ne devient qu'individuelle. La banalisation des espaces par exemple ne pousserait plus les individus à croiser leurs expériences sensibles. Ils ne seraient plus à même de voir qu'ils sont unis par la spécificité de ces expériences sensibles, elles-mêmes générées par une certaine localité ou un territoire défini.

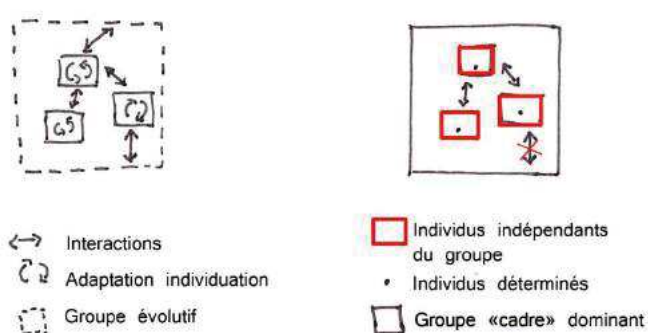


Schéma : Risque d'indépendance des individus vis-à-vis du groupe

- Le cadre représente une communauté ou un groupe.
- Les éléments unitaires représentent des habitants avec des expériences sensibles.

Figure 20 - Formes des interactions « groupe/individus » de la sphère habitante. Désveaux, 2019.

5.3.3. Troisième sphère : la matérialité paysagère

Tout comme *l'institution* et la *communauté habitante*, nous cherchons à définir la matérialité paysagère comme le jeu entre la composition d'un tout et des éléments unitaires en interaction entre eux et en relation avec l'unité en train d'émerger. Cette sphère est conceptuellement plus difficile à appréhender puisqu'elle invite à imaginer que certains éléments de la matérialité paysagère sont dotés d'une capacité *réflexive* sous l'effet d'une anticipation de ce qui se compose à un niveau global. La proposition est envisageable sous l'angle des éléments vivants qui façonnent le paysage et forment un écosystème. Mais plutôt que de parler de réflexivité, nous préférons employer le terme de *résilience* ou *d'adaptation*.

Une autre façon d'envisager les interactions entre les éléments du paysage et sa globalité consiste à introduire des observateurs extérieurs. L'on s'attachera alors aux interactions qui ont lieu entre les différents porteurs de représentations de la *nature (matérialité paysagère)* en mouvement. Ces représentations introduisent l'idée que des *porte-paroles* ont des connaissances spécifiques sur la réactivité des éléments en face des transformations d'autres éléments proches, et en face des transformations globales. Cette proposition s'apparente au concept développé dans la sociologie de la traduction qui considère les « objets » et les « non humains » ainsi que les discours comme des *acteurs* et des *actants* (Akrich, Callon, & Latour, 2006).

Quels sont les *éléments unitaires* du paysage – l'équivalent de *l'individu* dans les situations sociales ? Le paysage est la composition d'éléments multi-scalaires. Il est donc difficile de répondre à cette interrogation. Cependant, en passant là-encore par les *porte-paroles*, nous pouvons définir un élément unitaire comme un élément reconnu et défendu par celui-ci. Il s'agira donc essentiellement de milieux souvent défendus par celui qui *l'expérimente*, soit parce qu'il l'exploite (par exemple le vigneron), soit parce qu'il le protège (par exemple, le naturaliste). Il peut aussi s'agir d'une composition d'éléments agencés d'une certaine façon : par exemple une allée d'arbres majestueux

devant un château, un réseau historique de canaux d'irrigation. Ces motifs peuvent alors être mis à jour par des défenseurs du patrimoine. Enfin, les éléments unitaires peuvent aussi ne concerner qu'une particularité, par exemple la nature d'une roche, une exposition spécifique au soleil, une population animale ou végétale. L'élément unitaire apparaîtra s'il existe un porte-parole. Ce dernier peut se révéler au cours d'interactions. C'est par exemple le cas lorsqu'il y a des problèmes d'érosion : le sol finit par devenir un élément unitaire lorsque se manifeste un porte-parole (par exemple un géologue, un viticulteur inquiet pour son terroir, ou encore un élu inquiet pour sa population, etc.).

L'on est bien dans l'idée que les éléments unitaires sont dépendants d'un tout plus global. Mais quelle est la délimitation de cette *matérialité paysagère globale*, soit l'équivalent de l'idée de *groupe* ? Là encore, l'on est confronté à la question de la dimension scalaire de l'espace. Pour définir l'unité de groupe, nous pourrions nous appuyer sur ce que sont les « unités paysagères » ou les « structures paysagères » définies dans les Atlas départementaux des paysages, qui renvoient à peu près aux mêmes critères que les unités paysagères répertoriés dans les plans de Parc. Dans la méthode des atlas de paysage proposée par le ministère l'on trouve la définition de la structure paysagère et de l'unité paysagère que nous rappelons ci-dessous :

- « Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. »
- « Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Ces définitions présentent le risque de tomber sous une forme de déterminisme dans lequel les éléments du paysage n'interagissent plus et ne font plus évoluer leurs *structures* ou leurs *unités*. Or, en passant par une définition mobilisant les *porte-paroles*, ce risque est moindre mais il faut parvenir à trouver des instances où ces derniers puissent être en relation. C'est là où se joue le jeu des *proximités* (Torre & Beuret, 2012b), proximités d'expérience sur un même espace (*proximité géographique*) ou *proximités organisées* qui concernent d'autres façons pour les porte-paroles d'être proches. Nous rajouterons la proximité temporelle où les porte-paroles se rencontrent soit dans un même moment, soit dans une dimension historique grâce aux traces et indices du passé. L'on peut alors retomber sur les mêmes périmètres de l'unité matérielle donnée dans les définitions ci-dessus mais aussi sur des unités matérielles qui ne seraient pas uniquement continues mais possiblement disjointes ou en réseau.

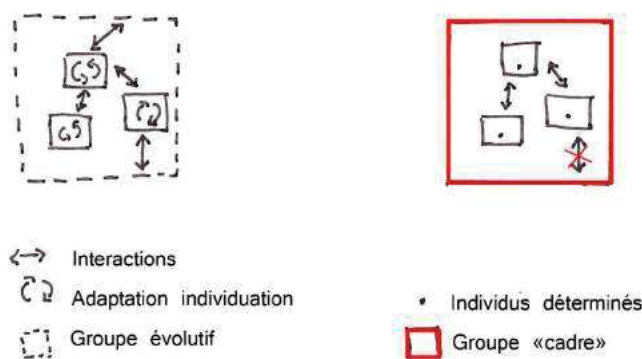


Schéma : risque de la domination d'un groupe « cadre » (ex : unité paysagère)

- Le cadre représente une unité structurale d'une matérialité géographique.
- Les éléments unitaires représentent des unités de la matérialité, identifiés par des porte-parole.

Figure 21 - Formes des interactions « groupe/unités » de la sphère matérielle. Désveaux, 2019.

Les définitions générales de nos trois sphères ainsi exposées, nous allons nous pencher sur la façon dont les chargés de mission les font coexister et interagir.

5.4. Trois modalités participatives : outils et méthodes d'interactions entre différents régimes d'action collective

Dans ce sous-chapitre, l'objectif est de montrer que la façon dont les CM/BE choisissent d'animer leur MPP renvoie à différentes modalités participatives. L'enjeu consiste pour nous à catégoriser ces modalités participatives en fonction des formes d'interaction qui rassemblent trois types de régimes d'action collectifs, trois « sphères » de l'action. Ce sont les sphères que nous avons décrites dans la partie précédente de ce chapitre et que nous avons appelées « sphère institutionnelle », « sphère habitante » et « sphère matérielle ». Nous proposons pour appuyer notre démonstration de nous appuyer sur une analyse comparée de trois missions qui eurent lieu dans différents PNR : une réflexion sur les espaces publics d'une commune (Saint-Jean-en-Royans, PNR du Vercors), une démarche de valorisation des cols et des gorges remarquables d'un massif (PNR de Chartreuse), et enfin une étude pré-opérationnelle concernant une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans un cœur de bourg (Gruffy, PNR du massif des Bauges). Chacun de ces cas d'étude fait apparaître plus clairement l'interaction qu'il peut exister entre deux des trois sphères. Étudiées deux à deux, les sphères en interaction vont nous permettre d'illustrer et de dégager trois types de modalités participatives des CM/BE : de l'interaction entre « sphère communauté habitante et « sphère matérialité », nous tirons une modalité participative que nous appellerons Esthétique* ; de l'interaction entre « sphère institutionnelle » et « sphère matérialité », nous tirons une modalité participative que nous appellerons Structure*, et enfin de l'interaction entre « sphère institutionnelle » et « sphère habitante », nous tirons une modalité participative que nous appellerons Gouvernance*. Nous verrons en quoi chacune d'elle contribue à réunir les logiques territoriales et les logiques paysagères et à en redéfinir les contours.

5.4.1. L'interaction « communauté habitante / matérialité » : le cas d'une démarche artistique à Saint-Jean-en-Royans

Une démarche artistique menée dans la commune de Saint-Jean-en-Royans va mettre en évidence la façon dont la sphère « communauté habitante » peut interagir avec la « sphère de la matérialité » tout en montrant le rôle des méthodes d'animation des CM ou de leurs partenaires dans ces interactions. Ces dernières donnent place à des expériences sensibles, culturelles, ou encore créatives : la matérialité tout en se transformant offre le terreau de cette créativité. Progressivement en comparant les interactions observées sur le terrain et des concepts théoriques issus de la littérature, nous définirons les propriétés d'une modalité participative que nous appellerons Esthétique*, afin de commenter ensuite les spécificités d'une logique paysagère prise en charge par les PNR.

Une démarche artistique pour définir des enjeux préalables en vue d'une révision de PLU

La démarche artistique qui s'est déroulée dans la commune de St Jean-en-Royans aura été initiée par une commande de la commune qui s'interrogeait sur la qualité de ses espaces publics, et sur la qualité de la vie sociale des citoyens en vue d'une révision de son PLU. Dans ce cas d'étude, le PNR et la chargée de mission (Camille Maurel) ont été accompagnés d'une multiplicité de médiateurs : tout d'abord l'association *Murmure*⁶⁹, association qui assure la mise en place de projets

⁶⁹ Le nom des collectifs, des associations et des chargés de mission ont été anonymisés.

culturels et artistiques ; ensuite l'association *Aqueduc des arts*, lieu d'art contemporain à Pont-en-Royans, et enfin le collectif *Subsiste*, collectif composé d'architectes pour qui l'acte architectural doit s'effectuer dans « *l'action, la vie, et l'échange* ». C'est dans ce cadre, que le collectif *Subsiste* dévoile une pratique de travail qui ouvre à des interactions possibles entre une « sphère habitante » et une « sphère matérielle » comme en témoigne Victor Planet, architecte du collectif, qui rapporte une expérience menée sur la commune de Boissieu selon une démarche très proche de celle de St Jean-en-Royans :

« Moi, je trouvais ça rigolo : il y a avait des gens qui étaient contre le projet qu'on était en train de faire. On était sous le même format de participation et de réflexion [qu'à St-Jean-en-Royans] mais sur le devenir d'une place, avec des tests, des bouts d'installation, pour voir comme ça vers où on pouvait aller. Il y a un groupe de mecs qui a passé leur après-midi à nous regarder du balcon. Ils étaient contre [le projet] mais toute la journée ils nous ont regardés. Et le lendemain, ils sont venus nous regarder d'un peu plus près. Je trouve qu'il faut un moment comme ça : faire circonspection. »

[Extrait d'entretien du 12/11/2013, Victor Planet, architecte, collectif Subsiste]

Ce témoignage insiste sur la dimension temporelle de la méthode, et sur les dimensions évolutives des deux *sphères*. D'un côté l'on « assiste » à l'évolution d'un espace qui se transforme (l'extrait ne nous permet pas de préciser les transformations matérielles de celui-ci mais l'on sait que l'architecte est en train de le faire évoluer). De l'autre on assiste à un changement de comportement de la part d'individus, d'abord circonspects, puis de plus en plus intrigués. L'on ne sait pas s'ils finiront par aider l'architecte ou au contraire par saccager son ouvrage. Dans tous les cas, le « faire ensemble » entre en interaction avec la matérialité de l'espace (l'architecte n'étant alors que le porte-parole de cette matérialité). Il y a « *faire ensemble* » car l'installation qu'est en train de créer l'artiste ouvre un panel de choix de comportements (vandalisme, invention de nouveaux usages, transformations de l'œuvre). Ainsi, les formes définitives de l'espace seront-elles fonction de ces différents comportements. L'on est bien dans une notion de « groupe » en train de se faire par ajustement des individus et des éléments matériels de l'espace.

Le rôle du collectif *Subsiste* est bien de faire interagir matérialité et communauté habitante. Dans le cas de Saint-Jean-en-Royans, lorsque le collectif arrive dans le village, les architectes ne connaissent pas ces groupes préexistants. C'est par un travail de *récolte* qu'ils vont chercher à révéler et par la même occasion à initier des formes d'interactions.

Du « four à pain » au « bain de pied » : présentation de deux cas d'interaction entre sphère matérielle et sphère habitante

Le four à pain mobile en est un bon exemple. Il appartient à la sphère matérielle dans la mesure où il s'agit de la création d'un objet, mais il appartient aussi à cette sphère car son caractère ambulant modifie les espaces publics dans lequel il inscrit sa présence. Sa création est le fruit de la compilation de ce que les habitants ont donné au collectif lors de leurs investigations : des histoires, des techniques sur la fabrication du pain, des matériaux et des suggestions pour réaliser le four. En cela, l'artefact est aussi issu de la sphère habitante. La fabrication du four à pain s'est couplée d'une autre intervention artistique, celle d'un bain de pied collectif sur une place publique.

« C'est quand on est allé chercher des personnes clés, du matériel, qu'on nous a raconté l'histoire de l'eau, et qu'on a pensé à faire un four qui pouvait réinterpréter... » *ibid.*

« On avait remarqué qu'il y avait plein de points d'eau, certains enfouis. En tout cas, c'était quelque chose qui avait construit l'entité de St Jean, tous les points d'eau. Il y avait pas mal de fours qui accompagnaient ces points

d'eau, qui avaient plus ou moins disparus. On a alors essayé de rééditer la notion de four que l'on appelait « point chaud » pour créer des événements. »

[Entretien du 12/11/2013, architecte, collectif Subsiste]

Cette deuxième intervention, née des témoignages des habitants et d'une observation du milieu physique du bourg, en particulier d'un repérage des points d'eau, est aussi un cas d'interaction entre sphère habitante et sphère matérielle dans sa phase amont, mais aussi dans sa phase de réalisation.

Il s'agit cette fois de proposer des bains de pied sur la place publique grâce à l'eau de la fontaine chauffée par le four. Le clin d'œil au bain public grec et à sa fonction sociale est évident. Là encore, voilà l'occasion de nous interroger sur l'interaction entre la sphère habitante et la sphère matérielle. Dans le cas du four à pain, le geste comptait plus que la forme du corps. Dans le cas du bain chaud, se dénuder dans l'espace public, même s'il ne s'agit que des pieds, c'est d'une part accepter le regard de l'autre, et donc se transformer sous l'influence du groupe, mais c'est d'autre part échanger aussi sur le partage d'une sensation. La sphère « communauté habitante » prend ici la forme d'un « groupe de baigneurs dans l'espace public ». Cependant, quand on cherche à décrire ce qui pourrait faire « sphère matérielle », on s'aperçoit que l'intervention artistique tronque le principe de sphère, qui rappelons-le, lie une unité à un groupe dans un système co-évolutif (cf. ch. 5.2). L'eau pour les bains de pieds étant séparée de son environnement premier tend à ne plus « contribuer » à un ensemble que pourrait être le flux continu de l'eau dans un réseau étendu. En effet, le dispositif prévoit des bacs que l'on remplit de l'eau de la fontaine. Il y a une forme de dissociation de l'eau. Dans les bacs, elle devient un élément stagnant qui n'est plus en relation avec le reste de l'environnement. Sa seule interaction a été avec le four, qui l'a réchauffée. Elle acquiert une propriété intrinsèque, unique : sa température⁷⁰.

Alors que le dévoilement des pieds permettait de construire une sphère habitante, les bacs d'eau individuels ont séparé la sphère matérielle de la sphère habitante. Nous sommes ici loin des pratiques d'ablution dans le Gange, où la baignade révèle le partage d'une *culture*, où la pollution même de l'eau participe de la constitution du « groupe ». En poussant plus loin la performance artistique, en créant par exemple un bain de pied dans un bassin collectif, l'interaction entre sphère habitante et sphère matérielle aurait pris davantage d'ampleur. Cependant, la démarche du collectif *Subsiste* procède de ce désir d'associer la sphère habitante et la sphère matérielle par de nouvelles voies. On remet le sensible dans la contribution au débat public. Des éléments comme la fabrication du pain et l'usage de l'eau sont restitués au cœur du bien commun et du bien vivre ensemble.



Figure 22 - Photos du four à pain et du bain de pied dans l'espace public de Saint-Jean-en-Royans. D'après l'article « Deux ou trois choses que je sais d'elle », par Messu (2011).

⁷⁰ Sur l'imagination que procure l'eau sous ses différentes formes, voir *L'eau et les rêves : essai sur l'imagination de la matière* (Bachelard, 1993).

À travers les expériences de cette première résidence artistique, nous avons vu comment le bureau d'étude tente de mobiliser une sphère matérielle pour créer une communauté habitante, et inversement comment il favorise l'émergence d'une communauté habitante qui transforme la matière et l'espace.

À partir des exemples exposés ci-dessus, quelles conclusions peut-on tirer des spécificités de leur méthode ? Peut-on généraliser les principes de leur pratique, et analyser en quoi elles se rapprochent de certains concepts, apparentés à la littérature scientifique concernant la participation ? Une première catégorie de modalité participative va se dégager de ces questions.

Une modalité participative définie par une attention portée à l'expérience sensible du corps

L'une des premières techniques pour réussir l'interaction entre les deux sphères « habitantes » et « matérielles » a tout d'abord consisté pour le collectif *Subsiste* à mobiliser leurs propres personnes, leur corps sensible et social, et de vivre le quotidien des habitants. Ils sont venus s'installer en résidence dans le village pendant plusieurs jours consécutifs. Le corps est *préhension* et *compréhension* du monde. Lorsque nous habitons le monde, celui-ci nous habite en retour, affirme Peireira relisant Merleau-Ponty ou encore Bergson chez qui on décèle déjà une forme *pragmatique* des liens d'interaction qui unissent l'individu et l'environnement : « Ainsi pour les moments de notre vie, dont nous sommes les artisans, chacun d'eux est une espèce de création. Et de même que le talent du peintre se forme et se déforme, en tout cas se modifie, sous l'influence même des œuvres qu'il produit, ainsi chacun de nos états, en même temps qu'il sort de nous, modifie notre personne, étant la forme nouvelle que nous venons de nous donner. » Bergson cité par Pereira (Pereira, 2012, p. 158-159). Cependant dans le cas du collectif *Subsiste*, cette forme d'individuation n'est pas l'objectif premier. Elle leur permet d'avoir un outil de connaissance des groupes avec lesquels ils interagissent et leur défi est de rendre explicite et publique leur expérience de « l'habiter » ou de rendre compte de celle des autres. Nous sommes davantage dans une méthode du « *corps – connaissance* » que Pereira illustre aussi par le biais d'une citation : « Le plus magique instrument de connaissance, c'est moi-même. - écrit Jean-Giono - Quand je veux connaître, c'est de moi-même dont je me sers. [...] A ce moment là, le monde extérieur est dans un mélange si intime avec mon corps qu'il m'est impossible de faire le départ entre ce qui m'appartient et ce qui lui appartient. » (Pereira, 2012, p. 158).

La citation de Giono rejoint les principes du collectif *Subsiste* qui évoque ainsi ses pratiques :

« On allait vraiment en résidence qui pouvait aller d'une semaine à un mois, un mois et demi, on se rendait compte de l'impact de la voiture et on se demandait comment l'intégrer mieux, comment renouveler des regards et des façons de faire sur certains territoires. »

[Entretien du 12/11/2013, architecte, collectif Subsiste]

Identifier ce qui leur procure du bien-être et du mal-être, en se projetant en tant qu'habitant va constituer un premier travail réflexif des architectes sur leurs nouvelles conditions de vie. Ils vont alors chercher à améliorer leurs conditions « d'habiter », notamment à travers des propositions spatiales mais dont ils ignorent encore souvent la nature quand ils initient leur démarche de création.

Leur démarche rejoint aussi l'idée de l'« engagement esthétique » tel que le définissent Nathalie Blanc et Jacques Lolive : « Il n'est question ici ni du domaine spécialisé de l'art, ni d'une philosophie du beau ou d'une théorie du goût, mais plutôt d'un mode de connaissance active de son

milieu qui n'est pas réservé à l'art ou aux monuments culturels. Ce mode de connaissance active s'inscrit dans la lignée des réflexions d'un John Dewey (1934) ou, plus récemment, d'un Arnold Berleant (1992), pour lequel l'expérience esthétique est une façon d'inscrire l'environnement à l'intérieur de soi et non plus d'en faire l'objet d'une contemplation passive et désengagée.[...]L'expérience esthétique est un mode d'apprentissage et un mode de connaissance qui met à l'épreuve, dans un même et unique mouvement, le corps et l'esprit. » (Blanc, Lolive, 2010, p11). La mise en œuvre de cette « engagement esthétique » suffit-elle à rendre concrets les interactions entre sphère matérielle et sphère habitante ? Nous allons voir que cette première définition de modalité participative doit être pondérée par une sphère institutionnelle « cachée ».

Créer une place publique d'hiver : cas d'interaction entre sphère matérielle et sphère habitante pondérées par une sphère institutionnelle

Un dernier cas issu de la démarche du collectif Subsiste nous permet d'éclairer un aspect caché de la sphère institutionnelle, qui pourtant influence et donne les formes matérielles définitives du travail d'interaction de *la sphère habitante* et *matérielle*. Un extrait du témoignage du collectif suffit à le présenter :

« Alors, après ce temps de récolte, le point chaud, on a essayé de créer une place publique d'hiver, mais qu'on n'a pas réussi à faire pour plusieurs raisons. D'une, le bâtiment qu'on avait choisi était détenu par la Communauté de communes et pas par la Mairie, donc ça a rendu un peu compliqué la gestion de ce rapport-là entre Mairie et Communauté de communes. De deux, il y avait plein d'autorisations à avoir si on voulait occuper le bâtiment ; ce n'était pas du tout évident, cela entraînait un coût. Enfin, il y avait une espèce d'inadéquation entre les effets qu'on voulait avoir en aménageant ce lieu-là et l'impact, le poids que l'aménagement nécessitait, tant financier que dans sa temporalité mais aussi dans les démarches administratives que l'ouverture du lieu requiert. »

[Entretien du 12/11/2013, Victor Planet, architecte, collectif Subsiste.]

Le collectif se comporte ici en « porte-parole » de l'hiver, et en cherchant un lieu où fabriquer un espace public abrité pour les habitants, c'est une nouvelle relation entre l'hiver, qui appartient à la sphère matérielle, et la sphère des habitants qu'il veut construire. L'installation artistique cependant ne verra pas le jour dans la forme initialement prévue, c'est-à-dire dans le bâtiment que le collectif visait pour diverses raisons : autorisations administratives, sécurité, dépossession du lieu par la commune, coût. Enfin, c'est l'apparition de nouvelles localisations envisageables pour accueillir pendant l'hiver qui oriente une nouvelle stratégie du collectif Subsiste. Celui-ci propose à la population de construire des itinéraires de déambulation autour des lieux qu'elle appréciait ou dépréciait. Ce travail a conduit à tisser des liens entre différents lieux et à identifier parmi eux celui qui allait pouvoir resserrer encore les relations entre les individus, tout en renforçant une dimension matérielle : un bâtiment dans le quartier des Chaux, logement collectif réalisé dans les années 70, destiné à être détruit.

« Et donc, là on a trouvé un accord avec le bailleur social, avec la Mairie, pour pouvoir utiliser ce bâtiment en attendant qu'il soit démoli, pour l'ouvrir, casser des cloisons, réaménager des appartements. On a eu une cage d'escalier, et on a essayé tout un tas de configurations dans ce lieu-là. Là, on a tout de suite eu des relations très proches avec le centre social, avec une autre association qui s'occupait des ados aussi, et du coup ça permettait de mettre en synergie ces deux assis-là. » [Entretien du 12/11/2013, architecte, collectif Subsiste.]

Ce cas met en évidence une pondération de la sphère habitante et de la sphère matérielle par une sphère plus institutionnelle, comme le revendique aussi l'art relationnel. Le rapprochement avec ce

dernier va nous permettre de préciser la première modalité participative que nous cherchons à caractériser à partir du cas de Saint-Jean-en-Royans.

Une modalité participative définie par la réalisation d'une œuvre artistique reflet d'une sphère institutionnelle cachée (des correspondances avec l'art relationnel)

En s'emparant de l'usage d'un foncier afin de réaliser leur œuvre, - ce lieu de convivialité hivernale -, la démarche du collectif s'apparente aux démarches artistiques de Land Art telles que les ont développées Christo et Jeanne-Claude, analysées par Anne Volvey, (Volvey, 2014, p. 14). Il s'agit d'un art qu'ils appellent « relationnel » et va dans le sens des méthodes d'interaction entre « sphère matérielle » et « sphère habitante » mais qui n'est rendu possible – concrétisant l'œuvre - que si elle prend en compte une sphère plus institutionnelle. Lorsque Christo et Jeanne-Claude installent la *Running Fence* à travers le nord de la Californie, ils ne cherchent pas uniquement à utiliser l'espace comme « réceptacle », homogène et isotrope mais bien comme un *espace géographique*, marqué par le vécu et les modalités spatiales qui les accompagnent. S'il n'y a pas accord entre toutes les pièces du puzzle (autorisations de passage, sécurité, choix des matériaux, financements...), l'œuvre ne se fera pas ou s'adaptera en fonction des interactions. Ainsi la *Running Fence* s'interrompait-elle lorsqu'un rancher n'avait pas donné son accord. Lors de l'emballage du Pont-Neuf, Christo dit lui-même : « *Si je ne réussis pas à faire le Pont-Neuf, c'est-à-dire si c'est un échec, ça signifie que je n'étais pas assez intelligent pour comprendre comment les choses se font à Paris.* » Christo, d'après Maysles, 1990, cité par Volvey, (Volvey, 2003, p. 182). La démarche du collectif *Subsiste*, lorsqu'elle cherche à établir son espace public hivernal répond aux mêmes principes de l'art relationnel suivis par les tenants du Land Art.



Figure 23 - Archive, Musée SAAM ; Photographie de G. Gorgoni, 1966, © Christo et Jeanne-Claude. Source. Christo : *Running Fence*, Sonoma & Martin Counties, California 1972-76, New York : Editions Harry N. Abrams, 1978.

Si dans l'art relationnel, l'institution est plutôt vue comme un frein à l'interaction sphère « habitante »/ sphère « institutionnelle », c'est pour nous l'occasion de montrer comment les PNR peuvent transformer leur logique paysagère, de sorte que l'institution ne soit plus un frein mais intègre les interactions esthétiques qui lient sphère communauté habitante et sphère matérielle. Cela nous rapprocherait du concept de « projet paysager participatif » développé par Nathalie Blanc et Jacques Lolive (Blanc, Lolive, 2007). Ces auteurs proposent en effet d'entrevoir ce que serait le projet de

paysage pris dans sa conception aménagiste mais exploré sous un nouvel angle : celui de l'*esthétique environnementale*. Celle-ci consiste à « percevoir l'environnement de l'intérieur au lieu de le regarder afin de transformer la nature en quelque chose de tout à fait différent, un royaume dans lequel nous vivons comme des participants, et pas des observateurs... La caractéristique esthétique de notre époque n'est pas la contemplation désintéressée mais l'engagement total, une immersion sensorielle dans le monde naturel qui atteint une expérience de l'unité exceptionnelle » (Berleant, 1999). En ce sens, elle renvoie aussi à des principes de *community planning* qui promeut aussi une participation active au projet de ceux qui en bénéficient à la fin. Cependant, dans le concept d'*esthétique environnementale*, une attention particulière est portée à l'« immersion sensorielle » dans laquelle est plongé le concepteur avec son projet, son œuvre ou son environnement.

Que retenir alors comme critères qui nous permettent de redéfinir la logique paysagère développée par les institutions ? Abordée sous l'angle des modalités participatives, c'est-à-dire des méthodologies des CM/BE pour faire interagir différentes sphères, la logique paysagère tire sa définition dans les expériences esthétiques qui relient la *sphère habitante* et la *sphère matérielle*.

Bilan : une première modalité participative : logique Esthétique*

En abordant le sujet par l'interaction entre deux sphères et en mettant en évidence les méthodes des CM/BE pour les faire interagir (les modalités participatives), l'on est à même de redéfinir ce que peut être la logique paysagère développée par les PNR. A priori, la logique paysagère des PNR aurait pu tendre vers un travail de construction de formes paysagères issues d'une réponse fonctionnelle ou d'une « esthétique du pouvoir ». Celle-ci, rappelons-le, impose l'appréciation de certaines « formes paysagères » parce qu'elles sont historiquement le symbole d'organisations spatiales, reflets du pouvoir des territoires. Ce peut-être, comme l'évoque Nathalie Blanc et Jacques Lolive, le caractère symétrique des grandes artères d'une ville, comme cela s'est imposé pour le réaménagement de l'avenue d'Italie à Paris selon l'analyse de ces auteurs. Dans une perspective plus rurale, l'on pourrait tout aussi bien illustrer cette autorité esthétique par la fresque d'Ambrogio Lorenzetti représentant *L'Allégorie et les effets du Bon et du Mauvais Gouvernement* où les formes paysagères s'inscrivent dans une autorité esthétique. Qui oserait remettre en question les formes du territoire représenté : le bourg cerné de remparts, des paysans qui cultivent des champs bien ordonnés, des axes de circulation qui permettent le va-et-vient incessant des hommes et des animaux ?

Or, nous avons vu que la logique paysagère des PNR échappe à cette « esthétique du pouvoir » à partir du moment où les CM/BE organisent des méthodes d'interaction entre une sphère matérielle et une sphère habitante, notamment en les liant par l'organisation d'expériences esthétiques. Pour cela, Nathalie Blanc et Jacques Lolive nous disent qu'il faut revenir à des considérations locales, au delà des échelles fonctionnalistes de l'aménagement, ce que le collectif *Subsiste* a aussi illustré dans ses diverses interventions. Cette démarche nécessite en premier lieu le dépassement d'une autocensure fréquente chez les habitants qui ne se sentent pas légitimement aptes à émettre des jugements esthétiques. C'est ce que révèlent les entretiens réalisés auprès des habitants au sujet du réaménagement de l'avenue d'Italie (Blanc, Lolive, 2007), que l'on aura aussi constaté dans l'incompréhension de certains habitants de Saint-Jean-en-Royans : pourquoi la mairie dépense-t-elle son argent dans une démarche artistique au lieu de le mettre au profit d'un vrai urbaniste qui ferait son travail d'aménageur, celui d'offrir aux habitants une ville fonctionnelle et agréable ? Une façon de lever l'autocensure consiste à réintroduire le sensible et l'imaginaire. Il ne s'agit pas pour autant de s'abstraire complètement des principes d'aménagement fondés sur des preuves techniques et scientifiques, mais de les transformer en y introduisant les savoirs et les sensibilités habitantes. La question se pose alors de savoir comment réintroduire la part sensible et imaginaire des habitants de façon collective.

L'expérience esthétique est un mode d'apprentissage et de connaissance qui engage le corps et l'esprit simultanément. Rappelons (voir 1.3) que ce peut être la façon dont le paysan travaille à la sueur de son front, la façon dont il lutte avec les éléments du climat et de la terre, travail dont les conséquences lui procurent finalement satisfaction quand il donne lieu à des paysages de terrasses, à des fruits juteux, au chant des oiseaux dans son bocage, etc. ; ce peut être aussi la façon dont le peintre va jouer de son pinceau inspiré par ce que l'environnement lui procure comme émotion ; ou ce peut être encore la façon dont le flâneur, le poète, ou l'habitant empruntent tel ou tel chemin en fonction de sa rêverie ou des ambiances de la rue propices à l'alimenter ; enfin, l'on peut évoquer l'activité plus abstraite de conception d'un projet sur un plan : que l'on vise à composer sa maison, un espace public, ou un lotissement, il s'agit de projeter par le dessin un art de vivre dont on espère voir la réalisation.

À partir du moment où ces différentes expériences esthétiques ont une dimension publique, et qu'elles s'enchevêtrent progressivement, l'expérience esthétique devient collective et fabrique une culture. Par exemple, le paysan a besoin du peintre pour apprécier les formes de son jardin, l'habitant a besoin du peintre et du paysan pour orienter sa maison vers une vue bucolique, l'office du tourisme a besoin du peintre et de sa renommée internationale pour attirer des touristes, lesquelles achèteront les fruits juteux du paysan, etc. C'est aussi ce que l'on retrouvera dans la démarche de Saint-Jean-en-Royans où chaque intervention se répond : on se sert de savoir-faire locaux pour faire du pain et le distribuer dans l'espace public, on offre l'utilisation du four-à-pain à d'autres usagers pour chauffer l'eau de la fontaine et en faire des bains de pieds. On parle alors de l'espace public en hiver, discussion de laquelle découlent d'autres façons de réinventer les lieux de convivialité, jusqu'à un quartier plus excentré, etc.

Les méthodes d'animation s'appuient sur la fabrication d'expériences esthétiques, sensibles et visent à les « rendre publiques », à tisser des liens les unes avec les autres. Une des façons de rendre publique l'expérience esthétique consiste à rendre davantage visibles les transformations matérielles auxquelles sont liées les expériences corporelles et gestuelles. Or, à travers l'exemple de Saint-Jean-en-Royans, nous avons montré que les interventions artistiques, la fabrication d'artefacts ou encore l'invitation à « œuvrer » à travers des chantiers participatifs permettaient la « publicisation » de l'expérience collective, et la façon d'enchevêtrer la diversité des habitants qui y sont engagés.

Dorénavant, nous appellerons logique Esthétique*, la façon dont les PNR aborde leur logique paysagère sous l'angle des modalités participatives, dont la finalité consiste à pouvoir faire interagir *sphère habitante* et *sphère matérielle*, soit des individus pris dans deux formes de régimes d'action collective différente.

5.4.2. L'interaction « institution / matérialité » - Le cas d'une étude de valorisation des « 13 cols et gorges remarquables » de Chartreuse

Rendons compte à présent de la façon dont la sphère « institution » et la sphère « matérialité » peuvent se rencontrer, et de la façon dont les CM font au mieux pour organiser cette interaction. Pour cela, nous proposons de détailler une deuxième étude de cas : *l'étude des 13 cols et gorges remarquables* lancée par le PNR de Chartreuse en 2012-2013. L'objectif vise à montrer comment les propriétés fédératrices d'une *sphère matérielle* peuvent se trouver renforcées par l'interaction d'une *sphère institutionnelle*, et réciproquement.

Organiser les interférences de la sphère institutionnelle et matérielle

La méthodologie de l'étude a d'abord été testée sur deux cols « tests », le col du Granier et le col du Coq. L'ajustement de la méthode à la suite de cette première méthode traduit le souci de trouver un meilleur équilibre entre les deux sphères, occasion pour nous de montrer comment CM et bureau d'étude mandataire (BE) cherchent à mieux les faire interagir. Le document de synthèse rappelle que la première phase méthodologique comprenait les étapes suivantes :

1. Définition du périmètre d'étude.
2. Tour des élus et acteurs locaux pour recueillir les besoins et les projets de chacun.
3. Diagnostic des sites (caractéristiques, image des lieux, dynamiques en cours...)
4. Diagnostic interne auprès des différentes missions du Parc.
5. Synthèse et croisement des enjeux.
6. Hiérarchisation et validation des enjeux par les élus locaux.
7. Propositions d'actions, partagées avec les élus et acteurs locaux.
8. Bilan du test - leçons à tirer pour la suite de l'étude.

Document de synthèse, (PNR de Chartreuse, 2014).

Cette première phase a fait l'objet d'un travail d'arpentage exhaustif de la part du BE, que celui-ci couplait avec des enquêtes auprès des acteurs investis sur les différents sites. À la fin de cette première étape, Charlene Martin, la CM, s'aperçoit que le travail de terrain que mène le BE avec les acteurs influence le choix des périmètres d'étude des différents sites - « *les périmètres varient en fonction du «perçu» et du «vécu» de chaque acteur* » (extrait du document de synthèse). Elle se rend compte que le diagnostic du site est biaisé par les projets des acteurs rencontrés, - « *le degré de précision des propositions d'actions émises par le bureau d'études, celles-ci étant parfois trop «abouties» et influencées par les demandes de chaque interlocuteur* » (ibid) Elle décide alors de répartir davantage les rôles entre ceux du BE et le sien. Ainsi, lors de la deuxième phase, il a été décidé que « *les rencontres personnalisées des acteurs se feraient seulement par le PNR (sans le bureau d'étude) pour gagner en efficacité et permettre au paysagiste de Terater de conserver son regard «extérieur» sans être influencé* ».

L'on assiste bien à une distribution plus marquée des rôles entre la CM et le BE où l'on note que chacun accompagne l'animation d'une sphère différente. En faisant les rencontres personnalisées, Charlene Martin se charge d'une *sphère matérielle* : les différentes unités de la matérialité sont révélées uniquement s'il en existe des porte-paroles. Ces porte-paroles émergent, lorsque les différents occupants des sites de cols ou de gorges livrent à Charlene Martin leur usage des lieux, leurs expériences quotidiennes ou encore les projets auxquels ils aspirent. Quant au BE, il est délégué cette fois au caractère plus institutionnel de la mission, puisqu'on lui confère en effet un travail de diagnostic sur la composition de l'espace. Il est chargé d'affiner les caractéristiques des « sites paysagers ponctuels remarquables », termes de la charte. À partir de cette lecture organisationnelle de l'espace, il doit faire tendre l'étude vers des formes plus opérationnelles et planificatrices. Une fois la répartition des rôles mieux définie, le travail collaboratif entre la CM et le BE nous permet de saisir les interactions qu'ils organisent entre *sphère matérielle* et *sphère institutionnelle*, notamment dans lors des visites collectives de site. Au cours de l'une d'elles, le BE donne sa lecture de l'organisation de l'espace, voire de sa perspective planificatrice. Pour lui, ce doit aussi être l'occasion de faire dialoguer les différents participants, ce qui apparente sa méthode d'animation aux techniques de médiation paysagère. Cependant, les « motifs paysagers » portés par les participants ne sont pas exactement les mêmes que ceux que présente le BE. Il y a donc une recherche d'ajustement entre les uns et les autres, moment où les deux *sphères matérielle* et *institutionnelle* interagissent. Cette recherche d'ajustement

est complétée par des discussions en salle, où CM et BE invitent à reformuler des objectifs proposés et élaborés en amont par le BE. À partir de là, les participants doivent proposer des actions permettant d'y répondre, en ayant pour support une carte IGN et une photo-aérienne.

Illustrons comment au cours de la visite au Col de Porte, le projet d'aménagement du paysage voit sa problématique et son objet se définir au fur et à mesure qu'entrent dans l'arène les discussions des porte-paroles de « motifs paysagers ». Ces derniers peuvent être de nature très variées, et considérer des échelles ou des temporalités très diverses. Ce peut être par exemple, la minuscule goutte d'eau très éphémère de la station météorologique observée au col de Porte et dont on ne doit pas perturber la chute. Or, dans les discussions, l'on remet en question l'aspect disparate des lieux mais aussi les aspects inesthétiques des clôtures, dont le grillage de la station météo. Ainsi, lorsqu'il est question d'imaginer le col du Coq en une « aire d'accueil qualitative » selon l'ambition de l'ONF, la goutte d'eau (en adoptant un porte-parole) va se trouver introduite dans la même arène de discussion que celle des forestiers, des aménageurs du site de biathlon, des touristes qui fréquentent le sommet de Chamechaude, ou de tout autre élément à impact paysager tel que le chalet « temporaire » de location de matériel de ski ou encore le conteneur qui sert de stockage aux services techniques. L'animation des CM/BE au cours de leurs ateliers de terrain s'apparente à l'organisation d'un « parlement des choses », expression que nous empruntons à B. Latour qui précise de quel concept post-moderne il retourne : « Nous avons l'habitude de deux types de représentations et de deux types de forums : l'un représentait les choses de la nature – le mot représentation renvoie ici à l'exactitude, la précision ou la référence –, et l'autre devait représenter les personnes dans la société – où représentation recouvre loyauté, élection, allégeance. Ces deux notions se sont fondues en une seule, la fonction de porte-parole. » (Latour, 2001). Si les modalités participatives des CM/BE ressemblent à la mise en place d'un « parlement des choses », il nous faut toutefois rappeler la spécificité de ces choses et la façon dont elles sont reliées à leurs porte-paroles : les « choses » sont dans notre cas des éléments du paysage, que l'on appellera « motifs paysagers ». Ils trouvent des porte-paroles par le biais de l'expérience paysagère des individus qui transforment ou ont l'intention de transformer cette matérialité. Ainsi, au Col de Porte, l'ensemble des « motifs paysagers » qui « vivaient » côte-à-côte et de façon anarchique, sans que l'intérêt des uns ne cherchât à éviter de nuire aux intérêts des autres est transformé sous l'effet de cette approche méthodologique : l'aménagement du col permet d'envisager ce qui lie ces « motifs » ensemble, d'évaluer les expériences paysagères les unes avec les autres et de construire un « public ». Celui-ci composé de porte-paroles de la matérialité peut envisager collectivement les conséquences de ses actions, et donc chercher à aménager un site dont chacun, individuellement et collectivement, puisse *tirer bénéfice*. L'organisation de la matérialité paysagère se retrouve simultanée à l'organisation des acteurs qui en sont les porte-paroles.

L'organisation d'un « parlement des choses » ou d'un « forum des motifs paysagers », nouvelle expression qui nous permet d'accentuer davantage la spécificité des modalités participatives que nous étudions, n'est pas uniquement travaillée site par site : à l'échelle du massif de la Chartreuse, c'est aussi l'ensemble des cols et des gorges qui constitue des « motifs ». Associant toujours une dimension expérimentale paysagère et une dimension négociatrice entre porte-paroles, cette modalité participative peut être illustrée par le jeu du « choix d'une photo représentative ». Préparé par le BE et la CM, cet exercice consistait à présenter aux participants une dizaine de photos de chaque site, et de faire choisir celle dont le cadrage et l'ambiance seraient le reflet le plus évocateur du col, ou du moins le reflet que l'on souhaiterait lui donner. Une première forme d'*individuation* chez les porte-paroles s'opère ainsi : il s'agit d'une nouvelle façon de construire une vision de « son » col en fonction des autres cols du massif, et en fonction de l'intérêt qu'y porte chacun. L'*individuation* dans la *sphère institutionnelle* accompagne une spécification des sites dans la *sphère matérielle*.

Progressivement, l'étude des cols et gorges donne naissance à un nouvel objet qui fait *groupe*, dans lequel chaque col et gorge trouve une spécificité. Ces spécificités sont d'une part « paysagères ». Elles sont illustrées par la production finale d'une carte des « propriétés » (ambiances, activités, sensibilités) : « Cette classification offre une vision globale de la répartition des cols et des gorges remarquables à l'échelle de la Chartreuse et questionne sur l'évolution et la complémentarité de ses sites ». Elles sont d'autre part liées à une organisation des porte-paroles et de leur prise de responsabilité : le tableau classant les cols et gorges en fonction des degrés d'aménagement envisageable en serait le reflet. Cet aspect est aussi complété par une troisième entrée, une proposition émanant de la CM. Elle envisage que les grandes thématiques récurrentes identifiées sur chaque site puissent alimenter le futur programme d'actions du PNR, et donc être redistribuées parmi ses collègues, porte-paroles de différents *motifs paysagers*.

Bilan : une deuxième modalité participative : logique Structure*

Les situations d'interaction de la *sphère institutionnelle* et de la *sphère matérielle* tirées de notre cas d'étude des *13 Cols et gorges remarquables de Chartreuse*, nous permet d'établir les caractéristiques d'une nouvelle modalité participative. Elle nous offre l'occasion d'approfondir en quoi consiste la logique territoriale des PNR, et de montrer comment elle est loin d'être une logique uniquement planificatrice. En effet, elle dépasse une vision territoriale et paysagère qui serait le fruit d'une expertise unique soumise à la lecture homogène d'un expert (par exemple, les cols ou les gorges soumis uniquement à la lecture de l'expert géologue, de l'expert paysagiste ou de l'expert géographe). Au contraire, nous avons vu comment, en fonction de la dimension organisationnelle de la matérialité, la *sphère matérielle* se transforme sous le jeu d'apparition (ou de disparition) de ses porte-paroles en une *sphère plus institutionnelle*. Pour cela, les CM/BE mobilisent des outils de négociation, ou tentent par de la médiation paysagère de rapprocher des acteurs aux intérêts très différents. Ces caractéristiques font écho à ce que B. Latour appelle le « parlement des choses », ou encore à ce que Callon et Lascoumes nomment « forum hybride », mais elles revêtent une spécialité paysagère. Les « choses » sont des « motifs paysagers » (Berque, 2000a), c'est-à-dire des objets de la matérialité qui sont reliés à des porte-paroles par l'expérience paysagère. Relation transformatrice du paysage, l'expérience peut être autant très technique que construite dans des rapports plus affectifs. Ainsi, la logique paysagère inscrite dans la *sphère habitante* est-elle plus ou moins dissimulée et intégrée dans le concept de porte-paroles tel qu'il intervient dans le jeu d'interaction de la *sphère matérielle* et de la *sphère institutionnelle*. C'est ce qui définit cette deuxième modalité participative.

L'objectif de l'animation des CM/BE pour faire interagir ces deux *sphères* consiste d'une part à révéler un ensemble de porte-paroles : la sphère institutionnelle évolue alors par un travail de révélation, de dissociation et de caractérisation des éléments de la sphère matérielle. D'autre part, leur objectif est aussi de faire évoluer une *sphère matérielle*, notamment en transformant le statut des porte-paroles des « motifs paysagers » de sorte à les singulariser par synergie ou complémentarité. C'est alors un nouveau système de ressources qui s'organise parallèlement à une nouvelle organisation de gestionnaires, un réagencement de l'institution. Parmi les outils des CM/BE, ce mécanisme entraîne la mise en place d'un système de coordination et de distribution des responsabilités en direction des porte-paroles des différents « motifs ».

5.4.3. L'interaction « institution / communauté habitante » - Le cas d'une étude pré-opérationnelle à Gruffy

Le cas d'une étude pré-opérationnelle sur une OAP en centre-bourg de la commune de Gruffy dans le PNR du Massif des Bauges, démarche concertée avec les habitants, va nous permettre d'illustrer comment la *sphère institutionnelle* peut interagir avec la *sphère habitante*. Nous verrons par la même occasion les limites posées par les choix d'animation des BE, malgré l'effort qu'ils fournissent pour conduire ces interactions. Nous examinerons notamment en quoi les individus de la sphère matérielle sont mobilisés davantage en tant que citoyens qu'en tant qu'habitants. Formes de participation qui font l'objet davantage l'objet des sciences politiques, ce constat sera alors l'occasion de présenter une troisième modalité participative que nous appellerons Gouvernance*. Nous tenterons alors de préciser la place qu'y occupent logique paysagère et logique territoriale.

Définir les sites de l'étude : évolution de la sphère « institutionnelle » par interaction avec la sphère matérielle.

L'étude sur les *13 cols et gorges remarquables de Chartreuse* s'inscrit d'abord dans une *sphère institutionnelle*. Elle répond en effet aux objectifs de la charte de 2008-2019 qui prévoit un volet sur les enjeux de protection et de valorisation du paysage. Dans la présentation du rapport d'étude, l'enjeu est traduit ainsi par la CM, Charlène Martin :

« Les orientations stratégiques appellent à la mise en place d'un programme et d'outils en faveur du paysage ainsi qu'à l'organisation de l'accueil dans les grands sites naturels et paysagers. De plus, un certain nombre de cols et de gorges particulièrement sensibles sont inscrits sur le plan de Parc comme nécessitant une préservation et une mise en valeur spécifique. » (PNR de Chartreuse, 2014).

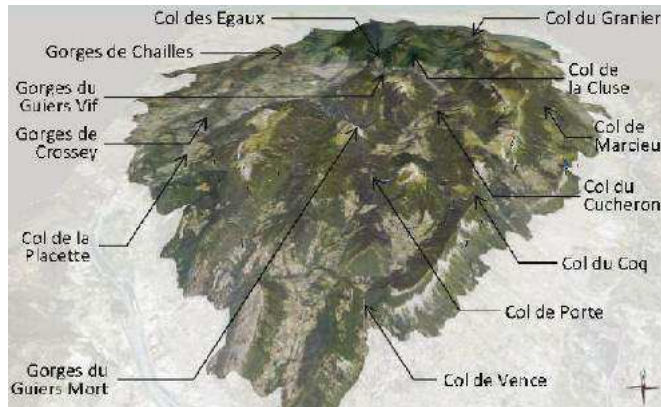
Nous verrons que cette sphère institutionnelle n'est pas immuable, et que la convocation d'individus, porte-paroles d'une *sphère plus matérielle* va permettre à Charlène Martin de faire évoluer les éléments inscrits au plan de Parc. Un premier parti-pris aura été de ne pas faire des études indépendantes sur chacun des cols, mais de mener une étude sur un ensemble de cols et d'y ajouter les gorges. Ensuite, a été menée une réflexion sur les possibilités de réinterpréter la charte : les six cols répertoriés au plan de Parc comme « des sites paysagers ponctuels remarquables » et les quatre gorges notées comme « unités paysagères remarquables » sont-ils les seuls ou/et les bons secteurs à enjeux dans cette étude globale ? Telle est la question que se sera posée Charlène Martin en charge de la mission. Les cols et gorges inscrits sur le plan de Parc étaient alors : le col de Porte, le col de Vence, le col de la Charmette, le col du Coq, le col du Cucheron, le col de Marcieu, le col du Granier et les quatre gorges : du Guiers Vif, de Chailles, de Crossey et du Guiers Mort. Mais la CM aura ajouté à l'étude : le col de la Cluse, le col des Egaux et le col de la Placette. Sans être « remarquables », ces cols avaient probablement des spécificités qui méritaient qu'on les découvre au cours de l'étude. A contrario, c'est en allant chercher des porte-paroles de la *sphère matérielle*, comme le CM « bois-énergie » que d'autres cols ont été écartés de l'étude. C'est le cas du col de Couz dont le PNR avait déjà révélé et développé largement les spécificités, notamment à travers le projet, déjà bien avancé, de la plateforme « énergie bois » :

« Idéalement implantée en cœur de massif, au sommet du col de Couz qui bénéficie de conditions aérologiques propices au séchage du bois, elle est en proximité immédiate de la zone de production et branchée sur un réseau routier assurant une desserte facile des agglomérations voisines de Chambéry, Aix-les-Bains et Grenoble. Emplacement stratégique pour assurer un fonctionnement optimal en circuits courts. » Extrait du site internet du PNR sur l'énergie bois, 2016.

En l'occurrence, ce col n'aura pas été ajouté à l'étude des 13 cols et gorges remarquables. C'est donc en travaillant à la sélection des cols et gorges à inscrire dans l'étude et en faisant appel à des porte-paroles de la *sphère matérielle*, - ses collègues par exemple -, que Charlène Martin contribue à faire évoluer la *sphère institutionnelle* malgré le cadre d'une charte.

Cette situation de départ montre bien comment le fonctionnement des PNR permet à des sphères d'interagir, en leur autorisant en effet de la flexibilité.

Voyons maintenant comment s'organisent davantage les interactions entre *sphère matérielle* et *sphère institutionnelle* au cours même de l'étude.



Extrait du rapport de synthèse « Etude paysagère prospective sur les cols et les gorges remarquables de Chartreuse », 2014. PNR de Chartreuse.

Figure 24 - Localisation des cols et gorges remarquables du PNR de Chartreuse, 2014.

Comment la *sphère matérielle* se trouve renforcée par les interactions d'une *sphère institutionnelle*

Rappelons que ce que nous appelons *sphère* est un principe de co-évolution entre des éléments unitaires et un groupe. Les unités élémentaires font partie du groupe, y *contribuent* et en *bénéficient*. Ainsi, les cols et les gorges, d'abord objets géographiques indépendants, peuvent former une *sphère matérielle*, c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction qui fait évoluer un nouvel objet : un groupe, lui-même en évolution. Or, qu'est-ce qu'un col, qu'est-ce une gorge, et quelle peut-être la nature de ce nouveau groupe auquel ces différents cols et gorges *prennent part* ? L'on peut décrire les cols et les gorges en les décomposant en unités matérielles physiques, comme l'eau, la roche, les pentes, le vent. En prenant l'œil d'un géologue, pour lequel cet ensemble est le paysage résultant d'un système de plissement de la montagne et de son érosion, l'on peut saisir ses éléments qui interagissent comme étant constitutifs d'un groupe. De même, la constitution d'un *groupe* peut être vue sous l'angle du géographe qui va considérer la combinaison de ces éléments comme donnant lieu à un système de réseaux d'accès, de passages (gorges) et de points de franchissement (cols). En fait, au début de l'étude « cols et gorges », l'objet *groupe* n'est qu'une intuition, une perspective de projet : la *sphère* qui doit se construire au cours d'interactions entre unités matérielles va dépendre de l'émergence de porte-paroles de ces différents « motifs paysagers ». Nous allons voir que le *groupe* qui émerge dépasse celui qu'aurait pu étudier des géologues ou des géographes, et ce, grâce à l'interaction de la *sphère matérielle* avec une *sphère plus institutionnelle*.

Les différents enjeux de l'étude : comment la sphère institutionnelle engendre les interactions avec la sphère habitante

L'objectif de l'étude consiste à tester des scénarios d'urbanisation d'un secteur en centre-bourg afin de valoriser le foncier acquis par la commune. À partir de ces scénarios, il s'agit de faire un choix optimum et réalisable pour inscrire au PLU des principes de composition de l'espace (emprise et typologie des bâtiments, trame de l'espace public). Dans la politique de cette commune, trois enjeux majeurs ont émergé pour valider ou non les principes. Le premier enjeu est fonctionnel et esthétique : la forme du nouveau quartier doit permettre une harmonie de la vie sociale dans le village. Le deuxième enjeu est économique : la commune doit pouvoir équilibrer budgétairement son opération foncière, et donc évaluer le coût de revente des choix faits sur la typologie bâtie. Enfin, le dernier enjeu est d'ordre social mais lié à l'enjeu économique précédent : permettre à une population modeste d'accéder à la propriété. Ces objectifs sont abondés par la commune au cours du projet. Le PNR apporte une participation financière grâce à un fonds d'urbanisme distribué par la Région. Pour l'institution PNR, les enjeux majeurs sont différents. Certes, le premier enjeu fonctionnel et esthétique de la commune fait écho à ses préoccupations sur la préservation du patrimoine. Il faut toutefois changer d'échelle pour saisir l'intérêt principal que le PNR porte à cette opération : la préservation des tènements agricoles. En effet, en poussant à une certaine densification au cœur du village, son objectif est de diminuer la pression urbaine en périphérie de bourg. Lorsque le CM présente l'expérimentation à des élus du Parc, il l'exprime régulièrement ainsi : « *Ce projet, c'est 80 à 100 logements sans consommer un mètre carré agricole.* » Pour la maire, le développement au cœur du village est important. Elle partage donc la vision institutionnelle. Toutefois, elle porte aussi attention à la communauté habitante, ce qui la confronte à certaines difficultés : « *L'erreur que l'on a faite et qui freine aujourd'hui le projet, c'est qu'une fois que nous avons acheté ce foncier au prix constructible, on a laissé l'accès aux habitants. Aujourd'hui, c'est devenu un véritable jardin public très investi, surtout par les enfants.* » Se dessine donc ici la cohabitation de deux sphères : l'une institutionnelle, l'autre habitante. La maire se trouve spécifiquement prise entre les deux tout comme le bureau d'étude mandaté, qui de façon tacite, accepte de défendre les objectifs institutionnels du PNR, à savoir la densification et la limitation du mitage des espaces agricoles en même temps qu'ils acceptent de faire de la concertation avec les habitants.

Le bureau d'étude mandaté est un groupement composé d'architectes (les Aventuriers de la ligne⁷¹), d'un programmiste garant des aspects de faisabilité économique du projet (3WG) et de paysagistes (Les Harponneurs). Ce sont les deux architectes des « Aventuriers de la ligne » qui pilotent l'étude et animent les réunions publiques. Pour eux, le principal objectif est bien de définir un ou des scénarios possibles d'urbanisation. Ainsi, ils conçoivent l'organisation des cinq réunions de concertation selon les étapes d'une démarche de projet qui a pour perspective la création de logements dans le contexte spécifique de la commune. La première séance a visé l'établissement d'un diagnostic des différentes situations d'usage (problématique ou non) sur le secteur d'étude. La seconde avait pour objectif d'établir les premiers éléments de programme en observant les formes de services et d'habitat présents et envisageables sur la commune. La troisième séance s'est concentrée sur les ambiances d'espace public et de vie sociale que l'on pouvait espérer dans le village, ainsi que sur une présentation des grands paysages et de la vie sur le grand territoire. Les dernières séances ont mis en avant des hypothèses et des propositions de scénarios soumises à débat.

Les habitants étaient invités aux réunions par une information de la mairie et se retrouvaient en salle devant le bureau d'étude. Ce dernier exposait pour chaque étape des diapos accompagnées de ses

⁷¹ Le nom des bureaux d'étude a été anonymisé.

diagnostics ou de ses projets, propositions soumises ensuite à débat. Au regard de nos critères, la méthode adoptée a mis les individus en position de *donner un avis* plus que d'*apporter une part*⁷². Précisons ce qui, dans le dispositif à eu tendance à dissocier les habitants les empêchant d'entrer dans le régime d'actions collectives de la *sphère habitante* qu'ils auraient pu former.

Interaction entre la sphère institutionnelle et la sphère habitante : un dispositif peu enclin à faire « prendre part »...

- Le jeu de questions / réponses

Malgré le face à face entre un groupe (le public) et le bureau d'étude, le jeu des questions / réponses tend à isoler l'habitant qui interroge. Celui-ci, en effet, n'est pas en situation de dialogue ou en interaction avec les autres habitants assis à côté de lui. Les autres habitants à l'écoute contribuent à cet isolement en cherchant à identifier l'intervenant vis-à-vis de son positionnement politique. Selon qu'il est repéré comme appartenant à l'opposition ou non, son propos sera repéré soit comme une stratégie de déstabilisation du pouvoir, soit comme une proposition sincère, issue de son vécu habitant.

- Des habitants dont on exige une capacité discursive

Si, pendant l'exposé, des images d'ambiance et de situation de la commune sont rapportées, la configuration en salle ne permet pas à l'habitant de faire partager son expérience spécifique et quotidienne. En effet, à la différence d'une visite de terrain où il peut appuyer son argumentaire en désignant des faits et en demandant aux autres d'expérimenter in situ les raisons de ses remarques, l'habitant est ici contraint à produire des arguments discursifs. Il est difficile de passer du monde de ses sens à leur expression, et surtout en public. L'habitant va plutôt orienter ses remarques autour de situations qu'il sait connues de tous : un carrefour dangereux, un passage non sécurisé, etc.



Groupe d'habitants assistant à la réunion publique. Une participation des habitants éloignée de leur environnement. Photo du 3 février 2015.

Figure 25 - Photos du dispositif de participation : atelier public. Etude d'une OAP sur Gruffy, 2015.

- un imaginaire cadré – le problème des « photos – exemples »

Malgré le principe des échanges systématiques, la tournure des réunions n'impliquera pas toujours les habitants de la même façon. La réunion publique n°1 ouvrait sur un imaginaire collectif du village. C'est, en tout cas, l'interprétation que l'on peut avoir de l'appréciation positive des habitants qui avaient aimé la façon dont le BE leur avait fait revisiter leur village. Il leur avait montré comment celui-ci s'était adapté à la pente : les formes de terrasse, les murs de soutènement en continuité du bâti,

⁷² Expression tirée des travaux de J.Zask (Zask, 2011) comme explicité au chapitre 5.3.

les espaces de convivialité en bordure de mur, les habitats collectifs inscrits dans un volume bâti traditionnel. Contrairement à la première réunion qui permettait une redécouverte collective du village et dans lequel les habitants reconnaissaient leur art de vivre, la réunion publique n°2 abordait le projet sous un angle plus économique. Elle donnait des clés de lecture sur le marché local de l'immobilier, sur la présence d'équipements dans le village en relation avec le profil de la population. En outre, cette réunion permettait de rationaliser les propositions de la programmation. La dimension « expertise » de la présentation ne permettait pas beaucoup aux habitants d'intervenir. La réunion consistait davantage à informer d'un des paramètres du projet. La réunion n°3 revenait plus vers eux à partir d'une réflexion centrée sur l'espace public et la vie sociale, ainsi que sur le grand paysage et la façon de plus élargie de vivre le territoire. Ces thématiques sont les plus proches de l'intérêt commun. Elles paraissent appropriées pour obtenir une expression active des habitants et une occasion de « faire communauté ». Cependant le bureau d'étude a gardé la même configuration en salle, et s'est confronté à la mise en débat difficile d'un travail de conception des espaces publics. En effet, il s'agissait, dans le jeu de la conception, de croiser des formes d'espace (places, jardins, mail), leur articulation et leur inscription respective en lien avec le tissu urbain existant, leurs usages, et enfin leur ambiance. Comment discuter collectivement de l'ajustement de toutes ces problématiques ?

Le débat, de façon originale, a d'abord été lancé sous forme d'« éléments de programmation », en lien avec des équipements. Le point abordé sur la « Réflexion programmatique des espaces publics » en est un exemple. Qu'aimerait-on ? Et où ? Le BE a présenté successivement des « archétypes » : une place, un jardin public, une promenade (un mail), des jardins partagés, dont les habitants étaient invités à débattre en fonction de la proximité de certains lieux.

Dans cet exercice, l'on voit effectivement très bien comment les habitants sont invités à trouver des arguments rationnels liés à des « stéréotypes de lieux ». L'emploi de l'expression « éléments programmatiques » pour désigner les espaces publics sous-entend qu'il puisse exister une liste « d'espaces publics » sur lesquels les habitants doivent *faire leur choix*. L'on est loin d'une proposition qui inciterait au développement de la créativité des habitants. Quid des nouvelles formes publiques à inventer dans cette présentation ? La participation est faible. Les intervenants sont considérés comme des individus plutôt que comme des personnes. Ils *participent* sans *contribuer*. L'idée de liste les pousse à répondre à une consultation dans un cadre peu destiné à évoluer.

La présentation de ces archétypes s'est enrichie d'une seconde lecture interprétative des diapos, qui à partir d'une place, d'un mail, d'un jardin, présentent différentes formes et ambiances. Ce sont elles, d'ailleurs qui ont retenu davantage l'attention des habitants : « *Les ambiances présentées sont beaucoup trop urbaines* ». Ainsi, il semble qu'en présentant des images, ce sont encore des « cadres » qui ont été présentés aux habitants, les privant de leur propre imaginaire.



Figure 26 - Diapos extraites du CR de la réunion publique n°3, OAP de Gruffy, présentées le 8 juillet 2015.

Le BE poursuit son exposé en présentant des photos qui illustrent la finesse des détails de mobilier et montrent les usages associés aux espaces : « un coin pour se reposer » (image d'un banc), « un espace de lieu culturel » (exemple d'amphithéâtre), « des espaces pour enfants » (image de toboggan), « des espaces partagés entre usagers (image de revêtements variables) », etc. Dans une certaine mesure, ces images cadrent encore des choix limités qui corrélient « des formes » à « des comportements ».

Bien entendu, l'objectif du bureau d'étude n'est pas de proposer aux habitants de faire un choix dans ces « listes » de propositions, - la multiplication des exemples le prouve -, mais bien d'imaginer et de composer avec toutes. Seulement, là encore, le dispositif de concertation ne permet à l'habitant que de livrer des mots et un discours pour recomposer des espaces que le BE transmet selon son propre imaginaire. Cela revient à imposer aux habitants des choix dans des cadres préétablis.

- Intérêt général / intérêt commun : les habitants pris dans leurs paradoxes.

Rappelons la différence entre l'intérêt général et l'intérêt commun que propose J. Zask. L'intérêt général consiste à donner à tous les participants les éléments à prendre en compte dans le projet pour ensuite donner un avis, tandis que l'intérêt commun se définit par l'ajustement d'intérêts qui impactent directement les interlocuteurs.

Les séances 4 et 5 de réunions publiques proposent de débattre autour des premières orientations de projets. Le bureau d'étude propose de maintenir un espace central de jardin qui relie l'école à d'autres centralités du village. Afin de préserver l'ambiance d'un Parc, les constructions qui le bordent ne sont pas accessibles en voiture. Les stationnements prévus sont à moins de 50 mètres. Tandis que le bureau d'étude a tenté de présenter une démarche pour construire un projet d'intérêt général, les participants se prennent au jeu de la construction d'un projet d'intérêt commun : c'est-à-dire qu'ils prennent les décisions en sachant qu'ils seront impactés. Mais curieusement, la plupart des habitants sont même allés plus loin en prenant la position des futurs résidents du quartier : ils défendaient un accès impératif à leur véhicule au pied du bâtiment. Ce choix allait à l'encontre du principe de parc sans voiture, parc auquel ils tiennent beaucoup en tant qu'habitants et usagers actuels. Face aux arguments paradoxaux des habitants, le bureau d'étude tentait d'une part de les rassurer en expliquant que les futurs habitants achèteraient leur logement en connaissance de cause et accepteraient ce mode de vie. D'autre part, il les apaisait en expliquant que le tènement de l'espace

public serait rétrocedé à la mairie, évitant ainsi la privatisation des jardins au pied des logements. Il mélangeait ainsi des arguments d'intérêt général et d'intérêt commun. Il considérait les intérêts « conciliés » des futurs habitants qui « achètent en connaissance de cause » et tentait de proposer des solutions de cohabitation : les particuliers n'auront pas de jardins privés mais partageront un grand parc public avec les autres habitants.

À partir de ces différents détails issus du déroulé de l'étude, l'on constate que le dispositif a peu favorisé la constitution d'une « *sphère communauté habitante* ». Le dispositif aura plutôt eu tendance à dissocier les individus (les habitants) de leur groupe commun. Malgré cette sphère communauté habitantes peu soudée, celle-ci, dans ses interactions avec la « *sphère institutionnelle* » en a-t-elle fait évoluer le cadre délimité par les intentions de départ ? Les objectifs de l'institution se sont-ils modifiés progressivement ?

Bénéficiaire / Recevoir une part : Comment l'institution accueille et se transforme ?

Rappelons que par *institution*, nous entendons les élus, le Parc qui accompagne la commande et veille à ce qu'elle soit compatible à sa charte, et enfin le bureau d'étude qui se soumet à la commande de la maîtrise d'ouvrage.

- L'accueil par le dessin

Lors de ses présentations, le bureau d'étude expose différents plans-masses dessinés qui correspondent à des variantes de projet. Les participants sont invités à commenter les propositions, en les confrontant à l'usage de l'espace tel qu'ils le pratiquent ou tel qu'ils souhaiteraient le vivre. Le dessin des cheminements, par exemple, a fait l'objet de plusieurs allers et retours entre témoignages d'usagers et représentations graphiques. Ont été relevés le sentiment d'insécurité chez les enfants, pour passer de l'école au bas du village, le manque de promenade accessible pour personnes à mobilité réduite ou âgées par le directeur de l'EPAD, les nuisances dues à la vitesse excessive des véhicules dans des rues résidentielles. Chaque témoignage alimente de nouvelles idées que le bureau d'étude réinterprète pour proposer des solutions formelles dans ses esquisses.

- Réponse de l'institution : une progression dans le temps

L'institution, par rapport à ses propositions, adopte une attitude d'ouverture nouvelle qui consiste en une adaptation du projet dans le temps. D'une part, elle va instaurer des phases de réalisation en fonction des sites prioritaires suite au consensus trouvé. D'autre part, elle repousse à plus tard l'aménagement de secteurs trop investis par les habitants, comme le parc Parent, laissant un délai plus long à la réflexion et au débat public qui ont lieu ailleurs que dans l'espace et le temps institutionnels.

Bilan : logique Gouvernance*, une modalité participative issue de l'interaction entre sphère habitante et sphère institutionnelle

Que peut-on tirer des observations faites sur l'étude de Gruffy, et comment nous permettent-elles d'extrapoler le cas à une modalité participative qui mettrait en jeu l'interaction entre une *sphère habitante* et une *sphère institutionnelle* ? Le dispositif dans le cas de Gruffy nous semble s'apparenter à une ***gouvernance territoriale participative*** dont nous pouvons rappeler quelques caractéristiques.

La gouvernance ne se cantonne plus à un pouvoir institutionnel mais au contraire elle cherche à introduire la communauté d'habitants dans le processus de prise de décision et à optimiser une

capacité d'action collective. Elle se conçoit comme un « processus de coordination des acteurs, notamment publics, mais aussi de construction de la territorialité et d'appropriation des ressources. » (Leloup, Moyard, & Pecqueur, 2005). Le territoire (le bassin de vie, la commune, le lieu) se fabrique alors en fonction des acteurs locaux, aussi bien privés que publics ou même associatifs. Il faut donc dans ce cas, accorder une attention particulière aux statuts des participants, à leurs jeux de pouvoir et d'influence. Les modalités participatives interpellent alors davantage l'habitant sous son statut de citoyen ou de représentant d'un groupe engagé. Les outils d'animation ne s'appuient par sur les relations expérimentales de l'habitant à sa matérialité, qu'elle soit d'ordre technique (logique territoriale) ou de l'ordre sensible (logique paysagère). Cependant, cette nouvelle modalité participative que nous cherchons à définir accorde toute son importance à la façon dont les participants sont capables de tisser des liens ou de trouver des synergies. Or, ce peut-être soit dans des sphères formelles soit des sphères plus informelles. Dans ces sphères informelles, la place de l'expérience sensible (logique paysagère) peut revenir. Et si les proximités institutionnelles ont un rôle dans les mises en lien entre acteurs, les proximités plus géographiques, dans lesquels peut revenir l'expérience technique et productive (logique territoriale), s'avèrent tout aussi influentes pour tisser ces relations. L'on peut donc dire que la coordination des acteurs est régulée autant par des aspects économiques que des aspects sociaux ou culturels dans lesquels s'inscrivent des logiques territoriales et paysagères.

L'on retiendra donc que les dispositifs participatifs qui font interagir *sphère institutionnelle* et *sphère habitante* sont surtout axés sur la mise en place d'instances qui organisent des phases de dialogue, de négociation et de coalition. Celles-ci permettent alors de distribuer des responsabilités aux uns et aux autres dans le but d'une gestion partagée du pouvoir et des prises de décision concernant l'évolution du territoire et de sa matérialité paysagère. Dans ces phases, les institutions telles que les PNR jouent le rôle de médiateur et de facilitateur de dialogue entre les acteurs. Par ailleurs, à partir du moment où l'on constate que « les acteurs ou groupes d'acteurs qui participent à cette construction territoriale peuvent avoir des mobiles et des processus très divers pour se regrouper en vue d'un avantage dont chaque membre serait bénéficiaire (groupe de pression, syndicat, entreprise) » (Leloup et al., 2005), l'on peut imaginer comment cette logique Gouvernance* se trouve influencée, transformée par des logiques paysagères et territoriales simultanément mises en jeu.

Conclusion du chapitre 5 — Trois modalités participatives

Dans ce chapitre, nous avons d'abord mis en avant ce que sont les mécanismes de *régimes d'actions collectives* qui produisent du projet *commun*, qu'ils soient d'ordre territorial ou paysager (cf. **ch. 5.2.**) Nous avons notamment insisté sur la façon dont ils se distinguent d'autres régimes d'actions, d'apparence elles aussi collectives mais qui ne seraient qu'au service de l'application d'une politique publique déjà prédéterminée, et donc loin des concepts de territoire et de paysage tels que nous les envisageons. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons cherché à dépasser une première typologie de MPP offerte par une lecture des programmes d'actions qui se raccrochent le plus souvent à des stratégies de politiques publiques sectorielles connues (cf. **ch. 5.1.**)

En rapprochant les mécanismes de *régimes d'actions collectives* qui nous intéressent du concept de *participation* développé par J. Zask (Zask, 2011) dans une lignée pragmatique, nous avons montré que ces mécanismes devaient être assurés par une typologie bien spécifique de l'individu et du groupe qui en sont porteurs. Pour qu'il y ait *participation* ou *régime d'actions collectives* produisant du projet *commun*, l'individuel et le social doivent être reliés dans un destin commun co-évolutif, ce qui implique par exemple que l'individu soit non seulement un individu mais une *personne*, c'est-à-dire un *contributeur* au groupe. Ses possibilités de réflexivité, d'individuation ou de prise de responsabilité sont autant d'indices qui permettent de caractériser l'individu en tant que *personne*. Quant aux caractéristiques du groupe, l'on pourra retenir l'une des principales qualités de son fonctionnement : la reconnaissance des singularités de chacun, et une ouverture possible à tout nouvel arrivant.

Une fois cette définition du *régime d'actions collectives* posée, nous avons pu nous interroger sur la diversité des régimes que les CM/BE pouvaient mobiliser au cours de leurs missions. Nous avons constaté qu'ils avaient à faire non pas à un seul type d'environnement social, mais plutôt à trois mondes ou *sphères* que nous avons appelées *sphère institutionnelle*, *sphère habitante* et *sphère matérielle*, chacune faisant référence à une forme de *régime d'actions collectives*. L'analyse de trois études, (l'une mise en place dans le PNR du Vercors à Saint-Jean-en-Royans, l'autre dans le PNR de Chartreuse à l'échelle du massif, et la dernière dans le PNR du massif des Bauges à Gruffy), a montré que les CM/BE animaient leur MPP en faisant entrer en interaction ces trois sphères. L'interaction de ces sphères, analysées deux à deux, et illustrées par chacun des cas, nous a permis de catégoriser le travail d'animation des CM/BE selon trois modalités participatives dont nous récapitulons les caractéristiques dans le tableau ci-dessous.

Modalité participative Esthétique* : interaction entre une <i>sphère habitante</i> et une <i>sphère matérielle</i>
<p>La modalité participative Esthétique* se construit à partir d'expériences sensibles, imaginatives, symboliques entre les individus et la matérialité paysagère. Elle se rapporte à un travail de conception qui va motiver la transformation des éléments matériels vers le bien-être sensible. L'ajustement d'actions des participants vise à produire un système de sociabilité et de bien-être entre les habitants.</p> <p>Elle s'apparente à une modalité participative plus connue qu'est le « paysage esthétique participatif » (voir 5.4.1).</p> <p>Cette modalité participative Esthétique* dans les PNR nous permet de dépasser la définition d'une logique paysagère envisagée comme un travail de construction de formes paysagères issues d'une réponse fonctionnelle ou d'une « esthétique du pouvoir », bien que la mise en interaction d'une <i>sphère habitante</i> et d'une <i>sphère matérielle</i> puisse être pondérée par une <i>sphère</i> plus <i>institutionnelle</i> pour arriver à concrétiser des formes paysagères, ainsi que nous l'avons vu dans l'art relationnel.</p>
Modalité participative Structure* : interaction entre une <i>sphère institutionnelle</i> et une <i>sphère matérielle</i>
<p>La modalité participative Structure* se construit à partir d'expériences techniques et d'organisation de la matérialité paysagère. Elle organise une stratégie de territoire faisant émerger de nouveaux statuts pour les différents motifs paysagers. Elle induit des systèmes de répartition et de responsabilité garantes de leur gestion distribuée entre différents porte-paroles de ces motifs paysagers. Si la matérialité paysagère organise la rencontre entre des porte-paroles, ces derniers se retrouvent à un moment ou un autre dans des arènes de discussion qui négocient l'organisation de la matérialité paysagère. Cette modalité participative vise à ce que l'ajustement des actions (que les modalités soient discursives ou opérationnelles) tende à produire un système de ressources rentables et négociées avec chacun des participants.</p> <p>Elle correspond à une spécificité paysagère que serait le « parlement des choses » de Latour ou du « forum hybride » de Callon et Lascoumes, et que nous pourrions appeler le « forum des motifs paysagers ». (voir 5.4.2)</p> <p>Cette modalité participative Structure* dans les PNR nous permet de dépasser une définition de logique territoriale envisagée à l'instar d'une dimension planificatrice dont seuls les experts auraient la maîtrise. Si l'interaction <i>sphère institutionnelle</i> et <i>sphère matérielle</i> autorise l'arrivée de n'importe quel porte-parole dans l'arène de discussion, soit parce que l'organisation du paysage l'y invite (cas de la médiation paysagère), soit parce les participants peuvent dans cette arène révéler les « motifs-paysagers » qui leur tiennent à cœur, la <i>sphère habitante</i> n'est jamais très loin. En effet, pour qu'il existe des porte-paroles, il faut que ces derniers soit attachés à des « motifs paysagers » que l'expérience paysagère inscrite dans une <i>sphère</i> plus <i>habitante</i> favorise.</p>
Modalité participative Gouvernance* : interaction entre une <i>sphère institutionnelle</i> et une <i>sphère habitante</i>
<p>La modalité participative Gouvernance* se construit autour d'expériences de gestion et de négociation. L'attention est portée aux statuts des participants, à leurs jeux de pouvoir et d'influence. C'est un « public » en construction où chaque participant trouve une nouvelle individualité dans l'environnement social et institutionnel.</p> <p>L'ajustement d'actions des participants vise à produire un système de règles de la prise de décision. C'est le pouvoir comme bien commun à partager qui est visé. Elle correspondrait à la gouvernance territoriale participative (voir 5.4.3).</p>

Tableau 18 - Catégorisation de trois modalités participatives. Désveaux, 2019.

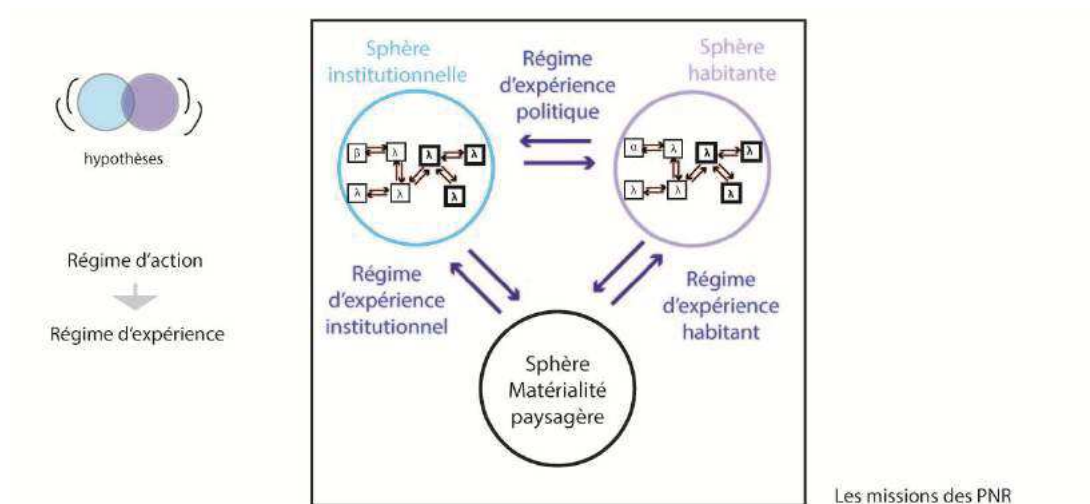
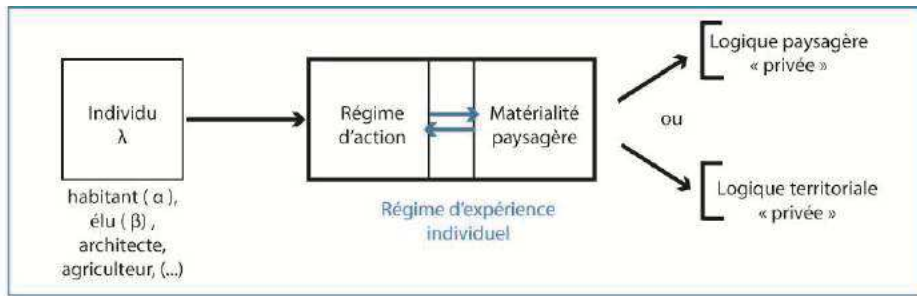


Tableau 19 - Le cadre d'interaction des missions de PNR : trois régimes d'expérience. Désveaux, 2019.

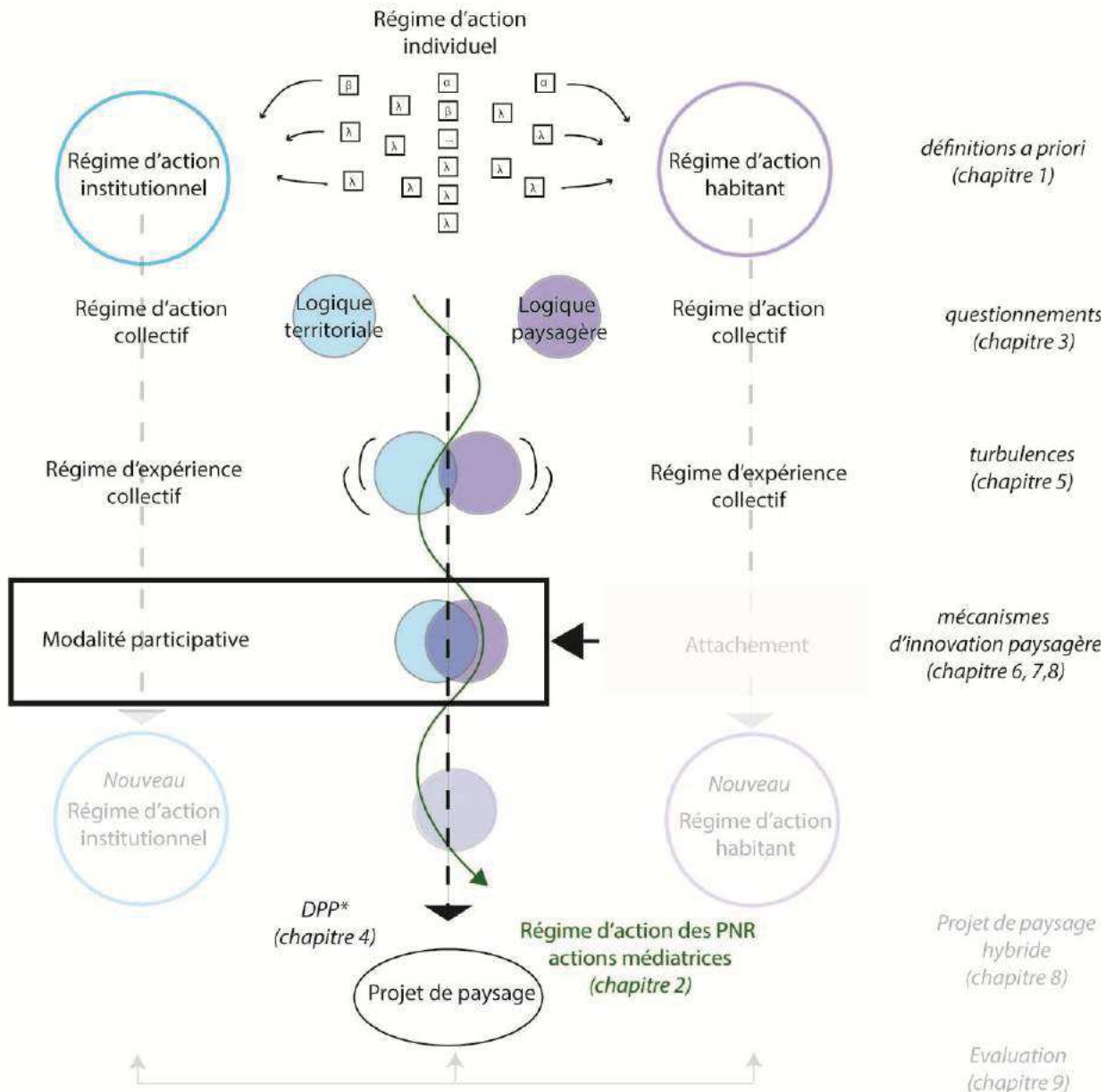
Le projet de paysage rassemble des individus dont les *régimes d'expérience* ne poursuivent pas les mêmes « bien commun » : les uns poursuivent le « bien-être » à travers le paysage esthétique participatif, les autres sont à la quête d'un territoire aux ressources partagés à travers le « forum des motifs paysagers » et les derniers visent le partage du pouvoir à travers la gouvernance territoriale participative. Ces caractéristiques nous amènent à penser que la mobilisation de ces trois modalités participatives en vue de fabriquer du projet commun matériel et paysager va générer des situations turbulentes. Celles-ci vont nous permettre d'analyser le travail d'ajustements des CM/BE qui consistera à équilibrer les *différents régimes d'expérience* et à mieux les articuler en hybridant logique paysagère et logique territoriale.

Mais comment les CM/BE font-ils face à ces situations « turbulentes » ? S'agit-il simplement pour eux de jongler entre trois modalités participatives, ou doivent-ils inventer autre chose ? Nous allons faire l'hypothèse dans le chapitre suivant que leur éthique professionnelle leur donne des « boussoles » pour agir, pour continuer à animer leur démarche malgré les tumultes. Dans ce but, nous allons chercher à comprendre de quoi leur éthique est constituée. Cela nous permettra de montrer ensuite comment elle est mobilisée sur le terrain, et comment les situations « turbulentes », floues ou paradoxales mettent finalement les CM/BE en situation d'apprentissage, qu'ils inventent alors un nouveau type de MPP et qu'ils trouvent des façons innovantes d'articuler les différents régimes d'actions.

Chapitre 6 – L'éthique professionnelle : boussole pour l'action en situation turbulente



*régimes d'action individuels
définitions empirique:
(chapitre 1)*



*définitions a priori
(chapitre 1)*

*questionnements
(chapitre 3)*

*turbulences
(chapitre 5)*

*mécanismes
d'innovation paysagère
(chapitre 6, 7,8)*

*Projet de paysage
hybride
(chapitre 8)*

*Evaluation
(chapitre 9)*

**Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur*

Figure 27 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Mécanisme d'innovation paysagère, l'éthique professionnelle comme condition préalable (chapitre 6)

Introduction du chapitre 6

Le chapitre 5 nous a permis d'établir trois grandes catégories de modalités participatives chez les CM/BE, mais la façon dont elles s'articulent pose encore question. En tant que chercheur, nous nous trouvons en face d'une situation encore indéterminée : c'est le début de notre enquête sur les DPP. Pour les CM/BE, cette situation se traduit par des « situations turbulentes » dans les MPP. Ces derniers en se confrontant au terrain vont progressivement déchiffrer leur origine en évaluant et en réajustant leurs modalités participatives, révélant ainsi certaines articulations qui lient les différents régimes d'action collective ou *régime d'expérience* (puisque nous les étudions sous le prisme du nouveau cadre d'interaction, les MPP, cadre défini dans le précédent chapitre). Ce chapitre vise à comprendre comment les CM/BE se trouvent en situation d'apprentissage, obligés d'agir malgré les paradoxes et les incertitudes qu'ils rencontrent. Avant de présenter comment les CM/BE innoveront dans les MPP, nous allons tout d'abord nous intéresser à leur éthique professionnelle.

Nous faisons, en effet, l'hypothèse que l'éthique professionnelle donne au couple CM/BE des repères et des boussoles pour agir tout en les autorisant à faire évoluer leurs pratiques. De là, émergerait leur inventivité pour articuler différentes modalités participatives.

Dans un premier temps, nous allons préciser en quoi l'éthique des professionnels est effectivement très active dans les MPP. Pour comprendre cette approche, il nous faudra revenir sur les différents concepts d'éthique et souligner les liens qui existent entre les modalités d'action et les visées intentionnelles. Progressivement nous parviendrons à une distinction entre une éthique du paysage et une éthique paysagiste qui questionne alors le positionnement éthique de nos animateurs CM/BE.

Dans un deuxième temps, nous allons nous servir de cette première catégorisation intuitive et construite par la théorie, pour proposer une nouvelle grille, cette fois réajustée par les données de terrain. Pour cela, nous nous appuyons sur les principes de la *Grounded theory* en procédant au codage de douze d'entretiens réalisés auprès des CM/BE qui ont animé des MPP. De même, nous nous inspirons des théories de l'apprentissage des organisations et du codage de nos entretiens pour proposer des catégorisations de l'« adaptation » concernant les pratiques.

Ces grilles constitueront les premiers éléments conclusifs quant aux possibilités de réalisation de MPP d'un ordre nouveau : l'enjeu de l'éthique professionnelle. Une nouvelle étape de notre enquête sur les DPP sera ainsi franchie : les CM/BE jouent un rôle important dans l'innovation, un rôle fondé sur l'éthique professionnelle.

6.1. L'éthique des professionnels en action - définitions

6.1.1 Notion d'éthique : valeurs et praxis

Logique et éthique

Nous avons introduit dans la première partie le concept de *logique de sens commun*. La logique du sens commun se rapporte à l'idée de l'enquête collective que développe Dewey et qui selon lui permet à un public d'atteindre une forme de connaissance qui lui permette de satisfaire ses besoins. Nous avons distingué la *logique territoriale* de la *logique paysagère* en relevant une distinction sur la nature des besoins à satisfaire selon qu'ils sont de l'ordre de la ressource (notamment économique), ou de l'ordre d'un bien-être esthétique (des sens) et de l'imaginaire (dimension symbolique). Le couple « chargé de mission » / « bureau d'étude » contribue à l'élaboration de ces logiques par des modalités participatives. Cependant, le statut des BE ou des CM diffère de celui des autres participants de la démarche du fait qu'ils sont de *passage*, et qu'ils n'ont ni intérêts, ni besoins à satisfaire sur le territoire puisqu'ils n'y *habitent* pas. Leur contribution dans ces interactions est donc d'un autre ordre même s'il s'agit toujours d'accompagner l'enquête collective en vue de mener un projet commun. L'enquête spécifique que mènent nos animateurs relève d'un processus plus individuel. En effet, il leur appartient de guider le choix de leurs actions dans leurs pratiques professionnelles. C'est ce que nous appelons l'éthique. L'éthique des professionnels va évidemment accompagner les logiques collectives qu'elles soient d'ordre territoriales ou paysagères. Mais les CM et les BE mobilisent-ils la même éthique quand il s'agit d'accompagner l'une ou l'autre logique ? Le couple CM et BE n'est-t-il pas un hybride de savoir-faire entre des compétences d'agents territoriaux et celles de concepteurs/designers dont certains principes éthiques peuvent varier selon l'héritage professionnel du praticien ? L'enjeu va donc être de saisir de quelles éthiques joue ce duo dans les MPP.

Ethique aristotélicienne

Quand on questionne les pratiques des professionnels, la notion d'éthique prend un sens bien particulier. Il s'agit bien de questionner les valeurs qui guident l'action de ces praticiens et notamment, comme le suggère Aristote dans *Ethique à Nicomaque* (Aristote, 1959), il ne s'agit pas se contenter de réfléchir aux principes théoriques qui guident l'action vertueuse, mais de revenir sur la façon dont on peut *exécuter* ces principes vertueux. Il ne s'agit donc pas pour nous de chercher à définir une morale qui établirait des normes, des limites ou des devoirs qui permettraient de définir des paysages comme produits éthiques ou non éthiques. Nous nous alignons sur l'héritage aristotélicien de l'éthique dont la perspective est téléologique (de « télos », signifiant « fin »), c'est-à-dire liée à l'action qui vise un but : « Chaque praxis a une fin en elle-même et toute action tend vers une « fin ultime » (Ricœur, 1990). La perspective est non seulement téléologique mais elle concerne aussi *l'estime de soi*⁷³ : « L'estime de soi est le moment réflexif de la praxis : c'est en appréciant nos actions que nous nous apprécions nous-mêmes comme en étant l'auteur, et donc comme étant autre chose que de simples forces de la nature ou de simples instruments. » (Ricœur, 1990). Ainsi, l'individu en train d'agir, agit sous l'influence d'une pensée réflexive de son action en vue de sa finalité.

Pour Ricœur, cette notion d'éthique issue de l'héritage aristotélicien se distingue de l'héritage kantien pour qui l'éthique se rapproche de l'idée de morale, « où la morale est définie par le caractère obligatoire de la norme, donc par un point de vue *déontologique* (déontologique signifiant précisément « devoir ») » (Ricœur, 1990). En géographie, l'analyse critique des formes paysagères, sources

⁷³ Ricœur insiste sur la notion de « soi » et sur le rapport que cette expression entretient avec l'environnement social : « Dire soi n'est pas dire moi. Soi implique l'autre que soi, afin que l'on puisse dire de quelqu'un qu'il s'estime soi-même comme un autre. ». Il ne s'agit pas d'un simple jugement individuel.

d'injustice, de ségrégation spatiale, de violence, a pu faire émerger une réflexion sur une éthique d'un ordre normatif ou relevant de la morale. Lorsque les géographes apportent leurs critiques et leurs analyses, ils tendent à déterminer des *paysages injustes*, ce qui sous-tend qu'il puisse exister aussi des propositions inverses, c'est-à-dire des critères qui puissent définir des *paysages justes* ou *équitable*s. Le terme paysage dans ce cas-là, fait alors davantage écho au terme allemand *landschaft*, territoire caractérisé par des lois, des coutumes, des pratiques et un mode de gouvernance où les affaires communes sont gérées par une assemblée (Olwig, 2002). Ce postulat revient alors à considérer le paysage comme objet politique dont chacun peut s'emparer (Sgard, 2010). Encore faut-il se poser la question de « *Qui a droit au paysage ? Qui a droit de parole sur le paysage ? Qui a accès au paysage ?* » C'est en introduisant ces questions qu'Anne Sgard (Sgard, 2010) ouvre un autre champ de réflexion sur les règles éthiques du paysage, orienté alors davantage sur les processus de gouvernance qui permettent de partager le paysage comme objet d'un bien commun et d'y vivre. Parce qu'il est à la fois outil et finalité, le concept de paysage met sur deux plans la question éthique : l'une concerne la visée éthique que doit revêtir la finalité matérielle du paysage, l'autre concerne les visées méthodologiques pour y parvenir. En outre, lorsque Ricoeur explique que l'éthique, c'est adopter la visée de « *la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes* » l'idée peut être envisagée sous deux angles :

- Envisager l'*éthique du paysage* : est-ce envisager la fabrication d'un paysage éthique, c'est-à-dire un milieu de vie qui permette aux habitants cette visée de « *vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes* » ?
- Ou cette proposition est-elle plutôt une proposition méthodologique comme le suggère Anne Sgard ? L'on peut alors imaginer que c'est en tenant compte de ce qui fait « *la vie bonne, avec et pour les autres* » et en mobilisant une « *institution* » qui soit « *juste* » au moment de construire le projet que l'on tendrait vers un paysage éthique.

Ces deux facettes de l'éthique sont en fait indissociables, et font écho à l'idée d'un pragmatisme qui plonge les praticiens à la fois dans la perspective d'une finalité paysagère (un projet) et dans une évaluation des modalités de participation qu'ils peuvent mettre en place pour y parvenir. Mais ces deux facettes sont-elles suffisantes pour comprendre l'éthique professionnelle qui guide les praticiens dans les situations turbulentes de réformes territoriales ? Nous permettent-elles de comprendre de quel ordre seront, au sein des débats participatifs, les formes de justifications pour atteindre la « *vie bonne* » ? Y intègrera-t-on le sensible et l'émotion, les valeurs symboliques, esthétiques, patrimoniales, identitaires ? Comme le questionne Anne Sgard dans son article « *Une « éthique » du paysage est-elle souhaitable ?* » pour marquer que l'on ne peut s'abstraire de ces considérations pour envisager une *éthique du paysage*.

Ces questions nous invitent à commenter davantage les postulats de P. Ricoeur et sur sa proposition d'une quête vers « *la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes* » (Ricoeur, 1990). Chaque élément de cette proposition constitue un postulat auquel le philosophe est attaché. Donnons-en les détails afin de les commenter :

- La bonne vie : « *l'estime de soi accompagne la hiérarchisation de nos actions* » : elle permet d'être force d'initiative et choix, d'être capable d'agir selon des raisons en hiérarchisant ses buts.

La définition des objectifs se joue dans des formes d'interactions avec les autres :

Avec et pour les autres : la sollicitude, « *estime de soi et sollicitude ne peuvent se vivre l'un sans l'autre* » « *Autrui est ainsi celui qui peut dire je comme moi et, comme moi, se tenir pour un agent,*

auteur et responsable de ses actes.» (Ricœur, 1990). Il y a un principe de réciprocité et de responsabilité.

Dans des institutions justes : « Il faut entendre par « institution » à ce premier niveau d'investigation toutes les structures du vivre-ensemble d'une communauté historique, irréductibles aux relations interpersonnelles et pourtant reliées à elles en un sens remarquable que la notion de distribution - qu'on retrouve dans l'expression de « justice distributive » - permet d'éclairer. » / « La justice consiste précisément à attribuer à « chacun sa part ». Le chacun est le destinataire d'un partage juste. » (Ricœur, 1990).

Il y a un rapprochement à faire entre ce que propose Ricœur dans l'aspect interactionniste qu'il propose et l'idée de *participation* que nous avons développée à partir des propositions de Zask. L'individu fait ses choix en « faisant partie », en « contribuant » et en « bénéficiant », à la croisée d'interactions entre sphère matérielle, habitante, ou institutionnelle. Nous avons vu que ces formes d'interactions renvoyaient soit à une *modalité participative* paysagère (esthétique), soit à une *modalité participative d'ordre plus territoriale* (gouvernance ou structure). Que peut être alors la visée éthique définie comme « *la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes* » de Paul Ricœur lorsque l'on s'intéresse aux pratiques des animateurs de MPP ? En précisant et typologisant la nature des interactions que propose P. Ricoeur dans ces postulats, ce sont deux formes d'éthique qui nous semble apparaître. Nous appellerons la première l'« *éthique du paysage* ». Celle-ci se définirait par le souci de construire un bien commun (ressource) et une bonne gouvernance (gestion), tandis que sous l'« *éthique paysagiste* », il serait possible de désigner une éthique dont le souci serait davantage de construire une visée esthétique du monde, chargée de symboles, ouverte à l'imaginaire et à la liberté créatrice.

Ainsi, est-il possible pour chaque postulat de P. Ricœur de tendre vers deux interprétations. En effet, prenons, par exemple, le postulat de la « *vie bonne* » qui insiste sur la capacité à hiérarchiser ses buts. L'homme, envisagé comme un être pluriel, ne peut-il pas chercher à tendre vers différentes formes de finalité ? Même si c'est *l'estime de soi* qui accompagne la hiérarchisation de ses actions, la finalité paysagère contribuant à « la vie bonne » peut être envisagée sous deux aspects :

- La finalité est-elle de tendre vers des espaces négociés, issus de l'équilibre de l'intérêt des uns et des autres, d'une répartition équitable de la ressource, pouvant correspondre à une « *vie bonne* » ? Nous serions alors dans une *éthique du paysage*.

- Ou comme le propose Sgard : « *La poursuite de la visée éthique par et à propos du paysage signifierait [...] que la relation que chacun vit quotidiennement avec son cadre de vie, relation fondée sur l'appréciation esthétique et le sentiment de bien-être et d'attachement qu'il peut alimenter, font partie de cette recherche de « vie bonne » et que la revendiquer pour toute personne est éthiquement nécessaire.* » (Sgard, 2010). Nous serions alors dans une *Ethique paysagiste*.

De même que l'idée du *Avec et pour autrui* pourrait prendre plusieurs sens :

- Est-ce un accès à la ressource qui serait partagée ? (*Ethique du paysage*)
- Ou l'idée que le paysage ne puisse être « un repli contemplatif et d'exclusion d'autrui » comme le souligne A. Sgard ? Ce postulat inviterait alors à un engagement esthétique et de co-création. (*Ethique paysagiste*).

L'idée d'*institutions justes* serait aussi à soumettre à réflexion selon ces deux perspectives :

- « La justice consiste précisément à attribuer à chacun sa part. Le chacun est le destinataire d'un partage juste. » (Ricœur, 1990). Dans son article A. Sgard note que le paysage participe du

« vivre ensemble », ce qui lui permet de rapprocher le paysage de cette idée d'institutions justes. En effet, pour Ricoeur ou Hannah Arendt dont il s'inspire, le « vivre ensemble » nécessite des « conditions de pluralité » et des « conditions de concertation ». Centré sur les conditions de concertation et de déploiement dans l'espace public, nous serions alors dans une *éthique du paysage* plus que dans une *éthique paysagiste*.

- Que serait alors une « institution juste » pour une *éthique paysagiste* ? Elle serait moins distributive (chacun sa part) mais davantage un processus de partage d'émotion et une institution qui ouvre le champ des possibles, les *capabilités*, c'est à dire les possibilités qu'a un individu de choisir plusieurs combinaisons répondant à ses besoins premiers (Amartya Sen) et notamment par le biais de la créativité, que nous trouverions davantage dans l'idée d'une *participation esthétique*.

6.1.2 *Ethique du paysage ou éthique paysagiste*

Quels liens entre éthique et paysage ?

Anne Sgard dans son article « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? » (Sgard, 2010) ouvre un éventail de propositions quant aux relations entre éthique et paysage. Ce texte relève encore de l'ambiguïté du concept de paysage, à la croisée d'un concept territorial et d'un concept phénoménologique et symbolique. Nous proposons de relire l'article en cherchant à discerner *l'éthique du paysage de l'éthique paysagiste*.

Tout d'abord, A. Sgard part de questions territoriales. Elle cite trois auteurs où les images du territoire (le paysage) sont instrumentalisées par le pouvoir : François Walter, pour qui le pouvoir instrumentalise des figures paysagères pour construire des identités nationales des Etats de l'Europe du XIX^{ème} ou encore Simon Schama sur une forme d'instrumentation de la forêt mobilisée pour éveiller le sentiment nationaliste chez les Nazis. Et enfin plus récemment elle cite Mario Bédard qui évoque la Convention européenne comme le foyer d'un débat sur l'identité européenne à partir des paysages emblématiques du territoire. Elle s'appuie par ailleurs sur une autre série de travaux anglo-saxons, où les termes « landscape » ou « landschaft » font aussi écho aux territoires et (à leurs formes paysagère) c'est à dire à la façon dont les hommes l'occupent, l'exploitent, et *ont prise* sur lui. Que ce soit pour Don Mitchell qui travaille sur les mouvements sociaux et les rapports de force qui s'exercent dans les vallées agricoles de Californie, ou pour Kenneth Olwig qui s'interroge sur les outils tels que les chartes comme pistes pour tendre vers un paysage équitable, c'est le rapport d'usage, de propriété, d'accès aux ressources du territoire qui est questionné à partir de cette idée de paysage. Sgard d'ailleurs, ouvre ce questionnement sur des notions de frontières, et des formes « paysagères » que ces dernières revêtent. Nous serions donc ici dans une *éthique du paysage*, où les valeurs des formes paysagères sont interrogées au regard d'une équité d'usage de celles-ci.

Pour Anne Sgard, pour qui l'influence d'Augustin Berque est prégnante, il y a toutefois ce souci de revenir à une notion de paysage qui relève davantage des rapports relationnels, émotionnels et symboliques que l'homme a au monde. Ainsi, rapidement, A. Sgard ne s'arrête pas à l'analyse de ce que ces hommes produisent sur le territoire et aux formes paysagères qu'ils génèrent. Elle propose des relectures symboliques et culturelles qui s'opèrent dans le temps. Cette autre approche l'amène à conclure : « Il n'y a pas de paysage éthique » et à en donner des exemples : « *Aujourd'hui, le mur d'Hadrien, les remparts médiévaux, ou la Grande muraille de Chine sont patrimonialisés, « re-codés », valorisés au nom de l'esthétique, de la monumentalité, du témoignage historique, voire du sentiment national. Plus personne ne veut abattre les derniers pans du mur de Berlin, justement parce que, par leur matérialité dans le paysage urbain, ils en appellent à la mémoire, à la responsabilisation. Le questionnement éthique porte donc sur l'intentionnalité, sur le projet.* » (Sgard, 2010). Cette phrase conclusive ne fait que rouvrir le questionnement sur les valeurs qui guident le

projet. Si elle offre ainsi l'idée qu'il puisse exister une *éthique paysagiste* qui soit différente de *l'éthique du paysage*, elle met surtout en avant que l'une et l'autre éthiques sont indissociables des pratiques qui mènent à la réalisation du projet de paysage. Ce sont alors les formes négociées entre acteurs et la façon dont ils construisent ces valeurs qui l'intéresse. Elle donne alors quelques pistes à discuter sur la construction de ces valeurs : le développement durable, l'éthique environnementale, l'esthétique environnementale, l'éthique individuelle versus l'éthique collective.

Dans le paragraphe qu'elle développe sur le développement durable et l'enjeu de justice, Sgard insiste sur une idée de *l'éthique du changement* et mène une réflexion sur la *justice intergénérationnelle*. Elle rappelle notamment le principe de responsabilité de Hans Jonas, mais relève que « développement durable » et « paysage durable » ne peuvent s'analyser de la même façon. En effet, l'idée de *durabilité* ou de *soutenabilité* dans le développement durable va s'appuyer sur une démarche scientifique reposant sur une expertise s'intéressant à une évaluation objective des écosystèmes, de la biodiversité, de la gestion des ressources... On est alors dans l'idée d'un *paysage durable* que l'on pourrait imaginer sanctuariser, et pour lesquelles les visées éthiques sont essentiellement territoriales. Dans cette acceptation, on choisit d'assumer une responsabilité vis à vis de l'espace qui privilégie un écosystème. C'est une forme de matérialité que l'on cherche à faire perdurer dans le temps. Nous serions donc dans une *éthique du paysage* plus que dans une *éthique paysagiste*. A. Sgard oppose cette idée de *paysage durable naturaliste* à l'idée d'un *paysage négocié* intégrant des dimensions sociales, culturelles et symboliques. N'est-ce pas alors une dimension essentiellement constructiviste qui laisse de côté la dimension matérielle du paysage ? À notre avis, il manque à cette *éthique paysagiste* la dimension expérimentale et créative qu'on trouve dans les relations bien concrètes de notre rapport sensible et symbolique au monde. Elle y viendra cependant plus tard au moment d'évoquer des travaux sur l'esthétique environnementale. Auparavant, elle fait un dernier point sur l'éthique environnementale, comme étant « *une fausse piste* ».

Dans le paysage négocié qu'elle souhaite, elle constate que les arguments de la première éthique naturaliste - celle qu'elle appelle « éthique environnementale » - peuvent ressurgir. Les défenseurs de l'éthique naturaliste prennent pour argument que la nature possède une valeur intrinsèque... Mais l'on sait que cette idée de nature est elle-même un construit symbolique et culturel, nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet largement discuté par Bruno Latour et Philippe Descola. L'autre piste qu'elle propose, qu'elle appelle « esthétique environnementale » va davantage dans notre sens quand nous recherchons une définition de l'éthique paysagiste distincte de l'éthique du paysage.

Lorsqu'elle aborde les apports de l'esthétique environnementale, elle rappelle l'idée d'esthétique au sens de Berleant (Berleant, 1999) qui est engagement, relation expérimentale mobilisant les sens plutôt qu'un rapport au monde codifié par le laid ou le beau. L'idée d'engagement est à mettre en lien avec la posture pragmatique : la visée d'une œuvre artistique transforme l'artiste au fur et à mesure qu'il produit sa création. Dans l'esthétique environnementale, l'œuvre artistique renverrait à l'espace du quotidien. Cette création ne serait pas une œuvre individuelle, mais le résultat d'une action collective menée par les habitants.

A. Sgard illustre ces principes en s'appuyant sur le questionnement de Nathalie Blanc : « *Quel rôle l'esthétique peut-elle avoir dans la définition et la co-construction d'un nouvel espace du sensible qui incorpore des objets inédits, mais qui cesse aussi de faire fi des liens ordinaires sensibles, sensoriels et esthétiques à l'environnement ?* (Blanc, 2008). » (Blanc, 2008, p. 8) cité par (Sgard, 2010, p. 9). Esthétique et environnement trouvent bien un terrain commun et introduisent une *éthique paysagiste* :

« Une esthétique pragmatique permet, sur le plan d'une justice environnementale, de reposer la question de la place des liens singuliers et riches [des] habitants à l'environnement ; une politique des formes, qui donne aux paysages, aux récits, aux ambiances un rôle primordial dans l'élaboration d'un espace public épais, c'est à dire doté de ses dimensions bio-physico-chimiques, renouvelle l'espace public, et l'enrichit de ses dimensions sensorielles, sensibles, incarnées » (Blanc, 2008, p. 8) cité par (Sgard, 2010, p. 9).

L'on est bien dans une posture pragmatique où fins et moyens sont guidées par une même éthique : la visée matérielle du paysage doit éveiller les sens et les émotions tout comme la conception du projet doit s'appuyer sur l'expression sensible et esthétique existante en un lieu.

Nous pensons alors qu'il est important de souligner que l'esthétique environnementale répond elle aussi à une *éthique intergénérationnelle* fondée sur cette idée de cycle, échappant à une dimension déterministe : en proposant des formes éveillant le sensible, c'est un « terreau fertile » que l'on prépare qui permettra aux générations futures d'exprimer elles aussi leur rapport sensible et créatif au monde. L'*éthique paysagiste* repose sur cette double visée : elle vise à transmettre les méthodes de dialogue public où l'engagement sensible a toute sa place, et à léguer un espace public matériel, permettant de renouveler cette forme de dialogue de génération en génération.

L'on retombe alors sur la dernière piste réflexive qu'apporte Anne Sgard : *l'éthique paysagiste* ne peut être une *éthique individuelle*, elle est *collective* et se construit dans l'*espace public*. En introduisant ce concept généralisateur, elle brouille à nouveau les cartes nous empêchant de distinguer réellement une *éthique paysagiste*, d'une *éthique du paysage* dans son propos. En effet, elle souligne que l'individu pluriel agit selon une diversité de valeurs : économique, traditionnelle, esthétique. Elle conclut ainsi que « l'enjeu est alors de faire accepter par l'acteur individuel que le paysage relève de l'espace public, c'est-à-dire un espace de l'action, un espace de visibilité, de rencontre et de controverses, un espace « de déploiement des opinions et de goût » et « de pluralité des perspectives » (Besse, 2006) cité par (Sgard, 2010, p. 4). *La question éthique en appelle à la réflexion actuelle sur la démocratie et son renouvellement, sur les formes et les conditions de participation.* » Bien que nous adhérons à ce constat, il nous paraîtrait plus clair d'isoler dans un premier temps l'éthique paysagiste de l'éthique du paysage, afin de distinguer les valeurs qui se construisent et alimentent les débats dans l'espace public. La distinction nous permettrait en outre de mieux cerner l'articulation des deux, et de voir en quoi cette articulation est facteur d'innovation spatiale et sociale.

Sgard conclut sur le paysage comme enjeu de participation. Elle nous invite à explorer comment construire un bien commun, non seulement territorial, mais aussi paysager. Elle conforte en nous l'idée de revenir sur les processus de participation, dans des logiques territoriales et paysagères. Son article bien que très complet sur les différentes perspectives qui nous permettent de saisir les relations complexes entre éthique et paysage nous parle très peu des praticiens, mais invite à penser que ces derniers animent les démarches participatives sous l'influence de l'une ou de l'autre éthique.

Dans ce cas, la notion de paysage prend alors le sens d'espace public (Habermas) où les valeurs sont débattues démocratiquement. Rappelons toutefois que ce qui anime le débat, c'est bien la recherche de solutions opérationnelles pour cadrer et/ou intervenir sur la matérialité du paysage. Il y a donc des filtres et des orientations de la part des praticiens et de la maîtrise d'ouvrage qui vont développer une éthique professionnelle hybride entre une éthique du paysage où des valeurs de démocratie vont être défendues, et une éthique paysagiste jonglant entre des valeurs symboliques et le besoin de trouver des réponses opérationnelles pour concrétiser les imaginaires collectifs.

Relation entre éthique et pratique

En France, la notion d'éthique a pris une connotation « moraliste » avec des dimensions normatives ou prescriptives qui n'ont pas poussé à s'intéresser à l'éthique des praticiens. Sous cette perspective, le risque aurait été, en effet, de figer l'action publique. Mais considéré comme posture réflexive et comme « visée » cherchant à guider l'action, tel que nous le définissons depuis tout à l'heure, le croisement des deux éthiques chez les praticiens, nous permettrait de mieux saisir comment évolue la société et ses paysages. C'est chez les anglo-saxons, et dans les théories du planning au cours des années 80 que l'on va trouver une première approche de l'éthique des professionnels (Schön, Forester, Friedman, Kaufman). Leur domaine d'étude concerne essentiellement la ville. Toutefois, en considérant que la notion de paysage recouvre celle des paysages urbains, nous proposons d'identifier ce qui dans l'éthique des *planners* relève aussi d'un équilibre entre une éthique du paysage et une éthique paysagiste. Précisons là encore, que s'il ne s'agit pas d'un concept éthique relevant de la morale mais bien de la pratique, il ne s'agit pas non plus des codes déontologiques des professions. Nous retiendrons la définition de Kaufman qui élargit le concept déontologique à celui d'éthique des professionnels :

« Pour les planners, les notions d'éthique représentent les frontières du comportement acceptable. En théorie, un ensemble de normes de comportement communément reconnues forme le corpus de l'éthique professionnelle. Codifiées ou non, ces normes représentent idéalement des lignes d'adhésion pour les planners, dans la mesure où ils veulent se conduire comme des professionnels... Au-delà de cette description de l'éthique des planners, nous cherchons aussi à exprimer les facteurs et les caractéristiques explicatives, pourquoi certains "planners" envisagent-ils telle action comme acceptable d'un point de vue éthique et d'autres pas. En résumé, nous cherchons à connaître ce qui motive les planners quand ils pratiquent leur commerce professionnel. » (Kaufman & Howe, 1979) cité dans (Verpraet, 1989).

6.1.3 L'éthique du paysage : une inspiration dans les théories américaines du *planning*

Ethique professionnelle chez les planners : une éthique des formes urbaines

Dès 1989, Gilles Verpraet dans le numéro « Pratiques et professions » des annales de la recherche urbaine a l'intuition que la décentralisation va ouvrir à de nouvelles pratiques professionnelles de l'aménagement. Il questionne la posture de l'acteur professionnel et ses pratiques lorsqu'il s'agit de rationaliser et d'expliquer le développement urbain et les politiques urbaines (Verpraet, 1989). Les théories américaines du *planning* lui paraissent fournir un éclairage. Au dépouillement et à la relecture de revues professionnelles américaines entre 1977 et 1987, il souligne la précocité des professionnels américains à sortir d'un « *face à face entre la réduction de l'urbanisme à la composition architecturale pratiquée par la profession libérale et la confusion de l'aménagement avec les pratiques techniques et administratives.* » (Verpraet, 1989).

« L'originalité des nouvelles théories américaines de l'aménagement urbain tient à ce qu'elles prennent en compte les attitudes des aménageurs dans l'analyse des processus qui façonnent la ville. Elles actualisent l'enseignement-type à partir de l'examen du rôle des aménageurs dans l'action sociale, et au nom d'une théorie de la pratique qui se veut plus compréhensive que descriptive que par le passé. » (Verpraet, 1989).

En cherchant à identifier dans l'éthique professionnelle des CM/BE ce qui relève de l'éthique du paysage, et ce qui relève de l'éthique paysagiste, afin d'y déceler les éléments de tension ou d'articulation qui poussent les CM/BE à innover, nous partageons la même idée, à savoir que nous ne pouvons pas échapper à une compréhension de fabrication de la ville ou du paysage, sans nous

intéresser aux processus de décision, aux cultures professionnelles, aux principes organisationnels et institutionnels. C'est ce que les théories du planning sont allées chercher dans les sciences politiques et sociales américaines. Ainsi, le travail des *planners* a glissé progressivement vers un art politique et social. Si « les professions de l'urbanisme ont vécu une transition entre l'ère du *city beautiful*, dominée par les professions d'architecte et de paysagiste, et une période de spécialistes des sciences sociales. », et que de nouvelles théories du planning ont émergé, c'est que le contexte historique et social les a aussi fortement favorisées. En effet, comme le rappelle Verpraet, les années 70 ont été marquées par des émeutes et des événements contestataires en milieu urbain. Les programmes de rénovation urbaine dans les années 67/68, ont notamment provoqué de vives révoltes chez les communautés noires au regard de la distribution inégalitaire des allocations de ressources proposées par cette politique. Cette période voit aussi l'émergence de *l'advocacy planning* qui regroupe des pratiques urbaines visant à défendre des communautés et auxquelles ont donc dû s'adapter les *planners* en adoptant leurs compétences à l'accompagnement des processus de décision.

« *S'appuyant sur les recherches théoriques de P. Marcuse : "les pratiques du planning ne sont pas évaluées simplement en termes de ressources et de résultats, mais d'abord en termes de responsabilités sociales appuyées sur différentes conceptions du bien public ("social good"). Face à la multiplicité des rôles sociaux qui incombent aux urbanistes, l'auteur définit l'éthique comme un modèle d'arrangement et de hiérarchisation, entre ces valeurs sociales.* » (Verpraet, 1989).

Il faut adapter ce raisonnement issu d'un contexte urbain à un contexte français et plus particulièrement péri-urbain et rural, concernant nos cas d'étude situés dans les PNR, en identifiant les communautés et les acteurs de fabrication du territoire. L'on ne parlera pas de communautés noires mais de communautés minoritaires plus ou moins revendicatrices qui ne sont pas absentes de nos sociétés : communauté agricole, communauté forestière, associations naturalistes, nouveaux et anciens habitants, etc.

Cet article nous éclaire sur l'éthique des professionnels conduite par une éthique des formes urbaines. *L'éthique des formes urbaines* est le pendant de *l'éthique du paysage*. Le paysage tel que nous l'entendons renvoie effectivement tant aux *formes urbaines* qu'à toutes autres formes d'occupation humaine de l'espace. Mais, il dit peu sur l'éthique paysagiste que l'auteur qualifie de plus de technicienne, et dont il souligne la fin (l'ère du *city beautiful* aurait laissé place à l'ère d'une ville négociée). S'agit-il d'un total abandon de ces pratiques d'architecte, d'urbaniste, de paysagiste ? Quelle place occupent ces derniers lors des négociations ? Leurs argumentaires ont-ils encore une place dans le jeu des prises de décision ?

Avant de donner quelques clés de l'éthique des praticiens sous l'angle d'une éthique paysagiste, tel que présente dans la pédagogie des Ecoles d'architecture et de paysage, approfondissons encore une équivalence entre l'éthique des formes urbaine et l'éthique du paysage. L'article de John Forester nous semble révéler que la nature des argumentaires des *planners* relève de différents régimes. Cela nous permet d'introduire la façon dont les praticiens - Chargés de Mission ou Bureau d'Etude - tentent d'appliquer leur éthique paysagiste dans un jeu plus organisationnel dans lequel ils doivent assurer aussi une éthique du paysage.

Articulation entre les deux éthiques : première piste dans les notions d'anticipation et de responsabilité chez John Forester

L'analyse que fait John Forester des pratiques du *planner*, par exemple, nous semble s'apparenter aux missions « paysage-urbanisme » auxquelles s'attèlent les techniciens des PNR et les bureaux d'étude qui y sont associés. Pour ce professeur américain d'urbanisme, le métier du *planner* est axé sur une pratique de l'anticipation, à la fois d'évitement des problèmes mais aussi d'une

anticipation pratique de la mise en œuvre de projet. Pour ce faire, il fonde ses propositions non seulement en regard du contexte géographique mais aussi du contexte organisationnel et institutionnel. Pour guider les acteurs qu'il accompagne, le *planner* fait un travail d'analyse en fonction de son expérience et de différentes formes de théorie : comportementale, normative et culturelle. La première, théorie comportementale, s'appuierait sur une anticipation des effets physiques d'un aménagement sur le milieu qu'il soit environnemental ou/et social. Le deuxième aspect théorique sur lequel se fonderait le *planner* serait normatif : il a une bonne connaissance des règlements ; ses marges d'interprétation et de manœuvre lui permettent de conseiller collectivités, promoteurs ou particuliers. Enfin, le praticien s'appuierait sur une théorie plus culturelle. Connaître les intérêts de chacun, anticiper les réactions des parties prenantes du projet, leurs différences de sensibilité, leurs caprices, permettrait d'établir les formes de travail nécessaires à la réalisation du projet. Il souligne, in fine, que l'enjeu pour les praticiens consiste alors surtout à ordonnancer des arguments qui deviennent une stratégie de mise en œuvre du projet (Forester, 1989).

6.1.4 L'éthique paysagiste dans les formations professionnelles

Les chargés de mission « Paysage – urbanisme » ont généralement reçu une formation d'architecte, d'urbaniste, ou de paysagiste. Ce peut être aussi des géographes, mais dans les appels à projet qu'ils montent, leurs partenaires appartiennent plutôt à ces trois corps de métier. Les regrouper dans l'éventail des professions concernant l'aménagement est pertinent à différents titres : d'une part les individus se présentent souvent sous deux casquettes « architecte-urbaniste », « paysagiste-urbaniste » ou « architecte-paysagiste », signes d'une affiliation certaine entre ces métiers. D'autre part, ces praticiens exercent généralement le métier non pas par intérêt du profit mais par goût de la gestion d'un bien commun, du cadre de vie. Les raisons pour lesquelles les individus exercent leur métier et le débat sur les différences entre les corps de métier n'entreront pas dans notre propos. Par contre, nous cherchons bien à déterminer ce qui, dans leurs pratiques, définit leur éthique et par conséquent celles qui établissent une certaine relation avec les habitants et avec la matérialité du paysage. Qu'ils soient chargés de mission ou officiant dans des bureaux d'étude, nous les regrouperons sous le terme de « praticiens » dans l'ensemble du chapitre.

Pour traiter l'*éthique paysagiste*, il faut revenir à cette idée de pratique guidée par une finalité. La finalité pour nos praticiens, c'est le projet spatial (qu'il soit architectural, urbain ou de paysage). Il nous faut donc établir une nouvelle grille en lien avec la façon dont ces praticiens s'emparent de l'idée qu'ils se font de l'objet « projet ». Nous proposons d'établir une grille en commençant par trois entrées simplifiées qui permettent d'aborder les pratiques de conception de l'espace :

- La matérialité de l'architecture (les matériaux et leur mise en œuvre)
- L'aspect social de l'architecture (usage, distribution, bienséance)
- Le beau (proportion, ornement)

Ces trois entrées sont celles que proposaient Vitruve dans l'Antiquité pour théoriser la conception de l'espace, à partir de l'architecture. Elle va nous servir de base de discussion quant aux pratiques actuelles des praticiens sur le paysage. Nous allons enrichir cette base par la confrontation à d'autres concepts, issus des travaux sur la crise environnementale qui marque notre siècle, et de l'émergence des formes contemporaines du métier de paysagiste. Que peut-on donc dire de ces trois concepts revisités ?

La matérialité

Lorsqu'on regarde les pratiques des paysagistes, celle-ci est prise comme matérialité dynamique, réactive, voire incertaine. Cette considération pour la matérialité dynamique est d'abord liée à une prise en compte du vivant. Notons que la profession apparaît dans les années 70, période où la modernité et l'expertise sont remises en cause par une crise de l'environnement. L'idée que l'homme pouvait maîtriser la nature grâce aux experts tombe et laisse place à de nouveaux paradigmes en aménagement : celui de l'incertitude et de la société du risque (Beck, 1986). La nature que l'on a cherché à maîtriser, a été modifiée, artificialisée à tel point que son comportement tend à être insaisissable et imprévisible, d'une nature « seconde ». (Lolive & Soubeyran, 2007). Il nous semble donc intéressant de revisiter les pratiques des paysagistes, professionnels qui s'intéressent aux dynamiques du vivant, au regard de ce nouveau paradigme qui questionne la relation à cette nature « seconde ».

La matérialité telle que s'en saisissent les paysagistes contribue à dépasser la dichotomie d'une matérialité qui serait soit naturelle, soit culturelle. En abordant la matérialité sous l'angle du projet, qu'il nomme « site », le paysagiste « *engage une recomposition conjointe de nature et de lieu* », (Nadaï, 2007). C'est aussi une matérialité qui concerne différentes échelles (du local au global). Ainsi, concernant les interventions des paysagistes sur la matérialité, elle prendrait en compte trois directions (Besse, 2009) : d'abord le sol, résultant d'une construction historique des événements qui y sont ancrés, ensuite le territoire sous son aspect organisationnel : les relations entre ville et campagne, les maillages de routes et chemins, et enfin le milieu vivant qu'il soit en ville ou dans un environnement plus naturel.

L'aspect social et la notion de bienséance du paysage.

La distribution des fonctions du territoire devient un enjeu de société - équilibre entre terre agricole et espace bâti ; fonctionnalité des espaces agricoles selon des densités de peuplement. Les espaces privés sont dans une conception paysagère intégrés en tant que bien commun. La notion de bienséance consiste désormais à aborder les questions de conflit d'usage et à prendre en compte des valeurs sociales (montée de valeurs écologiques, prise en compte de la qualité des lieux de vie, répartition équilibrée des populations, ...). Les projets d'aménagement du type « grandes infrastructures » ont donné lieu à de nouvelles recherches sur la prise en compte de l'environnement vécu (Balaÿ, Leroux, & Bardyn, 2006; Faburel, 2007; Labussière, 2007, 2009; Lolive & Blanc, 2007; Schmitz, 2001). En somme, cette approche par l'esthétique nous pousse à revisiter les dernières notions :

Le beau, la proportion et l'ornement.

Ces trois entrées sont aujourd'hui abordées par les praticiens sous l'angle des usages habitants et des formes d'habitabilité. Les paysagistes arguent de l'utilité d'espaces non ornementaux : les ruines (Jackson, 2003, 2005, p. 200), les friches, les tiers espaces (Clément, 2014), les lieux de mythe, de tradition, les lieux ordinaires. En outre, chez les praticiens concepteurs il s'agit non plus de chercher à faire du « beau » mais plutôt à considérer l'ambiance, le sensible, le vécu (Augoyard, 1995). D'autre part, les praticiens développent dans leurs méthodes de diagnostic des formes de participation qui mettent en action les corps et les relations à l'environnement. Cet engagement esthétique (Berleant, 1992) joue alors sur le diagnostic et la façon d'aborder le projet.

6.1.5 La croisée entre éthique du paysage et éthique paysagiste : malaise ou innovation ?

Ethique professionnelle : pratique de l'anticipation à deux temporalités

Lorsqu'ils animent leurs démarches, l'action des praticiens est guidée par deux formes d'anticipation liées à des temporalités différentes : la première visée est à long terme. Elle relève d'un souci de l'impact du projet sur la matérialité du paysage, tant d'un point de vue esthétique que d'un point de vue organisationnel (c'est-à-dire : la répartition des ressources, leur gestion et donc du pouvoir territorial). La deuxième forme de visée est davantage inscrite dans la temporalité de la démarche d'animation. Les deux visées sont évidemment liées et le praticien ne perd pas de vue la finalité opérationnelle et matérielle lorsqu'il anime sa démarche. Il nous semble important de souligner que ces deux temporalités de l'anticipation sont indissociables. Ces liens nous permettent entre autres de parler d'éthique au sens aristotélicien où les valeurs accordées à un paysage sont indissociables de la praxis qui y mène. Nous envisagerons cependant de distinguer ces deux formes d'anticipation temporelles comme étant deux facettes distinctes de l'éthique professionnelle. Par ailleurs, la distinction entre ces deux facettes ne doit pas être confondue avec celle que nous faisons entre *éthique du paysage* et *éthique paysagiste* qui constituent deux autres facettes opposées de l'éthique professionnelle. Nous avons en effet cherché à montrer dans les paragraphes précédents que *l'éthique du paysage* renvoyait à un objectif d'organisation territoriale qui viserait à rendre équitable ses usages (soit offrir un libre accès au paysage à tous). *L'éthique paysagiste* quant à elle renverrait à des objectifs de composition paysagère dans laquelle les uns et les autres puissent trouver des ressources émotionnelles et symboliques. Celles-ci doivent promettre aux habitants des jouissances sensibles et esthétiques et offrir un terrain fertile à leur imaginaire, leur ouvrant ainsi la possibilité d'être dans une culture vivante qui se transmet de génération en génération.

Malaise ou innovation ?

Une fois élucidées ces contributions théoriques sur l'éthique professionnelle des praticiens en charge du paysage, il nous faut vérifier sur le terrain que ces derniers sont effectivement confrontés à ces deux éthiques, et à ces deux temporalités de l'anticipation. Notre objectif est d'identifier si la mobilisation de ces quatre facettes de l'éthique les rend mal à aise pour exercer leur métier, ou si, au contraire ce croisement leur sert de boussole dans les situations turbulentes où les mettent les réformes territoriales. Nous nous appuyons sur une dizaine d'entretiens réalisés auprès de chargés de mission et de bureaux d'étude ayant animé quatre MPP pour vérifier notre hypothèse. En procédant à un *codage à visée théorique*, l'expérience de terrain va nous permettre d'affiner les définitions des quatre facettes de l'éthique professionnelle tout en démontrant qu'elles sont bien motrices de changement et d'innovation.

6.2. Une éthique des professionnels à quatre facettes : grille d'analyse des moteurs de changement.

6.2.1 Méthode adoptée : le codage à visée théorique

Le codage à visée théorique est une des méthodes issues de la *grounded theory*. C'est un processus qui repose sur des opérations de catégorisation et d'interprétation des données qualitatives. En ce qui nous concerne, il s'agira de catégoriser les pratiques des CM/BE et de rechercher les liens entre ces catégories.

Dans un article pédagogique sur la question, Sébastien Point et Catherine Voynnet Fauboul rappellent que la catégorisation est l'une des approches fondamentales du codage à visée théorique : « La catégorisation *« est l'analyse, la conceptualisation mise en forme, la théorisation en progression »* (Paillé & Mucchielli, 2015, p. 147). La catégorisation renvoie à une réorganisation des données, au moyen de catégories créées antérieurement ou ultérieurement par le chercheur. »

Ainsi, notre première intuition a été de différencier l'éthique du paysage de l'éthique paysagère en les caractérisant à partir d'une littérature scientifique existante. Nous allons affiner ces catégories en fonction des éléments de discours puisés dans nos entretiens et dans nos observations sur le terrain. Ce procédé ne relève donc ni d'une approche complètement déductive où les catégories seraient définies de manière conceptuelle dès le départ, ni d'une approche complètement inductive où l'ensemble des données recueillies constituerait la base des catégories conceptuelles. L'orientation des entretiens semi-directifs répond aussi à ce double procédé : ils sont déjà le premier fruit d'une première catégorisation de l'observation de terrain, puisque les questions guident le discours en fonction de ce qui a déjà été observé *in vivo*. Ils laissent pour autant une large ouverture d'expression aux interrogés, ce qui nous permet d'enrichir les catégories.

La particularité du codage à visée théorique est de coupler ces deux approches, afin de procéder de manière plus itérative. Il s'agit alors de favoriser des "allers et retours" entre les données recueillies et les interprétations successives du chercheur, ce que nous assimilons à une démarche d'abduction. La notion d'abduction, que l'on doit à Pierce comme étant " la seule forme de raisonnement permettant de découvrir quelque chose de nouveau", s'inscrit bien à notre sens dans ces oscillations inductives et déductives, au cœur de la comparaison constante de Glaser et Strauss (1967).

Puisque la question que nous soumettons à l'analyse de ce corpus relève d'une dualité entre éthique paysagiste et éthique du paysage et d'un questionnement sur la façon dont les CM/BE innoveront par le croisement de l'une et de l'autre, nous nous sommes penchée sur deux variables principales :

- L'éthique professionnelle : nous avons procédé au relevé de verbatim qui décrivent les visées des actions des CM/BE et des modalités qu'ils choisissent pour y parvenir. L'approche théorique des quatre facettes de l'éthique professionnelle nous y aura aidée. Les données de terrain cependant nous permettent d'affiner ce qu'elles recouvrent.

- Les attitudes adaptatives : nous avons procédé au relevé de verbatim qui relèvent de l'attitude (comportement) des CM/BE, en tentant d'établir des degrés d'adaptation et de transformation de ces attitudes.

Les entretiens avec les différents professionnels (chargés de mission, techniciens de communautés de communes, bureaux d'étude) comportaient une dimension globale sur leurs pratiques. Le questionnaire semi-directif ne les invitait pas à décrire un projet, ce qui aurait permis de

souligner les formes et les usages vers lesquels ils tendent dans leur démarche de conception. On peut regretter de ne pas avoir le détail de ces formes et usages lorsqu'ils témoignent de leurs pratiques, mais l'entretien tel qu'il est mené leur permet plutôt d'exprimer spontanément et simultanément leurs différentes éthiques. S'y ajoutent des informations sur leur comportement et leurs humeurs. C'est ce qui nous permet de repérer ici les paradoxes entre éthiques, à l'origine de leur capacité à innover.

6.2.2 Proposition de codage : les quatre facettes de l'éthique professionnelle

Les jeux d'aller-retour entre l'approche théorique et le travail d'interprétation des données font partie des principes méthodologiques de la *grounded theory*. Les résultats d'analyse de notre corpus d'entretiens nous permettent d'aboutir à une définition ancrée dans le terrain des quatre facettes de l'éthique professionnelle. Quelles sont-elles ? Nous allons définir l'éthique paysagiste à visée thématique (PT), l'éthique du paysage à visée thématique (TT), l'éthique paysagiste à visée médiatrice (PM) et enfin l'éthique du paysage à visée thématique (TM).

L'éthique paysagiste à visée thématique (PT)

Pour le praticien inscrit dans une éthique paysagiste, toutes les formes matérielles de l'espace ne sont pas acceptables. Une première façon pour lui d'ajuster et de contrôler ses actions repose sur une évaluation anticipée de la transformation des lieux et des formes qu'il oriente. L'action du praticien est ainsi guidée par des objectifs d'aménagement ou des visées spécifiques auxquels il attribue des valeurs. Quelles sont ces visées que nous pouvons thématiser et qui permettraient de tendre vers un « bon » aménagement, une « bonne » réalisation de projet ?

La construction des valeurs accordées à des formes spatiales relèverait de la construction d'une science d'apparence déterministe. Entre la sphère habitante et la sphère matérielle, certaines relations seraient permanentes, mises en évidence par des liens de causalité entre une forme matérielle et des comportements humains. C'est le cas par exemple, lorsque l'on affirme que la naturalité en ville contribuerait au bien-être et à l'épanouissement de l'homme (Bailly & Bourdeau-Lepage, 2011). Mais ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, puisqu'en réalité, tout le travail des praticiens « concepteurs » est fondé sur l'idée qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace en vue d'exacerber les sens et le confort de l'habitant. Cette connaissance, avant même de s'établir ou de s'appuyer sur des enquêtes de chercheurs, n'est autre que celle du sens commun. C'est celle de l'homme qui développe une architecture vernaculaire et qui, par exemple, choisit ses matériaux et oriente sa maison en vue des bénéfices de bien-être que ces choix lui procureront. Cette connaissance est aussi développée par le concepteur dans la construction de sa culture professionnelle. Il y progresse d'une part de façon individuelle au fil de ses expériences : l'architecte, l'urbaniste, ou le paysagiste analyse les espaces qu'il fréquente, qu'il parcourt ou qu'il crée. Il établit ce rapport analytique, constant, entre formes spatiales et formes vécues en se servant de ses propres sens. Cette « science » se complète de façon plus collective à travers les critiques de projets diffusés dans le réseau des professionnels au travers des revues ou des échanges directs.

Ainsi, ces valeurs accordées aux formes spatiales sont à rapprocher de l'éthique soutenue par les urbanistes du courant « spatialiste » pour qui, comme le rappelle Y. Chalas⁷⁴, l'espace construit et la vie sociale sont corrélés par un lien direct, mécanique et univoque : « l'urbanisme spatialiste est ainsi idéologie de l'espace contenant ou de l'espace inducteur, c'est-à-dire de l'espace construit qui implique ou développe certaines pratiques d'habiter et en censure d'autres. Pour l'urbanisme spatialiste, l'espace construit transcende la vie sociale pour le meilleur et pour le pire. » (Chalas, 1998,

⁷⁴ Si l'auteur est amené à rappeler la définition de l'urbanisme spatialiste, c'est dans l'objectif de l'opposer à un nouvel urbanisme qui s'inscrirait davantage dans une « pensée pratique » et dans le débat public.

p. 109). Notons cependant que dans notre travail de codage, nous avons dissocié deux aspects de la vie sociale : celle qui rassemble les hommes par leur appartenance identitaire, culturelle, par le partage de plaisirs émotionnels et sensibles d'une part, et celle qui organise les hommes, leur façon de cohabiter, de s'auto-organiser et de gérer leurs ressources pour en tirer des bénéfices collectifs, essentiellement économiques par ailleurs. Ces deux aspects se rapportent à ce que nous avons appelé soit une éthique paysagiste, soit une éthique du paysage.

En somme, dans l'*éthique paysagiste à visée thématique*, l'action des praticiens est guidée par l'objectif principal de créer des espaces de hautes valeurs symboliques, des espaces qui procurent des émotions et permettent l'éveil des sens et de la création, autrement dit un bien-être esthétique de la population. L'analyse des entretiens nous permet de relever l'existence de différents principes de la construction de ces valeurs qui sont accordées aux propriétés spatiales visées et anticipées :

- Des formes paysagères justifiées par une « esthétique du pouvoir »

Définie par Nathalie Blanc et Jacques Lolive, l'« esthétique du pouvoir » serait une façon de justifier certaines formes paysagères à atteindre. Celles-ci en effet acquerraient des valeurs positives aux yeux des gouvernants puisqu'elles seraient le reflet de leur pouvoir sur le territoire. Le praticien, historiquement à leur service (posture encore présente aujourd'hui dans la mesure où il répond à une commande publique), s'alignerait sur ces valeurs esthétiques établies. Les formes qui sont symboles du pouvoir, sont prônées et réalisées au détriment d'autres formes. Les habitants, par exemple, peuvent aspirer à des formes spatiales moins symboliques mais plus pratiques pour leur vie quotidienne. Cette esthétique du pouvoir pourrait donc être remise en question par ces derniers. Paradoxalement, ces formes, reflets d'un pouvoir fort, structurent et composent des repères, c'est-à-dire une image du territoire, qui peut offrir aux habitants ce que Lynch appelait la « sécurité émotionnelle » (Lynch, Image de la ville). Elles s'inscrivent progressivement dans une culture construite par des valeurs patrimoniales ou par des valeurs issues de l'artificialisation. L'esthétique du pouvoir devient alors plus difficilement contestable par les habitants. Parmi ces formes paysagères qui ont acquis des valeurs positives et sont défendues régulièrement par les praticiens en milieu rural, citons les silhouettes de village. Symboles d'une commune, de son rayonnement, elles sont le reflet d'un « fief » ou d'une autorité. Aujourd'hui, l'existence d'une silhouette de bourg qui ne soit pas noyée dans du périurbain est aussi le reflet d'une urbanisation cadrée par un pouvoir politique. Ces formes paysagères, historiquement représentées dans la peinture, acquièrent des valeurs culturelles qui font oublier qu'elles sont nées d'une autorité politique. L'on passe d'une esthétique du pouvoir à une « esthétique culturelle ».

- Des formes paysagères justifiées par une « esthétique culturelle »

Parle-t-on de la culture d'une élite qui se cultive en fréquentant les musées, ou de la culture qui construit l'identité⁷⁵ d'un peuple et qui implique la contribution de chaque individu ? L'on trouvera dans l'éthique paysagiste une construction des valeurs accordée à la matérialité paysagère tantôt en référence à l'une, tantôt en référence à l'autre. En référence à la première, les concepteurs vont chercher à tendre vers des formes paysagères qui généreront de l'émotion chez une population « cultivée », par l'évocation de références artistiques. De l'autre côté, le travail de conception des formes paysagères fera davantage l'objet d'un processus de patrimonialisation, ou de construction

⁷⁵ Nous renvoyons ici au quatrième sens de l'idée de « culture » que propose J.Zask. Celle-ci renvoie à un « mélange entre la civilisation et la formation de soi, entre un héritage non pas collectif mais commun, et à des individus qui en acquièrent progressivement la connaissance et les usages » p 265. La singularité d'une culture peut alors se traduire par l'expression « identité culturelle » à condition de ne pas entendre l'identité comme un préconstruit indépendant des individus qui au contraire contribuent à sans cesse la façonner.

identitaire. Cette éthique paysagiste à visée thématique sera par conséquent davantage couplée à une éthique médiatrice. Elle va mobiliser l'échange et la contribution des individus sur l'émergence ou sur le renouvellement de ces valeurs culturelles, ce qui nécessite plus de participation.

- Les formes paysagères liées aux équipements : l'équilibre de valeurs fonctionnelles et culturelles

Notre travail de codage a permis de révéler une autre spécificité relevant de l'éthique paysagiste à visée thématique (c'est-à-dire axée sur une évaluation de la finalité des formes paysagères). Il s'agit de l'attention particulière que les praticiens accordent aux équipements en particulier à la façon dont ils doivent répondre à un équilibre entre des valeurs fonctionnelles et des valeurs culturelles. Dans un premier temps nous avons fait un rapprochement entre l'éthique paysagiste et le spatialisme. En effet, nous avons relevé la façon dont les valeurs des espaces étaient construites de façon « scientifique » et « déterministe », en posant des relations causales entre forme et usage. Il nous faut cependant souligner dans ce second temps que l'éthique paysagiste ne s'inscrit pas pour autant dans le spatialisme développé par les fonctionnalistes ou les postmodernistes. Ces derniers n'hésitaient pas à faire table rase de l'existant pour proposer des formes fonctionnelles par le biais desquelles ils pensaient induire des usages. Dans l'éthique paysagiste, bien au contraire, les formes spatiales doivent avant tout respecter les lieux et préserver toutes leurs dimensions historiques et affectives. Les équipements doivent être au service de la mise en valeur de ces lieux. Ainsi, on retrouvera souvent dans le propos des praticiens l'idée que c'est le lieu qui doit édicter la programmation des équipements.

Par ailleurs, et sans qu'il y ait contradiction, ce sont les équipements qui sont considérés comme des éléments de structuration de l'ambiance paysagère et conviviale auxquels on ne devrait pas déroger. C'est ainsi par exemple que l'un des praticiens, dans le Plan de paysage du Trièves, s'appuie sur l'a priori social et culturel pour affirmer que l'équipement – dans ce cas, une gare - doit être un lieu de vie et d'animation :

En tout cas, sur la reconnaissance de la valeur patrimoniale. Tout l'atelier, l'objectif était de travailler autour de la gare de Clelles. En fait, on se rend compte que c'est un endroit qui a été délaissé. Et c'est avec un enjeu particulier, parce qu'une gare, en milieu rural, c'est toujours un endroit qu'on souhaite qu'il reste un endroit vivant. Et là, en faisant le tour, on s'est vite rendu compte qu'il y avait énormément de boulot pour rattraper les choses. [Entretien n°9 – Cyril Montfort (CM) - PPTrièves]

- Les formes paysagères justifiées par des propriétés qui optimisent les « *capabilités* »

L'on trouve dans l'éthique paysagiste des principes de développement durable : les formes paysagères produites sont évaluées en fonction de leurs possibilités à subvenir aux besoins des générations futures. Cela implique que la matérialité paysagère puisse être réversible, et organisée de sorte à lui permettre d'évoluer. Le développement durable doit permettre des formes flexibles qui autorisent des adaptations dans le temps. Or, la *capabilité* prolonge cette idée d'adaptation dans le temps, en insistant sur l'idée de flexibilité et de potentialités d'usages. La flexibilité est entendue, cette fois, non pas comme une adaptation mais comme une ouverture des possibles axée sur la capacité des individus à être ou à faire quelque chose, ce qu'Amartya Sen appelle *capabilité*. Appliqué à l'éthique du paysage, ce concept invite à envisager que les formes paysagères soient un terreau où sont garanties un maximum de possibilités quant aux choix de vie. C'est ainsi que les praticiens veilleront à ce que le paysage offre des formes matérielles qui puissent être des réponses à des besoins multiples ou à des usagers multiples. Parmi les exemples notoires sur lesquels les praticiens sont soucieux de respecter ce principe, citons la création d'espaces publics ouverts à la diversité des usages. Une autre illustration en

est la fabrication d'un paysage offrant un large éventail d'habitat, ouvrant la possibilité aux habitants de se loger en fonction de leur itinéraire de vie et de l'évolution de leurs revenus, tout en leur permettant d'investir le même territoire.

L'ouverture aux *capabilités* dans le cas d'une éthique paysagiste ne se résume pas à l'offre matérielle, facteur de liberté. En effet, elle est aussi offerte par des espaces qui ouvrent sur l'imaginaire et multiplie ainsi le potentiel de liberté. Or, de notre point de vue, cette ouverture sur l'imaginaire n'est possible qu'à partir de référentiels culturels passés. De là viendrait l'importance pour les praticiens à donner aux espaces des dimensions symboliques, et à inscrire leur travail de conception sur la base d'un *genius loci*.

La *capabilité*, en donnant la liberté de choix à chacun, ébauche l'idée d'un cosmopolitisme possible, le cosmopolitisme étant entendu comme l'acceptation de « l'étranger » dans un même monde. Pour les praticiens qui s'inscrivent dans l'éthique du paysage, on comprend que la réflexion sur cette liberté et ce cosmopolitisme rendus possibles par la matérialité spatiale se prolonge par un travail de conception de l'espace axé sur le concept d'accueil.

- Des valeurs d'accueil

Les valeurs d'accueil apparaissent comme un point particulier qui guide l'éthique paysagiste à visée thématique : l'objectif est de rendre les lieux accueillants. Un lieu pourrait se définir comme accueillant quand on sent dans son aménagement qu'il y a eu l'intention de faire plaisir, d'offrir quelque chose de plus que la simple fonctionnalité. Ce peut être un seuil qui invite à entrer dans un nouvel univers. Un bon accueil laisse une image qu'on emporte hors du lieu et du temps présent, comme un souvenir propre à ce lieu.

Dans le cas du Plan de paysage du Trièves, une attention à la présentation depuis la place de la gare ou depuis la route, est apportée par le CM/BE qui exprime l'importance de préserver le cône de vue vers le Mont Aiguille. Les visiteurs, s'ils veulent grimper au sommet ou se promener autour, ont ainsi en introduction une vision du site aiguisant leur désir de le parcourir. C'est aussi l'image qu'ils garderont pour raconter leur passage et transmettre à d'autres l'envie d'y venir.

[...] on a rajouté quelques boîtes à chaussures, mais le cône de vision a été à peu près préservé. [...] C'est en fait des signes qui peuvent montrer qu'enfin on prend soin de certains lieux, quoi. Et en prenant soin, on fait de l'accueil, voilà. » [Entretien n°10-Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

Dans la démarche du Plan de paysage de la Combe de Savoie, (Bauges), on retrouve la même préoccupation quant à la notion d'accueil et de soin qu'il faudrait apporter à l'entrée d'un centre-bourg historique dans un but incitatif de visite ou d'arrêt. L'accueil est une invitation à mieux se connaître entre habitants et visiteurs mais aussi à créer un échange émotionnel entre matérialité et personnes. Ainsi se comprend la critique du BE quand il pointe les défauts du carrefour routier à l'entrée du village de Saint-Pierre d'Albigny, parce que l'endroit aurait dû remplir ce rôle.

« [...] Pourquoi, tout d'un coup quand on est à deux pas du centre historique, on a l'impression d'être dans un carrefour routier digne d'un carrefour routier de la DDE etc. alors que vous êtes dans du touristique, du culturel, etc. Qu'est-ce qui se passe, là ? » [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) - PPCombedesavoie]

La qualité de l'accueil s'accompagne souvent du souci des détails, autre thématique observable dans l'éthique paysagiste.

- La qualité des usages et du confort : la nécessité d'une finesse dans la réalisation des aménagements

Les praticiens montrent qu'ils ont le désir d'opérationnaliser leur projet et de suivre les chantiers. C'est dans les détails qu'ils espèrent que leurs aménagements soient investis - voire travestis - par les habitants qui se les approprient.

[...] Parce que moi, j'ai aussi, je me rends compte que j'ai, quand je dessine un espace, etc., c'est pour faire du chantier, pour l'organiser. C'est pas pour la simulation. [Entretien n°10 – Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

C'est souvent dans la finesse de la réalisation des aménagements que se joue l'harmonie, grâce aux raccords entre les éléments. Elle permet de passer d'une ambiance à un lieu ou de passer d'un lieu à un autre par des transitions douces, facilitant la cohabitation des différents usagers. Ce souhait n'est pas dicté par le besoin de « faire » à tout prix, mais par un respect de l'utilisateur, l'envie de transmettre une émotion aux habitants.

L'éthique du paysage à visée thématique (TT)

Si pour le praticien inscrit dans une *éthique paysagiste* toutes les formes matérielles de l'espace ne sont pas acceptables, il en va de même pour le praticien qui s'inscrit dans une *éthique du paysage*. Cependant l'attention aux objectifs d'aménagement et les visées spécifiques auxquelles il attribue des valeurs ne sont pas les mêmes. Pour cette deuxième facette de l'éthique, les formes matérielles du paysage issues du projet doivent répondre à des valeurs d'équité de l'espace et de distribution des ressources justement réparties. L'espace produit doit éviter la ségrégation sociale. Et si l'organisation paysagère - parce que systémique - nécessite toutefois une répartition spatiale fonctionnelle des milieux, la gestion de ces derniers devrait être concertée et tendre vers la recherche de synergie. Trouver une stabilité dans l'organisation de ces espaces et de cette gestion favoriserait alors l'entente sociale. En outre, il existerait dans cette éthique à visée thématique une relation déterministe entre l'agencement de formes paysagères et la création d'une organisation sociale harmonieuse et paisible. C'est en partant de ce constat que les praticiens construisent leurs valeurs et leurs actions.

Certains thèmes récurrents que nous notons dans les entretiens relèvent de cette optique inscrite chez eux. Nous allons trouver en particulier les thèmes de la coopération et de la transmission de connaissances, mais aussi ceux de la synergie et de l'organisation systémique, autant de thèmes qui donnent sa valeur à l'organisation paysagère.

- Coopération et accompagnement dans les changements organisationnels

Que ce soit l'idée de renforcer une culture de la coopération chez les élus de différentes communes comme sur la Combe de Savoie, ou l'idée d'instaurer une culture communautaire comme les propos de la CM du SIAGE du pays de Vernoux, c'est toujours le double objectif qui est visé : rendre la matérialité paysagère plus cohérente et plus fonctionnelle tout en recherchant à renforcer une gouvernance collaborative.

« [...] on a besoin d'autres élus qui disent « Attends, collègue, on a le même problème que toi, ne t'inquiète pas. » C'est, voilà, « et on va parler de ça ensemble ». [...] L' élu est capable de faire remonter un problème qu'il a, lui, mais l'autre élu est aussi capable de dire : « Nous aussi, on a ce problème-là ». [...] Créer une nouvelle zone d'activité ? Vous en avez une qui est là et vous avez la zone de loisirs. Est-ce qu'il n'y a pas un enjeu de

dire « On bascule petit à petit, et on fait d'un parc cette zone d'activité. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) - PPCombedesavoie]

En temps de réformes, cette incitation à la coopération se rapproche d'un accompagnement dans les changements organisationnels des collectivités locales :

Donc, c'est ce qui nous a amené à travailler réellement le projet de territoire avec tous ses aspects socio-économiques, culturels, historiques, euh... voilà, enfin toutes les composantes [...] c'était aussi pouvoir... pouvoir un peu accompagner l'installation, enfin la montée en compétence des com de com [...] [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

J'ai senti que c'était vraiment l'ensemble qui cherchait à se construire une culture communautaire, avec une meilleure connaissance du territoire pour faire poids, après, dans le cadre d'une démarche SCoT. On sentait cette envie commune, de toutes les communes. [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

Pour les CM/BE, emmener un groupe sur un site et les accompagner dans un travail de conception de l'espace vise à déclencher de nouvelles relations entre individus. Cependant, ce n'est qu'au moment où les participants dépassent les suggestions des concepteurs, et qu'ils parviennent à s'entendre sur une perspective stratégique à long terme que les CM/BE sont satisfaits : les réalisations spatiales qui en découleront seront le reflet d'une gouvernance collective et d'une bonne entente sociale.

L'enjeu coopératif visé par les CM/BE passe par un souci de transmission de connaissances non seulement entre des territoires adjacents ou voisins, mais aussi entre des gestionnaires de l'espace aux spécialités différentes. L'espoir des CM/BE est que cette transmission de connaissances engendre des rapports plus systémiques entre les différents motifs paysagers, et motive des changements de pratiques qui tiendraient davantage compte des acteurs cohabitant sur le territoire.

Ainsi en est-il de la préoccupation du CM du SIAGE Pays de Vernoux d'inclure la chambre d'agriculture à la démarche dès le cahier des charges, ou encore de la préoccupation du CM du Plan de paysage de la Combe de Savoie à transmettre aux agriculteurs les objectifs Natura 2000 pour les inciter à transformer leurs pratiques agricoles :

Nous, il nous semblait important que la chambre soit partie prenante dans la rédaction de la commande. Parce que l'un des éléments phares de la charte, c'est la préservation des terres agricoles face à l'étalement urbain. [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

En fait, à travers Natura 2000, c'est aussi se forger une approche plus environnementale à travers son activité agricole. Et c'est ça qui n'est pas forcément acquis chez les viticulteurs, bon, avec un bémol, hein ? [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

- Systèmes et synergies

En outre, dans *l'éthique du paysage à visée thématique*, plus le paysage possède une dimension systémique et des effets de synergie, plus il acquiert de la valeur. De là naît tout un champ d'action des CM/BE qui porte sur l'organisation spatiale comme une façon d'intégrer des enjeux variés, parfois nouveaux, ou sur une façon d'intégrer des enjeux aux échelles disparates. En témoigne le CM du Paysage Combe de Savoie qui insiste sur le devoir de travailler l'organisation spatiale dans sa complexité en parlant d'une opération d'urbanisme en cœur de village. Non seulement il explique comment la démarche intègre les enjeux existants, mais comment leur agencement spatial en génère d'autres : mixité sociale, questions énergétiques.

[...] Travailler sur la typologie, la mixité en matière de typologie et en matière de statut du logement. C'est à dire, la typologie, que ce soit de l'habitat collectif, de l'habitat en bande ou de l'habitat intermédiaire ; et le statut du logement, que ce soit du locatif social ou de l'accession sociale. Et essayer de démontrer que finalement, on arrive à créer un cœur de village avec une certaine densité malgré tout, qui commence à être intéressante, et puis, quelque chose qu'on a rajouté, et c'est devenu intéressant, c'est venu un petit peu par dessus, mais c'est vraiment intéressant, c'est travailler sur la question énergétique. [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

Dans un autre contexte, on retrouve ce souci du paysage qui doit permettre des synergies, des glissements d'un sujet à un autre comme l'exprime le CM du plan de Paysage du Trièves. Il évoque des questions agricoles qui ont pu ramener au cœur du débat un questionnement sur la restauration scolaire et le lien à établir avec la production locale :

Polyculture, poly-élevage, et pour certains paysans qui étaient difficile du fait de l'accès aux terres, de la fermeture de l'espace, une fragilité du bocage qui était lié à l'entretien et au travail très important qu'il fallait faire pour... Et qu'est-ce qu'il y avait d'autres ? Oui, le développement de produits du terroir pour la restauration scolaire. Ça, ça a été clairement exprimé. Il y a des choses qui étaient de l'ordre du projet de territoire, liées aux paysans, qui ont fait l'objet de témoignages assez émouvants et assez percutants. [Entretien n°9 - Cyril Montfort (CM) - PPTrièves]

Dans l'éthique du paysage à visée thématique, on évalue le paysage positivement s'il satisfait un maximum de personnes, ce qui garantit une paix sociale. Or, pour y parvenir, on cherche une organisation systémique et des effets de synergie. L'effet de symbiose entre acteurs qui en découle permet de contrebalancer les contraintes particulières et d'éviter les conflits d'usage.

L'éthique paysagiste à « visée médiatrice » (PM)

Lorsque le praticien est considéré comme expert « du paysage », celui-ci tend à développer une *éthique paysagiste* ou bien une *éthique du paysage* que nous avons désignée comme éthique « à visées thématiques ». Dans ces deux facettes de l'éthique professionnelle, ce sont les valeurs accordées à la matérialité paysagère qui guide les actions du praticien. Or, à partir du moment où le praticien n'est plus « l'expert du paysage » mais « le médiateur des acteurs » de la société qui fabrique le paysage, le praticien tend à développer une autre forme d'éthique professionnelle. Nous l'appelons l'éthique à « visée médiatrice ». En effet, le praticien ne porte plus uniquement son attention vers les matérialités paysagères, mais vers la constitution et le fonctionnement de groupes humains. Il établit alors un système de valeurs fondé sur la qualité des groupes qu'il aide à constituer. Ces derniers ont évidemment un lien avec le paysage : l'objectif du praticien est d'aider à la constitution de groupes qui puissent soit apprécier collectivement la matérialité paysagère de façon sensible, soit être aptes à gérer les ressources territoriales issues de cette même matérialité. La recherche de constitution du premier groupe l'oriente vers une *éthique paysagiste* que nous appelons « à visée médiatrice ». La recherche du second groupe l'oriente vers une *éthique du paysage* que nous désignons comme étant elle aussi « à visée médiatrice ».

Dans ces deux facettes de l'éthique « à visée médiatrice », le praticien est donc amené à évaluer la qualité du groupe qu'il contribue à former. Le système de valeurs qu'il met en place n'est pas détaché du travail réflexif concernant ses actions – c'est l'acceptation du sens d'éthique que nous avons pris et qui s'inscrit dans la lignée du concept aristotélicien. Ici, le praticien ajuste ses actions en portant spécifiquement son attention sur les outils d'animation qu'il met en place. Il anticipe les conséquences de ses actes d'animation non plus uniquement sur l'espace, mais sur la qualité du groupe, c'est-à-dire sur la qualité des relations entre les participants qui auront la charge et/ou l'usage de la matérialité paysagère.

Le corpus d'entretiens réalisés auprès des CM et des BE nous permet de préciser comment se déclinent ces pratiques de *l'éthique paysagiste à visée médiatrice*. En outre, on y découvre comment ils s'arrangent pour immerger les participants dans le sensible et comment ces outils d'immersion sont justifiés. Ils induisent en effet dans les groupes un climat de confiance et de convivialité, qui aux yeux des CM/BE, est indispensable à l'émergence du projet de paysage. Parmi les autres pratiques inscrites dans cette *éthique paysagiste à visée médiatrice*, l'on notera l'attention particulière portée aux pratiques vécues (anciennes et passées) et qui peuvent se justifier : elles favorisent le dialogue et la perspective commune au sein d'un groupe composite tant du point de vue des générations que de l'usage des espaces. Enfin, une autre série de pratiques relève de la façon dont le travail de conception d'un paysagiste est adapté pour être partagé en groupe. Comment développer l'imaginaire chez les participants, générer une profusion d'idées créatives tout en maintenant leurs caractères réversibles ? Ces objectifs sont aussi ceux que le praticien se donne personnellement par plaisir (et donc dans une éthique personnelle) lorsqu'il conçoit des espaces. L'on comprendra alors que dans une *éthique paysagiste à visée médiatrice*, il se doit de partager ses propres valeurs liées aux principes de création et de conception.

- *Immersion sensible dans le paysage – facteur de sincérité et de dépassement de la technicité*

Les CM reconnaissent l'efficacité d'une immersion dans le sensible pour donner de la confiance aux gens et les pousser à s'exprimer. Ils cherchent à les débarrasser de tout préjugé lié à un certain conformisme qui leur ferait croire que la parole doit rester à l'expert.

C'est peut-être aussi qu'ils ne se sentent pas de prendre la parole sur un sujet dont ils estiment ne pas avoir assez de technicité. Je pense qu'il y a ça aussi. Alors que faire une balade, regarder le paysage, dire : "Ah, tiens, ça a changé", c'est plus facile. Et puis c'est effectivement une question d'habitude et de mentalité. [Entretien n°9 - Cyril Montfort (CM) - PPTrièves]

En ajoutant une proposition de transformation de la matérialité par un objet technique (une éolienne, dans la citation ci-dessous), ils provoquent davantage de spontanéité dans les réactions des participants, amenés ainsi à entrer dans le projet.

Et là, on a fait une expérience aussi en salle, [...], je regrette, on aurait dû aller, je ne sais pas, sur le col du Fau ou ailleurs, et dire : voilà, on va planter une éolienne de soixante mètres de haut. Ah ! Les gens se seraient gratté la tête deux fois ! [...] il faut maintenant proposer des expériences de paysage, des moments forts, assez intenses, où on fait partager notre sensibilité, quelque part, sur des aspects qui nous semblent importants, où on invite les gens aussi à s'exprimer, et aussi à devenir acteurs et à pouvoir libérer la parole, libérer l'expression de la créativité, et souvent inviter les gens aussi à découvrir un univers à part entière, qui est d'être, quelque part, autonome, enfin, d'être, d'avoir une parole [...], sa propre parole et pouvoir exprimer ses impressions sans frilosité, quoi, sans timidité, sans fausse modestie. [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

Les BE, en modifiant les conditions réceptrices du sensible, par exemple en proposant aux participants de se mettre en chaussette sur une grande carte, rappellent que le corps a sa place dans la perception du territoire, et que tout le monde est concerné sur un plan d'égalité, tous partageant la même matérialité dont chacun est responsable au même titre.

Alors la grande carte, l'idée de la grande carte, c'est, c'était pour symboliser le fait qu'on travaillait sur un territoire, et on rigolait en disant : « On veut que les élus soient en chaussettes sur ce territoire. » En chaussettes, symboliquement, c'est à dire qu'ils enlèvent leurs oripeaux d'élus, etc., qu'ils touchent le sol, qu'ils soient les pieds dans la boue, un peu comme ça. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) - PPCombedesavoie]

- *Immersion sensible dans le paysage – facteur de convivialité*

L'immersion sensible dans le paysage ne consiste pas uniquement à révéler une matérialité paysagère dont on peut s'inspirer pour le projet. Elle invite aussi à développer de la convivialité entre les participants. Cela permet de générer dans le temps une envie de perpétuer le partage de l'expérience sensible. Les CM/BE doivent donc prévoir dans leur démarche que les participants s'inscrivent dans des lieux pour travailler, et que ces lieux participent à leur inspiration comme à leur plaisir de les vivre ensemble. Ainsi, le rendez-vous dans le parc public de Sinard au début d'un atelier sur le Plan de Paysage du Trièves a joué ce rôle comme en témoigne le CM du PNR du Vercors :

La rencontre a eu lieu à côté d'une église, sur un tout petit espace public sur lequel il y avait un verger, un reste de verger, et quelques équipements, des bancs, une table, des petits jeux, des choses très sobres et très efficaces. Je pense que ça joue aussi sur la convivialité de la rencontre. [Entretien n°9 - Cyril Monfort (CM) - PPTrièves] [...]

On était sur un petit site, sur lequel on pouvait tirer plein de fils, Oui, en plus, le petit espace public, il est en balcon sur tout le Trièves, sur toute la façade ouest, encore. Souvent, on regardait l'ouest, dans le Trièves, d'ailleurs. [Entretien n°9 - Cyril Monfort (CM) - PPTrièves]

Le BE qui animait la démarche a le même sentiment, et insiste sur le lien humain que tisse cette relation. C'est elle qui sert le projet, comme il le démontre en faisant une comparaison avec un jardin : on y vit, on y échange, on y est bien et on est dans un état d'esprit qui permet d'envisager l'avenir sereinement.

Travailler sur le paysage, c'est ça, c'est complètement lié à ce qu'on peut connaître dans la création d'un jardin, c'est, à un moment donné, pour des privés par exemple, on rentre vraiment en amitié avec les gens, si tu veux... On a des discussions assez poussées sur les choses, sur la vie, sur le monde, sur tout ça. Ça vient tout naturellement en pensant le jardin. Voilà, comment on rend l'espace agréable. Donc, il y a forcément une communication sur les valeurs, quoi, communes, qui peuvent se partager. Quand on les partage et tout, c'est plus facile, hein. [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

Pour atteindre cette philosophie du bien être, les CM/BE ont compris que la convivialité devait être travaillée à partir de ce qui est déjà vécu pour tisser la trame du présent annonçant celle du futur. Cette attitude implique une transmission générationnelle qui passe par un travail de continuité des usages sans omettre la possibilité d'en inventer de nouveaux.

- *La mise en valeur du vécu par la continuité des usages et la possibilité d'en inventer de nouveaux*

La volonté de construire les scénarios de demain à partir des usages passés et présents exige que l'on se serve d'indices captés dans les lieux, qui parlent à la fois des usages présents, passés et fictifs. Les CM/BE déploient des outils en ce sens. Ces expériences sont alors l'occasion de partages générationnels passés au crible des souvenirs suscités par les traces matérielles laissées dans le paysage :

les anecdotes dont je me souviens, c'est surtout la façon dont les gens se retrouvent à niveler leurs souvenirs très rapidement. En fait, ils viennent là pour écouter, mais aussi pour s'exprimer. Et tu sens que, dès que tu vas gratter un peu, les gens ont toujours quelque chose à dire sur... Je pense plutôt aux vieux, parce qu'ils ont des souvenirs à partager. Mais sur la façon dont ils voient les choses, avec la profondeur du passé, l'épaisseur du passé. [Entretien n°9 - Cyril Monfort (CM) - PPTrièves]

Si la trace fait surgir le souvenir, c'est peut-être ce qu'il faut garder pour construire le projet. Mais celui-ci ne doit pas se cantonner à être un mémorial historique. Les CM/BE vont inviter les participants à relever d'autres détails sensibles attachés au présent. La visite de terrain est donc l'outil essentiel de ce repérage. Les CM/BE sont là pour rappeler que ces détails, le plus souvent visuels, peuvent aussi naître d'autres perceptions, comme le bruit dans le cas de l'implantation d'une gare.

Et puis après, parler de bruit, tu vois. De leur redire que le TGV, ça fait du bruit. Ils en oublient ça, quoi, tu vois. Après, leur re-parler que, quand on est sur place, ben, nous, on a vu énormément de bagnoles. C'est quoi, ces bagnoles-là ? Et puis après, leur parler, si tu veux, de, de reparler des fondamentaux. Et je trouve que cet atelier-là, pour moi, ils sont là pour revenir à des choses fondamentales. C'est... et nous, bureau d'étude, on est les premiers, quelque part, à toujours vouloir revenir au détail, quelque part. Parce que ça nous rassure [...][Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

Le détail est déclencheur d'une révision d'ensemble du projet. Il libère les désirs de conservation ou de transformation. Il conduit à une recomposition possible de l'ensemble des éléments constitutifs du site. Une illustration du rôle du détail dans le déclenchement d'une conception d'ensemble est donnée par le panneau « Frites » sur l'aire du Trièves :

Et à un moment donné, de les amener sur le terrain : qu'est-ce qu'on pourrait faire, quoi. Concrètement, soit de façon très réaliste et pragmatique comme on l'a fait sur l'aire du Trièves, bon ben voilà : on arrête de voir « Frites » sur l'aire du Trièves. [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]
[...]

On va peut-être changer UN panneau, c'est aussi pragmatique que ça. Ensuite, est-ce qu'on peut faire une deuxième étape, etc. Voilà, en fait, on manipule tout ça, et puis au-delà de ça, ben non, écoutez, on avait dit, on n'a pas le même niveau d'intervention et de réflexion sur chacun des sites, parce qu'on sait que les [bruit de cartes] on peut simplement améliorer, et d'autres, il faut un travail de conception à part entière. [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

Le repérage de ces détails chargés d'histoire ou d'ambiances significatives est d'autant plus riche qu'il est collectif et que les participants connaissent et vivent les lieux. Leur présence est devenue indispensable au diagnostic de terrain, étape que tout paysagiste inclut comme base de sa méthode de travail. Il reconnaît désormais que la dimension collective en renforce la richesse et l'efficacité :

Au bout d'un moment. En fait, on est sur un problème d'usage. Donc, le fait d'être nombreux, chacun s'exprime de façon personnelle par rapport à ses observations, ce qu'il connaît, etc., c'est là où quelque part il y a une émulation qui se fait au niveau des groupes. Et mine de rien, ce qu'on fait, là, en une après-midi ou en une heure, en deux heures, c'est très efficace quand on a un projet. Mine de rien, en faisant ça, on valide quelque part nos propositions. Et après on peut aller à une deuxième phase : comment on fait, comment on organise ça, comment on chiffre, comment tout ça. Mais on a déjà un socle. [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

La présence des participants conforte le BE dans sa conception de l'aménagement, et le rassure sur la pérennité du projet puisque ceux-ci, en contribuant à la constitution du diagnostic, en saisissent le sens et pourront ainsi aider à la réalisation du projet en connaissance de cause.

Les outils d'animation développés par les CM/BE mobilisent les savoirs d'usage grâce à l'observation d'une matérialité façonnée dans le temps par le vécu des gens et qu'on cherche à prolonger en douceur dans le futur. Ils permettent de susciter un imaginaire chez les participants de façon très incrémentale, par « petites touches » successives. Mais cet imaginaire peut être stimulé par d'autres outils méthodologiques plus radicaux avec plus d'originalité et d'ambition.

- *Développement de l'imaginaire chez les participants : l'effet de surprise*

Le rôle des CM/BE est aussi de surprendre les participants, ce qui implique moins de les laisser faire que de leur soumettre davantage de propositions inventives. Cette posture pour les BE en vient à les rapprocher de leur éthique « à visée thématique », puisque les BE vont faire des propositions en fonction de ce qu'ils pensent être des aménagements « beaux », « confortables », et « agréables à vivre ». Les BE tentent de résister à cette tendance préférant que les idées viennent des participants. Mais les CM les poussent dans l'autre sens, ce qui n'est pas négatif dans la mesure où cela les aide à anticiper des phases plus opérationnelles. Ces propositions opérationnelles améliorent la visibilité des éléments à considérer en amont pour un futur projet. Il est proposé et non imposé pour que les participants aient les éléments concrets qui leur permettront de débattre autour des enjeux à prendre en compte et de les hiérarchiser. Ainsi, le CM dans l'étude du plan de Paysage de la Combe de Savoie marque-t-il son souhait que les experts produisent plus de propositions par eux-mêmes :

Je pense qu'il y a des choses qu'on aurait pu essayer un peu plus de modéliser, de décliner aussi un peu ce qu'on voit, et la manière dont ces éléments bâtis... la manière dont cet habitat peut évoluer. [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

Il y a encore peu d'exemples réalisés, de choses osées.

- [...] je pense que la difficulté du bureau d'étude... [...] rétrospectivement, on a envie qu'ils se lâchent aussi. Entre guillemets, ils sont « payés » pour donner des solutions. Qui commencent à être proposées... C'est pas une solution qu'on va appliquer partout, mais c'est dire : « Ça peut faire partie des solutions ». Et les gens comprennent mieux quand ils voient : « Tiens, oui, ça, ce n'est pas à traiter, parce qu'on aurait pu faire comme ça » [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

Le CM a conscience que des propositions un peu ambitieuses peuvent faire évoluer la mentalité du public. Cependant, des propositions à portée plus réduite paraissent tendre vers plus d'efficacité dans la rapidité des mises en œuvre. Les BE, quant à eux, préfèrent étendre le champ des possibles et multiplier les phases de « brouillon ».

- *Profusion d'idées au caractère réversible*

Pour les BE, la médiation paysagiste consiste à rendre visible la profusion d'idées, quitte à se laisser déborder par le public, à juger « sale » la production obtenue avant de laisser le tri se faire.

On sera toujours force de proposition.[...] mais plus on sera « accompagnants » plus on leur laissera cette matière-là, euh... Ce que je trouve, c'est qu'on a tendance, nous, à gommer, beaucoup. À faire propre. Et j'aime bien le côté, pas « sale », mais le côté sur lequel, voilà, les choses qui restent... [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

Cette façon de faire implique qu'on laisse au public les outils de représentation de leur territoire en accès libre. L'activité créative doit aussi être publique. Elle génère du débat qui va produire une nouvelle représentation, et traduira son aspect démocratique.

- Je trouve que les plus belles photos qui ont été faites de la carte [...] où tu vois les gens vautrés sur la carte au soleil, dehors, à mettre des choses. Pour moi, là, il y a une notion d'espace public. C'est à dire que cette carte-là aurait dû être appropriée par tout le monde. On aurait dû voir des enfants, des choses comme ça. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

La manipulation d'outils malléables matériellement et représentatifs d'éléments de l'espace (bouts de laine, scotch, morceaux de sucre) est aussi une façon de multiplier les compositions,

d'accumuler des idées et de les tester sous forme de maquette. Mais à la différence de la carte où les traces restent toutes sur le même support comme autant de brouillons, les tests sont successifs. Les traces sont alors davantage inscrites dans la mémoire des gens et il est toujours possible de revenir en arrière grâce à la souplesse des objets techniques de représentation. Le CM du PNR du Vercors témoigne de l'application de ce principe : le BE a proposé l'utilisation de morceaux de sucre comme symboles du bâti pour envisager les densités envisageables sur la commune de Gigors-et-Lozeron.

- Le travail de sucre, c'était assez simple, je te parlais de Gigors-et-Lozeron d'un espace de projet potentiel. Une fois les visites faites, on s'est retrouvé en salle, et on a déplié des bouts de cadastre, et sur les bouts de cadastre, il y avait les sites de projet. Et l'idée, c'était de donner les moyens aux gens d'exprimer facilement ce qu'ils verraient sur ces sites de projet, ces espaces de projet. Donc, les sucres, en fait, ...

G.- C'est plutôt du bâti ?

- Les deux. Oui, le bâti, c'était les sucres. Mais l'idée c'est que... il y avait du coton, il y avait plusieurs matières comme ça. Et ça, c'est le bureau d'étude qui a amené ses méthodes, super ! [Entretien n°9 - Cyril Monfort (CM) - PPTrièves]

De même, le CM du PNR des Bauges cite le travail du BE dans l'emploi des bouts de laine et du scotch amovible. Le caractère réversible de ces objets autorise le débat. Pourtant, là encore, le caractère réversible prolonge l'instabilité du débat, ce qui est contradictoire avec une *éthique du paysage à visée thématique*. C'est pourquoi le CM oppose l'utilisation de la laine au geste du « crayonnage » qu'il préfère, car il présente un engagement plus fort de la part des participants – et des élus – et permet de « fixer » le projet de territoire, de le maintenir dans le temps, et de répartir la responsabilité de chacun.

Si on veut que le plan paysage ne reste pas une cartographie de bienveillance vis à vis du territoire, mais vraiment une cartographie où on se dit : « Il y a des points de vigilance à avoir, il y a des points stratégiques, et LÀ, on doit mener des actions fortes, etc. Je pense que nos deux ateliers, à la fin, ils ont été intéressants parce que les gens ont commencé à crayonner sur la carte. On ne les a pas fait assez crayonner. Tu vois, la laine, le scotch, très bien. Mais ça ne remplace pas le crayon. [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

L'éthique du paysage à visée médiatrice (TM).

Tout comme dans l'*éthique paysagiste à visée médiatrice* que nous venons de développer, l'*éthique du paysage à visée médiatrice* centre l'attention des praticiens sur leurs outils d'animation et une évaluation des conséquences qu'elles peuvent induire dans un groupe. L'objectif pour les praticiens dans cette nouvelle facette de l'éthique est alors d'accompagner la constitution d'un groupe qui sera capable de gérer les ressources de leur territoire de manière coopérative fabriquant ainsi à leur tour une matérialité paysagère à laquelle on pourra attribuer certaines valeurs. Les professionnels s'orientent alors vers une éthique centrée sur des valeurs démocratiques. Elle met l'accent sur le souci du débat, sur la juste répartition de la parole. Les compétences acquises et les convictions qui se construisent chez ces professionnels se rapprochent de celles de l'ingénieur territorial ou encore de celles du diplomate. Il s'agit de mobiliser, coordonner, ou accompagner les acteurs dans leurs prises de responsabilité tout en évitant les remous et les conflits de territorialités. Leurs actions sont guidées par plusieurs principes. Les entretiens nous permettent de préciser la diversité des axes d'intervention qui les confortent dans une satisfaction de métier qu'ils estimeront « bien fait » : mise en place de dispositifs ouverts à une diversité d'individus, « accueil » de nouvelles thématiques dans le projet, diffusion et transparence des connaissances, recherche de mise en relation d'acteurs, coopération et définition de stratégie globale.

- *Dispositif ouvert au maximum d'intéressement*

Les CM/BE témoignent de l'attention qu'ils portent aux possibilités d'ouvrir le dialogue à des thématiques ou à des enjeux auxquelles ils n'auraient pas pensé au cours de la démarche. Cette posture les invite notamment à écouter les participants qui cherchent à dépasser les contraintes imposées par l'Etat parfois inadaptées au contexte local, et à trouver des solutions qui concilient lois et attentes locales. C'est le sens à donner au discours de la CM du PNR, dans le SIAGE, quand elle cite un élu :

« Non, mais on n'est pas une réserve à sangliers, nous aussi on veut pouvoir habiter, continuer à construire chez nous. Il y a déjà les services de l'Etat, une loi Montagne qui nous contraint fortement. On ne veut pas que le SIAGE reprenne et face durer cette situation, on a envie d'exprimer nos intentions d'accueil dans ce projet de territoire » [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

Comparativement à toute une génération de bureaux d'étude à qui on donnait la main pour offrir aux élus des solutions toutes faites, les entretiens dévoilent, dans cette nouvelle génération de BE à qui l'on demande de faire de la participation, des volontés et des stratégies pour laisser les acteurs s'emparer du projet, acceptant d'être moins directifs. C'est ainsi que l'expriment le CM et le BE du Plan de paysage du Trièves :

Oui, accepter que ça bouge un peu et que des choses soient ajustées, et que des fois, il faut pousser un peu le truc, des fois il faut au contraire le lâcher, enfin, il y a une espèce de jeu qui n'est pas évident. Des fois, il faut aussi mettre de côté certaines envies personnelles de praticien, pour que la chose soit appropriée un maximum. [Entretien n°9 - Cyril Monfort (CM) - PPTrièves]

J'avais déjà appris dans des CAUE qu'on ne pouvait pas parler de projet tout de suite à des élus qu'on rencontrait. Il fallait établir le contact et ensuite parler de ce qui les intéresse, ensuite venir à des problématiques, puis, peut-être, un jour arriver à esquisser des propositions de façon très prudente et avec beaucoup de, comme disait le directeur du CAUE du Vaucluse, de « prudence ecclésiastique ». [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

Outre ces premiers débordements recherchés avant même d'engager un travail de conception, les entretiens montrent comment les CM/BE s'arrangent pour que ces derniers soient toutefois constructifs pour le projet. Leur stratégie est notamment de convoquer des personnes clés ou de pointer des lieux clés. Cette « récolte » dépend d'une investigation et d'opportunités nées d'une reconnaissance de terrain, nécessitant un investissement en temps. Pour les professionnels, le choix du corpus des acteurs ou des lieux récoltés joue un rôle dans la complexification du projet. Ils considèrent cette complexification comme le fondement du processus démocratique et de la richesse des débats. D'ailleurs, pour éviter de tomber dans le discours trop construit des instances institutionnelles, l'on assiste chez les CM/BE à cette quête d'interlocuteurs qui peuvent témoigner d'expériences vécues. Sous-jacente à cette pratique, c'est l'idée que les initiatives privées, confrontées aux contraintes techniques et économiques, devancent les institutions en terme d'innovations et de transitions sociétales et enrichissent les débats au sein de l'action publique.

il y a eu un travail d'enquête pour lesquels on a eu du mal à avoir des contacts, par le biais de la com com. Parce qu'ils nous donnaient des personnes qui participaient déjà à des réunions. Des gens qui ont un discours. Moi, c'est pas ce que je voulais, je voulais rencontrer des agriculteurs qui me parlent de leur travail, de leurs problèmes quotidiens. [Entretien n°10 - Bruno Euler (BE) - PPTrièves]

Le BE du Plan de paysage de la Combe de Savoie invite par exemple lui aussi à respecter cette complexité en évitant de la gommer dans la synthèse dont il est responsable et qu'il doit réaliser :

Ce temps de récolte est très important. Je pense à ETC, le collectif, qui, eux, vraiment, ont fait émerger ce mot : « récolte », qu'on a mis d'ailleurs, que j'ai tenu à mettre à un moment donné, un peu en hommage à eux, mais parce que j'y crois vraiment. C'est... je pense que ça nous a manqué, un peu, dans le PNR des Bauges. Donc, je pense que, effectivement, ça, c'est un défaut. Je pense qu'on ne laisse pas assez le temps à l'immersion et le temps à la récolte, qui à mon avis... [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

[...] redonner toute sa place à la démocratie, hein, quand je dis la démocratie, ça veut dire que, effectivement, - à la complexité, aussi – gommer, c'est quelque part enlever de la complexité, pour moi. Mais là, non. On va dire, voilà, attendez, il y a encore des antagonismes, il y a des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord, c'est normal, c'est normal, tu... Et donc, de pas gommer tout ça. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

S'il réoriente et hiérarchise au cours de la démarche les données compilées, le BE continue à laisser aux gens la liberté de s'emparer des conclusions des ateliers qu'il a animés. Dans ce but, les entretiens montrent qu'il ne cesse dans un premier temps de s'interroger sur les consignes à donner pour rendre possible les débordements d'idées ou de paroles. Son rôle se limite alors à accompagner et encourager l'ouverture de l'expression. Dans un second temps, il est amené à reformuler pour le groupe des perspectives de projet, mais il reste conscient du risque que les perspectives premières soient déformées, réinterprétées. Cependant, il l'accepte et s'en satisfait, puisque cela répond au processus engagé et recherché : « un côté humain » très présent.

Donc, tu te rends compte, jusqu'à la dernière réunion, on ne sait pas s'ils sont d'accord ou pas avec ce qu'on a dit, si, finalement, ils ont l'impression qu'on leur a apporté quelque chose ou pas, donc. C'est fragile, stratégiquement, c'est complexe, quoi hein. Donc, y a... Moi, je m'aperçois, avec toute ma naïveté, que, finalement, on est, on monte des ateliers, on monte une stratégie, on monte un processus, et finalement, heureusement, tout le côté politique reste bien présent, tout le côté humain est très présent, et il faut qu'on fasse avec. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

- *La diffusion et la transparence des connaissances : « les actions de transferts »*

Une fois instaurés les dispositifs d'intéressement qui permettent l'intégration maximum de la diversité d'acteurs, les professionnels sont agités par le souci d'instaurer des transferts avec le plus de transparence possible. La mobilisation d'un type de public apparaît de plus en plus comme accompagnée d'une action de transfert de la connaissance vers un public élargi : sensibilisation, mise en confiance et assurance, pédagogie, diffusion et vulgarisation prennent de l'ampleur dans la pratique des professionnels.

- *Sensibilisation* : Parmi les actions « de transfert » citées ci-dessus, retenons l'action de sensibilisation. Dans cette pratique, l'on part du principe que la présence des experts n'est pas à bannir. Bien au contraire, pour les animateurs de la démarche, elle permet d'informer de la complexité de certains domaines. On Y perçoit qu'ils possèdent des liens entre eux et font naître de nouvelles problématiques d'aménagement. C'est ce qu'exprime le BE du Plan de paysage de la Combe de Savoie :

moi, je voudrais, au moment des débats, qu'il y ait un apport de spécialistes, entre guillemets, qui n'est pas là pour montrer sa science, mais qui nous montrent la complexité de certains domaines [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

Ce rôle de « sensibilisation » dont ils se sentent en charge apparaît aussi dans le discours de la CM du SIAGE du Pays de Vernoux :

C'était aussi la plus-value du SIAGE, c'est à dire re-sensibiliser sur certains sujets les élus, avoir le même niveau de connaissances, pour mettre sur la table des connaissances, et puis mettre en face des préconisations aussi, rebattre un peu tout ça, pour sortir des discours construits, quoi. [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

- *Mise en confiance et assurance* : Une autre étape qui apparaît indispensable au transfert de connaissance repose sur les façons d'instaurer un climat de confiance et de reconnaissance entre des participants qui appartiennent à des sphères très différentes. Cela consiste par exemple à rassurer les élus en leur démontrant qu'ils peuvent tirer bénéfice de la diffusion des connaissances auprès des citoyens.

Je pense qu'il y a, pour un élu, toujours une appréhension, en se disant : « Est-ce qu'on va se faire déborder ? Dans quels jugements on va se trouver ? » Ils sont au premier abord toujours un peu frileux, mais après, je pense qu'il l'a abordé sereinement. Je pense qu'il s'est rendu compte que finalement l'implication des acteurs était peut-être plus importante et plus régulière, et plus immédiate que celle des élus. En tout cas, c'est celle que moi, je pense, on peut quand même retenir. Ça ne les repousse pas dans leurs retranchements, mais ça les oblige à se questionner dans la manière, entre guillemets, « de gouverner » un territoire ou aborder un territoire. Et ça, forcément, ça va modifier – en tout cas je l'espère – ça va modifier le rapport qu'ils ont aux citoyens. [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

Le défi pour les CM/BE est de faire apparaître que la connaissance complexe n'appartient pas seulement aux experts, qu'elle existe aussi chez les profanes qui, selon leurs expériences, détiennent aussi une expertise d'usage à estimer et à considérer. Or, si l'expert est tout de suite « reconnu » dans sa spécialité, en se présentant le plus souvent en tant qu'employé d'une institution (ONF, chambre d'agriculture, etc.), rendre compte pour le profane de sa spécialité est plus délicat. Comment donner une place à la présentation des participants ? Comprendre d'où ils viennent et quelles sont leurs motivations profondes permettrait d'offrir plus de sens, de donner plus de poids et de légitimité aux connaissances qu'ils apportent. Cette problématique paraît préoccuper de plus en plus les CM/BE.

Ah, oui, « Carte sur table » : ce que j'ai bien aimé, c'est qu'il y avait déjà dans l'animation une place très importante laissée à la parole des participants. Il y avait des petits groupes, et après une restitution. Ça, c'était vraiment... Et j'ai trouvé que les habitants, même si on ne sait pas d'où ils viennent, ils ne se sont pas présentés d'ailleurs – ça, c'est un exercice qui, avec le recul, je pense, que ... le moment d'inclusion n'est pas assez travaillé. [Entretien n°9 - Cyril Montfort (CM) - PPTrièves]

- *Double pédagogie* : D'autres formes de connaissances que les CM/BE s'engagent à diffuser sont celles qui sont institutionnalisées par des lois. En effet, les lois, parce qu'elles reposent sur une évaluation de ce qui permet une vie en société optimisée et qu'on cherche à pérenniser, traduisent des formes de connaissance. Par exemple, elles donnent des préconisations sur la façon de bien gérer un environnement, ou d'organiser un cadre de vie souhaitable, etc. Cela implique que le CM soit mêlé aux instances de discussion des institutions qui fabriquent et font appliquer ces lois.

Alors que moi, quand je suis arrivé au Parc des Bauges, j'ai créé cette mission. Finalement, d'entrée, l'Etat, les services de l'Etat, les communes m'ont tout de suite associé aux documents d'urbanisme. Donc, en fait, le Parc, il a été plongé tout de suite dans cette articulation « charte/document d'urbanisme ». C'est pas pour ça qu'on a mis de côté le paysage, mais, je veux dire, on était plus dans cette dialectique-là. [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

On peut faire comprendre aux gens comment on est arrivé à cette solution-là. J'ai eu le cas d'un lotissement, là, vendredi dernier, j'étais à la DDT. Il y a un petit lotissement, une sorte de triangle qui va se faire sur Saint-Ours, en face de la fruitière. Il y a un permis d'aménager qui a été proposé. Ça doit être six maisons. Le maire ne veut

pas donner le permis. J'ai proposé à la DDT, : « Tiens, on pourrait peut-être développer une sorte d'expertise action auprès du maire, pour lui dire : « Voilà, on analyse le projet, voilà pourquoi il n'est pas intéressant, pourquoi il ne répond pas... ». Voilà, mais aussi commencer à avoir des éléments de négociation, etc. [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

Le paysage est une traduction spatiale du sens de ces lois. Le rôle du CM/BE est de faire comprendre cette relation aux élus. En s'emparant des lois et des connaissances sous-jacentes, les élus peuvent ainsi justifier de choix d'aménagement. Ensuite, les CM/BE doivent aussi leur donner des outils de pédagogie pour qu'à leur tour ils puissent argumenter et justifier ces choix auprès des citoyens. Ainsi, on peut parler d'une double pédagogie : la première est celle des CM (institution) appliquée aux élus, et la deuxième est celle des élus qui l'appliquent aux habitants. Les élus vont alors trouver un appui dans les institutions – le Parc, les SCot, etc. L' élu sera plus facilement convaincu de la valeur de ses choix et plus persuasif pour les argumenter. En particulier, cette stratégie pédagogique devient nécessaire lorsqu'il s'agit de faire bouger les usages du foncier qui mettent l' élu en position délicate par rapport à ses électeurs.

On touche au foncier. Et c'est pas facile, parce qu'on sentait qu'il y avait des générations qui attendaient à ce que leurs terrains deviennent constructibles. Et là, il va falloir faire un retour en arrière. Et là, je trouve que les institutions que sont le Parc mais aussi, on va dire, le SCoT, etc., permet aux élus de s'appuyer pour pas porter des messages qui sont difficiles. Tout seuls, de s'appuyer sur des structures un peu plus larges. Et là, je trouve que le Parc, le SCoT, etc. permettent de porter plus facilement ce message-là, si tu veux. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

- *Diffusion et vulgarisation* : Une dernière connaissance qu'il s'agit de transférer est celle qui s'est construite au cours de la démarche entre différents participants des ateliers. Ces connaissances nées de la complexité et de la synthèse d'un travail participatif, il s'agit pour les CM/BE d'en assurer la diffusion et la vulgarisation :

On précisait aussi concernant les allers retours avec le grand public, on avait précisé qu'un document de synthèse pour une diffusion grand public serait réalisé à la fin de la mission pour rendre compte de la démarche, aux élus et aux habitants du territoire [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

[...]

Il fallait absolument que ça soit quelque chose d'assez lisible, d'assez accessible, à la fois aux élus et non élus, autant pour des personnes qui suivaient une démarche de près que pour des personnes incluses en cours de chemin ou invitées sur différentes étapes en phase finale. [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

Parallèlement à ce transfert de connaissances vers le grand public, le transfert doit aussi se développer dans les équipes municipales auprès des élus qui n'ont pas été impliqués directement dans la démarche. Le poids politique s'en trouvera renforcé, et les élus seront davantage en position de dialogue face aux réactions des citoyens ayant eu accès à cette connaissance qui guide le projet stratégique de territoire.

Et je pense que c'est important qu'une démarche de paysage, les élus puissent échanger de temps en temps. Il n'y avait jamais de retour au conseil communautaire, il ne devait pas y avoir beaucoup de retour au conseil municipal, C'est un peu dommage. On aurait pu imaginer que le président de la commission face quelques conseils municipaux pendant toute la durée du plan paysage [Entretien n°3 - Christian Marret (CM) - PPCombedesavoie]

- *La recherche de coopération et de stratégie globale*

Dans leur *éthique du paysage à visée médiatrice*, les CM/BE passent par des principes de coopération qui consistent à faire apparaître ce qui se ressemble sur le territoire, ce qui permet de mutualiser ou de transférer des connaissances. Ces principes passent aussi - à l'inverse - par un travail de mise en relief des différences pour mieux recomposer le système de ressources par complémentarité. Ressemblances ou différences, c'est le croisement de connaissances et le dialogue qui permettent d'en faire état. Dès lors, le paysage n'est plus tant l'objet auquel on accorde des valeurs à atteindre mais l'outil de médiation qui permet de mettre autour de la table différents acteurs, représentant chacun des « motifs paysagers » et les connaissances qui y sont liées.

La mise en place d'un simple parcours sur le territoire à la découverte du paysage apparaît alors clairement comme un outil privilégié aux yeux des animateurs de la démarche. De même, le travail cartographique permet de réunir chacun autour de la représentation du territoire. Ainsi réunis, chacun peut faire valoir ses connaissances et défendre ses intérêts tout en entendant ceux des autres et envisager un projet plus coopératif.

- la visite de terrain ?

- Oui, on l'avait travaillée ensemble, parce que je leur avais demandé de travailler un circuit avec différentes thématiques et de voir la diversité de ce territoire. Et de voir les dénominateurs communs, et donc ces thématiques et enjeux pouvaient être abordés différemment selon les secteurs sur lesquels on se trouvait, mais il y avait des thématiques communes. Sur l'agriculture, il y avait des mêmes enjeux qui pouvaient se décliner de façon nuancée suivant les communes. [Entretien n°1 - Catherine Maurin (CM) - SIAGEVernoux]

Qu'il s'agisse de travailler à partir d'une visite de terrain ou d'une cartographie, le dialogue émerge de discussions sur les formes paysagères, et notamment sur la notion de limites.

Les limites. En fait, ce qui est marrant dans ce que tu dis là, ce qui est marrant, c'est qu'effectivement, on a une entrée vigne au départ, qui crispe d'ailleurs certaines personnes. [...] y a une confrontation entre le monde agricole, vigne et autre, et l'urbanisation. Parlons de l'urbanisation. On a commencé à parler de ça. Et puis, normalement, entre les deux, il doit y avoir des coulures vertes. Parlons des coulures vertes. [...] Parlons des prairies. Et puis la forêt alluviale. » [...] à nous de tirer les fils qui, finalement, nous ramènent à des choses qui sont peut-être tendues, qui sont souvent l'urbanisation, etc. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) - PPCombedesavoie]

L'éthique du paysage à visée médiatrice est confrontée à une situation paradoxale. D'une part, la mise en place d'un travail de dialogue et de coopération nécessite de laisser s'exprimer tout un chacun en respectant la diversité ainsi produite. Mais d'autre part, le travail d'animation consiste à établir une seule stratégie globale qui impose, elle, de présenter un modèle plus « théorique » et globalisant. Ainsi, le défi pour CM/BE est d'offrir des outils stratégiques et conceptuels tout en faisant apparaître dans ces outils les différents « motifs » du paysage, afin que ceux qui en sont les porte-paroles puissent se repérer sans recourir à trop d'abstraction. D'où par exemple l'idée de la CM du PNR des Monts d'Ardèche d'organiser une visite virtuelle aérienne de type « vol d'oiseau » à l'aide de l'outil Google earth pour présenter le bilan sur la stratégie d'aménagement du territoire. L'outil lui permettait de « s'arrêter » et de zoomer sur certains sites afin de mieux expliciter les enjeux paysagers du document stratégique et de leur redonner une dimension humaine et vécue dans laquelle les participants se reconnaissent.

En outre, lorsque les CM/BE proposent des aménagements de territoire qui permettent de renforcer des complémentarités entre les ressources ou des synergies, la justification à partir d'une structure géographique revêt une dimension théorique. Les CM/BE doivent alors nécessairement

compléter par des méthodologies et des stratégies de communication et de diplomatie. C'est ce double travail à mener de front qui peut être favorisé par une distribution des rôles entre BE et CM, telle que l'évoque le BE dans son travail sur le Plan de paysage de la Combe de Savoie. Le BE expose la façon dont s'organisent les communes de la Combe de Savoie le long de l'Isère pour suggérer une hiérarchisation des fonctions entre elles.

Mais qui est aussi réuni par l'Isère, voilà. Et donc, c'est un territoire qui était bien particulier par rapport à ça. Où on avait en fait une succession de communes, qui étaient les unes à côté des autres, comme des tranches, si tu veux. Et donc, du coup, pour les réunir finalement, il a fallu faire ressortir les éléments de territoire qui étaient peut-être un peu théoriques. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

Le CM peut ensuite prendre le relais pour ménager les susceptibilités des élus représentant ces communes car cette vision géographique et théorique ne correspond pas forcément à leur vision purement politique.

on essaye de ne pas vexer, dans le sens que on a bien vu que à un moment donné, il y a des hiérarchies dans ces communes-là. Il y en a qui sont plus fortes économiquement, etc. Il faut que tout le monde soit entendu, etc. Pardon. Il y a aussi une stratégie de communication autour de tout ça qui, à mon avis est à mener avec, euh, ben, des gens subtils comme vous, qui connaissez les gens, mais aussi en tant que bureau d'étude. [Entretien n°5 - Benoît Evrard (BE) -PPCombedesavoie]

6.2.3 Proposition de codage : attitudes adaptatives des CM/BE

Comment ces différentes facettes de l'éthique professionnelle guident-elles l'action ? Comment dans des situations turbulentes, elles se modifient, se combinent, et entraînent les CM/BE à changer de pratiques ? Suite à ce premier codage qui nous permet d'explicitier quelles sont les différentes « valeurs » que peut prendre la variable « éthique », nous proposons de repérer dans les entretiens les gradients de notre deuxième variable : la transformation des attitudes et des comportements des CM/BE.

Les théories de l'apprentissage organisationnel d'Argyris et Schön – clés d'entrées

Avant d'établir notre propre grille pour catégoriser l'attitude et le comportement des CM/BE dans la conduite de leurs actions, nous nous proposons de revenir sur les apports de la *théorie de l'apprentissage organisationnel* formulé par Argyris et Schön en 1978 dans leur ouvrage fondateur « Apprentissage organisationnel : théorie, méthode, pratique » (Argyris & Schön, 2002). Pour ces auteurs, l'apprentissage va bien au-delà de l'accumulation de connaissances, ou de l'acquisition de compétences, contrairement à l'usage courant du terme. Pour eux, toute *organisation* comprend des paradigmes fondamentaux et des valeurs directrices, qu'ils appellent des « *théories d'action* ». Elle décrit le cadre opérationnel qui permet à l'organisation de fonctionner. Leplat dans la recension qu'il fait de l'ouvrage (Leplat, 2002) rappelle que la « théorie d'action » peut être schématisée ainsi : « Si vous avez l'intention de produire la conséquence C dans la situation S, alors, faites A » (p. 36), A étant une stratégie d'action. » Cet énoncé peut être ambiguë : s'agit-il d'une stratégie d'action souhaitée, édictée par l'organisation, ou s'agit-il de ce qui se passe en réalité au moment même de l'action en train de se faire ? Pour lever cette ambiguïté, Argyris et Schön, nomment la première « théorie professée » (« ce que l'on dit vouloir faire »), et la deuxième « théorie d'usage » (« ce que l'on fait en réalité »). C'est en portant véritablement attention à cette seconde théorie d'action qu'Argyris et Schön vont développer le concept d'apprentissage organisationnel. Ils vont, en particulier, proposer deux modèles d'apprentissage : l'un dit « apprentissage en simple boucle », et l'autre dit en « double boucle ».

Rappelons pourquoi l'apprentissage est dit « organisationnel » : c'est bien parce qu'il met en lien des variables individuelles (psychologiques et comportementales) - d'où l'importance de l'idée d'usage - avec des variables structurelles de l'organisation. S'il est question de boucle dans les deux modèles, c'est qu'il y a un rapport pro-actif quant aux choix des actions à entreprendre lorsqu'un individu est confronté à un problème. L'organisation apprenante repose sur une organisation qui « détecte et corrige des erreurs ».

Cependant la boucle rétroactive permettant de tirer enseignement de son expérience pour devenir plus performante dans l'avenir agit soit au niveau comportemental de l'individu, soit à un niveau plus structurel, sur les valeurs directrices de l'organisation. C'est la différence entre l'apprentissage par simple boucle et l'apprentissage par double boucle. Le schéma ci-dessous permet de récapituler les différentes nuances :

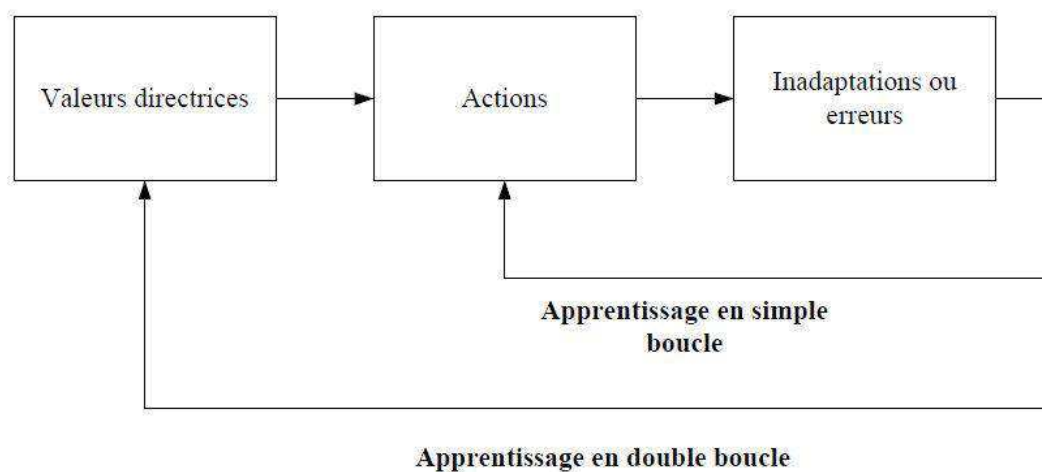


Figure 28 - Simple et double boucle d'apprentissage, d'après Argyris. Pesqueux, 2004.

Pour commenter le schéma, précisons que les « valeurs directrices » appartiennent à l'organisation, tandis que les « actions » appartiennent aux individus qui agissent (psychologie et comportement). Les deux ne sont pas pour autant indépendantes l'une de l'autre.

Pour synthétiser l'on peut dire que « Pour Argyris et Schön, l'apprentissage en simple boucle (single loop learning) modifie le comportement sans toucher aux valeurs directrices qui ont servi à produire le comportement. Dans ce cas, le sujet se comportera ou agira pour corriger une erreur, mais sans changer fondamentalement sa vision du monde. Dans l'apprentissage à double boucle (double loop learning), le sujet modifie ses représentations pour corriger les erreurs détectées. Cette rétroaction jusqu'aux valeurs directrices correspond à une remise en cause plus profonde. Ce deuxième niveau d'apprentissage implique, pour corriger des erreurs, une modification des connaissances existantes, des schémas d'interprétation et de compréhension ainsi qu'une restructuration des valeurs dominantes.» (Bootz, 2001) Ou encore, pour résumer : « *L'apprentissage en simple boucle permet la consolidation des savoirs existants (répétitions), alors que l'apprentissage en double boucle autorise un profond changement de l'organisation (rupture)* », (Pesqueux, 2004).

Attitude adaptative des CM/BE : catégories

Toujours selon les principes de la *grounded theory*, nous avons cherché à dégager un gradient d'attitude adaptative chez les CM/BE et ce, en nous inspirant des différents modèles d'apprentissage d'Argyris et de Schön. Pour cela, nous allons considérer que les actions urbanisme/paysage des CM dans les PNR constituent une « organisation » établie avec un certain nombre de valeurs directrices. L'on peut estimer que le concept de « valeurs directrices » chez Argyris et Schön soit équivalent à l'idée d'« éthique professionnelle ». Quant au comportement des CM/BE et à leurs pratiques, elles correspondent à ce qui est appelé « actions » dans le schéma précédent. Assumer une correspondance entre les attitudes adaptatives des CM/BE et les théories de l'apprentissage organisationnel nécessite d'assumer que l'éthique professionnelle ne soit pas figée, ce que nous allons voir.

Ce postulat posé, nous proposons d'établir un gradient en quatre échelons pour qualifier l'attitude adaptative des CM/BE. Le gradient va de la routine à l'attitude expectative, en passant par des apprentissages de type simple boucle et double boucle. Nous pondérerons ce gradient par la conviction du praticien qu'il a fait le bon choix ou non. Cette pondération revient à réintroduire dans l'organisation une théorie professée, c'est-à-dire de faire revenir les CM/BE vers une forme stabilisée des valeurs directrices de l'organisation. Cela revient à pouvoir énoncer la stratégie d'action de l'organisation comme suit : « Si vous avez l'intention de produire la conséquence C dans la situation S, alors, faites A.»

A1/ Routine. Habitudes professionnelles.

Sous ces termes, nous entendons la première catégorie de réflexivité qui ne conduit pas au changement d'attitude, mais plutôt laisse les praticiens dans leurs habitudes de travail. La profession implique ces habitudes quotidiennes ou régulières inhérentes à tout métier que les CM/BE évoquent au cours des entretiens, réflexions parfois mêlées d'une certaine lassitude.

Dans ce cas, les CM/BE ne sont pas en situation d'apprentissage. Il convient pourtant de repérer ces routines pour saisir les cas où elles sont justement perturbées, modifiées. Ces indices nous permettront de détecter les situations d'apprentissage.

A2/ Renouveau d'expérience récemment prouvée. (Apprentissage en simple boucle)

Cette catégorie se réfère à une attitude plus enthousiaste, d'un degré réflexif plus fort. Les propos des CM/BE font apparaître des références à des actions menées expérimentalement avec succès lors de précédentes démarches, qui leur donnent confiance pour les renouveler.

À ce niveau-là, nous sommes dans une situation d'apprentissage en simple boucle telle que décrite par Argyris et Schön. L'adaptation s'effectue en gardant des habitudes de travail acquises par routine et vécues. Les nouvelles situations sont gérées à partir de ce que l'on sait, de normes acquises.

A3/ Essai expérimental.

Le degré de réflexivité est encore plus fort lorsque les CM/BE tentent de mettre en place une pratique expérimentale. Ils ont à la fois besoin d'une rétrospective sur la diversité de leurs expériences passées et d'une capacité à imaginer dans de nouveaux contextes une nouvelle pratique. Cette dernière s'appuie sur des recombinaisons de pratiques connues et de pures créations là où un manque se fait sentir, vide qui ne peut transparaître que s'il y a derrière une série d'expériences. Les CM/BE, lorsqu'ils évoquent ces expériences nouvelles, manifestent excitation, fierté et envie de partager.

Il nous semble que cette catégorie se rapproche de l'apprentissage en double boucle : les normes acquises ne permettent plus de répondre à la nouvelle situation. Si l'on se réfère au schéma de la double boucle, on peut dire que les CM/BE s'attaquent à modifier les *valeurs directrices* de l'organisation. Nous avons postulé que ces valeurs directrices rejoignent la notion d'éthique professionnelle. Or, nous avons vu que celle-ci peut être déclinée selon quatre catégories : l'éthique paysagiste à visée thématique, l'éthique paysagiste à visée médiatrice, l'éthique du paysage à visée thématique, l'éthique du paysage à visée médiatrice. Lorsque les CM/BE s'attaquent aux changements de leur éthique professionnelle, ils vont glisser de l'une à l'autre de ces catégories, voire les hybrider. Ce sont ces modifications qui vont faire évoluer plus radicalement l'organisation, et les pousser à l'innovation dans leurs pratiques (schéma : innovation de type 1), entraînant des changements de la matérialité et du public.

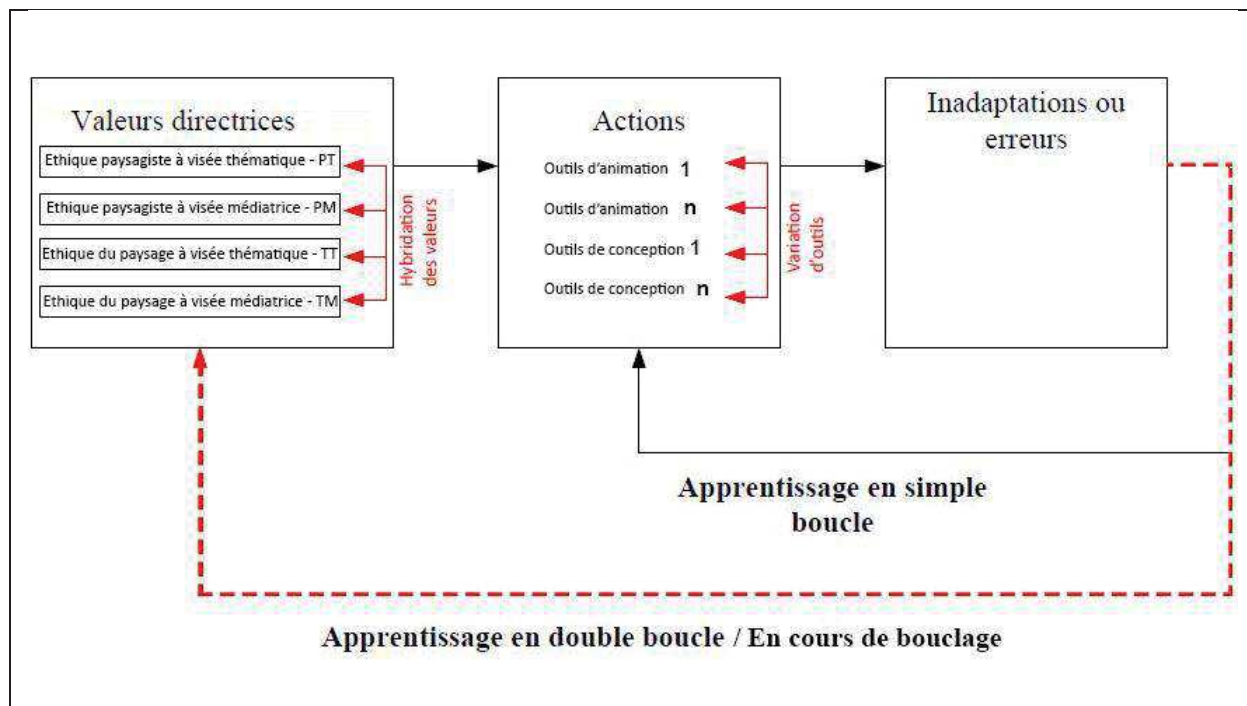


Tableau 20 - Degrés d'attitudes adaptatives. D'après Argyris et Schön, Désveaux, 2019.

A4/ Expectative / Circonspection (Apprentissage en double boucle, en cours de bouclage)

Une autre catégorie de réflexivité apparaît en parallèle de l'essai expérimental : la manifestation de doute ou d'incertitude quant à l'action menée. Le manque de recul, l'interrogation sur les effets à court et à long terme, et toutes nuances établissant une inconnnaissance des résultats qui peuvent se traduire par une forme de scepticisme.

Ce constat n'est pas forcément négatif, mais peut être, au contraire, un moteur de reconsidération de la pratique, qui nécessite, comme dans l'apprentissage à double boucle, des transformations au niveau des valeurs directrices de l'organisation. Cependant, le bouclage n'est pas terminé. Les CM/BE n'ont pas encore trouvé la façon de mobiliser l'une des quatre éthiques ou la façon de les hybrider. Par conséquent, ils ne peuvent pas encore développer une pratique innovante. Par contre, ils sont dans une phase de créativité pendant laquelle ils imaginent ce qu'elle pourrait être (innovation en sommeil ou possibilité d'accomplissement). Cette phase les amène à revisiter les valeurs directrices qui leur permettront ensuite de mettre en œuvre de nouvelles pratiques (schéma : innovation 2). Ils procèdent, dans cette phase de créativité, à des tests anticipant les conséquences, ce que le pragmatisme appelle expérience :

« L'importance du temps tient avant tout à la valeur qu'y prend le futur et à ce qui donne au présent la valeur d'une expérience. Le futur est un cadre de sélection et de motivation des choix devant lesquels nous place le présent. Il appartient au futur de faire la différence » (Cometti, 2010).

L'incertitude dans laquelle se trouvent les CM/BE traduit une période de latence où s'opère l'innovation 2 (imagination, créativité), nécessaire pendant le bouclage en cours.

Contrairement à ce que nous avons fait pour les catégories de l'éthique professionnelle, nous choisissons ici de ne pas présenter en détail les *verbatim* qui nous ont permis de dégager les différentes catégories d'attitude adaptative. En effet, le prochain chapitre va nous permettre d'y revenir de façon plus approfondie, notre objectif consistant maintenant à exposer les résultats de l'apprentissage des CM/BE, c'est-à-dire la façon dont ils ont transformé progressivement les MPP. La description de ces dernières, issue de nos propres observations de terrain, permettra en outre de compléter et de mettre davantage en exergue la description des comportements adaptatifs des CM/BE déjà explicités verbalement dans les entretiens.

6.2.4 Bilan - grilles de codage

La définition de quatre facettes de l'éthique professionnelle est l'aboutissement de l'analyse de nos entretiens sous forme de « codage à visée théorique ». La grille de codage présentée ci-dessous doit être lue comme le résultat de nos "allers et retours" entre les données recueillies et les interprétations successives que nous en avons faites et non comme un « codage » préalable à une analyse de données. Elles ont fait l'objet d'un raisonnement abductif soit un mouvement de va et vient entre les « intuitions » (interprétations-catégorisations initiales basées sur l'exploitation de la littérature existante), et les collectes de données sur le terrain. Nous nous appuyons sur ces interprétations-catégorisations initiales qui une fois analysées enrichissent et produisent une nouvelle catégorisation. Les mots clés du tableau servent d'aide mémoire pour retenir les multiples aspects que contiennent les différentes facettes précisées au cours du chapitre.

	PT	PM	TT	TM
	Ethique Paysagiste à visée Thématique	Ethique Paysagiste à visée Médiatrice	Ethique du paysage (T) à visée Thématique	Ethique du paysage (T) à visée Médiatrice
	Espace vecteur de sens, d'émotions, d'appartenance culturelle. Ouvert à l'imaginaire et l'imagination (potentialité future)	Outil de création et d'imaginaire. (outils des concepteurs) Animation favorisant l'interaction entre sphère habitant et sphère matérielle.	équité de l'espace Ressource répartie et juste Organisation politique démocratique (gestion)	souci du débat, de la répartition de paroles liens entre une sphère inst./hab., et inst./mat. (Outils de l'ingénierie territoriale : médiation, coordination d'acteurs, distributions des responsabilités.
	Éléments de codage : thématiques reliant les premiers codes			
Ethique professionnelle	L'habitat	Immersion sensible dans le paysage	Coopération et accompagnement dans les changements organisationnels	Dispositif ouvert au maximum d'intéressement
	Les équipements	Immersion sensible dans le paysage – facteur de sincérité et de dépassement de la technicité	Transfert de connaissances	La diffusion et la transparence des connaissances
	L'accueil	Immersion sensible dans le paysage – facteur de convivialité	L'organisation spatiale comme intégrateur d'enjeux variés	La recherche de coopération
	La qualité des usages et du confort : la nécessité d'une finesse dans la réalisation des aménagements	Mise en valeur du vécu par la continuité des usages et la possibilité d'en inventer de nouveaux	L'organisation spatiale comme intégrateur d'échelles diverses	La définition d'une stratégie globale
		Développement de l'imaginaire chez les participants : l'effet de surprise		La coordination des institutions
		Profusion d'idées au caractère réversible		Le suivi dans le temps.
		Accompagnement d'une aide d'orientation pour les mises en œuvre.		

Tableau 21 - Éléments de codage : thématiques déterminant les catégories de l'éthique professionnelle. Désveaux, 2019.

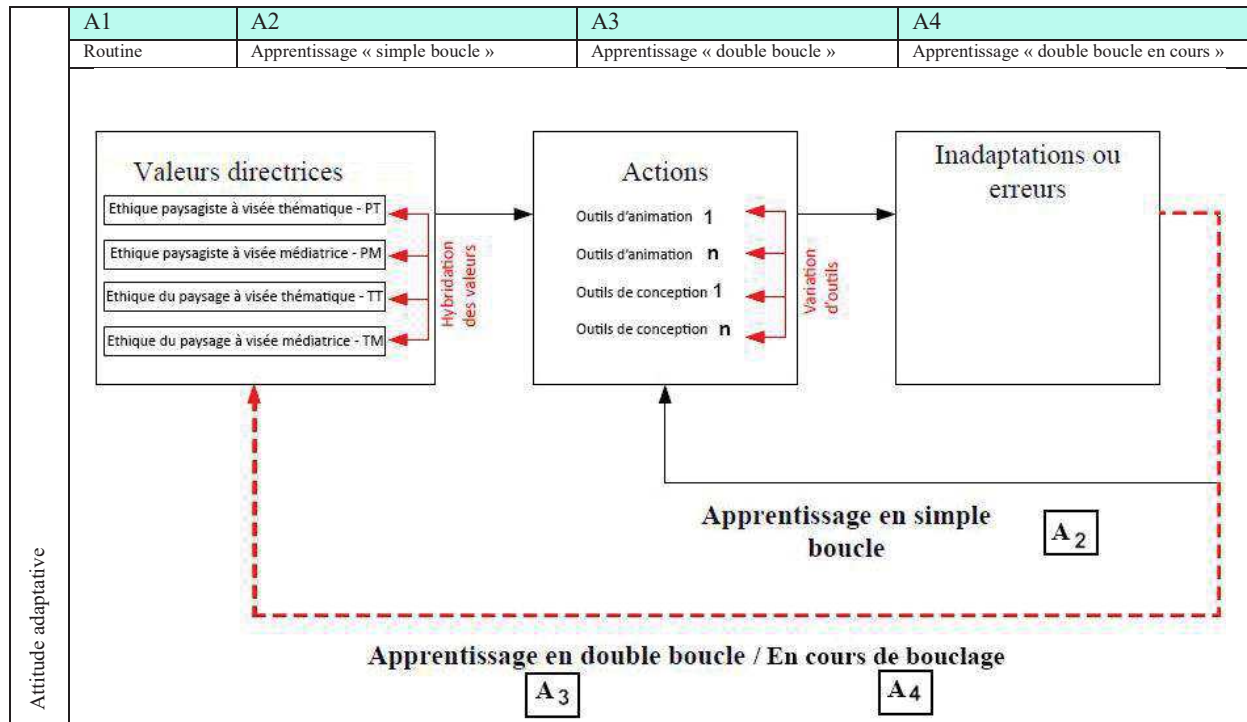


Tableau 22 - Quatre attitudes adaptatives ou niveau d'apprentissage. Désveaux, 2019.

Conclusion du chapitre 6 – l'éthique professionnelle des CM/BE – éthique à quatre facettes

Rappelons que dans cette deuxième partie, nous cherchons à démontrer que les CM/BE offrent, dans leur recherche de stabilité et d'opérationnalité de projet, une résolution pragmatique aux situations turbulentes dans lesquels se trouvent les PNR en présence d'un contexte de réformes territoriales. Nous avons émis l'hypothèse que cette résolution pragmatique passait par une forme d'enquête : la mise en place et l'ajustement d'un dispositif institutionnel optimum axés sur des modalités d'actions participatives : les MPP. Ayant montré dans le chapitre 5 que la nature diversifiée de ces modalités d'actions participatives engendraient des situations turbulentes au sein même des MPP, nous nous sommes penchée sur les conditions d'enquête, cette recherche d'un dispositif optimum de MPP. L'objet de ce sixième chapitre a été de nous questionner sur les ressources que possédaient les CM/BE pour agir en situation de turbulence.

En retranscrivant douze d'entretiens auprès des CM/BE et en procédant à un « *codage à visée théorique* » pour les analyser, nous avons dégagé deux variables qui conditionnent et caractérisent leurs actions en situation turbulente. La première concerne l'éthique professionnelle des CM/BE et la seconde leur attitude adaptative (ou comportement adaptatif). Concernant l'éthique professionnelle, les entretiens font apparaître quatre facettes : nous distinguons d'abord l'éthique paysagiste de l'éthique du paysage, toutes deux prenant elles-mêmes deux autres formes possibles, celle d'une éthique à visée médiatrice ou celle d'une éthique à visée thématique.

	Ethique Paysagiste (P)	Ethique du paysage (T)
Ethique à visée Thématique (T)	<p>PT : Le praticien agit en pensant qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace en vue d'exacerber les sens et le confort de l'habitant.</p> <p>Outils : conception de formes dont l'expert pense connaître les effets.</p>	<p>TT - Le praticien agit en pensant qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace en vue de favoriser l'entente sociale et une production de richesse qui soit équitable sur un territoire.</p> <p>Outils : conception de formes dont l'expert pense connaître les effets.</p>
Ethique à visée Médiatrice (M)	<p>PM : Le praticien agit dans le soucis d'accompagner la constitution d'un groupe capable de mobiliser une culture et un imaginaire collectifs en vue d'en prolonger les aspects dans un projet commun.</p> <p>Outils : outils de création et d'imaginaire (outils des concepteurs) adaptés et mis au service des participants.</p>	<p>TM : Le praticien agit dans le soucis d'accompagner la constitution d'un groupe capable de s'entendre et d'autogérer un espace.</p> <p>Outils : souci du débat, de la répartition de paroles, médiation, coordination d'acteurs, distributions des responsabilités.</p>

Tableau 23 - Les 4 facettes de l'éthique professionnelle. Désveaux, 2019.

Nous retiendrons ainsi que *l'éthique du paysage* et *l'éthique paysagiste* influencent l'action des CM/BE en fonction de valeurs préconstruites⁷⁶ qu'ils portent à l'espace. L'une et l'autre se distinguent non pas en termes de gradients mais en termes de champs intentionnels que les CM/BE assignent aux formes de l'espace. Dans l'une, le praticien agit en pensant qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace en vue de favoriser l'entente sociale et une production de richesse qui soit équitable sur un territoire. Dans l'autre, le praticien agit en pensant qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace mais cette fois en vue d'exacerber les sens et le confort de l'habitant. Ces premières facettes de l'éthique que nous avons désignées comme éthique à « visée thématique » se couplent de facettes à « visées médiatrices ». L'action des CM/BE n'est plus uniquement influencée par les valeurs que ces derniers attribuent à l'espace et sa composition ; elle est davantage orientée par

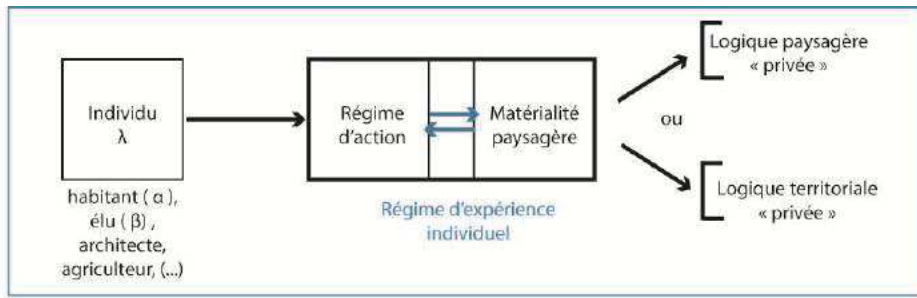
⁷⁶ Ces valeurs préconstruites peuvent cependant évoluer au cours de l'expérience des praticiens, elles seraient issues d'une forme de connaissance « déterministe » ou « spatialiste » qui circulerait chez eux sous forme de culture professionnelle, réseau où sont analysés des projets d'aménagements réalisés. Cette connaissance pourrait aussi s'établir davantage sur la base d'expériences passées et de l'analyse réflexive du praticien lui-même sur ses propres projets.

le souci des praticiens soit d'accompagner la constitution d'un groupe capable de s'entendre et d'autogérer un espace (*éthique du paysage à visée médiatrice*), soit d'accompagner la constitution d'un groupe capable de mobiliser une culture et un imaginaire collectifs en vue d'en prolonger les aspects dans un projet commun (*éthique paysagiste à visée médiatrice*).

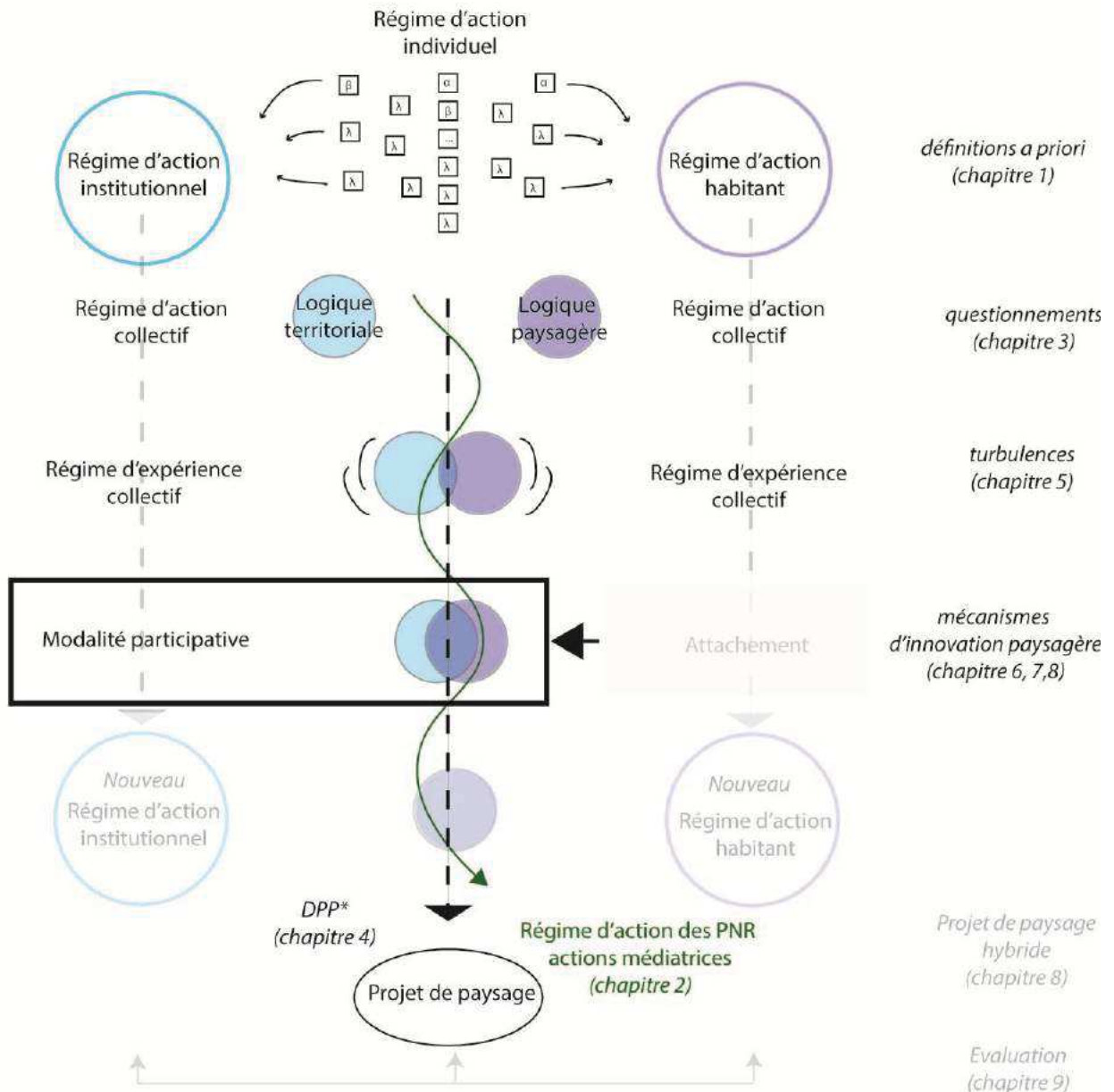
Quant à la seconde variable, ce sont quatre degrés d'attitudes adaptatives que nous avons relevés chez les praticiens : la « routine », l'« apprentissage simple boucle », l'« apprentissage double boucle » et l'« apprentissage double boucle en cours de bouclage ». Or, ce sont bien les deux derniers degrés qui vont nous intéresser le plus par la suite puisqu'ils sont relatifs à des transformations de valeurs ancrées dans l'institution. L'attitude adaptative des CM/BE va donc transformer les PNR de l'intérieur.

À l'issue de ce chapitre, une nouvelle étape de notre enquête sur les DPP est presque franchie : les CM/BE joueraient un rôle essentiel dans l'invention de nouvelles MPP. Elles ne seraient réalisables que par l'existence d'une éthique professionnelle complexe, à quatre facettes, et riches de la complémentarité ou de l'ambiguïté des rôles que se distribuent CM et BE. Mais avant de pouvoir conclure définitivement sur ce point, il nous faut présenter les résultats de cette corrélation entre le travail d'hybridation de certaines valeurs éthiques des professionnels et le mouvement d'adaptation des pratiques dans les MPP. Ce sont ces nouvelles pratiques (outils et méthodes) qui font évoluer les MPP et dans lesquelles nous allons trouver des formes originales d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale.

Chapitre 7 – Comment les CM/BE innovent en situation « turbulente » : 4 études de MPP intercommunales



*régimes d'action individuels
définitions empirique:
(chapitre 1)*



**Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur*

Figure 29 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Mécanisme d'innovation paysagère (chapitre 7)

Introduction du chapitre 7

Le chapitre 6 nous a permis de caractériser différentes facettes de l'éthique professionnelle des CM/BE et différents degrés d'attitudes adaptatives concernant leurs pratiques. En analysant les entretiens, nous avons constaté que ces deux variables étaient corrélées : l'éthique professionnelle - notamment parce qu'elle est composite (médiatrice et téléologique et dont les finalités sont ou paysagistes ou paysagères) - permet aux praticiens de recomposer leurs valeurs dans des situations turbulentes. Cette recombinaison possible des valeurs favorise une évolution de leurs pratiques. Fruit de l'apprentissage des CM/BE, elle donnerait donc naissance à de nouveaux modèles de MPP, plus stables, dans lesquels s'établissent de nouveaux rapports entre les participants et de nouvelles propositions pour articuler leurs régimes d'action. L'objet de ce chapitre 7 vise à présenter l'évolution de ces MPP sous l'effet du phénomène d'apprentissage des CM/BE.

Nous partirons de quatre cas de Missions paysagères participatives (MPP) à dimension intercommunale pour exposer différentes manifestations de situations turbulentes. Ces dernières sont provoquées la plupart du temps par les CM/BE eux-mêmes lorsqu'ils favorisent la coprésence des trois modalités de participation Structure*, Esthétique*, Gouvernance* (voir chapitre 5). Comment ces situations turbulentes les invitent-elles à reconsidérer leur éthique ? Se servent-ils effectivement des différentes facettes de leur éthique professionnelle pour recombinaison des valeurs et ainsi inventer d'autres pratiques ? Comment les nouvelles propositions méthodologiques, fruits du mécanisme d'innovation des CM/BE présentent-ils un nouveau modèle de l'hybridation de la logique paysagère et de la logique territoriale ?

C'est en prenant part aux MPP que nous poursuivons notre enquête sur les DPP, non plus sur la base d'entretiens mais en cherchant cette fois auprès des CM/BE à être dans le vif de l'action en tenant nous-même le rôle d'une CM. Il s'agit pour nous de faire évoluer ces MPP vers un idéal type. Le but est de permettre aux acteurs du territoire de définir un projet aux composantes spatiales qui soit d'une part réalisable, et qui d'autre part dépasse les contradictions possibles entre constructions territoriales et constructions paysagères, assurées respectivement par le régime d'action institutionnel des communautés de communes et le régime d'action des habitants. Pour ce faire, il nous faut proposer des dispositifs qui combinent les deux.



Le SIAGE du Pays de Vernoux



Le Plan de paysage de la Communauté de communes du Trièves



Le plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges



Le Plan de paysage de l'Albanais savoyard/Piémonts du Revard

Figure 30 - Etude de cas de quatre Missions paysagères participative (MPP) à dimension intercommunale

7.1. Modèle Structure* *bousculé* – le cas du Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE) du Pays de Vernoux

Dans le SIAGE du Pays de Vernoux, le PNR et ses partenaires orientent l'animation de leur MPP autour d'une modalité participative de type Structure* afin d'accompagner l'émergence d'un projet de territoire. Cependant, dans un contexte où la sphère institutionnelle et la sphère matérielle sont encore peu structurées, faire entrer dans le jeu de la participation une sphère plus habitante leur semble aussi nécessaire. Les CM du PNR et celles de la communauté de communes cherchent alors à instaurer dans le modèle initial (Structure*) une modalité participative d'ordre plus Esthétique*, espérant ainsi consolider l'articulation entre les différents régimes d'action (institutionnel, matériel, et habitant). Cette situation engendre des troubles dans la MPP, notamment dans les relations de travail avec le BE dont les pratiques sont encore tournées vers un modèle très planificateur. Nous montrerons alors comment les CM vont progressivement parvenir à introduire une modalité participative plus Esthétique*, bousculant la modalité participative Structure* et ses objectifs purement territoriaux de projet. Pour y parvenir, les CM entrent dans une analyse réflexive des dispositifs mis en place par les BE. En situation d'apprentissage, ils inventent dès lors de nouveaux outils ou des façons de recombinaison des précédents de sorte qu'émerge un projet de territoire aux aspects plus paysagers.

7.1.1. Le contexte des SIAGE – une MPP de type Structure* ?

Les SIAGE inscrits dans la nouvelle charte du PNR : Sphère institutionnelle et matérielle fragile

Un SIAGE (Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace) est le nom d'un outil qu'invente le Parc des Monts d'Ardèche lors de la révision de sa charte en 2013 pour répondre à la mesure 4.2 : *Doter le territoire de stratégies paysagères intercommunales et d'un outil de protection*. Le PNR s'engage à mettre en place cet outil pendant la durée de sa charte 2013-2025. Ce dernier n'a pas de valeur juridique. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui doit permettre d'articuler plusieurs échelles de projets politiques. Les SIAGE n'ayant pas de portée réglementaire, ils s'appuient sur des engagements politiques. Le Parc vise ainsi à renforcer la cohérence des politiques de gestion de l'espace, la qualité des documents d'urbanisme et leur mise en œuvre. Ainsi, par la mise en place de l'outil SIAGE, le Parc tente d'assurer une réelle prise en considération des orientations et des mesures de sa charte dans les documents réglementaires qui se dessinent : SCoT, PLUi, PLU, etc. La stratégie consiste pour le Parc à insuffler par lui-même une démarche de projet de territoire en dehors des laps de temps réglementaires de ces documents normatifs, et d'anticiper les traductions réglementaires possibles des choix et des actions des acteurs locaux.

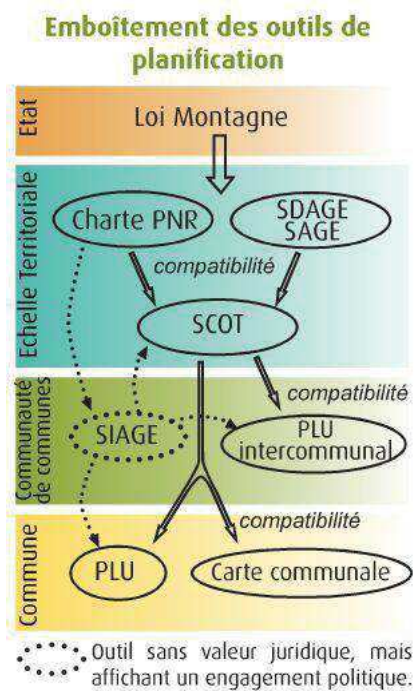
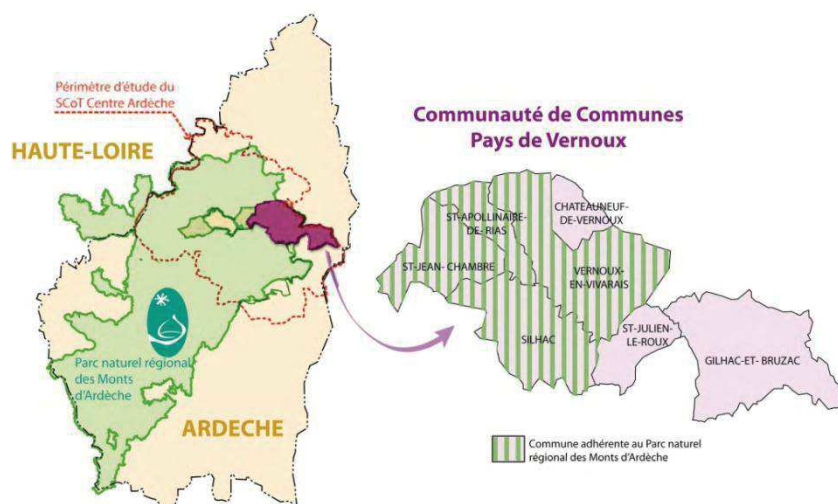


Figure 31 - Les SIAGE dans un emboîtement d'outils de planification. D'après la charte 2013-2025 du PNR des Monts d'Ardèche.

Emergence de l'action - Relations avec les élus des communautés de communes

Les réflexions et les projets à l'échelle supra-communale étaient peu inscrits dans la culture politique des élus en Ardèche. Les intercommunalités, de taille restreinte, étaient peu dotées d'une vision stratégique de développement, les techniciens s'appliquant surtout à gérer et à fournir des services, type gestion des déchets. Le Parc avait alors peu de relations de travail avec des intercommunalités. C'est à la révision de la charte que se sont engagées progressivement de nouvelles formes de coopération. En plein questionnement sur leur avenir, et poussés à intégrer d'autres territoires institutionnels (agglomération, SCoT), les élus de la Communauté de communes du Pays de Vernoux (CCPV) trouvent un intérêt à se lancer dans une démarche qui leur permettrait d'assurer un discours commun au sein de nouvelles institutions. Ils décident ainsi de se lancer dans un SIAGE portant sur l'ensemble de la Communauté de communes. Celle-ci se compose alors de sept communes : Saint-Jean-Chambre et Silhac qui appartiennent au Parc depuis sa création ; Vernoux-en-Vivarais et Saint-Apollinaire-de-Rias qui intègrent tout juste le PNR suite à la révision de la charte et trois autres communes Châteauneuf-de-Vernoux, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Julien-Roux situées en dehors du périmètre de Parc. Le SIAGE constitue une opportunité pour le Parc d'établir un partenariat avec la communauté de communes du Pays de Vernoux (CCPV) pour l'aider à positionner celle-ci dans une future communauté d'agglomérations qui s'inscrirait autour de Privas ainsi que dans le futur territoire du SCoT Centre Ardèche.



Extrait du cahier des charges, (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013a)

Figure 32- Périmètre d'étude du SIAGE du Pays de Vernoux.

La mission SIAGE est alors formalisée dans le *plan de coopération*⁷⁷ et financée pour moitié par le PNR à partir de fonds de la Région et pour moitié par la Communauté de communes. Elle se déroulera de juin 2013 à février 2014, quelques temps avant les élections municipales de mars 2014.

Une modalité participative de type Structure* mise en évidence dans le cahier des charges

Une attention particulière au paysage était exigée dans cahier des charges du SIAGE mais celui-ci y était surtout considéré dans une perspective territoriale, c'est-à-dire une composition de ses motifs paysagers, résultante de la manière de vivre sur le territoire. Y porter attention revient à prêter un regard sur la transversalité des enjeux et sur les modalités de partage et de gestion de l'espace. Le développement d'une *modalité participative* que nous avons appelée *Structure** au chapitre 5 est clairement exigé dans le cahier des charges : une sensibilisation des élus à la complexité des enjeux qui interfèrent, une synthèse des études déjà présentes (diagnostics fonciers, Programmes Locaux de l'Habitat, études paysagères et patrimoniales, études environnementales). Les traductions « opérationnelles » et une approche cartographique des objectifs d'organisation de l'espace sont exigées de sorte à les intégrer éventuellement dans des documents d'urbanisme. Ainsi, l'on attend de l'animation des BE une organisation des échanges qui permette aux participants de construire un consensus dans les fins de valoriser les ressources du territoire. Les principaux interlocuteurs attendus sont donc des gestionnaires d'espace, mais aussi des élus. En effet, le SIAGE vise aussi à établir une hiérarchisation des enjeux selon les communes dans une optique de complémentarité et de solidarité, qui se traduit dans le cahier des charges selon un objectif de *cohérence*.

« L'élaboration du SIAGE se fera dans le cadre d'une approche concertée : le SIAGE doit être facteur de cohérence et de cohésion territoriale. Il doit permettre d'optimiser et de valoriser les potentiels et projets de chaque commune, par une « mise en musique » et une traduction spatiale validée par tous. »

Extrait, cahier des charges (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013a)

⁷⁷ Formule de travail suggérée par la Fédération des PNR (voir entretien n°1-CM-F-SIAGE-Vernoux-11-07-2016), les *plans de coopération* consistent à créer un lien plus régulier avec les communautés de communes, à faire émerger des projets communs, à établir des programmes d'actions partagées, à gérer les bilans et des reconductions de programmes.

Une modalité participative de type Esthétique* : énoncé caché

Certains éléments du cahier des charges se prêtaient à développer des modalités participatives d'ordre plus Esthétique*. Par exemple, parmi les thématiques de travail exigées, celle d'une attention qui doit être accordée en tant que territoire « *porte d'entrée majeure du PNR* » évoque un caractère symbolique à rapprocher plutôt d'une participation Esthétique*. De même, l'énoncé concernant l'agriculture soulève des valeurs habitantes : l'idée de « production de qualité », de « labellisation », « d'agro-tourisme » renvoie à des modes de vie culturels ancrés dans la tradition, articulés par un attachement au patrimoine, par des rapports symboliques aux lieux et au sens accordé aux lieux-dits. Le descriptif, mêlé d'objectifs quantitatifs, « *La SAU (Surface Agricole Utile) a diminué sur certaines communes* », n'aidera pas le BE à entrevoir les possibilités de développer une modalité participative de type Esthétique*. À ce moment donné, la CM n'a pas conscience que cette ambiguïté puisse entraîner une situation turbulente. Or, au cours de la démarche, son insistance à introduire une modalité plus Esthétique* va entraîner le BE dans des difficultés d'animation. Cette situation ira jusqu'à la constitution d'une pétition de la part des participants contre la démarche, signée par les habitants, réclamant le retrait du bureau d'étude lors de la deuxième réunion publique. Apparaît ainsi une situation turbulente, qui exigera des CM du PNR de la CCPV un changement d'attitude dont vont découler de nouveaux outils.

7.1.2. Situations turbulentes et adaptation des CM/BE

Le déroulement de l'étude : l'intégration progressive de l'Esthétique*

La mission d'animation et d'élaboration du SIAGE a été confiée à un bureau d'étude (BE) lyonnais pour une durée de neuf mois dans un contexte préélectoral (élection municipale de mars 2015). Ce contexte a favorisé l'implication des élus mais aussi des habitants. Les propositions de méthodes de la part du BE, figées sur le développement d'une ambition à atteindre un projet territorial, et ne cherchant à développer que des modalités participatives de type Structure* a engendré une posture revendicatrice de la part des habitants. Les situations de tensions émergentes ont forcé les CM à prendre davantage en charge la mission et à proposer des solutions alternatives : tout en s'appuyant sur la dimension participative d'ordre Structure*, elle va chercher à y introduire une dimension plus Esthétique*. Quelques exemples vont ainsi nous permettre d'illustrer les situations d'apprentissage en acte des CM/BE et des mouvements que nous pensons percevoir dans leur éthique en évolution.

L'outil : « rando SIAGE »

Bien qu'une diffusion de l'état de la connaissance en termes de données *objectives* soit essentielle pour donner les bases d'une discussion, les premières présentations du BE offraient peu l'occasion aux participants de porter un témoignage sur la façon dont ils perçoivent et vivent eux-mêmes leur territoire. Constatant ainsi la tournure très instrumentale que le BE donne aux deux premiers ateliers de la démarche, Charlotte Mazel, en charge du SIAGE au PNR, cherche à accompagner davantage le BE dans la préparation du troisième atelier. Celui-ci était envisagé comme une visite de terrain. La mise en place de l'outil offre une première situation permettant un repérage de l'attitude adaptative de la CM et d'un apprentissage « en cours de bouclage ».

Le parcours se déroule en sept étapes au long d'une journée. Chacune est l'objet d'une discussion thématique (déprise agricole, avancée de la forêt, maintien de l'activité agricole, milieu naturel sensible, réseau d'eau, habitats, etc.). (cf. Parcours détaillé, Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » - MPP1.5).

L'outil « rando » / « visite de terrain » fait partie de ces outils de modalité participative d'ordre Structure*, plus couramment nommés *médiations paysagères*, qui amènent les participants à construire une vision territoriale. En effet, le paysage qu'on les invite à observer collectivement devient médiation entre différents acteurs. Cette médiation vise à mieux analyser la structure des différents « motifs paysagers », la façon dont ils s'articulent et contribuent au fonctionnement global du territoire et à son économie. Le paysage est alors moteur de dialogues entre des individus « gestionnaires de ressources » plus qu'il n'invite à entrer dans une relation sensible et transformatrice d'une matérialité paysagère vécue au quotidien.

L'outil « rando » / « visite de terrain » a pourtant tout le potentiel pour que les participants expriment leurs propres rapports émotionnels et sensibles, en relation avec l'histoire, les usages présents et avenir des sites observés. Ces relations sont les prémisses qui permettent d'envisager des perspectives transformatrices de l'espace sur la base de « *ce qui compte* » pour les habitants du territoire et donc d'un projet davantage paysager. C'est ainsi que l'on repère une attitude de regret, et d'éthique en cours de changement : la CM déplore que, de cette visite de terrain, n'aient pas émergé de nouveaux projets ou de nouveaux sites à faire évoluer.

« On concluait sur tous les potentiels du territoire, ses fragilités, les questions à se poser en vue du SIAGE, et les projets à faire remonter. De mémoire, il n'y avait pas forcément de projet autre que ce qui avait été présenté, [...] ça aurait pu faire remonter d'autres projets, d'autres idées antérieures, ou enterrées (ou presque) et qui auraient pu refaire surface. »

En aidant à organiser la journée « rando SIAGE », Charlotte Mazel s'est focalisée sur des choix de sites en fonction de l'expertise fournie par ses collègues invités sans remettre en question nécessairement leur équilibre ou leur articulation. Son action était conduite par une *éthique du paysage à visée à thématique* plus que *médiatrice*. Cela se justifie par son rôle même de chargée de mission au sein d'une équipe qui travaille par répartition des expertises et dont l'assemblage offre une structure du territoire. Mais, surtout, c'est l'*éthique paysagiste qu'elle soit à visée médiatrice ou thématique* qu'elle n'aura pas prise en charge et qu'elle regrette. Il aurait été dans le rôle du BE de prendre le relais sur l'*éthique paysagiste* pour apporter la dimension Esthétique* que Charlotte Mazel aurait voulu assurer.

La CM nous paraît entrer dans un processus d'apprentissage en cours de bouclage : l'outil « rando » semble efficace pour croiser les regards entre différents acteurs, mais ne fait pas émerger de nouveaux projets, inconvénient que la capacité créative d'un BE aurait pu pallier. Une autre forme de visite de terrain serait donc à inventer, notamment en sollicitant un BE capable de sélectionner des sites, d'en concevoir (*par un design*) de nouveaux aspects concernant ses fonctions et ses usages et de les mettre en débat.

L'atelier scénarios : sortir des chiffres... tendre vers un univers de vie

À la suite de ces premiers ateliers, le BE avait pour mission de dégager quelques enjeux forts à restituer en conseils communautaires et en réunions publiques. Or, les comptes-rendus d'atelier et la présentation publique du 9 octobre restent au stade d'une analyse d'experts dont les élus ont du mal à s'emparer : il leur est impossible de bien s'approprier l'analyse pour construire une directive politique claire et une vision de territoire partageable. Passer par une modalité participative d'ordre plus Esthétique* pourrait-il pallier ce manque ? Charlotte Mazel change alors de facette éthique, elle entre dans celle de l'*éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)*, en suggérant une nouvelle proposition au BE. Pour le prochain atelier, il faut composer des histoires, créer des caricatures de situations bien

précises qui anticipent sur l'avenir du territoire dans lequel les habitants puissent s'imaginer vivre. Il faut que parallèlement à ces histoires, les participants puissent composer une image, des représentations spatiales qui contribuent à les figurer. Elle suggère pour cela le mode bloc-diagramme. En outre, l'atelier doit être ludique et accessible à tous.

Trois scénarios ont alors été composés par le BE. Cependant, malgré le caractère narratif qui humanise l'exercice, la donnée de base qui les distingue revêt encore un caractère très planificateur et prospectif puisqu'il s'agit de l'évolution démographique entre 2013 et 2028 ! (cf. Annexe 3 - « CR des ateliers et synthèses » - MPP1). On reste encore dans une modalité participative de l'ordre de la Structure* où les scénarios sont moins des « scénarios de vie » que des « scénarios de prospective ». Découpé en paragraphes, chacun de ces textes scénarisés porte sur une thématique que le BE va porter à la discussion au cours de la journée :

- Paragraphe 1 (Séquence 1) : "Démographie, logements et équipements : quel développement pour demain ?"
- Paragraphe 2 (Séquence 2) : "Les activités économiques du territoire : quels potentiels et besoins pour demain ?"
- Paragraphe 3 (Séquence 3) : "Quelles évolutions du paysage, des ressources et des patrimoines naturels et culturels sur le Pays de Vernoux ?"

Au regard de la progression des trois thématiques de l'atelier, l'on comprend à nouveau comment le paysage est ici pris dans une perspective territoriale : il est la résultante des prévisions de développement (notamment démographique) et des choix économiques. En proposant de reporter sur le bloc-diagramme les différents motifs paysagers (terrasses, forêts, hameaux, éoliennes) résultant des différents scénarios, les formes archétypales de paysage obtenues permettent de saisir une vision systémique des différents scénarios et de les comparer. En quoi, cependant, l'outil bloc-diagramme ouvre-t-il sur une modalité participative d'ordre plus Esthétique* ?

Sur les blocs-diagrammes, les éléments du paysage sont représentés en trois dimensions. Ils permettent donc de redonner aux participants des repères constitutifs de leur quotidien, et de les projeter dans le rapport esthétique qu'ils ont au monde. Ces visions paysagistes leur permettraient, en outre, de pouvoir remettre en question les options choisies au cours des deux premières séquences concernant le développement démographique et économique du territoire. Cependant, l'outil tel qu'il est utilisé a ses limites : l'individu – ou le représentant d'une catégorie d'acteurs -, qui participe à l'élaboration du bloc-diagramme est fondu dans un groupe de travail. Il n'a pas réellement l'occasion de rendre compte de ses représentations paysagères personnelles liées à son activité quotidienne. Cela limite l'aspect « négociation » et « médiation entre acteurs » qui aurait tenu compte de l'expérience esthétique des différents porteurs de « motifs paysagers ». Contraint par l'exercice limité sur une journée, l'outil bloc-diagramme n'est pas intégré au cours de cette démarche dans un *Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective* (IMVP) (Planchat, 2011, p. 22). Ce protocole en plusieurs étapes permet de distinguer les représentations paysagères propres à chaque acteur, autrement dit, de « dégager des modalités spécifiques, c'est à dire des conditions particulières, (supports, construction et combinaison de représentations paysagères, grilles d'analyse) pour fournir des informations rattachées au territoire qui soient fonctionnelles pour le projet de territoire, et articulées avec l'action » (Planchat, 2011, p. 22).

Une autre limite de l'outil se rapporte à son caractère archétypal, où le rapport esthétique ne peut être qu'incomplet car non localisé. Toutefois conscient de ce manque, les animateurs de la démarche fournissent aux participants une cartographie IGN. L'outil carte bien que plus abstrait, fait

mieux référence à des lieux connus et à une dimension sensible. Les participants sont invités à y reporter ce qu'ils indiquent sur le bloc-diagramme de façon simultanée. Inversement, le rapport sensible à des lieux (localisables sur la carte) fait l'objet d'un travail d'abstraction dont bénéficie le bloc-diagramme. Ce jeu d'aller-retour ne va pas toujours de soi, mais ces deux outils complémentaires permettent d'avancer dans une stratégie globale, conceptuelle, qui peut alimenter concrètement le discours politique et la construction d'un projet territorial tout en assimilant une dimension vécue et sensible.

Proposition de théâtre forum

Consciente qu'il y avait un certain engouement de la part de la population à contribuer à ce SIAGE, et que de toute évidence cette vision stratégique du territoire ne pouvait se faire sans l'apport du regard de ceux qui y habitent, Charline Tisseran, technicienne à la Communauté de communes propose l'idée originale d'aborder certains enjeux sous forme de *théâtre forum*. Elle suit alors résolument une *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)*. L'on est sûr cette fois que les scénarios mis en scène vont permettre d'aborder les pratiques habitantes. Le paysage sera incarné directement par les gestes, les lieux, et la vie qui prennent corps dans le jeu des acteurs. En effet, dans les pratiques de *théâtre forum* inspirées par Augusto Boal (Boal, 1996; Boal, Derlon, & Lonchamp, 1997), l'origine des synopsis provient toujours d'une situation ou d'une histoire vécue et qui soulève une situation d'injustice sociale. Il est alors d'usage que les comédiens amateurs eux-mêmes témoignent de situations qu'ils ont vécues, et que l'on traite l'une de ces situations. Le BE ne sera pas impliqué dans la mise en place du *théâtre forum*. L'outil s'inscrit clairement dans une modalité participative d'ordre Esthétique*, c'est alors à Charline Tisseran qui en assure la mise en place de relever un nouveau défi : comment raccrocher l'outil au service de la perspective territoriale amorcée dans le SIAGE ? Faisant le bilan de l'épreuve, Charline souligne le malaise qu'elle a éprouvé de s'être retrouvée dans la double posture d'habitante et de technicienne. Quelle légitimité avait-elle à intervenir en tant qu'habitante alors qu'elle était engagée dans une démarche professionnelle la poussant à suivre une *éthique du paysage à visée médiatrice (TM)* plus qu'une *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)* ? L'organisation de cet événement a-t-elle contribué au non renouvellement de son contrat ? Précisons quelle tournure aura prise l'organisation de l'outil. Dans un premier temps, Charline, par sa double casquette, est un pilier central du lien entre la sphère institutionnelle et habitante : sachant que le *théâtre forum* était destiné à alimenter les réflexions du SIAGE dans la perspective d'un projet de territoire, Charline oriente le thème des scénettes jouées par les habitants. Les situations doivent refléter à la fois des attentes présumées par les élus et des préoccupations de comédiens volontaires' habitant le territoire. Charline commence à hybrider les deux facettes de son *éthique à visée médiatrice (TM et PM)* pour inventer un outil. De cette analyse croisée, elle retient une ou deux thématiques qui lui semblent cristalliser les enjeux du SIAGE et que l'on peut mettre en scène : l'accès au logement et le maintien d'une agriculture familiale favorisée par l'installation de jeunes agriculteurs. (voir la présentation des scénettes, Annexe 2 « Carnet ethnométhodologique » - MPP1.7). Dans ce sens, Charline n'a pas trop de difficulté à faire accepter les thématiques de la stratégie territoriale. La troupe de comédiens-habitants est plutôt prête à jouer le jeu. Deuxième temps phare où Charline Tisseran est pilier de l'outil participatif : l'organisation de la représentation. Grâce à elle, les élus sont présents à la représentation en tant que « spect'acteurs » mêlés au public. Lors du spectacle, ce sont bien les habitants qui posent les enjeux du débat public, premier élément qui peut dérouter le politique. Rappelons en effet que le principe du théâtre-forum consiste à débattre de ce qui se passe sur scène, non pas d'un point de vue extérieur de spectateur, mais de l'intérieur, en montant sur scène et en devenant ainsi *spect'acteur* et par la même « *habitant* ». Pour ce faire, chaque scénette est jouée deux fois. La première fois, les acteurs jouent jusqu'à la chute tragique. La deuxième fois, les *spect'acteurs* sont invités à prendre la place d'un des acteurs pour éviter que la scène suive son cours vers un

nouveau drame. Ils sont donc invités à adopter une attitude positive, à imaginer des solutions qui mènent à un heureux dénouement. Ainsi, les *spect-acteurs* montent rejoindre les comédiens-habitants sur scène pour leur donner la réplique. Comment ne pas éprouver de malaise, lorsqu'au cours de la soirée, l'on se retrouve à défendre, dans son rôle de comédien-habitant, son point de vue face à l' élu monté sur scène ? Tel aura été le cas de Charline. Elle doutera encore davantage de l'outil et de sa légitimité à le mettre en place lorsque les habitants ayant participé au théâtre forum évoqueront l'idée de monter une nouvelle liste électorale face à l'équipe présente.

La situation turbulente qu'aura vécue Charline Tisseran nous paraît là encore signe d'un apprentissage en cours de bouclage chez les CM/BE : comment intégrer dans le projet de territoire les initiatives locales citoyennes qui ont souvent un autre rythme, d'autres temporalités, et qui sont souvent porteuses d'une éthique plus paysagiste que territoriale ? Malgré les troubles engendrés, la soirée du théâtre-forum permit aux uns et aux autres en montant sur scène d'apporter quelques contributions à la problématique : les élus affinaient parfois le discours des « comédiens-habitants » et précisaient d'autres aspects de situations complexes, ou encore incarnaient des maires plus compréhensifs et plus dynamiques que ceux mis en scène. Les scénettes qui offrent un côté archétypal sont aussi l'opportunité de reproduire concrètement des initiatives observées sur le territoire voisin, ce que fit par exemple, Charlotte Mazel, chargée de mission du Parc figurant parmi les *spect'acteurs*. Elle reproduisit un exemple réussi d'accueil d'un jeune agriculteur sur une autre commune du Parc, facilité par les initiatives d'un maire. Ne peut-on y voir une façon d'exposer ce que serait un travail de coopération s'inscrivant dans une modalité participative de l'ordre de la Structure* ? À travers le *théâtre-forum*⁷⁸, les réponses aux enjeux de territoire n'ont certes pas toutes été résolues, mais elles furent exprimées, réfléchies, étudiées, à la fois incarnées sous forme « vécue » (le jeu de scène) et sur un plan plus archétypal, conceptuel, pouvant tendre vers une stratégie de territoire.

Changement de modalités participatives : des CM qui prennent le relais du BE

Suite à l'atelier « scénarios » et au théâtre-forum, l'assistance avait hâte d'entendre les propositions du BE et de poursuivre les échanges⁷⁹. Or, lors de la réunion publique suivante, le BE n'a pas su exposer de stratégie territoriale qui aurait été en lien avec le vécu des habitants. Face à l'insatisfaction des habitants, qui demandent le retrait du BE dans une pétition et à des élus tout autant désemparés face à une présentation axée sur les mêmes diagnostics de départ, Charlotte Mazel, CM du PNR et représentante de la maîtrise d'œuvre cherche une façon de finaliser pour le mieux le SIAGE. C'est son *éthique du paysage à visée thématique (TT)* qui la guide alors. Elle ne laisse pas pour autant tomber ses *éthiques à visée médiatrice (TM) et (PM)*, ainsi qu'en témoigne le recrutement d'une nouvelle prestataire Elisa Bréal, qui sera en charge d'assurer un document didactique et d'organiser la dernière réunion publique.

Que ce soit un travail sur la configuration de la salle, l'intégration d'un travail artistique de la part d'habitants (collégiens), ou encore une présentation d'un document officiel (le SIAGE) par le biais d'un survol virtuel du territoire et d'une animation-débat, Charlotte Mazel et son équipe renforcée des techniciennes de la Communauté de communes et de la nouvelle prestataire font preuve de souplesse dans leur capacité à recombinaison ce panel d'outils de façon innovante. La combinaison hybride des différentes facettes de leur *éthique* professionnelle donna lieu à une présentation originale du document officialisé du SIAGE.

⁷⁸ Pour un approfondissement sur la question du théâtre-forum comme outil permettant d'articuler une modalité participative Esthétique* et une modalité participative d'ordre Structure* : voir Annexe 2 - MPP3. 8 « Le théâtre forum comme outils de transcoding ».

⁷⁹ Résultats qui confortent les travaux sur les effets pervers de la participation : la possibilité qu'émergent de nouvelles attentes avec des risques de déceptions (Blondiaux, 2001).

Cette dernière aura échappé à une dimension trop formelle. Pour présenter les différents piliers du SIAGE du Pays de Vernoux, les axes et les différentes orientations, Charlotte Mazel avait préparé à partir d'une base 3D Google-Earth, un survol du territoire. Cet outil, à mi-chemin entre la cartographie et l'immersion paysagère, permet de rentrer dans l'émotionnel, le sensible. Parcourir ainsi le territoire, les villages, le relief, l'outil avec lequel tout le monde est familier et auquel chacun peut avoir accès, aura permis « de s'initier à la lecture cartographique des objectifs du SIAGE » sans pour autant rendre abstrait ou technique le propos. Le survol était complété par un diaporama de photos, cette fois prises du sol qui permettait de commenter plus finement quelques enjeux.

L'équipe de praticiens, cette fois, tient compte de l'objectif stratégique d'un projet de territoire à atteindre mais elle dépasse une éthique du paysage dans laquelle le paysage serait simple outil de médiation et de négociation entre acteurs. Elle intègre à ces outils d'ingénierie territoriale une éthique paysagiste plus attentive aux habitants, à leurs usages et à la façon dont ils perçoivent leur territoire.

7.1.3. Bilan : le SIAGE – innovation dans le modèle Structure*

Malgré l'effort consistant à mettre autour de la table la diversité des représentants de chaque « motif paysager », nous avons constaté les difficultés du BE à atteindre le modèle Structure* escompté, c'est-à-dire un projet de territoire dans lequel les « motifs paysagers » ou leurs représentants trouveraient à s'entendre. Il aurait fallu par exemple qu'ils acceptent des formes d'inégalité ou de spécificité - soit une distribution des ressources dans un espace non homogène – formes qui favoriseraient le développement du territoire dans sa globalité. Rappelons en outre que ce modèle cherche à tendre vers une facilitation du travail des uns et des autres (coopération), qui apporterait des plus-values aux différents « motifs paysagers » du fait d'actions en synergie les uns avec les autres. Les difficultés dans la mise en place de ce modèle se sont renforcées lorsque le BE s'est lancé dans des propositions rapides qu'il appuyait par des analyses d'experts. Par exemple, la proposition d'assigner une répartition des rôles entre les différentes communes a été vue d'un très mauvais œil par les élus. Ils acceptaient mal l'idée d'être classés en « pôle majeur » ou en « pôle mineur » de développement. Très vite, les acteurs du territoire se sont donc lassés des analyses que le BE ressassait sans parvenir à les faire évoluer en éléments de débats. Nous avons alors noté des signes de *résistance* de la part des élus et des habitants. De plus, en travaillant sur des scénarios prospectifs ayant pour entrée dominante des prévisions démographiques, le BE éloignait les participants de toute attache relationnelle, esthétique, déjà existante sur le territoire, et donc se privait de la capacité d'inventivité de ses occupants. Force est de constater que la Communauté de communes du Pays de Vernoux, qui avait encore très peu de plan ou même de représentation de son territoire n'était pas prête à assumer un projet territorial à partir de méthodes de type « planning » ou « prospectif » trop en rupture avec le processus d'une identité territoriale encore naissante.

Le SIAGE (Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace) qui présente ici un modèle Structure* se trouve confronté à des formes de résistance. Nous avons vu alors que la MPP s'adapte et bouscule le modèle pour avancer vers un projet commun. Cette situation nous a permis de relever le rôle des CM/BE dans l'évolution de la démarche tout en mettant en évidence leurs capacités d'adaptation. Leur dynamique d'apprentissage passe d'un modèle « simple boucle » (un changement d'outils lié à un changement de facette de leur éthique) à un apprentissage « double boucle » en cours de bouclage (l'invention d'outils, fruits d'un changement plus profond de leurs valeurs : une hybridation des facettes de leur éthique). Le SIAGE présente la progression de ces deux mécanismes d'innovation. Le premier mécanisme est un changement d'outils. D'outils se rapportant à une modalité participative de type Structure* (le cas de la « rando SIAGE »), on passe à d'autres outils se rapportant à une modalité participative plus adaptée aux attentes des participants, celle du modèle

Esthétique* (le cas du théâtre forum). Le second mécanisme transforme les outils. Fruit de l'hybridation de différentes facettes de l'éthique professionnelle, l'outil innovant cherche à correspondre à deux modalités participatives simultanées. C'est le cas du « scénario prospectif » qui se transforme en « histoire du quotidien » et en « bloc diagramme », ou encore la « cartographie à dire d'acteur » qui devient un « survol en 3D du territoire ». À la dimension technique de la gestion concertée de l'espace se greffe alors une dimension plus relationnelle de l'ordre du sensible et de l'esthétique davantage reliée au vécu des habitants.

7.2. Modèle Esthétique* *bousculé* – Le cas du Plan de Paysage du Trièves

Le Plan de Paysage du Trièves nous offre un autre modèle de MPP provoquant des situations turbulentes. Contrairement au SIAGE du Pays de Vernoux, la Communauté de communes du Trièves va s'engager dans une MPP centrée sur une mission à visée très opérationnelle et transformatrice du paysage. En convoquant un bureau d'étude composé d'un paysagiste et d'une experte en valorisation du patrimoine, la communauté de communes du Trièves, commanditaire, affiche d'ailleurs son désir de voir mener une mission qui aboutisse à des aménagements concrets, valorisant le paysage. Elle cherche à démarquer ainsi cette mission des nombreuses études analytiques et stratégiques déjà réalisées sur le territoire. Mais est-ce pour autant au détriment de l'élaboration d'un nouveau projet de territoire ? Nous allons voir que si les BE mettent en place des modalités participatives de type Esthétique* à des fins de projet de paysage, ce modèle de MPP est filtré, altéré, bousculé par les différentes études, fruit des anciens projets de territoire. En effet, malgré les faibles effets que ces études ont eu sur le paysage, ces projets auront permis à des techniciens et à des experts d'instaurer une culture du projet de territoire dans le Trièves, ce sur quoi vont aussi s'appuyer les CM/BE pour leur projet de paysage. Le cas du Plan de paysage du Trièves nous permet donc de dévoiler le processus d'une MPP dans lequel les CM/BE adaptent leur modèle Esthétique*, en inventant un nouveau style qui se brode sur un canevas d'un ordre plus organisationnel et structurel.

7.2.1. Le contexte du Plan de paysage, des techniciens qui « veillent » aux projets de territoire

Emergence de l'action - des techniciens relais dans une période d'instabilité institutionnelle

Les techniciens jouent un rôle de veille sur les opportunités financières et incitatives pouvant aider la structuration de leur territoire. Ils assurent d'autant plus cette veille qu'elle leur permet de se raccrocher à des directives venant de l'état lorsqu'une sphère institutionnelle locale est instable. Ce fut le cas du Trièves en 2013, à l'aube d'élections municipales et au moment de reconfigurations territoriales. Attentifs aux appels à projets, les techniciens ont pu faire remonter aux élus de la communauté de communes l'idée de candidater à l'appel à projet des Plans de paysage⁸⁰, appel lancé par le ministère de l'écologie en 2013. À ce moment, la communauté de communes est encore jeune. Elle résulte d'une fusion de trois intercommunalités qui a moins d'un an (2012). L'organisation de la structure et des missions est en complète refonte. Cette situation aura permis d'envisager une évolution de la mission « habitat – urbanisme » que portait Chantal Tournier vers la mission de portage du Plan de paysage. De même, le technicien alors au service environnement qui monta la

⁸⁰ « Le "Plan de Paysage" vise à appréhender de manière prospective l'évolution des paysages et du cadre de vie générée par les politiques sectorielles en œuvre sur ce territoire, dans une logique de démarche de projet et en associant les partenaires locaux et les populations. » (Appel à projet du MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie). La communauté de communes du Trièves a figuré parmi la vingtaine de territoires lauréats qui a bénéficié de l'aide financière du ministère et fut parmi les premiers territoires à s'engager dans la démarche (2013-2014).

candidature Plan de Paysage pour le ministère, sera dans la redistribution des missions, en charge du programme TEPOS (Territoire à Energie Positive), autre appel à projet du ministère sur lequel le territoire sera aussi retenu. Pour assurer la mission, Chantal Tournier trouve un appui auprès du CAUE de l'Isère afin d'affiner les enjeux de ce Plan de paysage. Elle s'entoure aussi d'autres partenaires (chambre d'agriculture, ONF et PNR du Vercors) espérant ainsi assurer une continuité de la démarche et concrétiser les ambitions qui en sortiront.

Ainsi, on constate, dans cette période où la sphère institutionnelle est encore fragile, que le réseau des techniciens maintient une organisation territoriale forte, héritage d'une culture territoriale qui s'est construite au cours des différentes études et projets de territoire. Effectivement, contrairement à la communauté de communes du Pays de Vernoux très démunie en la matière, le territoire du Trièves a fait depuis longtemps l'objet d'études dans lesquels le paysage aura souvent été matière à enjeu.

Malgré la multiplicité de ces études, peu d'actions opérationnelles ont débouché. Même accompagnée d'un programme d'actions, ces études n'ont eu que très peu de portée transformatrice sur la matérialité paysagère. Face à ce constat, le Plan de Paysage tel qu'il est envisagé par la communauté de communes se veut tourné vers l'action et la dimension opérationnelle. Il exige du BE chargé de son accompagnement de mener une animation capable de motiver et de fédérer les élus jusqu'au portage d'actions aux effets concrets. Le commanditaire ne demande pas au BE de faire participer les habitants à la définition des actions mais celles-ci doivent cependant assurer confort et amélioration du cadre de vie. Pour répondre à cette exigence, les CM/BE vont mener des actions en suivant une *éthique paysagiste à visée thématique (PT)*. La dimension Esthétique* ne va donc pas être portée par les habitants eux-mêmes mais par une volonté d'aboutir à des transformations effectives de la matérialité paysagère leur apportant bien-être et agrément. Pour y parvenir, le BE adoptera une *éthique paysagiste* cette fois à *visée médiatrice (PM)* : il cherchera à faire participer les élus en les mettant dans des conditions « habitantes », c'est-à-dire dans des situations d'expérimentations sensibles des lieux. Pour le dire encore autrement, il organise une modalité participative d'ordre Esthétique*. Analysant le peu d'effets de la charte paysagère qu'il avait menée sur le même territoire dix ans plus tôt, le BE va glisser d'un apprentissage « simple boucle » (le choix d'un changement de stratégie pour répondre au nouvel appel d'offre) à un apprentissage « double boucle » puisqu'il choisira de mener cette stratégie sur son étude passée. Nous verrons qu'il hybride ainsi son *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)* à une *éthique du paysage à visée médiatrice (TM)* pour inventer une méthode d'animation qui tend à favoriser l'opérationnalisation des projets d'aménagement : le BE va chercher à mobiliser des acteurs institutionnels et à leur distribuer des rôles afin d'assurer une pérennité aux actions proposées. Il continue ainsi à mobiliser l'organisation territoriale déjà en place, ce qui revient à dire que ses méthodes participatives tout en étant de type Esthétique* ne sont pas sans négliger une dimension d'ordre Structure*.

Le Trièves, territoire mille fois arpenté – comment rendre des actions opérationnelles ?

L'étude sera portée par le groupement de deux professionnels indépendants : Bénédicte Echelard spécialisée dans la médiation territoriale et le patrimoine, et Bruno Euler, paysagiste. Les deux animateurs sont alors très familiers de ce type d'étude. Ils auront développé au cours de leur expérience professionnelle des méthodologies dans lesquelles ils ne peuvent plus se contenter de faire leur propre diagnostic tout seuls. Il leur apparaît nécessaire que les projets de territoire se fassent en partageant la réflexion avec un maximum d'élus et d'acteurs locaux⁸¹. Chargé du nouveau Plan de Paysage, le BE partait avec un avantage majeur : il a déjà réalisé un diagnostic dix ans plus tôt. Il n'aspirait qu'à le partager davantage avec des acteurs pour concrétiser des actions visibles dans le paysage.

Une forme d'inversion se produit, prenant le contre-pied d'une démarche classique qui irait du diagnostic aux objectifs de développement territoriaux puis progressivement vers la proposition de sites d'aménagement. Dans notre cas présent, le BE va mobiliser des enjeux et des sites de projets déjà identifiés dans de précédentes études. C'est à partir de ces sites qu'il cherchera à renégocier un projet de territoire en l'adaptant ou en l'abondant sous l'influence de nouveaux interlocuteurs. Ainsi, il nous semble qu'il se fonde d'abord sur modalité participative Esthétique*, proposant une analyse de site suivant une *éthique paysagiste à visée médiatrice et thématique* (PM et PT), à partir de laquelle il va pouvoir renégocier une stratégie territoriale qui avait déjà pu être énoncée mais peu appropriée par les élus. Pour cela, il va falloir qu'il hybride les facettes de son éthique initiale avec les deux autres facettes, celle non plus *paysagiste* mais *du paysage* (TM et TT) pour inventer une nouvelle modalité participative.

Nous allons voir comment la modalité participative Esthétique* va être modulée par d'anciens projets de territoire visant une meilleure appropriation d'un projet de territoire renouvelé. Cette situation ambiguë à laquelle les CM/BE tentent de s'adapter nous offre de nouvelles perspectives pour mieux comprendre l'articulation entre logique paysagère et logique territoriale.

7.2.2. Situation turbulente : rendre appropriables des projets de territoire par l'ajustement d'une modalité participative Esthétique*.

Le BE va faire des choix en fonction de ce qu'il peut collecter facilement mais surtout il va ajuster ses outils de modalité participative Esthétique* pour permettre une meilleure appropriation des programmes d'action déjà existants, de projets de territoires déjà énoncés dans le passé. Nous proposons de voir quelques exemples d'un ajustement de ces pratiques Esthétiques* qui tout en construisant les projets de paysage permettent une évaluation des projets de territoire et une façon de se les réapproprier.

⁸¹ B. Echelard a réalisé une charte paysagère sous la commande du PNR du Vercors pour la Gervanne, autre secteur du PNR (2010). B. Echelard et B. Euler ont également affiné leur expérience en réalisant la charte architecturale et paysagère des Balcons de Belledonne, étude décisive sur le changement de leurs pratiques : « *J'en ai marre de faire des études où on fait un boulot de dingue pour ne rien voir se réaliser derrière* ». Sur ce constat, B. Euler se questionnait alors sur l'énergie dépensée à développer une multitude d'hypothèses et de scénarios pour ne rien voir aboutir. « *C'est une prise de risque, mais, ce qu'on va faire dans le grand Belledonne, c'est tout sauf ça. On va simplement convoquer les bonnes personnes* ». Ils commencèrent à développer des méthodes empiriques et pragmatiques avec différents acteurs. B. Euler aura travaillé dix ans plus tôt sur le contrat « Site et paysage » (Canton de Mens, Trièves) et à la charte paysagère (Cantons de Monestier-de-Clermont et de Clelles), mais l'époque, il manquait au BE la force d'une méthode où les acteurs s'impliquent réellement dans l'étude.

Evaluation des projets de territoire par des modalités participatives Esthétiques : l'atelier carte sur table

Le premier atelier proposé par le BE est intitulé « Carte sur table ». Ce dernier ne s'attache pas tant à faire un diagnostic du territoire qu'à présenter la vingtaine d'études qui a accompagné diverses politiques paysagères. La première étude que le bureau recense date de 1952. René Dumont, commissaire au plan à l'époque, établit un diagnostic de l'agriculture du Trièves et désigne le territoire comme « zone témoin », objet d'un suivi d'objectifs de modernisation, d'intensification et de spécialisation du territoire⁸². Le BE balaie une diversité d'autres études concernant l'agriculture, recense une étude concernant la mise en valeur d'itinéraires routiers, les cahiers de recommandations architecturales, les agendas 21, les plans pastoraux, la charte de paysage pour le PNR, jusqu'au SCoT, l'un des projets de territoire le plus récent. L'originalité de la présentation de ces documents par Bénédicte et Bruno consiste en une forme d'évaluation de l'action de ces projets de territoire. En face du contenu de ces études est proposée une évaluation de ce qui a été réellement mis en place, avec ou non des effets sur la matérialité paysagère.

Malgré toutes ses études, le constat est flagrant, peu d'actions qui y étaient programmées ont été réalisées. Comment alors parler réellement de valeurs paysagères permettant de construire le territoire ? Pour réactualiser ces valeurs, l'idée du BE est de suggérer aux participants d'évaluer par eux-mêmes les différentes stratégies territoriales par le biais de l'expérience esthétique. Leur propre vécu, indicateurs de l'ordre du sensible et d'une *culture acquise* devenant critère d'évaluation, remet corollairement à jour les valeurs qui doivent guider la prochaine stratégie territoriale des élus. Dans cette optique, le BE prépare un jeu collectif qui s'apparente au « Jeu des 7 erreurs ». Il demande aux participants de faire en groupe un travail d'identification et de caractérisation des paysages du Trièves à partir de l'analyse comparative de photos anciennes et actuelles. Quatre ou cinq photos⁸³ (cf Annexe 2 « carnet ethométhodologique » - MPP2.4 et Annexe 3 - « CR des ateliers et synthèse » - MPP3) présentées en diptyque sont ainsi analysées dans chaque groupe.

La simple comparaison avant/après de ce premier jeu pourrait conduire à un simple conservatisme né d'un sentiment de nostalgie. Pour éviter ce conservatisme, le BE cherche à dévoiler les modalités de transformation entre l'avant et l'après, et à mettre l'accent sur la responsabilité des participants, notamment des élus sur ces évolutions. Il combine son *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)* avec une *éthique du paysage à visée médiatrice (TM)*. Le deuxième jeu que propose le BE va consister à mobiliser l'expérience esthétique, mais cette fois sous une dimension plus *politique*. Les participants sont sollicités sur la façon dont ils ont éprouvé eux-mêmes la mise en œuvre d'un aménagement du territoire. Le BE propose ainsi de s'attaquer à ce qui a été dernièrement réalisé en proposant de pointer des opérations d'aménagement réussies ou moins bien réussies sur le territoire. De cette manière, les participants sont mis devant un travail d'évaluation des valeurs qu'ils portent au territoire à partir d'une comparaison entre les communes et entre des lieux ayant évolué dans le temps, mais aussi sur la base de la faisabilité et de l'opérationnalité. Les discussions permettent d'ajuster une stratégie commune en s'inspirant des expériences réussies.

⁸² « R. Dumont considère le Trièves comme un « marginal land », à rentabilité tangente (cultures inadaptées, amendements insuffisants, cultures de céréales mélangées « archaïques »...). [II] propose de faire du Trièves un territoire pilote d'études, le développement des cultures fourragères, la mutualisation du matériel, la création d'un poste de conseiller agricole pour des fermes tests... » Extrait du tableau récapitulatif des études (cf. Annexe 3 - MPP2 « CR Ateliers »)

⁸³ Le travail de reconduction des photos, réalisé par un photographe habitant le pays, donnera par ailleurs lieu à une exposition photo « Trièvescope » qui tournera sur le territoire pendant la démarche. Nous y participerons en accompagnant l'exposition d'ateliers d'écriture. Par ce biais, l'on tente d'élargir la modalité participative Esthétique* à un cercle plus élargi d'habitants, capables eux aussi de faire remonter des valeurs paysagères et d'entretenir une identité territoriale.

Le modèle Esthétique* que le BE est en train d'inventer se construit sur une évaluation des logiques territoriales passées (motivée par une *éthique du paysage à visée médiatrice (TM)*) à travers des outils d'ordre esthétique (orientée par une *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)*). Grâce à cette évaluation, les participants abondent la MPP d'éléments riches de leurs valeurs esthétiques. Il reste à savoir comment le BE s'en empare pour accompagner un projet de territoire. Mais nous allons voir qu'en adoptant une *éthique* surtout *paysagiste à visée thématique (PT)* qui se focalise sur l'opérationnel, le BE développe un projet de territoire mais dans une « boîte noire » non publique dans laquelle il traite et filtre les données esthétiques et habitantes qu'il recueille, les organise en suivant leur *éthique du paysage à visée thématique (TT)*.

Un modèle Esthétique* pour sortir le projet de territoire inscrit dans la « boîte noire » ?

L'atelier « Carte sur table » sera le seul moment de la démarche où les élus auront eu une représentation cartographique globale de leur territoire. Il s'agit d'un premier indice qui nous porte à croire que c'est sous forme d'une « boîte noire » à l'usage exclusif des BE (*stimulés par leur éthique du paysage à visée thématique (TT)*) que se travaille le projet de territoire.

Le BE se retrouve en fait dans une situation paradoxale : à la suite des premiers ateliers, il a récolté des matériaux d'une certaine finesse, de l'ordre de l'esthétique, qu'il lui faut réinterpréter pour construire une vision territoriale qui fédérerait les élus et permettrait l'opérationnalisation de certaines actions. Or, pour effectuer cette synthèse, il est contraint de considérer les lieux non plus pour eux-mêmes mais comme des archétypes. Il met de côté les sensibilités des participants, afin de présenter des stratégies de territoire sous forme de grandes thématiques générales. Celles-ci font écho aux différentes études et projets de territoires passés qu'il connaît, ou font référence à de grands principes de développement territorial acquis par routine professionnelle. Il énonce ainsi schématiquement quatre grandes catégories appliquées à la situation qu'il intitule comme suit : « Qualité paysagère comme révélateur des productions. Reconquérir les paysages » ; « Paysages et planification. Paysage et projets d'aménagement » ; « Des paysages d'exception, vitrine de la qualité d'accueil » ; « Qualité des constructions. Paysage et habitat » (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » MPP2.4 et Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP2).

Le BE, fidèle à son *éthique du paysage à visée thématique (TT)*, se rend compte qu'il retombe sur des stratégies territoriales qu'il avait déjà proposées dans l'étude passée de la charte paysagère mais sans qu'il y ait appropriation de la part des élus. Pour éviter de retomber sur l'écueil d'un projet de territoire qui ne serait pas suivi, le BE doit chercher à renouveler la présentation de ce bilan. Son *éthique paysagiste à visée médiatrice* le guide. C'est sous forme d'un outil appartenant à une modalité participative du type Esthétique* qu'il va chercher à ouvrir et partager sa « boîte noire », ayant pour ambition de transmettre des stratégies territoriales qui lui semblent évidentes.

Ouvrir la « boîte noire » du projet territorial par l'entrée Esthétique* : envisager des sites d'ateliers de terrain

Comment le BE organise-t-il sa modalité participative Esthétique* et comment l'oriente-t-il pour dévoiler et partager le projet territorial qu'il couve dans une « boîte noire » ? Guidé par son *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)*, le BE va envisager une conception collective d'aménagements paysagers de sites. En abordant la thématique de l'*accueil* en tant qu'objectif de la conception, il imagine que le jeu de composition du site soit le reflet d'une image propre au territoire. Le travail collectif de conception sur les sites devrait ainsi permettre de révéler et de discuter à partir de symboles les enjeux de territoire. Pour cela, il va chercher à stimuler l'imaginaire des participants

comme il le fait pour lui-même dans sa pratique professionnelle. Cet imaginaire n'est pas déconnecté des valeurs esthétiques culturelles acquises, puisque le travail de recherche de *design* s'appuie sur la quête d'éléments qui, dans les sites, offrent du sens. Or, ce sens renvoie à des cartes mentales et à une image du territoire, menant à une vision du projet territorial. Les modalités participatives Esthétiques* mises en place nous semblent cependant s'être heurtées à des difficultés empêchant de rouvrir réellement la négociation du projet de territoire. Plusieurs détails au cours de ce deuxième atelier, intitulé « *Bienvenue en Trièves* » en témoignent.

L'*éthique paysagiste à visée thématique* oriente fortement l'organisation de l'atelier. Elle tend à refléter une *esthétique du pouvoir*, - soit des « idéaux d'organisation territoriale » -laissant de côté, à notre avis, une réflexion sur les conditions réelles habitantes du territoire. L'un des sites travaillés au cours de l'atelier sera par exemple celui du « quartier de la gare à Clelles ». Petite gare rurale, pleine de charme, au pied du Mont Aiguille, elle semble un enjeu majeur aux yeux du BE. Il pense que ce site d'accueil nécessiterait un aménagement paysager de qualité. Mais est-elle encore un enjeu majeur lorsque l'on sait que la ligne menace de fermer, que peu d'usagers l'empruntent au quotidien ? Le BE joue du caractère ludique et pédagogique de l'atelier pour tenter de faire passer ses idéaux. Réunis sur les quais, sous le préau en face de la gare, les participants suivent son cheminement qui consiste à les emmener dans un imaginaire en partant de références culturelles : Bénédicte déplie son ordinateur et fait défiler les premières images du film « *Il était une fois dans l'Ouest* ».

Comment ne pas être touché par une forme de similitude entre cette première impression d'une pionnière débarquant dans cette gare du Far West, et celle que l'on pourrait avoir en descendant à la gare de Clelles ? Les dimensions de la gare, l'antique horloge, les vieilles enseignes : « lampisterie », « magasin », tout donne l'impression qu'on est arrivé au bout du monde : même le Mont Aiguille se dresse comme un décor de Western. Avec cette projection de film, le BE entre dans une dimension culturaliste du paysage comme le dit P. Donadieu : « *Si le paysagiste adopte une posture culturaliste, il peut souscrire à l'idée qu'un pays ou un territoire ne devienne un paysage qualifié que si les regards cultivés savent repérer les traits esthétisés par l'art de l'image ou de la littérature paysagère* (Roger, 1997). » (Donadieu, 2012, p. 173). Une fois le site esthétisé par l'élément culturel, il est facile pour le BE de proposer que l'on améliore le site. En effet, le parking de la gare de Clelles ne présente qu'une vaste nappe de bitume sans âme, flanquée d'un vaste hangar abandonné guère porteur de rêve. On ne peut reprocher cette méthode au BE, qui dans un lieu aussi symbolique que le pied du Mont Aiguille tente de suggérer que le site doit être retravaillé dans la perspective d'une image emblématique. L'impression que nous laisse une arrivée en gare doit être la vitrine de tout ce qui compose le territoire que l'on vient de traverser. Sur le site de la gare, on doit en retrouver les formes symboliques grâce au souci apporté à sa composition.

Poursuivant dans l'imaginaire, le BE propose quatre jeux de rôle mais cette fois à simuler à partir d'émotions réelles. Les situations proposées doivent permettre aux participants de construire leur propre analyse de site. Le quatrième scénario⁸⁴, par exemple, fait jouer le rôle d'un individu qui fréquente le site quotidiennement : il est en compagnie de collègues, utilisant le train pour se rendre au travail, et le vélo ou la voiture pour aller en gare. Le BE distribue en plus une grille qui doit guider l'observation du site et la lecture de son organisation spatiale sur laquelle est posée cette question : « Le lieu correspond-il à l'image qu'on veut donner à ce public, pour qu'il se sente bien accueilli, fier

⁸⁴ Les autres scénarios étaient :

1/ « J'arrive avec mon équipe pour faire les premiers repérages du film : « Il était une fois en Trièves ».

2/Je fais partie d'un groupe de randonneurs Hollandais qui va faire le tour du Trièves en huit jours.

3/Je suis moniteur de colo et j'arrive avec un groupe de 30 enfants. Le bus qui doit nous emmener à notre centre a 2 heures de retard...

d'être là, heureux de vivre cette expérience ? ». L'ensemble du protocole nous semble relever d'une *éthique* purement *paysagiste* et surtout à *visée thématique (PT)*. Un usager fictif idéal a été inventé, tout comme on invite à réfléchir à un espace idéal qui lui conviendrait. On est dans une perspective purement spatialiste, où l'on espère que la forme puisse engendrer l'usage. Or, cet usager existe-t-il vraiment ? Cette question n'a pas vraiment fait l'objet de débat. L'usage du passager qui monte dans le train avec son vélo est donc l'un des pré-supposés du projet territorial inscrit dans la « boîte noire » du BE. Que ce soient les choix du site ou des scénarios de vie, ils sont ici peu remis en question au cours de ces ateliers. L'*éthique paysagiste à visée thématique* prend, malgré les apparences, le dessus sur l'*éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)* et davantage encore sur l'*éthique du paysage à visée médiatrice (TM)*. L'absence de débat à ce niveau-là limite les discussions et les négociations autour du projet territorial, même si, malgré tout, la visite du lieu permet de parler de la ligne de train qui menace de fermer. L'observation de la gare et l'usage du train sont tout de même l'occasion de porter un regard plus large sur la fréquentation massive de la nationale et sur le développement de la zone d'activité au pied du Mont Aiguille.

Efficacité des jeux de rôles : entre imaginaire, prise de conscience et organisation

Malgré la difficulté du BE à réellement ouvrir sa « boîte noire », c'est-à-dire à hybrider son *éthique du paysage à visée thématique (TT)* à une *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)*, le jeu de rôle qu'il invente traduit davantage sa capacité à hybrider les deux *éthiques à visée médiatrice (PM)* et *(TM)*. L'outil répond à une modalité participative Esthétique* qui se couple à une dimension participative de type Structure*. Le jeu de rôle mobilise en effet deux capacités mentales simultanées :

- Celle d'une description d'un vécu imaginaire, nécessitant une observation spécifique des lieux liés au personnage incarné. Dans la peau de leurs personnages, les participants doivent ajuster leur comportement en fonction de ce qu'ils découvrent de la matérialité du site. (Consigne 1 : Identifier)
- Celle de la conception d'une transformation imaginaire de la matérialité. Les participants doivent, tout en considérant leur rôle, endosser leur propre rôle d'acteur public en charge de l'aménagement. (Consigne 2 : Question à se poser).

Or, ce protocole se révèle efficace pour qu'émerge une idée de projet matériel simultanément à son potentiel d'opérationnalisation grâce aux acteurs en présence. En effet, ceux-ci prennent conscience qu'ils peuvent être porteurs de projet et se mettent à s'organiser. L'un des jeux de rôle sur l'aire du Trièves, fondé sur le même principe que celui de la gare nous semble en être une illustration :

« Les 50 personnes du groupe « troisième âge », toujours dans la fiction, tournent autour du car sans la moindre possibilité de se dégourdir les jambes, sauf quelques aventureux qui dépassent les limites de l'aire et vont jusqu'à un terrain en friche. Ce dernier offre justement une vue imprenable sur un joli village, Monestier du Percy, blotti dans la vaste étendue du Trièves. Sorti de son jeu de rôle, un élu finit par dire : « Mais vous savez, ce terrain vague... il me semble qu'il appartient à l'intercommunalité ». D'autres élus confirment l'information qui soudain apparaît comme la piste d'un projet. » (Extrait du « carnet ethnométhodologique », Annexe 2 - MPP2.1).

Malgré le jeu de rôle, les participants sont toujours ou élus, ou agriculteurs, ou acteurs de la réalité. En confrontant leur vécu au rôle joué, ils touchent du doigt l'aspect réalisable des transformations imaginaires. Ainsi, le jeu de rôle issu d'une modalité participative Esthétique* rejoint progressivement une prise de conscience des responsabilités de chacun dans l'aménagement, et tend vers une modalité participative davantage de type Structure*. En découvrant un porteur de projet, le BE se saisit de l'occasion pour lui donner directement les pistes opérationnelles de projets. Dans le cas

de l'aire du Trièves, le BE suggère qu'il n'y a pas forcément beaucoup d'investissement à faire, une simple tonte d'herbe pourrait suffire :

[BE] : C'est des choses qui se font en direct, et en spontanéité. [...] on passe d'un point d'information à un point d'analyse, et qui peut basculer dans le projet. D'emblée, naturellement, de la part des participants, on dit : là, on va faire simplement un sentier, tondu sur l'existant. C'est juste une petite flèche pour dire, si vous voulez faire la photo, c'est par là, juste ça, et ça suffit. Ça suffit, on n'a pas besoin de refaire un projet complet. » *Extrait d'entretien, Bruno Euler.*

Les différents sites visités permettent donc au BE de sensibiliser les élus sur les degrés d'aménagement : de l'éphémère au plus permanent, de l'économique au plus dispendieux. En reprenant en salle, à l'aide d'une esquisse, les principes directeurs concernant l'aménagement des différents sites visités, le BE offre une matière à comparer et permet de discuter d'une vision plus territoriale : elle permet de hiérarchiser les aménagements de sites, d'envisager leur réalisation dans un calendrier, et d'en prévoir le budget. D'où l'importance pour le BE d'explorer plusieurs sites, même si l'expérimentation paysagère sous forme d'ateliers in situ et de jeux de rôle manque parfois de temps, et que le BE trouve des solutions plus expéditives, comme la méthode narrative pour dévoiler le site de manière Esthétique. (voir cas du verrou Falquet, cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » MPP2.5).

Vers l'abandon d'une posture de concepteur ? Retour à une lecture première des « motifs paysagers »

L'atelier n°2 « *Reconquérir les paysages du Trièves* » du Plan de paysage illustre comment le BE abandonne progressivement sa posture de paysagiste concepteur en s'emparant de méthodologies faisant davantage écho à celles de l'ingénierie territoriale. Que reste-t-il alors de la dimension esthétique, comment le BE tente-t-il de la réintroduire dans l'atelier ?

Le BE aura choisi pour cet atelier de proposer aux participants une visite à la ferme (voir description, Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » - MPP2.7). Le choix de celle-ci se sera opéré par comparaison entre différents « motifs paysagers » produits par les agriculteurs du Trièves, mais aussi par identification de personnalités inscrites dans un réseau d'exploitants, producteurs d'une agriculture qu'on espère (BE et élus) voir se développer dans le Trièves. Le BE, suivant une *éthique du paysage à visée médiatrice (TM)*, organise donc une modalité participative qu'on associe au modèle Structure*. Celui-ci, suivant cette fois son *éthique paysagiste à visée médiatrice (PM)* fait cependant confiance aux agriculteurs pour exprimer leur propre façon de concevoir la matérialité paysagère à travers leurs expériences quotidiennes. Il espère que dans leur accueil à la ferme, les agriculteurs la transmettront aux participants, ce qui permettrait de revenir à un modèle d'ordre plus Esthétique*. Cependant, on constate que cette espérance a été biaisée dans leur discours de bienvenue lorsqu'ils ont explicité leurs demandes auprès des élus : ils réclamaient la création d'une commission agricole au sein de la communauté de communes, le développement de l'approvisionnement des cantines collectives en bio et en local, etc. De cette idée plus stratégique qu'esthétique, le BE cherchera à revenir à des dimensions symboliques et esthétiques, en traduisant ces aspirations en « sites pilotes opérationnels ». Reprenant ainsi sa posture de concepteur (suivant son *éthique paysagiste à visée thématique*) le BE aura tenté d'éviter que leur demande, relevant du projet territorial, ne tombe dans une abstraction éloignée de toute transformation matérielle réalisable. C'est ce qu'il semble faire lorsqu'il propose un « jardin pédagogique des cultures », et qu'il fait entrer cela dans le programme d'actions découlant de la démarche (voir Action 1.6, Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP2).

Action 1.6 : le « Jardin des cultures »

- faire un lien plus évident avec le Pays du Trièves...
- promouvoir les activités agricoles et les initiatives du pays (groupes d'agriculteurs, centre de ressource sur l'agro-écologie Terre vivante, l'association Les Pousses vertes, les vigneron),
- communiquer sur l'exception culturelle et l'épopée agricole du Trièves, patrimoine vivant,

Contenu:

Créer un lieu culturel et cultural, outil de lien social pour les habitants présentant la diversité des paysages agricoles et des terroirs à travers l'histoire de l'agriculture du Trièves, l'évolution des productions du terroir et la singularité du Trièves, conçu comme relais avec les initiatives du coeur de pays (Terre vivante, les Pousses Vertes, les vigneron),... pour créer un espace à visiter »

Le « jardin pédagogique » est-il le bon concept, la bonne forme esthétique pour traduire les aspirations territoriales énoncées par les acteurs ? Si la restauration collective paraissait si importante aux yeux des agriculteurs, peut-être aurait-il fallu poursuivre l'atelier par un parcours vers les écoles et vers les « cuisines », ce qui aurait sans doute conduit à redéfinir l'architecture des lieux de restauration, celle des écoles, leur implantation, etc., avant même de concevoir des « jardins de culture ». De même que questionner leur pertinence programmatique, leur création et leur localisation devraient être interrogées au regard de fermes ou de lieux présentant déjà ce profil. Il suffirait de prolonger une modalité participative de type Structure* pour éviter que la perspective aménagiste et esthétique n'entre en contradiction avec le projet de territoire.

Marges d'apprentissage - le modèle Esthétique* face à l'émergence de nouvelles thématiques de projet de territoire

Le modèle Esthétique* appuie sa dimension opérationnelle (l'exigence de sa bonne réalisation) sur des contraintes et des atouts qui sont liés au lieu qu'il soit matériel, ou symbolique. En outre, nous pourrions dire que c'est le lieu qui « fait » le programme ou du moins qui donne les orientations intangibles à tenir pour que son organisation spatiale respecte des critères esthétiques. L'un des outils réglementaires qui permet de garantir cet aspect dans le temps est l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé). Le BE suivant une *éthique paysagiste à visée médiatrice et thématique* a donc l'idée, pour animer son dernier atelier, de confronter les participants de la MPP à l'exercice de rédaction d'un cahier des charges d'OAP.

Ce processus est-il compatible avec d'autres démarches participatives d'ordre plus territorial ? Ou que faudrait-il inventer de plus pour qu'il le devienne ? Le dernier atelier de la MPP ouvre sur ces questionnements. En effet, l'atelier du Plan de paysage avait comme spécificité d'être intégré à une journée spéciale d'échanges entre les commissions de grandes politiques de l'intercommunalité.

L'atelier sur le « mix énergétique » réunissait dans l'après-midi des élus qui avaient précédemment participé, au choix, à l'un des quatre autres ateliers⁸⁵ thématiques selon des commissions existantes à la communauté de commune (économie, agriculture et forêt, communication, paysage). Exposons tout d'abord les modalités participatives de cet atelier « mix énergétique » avant de revenir sur la dimension paradoxale qu'elle apporte au vu de l'atelier Plan de paysage orienté sur les OAP, et vécu précédemment par les participants :

⁸⁵ Intitulé des 4 ateliers : 1/Atelier Projet Paysage n°4 : « Paysage et urbanisme : quels outils pour préparer l'avenir ? »
2/Economie : « Identifier et hiérarchiser les pistes de développement du territoire (quels moteurs économiques ? Opportunité de la croissance verte ?) ». 3/Agriculture forêt : « Energie et GES dans l'agriculture et l'exploitation forestière en Trièves ». 4/Sensibilisation – Diffusion : « Comment entraîner les habitants et les entreprises dans la démarche ? »

Rappelons tout d'abord l'objet des territoires TEPOS (*Territoires à énergies positives*). Répondant à un appel d'offre du ministère, les territoires sélectionnés reçoivent des subventions en échange d'une promesse d'engagements : combiner différentes actions en matière d'efficacité et de sobriété énergétique : production d'énergie décentralisée et renouvelable, optimisation des ressources locales avec pour objectif final de produire plus d'énergie que d'en consommer d'ici 2021. Le BE du TEPOS proposait alors un débat participatif sur la question des « mix énergétiques » envisageables pour le Trièves. Techniciens et experts travaillant au TEPOS exposèrent donc dans un premier temps les besoins énergétiques du territoire, les ressources locales de production d'énergie mais aussi les ressources possibles d'économie énergétique. À la suite de l'exposé, le BE de TEPOS résume que parmi les différentes solutions techniques d'actions, aucune ne peut à elle seule répondre aux objectifs du TEPOS, mais que c'est une combinaison, un « mix » qu'il faut choisir : installation d'éoliennes, développement de l'énergie photovoltaïque, méthanisation, biocarburant, centrale hydro-électrique, bois énergie, isolation thermique de l'habitat, etc. Un travail de dimensionnement de toutes ces ressources sur le territoire (tant en production, qu'en économie) a été réalisé. Le réorganisant sous forme de jeu, le BE du TEPOS proposait aux participants par groupe de deux de composer leur « mix énergétique ». Il leur suffisait pour cela de choisir parmi des vignettes (représentant des ressources et des kJ), et de les coller sur un canevas (des feuilles A3 avec un nombre précis de cases).

Se prêtant au jeu, les participants réunis deux par deux, imaginaient des mix possibles. À la fin de l'exercice, l'on obtenait alors autant de variantes de « mix énergétiques » que de groupes participants, mosaïque de vignettes collées sur des feuilles A3 qui furent toutes rassemblées et affichées au tableau. L'exercice permettait une prise de conscience de la diversité des solutions envisageables, et faisait montre d'une grande pédagogie pour donner des ordres de grandeur et d'équivalence entre les différentes ressources du territoire. Le débat cependant, n'a pas été assez étoffé pour que l'on puisse comprendre la rationalité des choix de mix énergétiques proposés par les différents participants.

Cette rationalité, d'ailleurs, n'aurait-elle pas été pondérée par les expériences esthétiques sur les lieux ? En faisant ainsi travailler sur des vignettes, c'est toute la dimension spatiale et l'accroche au lieu qui manquait à l'exercice, accroche non seulement affective, mais aussi abordant les questions d'échelle, de composition, d'intégration des éoliennes au site, ce que, au contraire, les participants du Plan de paysage avait travaillé dans l'OAP au cours de la matinée. « [...] ils appellent ça projet, pour nous c'est pas du projet », telle est la façon pour Bruno Euler, le paysagiste d'exprimer le décalage qu'il observe entre la méthode du TEPOS, animé par une *éthique du paysage à visée thématique (TT)* et la sienne, aux facettes plus hybrides.

Aurions-nous pu mieux saisir le produit des deux démarches, en travaillant ces propositions de « mix » selon les différentes commissions d'élus ? La commission paysagère aurait-elle abouti à un résultat différent de celui de la commission économique ? Les participants du Plan de Paysage, se retrouvant fondus dans le public, nous ignorons si leurs propositions de « mix énergétique » avaient des points communs. Impossible alors de confirmer l'émergence d'un public relié par l'expérience paysagère fruit de leur apprentissage développé dans la démarche du Plan de Paysage.

Ce travail reste donc probablement à faire : s'emparer de quelques scénarios de mix énergétiques et explorer la façon dont ils pourraient prendre corps dans l'espace, et composeraient de nouveaux paysages. Il est probable que certaines solutions de « mix » seraient rapidement exclues ou revisitées en partant de l'expérience esthétique des lieux, et des exigences qu'elle révèle.

7.2.3. Bilan – Le Plan de paysage du Trièves – innovations et marges d’apprentissage dans le modèle Esthétique*

Le modèle Esthétique* bousculé a encore de la marge avant d’inventer des outils efficaces qui lui permettront le transfert d’une stratégie territoriale encore trop théorique vers un « design » paysager qui réponde au quotidien des habitants, et donc à leur mode d’habiter. C’est ce que nous tirons de l’atelier croisé entre la démarche TEPOS et le Plan de paysage. De toute évidence, la démarche TEPOS saura mettre en marche des « forums de motifs paysagers ». En effet, pour ne donner qu’un exemple, l’implantation d’éoliennes qu’il prévoit nécessitera la rencontre entre différents « représentants » des « motifs paysagers » : ceux des espaces ventés (ingénieurs mais aussi kitesurfeurs), ceux des lignes de crêtes, ou encore ceux qui défendent les couloirs de migration des oiseaux. Ces problématiques vont générer un nouvel ordre dans la fabrication du paysage de type Structure*. Evaluant plusieurs solutions envisageables pour composer un « mix énergétique », l’atelier interactif du TEPOS s’est fondé sur les ressources existantes du territoire (bois, soleil, vent, etc.). Or, il reste à inventer l’outil du modèle Esthétique* pour « filtrer » ces différentes stratégies et les rendre accessibles, appropriables, et donc réalisables dans l’environnement quotidien des habitants. Les BE des modèles Esthétique* « bousculés » (animateurs des Plans de paysage) ne sont encore qu’à mi-chemin de leur apprentissage sur la question. Mais, ils sont bien dans un apprentissage « double boucle » car les premiers ateliers du Plan de paysage présentent bien un mécanisme d’innovation dans lequel les outils sont inventés par des BE qui hybrident leurs valeurs (*facettes éthiques* (PM, PT, TT, TT)). Nous avons en effet montré que les outils de participation de type Esthétique* voient s’introduire des éléments de modalités participatives de type Structure*. Ils servent tantôt comme outils d’évaluation des projets de territoire passés, ce qui permet leurs réajustements, tantôt comme des leviers pour favoriser l’appropriation des projets de territoire. Le modèle Esthétique* « bousculé » fait notamment miroiter les solutions opérationnelles par des images paysagères d’aménagement, puis s’efface afin de laisser les acteurs du territoire porter les initiatives, remplacé in fine par un modèle plus territorial.

7.3. Modèle hybridé par « transcodage » – Le cas du Plan paysager prospectif du Piémont des Bauges/Combe de Savoie

Le cas du SIAGE du Pays de Vernoux et celui du Plan de Paysage du Trièves nous ont permis de mettre en évidence, à travers les aléas rencontrés par les CM/BE, comment le modèle Esthétique* ou le modèle Structure* sont bousculés par des façons dont les différentes formes de modalités participatives se télescopent. Même si ces turbulences « bloquent » parfois le protocole des CM/BE, elles sont loin d'être un frein au développement du projet. Au contraire, nous avons vu comment elles poussent les CM/BE à entrer dans un apprentissage « double boucle ». La reconfiguration de leur éthique professionnelle les pousse à inventer de nouveaux outils davantage en accord avec la façon dont les participants et les habitants veulent se saisir du projet. Dans ces deux premiers cas, les MPP ont eu tendance à résister aux instruments publics liés à l'aménagement du territoire ou à la protection du paysage tout en les modifiant et en les accompagnant. Se dessinent ainsi les prémices d'un nouveau modèle de MPP. Nous partageons les enjeux d'Halpern, Lascoumes et Le Galès à propos de l'instrumentation de l'action publique : il n'est pas question de s'intéresser à la politique d'instrumentation du paysage (des MPP figées), mais bien aux DPP, ce moment où « l'objet d'analyse devient le processus dans lequel est pris et par lequel se transforme un instrument, dont l'usage et les caractéristiques sont un enjeu social et politique entre ses concepteurs, ses utilisateurs, ses destinataires » (Halpern et al., 2014). Nous n'hésiterons pas à utiliser le terme de « dégradation », employé par ces mêmes auteurs pour exprimer la façon dont les instruments s'inscrivent dans une dynamique de décomposition/recomposition sous l'effet des formes de réappropriation, d'adaptation au terrain, ou encore de résistance au terrain. La « *dégradation* » est alors à prendre au sens d'un perpétuel renouvellement des instruments : aussitôt formulés, ils subissent des déformations liées à la façon de circuler dans le régime d'expérience des uns et des autres.

Alors que la déstabilisation des modèles mettait les CM/BE en situation de trouble dans nos deux premiers cas d'étude, nous allons voir dans ce nouveau cas, le Plan prospectif de la Combe de Savoie/Piémont des Bauges, que les principes de bousculement ou de « *dégradation* » d'un modèle sur l'autre ne sont plus subis mais au contraire complètement assumés par leurs animateurs. Ces derniers tirent les fruits de leur apprentissage « double boucle ». Leurs actions guidées par une éthique professionnelle aux valeurs plus riches et plus hybrides leur permettent dès lors d'assumer l'organisation d'un « *transcodage* » (Lascoumes), soit une façon de compiler des outils aux modalités participatives hybrides. La façon dont ils tendent ainsi à finaliser (à boucler) leur apprentissage « double boucle » va nous permettre d'aboutir à un nouveau modèle de MPP.

7.3.1. Le contexte de la MPP Combe de Savoie/Piémont des Bauges

Le Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie, notre troisième cas de MPP, est porté par le pôle aménagement du PNR du Massif des Bauges dans le cadre de sa mission urbanisme / paysage. Dans ce Parc, et particulièrement dans ce pôle, le concept de paysage est très marqué par un héritage urbanistique et par la création d'une commission aménagement du territoire qui, en relation avec des élus aux origines de la Loi Montagne, cherchait à l'expérimenter avant même sa formulation juridique. Notre nouveau cas de MPP s'inscrit donc dans l'une des quatre grandes missions⁸⁶ relatives à la fiche de poste du CM. Elle précise que celui-ci doit assurer une « mission d'accompagnement sur

⁸⁶ Les trois autres missions sont : 1/ Sensibilisation auprès des élus (formations, organisation d'ateliers d'urbanisme en partenariat avec des enseignements supérieurs). 2/ Accompagnement des documents d'urbanisme : (expertise pluridisciplinaire et transversale et avis donné en tant que Personne Publique Associée). 3/ Accompagnement sur de l'urbanisme pré-opérationnel, (appui technique sur la requalification d'îlots bâtis existants, développement de nouveaux secteurs urbains à destination de l'habitat et/ou de l'activité économique, requalification ou création d'espaces publics, etc.)

des réflexions prospectives : Schémas intercommunaux d'Aménagement et de Développement Durable (SADD) mis en place par exemple en coopération avec les SCOT, démarches d'animation territoriale sur le paysage, développement de nouvelles formes urbaines et architecturales (densité, nouveaux espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle...), innovation dans l'habitat (habitat intermédiaire, groupé) ». Pour répondre à cette mission, le CM prévoit en 2014 une ligne budgétaire pour organiser la démarche. Il imagine alors qu'elle puisse être mobilisée pour le secteur de la Rive Gauche du Lac et du Pays de Faverge : « Comment inventer une « ville-nature » qui viennent s'installer au bord du lac et qui ne soit pas uniquement le péri-urbain d'Annecy ? », un enjeu que le CM du Parc proposait d'aborder avec cette nouvelle Communauté de communes. Les élus cependant ne manifestèrent pas d'intérêt pour cette proposition du Parc, probablement parce qu'ils étaient parvenus, après de longs mois de labeur, à stabiliser un projet de territoire dans un PLUi. Bien que le Plan prospectif de paysage eût été mobilisé pour affiner l'outil règlementaire et pour amener à des actions plus opérationnelles, l'on peut s'imaginer que les élus avaient « flairé » dans l'outil « plan prospectif de paysage » sa fonction de *transcodage* qui, comme le souligne Lascoumes passe par des formes de « dégradation » de l'instrument initial. L'on comprend alors la crainte des élus à exposer leur tout nouveau PLUi au risque de cette « *dégradation* ».

Le PNR ouvrit donc sa proposition d'accompagnement à d'autres secteurs de son territoire. La Combe de Savoie/Piémonts des Bauges se montra intéressée. La démarche de prospective de paysage lui semblait pertinente à l'heure où les communes venaient de fusionner dans la nouvelle intercommunalité Cœur de Savoie (CCCS). L'on est aussi à la veille de la date butoir imposée par la loi pour faire évoluer les POS en PLU ou en PLUi, et à la veille d'une révision de SCoT. La démarche d'animation intercommunale sur le paysage apparut comme une possibilité d'engager une réflexion collective qui puisse aider la toute nouvelle CCCS à construire une vision stratégique et partagée de territoire avant de se confronter à ces documents juridiques. Le choix du PNR et de la CCCS sera de monter une opération légère n'impliquant que huit communes du PNR parmi les quarante-trois : Chignin, Montmélian, Arbin, Cruet, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint Pierre d'Albigny, Fréterive. Visée comme une démarche pilote, l' élu en charge de l'initiative espère que celle-ci s'étendra sur le territoire et impliquera les élus des trente-cinq communes⁸⁷ restantes. Ce sont les huit communes de la « Combe de Savoie » appartenant à une même unité paysagère⁸⁸, un piémont des Bauges, marqué par un coteau viticole emblématique, limité à l'Ouest par les crêtes du massif des Bauges, et à l'Est par l'Isère) qui auront bénéficié de l'accompagnement du Plan prospectif de paysage. La démarche sera lancée au lendemain des élections municipales de mars 2014 avec les nouvelles équipes en place.

7.3.2. Organiser une forme de « transcodage » dans la nouvelle MPP

Il nous faut adapter et redéfinir le processus de « *dégradation* » des instruments par *transcodage* emprunté à Lascoumes pour le resituer dans une compréhension de l'action publique spécifique au paysage. Pour nous, il s'agira d'un cycle qui met en jeu trois « moments de paysage » que nous proposons de définir⁸⁹ ainsi :

- Premier moment : le paysage est le contexte ou un élément de contexte, où les habitants prennent des initiatives sans se soucier de politiques publiques particulières. Par leurs actions, ils génèrent une

⁸⁷ À l'occasion du deuxième appel à projet « Plan de paysage » du ministère, la Communauté de communes prolongea la démarche sur d'autres secteurs de son territoire.

⁸⁸ Cette unité paysagère fait partie des huit structures paysagères que le PNR s'engage à valoriser dans sa charte.

⁸⁹ Ces définitions découlent d'un travail collaboratif avec Edith Chézel dans le cadre de Méthéogéo, séminaire doctoral annuel qui visait à confronter les travaux de doctorants avec celui d'un chercheur invité, en l'occurrence P. Lascoumes pour l'année 2015.

matérialité physique sur le territoire qui leur est propre. Ils agissent en fonction de leur culture, de leur sensibilité. Les formes paysagères se construisent par les interactions entre une sphère habitante et une sphère matérielle qui s'autorégulent par les mêmes outils que les modalités participatives Esthétique* sans que celles-ci soient nécessairement portées par une institution.

Si nous voulions rendre compte du paysage « contexte » de la Combe de Savoie, nous dirions que celui-ci aura été modelé par une activité agricole traditionnelle, mêlant pastoralisme, viticulture et polyculture. Cette activité se sera mise en place autour d'un habitat en villages groupés au-dessus du lit majeur de l'Isère, et bénéficie de l'exposition ensoleillée des piémonts. Terrasses abandonnées, nouvelle mécanisation, apparition de pépinières de vigne, conditions économiques mondialisées, la matérialité paysagère se transforme et dépasse le processus de fabrication vernaculaire d'un paysage-contexte. Pour inciter l'exploitant à maintenir la qualité de sa production et le paysage dans une certaine structure, des politiques publiques sont mises en place. Le paysage est alors instrumentalisé.

- Deuxième moment : le paysage est instrumentalisé, les caractéristiques des « motifs paysagers » et la façon dont ils sont organisés vont être à l'origine de la régulation d'autres instruments de politique publique, tels que AOC, SCoT, PLU, les périmètres de protections de site classé, etc. Gérés comme des ressources par les porte-paroles qui les négocient, les nouveaux « motifs paysagers », instrumentalisés, renvoient déjà à un projet de territoire stabilisé par une sphère institutionnelle (règles, normes, plans de gestion, etc.).

- Troisième moment : le paysage est processus de renégociation du projet de territoire, il est travaillé comme un bien commun, relevant d'un processus de construit territorial tel que le décrivent J.-P. Le Bourhis et P. Lascoumes dans leur article sur « *Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures* » (Bourhis & Lascoumes, 1998). L'équilibre entre paysage-contexte, paysage instrumentalisé et politiques publiques diverses est revisité. C'est ce que nous allons montrer dans l'expérience du Plan prospectif du paysage de la Combe de Savoie/Piémont des Bauges.

Soulignons que ces moments peuvent être co-construits et contemporains bien que le premier moment aurait tendance à être antérieur aux deux derniers. La mouvance de ces trois moments de paysage n'est pas linéaire dans le temps. Elle dépend des acteurs qui les utilisent, de la façon dont ils se les approprient ou les fabriquent. Ils peuvent entrer en compétition, et même en conflit. C'est dans l'exercice de leur confrontation que se dégage un processus de *transcodage*. Rappelons cette notion développée par P. Lascoumes (Lascoumes, 1994, 1996) : le *transcodage* est l'analyse de décomposition en étapes pour expliquer la façon dont s'opèrent les problématisations des enjeux actuels de société. En effet, pour lui il s'agit de savoir : « non seulement comment sont rendus politiquement traitables les enjeux contemporains, mais aussi comment ceux-ci parviennent [t-ils] à mobiliser les dispositifs sociaux et politiques de connaissance et de décision [...] » (Lascoumes, 1996). L'auteur propose de considérer le *transcodage* selon quatre modalités : 1/ reformuler un problème à partir de l'agrégation d'informations et de pratiques éparses et le présenter dans une totalité. 2/ les transférer dans différents registres intellectuels et pratiques. 3/ En assurer la diffusion à des champs sociaux de logiques différentes. 4/ Considérer les effets sociaux que cela engendre et donc restructurer un nouveau cadre cognitif.

Notre objectif est de montrer en quoi les MPP offrent des formes de *transcodage* bien spécifiques qui prennent en compte la dimension sensible et créative dès la première étape d'agrégation des données. C'est l'idée importante qui sous-tendra toute notre implication lors de la MPP « Plan prospectif de paysage sur la Combe de Savoie/Piémont des Bauges ». Nous pourrions alors conclure sur une nouvelle caractéristique des MPP permettant de les qualifier de DPP. Les MPP

deviendraient DPP à partir du moment où elles apparaissent comme des instruments particuliers de l'action publique dont l'aspect procédural tend autant à modifier des instruments publics déjà en place, voire à les dégrader, qu'à en faire émerger de nouveaux.

7.3.3. Une Grande Carte de 9 mètres de long comme outil de transcodage

Un BE composé d'une paysagiste, d'une paysagiste-urbaniste, et de deux architectes a été recruté pour animer cette démarche intercommunale. La commande exigeait que le Plan prospectif de paysage soit élaboré de manière collaborative, en impliquant des élus, des socioprofessionnels et des habitants. Plus précisément, il s'agit d'engager une réflexion pour établir la façon dont le maillage des espaces naturels, agricoles ou artificialisés, puisse constituer la base d'éléments d'actions plus opérationnelles. Quelle que soit l'échelle des projets opérationnels, ces derniers devaient viser à maîtriser l'étalement urbain et à valoriser le territoire par des ambiances paysagères. Pour cela, le BE devait atteindre trois objectifs : l'animation d'ateliers participatifs de paysage ; la cartographie des enjeux paysagers et l'élaboration d'un programme d'actions visant des objectifs de qualité paysagère à déterminer pendant la démarche.

Réalisation de la Grande Carte : les choix de représentations comme recherche d'hybridation

L'une des propositions majeures sur laquelle a été recruté le bureau d'étude concerne sa proposition d'utiliser au cours de ses ateliers une grande carte du territoire imprimée sur une bâche de neuf mètres de long. Si dans les précédents cas d'étude, les CM/BE étaient chahutés par la coprésence de modalités participatives divergentes, cette fois-ci les CM/BE assument volontairement que la carte puisse incarner des ambiguïtés d'interprétation. Ils tirent les fruits de leur apprentissage « double boucle », mobilise une éthique plus hybride pour construire leurs outils. La construction de la carte va être pour eux un moyen de collecter des données de « paysage » déjà instrumentalisées tout en s'autorisant une perspective quant à ses « dégradations », c'est-à-dire pouvant être remis en question par le jeu de relation de ses concepteurs, ses utilisateurs, ses destinataires (Halpern et al., 2014).

La conception de la carte est l'occasion d'un premier questionnement : faut-il utiliser le fond d'une carte IGN (1/25 000), ou une photo aérienne ? Le choix de ce fond de carte oriente-t-il déjà vers l'une ou l'autre modalité participative (Esthétique* ou Structure*) ou bien même une meilleure façon de les hybrider ? De toute évidence, la représentation d'une photo-aérienne rend les gens plus attachés aux détails, à leurs façons d'habiter, et renforce l'aspect relationnel. Mais il paraît alors plus difficile de revenir à des données plus abstraites, plus stratégiques et instrumentales. Inversement, la carte IGN présente déjà une forme de schématisation, de conceptualisation globale du territoire, stratégie recherchée d'une logique territoriale. Pour le BE, elle n'éloigne pas pour autant une logique esthétique. En effet, elle oblige à un travail de relation entre mémoire des lieux et projection sur une carte et ouvre à un développement sur l'imaginaire. C'est donc sur cette option⁹⁰ que le BE s'arrêtera (voir carte, Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » - MPP3.4).

⁹⁰ Le choix du fonds IGN sera motivé par deux autres raisons : une contrainte technique (les données IGN sont plus récentes que l'orthophotoplan possédé par le PNR), une autre d'ordre pratique (l'IGN facilite le travail d'appropriation du nom des communes et des lieux-dits pour le BE).

La quête de données à reporter sur la grande carte : indices de « dégradation des instruments »

À l'heure de l'élaboration de la Grande Carte, CM et BE d'étude entrent dans une phase d'enquête, c'est-à-dire qu'ils vont découvrir les différentes logiques d'acteurs. Cela les amène à formuler des problèmes successifs donnant progressivement corps à une complexification du projet paysager qui intègre et considère les préoccupations et les intérêts de chacun. Voyons, comment l'idée de représenter d'autres « couches cartographiques⁹¹ » de données à celles de la cartographie IGN les entraîne dans la découverte d'instruments fragiles, déjà en cours de « dégradation » :

- Première indice de *dégradation* : Tout d'abord, germe l'idée de représenter sur la Grande Carte les éléments que l'on trouvait sur le plan de Parc réalisé lors de la Charte, en particulier les « zones paysagères remarquables ». Elles correspondent globalement sur ce secteur du Parc à des surfaces de vignes. Premier détail frappant : les périmètres de ces secteurs diffèrent selon que l'on observe la version définitive en fichier pdf, et la base de données vectorielles du Parc. C'est un peu comme si l'on avait supprimé à la dernière minute le zonage de certains secteurs lors de la publication officielle du fichier pdf. Est-ce dû à des pressions d'élus qui tentent de se préserver de conflits à venir à propos des « zones protégées » inscrites au plan et des zones de projets ? Un deuxième indice fondé sur une autre situation nous semble refléter ce qui a pu se passer lors de la publication du Plan de Parc, révélant des enjeux cachés de ce zonage.

- Deuxième indice : Dès lors que le Plan est observé dans le détail, les « zones paysagères remarquables » sont remises en cause. Afin de valider le graphisme de la carte géante et de l'envoyer à l'imprimeur, le BE avait imprimé en taille définitive un extrait de la carte, sur la commune de Cruet. Le président de la commission aménagement, par ailleurs maire de Cruet, observant l'extrait de carte, s'aperçoit que l'aplat « zones paysagères remarquables » couvre un secteur de son village qu'il compte urbaniser ! Avec prudence, le maire suggère que ce motif ne soit pas trop prégnant sur la carte.

- Troisième indice : On retrouve la même prudence à propos de l'affichage de la donnée sur les « pelouses sèches » qui vient de faire l'objet d'un recensement méticuleux l'année précédente par une stagiaire du Parc. Lorsqu'il s'agit de rendre la donnée publique, - la carte doit être exposée à la foire de Qu'Ara Bara -, le Chargé de mission biodiversité hésite : les données sont fiables mais temporaires. On ne sait pas si ces pelouses sèches ont encore une valeur dans l'état actuel. Il ne faudrait pas qu'elles apparaissent de manière trop nette... Tel est ce que semble désirer le CM biodiversité du Parc.

En bilan, l'on s'aperçoit qu'au cours de cette quête d'éléments et par la façon dont les uns et les autres sont prêts ou non à les afficher publiquement, on aboutit bien à la compilation intéressante d'un ensemble de données que le BE aura réduites à un graphisme léger, une trame grossière de pointillés colorés, quasiment imperceptibles lorsque l'on regarde la Grande Carte dans son ensemble. Ce choix nous semble aussi révéler un positionnement qui permet de revisiter tous ces périmètres de façon collective lors de la démarche. Les CM/BE vont se servir de la Grande Carte comme objet symbolique capable de fédérer le groupe de participants. Ils vont leur proposer de parcourir physiquement la Carte exposée à même le sol, et de l'investir progressivement sous forme d'exercices de bricolage, guidés par le BE (voir photos, Annexe « carnet ethnométhodologique » - MPP3.4).

⁹¹ Le BE cherchera à reporter sur la Grande carte des couches cartographiques provenant du ScoT, du Plan de Parc, etc.

« L'idée de la Grande Carte, c'était pour symboliser le fait qu'on travaillait sur un territoire, et on rigolait en disant : « On veut que les élus soient en chaussettes sur ce territoire. » En chaussettes, symboliquement, c'est à dire qu'ils enlèvent leurs oripeaux d'élus, etc., qu'ils touchent le sol, qu'ils soient les pieds dans la boue, un peu comme ça. Et cette grande carte-là, elle symbolisait un petit peu ça. Et en même temps, qu'ils se voient tous les uns à côté des autres, c'est à dire, c'est comme si on faisait une rétraction de leur territoire, et qu'ils se retrouvaient, oui, dans un bain, comme ça, et on trouvait que symboliquement, c'était très fort, ça. Et j'ai eu d'ailleurs des images un peu comme ça au tout début, notamment à la première réunion démarrage. J'ai ressenti ça : que quelque part on les avait rapprochés symboliquement. »

[Extrait de l'entretien avec Benoît Evrard, architecte.]

7.3.4. Transcodage au cours des ateliers qui se répondent

La dizaine d'ateliers du Plan prospectif de paysage a été l'occasion de nombreuses expériences. De la représentation cartographique de la Grande Carte à la maquette en terre crue en passant par le théâtre-forum, la démarche paysagère a exigé un rapport sensible à la matérialité du paysage et à la matérialité des supports de représentation à toutes les étapes : du diagnostic à la définition des enjeux (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologie » - MPP3.5 et Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP3). Ces différentes expériences permettent d'observer les jeux de pouvoir et d'interactions mais aussi d'en bouleverser progressivement la nature.

Nous proposons d'examiner comment ont fonctionné les ateliers sur « sites de projet ». Ils avaient pour objectif d'engager les participants dans un processus de conception d'espace et d'aménagement. Ils ont été l'opportunité de redéfinir les problèmes à partir de la compilation des connaissances glanées au fil de précédents ateliers et issues de régimes d'intelligences et de pratiques très variés comme les ont approfondis les ateliers thématiques⁹². Le travail de conception, en tenant compte des diverses problématiques, répond aux principes de transcodage, quand les ateliers de projet sont couplés aux ateliers plus thématiques.

« Destabiliser » les instruments : le site de la gare à Montmélian

Lors des ateliers de projet, une étape de la conception consiste à revoir ce qui a été établi dans les ateliers thématiques, en particulier les instruments des politiques publiques. Les méthodes de conception tendent à les déstabiliser, ce qui permet de les reconsidérer et de les améliorer grâce à de nouveaux éléments de connaissance. Une façon de déstabiliser l'instrument serait d'offrir aux élus ou aux techniciens d'autres voies que les pratiques normatives qui les conduisent à des politiques publiques systématisées.

Lorsqu'il demande aux élus de participer à l'élaboration d'une maquette en terre glaise, le BE cherche à dépasser le langage technique et l'embrigadement d'un discours politique. Au moment du bilan, il résume ainsi comment il a sollicité un des élus, enraciné depuis plusieurs mandats dans ses fonctions :

« Je veux qu'il mette les mains dans la boue. Parce qu'il connaît tellement bien son territoire, il a tellement été au cœur de plein de discussions, plein de choses, etc. que c'est très très difficile pour lui de lâcher tout ça. Et comment revenir aux fondamentaux qui est le grand paysage ? [...] Voilà, la géographie, la cassure. Et puis lui dire : Tiens, y a une coupure qui est cette voie ferrée. Donc, j'avais vraiment envie de parler de géographie [...]. Donc, c'était un peu gonflé de ramener cette terre, mais quelque part, j'ai trouvé que c'était très

⁹² Ces deux formes d'ateliers étaient exigées par le PNR dans le cahier des charges. Fruit d'un bilan réflexif des précédents cas de MPP étudiés, ils apparaissent comme une solution pour articuler différentes modalités participatives.

important qu'il s'amuse un peu en rigolant jaune. Voilà : « Qu'est-ce que tu me fais faire avec cette boue ? [...] » [Extrait de l'entretien avec Benoît Evrard, architecte.]

Le BE provoque ainsi un jeu de pouvoir entre les participants, les uns se prêtant au jeu, d'autres non, le considérant comme « indigne » de leur posture sociale.

Un autre exemple d'atelier de projet illustre comment les instruments sont déstabilisés au cours des ateliers, et comment le travail de conception de site permet de les recombinaisonner.

Cheminement au travers des régimes de connaissances et de pratiques : atelier autour de la redéfinition des « coupures vertes »

L'atelier « coupure verte » fait partie de la deuxième série d'ateliers dits « de projet ». Avant de plonger les participants dans la conception d'un projet de paysage détaillé, l'atelier est d'abord soumis à l'échelle du terrain, à savoir une grande traversée motorisée entre la commune de Cruet et celle de Saint-Jean-de-la-Porte, porteuse d'une première interrogation : « Qu'est-ce qu'une coupure verte ? » La conception de ce site va s'appuyer sur toutes les définitions de sens « accumulées » au cours des précédents ateliers. Voyons comment ils font écho au concept, et comment la MPP intègre progressivement des registres intellectuels et pratiques très différents, pratiquant ainsi l'art de « transcoder ».

a. Jargon technique et instrument de différentes politiques publiques

Les « coupures vertes » appartiennent à un jargon technique. Élément de composition du territoire, que sont-elles véritablement ? Le BE propose de ré-explore collectivement cette notion. Dès le premier atelier, de façon tout à fait franche, il interroge différents instruments de l'action publique qui lui semblent se rapporter à ce concept. Il invite à les remettre en question au regard de la façon dont ils « cohabitent » sur le terrain. Les participants sont priés de reporter sur la Grande Carte les différentes limites qui constituent les « *coupures vertes* » issues de différents documents de gestion et de planification : SCoT (Schéma de cohérence Territoriale), SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), et Plan de Parc.

La carte se retrouve alors bariolée de bandes de scotch Nord-Ouest/Sud-Ouest. Une première trame de recomposition du problème se dessine : les emplacements des « *coupures vertes* » de chacun des documents et des productions des participants ne se superposent pas. Même si les différents auteurs des documents ne sont pas présents à l'atelier, l'on pressent la nécessité d'une recherche de nouveaux équilibres plus cohérents.

Chacun des documents apportant des variantes, l'on suggère alors aux participants de définir leurs propres « *coupures vertes* », avec une nouvelle couleur de scotch. Cette fois les arguments sont tirés de leurs observations de terrain⁹³. Que « contiennent » ces nouvelles « coupures vertes » ? Pour le savoir, il nous faut revenir sur le partage et les observations collectives issues du travail de terrain réalisé au cours de la matinée mais aussi au fil des autres ateliers. Les « coupures vertes » que dessinent les participants dans les MPP acquièrent un sens commun, à dimensions multiples agrégeant des formes sensibles, symboliques mais aussi écologiques, techniques. En outre, elles acquièrent un nouveau sens « habitant » qui enrichit les instruments des politiques publiques.

⁹³ Exercice d'autant plus facile que les participants y ont été préparés dans la première partie de l'atelier : ils ont déjà représenté, sous forme de collages et d'annotations, le bilan de leurs observations de terrain effectuées dans la matinée.

b. Observations de terrain : ce que « contiennent » les coupures vertes

Comment le BE s'organise-t-il pour rendre explicite et partageable le « contenu habitant » des « coupures vertes » qu'il cherche à redéfinir avec son groupe de participants ?

Pour animer cet atelier de terrain, le BE propose aux participants de commenter la structure du paysage à partir d'un premier point de vue, dégagé de l'exercice « points, lignes, surfaces » (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » - MPP3.5 et Annexe « CR des ateliers et synthèse » - MPP3). Le débat s'engage sur ce qui ne fait pas consensus : l'homogénéité des surfaces agricoles occupées par la vigne, le séchoir à maïs... Représentations du « beau » et valeurs sociales entrent en confrontation.

Sur le site de Mians, situé face au versant sud du piémont, les participants sont invités cette fois à mettre le doigt sur un élément qui les intrigue ou qui ne correspond pas à l'image de la structure du paysage qui leur serait identitaire. Par exemple : pourquoi cette ligne verte de sapins telle une saignée horizontale dans la forêt de feuillus ? C'est ici l'occasion pour un participant d'exprimer son vécu. À la fois habitant et maire de la commune, il évoque son enfance et justifie les choix d'aménagement issus des travaux du RTM (Restauration des Terrains de Montagne) : « Quand, j'étais encore enfant de chœur, une pierre a déboulé dans l'église, une camarade a péri dessous. Cette ligne verte foncée au dessus du bourg, c'est les travaux de revégétalisation qui accompagnent le merlon de protection du village. » Ainsi, cette ligne dans le paysage n'apparaît plus comme une balafre dans le paysage, ni uniquement comme la simple marque d'une solution technique visant la protection du village. Elle devient aussi le symbole d'une société marquée par sa culture du risque et la mémoire des histoires évènementielles.

À la question « qu'est-ce qu'une coupure verte ? », il y a deux façons de répondre : ce sont les paysages qui ne sont pas « surlignés » d'une « ligne verte » (le merlon protecteur – talus technique visant à arrêter ou dévier les pierres et blocs rocheux provenant des falaises et versants stabilisés ici par une ligne de conifères situé au dessus des villages habités) ou encore : ce sont les surfaces viticoles où « la montagne est susceptible de débouler dans la vie et l'activité des humains », tels qu'en témoignent les blocs de roches dans les rangs de vignes.

Progressivement, l'on découvre ce que « contiennent » les coupures vertes. C'est la deuxième réponse. Les limites qui les constituent ne sont plus uniquement des lignes structurelles, mais, pour certaines, elles contiennent des histoires, des relations au vécu de chacun. Partagées avec le groupe, elles sont parfois anecdotiques, parfois reconnues comme symboliques d'une histoire et d'une culture commune. Ces limites, comme nous le voyons, sont composées de techniques et d'affects.

c. Les « coupures vertes » vécues de l'intérieur : une collecte de données qui se maintiennent dans le temps : transcodage par la photo, transcodage « en bouteille ».

Un autre atelier (l'atelier « viticulture ») permettait d'arpenter les coupures vertes, cette fois de l'intérieur. Orienté par un questionnaire à illustrer par des photographies au cours de différents parcours (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » MPP3.5, Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP3), il a donné lieu à des prises de vue particulièrement réussies grâce à une très belle matinée d'automne. Une certaine homogénéité se dégage des photos, renforçant le sentiment d'appartenance de tous à un même territoire. La photo crée aussi une permanence, image plus facilement diffusable sur du long terme que des mots. Elle participe à l'effet de transcodage inscrit dans le temps. Ce moment de partage esthétique fut accompagné d'une invitation improvisée par un viticulteur à goûter au produit de sa vigne dans sa cave. La dégustation a ainsi renforcé l'exacerbation des sens de chacun et la convivialité du moment, malgré la diversité des parcours effectués par les participants. Le goût et la saveur du vin, valeurs sensorielles qui traversent le temps en bouteille, ne

sont-ils pas aussi une façon de passer d'un registre technique – le savoir-faire des viticulteurs, sculpteurs de paysages – à un registre sensoriel faisant écho à l'idée de transcodage ?

d. Dimension réglementaire

Dans le cadre de cet atelier, l'expérience sensible s'est couplée du témoignage d'un élu qui aura présenté en salle un outil mis en place dans sa commune à l'occasion d'une révision de PLU. Un nouveau registre, celui-ci, législatif et réglementaire, y est introduit. En effet, sur son territoire, les vignes ont pour caractéristique de pousser sur des pentes raides, cultivées perpendiculairement aux courbes de niveau. Entre les rangs, l'aspect verdoyant est issu d'une politique anti-érosion. Cette politique aura permis à l'époque d'engager des changements de pratiques chez les agriculteurs, à les faire tendre collectivement vers de comportements raisonnés de l'utilisation de désherbants. Les villages, nichés au sein des vignes, offrent un beau cadre de vie aux habitants. Partant d'un constat technique d'une part, et d'un constat esthétique de l'autre, surgit la nécessité de poursuivre la réflexion sur les désherbants par celle des entrants polluants liés aux traitements de la vigne proche des habitats. Une limite de quarante mètres de transition entre habitations et vignes a été travaillée sur la base d'une négociation : les agriculteurs s'engagent à ne plus traiter dans cette limite de 40 m, mais en contrepartie, les habitants s'engagent à ne plus bâtir dans cette même zone (Voir extrait du document d'urbanisme, Annexe 3 « CR des Ateliers et synthèse » - MPP3). Cette négociation, traduite dans le règlement d'urbanisme, apparaît comme une nouvelle facette de transcodage. On aurait pu, au cours de cet atelier, prolonger la réflexion sur le devenir des formes paysagères et des usages de cette zone, en travaillant à l'implantation et à la composition de haies arborées ou en inventant un réseau d'espace public. Ce travail encore plus fin sur un nouveau projet paysager aurait intégré de nouveaux régimes d'action, penchant vers un véritable dessin de conception.

e. L'atelier de projet à Saint-Jean-de-la-Porte : la conception

Bien que cette recherche fine de dessin des espaces n'ait pas été envisagée à la suite de l'exposé du document réglementaire du PLU de Fréterive, l'atelier de projet « coupure verte » va tendre vers cette nouvelle forme de transcodage : passer d'un schéma de principes issus d'un document réglementaire à des propositions plus fines de composition de l'espace et de ses éléments paysagers.

Un premier arrêt sur le terrain permettait de récapituler l'ensemble des rôles que peuvent jouer une coupure verte. Un deuxième arrêt aura été l'occasion d'explorer un site de façon plus approfondie. Le BE accompagne alors les participants dans le processus de conception, en suivant le protocole dont il a l'habitude : son but est de transformer progressivement la réalité en donnant davantage de sens à ce qu'il a découvert sur le terrain. Pour cela, il propose aux participants de représenter ce qu'ils ont repéré sur un orthophotoplan (photo aérienne et cadastre) imprimé sur carton plume. Pour faciliter le dialogue, encourager les tests et les négociations, la production s'est faite à partir de bouts de laine épinglés dans le carton plume facilement repositionnables. Ainsi, progressivement, les bouts de laine ont servi à identifier non seulement les éléments structurants, tels que murs en pierre sèche, allées d'arbres, mais aussi des symboles : cônes de vue, accès au site, etc. Bien que l'atelier n'aille pas jusqu'à une esquisse finale, le résultat donne une idée des éléments qu'il faudrait inscrire dans un cahier des charges pour réaliser l'opération dans le réel. En fait, le travail reste dans le registre d'un schéma de principes qui pourraient à nouveau être « réinjectés » dans un document d'urbanisme par exemple sous forme d'OAP.

Bilan sur les ateliers qui se font écho autour des coupures vertes

Faisons le bilan de cette redéfinition des « *coupures vertes* ». Elles sont à la fois un élément fonctionnel dans une perspective écologique (corridor écologique), un élément d'intérêt économique si on les considère comme objets de préservation des surfaces agricoles, et enfin, elles sont un élément de composition identitaire du paysage munies d'une portée émotionnelle, sensible et symbolique. Passer d'un enjeu à l'autre nécessite de passer d'une forme d'expérience et d'expression à une autre : de la balade à la dégustation, en passant par l'outil réglementaire, ou à la co-conception de maquettes⁹⁴. Les « grandes parenthèses » qu'étaient le symbole cartographique des documents institutionnels (type SRCE, Plan de Paysage, SCoT) pour représenter les « coupures vertes » ne qualifiaient aucunement ce qu'étaient les espaces et le paysage de la frange entre « l'espace ouvert » et « l'espace bâti ». La MPP aura permis de transformer, de renégocier des symboles normatifs cartographiques par un travail de représentation graphique des sites en y relevant ce qu'ils ont de sensible, d'émotionnel, ou de symbolique. On passe d'un simple signe (la parenthèse) à une véritable représentation d'un projet de paysage ou du moins d'une esquisse pouvant l'orienter concrètement. S'arrêtant avant une esquisse trop aboutie, les BE sont les accompagnateurs d'un style de projet s'apparentant aux préconisations que l'on pourrait trouver dans une OAP ; ainsi ils peuvent boucler un cycle de transcodage, c'est-à-dire espérer que leur travail entre à nouveau dans un document institutionnalisé et réglementaire⁹⁵. Annoncé ainsi, c'est bien un nouveau cadre cognitif qui est créé, qui assure et « qui stabilise des principes de jugement dans le réseau concerné » (4^{ème} modalité de transcodage de Lascoumes).

7.3.5. Bilan : Plan de paysage de l'Albanais savoyard – innovation dans l'hybridation entre Esthétique* et Structure*

Nous avons projeté le SIAGE et le Plan de paysage dans deux modèles types Esthétique* et Structure* tout en montrant la façon dont ils ont été bousculés. Le Plan prospectif de paysage du Piémont des Bauges/Combe de Savoie, lui, est assimilé à un modèle plus hybride : les situations de turbulence de ce modèle sont davantage assumées voire même provoquées par les outils de *transcodage* développés par les CM/BE et ce, en vue d'accompagner la transformation d'instruments de l'action publique.

L'idée principale de la MPP lancée sur le Piémont des Bauges/Combe de Savoie reposait sur l'idée qu'il fallait s'emparer conjointement du *dessein*⁹⁶ du paysage (logique Structure* et

⁹⁴ L'exemple offre une illustration de la connaissance ambulatoire proposée par William James (2005). Lapoujade (1997) résume les trois propositions qui définissent cette posture de recherche :

- La connaissance est une déambulation : l'expérience du mouvement (le cheminement de proche en proche, de rencontre en rencontre, d'expérience en expérience) et le mouvement de la recherche sont liés;
- Le pluralisme : la ville éclatée ou le territoire, paysage étudié est un archipel, un patchwork, où chacune des rencontres exprime un des petits mondes singuliers qui le composent;
- Le connexionnisme : la connaissance est une exploration et une mise en réseau de cette diversité.

⁹⁵ Autre cas qui présente aussi ce jeu d'aller et retour entre une dimension instrumentalisée, puis désinstrumentalisée dans un atelier de conception, pour finalement réapparaître sous forme d'OAP, à réintroduire dans des règlements d'urbanisme : l'atelier « habiter ». Le BE sera parti d'un aspect réglementaire : un SCoT qui régule des taux de surface à urbaniser. L'atelier de conception permettra de revisiter l'instrument à l'aide d'outils sensibles. L'esquisse auquel le BE aboutira est ensuite envisagée de sorte à être la base d'une OAP.

⁹⁶ Ce rapport entre dessin et dessein se retrouve chez Augustin Berque dans la relation motif/motivation. Les motifs spatio-temporels, nous dit Augustin Berque (2000), sont à la fois ce que nous y voyons (des forêts, des villes, des montagnes...) et quelque chose qui suscite en nous des raisons d'agir de telle ou telle façon. Ces motifs paysagers, configurations particulières de l'environnement relèvent de ces catégories générales que sont les

Gouvernance*) en même temps que du *dessin* (logique Esthétique*) permettant le développement de ces outils de *transcodage*. Pour cela il a fallu que le cahier des charges ait une double exigence : non seulement la MPP devait aboutir à une cartographie stratégique d'un projet de territoire (fondée sur une structure paysagère), mais la MPP devait aussi amorcer un travail de conception sur des sites afin d'alimenter un plan d'action. Celui-ci permettait d'en entrevoir la faisabilité et d'imaginer de réelles ambiances paysagères à atteindre dans le futur. Acceptant le jeu, le BE retenu aura organisé une dizaine d'ateliers sous deux formes proposées aux participants (élus, habitants et personnes ressources) : l'une d'ordre plus thématique, l'autre dite « de projet » ou d'« exploration de site ».

Que retenir de l'avantage lié à la mise en place de ces deux formes d'atelier ? De toute évidence, elles ont offert l'opportunité aux concepteurs d'affiner leur analyse de site, de dénicher - pratique essentielle chez les paysagistes-concepteurs en début de projet - des indices qui parlent de l'histoire du site, de ses usages et en outre, de la recherche d'un « génie du lieu », bien au-delà des simples traces immédiates que l'on pourrait trouver sur un site. La diversité des ateliers, notamment thématiques, leur permet d'intégrer toutes les formes de saisie que les participants leur révèlent : de la dimension émotionnelle, sensible et symbolique aux dimensions écologiques, techniques, économiques. Assimilé, le travail de conception sur les sites de projets exploratoires offre ces différents leviers d'entrée, avec lesquels les participants composent et donnent sens à leurs propositions. Grâce à ce travail de composition sur ces sites exploratoires, les lieux se répondent les uns les autres sur le territoire et en retour ils permettent de valider ou de modifier des actions davantage ciblées sur des stratégies plus globales de territoire et sur des thématiques plus larges (touchant aux domaines de l'action publique).

La façon dont les CM/BE s'attèlent à la *dégradation* des instruments stratégiques en explorant des formes et des possibilités opérationnelles (technique et humaine) permet de donner corps à une nouvelle matérialité paysagère inscrite dans la réalité. Elle pourra à son tour faire l'objet d'une nouvelle gestion par les *instruments* de l'action publique. Si le transcodage fonctionne par cycles, il faut surtout reconnaître qu'il est composite de plusieurs voix qui se superposent : la première est celle de la dégradation des instruments, la deuxième celle de l'évolution matérielle, et la troisième, celle de l'émergence de nouveaux instruments négociés entre acteurs. L'on retrouve dans la recherche méthodologique de cette MPP une proposition d'orchestration de l'ensemble de ces voix mobilisant l'ensemble des capacités propres aux paysagistes telles qu'Isabelle Auricoste (2003) les relève : « Une capacité à lire les paysages et à appréhender les règles qui organisent leur matérialité évolutive (...). Un savoir composer et un savoir construire l'espace grâce aux langages des formes (...). Une capacité à maîtriser dans le temps le processus de projet en reliant les deux compétences précédentes (...). Une capacité à s'inscrire dans la dimension sociale de la profession, c'est-à-dire une aptitude à analyser les regards, les représentations, les attentes, à comprendre les stratégies d'acteurs et sur cette base à communiquer et à dialoguer (...) » (Donadieu, 2012, p175). Le Plan de paysage de la Combe de savoie/piémont des Bauges dévoile la façon dont cette capacité est poussée à son paroxysme lorsqu'elle est accompagnée d'un phénomène d'apprentissage qui conforte les praticiens dans une hybridation leurs valeurs.

prises écouménales (idem) — ressources, contraintes, risques et agréments - toutes choses qui concernent forcément les affects des humains et motivent leurs actions, tout en étant fondées dans l'environnement biophysique lui-même. Cette correspondance structure le milieu des humains.

7.4. Le Plan de paysage de l'Albanais savoyard – Validation d'une méthode et présentation d'un idéal-type de MPP

Les deux premiers cas de MPP nous ont permis de dégager la façon dont les CM/BE ajustaient, au cours des aléas qu'ils rencontraient dans leurs MPP, des outils permettant de mieux articuler des modalités participatives d'ordre Esthétique* et d'ordre Structure*. Ces tactiques d'abord improvisées sur le vif, notamment grâce à leur éthique professionnelle, sont inventées pour faire face aux situations turbulentes. Progressivement au cours de leur apprentissage, ces tactiques ne sont plus si improvisées. Elles sont mobilisées comme de véritables feintes : les CM/BE provoquent eux-mêmes l'organisation des troubles, pour mieux stabiliser le projet. C'est le cas des outils de *transcodage* dont nous avons montré les principes dans notre troisième cas d'étude sur la Combe de Savoie. Ils apparaissent comme le résultat d'un *apprentissage* « double boucle » qui tend à achever son « bouclage » sans cependant être tout à fait terminé.

Le Plan de paysage de l'Albanais savoyard, quatrième cas de MPP va nous permettre d'analyser une ultime phase d'apprentissage, pendant laquelle les CM/BE nous paraissent passer de la tactique à la stratégie. Celle-ci consiste à anticiper les *turbulences* dans un temps long. La recherche de maîtrise de métissage des modalités participatives ne se contente plus d'être développée dans les outils d'animation. Les CM/BE vont chercher à les articuler dans le temps. Comment peuvent-ils anticiper les façons dont les différents ateliers et les différentes modalités participatives se répondront dans la période impartie à la démarche ? Ne doivent-ils pas accorder désormais une attention particulière à leur enchaînement ? Ne doivent-ils pas penser à moduler leurs outils participatifs de sorte à ce que les participants saisissent la matérialité paysagère ou celle qu'ils projettent, en leur permettant de passer d'un registre à un autre au fil des ateliers ? Ne broderaient-ils pas ainsi le projet avec les intérêts et les logiques de chacun ? Cette approche serait alors l'occasion d'anticiper la production d'autres démarches afin de mieux les intégrer, ou inversement une façon d'anticiper les occasions de transférer les contenus produits par les participants dans les MPP à d'autres *instruments de l'action publique*. Ces opérations de transfert anticipées d'une démarche à l'autre fait partie de ce qui a été expérimenté entre la MPP de l'Albanais savoyard et le Plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) de la Communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB).

Ce dernier cas d'étude va nous permettre de présenter la façon dont les CM/BE se sont attachés à construire une « chaîne de trajections » dans le temps réduit imparti aux MPP. Cette approche complète et parachève notre travail sur la façon dont les CM/BE cadrent leurs MPP, articulent leurs modalités participatives, et offrent la perspective de pouvoir contrôler et maîtriser différents régimes d'actions collectives afin d'aboutir à un projet hybride, à la fois territorial et paysager.

7.4.1. La trame des MPP : fabrication d'une chaîne de trajections

Substrat, prédicat, trajection : détour par les concepts de la mésologie d'Augustin Berque

Lorsque les CM/BE organisent des modalités participatives, ils proposent en fait des formes de *trajection* ou de *prédication*. Revenons à la définition de ces termes et précisons comment ces concepts, analysés sous l'angle dynamique et temporelle nous permet de rapprocher les pratiques des CM/BE à des pratiques *stratégiques* en plus d'être *tactiques*. Rappelons que ces néologismes inventés par Augustin Berque sont pour l'auteur le moyen de développer une pensée *mésologique* pour parler des interactions de l'homme et de son environnement : « [l']être vivant dans son environnement l'interprète nécessairement et, d'un point de vue schématisé logiquement, c'est une prédication. Quand j'interprète mon environnement, je le saisis en tant que telle ou telle chose. » (Berque, 2010). Avec le pragmatisme, nous rejoignons l'auteur dans l'idée que la réalité est *trajective*, c'est-à-dire qu'il faut dépasser la dualité des *modernes* pour qui il existe, de façon indépendante, le sujet d'un côté et l'objet ou l'environnement de l'autre. Dans le concept de *trajection*, on ne nie pas l'existence de ces deux pôles, mais on les considère plus théoriques que réels. La réalité serait dans l'interaction qui s'opère entre ces deux pôles (Berque, 2010) :

« Dans la trajectivité, il s'agit de la réalité concrète de la chose, et non pas de l'objet abstrait (qui est un en-soi, un absolu qu'on peut appeler « le Réel », avec un grand R). Cette idée se résume par la formule $r = S/P$, laquelle se lit : la réalité, c'est le sujet en tant que prédicat. Le sujet (S) en question, c'est celui du logicien, c'est-à-dire l'objet du physicien. Le prédicat (P), c'est la manière de saisir S par les sens, par la pensée, par les mots et par l'action. Autrement dit, P a un sens proche de « phénomène ». La réalité, c'est ce qui naît dans ce rapport, c'est-à-dire la manière dont les choses apparaissent. Elle se construit historiquement, à plusieurs échelles de temps. » (Berque, 2010, p. 6).

Le concept de « chaîne de trajection » permet de considérer l'évolution de la réalité, qui indéfiniment suppose et reprend (« surprédique ») les réalités antérieures. Elle peut se représenter par la formule $r = (((S/P)P')P'')P'''$, etc. Or, c'est bien ce que vont chercher à faire les CM/BE lorsqu'ils tentent d'organiser une *trame incrémentale* dans leur MPP, c'est-à-dire lorsqu'ils préparent et adaptent chaque atelier en fonction de ce que les participants ont produit au précédent. Puisqu'ils ignorent le contenu généré par chaque atelier se succédant, la *trame incrémentale* que proposent les CM/BE s'appuie davantage sur des « modèles d'outils », des « formats d'ateliers » avec lesquels ils peuvent tenter d'anticiper la façon dont les uns peuvent s'incrémenter aux autres.

En définissant une typologie de modalités participatives basée sur les interactions entre un monde habitant, un monde institutionnel et un monde matériel, nous avons précisé que ces prédications (ou trajections) qui lient la relation « $r=S/P$ » peuvent être de différentes natures. Nous les avons appelées Esthétique* (E*), Structure* (S*), et Gouvernance* (G*)⁹⁷. Nous avons vu dans les trois précédents cas que les CM/BE étaient capables à un moment « t » d'articuler et de composer ces différentes typologies de prédications pour tenter de stabiliser un projet. Mais leur recherche ne s'arrête pas là et c'est ce que nous observons dans la nouvelle phase d'apprentissage de ce quatrième cas d'étude : les CM/BE s'interrogent sur la façon d'optimiser leur démarche en considérant une dimension temporelle qui leur permette de mieux articuler leurs différentes modalités participatives d'un atelier à l'autre. En le disant avec les mots d'Augustin Berque, les CM/BE cherchent à orienter la trajection : $r=(((S/P)P')P'')P'''$ en lui donnant une forme de type : $r=(((E^*)S^*)G^*)E^*$ puisque l'on sait que chaque atelier comporte une tendance de modalité participative spécifique. Précisons que l'ordre

⁹⁷ Voir Chapitre 5.

de cet enchaînement n'est ici qu'un exemple puisqu'en effet l'enchaînement optimum de cet ordre est ce que recherchent à tâtons les CM/BE.

Prenons l'exemple d'une réalité r_1 qui émergerait d'un premier mode de prédication (d'une première modalité participative spécifique), par exemple au cours d'un premier atelier :

$r_1 = S/P$. Les outils d'animation que proposent les CM/BE orientent une façon de « prédiquer » la matérialité. La relation S/P prend la forme d'une logique dominante qui est, soit de l'ordre de l'Esthétique*, soit de l'ordre de la Structure*, soit de l'ordre de la Gouvernance*. Ce qui équivaut à dire $r_1 = E_1^*$ ou $r_1 = S_1^*$ ou $r_1 = G_1^*$.

Le deuxième atelier fait apparaître une réalité r_2 issue d'une nouvelle prédication (d'une nouvelle modalité participative) :

$r_2 = (S/P)P'$. La nouvelle façon de « prédiquer », (P'), est toujours cadrée par les modalités participatives des CM/BE. La nouvelle relation $(S/P)P'$ peut, elle aussi, prendre la forme d'une logique dominante parmi les trois que sont l'Esthétique*, la Structure* ou la Gouvernance*. Par exemple : $r_2 = (E_1^*)P' = S_2^*$.

L'originalité du cadrage et des outils des CM/BE est leur capacité à interpréter la première réalité r_1 vers une réalité r_2 , alors que r_1 peut être le fruit d'une prédication (ou de manière synonyme d'une modalité participative) d'un autre ordre que celle qui sert à prédiquer r_2 . C'est cette façon de passer d'une réalité à la suivante par un changement de typologie de prédication (ou de modalité participative) qui nous semble remarquable. Elle organise des MPP où la réalité rassemble des participants appartenant à des « mondes », à des *régimes d'action* différents.

Les CM/BE « forcent » les ateliers dans certaines modalités participatives dominantes. Quelles réalités produisent-elles, et comment sont-elles réinterprétées pour construire de nouveaux outils produisant à l'atelier suivant une nouvelle modalité participative dominante ? Nous proposons d'analyser quelques cas de ces passages d'une modalité participative à l'autre.

Si nous allons souligner qu'une logique est dominante à chaque atelier, ne perdons pas de vue pour autant les résultats acquis des précédents modèles : nous avons montré que les CM/BE désormais n'hésitent pas à employer des outils innovants qui mélangent différentes modalités participatives. Ainsi, il y a toujours la présence de logiques subsidiaires non négligeables, qui aident à passer d'une modalité participative à l'autre. (Notons les logiques subsidiaires avec des lettres minuscules). Trois formes de réalité sont en fait conjointement produites au cours du temps : $r = ((((((s^*)s_1^*)S_2^*)s_3^*)S_4^*)$; $r = ((((((E^*)E_1^*)e_2^*)e_3^*)e_4^*)$ et $r = ((((((g^*)g_1^*)G_2^*)g_3^*)g_4^*)$). Cependant, c'est bien en croisant dans le temps les modalités participatives, que les trois réalités deviennent dépendantes les unes des autres. Construites les unes par rapports aux autres par incrémentation, on limite le fait qu'elles aboutissent à des réalités contradictoires. C'est aussi ce qui permet d'orienter la démarche vers un projet aux dimensions à la fois territoriales et paysagères.

C'est ainsi que les CM/BE vont tenter d'aboutir à trois finalités liées : une image « stratégique » du territoire grâce au développement de la Structure* qui s'appuie sur la matérialité paysagère (« motifs »), une vision esthétique partagée d'une série de lieux vécus issus de l'Esthétique* qui doit pouvoir déboucher sur des aménagements très opérationnels de lieux de vie, et enfin un groupe conscient de la répartition de ses responsabilités et de ses tâches à accomplir, Gouvernance*.

Pour construire la réalité « Structure* », les CM/BE vont appuyer leur animation sur l'outil cartographique qu'est la Grande Carte du territoire⁹⁸ : à partir du fond IGN, elle va progressivement faire apparaître les « motifs paysagers » du territoire. L'image de la *chaîne de trajection* (surprédication) est la plus évidente dans ce cas : les données y sont déposées, inscrites, collées au fur et à mesure des ateliers tout comme elles peuvent être à certains moments décollées, réinscrites sous d'autres formes, en outre transformées à partir de ce qui existait. Les « motifs paysagers » apparaissent au gré de l'importance qu'accordent les participants à des objets non-humains.

En ce qui concerne l'Esthétique*, elle s'appuie davantage sur une alternance entre les moments vécus sur le terrain, et les projections d'amélioration des ambiances effectuées par les participants. Elles peuvent être de l'ordre de l'imaginaire de chacun, partagées par le récit ou encore représentées sous forme d'esquisses.

Quant à la Gouvernance*, la *chaîne de trajection* s'inscrit dans l'attitude et l'opinion des participants : il s'agit d'une succession de situations où les uns et les autres construisent des rapports d'approvisionnement, d'alliance, de conflit, de retrait, d'apparition, de négociation, ou encore de coopération.

Mais ce qui nous intéresse, c'est bien comment ces trois logiques évoluent de concert et s'enrichissent les unes par rapport aux autres. Nous proposons pour cela d'analyser la « trame incrémentale » que proposent les CM/BE pour animer la MPP de l'Albanais Savoyard. En outre, il s'agit d'approfondir leur façon d'organiser le dispositif en tant que *chaîne de trajection* offrant ainsi une dimension *stratégique* à la démarche.

7.4.2. Contexte du Plan de Paysage de l'Albanais savoyard : anticiper l'intégration d'instruments et de « prédications » déjà existantes

Une révision de charte de PNR dans un futur proche et délibération de PLUi

Au lancement de la MPP de l'Albanais savoyard, les CM mettront en avant que la période de pré-révision de charte est tout à fait propice à engager ce type de démarche. Les CM espèrent que la MPP jalonne sa démarche de « prédicats » sur lesquels pourra s'appuyer la concertation imposée à toute révision de charte.

Bien que les CM diffusent l'appel à projets « Plan de paysage » à l'ensemble des communautés de communes, les CM suggèrent que le secteur de l'Albanais savoyard/Piémonts du Revard soit l'un des secteurs prioritaires pour répondre à l'appel à projet. En effet, les communes de ce secteur viennent de signer une délibération sur l'élaboration de deux PLU intercommunaux (PLUi), démarches qui contiennent aussi une dimension stratégique territoriale. Le Plan de paysage serait alors l'occasion de concilier la stratégie territoriale du PNR inscrite dans une charte future et celles des autres entités administratives que sont la Communauté d'Agglomérations du Bourget de Lac (CALB) et la communauté de communes du Canton d'Albens (CCCA). Là encore, c'est dans l'espoir de saisir une réalité plus cohérente, et pour laquelle les différentes façons de « prédiquer » la matérialité paysagère n'entreraient pas en contradiction. Restera toutefois la difficulté de convaincre que la MPP sous forme de Plan de paysage n'est pas redondante avec la démarche des PLUi : au contraire en tenant un calendrier serré de la démarche Plan de paysage, d'abord en amont puis en chevauchement avec celle du PLUi, le Plan de paysage ne pouvait qu'aider les élus du PNR. En s'y lançant, ils insuffleraient dans leur PLUi des orientations plus en accord avec leurs valeurs de PNR, orientées sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

⁹⁸ L'outil est repris de la MPP réalisée sur la Combe de Savoie/piémonts des Bauges.

Il aura fallu insister sur la façon dont la MPP allait produire une nouvelle matérialité qui ne se traduirait pas seulement sous une forme règlementaire, mais sous des formes plus opérationnelles avec des propositions concrètes de transformations de l'espace élaboré dans un programme d'actions.

Progressivement, les élus des communes en superposition avec les deux intercommunalités et le PNR s'impliquent dans l'élaboration de la démarche : les élus de la commune de St Ours, de Le Montcel, de St Offenge, de Trévignin, et de Pugny-Châtenod sont présents lors du recrutement du bureau d'étude et prospectent sur leur territoire. Ils s'investissent pour recruter des personnes ressources volontaires pour participer aux futurs ateliers. Le territoire pour lequel avait été proposé la démarche concernait aussi une sixième commune mais il aura été impossible de l'impliquer⁹⁹. Malgré l'absence de ses représentants, il sera décidé que cette commune serait parcourue mais aussi représentée sur l'ensemble des documents stratégiques que le Plan de paysage établirait. En effet, la démarche Plan de paysage garde toujours en ligne de mire la possibilité que de nouveaux interlocuteurs émergent ou se réinvitent aux cours du processus. De même, ce dernier sera toujours réalisé dans un souci de transfert d'expériences à un ensemble plus vaste de communes : les intercommunalités (telles que la CALB et la CCCA).

7.4.3. Instaurer des « prises » d'incrémentation : l'articulation des neuf ateliers

Le BE « animateur » : une équipe restreinte

Rappelons tout d'abord que le critère de choix pour animer cette démarche fut de recruter un BE composé d'une petite équipe. Béatrice Eugène, une urbaniste paysagiste, ayant effectué le PLU intercommunal du territoire voisin et Benoît Evrard, qui faisait partie de la précédente étude sur la Combe de Savoie, furent retenus. Ce choix se justifie pleinement, puisqu'il permet tout en réalisant une économie de moyens de perfectionner une méthode déjà expérimentée. En particulier, le BE proposait de tendre vers une proposition plus incrémentale qu'elle ne l'avait été dans la Combe de Savoie. L'incrémentation serait davantage partagée avec les participants, ce qui nécessiterait une démarche plus dense dans le temps et exigeant une présence d'acteurs moins diffuse et plus régulière.

Neuf ateliers ont été mis en place au cours d'une année : la récolte (1), le parcours (phase 2), les débats (phase 3), la sélection des sites exploratoires (phase 4), l'activation (phase 5 et 6), le plan paysage (phase 7) et le plan d'action (phase 8 et 9). Comment à partir du contenu qui se dissimule sous ces intitulés les CM/BE tissent-ils des liens d'un atelier à l'autre, offrant des prises pour passer d'une logique dominante à l'autre, d'un prédicat à l'autre, ou encore d'un outil méthodologique au suivant ? Bien qu'il soit difficile de nous abstraire complètement de la « production participante » qui donne « corps » à ces « prises », ce chapitre vise d'abord à analyser le cadrage méthodologique des CM/BE dans l'organisation d'une *chaîne de trajection*. Nous aurons l'occasion de détailler ce que le public produit au cours de cette MPP dans la partie III (**chapitre 8**).

⁹⁹ Le refus de cette coopération provient d'un affichage politique : le désir de se détourner du territoire de Parc, et de pouvoir mener une politique d'aménagement et d'urbanisation sans être mêlé à un travail d'une action publique plus collégiale institutionnalisée dans un PNR. Les autres communes ont pu regretter le désengagement de cette commune, vu son positionnement stratégique en crête et en forte co-visibilité avec le reste du territoire.

De « la récolte » (Atelier 1 du 17/07/2015) au « parcours » (Atelier 2 du 25/11/2015) : quelles prises ?

Comment le BE transforme-t-il la « première matière » récoltée chez les participants dans l'atelier 1 (la récolte) en une autre matière ? Cette « première matière » est le fruit d'une modalité participative à dominante Esthétique* : elle est constituée notamment d'une cartographie sur laquelle ont été collés des drapeaux bleus ou rouge qui représentent pour les participants des lieux aux valeurs paysagères « positives » (drapeau bleu) ou « négatives » (drapeau rouge). Les drapeaux sur la carte sont alors des jalons sur lesquels le BE va s'appuyer pour construire son deuxième atelier : un parcours que les participants réaliseront concrètement sur le territoire. Les arrêts prévus lors de ce parcours ne seront pas forcément les localités exactes pointés par les drapeaux : le BE récapitule et interprète les raisons de leur implantation sur la carte, pour proposer six arrêts respectivement sur six sites qui lui semblent représentatifs des enjeux révélés par les drapeaux. La démarche met en avant un premier chaînage de la « chaîne de trajection » : un prédicat d'ordre Esthétique* (une série de lieux d'ordre affectif et émotionnel, symbolisée par les drapeaux) va être rediscuté dans une modalité participative d'ordre Structure* : la traversée de « motifs paysagers » au cours d'un parcours en bus à travers le territoire.

Du « parcours » aux « débats » (Atelier 3 du 02/12/2015) : quelles « prises » ?

Le BE s'arrange toujours pour que les participants aient produit à la fin d'un atelier des éléments sur lesquels il va pouvoir ensuite rebondir pour alimenter l'atelier suivant. Ainsi, à la fin de la journée d'arpentage du territoire, les participants doivent envoyer au BE cinq à six photos de leur choix, accompagnées d'un commentaire. Par comparaison entre différents sites, le choix de photos donne aux participants l'occasion d'une première évaluation de ce que peut être la Structure* de leur territoire, tout comme ce choix les place dans le début d'une logique de négociation (Gouvernance*). Par ailleurs, la dimension Esthétique* est toujours sous-jacente : il s'agit bien de photos, qui traduisent une relation à l'environnement vécue au quotidien par les habitants, relation qui aura été expérimentée par les participants lors du parcours. C'est à partir de ce lot de photos envoyées par les participants que le BE se prête à nouveau à un jeu de classement sous forme de grandes thématiques (agriculture, espaces publics, typologie bâtie, énergie, etc.) sur lesquelles il va animer des débats. Bien que le BE maintienne dans l'organisation de ce débat une modalité participative d'ordre Structure* - notamment en invitant à témoigner des techniciens et des CM : la CM « Agriculture » du PNR, du CM « Patrimoine » du PNR, et la technicienne en charge de la coordination du PLUi de la CALB - le BE va tenter de dépasser le discours technique des animateurs territoriaux pour toucher les *cordes plus sensibles* des participants. Pour cela, il repart des situations de « malaise » ou de « bien être » qui ont été observées sur le terrain par les participants et illustrées dans les photos. Il cherche alors à affiner et à mettre en débat ce qui peut en être à l'origine en présentant à partir des photos prises par les habitants une série de photomontages qui transforment la matérialité paysagère. À cette occasion, il soumet des solutions techniques ou bien des solutions issues d'un travail de conception afin de souligner les preuves de leur faisabilité. Les participants s'emparent alors de ces représentations pour en débattre par eux-mêmes, passant ainsi d'une photo archétypale qui illustre un enjeu de territoire à des dimensions plus opérationnelles. Ils plongent ainsi au cœur d'un travail de conception, soit d'un engagement esthétique se confrontant à « une œuvre matérielle » (un aménagement paysager).

Des « débats » à la « sélection de sites exploratoires » (Atelier 4 : « Bulles sur carte » du 16/12/2015) : quelles prises ?

Bien que le BE s'attache à faire entrer dans le débat une dimension Esthétique* en ayant pour base de discussions des sites visités et vécus, il fait en sorte qu'à la fin de cet atelier « débat », son travail de simulation de la transformation des espaces offre des propositions sur de grands principes qui permettent de répondre aux enjeux de territoire. C'est ainsi qu'il anticipe l'atelier suivant, celui d'une sélection de « sites exploratoires ». L'atelier 4 vise en effet à relocaliser les enjeux que les participants aimeraient voir s'appliquer au territoire : certaines limites d'urbanisation « à tenir », le maillage des espaces publics à renforcer, la place des vergers et des jardins à prendre en compte dans la structure des villages, les nouveaux bâtis à insérer dans le tissu existant selon certains principes, une agriculture extensive à maintenir dans le territoire, etc. Grâce aux différents cas débattus en amont dans l'atelier 3, les participants ont suffisamment d'exemples en tête pour s'atteler aux exercices proposés par le BE dans le nouvel atelier : tout d'abord cartographier les enjeux, puis ensuite choisir à nouveaux des sites qui feront l'objet d'un travail de conception plus approfondi : les « Sites exploratoires ». L'atelier se termine alors par le collage, en des lieux précis de la carte, de plusieurs post-it en forme « bulle de BD » dans lesquels les participants inscrivent et justifient leurs propositions de « sites exploratoires ». La dimension territoriale prend non seulement corps dans la répartition géographique des sites mais aussi dans l'aspect de la négociation qu'il faut engager pour ne retenir qu'une sélection de sites. Cette sélection restreinte a pour objectif de rendre faisable l'exploration approfondie de ces sites. C'est ainsi que le BE organise de « nouvelles prises » pour passer d'une animation d'atelier de type Structure* à une animation d'atelier de type Gouvernance* : il demandera aux participants de voter par mail pour leurs « trois bulles » préférées et ce par anticipation du comité de pilotage. Dans ce dernier, le résultat du vote sera alors rediscuté parallèlement à des propositions méthodologiques d'exploration de sites auxquelles a réfléchi le BE. De même, que les résultats du vote seront aussi revus à la lumière de leur répartition sur le territoire afin qu'aucune des communes ne se sente lésée au regard des contributions que la MPP leur apporte.

« Les activations - Exploration » (Atelier 5 du 27/01/2016) et (Atelier 6 du 10/02/2016)

La transition entre les ateliers dans lesquels ont été sélectionnés les sites exploratoires et les ateliers dit « d'activation et d'exploration¹⁰⁰ » font l'objet d'une « prise » bien spécifique que l'on pourrait appeler « mise en application et organisation pragmatique des objectifs négociés et annoncés ». Ces « prises » peuvent être classées en fonction du degré des « promesses tenues » par les CM/BE, ce que l'on peut aussi assimiler à la prise de risques à tenir leur engagement de leur part. Nous en distinguerons trois types, selon les formes de situation provoquée :

- Situation « classique » : L'atelier 5, un parcours sur le territoire fait l'objet d'arrêts sur six sites exploratoires. L'arrêt à Bassa et celui à Saint-Offenge, font l'objet d'une lecture paysagère selon celle proposée par BE et s'applique de façon relativement classique. Les participants sont accompagnés, incités à faire ressortir les différents enjeux de la matérialité, notamment Esthétique* à l'aide d'une grille de lecture proposée par le BE (cf. Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP4). C'est une grille routinière pour le BE : elle donne des directives qui établissent les éléments à prendre en considération pour mener des projets où le « bien-être », « les liens sociaux », « l'harmonie » sont au cœur des objectifs.

¹⁰⁰ Ateliers organisés sur deux séances : la première est une visite de sites sur le terrain, la deuxième est un travail d'atelier où le BE expose ses esquisses et propositions issues des échanges et des analyses de terrain.

- Situation « intrigante » : Sur le site du Montcel, il s'agit d'explorer une « coulée verte », des espaces que l'on n'a pas l'habitude de fréquenter au quotidien, ni même en tant que promeneurs. Le BE doit lui aussi inventer une nouvelle grille de lecture.

- Situation « esquivée » : Outre cette situation intrigante, ce sont aussi les engagements « avortés » qui méritent qu'on y accorde de l'importance. C'est le cas de la proposition « événementielle » que le BE avait imaginé au départ sur Saint-Offenge : une intervention in situ, où des ballons gonflés à l'hélium devaient transformer l'espace, le temps d'une réflexion concernant l'implantation et l'impact d'un futur secteur à urbaniser sur le site de La Plesse à Saint-Offenge. Que ce « happening à l'hélium » n'ait pas eu lieu est aussi représentatif d'une trajectoire incrémentale que les CM/BE n'ont pas voulu prendre.

La seconde séance de la phase activation est un atelier en salle où le BE expose ses propres esquisses et propositions issues des échanges et des analyses tirées de la visite du site. Induite par la pratique routinière des BE, elle prolonge la dimension Esthétique* initiée lors de l'atelier sur le terrain.

Cet atelier cependant met aussi en relief une autre approche : le BE fait des propositions sur Trévignin, une commune qui n'avait pas été retenue comme site exploratoire. C'est l'occasion pour lui d'aborder le projet à une autre échelle et de faire une lecture plus globale de site à l'échelle de la commune en montrant comment s'appuyer sur des repères géographiques. La prise en compte de cette échelle serait pour le BE à considérer avant même d'entrer dans le projet d'aménagement (l'exploration de site). L'occasion d'introduire cette échelle à travers l'exemple de Trévignin est fortuite car elle se présente comme une échelle intermédiaire entre le projet d'aménagement et le projet de développement plus « métropolitain » qu'ambitionne la CALB (Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget) et la CCCA au travers l'élaboration de leur PLUi.

Des « sites exploratoires » au « Plan » : l'Atelier croisé entre le Plan de paysage et le PLUi (Atelier Bonus « PLUi » du 06/04/2016) et « Plan de paysage » (Atelier du 01/06/2016)

La démarche du Plan de paysage de l'Albanais savoyard/piémonts du Revard met en place tous les moyens possibles pour favoriser la collaboration éventuelle avec la démarche des PLUi en chevauchement avec celui-ci (voir cartographie, Annexe 3 « cahier des charges » - MPP4). La présence de la technicienne en charge du PLUi à tous les ateliers du Plan de paysage y contribue. C'est d'ailleurs à son initiative (validée par la volonté des élus) que le groupe de travail du Plan de paysage est invité à retracer leur démarche pour alimenter celle du PLUi au cours d'une réunion croisée des deux groupes de travail. La présentation du Plan de paysage vise à servir d'exemple méthodologique qui permet d'étendre l'exercice engagé sur l'Albanais au territoire plus vaste de la CALB. Les membres du groupe « Plan de paysage » acquièrent alors un statut de conseillers déjà expérimentés. Du point de vue de la Gouvernance*, les participants se présentent aussi comme un tout, porteur des valeurs de l'Albanais, peut-être plus rurales que celles de l'ensemble de la communauté d'agglomérations. Pour y parvenir, une réunion préparatoire aura été nécessaire. Elle se présente elle-même comme une « prise », une façon de passer de prédicats axés purement sur des matérialités (Esthétique* ou Structure*) à un prédicat plus politique (Gouvernance*) puisque les participants du Plan de paysage auront dû s'organiser et se mettre d'accord pour faire passer un message commun à un public plus large.

Le rôle du BE n'est cependant pas négligeable dans la transmission du message. En effet, la présentation du Plan de paysage se fait sous forme de témoignages des uns et des autres mais c'est bien le BE qui distribue la parole et qui, en circulant sur la Grande Carte, raccroche les témoignages à

celle-ci. Pris dans ce rôle d'animation, le BE réorganise et relie les éléments forts qui ressortent. C'est ainsi que progressivement il attribue des rôles symboliques aux différentes communes de l'Albanais savoyard préparant déjà des *prises* pour ensuite compiler les dimensions Gouvernance* et Structure*.

Amorcée par le discours tenu par le BE lors de l'atelier PLUi, la personnification des communes et le rôle qu'elles tiennent vont être renforcés au cours de l'atelier suivant « Plan de paysage ». Le premier temps de ce dernier consiste en effet à rajouter sur la Grande Carte des éléments stratégiques du territoire sous forme de symboles en relief (carton découpé, éléments de maquette) évocateurs à la fois de formes matérielles paysagères, mais aussi de fonctions. Par exemple, la commune de Trévignin est représentée par une couronne en carton qui représentant à la fois son aspect en « promontoire » mais aussi le rôle de « sentinelle » qu'elle aurait à tenir dans la gouvernance.

Dans un deuxième temps, le BE invite les participants à commenter cette stratégie qui apparaît dans la carte-maquette et qu'il appelle « géo-paysagère ». Comment repasser d'une approche de type Structure* à une autre plus Esthétique* où l'on puisse espérer que la gouvernance s'approprie progressivement la vision planificatrice en la traduisant dans des projets plus opérationnels ? Le BE s'attèle à la question dans la deuxième partie de l'atelier. Il propose un travail en petits groupes axé sur différentes communes pour examiner les objectifs de qualité paysagère à une échelle moins symbolique, et davantage ancrés sur l'observation fine de la composition de l'espace. Nous y voyons la tentative de resserrer progressivement l'échelle d'étude de la Structure* jusqu'à une échelle du sensible et du vécu. Par ce resserrement d'échelle, l'on se rapproche aussi des individus et de l'identification de leur responsabilité. La Gouvernance* gagne alors aussi du terrain dans l'atelier.

Du « Plan de paysage » au « Plan d'action » (Atelier 8 du 6/07/2016) et (Atelier 9 du 9/10/2016) : quelles « prises » ?

Les derniers ateliers sont consacrés à un récapitulatif des liens entre les symboles représentés sur la carte et des actions opérationnelles envisageables, travail de traduction dont le BE se charge en exposant une dizaine d'actions possibles, réparties en deux catégories : « se donner les moyens d'agir » et « agir ». Chaque participant est invité à justifier lesquelles lui semblent prioritaires. Pour organiser l'échange entre les participants, le BE met en place ce qu'il appelle un « vote », mais qui est plutôt un prétexte à la discussion, car la liste des actions évolue : certaines sont regroupées, d'autres valorisées ou encore écartées au fur et à mesure du tour de table. Au final, nous sommes loin d'un « vote démocratique », mais le procédé crée une émulation dans les échanges. Il favorise un dispositif où les individus ne sont pas détachés de leur choix, révélant des principes d'individuation, fondement de l'élaboration du bien commun. En effet, leurs discours ne concernent pas spécifiquement l'intérêt général, mais assument des goûts ou des craintes fondées sur des postures et des engagements très personnels (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique », MPP4.12 – Atelier 8 : retranscription du tour de table). L'atelier donne le ton quant à une forme de Gouvernance* en train de se constituer.

Cette approche est prolongée dans le dernier atelier : le BE propose de faire un tour de table des participants, en leur demandant d'imaginer comment ils transmettront leur expérience à l'ensemble de leurs conseillers municipaux. Pour cela, le BE leur lègue une frise¹⁰¹ interactive, un document « pdf avec des hyperliens » (cf. Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP4) qui récapitule la démarche

¹⁰¹ Un parallèle fort entre le contenu de cette frise et les points exposés ci-dessus est évident. Rappelons ici le parti pris ethnométhodologique et coopératif de notre démarche : nos matériaux de recherche (enregistrements, photos) servent à la construction de la frise, tout comme nous nous sommes servis du contenu de cette frise (réalisée par le BE) pour analyser la DPP. L'on y retrouve les comptes-rendus de chaque atelier, les esquisses et les études de stratégies ainsi que les photos et témoignages des uns et des autres.

et le Plan de paysage. Lors du tour de table, le BE invite les participants à raccrocher leurs propos à une expérience marquante de la démarche et à mobiliser la frise à leur façon :

C'est très très résumé par rapport au temps consacré, ça va être très succinct. Ce que je retiens, c'est qu'il y a deux niveaux, une étude au point de vue quantitatif, et qualitatif, du Plan de paysage, - c'est ce que j'ai retenu. Le quantitatif c'est surtout – ça a déjà été dit – l'optimisation du foncier tout en préservant les espaces verts et l'agriculture avec la notion que je ne connaissais pas du tout de « dent creuse ». Et puis l'habitat intermédiaire, que je ne connaissais pas non plus, les deux notions que j'ai apprises. Et d'un point de vue qualitatif, c'était justement réfléchir au « bien vivre ensemble » des futurs locataires en s'appuyant sur la grille, le tableau qu'on a eu, et ça, je pense intéressant pour les élus, quand on a en face de soi des promoteurs qui sont dans le « business ». Enfin, il faut appeler un chat un chat. Donc, voilà, et on peut être un peu démuni, et c'est intéressant d'avoir des outils de travail et savoir quoi répondre. Et puis après, le deuxième point au niveau qualitatif, c'est l'intégration des constructions en milieu rural, une bonne intégration, et l'harmonisation des bâtiments.

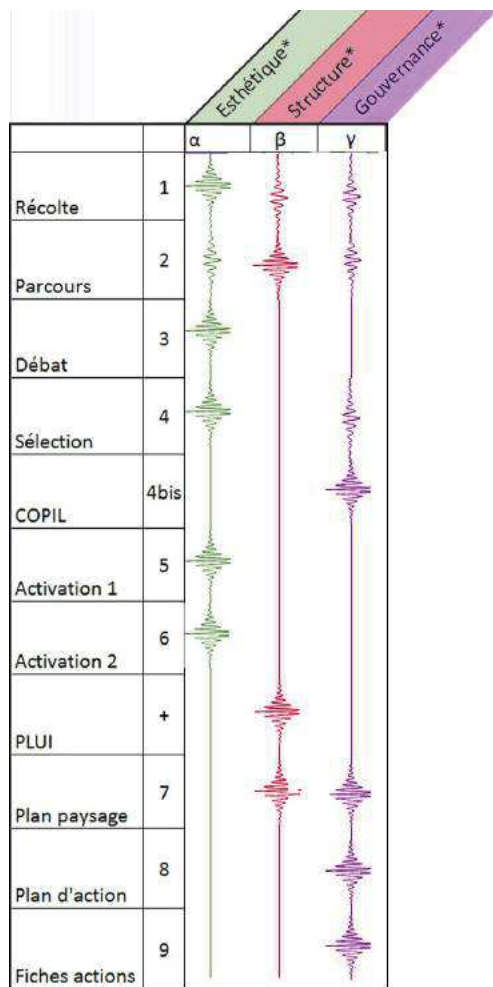
[Entretien avec Inès Merlin, élue au Montcel]

Le BE poursuit de la sorte tout le travail d'individuation des participants qu'il croit favorables à la gouvernance et donc à la mise en œuvre d'un Plan de paysage alliant une dimension territoriale et stratégique (Structure*) et une dimension paysagère et opérationnelle (Esthétique*). Le tour de table n'exclut pas les élus ou les maires qui n'ont pas participé aux ateliers et qui sont cependant présents lors de cette restitution finale. Le contraste entre les commentaires et les idées des participants assidus aux ateliers et ceux qui n'ont pas « fait l'expérience » de la MPP est fort. Il met en évidence la pertinence du processus d'individuation que le BE a accompagné et qui lui permet de se retirer de la démarche de façon plus sereine, incluant l'espoir d'une opérationnalisation par les acteurs du territoire des propositions auxquelles la démarche a abouti.

7.4.4. Bilan : un idéal type défini par sa trame incrémentale ou sa « chaîne de trajections »

Comparativement aux précédents modèles de MPP dans lesquels nous avons montré que les CM/BE stabilisent les situations turbulentes par de la *tactique*, le dernier modèle présente une façon d'articuler les modalités participatives sous un angle plus *stratégique*. En effet, dans les deux premiers modèles, les dispositifs présentent une dominante-type de modalités participatives (type Structure*) ou (type Esthétique*) qui se modifient sous l'effet des petites touches qu'apportent les CM/BE pour rééquilibrer des situations turbulentes en des situations plus stables. Le troisième modèle repose sur ces mêmes principes tactiques de jeu de « déstabilisation » et de « réajustement » bien que ceux-ci soient amplifiés et assumés dans la construction même des outils et des méthodologies (*outils de transcoding*), ce qui n'est pas le cas dans les deux premiers modèles dit « *bousculés* » où ces tactiques s'improvisent sur le vif. En outre, le quatrième modèle proposé ne néglige pas la mobilisation de ces tactiques mais les intègre dans une perspective plus stratégique à inscrire dans une temporalité qui s'étend au long terme. Il renforce et conforte les CM/BE dans leur nouvelle éthique professionnelle (l'hybridation entre les quatre facettes de l'éthique : *PM, PT, TM, TT*). Cette vision à long terme nécessite la construction d'un itinéraire de la démarche dont il faut anticiper les embûches, les revirements de situation, les bifurcations possibles afin de garder le cap du projet.

Dans le cas du Plan de paysage de l'Albanais savoyard, nous pourrions synthétiser comme ci-dessous les différentes formes de modalités participatives dominantes au cours des ateliers.



- Forte amplitude : modalité participative dominante

- Faible amplitude : modalité participative présente mais moins remarquable.

Figure 33 - La chaîne trajective des « prédications » ou chaîne trajective des modalités participatives du Plan de paysage de l'Albanais savoyard. Désveaux, 2019.

Cette représentation sous formes de lignes distinctes aux variations d'amplitudes illustre l'idée que les différentes modalités participatives suivent des rythmes dont la « lecture » est synchronisée. Le schéma ne traduit cependant pas la dimension « *surprédicative* » apportée par notre dernier modèle de MPP. Une image d'un système organique serait plus juste : comme le cours d'un fleuve, le modèle « par prédications » autoriserait autant de vagues (ramifications) possibles mais qui se raccrochent toutes à un courant commun. En effet, ce qu'apporte ce quatrième cas d'étude, ce sont les « *prises* » de *prédication* que les CM/BE ont inventées au sein des ateliers participatifs pour permettre de passer d'un prédicat à l'autre, d'une modalité participative à la suivante, limitant ainsi les turbulences et permettant de suivre une ligne stratégique. Ce modèle tend vers une « pleine participation » puisqu'en offrant des outils de basculement d'une modalité participative à l'autre, il permet de raccrocher différentes « *prédications* » du monde (différentes modalités participatives) à un tronc commun à visée stratégique.

Conclusion du chapitre 7 – La MPPc comme résultat d’une expérimentation de quatre MPP : une hybridation cadrée de la logique paysagère et de la logique territoriale.

La vision comparative de quatre études de cas : le SIAGE du Pays de Vernoux, le Plan de paysage du Trièves, le Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie, et enfin le Plan de paysage de l’Albanais-savoyard, nous a permis de présenter quatre dispositifs dans lesquels les CM/BE ont trouvé à répondre à des situations turbulentes. La nature turbulente de ces situations est double, tout d’abord parce qu’elles sont dues à l’émergence d’un malaise chez les participants relevant d’enjeux spatiaux, ensuite parce qu’elles engendrent des difficultés d’animation pour les CM/BE. Ces derniers se trouvent confrontés à un trouble de « second degré » : il s’agit pour eux de comprendre d’où vient la turbulence et comment en tirer une solution sous l’angle de la médiation et de la participation. Il s’agit pour eux de comprendre la diversité des interactions entre les différents régimes d’action des participants, (incluant la sphère matérielle) pour ensuite en proposer de nouvelles grâce à leur capacité d’ingénierie participative. Comme nous l’avons vu, ils déclenchent souvent eux-mêmes ces situations turbulentes par le recours à des modalités d’action participatives de nature différente (Structure*, Esthétique* et Gouvernance*- (cf. ch. 5)). Guidés par leur éthique professionnelle qui elle-même évolue sous des effets d’apprentissage, (glissement d’un apprentissage « simple boucle » à un apprentissage « double boucle »), ils inventent de nouveaux outils et de nouvelles méthodes pour les articuler. En trouvant des solutions pragmatiques à ces situations de turbulence, les CM/BE nous ont donné l’occasion de présenter, au cours de ce chapitre, quatre modèles de stabilisation possibles représentant chacun une modélisation envisageable de l’hybridation entre logique paysagère et logique territoriale. La progression des modèles ouvre sur des démarches dont les critères d’expérience sont de plus en plus « brassés » :

- Le modèle Structure* bousculé : Le cas du SIAGE (Schéma d’aménagement et de gestion de l’espace) du pays de Vernoux est un modèle de MPP dans lequel a été mis en évidence la façon dont la mission est dominée par des logiques de type Structure* et Gouvernance* mais dont les bases sont fragiles. Le modèle présenté est le cas de celui qui s’en trouve toutefois consolidé par la mobilisation d’une logique Esthétique* de la part des CM/BE. Tout en considérant les logiques Structure* et Gouvernance* qu’ils appliquent, les CM/BE adaptent leurs pratiques pour y glisser cette logique d’ordre plus Esthétique*. Ils s’y atèlent d’abord sous l’effet d’un apprentissage « simple boucle » auquel correspond un premier mécanisme d’innovation : ils changent d’outils, remplacent ceux de la modalité Structure* par ceux de la modalité Esthétique*. Puis leur apprentissage évolue vers un modèle « double boucle » qui leur permet de développer un second mécanisme d’innovation : l’invention d’outils, qui construits initialement sur une logique de type Structure*, intègre une logique de type Esthétique*.

- Le modèle Esthétique* bousculé : Le cas du Plan de Paysage du Trièves est au contraire un modèle cadré par l’inscription dans la MPP d’une volonté dominante de tendre vers la réalisation concrète d’actions et d’aménagements paysagers. Ce modèle, de prime abord tournée vers une logique Esthétique*, subit l’influence de stratégies d’ordre beaucoup plus territorial. Les CM/BE, toujours dans un apprentissage « double boucle » (en cours) manipulent des modalités participatives de type Structure* en vue d’atteindre cette perspective opérationnelle d’aménagements. Ils se placent là aussi sur le second mécanisme d’innovation : mais les outils inventés sont cette fois construits initialement sur une première logique de type Esthétique* et intègrent progressivement une logique de type Structure*.

- Le modèle hybride – fondée sur des outils de *transcodage* : Le cas de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges, contrairement aux deux précédents modèles ancrés dans une logique dominante ensuite

bousculée par les CM/BE qui adaptent leurs outils, est un modèle assuré par l'animation de CM/BE. Ceux-ci assument et engendrent volontairement des situations provocantes afin de « forcer » les participants à se confronter au passage d'une logique à une autre. Les outils des CM/BE s'apparentent alors à des outils de *transcodage*, concept que nous empruntons à P. Lascoumes et qui revêt une spécificité paysagère.

- L'idéal-type - modèle d'une chaîne de *surprédication* de modalités participatives « cadrées » : Le cas de l'Albanais savoyard/Piémonts du Revard est un modèle qui tire parti des trois précédents en reprenant les acquis de ces expériences, notamment l'emploi des outils de transcodage. Il est cependant cadré par des CM/BE qui accordent cette fois une attention plus particulière à la façon d'incrémenter par *surprédications* ces outils dans le temps et de les composer avec d'autres démarches territoriales.

Ces deux derniers cas permettent au CM/BE de renforcer et de « boucler » leur apprentissage « double boucle ». Les CM/BE confortent l'efficacité de leurs outils hybrides en progressant dans leurs manipulations par leur coordination.

Ce chapitre, retraçant quatre MPP pendant lesquels CM/BE se sont consacrés à une pensée réflexive, nous aura permis d'examiner le processus d'apprentissage des CM/BE dans l'élaboration de modèles de MPP en cours d'évolution. Le processus d'apprentissage se traduit dans les rapports de plus en plus sereins face aux situations de turbulences que les CM/BE provoquent lorsqu'ils mobilisent des modalités participatives très hétéroclites. En effet, assurés par une éthique professionnelle plus riche (hybride de différentes facettes), ils semblent désormais maîtriser le jeu de jonglage entre les diverses modalités participatives. Ils arrivent même à orienter et à cadrer les situations turbulentes qui leur sont nécessaires pour ensuite articuler des régimes d'expériences divergents. Ils parviennent ainsi à stabiliser les situations et à mener le projet à long terme. Le dispositif qui en découle correspond au modèle dit « idéal-type » auquel les CM/BE sont parvenus au terme de cette recherche : une MPP « cadrée » (MPPc) qui propose des formes poussées d'articulation entre plusieurs modalités participatives et offre une modélisation de la façon dont s'hybrident les caractéristiques entre logique paysagère et logique territoriale.

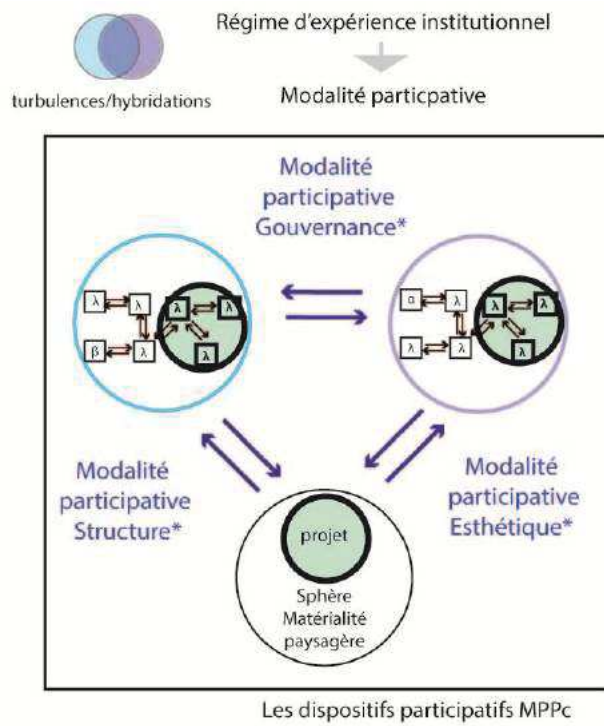


Figure 34 - Un régime d'action institutionnel transformé et enrichi par le cadre d'interaction des MPPc. Désveaux, 2019.

Conclusion de la Partie II

Dans la première partie, nous avons fait le constat que les changements réglementaires et institutionnels ouvraient aux Chargés de Mission « paysage-urbanisme » (CM) des PNR de nouveaux champs d'action par une injonction à mobiliser davantage encore une diversité d'acteurs territoriaux aux régimes d'action très différents. Or, dans ce but, ils mettent en place de nouvelles formes de mission : les MPP dont les enjeux sont à la fois participatifs et paysagers, impliquant notamment des acteurs à l'échelle des intercommunalités.

Ce contexte de départ nous a offert les conditions de notre propre recherche scientifique : la possibilité d'enquêter sur la Démarche paysagère participative (DPP), *objet théorique* qui permet de composer un monde commun *cosmopolitique* qui repense la façon d'assimiler dans sa politique¹⁰² une diversité de régimes d'actions et/ou de régimes d'expérience (les « logiques ») mais dont nous ne connaissons finalement pas les critères de fabrication. Nous avons alors imaginé de modéliser l'articulation de ces logiques - ce qui revient à définir les paramètres qui permettent de maîtriser l'articulation de ces logiques - en étudiant un premier cadre d'interaction : la coexistence des différentes modalités participatives dans les MPP.

L'ajustement de la modélisation a nécessité que nous l'expérimentions dans le réel, ce que nous avons fait en nous immisçant « dans la peau » des CM/BE en charge de l'animation des MPP et des modalités participatives. Mais avant de tirer des conclusions de cette expérimentation, il nous aura fallu vérifier les conditions qui en ont rendu possible la réalisation :

Tout d'abord, il nous a fallu démontrer que les modalités de l'ingénierie participative des CM/BE mettaient effectivement en jeu la diversité des *régimes d'action*. Nous nous sommes alors attachée à comprendre en quoi elles en étaient une forme de complexification des régimes d'action. Cette complexité repose sur le fait qu'un individu pris dans un régime d'action est aussi en interaction avec d'autres individus, d'où la nécessité de définir ce qu'étaient pour nous les *régimes d'action collective*. Nous l'avons fait en reprenant plus précisément des critères tirés des définitions de la participation de J. Zask (Zask, 2011). Une fois ces *régimes d'action collective* définis, nous avons cherché à préciser la façon dont ils interagissaient avec la matérialité paysagère : une façon de montrer en quoi ils n'étaient pas que de simples *régimes d'action* mais bien des *régimes d'expérience* faisant écho aux caractéristiques de la *logique territoriale* et de la *logique paysagère*. Au terme de cet exercice, nous sommes parvenus à catégoriser les modalités participatives selon trois types. Nous les avons appelés : modalité participative d'ordre Esthétique* (ou logique Esthétique*), modalité participative d'ordre Structure* (logique Structure*) et modalité participative d'ordre Gouvernance* (logique Gouvernance*) en fonction des formes expérimentales que prennent les *régimes d'actions collectives*

¹⁰² Politique (*politikos*) est à prendre au sens fort du terme où la politique renvoie à la façon dont les sociétés construisent leur civilité. Elle s'apparente pour nous à une *cosmopolitique* puisqu'elle explore de nouvelles conditions de l'établir avec pour ambition d'intégrer en son cœur la *matérialité paysagère* c'est-à-dire une « *étrangeté (humaine et non-humaine)* », objet et principe qui fondent les *cosmopolitiques* (Lolive & Soubeyran, 2007).

« Selon nous, on (re)parle de cosmopolitique lorsque le monde commun est en crise. Il nous semble incompréhensible, injuste et dépourvu de sens. Il se morcelle, craque de toute part et devient méconnaissable sous la poussée de phénomènes « étranges » presque inassimilables tant nos catégories usuelles peinent à rendre compte. La réflexion cosmopolitique repense alors le monde commun comme un cosmos pour tenter d'intégrer l'étranger, d'absorber l'hétérogène dans un nouvel ordre du monde qui demeure juste et lui restitue sa beauté. Les cosmopolitiques explorent de nouvelles conditions de possibilités de la politique mais c'est une politique méconnaissable puisqu'elle est bâtie autour de l'étrangeté (humaine et non-humaine). » (Lolive & Soubeyran, 2007).

devenus alors *régimes d'expériences collectives* (cf. ch. 5). Ces *régimes d'expérience* ne poursuivent pas les mêmes « biens communs » (bien-être partagé, ressources territoriales, pouvoir), nous avons pu conclure que la coexistence de différentes modalités participatives pouvait engendrer des turbulences favorables à une réarticulation des critères entre logiques paysagères et territoriales.

Puisqu'il s'agissait dès lors de modéliser l'articulation entre logique paysagère et logique territoriale à travers des modalités participatives, il fallait que nous vérifiions chez les expérimentateurs - les CM/BE – la capacité non seulement à en assumer l'animation mais aussi à faire évoluer le modèle par ajustements, essais et rectifications d'erreurs. En outre, nous nous sommes penchée sur leur potentiel d'apprentissage à partir des dimensions éthiques de leurs pratiques. Nous sommes parvenue au résultat suivant : l'éthique professionnelle est composée de quatre facettes, ce qui permet aux CM/BE d'agir et d'innover même en situations turbulentes. Les deux premières facettes renvoient soit à des valeurs qui guident les pratiques des CM/BE dans leur objectif de la finalité paysagère qui s'y rapporte (éthique dite à visée thématique), soit à des valeurs qui guident les pratiques dans la façon d'animer la démarche des MPP (éthique à visée médiatrice). Lorsque les CM/BE s'intéressent davantage à la finalité du paysage, l'éthique se décline alors encore en deux facettes : l'une consiste à rendre son organisation plus équitable, c'est l'« *éthique du paysage à visée médiatrice* » (TM), l'autre à rendre le vecteur porteur de plus d'imaginaire, de créativité et donc de liberté, c'est l'« *éthique Paysagiste à visée Thématique* (PT) ». Lorsque les CM/BE s'intéressent à la façon d'y parvenir (la médiation), ils orientent leurs pratiques d'animation là encore selon deux autres facettes : soit vers une meilleure répartition de la parole entre les parties prenantes, c'est l'« *éthique du paysage à visée médiatrice* (TM) », soit vers une incitation à s'ouvrir sur l'imaginaire pour concevoir, créer, inventer, c'est l'« *éthique paysagiste à visée médiatrice* (PM) » (cf. ch. 6).

Ces deux principales conditions de l'expérimentation établies, nous avons pu suivre les CM/BE dans leur propre enquête, celle qui consiste à tester et à recomposer leurs outils d'ingénierie participative au cours de leurs ateliers et au fur et à mesure qu'ils progressaient dans l'élaboration de nouvelles MPP. La posture réflexive qu'ils adoptent leur aura permis de travailler sur l'identification des paramètres qui engendraient les situations turbulentes au sein de leur MPP et progressivement d'en jouer pour stabiliser leur mission et rendre ainsi possibles les transformations projetées de la matérialité paysagère. Sous l'effet de l'apprentissage, les CM/BE seront parvenus à un idéal type de MPP pour lequel une articulation entre logique Esthétique*, logique Structure* et logique Gouvernance* est maîtrisée dans le but paysager escompté. Cet idéal-type, la MPP cadrée (MPPc) nous offre des critères d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale que nous pouvons retenir en tant que qualité définissant notre propre objet de recherche, *la DPP*. Ces critères sont les suivants :

- le premier est issu des conditions du modèle : la DPP peut être facilitée par le cadrage d'un dispositif institutionnel accompagné par des CM/BE dont nous avons souligné les compétences et l'éthique professionnelle (MPP). Cette dernière, évoluant sous l'effet d'un apprentissage organisationnel, guide les CM/BE dans l'invention de nouveaux outils.
- le deuxième concerne les principes de *transcodage* (Lascoumes, 1996) permettant de faire circuler les connaissances d'un *régime d'action* à un autre, ce qui peut être aidé par des méthodes et outils spécifiques dès lors que l'on est dans un dispositif cadré. Parmi les méthodes, l'organisation d'ateliers alternant entre des discussions thématiques concernant l'ensemble du territoire et des discussions ciblées à partir de sites à concevoir, à *designer*, a été éprouvée. Certains outils de représentation artistique tels que l'exploitation de la « Grande carte » de 9 mètres de long ou encore le recours au théâtre forum offrent aussi une ouverture vers les principes de transcodage (cf. ch. 7.3).

- le troisième critère porte sur la manière dont la logique paysagère et la logique territoriale s'hybrident dans une dimension temporelle à laquelle peut s'adjoindre une ambition stratégique notamment à partir d'un dispositif institutionnel tel que les MPPc. Nous avons en effet montré comment il était possible de composer dans le temps des outils de transcodage, (outils tactiques précédemment décrits) de sorte à organiser une chaîne trajective de *prédication* (Berque, 2010) du paysage, à savoir qu'une production ou une représentation paysagère issue d'une logique peut être « saisie » ou « surprédiquée » par une autre logique qui à son tour peut l'être, et ainsi de suite (**cf. ch. 7.4**).

Définis ainsi par ces nouveaux critères, la DPP quitte progressivement sa dimension théorique pour devenir un objet politique « applicable », c'est-à-dire un modèle dont les caractéristiques pourraient être appliquées dans de futurs dispositifs.

Le processus aura par ailleurs transformé un régime d'action institutionnel a priori à la logique purement territoriale en un régime d'action plus hybride : à travers les MPPc, les Communautés de communes détiennent un outil d'action publique à la fois territoriale et paysager, soit une première étape du processus de *territorialisation*.

**PARTIE III – Transformation des MPP par la capacité
créative du public – les MPP débordantes (MPPd)**

Introduction de la Partie III

Dans cette partie III, nous laisserons de côté la réflexivité des praticiens pour nous concentrer davantage sur la façon dont la MPP s'élabore telle une enquête collective portée par les participants eux-mêmes, une enquête de *sens commun* pour reprendre l'expression de Dewey. Que devient alors la Démarche paysagère participative (DPP) que nous avons commencée à définir grâce aux pratiques des CM/BE ? N'est-elle pas ébranlée de nouveau ? Le cadre instauré par les CM/BE ne se fait-il pas dépasser par la capacité créative du public (les participants) et du terrain (les matérialités) ? C'est en approfondissant notre démarche pragmatique par une approche *ethnométhodologique* traduisant davantage le regard des participants et la façon dont ils incarnent la matérialité paysagère par leurs attachements que nous allons pouvoir conclure sur les spécificités de la DPP.

À partir du Plan de paysage de l'Albanais savoyard, nous allons montrer progressivement que les MPP ne sont pas uniquement une source d'inventivité pour les CM/BE mais qu'elles instaurent de nouveaux *publics* qui proposent un mécanisme de l'innovation qui « dépasse » celle instaurée et cadrée par les CM/BE (la MPPc) (**chapitre 8**). Ce mécanisme fabrique de nouvelles formes d'hybridation – dites « débordantes » entre logique paysagère et logique territoriale. Ces nouveaux résultats peuvent-ils donner de nouvelles pistes aux CM/BE pour élaborer les MPPc à venir ? C'est ce que nous tenterons d'envisager dans le dernier chapitre (**chapitre 9**) : nous proposerons d'interpréter les *hybridations débordantes* comme des indicateurs à suivre pour enrichir le processus de projet de paysage (DPP) ; c'est-à-dire un processus de démocratie et d'individuation, comme celui dont parle Dewey lorsqu'il définit l'enquête sociale. Notre processus aurait cependant une particularité qui la distingue, celle de mettre la matérialité paysagère au cœur de sa dynamique.

Le chapitre 8 part du principe que la MPP nous permet d'accéder à des données qui traduisent un processus démocratique ou une *enquête sociale* parce qu'elle est une *modélisation* – une *simulation simplifiée* de l'expérience quotidienne des habitants dans leur environnement. Dans la partie II nous avons montré que cette *modélisation* pouvait être engendrée par la construction d'un dispositif : les MPPc issues du travail des CM/BE pour composer des « hybridations cadrées » de différentes logiques spatiales. Que produit *ce modèle* au-delà de l'analyse du dispositif ? Nous allons passer à l'interprétation de cette production. Pour constituer ces nouveaux matériaux de recherche, *l'ethnométhodologie* nous apprend que le chercheur « ne doit admettre dans ses constructions aucun élément dont on ne fait pas directement l'expérience, et n'en exclure aucun élément dont on fait directement l'expérience » (James, 2007). Pour respecter ce principe, nous avons cherché à restituer l'expérimentation sans en omettre une quelconque dimension. Cela nous a conduit à prêter davantage attention à « *ce qui compte* » pour les participants. C'est donc en observant ces variations d'intérêts ou ces « attachements » que nous avons, conformément à un processus de raisonnement abductif, reformulé une hypothèse relative à ces derniers : le dispositif participatif MPPc parviendrait à engendrer des transformations paysagères dans le réel en faisant évoluer les formes d'attachements que les habitants lui portent et en les aidant à se constituer en *public*.

Pour cette démonstration, nous présenterons tout d'abord comment repérer les attachements et la capacité productive du public en nous intéressant à des situations de « débordements ». La notion de « débordement » est relative à la double dimension de l'environnement que propose la MPP : rappelons que si les CM/BE interprètent la MPP pour la *modéliser* dans un dispositif institutionnel, les participants, eux, expérimentent la *modélisation* en ayant pour but la transformation de leur environnement quotidien ou le maintien des composantes de cet environnement qui comptent pour eux et qui serait menacé par les transformations du projet paysager tel qu'il est envisagé par les CM/BE. Nous expliciterons donc la définition du « débordement » en présentant davantage la nature du rapport

entre le dispositif de la *modélisation* (le « cadre procédural » instauré par les CM/BE) et la réalité transformatrice de la matérialité paysagère et de son *public* qui « déborde » de ce cadre. Nous présenterons alors comment nous avons choisi différentes situations de « débordement » dans le cas du Plan de paysage de l'Albanais savoyard pour montrer comment les attachements se transforment (**chapitre 8.1**).

De ces neuf situations, nous avons dégagé de nouvelles catégories d'hybridations entre la logique paysagère et la logique territoriale. Nous les appellerons « hybridations débordantes » du fait qu'elles s'abstraient et débordent du « cadre » institutionnalisé de la MPP et des « hybridations cadrées » des CM/BE. Comment catégoriser ces « hybridations débordantes » ? Notre première étape consiste à passer par la description minutieuse du comportement des participants et le relevé d'indices de *ce qui compte* pour le *public* au cours de la démarche. Les différentes situations que nous définirons à partir de ces premières analyses nous permettront ensuite de décrire comment le *public* se construit et comment il fait évoluer sa pensée grâce à ses différentes façons d'hybrider ses *attachements* (ou *ce qui compte* pour lui).

Quels enseignements pouvons-nous tirer des différences entre les résultats de la partie II sur les MPP cadrées et ceux du chapitre 8 sur les MPP débordantes ? Le chapitre 9 propose des pistes de réflexions sur les nouveaux liens à tisser entre les deux bilans : l'idéal-type de MPPc auquel nous avons abouti dans la partie II décrit une trajectoire *de prédictions* des différentes « hybridations cadrées » tandis que le résultat du chapitre 8 va faire apparaître neuf typologies d'« hybridations débordantes ». Elles ne se présentent plus comme une trajectoire comme l'était la chaîne de *prédictions* de la MPPc mais comme une succession sans ordonnancement logique de propositions d'enracinement. La lecture et l'interprétation de cette nouvelle innovation paysagère nous invite à adopter une posture de « chercheur-évaluateur » vis-à-vis des MPPc. Cette posture nous permettra de considérer de façon transversale et rétrospective ces différentes typologies et d'expliquer en quoi elles représentent des indicateurs pour évaluer la réussite de MPPc tendant vers des critères de DPP. L'interprétation des neuf typologies d'« hybridations débordantes » nous permettra d'éclairer les conditions de faisabilité de cette seconde innovation paysagère.

Nous pourrions alors conclure sur les DPP qui sont à la fois le résultat des nouvelles MPP innovantes grâce aux « hybridations cadrées » des logiques participatives que mettent en place les CM/BE (bilan de la partie II : les MPPc) et le résultat des MPP « débordantes » (« publicisées ») grâce aux « hybridations débordantes » du public (les MPPd).

Chapitre 8 – Typologie des « hybridations débordantes » - les MPPd comme modélisation interprétative

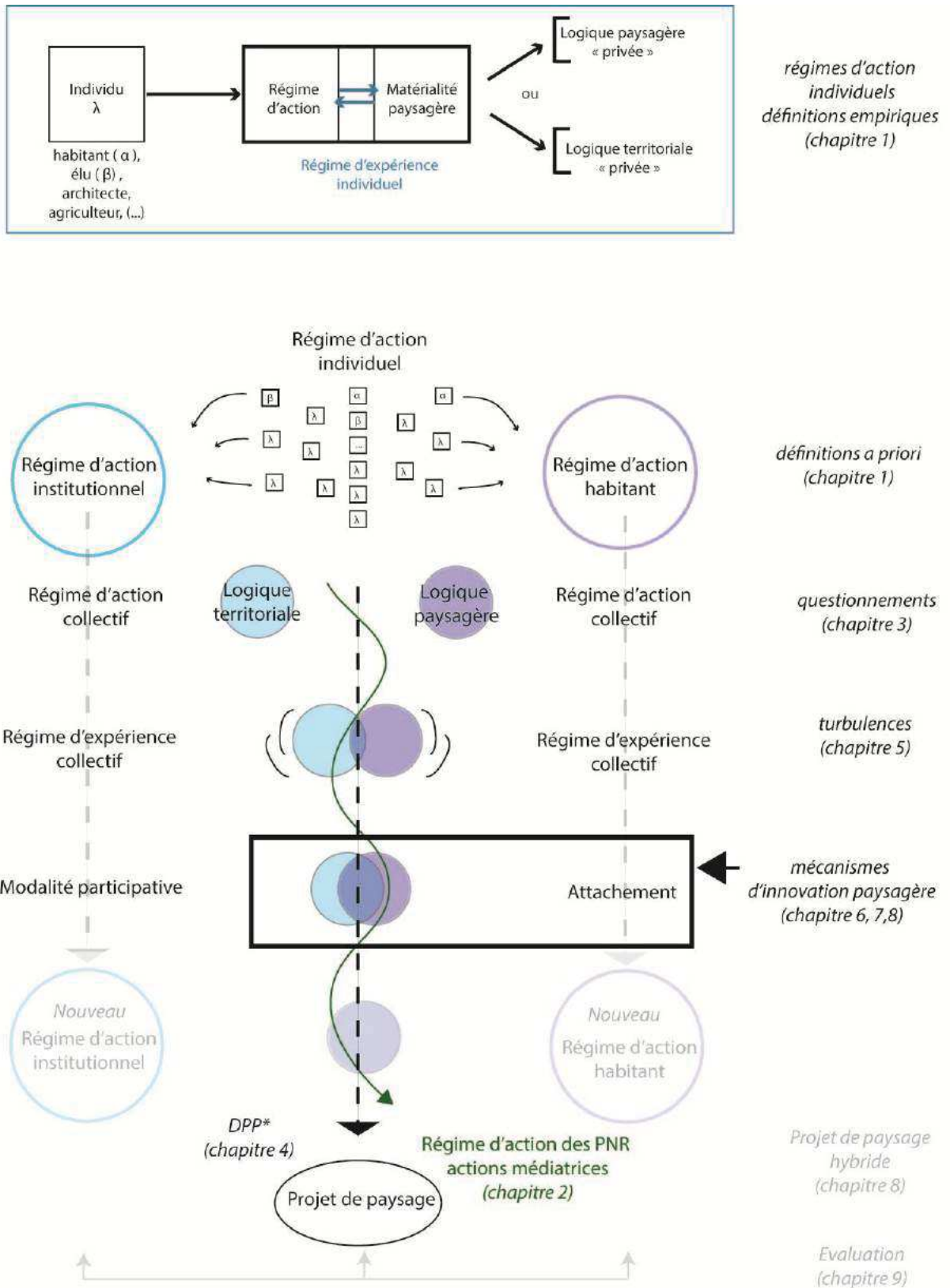


Figure 35 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Deuxième mécanisme d'innovation paysagère (chapitre 8)

Introduction du chapitre 8

Rappelons que le but de notre recherche consiste à caractériser ce qu'est la Démarche paysagère participative (DPP), démarche visant à mieux articuler le régime d'action institutionnel des Communautés de commune, et celui des habitants dans le but d'établir un politique - réalisable - de transformation de l'espace et de sa matérialité. Pour cela, nous cherchons à déterminer ce que seraient les critères d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale qui animent notre enquête. Lorsque nous adaptons le point de vue des CM/BE, nous aboutissons à la caractérisation d'une MPPc qui nous donne des critères valides, car expérimentés, de la DPP. Ces critères sont ceux qu'on retrouve dans l'idéal-type de la MPPc définie par les formes d'hybridations cadrées et des façons d'enchaîner leurs *prédications*, résultats de notre partie II. Cette analyse est conforme¹⁰³ à notre posture de chercheur qui adopte une première perspective ethnométhodologique : "se mettre à la place des CM/BE". Au cours d'une MPP, CM et BE construisent donc une expérimentation dans laquelle ils mettent à l'épreuve des formes participatives qui jonglent entre logique Esthétique*, logique Structure* et logique Gouvernance*, ce qui les amène à une action institutionnelle : la définition d'un projet (ou programme) de paysage. Nous avons montré que cette action est hybride, nourrie de la contribution des habitants et de leurs logiques paysagères. Mais l'enquête autour de la DPP n'est pas terminée. Il nous reste à saisir ce que ces nouvelles MPPc produisent en termes de *public* et de nouvelles matérialités.

Dans ce chapitre 8, nous allons partir des acquis de la partie II concernant les pratiques des CM/BE et l'idéal-type des MPPc, pour nous interroger sur la façon dont ce cadre se fait déborder par la capacité productive des participants. L'incitation des MPPc à se faire « déborder » transformerait les relations des habitants à leur matérialité paysagère et en conséquence la matérialité elle-même. Or, c'est sur cet effet que s'appuie notre démonstration. Notre hypothèse repose sur l'idée que ce sont les débordements des MPPc qui font évoluer les formes d'attachement que les habitants portent à la matérialité paysagère : la MPPc y contribuerait en les aidant à se constituer en *public*.

Dans un premier temps, nous présenterons notre définition du concept d'*attachement* en insistant sur l'idée qu'il est à la base des possibilités d'aménagement de la matérialité paysagère (**chapitre 8.1.1**).

Avant de pouvoir analyser comment les MPPc provoqueraient une évolution de ces attachements, il nous faut parvenir à les repérer. Pour cela, nous proposons d'adopter un changement de posture *ethnométhodologique* : nous n'endossons plus celle du CM/BE, mais celle du participant (**cf. ch. 4**). Nous expliquons ce changement par un souci de « *mieux rendre compte* » de l'activité et des valeurs des participants. Comment et où repérer dès lors « *ce à quoi ils tiennent* » comme l'invite à le faire l'ethnométhodologie ? Ces rapports d'intérêt se révéleraient spécifiquement dans les « débordements », une notion que nous précisons. En effet, elle nous permet de distinguer les activités liées à l'environnement social instauré par la MPPc- dispositif institutionnel- des activités des participants liées à leur environnement quotidien : leurs activités « débordent » du cadre instauré. Ces débordements nous intéressent parce qu'ils ont une répercussion réelle sur la matérialité paysagère. (**chapitre 8.1.2**).

¹⁰³ Dans la deuxième partie, notre posture de chercheur et celle de CM/BE sont proches : en tant que chercheur, nous théorisons et typifions les pratiques des CE/BE en utilisant des théories des sciences sociales et des sciences politiques en particulier. Quant aux CM/BE, ils intellectualisent aussi leurs actions : leurs pratiques réflexives s'appuient elles-aussi sur les différentes théories des sciences sociales. cf. Forester John, trad. Bonne Béatrice et Verpraet Gilles. De l'anticipation dans l'analyse urbaine. Les pratiques normatives. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°44-45, 1989. Pratiques et professions. pp. 7-14. (Forester, 1989b).

Cette définition des « débordements » précisée, nous expliciterons la façon dont nous avons choisi de relever différentes situations de « débordements » dans le cas de l'Albanais savoyard (8.1.3). Nous verrons que notre choix s'est porté sur l'analyse de neuf cas singuliers de « projets de transformation de la matérialité paysagère » qui en sont issus. Ils nous permettent de retracer les moyens, c'est-à-dire les formes de comportement des participants au cours de l'expérience qui traduisent une diversité d'éléments de « ce qui compte » pour eux, c'est-à-dire d'attachement. Le choix de ces neuf cas aura donc fait l'objet d'une analyse rétrospective pour sélectionner ceux qui nous semblaient illustrer chacun au mieux une « hybridation débordante » type.

Cette méthode précisée, nous détaillerons dans les sous-chapitres suivants, les 9 situations qui nous permettent de décrire des situations de débordement, traduction de l'inventivité des participants pour recombinaison leurs attachements. Elles nous permettent de redéfinir des catégories d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale. Comment s'organise la présentation de ces neuf cas d'hybridation sélectionnés de façon rétrospective pour illustrer une nouvelle typologie ? Chaque situation fera l'objet d'une description de terrain. Nous accompagnerons alors le lecteur dans le repérage de ce qui constitue pour nous des « débordements », c'est-à-dire une façon de relever « *ce qui compte* » pour les individus (des formes d'attachements), mais aussi ce qui ressort, en tant que spécificités surprenantes ou inattendues des caractéristiques du terrain comparativement à ce qu'attendaient les CM/BE du dispositif. Nous chercherons ensuite à relier la diversité de ces attachements à une logique paysagère ou à une logique territoriale dont nous analyserons les formes d'hybridation. Nous recourrons à des métaphores ou des néologismes pour décrire, en guise de synthèse, leurs formes. Cela nous permettra d'insister sur les « mouvements », « rôles », et « transformations » et formes de pensée du *public* en train de naître.

8.1. Quand le public « déborde » du cadre de la MPPc : comment repérer la capacité productive du public ?

8.1.1. L'attachement : l'incarnation du projet de paysage par les habitants

L'attachement : une relation médiale ou interactionniste

Le concept d'attachement renvoie dans une certaine littérature scientifique aux liens émotionnels que les habitants tissent avec leurs lieux. Comme le rappelle Debarbieux, « *la notion d'attachement aux lieux, de place attachment en anglais, a fait l'objet de nombreuses publications en psychologie de l'environnement et en psychologie sociale* (Proshansky, 1978; Feldman, 1990; Altman & Low, 1992; Andrew, 1998; Hidalgo & Hernandez, 2001; Gustafson, 2001; Lewicka, 2011). *Elle a aussi été fréquemment utilisée par les géographes, dès lors qu'ils ont investi, avec les architectes notamment, la notion phénoménologique de sens du lieu (sens of place) ou qu'ils ont traité des questions d'identités spatiales et territoriales (par exemple* (Amin, 2004; Barcus & Brunn, 2010))» (Debarbieux, 2014). Notre proposition de définition repose sur un élargissement du champ de ces liens affectifs à tout type d'intérêt constitutif de l'individu et de son « monde ». Debarbieux parlerait d'enracinement. L'enracinement serait en effet une catégorie d'attachements « *par lequel une personne se penserait elle-même (ou serait pensée par d'autres) comme étant fondamentalement constituée, par lequel un lieu serait pensé et vécu existentiellement (ou pensé analytiquement) comme matrice d'individuation constamment réactivée.* » (Debarbieux, 2014).

Nous retrouvons cette dimension médiale ou interactionniste qui nous intéresse chez les pragmatistes. En suivant James, nous pourrions dire que les *attachements* construisent pour chaque individu un monde différent et que c'est l'expérimentation de ce monde qui l'« individualise ». En effet, selon lui « *nous ignorons bel et bien la plupart des choses qui se présentent à nous* » : nous ne

remarquons que les sensations « qui nous indiquent les choses qui présentent pour nous un intérêt pratique ou esthétique. » (James, cité par Despret & Galetic, 2007). Cette idée trouve un pendant¹⁰⁴ dans la pensée de Uexküll pour qui toute perception *est et n'est que* perception de significations. Ce biologiste invite à penser que les animaux ont chacun un monde vécu distinct du fait que les uns ne perçoivent pas les mêmes choses que les autres : l'animal ne distingue dans les objets de son entourage que ceux qui ont une signification pour lui, qui comptent pour lui. Une autre façon de définir les attachements repose donc sur le concept d'expérimentation de l'environnement qui est indissociable d'un corps qui éprouve : « *Les attachements, c'est ce qui est éprouvé. Et pour éprouver, c'est-à-dire mettre à l'épreuve, mais aussi ressentir – rien de plus juste que le double sens du mot en français – il faut un corps.* » (Hennion, 2013). On conçoit alors que « l'émancipation » de l'individu (la force et la diversité de ses attachements) passe par une attitude expérimentale (et corporelle) à l'égard de ses propres désirs et intérêts. Mais en partant d'une telle définition de l'attachement considéré comme le rapport d'expérience au monde qui permet l'individuation, comment ne pas compléter la définition par les contributions de Dewey sur la question ? Pour lui, le développement de chacun est dépendant de celui d'autrui, car chaque expérience produit des « conséquences » et celles-ci n'affectent pas toujours la ou les personnes directement engagées dans les activités qui les produisent (Dewey, 2010). L'individuation naît d'un ajustement de ses actes au regard d'une évaluation de ces derniers éprouvés dans une expérimentation à dimension collective :

« Dewey explique qu'un public apparaît involontairement, par accident : il arrive que les activités des uns affectent incidemment celles des autres de manière à les neutraliser, à les empêcher, à en ruiner les possibilités de succès. Pour comprendre le public et, plus largement, le besoin de réglementation politique, il faut considérer les activités et leurs « conséquences ». Lorsque ces dernières n'affectent que les personnes directement engagées dans les activités qui les produisent, on peut considérer ces activités comme « privées ». En revanche, quand les conséquences affectent indirectement des personnes étrangères, alors les activités en jeu sont « publiques » ». (Zask, 2008).

L'attachement : comme relation entre un « public » et la « vie publique des choses »

Au regard des travaux de Dewey, nous proposons d'enrichir la définition de l'attachement de Debarbieux en considérant non plus les rapports expérimentaux au monde sur le plan individuel mais en les considérant aussi sur un plan plus collectif au sens pragmatique¹⁰⁵. La diversité des intérêts portés à la matérialité paysagère (attachements) engendre des transformations physiques de celle-ci, lesquelles sont éprouvées et évaluées par chaque individu ou groupe d'individus vivant sur le territoire. En se reconnaissant et en identifiant qui, du collectif, impacte quelles formes matérielles (ou géographiques), les individus prenant part au collectif révèlent la « vie publique des choses » tout en se constituant en *public*. Les corps, à condition de révéler leurs attachements dans une expérience collective partagée, seraient donc les plus à mêmes de reconnaître la matérialité, c'est-à-dire *la vie publique des choses* qui agissent sur eux, qui les touchent et leur offrent des significations. Par conséquent, le *public* - issu de la publicisation des attachements de chacun de ses membres - incarne ou incorpore la *vie publique des choses*.

En somme, s'attaquer à la façon dont les MPPc transforment les attachements qui « incarnent » la *vie publique des choses* équivaldrait à montrer comment le projet institutionnel contribue à faire émerger un *public* qui l'enracinera dans la matérialité.

¹⁰⁴ Voir notamment l'article de ces mêmes auteurs : « Faire de James un « lecteur anachronique » de Von Uexküll : Esquisse d'un perspectivisme radical (Despret & Galetic, 2007).

¹⁰⁵ Pour les pragmatismes, le collectif est un groupe ou chaque individu apporte « une part » pour composer l'intérêt commun qui « tient » le groupe.

8.1.2. Les « débordements » : la distinction d'un environnement « modélisé » (la MPPc) et d'un environnement quotidien qui le « surpasse »

Pour comprendre comment évoluent les attachements, l'adoption d'une posture *ethnométhodologique* qui cherche à être attentive à « tout ce qui compte » dans l'étude d'une expérience apparaît comme une solution. Repérer « ce qui compte » pour les participants va pouvoir se faire à partir des « débordements » du dispositif. Cette notion de « débordement » porte sur la comparaison entre un environnement social généré par un dispositif (un « contenant de départ ») et un environnement quotidien, vécu, qui s'inscrit dans une dimension matérielle et qui déborde de la proposition modélisatrice du dispositif de départ. Afin de bien comprendre la double nature de l'environnement de la MPP, nous proposons de revenir sur le concept d'environnement de Dewey, sur la façon dont il s'est inspiré de Darwin s'en éloignant ensuite pour construire son concept d'enquête tourné davantage vers la question de l'environnement social.

Darwinisme et enquête sociale

Le concept de *communauté d'enquêteurs* et d'*enquête sociale* que développe Dewey dérive d'une philosophie expérimentale qui traverse toute sa réflexion et dont il aura tiré la principale inspiration chez Darwin. Zask rappelle en effet que « [de] la théorie de l'évolution des espèces, Dewey retient que l'expérience n'est ni réductible à un évènement purement subjectif ni ce par quoi l'individu à l'assaut du monde actualise ses potentialités, suivant ainsi une logique qui lui serait interne. Elle consiste au contraire dans une relation entre l'organisme et son milieu, d'une nature telle que l'un et l'autre se transforment mutuellement, de manière à coexister en dépit de leurs changements réciproques. L'adaptation de l'organisme est relative à l'environnement, qui se modifie également sous son effet. » (Zask, 2015, p. 42).

Darwin porte donc un nouveau regard sur la nature des interactions qui s'opèrent entre organisme et environnement (aliments, habitat, voies de déplacement, population de son espèce, autres espèces, etc.) et à partir duquel il fonde une théorie qui dépasse le simple principe de causalité. Dewey va alors retenir que l'environnement consiste en « la somme des conditions qui entrent de manière active dans la direction des fonctions de n'importe quel être vivant » [Dewey, 1911a, p. 438,] cité par Zask (Zask, 2015, p. 42). Toutefois, en s'intéressant aux *conditions* essentiellement sociales de l'environnement, Dewey va s'éloigner de l'expérience organique ou de l'expérience « naturaliste » c'est-à-dire qui interagirait avec un *environnement* dont la dimension *matérielle* serait de premier ordre. Dewey s'intéresse aux troubles qui n'ont pas nécessairement une origine matérielle. La recherche des dysfonctionnements majeurs dans la société peut être de tout autre ordre. Lorsqu'il développe sa théorie sur la formation des *publics*, Dewey s'intéresse au « terreau » dans lequel s'organise la communauté d'enquêteurs. Ce « terreau » est essentiellement social, il devient sa notion principale d'environnement. Nous parlerons alors de la dimension sociale de l'environnement.

Les MPP : double nature de l'environnement.

Les participants qui s'engagent dans les MPP vont expérimenter un environnement dont il nous faut souligner la double dimension. D'une part, ils acceptent de faire une expérience dans un groupe, un environnement social hétéroclite, construit par la MPP et dans lequel ils vont devoir s'adapter. Or, si cet environnement social est hétéroclite, c'est que les CM/BE qui travaillent à sa composition intègrent à travers leurs « porte-paroles » des dimensions non plus seulement sociales mais aussi matérielles. Ainsi, dans le choix des participants ou des actants (incluant des formes matérielles paysagères ou leurs représentants), s'opère déjà une forme d'échantillonnage de l'environnement quotidien.

D'autre part, parce que l'objectif des MPP est d'ordre matériel et spatial, ils acceptent que les animateurs les conduisent à revenir vers des expériences plus organiques ou du moins plus « écologistes ». Nous parlerons de la dimension matérielle de l'environnement. La MPP sélectionne, trie, construit ce qu'elle tire de son exploration du cadre habitable et quotidien du territoire.

L'articulation entre l'environnement modélisé de la MPP et l'environnement quotidien : l'expérimentation pragmatiste.

En outre, que ce soit par l'échantillonnage de ses participants dans l'environnement social, ou le travail de sélection et de tri de l'environnement matériel, la MPP fabrique un dispositif de « modélisation et simulation simplificatrice » de l'environnement quotidien sur lequel elle veut intervenir. La fabrication/validation de ce modèle est fondée sur le principe pragmatique qu'« *il faut qu'une idée ait pris en compte les conséquences pratiques qu'elle est susceptible de produire, ce que seule l'expérimentation peut révéler.* » (Daynac, 2002). Ainsi, la MPP nous permet d'expérimenter un modèle d'environnement permettant de transformer l'environnement quotidien. D'où l'importance extrême des méthodologies participatives dans notre travail. L'usage de l'expérimentation procédurale et modélisatrice va nous permettre de sélectionner ce qui importe et de favoriser l'individualisation sur ces points focaux.

Nous prêterons donc attention en tant que chercheur et garant de ce à quoi tiennent les participants, à « nos » façons d'agir que ce soit dans « notre » environnement social de la MPP ou dans « notre » environnement matériel sélectionné par la MPP. Car c'est en interaction avec la double dimension de l'environnement que nous, participants, allons déployer des énergies, des actions, tout en prêtant attention aux impacts de nos actes ou de nos dires, que nous allons vivre, ressentir, subir. L'alternance de ces *phases actives* (l'énergie déployée) et de *phases passives* (conséquences ressenties) et le jeu d'adaptation auquel se livrent les enquêteurs pour trouver un équilibre viable au vu des corrélations constituent la base de *l'expérimentation*. Il est alors intéressant de se pencher sur la nature des activités et des comportements des participants dont nous faisons partie lors des MPP : sont-ils dans une phase active ou dans une phase passive de l'expérimentation ? Sont-ils dans un mode adaptatif relatif à l'environnement social de la MPP ou sont-ils dans un mode adaptatif à l'environnement quotidien des dimensions matérielles et spatiales ? La communauté d'enquêteurs se transforme sous le jeu de ces différentes interactions et se transforme progressivement en *public*. Décelons la diversité de l'activité de la communauté.

Phase active et phase passive de l'expérience : nature des actions

L'enquête collective qui a lieu dans une MPP est un procédé expérimental : les participants lorsqu'ils choisissent de venir aux rencontres et aux ateliers s'engagent dans une série d'expériences. Au cours de cette série d'expériences, la communauté d'enquêteurs va passer par des phases actives et des phases passives : c'est l'expérimentation. Les deux phases ne sont pas indépendantes l'une de l'autre : « *Cette connexion étroite entre faire et souffrir ou endurer forme ce que nous appelons l'expérience. Une action déconnectée et une souffrance déconnectée ne sont ni l'une ni l'autre des expériences* », Dewey, 1920, p. 120 cité par Zask (Zask, 2015, p. 52).

1/La phase active :

Même si tous les instants d'une MPP sont source d'activités et de comportements, ils ne font pas tous partie de la phase active. Elle est active si l'activité est associée à une prise de conscience des conséquences qui s'en suivent. Une même activité chez les uns ou chez les autres peut donc faire l'objet d'une phase active ou au contraire ne pas entrer dans les paramètres de l'expérience. Par exemple, lorsqu'un élu choisit de venir à la première réunion, puis de revenir à la suivante, cette action peut être réalisée par routine ou sentiment de devoir auquel cas, elle ne rentre pas dans l'expérimentation. Par contre, l'action de revenir à la réunion suivante peut aussi être motivée par une prise de conscience : si l'élu ou l'habitant juge que sa présence, ou sa non présence, va entraîner des conséquences sur l'avenir de sa commune, il est en phase active puisqu'il opère des choix en conséquence de ses actes.

« L'individu déploie une énergie spécifique qui provoque des conséquences concrètes. Il ne s'agit pas comme dans l'empirisme classique, sensualiste, d'un simple état mental consécutif à une perception sensible particulière dont le sujet, impressionné de l'extérieur par l'intermédiaire de ses seuls sens, serait le réceptacle passif, mais d'une activité tangible qui suppose de manipuler les choses, d'introduire des changements et de modifier la situation d'interaction. » (Zask, 2015, p. 51)

Exemple : l'acte de présence

L'acte de présence est l'une des premières marques de la phase active des participants. Dans les MPP, l'on espère qu'elle est motivée en premier lieu plutôt par l'expérience « écologiste » plutôt que par l'expérience purement « sociale » même si cette dernière est tout aussi importante pour faire évoluer l'environnement social et la dimension démocratique de l'expérience. Dans le premier cas, le participant est présent car il pense qu'être présent ou ne pas l'être peut faire évoluer son environnement dans sa dimension matérielle. Dans le second cas, l'acte de présence est motivé par une réflexivité des conséquences que celui-ci peut avoir sur l'environnement social. Evoquons quelques cas de figure très présents chez les élus :

- ne pas venir : montrer qu'on ne fait pas partie de la même politique.
- venir pour ne pas « rater » ce qui peut se dire.

Chez les habitants, les motivations sont souvent autres :

- venir pour veiller à la politique qui s'opère, changer les façons de faire, contribuer à la démocratie.
- venir pour partager des moments de convivialité, apporter ses blagues, son fromage, faire évoluer l'environnement social par plaisir d'être ensemble.

Enfin, chez les techniciens environnementalistes, urbanistes, paysagistes, la motivation est plutôt écologiste « experte ». Elle se double parfois chez les CM de la dimension sociale, car être présent contribue à la cohésion de son institution. Il est là pour faire acte de représentativité de l'institution, se faire voir, et répondre à une forme de norme de son travail.

2/La phase passive : des ressentis

Cet exemple concernant l'acte de présence est un cas restreint et caricatural de la phase active. En effet, les participants sont dans un choix binaire : « être présent » ou ne pas « être présent » sont les deux manipulations de moyens pour atteindre leurs fins-en-vue. Nous allons détailler d'autres formes d'activité de la phase active et montrer que la manipulation de moyens peut ouvrir à un panel beaucoup plus large dans la liberté d'action, d'ailleurs source d'innovation (Zask, 2015, p. 51). Avant, cela, rappelons comment celle-ci est corrélée à une phase dite passive :

« [L'] expérimentation active avec le monde résulte dans un changement d'attitude du moi. L'organisme doit, pour ainsi dire, supporter les conséquences de ses actes. Ses actions en modifiant les choses modifient les conditions qui affectent son existence ; ces changements peuvent être non seulement imprévus, mais aussi contraires à la direction de ses actions. Quoiqu'il en soit, l'agent doit souffrir ou endurer ses résultats. [Dewey, 1922a] » (cf. op. cité, p.52).

Cette citation de Dewey met en évidence qu'à la suite d'une activité entreprise par un enquêteur, celui-ci va recevoir une « réponse » de son environnement sous différentes formes de « stimuli ». Dewey n'hésite pas à parler de « souffrance », ou « d'endurance » des conséquences de ses actes pour insister sur le fait que le ressenti que l'enquêteur éprouve va être à l'origine de l'adaptation de son comportement. Nous préférons le terme de « ressenti » plutôt que celui de « souffrance ». Le « ressenti » nous permet de dérouler une diversité d'aspects de celui-ci qui peut être d'ordre :

- du sensible (perception sensorielle, par les sens). Un ressenti peut être issu d'un environnement matériel.

- de l'émotionnel ou du psychologique. Un ressenti comme la peur, la honte, la crainte du déshonneur, peut être issu d'une forme de harcèlement moral provenant de l'environnement social. Un autre ressenti comme le dégoût, peut être une émotion provenant d'un environnement culturel façonnant l'esprit esthétique, notion cette fois prise dans le sens de la construction des valeurs du beau.

- de l'ordre du vital. C'est un ressenti qui priverait l'enquêteur de ses besoins vitaux : accès à la nourriture, à son mode de déplacement, à des aires où l'on se sent protégé, des aires où on partage une vie sociale. L'environnement est à la fois matériel et social. L'angoisse du risque est un exemple typique d'un ressenti issu d'un environnement mi-matériel, mi-social.

- de l'addiction. Si dans la plupart des cas, le ressenti qui va faire évoluer le comportement des enquêteurs est de l'ordre du malaise, il peut être aussi de l'ordre du bien-être et c'est alors le phénomène d'addiction, de dépendance, ou de désir de ressentir encore plus qui va être à l'origine de l'adaptation du comportement.

En reprenant l'exemple sur l'acte de présence, l'on peut encore souligner la double dimension de l'environnement dans lequel sont pris les enquêteurs de la MPP. L' élu qui ne vient pas aux rencontres peut finalement décider de participer s'il subit une pression de son environnement social, si par exemple des élus de l'intercommunalité lui font remarquer son absence et insistent pour qu'il vienne. S'il ressent une sorte de culpabilité, il va adapter son comportement. L'on est ici dans l'expérience sociale. Donnons un autre exemple plus axé sur l'expérience « écologiste » : si lors de la MPP, l'on décide qu'il faut raser tout un pan de forêt, alors qu'il s'agissait de la forêt où l'on avait l'habitude de cueillir des champignons, ou encore si elle avait l'odeur de la scierie du grand-père, le

ressenti (effectif ou projeté selon la réalisation du fait) semble être de plusieurs ordres : « vital » (on ne peut plus se nourrir de champignons), « sensible » (on nous prive de l'odeur de la forêt, et du goût des champignons), psychologique (l'on a fait disparaître le grand-père de sa mémoire). Ce ressenti entraîne une adaptation de l'enquêteur : il faut qu'il soit présent aux réunions pour que l'on modifie le tracé de la coupe forestière, qu'il prenne ou la parole ou le crayon la prochaine fois pendant les ateliers de la MPP ! Il tente alors de modifier l'environnement social de la MPP. Mais une autre façon pour lui de réagir consiste à proposer une modification de l'environnement matériel : on crée un accès à la forêt voisine pour continuer à ramasser des champignons ; avec le bois coupé, on remet en état la scierie du grand-père. Cet exemple vise à montrer que l'enquêteur dans la MPP sous l'effet de ressentis va interagir avec la double dimension de l'environnement de la MPP : tantôt celle de la dimension matérielle (même si elle est « projetée » par exemple sur plan, ou évoquée oralement), tantôt celle de l'environnement social (le groupe d'enquêteurs). L'on commence ainsi à saisir la façon dont les enquêteurs peuvent mobiliser une diversité *de moyens ou de modalités d'action* pour réagir à ce qu'ils « reçoivent » de leur environnement qu'il soit matériel ou social. Leur *modalité de réaction* est alors une traduction de *ce qui importe* pour eux. La MPP se présente donc comme une expérimentation dans laquelle coexiste une *multiplicité de modes d'importance* face à un environnement « ouvert » autorisant toutes formes de « fins-en-vue ». Pour le chercheur, stimuler une MPP, c'est donc inviter les participants à exprimer (par la parole mais surtout par le comportement) la diversité de ce à quoi ils sont attachés. Le chercheur doit alors se rendre attentif à tout ce qui compose l'expérience, la MPP devenant pour lui le lieu d'observation possible d'un *public* qui se construit avec et par son environnement quotidien. L'adoption de cette posture *ethnométhodologique* nous permet ainsi de repérer les « débordements » où peuvent être analysés les attachements et leurs transformations.

8.1.4 Le choix de 9 situations débordantes pour illustrer l'évolution des attachements

Pour repérer la capacité productive du public, nous nous sommes lancée dans l'observation de notre dernière étude de cas, la MPP de l'Albanais savoyard, non plus avec une posture de CM/BE qui oriente sa réflexivité sur la façon d'améliorer une MPP, mais davantage avec celle de l'habitant qui a l'intention d'améliorer son environnement quotidien. Pour démontrer l'existence de formes d'individuation et la fabrication d'un nouveau public au cours de la MPP, nous avons envisagé deux façons de procéder :

- soit décrire la nouvelle façon de penser du groupe, ce à quoi il tient en comparant ces nouveaux attachements à un état initial. L'on peut alors se référer à des tours de table, comparer celui de la dernière réunion de bilan (cf. Annexe 2 « carnet ethnométhodologique » - MPP4.13) à des comportements initiaux. Mais les tours de table ne donnent qu'un aperçu partiel de l'expérimentation des participants, bien que le caractère d'énonciation puisse avoir un intérêt.
- soit partir de la production des participants : c'est-à-dire des représentations et des projets mi paysager-mi territoriaux auxquels ils ont abouti.

Nous avons choisi cette deuxième option : elle nous permet de sélectionner des cas dont nous connaissons la construction « sociale » et « participative » par rétrospection. Ainsi, notre choix s'est porté sur neuf cas pour lesquels la production d'un environnement projeté paraît être le fruit original de la prise en compte de la diversité « de ce qui compte » pour les participants.

Listons d'ores et déjà les neuf cas qui ont retenu notre attention :

- Lieux remarquables : "Si vos cousins venaient"

- Présentation archétypal du territoire : diaporama de photos
- La fruitière de Trévignin
- Le lotissement des Boissonnets (Trévignin)
- Le chemin de liaison entre le centre-bourg et le récent lotissement de Saint-Ours
- La coulée verte du Montcel
- Le réseau des fruitières
- Cas événementiel : des ballons gonflés à l'hélium
- Site de La Plesse à Saint-Offenge

(cf. Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse » - MPP4).

Ces situations ont pour base une matérialité, qui est sélectionnée et construite par le dispositif de la MPP elle-même. Produit de l'expérimentation, elle nous permet de revenir à la description de ce qui s'est passé, et de souligner ce qui a importé pour les uns et les autres – c'est-à-dire leur attachement - en revenant sur le comportement des individus. La diversité de ces comportements intéressés s'inscrit soit dans une logique paysagère soit territoriale. La façon dont ces comportements s'ajustent nous offre une nouvelle perspective de catégories d'hybridations entre les deux logiques. Elles sont spécifiques aux individus qui gagnent en personnalité en se confrontant à l'expérimentation. Nous appellerons « hybridations débordantes » les différentes façons dont s'ajustent les comportements : elles fabriquent un *public* et une nouvelle forme de pensée collective.

Tout au long de notre thèse pragmatique, nous avons insisté sur l'aspect interactionniste, réflexif, ou encore rétroactif des relations qui existaient entre fins et moyens, ou encore entre environnement et enquêteurs. Ainsi, il ne paraîtra pas choquant de proposer d'entrer par les représentations projectives de la matérialité paysagère (cartes, plans, maquettes, esquisses) produites au cours de la MPP pour tenter de retracer de façon rétrospective les *comportements* (les moyens) générés dans l'expérimentation. Ces *comportements*, pris sous un angle ethnométhodologique, sont les façons dont les participants *rendent compte* de leurs différents intérêts à l'origine de leur individuation et de leur mode d'habiter. Rappelons que notre objectif n'est pas de saisir la diversité des comportements de chaque individu du groupe, mais bien d'analyser celui du groupe (le *public*) dans sa globalité, d'en déceler les diverses formes et d'en proposer des typologies.

Nous avons fait le choix de partir des objets spécifiques que sont les projets inscrits dans le programme d'action pour envisager sous forme de métaphores les formes d'hybridations possibles entre la logique paysagère et la logique territoriale. Ces métaphores nous permettent de préciser l'activité du *public* (le comportement, l'action), leurs propres façons de « bricoler » collectivement différentes logiques : ce que nous avons appelé les « hybridations débordantes ».

Il nous restera à exposer ce que nous avons repéré comme débordements, comme caractères imprévisibles au cours des situations choisies, à souligner tout ce qui vient du terrain et des individus (leurs attachements) et non plus du dispositif. Cette capacité productive du *public* nous permettra de définir une nouvelle grille d'hybridation entre logique paysagère et logique territoriale.

Enquête ethnométhodologique



Figure 36 - Cartographie collective, Atelier 6 : une illustration de la posture ethnométhodologique

8.2. Situation 1 : « Si mes cousins de Paris venaient... »

8.2.1. Description de la situation

Lors de ce premier atelier, le BE nous présente une très grande carte représentant un fond IGN au 1/25 000 du territoire qui a été agrandie dix fois, de sorte que la carte se présente comme un grand tapis couvrant le sol de la pièce. Le jeu qu'on nous présente s'appelle : « Si mes cousins de Paris venaient ». Il se présente ainsi :

« Chacun des participants reçoit quatre drapeaux. Deux positifs en bleu, deux négatifs en rouge.

Positif : le lieu, l'endroit, le site qui exprime le mieux le territoire dans lequel je vis et où j'amènerais mes cousins de Paris.

Négatif : le lieu que je souhaiterais ne pas montrer à mes cousins de Paris. Chacun des participants pose ses quatre drapeaux sur la carte. » CR Atelier 1.

Lorsque nous terminons la séance de collage dans lequel chacun s'est investi, nos choix individuels, relatifs à nos expériences vécues et sensibles, dessinent une mosaïque de points rouges et bleues. À la fin du collage est organisé un tour de prise de parole où chacun expliquera ses choix. La séance se conclura par une lecture synthétique de la carte par le BE. Ce dernier balaie du regard les collages et relève ce qui apparaît de plus flagrant : secteurs cumulés de drapeaux rouges, lignes de drapeaux bleus, etc. Une quinzaine de points positifs et une quinzaine de points négatifs sont récapitulés.



Figure 37 - Séance de collage sur la « Grande carte », Atelier 1.

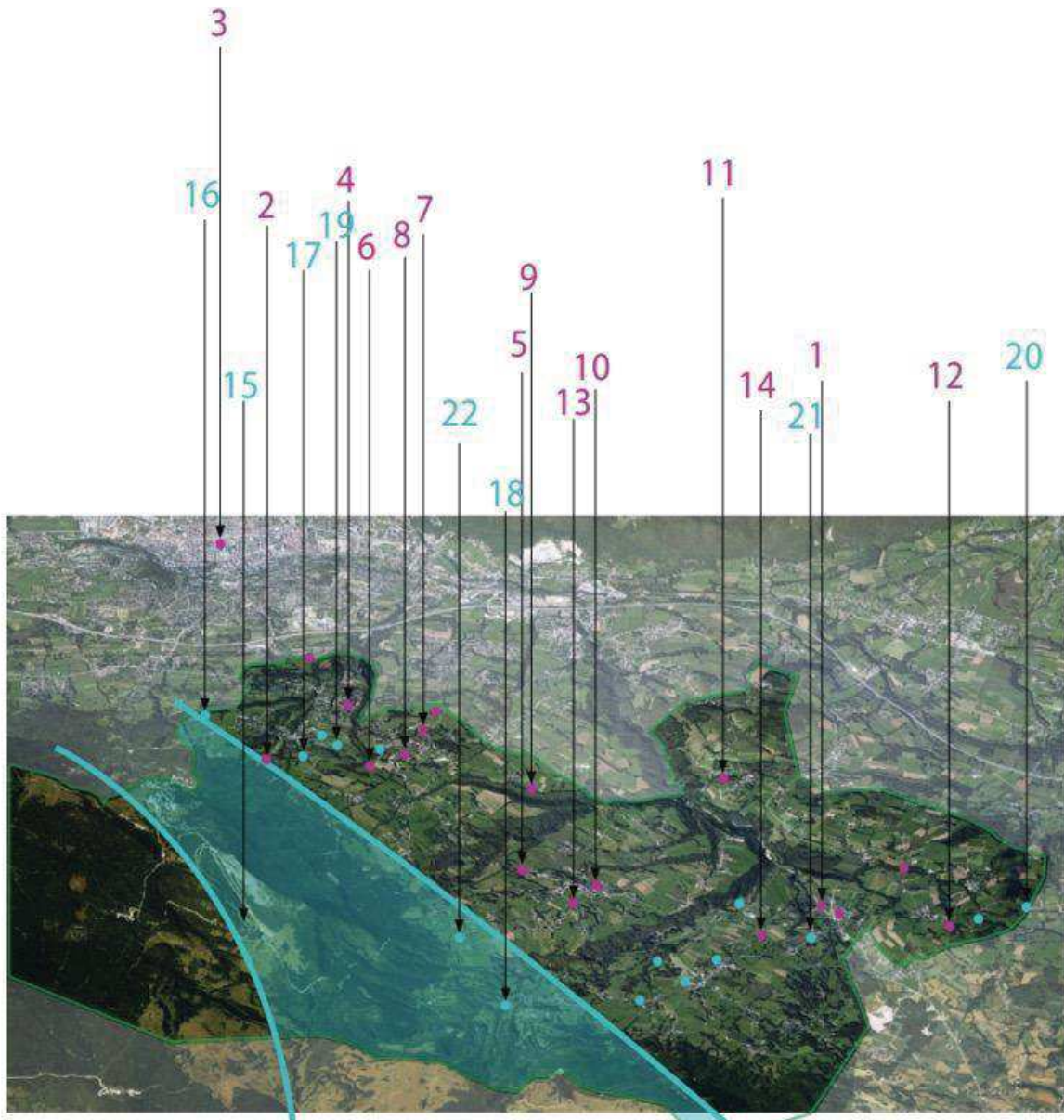


Figure 38 - Repérage des points sensibles (positifs et négatifs), synthèse de la production cartographique collective, Atelier 1.

8.2.2. « Affects » et « sécurité émotionnelle » (lisibilité du territoire) comme attachements

Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »

Nous n'avons pas rappelé ici les aspects ludiques du jeu de collage : le hasard des mains qui se croisent, le hasard des drapeaux dégomés par maladresse et les interactions entre individus qui s'en suivent pour replacer les éléments décollés. Nous considérons en effet que ces débordements font finalement partie de la convivialité anticipée du dispositif prévu par le BE.

Nous préférons souligner, dans ce cas, la part aléatoire et imprévisible de la production des participants sur deux plans :

- Celui de l'individu : il est impossible de prévoir à quelle cible l'individu va s'intéresser. Que va-t-il considérer comme point négatif et point positif ? Cela va dépendre de sa connaissance du territoire, de ses pratiques, et de sa stratégie ou de sa vision politique. N'ayant que deux drapeaux à

placer, il peut en effet décider de pointer des lieux ou des territoires qui sont plus ou moins en lien avec ses responsabilités politiques, et sur lesquels il a plus ou moins d'influence.

- Celui du collectif : il est impossible d'anticiper complètement la répartition des points qui sont liés aux personnes présentes mais aussi aux interactions qu'elles auront eues dans le jeu. Cependant, il est relativement facile d'interpréter l'alignement de points positifs sur la ligne de crêtes, car les perspectives qui permettent de saisir une vision globale du territoire est rassurante. Par contre, les CM/BE découvriront avec la même surprise que les participants ont créé des accumulations de drapeaux sur des secteurs inattendus, des zones sans points sensibles particuliers, ou fait des repérages sur des communes n'ayant même pas de représentants dans l'atelier.

L'exercice interprétatif auquel se prête le BE à la fin de l'atelier lorsqu'il tente de faire le point entre le caractère individuel et le dessin collectif relève donc de l'improvisation totale mais nécessaire pour fournir une *lisibilité* du territoire rassurante à ses habitants.

Repérer les types d'attachement liés aux logiques paysagère et territoriale : « Affects » et « sécurité émotionnelle »

Quelles relations établir entre les différents caractères imprévisibles de ce jeu ? Remarquons que l'on part des images singulières émises par chacun (drapeaux collés) pour arriver à une lecture globale de la carte. Coller les drapeaux invite les participants à se remémorer l'expérience sensible et à exposer une relation affective aux lieux. La répartition des drapeaux rouges (points négatifs) et des drapeaux bleus (points positifs) génère un nouveau schéma mental du territoire. Pour les participants, l'on est donc dans une phase d'observation à deux niveaux :

- Le premier appartient à des **attachements** relevant de **l'affect** que nous ramenons à une logique paysagère habitante : les participants dégagent des secteurs de « malaise » directement vécu, premier élément pour déclencher une phase « active » chez eux.

- Le deuxième niveau d'observation relève d'une logique territoriale : il met en évidence l'**attachement** des habitants à une **lisibilité du territoire**. Il s'agit d'une typologie d'attachement que proposa Lynch pour parler d'une des qualités de la ville et de son image. La *lisibilité* étant « la facilité d'identifier les éléments [du territoire] et de les structurer en schéma cohérent. » (Lynch, 1977) Cette « *clarté* », nous dit Lynch permet, de *s'orienter*, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la « *sécurité émotionnelle* » des habitants. Il nous rappelle aussi que cette *lisibilité* fournit du sens, en permettant l'élaboration de symboles et de souvenirs collectifs.

Ainsi, la lecture globale de la carte fait apparaître de nouvelles géométries : par exemple les accumulations de points bleus sur le coteau, ou encore les points rouges dont on peut tenter de saisir une logique de dispersion spécifique aux secteurs récemment urbanisés. Le nouveau « malaise » qui s'instaure change de nature. Il n'est plus lié à l'expérience vécue et individuelle mais questionne les participants sur la répartition des points rouges et le dessin qu'ils forment. Il dessine un nouveau schéma mental du territoire auquel les habitants s'accrochent pour garantir leur *sécurité émotionnelle*.

8.2.3. Des observations conjointes comme mode d'hybridation ? 1^{er} type : hybridation par « phénotypage »

Lors du jeu, le collectif participe à une hybridation des deux logiques, paysagère et territoriale, de façon relativement basique : il est dans l'observation de deux formes de « malaise ». Rappelons que la notion de « malaise » est à prendre au sens d'une « mise en alerte », d'un début de questionnement qui va provoquer l'action ou faire émerger les idées. Ces deux formes sont bien liées mais n'appartiennent pas à la même lecture interprétative. C'est l'intérêt du jeu : permettre une large ouverture d'expression dans une première étape (le positionnement par collage de drapeaux des points sensibles), et offrir une large ouverture d'interprétation des formes de la carte dans une deuxième étape (l'observation du motif que dessine l'ensemble des drapeaux sur le territoire). Les participants sont dans l'observation de l'une et de l'autre situation, chacune générant une réaction, des interrogations mais qui ne sont pas nécessairement conjointes ou uniques. Cette observation en parallèle à laquelle les participants se prêtent n'impose pas de hiérarchisation. Elle autorise des comportements doubles.

Comment nommer ce phénomène ? Il nous semble qu'un comparatif avec la biologie pourrait nous aider à retenir une image forte pour catégoriser ce type d'hybridation. Le rapport d'observations qui existe entre logique paysagère et territoriale nous fait penser au lien qui existe entre un « génotype » et un « phénotype ». Le biologiste a en effet le choix de l'observation et de sa description : centrer son attention soit au niveau microscopique (le gène et son code), soit au niveau de l'apparence d'un individu (le phénotype). Il sait qu'une relation existe entre les deux, mais les relations ne sont jamais évidentes. L'expression du génotype est brouillée par des facteurs multiples (entre autres l'environnement) à l'origine des variations de phénotypes. Cette comparaison nous permet d'explicitier les moments où **le territoire** (l'équivalent de l'ensemble de « caractères observables » dans le phénotype) **est mis en évidence au regard d'une diversité d'expressions sensibles, vécues** (l'équivalent des différents gènes du génotype). L'on pourrait aussi imaginer dans notre cas qu'il existe une série de filtres entre la logique territoriale et la logique paysagère qui perturbe la lecture de leur lien direct : par exemple, un cadre institutionnel qui atrophierait l'expression des sensibilités de chacun ou encore un cadre culturel qui sous les effets d'une artialisation, par exemple, interpréterait l'expression sensible, etc.

Ainsi, pour décrire la façon dont une communauté d'enquêteurs s'engage dans une observation conjointe de systèmes différents mais dont elle pressent une relation, nous proposons les néologismes « phénotypage » ou « phénotyper » en référence aux possibles relations que l'on peut faire en biologie entre génotype et phénotype.

Bilan de l'activité du public

Généralisons alors la particularité de l'action du *public* dans ce type d'hybridation. **Nous retiendrons qu'elle autorise les individus du groupe à s'exprimer de quelque manière que ce soit et sur n'importe quels éléments dont ils ont envie de parler.** L'on ne cherche à savoir ni leur motivation, ni l'importance, ni la place que leurs expressions prendront, lorsque l'ensemble des données rendra un tout « visible ». Ainsi, « phénotyper » correspond pour le public à une activité de premier degré, celle de l'observation conjointe de deux logiques co-existantes. Ils ne connaissent pas la correspondance exacte entre « logique paysagère » et « logique territoriale » (entre « gène » et « phénotype », pour rappeler l'analogie) mais ils en acceptent l'idée et entraperçoivent des croisements possibles par intuition.

Dans le « phénotypage », logique paysagère et logique territoriale sont en équilibre l'un par rapport à l'autre. Les deux logiques sont liées et les modifications de l'un ou de l'autre sont corrélées.

Nous allons retrouver l'hybridation de type « phénotypage » dans les phases initiales d'enquêtes. En effet, ce premier type d'hybridation s'adapte bien aux phases de collectes, où les éléments collectés ont une part aléatoire, et non hiérarchisée (situation non déterminée).

Gène	Phénotype	Expression du gène
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"><i>Affect</i>	<ul style="list-style-type: none"><i>Sécurité émotionnelle liée à la lisibilité du territoire^{CM/BE*}</i> <p>*Seront indiqués en exposant les attachements provenant du <i>public</i> mais déclenchés par les CM/BE</p>	<ul style="list-style-type: none"><i>Liberté d'expression</i>

8.3. Situation 2 : « Votre territoire en diaporama photographique »

8.3.1. Description de la situation

Avant d'engager les participants dans le jeu collectif du « cousin qui vient de Paris », les BE font une présentation du territoire telle que les professionnels le font couramment : un diaporama de photos sélectionnées à partir de leur premier arpentage de terrain. L'exercice permet que nous partagions une définition du paysage commune au-delà de celle de la « carte postale pittoresque » habituelle. Ainsi, lors du premier atelier une soixantaine de photos ont été présentées pour proposer une définition du paysage du territoire à l'aide des formes spatiales suivantes :

« - la covisibilité.

- la cohérence architecturale.

- l'urbanisation et ses limites.

- la place de l'agriculture dans le territoire, de l'architecture des bâtiments, de leur rôle dans la construction du grand Paysage. » CR Atelier 1.

Les photos sont l'occasion pour le BE de nous présenter des formes archétypales d'espaces agricoles, d'espaces publics, de typologies architecturales telles qu'on les trouve sur le territoire. Y correspondent des questionnements et des problématiques dont ils ont l'habitude et qu'ils exposent. L'illustration par des photos donne l'impression que ces questionnements émergent spécifiquement du territoire mais nous permet aussi, en tant que participants de réagir par rapport à nos modes d'habiter. Nos remarques permettent ainsi de faire évoluer les questionnements des BE.

Un dernier détail important du dispositif de l'atelier nous semble intéressant à noter : les photos projetées virtuellement en diaporama sur l'écran sont en plus imprimées en format carte postale et accrochées progressivement une à une sur un fil à linge tendu dans l'atelier. Ce dispositif de présentation nous paraît être aussi être le reflet de la proposition archétypale du BE. Il invite à être enrichi, et revisité par des aspects plus vécus : le BE laisse toute liberté aux participants de remplacer ou de rajouter sur cette corde à linge une photo plus juste correspondant davantage à leur façon de vivre le territoire.

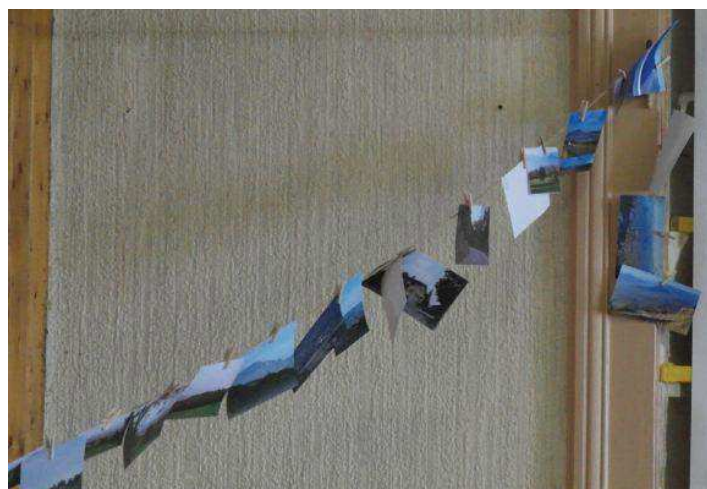


Figure 39 - Configuration de l'atelier : les cartes postales suspendues à un fil à linge, Atelier 1.

8.3.2. « Lutte de survie » et « archétypes » comme attachements

Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »

Repérer le caractère imprévisible et les débordements dans le dispositif précédemment présenté revient à s'interroger sur les façons dont les photos proposées sont reconnues ou non comme des éléments identitaires du territoire ; à vérifier si les archétypes font écho à des réalités vécues et comment elles enrichissent ces dernières.

Illustrons par quelques exemples ces formes de « débordements » au cours de l'exercice. L'une des photos présente un premier archétype : un bâtiment agricole imposant. À cet archétype correspond un certain nombre de problématiques déjà connues par les professionnels telles qu'en témoigne l'existence de « guides pratiques d'intégration paysagère des bâtiments agricoles » sur d'autres territoires. Au cours de la présentation, le BE emploie le terme de « grosses exploitations » pour décrire le bâtiment sur la photo projetée. Cela fait réagir les agriculteurs présents qui reprennent le BE à propos du terme « grosseur » : « *L'on ne peut pas parler de « grosse » exploitation. L'outil de travail est en effet déjà assez restreint, il est utilisé par trois GAEC !* » Cette courte intervention nous permet d'illustrer comment, progressivement, les archétypes et les problématiques « types » proposés par les BE sont revus par le témoignage d'usagers. Ce peut être aussi le témoignage d'acteurs locaux qui connaissent et peuvent révéler les stratégies de développement des communes de long terme et dont on ne comprend pas forcément le sens à l'instant *t*. C'est le cas lorsque par exemple le BE présente les photos d'une autre forme archétypale de lieux bien répandue sur le territoire : des écoles construites récemment et implantées au milieu des champs. Pour le BE, c'est évidemment une aberration urbanistique. Celui-ci tente dans un premier temps de se figurer une justification bienséante : « Probablement que les écoles sont implantées dans un souci d'équidistance à tous les hameaux... » Fausse naïveté, ou provocation ? C'est en tout cas une façon d'inciter les participants à justifier eux-mêmes des raisons de ces formes. C'est ainsi qu'on apprend que dans la commune de Pugny, il s'agit d'une réelle volonté de la part des élus : l'école est – pour l'instant - un peu excentrée du centre-bourg, mais c'est en prévision d'un nouveau quartier en projet. La stratégie urbanistique vise à déplacer progressivement les activités publiques et le centre du village autour de cette école. Parmi les archétypes, le BE s'attachera aussi à présenter des compositions végétales qui accompagnent certaines bâtisses, par exemple en portant l'attention sur une allée de chênes qui mène à une belle demeure. Les participants corrigeront : certes, il s'agit d'une allée d'arbres, mais ce sont des marronniers, pas des chênes. Ce dernier exemple montre comment les participants tiennent à préciser et à enrichir les formes archétypales où l'on se soucie moins du détail

Repérer les types d'attachement liés aux logiques paysagère et territoriale : « Lutte de survie » et « formes archétypales »

Les participants, qui ont ici la qualité d'habitants, sont invités à faire un travail de correspondance entre les dimensions archétypales déclinées par le BE pour décrire le territoire et ce qu'ils vivent.

D'un côté les photos sont l'illustration du discours technicien **attaché à des formes archétypales** du territoire et dont il sait être des enjeux d'aménagement, de l'autre ce sont bien des photos qui traduisent des pratiques vécues, images singulières et remplis d'affect auxquelles chaque participant peut se référer en tant qu'habitant soumis quotidiennement à des expériences sensibles et esthétiques (culture des champs, entretien des jardins, fréquentation des hameaux et cheminements, etc.). Les exemples d'attachements au paysage que nous avons donnés atteignent des degrés

supplémentaires dans l'affect car ils touchent des habitants impliqués dans des **luttés de survie** : c'est le cas des GAEC qui se rassemblent, ou celui de la préservation d'arbres remarquables, ce qui nécessite d'en connaître le nom précis, l'âge, etc...

8.3.3. Un système de transfert comme mode d'hybridation ? 2^{ème} type : hybridation par « greffe »

Les photos qui appuient le propos du BE vont permettre de « déclencher » un système de transfert entre la présentation institutionnalisée et le vécu. Dans cet exemple, logique territoriale et logique paysagère ne sont pas actives de la même façon : le discours du BE a une dimension normée qui nous paraît relativement stable. Si la « greffe prend », c'est-à-dire si les participants parviennent à s'identifier à l'une des images présentées par le BE, une « ramification » de toutes les nuances et pratiques existantes peut être portée dans la suite de la démarche. Dans notre exemple, l'on a d'un côté une vision archétypale d'un territoire et de l'autre des espaces vécus. Si l'on veut espérer un bénéfice de l'un vers l'autre, les participants doivent non seulement observer les deux systèmes, mais être capables de trouver les principes d'adaptation de l'un à l'autre. L'image de la greffe nous semble évocatrice.

La greffe met en relation un « porte-greffe » et « un greffon », deux parties dont il s'agit d'identifier le système de connexion pour que la greffe prenne. Ainsi, cette image nous permet de décrire l'hybridation entre une logique territoriale et une logique paysagère qui s'opère lorsque l'on parvient à trouver le système d'éléments communs à l'un et l'autre et la façon de les joindre (telle que la jointure du système veineux ou la jointure des cambiums). Que ce soit en médecine ou en arboriculture, le « porte-greffe » est reconnu pour appartenir déjà à un système en fonctionnement (le corps, l'arbre). Avec le « greffon », on s'offre de nouvelles libertés et l'on donne une place à une expressivité plus forte (une main greffée plus agile, des bourgeons greffés donnant de plus gros fruits). Ce deuxième élément de définition nous semble important : la greffe doit avoir une valeur ajoutée. Elle est liée à une capacité d'expression plus forte de l'ensemble. Ainsi, dans la greffe, l'un des éléments est plus stable que l'autre. De façon plus intuitive, l'on pourrait avoir tendance à dire que notre logique territoriale joue le rôle de porte-greffe plus stable que la logique esthétique qui en serait le « greffon » bien que dans notre exemple ici, ce soit plutôt le contraire (la lutte de survie est plus instable que les formes archétypales proposées par le BE).

Bilan de l'activité du public

Ce système de « greffe » implique que le *public* s'engage dans une **observation du fonctionnement** de l'une et de l'autre des logiques ; qu'ils interviennent dans **les possibilités de transfert d'éléments vitaux** de l'un vers l'autre tel le rôle du sang ou de la sève dans les greffes biologiques. Pour cela, il faut qu'ils analysent les correspondances possibles entre la logique paysagère et logique territoriale, qu'ils en inventent, ou encore qu'ils jouent le rôle d'adaptateurs. Dans le cas présenté, l'outil photographique par exemple semble faire partie de ces outils facilitateurs.

Greffon	Porte-greffe	Système de connexions (sang, cambium)
Logique paysagère <u>Type d'attachements</u> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Amour des formes archétypales^{CM/BE}</i> 	Logique territoriale <u>Type d'attachements</u> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lutte de survie</i> 	Logique du <i>public</i> <u>Modalité de pensée/action</u> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Transfert</i> • <i>Adaptation</i> • <i>Outils médiateurs/ facilitateurs</i>

8.4. Situation 3 : « Couac à la fruitière de Trévignin »

8.4.1. Description de la situation

Lors du deuxième atelier de la MPP, nous effectuons un parcours sur le territoire. Parmi les haltes, l'une a lieu à la fruitière de Trévignin, qui surplombe légèrement le village. On s'intéresse alors à l'image de cette fruitière. Benoît, architecte du BE, se scandalise. Il se demande comment ce bâtiment relativement récent peut être autant déconnecté du paysage. Aucune image valorisante du territoire ne peut frapper durablement l'œil du visiteur qui vient acheter son fromage. L'aire de stationnement est une grande nappe de bitume. Bien que placée au bord d'une légère rupture de pente, rien n'incite à poser le regard sur l'horizon. Paradoxalement, un belvédère a été aménagé au niveau du toit de la fruitière. Benoît commente : « *On n'a jamais vu personne aller pique-niquer sur ce belvédère. Qu'on me dise si quelqu'un a déjà vu quiconque aller pique-niquer là-haut !* » Quelques participants protestent : « *Si, si, c'est utilisé !* » mais Benoît persiste : « *Cette fromagerie, elle devrait être en lien avec le paysage, on ne devrait pas faire le tour d'un muret en béton, passer devant l'entrée de service pour accéder au belvédère. Non, je regrette, là je suis fâché contre l'architecte qui a fait ça, c'est raté* ».

Remontés dans le bus, l'on sent les agriculteurs contrariés de ces propos exprimés avec une certaine virulence : une fruitière pour laquelle ils se sont donné beaucoup de peine pour la faire naître, devenue un outil qui fait mieux vivre les agriculteurs ! Rumeurs dans le bus : les participants sont d'accord sur le constat mais ils trouvent les mots de l'architecte un peu durs. Ils les font réfléchir quant à la posture à adopter : se ranger du côté de l'architecte du BE ou du côté des agriculteurs ? L'architecte y va tout de même un peu trop fort ! Le message parvient aux oreilles de Benoît. Celui-ci reprendra alors ses propos pour les tempérer légèrement, mais en insistant sur le fait que vraiment, on aurait pu bien mieux faire, et qu'il le dit par amour du territoire. Constructif, il esquisse des remédiations : « *Peut-être qu'avec quelques arbres sur le parking, déjà, on serait plus en lien avec le paysage agricole d'où viennent les fromages de cette coopérative* ».

Pour l'instant, on ignore qu'une partie de la vraie fruitière se situe dans un bâtiment plus ancien, non loin de là. Ce n'est que plus tard que Benoît apprendra par Alain Mériot, président de la SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) « La porte des Bauges » qu'il y a des projets concernant ce vieux bâtiment. Délivrer les langues et révéler les projets en cours, voilà ce à quoi aura au moins servi la provocation de Benoît ! C'est ainsi que l'architecte en profitera pour souligner qu'il ne faudra pas rater à l'occasion de ce projet de remettre à plat l'organisation du site, afin d'en faire valoir les qualités en relation plus étroite avec le paysage. Pour l'instant, Benoît Euler, en osant jouer le ton de la révolte, fait émerger quelques grands enjeux concernant la place de l'agriculture. Il suggère que l'ensemble des trois fruitières situées sur le territoire devraient toutes avoir leur charme et pourraient même constituer un parcours de curiosités.

Cette « perturbation » va rester dans les esprits, marquant plus intimement la personnalité de chaque membre du groupe. À chaque fois qu'il sera question de la fruitière de Trévignin, les participants se souviendront sous forme de clins d'œil ou de boutades, des critiques virulentes de l'architecte, rajoutant toujours avec prudence qu'une fruitière est un atout sur un territoire.



Figure 40 - Visite de terrain, la fromagerie de Saint-Ours, Atelier 2.

8.4.2. Le « symbole » et la « lutte de survie » comme attachement

Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »

Dans cet exemple, ce qui relève du « débordement » saute aux yeux : il est provoqué par l'architecte lui-même, qui mobilise ses valeurs professionnelles, esthétiques, pour décrire avec sincérité le projet architectural de la fromagerie. Ce qui, par contre, était moins prévisible à ses yeux concerne l'attachement des participants à cette fromagerie en fonction de valeurs autres que l'esthétique du site ou que des perceptions sensibles que l'on peut en avoir. En effet, l'investissement qui a été fait par les agriculteurs pour la créer, de même que l'usage qu'ils en font, les y attachent tellement, que quelle que soit la critique, ils ne peuvent qu'en être affectés. On retrouve l'attachement que le monde agricole porte à la reconnaissance de son investissement, lutte nécessaire à sa « survie ».

Repérage des types d'attachement liés aux logiques paysagères et structures

En soulignant le raté de la composition architecturale du site de la fromagerie de Trévignin, le BE souligne **son attachement aux dimensions symboliques** que doivent receler des bâtiments. Il engage les participants dans une logique paysagère, notamment en faisant vivre une expérience sensible autour d'une fromagerie qui manque, justement, de symbolique. Deux autres éléments de contexte vont lui permettre une dissociation et une identification des postures : la confrontation directe avec le terrain fait en quelque sorte « parler » le terrain lui-même (qui permet de rallier d'autres participants à sa cause paysagère), et la présence de participants du monde agricole. Par ailleurs, sa critique instaure un certain malaise entre les participants, remettant en question la qualité d'accueil entre les différentes fromageries, soulevant un jeu de concurrence entre communes. Un clivage s'opère entre les participants. Il y a d'un côté ceux qui accordent de l'importance au malaise dû à l'expérience sensible de la visite de terrain. De l'autre côté, il y a ceux pour qui le malaise est davantage lié au blâme porté au monde agricole dont on retrouve l'attachement de type « lutte contre sa survie ». Le même individu peut d'ailleurs être lui-même partagé entre les deux postures.

Afin de ne pas laisser s'instaurer une « dissociation » trop pérenne, le BE offre des solutions de réconciliation en leur faisant prendre conscience que les fruitières peuvent être complémentaires. Par exemple, en valorisant leur implantation spécifique, elles peuvent être un atout pour la stratégie économique territoriale : cette ouverture invite à une phase « active » vers des projets opérationnels de reconsidération paysagère des lieux, (aménagement de site) tout en instaurant une relation entre les fruitières et les acteurs (travail en réseau).

Ainsi, la fruitière de Saint-Ours et ses abords entrent progressivement dans le jeu des différentes logiques. L'architecte en communiquant sa sensibilité au groupe contribue à inscrire ce dernier dans une logique paysagère. En mettant en porte-à-faux l'image de la fruitière et sa dimension symbolique, il pousse les participants à développer une logique territoriale : la proposition d'une organisation spatiale par complémentarité et synergie de la fonction de chaque espace.

Enfin, l'anecdote révèle des individualités qui vont contribuer à **repenser leur gouvernance** avec **une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités de chacun dans l'intérêt commun**. L'on apprend, en effet, qui détient une responsabilité dans les fruitières, qui sont les agriculteurs en lien exerçant une influence sur son activité. Pour Guy, Luc et Alain, les agriculteurs, c'est une façon d'acquiescer au sein du groupe une reconnaissance, mais aussi un certain degré de responsabilité. Pendant cet épisode, ils étaient dans une phase « passive » où ils ont « subi » le poids d'un groupe qui vivait collectivement une expérience sensible paysagère. Depuis, ils sont entrés dans une phase « active », qui les met devant différents choix : ne pas perdre la face vis-à-vis du groupe, reconsidérer l'aménagement existant, repenser l'aménagement en lien avec les autres fruitières. Les individus gagnent en personnalité, par réaction modulée dans les trois champs envisagés d'une logique paysagère, d'une logique territoriale, et d'une logique de gouvernance.

8.4.3. Une identification des postures multiples comme mode d'hybridation ? 3^{ème} type : hybridation par « Chromatographie »

Comment qualifier l'articulation de la logique paysagère et de la logique Structure* dans cet exemple ? Comment est-elle produite par le *public* et comment celui-ci réagit-il ? Logique paysagère et logique territoriale se trouvent rassemblées dans un « même bain ». La provocation faite par le BE qui se place volontairement dans une logique esthétique et paysagère non négociable - ce que sa posture d'architecte lui permet - engendre un tumulte au sein du groupe, ce qui permet de révéler la présence d'autres valeurs, notamment plus territoriales. L'identification multiple des postures permettra en réalité à l'architecte de revenir sur une logique esthétique paysagère justement renégociable parce que d'autres logiques se sont révélées et qu'il s'agirait désormais d'intégrer sous forme de symbole dans l'objet esthétique que pourrait être l'architecture de la fruitière.

Nous proposons d'emprunter à la chimie l'image de la « chromatographie » afin d'illustrer l'intérêt d'une hybridation qui aurait lieu grâce à la dissociation de composants contenus dans un mélange initial. En imaginant que logique esthétique et logique territoriale soient deux composants chimiques, la mise en « chromatographie » d'une situation pourrait permettre de mesurer la teneur de l'un et l'autre en dissociant les deux. Pour aller plus loin, ces composants eux-mêmes peuvent être dissociés. Cette dissociation que l'on pourrait même appeler « déshybridation » est la condition nécessaire pour rétablir ensuite de nouveaux équilibres, de nouvelles associations.

Bilan pour l'activité du public

L'activité du public pourrait être ici associée à l'image du mode opératoire de la chromatographie (la couche mince et l'éluant). C'est ce mode opératoire qui permet de « révéler » la composition d'une situation apparemment homogène. Pour les participants, il s'agit de se rendre à l'évidence de la diversité des postures des uns par rapport aux autres, de rendre compte aussi des situations conflictuelles, ce qui permet d'engager les négociations.

La force de la logique paysagère face à la logique territoriale et inversement n'apparaît qu'au cours du processus de « chromatographie », c'est-à-dire de la mise en évidence de l'une et de l'autre en un même lieu, dans le même temps. Cette typologie permet de pouvoir repenser l'équilibre de l'une et l'autre logique.

En relevant les distorsions entre l'une et de l'autre logique, l'hybridation par chromatographie, rend instables les deux logiques. **Elles invitent le *public* à se rendre compte de la multiplicité des postures, voire à contraindre l'individu à prendre conscience de sa propre posture.** La « chromatographie » ouvre éventuellement la porte à des conflits, mais dans le même temps à des négociations.

Elément chimique 1	Elément chimique 2	Eluant et couche mince
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Symbolique</i>^{CM/BE} 	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Lutte de survie</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Multiplication des postures</i> • <i>Conflits éventuels</i> • <i>Négociation</i>

8.5. Situation 4 : « Esquiver le site de Boissonnet en tant que site exploratoire »

8.5.1. Description de la situation

Si les « couacs » sont des situations de débordements évidentes, les situations d'« esquives » pour les éviter, n'en serait-elles pas aussi ? C'est l'idée que nous soutenons et qui justifie la présentation de cette nouvelle situation concernant le « site de Boissonnet ». Pour la présenter, il faut que nous développions les événements de différents ateliers, trois moments clés qui nous permettent d'en faire complètement état.

Moment 1 : sur le terrain – l'évocation d'un lotissement en projet

Au cours du deuxième atelier, pendant la visite de terrain, la silhouette de Trévignin vue de Pugny-Chantenod présente l'occasion aux élus d'exprimer leur désarroi face au projet de lotissement qu'un promoteur cherche à leur imposer. L'on apprend en effet au cours de cet atelier qu'un promoteur animé par une logique de profit cherche à répondre à la demande de maisons individuelles. La proposition spatiale de ce promoteur est le découpage parcellaire régulier dit « en tablette de chocolat » qui empiéterait sur un secteur boisé remarquable. Une autre vision est cependant souhaitée par les élus et les institutions (DDT, PNR).

« - [BE] : Alors quels outils, il vous manquerait ?

- [Albert] : Quels outils il nous manque ? Nous, il nous faudrait des organismes habilités qui fassent pression, parce que nous on l'a pas.

- [BE] : Alors ce promoteur faudrait le caler. **À un moment, faudrait un cahier des charges**, même si c'est de l'ordre de la reconversion. Attention, nous on va être vigilant à ça, ça, et ça, sortir des points, les balayer, ça va depuis le côté environnemental, sur le côté de la biodiversité, sur le côté des accès, sur le côté des cônes de vue, sur le côté des hauteurs, sur les relations avec les voisins.

- [Albert] : Oui, oui.

[...]

- [CM] : Nous, il nous a demandé notre avis, et la réponse qu'on lui a donnée, c'est, on a dit, il faut absolument mettre autour de la table toutes les personnes, et on a envoyé un courrier au maire, à la DDT, à la CALB, et à Métropole Savoie en disant qu'**il faut qu'il y ait une réunion avec toutes les parties prenantes, du moins toutes les personnes intéressées.**

- [BE] : Alors, ces réunions-là, quand on fait ça, c'est très bien, comment on fait ? On fait une grille de lecture. Alors, si vous voulez, on dit de manière générale, on dit tout ce qui va falloir balayer, je vous dis, ça rejoint toutes les problématiques environnementales, tout ce qui est biodiversité, etc. Et puis des problèmes d'urbanisme, avec des problèmes de réseaux, etc. Et à un moment donné, on va nous remplir cette grille large, et on va mettre à un moment des priorités. On va ré-hiérarchiser les choses, et quand vous allez ressortir avec ça, vous allez dire : voilà, nous, on pourra vous instruire que lorsque vous aurez regardé ces 12 points. Il faut vous donner ces moyens. On le fait, moi, je pourrais vous montrer à Claix, on a un cahier des charges qui reprend tout ça, hein. Ou le promoteur, il sent bien qu'il n'aura pas son permis ou ça va trainer x années, parce que c'est là-dessus qu'on va pouvoir lui mettre la pression s'il ne fait pas attention à ça. Moi, je pourrais vous faire passer ça, et c'est très important.

[...]

- [Albert] : Donc, c'est vrai que le terrain est sympa. En plus, ça va se voir, on va arriver, c'est la première chose qu'on va voir. Donc, s'il est loupé, ce lotissement, eh bien, ça va faire la même chose qu'à Epersy, ça va faire pareil, ça va faire un [???].

- [CALB] : **Et le promoteur, il va revoir son dessin ?**

- [Albert] : **Ah, non, non, les promoteurs ils veulent pas discuter.**

- [B.A] : **Ça dépend lesquels...**

- [Albert] : **Je peux vous dire que celui-là, pour l'avoir rencontré...**

- [CM] : **ça va être 21 maisons qui sont différentes les unes des autres, c'est...**

- [Albert]: Oui, c'est ça, c'est ça...
- [CM] : Puis quelle vie de village, quel lien avec le village ? Voilà, c'est ça.
- [Elu] : On en est encore avec la raquette, et puis...
- [CM] : Pour moi, ça devrait faire partie des opérations significatives de, **tu sais, dans ton groupe « lotissement », Béa, au niveau de la DDT, ça devrait passer dans cette commission**, mais aujourd'hui le problème, parce que voilà, on tourne autour du pot. Donc, la CALB aujourd'hui s'est lancée dans un PLUi. Donc, ça, c'est déjà quelque chose, mais aujourd'hui Trévignin est toujours avec un POS.
- [Albert] : Voilà.
- [CM] : Donc, il y a un PLU qui avait été fait, mais il n'a jamais été approuvé.
- [Albert] : Si, si, il a été approuvé, mais il a été rejeté.
- [CM] : Ah, d'accord. Ah, c'est le maire lui-même qui l'a attaqué !
- [CM] : Mais le maire actuel ?
- [Albert] : Le maire, celui de toujours, oui.
- [BE] : Ça vous donne pas les outils pour vous faciliter la vie, quoi.
- [BA] : Du coup, sur cette bordure de village, qu'on appelle la zone artisanale, on voit qu'il y a la route départementale et progressivement il y a des bâtiments qui se sont rajoutés de l'autre côté. Ça manque de structures, les choses viennent se poser et en plus, les dessertes pour se raccrocher avec l'école, avec l'église, le cœur, il n'y a rien qui est prévu le long de cette départementale. Rien n'est dessiné en terme de cheminement, et on sent que les choses s'ajoutent, s'ajoutent, au coup par coup alors que finalement c'est un secteur où il y a un enjeu d'organisation. Il y a ce nouveau bâtiment, là en bas ?
- [Albert] : Oui, c'est une entreprise...
- [BE] : D'accord.
- [DREAL] : Et on a encore l'écran végétal qui vient filtrer.
- [Albert] : Oui, on l'a encore.
- [DREAL] : Donc, heureusement qu'on l'a encore, mais oui...
- [élu de Pugny] : On va avoir un impact visuel, on va le voir de loin, oui. Et quand il y a en à un qui commence comme ça, les autres vont faire pareil.

[brouhaha de discussion, les participants discutent entre eux.] »

Extrait Atelier 2.

Nous aurions pu nous attendre à ce que le site concerné par le lotissement de Boissonnet fasse l'objet d'un travail de conception plus approfondi à l'occasion des ateliers dits de « sites exploratoires ». Nous allons voir au contraire que lors du choix, alors que les participants s'en étaient préoccupés, ce site va être éliminé.

Moment 2 : le choix des « sites exploratoires »

Lors de l'atelier « une sélection partagée des sites exploratoires » ou « bulles sur carte », le BE invite les participants à déposer sous forme de « bulles » sur la Grande Carte ceux qu'ils aimeraient y voir figurés comme « sites exploratoires ». L'objectif serait d'y approfondir un projet à une échelle plus fine, dans laquelle l'on commencerait à percevoir des scénarios de vie ou encore des simulations d'ambiance. Il s'agit en quelque sorte d'une proposition à s'engager plus en avant dans une posture d'habitant qui vivrait sur les lieux.

Les participants ont alors cherché à sélectionner ces sites de manière à les répartir équitablement sur l'ensemble du territoire. À la fin du dépôt des « bulles », Trévignin est toutefois la commune qui en présente le plus grand nombre, avec des problématiques variées, dont le fameux site du « lotissement de Boissonnet ». Pourquoi plus de sites exploratoires ici qu'ailleurs? Il semble que cela ait été le fruit d'un soutien à cette commune et à l'élu qui la représente. En effet, aux yeux des participants, le maire Albert Fayard, déjà « harcelé » par des promoteurs-bâisseurs, ne semble guère soutenu par son équipe municipale assez éloignée de préoccupations urbanistiques. Ainsi, l'on

s'enthousiasme et l'on génère une série d'idées sur Trévignin que les BE retranscriront ainsi dans leur compte-rendu :

« 6-TREVIGNIN : Préfiguration et simulation, pour l'enclave en entrée de village. Il s'agit d'une grande zone verte, située sous le cimetière. Anciennement, zone de culture comprenant un corps de ferme intéressant architecturalement. L'enjeu est de poser les bases d'une réflexion pour définir comment élaborer une stratégie pour ce type d'urbanisation à « flanc de coteau » et en bordure du village ancien. Définir une grille de lecture du site pour proposer et hiérarchiser les enjeux et les exigences nécessaires à un projet de qualité. »

7-TREVIGNIN : Le site de Boissonnet : « Mêmes réflexions, mais pour un projet qui a fait l'objet d'une proposition de 27 maisons individuelles. Une préfiguration sur site pourrait accompagner l'analyse du site et mieux anticiper l'intégration paysagère de ce projet. »

8-TREVIGNIN : « Anticiper et qualifier la mutation de la Zone d'Activité. Déjà, les bâtiments et hangars artisanaux ont été modifiés pour accueillir de l'habitat individuel. Comment trouver une unité et une cohérence? Comment anticiper cette mutation? Peut-être l'occasion aussi de réfléchir sur un cahier des charges pour les clôtures, les portails et les haies ; nouvelles façades de cette zone en mutation. »

Paradoxalement, aucun des « sites exploratoires » ne sera finalement retenu sur Trévignin. Pourquoi ? Pour le comprendre, il nous faut revenir au principe de vote mis en place lors du comité de pilotage.

Lors du COPIL, le principe de vote met en concurrence les trois propositions de sites sur Trévignin. La commune perd des voix par effet de dispersion sur ces trois sites. Elle n'apparaît plus comme une commune à privilégier pour expérimenter des « sites exploratoires ». Cependant, le BE qui cherche à éviter ces dérives propose de coupler le principe du vote à une discussion plus ouverte concernant les résultats de celui-ci afin d'assurer d'un réel consensus. C'est aussi l'occasion de donner son propre avis d'expert. Sur Trévignin, le BE ne cache pas qu'il ne veut pas faire du site de Boissonnet un site exploratoire à part entière. Il ne veut pas entrer dans les polémiques qui font déjà débat entre PNR, DDT, CALB, promoteur. Au contraire, il saisit l'occasion du flou quant au choix d'un site sur Trévignin pour montrer que concevoir le paysage, c'est concevoir une articulation d'échelle : et si l'échelle du site n'était pas celle à partir de laquelle les choix d'aménagement devraient être faits ? Trévignin devient alors l'occasion de mener une autre forme d'étude exploratoire qui s'engagera sous un angle d'analyse plus géographique, et par ses « limites paysagères ». Le BE fait état de cette situation et de sa proposition :

« [D] Le site de Boissonnet à Trévignin : un projet de permis d'aménager existe sur ce terrain (30 maisons individuelles). La commune, la communauté d'agglomération, la DDT et le PNR ont récemment rencontré le promoteur. La DDT rappelle que la commune est concernée par la loi Montagne et que ce projet de lotissement pourrait être considéré en discontinuité de l'urbanisation existante. Ce site présente un contexte « trop à vif » pour mener un travail exploratoire en atelier. D'autant plus que dans le cadre du PLUi Grand Lac, la planification des zones de développement sur Trévignin pourrait être questionnée. Etudier ce site reviendrait à le cautionner et à interférer avec la démarche du PLUi en cours.

Cette remarque va mettre fin aux possibilités de traiter le site de Boissonnet à partir d'une approche réellement esthétique et paysagère. Lorsque le BE propose une nouvelle approche, la focale sur ce site n'existe plus. Retraçons alors les nouvelles façons d'aborder le projet sur Trévignin, tout en gardant à l'esprit notre connaissance de ces enjeux cachés.

Moment 3 : différentes façons d'aborder Trévignin

1/une vision extérieure - picturale

Si Trévignin ne fait pas l'objet de « site exploratoire » à proprement dit ou d'exploration « de l'intérieur », l'on en profite toutefois lors du deuxième atelier de terrain (atelier 5) pour faire quelques observations depuis la commune voisine. En ressort une vision très picturale.

BE : Benoît Euler, architecte du bureau d'étude

Béa : Béatrice Eugène, paysagiste-urbaniste du bureau d'étude.

Elu P : Elu de Pugny-Châtenod.

« - [BE] : Ce qui est intéressant avec cette maison, c'est qu'on voit la silhouette de Trévignin.

- [Elu P] : Ah, elle est belle cette silhouette !

- [Béa] : Sur Trévignin, on avait dit qu'on n'allait pas sur le site des Boissonnets, hein, comme on en avait discuté la dernière fois. Par contre, ce que l'on proposera pour le deuxième atelier, c'est de redéfinir un peu ce qu'on pourrait appeler les limites paysagères du village de Trévignin, notamment cette silhouette-là qui est très importante.

- [Elu P] : Qui est très boisée, qui est très discrète, c'est, c'est...

- [Béa] : Il y a une belle ampleur.

- [BE] : La question qu'on se pose quand on est là, c'est chaque fois qu'on fait quelque chose, cette vue qui est quand même [une] très belle vue, avec la colline, avec les arbres, avec le clocher etc., à un moment donné, on la cache ou on la cache pas, quoi, pour chaque projet ? Et effectivement, un projet comme l'école qui paraît relativement bien installé au départ, on a quand même un impact relativement fort par rapport à ça. Il faut attendre que ça s'arbore, etc. »

Extrait Atelier 2 - enregistrement [1'20'30].

Les commentaires s'apparentent à une description picturale, telle la composition d'un tableau. Elle renvoie à des critères esthétiques fixés par un fondement culturel. Le « *Ah, elle est belle* » ne renvoie pas directement à un bien-être d'usage, c'est une valeur « construite » par *artialisation*.

Par ailleurs, si l'on veut garder les « grandes lignes » de ce tableau, c'est aussi qu'on veut garder l'image d'un « bon gouvernement », c'est-à-dire l'image d'une gestion du territoire exemplaire construite sur une préservation de ses ressources et de sa diversité :

« Cette vue, qui est quand même une très belle vue, avec la colline, avec les arbres, avec le clocher, etc., à un moment donné, on la cache ou on la cache pas ? ». Ainsi, la vision picturale offerte par la perspective sert aussi à la description de la composition de l'espace. Cette première approche est d'ailleurs complétée par une vision cartographique.

2/ une vision cartographique

Dans l'atelier suivant, l'atelier 5 visait à faire des propositions sur les sites exploratoires. Le BE n'abandonne pas le cas de Trévignin qui pourtant n'a pas fait l'objet d'exploration sur site. Il propose une lecture globale de la composition du village. Il exposera pour cela une succession de cinq cartes dont les « couches » s'accumulent au fur-et-à-mesure du diaporama qu'il présente :

- 1/ Trame arborée.

- 2/ mise en valeur des axes de déplacement, fruitière, activités commerciales.

- 3/ Les formes de centralité.

- 4/ Les cônes de vue, les accès, les circulations internes dans le village.

De ces différentes couches superposées, il déduit les principales « poches » qui semblent intéressantes à urbaniser au sein d'une enveloppe urbaine dessinée par des motifs géographiques. Le site de Boissonnet ne fait pas partie des ces « poches », le schéma est donc accueilli avec enthousiasme.



1/ Trame arborée.



2/ mise en valeur des axes de déplacement, fruitière, activités commerciales.



- 3/ Les formes de centralité.



- 4/ Les cônes de vue, les accès, les circulations internes dans le village.

Figure 41 - Processus de détermination des enveloppes à bâtir à Trévignin, « slides de présentation », Atelier 5.

TRÉVIGNIN, le village « sentinelle » garant de la préservation du paysage agricole de l'Albanais...



Figure 42 - Les enveloppes à bâtir à Trévignin, « slides de présentation » de l'Atelier 5.

Le commentaire du Maire de Saint-Offenge, commune voisine, est convaincu par la démonstration et la façon dont le BE a réussi à mettre en perspective le développement évident de la commune de Trévignin à partir de cette lecture géographique : « *Avec une approche comme ça, ce serait hyper facile de faire un PLU ou un PLUi !* ». Cependant au cours d'un futur atelier, prenant conscience que les lignes dessinées touchent au foncier, ou peuvent aller à l'encontre de quelques projets que les élus ont derrière la tête, le Maire sera plus réticent à appliquer cette lecture à son propre village.

La logique territoriale à partir des motifs géographiques bien qu'apparaissant évidente se heurte à des attachements d'ordre affectif (relation personnelle avec les propriétaires), d'ordre politique (électeurs propriétaires), et d'ordre économique (restriction de foncier constructible). La façon dont est reçu ce genre de schéma dépend donc des enjeux cachés.

Pour échapper au dessin de lignes qui font peur, ou au risque de la planification figée et conservatrice du paysage, le BE va travailler le projet en changeant encore d'échelle et de registre. Il propose de travailler l'image symbolique du rôle que la commune peut avoir sur l'ensemble de l'Albanais savoyard.

3/une vision symbolique : un travail en maquette

Dès le premier comité de pilotage, le BE personnifie les villages en les faisant parler. En utilisant ainsi la prosopopée, il fait littéralement « vivre » les communes auxquelles il confie une véritable responsabilité.

- [BE] : Alors ce qui était très intéressant, c'est que finalement on avait... Les communes jouaient plusieurs rôles, on avait à un moment donné **Pugny, qui était celui qui retenait un peu la ville**. On disait : « **Si toi, tu lâches, c'est foutu, ça va être Trévignin le suivant** ». Il y a vraiment à un moment une prise de conscience, en disant : « Nous, si à un moment donné, la coulée verte entre Trévignin et Pugny lâche, c'est foutu. Toi, si tu fais pas attention à ça , c'est foutu ». Là, on est en train de réfléchir « territoire », on n'est pas en train de réfléchir que commune.

Le BE évoque la pression urbaine qui s'exerce en périphérie de l'agglomération d'Aix-Les-Bains, pression graduelle qui menace d'être contagieuse, si l'on en croit la métaphore suggérée. En effet, le BE tente d'expliquer que lorsqu'une commune atteint un certain seuil de population (par exemple Pugny), celle-ci doit inventer de nouvelles formes d'urbanisation, ce qui permet d'éviter qu'une commune davantage consacrée à l'agriculture ne devienne l'objet d'une pression foncière (Trévignin). Ce type de commune a aussi une responsabilité à assumer :

« Et puis on a dit à Trévignin : « **Toi, t'es la sentinelle, toi, quelque part, tu es l'articulation entre ces agriculteurs.** » On avait marqué avec ces scotchs orange leurs territoires. « **Si toi à un moment donnée, tu ne respectes pas ce qui fait ta particularité, d'être un petit peu sur ton pôle qu'on a appelé la sentinelle, eh bien à un moment donné, ça va être Saint-Offenge qui va être la prochaine sentinelle** ». Tout d'un coup, il y a eu un rôle qu'ils se sont donnés comme ça, sur un territoire, d'équilibre. Mais quand je dis ça, c'est qu'on a aussi dit à Saint-Offenge : « **Si toi, tu fais pas des bons fromages, si tu n'as pas de bons agriculteurs, si à un moment donné tu ne peux pas te permettre d'accueillir des gens parce qu'ils ne peuvent pas vivre pour des questions de sous, on ne pourra pas avoir le Pugny qui est à ce niveau-là** ».

Si le premier exemple présentait un équilibre entre deux communes concernant la pression urbaine, ce deuxième exemple cherche à mettre en évidence l'équilibre qui s'opère grâce à l'activité économique agricole. Le BE impose à la commune de Saint-Offenge d'assurer son rôle économique par la valorisation de son terroir et la qualité de ses produits. Il conclut sur les équilibres à trouver entre communes, mais aussi entre les acteurs qui vivent sur le territoire. Il fait parler tour à tour l'urbain et l'agriculteur, dont les besoins sont ici en symbiose, l'activité des uns nourrissant celle des autres.

Le rôle donné aux communes va être renforcé lors de l'Atelier 7 « objectifs de qualité paysagère ». En effet, l'introduction de l'atelier est animée par le BE. Il consiste à rajouter sur la Grande Carte les éléments stratégiques du territoire sous forme de symboles en relief (carton découpé, éléments de maquette). La commune de Trévignin est alors représentée par une couronne en carton :

« - [Béa] : Trévignin , rôle de commune sentinelle [*bruit, exclamation « Aaah ! »*]. *Le bout de maquette est déposé avec sa couronne*].

- [élu] : Faudrait mettre un château ! [*Remarque d'un élu qui fait semblant de prendre la symbolique au pied de la lettre*]

- [Béa] : Un château ?! [*rire de Béa*]. »

- [Béa] : Trévignin est sentinelle, il est en alerte par rapport à Pugny » [23'22] et puis on parle aussi un peu de paysage, il est en position un peu sur une butte, qui est à 360 degrés, et donc qui regarde aussi très loin, sur le lac, etc. Et si on avait à travailler l'urbanisation, l'objectif, c'est de ne pas s'étaler, car il est sur une butte, donc on traduit un peu ça.

- [CM] : Le côté sentinelle, c'est plus une traduction spatiale de comment doit se développer la commune, je pense. »

Lorsque le CM fait cette dernière remarque, il tente de raccrocher le rôle de sentinelle à la problématique du site de Boissonnet. Ce dernier n'appartient pas spécialement à la butte. Le CM sous-entend que le site de Boissonnet n'est pas le site à urbaniser en priorité.

C'est à partir de ces nouvelles considérations : la vision picturale, la vision cartographique, puis la vision symbolique de la commune, que progressivement le BE fait entrevoir aux participants que le secteur de Boissonnet mériterait de rester une forêt. L'on peut alors revenir à une logique paysagère, à une idée d'aménagement de site, mais celui-ci est cadré cette fois par un « programme » issu de la logique territoriale : un usage du foncier qui serait de l'ordre de l'espace naturel.



Figure 43 - Carte-Maquette symbolique du territoire, Atelier 7.

8.5.2. Une diversité d'« attachements esthétiques » et des attachements tabous : la « propriété », les « divisions foncières »

Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »

Le 1^{er} moment dans lequel apparaît le débat à propos du lotissement relève d'un premier débordement : une situation de blocage. On s'aperçoit en effet en analysant le dialogue, qu'apparaît une diversité d'attachements esthétiques, couplée d'une gouvernance encore peu structurée ou en tout cas encore assez dispersée pour faire efficacement face à des intérêts privés, ceux du promoteur immobilier :

- **L'esthétique « institutionnalisée »** : Le BE et le CM renvoient aux possibilités de rassembler autour de la table des acteurs institutionnels influents : la communauté d'agglomérations, la DDT, le PNR, le maire dont on connaît les habitudes de fonctionnement. L'on se réfère aussi à d'autres groupes dont on connaît aussi les valeurs esthétiques « [CM] : tu sais, dans ton groupe « lotissement », Béa, au niveau de la DDT, ça devrait passer dans cette commission ».

- **L'esthétique in situ « expérimentale et collective de la MPP » (Affect)** : Le discours fait transparaître l'expérience sensible acquise au cours de la MPP. Les participants font référence aux exemples rencontrés :

« En plus, ça va se voir, on va arriver, c'est la première chose qu'on va voir. Donc, s'il est loupé, ce lotissement, eh bien, ça va faire la même chose qu'à Epersey, ça va faire pareil, ça va faire une verrue. »

- **L'esthétique « méthodologique du professionnel »** : Le BE, lui, est porteur d'une esthétique encore différente. Il présente une grille d'analyse de sites préalable à tout projet qu'il utilise lui-même sur un autre territoire : « On va re-hiérarchiser les choses, et quand vous allez ressortir avec ça, vous allez dire : « Voilà, nous, on pourra vous instruire que lorsque vous aurez regardé ces douze points ». [...] On le fait, moi, je pourrais vous montrer, à Claix, on a un cahier des charges qui reprend tout ça. »

Benoit Euler ne présentera que plus tard cette grille, mais elle ne sera jamais utilisée sur Trévignin au cours de la MPP.

- **L'esthétique du promoteur** : il s'agit de celle à laquelle s'opposent les précédentes esthétiques, notamment parce qu'elle est figée. « [CALB] : *Et le promoteur, il va revoir son dessin ?* - [Albert] : *Ah, non, non, les promoteurs ils veulent pas discuter.* » mais aussi parce que ce modèle d'urbanisation est consommateur d'espace agricole, coûteuse en infrastructure et pauvre en relations sociales. C'est une esthétique qui correspond cependant au « marché » : le promoteur offre des maisons qui répondent pourtant à l'attente d'habitants avides de maisons individuelles à des prix accessibles.

Au regard de la discussion, le BE sent bien qu'il faut d'abord renforcer les principes de gouvernance avant même de se préoccuper de l'esthétique. La situation incongrue de cette commune dépourvue de PLU, pourtant approuvée par l'ensemble des acteurs institutionnels, mais rejetée par la suite, en raison d'une contestation du maire lui-même est l'ultime détail qui le conforte dans cette idée.

Le 2^{ème} moment met en évidence les « débordements » liés au nombre de participants qui représente des territoires spécifiques dans des proportions variables. En effet, il existe un attachement fort à tout ce qui est au plus proche des participants, à ce qui se passe chez eux (**attachement à la proximité**). Le BE est conscient que cette représentativité des participants, complètement imprévisible, influe dans les systèmes de vote qu'il met en place. C'est pourquoi il tente de se saisir de ce qu'il perçoit des conditions territoriales (l'engagement des uns et des autres dans la politique ou dans les enjeux d'aménagement). Il tente ainsi d'harmoniser une vision globale du territoire qui tend vers un projet équitable (**attachement à l'équité**) malgré les disparités du nombre de représentants entre communes.

Du 3^{ème} moment, nous retiendrons l'existence d'« **attachements cachés** » comme éléments pouvant surgir - « déborder » - à tout moment de la démarche. Cependant, en passant par une logique territoriale s'appuyant sur des arguments géographiques, il semble possible de temporiser leur irruption. Il se peut aussi que « ces enjeux cachés » liés à des ambitions ou des intérêts fonciers personnels, orientent et manipulent sans en avoir l'air le travail sur la structure géographique du territoire guidant la programmation foncière.

Par ailleurs, si le travail symbolique de la distribution de « rôle » à chacune des communes semble être accepté par chacun dans la démarche, il se peut qu'en repassant à une échelle plus opérationnelle, les participants tiquent en s'apercevant que derrière leur rôle symbolique, leur ont été assignées des propositions de densité, de typologies de bâti, de surfaces agricoles à préserver. Passer par cette logique territoriale aux dimensions géographiques et symboliques peut alors apparaître comme un bon outil de sensibilisation tout comme il peut être une « bombe à retardement » sur le plan politique.

Repérer la logique paysagère et la logique territoriale

Récapitulons comment logique paysagère et logique territoriale transparaissent dans ces trois moments :

Moment 1 – Divergence d’attachements esthétiques

Le premier moment montre comment la multiplicité et la divergence de postures esthétiques - en particulier l’opposition de celle du promoteur à celles des autres (esthétique institutionnalisée, esthétique expérimentale et collective de la MPP, esthétique méthodologique du professionnel) - ralentissent finalement la dynamique de la logique paysagère dans son ensemble. En effet, les divergences soulignent les différentes façons de procéder des uns et des autres mettant en avant des jeux de pouvoirs compliqués, freins à une bonne gouvernance. C’est ce dernier enjeu qui va prendre le dessus.

Chez Albert, élu représentant la commune de Trévignin, l’on repère des signes qui montrent qu’il passe d’un certain isolement à une situation de soutien par le groupe. Cette fédération s’effectue davantage par une dynamique de négociation et de répartition de pouvoirs entre acteurs que par une logique paysagère.

Moment 2 – une opportunité pour aborder la Structure*

La commune de Trévignin multiplie les idées pour imaginer là où pourrait apparaître de nouvelles formes paysagères sur sa commune et multiplie en conséquence les sites exploratoires. Le site de Boissonnet (le lotissement) est noyé dans le lot. Le BE voit là l’opportunité de traiter le problème autrement et introduit une approche plus territoriale.

Moment 3 – renforcer l’approche territoriale - substitution définitive à la logique paysagère

S’empêchant d’aborder Trévignin par des « sites exploratoires » pour éviter des situations trop épineuses, le BE va proposer un regard plus global, et initier le concept de limites paysagères, objets géographiques appartenant à une logique territoriale. Ces limites paysagères sont examinées par des perceptions, vues de l’extérieur du village. Elles délimitent aussi un ensemble fonctionnel, lié à des critères géographiques. Progressivement les différentes facettes du village de Trévignin vont être étudiées en tenant compte de sa position sur une butte et le BE va lui donner un rôle symbolique : la “sentinelle”, commune « gardienne » de la préservation du paysage agricole de l’Albanais.

Ces trois facettes de travail : 1/la vision extérieure « picturale » ; 2/les couches « cartographiques » ; et enfin, 3/la « maquette symbolique » présentent bien la façon dont est mis en avant un cadre territorial qui se renforce progressivement. Nous en retiendrons la diversité des formes utilisées et la façon dont elles se font écho les unes les autres, entremêlant les échelles : un tableau, une cartographie communale, un jeu de rôle intercommunal. Cette diversité traduit une plasticité des formes territoriales dominantes au détriment des valeurs paysagères, mises de côté.

8.5.3. Une temporisation comme mode d'hybridation ? 4^{ème} type : hybridation par « *inhibition* »

Si nous faisons le bilan de cette situation, l'on observe que **la poursuite d'une logique paysagère est fragilisée si elle ne renvoie qu'à des esthétiques stables, c'est-à-dire instaurées**. Ce peut être des formes picturales *artialisées*, ce peut être aussi des formes esthétiques portées par des systèmes institutionnalisés, par des groupes comme les experts professionnels (BE, promoteurs) ou les institutions (PNR, DDT) qui instaurent une esthétique de routine. Leur coprésence freine d'autant plus le développement d'une logique paysagère dont on espère une évolution.

Ces conditions offrent à une **logique territoriale la possibilité de s'imposer, par détournement du cadre paysager et esthétique**, en renforçant son propre cadre. Nous avons vu que ce cadre est d'autant plus actif qu'il s'appuie sur une diversité d'échelle (le point de vue, la commune, l'intercommunalité).

Pour retenir la façon dont logique paysagère et logique territoriale s'hybrident dans ce cas précis, nous proposons de retenir l'analogie avec l'inhibition en chimie. Celle-ci met en effet en jeu deux entités : une réaction chimique et un inhibiteur. Il y a « inhibition esthétique » lorsque la logique territoriale (l'inhibiteur) peut ralentir ou arrêter la logique paysagère (réaction chimique).

Bilan pour l'action du public

L'hybridation entre logique esthétique et logique territoriale par « inhibition » entraîne des comportements spécifiques pour le *public*, qui suit généralement plusieurs phases : **des phases de blocage et de temporisation d'une situation, d'abandon, de reconsidération**, et souvent de relance mais à partir de **nouvelles bases**. Le public là encore est dans une relation d'observation des deux logiques en présence, mais il oriente et favorise une logique au dépend de l'autre, façon de hiérarchiser son observation.

Réaction chimique	Inhibiteur	Arrêt de la réaction
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Esthétique in situ (Affect)</i> • <i>Esthétique^{CM/BE} de la méthode</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cachés (héritages, propriétés foncières)</i> • <i>Esthétique institutionnalisée</i> • <i>Esthétique du « marché » (réponse à des consommateurs)</i> • <i>Local, de proximité</i> • <i>Equité^{CM/BE}</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Blocage - temporisation</i> • <i>Abandon</i> • <i>Reconsidération</i> • <i>Intégration de nouveaux facteurs</i>

8.6. Situation 5 : « Le chemin piéton à Saint-Ours : un oubli ? »

8.6.1. Description de la situation

Lors de l'atelier 2 (parcours), nous arrivons en fin de matinée à Saint-Ours avec pour bagage les nouvelles références communes que les participants se sont faites le long du parcours : le village d'Epersy aux aménagements très sophistiqués voire urbains, le village de Pugny- Châtenod intégrant ses différents équipements dans la pente, des typologies d'habitat variées (Le Montcel, Saint-Offenge) qui construisent elles aussi différentes formes d'espaces publics. Le repérage des différentes ambiances se poursuit à l'échelle du village en arpentant Saint-Ours du cœur historique au récent lotissement.

Le dernier arrêt de la matinée a lieu à Saint-Ours. Nous nous arrêtons devant l'église et nous dirigeons à pied vers le nouveau lotissement. La route que l'on emprunte possède un caractère rural très apaisant : nous longeons des maisons aux jardins ouverts, des murs de pierre, un abreuvoir. Des rondins de bois sont rangés au bord de la route, où de simples buis taillés limitent les parcelles privées. Puis nous attaquons un lacet, bordé d'imposants murs de parpaings gris échelonnés en créneaux qui accompagnent la courbe et le dénivelé, et derrière lesquels viennent d'être plantées des haies de thuyas, et d'autres espèces végétales provenant de jardineries.

Chaque maison neuve se caractérise au goût de chacun par des bordures issues de matériaux disparates tels qu'on les trouve dans les grandes enseignes de magasin de bricolage. Benoît tente de le faire remarquer et la plupart des participants partage son opinion quant à la disharmonie des lieux. Ils déplorent de plus la prédominance des murs de soutènement peu qualitatifs. L'un d'eux, cependant, vient d'y acheter sa maison et n'entre pas dans le jeu critique. En aparté, il affirme que la diversité apporte une touche d'originalité à l'ensemble. J'interviens – (cette fois en tant que chercheur et chargée de mission) en lui donnant un exemple vu dans un lotissement du Quercy : il y régnait une harmonie incroyable grâce la continuité de murets en pierre sèche qui bordaient les maisons. Je lui expliquai qu'à l'origine, un habitant passionné avait initié progressivement les autres à la technique. Depuis, à chaque nouvelle maison, les voisins venaient aider le nouvel arrivant à construire son muret. L'exemple lui aura-t-il fait revoir son jugement esthétique ? Il lui aura dans tout les cas donnés des pistes de réflexions pour le faire.

Outre les détails de clôture et de bordure, le BE aborde la question de l'espace public, et spécifiquement des liaisons piétonnes entre le lotissement et le cœur du village. Benoît et Béatrice font remarquer que rien n'est prévu actuellement. Pour remédier à cet oubli, ils s'interrogent sur le devenir de la petite enclave qui pourrait faire la liaison. Pourrait-on y prévoir un cheminement piéton ? Ou les habitants sont-ils condamnés, s'ils veulent se déplacer à pied, à emprunter une route qui deviendra bientôt un couloir encadré de murs verts dangereux dans les courbes ?



Figure 44 - Visite de terrain, nouveau lotissement à Saint-Ours, Atelier 2.

8.6.2. L'« artisanat » et le sentiment de « faire corps » comme attachements

Repérage du caractère imprévisible et des débordements

Une progression a lieu au fil de l'atelier « parcours ». D'abord, les participants partent d'éléments épars, où le vécu (logique paysagère) est dissocié d'une lecture structurale de la matérialité (lecture territoriale). Au début de la matinée, ils observaient l'espace public sans lien avec l'habitat. À présent, ils entrent dans une lecture où l'espace public qu'ils expérimentent est en lien avec les formes urbaines. Avec ce nouveau cas à Saint-Ours, ils mettent en rapport l'implantation du lotissement dans la composition du village. Cet effet d'apprentissage est une chance qui n'est jamais totalement garantie, mais qui dans ce cas a fonctionné.

La deuxième surprise offerte par le terrain, c'est la petite enclave : une parcelle encore non bâtie qui ne faisait pas partie du lot du promoteur, située à l'interface de l'ancien village et du lotissement.

Ces deux points - effets d'apprentissage des participants, et « pépites » du terrain - permettent au BE d'aborder avec le groupe la problématique du réseau des espaces publics dans un village. C'est ainsi qu'il suggère d'anticiper le devenir de l'enclave, et d'y prévoir un chemin piéton qui relierait le lotissement au cœur du village, améliorant le confort des habitants et la cohésion du village. Les participants se mettent alors à réfléchir aux moyens qu'ils ont, en tant qu'acteurs publics, de renforcer cette matérialité hybride qui inscrit un objet esthétique, support d'une expérience à vivre au quotidien (le chemin) sur une organisation de village qui s'en trouverait améliorée (logique territoriale). Ils iront jusqu'à examiner les possibilités d'instaurer un « emplacement réservé » dans le PLU.

Repérer la logique paysagère et la logique territoriale : « artisanat » et « appartenance à un système organique » comme modalité d'attachement

L'idée de travailler le réseau d'espaces publics, ses ambiances, et un confort d'espaces qui se vit à pied appartient à une esthétique institutionnalisée par la profession. La mise en place de cette idée nécessite une approche technique que le BE maîtrise. D'une part il est capable d'anticiper une relation entre la disposition des matériaux et les ambiances ou usages créés. D'autre part, il est capable de caler des outils juridiques (emplacement réservé) et de repérer les parcelles où il faudra entamer des négociations avec leur propriétaire. Certes, analyser et relier les formes de mise en œuvre d'un aménagement paysager aux ambiances créées sont les bases de son savoir-faire professionnel mais il va aussi initier les participants à ses connaissances techniques, notamment par une lecture critique des différentes ambiances et en partageant avec eux des expériences sensibles sur le territoire. En outre, il a espoir que l'emploi de matériau industriel, hétéroclite, soit délaissé au profit d'une **création plus artisanal** de la part des habitants. Parallèlement, il travaille sa pédagogie de sorte que les participants saisissent la composition de villages, générée par des typologies de bâti mais aussi des typologies d'espaces publics et de circulation (humaine ou non humaine : réseau d'eau, corridor écologique, etc.). Dans ce souci de composition, de cette précaution à « mailler » les espaces et à tenir compte de leurs complémentarités naît le **sentiment de fréquenter et d'appartenir à des espaces qui compose un système organique, en outre de « faire corps »**.

Ainsi lorsque le BE et les participants tentent d'imaginer un chemin piéton, « un bout de promenade » du village (une logique paysagère) dans un cadre où il n'a pas été pensé, il impulse, aussi minime soit-elle, une réorganisation du village (une logique territoriale).

8.6.3. L'adaptation des techniques comme mode d'hybridation ? 5^{ème} type : hybridation par « décalcomanie »

Que s'opère-t-il entre la logique paysagère et la logique territoriale dans cet exemple ? Le lotissement dans le village, aussi mal relié au centre-bourg soit-il, impose son organisation territoriale. L'idée du chemin piéton vient d'une logique paysagère (l'envie d'améliorer ses possibilités d'accéder au centre-bourg dans une ambiance agréable). La façon dont vont s'articuler les deux logiques, nous fait penser aux principes de la « décalcomanie ». En effet, la décalcomanie est un procédé de transposition d'une image dessinée sur un calque vers un autre support. La transposition se fait par une technique de « frottement » du calque sur le support. L'assemblage n'est possible que si l'on prend en compte l'image avec ses contraintes techniques d'application (décalquage). Il n'est pas rare que l'image subisse quelques altérations (fragmentation, morceau qui reste collé au calque, etc.) lors de son application sur le support. Le soin attribué à la technique d'application ou les aléas dus au support sont les principaux paramètres qui vont modifier l'image d'origine (le calque). Cette figure de la décalcomanie nous permet d'introduire une nouvelle idée de l'assemblage possible entre logique paysagère et logique structure et de l'activité productive et créatrice que cela génère chez le *public*.

Logique paysagère et logique structure peuvent selon les cas être « image » ou « support » et réciproquement. Illustrons les deux cas de figure. Le premier cas où la logique paysagère est une « image » à décalquer sur l'organisation territoriale correspond à la situation du chemin de Saint-Ours. Pour éclairer davantage l'idée de l'hybridation par décalcomanie, prenons le cas d'un « sentier familial et ludique » qui serait programmé et porté par un concepteur au service d'une collectivité. Cette « image » comporte un certain nombre d'exigences pour être appliquée. Par exemple le degré de la pente doit être inférieur à quatre pour cent pour donner l'accessibilité aux PMR. Ou encore l'on fixe un nombre raisonnable de kilomètres pour faire la boucle du sentier en une demi-journée. Ce programme lié à une dimension esthétique et paysagère doit alors trouver un « support » dans la dimension organisationnelle territoriale. Or, le support, c'est-à-dire la matérialité paysagère comporte

lui-même des contraintes. À titre d'illustration, imaginons un territoire à forte dénivellation. Comment y « décalquer » alors un sentier ludique accessible aux PMR avec une pente à quatre pour cent maximum ? La « décalcomanie » fait appel en premier lieu à un choix de localisation du programme : trouver dans ce terrain à fort dénivelé, un tracé sur une courbe de niveau accessible. En second lieu, il fait appel à une prise de risque, celui que l'image ne se « décalque » pas comme espéré : malgré le choix de la localisation optimisée, la pente à quatre pour cent n'est peut-être pas applicable partout. L'image décalquée est imparfaite. L'image envisagée au départ (le projet de sentier à quatre pour cent) ne sera pas respectée sur le terrain : ou certains tronçons de sentier ne seront pas réalisés car impossible sur le relief. Ou pour éviter cet écueil, il sera nécessaire de passer par une adaptation du projet de départ en y incluant de nouveaux aspects : intégration d'une rampe artificielle, alternative d'itinéraire pour contourner les passages difficiles, ou encore en dernier recours, indications au départ que le chemin n'est pas accessible à tous.

Tentons d'imaginer le deuxième cas où la relation entre logique paysagère et logique territoriale est inversée : l'« image à décalquer » appartiendrait au territoire et le « support » serait de l'ordre du paysage sensible. Prenons l'exemple de l'implantation d'un parc éolien dont le choix serait issu d'une lecture géographique des lieux : orientation du vent, flux migratoire des oiseaux, co-visibilité, soit une série de critères dont l'ensemble appartient à une ambition d'organisation territoriale. Les experts donneront les caractéristiques à respecter : distance entre les éléments, orientation, respect de la biodiversité. Appliquée sur un support issu du paysage esthétique : lieux historiques (cathédrale), mythiques, symboliques, ou encore liés à des pratiques spécifiques (kite surf, parapente), le parc éolien ne va pas se « décalquer » conformément aux exigences initiales de l'expert. Les motifs paysagers du projet territorial tels que les lignes d'éoliennes vont subir des discontinuités, des regroupements, des ajustements jusqu'à trouver où pouvoir s'implanter.

Bilan pour l'activité du public

Que peut-on conclure sur l'activité du *public* dans ces deux cas ? Etre pris dans une action d'hybridation de type « décalcomanie » pour le *public* revient à **considérer la dimension technique ou normée d'une logique pour la superposer avec l'autre**. Les difficultés d'assemblage poussent les participants à identifier les contraintes et les opportunités pour faire des choix (ou placer son image calque). C'est alors au cours de la mise en œuvre que la dimension technique ou la norme peut être revisitée.

Dans le cas d'une hybridation par décalcomanie, la stabilité de la logique paysagère et celle territoriale oblige le *public* à adopter un niveau d'engagement qui n'est plus de la simple observation pour hybrider les deux logiques. Le *public* doit passer par une **phase de compréhension fine**, que nous avons appelée « **technique** » concernant la logique paysagère (**attachement à « l'artisanat »**) mais aussi par une phase d'analyse des propriétés modulables et moins modulables du territoire (**nécessitant parfois de relever les sentiments d'appartenance à des systèmes organiques**) pour envisager l'association des deux.

Image dessinée	Support	Technique de décalcomanie
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Artisanat</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Faire corps</i> » : <i>Sentiment d'appartenance à un système organique</i>^{CM/BE} 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Application et choix en fonction des connaissances techniques et de l'acceptabilité sociale</i>

8.7. Situation 6 : « Visite saugrenue des bords d'une coulée verte »

8.7.1. Description de la situation

Moment 1 – Visite de terrain

La situation débute par une première idée : aller explorer un site à la frontière entre une zone urbanisée et une entité agricole. L'expérience qui sort du vécu quotidien des participants a été suggérée par les BE afin de lancer une réflexion spécifique sur de ces « espaces de transition ». L'objectif est donc de se rendre physiquement à la bordure d'une « coulée verte », expression généralement utilisée dans le langage technique qui désigne des zones à préserver en tant qu'espaces ouverts, agricoles, entre deux zones urbanisées. Le site du Montcel ayant été choisi, le BE présente les enjeux ainsi :

« Coulée verte à maintenir et à renforcer. **Proposition pour définir des espaces de transition entre des zones urbanisées et une entité agricole.** Il s'agit de la coulée verte située au pied de Montcel et du hameau des Mermoz et au-dessus des Laurents, du Mollard et de la Neuve. Le Groupe de travail **définira les exigences nécessaires à la préservation durable de ce type d'entité agricole.** Un travail pédagogique accompagnera cette réflexion, notamment pour en définir, les qualités, le fonctionnement et la préservation. Des propositions seront faites pour voir comment régénérer certains éléments végétaux spécifiques à ce territoire. »

Extrait du CR de l'atelier

L'atelier 5 prévoit une halte au Montcel sur un site qui apparaîtra comme le plus insolite de tous les lieux visités jusqu'à présent. L'impression est renforcée par l'expérience sensible de terrain qui ne s'apparente à aucun rituel quotidien : nous garons les voitures sur le bas-côté de la route de façon anarchique, et nous nous retrouvons bientôt en plein champ, sous le village du Montcel. Même si c'est pour eux un univers familier, les agriculteurs le fréquentent cependant plutôt en tracteur qu'à pied ; pour les autres participants, il est plus rare de se retrouver au milieu des champs, qui plus est en contrebas du village. Ces espaces agricoles sont plus généralement perçus depuis une vue surplombante. C'est dans cette situation de perception inversée du quotidien que commence la discussion, et que Benoît tente de privilégier la parole des agriculteurs. L'un d'eux explique alors l'organisation des activités sur les terrains : rotation des cultures, épandage, entretien des haies, élevage.

Le Maire du Montcel rejoint le groupe. La discussion finit par porter sur le type d'agriculture que l'on veut sur le territoire : « Ne soyons pas langue de bois, si l'on veut continuer à faire sortir les vaches et que l'on veut du bon fromage, - c'est bien cela qu'on veut, n'est-ce pas ?- Eh bien, il faut des grands tènements agricoles » rappelle Benoît. Le maire de Saint-Offenge, renchérit : il faut garantir les grands tènements agricoles autour des fermes, car « perdre un terrain plat, construire sur ces terrains, vous condamnez l'agriculture ». [22'58]: [Maire de Saint-Offenge].

La conversation se termine sur les relations envisageables avec les filières bois-énergies locales. Apparaît l'idée que dans l'urbanisme de demain, si l'on plante un lotissement, on peut aussi imaginer l'implantation d'une chaufferie collective. Christian Marret (le CM du Parc) rappelle que l'une des actions d'accompagnement du Parc sur le bois collecté est de permettre de faire tourner quelques chaufferies collectives sur le territoire. Ce projet, ajoute-t-il, ne peut se faire individuellement, tout comme la question de centrale de méthanisation qui est alors évoquée, et qui nécessite la mise en place d'une organisation collective.



Figure 45 - Visite de terrain, « Coulée verte » au Montcel, Atelier 2.

De façon générale, les discussions seront l'occasion de rappeler que :

« [...] La limitation de la consommation des terrains agricoles est essentielle au maintien de l'activité agricole garante de la préservation de la qualité du paysage albanais.

Aborder sur les autres sites les questions de densification, de "dents creuses" et de réhabilitation contribuent à cette prise en compte agricole. Cette question se pose par exemple sur Bassa : quand la fruitière s'est implantée il n'y avait pas toutes ces nouvelles maisons autour. Aujourd'hui le bâtiment d'activité est encerclé et le voisinage se plaint du bruit. »

Extrait du CR de l'atelier

La question des limites d'épandage vis-à-vis des habitations permet à Benoît de reprendre un exemple de gestion du traitement de ces limites par un outil réglementaire, tel les OAP. Il se remémore l'exemple de la commune de Fréterive¹⁰⁶ qui s'était emparée de la question notamment à cause du traitement des vignes. Les viticulteurs avaient l'interdiction de traiter à moins de 20 mètres des habitations, mais les propriétaires continuaient à construire sur cette zone, et les viticulteurs voyaient d'autant leurs surfaces cultivables diminuer. On décida alors que la bande de 20 mètres entre vignes et habitations serait une zone non aedificandi, inscrite au PLU. Ainsi, le BE invite à transposer le questionnement, à la question de l'épandage, de reprendre les outils réglementaires et de les adapter à cette nouvelle situation.

¹⁰⁶ Voir les « coupures vertes » sur Fréterive dans la précédente démarche de Plan prospectif de Paysage de la Combe de Savoie

Moment 2 – Esquisse



Figure 46 - Photo aérienne : question de la limite entre agriculture et urbanisation au Montcel

Lors de l'atelier suivant, l'atelier 6 « activation », le BE soumet à nouveau aux participants une façon de procéder pour définir plus précisément une nouvelle ligne limite à l'espace agricole. Il prend l'exemple de la parcelle du Montcel qui a fait l'objet d'une partie de la visite de terrain. Le dessin de cette limite qui a été suggérée est tracé le long de la rupture de pente (voir esquisse sur la photo aérienne). Cette limite supprime le « créneau » qui pénétrait dans le village. On condamne volontairement cette poche d'agriculture, qui n'aurait pas été longtemps pérenne, notamment pour des questions d'épandage et de proximité avec les habitations. Le nouvel interstice peut alors être conçu comme une « dent creuse », urbanisable de façon prioritaire par rapport à la nouvelle surface agricole définie.

Moment 3 – Appropriation des idées par les participants

Par la suite, les participants présenteront leur travail du Plan de paysage en cours lors d'une réunion avec un groupe d'élus travaillant sur le PLUi de la CALB (Communauté d'agglomération du Lac du Bourget). C'est alors pour eux l'occasion de réitérer les principes tirés du site exploratoire du Montcel pour exposer la façon dont on pourrait cadrer les formes de limites entre urbanisation et agriculture. Mais c'est avant tout pour eux l'occasion de retraduire avec leurs mots et leurs propres images ce qu'ils ont retenu des ateliers et des messages qu'ils ont envie de passer avant même ces propositions de schéma.

Ainsi les différents témoignages se complètent avec différentes images, d'abord celle de la proportion : « Pour une vache, il faut un hectare ».

« [Raphaëlle] : C'est vrai que j'étais un peu inquiète avant de démarrer ce Plan de Paysage, avant, qu'est-ce que je vais trouver comme place ? Mais, en fait, on nous invitait simplement, à observer, à dire ce qu'on pouvait connaître de notre environnement, à mettre en commun nos préoccupations, et en particulier, il y a deux mondes qui se sont rencontrés, deux cultures. C'est un petit peu comme si les rats des villes et les rats de champs avaient fait une grande réunion, et puis parlé ensemble de leurs préoccupations. Et un tout petit exemple, moi qui suis plutôt rat des villes, quand les agriculteurs vont expliquer : « **Eh bien voilà, on a besoin de conserver quand même des espaces agricoles, c'est important, par exemple pour une vache, il nous faut un hectare** ». Eh bien, je n'avais pas besoin de grandes discussions, j'avais déjà compris plein de choses avec ça. Voilà. »

Ensuite, la deuxième image est la question de la forme, de l'unité de production qui doit être suffisamment grande autour d'une ferme pour rester cohérente.

- [BE] : **En même temps, vous avez traduit une très grande fragilité, en disant : « Les choses se jouent à quelques hectares près »,** quelque part.

- [Agriculteur] : Bien sûr, parce qu'on se rend compte que ces dernières années, le foncier agricole, il y a eu du gaspillage de foncier. Ça, ça a quand même eu un impact sur les exploitations, sur les jeunes qui vont venir s'installer, **parce qu'il faut laisser des structures qui soient cohérentes.** Le métier est déjà pas trop attractif, si économiquement il est pas viable, ben, je veux dire, c'est des choses qui partiront. **Mais il faut tout faire pour conserver qu'il y ait des surfaces autour des fermes.**

[...]

- [Agriculteur] : **C'est vrai que c'est quelque chose que les agriculteurs voudraient garder, leur unité de production dans leur village, parce qu'on voit que quand il y a les unités de production, derrière, il y a un lieu de vie quand même, il y a du commerce qui se passe autour de la fromagerie, il y a des points de vente, et je veux dire ça correspond à ce que les consommateurs attendent.**

Ce n'est alors qu'au troisième témoignage, qu'une élue reprendra les termes de « dents creuses » et rappellera la présentation du schéma de principes « testé » sur le Montcel.

8.7.2. « Étonnement » et « identité » comme attachement

Repérage du caractère imprévisible de la situation et des débordements

Quels sont les aspects imprévisibles de la situation décrite ? Dans un premier temps, l'on retiendra la façon dont le terrain a permis un discours tout en simplicité et en sincérité de la part des agriculteurs. Le bon sens de leurs discours renforcé par l'observation sur le lieu entraîne des prises de conscience soudaines chez les participants. Nous retiendrons ensuite, la façon dont les participants construisent des « images » à partir du lieu « saugrenu » ou des discussions liées à la visite. Elles leur permettent de transmettre facilement une idée représentative d'un système de production - pour le dire autrement, d'une logique territoriale.

Sincérité, prise de conscience, construction d'images sont à considérer comme autant de « débordements » au sens que nous leur donnons : ce sont des comportements que seule la situation de terrain provoque. Il s'agit d'une production pure des participants.

Repérer les attachements liés à la logique paysagère et la logique territoriale : « étonnement » et « identité »

Pour analyser et repérer ce qui est de l'ordre de la logique paysagère et de l'ordre de la logique territoriale dans cet exemple, nous proposons de faire un parallèle entre ce qui oppose le *punctum* du *studium* chez Roland Barthes dans son ouvrage sur la photographie. C'est ainsi que nous envisageons la visite « saugrenue » du site du Montcel comme une sorte de *punctum*, c'est-à-dire une pique qui affecte le participant. Il s'opposerait alors à la projection stabilisée du territoire qui correspondrait à l'idée de « dressage » associé au *studium* de Barthes :

« Ce que j'éprouve pour ces photos relève d'un affect *moyen*, presque d'un dressage. Je ne voyais pas, en français, de mot qui exprimât simplement cette sorte d'intérêt humain, mais en latin, ce mot, je crois, existe : c'est le *studium*, qui ne veut pas dire, du moins tout de suite, « l'étude », mais l'application à une chose, le goût pour quelqu'un, une sorte d'investissement général, empressé, certes,

mais sans acuité particulière. C'est par le *studium* que je m'intéresse à beaucoup de photographies, soit que je les reçoive comme des témoignages politiques, soit que je les goûte comme de bons tableaux historiques : car c'est culturellement (cette connotation est présente dans le *studium*) que je participe aux figures, aux mines, aux gestes, aux décors, aux actions. » Roland Barthes, *La Chambre claire* pp48-49.

Il est aisé de faire le parallèle entre le *studium* en photographie, et la relation de l'individu qui s'intéresse à son territoire, tout simplement parce qu'il le fréquente, parce que ce territoire lui appartient au travers des déplacements qu'il y mène et des gestes quotidiens qu'il y effectue. Il développe une « projection » de ce qu'est ce territoire, une image consensuelle qu'il partage avec ses congénères, ce que l'on peut relier aussi à l'**identité un attachement à une structure géographique et culturelle du territoire**. Les individus, en interactions, sont dans une relation stable avec leur objet (territoire), dans un construit qui fait consensus et dans lequel on a un intérêt « culturellement » (notion « présente dans le '*studium*' » dont parle Barthes), l'ordinaire auquel on ne prête plus spécialement attention.

Au contraire, le ***punctum* serait le petit détail qui vient troubler le sujet, un attachement à ce qui étonne**. Lorsque Barthes décrit le *punctum*, c'est bien une rupture de la forme d'interaction qui existait dans le *studium* que l'on reconnaît par le degré élevé du trouble qui l'affecte :

« Le second élément vient casser (ou scander) le studium. Cette fois, ce n'est pas moi qui vais le chercher (comme j'investis de ma conscience souveraine le champ du studium), c'est lui qui part de la scène, comme une flèche, et vient me percer. Un mot existe en latin pour désigner cette blessure, cette piqûre, cette marque faite par un instrument pointu ; ce mot m'irait d'autant mieux qu'il renvoie aussi à l'idée de ponctuation et que les photos dont je parle sont en effet comme ponctuées, parfois même mouchetées, de ces points sensibles ; précisément, ces marques, ces blessures sont des points. Ce second élément qui vient déranger le studium, je l'appellerai donc punctum ; car punctum, c'est aussi piqûre, petit trou, petite tache, petite coupure — et aussi coup de dés. Le punctum d'une photo, c'est ce hasard qui me point (mais aussi me meurtrit, me poigne) ». Roland Barthes, *La Chambre claire* p. 48-49.

En quoi la visite sur de terrain fonctionne-t-elle comme la découverte d'un *punctum* qui « pique » ou qui « poigne » ? Tout d'abord, parce que la visite est « brute », elle revêt un caractère sincère : les participants sont dans champ, dans le vrai. Le commentaire de l'agriculteur qui n'est ni propriétaire, ni locataire, est aussi intègre. Il ne va pas au-delà de ce qu'il sait. Il cherche à décrire cette parcelle uniquement à partir de ce qu'il vit, lui, au quotidien. Il fait partie de la scène qui « touche » les participants.

Dans le moment 2, on retrouve par ailleurs un BE qui pousse l'agriculteur à exprimer son quotidien par sa relation aux champs. C'est cette sincérité qui a contribué à révéler un espace agricole au Montcel comme un « *punctum* » - on pourrait dire à l'âge de la photo numérique d'un pixel - qui aura touché les participants, et dont on cherche à reproduire l'effet dans une nouvelle assemblée, celle des élus du PLUi.

Par ailleurs, il y a eu aussi pendant la visite de ce petit bout de parcelle d'autres éléments qui « piquent » les participants parce que chacun d'eux est venu avec une image prédéfinie de ce qu'on allait y trouver. Ainsi, l'on s'aperçoit que ce *pixel* appartient à une série de systèmes plus vastes : la production nourricière, la filière bois-énergie, le cadre de vie des gens, jusqu'au règlement d'urbanisme qui sont des *projections* avec lesquelles les participants sont arrivés.

8.7.3. « Décodage » comme mode d'hybridation ? 6^{ème} type : hybridation par « pixellisation »

Barthes n'insiste pas sur la relation qu'il existe entre le *punctum* et le *studium* outre l'idée que le premier vient « casser (ou scander) » l'autre. Ainsi, nous imaginons que lorsqu'il parle de « hasard » pour le *punctum*, il nous faudrait le questionner au regard du *studium*. Le hasard peut-il exister, être décelé, venir perturber l'observateur s'il n'existe pas par ailleurs une stabilité, une veille, un intérêt pour le *studium* ? De même l'on pourrait s'interroger sur la façon dont le *punctum*, une fois identifié, invite à reconsidérer ce que Barthes nomme l'« intérêt humain », l'« investissement général » qui construit le *studium*.

L'observation du « punctum », le zoom intégrateur de différentes projections.

En proposant de projeter plus en détail ce qu'il pourrait advenir des limites de parcelles agricoles, la façon dont on accepte ou non de les voir évoluer, le BE crée un nouvel objet qui intègre en un « point » (le *punctum*) des visions du territoire et des intérêts très divers. Lors du deuxième atelier de préfiguration, le bureau d'étude propose un dessin de la limite de parcelle. Il instaure ainsi un jeu de flexibilité ou au contraire d'intransigeance autour d'une question : que doit revêtir une limite de parcelle agricole. Le travail de cette limite est prétexte à des discussions beaucoup plus transversales : évocation de « dents creuses », questions énergétiques, entretien des parcelles agricoles, relations habitants/agriculteurs, thèmes que le dessin de la limite de parcelle intègre.

D'autre part, le *punctum* permet de passer d'un univers à l'autre, et par le biais d'images fortes de parler de vision plus globale du territoire. C'est bien le cas, lorsqu'une élue fait de la relation « une vache, un hectare », le *punctum* de son expérience, l'image qui lui permet de parler de l'agriculture sur l'Albanais savoyard. De même qu'elle présente la démarche comme l'occasion de passer de l'intérêt commun du « rat des champs » et du « rat des villes ».

Progressivement, dans la réunion PLUi, les participants qui prennent différents rôles traduisent aussi différentes choses mais toujours centrées sur le même site. Sur la question de l'agriculture, l'élue, à propos de Montcel, finit par s'approprier le vocabulaire urbanistique. Le « *punctum* » devient donc le point où peuvent se rejoindre les choses, les intérêts, et par conséquent le passage d'un vocabulaire à un autre.

Comment alors résumer le fonctionnement et l'articulation de la logique paysagère et de la logique territoriale ? La logique paysagère correspond effectivement à ces « points » ou ces « piques » qui appartiennent à l'expérimentation esthétique : ils sont à la fois le point c'est-à-dire le petit détail de la matière, le pixel objet de curiosité, et la piqûre, à savoir ce qui affecte et trouble l'observateur. Comment la Structure* d'apparence stable bascule-t-elle alors dans l'instabilité, et invite le *public* à revisiter ses « modèles », sa projection (sa culture) ? Ces moments poussent le *public* à explorer de nouveaux « algorithmes » afin de comprendre comment ces *punctum* ou « pixels » contribuent au saisissement de l'ensemble de l'« image » (le territoire).

Une métaphore pour traduire ces hybridations serait donc celle de la « pixellisation », c'est-à-dire l'action qui met en évidence le lien entre une image perçue et l'agencement des éléments qui la composent. Le pixel est un objet insolite, surprenant (un carré, une couleur) mais analysé en considérant son agencement avec les autres pixels, il est l'« élément » clé d'un tout qui produit un autre objet : une image (des lignes, des nuances de couleurs). La métaphore permet alors de décrire des expériences surprenantes, très ponctuelles, denses (un pixel, une couleur) apportées par la logique paysagère mais qui vont permettre de saisir et de revisiter les motifs paysagers du territoire dans son ensemble.

Bilan pour l'activité du public

Pour le *public*, il ne s'agit pas uniquement de passer du particulier au général, mais de s'ouvrir simultanément à deux systèmes de lecture, et de pouvoir faire la traduction de l'un à l'autre. Les participants passent en effet par des phases de découverte de signes, de décryptage et de traduction. En affinant la façon dont on « zoome » sur le *punctum* ou le *pixel*, c'est-à-dire sur la dimension Esthétique, l'on se rend compte qu'elle devient de plus en plus instable, qu'elle est faite de critères de plus en plus multiples. Pourtant le *punctum/pixel* rassemble : c'est le point qui permet de déchiffrer les différents fonctionnements territoriaux qui s'y rattachent.

Lorsqu'un lien intelligible se crée entre des activités très hétérogènes, on parle de « traduction » si l'on se réfère aux travaux de B. Latour ou encore de « transcodage » pour Callons et Lascoumes. Pour ces derniers, le travail de transcodage (ou de traduction) a lieu dans des *forums hybrides* qui regroupent experts et profanes, et dans lesquels la controverse peut s'exprimer. Le *pixel* ou le *punctum*, (par exemple, la visite d'un lieu insolite), pourrait donc être considéré comme une spécificité d'un type de *forum hybride* où le « canal de traduction » aurait une dimension sensible, une dimension « poignante » (Barthes). L'idée qu'une image puisse être en réalité composée de plusieurs *pixels* si on prend la peine de zoomer peut être rapprochée de l'idée de « chaîne de traduction ». Comme le suggère B. Latour dans sa théorie de l'acteur réseau, c'est parfois une succession de « traductions », de liens entre les choses, l'humain ou encore les discours, qui permet au projet collectif de se construire grâce à ses porte-paroles « en réseau » qui traduisent successivement leurs volontés, leurs intérêts.

Pixel (1 couleur, 1 carré)	Image globale	Codage – algorithme
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Etonnement, fascination, goût pour ce qui intrigue</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • « sécurité émotionnelle » (<i>lisibilité</i> et <i>dimension culturelle</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décryptage</i> • <i>Traduction</i>

8.8. Situation 7 : « Les fruitières : intérêt isolé ou intérêt groupé ? »

8.8.1. Description de la situation

La nouvelle situation que nous proposons de décrire est centrée sur la découverte des trois fruitières, symboles du territoire agricole de l'Albanais savoyard, sites où sont vendus les fromages produits localement. Nous reviendrons sur la fruitière de Trévignin déjà évoquée dans la situation 2, puis sur les deux autres, celle de Saint-Offenge, et celle de Saint-Ours.

Moment 1 – La fruitière de Trévignin : les propositions

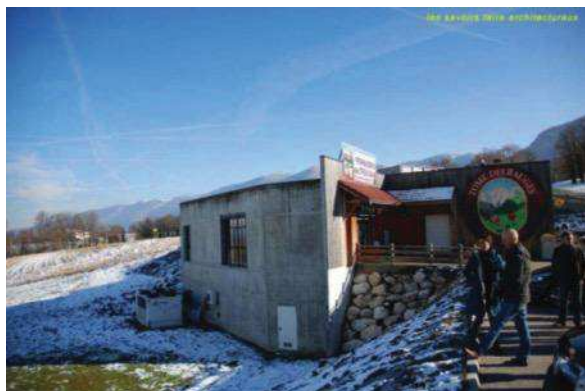
Rappelons que cette fruitière avait été l'objet d'une réaction forte de la part du BE, outré de son aménagement dès la première visite de terrain. Lors de l'atelier 3, qui consistait en un premier bilan de la visite sur le terrain, le BE ne peut pas faire l'impasse de proposer quelques esquisses d'aménagement, au moins de l'aire de stationnement pour justifier et récapituler en quoi il trouve cet espace inabouti. Le BE explique qu'il ne répond pas à l'image-vitrine du terroir : parking sans traitement paysager et façade de bois plaqué couverte d'enseignes. Pour pallier les vives critiques de sa part, l'architecte présente un photo-montage rapide où il suggère que quelques arbres suffiraient déjà à changer l'atmosphère.



La fruitière de Trévignin, 2016



Photo-collage



La fruitière de Trévignin, 2016



Un vrai muret : élément aux prémisses d'un jardin « clos » qui renforcerait l'effet d'ouverture sur le paysage.

Figure 47 - Photo montage de projet aménagement paysager de la fruitière de Saint-Ours.

En voyant la photo où les participants sont sur la bordurette qui délimite le parking, je me perds dans mon propre imaginaire. L'image du jardin devant la mairie du Trièves me revient. C'était en effet un jardin clos, et cela suffisait à ouvrir la vue sur le paysage lointain. Je réalise alors qu'un

simple muret de pierre où s'accouder ou même s'asseoir en lieu et place de la bordurette informe qui termine l'esplanade de bitume pourrait transformer cette aire de stationnement en « jardin », ouvert sur le grand paysage – photomontage que je réalise. Mais le BE est déjà passé à autre chose sans que les participants n'aient eu le temps d'offrir eux-mêmes leurs propositions.

Malgré le choix graphique qui évoque bien la présentation d'une esquisse, il s'agit d'un cheminement vers l'imaginaire pour transformer l'espace. Cet exercice auquel il me fut aisé de me prêter en tant que paysagiste paraît moins évident pour le reste des participants. Certains d'entre eux prendront la suggestion au pied de la lettre. Les uns sont d'accord pour dire qu'il faut des arbres, d'autres projettent déjà de les implanter au milieu de l'aire de stationnement, là où ils sont représentés sur le photo-montage. Cela crée un certain scepticisme quant au côté pratique (accès, déneigement). Le BE aura donc été confronté à ce risque d'une surinterprétation du photo-montage.

Le BE sera cependant content de l'effet du photo-montage qu'il entraîna. Car le sujet revenant dans les discussions, il permet au BE de saisir d'autres éléments en jeu sur ce site, de justifier ses propositions et de pousser plus loin le projet :

« [BE, rebondissant sur une remarque quant à la place des arbres au niveau du parking de la fruitière] : Encore une fois, c'était pas du tout « poussé », c'était juste pour vous donner envie de... on peut faire des choses. Parce que vous amenez des idées tout de suite intéressantes. Depuis, moi, j'ai compris des choses que je n'avais pas compris au départ, que la vraie fruitière, elle n'était pas là, que voilà, je sais que... Il y a un vrai projet à faire à ce niveau-là. »

Les participants et le BE apprendront en effet au cours de différentes explorations et discussions concernant le site que la véritable fruitière, lieu de production, se situe dans un ancien bâtiment en contrebas sur lequel il y a des projets à venir. Le BE souligne alors que c'est une véritable aubaine pour lancer un projet d'ensemble sur la fruitière, retravailler son image, son aire d'accueil et de stationnement : « Il y a un vrai projet à faire à ce niveau-là. »

Moment 2 – Passage devant la fruitière de Saint-Offenge

C'est au cours du premier parcours sur le territoire que nous passons devant la fruitière dont le parti architectural est tout autre qu'à Trévignin. L'espace de vente est situé dans une maison de rue traditionnelle, le bâtiment de production légèrement en retrait de la rue laissant les grandes cuves inox apparentes en bordure de chaussée. Benoît passe devant la fruitière et partage rapidement son sentiment avec ceux qui cheminent avec lui : « Tu vois, je préfère celle-ci. Elle parle du territoire. Elles m'évoquent quelque chose, ces grandes cuves. Je comprends bien que ce sont elles qui permettent de faire le fromage que je vais acheter. ». Le BE ne s'étendra pas sur l'analyse architecturale de cette fruitière, mais révéler son existence permet de renforcer la nécessité de réaliser un travail plus en finesse sur les deux autres.

Moment 3 – La fruitière de Saint-Ours : détournement et élargissement d’un site de projet

Dès l’atelier « bulles sur carte », le BE suggère que le site de Bassa où se trouve la fruitière de Saint-Ours soit choisi comme un site exploratoire. Les extraits des échanges montrent cependant que les motivations pour le retenir comme tel sont très diverses :

- [BE] : Alors, nous, on a parlé du chef-lieu de Saint-Ours, parce qu’effectivement, on trouve qu’ici, il y a une qualité à préserver quand on monte à ce niveau-là, mais on pourrait parler de la fruitière de Trévignin, **de la traversée de Bassa. C’est comment transformer cette traversée en quelque chose de positif ?** Ça pourrait être un site exploratoire sur lequel on pose des idées, comment on peut aider à faire en sorte d’être encore un peu plus attractif. » [*Il pose une bulle sur le Chef-lieu de Saint-Ours*] (Extrait de l’Atelier 4)

Relevons un autre extrait tiré du débat au cours de l’exercice :

- [BE] [...] On parle peut-être un peu de Bassa. Qui c’est qui a mis ça ?
- [Alice] : C’est nous, ben... on est intéressé par savoir ce que vous pouvez nous proposer, parce que là...
- [BE] Alors, oui, je comprends : traversée, espace public.
- [Elu] : Urbanisation.
- [Béa] : Et urbanisation.
- [CM] : Là, il y a un triangle de six maisons.
- [BE] : Six maisons, d’accord.
[...]
- [CM] : Oui, mais c’est là où on va bien se poser la question en amont. On sait qu’il y a sur ce petit triangle à l’entrée, en face de la fruitière, il y a aujourd’hui un projet de six petites maisons, est-ce que, et comment la commune aborde...
- [Alice] : Ben, oui, là, la commune refuse, la DDT a rencontré nos élus... **Quelles sont nos armes, nos armements** pour dire : non, ça nous convient pas ?
- [Élu] : Parce que là actuellement, c’est six maisons, mais en bas, tout ce qui touche la départementale, c’est aussi ouvert à tout !

Les participants ne prêtent en fait guère attention à la fruitière. Le BE acceptera finalement de jouer le jeu, et de traiter Bassa comme site exploratoire en ne retenant que les problématiques suivantes :

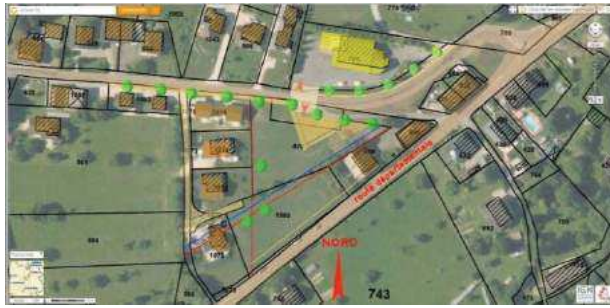
2-BASSA : « Proposition pour une traversée de Bassa plus apaisée et moins uniquement liée à la voiture. Il s’agit d’une vision prospective, qui intègre l’évolution de Bassa et qui prend en compte le futur projet de six maisons. Il sera donc accompagné d’une réflexion sur les attendus pour un projet de ce type, sur son raccordement, sa composition et les fondamentaux qui fondent ce type de projet, ainsi que les alternatives de typologie et architecturales ».

La fruitière n’est donc pas évoquée, mais le BE voit Bassa comme un site de plus en plus stratégique pour le territoire et l’envie d’en donner une image positive est très forte. En s’appuyant sur le projet des six maisons, c’est pour lui l’occasion de qualifier les abords de la fruitière, de donner une nouvelle centralité au village, de composer un espace public en harmonie avec un vocabulaire architectural choisi. Il tire de la multiplicité des intérêts l’opportunité de parler de l’espace public de la fruitière, qu’il tenait en « veille ». Au cours des compte-rendu, l’objectif du site exploratoire sur Bassa change d’ailleurs légèrement de nature : la question du traitement des espaces publics apparaît.

« B/ Le site de Bassa à Saint-Ours : même si en nombre de voix ce site ne sort pas dans les cinq premiers, il semble important de pouvoir y mener un site exploratoire. Il regroupe en effet des **thématiques de requalification, de traitement des espaces publics et de densification au sein du tissu bâti existant**. Un projet de lotissement de six maisons individuelles sur un terrain de 2400m² en bordure de la RD pose aujourd'hui un problème d'intégration paysagère. La commune a récemment rencontré à ce sujet la commission lotissement des services de l'Etat. Il est intéressant de travailler sur d'autres réponses possibles en terme de formes urbaines sur ce terrain enclavé dans l'enveloppe bâtie actuelle (pas de consommation de terrain agricole en extension) mais très sensible d'un point de vue paysager compte tenu de son positionnement en entrée de village et sur un terrain qui domine la RD. »

Discuter de l'espace public rassemble les différentes problématiques qui dispersaient les participants : la création d'une image emblématique du territoire devant une fruitière, un nouveau cœur de village, et, à une autre échelle, l'organisation de l'implantation des futures maisons, donc de la nouvelle silhouette du lieu-dit. Benoit insiste sur le fait que les six maisons prévues ne doivent pas être le cœur du projet, mais qu'on doit « profiter de l'opération pour planter les premiers arbres, pour créer une rue de village à Bassa : *« Avec la rue, un alignement d'arbres, tout à coup, vous avez un autre village »*.

Lors de l'atelier en salle, ce « site exploratoire » fait l'objet d'esquisses qui sont présentées selon un principe de diaporama où s'affichent progressivement les éléments de programme hiérarchisés. Le diaporama offre des plans, mais aussi une série de coupes nécessaires à la compréhension de ce site en pente. Apparaît clairement la priorité donnée à l'espace public. C'est le premier élément présenté sur le diaporama : il dessine quasiment une placette qui relie la fruitière et le futur espace à construire. C'est aussi cette même perspective que le BE choisit de présenter en photo-montage : une rue de village avec simulation d'arbres et d'un « plateau » traversant entre la fruitière et le nouveau lotissement. Le collage, très schématique, oblige les participants à un effort d'imagination pour se figurer un espace réellement attrayant mais il marque aussi la suggestion d'un premier principe de structuration d'un espace public. Le BE n'en n'oublie cependant pas la demande principale des participants : travailler sur une implantation de maisons qui prenne en compte les contraintes de pente, les orientations au soleil, les vues, les accès, l'organisation des jardins et du réseau de ruelles.



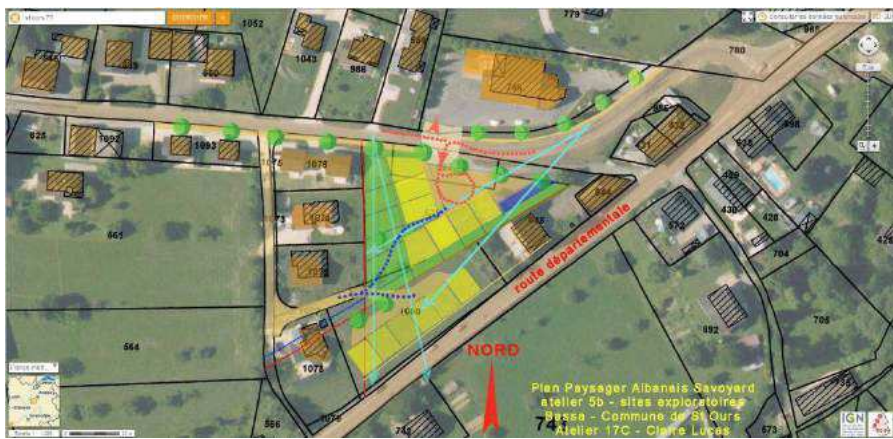
- En jaune : la fruitière de Saint-Ours.
- En ocre : placette, plateau traversant.
- En vert : premiers arbres.
- Doubles flèches rouges : passage.



- En jaune : premier rang de maisons alignées sur la placette.



- En jaune : deuxième rang de maisons alignées avant la rupture de pente.
- En pointillés rouges : circulation devant la fruitière.
- En pointillés bleus : circulation dans le hameau.



- Jaune 4 : 3ème tranche possible : alignement de maisons dans la pente.
- Flèches bleues : perspectives envisagées.



Figure 48 - Proposition de perspective sur l'entrée de Bassa. CR Atelier « activation ».

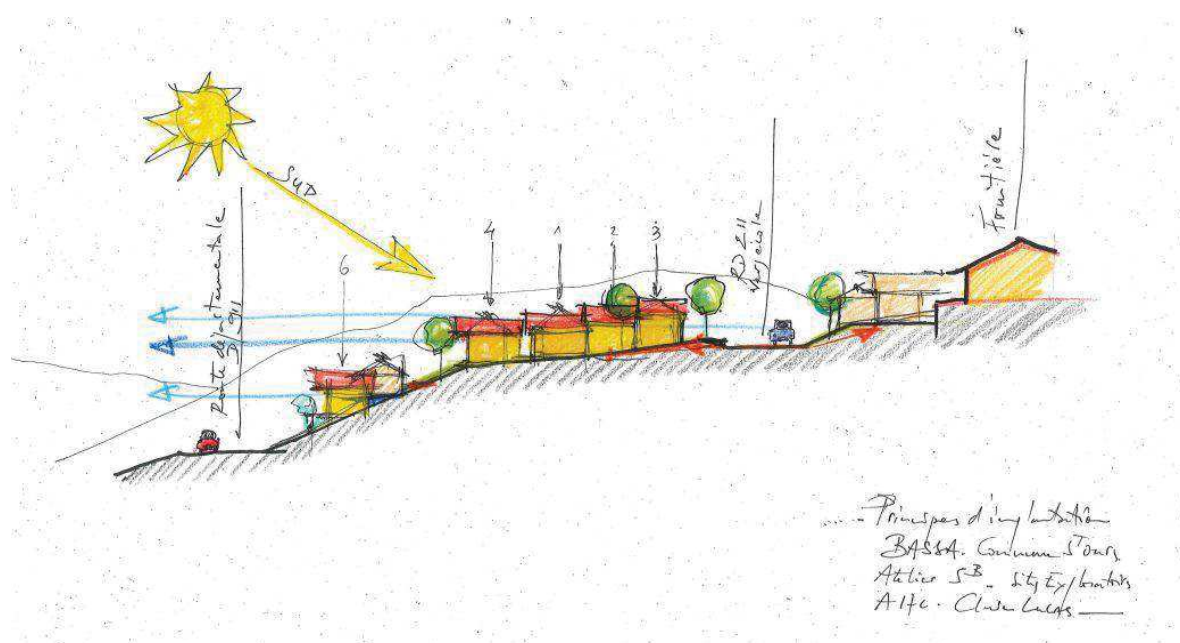


Figure 49 - Projet en coupe sur Bassa. CR Atelier "activation".

Moment 4 – Le réseau des fruitières : un parcours ?

Outre le projet d'ensemble sur Bassa, le BE tentera d'exprimer pour chaque site l'importance de l'espace public. Pour le BE, les espaces publics peuvent et doivent parler du territoire : des bancs avec vue sur les champs, origine du lait des fruitières, des arbres d'essence locale, ou encore un travail architectural qui symboliserait aussi la qualité de vie du territoire dans le cas de Bassa.

C'est donc progressivement la composition d'un nouvel objet plus territorial qui s'établit : une suggestion d'actions émerge, celle de travailler un « parcours de découverte des fruitières ». Ce travail ne serait pas seulement une façon de relier « physiquement » les fruitières entre elles mais aussi de les relier symboliquement, notamment grâce aux espaces publics qui l'accompagnent et des cadrages visuels qu'ils peuvent offrir sur les espaces agricoles.

Les suggestions d'aménagement qui ont été faites au cours des ateliers sous forme de brèves esquisses mériteraient alors d'être revues simultanément avec cette perspective territoriale. Il s'agirait d'une part, de renforcer davantage les différentes ambiances, donc d'offrir un véritable parcours de découverte. Et d'autre part, il serait bon de composer ces espaces tout en gardant un fil conducteur entre ces différentes fructières, de leur donner une même « tonalité ». Par exemple, les essences d'arbres, la charte signalétique ou encore le mobilier pourraient être choisis de sorte qu'il y ait un écho entre les différents sites. L'objet « parcours des fructières » serait d'autant plus existant que d'autres « éléments » s'y rajouteraient : un chemin piéton allant de l'une à l'autre, des aires de repos, etc. Le travail pour affiner le tout reste donc à faire, mais l'ensemble des éléments pour composer ce réseau et ce parcours des fructières a été révélé au cours de la MPP.

8.8.2. « Imaginaire » et « responsabilité » comme attachements

Les risques de l'esquisse

L'un des premiers débordements évident de cette situation concerne les risques que prennent les BE lorsqu'ils proposent des esquisses. Plus habitués à choisir des propositions finalisées qu'à être dans le processus de création, les participants se trouvent souvent dépourvus face à la souplesse de l'esquisse. Les collages, par exemple, très schématiques, obligent les participants à un effort d'imagination pour se figurer un espace réellement attrayant. La gymnastique mentale qui oblige à la fois à retenir un principe d'organisation tout en ouvrant au maximum l'univers des possibles par l'imaginaire est parfois difficile à appliquer.

L'architecte Benoît Euler **aura tenté régulièrement de présenter les esquisses comme une ouverture de ce qu'on doit travailler et imaginer** et non pas comme des propositions à appliquer à la lettre. Malgré **cet attachement à l'imaginaire**, certaines propositions resteront interprétées comme des éléments « rigides », ce qui a néanmoins d'autres avantages. Comme, nous l'avons vu pour la fructière de Trévignin, ces interprétations « rigides » permettent aux participants d'introduire de nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet.

Dispersion des motivations et des intérêts : l'espace public comme remédiation

Le deuxième débordement facile à repérer concerne la dispersion des motivations des uns et des autres, une dispersion qui peut avoir lieu même si elle rassemble des participants autour d'un site choisi démocratiquement. Le cas de Bassa à Trévignin en est un bel exemple: dans l'extrait retranscrit, le CM, l'élue et Alice (habitante), au fait des futurs projets d'aménagement, insistent sur le programme de l'implantation des six maisons, tandis que le BE fait davantage appel à l'imaginaire en faisant miroiter comment Bassa pourrait devenir un nouveau centre de village, plaisant. Les premiers se placent davantage sur un plan concret, qui se traduit par des craintes de transformations incontrôlées. **Ces craintes traduisent un sentiment de culpabilité lié à cet attachement particulier qu'est le sens des responsabilités.** Ils envisagent des « armes », un « armement », (voir citation dans la description de la situation) parlent des acteurs (DDT, élus), tandis que le BE est davantage dans la logique paysagère d'un vécu habitant.

Progressivement, le BE tente alors de trouver des pistes de consensus qui rassemblent les différentes préoccupations. Il doit passer pour cela par une hybridation davantage de type « greffe » (voir hybridation 2). L'association de la dimension paysagère et celle d'une distribution des rôles entre acteurs trouvent finalement des « points de greffe » à partir de l'espace public. En effet, travailler l'espace public convient aux acteurs publics : ils se sentent légitimes pour y donner des orientations, et

s'en servent comme levier permettant de donner des directives d'aménagement incluant l'espace privé. Pour le BE, sa partie est aussi gagnée, car l'un de ses objectifs est de sensibiliser sur l'importance de l'aménagement de l'espace public, sa construction en rapport à l'urbanisation, aux équipements : il ouvre un espace de création qui peut impliquer la fruitière de Saint-Ours.

Apparition ou disparition d'opportunités

Le dernier point qui relève pour nous d'un caractère ou d'un débordement généré par la singularité du *public* concerne la façon dont se révèlent ou non certaines opportunités ; la façon dont celles-ci retombent dans l'oubli même si elles sont évoquées, ou la façon au contraire où soit elles réapparaissent, soit elles gagnent en visibilité. Le BE peut alors avoir un nouveau rôle à jouer :

- d'une part pour *rendre public* des projets qui sont en attente comme cela a été le cas pour la fruitière de Trévignin. Le BE élargit le périmètre d'étude du site qu'il y aurait à aménager : à partir du parking, l'on est finalement amené à s'intéresser au bâtiment de production situé en contre-bas.
- d'autre part, pour remettre dans la course des éléments du projet temporairement mis de côté, comme cela a été le cas pour le site de Bassa, où les participants avaient écarté la question de la fruitière pourtant en face du projet de lotissement.

Repérer les attachements liés aux logiques paysagère et territoriale

Dans la situation que nous venons de décrire, les participants s'inscrivent plutôt dans une logique paysagère. En effet, les sites qu'ils repèrent sont déjà des sites qui paraissent prêts à une certaine opérationnalité : l'on a idée d'un programme et d'un usage de ces sites, et l'on affine donc la dimension esthétique. Le travail de conception permet de préciser et de détailler ses caractéristiques, de révéler l'ensemble des éléments qui peuvent potentiellement devenir des facteurs d'émotion, d'ambiance, de sociabilisation à condition d'être pris en compte dans le projet.

À cette dimension paysagère de la collecte, que ce soit la collecte de différents sites de projet ou la collecte d'éléments qui permettent d'anticiper des aménagements, se corréle un engagement dans une logique d'ordre territoriale. En effet, à l'occasion de la collecte, les participants peuvent être amenés à « dénicher » de nouvelles opportunités, et à remettre en question celles qu'ils pensaient prêtes à se transformer en projet opérationnel. Cette quête des opportunités met en place un système de veille, de telle sorte que, même si l'on est embarqué dans une autre direction ou sur un autre projet d'ordre paysager, certains éléments retiennent notre attention. C'est bien ce qu'il se passe lorsque le BE étend le périmètre de réflexion sur site de Trévignin ou lorsqu'il s'empare du site de Bassa pour parler de la troisième fruitière à Saint-Ours alors que le site n'avait pas été spécialement retenu.

Par ailleurs, si la collecte des éléments paysagers s'effectue site par site, l'accumulation de ces éléments nécessite au contraire de les considérer dans leur ensemble dans un même temps donné. Cela permet de repenser leur assemblage en considérant leur relation fonctionnelle à une plus grande échelle. La comparaison des différents sites et l'idée qu'ils puissent composer un nouvel objet d'intérêt permettent alors d'envisager une spécification des uns par rapports aux autres. Ainsi, le projet d'un parcours entre fruitières nécessite d'adapter les ambiances et les aménagements les uns par rapports aux autres. Pour pouvoir commencer à composer cet ensemble, il y avait nécessité d'avoir de la « matière » et donc de travailler à partir de premières esquisses, de multiplier les idées concernant l'avenir des différents sites. En ouvrant sur l'imaginaire, la logique paysagère multiplie le champ des possibles tandis que la logique territoriale permet d'acter certaines options.

8.8.3. Assemblage et réajustements comme mode d'hybridation ? 7^{ème} type : hybridation par « patchworking »

Comment traduire cette nouvelle articulation qui s'opère entre la logique paysagère et la logique territoriale ? Dans ce cas, la logique paysagère fournit la « matière première » à une analyse qui est ensuite revisitée par la logique territoriale. Lorsque cette analyse est faite, elle invite à transformer la nature de cette « matière première » que sont les éléments esthétiques. Le processus nous fait penser à celui mis en place pour réaliser un patchwork. En effet, dans la réalisation d'un patchwork, on commence par identifier quelles sont les « pièces » de l'objet que l'on cherche à construire. Identifier ces pièces consiste entre autres à déterminer leurs différences par comparaison (poser par exemple les deux pièces de tissu bleu, pour en saisir la nuance, et leur donner la place dans la composition d'ensemble afin qu'elles soient valorisées au mieux). Lorsque les différentes pièces sont parfaitement caractérisées, on peut envisager de composer l'objet final. Ce changement d'échelle nécessite souvent de réajuster les éléments du patchwork, de redécouper le contour d'une pièce, de la remplacer par une autre, etc.

Le patchwork ne fait-il pas écho à la situation observée ? Que fait le BE lorsqu'il commence à ouvrir des pistes sur les trois fruitières, allant du simple commentaire (Saint-Offenge) jusqu'aux perspectives d'aménagement de site global (Bassa) ? N'est-il pas tout simplement en train de rassembler et de spécifier les différentes « pièces » d'un « patchwork » ? Le travail d'exploration et d'identification des contextes lui permet d'affiner les spécificités de chacune et d'identifier les opportunités d'évolution des sites. Le travail d'esquisse rassemble les premières idées pour travailler une composition d'ensemble. Une première intuition de la composition d'ensemble - un parcours de découverte des fruitières - lui permet de rassembler les « pièces du patchwork » qui lui « manqueraient » encore (c'est le travail de veille sur des opportunités) et d'affiner les pièces qu'il a déjà travaillées d'où la nécessité que ses premières esquisses ne comportent pas un caractère définitif.

En outre, les pièces du patchwork, de l'ordre de la logique paysagère fabriquent, par complémentarité, coordination et symbiose une autre vision globale, qui présente cette fois un intérêt d'ordre plus territoriale valorisant l'économie locale. Par l'intermédiaire du réseau des fruitières, se développent des attraits touristiques et une pérennité de l'activité agricole.

Bilan pour l'activité du public

Il s'agit pour *le public* de reconnaître les différences entre les « pièces » afin d'établir ce que sont ces éléments hétéroclites, puis d'anticiper les propriétés de l'objet que l'on veut créer. Le travail de composition ouvre un champ large à la création qui nécessite de jouer simultanément avec la façon dont on assemble les « pièces » et ce que l'on cherche à obtenir. Il exige de la coopération.

Dans l'hybridation par patchworking, nous avons assimilé les « pièces » du patchwork comme appartenant à la logique paysagère, dont l'assemblage tendrait ensuite vers un « objet construit » de l'ordre du territoire. Nous avons vu, tout d'abord, la nécessité d'un rassemblement des « pièces » du patchwork, ce qui permet une première identification et spécification de celles-ci. Repérer potentialités et opportunités de transformation au cours de cette étape va permettre au *public* d'anticiper les points immuables ou, au contraire de pointer les aspects plus malléables qui seront au cœur de la deuxième étape : « association et ajustement ». En effet, le patchwork invite à projeter un premier « assemblage », moment dans lequel vont se tramer des jeux d'ajustement dans les limites de la nature des pièces précédemment identifiées.

Lors de cette perspective d'assemblage, c'est la clé de la rétroactivité qui se joue. Elle n'est pas évidente pour le *public*, car cette dernière doit assumer plusieurs aspects en apparence contradictoires : l'assemblage crée un cadre rigide mais fictif, (l'aspect stable est conjugué au futur car relatif à la « mise en ordre » des pièces encore chahutées). En effet le cadre fictif doit permettre de « triturer », de « tester dans tous les sens » les propriétés des « pièces » : il s'agit d'assumer et de pousser à l'extrême la malléabilité des « pièces » en jeu. C'est le caractère instable des « pièces » mais dans les limites de leurs propriétés. Deuxième paradoxe, alors que ce moment offre au *public* l'occasion de tester la malléabilité des « pièces », elles perdent en flexibilité et obligent à la spécificité en vue du projet commun qu'est l'assemblage (l'objet final dans le patchwork). C'est le sens que nous donnons à l'idée de coopération dans laquelle se trouve le *public* lors de l'hybridation par patchworking.

Dans nos exemples, nous avons vu que certains outils et objets favorisent ce travail simultané d'assemblage et d'ajustement, en particulier nous avons souligné l'importance de l'esquisse à condition qu'elle soit bien interprétée comme un élément temporaire.

« pièces » : Eléments de taille, de formes, de couleurs	Objet construit	Couture
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Imaginaire</i>^{CM/BE} 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sens de la responsabilité</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement, identification et spécification • Assemblage et ajustement • Coopération

8.9. Situation 8 : « L'intervention artistique : un risque ? »

8.9.1. Description de la situation

Lors de sa réponse à l'appel d'offre, le BE avait décliné la façon dont il envisageait les différentes phases de sa démarche. Dans la phase appelée « Activation », il prévoyait des simulations et des préfigurations anticipant sur des aménagements de sites. Certaines propositions alléchantes relevaient de l'évènementiel et de l'intervention artistique. Une des propositions consistait à gonfler des ballons rouges à l'hélium :

« L'équipe de l'Agence ARTE9 et Béatrice Eugène, auront préparé des préfigurations. Elles vont matérialiser et symboliser à l'échelle « 1/1 » et in situ, des futures urbanisations. (Ballons gonflés à l'hydrogène, bâches, tasseaux fluos...). L'idée est de pouvoir depuis plusieurs points de vue se rendre compte de l'impact paysager de l'urbanisation. Les sous-groupes feront un parcours qui leur permettra d'appréhender concrètement les choix d'urbanisations proposés et de vérifier leur impact in situ. Les préfigurations proposées vont essayer de révéler ce type de situation. Elles ont l'avantage d'être très concrètes, et permettent sur le terrain d'ouvrir le débat.[...] Même si elles sont l'œuvre d'une journée, les photos prises permettent de garder longtemps une trace et de mettre en mémoire les impacts constatés, souvent elles sont un outil pour les communes bien ultérieurement. Ces choix seront contrastés et pédagogiques, pour qu'une véritable prise de conscience se fasse. »

Réponse de l'appel d'offre.

Dès la première visite de terrain sur Saint-Offenge (atelier 2), le site de La Plesse en covisibilité très forte avec les autres communes, donne envie au BE d'expérimenter cette simulation d'impact visuel par des ballons rouges, s'imaginant déjà l'effet que cela aura sur le territoire lorsqu'il se recouvrera d'un manteau neigeux, probable au mois de novembre.



Figure 50 - Simulation des hauteurs de bâtis : l'idée d'une intervention artistique avortée. Participants sur la crête, lieu d'intervention envisagée initialement, Atelier 2.

Les conditions de cette première visite se présentent ainsi : après avoir quitté la route principale du village, nous nous engageons sur un chemin, le « chemin de Plantée ». Le passage est tout juste assez large pour laisser passer une voiture, entre le muret de pierre et les bâtisses : à peine deux mètres. Le chemin présente un aspect rural d'une certaine harmonie : maisons de grands volumes, granges, fermes réhabilitées, les nouvelles bâtisses respectant les proportions du bâti environnant. L'extrémité du chemin débouche sur des pâturages, donnant la sensation d'être arrivé au bout du monde : un panorama à 360° s'offre à nous. À l'ouest, les sommets poudrés de blanc tendent à élever notre regard vers le haut. À l'est, alignés que nous sommes sur la ligne de crête, nous surplombons un paysage qui s'étend sur un horizon lointain : notre regard plonge alors vers le bas sur des champs plus proches et tombe sur trois ou quatre maisons éparses, nouvellement implantées. Guy et Luc, les deux agriculteurs y voient des surfaces agricoles « rongées ». D'autres participants s'imaginent déjà les haies taillées au carré qui borderont bientôt les maisons. De façon consensuelle, le

groupe est d'avis qu'il y a une erreur dans l'implantation de ces maisons. Le maire de Saint-Offenge prend alors la parole, le CM et le BE lui donnant la réplique, et les autres participants intervenant à leur tour. S'engage un jeu comparatif entre ce qui est observé en contre-bas et un questionnement sur l'avenir du site même sur lequel nous sommes. La gestion des deux sites est discutée à travers les outils règlementaires.

Postés sur la ligne de crête, les participants s'interrogent sur les impacts visuels des différentes opérations menées sur le territoire. L'observation du site porte essentiellement sur l'organisation du village et les commentaires revêtent une tournure très rationnelle pour justifier les formes actuelles : « Ça, ce sont les reliquats des anciens POS. » entendons-nous dire par exemple. Les formes à imaginer sont elles aussi, évocatrices de principes urbanistiques jargonnant : « [Maire] : Ce qui est logique, c'est d'épaissir le village, de pas faire de mitage. »

En outre, c'est comme si les participants s'éloignaient finalement d'une dimension vécue et esthétique. L'occasion est alors parfaite pour le BE, qui s'appuyant sur leur discours propose un approfondissement du projet en y introduisant une dimension artistique et donc une possibilité de revenir vers une logique plus paysagère.

- [BE] : Ce qui est intéressant, donc pour moi, on va probablement gonfler des ballons à l'hélium, montrer que gonfler des ballons ici, ça sera visible, en gros de partout, alors que si jamais on met les choses plutôt de ce côté-là, on le verra moins. Ça paraît simple mais ça change tout. Donc, je pense qu'à un moment donné, dans le Plan paysage se donner les outils pour faire les choses comme il faut, quoi. Donc, ça, c'est une action qu'on peut faire.

Extrait de l'Atelier 2 « Parcours ».

Lors du deuxième parcours sur le territoire quelques mois plus tard, qui devait être l'occasion de présenter des « préfigurations », et donc l'installation de ballons rouges, le choix du BE sur la façon d'investir le site a changé : il reste sur des méthodes plus classiques d'investigation, en proposant deux étapes familières aux concepteurs : le relevé des caractéristiques du terrain et des dessins sur plans autour des scénarios de programmes.

Sans même que l'intervention artistique ait lieu, la présence du groupe de vingt individus qui explorent le site intrigue, - inquiète ? - les riverains : que viennent-ils faire ? Quels projets manigancent-ils ? Les participants de la démarche ne sont pas dupes quant à l'effet de leur présence sur les lieux : les uns taquinent le maire : « Ça y est, à la mairie, t'as dû avoir un paquet de coups de fil de personnes qui se demandent ce qu'on fait ». La présence du groupe semble exiger que, déjà, soient données des explications au plus grand nombre. Gonfler des ballons à l'hélium aurait probablement amplifié la présence et l'action du groupe MPP : l'intervention artistique aurait nécessité une préparation pour justifier et expliquer le sens à donner à l'« œuvre », ce qui aurait été peu rassurant pour la Gouvernance*. Mener une expérience simultanément à un exercice de justification est en effet un exercice délicat.

Ainsi, malgré un atelier « préfiguration » qui ne présente finalement pas d'intervention in situ, mais un scénario proposant les grandes lignes de projet (circulations dans le futur quartier, principes d'orientation des bâtiments et de leur volumétrie), le BE tente toutefois à faire sentir que cette atelier « préfiguration » permette aussi de se projeter dans un univers vécu. Ainsi, il décrit les espaces qu'il imagine, en y mettant en scène la vie des habitants : « Là, c'est sûr, il y aura un banc. On viendra prendre l'apéro, le soir, au couchant... ». La mise en scène imaginaire est d'autant plus facile à partager que les participants se sont déjà rendus sur place et auront constaté de façon collective, et de façon sensible, le potentiel des lieux.

Si les ballons rouges ne semblaient pas être la bonne intervention artistique, l'imaginaire collectif travaillé en atelier n'aurait-il pas été l'occasion de proposer une autre forme d'intervention in situ. Nécessitant peu de moyens et de transformations matérielles, les grands principes du projet auraient alors vu une première forme de concrétisation. Cela aurait pu être par exemple une invitation à circuler dans le site selon un itinéraire de promenade ponctué par l'installation de bancs. L'instauration d'usage, de façon de fréquenter des lieux préfigurerait une façon d'organiser l'urbanisation future. Installer un banc, par exemple, c'est formaliser un principe énoncé sur le papier : c'est acter qu'il ne faut pas construire devant ce banc, supprimer la vue qu'il offrait. C'est le signe concret que les habitants sont attachés à une perspective visuelle que son emplacement détermine. La proposition du projet dans le cadre de la MPP aurait été ainsi rendue publique et soumise à expérimentation de façon plus large à l'ensemble des individus qui se seraient rendus sur place au cours du temps.

8.9.2. « Habitude », « contemplation », « secret » et « pouvoir » comme attachements

Repérage du caractère imprévisible de la situation et des « débordements »

Dans cet exemple, les « débordements » semblent finalement avoir été évités, parce que le BE en a considéré les risques de survenue en amont. Cependant, les indices qui lui permettent d'en avoir l'intuition méritent qu'on les examine.

Tout d'abord, nous retenons que l'intuition d'une intervention artistique puisse donner lieu à de mauvaises interprétations. Par exemple, le BE craint que les propositions d'installation de ballons rouges ne soit qu'une installation contemplative mettant simplement en avant la *covisibilité*. Cela aurait risqué de placer les participants dans une **approche uniquement conservatrice de la forme géographique du territoire existante** : chercher à rendre immuable la ligne de crête, reflet de **l'image bucolique du territoire**. Ce serait donc **un attachement à une image dont la contemplation serait rassurante car participant à une lisibilité du territoire** mais cette position priverait alors la commune de Saint-Offenge de s'engager dans une logique paysagère participant vraiment à la vie d'un nouveau quartier de village.

Ensuite naît l'intuition qu'il faut préparer un travail de justification et d'explication de l'intervention artistique afin de pallier toute mauvaise interprétation. En effet, la dimension visible et publique de l'œuvre ouvre son accès à tous les regards sans qu'il soit possible de faire le travail pédagogique de fond auprès de tous les curieux. Quand bien même l'œuvre serait suffisamment explicite pour éviter que le public se trompe sur son interprétation, l'œuvre est toujours expérimentale, c'est-à-dire que le jugement de valeur se construit au cours même de l'expérience. Cela rend impossible un travail de justification en amont, or c'est souvent ce qui est attendu de la sphère politique. L'on comprend donc que les élus (ou les BE qui les conseillent) cherchent à éviter ces situations embarrassantes. Nous tiendrons cette **frilosité à la prise de risque comme un attachement au pouvoir**.

La covisibilité : éviter le piège d'une logique territoriale qui serait figée par une esthétique contemplative

Pourquoi le BE abandonne-t-il l'idée de l'intervention artistique in situ ? Les ballons rouges étaient censés « préfigurer » des implantations et des hauteurs de bâti, et questionner la « *covisibilité* » d'un village à l'autre. Mais cette intervention est contraire à la pédagogie que le BE a mise jusqu'à

présent en place. En effet, la question de la *covisibilité* pour lui ne doit pas avoir une dimension esthétique se réduisant à placer un observateur dans une contemplation qui entre peu en interaction avec l'environnement. Au contraire, il cherche à privilégier l'expérience vécue, le rapport plus profond avec le lieu de vie, **cet attachement au quotidien que l'habitant explore par ses sens, ses mouvements, ses actions transformatrices sur l'environnement**, l'inscrivant dans une logique paysagère.

En abandonnant l'idée des ballons, le BE tente d'éviter le piège du jugement de goût, car culturellement une vue représentant une urbanisation est encore systématiquement dédaignée en comparaison d'une vue évoquant une image bucolique de la nature.

C'est donc une autre pédagogie qu'il met en place en prolongement de ce qu'il avait initié dès le début des ateliers : le jugement critique sur la *covisibilité* ne se fait jamais que d'un point de vue extérieur qui serait celui du peintre. Les opérations visibles d'un village à l'autre sont explorées aussi de l'intérieur, en se mettant dans la peau d'un habitant. Cette pédagogie est nécessaire car le BE sait qu'il va devoir faire face à ce jugement esthétique préconstruit, qui accompagne le concept de « paysage » dans le référentiel « commun » des participants. Par exemple, si la commune d'Epersy n'a pas voulu participer au Plan de paysage, c'est que, probablement, ses représentants avaient eu écho que leur dernière extension urbaine, en plus d'être très *covisible*, n'était pas « belle » selon la rumeur. D'ailleurs, lors de la visite de terrain, cette opération sur Epersy ne manque pas d'être sujette à de vives remarques. Toutefois, les animateurs sont très attentifs à n'exercer aucun blâme sur les décisions locales, et tendent plutôt à suggérer d'autres hypothèses qui auraient mieux valorisé les sites en dépassant la perception subjective construite sur des critères de goûts architecturaux conservateurs ou traditionnels et en proposant d'établir un jugement esthétique fondé davantage sur l'expérience vécue et le quotidien. C'est en effet, ce que fait le BE lorsqu'il invite les participants à se promener dans le village d'Epersy dès le premier arrêt : il leur propose de vivre l'espace public comme s'ils en étaient des habitants. Ces derniers n'ont alors aucun mal à s'identifier à eux et à se projeter dans l'usage quotidien qu'ils feraient du site.

L'exercice de pédagogie va plus loin. Le BE emmène les participants devant une opération de l'OPAC : au premier plan, une vingtaine de logements intermédiaires sont étagés dans la pente. Au delà, le panorama donne sur le village d'Epersy visité en début de matinée, où s'étend de façon hétéroclite la série de maisons individuelles de l'opération critiquée. Cette configuration permet d'aborder la notion de *covisibilité*, mettant en vis-à-vis deux typologies d'habitat. L'opération de l'OPAC est bien moins visible vue d'ailleurs que celle d'Epersy. Mais l'échange se prolonge au delà de la simple idée de visibilité : l'opération de l'OPAC empiète moins sur l'espace agricole, et on lit dans les détails architecturaux l'effort de mutualisation de l'énergie (panneaux solaires thermiques). De plus, ces partis-pris techniques sont analysés sous l'angle de leur usage, de la qualité de vie qu'ils génèrent. La lecture géographique des lieux ouvre un champ des possibles. Il fait naître l'idée que certains formes d'habitat valoriseraient mieux que d'autres l'agriculture, l'organisation sociale (déplacements, rencontres, solidarité...), la maîtrise énergétique, etc. Ainsi le regard porté d'une commune sur une autre ouvre sur une dimension d'ordre territoriale : l'image donnée des formes qui apparaissent dans l'espace traduit une gestion optimisée ou moins optimisée des ressources.

La proposition du BE de recourir à des ballons d'hélium permettrait de tester différentes implantations par rapport à la ligne de crête et d'en visualiser les effets. On aurait alors constaté lors de cette expérience le caractère visible ou non de l'opération. Mais aurait-on jugé pour autant des valeurs sensibles reliées à une pratique de vie, ce que nous avons appelé logique paysagère ? Ou encore de ces valeurs qui apportent un regard sur la préservation et la valorisation des ressources que nous avons appelées logique territoriale ? Le BE abandonne donc l'idée des ballons rouges qui est donc une fausse piste pour travailler le projet au regard d'une philosophie mieux ancrée dans le vécu local.

Intervention artistique : empreintes ou révélateurs d'empreintes ?

Empreintes

La disposition de ballons rouges qui flottent à différents niveaux entre terre et ciel avait été imaginée pour travailler un caractère technique : la simulation de hauteurs de bâtiments et leur impact dans le « paysage ». Elle aurait, quoi qu'il en soit, proposé une expérience « sensible » et « picturale ». Nous avons émis l'hypothèse que le caractère contemplatif « brimerait » l'aspect engagé de la logique paysagère escompté par le BE :

- Soit parce qu'en installant les ballons rouges, simulation de futurs bâtiments, on peut penser que les participants auraient cherché à préserver l'aspect « naturel » de la ligne de crête, et aurait décidé qu'il ne fallait pas bâtir du tout. Cette idée est en effet marquée dans nos cultures où la nature originelle est magnifiée par les peintres et par la littérature et tout un courant naturaliste où l'homme ne peut qu'« impacter » la nature.

- Soit parce que, dans une autre hypothèse, l'apparition de ces ballons aurait créé une surprise favorable, provoqué une émotion positive, issue d'une culture faisant référence à d'autres images picturales. Par exemple, au premier degré de l'imaginaire, les ballons peuvent créer une image de fête et d'enfance ; au second degré de représentation, ils peuvent évoquer le charme des villages perchés. La ligne de crête (élément de l'organisation du territoire) aurait alors été « imprégnée » par cette expérience paysagère picturale. La ligne de crête ne serait plus « la ligne de crête », mais la « ligne de crête aux ballons rouges » dans les mémoires des uns et des autres. Ce type d'intervention peut conduire à une « patrimonialisation » de l'espace qui empêcherait toute possibilité de construction, de vie, d'expérience esthétique quotidienne à l'intérieur du site.

Quel type d'« empreintes » sur le site aurait-il pu davantage accompagner le projet de quartier et celui de la vie sociale qu'on y souhaite ?

- L'exemple de l'installation d'un banc ou d'une signalétique qui invite à la promenade selon un parcours aurait pu être une façon dont le site se serait « imprégné » d'usages : des habitudes de repos sur le banc, des habitudes de contemplation du paysage à partir des perspectives, des habitudes de promenade, etc. Progressivement ce sont des formes **d'attachement liées à la pratique vécue (attachement à des rites quotidiens) qui auraient dessiné les contours du projet** d'urbanisation et cristalliseraient, par les pratiques, ce à quoi tiennent les habitants. L'organisation du village et celle du quartier se seraient familiarisée avec une nouvelle logique Structure*, mais à partir d'une expérience esthétique.

Révéléateur d'empreintes

Quels effets réels une telle intervention artistique aurait-elle eu ? Aurait-elle été révélatrice d'empreintes déjà présentes sur le site ? Comme par exemple cette dimension quasiment « sacrée » que peut représenter une *ligne de crête* ? Ou aurait-on révélé des enjeux spéculatifs autour des propriétés foncières ? Ou encore réveillé des résistances sociales en dormance mais structurées suite à de précédents projets non réalisés ? Ce sont ces **attachements secrets** que l'on aurait pu révéler. D'un autre côté, l'on peut aussi imaginer que l'intervention artistique aurait créé une nouvelle empreinte, une ambiance festive, des débats. On aurait créé du vécu, mis à jour les propriétés foncières. Probablement, l'intervention artistique aurait été un mélange entre la révélation d'empreintes déjà présentes et la réécriture d'une nouvelle, mixte dont on ne peut présager la nature, pacifique ou tumultueuse. Tout est imaginable puisque l'intervention n'a pas eu lieu. Cependant, cette dernière remarque nous permet d'aborder l'un des derniers points que soulève l'intervention artistique in situ : le caractère visible et public de l'événement, pour être acceptable socialement, exige de la part de ses organisateurs une explication ou une justification de leur action.

8.9.3. 8ème type : hybridation par « *imprégnation* » : la justification et la considération du temps

L'évènementiel, le happening ou tout autre intervention artistique présente pour nous une façon d'hybrider la logique paysagère et la logique territoriale, qui relève des principes *d'imprégnation*. Pourquoi ? Parce que l'imprégnation met en relation deux éléments : généralement un fluide et un matériau qui s'en imprègne. Nous incluons à l'idée d'imprégnation celle du temps : le passage d'un « tampon » est temporaire, mais l'empreinte, elle, est durable. Ainsi, le matériau imprégné garde globalement ses propriétés d'origine tout en conservant une mémoire concernant le passage du tampon. Cette image nous permet de faire le parallèle avec des **territoires** qui ont des **propriétés cachées, car marquées par des formes évènementielles qui appartiennent à des logiques paysagères**. Par exemple, les conflits sociaux autour de la maîtrise foncière (le « **secret** » **comme attachement**) peuvent être considérés comme des formes évènementielles que l'on va retrouver sous forme cachée dans les documents d'urbanisme. En effet, comme le dit Yves Barel, même si ces derniers tentent parfois d'être un *code explicite* à ces enjeux indicibles ou invisibles, ils sont eux-mêmes le résultat de ruses, d'un « *marchandage technico-politique entre administration et élus locaux, centre et société locale.* » (Barel, 1981). Ainsi les *enjeux cachés* d'urbanisme dont parle Michel Marié ((Marié, 1981) peuvent être assimilés à cette idée d'hybridation par *imprégnation* : ils ne peuvent s'expliquer que par référence au temps long. Ce jeu d'imprégnation va au-delà des questions foncières. Il peut s'agir d'évènements collectifs qui marquent ponctuellement les lieux à un moment de l'histoire. Ainsi, les traces s'en repèrent peu physiquement sur le terrain mais socialement à travers la mémoire de la population locale.

Reconnaître le type d'imprégnation de la matérialité est une chose, en modifier l'empreinte en est une autre et probablement plus risquée, car l'acte va inscrire dans les lieux des enjeux cachés. Ainsi, lorsque le *public* s'engage lui-même dans une action d'imprégnation, il a un rôle majeur dans la justification de cet acte, le choix des formes d'empreintes et leur durée.

Le cas de l'hybridation par *imprégnation* oblige le *public* à considérer la dimension temporelle. En effet, c'est elle qui permet de comprendre l'hybridation entre logique territoriale et logique paysagère, l'une ou l'autre pouvant être cachées dans le présent, mais en réalité liées par le passé.

La logique paysagère a plusieurs façons de s'inscrire dans la dimension temporelle :

- Dans la durée, par répétition des usages quotidiens (**attachement à des rites du quotidien**). C'est, par exemple comme nous l'avons vu, l'usage d'un banc qui imprègne de façon implicite des objets du territoire (la ligne de crête, la covisibilité). Le *public* peut s'emparer de ce principe d'imprégnation pour préfigurer la structure d'un futur quartier.

- Dans l'histoire culturelle d'un territoire plus étendu. Les représentations, et les références artistiques picturales peuvent être ce qui « imprègne » des formes et des motifs paysagers. Un des exemples que nous avons développé, c'est l'image d'une nature non anthropisée, ou pittoresque (anthropisée telle qu'elle l'était à la fin du 19^{ème} siècle, avant l'industrialisation et la mécanisation de l'agriculture) magnifiée par les peintres et la littérature romantiques (**la contemplation comme attachement**).

- Dans une temporalité plus ponctuelle, marquée par exemple par un moment évènementiel. Ce peut être comme nous l'avons exploré un happening, une intervention artistique in situ, ou encore, une fête, un drame, etc. (**l'étonnement comme attachement**)

Bilan pour l'activité du public

L'hybridation par *imprégnation* est pour le public est à la fois :

- Une contrainte : il faut déceler les propriétés cachées de la composition des territoires.
- Une opportunité : imprégner la matérialité par des formes artistique et paysagère permet d'anticiper des changements d'organisation territoriale, de moduler progressivement les « empreintes cachées » par la réécriture de nouvelles « empreintes ».
- Un risque : chercher à créer de nouvelles empreintes en présente au moins deux, celui de révéler des empreintes plus anciennes, en contradiction avec les nouvelles ; celui d'en générer pour le futur, sans savoir si elles seront ou non compatibles avec les valeurs des projets à venir.

Dans tous les cas, le *public* doit s'emparer d'un travail de justification qui implique des sphères de dialogue plus larges que les aires uniquement institutionnelles. Le *public* doit faire preuve de prudence pour ne pas inscrire dans le présent des empreintes qui, incombant aux générations futures, les priveraient de liberté. Ainsi, il est de sa responsabilité de mener un travail de composition de l'espace dans sa matérialité, et en mobilisant sa mémoire, d'adapter les traces du passé aux nouvelles empreintes.

Tampon « imprégnateur »	Matériau imprégné	« injection »
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Habitude</i> • <i>Etonnement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Contemplation (variante de la « sécurité émotionnelle »)</i> • <i>Pouvoir</i> • <i>Le secret (tel que les enjeux de propriétés foncières)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Justification /prudence</i> • <i>Mémoire</i> • <i>Adaptation</i>

8.10. Situation 9 : « L'avenir du quartier de la Plesse à Saint-Offenge »

8.10.1. Description de la situation

Les ateliers se sont à plusieurs reprises intéressés au quartier de la Plesse à Saint-Offenge. C'est sur ce site même que l'idée de réaliser une intervention artistique avait été émise mais sans aboutissement.

Rappelons les principaux enjeux retenus par le BE et soumis à exploration pour le site de Saint-Offenge :

3-SAINT-OFFENGE : « Vérification de l'impact des projets sur les zones à urbaniser. [Site de la Plesse]. Simulation paysagère et préfiguration, pour en identifier les enjeux et définir une méthode d'approche de ce type de projet. Le groupe de travail sera attendu pour réfléchir sur quel raccordement au reste du village ? Quelle typologie faut-il préconiser ? Comment traiter le/les nouveaux fronts bâtis et les limites avec l'espace agricole ? Comment accompagner ce type d'opération, quels sont les fondamentaux à rappeler ? Quelles exigences environnementales devrions-nous demander ? »

Extrait du Compte-rendu de l'atelier Activation.

Pour travailler ces enjeux, le BE propose une méthode classique (analyse du site, scénario) qui pourrait éventuellement s'en suivre d'une intervention plus artistique, les ballons gonflés à l'hélium, mais l'on sent déjà un changement de posture, plus dubitative, quant à la réalisation de cette proposition.

« Dans un premier temps : on va vous placer en investigateurs, vous allez amasser des éléments. Des éléments de programmation vont sortir. Dans un deuxième temps, on va vous proposer différents scénarios. On peut vous les présenter, et on aimerait que vous réagissiez. 50 maisons individuelles, ou intermédiaires, notion d'espace. Peut-être... peut-être on pourra vous proposer une préfiguration sous forme de ballons, et les impacts que ça pourrait avoir. On verra en fonction de cette deuxième partie. Par rapport au premier site [de Pigny-Châtenod], on est plus sur des scénarios, car là on est sur une réponse que vous pouvez plus maîtriser, plus influencer. (24'25). »

Extrait de la réunion du comité de pilotage.

C'est donc au cours de l'atelier « Activation » que les participants vont être mis à l'épreuve. L'atelier consiste en une visite sur les différents sites exploratoires. Le BE a construit son parcours avec une progression d'objectifs pédagogiques tout au long de la journée. Lors du premier site exploratoire, il exposera sa grille de lecture : une série de questions sur lesquelles il s'agit de s'interroger (accès, relation avec le voisinage, orientation des pentes, du soleil, du vent, trames végétales, écoulement de l'eau, volumétrie du bâti), bases des grandes orientations que l'on peut inscrire dans un cahier des charges pour l'urbanisation à venir. Cette grille sera ensuite appliquée à une opération déjà réalisée pour souligner ce qui a été manqué au regard de la grille. Ainsi, lorsque les participants arrivent à Saint-Offenge, ils se sont déjà adonnés de façon collective aux exercices de lecture de site. Le BE propose alors de se répartir en quatre groupes qui auront chacun la charge d'investir une thématique de questionnement :

- Structure du site et relief : pentes, risques, accès, ensoleillement, eau pluviale, co-visibilité...
- Les abords et les accès au site, les liaisons vers l'extérieur.
- Les formes bâties existantes et possibles qui permettraient d'aller vers une estimation de l'accueil du nombre de famille.
- Les circulations possibles dans le site, les structures végétales existantes.



Figure 51 - Visite de terrain : repérage des arbres remarquables et du relief sur Saint-Offenge, Atelier 2.

Rapidement au sein des groupes, la frontière entre les thématiques disparaît, surtout au sein du groupe auquel appartient Benoît. On y relève tout ce qui paraît important : l'observation de l'ancien bâti agricole donne un volume sur lequel on pourrait s'appuyer pour définir les futurs gabarits d'un habitat intermédiaire. L'orientation de la pente est importante ; la récupération de l'eau de pluie en bas du terrain est évidente. Lorsqu'il identifie les accès possibles, il pense immédiatement au principe de circulation « en boucle », évitant le dessin de cul de sac qui prennent souvent la forme de raquettes de retournement mangeuses d'espace. Le groupe aboutit à un constat commun : on peut réduire la surface constructible, en évitant de bâtir en dessous de la ligne de crête, mais plutôt en privilégiant le côté village, qui offre déjà de nombreuses possibilités. La présence des grands arbres peut préfigurer un parc. Il faudrait alors réfléchir par tranches opérationnelles. Un autre principe d'aménagement est abordé : éviter de faire passer la route en périphérie de site, au risque que l'urbanisation s'étende de l'autre côté de celle-ci.

De retour au sommet de la crête, le groupe se retrouve pour faire le bilan des observations. Il est mené par le BE qui, très dirigiste, « dessine » déjà oralement les grandes lignes du projet. Il décrit les espaces en y mettant en scène la vie des habitants : « Là, c'est sûr, il y aura un banc. On viendra prendre l'apéro, le soir, au couchant... »

Lors de l'atelier en salle, il lui suffira de repositionner ces lieux sur plan (par une succession de slides, selon sa méthode habituelle). Il affinera le dessin de la typologie des bâtis, toujours en mettant en perspective la vie qui s'y passe, à l'intérieur comme dans les espaces publics. Il proposera un autre scénario de projets, contraire à ce que l'on peut espérer, et pourtant fondé sur ce qui peut risquer de se produire : le découpage systématique de parcelles toutes équivalentes, flanquées en leur milieu de maisons individuelles. Les participants peuvent alors imaginer le style de vie que cela entraîne, comparé au premier scénario.

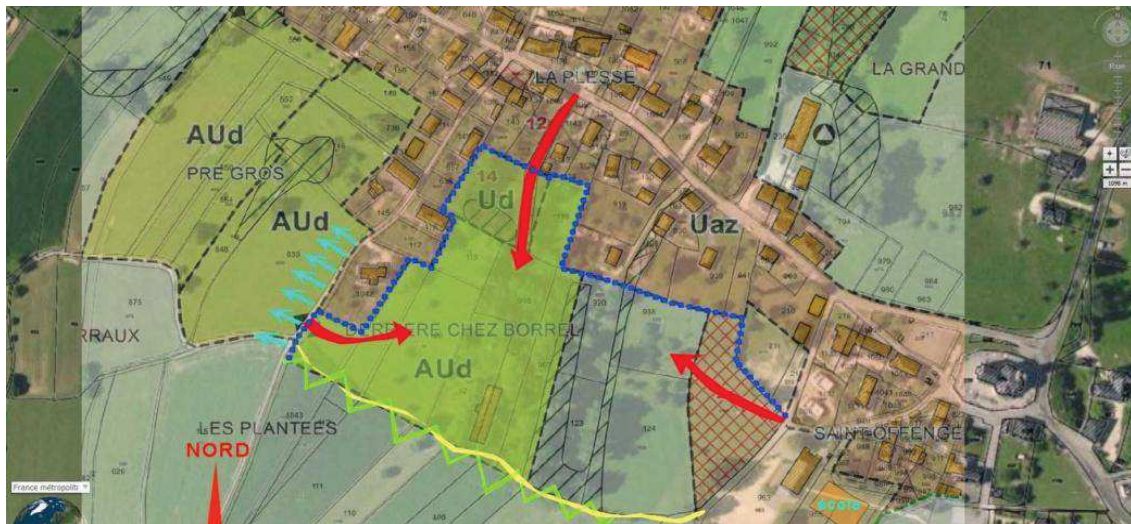


Figure 52 - Organisation du site et principes d'accès, circulation, vues

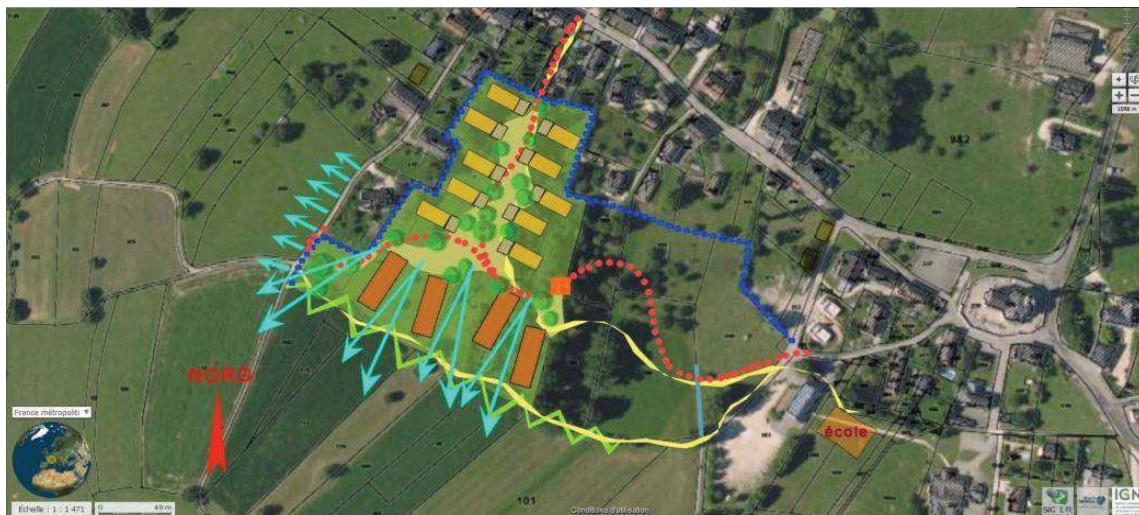


Figure 53 - Organisation du site et principes d'accès, circulation, vues



Figure 54 - Deuxième scénario : distribution homogène d'habitats individuels

8.10.2. « Convoitise », « Lâcher prise », et « persévérance » comme attachement

Rôle des experts : bloqueurs ou facilitateurs ?

La description de cette situation laisse très peu transparaître de débordements car le BE assez dirigiste mène rondement son processus de conception en amenant les participants à progresser dans des étapes qui semblent s'enchaîner de façon évidente. Le BE parvient ainsi à présenter une esquisse finale, fruit de son « expertise ».

L'expert, c'est celui qui, enfermé dans sa bulle, reproduit ce qu'il sait faire. Cependant, le concepteur échappe à cette définition, car l'un de ses rôles est de mobiliser un certain nombre d'autres expertises qu'il lui faut coordonner dans le temps : **c'est son attachement à voir réaliser l'aménagement : sa persévérance** qui va l'y conduire.

Le résultat des autres expertises montre alors autant de débordements possibles, d'aléas à gérer dans le projet. Citons quelques cas d'expertises avec lesquelles le BE jongle de façon quasi inaperçue :

- Expertise juridique : par exemple, avant même de proposer les premières esquisses d'un travail d'aménagement du quartier, les participants et le BE s'interrogent sur la faisabilité d'une OAP, au plan juridique. C'est-à-dire, est-ce que la commune envisagerait qu'un travail d'esquisse puisse donner lieu un jour à un « cahier des charges » réglementaire orientant les principes d'aménagement du site ? Le BE qui connaît le cadre réglementaire affine alors les questionnements : la commune possède-elle un morceau du tènement, ce qui rend l'OAP envisageable ?

- Expertise locale et sociologique : de même le BE « tâte » les conditions de disponibilités foncières moins règlementaires (attachements secrets) : en recourant aux « expertises » des locaux, capables de considérer les caractéristiques sociales ou démographiques des lieux, il cherche à savoir qui possède les terrains. Il apprendra ainsi qu'une grande partie du site appartient à deux sœurs vieillissantes, ce qu'il intègre dans le projet en imaginant que le terrain fera l'objet d'une transaction prochaine.

Son esquisse va donc chercher à s'adapter à ces paramètres. Il peut envisager d'intégrer une notion de temps et proposer un dessin d'aménagement où les mises en œuvre se feront par phases successives, en fonction des contraintes foncières et réglementaires.

- Expertise « écologique » : équilibre et importance des éléments déjà en place.

Le BE va aussi travailler son esquisse en s'appuyant sur les éléments présents sur le site, en considérant leur durée de vie, leur permanence ou leurs mutations. Par exemple, comment les arbres en place trouvent-ils à dire leur propre « expertise » ? Certains, monumentaux, ont une valeur symbolique et sont à considérer dans l'aménagement public du quartier. Vivants, ils ont aussi une présence et une valeur écologique dépendant de leur âge.

Dans un autre registre, le BE considèrera aussi les usages déjà présents sur le site, mais l'expertise relève de cette même prise en compte des temporalités : il évaluera la façon dont ces derniers peuvent perdurer et sur quelle durée, tentera d'estimer à quel moment il est possible de transformer ces usages, de les « recycler ».

En tenant compte de toutes ces expertises, le BE n'est plus seulement un expert, mais un facilitateur qui permet de croiser et d'intégrer les différentes expertises dans un même projet.

La collecte d'expériences : logique paysagère et logique territoriale sans distinction

Organiser un parcours qui permet d'arpenter l'ensemble du territoire permet de faire un bilan de ce que l'on sait faire en termes d'aménagement ou de ce que l'on sait moins bien faire. La première étape aura donc été d'établir comme l'a proposé le BE des critères qui permettent de relever les « bons exemples », et de les transformer en une grille d'évaluation adaptable à n'importe quel site. Il s'agit, pour les participants d'entrer en apprentissage : s'exercer à analyser des sites, des projets à partir de cette grille de lecture. Ces analyses de site peuvent se doubler des commentaires d'experts, qui peuvent apporter des thématiques très pointues (techniques de rétention de l'eau, nouvelles énergies, etc.). Un travail de « veille » des bons exemples se met en place. Lorsque le BE propose d'effectuer un voyage d'étude sur un autre territoire, il invite à prolonger ce travail de veille. **La convoitise apparaît alors comme un attachement aux éléments paysagers que l'on serait envieux d'avoir chez soi.**

Le transfert des techniques d'experts et l'importance des coordinateurs de projets

Le travail de veille cependant ne suffit pas pour que de nouveaux projets réussis émergent : il faut qu'apparaissent des coordinateurs de projets capables de se maintenir dans un temps long. Or, ces derniers ne peuvent être experts en tout. Il faut donc trouver des prises multiples qui permettent de saisir les techniques expertes pour les relier entre elles.

L' élu peut être coordinateur. Il joue son rôle de politicien quand il tente de rassembler les connaissances expertes en vue de ficeler un projet réalisable.

Mais la veille et la coordination peuvent aussi avoir pour origine une toute petite installation, comme un banc public. Les habitants deviennent eux-mêmes les coordinateurs du projet : en veillant sur la présence du banc, ils veillent au respect d'une armature de l'espace public qui aura alors moins de risque d'être bouleversé ou oublié entre une esquisse et la réalisation concrète du projet.

Tentons de récapituler ce qui se passe pour le *public* dans cette situation : le sens global recherché, celui de construire un quartier dans lequel on désire vivre, relève de la logique paysagère mais sa réalisation ne peut être assurée que par certains passages à une logique plus territoriale. Il faut :

- Parvenir à mobiliser une diversité d'expertises et viser une certaine ambition technique, d'où un système de veille des opérations « à la pointe ». (Logique territoriale)
- Pouvoir assurer la coordination de ces expertises dans le temps. (Logique territoriale)
- **Provoquer une forme de lâcher-prise de la technicité (un détachement soit un « non – attachement »)** au profit d'un sens plus global du projet qui consiste à parler d'un art de vivre, diffusé et porté par un ensemble de coordinateurs. (Retour à une logique d'ordre plus paysagé pour que le *public* puisse faire miroiter le projet et augmenter la taille de son public y adhérant.)

8.10.3. Coordination des expertises dans le temps comme mode d'hybridation : 9^{ème} type - hybridation par « piquetage » :

Au regard de ce dernier cas, une dernière métaphore nous semble utile pour retenir ce qui peut rassembler logique paysagère et logique territoriale. Insistant sur la place et le rôle de l'expert, nous partirons d'une image dans laquelle l'idée de technicité domine elle aussi : le « poncif ». Le sens de ce mot est à saisir dans ses origines premières, celle d'une technique picturale. Elle ne renverra pas pour nous au sens courant, péjoratif, dans lequel le poncif est un motif maintes fois reproduit. Au contraire, il s'agit dans notre esprit d'anticiper un « tableau original » mais en allant chercher des éléments de reproduction les plus fins chez les « grands maîtres ». Certes, le poncif se base sur une technique de reproduction :

Le poncif est : « *Une esquisse ou modèle dessiné piqué de trous sur ses lignes principales et destiné à être reporté sur un support (celui de l'œuvre à exécuter) au moyen d'une ponce. (La poudre, en passant par les trous, reproduisait en pointillé les contours du dessin.)* »

Dictionnaire Larousse (« Observation », 2017).

Mais l'on partira de l'idée que l'œuvre à exécuter est d'abord une création unique. Pour éviter le néologisme « *poncifage* », nous emploierons le terme de « *piquetage* » pour désigner le caractère reproductif couplé à l'exercice d'adaptation et d'assemblage des différents « optimum » repérés c'est-à-dire la quête de reproduction des techniques les plus en pointe, en même temps que leur possible coordination grâce à un travail de « montage ». Celui-ci ne nécessite pas d'entrer dans toutes les techniques, mais d'obtenir les clés de coordination des unes par rapport aux autres, et par conséquent un effort d'ajustement des opportunités de ces techniques dans le temps.

Le *piquetage* correspond donc à notre idée que pour atteindre la réalisation d'un quartier viable et enviable, la diversité des expertises doit être à un moment transformée et synthétisée pour ensuite être accueillie dans le projet et se maintenir dans le temps long jusqu'à son opérationnalité.

Bilan pour l'activité du public

Pour le *public*, cette hybridation nécessite un processus complexe, paraissant paradoxal au premier abord, car il s'agit de faire confiance aux experts, d'aller chercher « les meilleurs » tout en déformant et vulgarisant leur expertise pour les lier dans le temps du projet. Ce travail de déformation peut consister à annoncer qu'une technique fonctionne alors qu'elle n'est pas complètement au point. Mais le travail de déformation peut aussi se manifester par un retard d'information : le *public* peut s'appuyer sur l'avant dernière technique au point alors qu'il en existe une plus récente. L'une ou l'autre déformation permet de lier différentes avancées techniques applicables au projet et à la spécificité du terrain dans un temps donné. Or, ce temps donné, ce peut-être la durée d'un mandat, ou celle d'une population habitante capable de « croire » au projet, et de le soutenir.

Le travail de « déformation », c'est donc aussi celui qui permet aux non-experts (les élus, les habitants) de diffuser le projet et de le coordonner dans le temps. Le *public* doit donc faire preuve d'inventivité puisque l'assemblage pour une organisation territoriale est sous la coupe de plusieurs imaginaires en série : d'abord l'ambition puis ensuite une réinterprétation (déformation) des « techniques » pour obtenir le soutien de groupes ou de décideurs qui « croient » au projet (et donc qui le financent). Ces imaginaires sont pourtant confrontés à de grandes résistances : la « force des expertises » ou encore le temps qui file et disperse les synergies. L'inventivité du *public* sera d'autant plus forte qu'elle réussira à dépasser, voire à « écraser » ces contraintes.

Œuvre à réaliser	Modèles	« Piquetage »
Logique paysagère	Logique territoriale	Logique du <i>public</i>
<u>Type d'attachements</u>	<u>Type d'attachements</u>	<u>Modalité de pensée/action</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Convoitise</i> • « Lâcher prise » de la technicité 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Persévérance^{CM/BE}</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ambition</i> • <i>Veille des expériences « à la pointe »</i> • <i>Reproduction/ Adaptation</i> • <i>Déformation « des technique » et diffusion</i> • <i>Coordination dans le temps</i>

8.11. Conclusion et bilan sur les hybridations débordantes

8.11.1. Tableau récapitulatif d'une typologie des attachements

Dans ce chapitre, l'adoption d'une posture plus *ethnométhodologique* où le chercheur se « met dans la peau » des participants nous offre la possibilité d'avancer plus encore dans notre enquête sur la Démarche paysagère participative (DPP). En effet, la Mission paysagère participative cadrée (MPPc), résultat de notre partie II est une modélisation des façons d'articuler logique paysagère et logique territoriale qu'il s'agit désormais d'ajuster et de réinterpréter au vu des *débordements* possibles du dispositif de modélisation. Or, c'est bien ce que permet l'*ethnométhodologie* dont la devise consiste à se rendre attentif à tout *ce qui compte* pour les uns et les autres sans s'abstraire d'une quelconque dimension. Nous nous sommes alors impliquée dans une autre enquête : toujours celle de la MPP mais cette fois perçue par les participants. Nous l'avons appelée Mission paysagère participative débordante (MPPd), car elle nécessite de porter attention aux comportements (pensée, action) des participants non plus seulement parce qu'ils sont partie prenante dans un dispositif, mais parce qu'ils participent à une enquête collective dans laquelle ils expérimentent et expriment *ce qui compte* pour eux, c'est-à-dire une enquête qui considère la diversité de leurs *attachements*.

En étudiant les débordements, provoqués par les MPPc - c'est-à-dire *ce à quoi tiennent* les participants - nous avons mis en évidence une caractéristique de l'*attachement* : il a tendance à se révéler précisément lorsqu'il est menacé ou lorsqu'il est réévalué à l'aulne de *ce qui compte* pour les autres, c'est-à-dire lorsqu'il prend la forme d'« *expérience* » ou de « *logique* ». C'est aussi le mécanisme¹⁰⁷ qui a déjà été observé en aménagement de grands projets : lorsque la transformation du paysage est subie, soudaine et imposée, elle fait prendre conscience aux populations de leurs *sensibilités territoriales*, c'est-à-dire de leurs *attachements*, de « *ce à quoi ils tiennent* » et qui est menacé (Schmitz, 2001).

Nous dirons donc que l'*attachement* peut se manifester selon deux états :

- l'un est stable : l'individu construit son monde dans un rapport d'intérêt et de relation à ce qui compte pour lui. Cette relation guide sa relation au monde de façon routinière. Ce sont les états d'attachement décrits par Uexküll et transposés aux humains : chaque individu compose singulièrement son « monde vécu ».

- la deuxième forme est instable. C'est un état dans lequel l'individu continue à construire son monde dans un rapport d'intérêt mais où il cherche à dissocier et discerner les éléments qui y mènent et lui permettent de constituer son monde. Ces derniers apparaissent alors comme des clés de levier hypothétiques, des moyens qu'il lui faut expérimenter pour lui permettre de préserver son intérêt face à des menaces, ou d'intensifier ses intérêts vis-à-vis d'opportunités à saisir. À cet état correspondrait le

¹⁰⁷ « Derrière la réaction d'hommes et de femmes face à une modification de leur environnement se cache la problématique des relations matérielles et non-matérielles de l'homme à l'environnement. Ces sensibilités territoriales qui sont mises en lumière lors d'un tel projet sont, selon nous, antérieures à celui-ci. Le projet permet de prendre conscience de cette appropriation. L'appropriation d'un lieu induit une interaction entre ce lieu et l'individu dont une des relations est la sensibilité territoriale. La sensibilité territoriale est la propriété d'un être vivant d'être informé des modifications d'un environnement approprié. L'étude des sensibilités territoriales permettrait dès lors d'approcher ces appropriations qui n'engendrent pas directement de traces matérielles au niveau du lieu mais qui pourtant influencent le devenir de ce lieu » (Schmitz 2001, p. 322).

« monde d'expérience », état transitoire où l'individu passe d'un « monde vécu » révolu à un nouveau « monde vécu ».

C'est dans cet état d'instabilité de l'attachement que nous avons appelé *logique* (ou *moment d'expérience*) qu'il est possible d'hybrider les différents attachements permettant de tendre vers un monde commun. L'attachement en fin d'expérience finit par reprendre un état stable mais comme il est passé par un état d'expérience mêlé à celle des autres, le rapport d'intérêt qui le constitue peut contenir une part des tenants et aboutissants d'un intérêt collectif même s'il reste de l'ordre de l'intérêt individuel.

Insistons alors sur le fait que les attachements sont loin d'être des facteurs qui bloqueraient l'innovation, ou qui se rapporteraient comme on se l'imagine souvent à une posture conservatrice du monde. Bien au contraire, puisque porter une attention aux attachements contribue à les mettre en état d'instabilité, ils facilitent la recombinaison des intérêts et la possibilité de les inscrire dans une matérialité commune.

En listant et qualifiant les formes d'attachement repérés au cours de la MPP (tableau ci-dessous), nous avons repéré différentes caractéristiques. Les outils participatifs pourraient être des leviers permettant de faire passer les attachements d'un état à l'autre, ce qui les rend ainsi favorables aux hybridations. Ce serait par exemple le jeu sur la « grande carte » des lieux à éviter ou à montrer aux « cousins de Paris » en visite : au départ, les participants sont invités à cibler des lieux auxquels ils sont attachés par une certaine dimension sensorielle (dimension du sens) qu'ils doivent se remémorer, à un passé individuel (ancrage temporelle), voire à une fréquentation secrète (degré de publicité). En plaçant les drapeaux sur ces lieux et en explicitant aux autres participants comment ils aimeraient les voir évoluer, ils passent à une autre forme d'attachement où la dimension du sens est davantage celle de l'imaginaire, l'ancrage temporelle de l'ordre de la fréquentation exceptionnelle (la visite avec les cousins), et où le degré de publicité qui était de l'ordre du secret devient public à deux niveaux : le participant fait le choix de dévoiler son « petit paradis » aussi bien aux autres participants qu'en projetant de le faire visiter aux « cousins ». Autre levier, l'intervention artistique qui consisterait à mettre un banc là où les individus aiment contempler une scène paysagère serait une façon de passer d'un attachement qui passerait d'une qualité imaginaire à une qualité sensible (l'assise), d'une spécificité du geste unique à un geste transmissible (la localisation exacte du point de vue), et l'action qui se suffisait à elle-même (la contemplation) peut passer à un degré d'action plus pragmatique, où l'emplacement du banc et son attachement ne visent plus simplement la contemplation mais à interdire tout projet qui en obstruerait la vue. On bascule la aussi du privé au public.

Nous proposons qu'un attachement puisse être défini par les six critères suivants : la dimension des sens, la spécificité du geste, le degré d'énergie dépensée, l'ancrage temporel, le rapport de *prosaïcité* (attente d'un effet matériel), et le degré de publicité. À chacun de ces critères, nous avons établi différents états de stabilité. S'intéresser à passer d'un état à un autre reviendrait donc à rendre l'attachement instable et à offrir ainsi la possibilité de s'hybrider avec d'autres. Si notre terrain d'enquête a pu nous donner quelques exemples de ces outils qui permettent la transition d'un état d'attachement à l'autre, le tableau ci-dessous laisse entrevoir la possibilité d'une recherche plus approfondie sur la façon de « basculer » de l'une à l'autre des cases – vaste chantier que nous n'ouvrirons pas dans le cadre de cette thèse.

	Dimension du sens	spécificité du geste	Degré d'énergie dépensée	Ancrage temporel	Prosaïcité	Degré de publicité
1	sensoriel	reproductible	passivité	histoire longue	Action qui se suffit à elle-même	privé
2	sensible-affectif	transmissible	activité	passé individuel	Action pragmatique, en vue de	secret
3	imaginaire	unique	exclusivité	présent	Symbolique	collectif
4		spécialisé		fréquentation régulière		public
5				fréquentation exceptionnelle		
6				futur		

Tableau 24 - Typologie d'attachement : état stable et leviers d'instabilité. Désveaux, 2019.

Type d'attachement	Attachements paysagers (états stables)
Affect	Plaisir de passer du temps sur un lieu et envie de le fréquenter. Il est lié à la présence de soi sur un lieu où "être présent" implique une mise en éveil de tous ses sens.
Amour des formes archétypales	Satisfaction de s'approcher d'une forme universelle de paysage qui sert de modèle idéal.
Symbole	Association faite par la pensée et déclenchée à partir des sens humains qui perçoivent une forme paysagère. Elle permet à partir des qualités esthétiques d'un objet, d'un espace ou d'une architecture d'évoquer d'autres échelles mais aussi des valeurs comptant pour le territoire.
Artisanat	Lien entre le corps à la matérialité paysagère grâce à un savoir-faire local nécessitant un investissement manuel ou des matériaux et des outils traditionnels.
Étonnement	Attraction de la matérialité paysage par sa force d'excitation : elle attise la curiosité et le goût pour la surprise.
Imagination	Convocation de ce qui n'est pas présent en un lieu mais qui pourrait l'être. Attention portée à des perceptions sensorielles <i>in situ</i> permettant à l'esprit de se représenter ou de former des images.
Habitude	Automatisme d'usages et de déplacements dans l'espace lié à une fréquentation répétée des lieux. C'est aussi une perte d'attention aux détails des lieux (ils sont connus par cœur) mais si ces derniers disparaissent ou sont modifiés, l'individu en est perturbé jusqu'à en être potentiellement nostalgique.
Contemplation	Attrait pour un lieu dont l'expérience sensible aurait rendu notre corps relativement statique pour mieux entrer dans un état méditatif. Lieux et point de vue, dont on espère les caractéristiques immuables dans l'espoir d'y revenir et d'y retrouver des sensations connues.
Convoitise	Affect envers des éléments paysagers que l'on aimerait avoir chez soi.
Lâcher prise	Prise de recul, vis-à-vis des détails, de l'aspect fonctionnel et technique d'un lieu pour ne considérer que l'ambiance qui y est créée et le sens - éventuellement symbolique - qui lui est donné.
Type d'attachement	Attachements territoriaux (états stables)
Lisibilité (sécurité émotionnelle)	« Facilité d'identifier les éléments [d'un territoire] et de les structurer en schéma cohérent. » (Lynch, 1977). Cette « clarté » permet, de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, et assure ainsi la « sécurité émotionnelle » des habitants. Elle fournit du sens, en permettant l'élaboration de symboles et de souvenirs collectifs. (Définition adaptée au territoire d'après celle de Lynch établie pour la ville).
Lutte de survie	Effort physique, mental, psychologique et investissement en temps ou en argent, pour résister à des menaces de disparition. La lutte de survie est d'autant plus forte que le territoire à défendre a des qualités rares. (Exemple : système agricole intensif de montagne).
Identité	Sentiment d'appartenance à un territoire : reconnaissance à travers la matérialité paysagère de sa propre culture.
Esthétique méthodologique	Appréciation critique de formes, établies par une observation <i>in situ</i> et une grille de critères proposés par les professionnels. (Exemple : sens de la pente, orientation du site au soleil, sens du vent, proximité au voisinage, etc.)
Esthétique du "marché"	Goût pour des formes du paysage qui répond à des demandes individuelles d'usage. (Ex: paysage pavillonnaire où les maisons de lotisseur sont à prix accessibles)
Propriété foncière (attachement tabou)	Possession d'un terrain dont l'usage - exclusivement individuel - est déterminé par des normes urbanistiques. Cet attachement est souvent tabou car l'ampleur et la nature du foncier représentent la richesse des individus. Or, celle-ci peut basculer dans les choix collectifs réalisés dans le cadre de règlements d'urbanisme.
Esthétique institutionnalisée	Il s'agit d'une esthétique du pouvoir. Elle impose l'appréciation de certaines « formes paysagères » parce qu'elles sont historiquement le symbole d'organisations spatiales, reflets du pouvoir des territoires. (Exemple : le caractère symétrique des grandes artères d'une ville (Blanc, Lolive, 2007) ou encore une silhouette de village avec des champs, des voies d'accès autour (L'Allégorie et les effets du Bon et du Mauvais Gouvernement, fresque d'Ambrogio Lorenzetti, 1338-1339).
Sentiment de "faire corps"	attachement à des "morceaux" de territoire avec la conscience qu'ils font partie d'une organisation plus générale tels les organes à un corps. (exemple : surface forestière, vue comme ressource dans un projet de territoire à énergie positive (TEPOS))
Responsabilité	Prise de conscience qu'une partie de ses actes influe sur la transformation de la matérialité paysagère. Sentiment de culpabilité en cas de dégradation de l'espace et de sa matérialité (voire engagement à réparer les dégradations).
Secret	matérialité paysagère dont on ne soupçonne pas l'existence d'attachements car tenus cachés (notamment par l'absence de trace matérielle) ou moins accessible (notamment lorsqu'ils sont tenus en mémoire, ils réapparaissent quand on les menace).
Pouvoir	Satisfaction d'avoir de l'autorité et de l'influence sur un territoire donné
Persévérance	Ambition de voir se réaliser une transformation de la matérialité paysagère en y associant tous les moyens et un investissement dans le temps long.

Tableau 25 - Forme d'attachements tirés de la MPP - appartenant à la logique paysagère ou territoriale. Désveaux, 2019.

8.11.2. Tableau récapitulatif des 9 cas d'hybridation : un *public* qui invente sa façon de penser et d'agir

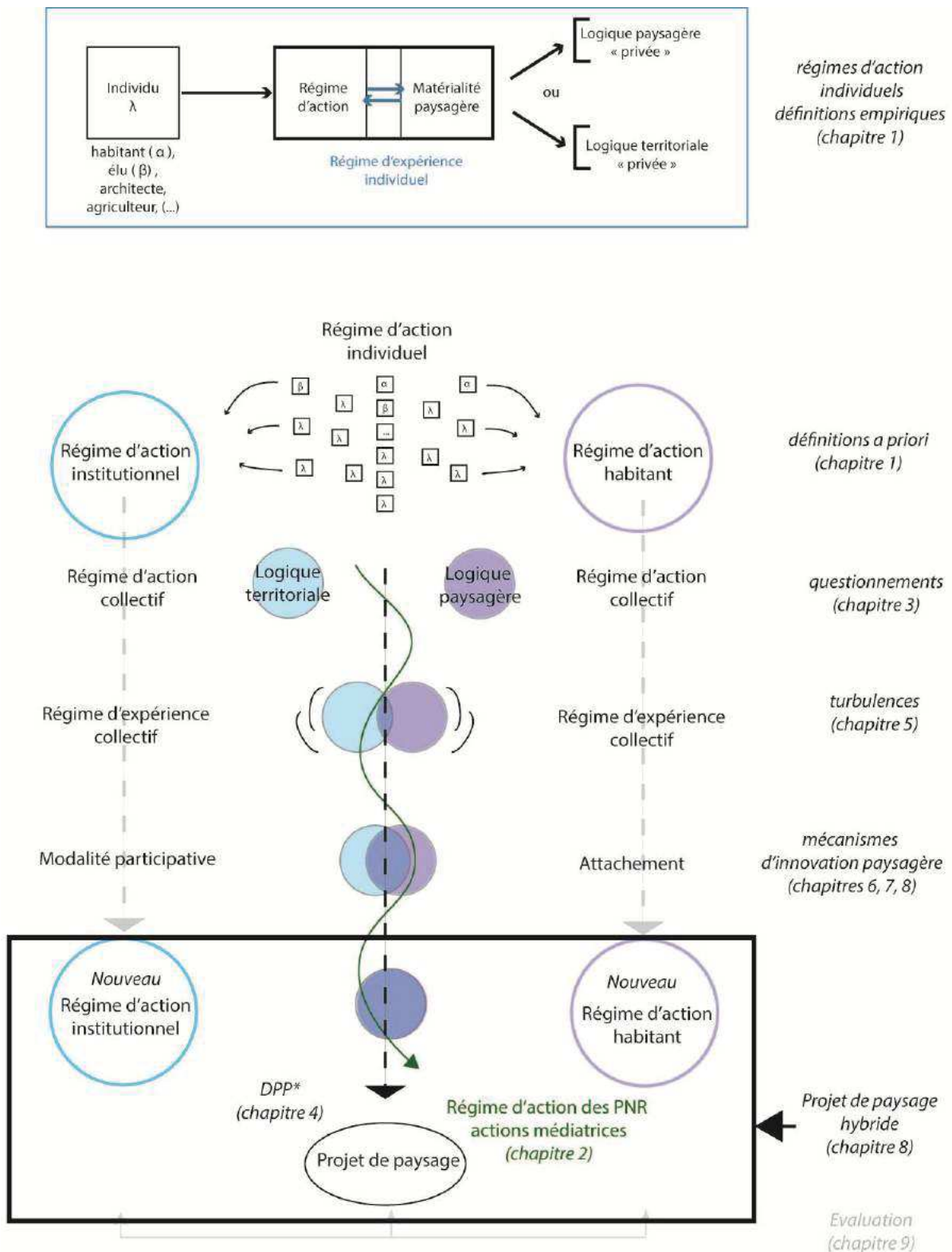
À la suite du repérage de ces attachements que nous avons classés dans l'une ou l'autre logique, nous avons analysé la façon dont ces dernières s'hybridaient sous l'effet de l'expérience collective. Nous avons dégagé 9 catégories d'hybridations. Nous les avons appelée *débordantes* dans la mesure où elles intègrent les *attachements imprévisibles* des participants qui habitent le territoire. De plus, nous avons montré comment ces hybridations, au cours de l'enquête MPPd, forcent les participants à agir, penser, et à s'organiser sous des formes originales donnant ainsi naissance à un nouveau *public*. Ce résultat nous permet de compléter notre définition des DPP : elle donne une réponse à ce que pourrait être les caractéristiques de sa gouvernance.

Le tableau ci-dessous récapitule les 9 typologies d'hybridations débordantes et les formes d'activité du *public* qui y sont liées.

Type d'hybridations	Logique paysagère	Logique territoriale	Gouvernance*	Niveau
Phénotypage	Gène	Phénotype	Expression du gène	Niveau 1 : Observation
	• Affect	• lisibilité du territoire	> Liberté d'expression	
Greffe	Greffe	Porte-greffe	Système de connexions (sang, cabium)	
	• forme archétypale	• lutte de survie	> Transfert > Adaptation > Outils médiateurs/facilitateurs	
Chromatographie	Elément chimique 1	Elément chimique 2	Eluant et couche mince	
	• symbolique	• lutte de survie	> multiplication des postures > Conflits éventuels > Négociation	
Inhibition Esthétique*	Réaction chimique	Inhibiteur	Arrêt de la réaction	
	• Esthétique in situ (Affect) • Esthétique CM/BE de la méthode	• Cachés (héritages, propriétés foncières) • Esthétique institutionnalisée • Esthétique du « marché » (réponse à des consommateurs) • Local, de proximité • Equité	> Blocage - temporisation	
Décalcomanie	Image dessinée	Support	Technique de décalcomanie	
	• Artisanat	• Sentiment d'appartenance à un système organique "faire corps"	> Application et choix en fonction des connaissances techniques	
Pixellisation	Pixel (1 couleur, 1 carré)	Image globale	Codage – algorithme	Niveau 3 : Composition
	• Etonnement, fascination, goût pour ce qui intrigue	• « sécurité émotionnelle » (lisibilité et dimension culturelle)	> Décryptage > Traduction	
Patchworking	« pièce » : Eléments de taille, de formes, de couleurs	Objet construit	Couture	
	• Imaginaire	• Sens de la responsabilité	> Rassemblement, identification et spécification > Assemblage et ajustement > Coopération	
Imprégnation	Tampon « imprégnateur »	Matériau imprégné	« injection »	
	• Habitude • Etonnement	• Contemplation • Pouvoir • Le secret (tel que les enjeux de propriétés foncières)	> Justification /prudence > Mémoire > Adaptation	
Poncifage	Œuvre à réaliser	Modèles	« Piquetage »	
	• Convoitise • « Lâcher prise » de la technicité	• Persévérance	> Ambition > Veille des expériences « à la pointe » > Reproduction/ Adaptation > Déformation « des technique » et diffusion > Coordination dans le temps	

Tableau 26 - Typologie des hybridations débordantes - Modalité de pensée et émergence d'un public. Désveaux, 2019..

Conclusion du chapitre 8 – Le croisement de deux modèles d’innovation paysagère (MPPc et MPPd) pour appuyer la territorialisation



**Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur*

Figure 55 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Le projet de paysage comme conjonction de deux mécanismes d'innovation paysagère (Conclusion du chapitre 8)

En adoptant le point de vue des participants des MPP, nous avons accédé dans ce chapitre à un nouveau cadre d'interaction : la Mission paysagère participative « débordante » (MPPd) où apparaît un

nouveau mécanisme d'hybridation entre la logique paysagère et la logique territoriale. Les caractéristiques de cette MPPd complète celles que nous recherchons pour définir notre objet de recherche la DPP :

- L'hybridation des logiques, paysagère et territoriale, est un mécanisme d'innovation issu de trois nouvelles interactions qui lient le régime d'action institutionnelle (sphère institutionnelle), le régime d'action habitant (sphère habitante), et la sphère matérielle. La première relation reste celle d'un dispositif de projet qui lie l'institution à la matérialité, la deuxième relation est celle des « débordements », rapport spécifique entre la sphère habitante et la sphère institutionnelle. Les « débordements » que s'autorisent les participants se font au nom de leurs attachements qui lie la sphère habitante à la sphère matérielle.

- Les différentes interactions précédemment évoquées font émerger un *public* dont nous garderons les caractéristiques pour qualifier le groupe d'individus ou (les qualités de la *gouvernance*) en charge de notre DPP. Nous retiendrons tout d'abord que le *public* naît de la possibilité pour chacun des participants de la MPP d'exprimer et de partager les expériences qui constitue leur *monde d'expérience* au-delà des outils participatifs proposés par les CM/BE, il s'agit de leur monde d'expérience qui compose leur quotidien. Nous retiendrons, ensuite, que ce sont bien les débordements, c'est-à-dire *ce à quoi tiennent* les participants face à d'autres propositions menaçant leur intérêt qu'apparaissent les attachements. Les attachements se révèlent donc en même temps qu'ils se combinent et forcent les participants à inventer une nouvelle forme de pensée et d'action collective. C'est la corrélation que nous avons établis entre les différentes typologies d'hybridation des attachements et l'activité du *public* (la *gouvernance*).

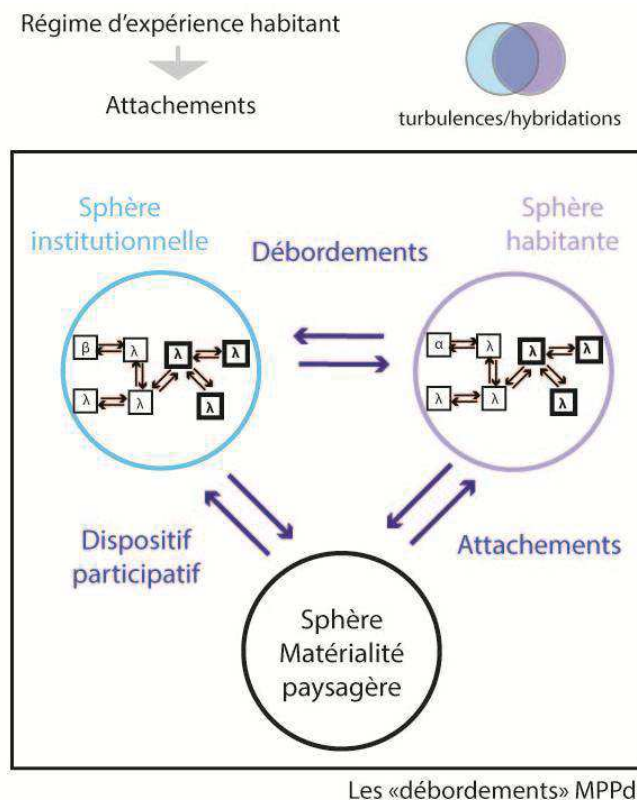


Figure 56 - Un régime d'action habitant transformé et enrichi par le cadre d'interaction des MPPd. Désveaux, 2019.

En somme, les résultats de ce chapitre nous permettent de compléter ceux de la partie II et de conclure la thèse en affirmant que les PNR ont participé à une forme de territorialisation originale : celle d'un travail combiné de deux modèles d'innovation paysagère : la MPPc et la MPPd. Cette combinaison croisée prend le nom de Démarche paysagère participative (DPP), objet des interrogations de départ de notre enquête scientifique (la situation « indéterminée » si nous reprenons les termes de Dewey) et auxquelles nous avons désormais des réponses - une situation « unifiée », toujours selon les termes de Dewey - puisque nous avons précisé de quoi retournaient l'un et l'autre modèle d'innovation.

Nous proposons de présenter ce résultat de façon graphique, en l'illustrant à partir du cas de l'Albanais savoyard :

- Dans l'axe vertical, nous avons représenté la trajectoire du projet institutionnel accompagnée par les CM/BE. Y est retracée la façon dont ils innoveront par hybridation de modalités participatives pour redistribuer les cartes entre logique paysagère et logique territoriale.

Cette innovation paysagère est le résultat de la partie II, où la MPPc est l'aboutissement de la résolution de l'enquête des CM/BE qui parviennent à dégager un « idéal-type » d'une trajectoire efficace d'hybridation entre logique Esthétique*, logique Structure* et Gouvernance*. Cette trajectoire de *surprédications* est cadrée par les CM/BE dans le temps imparti d'une MPP.

- Dans l'axe horizontale, nous avons représenté la progression d'un *public* en émergence qui enraine progressivement le projet dans sa matérialité. Les participants de la démarche innoveront de leur côté en inventant une façon d'hybrider leurs attachements, favorisant d'une autre façon le brassage entre logique paysagère et logique territoriale. Cette innovation paysagère est le résultat de l'enquête des participants que nous avons appelé la MPPd.

Cette deuxième innovation est le résultat de la troisième partie dans laquelle nous avons adopté une autre posture ethnométhodologique, celle de nous « mettre dans la peau » des participants pour mieux nous rendre attentive aux détails, et aux situations de débordements qui se présentent au cours de chaque atelier de la MPPc. Les participants aboutissent à un projet de paysage dont nous avons pu, rétrospectivement, saisir les modes de fabrication : une hybridation de leurs « attachements » leur permet d'organiser une pensée et une activité collective les amenant à se construire en *public*.

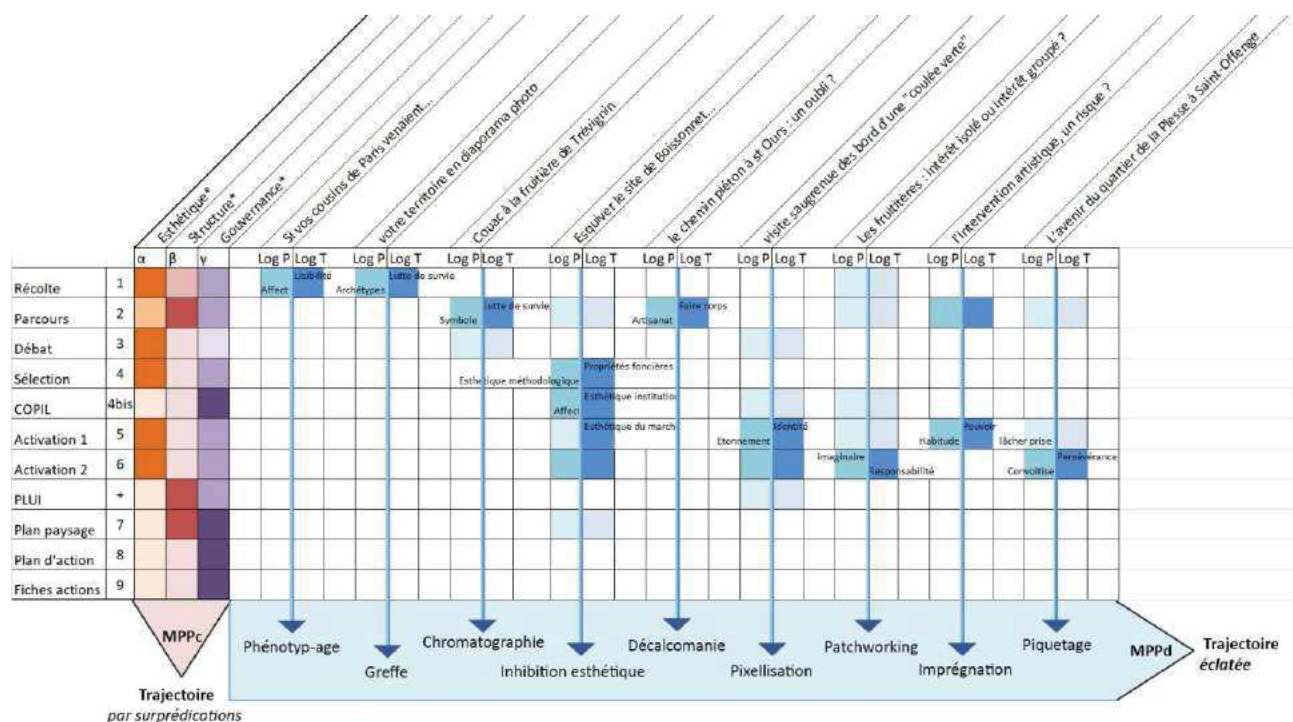


Figure 57 - La territorialisation comme combinaison de la MPPc et de la MPPd. Bilan de deux postures ethnométhodologiques. Désveaux, 2019.

Lecture de la représentation graphique

MPPc : Dans la figure, les différentes couleurs, rouge, violette, et verte représentent les moments où les CM/BE donnent de l'amplitude à chacune des logiques (Esthétique*, Structure*, Gouvernance*). Ainsi, lorsque l'atelier prend une logique dominante, une couleur intense la représente, tandis que si l'atelier met en jeu les différentes logiques de façon plus équilibrée, les teintes sont moins fortes.

MPPd : Dans la figure, les couleurs représentent les moments où les attachements apparaissent. La densité représente les moments où l'on saisit de façon plus évidente le processus d'hybridation des logiques qui se construisent toutefois sur le temps des différents ateliers. Le tableau traduit la façon aléatoire dont les différentes formes d'attachements surviennent et ne se révèlent que par bribes (couleurs plus pâles), ce qui nécessite une analyse rétrospective de la démarche à partir du projet et du plan d'action produit.

Interpréter le tableau pour saisir le processus de territorialisation

Notre schéma résume les conditions de la territorialisation telles que nous l'avons explorée : elle nécessite une double entrée, deux modèles d'innovation paysagère dépendant l'un de l'autre. La territorialisation doit alors se lire en partant de l'un et de l'autre axe : si on veut que le projet de paysage - celui conduit dans le cadre institutionnel - puisse s'inscrire progressivement dans le réel (trajectoire de réalisation du projet = axe vertical), il faut que le projet s'enracine dans la matérialité paysagère, ce que les hybridations débordantes permettent parce qu'elles intègrent les attachements par l'intermédiaire d'un public en émergence (propositions d'enracinement = axe horizontal).

D'autre part, si on veut que l'institution porte un projet qui prenne en charge « *ce à quoi tiennent* » les participants, il faut que les propositions d'enracinement (l'axe horizontal) soient

reprises, en partie, par l'institution (les CM/BE) dans le but de construire une stratégie du projet qui puisse être tenue dans le temps (axe vertical). Le projet de paysage tel qu'il est inscrit institutionnellement et politiquement sous le format d'un plan d'actions à la fin des missions des CM/BE n'est donc que la partie « émergée » et « politisée » du projet de paysage de la DPP portée par la communauté d'enquêteurs.

La progression de notre enquête sur la DPP va bien dans le sens d'un enrichissement mutuel du régime d'action institutionnel et du régime d'action habitant, ce que nous avons appelé *territorialisation*. Nous l'aurons concrétisé au cours de la DPP, en élaborant un premier cadre d'interaction, la MPPc, puis un second, la MPPd, ce que nous résumons dans le schéma suivant.

Notre recherche pourrait s'en tenir là si notre posture de chercheur n'était pas doublée de celle de chargée de mission, liée à notre contrat CIFRE et à notre intérêt pour l'évolution de l'action dans les PNR : comment interpréter, *manager*, et stimuler ce deuxième modèle d'innovation ? Comment s'en servir pour évaluer les MPPc, les perfectionner, ou offrir de nouvelles missions à l'ingénierie territoriale ? Le dernier chapitre vise à proposer une interprétation de ces « débordements », une manière pour les CM/BE de lire ces mouvements d'hybridation comme des indicateurs d'« incarnation » du projet dans la matérialité (**chapitre 9**).

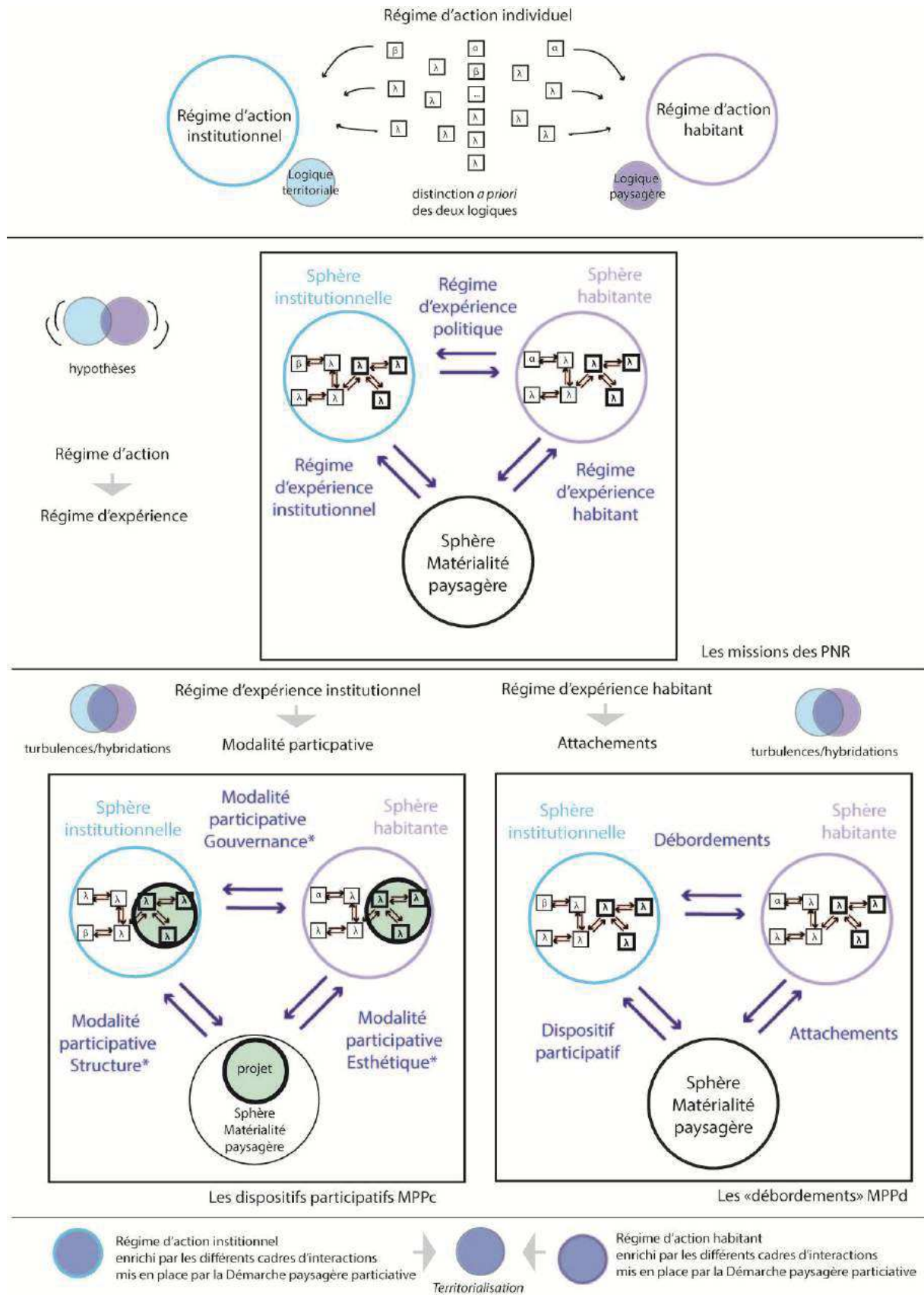
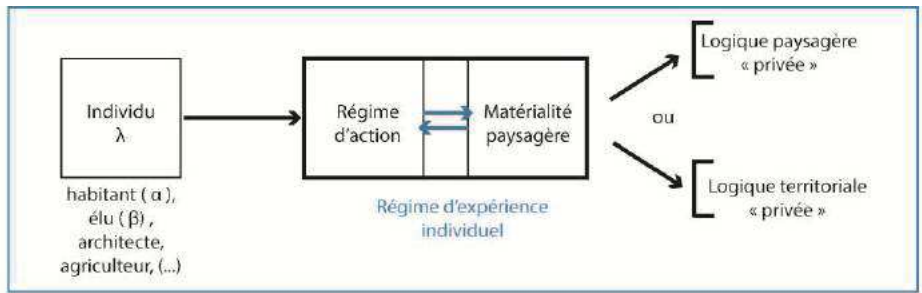
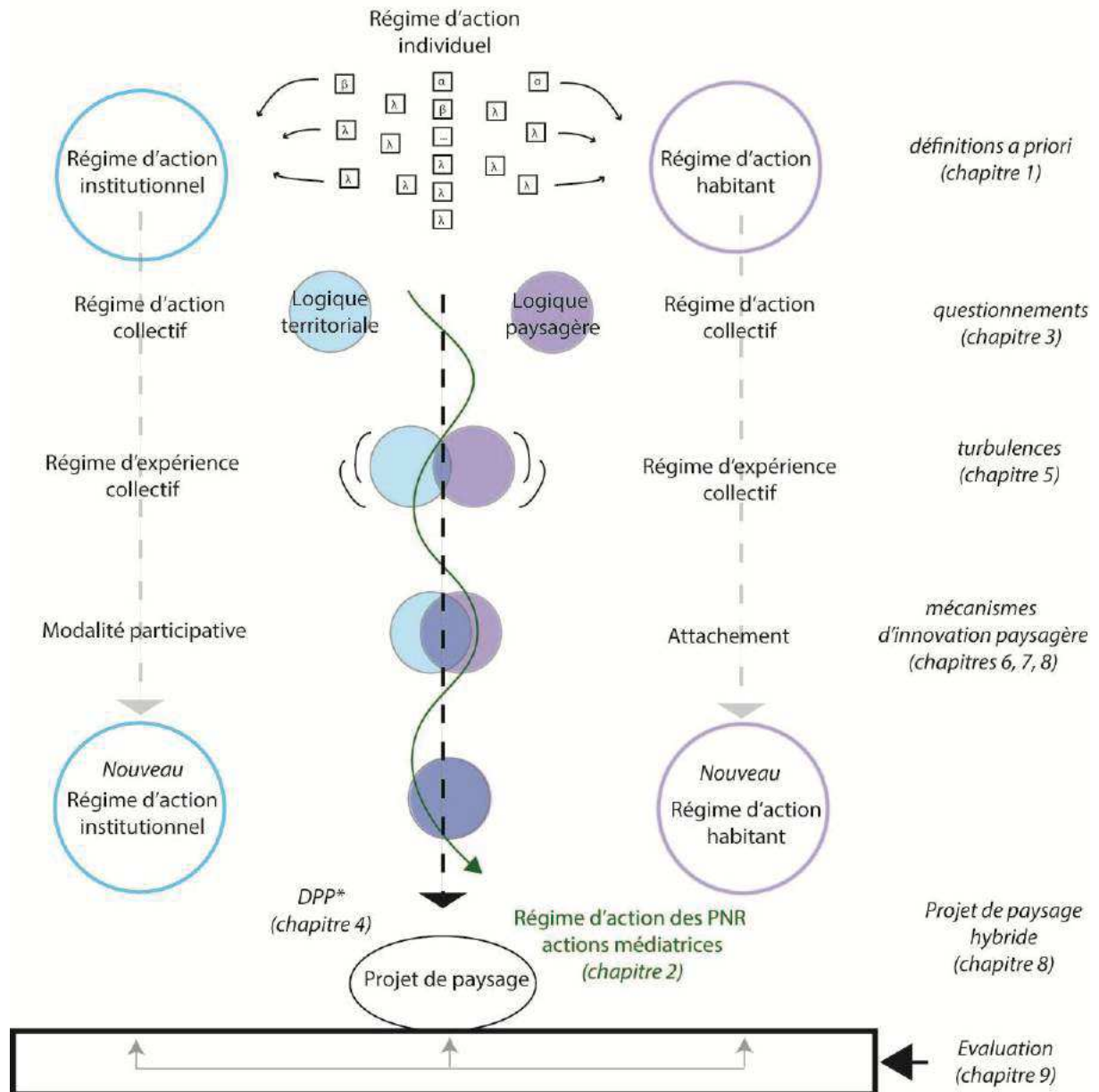


Figure 58 - Bilan - La territorialisation comme mécanisme d'interaction du régime d'action institutionnel et habitant, transformé et enrichi par deux cadres d'interaction : MPPc et MPPd. Désveaux, 2019.

Chapitre 9 – Trois pistes pour tendre vers une trajectoire de l'innovation paysagère qui enracine le projet



*régimes d'action individuels
 définitions empiriques
 (chapitre 1)*



**Démarche paysagère participative : l'enquête du chercheur*

Figure 59 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : L'évaluation du projet de paysage (chapitre 9)

Introduction du chapitre 9

Les résultats du précédent chapitre confirment que si l'on veut encourager la construction d'un *public* et, en outre, tendre vers un processus démocratique, les démarches doivent comporter une part non prédictible. Cette part non prédictible fait prendre au projet une trajectoire à l'aspect tourbillonnaire : les étapes ne sont pas successives ; le processus de projet se présente davantage comme un enchevêtrement de paramètres, avec des avancées par sauts, par blocage, retour en arrière, et remise à plat sous l'influence d'acteurs qui selon leur type d'attachement à la matérialité entrent ou sortent de la démarche de projet. Comment alors, tirer partie des neuf catégories d'*hybridations débordantes* issues du précédent chapitre lorsqu'on fait partie des CM/BE qui accompagnent les MPPc ? Ne pourrait-on pas les transformer en indicateurs d'innovation paysagère qui enracine le projet dans la matérialité ?

Ce dernier chapitre vise à interpréter la façon dont se structurent dans le temps ces *hybridations débordantes* et à les rapprocher des dynamiques d'irréversibilisation progressive propre à l'innovation (Christophe Midler 1993). Qu'est-ce que ce processus d'irréversibilisation progressive et de quoi se nourrit-il ? Dans cette théorie, la connaissance s'accumule au fur et à mesure que le projet progresse tandis que les degrés de liberté se réduisent. On passe d'une situation dont on ne sait rien mais où tout est possible, à une autre où, au contraire, le niveau de connaissance a atteint son maximum mais où toutes les marges de manœuvre ont été utilisées. L'on passe ainsi d'une phase initiale d'ouverture maximale des possibles à une phase terminale d'irréversibilité en passant par une phase de créativité intermédiaire où sont expérimentées différentes définitions du projet. Malgré ces marqueurs temporels, le processus d'irréversibilisation progressive a une structure plus complexe que la linéarité chronologique. Comment les neuf *hybridations débordantes* contribuent-ils à ce processus d'irréversibilisation progressive ?

Dans les théories de l'innovation socio-technique (Latour, 1992), cette façon de passer d'une idée conceptuelle à une inscription progressive dans le réel passe par diverses conditions. Pour Latour, l'inscription dans le réel signifie que le projet parvient à s'inscrire dans un cadre socio-politique qui lui offre la possibilité de progresser et que ses chances de devenir réel existent et s'accroissent. Ainsi, le projet innovant se repère par une complexification progressive au cours de sa trajectoire, mais celle-ci n'est pas uniquement technique. Plus précisément, la complexification traduit la capacité adaptative que le projet doit posséder face aux différentes embûches qu'il rencontre. Ces embûches, nous dit Latour, appartiennent à une diversité de « mondes » qu'il lui faut intégrer à sa trajectoire. Ce sont ces conditions qui lui permettent de passer du « récit » ou du « projet papier » au réel. *Aramis ou l'amour des techniques* (Latour, 1992) est l'un des ouvrages clés consacrés à l'innovation des techniques. L'auteur y dévoile son travail de repérage des embûches. Il s'attache aussi à identifier les différentes propriétés de malléabilité du projet lui permettant de déjouer ces embûches, dans la limite du possible, pour poursuivre sa trajectoire vers le réel.

Les *hybridations débordantes* trouvent-elles un écho dans les définitions qui balisent les trajectoires de l'innovation socio-technique ? Trois pistes interdépendantes méritent d'être explorées :

1. Tout d'abord une définition : "*Un projet, c'est une fiction qui gagne ou perd en réalité*".

Jusqu'à sa réalisation, le projet a une ontologie variable et une vie mouvementée. Un projet gagne en réalité par contagion, par attraction de différents acteurs "impactés" par le projet. Chaque acteur possède une logique, des intérêts propres que le gestionnaire du projet doit prendre en compte pour les faire évoluer. Comment ? C'est l'objectif du *processus d'intéressement* (cf. point 2). Dans le projet de paysage, l'idée d'« intérêts propres à chaque acteur » aurait pour équivalence les attachements

spécifiques propres à l'expérience paysagère de chacun. N'y aurait-il pas dans les premières *hybridations débordantes* (*phénotypage, greffe, chromatographie*) des aspects qui permettent spécifiquement l'association de cette hétérogénéité *d'attachements* ? Obtenant des réponses positives à ce questionnement, nous donnerons quelques pistes permettant de favoriser ces associations.

2. Le processus d'intéressement – ou la nécessité d'une plasticité du projet.

L'innovation s'appuie sur une combinaison d'opérations mais il en est une plus essentielle que les autres, c'est *l'opération de traduction* car c'est elle qui fabrique la chaîne d'intéressement. Pour stabiliser la traduction, elle ne peut se limiter à la formulation rhétorique par le langage, ni même à l'inscription dans un document juridique mais elle doit s'inscrire matériellement au cœur même du projet, dans sa définition socio-technique. Cela suppose la plasticité du projet jusqu'à son irréversibilité (cf. point 3). Le projet de paysage n'a-t-il pas, lui aussi, une dimension matérielle qui se négocie au fur et à mesure qu'on y intègre les expériences paysagères de chacun ? Nous répondrons là encore de façon positive en proposant les pistes qui nous semblent favoriser cette plasticité dans la DPP.

3. La plasticité du projet jusqu'à son irréversibilité – l'importance de la *contextualisation*

Même lorsque le projet technique semble « se tenir », il doit rester suffisamment plastique pour autoriser sa *contextualisation*, c'est-à-dire s'inscrire aussi dans les intérêts politiques de ceux qui vont en financer la réalisation. Cette *contextualisation* consiste en un portage du projet dans des sphères plus politiques. Elle est tenue par un groupe restreint d'individus qui doivent accepter de renégocier le projet dans des buts plus politiques (c'est une variante du *processus d'intéressement*). Comment s'opère, dans le cas du *projet de paysage*, cette phase de stabilisation progressive qui permet de le concrétiser ? Ne revient-elle pas à quelques animateurs dont le rôle serait de réajuster les formes paysagères du projet en fonction d'acteurs capables d'assumer des phases plus opérationnelles mais qu'il faut encore être en mesure de « dénicher » ? Quelques pistes seront données pour tendre ainsi vers la stabilisation et la concrétisation du projet.

Dans ce dernier chapitre, nous endossons donc une dernière posture, celle du chercheur-évaluateur. Comme énoncé dans le chapitre méthodologique (cf. **ch. 4**), notons que cette évaluation ne peut être que partielle. En effet, pour bien faire, il faudrait pouvoir observer les conséquences que les MPP auraient dans la réalité matérielle, tâche à laquelle il faut nous résoudre de ne pouvoir accéder, car notre premier choix méthodologique a été d'accompagner l'innovation en train de se faire plutôt que de nous centrer sur les réalisations de projets paysagers a posteriori.

9.1. Piste 1 – Organiser l' « observation » – favoriser l'association d'une hétérogénéité d'attachements au paysage

Pour favoriser la mise en place des DPP, une première piste qui apparaît comme essentielle consisterait à organiser l' « observation ». Qu'entendons-nous par « observation » ? Si dans le sens commun, l'observation est l' « action de regarder attentivement les phénomènes, les événements, les êtres pour les étudier, les surveiller, en tirer des conclusions » (Larousse, 2017), notre définition, davantage dans la lignée de la logique pragmatique, va se référer aux principes d'expérimentation et aux premières conditions qui la permettent. Rappelons la première étape dans le *schème de l'enquête* chez Dewey : les expérimentateurs (ou enquêteurs) doivent être dans une phase active d'interactions avec l'environnement, afin de collecter un ensemble d'éléments « expérimentés ». Cette phase active est ouverte à une part de hasard, d'aléatoire. Elle autorise même les interactions peu probables (par exemple, un habitant et un élu autour d'un morceau de terre glaise, comme cela a été proposé par le BE en Combe de Savoie dans l'idée de leur faire réaliser une maquette de leur commune).

Mais l'observation ne se contente pas d'accumuler des expériences. Elle exige attention et réception dans l'action même à ce qui nous « trouble » ou nous « affecte » en tant qu'observateur. Cette phase d'*observation* correspond en quelque sorte à la sélection de « *ce qui compte* » indissociable d'une phase que nous avons appelée « compréhension », dans laquelle l'on éprouve ces valorisations et dans laquelle on module sa façon d'agir en fonction des conséquences de nos actes et de ceux des autres.

Ainsi, cette phase d'observation indispensable en début de projet pour permettre une ouverture maximale de l'accueil des participants n'est jamais close dans le processus. Elle est en permanence renouvelée en fonction de l'expérimentation méthodologique (la réaction des participants en fonction de ce qui les « affecte »). Elle peut aussi revenir à tout moment en fonction de l'arrivée de nouveaux participants dans la démarche. Comment alors favoriser l' « observation » ?

Les trois premières hybridations débordantes - *phénotypage*, *greffe* et *chromatographie* - sont le reflet d'étapes où les participants relèvent et sélectionnent *ce qui compte* pour eux sans nécessairement se préoccuper énormément des préoccupations des autres. Centrés sur leurs intérêts respectifs, les individus évoluent dans un environnement dont ils ignorent les propriétés multiples. Cependant, partageant les expériences, ils vont identifier progressivement dans cet environnement des repères et des formes d'interactions qui leur permettront d'évoluer. Autrement dit, ils sont dans l' « observation ». Il faut donc que la MPPc ait ce pouvoir d'attraction en convoquant un « paysage-territoire » où peuvent s'exprimer les différentes logiques de chacun. Donnons trois propositions pour favoriser l'association hétérogène d'intérêts que nous inspire l'analyse des trois premières « hybridations débordantes » définies au chapitre précédent.

9.1.1. Favoriser l'association d'une hétérogénéité d'attachements : « les hasards », la liberté d'expression et de réaction

L'« observation » consiste à favoriser l'association hétérogène d'intérêts. Un premier critère qui permettrait d'y mener consiste à autoriser les hasards des rencontres, mais aussi à favoriser la liberté d'expression et de réaction. L'approche paysagère (MPPc) y conduit à condition d'aborder le paysage sous plusieurs angles :

- Aborder le paysage en autorisant les participants à s'en emparer quelle que soit la représentation ou l'échelle qu'ils s'en donnent.
- Aborder le paysage en l'ouvrant à n'importe lequel de ses éléments ou de ses « motifs » quelle que soit sa nature ou sa répartition.

Prenons le cas d'éléments paysagers qui présentent une diversité de forme, des modes de répartition et des dimensions scalaires qui génèrent des paysages. Ces facteurs de la matérialité paysagère vont être à l'origine du rapprochement ou non des intérêts de chacun. Deux exemples peuvent illustrer ces différences : le bloc de granit, et les « clapiers » :

La présence d'une matière comme le granit a une valeur spécifique pour un grimpeur qui aime une escalade « toute en adhérence ». L'on se figure assez bien comment cette matérialité peut être répartie sur un massif alpin, de même qu'il est facile d'imaginer que sa valeur n'est pas la même partout. Elle dépendra pour le grimpeur de son accessibilité, de sa hauteur, de son inclinaison, etc.

Prenons cette fois, une autre forme d'attachement à cette même roche mais en considérant une tout autre répartition dans l'espace et une tout autre forme : les « clapiers ». On appelle ainsi dans les Hautes-Alpes les amas de pierres entassés autour des parcelles que l'on trouve par exemple dans le massif des Ecrins. Ils sont la trace historique d'une gestion agricole des terres. On reste dans l'attachement à un même type de matérialité (roche) mais dont la répartition (donnant lieu aux formes), la dimension scalaire, et l'intérêt sont tout autre : la roche qui s'accumule sous forme de débris n'a rien à voir avec les pics qui s'érigent. Il n'y a pas de rapprochement direct entre le grimpeur et l'historien qui s'intéresse à ces vestiges agricoles, sauf si le grimpeur se rend sensible au patrimoine, et apprécie ces paysages de « clapiers » dans sa marche d'approche vers les falaises. De façon plus évidente, ces clapiers peuvent rassembler l'historien et un naturaliste spécialiste du lézard vivipare, l'espèce *lacertidae* qui vit spécifiquement dans ces murs en pierre de montagne. L'historien et le naturaliste peuvent avoir pour but commun le maintien de la forme du clapier et ce malgré leurs intérêts divergents (patrimonial ou zoologique). Ainsi, la matérialité et sa spatialité jouent un rôle dans l'intéressement.

La *liberté d'action* (grimper, se promener, explorer, habiter) et la *liberté d'expression/justification* (défi du milieu pour le grimpeur, exploration pour le naturaliste, fascination pour l'historien, le touriste, etc.) sont des formes de *mise en public* des activités que l'on mène sur le territoire : elles conditionnent les valeurs que l'individu porte à la matérialité paysagère et par la suite la façon dont on peut affiner le cadre de l'intéressement, discerner les limites du négociable, et donc en déduire des marges de manœuvre pour le projet. Un autre point serait donc à développer spécifiquement lors des MPPc :

- Inciter à expliciter et à rendre public les usages et les valeurs attribués à ces différentes échelles ou à ces différents motifs de paysage. Il s'agit de révéler les diverses modalités d'actions qui fabriquent les valeurs, les affects, et les intérêts de chacun.

En favorisant cette liberté d'expression, on laisse une part de hasard à des individus pour se rassembler autour d'une matérialité paysagère qui peut devenir support à un projet et à un intérêt commun. Ainsi, malgré la différence de fréquentation et d'usage d'un lieu, deux types d'individus peuvent entrer en interaction. Par exemple, le cas d'un touriste et d'un agriculteur : ils n'ont ni le même usage, ni la même fréquentation des fruitières, mais rassemblés autour de ce bâti et de ce qu'il l'entoure, ils peuvent commencer à envisager un projet de paysage. En valorisant l'architecture et l'accueil de la fruitière, couplés à la création d'un parcours touristique, le projet rassemble les individus où intérêts économiques et intérêts récréatifs finissent par se rejoindre.

Si la démarche ne parvient pas à faire entrevoir qu'il existe une diversité d'intérêts ou s'il n'y a aucun transfert possible entre ces intérêts, il n'y a pas de *travail d'intéressement* et donc pas de DPP possible qui puisse donner naissance à un projet paysager innovant. Cette remarque nous invite à proposer deux autres points permettant de renforcer l'« observation » : passer par des phases plus provocatrices ou des façons de mettre en avant des outils de croisements des différents intérêts.

9.1.2. Favoriser l'association d'une hétérogénéité d'attachements : « la provocation » : révéler les conflits, ouvrir les négociations

Favoriser l'« observation » ne consiste pas uniquement à rendre possible l'expérimentation de chacun. Il faut que l'expression de « *ce qui compte* » pour les uns soient réellement mis en public et puisse être observé par d'autres. Proposons là encore quelques tâches auxquelles CM/BE devraient s'atteler dans les MPPc :

- Identifier des postures multiples. L'action est indispensable dans le travail d'associations hétérogènes d'intérêts. Elles n'apparaissent pas toujours de manière évidente. La lecture de paysage ou encore une première proposition de projet d'aménagement parfois radical, peut être une façon provocatrice, néanmoins efficace pour révéler des conflits cachés et par conséquent de se saisir de postures multiples.
- Se préparer au jeu de la négociation pour éviter « de perdre » des individus au cours de la démarche et donc la diversité des postures pour la suite de la construction du projet. Il faut alors présenter rapidement des pistes de compromis, et des pistes de projet dans lesquelles la matérialité paysagère ouvrirait des terrains d'entente, soit une mise en perspective d'un intérêt commun.

L'on comprendra que cette proposition de raviver les conflits par la provocation pour mettre en lumière la diversité des postures n'est envisageable que si l'on est face à des interlocuteurs encore ouverts à la négociation. La divergence d'intérêts ne doit être pas être fatale à la discussion : il faut éviter de perdre des participants au cours du processus. Dans le cas où les groupes antagonistes sont connus, une autre stratégie plus fine consiste à passer par des solutions de croisement plus subtiles en partant d'abord de ce qui rassemble ces « ennemis » pour ensuite en discerner les divergences de posture. Ce sont ces mêmes solutions que l'on propose dans le cas où les individus n'identifient pas par eux-mêmes la multiplicité des postures qui constitue leur groupe. Dans ce cas, l'on est moins dans la provocation et davantage sur la recherche d'outils de croisements d'intérêts, de « transferts » d'intérêts.

9.1.3. Favoriser l'association d'une hétérogénéité d'attachement : « les transferts » : mise en place d'outils de croisement des intérêts

Pour faciliter les « observations » croisées entre participants, certains outils de transferts apparaissent spécifiquement mobilisables dans les MPPc : il s'agit des outils de représentation du paysage mais aussi de méthodes qui s'appuient sur la durée de la MPP avec possibilité de travailler en plusieurs temps et plusieurs lieux en jouant sur la mémoire de chacun. Donnons d'abord quelques objectifs pour améliorer les transferts entre les régimes d'actions et de pensées de participants hétérogènes :

- Trouver des formes de représentation du paysage qui permettent le croisement des intérêts.

Soulignons la spécificité de la matérialité paysagère : celle-ci est reliée à ses représentations inscrites dans l'héritage culturelle d'une histoire de l'art. Ainsi, la matérialité peut être dessinée, peinte, reproduite en images (photos, cartes, schémas, images, cartographies, etc.) en fonction d'un intérêt particulier (déplacement du lézard, lieu de reproduction pour le naturaliste ; topographie des voies d'escalade pour le varappeur). Mais pour conditionner efficacement le travail d'intéressement, les représentations doivent pouvoir cumuler la diversité des intérêts. Or, n'est-ce pas ce que permet l'héritage pictural qui, dans la représentation, fait appel à des symboles, et offre une diversité d'interprétations qu'il est possible de discuter ? C'est en ce sens que nous avons insisté au cours de cette thèse sur la place des artistes ou celles de BE capables de réunir cette diversité. La représentation peut synthétiser une dimension « sensible » (émotion) ou archétypal (signifier des fonctionnements, révéler le sens des choses). Outils de médiations, ces représentations sont facilitatrices de transferts entre les porte-paroles.

Cela se manifeste pleinement lorsque, à partir de photos artistiques, l'on envisage de les redistribuer sur une cartographie du territoire : l'objet créé porte à la fois une dimension sensible et une dimension fonctionnelle, représentation d'une organisation du territoire. (Exemple de la situation 2 – ch 8.3)

Nous avons vu que le travail de transfert des différentes postures ne se contente pas de passer par des représentations graphiques, ou plastiques, ce peut être aussi par le biais du théâtre-forum tel que nous l'avons évoqué au chapitre 7 et analysé en annexe (cf. Annexe 2 « Carnet ethnométhodologique » MPP3.8 et Annexe 2 - « retranscription du théâtre forum »).

- Arpenter le territoire, visiter des sites.

L'un des postulats que nous faisons au départ dans la MPPc repose sur l'idée que les intérêts des uns et des autres s'inscrivent dans la matérialité spatiale, c'est-à-dire que la liberté d'action des individus puise non seulement ses ressources dans l'environnement mais y laisse aussi des traces. Ainsi, une façon de repérer les intérêts multiples consiste à arpenter le territoire, à visiter différents sites.

Les participants ont alors l'occasion de voir leurs intérêts se rapprocher de deux façons :

- soit le site visité est à la croisée de différents usages, de différentes thématiques, et alors les participants se retrouvent directement portés à croiser leurs intérêts.

- soit, il faut attendre que les participants aient visité un ensemble de sites, et ce n'est que dans le temps qu'apparaît la façon dont ces sites se font écho, fonctionnent en système et rassemblent les intérêts des uns et des autres. Dans ce cas, le travail de mémorisation de ce qu'il a été repéré d'un site à l'autre est nécessaire, travail que les représentations graphiques ou cartographiques peuvent aider grâce à l'accumulation progressive de « couches » d'informations sur un même support.

- Travailler la représentation esthétique du paysage pour traduire les formes plus subtiles ou invisibles de la diversité d'intérêts

Rassembler une diversité d'intérêts par l'observation du paysage peut comporter certaines limites. Comment attirer dans le projet des individus dont les intérêts ne paraîtraient pas au premier abord avoir le moindre rapport avec la réalité matérielle paysagère ? Il s'agit en fait de cas plus subtils que l'on peut quand même traiter par des représentations paysagères esthétisantes parce que, justement, dans celles-ci l'on dépasse la simple représentation de la réalité immédiate, fixée sur un temps donné et donnant à la matérialité une dimension figée. Au contraire, la représentation paysagère fait appel au symbolique, à l'imaginaire, à l'évocation d'ambiance, autant d'éléments qui permettent de traduire des réalités qui ne peuvent se comprendre qu'à la lecture de leur inscription dans le temps, des flux. Chez les paysagistes, au moins, « Le changement et le mouvement propres au vivant font désormais partie de notre idée du paysage » (Gaudin, 2018b).

Donnons les cas suivants pour expliciter ces flux :

- Il peut arriver que la structure du paysage ait moins d'importance que les flux. C'est le cas des paysages impermanents dont l'aspect périodique est prioritaire sur la forme, lors de fluctuations saisonnières par exemple : certaines espèces aquatiques ont besoin de l'alternance des niveaux d'eau pour se maintenir.
- Flux ou encore saisonnalité : on peut imaginer que cela puisse être le cas pour les agriculteurs qui travaillent par rotation de culture. On peut aussi considérer comme flux les saisons touristiques : la matérialité paysagère est transformée par une augmentation de son usage.
- Flux par des « matérialités invisibles » : ainsi en serait-il du vent ou de la température de l'air pour le déplacement des papillons, des oiseaux, des graines, de l'absence de lumière nocturne pour certaines espèces d'insectes et pour les astrologues ou les amoureux de la nuit noire.
- Flux culturel enfin : souvenirs des uns, lieux de guerre, de fête, paysage mémorial...

Il sera encore plus difficile de rapprocher des acteurs dont les intérêts ne prennent pas corps dans la même dimension scalaire de l'espace : par exemple le transport de marchandises d'un point A à un point B, dont le passage par le territoire lambda a des effets éphémères, limités dans le temps, mais qui peuvent être très prégnants : la vallée de Chamonix en est un bon exemple, victime de pollution. La seule solution pour tenir compte de ce paramètre serait d'agrandir le périmètre de l'étude, en saisissant les enjeux et impliquant des interlocuteurs de territoires plus larges. Citons par ailleurs un cas particulier d'échanges envisageables entre des habitants locaux et des interlocuteurs qui ne font que traverser le territoire : le « camion-stop ». L'idée a émergé dans une des communes du massif des Bauges qui subissait les inconvénients dus à la proximité d'une carrière d'extraction de calcaire. Elle a décidé de valoriser le flux intempestif de camions : le poids lourd qui traverse le territoire s'arrête pour prendre en stop des habitants du village. Pendant la durée du voyage s'instaure une relation qui permet une meilleure compréhension des uns par rapport aux autres. Le chauffeur, en racontant son métier et offrant un service de transport, fait mieux accepter aux habitants la nuisance que représente son camion.

Ces aspects particuliers ont été peu explorés au cours des MPP que nous avons étudiées. Traduire une dimension dynamique de la représentation paysagère est cependant largement possible grâce à la diversité des média : vidéos, maquettes ou cartes interactives. Quant au travail qui consiste à révéler l'invisible dans le visible, les artistes savent aussi le faire. On peut citer l'œuvre « *Quiétude*¹⁰⁸ » de l'architecte scénographe Jacques Rival qui lors d'un happening a jeté dans le Rhône d'énormes objets du quotidien (un doudou « souris rose », un fauteuil et un sac à main) pour

¹⁰⁸ Réponse à un appel à projet « Inondations du Rhône. Développer la mémoire. Sensibiliser les populations » lancée par les services de l'Etat en charge de la prévention du risque. Voir <http://www.memoiredurisque08.fr/quietude/>

sensibiliser au risque d'inondation. Surdimensionnés, les objets intriguaient, dérangeaient et rappelaient la nécessité d'adopter une attitude vigilante concernant le fleuve.

9.1.4. Bilan de la piste 1 : Un projet qui « gagne en réalité » par attraction des différents acteurs « impactés »

Par définition, toutes les « *hybridations débordantes* » rapprochent différentes logiques et favorisent l'association hétérogène d'intérêts. Cependant, au début du projet, l'« observation » donne spécifiquement la possibilité d'exposer « en vrac » l'expression des intérêts divergents sans a priori sur les uns et des autres. Les différentes préconisations que nous avons données et que nous avons extrapolées des hybridations *phénotypages*, *chromatographies* et *greffes* provoquent d'« heureux hasards » grâce à la liberté d'expression et la façon de provoquer des réactions. La diversité des attachements apparaît soit par provocation, soit par instauration d'outils plus subtils. Cela fait aussi appel à plus d'intuition pour imaginer des situations qui permettent à des intérêts divergents de conspirer dans un certain flou tout en offrant des canaux de « transferts » ou « d'associations possibles », conditions qui permettront aux participants d'imaginer progressivement un projet commun de transformation de la matérialité paysagère.

Nous rejoignons ici quelques principes énoncés par les théories de l'innovation socio-technique : ces conditions initiales de projet « constituent une bonne agence de traduction, un bon échangeur de but » (Latour, 1992). Comme dans le projet socio-technique, il est normal que le début de la démarche se caractérise par un flou et une sorte d'instabilité des alliances puisque le projet est encore peu défini. Progressivement, le projet va gagner en réalité par contagion et par attraction de différents acteurs "impactés", c'est-à-dire concernés par la matérialité paysagère et ses possibles transformations. Il n'y a donc pas de crainte à retrouver au cours de la démarche des hybridations de type « observation », même si elles instaurent à nouveau des flous et de nouvelles situations d'instabilité et si elles paraissent « chanceler » le projet. En effet, ces situations instables sont le signe d'intégration de nouveaux acteurs, de controverses en cours d'évitement, d'indices de faisabilité du projet : c'est le signe que celui-ci gagne progressivement en réalité. Soulignons cependant l'intérêt que peuvent avoir les gestionnaires de projet à organiser des phases d'« observation » plutôt en début de démarche. Cela leur permet de tenir compte des intérêts propres de chacun, et de les faire évoluer dans l'émergence même du projet. C'est d'ailleurs l'objectif même du processus d'intéressement : au cours du projet vont être expérimentées les possibilités variables d'associations entre des acteurs humains et non humains et d'éprouver les valorisations (attachements) qui leur sont associées.

Processus d'intéressement et chaîne de traduction (d'après *Aramis ou l'amour des techniques*, Latour, 2012)

Pour qu'un projet technique innovant émerge, il faut passer par un travail d'intéressement, c'est-à-dire que le projet fictif doit pouvoir rassembler des groupes très divers avec des intérêts différents. Le défi est de pouvoir les faire participer au « projet commun fictif ». Cette tâche est délicate. En effet, la sociologie Latourienne postule que nous vivons dans des mondes pluriels et qu'un projet innovant va nécessairement comporter des éléments de controverse. Cela nous amène à deux nouvelles étapes de la trajectoire de l'innovation : la première est celle du repérage des points de controverse, et la seconde, rétroactive, concerne l'adaptation d'un but commun malgré les intérêts variés.

Pour rendre possible ce but commun, Latour postule qu'il faut établir des chaînes de traduction, nouveau paramètre de la trajectoire de l'innovation. Pour Latour, il s'agit de formes intelligibles où des mondes hétérogènes peuvent se rencontrer. C'est l'analyse qu'il tire de l'histoire d'ARAMIS, un projet d'innovation technologique pour un projet de métro automatique.

Au cours de la conception de ce projet, se met en place, par exemple, un système de traduction entre un ingénieur spécialiste en automatisme (plus habitué à régler le transport discontinu de boîtes de conserve que celui du passager qui doit se déplacer dans une ville) et le responsable de la société de transport RATP. Le système de traduction, c'est la façon dont sont réunis ces deux protagonistes, qui mobilisent leur savoir-faire très différents et leur propre intérêt dans un but commun : réaliser un transport public révolutionnaire composé de véhicules légers indépendants automatiques : c'est A R A M I S (Agencement en Rames Automatisées de Modules Indépendants dans les Stations). Le nouveau rapport qui s'établit entre la connaissance de l'ingénieur en automatisme, et celle du responsable des transports urbains (la RATP) fait donc l'objet d'un travail de traduction. Latour parle de chaînes de traduction, dans la mesure où il peut s'agir de transformations successives par lesquelles les acteurs, individuels ou collectifs, se retrouvent tissés dans une maille (Latour parle de réseau) qui fait émerger une volonté, un but collectif. La DATAR soutient le projet ARAMIS car elle a la hantise de la croissance de la région parisienne et cherche à développer de nouveaux transports en commun. L'entreprise Matra travaillait dans les industries d'armement. Elle souhaite se diversifier dans le champ des transports. L'aéroport de Paris souhaite développer un moyen de transport hectométrique, un tapis roulant amélioré, pour faciliter les déplacements des passagers aériens dans ses aéro-gares. La RATP souhaite développer la desserte des banlieues et automatiser ses lignes existantes. Dans les phases initiales, on voit bien que chacun des alliés du processus d'innovation a une définition très différente du projet ARAMIS : le tapis roulant amélioré d'Aéroport de Paris n'a pas grand chose à voir avec le projet d'automatisation des lignes de la RATP ou le moyen de transport rentable que Matra désire vendre aux collectivités du monde entier. C'est la redéfinition socio-technique du projet qui devra stabiliser les chaînes de traduction pour permettre la convergence durable des intérêts des acteurs du réseau d'innovation.

Les hybridations de type « observation » ne sont donc pas dissociées de l'ensemble des formes de type « hybridation », qui sont toutes des expérimentations entre acteurs (humains et non humains). Elles sont des manières d'éprouver leur attachement aux choses ou aux autres, ce qui correspond à une tentative de voir progresser la définition de leur but commun. C'est ce que Latour nomme le « processus de traduction », un processus qui va renforcer progressivement la « chaîne d'intéressement » pour finir par la stabiliser. Ce processus implique des formes de plasticité et de malléabilité du projet, ce que nous semble proposer plus spécifiquement les hybridations de type « compréhension ».

9.2. Piste 2 – Générer de la compréhension : donner de la plasticité au projet

Nous avons établi que *l'observation* est une première étape nécessaire à la DPP. Elle permet d'identifier la composition et le cadre de l'environnement en offrant des possibilités maximales d'échanges entre des porteurs hétérogènes d'intérêts. Cette phase est cependant indissociable d'une autre ambition à tenir et qui est quasiment simultanée : la façon dont les participants *observent* et/ou *s'observent* doit pouvoir mettre en mouvement l'environnement « observé », qu'il soit d'ordre matériel ou social. Cette mise en mouvement est ce que l'on va appeler la « compréhension ». Précisons les différences entre les deux processus dans lesquels sont embarqués les participants en les résumant sous forme de schémas :

- Dans l'observation : le projet doit comporter un certain *flou* qui lui permet d'être une « bonne agence de traduction » c'est-à-dire de rassembler des individus sur la base de la polysémie de ces interprétations.

logique paysagère (intérêt A) + logique territoriale (intérêt B) = Public en « observation » / projet flou.

- Dans la compréhension : Nous insisterons sur la nécessaire *plasticité* du projet qui permet d'ouvrir les négociations sur sa définition et pouvoir sortir du flou à l'issue même de ces négociations.

*Logique paysagère (intérêt A) + logique territoriale (intérêt B) = Public en phase de « compréhension »
Projet négocié – « plastique »*



B devient B' (évolution de l'intérêt et des valeurs)

Le deuxième objectif pour tendre vers une MPP serait donc de générer de la « compréhension ». Mais précisons davantage le sens pragmatique que nous lui donnons, divergeant du sens commun. Le dictionnaire Larousse nous dit que la compréhension, c'est l'« action de comprendre le sens, le fonctionnement, la nature, etc., de quelque chose » (Larousse, 2017). Le terme « comprendre » renvoie, lui-même, à différents sens. Ce peut être « faire entrer, compter quelqu'un, quelque chose dans un ensemble, un total ou, en parlant de cet ensemble, les contenir, les englober, les inclure » ou encore « saisir par l'esprit, l'intelligence ou le raisonnement quelque chose, le sens des paroles, des actes de quelqu'un. ». Quels sont les points communs entre ces définitions et celle, pragmatique, que nous cherchons à donner ? Le caractère « intégratif » (« faire entrer dans un ensemble ») nous intéresse davantage que l'aspect « saisissement d'un sens ou d'un fonctionnement » qui donne une dimension « déterministe » aux choses, et occulte la part d'intéressement du sujet, son implication « en acte » dans une relation au monde qui serait non déterminée.

En effet, dans notre perspective pragmatique, nous affirmons que la *compréhension* est reliée au pouvoir de l'action, à la liberté d'agir du sujet. Pour nous, « comprendre », c'est pouvoir continuer à agir malgré les contraintes de l'environnement (la matérialité, les autres individus). C'est « inclure » les « troubles ressentis » (contraintes) afin d'adapter son comportement (ses moyens) et poursuivre son but. Nous nous rapprochons du sens étymologique : « saisir avec » du latin « cum/prehendere ».

Générer de la *compréhension* c'est donc favoriser une étape où les participants « saisissent » la façon dont ils interagissent et la façon dont ils s'adaptent en conséquence. L'on cherche donc à maintenir le plus longtemps possible la plasticité de l'environnement, celle du projet, et à retarder son

irréversibilité. Ce sont en effet ces moments où les participants sont mis à l'épreuve, moments dans lesquels tous les ajustements sont permis, qui vont permettre de valider ou d'invalider les possibilités d'association entre les participants (humains et non-humains). Plus le projet dans sa « matérialité paysagère » (forme, composition, fonctionnalité, ambiance) sera plastique, plus l'on parviendra à une conjoncture d'intérêts stabilisant celui-ci.

Que peut-on envisager pour générer de la *compréhension*? Les trois cas suivant d'hybridations débordantes : *inhibition esthétique*, *décalcomanie* et *pixellisation* nous semblent aussi avoir ouvert des pistes.

9.2.1. Donner de la plasticité au projet : temporiser et intégrer de nouveaux paramètres

Nous avons insisté sur la nécessité de donner de la plasticité au projet paysager pour générer de la *compréhension*, c'est-à-dire pour permettre aux participants de se reconnaître, de s'associer et de faire évoluer conjointement leurs ambitions. Une première suggestion pour y parvenir consisterait à mieux prendre en compte les temporalités du processus de projet, de sa phase de discussion à ses formes d'opérationnalité. Pour cela, il s'agit d'une part de considérer le temps des expériences paysagères individuelles mais aussi d'estimer le temps nécessaire pour qu'elles soient « rendues publiques » ou qu'elles soient éprouvées collectivement. Au-delà des temporalités de l'expérience, il nous semble qu'il faut aussi considérer la temporalité de la matérialité qui se transforme sous les effets de l'activité (des expériences) des uns et des autres. Prendre en compte ces différentes temporalités, c'est composer des rythmes au sein des MPPc et se permettre de temporiser certaines phases afin d'éviter qu'une seule partie des participants décide de figer trop rapidement des propositions d'aménagement paysager. Composer des rythmes dans le processus du projet nécessite alors plusieurs recommandations :

- Identifier les projets¹⁰⁹ en cours et leur avancement, non seulement technique mais aussi du point de vue de la gouvernance, de l'avancement de la décision (idée floue ou déjà votée, budgétisée, contractualisée, etc.) ou encore faire une estimation de son degré de publicisation et de son acceptation sociale. Ces projets identifiés, il nous semble important d'évaluer la durée de leur mise en œuvre - temps où le participant s'implique dans la transformation de l'environnement - et de prévoir la durée de l'aménagement, la durée de l'« impact » - temps où le participant se détache de son implication dans la modification de l'environnement mais pendant lequel ce dernier continue à se transformer. Estimer ces différentes temporalités permet de mieux coordonner les acteurs et de leur faire entrevoir un intérêt commun. La plasticité du projet paysager a en effet cette propriété de ne pas s'inscrire uniquement dans des formes figées, mais dans des formes qui se maintiennent dans une certaine durée. Le facteur de plasticité du projet paysager est multiplié lorsque l'on incorpore cette dimension temporelle.

Nous pourrions donner plusieurs exemples dans lesquels un intérêt commun, à priori impensable, apparaît finalement dès lors qu'on y incorpore une dimension temporelle. Prenons celui d'un site qui serait riche de son passé géologique : il peut opposer l'homme de science qui voudrait la conserver intacte pour l'étudier (le géologue) à celui qui voudrait en exploiter la matière première (le carrier) pour la vendre. La situation peut se renverser comme dans le cas démonstratif de l'exploitation du volcan de Lemptégy en Auvergne : le carrier et le géologue trouvèrent un compromis. Au fur et à mesure que le carrier extrayait la pouzzolane du site, il invitait le géologue à interpréter les formes qu'il découvrait, et adaptait l'exploitation du site de sorte à préserver les vestiges des différentes

¹⁰⁹ Ce que nous appelons, ici, « projets » concerne toutes les initiatives ou intentions amenant une action sur la transformation ou l'usage de la matérialité spatiale de façon ponctuelle à des échelles très locales.

périodes de l'activité volcanique que le géologue lui indiquait. L'on pourrait multiplier les exemples dans la mesure où l'intérêt que l'on porte à la matérialité spatiale est aussi très souvent lié à une temporalité, une saisonnalité, correspondant au temps de l'expérience.

Identifier les projets en cours permet de mieux les coordonner dans le temps et donc d'offrir différents scénarios autorisant une certaine plasticité au projet paysager. Par ailleurs, la mise en relation des différents projets en émergence permet aussi de les réévaluer au regard des discussions, d'apporter de nouvelles idées (inspirations venues du projet des autres), ou encore de faire apparaître des complémentarités possibles entre les différents projets. Il faut garder à l'esprit que chaque projet par superposition d'échelles spatiales et temporelles s'inscrit dans un environnement en mouvement, fruit d'un projet instauré par la société antérieure.

Passons maintenant à d'autres points qui permettent de composer un rythme dans le projet paysager :

- Mettre de côté les aspects du projet qui paraissent conflictuels, dans l'optique de pouvoir y revenir en les abordant à partir de nouveaux cadres d'analyse : une autre échelle ou un autre angle de vue.
- Déstabiliser certaines approches « construites », en les revisitant par la suite au regard d'autres valeurs. (Par exemple, revisiter une esthétique « construite » et figée par des valeurs culturelles conservatrices.)

Ces deux derniers points renvoient à l'idée qu'il faut se saisir du temps imparti au processus de projet pour offrir aux participants l'occasion de faire de nouvelles expériences, de pouvoir s'embarquer dans celles des autres. On peut ainsi se construire de nouvelles valeurs mesurables à celles tenues pour immuables au départ. Là encore, pour ne donner qu'un exemple, nous pourrions évoquer l'exercice d'une patrimonialisation intelligente. Si certains centres historiques sont remarquables, faut-il considérer leur aspect visuel (esthétique) de façon immuable ? Prendre le temps de s'intéresser aux individus qui cherchent à réhabiliter le bâti pour y habiter permet de repenser la grille de valeur et de les discuter : faut-il préserver les petites ouvertures et contraindre l'habitant à vivre dans l'obscurité ? Peut-on modifier les façades historiques pour isoler le bâti et ainsi contribuer à une démarche de réduction de la consommation d'énergie ? Faut-il abandonner la réhabilitation pour préserver le charme ancien du village et construire au détriment des surfaces agricoles ? Ces questions montrent comment des valeurs a priori figées et parfois inscrites dans les textes de loi peuvent être revues en fonction d'enjeux sociaux relatifs à différentes époques.

Dernier point qu'il nous semble important d'inscrire pour composer un rythme dans le processus paysager :

- Offrir la possibilité aux acteurs désintéressés (ceux qui ont quitté le projet ou qui n'y sont encore jamais entré de pouvoir le rejoindre.

Pour cela, il nous semble que discuter et représenter un territoire plus large que celui qui intéresse les premiers participants impliqués dans le projet est nécessaire. Par exemple, dans le cas de l'Albanais savoyard, la commune qui n'a pas voulu participer à la MPP a tout de même été représentée sur la Grande Carte. D'ailleurs, il ne s'agit pas de laisser indemnes ces bouts/parties de territoires sous prétexte qu'elles n'avaient pas de représentant, mais de continuer à faire des propositions les concernant. Sachant que le dispositif institutionnel que sont les MPP, ne sont pas imperméables à d'autres aires publiques de discussions, les représentants ou les porte-paroles pourraient avoir écho des

propositions qui émergent dans la MPP et être tentés de se joindre au projet commun pour faire des contre-propositions, début de futures négociations.

9.2.2. Donner de la plasticité au projet : faire une évaluation des possibilités techniques et de l'acceptabilité sociale

Une deuxième proposition pour donner de la plasticité au projet consiste à mettre à l'épreuve les attachements qui raccrochent les intérêts des uns aux autres. Il s'agit en fait de faire un bilan, d'évaluer les parties négociables et celles qui ne le sont pas parmi les intérêts de chacun. Rappelons les relations fortes entre intérêts (valeurs), expériences et connaissances que nous tirons de la philosophie du pragmatisme. Ces relations nous permettent d'envisager une façon de distinguer les parts négociables des parts non négociables. Il suffit de nous pencher sur la façon dont l'individu a construit ses valeurs à travers une connaissance pratique (l'expérience). La part négociable est souvent là où l'individu admet qu'il possède une diversité de moyens lui permettant d'arriver à une même fin. Mais cette part négociable peut aussi se trouver dans la finalité de l'expérience si le participant tient avant tout à certains de ses gestes ou à certains protocoles plus qu'à une finalité à atteindre. Quoi qu'il en soit, un des objectifs de la MPPc consiste à tracer les contours de ces parts négociables de celles qui ne le sont pas. Une façon d'y parvenir est de commencer par des essais de scénarios dont on sait que l'on va forcer les choses à « tenir » ensemble. L'on fait alors entrer des rapports de résistance entre les choses et les individus. En forçant les associations, deux possibilités se présentent :

- ou l'on découvre des points de convergence dans les aspects négociables des différents intérêts - ces points deviennent alors les bases non négociables du nouveau projet car ce sont les points d'entente. Ils donnent alors un peu de stabilité au projet.

- ou l'une des logiques (ou intérêt) l'emporte sur l'autre, parce qu'elle montre plus de résistance ou plus de poids. La logique plus souple est alors contrainte de s'adapter, de tenter d'autres expériences avec le risque qu'elle ne trouve jamais de compromis et bloque alors le projet dans une phase ultérieure.

Comment forcer l'association des choses pour mieux en saisir les spécificités négociables de celles qui ne le sont pas ? L'idée est bien de rassembler des connaissances et de proposer que les uns et les autres se prêtent aux expériences dont ils ont l'habitude, mais de façon simultanée de manière à les confronter. Dans cette optique, plusieurs propositions d'actions peuvent être entreprises dans les MPPc :

- Transposer des idées, des formes spatiales ou des techniques d'un site à un autre. L'exercice implique pour les animateurs de MPPc d'organiser à la fois des visites d'opérations, de sites récemment aménagés conjointement à un repérage, et à une analyse de sites à faire évoluer. Le projet paysager repose sur la spécificité de contexte unique à chaque site. L'exercice va donc nécessairement poser problème. Mais c'est bien dans ce qui va poser problème que va pouvoir se dégager simultanément ce qui compose les différents éléments d'un projet, permettre de les dissocier et remarquer où peuvent être les points de liaison et les points d'incompatibilité. La mise en place de cette pédagogie est une sorte d'instauration d'une plate-forme de conception de « demi-produits » de l'aménagement, c'est-à-dire une plateforme où l'on mêle les expertises : on y explore les possibilités techniques en même temps que les valeurs d'usage. Cette plateforme crée des réflexes, des habitudes de travail et de croisement de connaissance à partir desquels l'on peut faire émerger non pas un prototype de projet, mais plusieurs perspectives pour donner forme à une variété d'aménagement. Le parallèle est à faire avec les nouvelles techniques de management des entreprises qui travaillent sur l'innovation et qui se penchent sur l'articulation entre « phases amonts » et « projet de développement ». En effet,

dans les phases « amonts », il s'agit de structurer de nouveaux « objets » qui vont permettre de fédérer les énergies tout en organisant les relations avec les projets de développement : « *l'objectif n'est pas ici de développer un produit complet mais ce que Moisdan & Weil (op.cit.) appellent des demi-produits* ». Il s'agit d'un état intermédiaire entre la recherche et le prototype industriel. Exploitant la technique nouvelle, ils correspondent à une application potentielle et ont subi des validations qui en font une proposition crédible à soumettre au client. » (Lenfle & Midler, 2003, p14). Comme pour l'innovation des produits dans l'entreprise, la plateforme d'échanges qui s'instaurent lorsque l'on cherche à transposer des idées, des formes spatiales ou des techniques d'un site à un autre, peut-être « *utilisée par plusieurs projets qui, en retour, l'enrichissent* » (Lenfle & Midler, 2003).

- Proposer des scénarios, des esquisses de projet assez poussées de transformation de la matérialité spatiale. Cette deuxième proposition est aussi une mise à l'épreuve d'une association forcée destinée à dessiner les contours de ce qui est négociable de ce qui ne l'est pas. Elle est complémentaire et plus fine que la précédente qui consistait à transposer des idées d'un site à l'autre. En effet, on avance ici un peu plus loin dans le processus de projet puisque l'on tente de proposer une composition d'éléments dont les associations n'ont pas forcément été prouvées et éprouvées dans des exemples réalisés.
- Inscrire dans les lieux ces propositions sous la forme d'interventions artistiques in situ permet de travailler l'acceptabilité sociale de façon simultanée à l'objet technique : elles laissent des traces, rendent publiques les propositions. On travaille ici le symbolique.

Il faut bien saisir que la façon de travailler ainsi sur des sites exploratoires où l'on dessine déjà des formes qui pourraient être opérationnelles n'est pas l'objectif premier du projet paysager. Même si on vise effectivement une transformation effective de la matérialité paysagère (que d'ailleurs les interventions artistiques peuvent appuyer), quand on parle d'un projet de paysage les « [...] *processus de transformation ne relèvent pas d'une programmation : les modalités de projet qui sont explorées [...] se démarquent nettement du type d'opérationnalité qui est visée dans de la programmation urbaine d'aménagement, bien que celle-ci, à une échelle adéquate, n'ait pas à être écartée d'office. Nous avons plutôt affaire, derrière le terme de transformation, à une multiplicité de possibilités dont l'intensité, l'échelle ou la temporalité varieront largement en fonction des chemins tracés tout au long du processus de projet*¹¹⁰. » (Pernet, 2011, p523).

En outre, il faut s'imaginer qu'un projet esquissé sur sites exploratoires n'est autre qu'une façon de soumettre à l'expérience des formes d'association entre des motifs paysagers, des individus concernées que la perspective opérationnelle doit pouvoir aussi révéler. Plus l'on proposera au territoire de projets sur « sites exploratoires », en invitant les participants à les définir eux-mêmes, plus l'on révélera d'associations possibles. On est en effet, comme dans le *projet de Grand Paysage* à la recherche d'un « meilleur système de description spatiale, puis de traduction des enjeux décelés, dans une optique que l'on pourrait désigner comme une « recherche d'adéquation » entre les objets investis, les publics mobilisés et le type d'opérationnalité enclenchée ». (op. cité p. 522). C'est ce qui nous éloigne, nous aussi, d'une stratégie de projet qui aurait la forme de « méta- » projet, c'est-à-dire un projet à partir duquel découleraient tous les autres (du type Schémas de cohérence territoriale). Or, ces stratégies, comme nous le démontrons et comme le dit A. Pernet sont « *incompatibles avec le principe*

¹¹⁰ Lorqu'A. Pernet parle du projet, il l'appelle plus précisément projet de Grand paysage, mais il relève de la même typologie de projet que nous étudions.

premier de l'expérimentation, qui est de ramener le rôle du public à un niveau opératoire du projet, et non [...] comme une conséquence visée en aval. » (op. cité p. 523)

En outre, ces nouvelles formes de pratiques « *visent à s'abstraire de l'unicité supposée du territoire pour envisager d'autres échelles de « territorialités », qui tiennent pour la plupart à des façons d'habiter, aux différents degrés d'interactions physiques entre les habitants et leur espace (domestique, cultivé, parcouru, etc.). Elle embrasse un certain nombre d'objets à la fois dispersés mais récurrents, d'espaces imbriqués, de systèmes de relations ou de ruptures spatiales. » (op. cité p. 531).*

Malgré cette tendance, les DPP impliquent les acteurs dont les visions du territoire sont plus obsolètes, c'est-à-dire ceux qui sont fortement attachés à une façon de saisir le territoire de manière contigüe. Ainsi, les échanges entre les porteurs d'intérêts singuliers, récurrents mais dispersés et les porteurs d'intérêt global ouvrent une troisième piste pour aborder la plasticité du projet.

9.2.3. Donner de la plasticité au projet : fabriquer ensemble un intérêt commun

Pour donner de la plasticité au projet, un troisième point nous semble intéressant à aborder : celui du croisement des échelles entre des visions stratégiques globales, souvent théoriques ou conceptuelles avec des visions plus terre-à-terre portées par des individus confrontés quotidiennement au terrain.

Qu'apporte la vision stratégique globale à l'individu et qu'apporte l'individu à la vision globale ? Que peut-on faire pour favoriser les croisements ?

- La rencontre sur le terrain en groupe.

Pour que la rencontre de groupe sur le terrain soit riche, il faut pouvoir rassembler deux types d'individus : ceux porteurs d'un intérêt individuel (privé) directement en interaction avec le terrain visité (par exemple un agriculteur si le site visité est sa parcelle) et des individus porteurs d'un intérêt global souvent préconçu dans une culture professionnelle à laquelle est souvent liée une vision stratégique de l'organisation du paysage. Ces derniers, ayant souvent une implication politique ou institutionnelle, viennent généralement sur le terrain avec leur propre jargon. Il peut être d'ordre urbanistique : les individus ont alors en tête un idéal de formes spatiales préconçues. Le jargon peut être écologiste : ceux-là ont une autre vision idéale de l'espace. Ils peuvent avoir en tête un plan de gestion des milieux pour protéger le crapaud. Le jargon peut être celui des économistes qui imagineront la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique. Qu'apporte la rencontre entre ces individus sur le terrain ?

Pour ceux qui sont porteurs de l'intérêt global, c'est d'abord la possibilité de rendre plus rationnels leurs concepts, d'estimer si leurs stratégies idéalistes pourraient mener à des transformations de la matérialité spatiale réellement opérante.

Donnons un exemple : s'il est question dans le plan de la transition énergétique de créer un réseau de chaleur par une chaufferie bois au service d'un village, il ne s'agit pas seulement d'estimer la ressource en bois, mais par exemple d'informer l'agriculteur que l'on compte sur lui pour développer la filière, fournir une part de la matière première. Le témoignage de l'agriculteur, ici l'individu confronté au terrain quotidiennement, donnera des indices parfois très concrets sur la recevabilité et le réalisme de l'idée : il peut estimer le temps que cela lui prendrait, les outils qu'il possède déjà ou les investissements à faire en vue de cette nouvelle tâche, etc. L'idée va cheminer chez l'agriculteur qui peut envisager de modifier ses pratiques tout comme le porteur du projet « réseau de chaleur » peut, au

regard du témoignage, envisager une évolution de sa stratégie : augmenter ou réduire la capacité de la chaudière-bois, réévaluer le nombre d'agriculteurs qui fournira la ressource, etc.

Il nous semble important de souligner ici la façon dont une logique paysagère qui comporte un engagement individuel mais aussi corporel permet d'orienter les prises de décisions d'ordre plus stratégique. Ainsi, même les choix d'ordre plus économique ou stratégique (par exemple un réseau de chaleur) ne sont pas déconnectés du bien-être de l'individu (les conditions de travail de l'agriculteur). Ces décisions peuvent donc être directement modifiées sous l'effet d'un principe de rétroaction, l'alerte étant donnée par un individu auquel on est attentif. Cette spécificité nous semble importante à souligner au regard d'autres rapports à l'espace. Partons d'un cas extrême de stratégie spatiale d'un autre ordre, les bombardements par drones. La dimension géographique de la cible n'étant plus liée à une dimension corporelle du décisionnaire responsable du lâcher de missile, il y a impossibilité d'adapter (par rétroaction) la modalité du tir en fonction de la sensibilité du « pilote », incapable de ressentir et d'évaluer les effets de son action puisque très éloigné du terrain.

- Cas particulier de rencontre de terrain : des interlocuteurs inexistant pour porter la stratégie globale.

Si l'on encourage à faire des rencontres « de terrain », il faut toutefois aussi s'attendre à ce qu'elles révèlent des dissonances complètes entre le porteur de l'intérêt individuel et le porteur de l'intérêt global. À cela deux raisons : ou l'individu rencontré n'est pas le bon car il fait partie de ceux qui ne changeront jamais leurs pratiques, ou l'intérêt global est porté par des groupes dogmatiques, qui eux non plus envisagent très peu de modifier leur protocole. Ces cas sont évidemment des freins à la plasticité du projet et à la DPP.

D'autres cas problématiques sont les terrains qui n'offrent pas les interlocuteurs escomptés avec qui les acteurs institutionnels cherchent à dialoguer. L'on peut donner le cas du Conservatoire des espaces naturels cherchant à préserver des pelouses sèches sur les hauts des coteaux viticoles de la Combe de Savoie. Leur protocole concernant le maintien de ce milieu abritant une biodiversité rare n'est possible que si l'on envisage de réintroduire une activité pastorale. Or, cette institution est confrontée à la disparition de cette activité sur le territoire. Les interlocuteurs pouvant défendre un intérêt privé relié à cette problématique sont donc difficiles à trouver. La solution qui apparaît est d'entrer en relation avec les interlocuteurs les plus ressemblants : par exemple des agriculteurs, dont l'activité n'aurait rien avoir avec le pastoralisme mais prêts à entretenir quelques pelouses. La plasticité du projet met en mouvement nos deux types d'interlocuteurs : d'un côté, le Conservatoire peut affiner son questionnement concernant sa compréhension du milieu et chercher à revoir son protocole avec des paramètres issus du terrain : dans quelles mesures les espèces peuvent se maintenir si le milieu n'est pas continu et si seuls quelques agriculteurs peuvent entretenir des parcelles éparses ? De l'autre côté, l'agriculteur en vient à s'interroger sur de nouvelles perspectives de cohabitation avec des éléments introduits par la vision globale. Comment « faire de la place » à de nouveaux composants : l'entretien de pelouses sèches peut-il entrer dans la gestion de son exploitation ? Ou comment cohabiter avec un berger et ses moutons au-dessus des vignes ? (cas où le Conservatoire aurait retrouvé des individus prêts à faire du pastoralisme.)

- La mise en réseau : l'importance du rôle des porteurs de stratégie globale.

Que le territoire apparaisse comme une unité paysagère facilite l'émergence de porte-paroles porteurs de stratégies globales. En cherchant à maintenir la continuité et la structure des paysages, ces

derniers vont jouer un rôle important dans la mise en réseau d'individu aux intérêts plus singuliers. On entre alors dans un cycle d'adaptation, entre pratiques singulières des individus qui, mises en réseau, vont en retour faire évoluer l'unité paysagère.

Reprenons l'exemple des coteaux viticole de la Combe de Savoie, territoire porteur d'une certaine cohérence paysagère et donnons un exemple de stratégie globale : la limitation de l'érosion des sols. Sans entrer dans la description du ou des porte-paroles (élus moteurs, syndicats, PNR) qui auront porté le projet global - freiner l'érosion du paysage de la Combe de Savoie - c'est bien cette perspective qui a amené les viticulteurs à travailler en réseau, à échanger sur leurs pratiques, à trouver les intérêts qui les liaient et à se mettre d'accord sur la mise en place d'une charte des bonnes pratiques. La constitution de la charte est bien un double processus d'évolution : par le travail de mise en réseau, les membres se sont mis à réévaluer leurs pratiques, tout comme ils ont fait conjointement leur choix dans les solutions techniques pour parvenir à la limitation de l'érosion. C'est, par exemple, ici, l'idée d'abandonner le désherbage entre les rangs de vigne qui aura été retenue. Le paysage s'en trouve transformé par une apparence globale beaucoup plus verte. À partir du moment où cette mise en réseau est en marche, d'autres stratégies globales peuvent se mettre en place en cascade : puisque les bénéfiques de l'enherbement des rangs permet aussi de limiter les pesticides et d'avoir progressivement un vin de meilleure qualité, pourquoi ne pas mettre en place une politique de revalorisation des vins de Savoie, une politique plus poussée de l'accueil touristique sur le territoire et de la découverte des caves ? Une nouvelle stratégie globale qui peut, comme sur la Combe de Savoie, s'appuyer sur le label « vignobles et découvertes » et qui, nécessairement, va de nouveau demander aux viticulteurs de repenser leurs pratiques, dans une discussion en réseau. L'on notera au passage que la procédure de labellisation fait souvent naître des « porteurs de stratégies globales ».

➤ Recherche des initiatives locales.

Une autre façon de pouvoir relier l'intérêt singulier et l'intérêt global favorables à la plasticité du projet consiste à aller spécifiquement à la recherche d'initiatives locales. Il ne s'agit pas cette fois d'être dans l'optique de la mise en réseau mais plutôt de viser des initiatives originales qui permettraient de déstabiliser et de comprendre les failles d'une stratégie globale en construction qui revêt souvent des aspects trop conceptuels. Ainsi, ces originalités qui font figures d'exceptions permettraient de réajuster la stratégie globale et de la rendre plus opérationnelle.

Dans cette même perspective, terminons par imaginer quelques façons de cadrer les programmes, les plans et les règles des stratégies globales de sorte à maintenir des articulations possibles avec les intérêts singuliers. En effet, ces conditions de plasticité nous semblent essentielles pour que le projet paysager s'épanouisse.

➤ Cadrer l'intérêt global : instaurer une souplesse dans les règles ou dans les plans

Le temps de la transformation d'un paysage géré par une vision stratégique globale est souvent établi pour une période plus longue que celle de l'actif qui est quotidiennement soumise à la matérialité paysagère (par exemple par l'action de l'agriculteur). Comment concilier alors ces deux temps de transformation du paysage ? La vision stratégique globale est généralement guidée par un règlement, un programme ou un plan cadre. L'enjeu de l'écriture de ces plans doit donc non seulement s'élaborer avec les énergies et les initiatives locales du moment, mais aussi donner suffisamment de souplesse au cadrage pour permettre aux individus de terrain des évolutions de pratiques dont on ne connaît pas la tendance : évolution pour s'emparer de nouvelles inventions techniques, pour faire face à des crises climatiques, des crises économiques, etc. De même que la vision stratégique doit pouvoir s'adapter aux changements des individus eux-mêmes, des changements de génération, porteurs eux-

aussi de nouvelles pratiques. Il faudrait donc prévoir une révision de ces cadres légaux à périodes régulières, ce qui se fait par exemple pour les chartes de PNR.

9.2.4. Bilan de la piste 2 : La plasticité du projet pour stabiliser une conjoncture d'intérêts

Autoriser une grande plasticité du projet au cours même de son élaboration, c'est donner aux êtres et aux choses une chance d'évaluer s'ils possèdent des intérêts communs. Il ne s'agit pas seulement de découvrir les intérêts et les attachements qui lient les uns et les autres au paysage mais plutôt de mettre en confrontation ces intérêts pour que les uns et les autres puissent trouver la forme de paysage qui les rassemble (le projet de paysage). Pour mettre les intérêts de chacun à l'épreuve de ceux des autres, il faut que la visée du projet soit suffisamment plastique. Lors de la mise à l'épreuve, les participants sont dans l'expérience, c'est-à-dire qu'ils peuvent encore adapter leur comportement et redéfinir les contours de leurs attachements, ce qui a des conséquences sur la finalité des formes du paysage – c'est ce que la plasticité doit rendre possible. Comme nous l'avons montré dans cette seconde piste interprétative des hybridations débordantes, la MPPc peut participer à cette mise à l'épreuve :

- premièrement, en jouant avec le temps du projet, afin de permettre la fluctuation d'acteurs qui gravitent autour du projet et qui y intègrent de nouveaux paramètres ou en font disparaître.

- deuxièmement, en mettant en place une évaluation des possibilités techniques simultanément à l'acceptabilité sociale, notamment en cherchant à « forcer » les associations par le biais de projets sur des sites exploratoires. Ces « tests » permettent de redessiner les frontières entre les éléments négociables de ceux qui ne le sont pas.

- troisièmement, en abordant la plasticité du projet paysager par la prise en compte de différentes échelles géographiques mais aussi temporelles. Cela permet la recherche d'intérêts communs entre individus porteurs de visions stratégiques globales, souvent théoriques ou conceptuelles, et individus porteurs de visions plus terre-à-terre, quotidiennement confrontés au terrain et à la transformation de la matérialité paysagère.

Dans le processus de projet, nous avons appelé cette étape « compréhension » dans la mesure où il s'agit bien du moment où les participants « saisissent » / « comprennent » la façon dont ils interagissent et comment ils s'adaptent en conséquence. Cette étape de « compréhension » fait écho aux principes des « chaînes de traductions » dans la sociologie de l'innovation socio-technique. Son émergence n'est possible que s'il y a un travail d'« intéressement » et d'« attachement », c'est-à-dire qu'il existe à un temps donné, une possibilité de « faire une place » ou « de la place » à des éléments très hétérogènes qui participeront à la composition d'un projet encore suffisamment malléable. Dans cette optique, la sociologie de l'innovation socio-technique s'intéresse à la manière dont les controverses sont intégrées, à des modalités d'actions adaptables corolairement aux formes des finalités visées. Elle questionne à ce moment-là, la façon de générer des « forums hybrides », lieux où peuvent s'exprimer sur le même plan des experts et des « profanes » et dans lesquels des systèmes de traduction sont mis en place.

L'émergence ou non de ces « chaînes de traduction » influencent dans un sens ou dans un autre la « trajectoire » de l'innovation. Pour Latour, il existe, en effet, deux trajectoires de l'innovation (voir encart) : l'une donne naissance à un « monstre prometteur », l'autre donne naissance à un « éléphant blanc » (un projet voué à l'échec). C'est bien la façon dont les « chaînes de traduction » vont parvenir ou non à se mettre en place qui va faire tendre le projet vers la première ou la seconde trajectoire.

Comme dans l'innovation socio-technique, l'on constate que donner le plus longtemps possible de la plasticité au projet permet de renforcer sa négociabilité et par conséquent de construire des *chaînes de traduction* et des les rendre de plus en plus stables jusqu'à l'irréversibilité du projet.

Deux trajectoires de l'innovation, (d'après *Aramis ou l'amour des technique*, Latour, 1992)

Latour compare deux projets, ARAMIS et le VAL, pour tirer deux typologies de « trajectoires » de l'innovation, les deux processus de projet étant clos. Le projet ARAMIS est définitivement enterré, et le VAL est en fonction. Latour en portant un regard a posteriori retrace l'histoire de ces deux projets par phases, ce qui lui permet d'exposer pas à pas, au fil de sa narration, ses concepts de travail : intéressement et opération de traduction.

Le VAL : le monstre prometteur

Parti de presque rien, le monstre prometteur, le VAL, s'amplifie peu à peu et se complexifie au fur et à mesure qu'il recrute des alliés parmi les autorités locales qui s'intéressent au projet. Elles y voient le moyen de faire avancer leurs affaires en même temps que la ligne du VAL. Progressivement, gravitent autour du projet une diversité d'intérêts. Chacun cherche à en tirer bénéfice, posant ses conditions, à son intéressement. Les intéressés discutent, voire se disputent mais ils négocient et transforment le projet autant de fois qu'il faut pour que ce dernier finisse par tenir.

ARAMIS : l'éléphant blanc

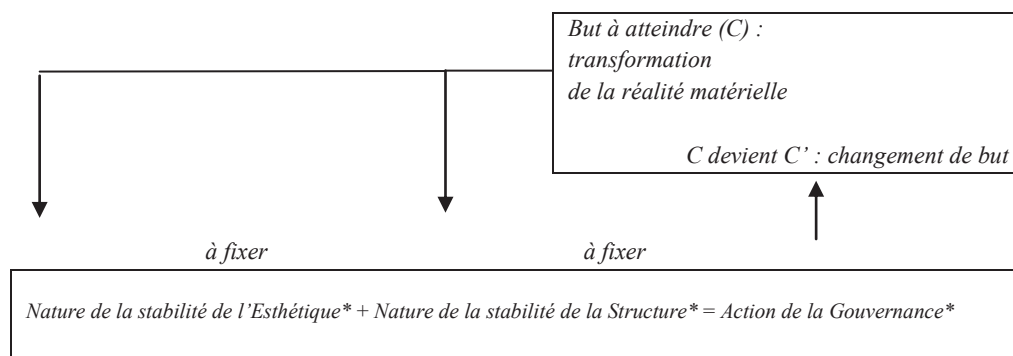
Au contraire, l'éléphant blanc, ARAMIS, décrit une trajectoire différente. L'idée de départ était pourtant enthousiasmante. Il s'agissait de constituer un réseau de transport permettant des déplacements porte à porte grâce à un mobile à attelage immatériel. Or, l'idée s'est imposée comme un modèle figé : ARAMIS est resté le même pendant 17 ans. Le concept de base n'a souffert aucune transformation, aucune négociation. ARAMIS ne s'est pas transformé pour devenir un système de transport en région parisienne et absorber l'énormité du trafic (on parlait de rames de 600 modules pour 14000 voyageurs/heure !). On ne l'a pas transporté à Montpellier pour qu'il desserve le petit centre ville piétonnier. On ne l'a pas surélevé pour mettre des gens debout et absorber plus de voyageurs. On ne s'est pas intéressé aux avis des élus, ni à ce qu'ils pensaient. On n'a pas pris en compte ceux qui étaient sceptiques chez Matra ou à la RATP, etc.

9.3. Piste 3 – Inciter la « composition » : Irréversibilisation progressive du projet

La troisième et dernière piste favorisant la DPP serait d'inciter à la « composition » et à l'« invention ». Qu'entendons-nous par ces termes ? Là encore, nous nous reportons à une définition tirée de la philosophie du pragmatisme, nous dirons que « composer ou inventer », c'est réajuster ses buts en fonction d'une adaptation de ses moyens. C'est donc parvenir à formuler simultanément le problème et sa solution. Ce qui, pour le dire dans les termes de J. Dewey, n'est possible qu'en mobilisant ses différentes expériences jusqu'à tendre vers une « situation unifiée », la fin de l'« expérimentation » ou encore une irréversibilité du projet.

Dans le sens commun, c'est dans une des définitions du verbe intransitif « composer » (souvent suivi de la préposition « avec ») que l'on se rapproche le plus de notre concept de composition. « Composer (v.i) » serait « Trouver un biais, employer des moyens détournés pour s'accommoder de sa conscience, de la loi, etc. ; biaiser, transiger » (Larousse, 2017). L'on y retrouve l'idée d'adaptation, bien que celle-ci soit restreinte : l'idée de « transgression » ou de « biais », renvoie à l'idée d'un environnement « figé » ou l'adaptation ne peut venir que de l'expérimentateur. Il nous faut donc dépasser cette définition qui appuierait l'idée que seuls les moyens sont les leviers d'adaptation, pour envisager qu'une modification du but « en vue » serait aussi à la source de l'inventivité, de la composition.

Sur le plan de la philosophie pragmatique, n'est-ce pas le moment clé où le *public* tente de réajuster ses buts en fonction de l'adaptabilité de ses moyens, à savoir parvenir à formuler simultanément le problème et sa solution et ainsi « concrétiser », rendre irréversible le projet ?



Les hybridations par « patchworking », « imprégnation » et « poncifage » nous paraissent se rapporter à un travail de « composition » : elles montrent une Gouvernance* qui continue à travailler sur l'équilibre des logiques tout en cherchant à trouver une forme de stabilité en vue d'une faisabilité du projet. L'on cherche autant à adapter ses moyens qu'à s'autoriser à modifier le but recherché (la matérialité paysagère) afin de réaliser les aménagements. À partir de ces trois hybridations, nous proposons trois pistes favorables au travail de « composition ».

9.3.1. Irréversibilisation progressive : spécifier et responsabiliser.

Quels sont les points communs aux hybridations par « *patchworking* », « *imprégnation* » et « *poncifage* » ? Elles nous paraissent toutes renvoyer à une distribution des responsabilités des uns et des autres permettant de tenir le projet dans le temps. Comment favoriser la distribution des rôles et la prise de responsabilité ?

➤ *Identifier le rôle et le poids des différents porte-paroles*

La distribution des responsabilités est liée au « poids » que les différents porte-paroles prennent au cours du projet. Présentons les différents types de porte-paroles que les CM/BE seraient susceptibles de rencontrer :

- Le porte-parole « compréhensif » : nous l'appelons ainsi, car il contribue à la Gouvernance* au moment des hybridations de l'ordre de la « compréhension ». C'est lui qui facilite les formes rétroactives et permet de déstabiliser les logiques, et de proposer de nouveaux équilibres. Parmi ces acteurs « compréhensifs », nous comptons les BE et les CM qui accompagnent la démarche.
- Le porte-parole « conservateur » : Celui-ci est actif pour maintenir les logiques stables.
- Le porte-parole « agitateur » : Le terme n'est pas péjoratif, il renvoie aux différents porte-paroles qui accompagnent l'instabilité au sein des logiques, c'est-à-dire des mouvements d'adaptation les uns par rapport aux autres, favorables à une démocratie participative active.
- Le porte-parole « stabilisateur - planificateur » : Celui-ci modère la diversité des scénarios inventés pour ramener à des objectifs faisables. Il accompagne l'évolution progressive du projet, travail l'adaptation des buts pour permettre un ancrage possible dans la réalité et la matérialité paysagère dans une vision globale.
- Le porte-parole « veilleur – transmetteur » : Celui-ci est garant dans le temps du projet de paysage. Il est capable de revenir sur des traces laissées par la démarche pour en réactiver les principes, de même qu'il est capable de reconnaître en de nouvelles situations des possibilités de réappliquer ces principes.

Une fois ces profils identifiés, les CM/BE devraient orienter la fabrication de leur outil en fonction des cibles qu'ils espèrent voir agir : d'abord les porte-paroles « compréhensifs » « conservateurs », « agitateurs » dans un premier temps, et en fin de démarche les porte-paroles « stabilisateurs-planificateurs », et les « veilleurs-transmetteurs ».

➤ *Mettre en place un groupe de suivi*

Malgré tout l'enthousiasme qui se dégage des MPP et la diversité des idées qui en émergent, comment rendre ensuite une mise en œuvre possible ? L'écriture par le BE d'un plan d'actions est la plupart du temps exigée dans le cahier des charges des MPP. Le rapport permet ainsi de stabiliser les actions : le BE qui a accompagné l'émulation d'idées peut ainsi se retirer en ayant espoir de voir se concrétiser les projets. Cependant, constatant que ce n'était pas toujours le cas, BE et CM s'arrangent désormais pour que la première action concrète du plan d'actions soit la mise en place d'un comité de suivi et d'animation du plan.

Par exemple, concernant le pays de Vernoux, les élus se sont organisés en commission et ont désigné des techniciens pour assurer le suivi du SIAGE. La situation s'est révélée cependant fragile, et au lendemain des élections municipales, cette commission intercommunale s'est disloquée.

Dans le cas du Trièves, une commission a aussi été mise en place, mais cette fois, l'échéance électorale étant passée, la communauté de communes a pu s'emparer du plan d'actions. Elle l'a échelonné dans le temps prévoyant des lignes budgétaires, et le financement d'un technicien à tiers temps pour lancer les actions.

Dans le cas du Plan de paysage sur l'Albanais savoyard, la constitution d'une association a été évoquée par une élue. Mais l'idée a été freinée par les autres élus qui voyaient d'un mauvais œil ce type de structure constituant à la fois une charge et une crainte : quel pouvoir aurait cette association dans les décisions d'urbanisme ? Les élus adhéraient à l'idée d'une association à forte teneur revendicatrice, ayant du poids dans les décisions, tout en le redoutant : ne pourrait-elle pas faire « tomber » les projets des élus qui sont impliqués dans l'association, et quel statut occupe l' élu dans une structure associative ? Ce débat a toutefois eu un mérite : les élus se sont rendu compte que la structure PNR pouvait elle-même jouer le rôle de structure associative, capable de faire poids dans les décisions d'aménagement, dans lequel l' élu et le citoyen sont entendus. Si le chargé de mission du PNR peut assumer le rôle de médiateur entre les élus, les habitants et veiller au suivi des projets sur le territoire, il ne peut assumer à lui tout seul l'animation du plan d'actions si ce dernier n'est pas défini, calibré, financé dans le cadre de son temps de travail. Le travail de mise en politique du projet passe par l'engagement d'un ou de plusieurs élus, capables d'anticiper et de soutenir le financement du plan d'actions et de son animation. Ce travail au niveau local pourrait être appuyé par la mise en politique du projet à un niveau national. Pour l'heure, cela pose une nouvelle interrogation : comment assurer la continuité et le suivi des appels à projets ?

9.3.2. Irréversibilisation progressive : justifier et inscrire dans le temps long

➤ *Labelliser – financer : Continuité des appels à projet et financement des actions*

Parmi les MPP, certaines sont nées de la réponse à un appel à projet venant du ministère de l'environnement et de l'écologie : les Plans de paysage. Les financements pour les réaliser permettent de définir des plans d'actions, mais ne permettent pas leur suivi dans le temps. Nous sommes à la croisée de plusieurs contextes : l'un national qui incite à l'action, l'autre plus local qui doit s'arranger pour financer ses propres actions, ce qui les rend plus incertaines. Des changements de gouvernement peuvent aussi faire varier les options et fragiliser la continuité des actions. Quelles solutions peuvent alors trouver les élus ou les acteurs locaux pour financer leur projet ? Nous voyons deux options : la première serait de redistribuer la diversité des actions vers des programmes de financement classiques (par exemple les programmes européens LEADER). La deuxième, au contraire, serait de rassembler la diversité des actions sous une même image labellisée du territoire. Les labels, comme GEOPARK, Vignoble et Découverte, etc., permettent des portages politiques plus faciles car reconnus dans des réseaux. Cependant, l'une ou l'autre solution tend à faire disparaître les richesses du travail d'hybridation des logiques d'acteurs puisqu'elles impliquent des annonces politiques qui se veulent lisibles, stables, et en conséquence peu hybrides. C'est alors à l'acteur local, une fois le financement obtenu, de retisser cette hybridation, avec le risque que le cahier des charges de ces financements classiques bride ses initiatives. Ajoutons que ces financements ne correspondent pas toujours à l'échelle des territoires où ont eu lieu les MPP.

- *Porter le projet dans un temps long : garantir la mémoire des principes établis du projet.*

L'aboutissement à un programme d'actions dans les MPP permet de borner des étapes opérationnelles dans un temps restreint et de cibler des sites prioritaires à aménager. Le projet de paysage cependant ne se résume pas à ce programme. Il est avant tout porteur d'une philosophie et de principes de développement qui doivent pouvoir être appliqués à n'importe quel site susceptible d'être transformé. Pour garantir cette mémoire du projet de paysage à long terme, plusieurs stratégies sont envisageables :

- L'une d'entre elles consiste en la mise en œuvre d'actions pilotes sur des sites déjà identifiés dans le programme d'action. Leur réalisation permet à ceux qui portent le projet de paysage de se référer à cette opération en guise d'exemplarité pour soutenir d'autres actions et perpétuer les principes du Plan de paysage dans un temps plus long.
- Dans le cas où les actions inscrites dans le programme ne trouvent pas à se concrétiser tout de suite, une façon d'éviter qu'elles ne tombent dans l'oubli consiste à faire un travail en amont de mise en mémoire : il s'agit de laisser des traces. Celles-ci peuvent être matérielles, c'est par exemple l'intérêt d'œuvres artistiques in situ dont les artefacts restent sur place même une fois la démarche terminée. Ces traces peuvent aussi être inscrites dans de nouveaux gestes ou de nouvelles pratiques acquises au cours de la démarche et qui perdureront. Elles peuvent aussi se graver dans les esprits et être restituées ensuite sous des formes plus narratives telles le principe des légendes. Dans les différents cas, elle implique un travail de pédagogie des CM/BE auprès des participants afin qu'ils puissent se saisir à tout moment des traces que la démarche va laisser et en rappeler le sens et l'interprétation.

9.3.3. Irréversibilisation progressive : reproduire, diffuser, coordonner

- *Stabiliser par des documents réglementaires: les règlements d'urbanisme*

Une dernière façon de mettre en contexte les Plans de paysage est de s'appuyer sur les lois et les règlements d'urbanisme. Même si les lois ont une certaine pérennité, elles font partie du contexte présent. Au-delà d'actions vraiment réalisées, les élus par l'écriture du règlement d'urbanisme et la cartographie ont ainsi un outil pour stabiliser leurs idées et offrir un cadre favorable aux innovations envisagées. Dans le cas de l'Albanais savoyard, on a pu observer comment la démarche du Plan de paysage s'est immiscée dans celle du PLUi. On y a gagné une reconnaissance du groupe Plan de paysage et une montée des idées à une échelle supérieure : des élus de la communauté d'agglomération peuvent désormais porter la démarche, remplaçant le simple élu municipal. De plus, en croisant avec le PLUi, de nouveaux interlocuteurs vont soutenir le projet tout simplement en appliquant le règlement.

- *Budgétiser dans les programmes d'actions des communes ou des intercommunalités ou des PNR*

L'étape de financement pour la mise en œuvre du programme d'actions fait partie des ultimes étapes d'irréversibilité du projet. Or, il n'y a pas de financeur type, mais bien un panel de financeurs possibles qui parfois ne prennent en charge qu'une part du financement. À qui revient cette recherche de partenaires ? Les différentes MPP révèlent un certain flou mais c'est souvent aux CM à qui revient cette tâche, avec l'aide des BE qui donnent quelques pistes. Le projet revêt donc encore une forme de plasticité comportant une part d'aléatoire : l'on ne sait pas quelle sera la première action du plan d'actions à démarrer, ni par qui elle sera financée. Ces différentes actions sont pourtant liées, et peuvent tirer bénéfices l'une de l'autre. C'est donc dans le travail de coordination de ces dernières que le projet de paysage se concrétise et se stabilise.

9.3.4. Bilan piste 3 : l'irréversibilisation progressive : vers la concrétisation du projet ?

Rendre le projet irréversible, c'est tendre progressivement vers sa faisabilité et sa concrétisation dans l'espace et la matérialité. Malgré l'aboutissement des DPP à un programme d'actions envisagé à court terme (2-3 ans), le projet de paysage s'opérationnalise sur un temps long. Ce temps long implique que certains participants de la démarche portent et diffusent le projet à d'autres groupes et dans d'autres cadres. C'est par exemple veiller à inscrire dans les documents réglementaires d'urbanisme les choix faits aux cours de la DPP, rechercher des financeurs pour les opérations pilotes, etc. Dans cette phase, le projet doit encore être suffisamment plastique pour remplacer un site d'opération pilote par un autre. Il doit être flexible de sorte à répondre aux exigences propres des financeurs (rentabilité, réponses à des objectifs affichées d'une politique européenne, etc.). Ce travail nécessite le suivi de la DPP par des « animateurs » qui peuvent aussi bien être les CM dans les PNR qu'un groupe d'habitants, d'élus. L'on est proche de l'idée de « mise en contexte » de B. Latour dans l'innovation socio-technique, une variante du travail d'intéressement qui peut arriver à n'importe quel moment du projet mais reste un point clé pour boucler celui-ci et obtenir les financements. Selon lui, l'innovation ne s'explique pas par le « contexte », mais par la façon dont un petit réseau de représentants va choisir de « contextualiser » (ou pas) le projet (voir encart).

« Expliquer par le contexte » ou « mettre en contexte » ? (d'après *Aramis ou l'amour des technique*, Latour, 2012.)

Pour comprendre la trajectoire de l'innovation socio-technique, Latour pense que de « replacer » un projet dans son contexte politique est, certes utile, mais explique mal le destin singulier d'une innovation. Mieux vaut s'intéresser à de petits réseaux de personnes qui eux, vont « mettre en contexte » le projet. Pour illustrer cette idée, Latour prend le cas du projet d'ARAMIS dans une des phases de son développement. La trajectoire du projet pourrait être analysée par le contexte général de la politique nationale : avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, deux postes-clés sont pris par des communistes : l'un au Ministère des transports, l'autre en tant que Président de la RATP. Cette nouvelle configuration politique aurait dû faire tomber à l'eau le projet car au vu du contexte, certains acteurs clés du projet auraient pu se désengager : le PDG de MATRA par exemple ou encore la RATP dont le directeur général récemment nommé considère ARAMIS comme un gadget. Cependant Latour explique que le contexte général ne suffit pas, il faut s'intéresser au travail de « mise en contexte » qui revient à quelques personnes qui « tiennent » le projet et où la dimension politique prend le pas sur la dimension technique. Elles ont le pouvoir de décider si ARAMIS passe inaperçu, s'il devient de droite et doit être supprimé ou si ARAMIS devient un projet de gauche et doit être soutenu. C'est par exemple le cas du directeur général de la RATP qui finalement décide de soutenir le projet en vu d'une exposition universelle envisagé à Paris pour l'année 1989. Ainsi ARAMIS est soutenu par le nouveau gouvernement de gauche qui gouverne la France à partir de mai 1981 car la nouvelle mise en contexte le transforme pour un certain temps en « une vitrine qui présente à la fois la haute technologie française et les transports publics rénovés pour la future exposition universelle de Paris de 1989 ». Mais le projet d'Exposition universelle est abandonné en 1983 et les promoteurs du projet devront trouver d'autres modalités de mise en contexte.

9.4. Bilan - Les balises de la DPP : une trajectoire de l'innovation

Les conclusions du précédent chapitre nous avaient amenée à penser que les *hybridations débordantes* arrivaient dans les DPP de façon aléatoire et faisaient progresser le projet de façon tout à fait tourbillonnaire. En adoptant la posture d'évaluateur dans ce chapitre, nous avons proposé une lecture interprétative de ce caractère non linéaire du projet. Nous avons suggéré que les *hybridations débordantes* puissent être les indicateurs d'un **processus d'innovation paysagère** en cours de fabrication, notamment parce qu'elles suivent un processus d'*irréversibilisation* progressive tel qu'on le retrouve dans tous processus d'innovation.

Nous avons en effet montré comment les différentes *hybridations débordantes* participent à une ouverture progressive et maximale des échanges entre les divers attachements au paysage (phase d'« observation » puis de « compréhension »). Elles offrent une certaine plasticité du projet paysager qui doit se maintenir jusqu'à une phase de reconnaissance des acteurs de terrain à qui l'on distribue les aspects plus opérationnels (passage d'une phase de « compréhension » à une phase de « composition »).

À ces balises transposées de l'innovation socio-technique qui accompagnent l'*irréversibilité progressive* du projet, nous avons associé plusieurs suggestions pratiques dont pourraient s'inspirer les CM/BE dans les MPP à venir. La spécificité paysagère de ces conseils, nous permet de conclure par un tableau d'équivalence entre les conditions de l'innovation socio-technique et celle de l'innovation paysagère.

<i>Innovation socio-technique</i>	<i>Innovation paysagère</i>
« Travail d'intéressement »	« Observation » du paysage
<p>Convaincre du projet technique ne suffit pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il faut intéresser des financeurs et des institutions, c'est-à-dire les recruter pour les faire participer à la construction de l'objet technique. 	<p>Réaliser une charte paysagère ne suffit pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il faut ouvrir le champ de l'<i>observation</i> (voir définition en 9.1.1) du paysage à tous ceux qui en expérimentent la matérialité.
« Opération de traduction »	« Compréhension » du paysage
<p>Comment intéresser les alliés dont les intérêts sont divers ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les alliés ont des intérêts très divers. ➤ Le promoteur du projet doit les persuader que la réalisation de <i>leurs</i> objectifs passe par la réalisation de <i>son</i> projet. Une chaîne d'intérêts relie les alliés au projet. 	<p>Comment favoriser l'association d'une hétérogénéité d'attachements au paysage ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La matérialité paysagère possède des formes et une matière qui se « prédique » (ou se saisit) à des échelles spatiales et temporelles très différentes selon les acteurs. ➤ L'animateur de la MPP doit proposer de croiser les expériences de chacun, notamment en expérimentant simultanément et collectivement la diversité des échelles et des formes paysagères. C'est la « compréhension » (voir déf. 9.2.1). Par ces expérimentations, l'on éprouve une certaine <i>plasticité</i> du paysage, qui progressivement se fixe lorsqu'on aboutit à une convergence de forme et de qualité qui soit satisfaisante aux usages, aux activités et aux modes d'habiter de chacun.

« Iréversibilisation progressive » : négociation entre les « porte-paroles »	« Composition » par les « expérimentateurs »
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les arguments des acteurs s'appuient sur des besoins, des intérêts supposés dont les acteurs (se prétendent) les porte-paroles, les représentants. ➤ Les solutions se restreignent au fur-et-à-mesure qu'elles sont négociées. Le processus explore ce à quoi tiennent les « portes-paroles », soit le degré des résistances techniques et sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les formes et les qualités de la matérialité paysagère sont défendues par des « porte-paroles » qui sont les expérimentateurs de celles-ci. ➤ L'expérimentateur défend certaines particularités des formes et de la matière du paysage (une diversité d'attachement) car ces interactions participent de sa liberté et de ses possibilités d'individuation. ➤ Le projet se stabilise dès lors que les « expérimentateurs » trouvent une composition du paysage qui les autorise à poursuivre leurs modalités d'expérience. Le processus explore le degré de liberté d'action nécessaire à l'expérimentateur pour atteindre son intérêt paysager.
« Mise en contexte »	« Animation et portage »
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contexte n'est qu'un petit réseau de personnes, de représentants qui choisissent de « contextualiser » (ou pas) le projet. ➤ Le projet doit pouvoir être transformé et renégocié (mise en contexte) afin qu'il serve des intérêts politiques et gagne à être financé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La concrétisation du projet de paysage s'inscrit dans le temps long et est multiscale. ➤ Le projet de paysage est emprunt de stratégies rattachées à une idée de contiguïté du territoire, mais il comprend aussi des lieux cibles discontinus qui apparaissent aléatoirement au fil d'opportunités spontanées. ➤ Le projet de paysage vit à la condition qu'il ait une mémoire active, portée par un groupe d'animateurs présents sur le territoire dans la durée (CM, élus, habitants – sans BE). ➤ Aidés par les traces physiques, les représentations, ou encore les témoignages (interprétation narrative des formes paysagères), les animateurs doivent, de façon active ou par opportunités fortuites, s'immiscer dans différents réseaux, à différentes échelles, pour appliquer leurs « programmes d'actions ».

Tableau 27 - Equivalence entre l'innovation socio-technique (d'après Latour) et innovation paysagère. Désveaux, 2019.

Conclusion de la Partie III

Dans la partie II, nous avons franchi une première étape dans notre enquête sur les DPP : nous sommes passée d'une définition théorique concernant la politique paysagère qui bâtit le monde commun (une *cosmopolitique paysagère*) à une définition établie sur la base de critères expérimentés dans la réalité - et donc vérifiés - au travers des MPP. Ces critères spécifient des formes d'articulations possibles entre logique paysagère et logique territoriale. Ce sont les caractéristiques des hybridations cadrées et générées par l'ingénierie participative des professionnels dont l'éthique est désormais elle aussi mieux identifiée (**cf partie II**).

Cependant ces critères ne suffisent pas à couvrir la définition des DPP car ils partent de l'option, certes possible, que la coexistence de mondes pluriels n'est envisageable que si elle est aidée, cadrée par des institutions ou des dispositifs participatifs. Or, ce serait s'arrêter à une connaissance des mondes uniquement en interaction avec le monde institutionnel. L'ambition de notre enquête scientifique sur les DPP va plus loin puisqu'elle cherche à définir ce qui se passe dans la réalité pleine et entière. Dans cette troisième partie, nous nous sommes donc penchée sur une autre façon d'interpréter la MPP en focalisant notre attention sur ce qui « débordait » de la dimension cadrée du dispositif. Nous avons imaginé que la MPP fabriquait une simulation simplifiée de l'environnement quotidien sur lequel elle veut intervenir. En effet, les participants sont confrontés, lorsqu'ils s'engagent au sein d'une MPP, d'une part à une réalité matérielle qui constitue leur cadre de vie quotidien et d'autre part à des interlocuteurs qui font partie de leur propre environnement social. C'est ainsi que nous avons proposé de comprendre les MPP sous l'angle d'une *enquête* telle que l'entend Dewey, non plus menée par des CM/BE mais cette fois par une « communauté d'enquêteurs » composée d'acteurs locaux, d'habitants et d'élus.

Pendant l'enquête, la « communauté d'enquêteurs » teste de nouvelles formes paysagères. Selon les cas, ces tests engendrent des élans d'enthousiasme tout comme ils peuvent déclencher des situations de mécontentement, voire de conflit. Ces situations turbulentes invitent alors les participants à reconsidérer les attachements qu'ils portent à la matérialité paysagère et à les recomposer simultanément à la plasticité même du projet paysager qu'ils élaborent. En somme, elles nous permettent d'assister à la façon dont les individus se constituent en *public* pour reconnaître, composer et gérer un intérêt paysager commun (le projet de paysage) qui constitue l'aboutissement de leur enquête (la MPP dite « débordante », MPPd).

La façon dont cette communauté d'enquêteurs mène son *enquête* pour stabiliser les turbulences de la MPP sert à notre propre *enquête scientifique* : elle révèle en effet de nouveaux paramètres ayant un rôle dans les articulations de la logique paysagère et de la logique territoriale qui définissent les DPP :

- On aura compris tout d'abord que les logiques territoriales et les logiques paysagères puisent leur origine dans une diversité d'attachements au paysage, attachements que nous avons proposés de catégoriser (**cf. Tableau 25 - ch. 8.11.1**). Parmi la diversité des attachements, certains peuvent apparaître relativement classiques : c'est par exemple, l'« habitude » qui se définit dans une relation d'automatisme de déplacements ou d'usages induits par la régularité de la fréquentation d'un lieu. D'autres types d'attachement apparaissent plus originaux tels que l'attachement que nous avons appelé « Artisanat ». Ce dernier relie l'individu à l'espace selon, là encore, une relation sensible et corporelle. L'« artisanat » est relatif à la capacité d'appliquer une gestuelle, un savoir-faire issu de traditions, sur des matériaux trouvés localement afin de les transformer en éléments de paysage. « Habitudes » et « Artisanat » sont deux exemples d'attachement qui relèvent de la logique paysagère. Mais citons aussi des exemples relatifs cette fois à la logique territoriale : l'« identité » est un type d'attachement

qui se définit par le « sentiment d'appartenance à un territoire ». Dans cette définition, l'individu se reconnaît à travers la matérialité paysagère, à laquelle il identifie sa propre culture. Un autre exemple d'attachement encore plus fort est celui de la « Lutte de survie ». Celui-ci relève de l'implication très poussée de l'individu à faire perdurer son activité (et sa façon de l'exercer) parce qu'il se sent menacé par des systèmes plus compétitifs, ou parce que certaines tendances de transformation paysagère pourraient l'entraver, voire la faire disparaître.

- Ensuite, l'expérimentation nous aura offert la possibilité d'établir une nouvelle typologie d'hybridations entre logique territoriale et logique paysagère (cf. **Tableau 26 - ch. 8.11.2**). Ces dernières sont le fruit de l'inventivité des participants qui, bien loin de se soucier du dispositif participatif (d'où la dénomination d'hybridations « débordantes »), travaillent aux manières de reconsidérer et de ré-associer la diversité de leurs attachements afin de stabiliser leur projet d'intérêt paysager commun. Les quelques images métaphoriques d'hybridation auxquelles nous avons abouti font office d'aide-mémoire pour retenir la qualité des articulations entre les deux logiques : la « greffe » par exemple rappelle l'intérêt de s'appuyer sur une logique plus stable (par exemple territoriale) pour permettre l'épanouissement et la démultiplication d'idées plus « volatiles », imaginatives (logique paysagère) ; la métaphore de *l'imprégnation* nous aura permis d'insister sur des articulations qui font jouer des rapports au temps, à la permanence ou à la mémoire tandis que l'image de la « décalcomanie » nous aura conduite à insister sur des modes d'articulations liés à la technicité, au rapport d'assemblage et d'adaptation, l'une et l'autre logiques étant alors considérées comme des objets à appliquer l'un sur l'autre. C'est le cas lorsqu'on a, d'un côté un programme (par exemple : des éoliennes à installer) et de l'autre une matérialité paysagère emprunte de sens, de symbole, ou de culture. Six autres formes d'hybridation auront ainsi été définies.

- De ces « hybridations débordantes », nous avons tiré l'un des derniers critères majeurs qu'il nous semblait falloir établir : la qualité de la gouvernance, c'est-à-dire l'originalité des formes de penser du *public* qui accompagne la démarche paysagère participative (DPP). En effet, nous avons pu associer à chaque hybridation, une spécificité de l'activité des individus en train de se constituer en *public*. Ces hybridations dévoilent tantôt des individus capables d'observer en parallèle différents modes de penser et d'actions, mais aussi des individus capables d'entrer en confrontation et de reconnaître les contradictions paysagères (conflit d'intérêt paysager entre les uns et les autres). Elles mettent aussi en évidence des individus qui temporisent l'intégration de certains attachements dans le projet pour en éviter les remous, ou encore des individus prêts à lâcher certains aspects de leurs attachements, et même prêts à les transformer pour avancer dans le projet collectif (cf **tableau de synthèse au ch. 8.10.2**).

Faut-il déduire de ces nouveaux critères, ceux issus de la MPPd, que les DPP n'ont besoin ni de dispositifs spécifiques, ni d'institutions pour accompagner le processus de la constitution d'un monde commun *cosmopolitique* ? Compte-tenu des résultats de la MPPc qui nous auront convaincue de la contribution des CM/BE, nous ne pouvions pas envisager cette idée, bien au contraire. Leur rôle actif nous aura amenée à terminer par un chapitre prescriptif à l'usage des MPP à venir : une proposition pour les CM/BE à *manager* ces « débordements » en les considérant comme des indicateurs d'une *innovation paysagère* qui s'enracine progressivement dans la réalité. À la différence des objets de l'*innovation sociotechnique*, le projet de paysage se stabilise sur une *composition* dont la mise en œuvre laisse encore des marges d'adaptation : une possibilité d'« expérimenter » le paysage, de l'habiter, de contribuer à un monde en train de se faire.

Ainsi, au terme de notre enquête, le premier cadre d'interaction qui se présentait comme une situation turbulente et comme un problème à résoudre (des PNR en situation de réforme territoriale

confrontés à repenser l'articulation de deux régimes d'action, l'un institutionnel, l'autre habitant) aura trouvé une forme de stabilisation : la place de la matérialité incertaine et les relations floues des individus interagissant avec elle sont mieux identifiées. Cependant, la stabilisation de cette situation turbulente des CM/BE n'implique pas la complète maîtrise car sa réussite est incertaine. Cet engagement du pragmatisme en faveur des mondes à venir est sans garantie, mais il contribue à enrichir le présent, ce que nous espérons avoir réalisé. Notre situation problématique a été l'occasion d'innover par l'invention et l'exploration de nouveaux cadres d'interaction, plus complexes, mais, eux aussi, en phase d'innovation. Les deux enquêtes, MPPc et MPPd sont respectivement les modèles d'innovation des CM/BE et des habitants qui en cherchant à stabiliser des « mondes communs », transforment leur cadre d'interaction respectif : (MPP en MPPc), (MPPc en MPPd).

C'est parce le « monde commun » est toujours à construire qu'il n'est pas seulement un problème à résoudre. Il n'est pas tant à expliquer qu'à enrichir. La plasticité du monde, le fait qu'il soit encore inachevé puisque les choses sont en train de s'y faire (d'où la place de la matérialité incertaine et les relations floues des individus) permet que l'on puisse le transformer. La plasticité de notre Démarche paysagère participative (DPP), la façon dont nous avons exploré différents cadres d'interaction, font écho à la plasticité du monde. Le monde est plastique donc à la fois souple et résistant. Que l'on soit chercheur ou CM/BE, le monde ne nous laisse pas la possibilité de faire ce que nous voulons et échappe sans cesse à nos contrôles arbitraires. Cette résistance est une dimension de l'indépendance de la réalité qui réfute tout solipsisme démiurgique, elle est une composante forte de ce que nous appelons la matérialité.

La proposition finale qui consiste à reprendre les critères établis de la MPPd pour envisager de futures MPP dans une optique de « ménagement » de la matérialité plus que de son « aménagement » mais aussi dans une optique de « *management* » plus de « cadavre » des régimes d'action va dans le sens d'une acceptation de ce constat. Elle poursuit par ailleurs la façon propre du pragmatisme à unir la diversité des enquêtes : elle dépasse la dichotomie entre connaissance « profane » et connaissance « scientifique » voire même la *trichotomie* entre connaissance « profane », connaissance « scientifique » et connaissance « professionnelle et médiatrice ». Elle envisage ainsi une connaissance qui progresse par ajout de nouvelles réalités et échanges de savoirs.

CONCLUSION DE LA THESE

A. Démarche de la recherche et résultats

En instituant « par le haut » de nouveaux territoires, les réformes territoriales questionnent l'efficacité de l'action publique notamment en termes de politiques d'aménagement, d'urbanisme ou de développement local. C'est sur ces politiques ayant trait à une certaine matérialité paysagère que nous nous sommes plus spécifiquement penchée. Plus précisément, nous nous sommes intéressée aux nouvelles communautés de communes issues de la loi NOTRe¹¹¹ et de la loi MAPTAM¹¹² qui se sont trouvées en situation de faire face à un défi : inventer une nouvelle cohérence entre un système institutionnel imposé et la mise en œuvre d'une politique qui réponde aux enjeux spécifiques des réalités de terrain. Autrement dit, les réformes territoriales ont été l'occasion pour nous de questionner les relations entre les administrations publiques et les administrés (acteurs socio-économiques, habitants) qui, en phase directe avec une réalité géographique, vivent et transforment les territoires en profondeur.

Quel rôle peuvent jouer les « territoires de projet », territoires déterminés par un projet plus que par des limites administratives touchées par les réformes ? Nous avons étudié comment les Parcs naturels régionaux (PNR) peuvent tenir un rôle dans l'accompagnement de ces relations à inventer, problématique que nous avons formulée ainsi :

Comment les Parcs naturels régionaux (PNR) aident-ils les nouvelles communautés de communes à se territorialiser ?

Nous avons questionné la « territorialisation » en tant que mécanisme qui puisse relier deux régimes d'action - l'un conduit par les territoires institutionnalisés, l'autre conduit par les habitants – qui, au départ, s'opposent par la différence des intérêts portés-à la matérialité paysagère. Ces régimes d'action s'apparentent en effet à deux logiques distinctes : d'une part la logique territoriale correspond à la façon dont les individus expérimentent la matérialité paysagère en vue d'en révéler les ressources. L'expérimentation les conduit à trouver une organisation territoriale qui les valorise. D'autre part, la logique paysagère présente une dimension plus phénoménologique. Celle-ci est portée par des individus qui prêtent une attention particulière aux expériences sensibles et émotionnelles et à l'entente sociale.

Notre recherche a consisté à enquêter *sur* un objet, initialement indéterminé, potentiellement facteur d'hybridation entre les deux logiques : la Démarche paysagère participative (DPP). Il serait, en fait, plus juste de dire que nous avons enquêté *par* (et non *sur*) l'expérimentation de la DPP, trouvant ainsi l'occasion de pouvoir résoudre *pragmatiquement* (au sens de l'enquête pragmatique de Dewey) l'enquête et de trouver les critères de la DPP.

Au terme de notre enquête scientifique, nous aboutissons à une « *situation unifiée*¹¹³ », à une DPP dont les critères, prouvés et éprouvés, donnent les clés d'une définition de la « territorialisation » en tant que mécanisme qui dépasse l'opposition des deux logiques par des interactions entre régimes d'action institutionnelle et régime d'action habitant. L'aboutissement de la DPP ou « territorialisation » est un processus à deux entrées conciliant les deux régimes : d'un côté les habitants parviennent à contribuer au projet institutionnel, de l'autre, les territoires parviennent à l'« enraciner » dans la matérialité paysagère. La territorialisation combine donc deux modèles

¹¹¹ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)

¹¹² LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM).

¹¹³ L'expression désigne pour Dewey la fin de l'expérimentation, c'est-à-dire le fruit d'une reconstruction organisée des expériences.

d'innovation paysagère, l'un transformant le dispositif de projet, l'autre, le *public* d' « habitants » qui le porte. C'est à la présentation de ces deux modèles d'innovation que notre recherche aboutit :

- Le premier modèle d'innovation repose sur la description d'un dispositif dont nous aurons démontré les jeux d'hybridation entre différentes modalités participatives. Il présente une première façon d'articuler logique paysagère et logique territoriale avec assez d'aisance, puisqu'elle modifie surtout l'institution et ses projets à la dimension conceptuelle certaine. Les hybridations brasseraient les caractéristiques de l'une et l'autre logique dans un milieu plutôt « volatile » car spéculatif. (Ces résultats seront précisés en 2d à la suite de la présentation d'un cheminement passant par des résultats intermédiaires exposés en 2a, 2b, 2c)
- Le second modèle d'innovation repose sur la description d'un *public* qui incarne ou *représente* la matérialité paysagère et dont nous aurons éclairé les manières d'hybrider leurs attachements. Le terme « *représente* » est ici à entendre au sens Latourien : le *public* est un composé de « porte-paroles » de la matérialité qui intègrent différents intérêts en présence, des controverses, des formes de « traductions » entre registres, etc. (Akrich, Callon et Latour, 1998).
Ce deuxième modèle d'innovation, qui est lui aussi une proposition de l'articulation possible entre logique paysagère et logique territoriale est plus tenace, car il s'attache à la matérialité paysagère et aux possibilités de la transformer. Au milieu « volatile » du premier brassage, nous opposerions un milieu plus dense dans lequel la nature des hybridations s'apparenterait plus à une tentative d'amalgame d'éléments enracinés à la matière qu'à un brassage aisé des caractéristiques de l'une et de l'autre logique. (Ces résultats seront précisés en 3b à la suite de la présentation d'un cheminement passant par des résultats intermédiaires exposés en 3a).

Ces résultats sont le fruit d'un questionnement « à tiroirs¹¹⁴ » (Thévenot, 2006) que l'enquête par et sur la DPP a ouvert en commençant par questionner la nature de ceux qui pourraient avoir intérêt à y contribuer : les Parcs naturels régionaux. Ce premier objet en cours de redéfinition aura entraîné la nécessité de comprendre d'autres objets eux-mêmes en cours de redéfinition, qui à leur tour en appellent d'autres pour être stabilisés. Chacun de ces objets étaient en cours de redéfinition car tenus par des acteurs empreints de doute, agités par une question spécifique qui les travaille. Retraçons la dynamique de ces « objets-questions » qui en appellent d'autres pour être résolus :

- **Les Parcs naturels régionaux (PNR) opérateurs de territorialisation (*question 1*)**

Les Parcs naturels régionaux sont-ils des facilitateurs de la territorialisation ? Ou, autrement dit, comment développent-ils les deux modèles d'innovation paysagère précédemment évoqués ? Comment mettent-ils ces innovations au service des communautés de communes ?

L'hypothèse repose sur l'idée que les Parcs naturels régionaux ont les moyens de mobiliser et d'associer différents régimes d'action et qu'ils sont capables de les intégrer dans des outils - les Missions paysagères participatives (MPP) - pour les proposer aux communautés de communes. La

¹¹⁴ Nous reprenons spécifiquement l'expression qu'utilise Thévenot dans l'épilogue de son ouvrage : l'individu est une personnalité à « tiroir » rempli d'objets qui expriment la diversité de ses *régimes d'engagement*. Nous précisons dans la seconde partie de conclusion en quoi notre « propre tiroir » ressemble à celui de Thévenot, composé d'objets traduisant une pluralité de *régimes d'expérience*, objets qui nous ont conduits à changer régulièrement de posture d'enquêteur.

réponse à cette hypothèse a été donnée par la justification de notre présence sur le terrain : une présentation des PNR dans un contexte de réformes territoriales les conduisant à établir avec nous un contrat de recherche en thèse CIFRE. Nous présentons ainsi les conditions d'approfondissement de notre question de départ, soit l'ouverture et l'exploration possible d'un deuxième tiroir : les Missions paysagères participatives (MPP).

- **Les nouvelles formes de l'ingénierie participative dans les Missions paysagères participatives (MPP) (question 2)**

Que sont ces missions paysagères participatives que les chargés de mission (CM) de Parc naturels régionaux en association avec des bureaux d'étude (BE) inventent et animent ? Quelle est la nature de leur dispositif participatif ?

L'hypothèse soutenue ici est que l'ingénierie participative mobilisée par les CM/BE est composite : les CM/BE mobilisent différentes modalités participatives qui font interagir différents régimes d'action. La validation de cette hypothèse par l'expérimentation fait naître un nouvel objet : un idéal type de missions paysagères participatives dont les CM/BE maîtrisent des modalités participatives. Ce nouveau type de mission leur permet de mieux cadrer l'animation du dispositif, nous avons appelé cet objet MPPc (Mission paysagère participative « cadrée »). Plus que la dimension participative qui s'applique au dispositif, nous parlerons d'une dimension « participante », qui met l'accent sur l'action des participants. Cet objet offre la possibilité d'ouvrir un ultime tiroir : une meilleure compréhension de ce que la MPPc produit chez les participants et dans la matérialité.

- **La productivité imprévue des Missions paysagères Participatives cadrées (MPPc) (question 3)**

Que produit la Mission paysagère participative cadrée (MPPc) ? Comment les participants contribuent-ils à cette production ?

Nous avons envisagé comme hypothèse que la MPPc transforme les habitants dans leurs relations à leur matérialité, notamment parce qu'elle offre la possibilité aux participants de « déborder » du cadre instauré par le dispositif proposé par les CM/BE. L'expérimentation de cette MPPc analysée sous l'angle des participants nous permet d'aboutir à ce dernier objet que nous avons appelé MPPd (Mission paysagère participative « débordante »), soit une MPPc des CM/BE transformée par des participants-habitants mais aussi « transformante », car les MPPc font évoluer les participants en *public* rassemblé autour d'un nouvel intérêt commun : un projet de paysage à réaliser.

Quels ont été les principaux résultats de ces questions et dont les réponses dessinent en outre les nouveaux contours de chaque objet ? Comment éclairent-ils différents aspects de la réalité qui, somme toute, sont liés ? C'est, en tout cas, la démonstration que nous avons cherché à faire en explorant par l'enquête scientifique, la DPP (démarche paysagère participative), la contiguïté des savoirs et la façon dont ils peuvent s'ajouter et/ou s'ajuster.

Résultat 1 : Des Parcs naturels régionaux (PNR) qui s'adaptent au nouveau référentiel territorial : de nouvelles relations aux communautés de communes concrétisées par les Missions paysagères participatives (MPP).

Nous avons réuni les différents questionnements de notre thèse en donnant une place importante aux Parcs naturels régionaux que nous avons placés en « sujet » de notre question générale : « Comment les Parcs naturels régionaux (PNR) aident-ils les nouvelles communautés de communes à se territorialiser ? » Notre recherche débute en effet par un problème pratique que se posent les PNR : comment s'adapter pour répondre à l'enjeu de l'arrivée de nouvelles communautés de communes et comment les aider à mieux se territorialiser pour en faire de véritables partenaires, porteurs des valeurs inscrites dans leurs chartes ? Le pragmatisme invite à considérer la nature du sujet simultanément à la nature de son action : ici, les PNR et « l'aide » qu'ils cherchent à apporter aux communautés de communes. Dans le contexte de réforme territoriale, cet objet « PNR » et « son action » sont en cours de redéfinition : elle aura ouvert le sujet d'*enquête* pour le chercheur. En nous engageant en tant que chargé de mission (CM) auprès des collègues de PNR et en contribuant à mettre en place quatre Missions paysagères participatives (MPP) en partenariat avec les communautés de communes, nous avons pu analyser les régimes d'action des PNR et ce qui conditionne chez eux l'organisation de cette « aide ». Nous avons vérifié que la faisabilité des MPP était liée à la capacité d'adaptation des PNR et aux qualités de médiateurs de leurs chargés de mission. Nous avons montré que ces capacités se jouaient sur deux plans : le premier étant leur faculté à mobiliser et à associer différents régimes d'action, le second à les intégrer dans des outils aux services d'autres territoires, ce qu'ils font dès lors qu'un contexte de réformes les y pousse. Dans le contexte étudié, ce sont les communautés de communes qui en auront été bénéficiaires.

1.a. Des PNR : une capacité à s'adapter et à mettre en lien différents régimes d'action

En mettant en place, avec les MPP, de nouvelles missions paysagères et participatives visant à aider la territorialisation des communautés de communes, les caractéristiques des régimes d'action des PNR se sont révélées. Ceux-ci conditionnent l'expérimentation et en donnent la teneur. Le régime d'actions des PNR se qualifie par un travail d'adaptation permanent. Cet aspect de leur action est lié à leur façon de recourir à des intermédiaires - tels que les communautés de communes en émergence - pour appliquer leur projet de territoire inscrit dans une charte dont ils portent l'animation.

Pour s'adapter, ils développent des outils qui leur permettent de transformer leur réseau d'interlocuteurs. En outre, ils déploient des capacités à mettre en lien différents régimes d'action, différents mondes : institutionnels, socio-économique, habitants, etc. D'après l'histoire des PNR, longue d'un demi-siècle, nous savions déjà que « leur principale force [tenait] à leur capacité d'adaptation, leur habilité et leur plasticité face aux mutations sociales, spatiales, culturelles, économiques, environnementales et institutionnelles qu'ils ont traversés » (Baron-Yellès & Lajarge, 2017, p 228). Mais, nous avons voulu préciser ce qui, dans leur régime d'actions leur donnait cette spécificité (cf. **ch. 2**). Nous avons montré que leur capacité d'adaptation provenait de leur art de la médiation : médiation entre différentes échelles de l'action publique (entre l'Etat et le local), médiation entre les formes pédagogiques et les formes règlementaires de l'action, médiation entre le stratégique et l'opérationnel, etc. Nous avons montré que les chargés de mission « paysage-urbanisme » incarnent d'autant plus des rôles de médiateurs dès lors qu'il s'agit d'enjeux spatiaux : ils sont les médiateurs entre le monde rural et le monde urbain, entre les différents secteurs de l'action publique (agriculture/urbanisme), (agriculture/écologie), (urbanisme/énergie). Ils mènent ces médiations au sein même de leur équipe de travail lorsqu'ils compilent des « porter-à-connaissance » à propos des documents d'urbanisme ou qu'ils rédigent des avis sur ces mêmes documents. Lorsque leur mission les implique dans la conception d'un espace, ce sont aussi les médiateurs entre les bureaux

d'études et les commanditaires. Ils proposent d'un côté des idées techniques pour que les élus réalisent leur politique, et mettent au fait les BE des enjeux politiques, parfois dissimulés sous la commande purement technique. De même, ils peuvent être amenés à faire le lien entre le plan masse d'un projet spatial et la façon de redistribuer des actions à des collègues ou à des partenaires pour en espérer la réalisation.

Les PNR s'appliquent à mettre en lien différents régimes d'action et à jouer les médiateurs dans le souci de rendre opérationnel leur projet de territoire, celui de l'enraciner dans une matérialité paysagère pour la transformer en patrimoine culturel et naturel valorisable économiquement. Puisqu'ils ne peuvent réaliser cette opérationnalité eux-mêmes, ils vont chercher à transférer leurs valeurs à des acteurs porteurs de plus de moyens mais aussi plus proches de la matérialité paysagère.

1.b. Des PNR qui transfèrent leurs valeurs aux communautés de communes : l'invention de MPP

Avec l'arrivée d'une nouvelle réforme territoriale donnant plus de poids aux communautés de communes, mais aussi de lois (loi ALUR¹¹⁵) suggérant à ces dernières de prendre plus de compétences en matière d'urbanisme, les PNR se questionnent sur les possibilités de transformer ces nouveaux interlocuteurs en partenaires porteurs de leurs valeurs. Leurs CM « paysage-urbanisme » craignent que les intercommunalités ne fassent plus que de l'aménagement « succinct », qu'elles ne soient qu'une institution démunie de « vie », détachées des réalités locales. Ils sont inquiets de la façon dont ils vont pouvoir poursuivre leurs pratiques : comment appliquer leur manière originale de faire de l'aménagement en tenant compte de la matérialité paysagère, de ses dimensions culturelles, de ses qualités naturelles, et en y associant les habitants ? La mobilisation d'une ingénierie participative dans leurs missions relatives au paysage est une piste qu'ils auront explorée et à laquelle nous avons contribué en tant que doctorante en thèse CIFRE dans le réseau des PNR de Rhône-Alpes. En tout début de recherche, nous avons analysé les nouvelles missions que les CM engageaient avec les communautés de communes : Schéma Intercommunale d'Aménagement et de Gestion de l'Espaces, Plans de Paysage, etc. Nous avons découvert qu'elles avaient toutes un point commun : tout en gardant les valeurs et les pratiques habituelles des PNR, la démarche méthodologique qu'elles inventent au service des communautés de communes les renforce par leur double caractéristique : ce sont des missions *paysagères* parce qu'elles portent une attention particulière à la dimension matérielle du paysage – sans omettre les dimensions culturelles et patrimoniales en vue de sa transformation. Mais ce sont aussi des missions *participatives*, parce qu'elles invitent à y travailler collectivement en associant différents acteurs, à mêler différents régimes d'action. Nous les avons appelées MPP (Missions paysagères participatives).

Le résultat de la première partie de notre thèse porte sur la première question de notre problématique : la caractérisation et la forme de l'aide qu'apportent les PNR aux communautés de communes. Cet aide, ce sont les outils MPP dans lesquels les PNR transfèrent certaines des valeurs et des pratiques qui les caractérisaient déjà, mais qu'ils renforcent en développant une ingénierie participative.

Ainsi établi les conditions de l'aide à la territorialisation, une analyse plus fine au cœur de ces MPP peut ensuite nous permettre de comprendre en quoi elle consiste. Comment fonctionne l'outil lorsqu'il se traduit par une injonction des PNR à mobiliser une ingénierie participative ? Cette injonction apparaît dans le cahier des charges soumis aux bureaux d'étude qui devront animer la démarche. Ainsi, au fur-et-à-mesure que nous progressons dans l'enquête sur la Démarche paysagère participative (DPP), le terrain, transformé, offre de nouvelles informations et de nouveaux matériaux d'investigation, ce qui nous invite, en tant que chercheur pragmatiste à une reformulation progressive de la problématique, à en resserrer les hypothèses.

¹¹⁵ LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)

Résultat 2 : Des MPP (missions paysagères participatives) sources de turbulences mais aussi de situations d'apprentissage pour les CM/BE

Les contours de l'objet PNR défini comme condition de la mise en place des MPP, auront été une façon de rendre possible l'ouverture du premier tiroir et d'y découvrir un nouvel objet à analyser : les missions paysagères participatives (MPP) conduites par les bureaux d'étude (BE) et assistées des chargés de mission (CM) qui les ont recrutés en veillant à ce qu'ils proposent des dispositifs participatifs. Nous avons cherché à en comprendre la nature alors que ces dispositifs se présentaient eux aussi comme des objets aux contours flous et fluctuants, que l'expérimentation nous aura finalement permis d'éclaircir. En testant différents dispositifs, nous avons découvert qu'ils créaient des situations turbulentes au sein des missions (tensions, refus, réclamations, incompréhensions, pétitions,...). Nous avons mis en évidence qu'elles étaient provoquées par les formes de dispositifs participatifs eux-mêmes qui mettaient en coprésence trois types de modalités participatives. Quelles sont-elles ?

2.a. Trois modalités participatives dont la réunion hétéroclite crée des turbulences

Le tableau ci-dessous résume les différents types de modalités participatives, facteurs de turbulences quand elles sont coprésentes dans les MPP (cf. ch. 5).

Modalité participative Esthétique* : interaction entre une <i>sphère habitante</i> et une <i>sphère matérielle</i>
<p>La modalité participative Esthétique* se construit à partir d'expériences sensibles, imaginatives, symboliques entre les individus et la matérialité paysagère. Elle se rapporte à un travail de conception qui va motiver la transformation des éléments matériels vers le bien-être sensible. L'ajustement d'actions des participants vise à produire un système de sociabilité et de bien-être entre les habitants.</p> <p>Elle s'apparente à une modalité participative plus connue qu'est le « paysage esthétique participatif » (voir 5.4.1).</p> <p>Cette modalité participative Esthétique* dans les PNR nous permet de dépasser la définition d'une logique paysagère envisagée comme un travail de construction de formes paysagères issues d'une réponse fonctionnelle ou d'une « esthétique du pouvoir », bien que la mise en interaction d'une <i>sphère habitante</i> et d'une <i>sphère matérielle</i> puisse être pondérée par une <i>sphère</i> plus <i>institutionnelle</i> pour arriver à concrétiser des formes paysagères, ainsi que nous l'avons vu dans l'art relationnel.</p>
Modalité participative Structure* : interaction entre une <i>sphère institutionnelle</i> et une <i>sphère matérielle</i>
<p>La modalité participative Structure* se construit à partir d'expériences techniques et d'organisation de la matérialité paysagère. Elle organise une stratégie de territoire faisant émerger de nouveaux statuts pour les différents motifs paysagers. Elle induit des systèmes de répartition et de responsabilité garantes de leur gestion distribuée entre différents porte-paroles de ces motifs paysagers. Si la matérialité paysagère organise la rencontre entre des porte-paroles, ces derniers se retrouvent à un moment ou un autre dans des arènes de discussion qui négocient l'organisation de la matérialité paysagère. Cette modalité participative vise à ce que l'ajustement des actions (que les modalités soient discursives ou opérationnelles) tende à produire un système de ressources rentables et négociées avec chacun des participants.</p> <p>Elle correspond à une spécificité paysagère que serait le « parlement des choses » de Latour ou du « forum hybride » de Callon et Lascoumes, et que nous pourrions appeler le « forum des motifs paysagers ». (voir 5.4.2)</p> <p>Cette modalité participative Structure* dans les PNR nous permet de dépasser une définition de logique territoriale envisagée à l'instar d'une dimension planificatrice dont seuls les experts auraient la maîtrise. Si l'interaction <i>sphère institutionnelle</i> et <i>sphère matérielle</i> autorise l'arrivée de n'importe quel porte-parole dans l'arène de discussion, soit parce que l'organisation du paysage l'y invite (cas de la médiation paysagère), soit parce les participants peuvent dans cette arène révéler les « motifs-paysagers » qui leur tiennent à cœur, la <i>sphère habitante</i> n'est jamais très loin. En effet, pour qu'il existe des porte-paroles, il faut que ces derniers soit attachés à des « motifs paysagers » que l'expérience paysagère inscrite dans une <i>sphère</i> plus <i>habitante</i> favorise.</p>
Modalité participative Gouvernance* : interaction entre une <i>sphère institutionnelle</i> et une <i>sphère habitante</i>
<p>La modalité participative Gouvernance* se construit autour d'expériences de gestion et de négociation. L'attention est portée aux statuts des participants, à leurs jeux de pouvoir et d'influence. C'est un « public » en construction où chaque participant trouve une nouvelle individualité dans l'environnement social et institutionnel.</p> <p>L'ajustement d'actions des participants vise à produire un système de règles de la prise de décision. C'est le pouvoir comme bien commun à partager qui est visé. Elle correspondrait à la gouvernance territoriale participative (voir 5.4.3).</p>

Tableau 19 (cf. ch. 5) - Catégorisation de trois modalités participatives. Désveaux, 2019.

Nous avons montré que la gestion des situations turbulentes liées à la coprésence de ces trois modalités participatives, entre progressivement dans les pratiques des CM/BE qui continuent à agir, guidés par une éthique professionnelle. Ce rôle de l'éthique professionnelle qui guide l'action est un autre résultat de la thèse.

2.b. Une éthique professionnelle qui guide l'action

Le travail d'analyse des entretiens sous forme de « codage à visée théorique » (cf. ch. 6) nous a permis de mettre en évidence une relation entre l'éthique professionnelle et les mécanismes d'innovation.

L'*éthique* comme l'entend Aristote dans l'éthique à Nicomaque (Aristote, 1959) se définit dans l'action et par une pensée réflexive qui évalue les effets de celle-ci. Nous avons montré qu'elles permettaient d'inventer et d'ajuster l'actions des CM/BE, et notamment les formes de modalités participatives pour tenter de stabiliser les situations de turbulence. Ce résultat prolonge la réflexion des recherches anglo-saxonnes sur l'éthique de *planners* (Kaufman & Howe, 1979; Forester, 1989; Verpraet, 1989) et celle de théorie de l'apprentissage organisationnelle (Argyris & Schön, 2002). Afin de mieux comprendre vers quoi les Missions paysagères participatives (MPP) tendent sous l'effet de mécanisme d'innovation guidée par l'éthique, nous nous sommes penchée sur les spécificités de l'éthique professionnelle des chargés de mission et des bureaux d'étude, animateurs des démarches. Pour cela, nous nous sommes intéressée à la façon dont les CM/BE réinterrogeaient et transformaient leurs outils, d'abord en les observant en direct dans les quatre MPP à l'étude, ensuite en leur demandant de porter un témoignage réflexif de leur pratique à travers des entretiens semi-directifs. Qu'en avons-nous tiré ?

2.c. Une éthique professionnelle qui évolue pour ajuster et transformer l'articulation des modalités participatives.

La suite du travail d'analyse des entretiens (cf. ch. 6) nous a permis de mettre en évidence une éthique professionnelle à quatre facettes que nous récapitulons dans le tableau ci-dessous.

	Ethique Paysagiste (P)	Ethique du paysage (T)
Ethique à visée Thématique (T)	<p>PT : Le praticien agit en pensant qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace en vue d'exacerber les sens et le confort de l'habitant.</p> <p>Outils : conception de formes dont l'expert pense connaître les effets.</p>	<p>TT - Le praticien agit en pensant qu'il est possible d'optimiser la composition d'un espace en vue de favoriser l'entente et la production de richesse qui soit équitable sur un territoire.</p> <p>Outils : conception de formes dont l'expert pense connaître les effets.</p>
Ethique à visée Médiatrice (M)	<p>PM : Le praticien agit dans le souci d'accompagner la constitution d'un groupe capable de mobiliser une culture et un imaginaire collectifs en vue d'en prolonger les aspects dans un projet commun.</p> <p>Outils : outils de création et d'imaginaire (outils des concepteurs) adaptés et mis au service des participants.</p>	<p>TM : Le praticien agit dans le souci d'accompagner la constitution d'un groupe capable de s'entendre et d'autogérer un espace.</p> <p>Outils : souci du débat, de la répartition de paroles, médiation, coordination d'acteurs, distributions des responsabilités.</p>

Tableau 24 (cf. ch. 6) - Les 4 facettes de l'éthique professionnelle. Désveaux, 2019.

Ces quatre catégories d'éthique proviennent d'héritages disciplinaires variés portés par le duo chargé de mission et bureau d'étude (CM/BE). Qui portent quelles éthiques ? La question n'aura pas été de cet ordre : les CM et les BE trouvent des complémentarités mais la distinction des rôles est floue. La distribution est liée aux personnalités, aux trajectoires professionnelles des uns et des autres, aux contextes mêmes des missions. Même si leur formation initiale leur forge une première éthique, sous l'influence des uns et des autres au cours des diverses expériences, leur éthique se ramifie et

s'assouplit dans le sens d'une plus grande capacité d'adaptation et d'improvisation face aux turbulences de leurs missions.

En effet, nous avons montré que les situations turbulentes mettaient les CM/BE en situation d'apprentissage leur ouvrant la possibilité d'innover. Argyris et Schön nous rappellent que pour qu'il y ait apprentissage, il faut que les pratiques évoluent non seulement en prouvant qu'elles parviennent à surmonter des obstacles, mais aussi en prouvant qu'il existe un changement plus profond des valeurs qui guident l'action (Argyris et Schön, 2002). En décelant cela dans la façon dont évoluent les quatre catégories d'éthique chez les professionnels – par un changement de catégorie (saut d'une « case » à l'autre dans le tableau) ou par recombinaison de leur éthique (association de plusieurs « cases » dans le tableau) - nous avons pu mettre en évidence les outils innovants des MPP et plus globalement la progression de méthode innovante d'une MPP à l'autre (cf. ch. 7).

En effet, si cette capacité d'apprentissage se construit d'un atelier sur l'autre dans chacune des MPP, nous ne nous sommes pas arrêtée à cette analyse puisque notre posture de chercheur nous permettait d'avoir accès à une diversité d'expériences de MPP sur le réseau des PNR de Rhône-Alpes. Nous avons donc pu saisir la capacité d'apprentissage des CM/BE à l'échelle de l'organisation stratégique à laquelle s'attèlent les CM/BE lorsqu'ils proposent des MPP aux communautés de communes. Ces recherches préalables nous auront permis *in fine* de rendre compte de la façon dont les CM/BE innoveront de MPP en MPP, optimisant leur dispositif participatif pour mieux aider les communautés de commune à se territorialiser. Elles aboutissent à l'un des principaux résultats attendus : la qualification d'une première innovation paysagère favorable à la territorialisation. Quelles sont les caractéristiques des dernières MPPc qui optimisent les effets d'apprentissage des CM/BE ?

2.d. Les Missions paysagères participatives « cadrées » (MPPc), un produit de la relation entre éthique professionnelle et modalités participatives : première innovation paysagère

Les résultats d'un apprentissage collectif d'acteurs fonctionnant en réseau (les CM/BE)

Au fur et à mesure qu'ils mettent en place des MPP, les CM/BE opèrent une sélection et ne reproduisent que ce qui leur semble apporter de bons résultats (soit les hypothèses validées par l'expérience). Ainsi, les solutions trouvées par les CM/BE au cours de l'expérimentation finissent par se concentrer et se concrétisent dans un idéal type de MPP que nous avons appelée mission paysagère participative cadrée (MPPc) dans la mesure où elle stabilise une façon d'encadrer les modalités participatives en proposant et en organisant de nouveaux outils.

Pour un état des lieux complet de la diversité de ces outils – classiques ou revisités - et la façon dont ils ont été mis en œuvre, nous renvoyons le lecteur aux comptes-rendus des différents ateliers qui retracent chacune des démarches (cf. Annexe 3 « CR des ateliers et synthèse »). Nous pouvons toutefois illustrer le mécanisme d'innovation en donnant trois exemples. Le premier donnera une idée du mécanisme d'innovation qui consiste à remplacer un outil de participation se rapportant à une modalité participative par un autre outil en rapport avec une autre modalité participative plus adaptée aux attentes des participants. Les deux autres exemples illustreront le second mécanisme d'innovation qui consiste à transformer les outils de participation en les hybridant pour qu'ils puissent correspondre à deux modalités participatives simultanées.

Le premier exemple est tiré du SIAGE du Pays de Vernoux, démarche pour laquelle le BE avait privilégié la mise en place de modalités participatives de l'ordre Structure*. Parmi les méthodes développées dans le SIAGE, citons la « médiation paysagère » à laquelle aura été associé un outil

d'animation tel que la « balade paysagère ». Nous avons montré comment la matérialité paysagère y tient un rôle important : elle est motrice de dialogue entre différents individus, gestionnaires de différentes ressources. Cependant cette modalité participative n'interpelle pas assez les participants dans ce qui les attache de manière plus sensible ou plus quotidienne au paysage. Ces derniers ont en conséquence refusé d'adhérer au projet, leur pétition contre les méthodes du BE a été un indice de turbulence de la démarche. Cependant, nous avons montré que les CM à l'écoute des revendications évaluent sur le vif leur méthode et ajustent leurs actions en recombinaison des valeurs qui composent leur éthique. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à introduire dans la démarche de projet des modalités participatives d'ordre plus Esthétique* avec des outils impliquant davantage les relations médiales et sensibles qui lient les habitants à leur matérialité paysagère. Ce fut le cas, lorsque les CM du SIAGE du Pays de Vernoux ont intégré à leur démarche de projet un atelier de théâtre-forum dont les scénettes, portant sur des enjeux d'aménagement, ont été proposées et jouées par des habitants eux-mêmes.

Notre deuxième exemple illustre le second mécanisme d'innovation : plus encore que l'introduction de nouveaux outils de participation dans la démarche de projet, nous avons montré comment les CM/BE réévaluent leurs outils de participation – évaluation non sans tension éventuelle entre CM et BE – pour imaginer des outils d'animation plus hybrides. Rappelons la façon dont la chargée de mission du PNR des Monts d'Ardèche, toujours dans la MPP du Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace du Pays de Vernoux (SIAGE) transforme un outil classique, la cartographie « à-dire d'acteurs » (modalité participative d'ordre Structure* qui a fait ses preuves). La carte qui présente les objectifs stratégiques du SIAGE pouvant être renégociée par chacun des gestionnaires est présentée par un survol virtuel du territoire à partir de la base 3D de Google Earth. L'outil apparaît alors à mi-chemin entre la cartographie et l'immersion paysagère : il permet de rentrer dans l'émotionnel et le sensible. L'habitant face à cet outil peut demander un arrêt sur image sur un site qui le touche plus particulièrement, ou encore demander un zoom vers des détails qui lui permettent d'expliquer de ce qui le rattache sensiblement au paysage, de rendre publique la façon dont ses gestes donnent une qualité à la matière dont il bénéficie. À titre d'illustration, parlons d'un zoom qui serait fait sur la texture paysagère entre deux rangs de vignes : la présence d'herbe ou de cailloux permet au participant de parler de la façon dont il entretient sa culture, le temps qu'il y consacre, les méthodes qu'il emploie, avec ou sans désherbant, etc.

Enfin, le troisième exemple que nous tirons de la MPP du Plan de paysage du Trièves présente une tactique inverse : la méthode dominante de la démarche qui s'appuyaient sur des modalités participatives d'ordre Esthétique* a vu apparaître l'introduction d'éléments d'une modalité Structure*. Nous avons en effet montré que la plupart des ateliers organisés directement sur des sites choisis s'inspiraient de méthodes de design et de conception coopératif mais dont les CM/BE ne se satisfaisaient pas. Bousculant leur modèle, ils ont tenté d'enrichir leurs outils en considérant davantage les propositions des acteurs territoriaux dans le choix des sites mais aussi en leur distribuant davantage le portage opérationnel du projet et sa gestion dans le temps.

Le premier exemple correspond à un apprentissage « simple boucle » chez les CM/BE, c'est-à-dire qu'ils modifient leurs actions sans pour autant transformer leurs valeurs (Argyris et Schön, 2002). Les deux autres exemples apparaissent davantage comme des apprentissages « double boucle » : l'invention de nouveaux outils exigent une transformation des valeurs par une hybridation de quatre facettes de l'éthique professionnelle.

Suite aux deux premières expériences, SIAGE du pays de Vernoux, et Plan de paysage du Trièves, les CM/BE inventent un nouveau modèle de MPP dans laquelle ils osent diversifier leurs

modalités participatives. Effet de leur apprentissage, les CM/BE ne sont plus surpris des turbulences qu'elles peuvent générer. Bien au contraire, ils s'y attendent et les provoquent volontairement. Nous avons vu dans le cas de la troisième expérience, celle du Plan prospective de la Combe de Savoie qu'ils en jouent parce qu'ils savent revenir à des états de stabilité, grâce aux formes d'hybridation inventées entre les modalités participatives de type Esthétique*, les modalités participatives de type Structure* et les modalités participatives de type Gouvernance*. Ils progressent alors dans un travail d'organisation de leur tactique qu'ils déploient sur la durée de leur mission : les CM/BE construisent des outils et des méthodes s'apparentant au transcodage, procès défini par P. Lascoumes qui permet de déstabiliser certains instruments de l'action publique pour ensuite mieux reformuler un problème à partir de « l'agrégation d'informations et de pratiques éparses ». Il s'agit ensuite de les « présenter dans une totalité » puis de les « transférer à nouveau dans différents registres intellectuels et pratiques » (Lascoumes, 1996). Pour y parvenir, nous avons montré que les CM/BE organisaient d'une part des ateliers thématiques. Cela permet de faire le bilan des instruments déjà en place ou de faire état des acteurs institués qui les portent. D'autre part, ils instaurent des ateliers sur site, qui permettent de ranger au même plan d'autres éléments et d'autres pratiques qui ont pu échapper aux instruments. À partir de ces ateliers sur site, et de divers éléments tirés des ateliers thématiques, les CM/BE s'attèlent en collaboration avec les participants à un travail de conception d'aménagement de site. Cette étape permet de « présenter dans une totalité l'agrégation des données ». De plus, comme il s'agit d'imaginer une façon d'opérationnaliser ce qui est dessiné dans le « plan masse », les participants travaillent à la redistribution d'actions concrètes vers différents acteurs qui, rendus responsables, sont obligés d'enrichir et de faire évoluer les instruments dont ils disposaient.

Au terme de cette troisième expérience de MPP, les CM/BE ont complété leurs apprentissages en exploitant mieux la durée de leurs missions pour mettre en œuvre leurs tactiques. Leur réflexion à l'échelle de l'organisation globale des MPP plus que de la gestion des aléas au sein de chaque atelier les auront fait progressivement tendre vers une organisation dépassant la tactique pour développer un dispositif aux dimensions plus stratégiques.

Le dernier cas de MPP, celui du Plan de paysage de l'Albanais savoyard/piémont du Revard, ouvre sur l'expérimentation stratégique : les CM/BE construisent des « chaînes de trajection » qui leur permettent de maîtriser le projet sur du long terme. Les « chaînes de trajection » sont un concept que nous empruntons à Augustin Berque : il lui permet d'expliquer comment, progressivement, la matérialité paysagère évolue de « prédication » en « surprédication » (Berque, 2010). Pour les CM/BE, les façons de « prédiquer » ou de « surprédiquer », correspondent à leurs façons d'employer telles ou telles modalités participatives. Surtout, ce qui leur permet de composer une stratégie, c'est la façon dont ils inventent des prises, de sorte que le produit de la participation d'une modalité participative puisse être saisi par un nouveau type de modalité participative, et ainsi de suite. Par ce jeu de prises successives, les CM/BE aboutissent à trois finalités liées. La première dégage une image « stratégique » du territoire grâce au développement de la Structure* qui s'appuie sur la matérialité paysagère (« motifs »). La seconde parvient à donner une vision esthétique partagée d'une série de lieux vécus issus de l'Esthétique* capable de déboucher sur des aménagements très opérationnels de lieux de vie. La troisième qui se rapporte à la Gouvernance* est la création d'un groupe conscient de la répartition de ses responsabilités et de ses tâches à accomplir. Ce jeu de saisissement ou prédication présente plusieurs intérêts : d'un côté, les trois réalités ne peuvent plus exister telles des mondes indépendants les uns des autres. De l'autre, il permet d'anticiper des façons de « raccrocher » d'autres démarches en cours, d'autres façons de prédiquer la réalité au processus de projet.

En synthèse de ces premiers résultats : une première forme d'innovation paysagère qui modélise l'articulation possible entre logique paysagère et logique territoriale

Les caractéristiques de cet idéal type que nous avons appelé Missions Paysagère Participative « cadrée » (MPPc), fruit de cette première forme d'innovation paysagère offre une modélisation possible de l'articulation entre logique paysagère et logique territoriale. La modélisation présente un mécanisme d'hybridation entre trois types de modalités participatives : les modalités participatives Esthétique*, Structure* et Gouvernance* synthétisées dans le temps de la MPPc. Nous avons montré que l'hybridation entre ces modalités participatives offrent la possibilité de brasser les caractéristiques entre les deux logiques, territoriale et paysagère.

Dès lors que les institutions portent un dispositif de type MPPc, on observe que leurs logiques territoriales « subissent » en quelques sortes des mutations. Celles-ci sont positives car elles intègrent certaines caractéristiques de la logique paysagère. Les institutions détiennent à la fin de leur démarche un projet de territoire qui n'est plus uniquement normatif mais qui comporte bien une part « vivante » contenant des intérêts d'habitants, des affects, des spécificités paysagères inscrites dans une matérialité unique au territoire.

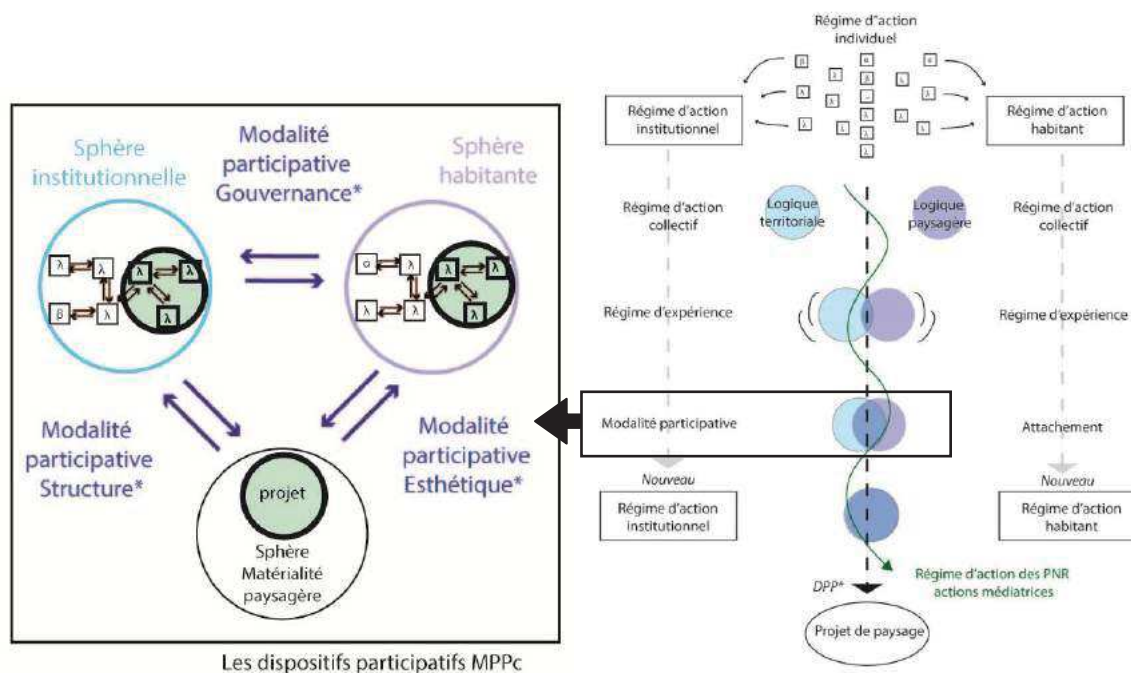


Figure 60 - Premier modèle d'innovation paysagère : hybridation de la logique paysagère et de la logique territoriale par une hybridation des modalités participatives. Désveaux, 2019.

En sommes, les critères des « MPP cadrées » (précision sur les formes et outils du dispositif, et sur l'éthique des animateurs) offrent une première stabilisation de ce qu'est notre objet DPP. La DPP qui n'était au départ qu'un *objet théorique* avec pour définition conceptuelle celle d'un processus qui permet de composer un monde commun *cosmopolitique* à partir d'une diversité de régimes d'actions et de régimes d'expérience (les « logiques ») : elle trouve désormais des critères pour sa fabrication. La DPP quitte progressivement sa dimension théorique pour devenir un objet politique

« applicable », c'est-à-dire un modèle dont les caractéristiques pourraient être appliquées dans de futurs dispositifs. Cependant, nous avons poursuivi notre enquête scientifique sur la DPP, car la mise en place des MPPc, en transformant la réalité, nous avait ouvert sur la piste de nouveaux matériaux d'investigation avec la possibilité d'explorer un nouvel « objet-problème », potentiellement éclairant sur la DPP.

Résultat 3 : Des Missions paysagères participatives cadrées (MPPc) qui déclenchent des débordements fructueux

La fabrication des MPPc nous a permis de mettre en évidence une première innovation paysagère portée par les CM/BE. Ce premier modèle d'articulation entre logique paysagère et logique territoriale laisse apparaître comment les habitants inscrits dans une logique paysagère participaient au projet de territoire. Comment, en retour, la logique territoriale des acteurs institutionnels contribue-t-elle à transformer les logiques paysagères des participants ? Pour y répondre, nous nous sommes emparés des MPPc en cherchant à dépasser leur définition instrumentale pour mieux comprendre ce qu'elles provoquaient en terme de créativité productive chez les participants.

Ainsi, ce sont les clés de définition de la « MPP cadrée » (MPPc) qui nous ont donné la possibilité d'ouvrir le tiroir pour y découvrir un ultime objet – en fait, il s'agirait plutôt de « libérer » un objet qui en « débordait » - la « MPP débordante », cet objet étant la mission paysagère participative analysée cette fois du point de vue des participants. La MPPc fait réagir les participants qui débordent largement du dispositif en inventant leur propre façon de se constituer en public et de transformer leur matérialité paysagère. Comprendre comment s'articulent logique paysagère et logique territoriale revient alors à comprendre comment les individus expérimentent leur matérialité paysagère sous forme d'attachements et génèrent des situations turbulentes. Les activités des uns, prises dans une logique territoriale peuvent avoir des effets qui dégradent le « terreau » (l'environnement matériel) des activités des autres : cela les prive de la possibilité de mener à bien leur logique paysagère, et inversement. La façon dont ils tentent de reconnaître la diversité de leurs attachements et la manière de les hybrider pour constituer un intérêt commun nous aura dévoilé de nouvelles pistes d'articulation entre les deux logiques. En étudiant d'abord les débordements qui dévoilent une diversité d'attachements, puis en étudiant ensuite la façon dont les participants les réarticulent en s'organisant en public, nous avons pu déduire que les mécanismes d'hybridation de ces attachements offraient une autre modalité d'articulation entre la logique paysagère et la logique territoriale.

3.a. Des débordements qui dévoilent une diversité d'attachements

Nous avons défini les *débordements* comme les différentes situations mises de côté par les dispositifs participatifs (MPPc), bien qu'ils les aient provoquées. La posture *ethnométhodologique* qui invite à faire état des expériences « sans en omettre une quelconque dimension » - ce que la posture des CM/BE limitait - nous a permis de faire leur repérage. Rappelons que c'est une méthode qui se rapproche des ambitions pragmatistes où le chercheur « ne doit admettre dans ses constructions aucun élément dont on ne fait pas directement l'expérience, et n'en exclure aucun élément dont on fait directement l'expérience » (James).

En nous incitant à rendre compte l'ensemble de *ce à quoi tiennent* les participants, la posture *ethnométhodologique* nous a mis sur la piste d'un travail sur les formes d'attachements qui lient de façon quasi existentielle les participants à leur matérialité paysagère. L'attachement étant entendu comme le lien au lieu « *par lequel une personne se penserait elle-même (ou serait pensée par d'autres) comme étant fondamentalement constituée* » ou le lien « *par lequel un lieu serait pensé et*

vécu existentiellement (ou pensé analytiquement) comme matrice d'individuation constamment réactivée. » (Debarbieux, 2014). Cette définition de l'attachement doit cependant être complétée par les contributions de Dewey quant aux principes d'individuation indépendant du principe d'émergence d'un *public* (Dewey, 2010). Nous avons alors proposé que l'attachement soit considéré comme un principe d'individuation lié à un processus d'expérimentation plus collectif. Dans ce dernier, les conséquences de l'activité des uns et des autres sont évaluées, et éprouvée par un *public* en émergence qui reconnaît dans l'ajustement de ses différentes actions (et la transformation de ses formes d'attachements) la possibilité d'un intérêt commun.

Né des « débordements » ou autrement dit émergeant de dispositifs qui les provoquent ou les menacent (tels que les MPPc), l'attachement ou la connaissance de l'attachement suppose une dynamique processuelle du monde d'au moins trois séquences : une première séquence stable (monde vécu) où se forment les attachements sans que les personnes en soient nécessairement conscientes ; une deuxième séquence de perturbation (monde d'expérience) où les attachements menacés se révèlent et s'éprouvent et une troisième séquence de retour à la stabilité (monde vécu) avec la confirmation ou la transformation des attachements.

Les différents attachements repérés dans les cas de *débordements* du Plan de paysage de l'Albanais savoyard nous ont servi à imaginer une typologie où chaque type d'attachement pourrait être qualifié par six critères : la dimension du sens, la spécificité du geste, le degré d'énergie dépensé, l'ancrage temporel, la « prosaïcité » et le degré de publicité. Les nuances de degré de chacun de ces critères nous ont permis de lister des formes différentes d'état stable, c'est-à-dire d'états de « monde vécu ». (cf. tableau ci-dessous)

	Dimension du sens	spécificité du geste	Degré d'énergie dépensée	Ancrage temporel	Prosaïcité	Degré de publicité
1	sensoriel	reproductible	passivité	histoire longue	Action qui se suffit à elle-même	privé
2	sensible-affectif	transmissible	activité	passé individuel	Action pragmatique, en vue de	secret
3	imaginaire	unique	exclusivité	présent	Symbolique	collectif
4		spécialisé		fréquentation régulière		public
5				fréquentation exceptionnelle		
6				futur		

Tableau 25 (cf. ch. 8.1) - Typologie d'attachement : état stable et leviers d'instabilité. Désveaux, 2019.

Ce tableau présente d'autres résultats qui se lisent entre les lignes (flèches rouges – traduction d'une dynamique d'instabilité) : nous avons en effet démontré que l'action institutionnelle, à travers la MPPc, instaurent des séquences de perturbation qui « forçaient » le basculement d'un état stable à un autre. Ce sont ces situations transitoires (les situations de débordements) dans lesquelles les attachements sont rendus instables (passage d'une « case » à l'autre dans le tableau) qui donnent aux participants l'opportunité d'*hybrider* les attachements et de leur donner une dimension *publique*.

Bien que les MPPc offrent des exemples d'outils qui permettent de basculer d'un état à l'autre, nous n'avons pas cherché à systématiser les relations entre les outils et ces « basculements ». Ce chantier que nous n'avons pas ouvert dans le cadre de la thèse mais qui mériterait approfondissement ne nous a pas empêché d'observer l'activité des participants et de chercher à comprendre comment ils s'organisaient en *public* pour réarticuler leurs attachements ainsi saisis dans leurs états instables.

3.b. Les MPPd, produit d'un *public* qui réarticule ses attachements : deuxième innovation paysagère.

Dans leur état instable, les attachements peuvent s'apparenter soit à une logique paysagère soit à une logique territoriale. Conjointement à leur repérage et à leur classement en l'une ou l'autre

logique, nous nous sommes rendus attentive à la façon dont les participants réagissaient et s'organisaient dans l'expérience. Ce travail a donné lieu à une proposition de catégorisation de neuf types d'hybridation d'attachements qui caractérisent simultanément la façon dont les attachements trouvent à s'hybrider et l'activité spécifique du *public* qui s'inventent pour y parvenir.

Pour désigner les formes d'hybridation dites « débordantes », nous avons recouru à des métaphores¹¹⁶ qui nous permettaient d'imager les types de relations entre les attachements. Ces hybridations obligent les participants à agir, à penser, et à s'organiser sous différentes formes, ce que nous avons récapitulé dans le tableau ci-dessous dans la colonne « Gouvernance* » puisque notre analyse caractérise finalement l'activité d'un *public* en train de construire une politique paysagère.

¹¹⁶ Le couple d'objets « gène » / « phénotype », « greffe » / « porte-greffe », « pixel » / « image », etc., comble aussi le manque de critères pour définir les « états instables », soit les résultats d'une recherche à laquelle nous ne sommes pas affairée (nature des flèches dans le tableau précédent).

Type d'hybridations	Logique paysagère	Logique territoriale	Gouvernance*	Niveau	
Phénotypage	Gène	Phénotype	Expression du gène	Niveau 1 : Observation	
	• Affect	• lisibilité du territoire	> Liberté d'expression		
Greffes	Grefte	Porte-grefte	Système de connexions (sang, cabium)		
	• forme archétypale	• lutte de survie	> Transfert > Adaptation > Outils médiateurs/facilitateurs		
Chromatographie	Elément chimique 1	Elément chimique 2	Eluant et couche mince		
	• symbolique	• lutte de survie	> multiplication des postures > Conflits éventuels > Négociation		
Inhibition Esthétique*	Réaction chimique	Inhibiteur	Arrêt de la réaction	Niveau 2 : Compréhension	
	• Esthétique in situ (Affect) • Esthétique CM/BE de la méthode	• Cachés (héritages, propriétés foncières) • Esthétique institutionnalisée • Esthétique du « marché » (réponse à des consommateurs) • Local, de proximité • Equité	> Blocage - temporisation		
Décalcomanie	Image dessinée	Support	Technique de décalcomanie		
	• Artisanat	• Sentiment d'appartenance à un système organique "faire corps"	> Application et choix en fonction des connaissances techniques		
Pixellisation	Pixel (1 couleur, 1 carré)	Image globale	Codage – algorithme		Niveau 3 : Composition
	• Etonnement, fascination, goût pour ce qui intrigue	• « sécurité émotionnelle » (lisibilité et dimension culturelle)	> Décryptage > Traduction		
Patchworking	« pièce » : Eléments de taille, de formes, de couleurs	Objet construit	Couture		
	• Imaginaire	• Sens de la responsabilité	> Rassemblement, identification et spécification > Assemblage et ajustement > Coopération		
Imprégnation	Tampon « imprégnateur »	Matériau imprégné	« injection »		
	• Habitude • Etonnement	• Contemplation • Pouvoir • Le secret (tel que les enjeux de propriétés foncières)	> Justification /prudence > Mémoire > Adaptation		
Poncifage	Œuvre à réaliser	Modèles	« Piquetage »		
	• Convoitise • « Lâcher prise » de la technicité	• Persévérance	> Ambition > Veille des expériences « à la pointe » > Reproduction/ Adaptation > Déformation « des technique » et diffusion > Coordination dans le temps		

Tableau 26 (cf. ch. 8.11.2) - Typologie des hybridations débordantes - Modalité de pensée et émergence d'un public. Désveaux, 2019.

Une fois le repérage des débordements et celui des activités des participants obtenus par la méthode *ethnométhodologique*, nous avons choisi d'adopter une posture plus distanciée pour envisager une interprétation des différentes activités du public de façon davantage analytique. Pour cela, nous avons procédé à un travail d'analogie avec l'innovation socio-technique dans laquelle le projet suit un processus d'irréversibilisation progressive (Midler, 1993). Nous sommes parvenue à

l'idée que les différentes hybridations débordantes participaient à une ouverture progressive et maximale des échanges entre les divers attachements au paysage par l'entremise de phases d'« observation¹¹⁷ » (concrétisées par des typologies d'hybridation de niveau 1) et des phases de « compréhension » (concrétisées par des typologies d'hybridation de niveau 2). Ces phases offrent une certaine plasticité au projet paysager qui doit se maintenir jusqu'à une phase de reconnaissance des acteurs de terrain qui se distribuent des aspects plus opérationnels : le passage d'une phase de « compréhension » à une phase de « composition ». Cette distribution est organisée par le public qui a le choix de lui donner une forme institutionnelle, mais elle se fait aussi automatiquement, parce que les participants en se sentant concernés et affectés par le projet l'enracinent dans la matérialité paysagère, dans la mesure où leur corps l'incarne par les attachements.

<i>Innovation socio-technique</i>	<i>Innovation paysagère</i>
« Travail d'intéressement »	« Observation » du paysage
<p>Convaincre du projet technique ne suffit pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il faut intéresser des financeurs et des institutions, c'est-à-dire les recruter pour les faire participer à la construction de l'objet technique. 	<p>Réaliser une charte paysagère ne suffit pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il faut ouvrir le champ de l'<i>observation</i> (voir définition en 9.1.1) du paysage à tous ceux qui en expérimentent la matérialité.
« Opération de traduction »	« Compréhension » du paysage
<p>Comment intéresser les alliés dont les intérêts sont divers ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les alliés ont des intérêts très divers. ➤ Le promoteur du projet doit les persuader que la réalisation de <i>leurs</i> objectifs passe par la réalisation de <i>son</i> projet. Une chaîne d'intérêts relie les alliés au projet. 	<p>Comment favoriser l'association d'une hétérogénéité d'attachements au paysage ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La matérialité paysagère possède des formes et une matière qui se « prédique » (ou se saisit) à des échelles spatiales et temporelles très différentes selon les acteurs. ➤ L'animateur de la MPP doit proposer de croiser les expériences de chacun, notamment en expérimentant simultanément et collectivement la diversité des échelles et des formes paysagères. C'est la « compréhension » (voir déf. 9.2.1). Par ces expérimentations, l'on éprouve une certaine <i>plasticité</i> du paysage, qui progressivement se fixe lorsqu'on aboutit à une convergence de forme et de qualité qui soit satisfaisante aux usages, aux activités et aux modes d'habiter de chacun.
Irreversibilisation progressive : négociation entre les « porte-paroles »	« Composition » par les « expérimentateurs »

¹¹⁷ Définition des différents termes « Observation », « compréhension », « composition » proposées dans le tableau ci-dessus.

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les arguments des acteurs s'appuient sur des besoins, des intérêts supposés dont les acteurs (se prétendent) les porte-paroles, les représentants. ➤ Les solutions se retiennent au fur-et-à-mesure qu'elles sont négociés. Le processus explore ce à quoi tiennent les « portes-paroles », soit le degré des résistances techniques et sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les formes et les qualités de la matérialité paysagère sont défendues par des « porte-paroles » qui sont les expérimentateurs de celles-ci. ➤ L'expérimentateur défend certaines particularités des formes et de la matière du paysage (une diversité d'attachement) car ces interactions participent de sa liberté et de ses possibilités d'individuation. ➤ Le projet se stabilise dès lors que les « expérimentateurs » trouvent une composition du paysage qui les autorise à poursuivre leurs modalités d'expériences. Le processus explore le degré de liberté d'action nécessaire à l'expérimentateur pour atteindre son intérêt paysager.
« Mise en contexte »	« Animation et portage »
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contexte n'est qu'un petit réseau de personnes, de représentants qui choisissent de « contextualiser » (ou pas) le projet. ➤ Le projet doit pouvoir être transformé et renégocié (mise en contexte) afin qu'il serve des intérêts politiques et gagne à être financé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La concrétisation du projet de paysage s'inscrit dans le temps long et est multiscale. ➤ Le projet de paysage est emprunt de stratégies rattachées à une idée de contiguïté du territoire, mais il comprend aussi des lieux cibles discontinus qui apparaissent aléatoirement au fil d'opportunités spontanées. ➤ Le projet de paysage vit à la condition qu'il ait une mémoire active, portée par un groupe d'animateurs présents sur le territoire dans la durée (CM, élus, habitants – sans BE). ➤ Aidés par les traces physiques, les représentations, ou encore les témoignages (interprétation narrative des formes paysagères), les animateurs doivent, de façon active ou par opportunités fortuites, s'immiscer dans différents réseaux, à différentes échelles, pour appliquer leurs « programmes d'actions ».

Tableau 27 (cf.ch. 9.4) - Equivalence entre l'innovation socio-technique (d'après Latour) et innovation paysagère. Désveaux, 2019.

En synthèse de ces seconds résultats : une deuxième forme d'innovation paysagère pour modéliser l'articulation de la logique paysagère et de la logique territoriale

La fabrication des Missions paysagères participatives « débordantes » (MPPd) a offert la possibilité de définir une seconde forme de l'innovation paysagère soit d'autres critères de définition de la Démarche paysagère participative. Celle-ci est cette fois portée par les participants qui habitent le territoire. Ce second modèle d'innovation paysagère fait apparaître un mécanisme où les habitants parviennent à révéler et à repenser leurs attachements en organisant un système de pensée collective qui les recompose en ayant la perspective d'un projet de paysage commun. Précisons d'une part que le système de pensée collective intègre différentes phases ou formes d'hybridation des attachements que la MPPc peut aider à provoquer. Ce sont les phases d' « observations », de « compréhension », et de « composition » précédemment évoquées. Précisons, d'autre part, que le

projet de paysage auquel les participants aboutissent n'est plus uniquement un projet fictif ou institutionnel. C'est un projet qui s'enracine dans la matérialité et la transforme. En effet, en même temps qu'émerge le collectif, chaque membre s'individualise : en transformant ses propres attachements, c'est aussi bien sa façon d'incarner la matérialité paysagère que la façon d'enraciner le projet que chacun fait évoluer : les attachements relient le corps des individus à leur matérialité par la double relation « affections-affectations ». En outre, ces hybridations « débordantes » mettent en avant l'idée que le corps est le plus à même de reconnaître la matérialité, c'est-à-dire la *vie publique des choses* qui agissent sur lui, qui le touchent et lui offrent des significations. C'est aussi en fonction de ces significations que le corps affecté, va réagir et transformer la matérialité paysagère.

Dans ce modèle, l'articulation de la logique territoriale des uns – fondée sur une projection visant à améliorer un intérêt économique - et la logique paysagère des autres – fondée sur l'intérêt d'une vie agréable - s'hybrident par le jeu de recombinaisons des attachements. Le milieu dans lequel s'opèrent ces hybridations n'est plus celle de la MPP « cadrée », ce dispositif institutionnel et conceptuel qui offrait la possibilité d'un brassage relativement labile des caractéristiques entre l'une et l'autre logique. Le milieu dans lequel s'opèrent les hybridations « débordantes » est autre : c'est celui de la MPPd (Missions paysagère participative « débordante»), une démarche perçue et conduite par les habitants qui, en ce sens, comporte une dimension très concrète. Le milieu où se manifestent ces hybridations apparaît plus dense avec des caractéristiques entre les deux logiques plus difficiles à amalgamer : si les MPPd libèrent l'expression des corps et ouvrent vers des propositions d'une adaptation de nos gestes, elles rendent aussi compte des récalcitrances et des inerties, c'est-à-dire du fait que ces corps sont par ailleurs bridés, conditionnés par les résistances physiques et matériels des éléments paysagers.

Ainsi, le régime d'action institutionnel qui conduit la MPPc engendre les bousculements favorables à une transformation du régime d'action habitants qui enracine leur projet dans la matérialité paysagère, par l'intermédiaire de leurs nouveaux attachements, fruits d'une logique ni complètement paysagère, ni complètement territoriale mais bien d'une hybridation de leurs caractéristiques.

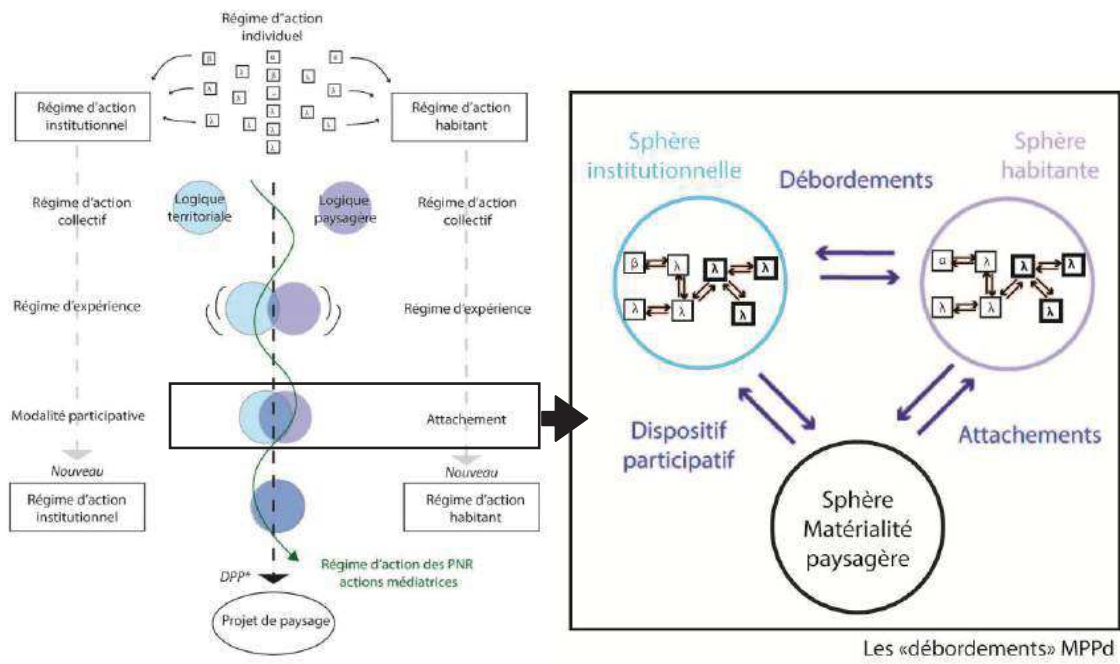


Figure 61 - Deuxième modèle d'innovation paysagère : hybridation de la logique paysagère et de la logique territoriale par un cadre d'interaction considérant les « débordements ». Désveaux, 2019.

Pour conclure : une nouvelle définition de la territorialisation qui exige la considération de deux modèles d'innovation paysagère

Au terme de cette recherche nous aboutissons à deux modèles d'innovation : l'un est porté par les institutions au travers de l'enquête des CM/BE. Ces derniers tentent de stabiliser les turbulences qu'ils engendrent en mobilisant des modalités participatives variées. L'autre est porté par les participants qui tentent de stabiliser les turbulences qu'ils engendrent dans les dispositifs participatifs en révélant la diversité de leurs attachements.

- Le premier modèle transforme le régime d'action des institutions qui se voit élaborer un projet de territoire nourri des intérêts habitants. La portée aménagiste (transformation de la matérialité paysagère) ne s'inscrit plus uniquement dans une logique territoriale, animée par un intérêt économique. Elle comprend aussi une part des caractéristiques des logiques paysagères, des intérêts sensibles que les habitants ont pu intégrer au projet. Ils y parviennent grâce à un dispositif innovant qui hybride les modalités participatives Esthétique* avec deux autres plus territoriales : les modalités de type Structure* et de type Gouvernance*. Cela représente un enrichissement du projet institutionnel qui définit une ligne stratégique plus solide dans le temps.
- Le second modèle transforme le régime d'action des habitants qui sous l'effet des MPPc (dispositif institutionnel) révèlent et transforment leurs attachements qui ont une portée transformatrice de la matérialité paysagère. Le régime d'action habitant n'est plus dans une logique purement paysagère qui, de plus, était souvent individuelle : de nouveaux attachements naissent, provoqués par une institution qui laisse s'exprimer les expériences paysagères (elle accepte de se faire déborder), les fait partager et permet d'enraciner le projet dans la matérialité paysagère. Le projet prend une dimension qui n'est plus uniquement technocratique, mais revêt une dimension transformatrice. En outre, la MPP ne se lit plus comme une démarche d'un plan d'action « à élaborer » mais comme une réalité en transformation, un enracinement qui s'étend dans la matérialité paysagère.

En fin d'enquête, la Démarche paysagère participative (DPP) qui visait à trouver les mécanismes d'articulation entre un régime d'action habitant et un régime d'action institutionnelle se stabilise. La territorialisation doit se lire comme le fruit combiné de la MPPc et de la MPPd. Il s'agit d'un premier processus d'hybridation, projet de *surprédication* de différentes modalités participatives qui alimentent un projet institutionnel : la fabrication d'une stratégie qui se tient dans le temps. Elle se couple d'un second processus d'hybridation, une manière d'hybrider des attachements qui enracinent le projet dans la matérialité paysagère en accompagnant l'émergence d'un *public* qui l'incarne.

La territorialisation exigeant une lecture à double entrée peut se schématiser par un diagramme : l'abscisse donne la trajectoire du projet (MPPc), en ordonnée la manière dont il s'enracine dans la matérialité (MPPd).

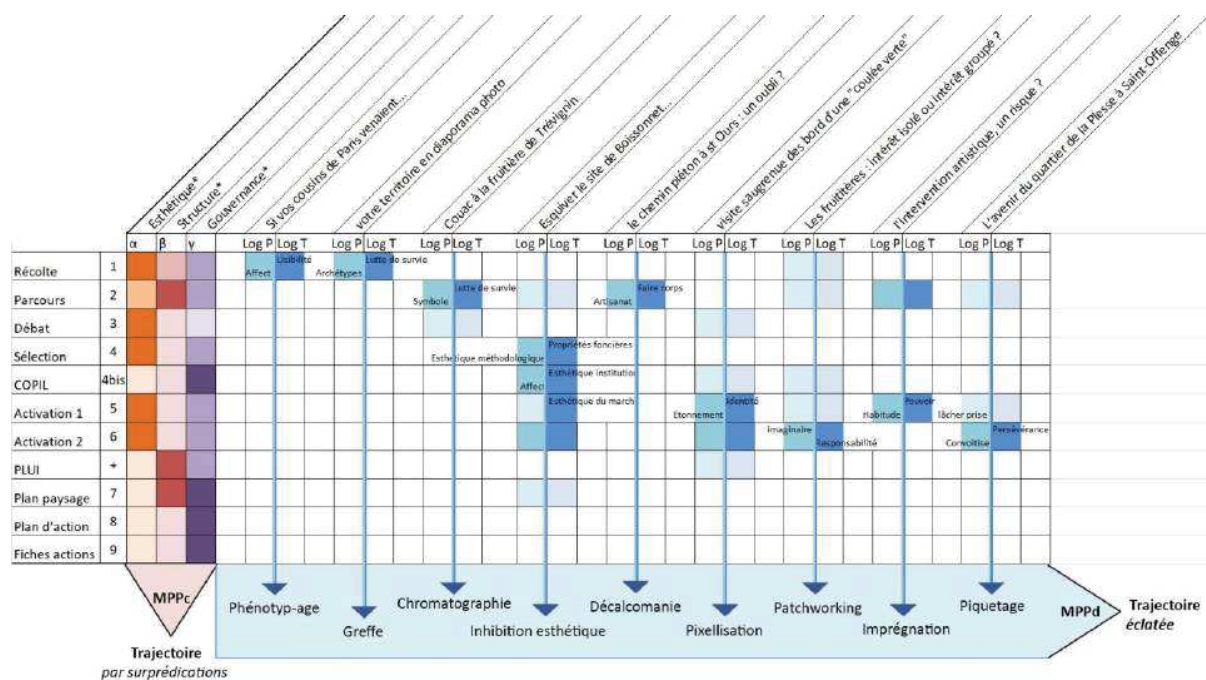


Figure 58 (cf. Ch. 8.) - La territorialisation comme combinaison de la MPPc et de la MPPd. Bilan de deux postures ethnométhodologiques. Désveaux, 2019.

MPPc et MPPd sont d'autant plus liées que les acteurs de l'une ou l'autre enquête reconnaissent la production de chacune. D'une part, les CM/BE ont le choix de tenir compte des attachements qu'ils observent pour les reprendre dans leurs dispositifs participatifs stratégiques. Ils prolongent ainsi leur innovation paysagère d'ingénierie. Mais ils ont aussi le choix de laisser aux participants l'initiative de les recombinaison. D'autre part, les participants ont le choix de s'emparer des opportunités provoquées par les dispositifs participatifs pour faire valoir leurs attachements, les révéler et prolonger leur innovation paysagère habitante.

Les PNR aident à la mise en place des MPP, elles prennent naturellement la forme de MPPc, innovation par les CM/BE permise grâce à leur travail collaboratif au sein d'un réseau (celui des PNR). Le chercheur, porte-parole des habitants, assure la liaison avec la MPPc pour construire la seconde innovation, la MPPd.

Ainsi, l'enquête scientifique sur la Démarche paysagère participative s'achève par ce travail d'évaluation finale. Elle ne s'arrête pas à présentation des critères de l'objet MPPc et ceux de l'objet MPPd. Elle propose en effet un enrichissement de la définition de territorialisation par la lecture croisée de ces différents critères. De même, que la DPP inclue la présentation « comparée », soit une forme d'évaluation des MPPc vis-à-vis des MPPd qui offre la perspective pour les PNR de prolonger la manière de faire évoluer leurs pratiques.

La forme de notre enquête scientifique visant la quête de critères pour stabiliser une définition de la Démarche paysagère participative aura été une expérience de recherche à part entière, elle offre une seconde lecture de la thèse. Nous y avons exploré la façon dont les « tiroirs » des objets scientifiques peuvent être imbriqués ; comment chacun d'entre eux s'ouvrent à condition d'avoir la « bonne clé », d'adopter le « bon régime d'expérience » ; mais aussi comment les « manipuler » pour cerner un problème. Commentons l'expérience méthodologique de recherche en guise de seconde partie de conclusion.

B. Des propositions méthodologiques comme seconde lecture de notre travail de recherche

Le pragmatisme : un lien entre théorie et pratique. Pour qui et par qui ?

Notre thèse est en premier lieu démonstrative des relations entre théorie et pratique, à rebours d'un dualisme que le pragmatiste sait réconcilier en partant de l'idée forte qu'une « hypothèse pour être valide doit être vérifiée par l'expérience ». En vérifiant la théorie par la pratique, nous ne pouvons plus décrire une réalité figée puisque nous la transformons.

Ces hypothèses à vérifier dans le réel demandent à chaque chercheur ou « théoricien » de trouver des « praticiens » pour les tester sur le terrain. C'est ce que les thèses CIFRE offrent, car elles donnent au chercheur le privilège d'endosser la posture de chargé de mission. Cependant, nous avons cherché à renouveler cette définition de l'enquête scientifique en dépassant l'idée que le chercheur puisse résoudre pragmatiquement un problème en se contentant de « *se glisser* » dans la peau des plus concernés. Pour nous, cette option, réduirait la qualité du problème à une dimension « *privée* » plus que « *publique* », à l'encontre d'une ouverture démocratique (Dewey, 2010) auquel la science devrait, selon nous, contribuer. Nous avons vu que notre enquête scientifique aura été une recherche qui s'organise par des questionnements « à tiroir », mais l'expression que nous reprenons volontairement de Thévenot dans son ouvrage sur les *régimes d'engagement*¹¹⁸ (Thévenot, 2006) visent davantage à souligner l'intérêt d'une recherche éclairée par le choix d'objets qui se saisissent à travers différents *régimes d'expérience*. L'organisation de cette dimension plurielle qu'aura pris l'expérimentation scientifique nous ont conduite à changer régulièrement de posture d'enquêteur. La Démarche paysagère participative aura été démonstrative d'une manière de relier nos différentes enquêtes, nos différents mondes d'expérience, et nos différentes postures de recherche en présentant comment elles s'enrichissent les unes, les autres. Pour comprendre comment le chercheur apparaît dès lors comme le médiateur entre les « mondes d'expérience », revenons d'abord sur la nature des objets auxquels nous nous sommes attaqués au cours de la thèse dans la continuité de la vision pragmatiste qui revisite les relations entre théorie et pratique.

Le pragmatisme suggère que pour mener l'enquête, il faut être au plus proche de ceux concernés, notamment pour ressentir les effets des actions entreprises. Pour l'enquêteur, c'est une façon de tester des hypothèses, de les valider ou non. Le chercheur se met dans la peau du CM pour comprendre les PNR et leurs nouvelles missions (les MPP) ; les architectes et paysagistes dans celle

¹¹⁸ On reconnaîtra dans l'*Action au pluriel* l'influence de la philosophie pragmatique de Dewey, celle-là même qui a inspiré notre propre recherche. Dewey propose de porter attention à l'action de l'individu qu'on définit par des critères de réflexivité, des formes de choix ou même de conscience, critères indissociables des qualités de l'environnement (humain et non humain) offertes à l'individu. Les travaux de Thévenot et les nôtres se rejoignent sur ce point, ce qui nous permet d'envisager un certain parallélisme :

1/ L'originalité des travaux de Thévenot repose sur la problématique de l'« homme nouveau » face aux enjeux de *coordination* de ses différents modes d'engagement dans l'action ; l'« homme nouveau » prend chez nous la figure d'un *public* se retrouvant, lui aussi face à un enjeu d'articulation de différentes logiques d'action relative à la matérialité paysagère.

2/ Si Thévenot s'intéresse à des régimes d'engagement qui sont *en-deçà* d'un régime d'action *justifiable* (*une grandeur prétendant participer au bien commun à partir des gages offerts par un monde d'êtres qualifiés*), c'est qu'il pense trouver une extension de la politique dans les « politiques du proche » ; ce en quoi nous pensons aussi contribuer en appuyant une politique de l'expérience.

3/ Enfin, chez Thévenot, l'engagement (dans l'action) pour la quête d'un bien capital (un enjeu) s'appuie sur les dispositions appropriées de l'environnement et de la personne, notamment de son corps. Cet ajustement entre l'environnement et la personne, nous l'envisageons aussi en établissant une relation entre l'enracinement du projet et le jeu de transformation des attachements.

des habitants lorsqu'ils engagent les MPPc ; les participants des démarches participatives dans celle des habitants qui vivent au quotidien leur matérialité paysagère dans les MPPd.

Notre thèse donne donc des pistes pour appréhender des objets difficiles à saisir, car « mouvants » : que ce soit les modèles d'innovation paysagère (DPP) et la territorialisation, le PNR et l'évolution de leurs missions (MPP), le dispositif de participation (MPPc), ou la transformation consécutive du paysage et de son public (MPPd), ces objets nous invitent à sortir de la posture classique du scientifique pour qui le dualisme « science » et « action » est intangible. Ces objets nous auront poussés à adopter une posture tournée vers l'acceptation du changement social que le chercheur (mais aussi le chargé de mission, l'animateur de démarche participative, l'habitant) ne doit pas craindre : « Les phénomènes n'étant pas conçus comme statiques, mais comme des processus en transformation continue, corrélativement aux conditions de leur survenue, elles aussi en perpétuelle évolution, une composante importante de la méthode est de mettre au point des outils de saisies du changement social » (Strauss & Corbin, 2003, p 364). Une façon de ne pas craindre le changement social et de le saisir aura été pour nous d'y participer.

Une autre caractéristique de nos objets de recherche concerne leurs dimensions méthodologiques refusant un quelconque déterminisme, ce qui rend impossible de les analyser à partir de leurs effets et de chercher à en déterminer la cause. Nos objets sont des méthodes qui visent à atteindre un but suffisamment flexible pour laisser à celle-ci la possibilité d'évoluer, c'est-à-dire de garantir une liberté des modalités de l'action pour atteindre le but. L'accent mis sur cette liberté est d'autant plus important que l'action est collective : c'est aux individus de choisir et de s'organiser pour y prendre part tout en considérant leurs propres intérêts. Nous adoptons le point de vue des interactionnistes et des pragmatistes pour qui « les acteurs sont perçus comme les détenteurs des moyens de contrôler leurs destinées par leurs réactions aux circonstances. Ils sont capables de faire des choix en accord avec leurs perceptions, souvent précises, des options qui se présentent à eux. » (Strauss & Corbin, 2003, p 364-365). Cette proposition révèle une autre difficulté pour saisir nos objets : elles sont faites essentiellement d'interactions entre les individus mais aussi entre les individus et les choses. Par conséquent, le chercheur doit aussi dépasser un dualisme sujet-objet.

Les contraintes : la difficulté de l'écriture pour présenter les résultats

Contrairement à une science déterministe qui peut s'autoriser à présenter chronologiquement les faits - l'observation des causes arrive avant l'observation des conséquences – notre science pragmatique ne peut suivre si aisément cette présentation. Le résultat du problème exploré existe préalablement à l'expérimentation, soit une description d'une série de faits que le chercheur se doit de rendre compte. Le résultat reste cependant à l'état hypothétique tant que la série d'expériences ne l'a pas validé. Or, au cours de la série d'expériences, le problème traité est en permanence reformulé. Ce n'est qu'à la fin de l'expérimentation qu'il est possible de stabiliser le problème avec son résultat. De la présentation de ce raisonnement abductif peut découler une impression tautologique des résultats. Ainsi la difficulté qu'impose ce raisonnement est de parvenir à décrire les trajectoires méthodologiques, les modalités de l'expérience et leur mécanisme sans alourdir trop ces résultats par la description de ce qui est transformée dans la réalité qui pourtant est nécessaire pour valider ces derniers.

Des solutions pour saisir ces « objet-méthodologiques »

Ces différents postures, originales au regard de la façon dont le modernisme a institué la science, ne sont pas pour autant nouvelles : grounded theory, méthode de l'enquête par les pragmatistes, ethnométhodologie sont des courants de sociologie qui se sont attardés sur ces postures de recherche et nous auront donné différentes clés pour conduire notre recherche. Nous leur avons trouvé des complémentarités et n'avons pas hésité à composer avec la variété d'outils que ces différents courants ont pu développer pour solidifier notre démonstration et pour proposer un enrichissement du savoir. C'est sur cette recherche des complémentarités de méthodes comme étant le résultat à part entier de notre travail sur l'innovation paysagère que nous voulons revenir. Nous proposons de faire ce bilan en trois points : d'abord en rappelant une première spécificité de notre thèse, celui d'un travail d'enquêtes pragmatiques menées à différentes échelles. Il appuie une conception de la connaissance née de la contiguïté des savoirs, qu'ils soient scientifiques, techniques ou profanes. Ensuite, nous reviendrons sur une autre proposition méthodologique suggérée par notre recherche : la possibilité pour le chercheur de compléter l'enquête pragmatique en exacerbant le travail réflexif de tout « enquêteur », ce que nous avons fait en soulignant la qualité de « *praticiens réflexifs* » chez les CM/BE. Enfin, nous voulons appuyer l'intérêt que nous avons eu à mobiliser l'*ethnométhodologie* car si elle évite certaine dérive des enquêtes pragmatiques, elle est aussi à même de l'enrichir à condition d'interpréter les matériaux de l'ethnométhodologie en adoptant une posture d'évaluateur.

L' « enquête pragmatique » menée à différentes échelles : proposition d'une approche additive des savoirs

Notre enquête pragmatique - celle du chercheur amené à comprendre comment les PNR pouvaient aider les nouvelles communautés de communes à mieux se territorialiser par deux modèles d'innovation paysagère - nous a obligée à « ouvrir » plusieurs tiroirs, à suivre plusieurs enquêtes comme nous l'avons présenté ci-dessus. Mais l'image de tiroirs qui s'emboîteraient comme des poupées russes serait une image erronée de ce qu'il faut retenir de notre travail de recherche. Au contraire d'un emboîtement réducteur, les différentes expérimentations que nous avons étudiées sont liées entre elles par un travail d'élargissement progressif des environnements soumis à enquête. Chaque objet que nous avons cerné décrit à la fois les conditions de l'environnement des enquêteurs (les moyens qu'ils ont pour organiser leur expérimentation) mais aussi les nouveaux environnements que les enquêteurs inventent, notamment pour comprendre les troubles qui perturbent leur environnement premier (passage de la MPP à la MPPc, de la MPPc à la MPPd).

Notre proposition méthodologique éclaire un autre aspect des propositions du pragmatisme : l'enquête du chercheur doit s'inscrire dans la continuité d'une enquête qui doit-être décrite et menée par les personnes concernées avec l'idée que « l'expérience des uns s'ajoute à l'expérience en cours des autres et la prolonge dans d'autres possibles [le terme « ajouté » étant employé] suivant l'idée très forte de William James sur la nature additive du savoir, qui ne réduit pas, ne décrit pas, ne dit pas ce que sont les choses, mais leur est ajouté et ainsi les augmente. » (Hénnion, 2015). Cette proposition pragmatiste nous a successivement conduite à nous « glisser dans la peau » des CM menant de nouvelles missions au sein de leur structure (la posture du chercheur en thèse CIFRE), à nous glisser dans la peau des CM/BE menant les MPPc en tant que dispositifs, puis à nous « glisser dans la peau » des participants menant les MPPd en tant que processus de transformation de la matérialité paysagère. Au terme de ces enquêtes, nous avons abouti à différents résultats : leurs formes d'expérience respective nous ont révélé d'abord deux façons pour les PNR d'aider les collectivités à se territorialiser. Une définition de la qualité de cette « aide » repose sur un premier résultat : la nécessité

pour les PNR de se maintenir en qualité de médiateurs pour y parvenir, mais aussi sur le second résultat : la proposition d'outils tels que les MPPc qui favorisent deux modèles d'innovations paysagères. Elles nous ont ensuite offert les deux résultats de ces conditions d'innovation paysagère, soit deux possibilités d'articuler les logiques territoriales et paysagères (la première révèle une solution axée sur un dispositif d'hybridation entre différentes modalités participatives, la seconde par une façon dont les participants s'organisent en *public* en hybridant leurs attachements), l'une prolonge et complète l'autre.

On conviendra alors que l'exercice d'écriture pour retracer les façons dont les uns et les autres mènent l'enquête (les MPP) comporte des risques de redondance puisqu'au cours de leur expérience respective, ils sont réunis en des mêmes lieux, en des mêmes circonstances, et poursuivent le même but : un projet de transformation du paysage.

L'enquête pragmatique et les « praticiens réflexifs »

Quelle que soit l'enquête dans laquelle le chercheur s'implique, nous avons vu que l'approche pragmatiste nécessitait qu'il soit au plus près des individus les plus concernés, voire qu'il soit à même d'adopter leurs caractéristiques. Mais ces derniers ont-ils tous la même facilité d'investigation – et donc la capacité de faire progresser l'enquête ? Nous avons établi qu'une bonne communauté d'enquêteurs devait être composée d'individus capables de porter une dimension réflexive – et adaptative de leurs actions au regard des conséquences qu'elles ont sur leur environnement et celui des autres. Comment le chercheur, en prenant de la distance vis-à-vis des rôles qu'il endosse pour mieux contribuer à l'enquête peut-il aider la communauté d'enquêteurs à progresser dans son travail de réflexivité ?

Notre proposition a été non seulement d'agir auprès d'eux mais aussi de prendre le temps de décrire ce qu'ils font, d'analyser leur justification et de la partager avec les différents enquêteurs. Nous l'avons testé auprès des CM/BE dont nous savions déjà qu'ils étaient des « praticiens réflexifs » éprouvés (Schön, 1994).

Comment y parvenir ? La première manière - ce qui se fait généralement en thèse CIFRE - est de tenir un journal de bord, de s'attacher à décrire ce que nous faisons. Mais cela ne suffit pas car pour qu'un environnement change, nous avons vu que c'est la qualité de l'ensemble des individus organisés en communauté d'enquêteurs qui le permet réellement. La seconde manière vers laquelle nous sommes tournée a été de prendre un échantillon plus large d'individus concernés par une même enquête et de mener des entretiens semi-directifs qui les poussent à revenir sur leur action. Le travail d'énonciation renforce une prise de conscience de leur activité réflexive. L'analyse des entretiens par le chercheur en donne une dimension supplémentaire : en explicitant ce qui compose leurs éthiques, le chercheur les aide à tirer enseignement de leur expérience pour devenir plus performants dans l'avenir, non plus seulement au niveau comportemental de l'individu mais à un niveau plus structurel, ce que Argyris et Schön appellent les *valeurs directives de l'organisation*. Soulignons alors l'intérêt d'avoir monté un contrat CIFRE original, élaboré avec la Région Rhône-Alpes pour être en charge d'une mission portant sur l'ensemble de ses Parcs et non d'une mission qui aurait trait à un seul : il permet le passage d'un apprentissage individuel à un apprentissage plus organisationnel, accompagnant plus profondément les sociétés.

Ce résultat ouvre sur des pistes de valorisation de la thèse : comment partager davantage les résultats de l'analyse portant sur cette éthique professionnelle ? La présentation de nos travaux de thèse aux collègues CM a déjà donné lieu à des échanges fructueux par une réflexion sur le rôle des CM et du travail partenarial avec les BE. Ces échanges mériteraient aussi d'être étendus au sein des enseignements qui forment les professionnels de demain : les écoles de paysage, les filières universitaires ouvrant des portes sur l'ingénierie territoriale. En raison de l'ambiguïté des

personnalités, il ne nous a pas semblé utile d'entrer dans l'analyse des formations de chacun des CM/BE pour expliquer l'innovation des dispositifs de projets de paysage. Toutefois, il pourrait être intéressant de prolonger la réflexion sur cet enjeu fondamental : comment maintenir sur les territoires des professionnels capables de soutenir chacune des quatre facettes de l'éthique et comment améliorer leur partenariat afin d'enrichir cette complexité des valeurs ?

Notre thèse met en avant la capacité réflexive des CM/BE et leur capacité d'apprentissage collectif que le chercheur peut appuyer en partageant l'analyse d'entretien. Au bout de ces résultats, deux autres questions méthodologiques apparaissent, deux aspects auxquelles l'ethnométhodologie apporte une solution.

- Le premier questionnement porte sur la façon dont le chercheur peut non seulement renforcer la capacité d'apprentissage collective des CM/BE mais aussi directement celle des habitants qui vivent et habitent le territoire. Faut-il mener auprès d'eux des entretiens semi-directifs pour qu'ils explicitent, eux aussi, la façon dont ils agissent ou rétroagissent alors que les MPPc offrent une possibilité de le faire par une autre approche *ethnométhodologique* ? Ce ne serait plus celle de l'énonciation et de son analyse formelle¹¹⁹ mais celle d'un retour à une phénoménologie plus « existentielle », celle du *second*¹²⁰ Garfinkel (Garfinkel, 1986) qui invite à « [...] revenir aux choses mêmes et leur rendre leur physionomie concrète ; « fréquenter le champ phénoménal » (Merleau-Ponty) ; retrouver l'expérience des phénomènes constitutifs du monde de la vie, et notamment « la couche d'expérience vivante à travers laquelle autrui et les choses nous sont d'abord donnés » (ibid.), décrire plutôt qu'expliquer ou reconstruire, etc. (cf. aussi, Livingston, 2008a, chap. 7). Mais il s'approprie ces mots d'ordre en les « praxéologisant » », c'est-à-dire en soumettant l'idée que « ce n'est qu'en faisant qu'on l'on comprend ce dont il est question. » (Quéré & Terzi, 2011, p 6).

- Le second questionnement repose sur les possibles dérives de l'enquête pragmatique tenue par les CM/BE : le risque pour eux de se replier sur la spécificité de leurs dispositifs en tant qu'outils permettant d'ébranler la société pour mieux la faire avancer, mais en oubliant d'intégrer la part participante, c'est-à-dire la reconnaissance de structures sociales établies, ce que là aussi le chercheur dans une approche *ethnométhodologique* peut apporter. C'est la prise de recul que suggère Quéré et Terzi vis-à-vis de l'enquête pragmatique : lorsqu'un chercheur ou une collectivité parvient à faire émerger un problème, quand sa connaissance n'entraîne pas l'expérimentation de solutions, c'est aussi au chercheur et à la collectivité de comprendre pourquoi, et d'intégrer cette analyse à leur recherche.

¹¹⁹ L'exercice réflexif que nous avons demandé aux praticiens comporte aussi une part *ethnométhodologique*, l'exercice de l'entretien force à traiter plus conceptuellement l'expérience en la modélisant et la théorisant mais elle est bien adaptée à des *praticiens* qui ont l'habitude d'intellectualiser les actes de la société pour animer et dessiner leur projet.

¹²⁰ Voir les articles de Quéré et Terzy sur le tournant que prend Garfinkel dans les années 70, laissant de côté une ethnométhodologie proche de la phénoménologie d'A. Schütz pour dessiner les contours d'une ethnométhodologie s'approchant davantage de la phénoménologie d'Heidegger ou de Merleau-Ponty. (Quéré & Terzi, 2011 ; Quéré & Terzi, 2015) ;

Le pragmatisme et l'ethnométhodologie : des approches complémentaires

Équilibrer l'approche pragmatique par une approche *ethnométhodologique* permettrait d'éviter les dérives : pour qu'il y ait enquête, la philosophie pragmatique affirme la nécessité d'un doute, d'une société *ébranlée*, afin de lutter contre des certitudes qui conduiraient au conservatisme. C'est ce que permet l'enquête menée par les CM/BE. Mais tout ne doit pas être soumis au doute. Quéré et Terzy soulignent la difficulté de parvenir à un équilibre entre une société livrée à une enquête très ouverte bâtie sur le doute et une société qui reconnaît ses structures sociales établies (*accountable*). Le doute doit s'inscrire dans une compréhension des structures sociales reconnues par chacun (connaissance d'un *sens commun* de ces structures sociales) – c'est ce qu'offre une dimension plus *ethnométhodologique*. Comment avons-nous exploité cette complémentarité entre approche pragmatique et approche *ethnométhodologique* dans notre thèse ?

Au même titre que les entretiens semi-directifs nous ont permis de prendre du recul par rapport à l'enquête des CM/BE et de mieux saisir leur capacité d'apprentissage, l'ethnométhodologie par « observation plus directe des comportements habitants » nous aura donné la prise de recul nécessaire pour comprendre et renforcer la capacité d'apprentissage collectif des habitants. Notre protocole d'ethnométhodologie aura eu la particularité de s'appuyer sur le travail des CM/BE qui en organisant des MPP, nous offrait une simulation simplifiée, un dispositif d'interactions entre les habitants, leur environnement institutionnel (les CM/BE) et leur environnement matériel, de l'environnement complexe que nous voulions étudier. Les MPPc nous auront permis d'observer ce que l'ethnométhodologie se donne pour tâche :

« [*L'ethnométhodologie*] se donne pour tâche d'interroger radicalement ce qui est tenu pour acquis, plus précisément, de montrer par quels processus il est produit et doté de ses propriétés (Pollner, 1987) » (Quéré & Terzi, 2015, p 7).

Bien vite nos résultats *ethnométhodologiques* ont laissé apparaître que l'activité des participants - le processus par lequel ils révèlent leurs attachements - prenait l'allure d'une nouvelle enquête pragmatique - cette fois plus collective et débordant des premiers résultats obtenus par les CM/BE. La lecture plus fine qu'offre l'*ethnométhodologie* sur la nature et l'apparition des attachements est donc une façon de mieux comprendre les capacités d'apprentissage des participants, la façon dont ils se transforment (ou dont ils se constituent) en *public* et redéfinissent mieux leurs problèmes.

Ce constat confirme l'inquiétude que l'on peut manifester quant à la dérive d'une enquête telle que la mènent les CM/BE, centrés sur l'intérêt de la réalisation d'un projet avant tout satisfaisant aux impératifs institutionnels¹²¹.

Le chercheur peut alors tenter de palier les défauts de l'enquête pragmatique des CM/BE à condition de se positionner en « évaluateur » de l'action publique, et ce en imaginant une façon d'interpréter les résultats de son enquête *ethnométhodologique* pour la restituer à l'acteur public (CM/BE) qui peut alors en améliorer ses outils.

¹²¹ Une dérive que constatent Quéré et Terzi et contre laquelle ils mettent en garde :

« Il manque en effet à cette vision une conscience et une connaissance des processus et mécanismes par lesquels la société se protège de la problématique et limite son extension. Or, seules les sciences sociales peuvent remédier à une telle lacune. Réciproquement, quand les sciences sociales sont orientées vers l'extension du domaine de la problématique, les objections qui s'opposent à leurs enquêtes ne sont pas seulement des obstacles à surmonter. Elles accomplissent pratiquement les limites qui restreignent l'organisation de l'expérience publique et elles méritent, à ce titre, d'être analysées comme des thèmes de recherche à part entière. » (Quéré & Terzi, 2015).

Pour conclure : le chercheur, médiateur entre les « mondes d'expérience » ?

En sommes, dans la deuxième lecture de la thèse, nous rejoignons l'une des grandes propositions de Dewey : l'enquête scientifique, ici la Démarche paysagère participative (DPP), ici - et les enquêtes de *sens commun* méritent d'être unifiées car chercheurs et acteurs de la réalité sont confrontés aux mêmes formes de raisonnement ou de « logiques ». Pour conclure, une constatation s'impose : le défi posé aux institutions pour faire face à une pluralité de logiques d'action, s'est doublé d'un défi posé au chercheur : celui d'analyser les différentes logiques d'action en expérimentant dans la DPP différentes postures de recherche, d'abord, mais aussi celui d'inventer une façon de « coordonner » ses résultats pour enrichir les différents mondes d'expériences, ensuite. C'est dans ce travail d'enquête de la Démarche paysagère participative que réside la véritable innovation paysagère. En se confrontant à la pluralité des régimes d'action, les institutions trouvent une façon de mieux se territorialiser, tandis qu'en s'y confrontant le chercheur leur en offre une meilleure compréhension.

BIBLIOGRAPHIE

- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction textes fondateurs*. Paris: Presses de l'École des Mines.
- Alinsky, S. (1976). *Manuel de l'animateur social, une action directe non violente*. Paris :Seuil.
- Allié, L. (2005). *La gestion de l'espace dans des Parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors ?* Thèse de doctorat en géographie. Université de Grenoble 1 et Université de Montréal.
- Altman, I., & Low, S. M. (1992). *Place attachment*. New York: Plenum Press.
- Amin, A. (2004). Regions unbound: Towards a new politics of place. *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 86(1), 33-44.
- Andrew, F. T. (1998). The measurement of "rootedness" and the prediction of attachment to hometowns in college students. *Journal of Environmental Psychology*, 18(4), 409-417.
- Argyris, C., & Schön, D. A. (2002). *Apprentissage organisationnel théorie, méthode, pratique*. (M. Aussanaire, Éd.). Paris Bruxelles: De Boeck Université.
- Aristote. (1959). *Éthique à Nicomaque*. (J. Tricot, Éd.). Paris: J. Vrin.
- Arnstein, S. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 216-224.
- Bachelard, G. (1993). *L'eau et les rêves: essai sur l'imagination de la matière*. Paris : José Corti.
- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*, 1(1), 36-66.
- Bacqué, M.-H., & Sintomer, Y. (Éd.). (2011). *La démocratie participative: histoire et généalogie*. Paris : Ed. la Découverte.
- Bailly, A., & Bourdeau-Lepage, L. (2011). Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France, Towards a sustainable urbanism in France. Desire for nature and protection of the environment. *Géographie, économie, société*, 13(1), 27-43.
- Bailly E., L'appréhension du paysage urbain, une opportunité pour renouveler la conception urbaine et les démarches participatives. In A. Luginbühl (Éd.), *Biodiversité, paysage et cadre de vie: la démocratie en pratique* (p. 111-126). Paris : Victoires éditions.
- Balajó, O., Leroux, M., & Bardyn, J.-L. (Collaborateur). (2006). *L'expérience esthétique de l'autoroute A47 entre Rive-de-Gier et Saint-Etienne*. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00993862>
- Balu, H., Chiappero, M., Lazzeri, Y., Mésini, B., Perron, M., & Tudela, H. (2015). Paysage, développement durable et participation citoyenne. In A. Luginbühl (Éd.), *Biodiversité, paysage et cadre de vie: la démocratie en pratique* (p. 111-126). Paris : Victoires éditions.
- Barbier, R., & Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape. *Participations*, 1(1), 67-104.

- Barcus, H. R., & Brunn, S. D. (2010). Place elasticity: Exploring a new conceptualization of mobility and place attachment in rural America. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 92(4), 281-295.
- Barel, Y. (1981). Modernité, code, territoire. *Les Annales de la recherche urbaine*, 10(1), 3-21. <https://doi.org/10.3406/aru.1981.1001>
- Baron-Yellès, N., & Lajarge, R. (2015). *Les parcs naturels régionaux: des territoires en expériences*. Paris: Quae.
- Barthélémy, M., & Quéré, L. (2007). Présentation - L'argument ethnométhodologique. In H. Garfinkel, *Recherches en ethnométhodologie* (p. 9-40). Paris: Presses universitaires de France.
- Bercovitz, R., & Briffaud, S. (2015). Participation et renouvellement des pratiques paysagistes. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. In *Biodiversité, paysage et cadre de vie: la démocratie en pratique* (p. 189-200). Paris, France: Victoires éditions.
- Bercovitz, R. (2015). *Paysage, médiation paysagère et « bon état écologique » de la haute vallée de la Sèvre niortaise: mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIIIème -XXIème siècles)*. Thèse de doctorat. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- Berdoulay, V. (2003). Planifier avec le milieu: les liens complexes de l'analyse et de l'action. *Belgeo. Revue belge de géographie*, (3), 231-254. <https://doi.org/10.4000/belgeo.16574>
- Berdoulay, V., Arnauld de Sartre, X., & Laplace-Treytore, D. (2010). Les figures géographiques du sujet. *Cahiers de géographie du Québec*, 54(153), 389-394.
- Berdoulay, V., & Entrikin, J. (1998). Lieu et sujet. *L'Espace géographique*, 27(2), 111-121. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1998.1139>
- Berdoulay, V., Soubeyran, O., & Buttimer, A. (Éd.). (2000). *Milieu, colonisation et développement durable perspectives géographiques sur l'aménagement*. Paris Montréal: L'Harmattan.
- Berdoulay, V., Soubeyran, O. . Direction de l'architecture et de l'urbanisme, & France. Ministère de l'environnement. Direction générale de l'administration et du développement. (1996). *Débat public et développement durable: expériences nord-américaines*. Paris-La Défense : Éd. Villes et territoires.
- Berdoulay, V., Soubeyran, O., & Roncayolo, M. (2002). *L'écologie urbaine et l'urbanisme: aux fondements des enjeux actuels*. Paris : La Découverte, 2002.
- Berke, P. (2002). Does Sustainable Development Offer a New Direction for Planning? Challenges for the Twenty-First Century. *Journal of Planning Literature*, (17), 21-36. <https://doi.org/10.1177/088122017001002>
- Berlan-Darqué, M., Luginbühl, Y., & Terrasson, D. (2007). *Paysages: de la connaissance à l'action*. Versailles: Éd. Quae.
- Berlan-Darqué, M. & Terrasson, D. (2001). *Politiques publiques et paysages: analyse, évaluation, comparaisons*, Programme de recherche du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Éd. France: Cemagref éditions.
- Berleant, A. (1992). *The aesthetics of environment*. Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique: Temple University Press.

- Berleant, A. (1999). The aesthetics of art and nature. In S. Kemal & I. Gaskell, *Landscape, natural beauty, and the arts* (p. 228-243). Cambridge university Press.
- Berque, A. (1994). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Seyssel: Champ Vallon.
- Berque, A. (2000a). *Écoumène: introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin, DL 2000.
- Berque, A. (2000b). *Médiance: de milieux en paysages*. Montpellier : Reclus.
- Berque, A. (2010). Sujet, fûdo, mésologie. *Cahiers de géographie du Québec*, 54(153), 459-470.
- Bertrand, C., & Bertrand, G. (2002). *Une géographie traversière: l'environnement à travers territoires et temporalités*. Paris : Éd. Arguments.
- Bertrand, E., Menozzi, Marie-Jo, & Laborde, J. (2015). La participation dans les projets de gestion écologique des paysages. L'exemple du Val-Maubuée. In Y. Luginbühl (Éd.), *Biodiversité, paysage et cadre de vie: la démocratie en pratique* (p. 155-170). Paris : Victoires éditions.
- Besse, J.-M. (2001). "Cartographier, construire, inventer. Note pour une épistémologie de la démarche de projet. *Les Carnets du paysage*, (7).
- Besse, J.-M. (2006). *L'espace public : espace politique et paysage familial*. Communication présentée aux Rencontres de l'espace public, Lille.
- Besse, J.-M. (2009). *Le goût du monde: exercices de paysage*. Arles : Actes Sud.
- Beuret, J. E. (2006). D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Natures Sciences Sociétés*, 14, 30-42.
- Beuret, J.-E., & Trehet, C. (2001). Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales. *Courrier de l'INRA*, (43), 25-40.
- Billé R. & Mermet L. (Éd) (2003). *Regards croisés actes du séminaire trimestriel « Concertation, décision et environnement »* Vol. I. Paris: la Documentation française.
- Blanc, N. (2008). Recension de l'ouvrage Henk A.M.J. Ten Have, (dir), (2007), *Éthiques de l'environnement et politique internationale*, collection éthiques, Éditions UNESCO, 247 p. *Cybergeo*. Consulté à l'adresse <http://cybergeo.revues.org/19423>
- Blanc, N. (2010). Vers une esthétique environnementale ? Regards sur un colloque. *RACAR*, 35 (1), 11-21.
- Blanc, N., & Lolive, J. (2007). L'écologie et le public. Présentation du numéro Esthétique et espace public. *Cosmopolitiques*, (15), 9-18.
- Blanco, H. (1994). *How to think about social problems: American pragmatism and the idea of planning*. Westport, Conn: Greenwood Press.
- Blondiaux, L. (2001). Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège. *La découverte "mouvement"*, (18), 44-51.
- Blondiaux, L., & Fourniau, J.-M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1(1), 8-35.

- Blouin-Gourbillière, C. (2013). *L'élaboration d'images " paysages " habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne*. Thèse de doctorat en géographie. Université d'Angers.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism: perspective and method*. Englewood Cliffs, N.J., Etats-Unis d'Amérique: Prentice-Hall.
- Boal, A. (1996). *Théâtre de l'opprimé*. (D. Lémann, Trad.). Paris : la Découverte.
- Boal, A., Derlon, N., & Lonchamp, R. (1997). *Jeux pour acteurs et non-acteurs: pratique du théâtre de l'opprimé*. (R. Mellac, Trad.). Paris : la Découverte.
- Bootz, J.-P. (2001). Prospective et apprentissage organisationnel. *Travaux et Recherche de Prospective*, (13), 65 p.
- Borrini-Feyerabend, G., Farvar, M. T., Nguinguiri, J.-C., & Ndangang, V. A. (2000). *La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action*. Rapport de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature.
- Bourhis, J.-P. L., & Lascoumes, P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11(42), 37-66. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1724>
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat: entre levier et piège du développement des communautés*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Boutinet, J.-P. (2001). A propos du projet de paysage, repères anthropologiques. *Les Carnets du paysage*, (7), 64-82.
- Buyck, J. (2010). *La fabrique contemporaine des métropoles en France : Pays, Paysage et paysans*. Thèse de doctorat en esthétique et sciences des arts. Université de Lille, ENSAP Lille.
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2014). *Agir dans un monde incertain essai sur la démocratie technique* (Édition révisée). Paris : éd. Points.
- Campagne, P., & Pecqueur, B. (2014). *Le développement territorial: une réponse émergente à la mondialisation*. Paris : Ch. L. Mayer.
- Candau, J., & Le Floch, S. (2002). Le paysage comme catégorie d'action publique? *Nature Sciences Sociétés*, 10(2), 59-65.
- Candau, J., & Ruault, C. (2006). À propos de la concertation participative, réflexions ... de médiation. In P.-Y. Guihéneuf, P. Barret, & P. Cayré, *La formation au dialogue territorial: quelques clés issues d'une réflexion collective*. Dijon: Educagri.
- Caron, P. (1999). Connaître, représenter, planifier et agir : le zonage à dire d'acteurs, méthodologie expérimentée dans le Nordeste du Brésil. In : *Dynamiques agraires et construction sociale du territoire : actes du séminaire du 26-28 avril 1999*, Montpellier.
- Castells, M. (1972). *La question urbaine*. Paris: François Maspero.
- Cefaï, D., & Pasquier, D. (2003). *Les sens du public: publics politiques, publics médiatiques*. Paris : Presses universitaires de France.
- Cefaï, D. (2007). Préface. De la microsociologie du pouvoir à l'ethnographie coopérative. In I. Joseph, *L'athlète moral et l'enquêteur modeste* (p. 1-47). Paris : Economica.

- Centre national de la recherche scientifique. (2002). *Politiques publiques paysagères et parcs naturels régionaux : pour une évaluation*. Mirabel Grenoble: Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes. Équipe de Nice (Éd.).
- Chalas, Y. (1998). L'urbanisme comme pensée pratique : Pensée faible et débat public. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 80(1), 204-214. <https://doi.org/10.3406/aru.1998.2214>
- Chézel, E. (2018). *La fabrique collective des paysages climatiques. Une enquête avec les parcs éoliens citoyens en Frise du Nord*. Thèse de doctorat en géographie. Université Grenoble Alpes.
- Clément, G. (2014). *Manifeste du Tiers paysage*. Paris : Sens&Tonka.
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (1993). Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontre productives ? *Revue d'économie Régionale et Urbaine*, 3, 489-508.
- Cometti, J.-P. (2010). *Qu'est-ce que le pragmatisme ?* Paris: Gallimard.
- Corajoud, M. (1985). *Eléments de méthodes et programmes d'enseignement*, archives Ecole nationale supérieur du paysage de Versailles. Paris/Marseille.
- Courlet, C., Pecqueur, B., & Lacour, C. (2013). *L'économie territoriale*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Dastur, F. (2011). Phénoménologie du paysage. *Projet de paysage*, 12. Consulté à l'adresse https://www.projetsdepaysage.fr/ph_nom_nologie_du_paysage#citation.
- Davidson, S. (1998). Spinning the wheel of empowerment. *Planning*, 1262(3), 14-15.
- Davodeau, H. (2003). *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale: paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire*. Thèse de doctorat en géographie. Université d'Angers.
- Davodeau, H. (2009). L'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères. *Projets de paysage*. Consulté à l'adresse : http://www.projetsdepaysage.fr/l_evaluation_du_paysage_premier_acte_des_politiques_paysageres
- Dayan, L., Joyal, A., Lardon, S. (dir.) (2011). *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable*. Paris : l'Harmattan.
- Daynac, M. (2002). Pragmatisme, expertise et énoncés scientifiques. Réflexions sur l'utilisation de l'expertise dans la formulation des énoncés scientifiques en sciences sociales. ENSICA. Consulté à l'adresse : www.afscet.asso.fr/resSystemica/Crete02/Daynac.pdf
- De Champris, A. (1997). Les conflits d'aménagement et le syndrome NIMBY, nouvel enjeu du management public. *Techniques, territoires, et sociétés*, (39), 129-139.
- Debaise, D., & Stengers, I. (2017). L'insistance des possibles. *Multitudes*, (65), 82-89.
- Debarbieux, B. (1997). L'exploration des mondes intérieurs. In R. Knafou, *L'état de la géographie autoscopie d'une science* (p. 371-384). Paris: Belin.
- Debarbieux, B. (2007). Actualité politique du paysage, *Revue de Géographie Alpine*, 95(4), 101-114.
- Debarbieux, B. (2014). Enracinement – Ancrage – Amarrage : raviver les métaphores. *L'Espace géographique*, 43(1), 68-80. <https://doi.org/10.3917/eg.431.0068>

- Debarbieux, B., & Lardon, S. (2003). *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Debarbieux, B., & Vanier, M. (2002). *Ces territorialités qui se dessinent*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Delaunay, B., Lerousseau, N., & Manson, C. (2015). Administration et acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. In GRIDAUH, *Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat* (p. 155-206). Paris : Editions Le Moniteur, 2015.
- Deledalle, G. (1979). Les pragmatistes et la nature du pragmatisme. *Revue Philosophique de Louvain*, 77(36), 471-486. <https://doi.org/10.3406/phlou.1979.6068>
- Demouveau, J.-P., & Lebreton, J.-P. (2015). Planification et règle d'urbanisme. In GRIDAUH, *Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat* (p. 233-282). Paris : Editions Le Moniteur, 2015.
- Deriaz, M. (2006). La créativité, une composante essentielle du développement personnel et collectif. *Revue transdisciplinaire Plastir*, (3), 6-7.
- Dérioz, P. (2013). La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993). *Projet de paysage*, (9), 18.
- Descola, P. (1986). *La nature domestique symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Paris: Maison des sciences de l'homme.
- Despret, V., & Galetic, S. (2007). Faire de James un lecteur anachronique de Von Uexküll : esquisse d'un perspectivisme radical. In *Vie et expérimentations. Peirce, James, Dewey*. (45-76). Consulté à l'adresse <http://hdl.handle.net/2268/137208>
- Désveaux, G. (2011). *Paysage « processus » et chargés de missions dans les Parcs naturels régionaux. Quand les chargés de mission sont les médiateurs du paysage « processus » : recherche sur les critères de leur jeu d'interventions/* Mémoire de Master 2. Université Joseph Fourier. Institut de Géographie Alpine, Grenoble.
- Dewey, J. (1967). *Logique: la théorie de l'enquête*. (G. Deledalle, Éd.). Paris : Presse Universitaires de France.
- Dewey, J. (1991). *How we think*. Buffalo : Prometheus Books.
- Dewey, J. (1993). *Logique la théorie de l'enquête*. (G. Deledalle, Éd.). Paris: Presses universitaires de France.
- Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes*. (J. Zask, Éd.). Paris: Gallimard.
- Dewey, J. (2012). *Expérience et nature*. (J. Zask & J.-P. Cometti, Éd.). Paris: Gallimard.
- Dewey, J., Shusterman, R., & Buettner, S. (2010). *L'art comme expérience*. (J.-P. Cometti, C. Domino, & F. Gaspari, Trad.). Paris : Gallimard.
- Di Méo, G. (2002). L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société. *Géocarrefour*, 77(2), 175-184. <https://doi.org/10.3406/geoca.2002.1569>
- Di Méo, G., Sauvaitre, C., & Soufflet, F. (2004). Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau). *Géocarrefour*, 79(2), 131-141. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.639>

- Donadieu, P. (2009). Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ?. *Projets de paysage*. Consulté à l'adresse http://www.projetsdepaysage.fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france_
- Donadieu, P. (2012). *Sciences du paysage entre théories et pratiques*. Paris: Éd. Tec & Doc.
- Dubois-Taine, G., & Chalas, Y. (1997). *La ville émergente*. La Tour-d'Aigues: Éditions de l'Aube.
- Entrikin, J. N. (2010). Réintroduire le soi dans la subjectivité. *Cahiers de géographie du Québec*, 54(153), 419-428.
- Faburel, G., Manola T., Brenon L. et al. (2007). *Le sensible en action. Le vécu de l'environnement comme objet d'aide à la décision. Tome 1 Sensible, ambiance, bien-être et leur évaluation, en situation territoriale*. Rapport final pour l'Observatoire de l'Environnement Sonore du Val-de-Marne (ODES 94), 84p.
- Faburel, G. (2015). Du paysage au bien-être. Vers de nouveaux communs pour la coopération territoriale? Le cas des grands projets d'aménagement et de leurs concertations. In Y. Lazzeri, *Participation créative et paysage*. Marseille : Presses Universitaires de Provence.
- Faure, A. (2005). Territoires/Territorialisation. in *Dictionnaire des Politiques Publiques* (p. 430-436). Paris : Presses de Sciences Po.
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France. (2011). *Conduire une démarche prospective par le paysage dans un Parc naturel régional*. 46p.
- Feldman, R. (1990). Settlement-identity: psychological bonds with home places in a mobile society. *Environment and Behavior*, 22,(2), 183-229.
- Ferraton, M. (2016). *L'approche participative au service de la gestion intégrée de la ressource en eau : l'expérience des parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France*. Thèse de doctorat en géographie. Université Grenoble Alpes.
- Forester, J. (1989). De l'anticipation dans l'analyse urbaine. Les pratiques normatives. In A. Querrien, A. Bruston (Éd.), *Les Annales de la recherche urbaine (Paris), Pratiques et professions* (p. 7-14). Paris : Dunod.
- Fortin, M.-J., Devanne, A.-S., & Floch, S. L. (2010). Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec. *Développement durable et territoires*, 1, (2).
- Foulquier, N. (2015). Chapitre II. Les nouveaux moyens, conclusion In GRIDAUH, *Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat* (p. 103-106). Paris : Editions Le Moniteur.
- Fradier, C. (2015). Chapitre I. Les grandes évolutions. In GRIDAUH *Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat: textes, jurisprudence, doctrine et pratiques* (p. 27-44). Paris : Editions Le Moniteur.
- CEREMA (2003). *Le schéma de cohérence territoriale SCoT: contenu et méthodes*.
- Gagnon, C. (2006). *Appréciation esthétique des équipements de transport d'énergie (réseau de pylônes)*. Thèse de doctorat en aménagement. Université de Montréal.
- Gansinat, J. (2012). *Positionnement des Parcs Naturels Régionaux vis-à-vis des politiques publiques paysagères. Des cadres conceptuels à la mise en œuvre*. Mémoire de Master. Université Blaise Pascal, CERAMAC.

- Garfinkel, H. (2007). *Recherches en ethnométhodologie*. Paris: Presses universitaires de France.
- Gaudin, O. (2018a). Pragmatist views of urban experience: sensorial perception in urban studies. *Pragmatism Today*, 9(1), 174-188.
- Gaudin, O. (2018b). Le paysage qui vient. *Les cahiers de l'école de Blois*, 1.
- Geneau, D. (2015). Chapitre I. Les grandes évolutions. In GRIDAUH *Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat* (p. 27-44). Paris : Editions Le Moniteur.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*. Chicago : Aldine Pub.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne 2. Les relations en public*. Paris: les Éd. de minuit.
- Guisepelli, E., & Fleury, P. (2003). *Paysages et agriculture dans les Alpes du Nord : représentations et aspirations de la société*, GIS Alpes du Nord.
- Guisepelli, E., & Fleury, P. (2007). Le paysage à la croisée des choix de développement local : Quelles connaissances pour quels enjeux ? Quels outils pour l'action ?, In M. Berlan-Darqué, Y. Lugnibühl, D. Terrasson *Paysages : de la connaissance à l'action* (p. 251-262).
- Gumuchian, H., Grasset, E., & Lajarge, R. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris: Anthropos Economica.
- Gumuchian, H., & Pecqueur, B. (2004). La notion de ressource territoriale. *Montagnes méditerranéennes*, (20), 4.
- Gustafson, P. (2001). Roots and routes. Exploring the relationship between place attachment and mobility. *Environment and Behavior*, 33(5), 667-686.
- Halpern, C., Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2014). *L'instrumentation de l'action publique Controverses, résistance, effets*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Halpern, & Lascoumes, P. (2012). Introduction. In *Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets*, 9-60.
- Hennion, A. (2013). Vous avez dit attachements ?.... In M. Akrich, Y. Barthe, F. Muniesa, & P. Mustar (Éd.), *Débordements : Mélanges offerts à Michel Callon* (p. 179-190). Paris: Presses des Mines. Consulté à l'adresse <http://books.openedition.org/pressesmines/744>
- Henry, D. (2012). *Entre-tenir la montagne" : paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne : hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust*. Thèse de doctorat. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.
- Héritier, S. (2010). Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglo-saxonnes. *Revue de géographie alpine*, (98-1). <https://doi.org/10.4000/rga.1128>
- Hidalgo, M. C., & Hernandez, B. (2001). Place attachment: Conceptual and empirical questions. *Journal of Environmental Psychology*, 21(3), 273-81.
- Jackson, J. B. (2003). *À la découverte du paysage vernaculaire*. (X. Carrère & J.-M. Besse, Éd.). Arles: Actes Sud ENSP.

- Jackson, J. B. (2005). *De la nécessité des ruines et autres sujets*. (S. Marot, Trad.). Paris : Éd. du Linteau.
- Jacquot, H., Lebreton, J.-P., & GRIDAUH (2015). *Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat: textes, jurisprudence, doctrine et pratiques*. Paris : Editions Le Moniteur.
- James, W. (2007). *Essais d'empirisme radical*. (G. Garreta & V. M. Girel, Éd.). Paris: Flammarion.
- James, W., Burkhardt, F., & Bernstein, R. J. (1977). *A pluralistic universe*. Cambridge : Harvard University Press.
- Janin, C., & Grasset, E. (2009). Ingénierie territoriale, intelligence et culture territoriales. Communication présentée au colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand.
- Jean-François Augoyard. (1995). L'environnement sensible et les ambiances architecturales. *Espace géographique*, (4), 302. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3409>
- Jeannot, G. (2011). *Les métiers flous travail et action publique* (2e éd. augm.). Toulouse: Octarès éditions.
- Jegouzo, Y. (2014). Publications des membres du SERDEAUT. Consulté 6 avril 2016, à l'adresse <http://serdeaut.univ-paris1.fr/publications/publications-des-membres-du-serdeaut/>
- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique ou ce que le syndrome nimby nous dit de l'intérêt général. *Politix*, (42), 67-92.
- Joliveau, T., & Amzert, M. (2001). Les territoires de la participation: problème local, question universelle ?, *76*(3), 171-174.
- Kaufman, J., & Howe, E. (1979). The Ethics of contemporary american planners. *Journal of the American Planning Association*, *45*, 243-255.
- Keravel, S. (2015). *Passeurs de paysages: le projet de paysage comme art relationnel*. Genève : MetisPresses.
- Labat, D. (2011). *Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*. Thèse de doctorat en architecture, aménagement de l'espace. Université AgroParisTech.
- Labussière, O. (2007). *Le défi esthétique en aménagement vers une prospective du milieu le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)*. Thèse de doctorat en géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Labussière, O. (2009). Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement: le milieu géographique entre singularité et exception. *L'Information géographique*, *Vol. 73*(2), 68-88.
- Labussiere, O., & Nadaï, A. (2009). *Couloirs migratoires et parcs éoliens : savoir prendre le vent pour partager l'espace. Le cas de la planification du plateau de Sigean Port-la-Nouvelle (Aude)*. Communication présentée au Colloque "Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux", Chambéry, 16-18 septembre 2009.
- Labussiere, O., & Tricot, A. (2007). *Cultures du risque : de la doctrine officielle aux expériences plurielles des cours d'eau*. Rapport SET-CNRS. 45p.
- Lajarge, R. (2000). *Territorialités intentionnelles des projets à la création des parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*. Thèse de doctorat en géographie. Université de Grenoble - Joseph Fourier.

- Lajarge, R. (2002). Territoires aux pluriels: projet et acteurs en recomposition. *L'Information géographique*, 66(2), 113-132.
- Lajarge, R. (2008). Pas de territorialisation sans action (et vice-versa). In M. Vanier (dir.) *Territoire, territorialité, territorialisation* (p. 193-204).
- Lajarge, R. (2012). *Territorialités en développement. Contribution aux sciences territoriales* Thèse d'Habilitation à Diriger les Recherches. Université de Grenoble - Joseph Fourier.
- Lajarge, R., & Baron-Yelles, N. (2011). Développement et protection à l'œuvre dans les territoires de nature. Les Parcs Naturels Régionaux face à la réforme territoriale. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 2011(4), 375-386.
- Lajarge, R., & Roux, E. (2002). Mobilisation d'acteurs et significations différenciées des politiques publiques paysagères. L'exemple du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. *Montagnes méditerranéennes*, (n°16), 51-77.
- Lajarge, R., & Roux, E. (2007). Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités. In *La ressource territoriale* (p. 133-146). Economica.
- Lamara, H. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales. *Développement durable et territoires*. Consulté à l'adresse <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8208>
- Lardon, S. (2011). Chaîne d'ingénierie territoriale : diversifié des acteurs dans la conduite d'un projet de territoire. In L. Dayan, A. Joyal, & S. Lardon, *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable* (p. 145-161). Paris : L'Harmattan.
- Lardon, S., Maurel, P., & Piveteau, V. (2001). *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris: Hermès science.
- Lardon, S., & Piveteau, V. (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, 80(2), 75-90. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.980>
- Lascombes, P. (1994). *L'éco-pouvoir environnements et politiques*. Paris: Éd. la Découverte.
- Lascombes, P. (1996). Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. In J. Chevallier, C. Gautier et al. *La gouvernabilité* (p. 225-338). Paris : Presses universitaires de France.
- Lascombes, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris: les Presses de Science Po.
- Lascombes, P., & Le Bourhis, J.-P. (1997). *L'environnement ou l'administration des possibles: la création des directions régionales de l'environnement*. Paris : L'Harmattan.
- Lascombes, P., & Le Bourhis, J.-P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11(42), 37-66.
- Lascombes, P., Le Galès, P., & Singly, F. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Paris: A. Colin.
- Laslaz, L. (2010). Préface. *Revue de géographie alpine*, 98(1). Consulté à l'adresse <http://rga.revues.org.gate3.inist.fr/1088>
- Latour, B. (1992). *Aramis ou l'amour des techniques*. Paris : Éditions la Découverte.

- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris: Éd. la Découverte.
- Latour, B. (2001). Nouvelles règles de la méthode scientifique. *Revue Projet*, (268), 91-100.
- Lazzeri, Y., Balu, H., Chiappero, M., Latz, A., & Mésini, B. (2015). *Participation créative et paysage*. Marseille : Presses Universitaires de Provence.
- Lelli, L. (2003). La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire. In B. Debarbieux & S. Lardon, *Les figures du projet territorial* (p. 183-191). La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Lelli, L., & Paradis, S. (2005). Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées). *Géocarrefour*, 80(2), 123-130. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.1048>
- Leloup, F., Moyard, L., & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie, Economie, Société*, 7, 321-332.
- Lenfle, S., & Midler, C. (2003). Gestion de projet et innovation. in H. Penan, P. Mustar, *L'encyclopédie de l'innovation* (p.49-69). Paris : Economica.
- Lenormand, P., Albaladero, C., Auricoste, C., & Barthe, L. (2014). SIG et compétences de l'observation du territoire. In V. Angeon, S. Lardon, & P. Leblanc, *Formation et Apprentissage territorial - Tome 1 Compétences et nouvelles formes de gouvernance territoriale* (p. 159-186). Paris : L'Harmattan.
- Leplat, J. (2002). Recension de l'ouvrage Apprentissage organisationnel. Théorie, méthode, pratique de C. Argyris et D.A. Schön. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, (4-1). Consulté à l'adresse <https://journals.openedition.org/pistes/3758>
- Lévy, J. (1999). *Le tournant géographique penser l'espace pour lire le monde*. Paris: Belin.
- Lévy, J., & Lussault, M. (2000). *Logiques de l'espace, esprit des lieux, Géographies à Cerisy*. Actes du Colloque. Paris: Belin.
- Lévy, J., & Lussault, M. (Éd.). (2013). *Dictionnaire de la géographie*. Paris: Belin.
- Lévy, J.-P., & Fijalkow, Y. (2010). Les politiques du logement. In O. Borraz & V. Guiraudon *Politiques publiques* (p. 114-136). Paris : Les Presses de Sciences Po.
- Lewicka, M. (2011). Place attachment: How far have we come in the last 40 years? *Journal of Environmental Psychology*, 31(3), 207-230.
- Lolive, J. (1999). *Les contestations du TGV Méditerranée: projet, controverse et espace public*. Paris : L'Harmattan.
- Lolive, J. (2007). *L'émergence des cosmopolitiques*. Paris: La Découverte.
- Lolive, J., & Blanc, N. (2007). Les subjectivités cosmopolitiques et la question esthétique. In *L'émergence des cosmopolitiques* (p. 352-382). Paris: La Découverte.
- Luginbühl Y. (1994). *Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification* » Rapport pour le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

- Luginbühl, Y. (2001). *La demande sociale de paysage*, Rapport d'étude publié pour le compte du Conseil national du paysage, 17p.
- Luginbühl, Y. (2007). Pour un paysage du paysage. *Economie Rurale*, (1-2), 23-37.
- Lussault, M. (2007). *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain*. Paris : Éd. du Seuil.
- Lynch, K. A. (1977). *The image of the city* (14th printing). Cambridge: Massachusetts Institute of technology Press.
- Marié, M. (1981). Une approche multiforme de l'usage des sols ou les jeux du code et de la ruse. *Pour*, (80).
- Mauss, M., & Fauconnet, P. (1969). Sociologie. In M. Mauss & V. Karady, *Œuvres / Marcel Mauss*. Paris : les Éditions de Minuit.
- Mermet, L. (2006). La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? *Négociations*, 5(1), 75-79.
- Messu, D. (2011). Two or Three Things I Know about Her. Productive Uncertainty. Indeterminacy, *Spatial Design, Planning and Management*, OASE, (85), 111-120.
- Michel, J.-M., & Delduc, P. (2015). *Biodiversité, paysage et cadre de vie: la démocratie en pratique*. Paris : Victoires éditions.
- Michelin, Y. (1998). Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. *Cybergeo*, (65). <https://doi.org/10.4000/cybergeo.5351>
- Michelin, Y. (2000). Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français). *Cybergeo*, (118), 11. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.1992>
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 35(2), 115-132.
- Montebault, D. (2015). Participation et renouvellement des pratiques paysagistes. Une expérimentation d'aménagement participatif à Villandry dans le Val de Loire (37) pour un renouvellement des pratiques paysagistes. In Y. Luginbühl (Éd.), *Biodiversité, paysage et cadre de vie: la démocratie en pratique* (p. 172-187). Paris : Victoires éditions.
- Muller, P. (1990). *Les politiques publiques*. Paris: Presses universitaires de France.
- Muñoz, S. F., & Olmo, R. M. (2007). L'intégration de la participation publique à trois projets d'aménagement du paysage dans la région de Murcie (Espagne). In M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrason (Éd.), *Paysages : de la connaissance à l'action* (p. 239-250). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/paysages-de-la-connaissance-a-l-action--9782759200597-p-239.htm>
- Nadaï, A. (2007). Site ou l'émergence d'un paysage. *Cosmopolitiques*, (15), 135-148.
- Neveu, C. (2011). Habitants, citoyens, interroger les catégories. In M.-H. Bacqué & Y. Sintomer (Éd.), *La démocratie participative: histoire et généalogie*. Paris : la Découverte.

- Nez, H. (2012). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 2(4), 387-404.
- Oliveira, R., Dneboská, M., & Correia, T. P. (2007). *De la perception du paysage à l'action paysagère. Le chemin est-il long ?* In M. Berlan-Darqué, Y. Lunginbühl et D. Terrasson (Éd), *Paysages : de la connaissance à l'action* (p. 226-237). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/paysages-de-la-connaissance-a-l-action--9782759200597-p-226.htm>
- Olwig, K. (2002). *Landscape, nature, and the body politic from Britain's renaissance to America's new world*. Madison: University of Wisconsin Press.
- Orain, O. (2014). Constructivisme. In *Hypergéô*. Consulté à l'adresse <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article407>
- Padioleau, J.-G. (1999). L'action publique post-moderne : le gouvernement politique des risques. *Politiques et management public*, 17(4), 85-127. <https://doi.org/10.3406/pomap.1999.2253>
- Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée. » *Cahiers de recherche sociologique*, (23), 147-181. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2015). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: A. Colin.
- Paradis, S., & Lelli, L. (2010). La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? *Développement durable et territoires*, 1(2), <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548>
- Peirce, C.-S. (1879). Comment rendre nos idées claires ? *Revue philosophique, tome VII*, 39-57.
- Pereira, D. (2012). Le corps, instrument e matrice poïétique de l'habiter. In A. Berque, A. de Biase, & P. Bonnin (Éd.), *La poétique de l'habiter: donner lieu au monde* (p. 151-169). Paris : Éd. Donner lieu.
- Pernet, A. (2011). *Le grand paysage en projet : entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne, France)*. Thèse de doctorat en géographie. Université Paris 1.
- Pesqueux, Y. (2004). Apprentissage organisationnel, économie de la connaissance : mode ou modèle ? *Cahier du LIPSOR, Série recherche*(6), 1-58.
- Peyrache-Gadeau, V., & Perron, L. (2010). Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial. *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8556>
- Pfefferkorn, W., & Mali, B. C. (2007). *Paysage : une gouvernance régionale ? Des ateliers de scénarios de paysage comme outils de participation pour l'aménagement*. In M. Berlan-Darqué, Y. Lunginbühl et D. Terrasson (Éd), *Paysages : de la connaissance à l'action* (p. 263-276). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/paysages-de-la-connaissance-a-l-action--9782759200597-p-263.htm>
- Pinson, G. (2004). Le projet urbain comme instrument public. In P. Lascoumes & P. Le Galès (Éd.), *Gouverner par les instruments* (p. 118-224). Paris: les Presses de Science Po.
- Pisot, A. (2015). Pourquoi les Parcs naturels régionaux durent-ils ? In N. Baron-Yellès & R. Lajarge, *Les parcs naturels régionaux: des territoires en expériences* (p. 141-143). Paris: Quae.
- Piveteau, V. (2011). Ingénierie territoriale et prospective : conditions et configurations. In L. Dayan, A. Joyal, & S. Lardon (Éd.), *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable* (p. 259-270). Paris: L'Harmattan.

- Planchat, C. (2011). *Du paysage aux intentions d'aménagement usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)*. Thèse de doctorat en géographie. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II.
- Poudray, V., Landel, P.-A., & Mao, P. (2017). Formes et impacts de la territorialisation des politiques touristiques. Le cas de l'Ardèche méridionale. *Revue GéoDév.ma*, 5.
- Proshansky, H. M. (1978). « The city and self-identity ». *Environment and Behavior*, 10(2), 147-169.
- Quéré, L., & Terzi, C. (2011). Etnometodologia : une svolta problematica. *Quaderni di Teoria Sociale*, (11), 61-102.
- Quéré, L., & Terzi, C. (2015). Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. *SociologieS*. Consulté à l'adresse <https://sociologies.revues.org/4949>
- Raffestin, C. (2005). *Dalla nostalgia del territorio al desiderio di paesaggio elementi per una teoria del paesaggio*. Firenze: Alinea.
- Reed, M. S. (2008). Stakeholder participation for environmental management: A literature review ». *Biological Conservation*, (141), 2417-2431.
- Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Éd. du Seuil.
- Roger, A. (1997). *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard.
- Rogers, C. R. (2011). *Le développement de la personne*. Paris: InterEditions.
- Roux, E., & Vanier, M. (2008). *La périurbanisation : problématiques et perspectives*. DATAR, Travaux n°8. Paris : La documentation française.
- Sauter, A. (2011). *Evaluation du paysage et politiques publiques: application à l'agglomération de Montbéliard et à la commune de Morez (Franche-Comté)*. Thèse de doctorat en géographie. Université de Franche-Comté.
- Sautter, G. (1985). Paysagismes. In *Dynamiques des systèmes agraires. À travers champs agronomes et géographes* (p.289-297). Paris : Orstom.
- Schmitz, S. (2001). La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible. *L'Espace géographique*, 30(4), 321-332.
- Schön, D. A. (1994). *Le praticien réflexif à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal: les Éd. Logiques.
- Sgard, A. (1997). Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ?, In C. Burgard & Chenet F. *Actes du Colloque Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages* (p. 23-34). Valence : La passe du vent. Consulté à l'adresse <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00270702>
- Sgard, A. (2010). Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ?, *VertigO*, 10(1).
- Sgard, A. (2011). *Le partage du paysage*. Thèse d'Habilitation à diriger des recherches. Université de Grenoble. Consulté à l'adresse <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00686995>
- Sgard, A., Fortin, M.-J., & Peyrache-Gadeau, V. (2010). Le paysage en politique. *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8522>

- Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen ? *Raisons politiques*, 31(3), 115-133.
- Sintomer, Y. (2011). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? *Participations*, 1(1), 239-276.
- Soubeyran, O., & Lolive, J. (2007). *L'émergence des cosmopolitiques*. Paris: La découverte.
- Stengers, I. (1996). *La guerre des sciences*. Paris : La Découverte.
- Stengers, I. (1997). *Pour en finir avec la tolérance*. Paris : La Découverte.
- Sternberg, R. J., & Lubart, T. I. (1995). *Defying the crowd: Cultivating creativity in a culture of conformity*. New York: Free Press.
- Stock, M. (2015). Habiter comme « faire avec l'espace ». Réflexions à partir des théories de la pratique. *Annales de géographie*, 704(4), 424-441.
- Strauss, A. L., & Corbin, J. (2003). L'analyse de données selon la grounded theory. Procédure de codage et critère d'évaluation. In D. Cefaï (Éd.), *L'enquête de terrain*. Paris : Éditions la Découverte.
- Tapie-Grime, M. (1997). Le NIMBY, une ressource de démocratisation. *Ecologie et politique*, (21), 13-26.
- Thépault, C. (2015). *Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ?*, Mémoire de fin d'études AgroCampus Ouest. Consulté à l'adresse <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01206433/document>
- Theys, J. (2003). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires*, Dossier 2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1523>
- Topalov, C. (1988). *Naissance de l'urbanisme moderne et réforme de l'habitat populaire aux Etats-Unis 1900-1940*. Rapport du Centre de sociologie urbaine, 305p. Consulté à l'adresse <http://www.sudoc.fr/012484571>
- Torre, A., & Beuret, J. E. (2012). *Proximités territoriales construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*. Paris: Economica Anthropos.
- Toure, I., Bah, A., D'aquino, P., Dia, I., & Pichot, J.-P. (2004). Savoirs experts et savoirs locaux pour la coélaboration d'outils cartographiques d'aide à la décision. *Cahiers Agricultures*, 13(6), 546-553.
- Trognon L., Ingrand S., Lardon S., Turpin N., Vollet D, & Baumont R. (Ed.) (2012). Productions, gouvernance et ingénierie territoriales, Principaux enseignements du programme PSDR en Auvergne 2007-2011, *Revue d'Auvergne*, (602-603), 432p.
- Trognon, L., Lardon, S., & Payre, M. (2013). La chaîne d'ingénierie territoriale, vers un ingénium territorial ?, Communication présentée à la 1ère Conférence Intercontinentale d'Intelligence Territoriale "Interdisciplinarité dans l'aménagement et développement des territoires", Gatineau (Canada).
- Verpraet, G. (1989). Les théories américaines de l'aménagement urbain. La question des professions. In A. Querrien, A. Bruston (Éd.), *Les Annales de la recherche urbaine* (p. 15-25). Paris : Dunod.
- Vidal de La Blache, P. (1979). *Tableau de la géographie de la France*. Paris : J. Tallandier.
- Vigny, A. (1998). *Latitude Nord. Nouveaux paysages urbains*. Arles : Actes Sud-ENSP.

- Voisin, L. (2013). *La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, un enjeu stratégique de territorialisation ? Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur*. Thèse de doctorat en architecture, aménagement de l'espace. Université François Rabelais - Tours.
- Volvey, A. (2003). *Art et spatialités d'après l'œuvre in situ outdoors de Christo et Jeanne-Claude*. Thèse de doctorat en géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. Consulté à l'adresse <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00589628>
- Volvey, A. (2014). Entre l'art et la géographie, une question (d')esthétique. *Belgeo. Revue belge de géographie*, (3). <https://doi.org/10.4000/belgeo.13258>
- Wolsink, M. (1994). Entanglement of interests and motives : assumptions behind the NIMBY-theory on facility siting. *Urban studies*, 31(6), 851-866.
- Wolsink, M. (2000). Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support. *Renewable energy*, 21(1), 49-64.
- Zask, J. (2008). Le public chez Dewey : une union sociale plurielle. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (15), 169-189. <https://doi.org/10.4000/traces.753>
- Zask, J. (2010). La politique comme expérimentation. In J. Dewey *Le public et ses problèmes* (p. 10-65). Paris : Gallimard.
- Zask, J. (2011). *Participer: essai sur les formes démocratiques de la participation*. Latresne: le Bord de l'eau.
- Zask, J. (2015). *Introduction à John Dewey*. Paris: La Découverte.
- Zetlaoui-Léger, J. (2013a). « *L'implication des habitants dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne* ». Programme CDE-APR 2008-2009, (p. 356).
- Zetlaoui-Léger, J. (2013b). Redécouvrir les du Designs Methods Movement. *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, (28), 57-70.

Documents institutionnels

Association des Directeurs Généraux des Communautés de France & Assemblée des communautés de France (2015). *L'intercommunalité à la recherche de son second souffle, Enquête prospective*, Paris.

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. France, France. Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (2003). *Le schéma de cohérence territoriale SCoT, contenu et méthodes* (p. 110). Lyon : CERTU.

Fédération des Parcs naturels régionaux (2011). *Conduire une démarche prospective par le paysage dans un Parc naturel régional*, Paris.

Fédération des Parcs naturels régionaux (2013). *Guide Référentiel des métiers des PNR*, Paris.

Fédération des Parcs naturels régionaux & Fédération nationale des SCoT (2017). *SCoT et transpositions pertinentes des chartes de Parcs. Un exercice d'intelligence collective*, Paris.

Parc naturel régional des Baronnies Provençales (2013), Charte de Parc 2013-2025.

Parc naturel régional de Chartreuse (2008), Charte de Parc 2008-2019.

Parc naturel régional du Haut-Jura (2010), Charte de Parc 2010-2022.

Parc naturel régional du Haut-Jura (2011), Rapport d'activité.

Parc naturel régional du Livradois-Forez (2010), Charte de Parc 2010-2022.

Parc naturel régional du Livradois-Forez (2010), Rapport d'activité.

Parc naturel régional du Massif des Bauges (2007), Charte de Parc 2007-2019.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (2013), Charte de Parc 2013-2025

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (2011), Rapport d'activité 2001-2011, 10 ans d'action dans le PNR des Monts d'Ardèche.

Parc naturel régional du Pilat (2013), Charte de Parc 2013-2025.

Parc naturel régional du Pilat (2013), Evaluation de la Charte « Objectif 2010 ».

Parc naturel régional du Pilat (2013), Rapport d'activité 2012 du PNR du Pilat.

Parc naturel régional du Vercors (2008), Charte de Parc 2008-2020.

TABLES ET INDEX

Sigles et abréviations

CAUE : Conseil d'Architecture, d'urbanisme, et d'environnement
CALB : Communauté d'agglomération Gand Lac
CCCA : Communauté de communes du Canton d'Albens
CCCS : Communauté de communes Coeur de Savoie
CCPV : Communauté de communes du Pays de Vernoux
CCT : Communauté de communes du Trièves
DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DDT : Direction départementale des Territoires
DDE/DRI : Direction départementales de l'Équipement/Direction des Routes et Infrastructures
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie
OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
PNR : Parc naturel régional
PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
SADD : Schéma intercommunal d'aménagement et de développement durable
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SIAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'espace

DPP : Démarche paysagère participative
MPP : Mission paysagère participative
CM : Chargé de mission

Logique Esthétique* : modalité participative poursuivant comme « bien commun » le « bien-être »
Logique Structure* : modalité participative poursuivant comme « bien commun » les ressources territoriales
Logique Gouvernance* : modalité participative poursuivant comme « bien commun » le pouvoir et la prise de décision partagée

Table des figures

Figure 1 - Photos de paysage des quatre cas d'étude	27
Figure 2 - Cartes de localisation des quatre cas études	28
Figure 3 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : une évolution conjointe du régime d'action institutionnel et du régime d'action habitant comme principe de la territorialisation. Déroulement général.	32
Figure 4 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Définitions empiriques et a priori (chapitre 1).	40
Figure 5 - Paradigme choisi pour l'évaluation du paysage dans la thèse d'A. Sauter (2011).	47
Figure 6 - Le schème de l'enquête, d'après Dewey (1967). Désveaux, 2019.	60
Figure 7 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Régimes d'action des PNR, conditions de la DPP (chapitre 2)	80
Figure 8 - Organigramme du PNR des Monts d'Ardèche, 2018.	107
Figure 9 - Travail institutionnel et travail de terrain des chargés de mission. Désveaux, 2019.	112
Figure 10 - Place du SCoT dans l'ordonnancement juridique (Ministère de l'égalité, des territoires et du logement, 2013), d'après un schéma de l'AURG/ADEME.	120
Figure 11 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Questionnements et enjeux de la participation (chapitre 3)	130
Figure 12 - L'articulation entre DPP et MPP.	169
Figure 13 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : méthode de la DPP validée au fil de l'expérimentation (chapitre 4)	172
Figure 14 - Nombre de postes de CM « paysage-urbanisme » dans les PNR de Rhône-Alpes par année. Désveaux, 2019.	181
Figure 15 - Formation d'origine des chargés de mission « paysage-urbanisme ». Désveaux, 2019....	181
Figure 16 - Processus de codage et de catégorisation du premier échantillon de MPP. Désveaux, 2019.	195
Figure 17 - Organisation générale de la thèse	204
Figure 18 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : l'hypothèse des turbulences (chapitre 5)	218
Figure 19 - Formes des interactions « groupe/individus » de la sphère institutionnelle. Désveaux, 2019.	231
Figure 20 - Formes des interactions « groupe/individus » de la sphère habitante. Désveaux, 2019.	232
Figure 21 - Formes des interactions « groupe/unités » de la sphère matérielle. Désveaux, 2019.	233
Figure 22 - Photos du four à pain et du bain de pied dans l'espace public de Saint-Jean-en-Royans. D'après l'article « Deux ou trois choses que je sais d'elle », par Messu (2011).	236
Figure 23 - Archive, Musée SAAM ; Photographie de G. Gorgoni, 1966, © Christo et Jeanne-Claude. Source. Christo : Running Fence, Sonoma & Martin Counties, California 1972-76, New York : Editions Harry N. Abrams, 1978.	239
Figure 24 - Localisation des cols et gorges remarquables du PNR de Chartreuse, 2014.	246
Figure 25 - Photos du dispositif de participation : atelier public. Etude d'une OAP sur Gruffy, 2015.	248
Figure 26 - Diapos extraites du CR de la réunion publique n°3, OAP de Gruffy, présentées le 8 juillet 2015.	250
Figure 27 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Mécanisme d'innovation paysagère, l'éthique professionnelle comme condition préalable (chapitre 6)	258
Figure 28 - Simple et double boucle d'apprentissage, d'après Argyris. Pesqueux, 2004.	290
Figure 29 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Mécanisme d'innovation paysagère (chapitre 7)	300

Figure 30 - Etude de cas de quatre Missions paysagères participative (MPP) à dimension intercommunale.....	303
Figure 31 - Les SIAGE dans un emboîtement d'outils de planification. D'après la charte 2013-2025 du PNR des Monts d'Ardèche.....	305
Figure 32- Périmètre d'étude du SIAGE du Pays de Vernoux.....	306
Figure 33 - La chaîne trajective des « prédications » ou chaîne trajective des modalités participatives du Plan de paysage de l'Albanais savoyard. Désveaux, 2019.....	345
Figure 34 - Un régime d'action institutionnel transformé et enrichi par le cadre d'interaction des MPPc. Désveaux, 2019.	349
Figure 35 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Deuxième mécanisme d'innovation paysagère (chapitre 8)	360
Figure 36 - Cartographie collective, Atelier 6 : une illustration de la posture ethnométhodologique.	371
Figure 37 - Séance de collage sur la « Grande carte », Atelier 1.	373
Figure 38 - Repérage des points sensibles (positifs et négatifs), synthèse de la production cartographique collective, Atelier 1.	374
Figure 39 - Configuration de l'atelier : les cartes postales suspendues à un fil à linge, Atelier 1.....	378
Figure 40 - Visite de terrain, la fruitière de Saint-Ours, Atelier 2.....	383
Figure 41 - Processus de détermination des enveloppes à bâtir à Trévignin, « slides de présentation », Atelier 5.....	390
Figure 42 - Les enveloppes à bâtir à Trévignin, « slides de présentation » de l'Atelier 5.	391
Figure 43 - Carte-Maquette symbolique du territoire, Atelier 7.....	393
Figure 44 - Visite de terrain, nouveau lotissement à Saint-Ours, Atelier 2.....	399
Figure 45 - Visite de terrain, « Coulée verte » au Montcel, Atelier 2.	404
Figure 46 - Photo aérienne : question de la limite entre agriculture et urbanisation au Montcel.....	405
Figure 47 - Photo montage de projet aménagement paysager de la fruitière de Saint-Ours.	411
Figure 48 - Proposition de perspective sur l'entrée de Bassa. CR Atelier « activation ».	416
Figure 49 - Projet en coupe sur Bassa. CR Atelier "activation".	416
Figure 50 - Simulation des hauteurs de bâtis : l'idée d'une intervention artistique avortée. Participants sur la crête, lieu d'intervention envisagée initialement, Atelier 2.	421
Figure 51 - Visite de terrain : repérage des arbres remarquables et du relief sur Saint-Offenge, Atelier 2.	429
Figure 52 - Organisation du site et principes d'accès, circulation, vues	430
Figure 53 - Organisation du site et principes d'accès, circulation, vues	430
Figure 54 - Deuxième scénario : distribution homogène d'habitats individuels.....	430
Figure 55 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : Le projet de paysage comme conjonction de deux mécanismes d'innovation paysagère (Conclusion du chapitre 8).....	442
Figure 56 - Un régime d'action habitant transformé et enrichi par le cadre d'interaction des MPPd. Désveaux, 2019.	443
Figure 57 - La territorialisation comme combinaison de la MPPc et de la MPPd. Bilan de deux postures ethnométhodologiques. Désveaux, 2019.....	445
Figure 58 - Bilan - La territorialisation comme mécanisme d'interaction du régime d'action institutionnel et habitant, transformé et enrichi par deux cadres d'interaction : MPPc et MPPd. Désveaux, 2019.	447
Figure 59 - D'un cadre d'interactions à l'autre (DPP) : L'évaluation du projet de paysage (chapitre 9)	450
Figure 60 - Premier modèle d'innovation paysagère : hybridation de la logique paysagère et de la logique territoriale par une hybridation des modalités participatives. Désveaux, 2019.....	496
Figure 61 - Deuxième modèle d'innovation paysagère : hybridation de la logique paysagère et de la logique territoriale par un cadre d'interaction considérant les « débordements ». Désveaux, 2019. ...	504

Table des tableaux

Tableau 1 - Les différents cadres épistémologiques du paysage. Désveaux, 2019.	52
Tableau 2 - Logique paysagère (« privée ») et logique territoriale (« privée ») : les différents régimes d'expériences individuelles. Désveaux, 2019.	74
Tableau 3 - Les PNR avant/après la Loi Paysage de 1993. Désveaux, 2019.	87
Tableau 4 - Thématiques liées au paysage dans les mesures de chartes des PNR de Rhône-Alpes, d'après Désveaux (2011).	91
Tableau 5 - Semaine type d'un chargé de mission "paysage-urbanisme". Cadre routinier lié à l'institution VS travail de terrain d'un « métier flou ». Désveaux, 2019.	105
Tableau 6 - Les politiques publiques du paysage dans les PNR. D'après Lajarge & Roux, 2002, p. 73, complété par Désveaux, 2019.	109
Tableau 7 - Typologie des interventions (pour, avec, par le paysage) et modes dominants de participation. D'après Lazzeri, Balu, Chiappero, Latz, & Mésini, 2015.	147
Tableau 8 - Contributions des différents champs disciplinaires au concept de "participation". Désveaux, 2019.	148
Tableau 9 - Parcs naturels régionaux (PNR) et Parcs nationaux de la Région Rhône-Alpes. D'après Cartographie des 51 PNR de France, Fédération des PNR, 2015, Désveaux, 2019.	177
Tableau 10 - Dates de création et dates des chartes des PNR et PN de la Région Rhône-Alpes. Désveaux, 2019.	177
Tableau 11 - Intitulés des missions des CM « paysage-urbanisme » dans les PNR de Rhône-Alpes. Désveaux, 2019.	180
Tableau 12 - Premiers recueils de matériaux : 25 missions de CM « paysage-urbanisme ». Désveaux, 2019.	194
Tableau 13 - Corpus et méthodes d'analyse. Désveaux, 2019.	205
Tableau 14 - Missions des PNR liées à des politiques publiques. Désveaux, 2019.	224
Tableau 15 - Régime d'action collective, typologie du groupe (composantes). D'après Zask, 2011.	226
Tableau 16 - Régime d'action collective, typologie de l'individu. D'après Zask, 2011.	228
Tableau 17 - Régime d'action collective, typologie du groupe (fonctionnalité). D'après Zask, 2011.	229
Tableau 18 - Catégorisation de trois modalités participatives. Désveaux, 2019.	254
Tableau 19 - Le cadre d'interaction des missions de PNR : trois régimes d'expérience. Désveaux, 2019.	255
Tableau 20 - Degrés d'attitudes adaptatives. D'après Argyris et Schön, Désveaux, 2019.	292
Tableau 21 - Éléments de codage : thématiques déterminant les catégories de l'éthique professionnelle. Désveaux, 2019.	294
Tableau 22 - Quatre attitudes adaptatives ou niveau d'apprentissage. Désveaux, 2019.	295
Tableau 23 - Les 4 facettes de l'éthique professionnelle. Désveaux, 2019.	296
Tableau 24 - Typologie d'attachement : état stable et leviers d'instabilité. Désveaux, 2019.	437
Tableau 25 - Forme d'attachements tirés de la MPP - appartenant à la logique paysagère ou territoriale. Désveaux, 2019.	438
Tableau 26 - Typologie des hybridations débordantes - Modalité de pensée et émergence d'un public. Désveaux, 2019.	440
Tableau 27 - Equivalence entre l'innovation socio-technique (d'après Latour) et innovation paysagère. Désveaux, 2019.	477

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	5
Financement de la recherche.....	9
SOMMAIRE.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	13
A. Contexte.....	15
A.1. La participation des acteurs locaux : un des fondements des Parcs naturels régionaux	15
A.2. La participation habitante : quelles actions pour les chargés de mission ?.....	15
A.3. Les PNR face aux réformes territoriales : vers de l’innovation en terme de participation ...	17
B. Objectifs, question de recherche, cadre théorique et hypothèse.....	19
B.1. Objectifs scientifiques : la « territorialisation » comme recherche de l’articulation et de l’enrichissement réciproque de deux régimes d’action : l’un institutionnel, l’autre habitant.....	19
Une définition renouvelée de la territorialisation	19
B.2. Question centrale de la recherche : les démarches participatives paysagères comme accompagnement de la territorialisation.....	20
B.3. Cadre théorique.....	20
B.4. Hypothèse : le paysage comme outil de participation et de transformation des politiques d’aménagement.....	22
C. Méthodologie.....	23
C.1. Expérimenter des démarches paysagères participatives avec les Communautés de communes	23
C.2. Construire une expérimentation sur la base de plusieurs expériences	25
C.3. Une troisième posture : celle du chercheur prenant de la distance avec les démarches paysagères participatives	25
C.4. Les terrains.....	26
D. L’organisation de la thèse	29
PARTIE I- Cadre problématique. Hybrider logique paysagère et logique territoriale dans différents cadres d’interaction. La Démarche paysagère participative (DPP) comme enquête pragmatique.....	35
Introduction de la Partie I – Cadre problématique	37
Chapitre 1 – Le paysage comme logique d’action : la pensée pragmatique pour définir le projet de paysage.....	39
Introduction du chapitre 1.....	41
1.1. L’arrivée du cadre pragmatique en paysage - Evolution des cadres de pensée autour du paysage	42
1.1.1. Le paysage dans un cadre de pensée culturaliste (jusqu’aux années 1980).....	42
1.1.2. Le paysage dans un cadre de pensée constructiviste et réaliste (les années 1990).....	43
1.1.3. Le paysage : les premiers retours d’une analyse de l’action collective et des politiques publiques de paysage (années 2000) – prolongation d’un cadre culturaliste.	44
Quelques jalons sur l’histoire des politiques publiques.....	45
Politiques publiques : la nécessité d’une évaluation	46
L’évolution vers un cadre interactionnisme – cas des programmes de recherche financés par le ministère français.....	48
1.1.4. L’attention portée aux logiques d’action : le paysage dans le cadre d’une pensée pragmatique ? (2010).....	49

1.1.5. Bilan : une pensée pragmatique qui s'inscrit dans l'évolution historique des cadres de pensée du paysage	52
1.2. Le pragmatisme de Dewey : la théorie de l'enquête comme fondement de la logique.	53
1.2.1. Le pragmatisme de Dewey	53
1.2.2. Qu'est-ce qu'une enquête ?	54
1.2.3. Le schème de l'enquête.....	55
La situation indéterminée	56
L'institution d'un problème et les déterminations de la solution du problème : un « mouvement d'unification »	57
La reconstitution organisée des expériences : vers une « situation unifiée »	60
Bilan – Proposition de synthèse du « schème de l'enquête »	60
1.2.4. L'objet de la logique et ses applications (<i>l'enquête sociale</i>)	61
L'objet de la logique : un principe d'établissement de la connaissance	61
1.3. La logique paysagère de sens commun.....	62
1.3.1 L'habitant comme enquêteur.....	62
Les relations sensibles	63
L'usage des lieux.....	63
Les interactions entre éléments physiques.....	63
Les capacités transformatrices.....	64
1.3.2 Le concepteur comme enquêteur : abstraction et imagination de la portée expérimentale.	65
1.3.3. L'habitant – flâneur : cas particulier.....	66
1.3.4 L'élus – enquêteur : représentant d'une communauté d'habitants - enquêtrice ?	67
Relations sensibles	67
L'usage des lieux.....	67
Les interactions entre éléments physiques.....	67
Les capacités transformatrices.....	68
1.3.5 <i>Prendre part</i> à la logique paysagère : première définition de la participation.	68
1.3.6 La logique paysagère face à une autre logique spatiale : la <i>logique territoriale</i>	68
1.4. La logique territoriale de sens commun.....	69
1.4.1. Le <i>gestionnaire de ressources</i> comme <i>enquêteur</i>	69
Relations techniques « exploitation/production » : révélation des ressources.....	69
Les éléments physiques : interaction concurrentielle (territorialité protectrice/conquérante).....	70
Les éléments physiques : Interaction synergique (territorialité symbiotique)	70
Capacités transformatrices.....	70
1.4.2. Le <i>projet de territoire</i> comme enquête (logique abductive / intentionnalité).....	71
1.4.3. Le citoyen comme enquêteur ?.....	71
1.4.4. <i>Prendre part</i> à la logique territoriale : deuxième définition de la participation.	72
1.4.5. Bilan - logique paysagère et logique territoriale : deux régimes d'expérience.....	74
Conclusion du chapitre 1 – Situation dans le champ de la recherche	77

Chapitre 2 – Les Parcs naturels régionaux : une capacité à s’adapter et à mettre en lien différents régimes d’action.....	79
Introduction du chapitre 2.....	81
2.1. Les PNR – une culture territoriale en adéquation avec la culture du paysage.....	82
2.1.1 Un régime d’action à la pointe de la question paysagère : une coévolution des pratiques et des cadres de pensée du paysage.....	82
Aux origines des PNR.....	82
Les vagues de création de Parcs : différentes ères, différents cadres de pensée du paysage.	83
Le paysage dans un cadre de pensée naturaliste et culturaliste	84
Le paysage dans un cadre de pensée constructiviste et réaliste	84
Le paysage dans un cadre de pensée de l’action publique	85
Le paysage : retour à un cadre naturaliste, cadre stabilisé ou nouveau cadre ?	88
2.1.2 Un régime d’action aux teneurs territoriales : la territorialisation des PNR par instrumentalisation du paysage.	88
La définition d’un projet de développement territorial comme critère d’éligibilité	89
Paysage – outil révélateur de ressources.....	89
Paysage – outil révélateur d’identité et d’appartenance.....	90
Planification et gestion des ressources sur un territoire : retour à un paysage externalisé.	90
2.1.3 Un régime d’action adaptable : une mise en œuvre de la charte en fonction des moyens et des réseaux d’acteurs.....	90
2.1.4 Les PNR dans le cadre institutionnel de l’administration territoriale française : flexibilité et repositionnement dans les vagues de réformes territoriales.....	96
La gouvernance spécifique des territoires de PNR.....	96
Juridicisation des PNR : du paysage à l’urbanisme.....	98
2.2. Les Chargés de mission (CM) « urbanisme et paysage » – des médiateurs	102
2.2.1. La mission des CM « paysage-urbanisme » dans l’organisation des équipes de PNR et l’application de leur charte	102
Les chargés de mission : entre travail institutionnel et travail de terrain (statut fixe et/ou métier flou).....	102
Les CM « paysage-urbanisme » comme lien entre différentes missions.....	105
Le CM urbanisme/paysage dans l’organigramme.....	106
2.2.2. Les actions des CM paysage-urbanisme.....	107
Spécificité du CM « paysage-urbanisme » – mission institutionnelle transversale ou mission de terrain ?	107
2.2.3. Le duo CM / Bureau d’étude (BE): ajustement des politiques publiques du paysage et opérationnalités	113
Mission « paysage-urbanisme » : le management d’un vaste projet spatial ?	113
Le rôle des BE comme extension du rôle des CM	115
Composition des BE.....	116

2.3. Regard sur les réformes territoriales de 2014 : évolution du rôle des CM dans les PNR ?.	116
2.3.1 Loi SRU, Grenelle de l'environnement : vers les dispositions de la loi Alur	117
2.3.2 Le SCoT et la création d'une hiérarchie des documents d'urbanisme	119
Disparition des COS	122
Objectifs de qualités paysagères.....	123
Conclusion du chapitre 2 – Ouverture des champs d'action pour les CM / BE	126
Chapitre 3 – L'ingénierie participative comme modélisation d'une hybridation entre logique paysagère et logique territoriale.....	129
Introduction du chapitre 3.....	131
3.1. La participation : contributions des sciences du territoire et des sciences du paysage.....	132
3.1.1. La participation : au-delà du processus délibératif ?	132
Participation et démocratie.....	132
Démocratie participative : les contributions de la « démocratie environnementale » - le contexte d'une société aménagiste.	133
3.1.2. La participation : contribution des sciences du territoire	134
Les sciences du territoire : à l'origine, le développement territorial et local	135
L'ingénierie territoriale : les dispositifs de la conduite de projet en pratique.....	136
La concertation comme modèles d'itinéraires : jeu de coordination et de pouvoir dans l'élaboration d'un projet.	137
Modèle spatiale et Paysage comme outils de médiation.	138
3.1.3. La participation : contribution des sciences <i>du milieu</i> et des sciences <i>du paysage</i>	140
Les sciences du milieu	140
L'habitant : porteur d'une dimension sensible, paysagère, esthétique.....	141
L'entrée de la dimension esthétique dans la question environnementale.....	143
La science du paysage : l'engagement esthétique chez les concepteurs.....	143
L'entrée de la dimension esthétique et participative en urbanisme	145
La co-conception – la participation créative	146
3.1.4. Bilan – Les théories de la participation : différents champs d'influence	148
3.2. Coexistence de mondes pluriels.....	150
3.2.1. Une matérialité paysagère qui rassemble des mondes pluriels.....	150
Matérialité spatiale / Cadre matériel	150
3.2.2. Coexistence de « mondes » : les différentes expériences de la réalité	151
3.2.3. Méconnaissance entre les mondes qui coexistent – la nécessité du paysage commun comme enquête collective	152
L'enquête sociale (ou publique) – l'idée de démocratie participative selon Dewey	153
Le paysage comme enquête ? Prolongement des idées de Dewey : de la démocratie participative à la cosmopolitique paysagère.....	155
3.3. La DPP (Démarche paysagère participative) comme enquête : organiser l'interaction des mondes par l'ingénierie participative	156
3.3.1. Organiser l'interaction des mondes dans les PNR : les missions des CM/BE.....	156
Logiques territoriales, logiques paysagère : héritages des disciplines et des méthodes....	156

Le duo : Chargé de mission et bureau d'étude concepteurs.....	156
3.3.2. Le pragmatisme théorique et le pragmatisme comportemental : lever l'ambiguïté de la double enquête.	157
La posture du chercheur parmi les membres d'une communauté d'enquêteurs	157
3.3.3. DPP : objet du chercheur.....	158
Le contrat CIFRE : premier élément de l'énoncé scientifique	158
Paysage et participation : objets initiaux indifférenciés des DPP	159
Relations entre la DPP et la MPP : une enquête sur des enquêtes.....	159
3.3.4. Les MPP (missions paysagères participatives) instruments de politique procédurale : transformation du système d'acteurs par l'action en train de se faire.....	159
Les MPP (Missions paysagères participatives) : l'expérimentation d'une communauté d'enquêteurs	159
Paysage et participation : ambiguïté des termes dans les MPP.....	160
Les MPP comme expérimentation : les principes	161
Les MPP comme expérimentation en pratique : naissance d'environnements sociaux hétéroclites.....	163
Les MPP comme politiques procédurales : instrument de l'action publique	166
Conclusion du chapitre 3 – L'articulation entre les MPP et les DPP : une posture de recherche pour la résolution pragmatique de l'hypothèse.....	168
Chapitre 4 – Méthodologie pour une recherche pragmatique dans le réseau des PNR de Rhône-Alpes : l'organisation de la thèse	171
Introduction du chapitre 4.....	173
4.1. Cadre de travail du chercheur - le contexte de l'expérimentation	174
4.1.1. Les PNR, territoires d'expérimentation : le cadre institutionnel de la thèse CIFRE.....	174
L'« expérimentation » énoncée par décret.....	174
Le dispositif CIFRE – un dispositif adapté à l'enquête collective, donc au projet de paysage	174
Une CIFRE sur le réseau des PNR et PN de Rhône-Alpes : spécificité de l'échelle d'expérimentation.....	175
4.1.2. Présentation du terrain : réseau des PNR et PN.	176
Les ères de création de PNR.....	177
Contexte en 2014 des PNR dans le déroulé de leurs chartes.....	178
La place des CM « paysage - urbanisme ».....	179
4.1.3. Calendrier de la thèse.....	182
4.2. Les influences méthodologiques.....	183
4.2.1. Le pragmatisme : l'expérimentation ou l'enquête comme méthode	183
4.2.2. La grounded theory	185
4.2.3. L'ethnométhodologie	187
Définitions et origines de l'ethnométhodologie	187
La complémentarité de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie	188

« Rendre compte » de ces trois postures ethnométhodologiques : la posture du chercheur	192
4.3. Mouvement de pensée de la recherche pragmatique : les 5 postures du chercheur qui organisent la thèse.....	192
4.3.1. Catégoriser les MPP: une parenté avec la grounded theory.	193
Initier l'enquête du chercheur : la DPP	193
Appliquer les principes de la grounded theory pour catégoriser les premiers troubles et malaises des MPP	194
4.3.2. La mise en œuvre de MPP cadrée (MPPc) : une première modélisation issue de l'expérimentation des CM/BE	196
L'enquête du chercheur induit une enquête des praticiens : DPP induit MPPc	196
Nouvelle posture : dans la peau d'un CM - le « chercheur – expérimentateur »	197
Nos différents statuts de CM.....	197
Les nouveaux matériaux collectés :	197
Analyser des contenus de matériaux en évolution : la transformation du dispositif MPP.	198
Recherches complémentaires	198
4.3.3. Les MPP comme situation d'apprentissage : catégorisation d'une éthique par un codage à visée théorique	198
Une nouvelle posture : le « chercheur-complice et distancié » - la réalisation d'entretiens.	199
Analyse des entretiens retranscrits : codage à visée théorique	199
4.3.4. De la MPPc à la MPP débordante (MPPd) : une modélisation interprétative – la nécessité d'une approche d'ethnométhodologie	199
Limite de première modélisation (MPPc) : nouvel objectif de recherche	199
L'enquête du chercheur induit l'enquête d'une communauté d'enquêteurs incluant les habitants : DPP induit MPPd	200
L'approche ethnométhodologique.....	200
MPPd : Collecte des données et restitution	201
Conclusion : l'articulation MPPc/MPPd : des principes qui font écho à la grounded theory	202
4.3.5. DPP : Quelles recommandations pour les CM/BE ? La posture d'évaluateur	202
L'ouverture possible vers une évaluation des MPPc et un perfectionnement.....	202
5ème et ultime posture : le « chercheur-évaluateur »	202
4.3.6. Synthèse : organisation de la thèse et corpus des matériaux collectés.....	204
Conclusion du chapitre 4 – deux modélisations, deux parties.....	206
Conclusion de la Partie I	209
PARTIE II – Cadrage des turbulences générées par les dispositifs participatifs des CM/BE : Les Missions paysagères participatives cadrées (MPPc)	213
Introduction de la Partie II	215
Chapitre 5 – Turbulences diffusées par les CM : la typicité de l'ingénierie participative dans les MPP.....	217

Introduction du chapitre 5.....	219
5.1. Un état initial des pratiques des CM : quatre grandes typologies de stratégie de l'action...	220
5.1.1. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement des politiques de l'habitat	221
5.1.2. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement d'une politique touristique et culturelle.....	221
5.1.3. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement d'une politique du patrimoine naturel et culturel autour des structures paysagères.....	222
5.1.4. L'action paysage-urbanisme : l'accompagnement de nouveaux projets de territoire .	222
5.1.5. Communication et pédagogie : activités transversales et complémentaires	223
5.1.6. Tableau de synthèse : stratégie, échelle, politique publique.....	224
5.2. Les régimes d'action collective – définitions d'après la grille de J. Zask) : une nouvelle piste pour saisir la nature des MPP	224
Prendre part / contribuer / bénéficier : une lecture articulée.....	224
5.2.1. Typologie du groupe à partir de ses composantes : premier critère de définition du régime d'action collective	225
5.2.2. Typologie de l'individu à partir de son activité : deuxième critère de définition du régime d'action collective	226
L'individu comme personne, élément du mécanisme du régime d'actions collectives.....	226
L'individuation, indice de régime d'actions collectives.....	227
La prise de responsabilité, autre indice de régimes d'action collective.....	227
5.2.3. Typologie du groupe à partir de ses fonctionnalités : troisième critère de définition du régime d'action collective	228
5.3 Régimes d'action collective de trois « sphères » : l'institution PNR, la communauté habitante, la matérialité paysagère.....	230
5.3.1. Première sphère : l'institution PNR.....	230
Qui sont les <i>individus</i> qui font vivre <i>l'institution</i> ?	230
5.3.2. Deuxième sphère : la communauté (paysagère) habitante	231
5.3.3. Troisième sphère : la matérialité paysagère	232
5.4. Trois modalités participatives : outils et méthodes d'interactions entre différents régimes d'action collective.....	234
5.4.1. L'interaction « communauté habitante / matérialité » : <i>le cas d'une démarche artistique à Saint-Jean-en-Royans</i>	234
Une démarche artistique pour définir des enjeux préalables en vue d'une révision de PLU	234
Du « four à pain » au « bain de pied » : présentation de deux cas d'interaction entre sphère matérielle et sphère habitante.....	235
Une modalité participative définie par une attention portée à l'expérience sensible du corps	237
Créer une place publique d'hiver : cas d'interaction entre sphère matérielle et sphère habitante pondérées par une sphère institutionnelle	238
Une modalité participative définie par la réalisation d'une œuvre artistique reflet d'une sphère institutionnelle cachée (des correspondances avec l'art relationnel)	239
Bilan : une première modalité participative : logique Esthétique*	240

5.4.2. L'interaction « institution / matérialité » - <i>Le cas d'une étude de valorisation des « 13 cols et gorges remarquables » de Chartreuse</i>	241
Organiser les interférences de la sphère institutionnelle et matérielle	242
Bilan : une deuxième modalité participative : logique Structure*	244
5.4.3. L'interaction « institution / communauté habitante » - <i>Le cas d'une étude pré-opérationnelle à Gruffy</i>	245
Définir les sites de l'étude : évolution de la sphère « institutionnelle » par interaction avec la sphère matérielle.....	245
Les différents enjeux de l'étude : comment la sphère institutionnelle engendre les interactions avec la sphère habitante	247
Interaction entre la sphère institutionnelle et la sphère habitante : un dispositif peu enclin à faire « prendre part »... ..	248
Bénéficiaire / Recevoir une part : Comment l'institution accueille et se transforme ?.....	251
Bilan : logique Gouvernance*, une modalité participative issue de l'interaction entre sphère habitante et sphère institutionnelle.....	251
Conclusion du chapitre 5 – Trois modalités participatives	253
Chapitre 6 – L'éthique professionnelle : boussole pour l'action en situation turbulente.....	257
Introduction du chapitre 6.....	259
6.1. L'éthique des professionnels en action - définitions.....	260
6.1.1 Notion d'éthique : valeurs et praxis	260
Logique et éthique.....	260
Éthique aristotélicienne	260
6.1.2 <i>Éthique du paysage ou éthique paysagiste</i>	263
Quels liens entre éthique et paysage ?	263
Relation entre éthique et pratique	266
6.1.3 L'éthique du paysage : une inspiration dans les théories américaines du <i>planning</i>	266
Éthique professionnelle chez les planners : une éthique des formes urbaines.....	266
Articulation entre les deux éthiques : première piste dans les notions d'anticipation et de responsabilité chez John Forester	267
6.1.4 L'éthique paysagiste dans les formations professionnelles	268
La matérialité.....	269
L'aspect social et la notion de bienséance du paysage.	269
Le beau, la proportion et l'ornement.....	269
6.1.5 La croisée entre éthique du paysage et éthique paysagiste : malaise ou innovation ?.	270
Éthique professionnelle : pratique de l'anticipation à deux temporalités.....	270
Malaise ou innovation ?	270
6.2. Une éthique des professionnels à quatre facettes : grille d'analyse des moteurs de changement.....	271
6.2.1 Méthode adoptée : le codage à visée théorique	271
6.2.2 Proposition de codage : les quatre facettes de l'éthique professionnelle.....	272

L'éthique paysagiste à visée thématique (PT).....	272
L'éthique du paysage à visée thématique (TT).....	276
L'éthique paysagiste à « visée médiatrice » (PM).....	278
L'éthique du paysage à visée médiatrice (TM).....	283
6.2.3 Proposition de codage : attitudes adaptatives des CM/BE.....	289
Les théories de l'apprentissage organisationnel d'Argyris et Schön – clés d'entrées	289
Attitude adaptative des CM/BE : catégories	291
6.2.4 Bilan - grilles de codage.....	294
Conclusion du chapitre 6 – l'éthique professionnelle des CM/BE – éthique à quatre facettes ..	296
Chapitre 7 – Comment les CM/BE innove en situation « turbulente » : 4 études de MPP intercommunales	299
Introduction du chapitre 7.....	301
7.1. Modèle Structure* <i>bousculé</i> – le cas du Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE) du Pays de Vernoux	304
7.1.1. Le contexte des SIAGE – une MPP de type Structure* ?.....	304
Les SIAGE inscrits dans la nouvelle charte du PNR : Sphère institutionnelle et matérielle fragile.....	304
Emergence de l'action - Relations avec les élus des communautés de communes	305
Une modalité participative de type Structure* mise en évidence dans le cahier des charges	306
Une modalité participative de type Esthétique* : énoncé caché	307
7.1.2. Situations turbulentes et adaptation des CM/BE.....	307
Le déroulement de l'étude : l'intégration progressive de l'Esthétique*	307
L'outil : « rando SIAGE »	307
L'atelier scénarios : sortir des chiffres... tendre vers un univers de vie	308
Proposition de théâtre forum	310
Changement de modalités participatives : des CM qui prennent le relais du BE	311
7.1.3. Bilan : le SIAGE – innovation dans le modèle Structure*	312
7.2. Modèle Esthétique* <i>bousculé</i> – Le cas du Plan de Paysage du Trièves.....	313
7.2.1. Le contexte du Plan de paysage, des techniciens qui « veillent » aux projets de territoire	313
Emergence de l'action - des techniciens relais dans une période d'instabilité institutionnelle	313
Le Trièves, territoire mille fois arpenté – comment rendre des actions opérationnelles ?	315
7.2.2. Situation turbulente : rendre appropriables des projets de territoire par l'ajustement d'une modalité participative Esthétique*.....	315
Evaluation des projets de territoire par des modalités participatives Esthétiques : l'atelier carte sur table.....	316
Un modèle Esthétique* pour sortir le projet de territoire inscrit dans la « boîte noire » ?	317
Efficacité des jeux de rôles : entre imaginaire, prise de conscience et organisation.....	319

Vers l'abandon d'une posture de concepteur ? Retour à une lecture première des « motifs paysagers »	320
Marges d'apprentissage - le modèle Esthétique* face à l'émergence de nouvelles thématiques de projet de territoire	321
7.2.3. Bilan – Le Plan de paysage du Trièves – innovations et marges d'apprentissage dans le modèle Esthétique*	323
7.3. Modèle hybridé par « transcodage » – Le cas du Plan paysager prospectif du Piémont des Bauges/Combe de Savoie	324
7.3.1. Le contexte de la MPP Combe de Savoie/Piémonts des Bauges	324
7.3.2. Organiser une forme de « transcodage » dans la nouvelle MPP	325
7.3.3. Une Grande Carte de 9 mètres de long comme outil de transcodage.....	327
Réalisation de la Grande Carte : les choix de représentations comme recherche d'hybridation	327
La quête de données à reporter sur la grande carte : indices de « <i>dégradation</i> des instruments »	328
7.3.4. Transcodage au cours des ateliers qui se répondent.....	329
« Destabiliser » les instruments : le site de la gare à Montmélian	329
Cheminement au travers des régimes de connaissances et de pratiques : atelier autour de la redéfinition des « coupures vertes »	330
Bilan sur les ateliers qui se font écho autour des coupures vertes.....	333
7.3.5. Bilan : Plan de paysage de l'Albanais savoyard – innovation dans l'hybridation entre Esthétique* et Structure*	333
7.4. Le Plan de paysage de l'Albanais savoyard – Validation d'une méthode et présentation d'un idéal-type de MPP.....	335
7.4.1. La trame des MPP : fabrication d'une <i>chaîne de trajections</i>	336
Substrat, prédicat, trajection : détour par les concepts de la mésologie d'Augustin Berque	336
7.4.2. <i>Contexte du Plan de Paysage de l'Albanais savoyard : anticiper l'intégration d'instruments et de « prédictions » déjà existantes</i>	338
Une révision de charte de PNR dans un futur proche et délibération de PLUi.....	338
7.4.3. Instaurer des « prises » d'incrémentation : l'articulation des neuf ateliers	339
Le BE « animateur » : une équipe restreinte.....	339
De « la récolte » (Atelier 1 du 17/07/2015) au « parcours » (Atelier 2 du 25/11/2015) : quelles prises ?	340
Du « parcours » aux « débats » (Atelier 3 du 02/12/2015) : quelles « prises » ?	340
Des « débats » à la « sélection de sites exploratoires » (Atelier 4 : « Bulles sur carte » du 16/12/2015) : quelles prises ?	341
« Les activations – Exploration » (Atelier 5 du 27/01/2016) et (Atelier 6 du 10/02/2016)	341
Des « sites exploratoires » au « Plan » : l'Atelier croisé entre le Plan de paysage et le PLUi (Atelier Bonus « PLUi » du 06/04/2016) et « Plan de paysage » (Atelier du 01/06/2016) .	342

Du « Plan de paysage » au « Plan d'action » (Atelier 8 du 6/07/2016) et (Atelier 9 du 9/10/2016) : quelles « prises » ?	343
7.4.4. Bilan : un idéal type défini par sa trame incrémentale ou sa « chaîne de trajections »	344
Conclusion du chapitre 7 – La MPPc comme résultat d'une expérimentation de quatre MPP : une hybridation cadrée de la logique paysagère et de la logique territoriale.....	347
Conclusion de la Partie II.....	351
PARTIE III – Transformation des MPP par la capacité créative du public – les MPP débordantes (MPPd)	355
Introduction de la Partie III.....	357
Chapitre 8 – Typologie des « hybridations débordantes »- les MPPd comme modélisation interprétative	359
Introduction du chapitre 8.....	361
8.1. Quand le public « déborde » du cadre de la MPPc : comment repérer la capacité productive du public ?	362
8.1.1. L'attachement : l'incarnation du projet de paysage par les habitants.....	362
L'attachement : une relation médiale ou interactionniste	362
L'attachement : comme relation entre un « public » et la « vie publique des choses »	363
8.1.2. Les « débordements » : la distinction d'un environnement « modélisé » (la MPPc) et d'un environnement quotidien qui le « surpasse »	364
Darwinisme et enquête sociale	364
Les MPP : double nature de l'environnement.....	365
L'articulation entre l'environnement modélisé de la MPP et l'environnement quotidien : l'expérimentation pragmatiste.....	365
Phase active et phase passive de l'expérience : nature des actions.....	366
8.2. Situation 1 : « Si mes cousins de Paris venaient... ».....	373
8.2.1. Description de la situation.....	373
8.2.2. « Affects » et « sécurité émotionnelle » (lisibilité du territoire) comme attachements	374
Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »	374
Repérer les types d'attachement liés aux logiques paysagère et territoriale : « Affects » et « sécurité émotionnelle ».....	375
8.2.3. Des observations conjointes comme mode d'hybridation ? 1 ^{er} type : hybridation par « phénotypage ».....	376
Bilan de l'activité du public	377
8.3. Situation 2 : « Votre territoire en diaporama photographique »	378
8.3.1. Description de la situation.....	378
8.3.2. « Lutte de survie » et « archétypes » comme attachements.....	379
Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »	379
Repérer les types d'attachement liés aux logiques paysagère et territoriale : « Lutte de survie » et « formes archétypales »	379
8.3.3. Un système de transfert comme mode d'hybridation ? 2 ^{ème} type : hybridation par « greffe »	380
Bilan de l'activité du public	381

8.4. Situation 3 : « Couac à la fruitière de Trévignin ».....	382
8.4.1. Description de la situation.....	382
8.4.2. Le « symbole » et la « lutte de survie » comme attachement	383
Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »	383
Repérage des types d'attachement liés aux logiques paysagères et structures.....	383
8.4.3. Une identification des postures multiples comme mode d'hybridation ? 3 ^{ème} type : hybridation par « <i>Chromatographie</i> ».....	384
Bilan pour l'activité du public.....	385
8.5. Situation 4 : « Esquiver le site de Boissonnet en tant que site exploratoire »	386
8.5.1. Description de la situation.....	386
Moment 1 : sur le terrain – l'évocation d'un lotissement en projet.....	386
Moment 2 : le choix des « sites exploratoires ».....	387
Moment 3 : différentes façons d'aborder Trévignin.....	389
8.5.2. Une diversité d'« attachements esthétiques » et des attachements tabous : la « propriété », les « divisions foncières ».....	393
Repérage du caractère imprévisible et des « débordements »	393
Repérer la logique paysagère et la logique territoriale.....	395
8.5.3. Une temporisation comme mode d'hybridation ? 4 ^{ème} type : hybridation par « <i>inhibition</i> ».....	396
Bilan pour l'action du public.....	397
8.6. Situation 5 : « Le chemin piéton à Saint-Ours : un oubli ? ».....	398
8.6.1. Description de la situation.....	398
8.6.2. L'« artisanat » et le sentiment de « faire corps » comme attachements	399
Repérage du caractère imprévisible et des débordements	399
Repérer la logique paysagère et la logique territoriale : « artisanat » et « appartenance à un système organique » comme modalité d'attachement	400
8.6.3. L'adaptation des techniques comme mode d'hybridation ? 5 ^{ème} type : hybridation par « <i>décalcomanie</i> ».....	400
Bilan pour l'activité du public.....	402
8.7. Situation 6 : « Visite saugrenue des bords d'une coulée verte »	403
8.7.1. Description de la situation.....	403
Moment 1 – Visite de terrain	403
Moment 2 – Esquisse	405
Moment 3 – Appropriation des idées par les participants.....	405
8.7.2. « Etonnement » et « identité » comme attachement	406
Repérage du caractère imprévisible de la situation et des débordements	406
Repérer les attachements liés à la logique paysagère et la logique territoriale : « étonnement » et « identité »	406
8.7.3. « Décodage » comme mode d'hybridation ? 6 ^{ème} type : hybridation par « <i>pixellisation</i> »	408
8.8. Situation 7 : « Les fruitières : intérêt isolé ou intérêt groupé ? ».....	411

8.8.1. Description de la situation.....	411
Moment 1 – La fruitière de Trévignin : les propositions	411
Moment 2 – Passage devant la fruitière de Saint-Offenge	412
Moment 3 – La fruitière de Saint-Ours : détournement et élargissement d’un site de projet	413
Moment 4 – Le réseau des fruitières : un parcours ?	416
8.8.2. « Imaginaire » et « responsabilité » comme attachements.....	417
Les risques de l’esquisse.....	417
Dispersion des motivations et des intérêts : l’espace public comme remédiation	417
Apparition ou disparition d’opportunités	418
Repérer les attachements liés aux logiques paysagère et territoriale.....	418
8.8.3. Assemblage et réajustements comme mode d’hybridation ? 7 ^{ème} type : hybridation par « patchworking »	419
Bilan pour l’activité du public.....	420
8.9. Situation 8 : « L’intervention artistique : un risque ? »	420
8.9.1. Description de la situation.....	421
8.9.2. « Habitude », « contemplation », « secret » et « pouvoir » comme attachements	423
Repérage du caractère imprévisible de la situation et des « débordements »	423
La covisibilité : éviter le piège d’une logique territoriale qui serait figée par une esthétique contemplative.....	423
Intervention artistique : empreintes ou révélateurs d’empreintes ?	425
8.9.3. 8 ^{ème} type : hybridation par « imprégnation » : la justification et la considération du temps.....	426
Bilan pour l’activité du public.....	427
8.10. Situation 9 : « L’avenir du quartier de la Plesse à Saint-Offenge ».....	428
8.10.1. Description de la situation.....	428
8.10.2. « Convoitise », « Lâcher prise », et « persévérance » comme attachement	431
Rôle des experts : bloqueurs ou facilitateurs ?	431
La collecte d’expériences : logique paysagère et logique territoriale sans distinction.....	432
Le transfert des techniques d’experts et l’importance des coordinateurs de projets.....	432
8.10.3. Coordination des expertises dans le temps comme mode d’hybridation : 9 ^{ème} type - hybridation par « piquetage » :.....	433
Bilan pour l’activité du public.....	434
8.11. Conclusion et bilan sur les hybridations débordantes.....	435
8.11.1. Tableau récapitulatif d’une typologie des attachements	435
8.11.2. Tableau récapitulatif des 9 cas d’hybridation : un <i>public</i> qui invente sa façon de penser et d’agir.....	439
Conclusion du chapitre 8 – Le croisement de deux modèles d’innovation paysagère (MPPc et MPPd) pour appuyer la territorialisation	441
Lecture de la représentation graphique.....	445
Interpréter le tableau pour saisir le processus de territorialisation	445

Chapitre 9 – Trois pistes pour tendre vers une trajectoire de l’innovation paysagère qui enracine le projet	449
Introduction du chapitre 9.....	451
9.1. Piste 1 – Organiser l’ « observation » – favoriser l’association d’une hétérogénéité d’attachements au paysage	453
9.1.1. Favoriser l’association d’une hétérogénéité d’attachements : « les hasards », la liberté d’expression et de réaction.....	454
9.1.2. Favoriser l’association d’une hétérogénéité d’attachements : « la provocation » : révéler les conflits, ouvrir les négociations.....	455
9.1.3. Favoriser l’association d’une hétérogénéité d’attachement : « les transferts » : mise en place d’outils de croisement des intérêts	456
9.1.4. Bilan de la piste 1 : Un projet qui « gagne en réalité » par attraction des différents acteurs « impactés ».....	458
9.2. Piste 2 – Générer de la compréhension : donner de la plasticité au projet	460
9.2.1. Donner de la plasticité au projet : temporiser et intégrer de nouveaux paramètres...	461
9.2.2. Donner de la plasticité au projet : faire une évaluation des possibilités techniques et de l’acceptabilité sociale	463
9.2.3. Donner de la plasticité au projet : fabriquer ensemble un intérêt commun.....	465
9.2.4. Bilan de la piste 2 : La plasticité du projet pour stabiliser une conjoncture d’intérêts.	468
9.3. Piste 3 – Inciter la « composition » : Irréversibilisation progressive du projet	470
9.3.1. Irréversibilisation progressive : spécifier et responsabiliser.	471
9.3.2. Irréversibilisation progressive : justifier et inscrire dans le temps long.....	472
9.3.3. Irréversibilisation progressive : reproduire, diffuser, coordonner.....	473
9.3.4. Bilan piste 3 : l’irréversibilisation progressive : vers la concrétisation du projet ?	474
9.4. Bilan - Les balises de la DPP : une trajectoire de l’innovation	476
Conclusion de la Partie III	479
CONCLUSION DE LA THESE	483
A. Démarche de la recherche et résultats	485
Résultat 1 : Des Parcs naturels régionaux (PNR) qui s’adaptent au nouveau référentiel territorial : de nouvelles relations aux communautés de communes concrétisées par les Missions paysagères participatives (MPP).	488
1.a. Des PNR : une capacité à s’adapter et à mettre en lien différents régimes d’action.....	488
1.b. Des PNR qui transfèrent leurs valeurs aux communautés de communes : l’invention de MPP	489
Résultat 2 : Des MPP (missions paysagères participatives) sources de turbulences mais aussi de situations d’apprentissage pour les CM/BE.....	490
2.a. Trois modalités participatives dont la réunion hétéroclite crée des turbulences	491
2.b. Une éthique professionnelle qui guide l’action	492
2.c. Une éthique professionnelle qui évolue pour ajuster et transformer l’articulation des modalités participatives.	492
2.d. Les Missions paysagères participatives « cadrées » (MPPc), un produit de la relation entre éthique professionnelle et modalités participatives : première innovation paysagère	493
En synthèse de ces premiers résultats : une première forme d’innovation paysagère qui modélise l’articulation possible entre logique paysagère et logique territoriale	496
Résultat 3 : Des Missions paysagères participatives cadrées (MPPc) qui déclenchent des débordements fructueux.....	497
3.a. Des débordements qui dévoilent une diversité d’attachements.....	497

3.b. Les MPPd, produit d'un <i>public</i> qui réarticule ses attachements : deuxième innovation paysagère.	498
En synthèse de ces seconds résultats : une deuxième forme d'innovation paysagère pour modéliser l'articulation de la logique paysagère et de la logique territoriale	502
Pour conclure : une nouvelle définition de la territorialisation qui exige la considération de deux modèles d'innovation paysagère.....	505
B. Des propositions méthodologiques comme seconde lecture de notre travail de recherche	507
Le pragmatisme : un lien entre théorie et pratique. <i>Pour qui et par qui ?</i>	507
Les contraintes : la difficulté de l'écriture pour présenter les résultats	508
Des solutions pour saisir ces « objet-méthodologiques ».....	509
L' « enquête pragmatique » menée à différentes échelles : proposition d'une approche additive des savoirs.....	509
L'enquête pragmatique et les « <i>praticiens réflexifs</i> »	510
Le pragmatisme et l'ethnométhodologie : des approches complémentaires.....	512
Pour conclure : le chercheur, médiateur entre les « mondes d'expérience » ?	513
BIBLIOGRAPHIE	515
TABLES ET INDEX	533
Sigles et abréviations	533
Table des figures	535
Table des tableaux.....	537
TABLE DES MATIERES	539
RESUMÉ	555

RESUMÉ

Cette thèse porte sur l'innovation paysagère *dans et par* les Parcs naturels régionaux (PNR) de la région Rhône-Alpes. Le paysage y est considéré comme une matérialité en projet, négocié dans des processus d'interactions entre des individus pris dans des logiques d'action distinctes. Nous démontrons comment les chargés de mission des PNR inventent à partir de démarches participatives paysagères une manière originale d'hybrider deux des formes que prennent ces régimes d'action : la logique territoriale et la logique paysagère. Ce processus contribuerait à favoriser la territorialisation des nouvelles Communautés de communes. L'originalité de cette thèse repose sur la posture pragmatique qui y est adoptée : les démarches paysagères participatives sont analysées au cours même de leur expérimentation : elles prennent la forme d'une enquête telle que la définit John Dewey, transformatrice des mondes en même temps qu'elle transforme leurs enquêteurs.

ABSTRACT

This thesis deals with landscape innovation *within and by* the Regional Natural Parks in the Rhône-Alpes region (France). Landscape is captured as a materiality under construction negotiated along interaction processes between individuals engaged in distinct action logics. The research underlines how Regional Natural Parks' staff invent imaginative ways to hybridize two of these action regimes (a territorial logic and a landscape one) using participatory landscape procedures. This dynamic tends to favor the territorial anchorage of the new groupings of municipalities. The originality of the thesis emerges from the adopted pragmatic posture: participatory landscape procedures are analyzed along with their own experimentation. They take on the form of an inquiry as defined by John Dewey, transforming worlds as well as investigators at the same time.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Aménagement de l'espace, Urbanisme**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Gentiane Désveaux

Thèse dirigée par Jacques Lolive, Directeur de recherche CNRS,
laboratoire Pacte et codirigée par Romain Lajarge, Maître de Conférences
HdR, Université de Grenoble Alpes

préparée au sein du Laboratoire Pacte (UMR 5194)
dans l'École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire

DEMARCHES PAYSAGÈRES PARTICIPATIVES : HYBRIDER LES LOGIQUES PAYSAGÈRES ET TERRITORIALES POUR APPUYER LA TERRITORIALISATION

**Une enquête pragmatique sur les transformations
institutionnelles et sociales dans les Parcs naturels
régionaux de Rhône-Alpes**

TOME 2 : ANNEXES

Thèse soutenue publiquement le **26 mars 2019**,
devant le jury composé de :

M. Jacques LOLIVE

Directeur de recherche CNRS, laboratoire Pacte, UGA, Directeur

M. Romain LAJARGE

Professeur HDR, ENSA Grenoble, Co-directeur

Mme Yvette LAZZERI

Professeure HDR, université Aix-Marseille, Rapportrice

M. Vincent PIVETEAU

Professeur HDR, directeur de l'ENSP Versailles, Rapporteur

M. Olivier GAUDIN

Maître de conférences, École de la nature et du paysage de Blois,
Examineur

M. Simon PAILLET

Architecte, Parc naturel régional du Massif des Bauges, Examineur

Mme Jodelle ZETLAOUI-LÉGER

Professeure HDR, ENSA Paris la Villette, Présidente

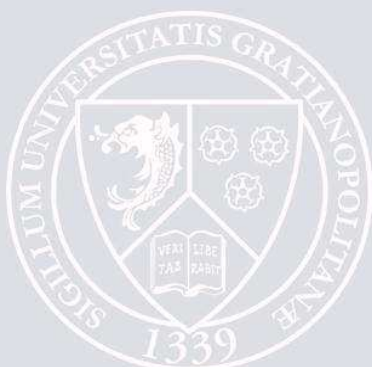


TABLE DES ANNEXES

TABLE DES ANNEXES.....	3
ANNEXE 1 - ENTRETIENS	5
Entretien n°1 - CM (Catherine Maurin) - SIAGE du Pays de Vernoux.....	7
Entretien n°2 - CT (Charline Tisseran) - SIAGE du Pays de Vernoux.....	21
Entretien n°3 - CM (Christian Marret) - Plan paysage Combe de Savoie	29
Entretien n°4 - CT (Carole Mounier) - Plan de paysage de la CC du Trièves	45
Entretien n°5 - BE (Benoît Evrard) - Plan de paysage de la Combe de Savoie et de l'Albanais savoyard.....	61
Entretien n°6 - BE (Brune Estella) - Plan de paysage la Combe de Savoie.....	71
Entretien n°7 - BE (Basile Espinosa) - Plan de paysage de la Combe de Savoie.....	93
Entretien n°8 - BE (Béatrice Espinet) - Plan de paysage de la Combe de Savoie	109
Entretien n°9 - CM (Cyril Montfort) - Plan de paysage de la CC du Trièves.....	125
Entretien n°10 - BE (Bruno Euler) – Plan de paysage de la CC du Trièves	139
Entretien n°11 - BE (Bénédicte Echelard) – Plan de paysage de la CC du Trièves.....	153
Entretien n°12 - CT (Chantal Tournier) - Plan de paysage de la CC du Trièves	173
Retranscription du théâtre-forum (Plan paysage de la combe de Savoie/piémonts des Bauges)	189
Retranscription (CR) - Commission Aménagement du PNR du Massif des Bauges du 27 Mai 2016.	211
ANNEXE 2 - CARNET ETHNOMETHODOLOGIQUE.....	217
Note aux lecteurs	219
CARNET DE TERRAIN de la MPP1 : Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE) de la communauté de communes du Pays de Vernoux.....	221
1. SIAGE – Contexte de l'étude	221
2. Le Pays de Vernoux – Court encart sur le contexte géographique	223
3. Déclencher une situation de turbulence : introduction de l'Esthétique* par la CM/BE.....	226
4. Le recrutement du BE : le début des remous	228
5. Atelier « Rando SIAGE » : participation sur le terrain du 21 septembre 2013.....	231
6. Atelier « scénarios » : sortir des chiffres... tendre vers un univers de vie	233
7. Atelier « Proposition de théâtre forum »	239
8. La réunion publique du 4 mars 2014 : une farce ?	241
9. Tout est bien qui finit bien ? Une dernière réunion publique satisfaisante	241
10. Note de synthèse sur les premiers résultats des ateliers	245
11. Plan d'action du SIAGE.....	246
CARNET DE TERRAIN de la MPP2 : Le cas du Plan de Paysage de la CC du Trièves	247
1. Contexte - des techniciens qui « veillent » sur la Structure* - période électorale	247
2. Le Trièves – court encart sur le contexte géographique	249
3. Perplexité chez le BE : Reproduire une étude faite il y a dix ans ou renforcer la logique Esthétique* ?	252
4. L'Atelier Carte sur Table (le 27 mai 2014) - Une évaluation du territoire par une esthétique « établie ».	254
5. Préparation des Ateliers suivant « boîte noire » des CM/BE, filtre d'un nouveau modèle Esthétique* ..	257
6. Atelier n°1 « Accueillir » - Illustrer des éléments de la Structure* par une Esthétique* « en construction » - appel à l'imaginaire.	259
7. Atelier n°2 « Reconquérir les paysage du Trièves » - Vers l'abandon d'une posture de concepteur ? Le BE s'intéresse d'abord aux « motifs paysagers »	267
8. Atelier n°3 « Habiter le Trièves : la qualité paysagère au quotidien », le modèle Esthétique* ... ce qui résiste	273
9. Atelier n°4 « Paysage et urbanisme : quels outils pour préparer l'avenir ? » - le modèle Esthétique* face à l'émergence de nouvelles thématiques	275
10. Notes de Bilan : Plan de paysage du Trièves – innovation dans le modèle Esthétique*	280
CARNET DE TERRAIN de la MPP3 - Le cas du Plan paysager prospectif du Piémont des Bauges/Combe de Savoie	283
1. Moments opportuns ou inopportuns – le contexte de la MPP Combe de Savoie/Piémonts des Bauges.....	283
2. La Combe de Savoie – court encart sur le contexte institutionnel et géographique	286
3. La prise en main par le BE et exigence du cahier des charges : début du transcodage	289
4. Une Grande Carte de 9 mètres de long	291
5. Organisation des Ateliers : deux temps.....	296
6. Les sites de projets : le site de la gare de Montmélian, « déstabiliser » les instruments.....	298
7. Atelier autour de la redéfinition des « coupures vertes » : cheminement au travers des régimes de connaissance et de pratiques	299
8. Le théâtre forum comme outil de transcodage	306

9. Notes de Bilan : Plan de paysage de l'albanais Savoyard – innovation dans l'hybridation entre Esthétique* et Structure*	315
10. Plan d'actions.....	316
CARNET DE TERRAIN de la MPP4 – Plan de paysage de l'Albanais savoyard/piémont du Revard - Validation d'une méthode et présentation d'un idéal-type de MPP	317
1. Préparation des Ateliers.....	317
2. L'Albanais savoyard– contexte institutionnel et géographique.....	318
3. Calendrier et organisation des Ateliers	320
4. Atelier 1 : La récolte (17/07/2015).....	322
5. Atelier 2 : Le parcours (25/11/2015).....	322
6. Atelier 3 : Les débats (02/12/2015)	325
7. Atelier 4 : La sélection des sites exploratoires – « bulles sur carte » (16/12/2015).....	326
8. Atelier 5 : Les activations - Exploration 1 (27/01/2016).....	327
9. Atelier 6 : Les activations - Exploration 2 (10/02/2016).....	327
10. Atelier croisé du Plan de paysage et du PLUI (Atelier Bonus « PLUI » du 06/04/2016).....	328
11. Atelier 7 : Cartographie - « Le plan paysage » (01/06/2016).....	328
12. Atelier 8 : Plan d'action (6/07/2016)	329
13. Atelier 9 : Bilan - Fiches actions (atelier du 9/10/2016).....	336

ANNEXE 1 - ENTRETIENS

Entretien n°1- CM (Catherine Maurin) - SIAGE du Pays de Vernoux

[Entretien avec Catherine Maurin, chargée de mission « paysage-urbanisme » au PNR des Monts d'Ardèche en charge de l'accompagnement du SIAGE du Pays de Vernoux. Le 11/07/2016. *L'entretien à lieu par téléphone. L'enquêtrice présente brièvement le déroulé de l'entretien. L'ensemble des noms propres ont été substitué par des pseudonymes*]

[4.32]

- Par rapport à mon arrivée au Parc, effectivement c'était sur la révision de la charte après, il y avait un besoin en urbanisme : avec qu'une personne et beaucoup de boulot... C'est pour ça que naturellement on m'a remise sur un poste urba-paysage.

- **[G.] : Sur ta formation ?**

- Ma formation initiale, aménagement du territoire et environnement et puis un DESS donc l'équivalent d'un master sur les paysages en région méditerranéenne. À l'époque, c'était à Aix en Provence, c'était une antenne de l'ENSP qui était imaginée d'abord sur Aix en Provence et puis après qui s'est déplacée à Marseille. Donc là avec l'approche « grand paysage », et voilà ce qui m'a permis aussi de pouvoir postuler, enfin de pouvoir être en capacité d'intégrer ce poste qui ont été créés au Parc de chargée de mission paysage-urbanisme.

- **[G.] : OK. Comme tu as été sur la révision de la charte, est-ce que tu peux me dire comment l'idée du SIAGE est arrivée ?**

- Alors, l'idée dans la charte était de favoriser les démarches intercommunales. En fait de réfléchir à des projets de territoire, voilà. Enfin moi par rapport à ce que j'avais pu faire avant le Parc, en bureau d'étude, j'avais pu travailler sur plusieurs démarches intercommunales, voire de Pays, surtout de pays, de pays de type « plan de paysage », voilà. J'avais travaillé sur trois plans de paysage à l'échelle de pays, ça, alors de 78 à 148 communes, voilà.

- **[G.] : Quels pays c'étaient ?**

- Il y avait le pays du Thouarcé, l'ouest lyonnais et puis le pays SOGREA, et aussi le Parc Loire Anjou-Touraine, qui avait mené un plan de paysage et environnement à l'échelle du Parc et en prévision de la révision de sa charte. Donc, c'est un document cadre qui a aussi alimenté la rédaction de leur charte. Tous les blocs diagrammes que j'avais fait dans le cadre de ce plan de paysage avaient été utilisés du coup directement pour la charte du Parc, voilà. Et, donc avec Christian qui était déjà chargé de mission urbanisme, paysage et architecture, à l'époque, on s'était dit que c'était important de pouvoir favoriser ce type de démarche. Sachant que ce type de démarche, c'était quelque chose de complémentaire, en prévision des documents d'urbanisme pour qu'il y ait justement ce dialogue à l'échelle supra-communale, et que (cela) puisse faire travailler les élus à de plus large échelle, voilà. Surtout des thématiques « aménagement du territoire ». Du coup, en brassant à la fois, bon, c'est le paysage au sens large, au sens transversal en fait, de la démarche. Donc ce qui nous a amené à travailler réellement le projet de territoire avec tous ses aspect socio-économiques, culturels, historiques, euh... voilà, enfin toutes les composantes et, euh, donc d'inscrire ça dans la charte, c'était aussi pouvoir... pouvoir un peu accompagner l'installation, enfin la montée en compétence des com de com parce que... Enfin, pas la montée en compétence à proprement parler, mais je veux dire... Les communautés de communes en Ardèche étaient encore à l'époque de taille restreinte, hein, comparées au nouveau schéma intercommunal. À l'époque du coup, c'étaient des structures qui se mettaient en place, qui avaient plus une logique de service en fait, euh, de gestion de certaines compétences, ... euh, aux déchets, ... bon voilà. Donc on sentait bien qu'en Ardèche il y allait avoir une évolution dans... qui avait déjà eu aussi par ailleurs... Enfin, moi que j'avais déjà vu par ailleurs dans les différentes expériences de bureau d'étude, voilà cette culture de la réflexion supra-communale qui n'était pas encore très bien établie en Ardèche, il fallait accompagner, inciter. Et c'était un type d'outils qui était assez opportun pour accompagner tout doucement les élus à... vers des changements législatifs qu'on pressentait. En fait, on n'y était pas encore, au PLUI, mais on le sentait venir, puis Christian, lui par ailleurs avait eu écho des schémas d'aménagement et de développement durable qui avaient été faits dans les Bauges (SADD), voilà. C'était un peu dans ce contexte là qu'on a inscrit dans la charte ce type de méthodes.

- **[G.] : À ce moment-là les élus, les gens que vous rencontrez, voyaient un peu ce que c'était, ou ?**

- Je sais pas, je sais pas si tout le monde réalisait ce que c'était... si tout le monde a pris la peine de lire en long, en large en travers la charte, [rire]... certains élus étaient au courant, hein, certains élus étaient... plus avertis que d'autres, hein, je suppose, mais donc ça pas été mis sur la table lors des discussions, lors des séminaires, ils avaient d'autres sujet de préoccupation sur lesquels ils focalisaient, voilà... Voilà, quoi. Je ne sais pas quoi te dire à ce propos-là, parce que ça n'a pas du tout été des sujets focalisant lors des discussions « Charte ».

- **[G.] : Et par rapport aux collègues ?**

- C'est-à-dire, par rapport aux collègues ? Il n'y avait que Christian et moi qui nous occupions de notre fiche. Ici c'est tellement sectorisé, tellement cloisonné, que chacun à le nez sur son propre guidon, et sur ses actions. Donc, voilà... et ne relit surtout pas les fiches des autres.

- [G.] : *[rire]* oui...

- Enfin, la répartition du travail ici, c'est comme ça. Voilà, oui, bon, oui, on a fait des explications en réunion de service ou en réunion d'équipe... pour présenter la démarche du SIAGE, pour impliquer, mais ça, c'est quand on l'a mis en œuvre avec les trois SIAGE.

- [G.] : **Sur les trois SIAGE qui ont été lancés, je me demandais comment a été choisi un peu sur le territoire... Pourquoi Aubenas Vals, Vinobre, et Pays de Vernoux, c'est ça ?**

- Oui, alors c'est déjà via les plans de coopération. Déjà... via notre coup de pouce urbanisme. Le coup de pouce, c'est un type d'appel à projet, où dans chaque thématique on suggère un type d'attitude, un type de prestation qui peut être accompagné financièrement et physiquement par le Parc.

- [G.] : **Du coup, la coopération existait avant les communautés de communes ?**

- Non, non, les plans de coopérations, ils sont nés aussi au moment de la révision de la charte, pendant la révision de la charte. Donc, voilà. Si tu veux, dans l'ordre : la charte et les plans de coopération, via après les plans de coopération. Quand on allé voir les Com de com, on leur disait : « Voilà dans notre outil de panel de projets, on a un coup de pouce urbanisme qui vous accompagne financièrement et techniquement à l'échelle supra communale, donc en éventuelle préparation d'un document d'urbanisme à l'échelle interco, mais parce que c'est aussi une façon pour vous de réfléchir à votre politique d'ensemble, de territoire, et puis, vos politiques sectorielles avec vos programmes d'action et toutes les différentes thématiques que ça peut toucher, voilà.

[G.] - **Et donc c'est comme ça que les communes ont réagi ?**

- Et du coup, voilà. Le pays de Vernoux. Moi j'étais référente « plan de coopéré, pays de Vernoux », donc on en a largement discuté. Donc, ils étaient partants, euh... Aubenas Vals, Vinobre, pareil : ils ont répondu aux coups de pouce. Ils ont répondu au coup de pouce. Voilà.

- [G.] : **Et pour les communes, c'était des présentations en conseil, ou juste de l'information ?**

- En conseil, dans l'ordre des comités syndicaux, on faisait toujours des présentations des coups de pouce : la philosophie, quelle était... quelle pouvait être la plus-value du Parc dans ce type d'action. Donc voilà à chaque fois, en gros, on ouvre l'appétit aux communes et aux communautés de communes, en fait, pour leur dire il y a ce type de démarche qu'on accompagne, voilà.

- [G.] : **Lors de la charte, les interco étaient impliqués ?**

- Lors de la charte, il y avait les conférences des EPCI qui convoquaient chaque année, une fois par an les intercommunalités. On a profité de ces réunions là pour créer des moments révision de la charte. Et par contre, après, sur tous les ateliers, les séminaires, les com de com étaient systématiquement invitées. Mais il y avait des moments spécifiques, les conférences EPCI qui ont été mobilisées pour les différentes parties de la charte, et en l'occurrence les plans de coopération. C'est devenu une formule, une façon de travailler plus directement, et de façon plus opérationnelle et plus en proximité avec les com de com. L'institution de ces outils de pilotage, - je pense que c'est plus un outil de pilotage qu'autre chose - c'est un plan de coopération. C'est... c'était la fédération en fait, qui en avait... qui avait commencé à faire état de premiers plans de coopé dans le Maine et Loire. Voilà, qui avait fait des ateliers que moi, j'avais suivi quand j'étais chargée de la révision de la charte. Via la fédé, j'avais vu ce type de démarche, et ça a été suggéré. Puis après ça a évolué. Puis dans le cadre de Leader, ça devenait de plus en plus indispensable de travailler avec les communautés de communes. C'était pas du tout une habitude du Parc jusqu'alors. D'ailleurs, il a fallu faire changer un peu les façons de voir et les façons de travailler des CM de ce point de vue-là. Mais voilà, au fur et à mesure ça a pris forme. Donc, après, il y a eu des référents plans de coopération qui est Clara Mangin qui a été missionnée sur une mission de proximité (proximité territoriale, je crois qu'ils ont appelé ça) qui coordonne, si tu veux, les différents plans de coopération.

- [G.] : **Elle coordonne ...**

- Voilà, qui a un regard d'ensemble sur l'évolution... sur l'évolution de cette démarche, sur les outils qu'on met à disposition, sur nos façons de faire, sur les deux trois réunions habituelles : faire connaissance, les projets communs, signature d'un programme d'action puis réunion après de bilan puis de reconduite.

- [G.] : **C'est comme ça que sont nés les SIAGE ?**

- Alors, voilà les SIAGE, ils sont nés dans ce contexte-là, nouvelle méthode de travail avec les communautés de communes, formalisées dans les plans de coopération, et euh, un coup de pouce urbanisme, qui propose une réflexion urbanistique, un projet urbain à l'échelle intercommunale.

- [G.] : **Et là, le financement est partagé entre ? Le coût des études, le fond venait... ?**

- Là, le coût c'était 50 / 50, ouais. De souvenir, oui.

- [G.] : **Au niveau du Parc, c'était la Région ?**

- Oui, oui, c'était essentiellement la Région. Oui, parce qu'on avait justement eu une réunion avec les techniciens Région pour expliquer notre démarche : qu'est ce que c'était qu'un SIAGE : c'était pas du PLUi, c'était préparer bien en amont avec les élus ces réflexions en mode projet, à l'échelle intercommunale. Donc, ça, on l'avait bien expliqué à nos financeurs, pour qu'ils rentrent dans la danse, voilà, pour qu'ils soient partie prenante.

- [G.] : **Il n'y avait pas de LEADER sur la thématique du paysage à ce moment là ?**

- Sur la thématique SIAGE, de souvenir, non.

[19 :20].

- **[G.] : Si l'on revient sur le SIAGE de la com com du Pays de Vernoux, sur la révision, il y a une des communes qui a intégré le Parc ?**

- Mmm, non.

- **[G.] : Elles sont toutes dans les Parcs ?**

- Non non, il y a 4 communes sur les 7 qui sont dans le Parc.

- **[G.] : Oui, oui, c'est ça, mais il me semblait que sur les 4, il y en avait une récemment intégrée.**

- Non, non. Non le périmètre n'a pas bougé, alors euh... attends que je reprenne sur le périmètre, ça n'a pas bougé. « Enclave intégré ». Ah si, tu as raison, carrément. En fait, Vernoux-en-Vivarais était avant une ville-porte, j'avais oublié, c'était un des secteurs d'extension. Du coup, elle est devenue commune-Parc entière.

- **[G.] : Mmm.**

- Et c'est vraiment qu'entre Saint-Jean-Chambre et Vernoux, il y avait Saint-Apollinaire-de-Rias qui est devenu commune-Parc.

- **[G.] : Je me disais que le fait que ces communes-là qui venaient d'intégrer le Parc avaient plus une volonté de travailler avec le Parc, qu'il y avait une motivation.**

- Oui, oui, oui. Le SIAGE est venu juste après la révision de la charte, donc je pense qu'ils étaient dans cette dynamique là, oui, effectivement.

- **[G.] : On a commencé à parler du contexte. Est-ce que tu te rappelles des éléments clés du cahier des charges et du montage du cahier des charges ? Comment ça a été fait ? Est-ce que c'était surtout le Parc qui portait ? Y a-t-il eu des échanges avec les élus ? Avec la com com ?**

- Attends, je vais le rouvrir pour l'avoir sous les yeux. Il y a eu énormément d'échanges.

- **[G.] : Entre qui et qui ?**

- Alors on a créé un comité de pilotage, qui réunissait com de com, Parc, le CAUE aussi, la chambre d'agriculture au départ, et puis le pays, qui était à l'époque CDRA Valdac.

- **[G.] : Pourquoi tu dis la chambre d'agriculture, « au départ » ?**

- Parce qu'après, ils n'étaient plus très présents, invités, mais plus très présents, parce que, en fait, eux aussi avait postulé [*soupir*]. Voilà. Là on s'est un peu retrouvé bête parce qu'on ne pensait pas qu'ils postuleraient, ils ont postulé comme un bureau d'étude.

- **[G.] : Ah d'accord.**

- Donc, ça posait un petit souci. En plus, ils n'ont pas été retenus. Leur proposition ne correspondait pas tout à fait non plus. En partie, mais pas totalement, il y a eu quelques frictions. Ils étaient là quand même lors des comités de pilotage dans le suivi. Il y a eu un premier comité de pilotage, lors de la commande, si tu veux, et après il y avait les comités de pilotage du suivi de la commande, qu'on a élargi pour mettre tout le monde.

- **[G.] : C'est vrai que c'est spécifique d'avoir un commanditaire qui répond.**

- Nous, il nous semblait important que la chambre soit partie prenante dans la rédaction de la commande. Par ce que [*éternuement*] l'un des éléments phares de la charte, c'est la préservation des terres agricoles face à l'étalement urbain. C'était un des enjeux qu'on souhaitait mettre en avant dans la commande du SIAGE. C'est pour ça qu'on avait associé la chambre d'agriculture, dans les échanges et la réaction du cahier des charges. La rédaction du cahier des charges, c'est nous qui l'avons faite. Après, sur cette première proposition, on l'a soumis à la com de com, à ce premier comité de pilotage avec le CAUE et le CDDRA parce qu'il était porteur du SCOT. C'était Cyrielle Martial, qui était chargée de mission SCot, préfiguration du SCoT. Nous, c'est le SCoT qu'on a associé dans le cadre de cette démarche, pour que dès le départ, il y ait cette perspective-là.

- **[G.] : Il y avait des élus de la com com ?** Ah Oui, oui, oui, oui. Bien sur.

- **[G.] : C'était qui, les mêmes présents aux réunions ?**

- De mémoire, il y avait le président, Monsieur Royer, il y avait Madame Joëlle Bonnet qui était aussi élue-Parc, déléguée-Parc. Voilà, Monsieur Bonacci qui était là aussi, Monsieur Clot.

- **[G.] : Ce sont des élus délégués au Parc ?**

- Non, pas forcément. Mais des élus de la com de com qui ont souhaité être bien présents.

- **[G.] : Toutes les communes étaient représentées ?**

- Dans le montage de la commande, non, c'étaient les volontaires. Après, par contre, toutes les communes lors des comités de pilotage de suivi de la démarche, là oui, chaque commune avait son représentant. Tout le monde était invité systématiquement.

- **[G.] : Ce qui m'avait intéressé, c'est qu'il y avait une démarche un peu participative dans la commande. Tu te souviens comment c'était vu ou imaginé au départ ?**

- La dimension participative faisait partie de la commande, après, - je la reprends sous les yeux : « Enjeux pressentis de la commande du Parc », d'accord... Donc, là, on avait mis en évidence... je peux te le renvoyer ?

- **[G.] : Je l'ai.**

- D'accord, parce que, donc, on avait mis en évidence les enjeux de maîtrise de l'urbanisation, préservation de l'environnement et du cadre de vie, création et renforcement de coopération avec les territoires ruraux voisins, et tu vois, ces trois grands enjeux. Et ils ont vraiment été débattus et définis avec les premiers comités de pilotage

« montage de la commande ». Donc ça, c'est vraiment la communauté de communes avec notre soutien pour leur faire dire sur quoi ils avaient envie de mettre l'accent. Donc ça, c'était vraiment les trois enjeux définis et pressentis par les élus. Maintien et accueil de la population sur les territoires ruraux. Tout ça, c'était en regard des enjeux de la charte aussi. On faisait le lien entre ce qui était évolution choisie des paysages, intégration des enjeux énergétiques et climatiques, maintien d'une activité agricole pérenne, mobilisation de la ressource en bois, qualité de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, voilà. Donc ça c'était, les 1, 2, 3, 4, 5, 6, ... enjeux phares qui étaient un peu la colonne vertébrale de la commande du SIAGE. Alors on avait bien dit que d'autres enjeux pouvaient être retenus au cours de la réalisation du SIAGE en fonction du débat et des validations au fil de l'eau. Mais il y avait déjà une attention et des attentes très ciblées.

- **[G.] : Alors du coup, sur le choix du bureau d'étude ?**

- Oui, alors par rapport à ta question sur la conduite de la démarche participative, dans le cahier des charges on avait inscrit un chapitre de méthode générale de conduite du projet, avec un certain nombre d'attentes sur le volet technique et des attentes sur le volet animation. Et là, on avait précisé que tout ce qui était gouvernance, et le fait que le SIAGE fasse l'objet d'une démarche collective et participative (qui) implique les élus, et les acteurs divers concernés par la gestion de l'espace. Là, on avait bien marqué : « La capacité d'animation du bureau d'étude sera donc essentielle, pour favoriser l'appropriation de la démarche et aboutir à un schéma qui soit compris, validé, et porté par tous. » Alors on avait posé des invariants en terme méthodologique, c'est-à-dire la participation du bureau d'étude à des visites sur le territoire, la préparation et l'animation d'ateliers, et la préparation et l'animation de trois réunions publiques.

- **[G.] : Ils en ont fait combien des réunions publiques ?**

- Il y en a eu trois. Voilà, c'est la dernière qui n'a pas été animée par le bureau d'étude. Après, le bureau d'étude a animé des ateliers qui réunissaient des élus, des partenaires associés, et puis des personnes volontaires, socio-professionnels diverses, des porteurs de projets, des acteurs associatifs, en fonction des entretiens que le bureau d'étude avait pu avoir avec chaque commune, et chaque commune leur avait indiqué des personnes ressources.

- **[G.] : Mmm. Tu as participé à ce recrutement de personnes ressources ? Tu avais une idée un peu de qui il fallait viser ?**

- Nous, on a surtout mis autour de la table les partenaires connus avec lesquels on travaillait par ailleurs, comme le syndicat mixte Eyrieux Clair [31 :59], CAUE, l'association M'AIDE.

- **[G.] : Tu m'as dit ?**

- Le syndicat mixte Eyrieux Clair, le syndicat mixte de la gestion des rivières.

- **[G.] : Ah oui.**

- Voilà, on avait aussi inscrit l'association M'AIDE qui était une association environnementaliste, l'association forestière de l'Ardèche, aussi des communes forestières de l'Ardèche. On avait aussi pointé quelques associations et personnes ressources, qu'on avait systématiquement invitées. Tout ça, c'était balisé dans le cahier des charges, ces ateliers qu'ils soient mixtes d'un point de vue publique...

- **[G.] : Il y a eu donc la chambre d'agriculture, Studio+, et ?**

- Ah, juste une petite précision, c'est que dans le cahier des charges, on précisait aussi concernant les allers retours avec le grand public, on avait précisé qu'un document de synthèse pour une diffusion grand public serait réalisé à la fin de la mission pour rendre compte de la démarche, aux élus et aux habitants du territoire. Ça, c'était inscrit dans la mission. Sauf que c'est pas le BE qui l'a fait. Ça a été missionné à une prestataire qui s'est rajoutée à la fin, qui a aidé le bureau d'étude à finaliser avec un côté un peu plus communiquant que ce qu'il pouvait vendre.

- **[G.] : C'est elle aussi qui a animé la dernière réunion ?**

- Oui, on l'a préparée avec elle et animée avec elle.

- **[G.] : Comment s'appelle-t-elle déjà ?**

- Coralie Minuet.

- **[G.] : Sur le choix du bureau d'étude ? Qui avait postulé ?**

- De souvenir, attends, il y a en avait trois, attends, je regarde : « Analyse de l'offre, grille : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ». Ah non, il y avait sept réponses et on en a retenu trois pour une audition.

- **[G.] : Tu te souviens qui était à l'audition, le comité de pilotage, qu'est-ce qui a plu dans les trois ?**

- Il faut que je me replonge là-dedans, je relis la grille. Nous, on avait mis l'accent sur la composition des équipes, qu'elles soient pluridisciplinaires, avec toujours une compétence paysagiste, une compétence écologue, une compétence planification, et une compétence aussi animation, voilà, une compétence SIG, géographie-urba, donc ça, c'est sûr. On a été regardant par rapport à la reformulation critique du cahier des charges. Donc, avoir une bonne compréhension des enjeux et de l'esprit de la mission aussi, du contexte, des liens avec la charte. On a regardé aussi quelle était la prise en compte des principes d'urbanisme durable, en terme d'approche transversale, comment leur méthodologie était construite et retranscrivait bien ces aspects méthodologiques, d'urbanisme durable. On a été regardant aussi sur la qualité des livrables qui étaient aussi proposés d'un point de vue illustration, graphisme, document de synthèse, cartographie. Il fallait absolument que ça soit quelque chose d'assez lisible, d'assez accessible, à la fois aux élus et non élus, autant pour des personnes qui suivaient une

démarche de près que pour des personnes inclus en cours de chemin ou invitées sur différentes étapes en phase finale. Il fallait que ce soit incitant et motivant pour les acteurs, pour qu'ils aient envie d'y prendre part. Donc la qualité des livrables était bien regardée. Il y avait une pondération sur la qualité globale de la note, et puis il y avait un volet animation, donc organisation technique et pédagogique aussi. On a regardé aussi les méthodes qu'ils proposaient d'animation, comment adapter la méthode d'animation au contexte. On était regardant là-dessus.

- **[G.] : Avec 6 communes, c'est différent que d'avoir une commune et un site.**

- Voilà, il fallait que le bureau d'étude fasse cet effort-là, de sortir des méthodes classiques PLU, qu'ils aillent un peu au-delà de ces méthodes, non seulement d'un point de vue contenu, fond, façon d'aborder les sujets mais aussi d'un point de vue, comment associer et impliquer au maximum les élus.

- **[G.] : Studio+ qui a été choisi, il avait fait plutôt des études urbaines ?**

- Oui, eux, ils affichaient tout. Eux, c'est des bureaux, comment on dit ?

- **[G.] : Des mastodontes ?**

- C'est un peu le couteau suisse. Ils ont tout, sauf qu'après, il y a deux personnes qui bossent et ils n'ont pas toutes les compétences non plus. On ne peut que noter sur ce qu'ils ont affiché, on ne peut pas lire dans une boule de cristal. Il y avait ce qu'il fallait dans l'équipe. Après, des expériences de type SIAGE, ils ne pouvaient pas en avoir beaucoup, à moins d'avoir travaillé sur des plans de paysage qui sont quand même un peu dans cet esprit-là. Il y a encore peu d'expérience au niveau national, donc on ne peut pas être très regardant là-dessus non plus. Si on regarde si les bureaux d'étude l'ont déjà fait, les bureaux d'étude, ils ne s'y mettent jamais.

- **[G.] : Tu sais si les deux personnes avaient une formation de paysagistes ?**

- Non, il y avait un paysagiste. C'était une troisième personne qu'on avait vu une fois en atelier, (le) paysagiste était venu une fois. Sinon, les deux référents étaient surtout dans la géographie et la planification, urbanisme, planif.

- **[G.] : Oui, je pense que ça a pas mal joué sur comment le projet a été animé.**

- Oui., possible. Après, c'est aussi très lié aux personnes. Il y a des personnes qui passent bien auprès des élus et d'autres qui passent moins bien. C'est pas forcément lié aux compétences, c'est aussi lié à la façon d'être, quoi. L'accroche, surtout quand on est jeune, parfois il faut faire preuve d'encore plus de conviction, de persuasion, je ne sais pas, il y a une accroche plus ou moins facile.

- **[G.] : Le lien avec le territoire, il y a une spécificité de qualité de vie et de problématique un peu différente de ce qu'ils devaient connaître. Le fait d'être extérieur au territoire ?**

- Après, à leur décharge, je pense que c'est aussi une question un peu de « bouteille », je pense.

- **[G.] : Oui.**

- Oui, il y a l'expérience en milieu rural mais à chaque territoire en fait, c'est du sur mesure, il faut de toute façon recommencer, et c'est à force de recommencer qu'on commence à détecter un peu plus facilement les jeux d'acteurs. On commence à savoir accrocher l'auditoire, à avoir des arguments, des références en tête, pour pouvoir avoir une réactivité dans les échanges verbaux. Il y a tout ça qu'il faut prendre en compte. Ils peuvent avoir des compétences fines en matière de planification, ils peuvent avoir, d'un point de vue méthode, des bagages aussi. Après c'est d'être dans le faire que l'expérience fait la différence.

- **[G.] : Je te propose de rentrer dans le déroulé de l'étude, en insistant sur les passages importants. Il y a eu les 7 réunions communales.**

- Alors, oui, ça, c'est le bureau d'étude qui se déplaçait sur chaque commune, qui faisait un entretien préalable avec le maire et des élus, qui étaient volontaires, présents, de sorte à faire un petit inventaire, commune par commune. Pas un inventaire, mais un état des lieux, des situations de chaque commune.

- **[G.] : Là, tu avais senti des différences entre les différentes communes ? des approches et des accroches ?**

- Les différences, oui, en termes d'intention de projets, certaines communes en avaient, d'autres n'en avaient pas. Différence dans l'état des lieux, certains sous pression d'autres moins. Enfin des enjeux différents, tout simplement, des préoccupations et donc des attentes un peu différentes, et puis certains cherchant aussi déjà à être présents au sein du collectif communautaire, en gros.

- **[G.] : Oui.**

- Je pense à Gilhac-et Bruzac. Cette commune, elle est tellement différente dans son fonctionnement, dans ses caractéristiques géographiques, dans son poids démographique...

- **[G.] : Peux-tu en dire un peu plus sur ces éléments géographiques ?**

- Cette commune avait très peu d'habitants, pas de village, de centre à proprement parler, que quelques hameaux décimés. Et du coup pas de centralité, donc d'un point de vue géographique, d'un fonctionnement diffus et dépendant soit de la vallée du Rhône, soit tournée dépendant de Vernoux, selon les services, les liens domicile-travail. Après, c'est une commune très très boisée, avec d'énormes terrains de chasse, avec une pression liée à la chasse assez forte, les problématiques liées à ces gestions-là, à la réouverture d'espaces qui étaient complètement envahis par la forêt.

- **[G.] : Et sur les communes motrices, qui avaient envie d'avoir un poids dans le SCoT ? Vernoux-en-Vivaraïs ?**

- Avoir du poids du SCoT, moi j'ai senti que c'était vraiment l'ensemble qui cherchait à se construire une culture communautaire, avec une meilleure connaissance du territoire pour faire poids, après, dans le cadre d'une démarche SCoT. On sentait cette envie commune, de toutes les communes.

- **[G.] : Tu penses que ça a joué une incidence sur des scénarios plutôt construits à partir de scénarios démographiques ?**

- Pas forcément, dire qu'il y avait des communes plus motrices que d'autres, non je ne pense pas. Il y a peut-être une question de disponibilité mais même Gilhac-et-Bruzac, on sentait une différence par rapport à leurs voisins, mais il était quand même présent. Mais on sentait qu'il y avait une nécessité de construire toute cette communauté de communes, et il fallait une base pour se construire, un socle commun. Donc ils avaient déjà écrit leur charte de développement durable en fonction des enjeux qu'ils avaient globalement identifiés, c'était déjà une première base.

- **[G.] : La démarche TEPOS aussi a été mise en avant.**

- Oui ! Parallèlement, il y a eu la démarche TEPOS qui a aidé à créer ce ciment-là, effectivement.

- **[G.] : Peux-tu me rappeler le périmètre ?**

- C'était la com de com, oui.

- **[G.] : Si tu veux parler plus tard de cette démarche-là, n'hésite pas.**

- Après ces 7 réunions communales, il y a eu deux-trois réunions de présentation de diagnostic avec une approche de bureau d'étude, oui.

- **[G.] : Qu'est ce que tu aurais à dire ?**

- Là, c'est un peu loin.

- **[G.] : Première réunion c'était sur ... la deuxième, c'était plus sur la biodiversité.**

- Ça, c'était dans le cadre des ateliers avec effectivement des lunettes sur l'approche socio-économique, environnementale, voilà oui. Je ne me souviens pas dans le détail.

- **[G.] : Peut-être que c'était l'aspect descriptif qui fait que tu as un peu oublié. Peux-tu me parler de la visite de terrain ?**

- Oui, on l'avait travaillée ensemble, parce que je leur avais demandé de travailler un circuit avec différentes thématiques et de voir la diversité de ce territoire. Et de voir les dénominateurs communs, et donc ces thématiques et enjeux pouvaient être abordés différemment selon les secteurs sur lesquels on se trouvait, mais il y avait les thématiques communes. Sur l'agriculture, il y avait des mêmes enjeux qui pouvaient se décliner de façon nuancée suivant les communes.

- **[G.] : Tu as participé au choix des arrêts (sur) sites ?**

- C'était à la fois, le bureau d'étude et à la fois nous de notre côté au Parc. J'avais demandé aussi conseil à quelques collègues chargés de mission concernant quelques problématiques spécifiques, par rapport aux acteurs surtout, qu'on pouvait inviter. Donc, en fonction des acteurs, on s'est dit : « Tiens, on va se mettre à tel endroit parce qu'on sera proche d'untel ou d'untel », et le bureau d'étude avait fait une première base qu'on avait abondée, enrichie, complétée. Voilà, ça a vraiment été un travail à deux, bureau d'étude et Parc, en fait. Pour construire le discours, poids de débat.

- **[G.] : Peux-tu me décrire plus précisément un ou deux arrêts ?**

- Oui, attends, avec la carte. On avait un premier arrêt sur Gilhac-et-Bruzac, sur la déprise agricole, donc sur les facteurs de fermeture de paysage, recul de l'agriculture, évolution de la forêt, transformation des paysages.

- **[G.] : Vous aviez trouvé un point de vue ?**

- On avait trouvé un point de vue, oui, oui. Un point de vue sur un col, à côté d'un réservoir le long de la départementale, à proximité d'un lieu-dit. On avait une vue à 180 degrés, quoi. On voyait de part et d'autre de ce col et on avait cette thématique centrale qui était la déprise agricole, la fermeture du paysage.

- **[G.] : Avec une constatation sur le terrain, du genre « la forêt gagne » ?**

- Oui, et ce qui nous permettait à chaque fois de faire témoigner les élus. Les élus prenaient eux-mêmes la parole suite à ce qui était évoqué par le bureau d'étude, et évoquaient eux-mêmes leurs situations, la problématique, comment ils percevaient ça. Du coup, les échanges et les questions venaient entre élus, ceux qui étaient là lors de la rando. On a appelé ça « Rando Siage », mais on n'a pas marché beaucoup, hein. On faisait du *covoit'* d'un point à un autre. On avait au total 7 arrêts, même un peu plus. Donc ça, c'était le premier point de départ. Ensuite on a continué sur le maintien des paysages agricoles, des paysage ouverts, à la sortie de la commune Saint-Julien-le-Roux, les conditions de maintien de l'activité agricole.

- **[G.] : Vous aviez vu des terrasses aussi ?**

- Oui, on a vu aussi les questions des zones humides avec arrêt à côté d'une zone humide, donc, pour illustrer l'intérêt des zones humides. Là, il y avait mon collègue Nicolas Dupieu, qui est en charge de la biodiversité qui était présent.

- **[G.] : Il y a des éléments de valorisation ? C'est un étang qui était valorisé ?**

- Oui, c'est ça. Après, on avait la thématique de la châtaigneraie qu'on a abordée à Saint Jean-Chambre, donc il y avait Camille de Meunier, collègue au Parc en charge de la reconquête de la châtaigneraie, qui a pu aussi faire un état de lieu sur la question castanéicole. Ensuite, on avait abordé la question de l'urbanisation. Il y avait un projet

d'éco hameau qui était sur Saint-Jean-Chambre, confrontation entre le projet de l'éco-hameau et l'extension récente à l'ouest du village, donc sur un autre mode d'habitats. Là, c'était l'élue de Saint-Jean-Chambre qui présentait le projet, et à partir duquel naissait le débat : « Qu'est ce qu'on peut appeler un éco-hameau ? Comment s'appuyer sur un éco-hameau pour faire une extension urbaine, en continuité ou pas ? »

- [G.] : **Là, c'était un éco-hameau réalisé ?**

- Non pas encore, en projet, qui avait commencé. Ce qui nous a amené à parler de la revitalisation des villages, des choix d'habitats. Après, on a eu un arrêt à côté de la station d'épuration phito de Saint-Apolinaire-de-Rias, ce qui nous a permis d'aborder la question des réseaux, et la problématique de l'eau en général. Le programme, je peux te le renvoyer. Alors après, il y avait un arrêt sur Châteauneuf-de-Vernoux où l'on a abordé la thématique des traitements d'entrée de villes et de villages, et puis on avait une opération d'aménagement intéressante à ce niveau-là sur Châteauneuf de Vernoux, une opération nouvelle de constructions neuves avec une certaine densité. Donc, c'était intéressant pour parler de densité avec les élus et extension urbaine.

- [G.] : **Tu aurais des photos ?**

- Ok. Ensuite, consommation de l'espace, on terminait sur Vernoux, sur la question de l'intérêt de l'aménagement d'ensemble, discussion autour des formes urbaines, des perceptions lointaines et de la réhabilitation. On concluait sur tous les potentiels du territoire, ses fragilités, les questions à ce poser en vue du SIAGE, et les projets à faire remonter aussi. De mémoire, il n'y avait pas forcément de projets autres que ce qui avait été présenté, par ailleurs. Mais voilà, ça aurait pu faire remonter d'autres projets, d'autres idées, antérieures, ou enterrées, ou presque et qui puissent refaire surface.

- [G.] : **C'était plutôt les gens qui avaient assisté aux ateliers ou c'était ouvert à d'autres ?**

- Là, c'étaient essentiellement les élus. Après, plus pour des questions logistiques, pratiques, d'organisation. On ne peut pas se déplacer à 60 sur ce type de programme donc entre 15 et 20, c'est maximum. Sinon, on s'entend plus parce qu'on est dehors, c'est des conditions de débat, d'échange, de discussion qui sont à la fois intéressantes parce qu'on a tout sous les yeux. On est un peu dans le bain, donc les gens se sentent un peu plus libres de prendre la parole, mais ça peut-être aussi des conditions plus contraignantes, parce qu'on a du vent, parce qu'on a du soleil, ou on a froid, etc. Il faut qu'on soit vigilant à ce que ce soient des formats de groupe adaptés.

- [G.] : **Est-ce que tu peux me parler de l'atelier scénario ?**

- L'atelier scénario avec les blocs diagrammes ? Oui, hop, je le reprends. Donc les blocs diagramme, on avait demandé au bureau d'étude de décrire en fait trois scénarios un peu caricaturaux, mais en inventant en fait des histoires.

- [G.] : **C'était une demande de votre part ?**

- Oui, je leur avais fourni quelques modèles, quelques exemples pour qu'ils s'en inspirent, qu'ils écrivent ces scénarios, qu'on ait des histoires un peu racontées qui fassent réagir les élus, et puis, qu'en face de cette histoire écrite on ait une illustration, un dessin qui va placer sur un bloc diagramme les différents éléments du paysage.

- [G.] : **Tu avais expérimenté un peu cette méthode par ailleurs ?**

- Pas du tout. [Rire]. En bureau d'étude, nous on travaillait pas mal sur carto donc, nous, on le faisait à l'oral : coût de l'énergie, coût des déplacements dans un budget de ménage. Du coup, le ménage va plutôt tendre à se rapprocher de la ville-pôle, avec les services et les emplois ou au contraire, voir le territoire se fragmenter. Après, c'est tout. C'est aussi une culture prospective type DATAR ; la DATAR a écrit des scénarios d'évolution. Nous, en tant que bureau d'étude, on s'inspirait de ça aussi. Alors la méthode de faire écrire permettait au bureau d'étude de vraiment y bosser puis nous, de vérifier qu'il préparait de la matière et du contenu à présenter aux élus. Ça faisait un peu de lecture en face, mais c'est pas grave, parce que, du coup, les élus avaient sous les yeux un support. Ils allaient pouvoir pointer des phrases qui les choquaient, qui les alertaient ou au contraire qui les amusaient, qui les faisaient réagir dans tous les cas. Ce type de bloc diagramme où ils pouvaient redessiner par-dessus, c'était l'exercice qui était demandé, d'ailleurs : choisir un scénario, pourquoi, comment et puis de dessiner et de présenter après en synthèse avec des rapporteurs par table. Mais toi, tu étais là.

- [G.] : **Tu as quelques blocs diagrammes en photos ? Je n'ai pas d'éléments modifiés par les participants.**

- Certains étaient gribouillés, d'autres pas, après c'était plutôt à l'oral.

- [G.] : **Il me semble qu'il y avait quelques dessins.**

- Je vais voir parmi les photos que j'ai.

- [G.] : **On n'avait pas des cartes IGN, aussi ?**

- Oui, il y avait un fonds de carte IGN avec l'occupation du sol schématisé par des couleurs, et les élus avaient ce double support : et la cartographie et le bloc diagramme. [Recherche photos]. J'en ai trois sous la main.

- [G.] : **Tu te souviens comment on est arrivé à l'idée que le territoire accueillera 3000 habitants en trois ans ? Est-ce issu de ces réflexions ?**

- Ouah, je ne me souviens plus ! Bon, sur l'évolution démographique, je crois qu'ils ont appliqué la méthode type PLU : on prend la croissance démographique sur les dix dernières années, on applique à taux constant...

- [G.] : **Mais c'est vrai que dans les trois scénarii, ils étaient basés soit sur la poursuite de la tendance démographique actuelle, ou plutôt une position de recul ou plutôt une position de se dire on est territoire d'accueil.**

- Oui, il y avait ces trois positions.

- [G.] : **De là a plutôt découlé : « On va faire de l'innovation et de l'accueil » plus que le recul. C'est sûr que dans un discours politique, on va plutôt dans ce sens là. Mais on était moins dans l'idée qu'on allait rester dans la tendance démographique actuelle, mais qu'on allait continuer à essayer d'accueillir.**

- Oui, de la part des élus c'était cette volonté là qui dominait, oui, effectivement.

- [G.] : **Dans le SIAGE final, il y a plutôt une affirmation d'accueil avec les 3000 habitants sur trois ans. Il me semble que c'était un choix politique.**

- Oui, c'est aussi une volonté politique qui s'exprime dans ce choix de scénario, c'est pas qu'un chiffre mathématique, ça c'est vrai, il y a un parti.

[recherche éléments]

[72 : 44]

[1'13'35]

- L'enveloppe urbaine, ça avait fait effectivement l'objet d'un atelier ... Avec une cartographie, avec un tableau qui expliquait un peu les critères qui avaient été pris en compte. Et de fait, le ressenti des élus était toujours un peu... euh, n'était pas toujours concordant avec les faits qui étaient sur le panneau. Certains disaient : « Ok, on a moins de services, oui, il nous manque une école, oui, mais bon, quand même, on constitue un pôle ! » Parce que là, chacun a senti l'enjeu d'accueil qui pouvait se concentrer sur des parties du territoire et pas chez tout le monde. Ça a été aussi la réaction de Gilhac-et-Bruzac, qui avait été assez forte lors de cet atelier. Il était arrivé dès le départ avec la position défensive, « Non, mais on n'est pas une réserve à sangliers, nous aussi on veut pouvoir habiter, continuer à construire chez nous. Il y a déjà les services de l'Etat, une loi Montagne qui nous contraint fortement. On ne veut pas que le SIAGE reprenne et face durer cette situation, on a envie d'exprimer nos intentions d'accueil dans ce projet de territoire ». Il y a eu... ça me revient un peu, cet atelier, il a été hyper intéressant pour ça, c'est à dire qu'il a commencé par des positions de communes assez sur la défensive, j'allais dire plus « héritées ». Hein ? Héritées, voilà ! Et cet atelier a permis l'expression de ces élus, et a permis aux élus voisins, aux communes voisines d'entendre aussi, et de dire : « Effectivement, quelles composantes à l'échelle d'un projet intercommunal, pour faire en sorte que Gilhac-et-Bruzac soit aussi pris en compte ? » Il y a un équilibre aussi, qui soit affirmé, une équité, tout ça. Ça a aussi permis de faire réfléchir aux façons de l'évolution du territoire, et des uns et des autres. En termes de complémentarité, aussi, entre les communes. J'ai senti, à l'issue de cet atelier qu'il a un peu été un virage, un tournant nécessaire pour que, au final, on ait une dernière réunion au comité syndical où les élus de Gilhac-et-Bruzac se soient trouvés pleinement satisfaits de la prise en compte qui avait été faite. Après, ça les a fait mûrir, en fait, une prise de conscience. Alors, ce n'est pas pour idéaliser, hein, je pense qu'il n'y a rien d'idéal non plus, ça n'a pas été tout rose non plus, et puis il y a des dispositifs qui sont très positifs en forme de démarche. Peut-être qu'il faut, avec du recul, tempérer le résultat, mais quelque part, ça avait été une tension nécessaire, je pense. À un moment, il fallait que ça s'exprime, quoi. Mais c'est vrai que c'est l'équilibrage, c'est le droit à construire qui focalise beaucoup les crispations entre communes, quoi.

- [G.] : **Mais, avec la problématique de l'eau, il me semble qu'il y avait des enjeux qui se croisaient ? La problématique de l'eau était revenue. Il y avait des échanges entre cette problématique de construire, mais que ce droit à construire, il était nuancé par les problématiques de l'eau, par... Il y avait eu cet échange-là qui était riche aussi.**

- Oui, oui, oui. Parce que ça avait permis de reposer quels étaient les critères objectifs : pourquoi on peut construire, quel est la capacité d'accueil d'un territoire, la ressource en eau étant un facteur limitant aussi. Ça a permis de reposer des arguments objectifs aussi. C'était aussi la plus-value du SIAGE, c'est à dire re-sensibiliser sur certains sujets les élus, avoir le même niveau de connaissances, pour mettre sur la table des connaissances, et puis mettre à côté des précautions aussi, rebatte un peu tout ça, pour sortir des discours non construits, quoi.

- [G.] : **C'est vrai qu'il y a eu pas mal de tensions, mais qui ont fait évoluer, en fait. C'est bénéfique.**

- Oui, oui ! Parce qu'il y en a eu, il y en a eu !

- [G.] : **Et puis il y en a en aussi entre les habitants et le bureau d'étude, plutôt plus au niveau de l'animation, mais on sentait qu'il y avait de la réactivité de la part des habitants.**

- Oui, oui.

- [G.] : **Donc, là, on peut parler de la plate-forme ou de la réunion publique où les gens n'étaient vraiment pas satisfaits ?**

- Oui, à la deuxième ? La deuxième réunion, parce que le bureau d'étude avait présenté ça de façon très froide, peut-être peu accessible aussi au public, et du coup, le public ne se reconnaissait pas dans tout ce qui était annoncé, ou focalisé sur certains sujets. Donc, il y a eu effectivement des réactions vives dans la salle, et puis du coup, on voyait bien aussi les antagonismes, les sujets de friction entre habitants, qui émergeaient. Notamment

sur l'habitat, entre l'habitat léger et le pavillonnaire. Là, on a vu différentes personnes s'exprimer, défendre leur point de vue. C'est un lieu de débat, finalement, c'était nécessaire aussi. Débat qui n'a pas forcément bien été animé par le bureau d'étude à ce moment-là. C'est vrai que la fin a été un peu pêché quoi. [01.21.19]

- [G.] : **Il a été un peu démuni, aussi, par rapport à ces questions-là ?**

- Peut-être aussi, peut-être, oui.

- [G.] : **Il y avait d'autres sujets, comme ça, qui te... ?**

- C'est intéressant, parce que ça révèle ce qui peut être facteur d'incompréhension, facteur de dépression, aussi, pour les élus, face à un électorat qui ne va pas forcément comprendre les décisions et tout ce que ça implique, après, comme difficultés d'agir, quoi.

- [G.] : **Et la pétition, elle tournait sur quoi ?**

- La pétition, oh, ça, c'était plus par rapport au bureau d'étude, en fait. Parce que ceux qui l'ont faite étaient contents qu'il y ait cette démarche. Mais comment elle était menée avec le bureau d'étude, ça, ils n'en étaient pas très satisfaits. Donc, ça a été critiqué, ça, l'action. Ce qui fait que la communauté de communes a réagi en demandant : « Qu'est-ce qu'on fait ? On casse le marché ? On prend un autre prestataire ? » Ils se sont rendu compte que tout ça pouvait être un peu compliqué, et pour sauver un peu... que tout le monde sorte de là la tête haute, on a fait en sorte qu'il y ait une prestation complémentaire, hein, c'était Eglantine Simonet [01.22.59], qui vienne en appui au bureau d'étude, qui avait quand même la matière et l'historique, et qu'ensemble, ils puissent formaliser un document final ; faire un document synthétique, communicable et communiquant. Et puis, on a sorti la dernière réunion publique pour la faire faire par la prestataire.

- [G.] : **Oui, cette dernière réunion publique, tu m'avais dit, sur les photos, j'ai vu, elle avait l'air plus dynamique que les précédents. [rire] Si tu peux me dire comment vous l'avez organisée, et après, comment elle s'est déroulée ?**

- Oui. Alors, on avait fait, attends, il faut que je sorte le dossier... Alors, on avait fait des panneaux. Des panneaux explicatifs. Des grands panneaux qui avaient été édités en grand format, qui rappelait : « Un SIAGE, c'est pourquoi faire ? », « Comment, pourquoi une réflexion intercommunale ? », « Qu'est-ce qu'il va en ressortir ? », « À quoi ça pourra servir ? » Voilà ! Des panneaux qui expliquent aussi différentes thématiques qui avaient été abordées...

- [G.] : **Il y avait quoi comme thématiques ? Il y avait...**

- Attends, je rouvre en même temps. Le résultat de tout le travail, Voilà : on expliquait tout ce qui en résultait : le diagnostic, les objectifs, préconisations et cartographie, voilà. Donc le comment le 4, c'était...

- [G.] : **Il y avait une « carto » qui était présentée dans les panneaux ?**

- Oui, oui, oui, il y a la cartographie du SIAGE qui était présentée avec la légende détaillée.

- [G.] : **Cette cartographie, je crois que je ne l'ai pas du tout. Alors, peut-être qu'elle est intégrée dans le document final ?**

- Oui, ça fait partie du document final, cette carto.

- [G.] : **Il me semble que je ne l'ai pas. Si jamais tu l'avais...**

- Je te mettrai les panneaux d'exposition aussi dedans. Parce que là, tu l'as, la carte avec la légende. Et dans le document de synthèse, il y a des extraits de cette carte et des extraits de la légende qui explique. Je t'enverrai... alors, les panneaux, ils font 30 mégas chacun.

- [G.] : **Dans la Dropbox, moi, j'ai de la place...**

- Oui, d'accord. [Echanges sur le fonctionnement de la Dropbox] Après, il y avait ces panneaux, après il y avait le carnet de synthèse qui avait été fait, distribué, et puis on avait fait un petit film, une vidéo en fait, avec un outil des géographes, là : circulation 3D sur un secteur.

- [G.] : **Ah oui, sur Google Earth ?**

- Voilà ! Ça faisait type survol Google Earth. Et on avait illustré le fond avec soit de la carte IGN, soit de la carte – comment on appelle ça – aérienne, avec des aplats de couleur suivant les thématiques qu'on voulait aborder.

- [G.] : **Et sur ce fond de film, vous commentiez en plus par-dessus ?**

- Oui, c'est ça. Au fur et à mesure que le film passait, moi, je commentais, j'expliquais quels étaient les principaux objectifs qui avaient été retenus.

- [G.] : **Avec des arrêts sur image ?**

- Voilà !

- [G.] : **Tu l'as gardé, le film ?**

- Oui, je l'ai ! Alors, ça fait 3000 mégas...

- [G.] : **C'est pour ça que je voulais venir, c'est qu'au moins, ça aurait été... [rire]**

- Oui ! Hé oui... Je peux te mettre tout ça sur un CD rom et te l'envoyer par la poste, ce sera peut-être plus simple.

- [G.] : **Et les arrêts sur image, tu avais repris quelques arrêts qui avaient été faits lors de la Rando SIAGE ?**

- Non, parce que là, on était beaucoup plus haut, on a brassé beaucoup plus de choses, on était moins dans les détails paysage premier plan, en fait. C'est un peu différent.

- [G.] : **Tu dis qu'il n'y avait pas trop de premiers plans ?**

- Non, là, c'est un survol, c'est aérien quoi.

- [G.] : **C'est la (sélection) des enjeux par la vue d'oiseaux. 01.28.54 La stratégie territoriale ?**

- J'essaie de me le passer, mais je n'y arriverais pas.

- [G.] : **Et là, tu reprenais les thématiques qu'il y avait sur les panneaux ?**

- Oui, je reprenais les grands axes. La (table) d'orientation, les grands axes qui sont résumés sur les panneaux. Et puis les objectifs majeurs que j'illustrais sur le survol du territoire, en termes de coupure d'urbanisation, grande ceinture verte autour du Vernoux, (qualité) du paysage ouvert, des châtaigneraies, de l'éolien dans le paysage, il y avait tout ça, aussi. [*diversion hors sujet*].

- [G.] : **Et la 2^{ème} partie de la réunion, c'est sous forme de vignettes, de *post it*, non ?**

- La 3^{ème} réunion publique...

- [G.] : **Il y avait des groupes qui avaient été formés.**

- [*Elle marmonne*] Je me souviens plus, il faut que je rénove tout ça... Quoi d'autre ? « Chemin de fer » « ...tion »... « ...tiche, cadrage, restitution réunion publique ». Je vais la rouvrir. Voilà. « Deux objectifs : rendre compte des travaux des participants, atelier d'enrichissement et enrichir le siège avec le résultat de ces travaux ». On a d'abord fait un retour aux participants « envoi par mail de la restitution, intégration en annexe du SIAGE ». Ah oui, il y a eu des comptes-rendus circonstanciés, bon. [*Elle marmonne*] « Animation ». [01.31.48] On avait deux heures trente de réunion publique, entre 50 à 80 personnes qui étaient prévues, avec un écran, un vidéo projecteur, ta ti ta ta, voilà.

- [G.] : **Il y avait une centaine de personnes ?**

- Hou, plus que ça ! Oh, plus que ça ! Je ne sais plus, il faut que je revoie mes comptes rendus, mais plus que ça. Il y avait huit temps distincts. Il y avait donc, l'accueil, bien sûr, l'introduction après par les élus, la présentation du SIAGE par l'animatrice 26, une introduction à l'appropriation collective, faite par les animatrices, appropriation collective du SIAGE...

- [G.] : **[question inaudible] 38**

- En fait l'animation a été répartie entre Eglantine, moi-même et deux personnes de la com de com, deux techniciennes.

- [G.] : **Charline ?**

- Charline et Celine Dufour, sur le TEPOS Voilà. Donc, présentation du SIAGE, [1.33.07] bien situer l'étape de finalisation. Là, on avait un diaporama, en fait, un diaporama. Ensuite, [*Elle marmonne*] du travail par petits groupes sur des questions clés posées par les animatrices. Des sujets particulièrement importants opérés lors des réunions précédentes. Ah oui, parce qu'il y avait des sujets, comme ça, qui avaient émergé lors de réunions précédentes, qui étaient un peu *crispateurs*, et puis, du coup, on utilisait cette dernière réunion publique à la fois pour présenter le résultat, l'évolution des travaux des élus, d'acteurs, etc. et en plus pour enrichir le résultat en dialogues, pointer des sujets particuliers et définir ensemble des lignes de conduite qui allaient faire l'objet d'une annexe au SIAGE. De sorte d'avoir une mémoire des plaideurs du débat sur ces sujets-là, pour les élus. Donc, il y avait eu une constitution de groupes, distribution de *post it*, à remplir par chaque groupe en réponse aux questions posées par les animatrices.

- [G.] : **Tu as une ligne/idée des questions qui avaient été posées ?**

- Si, si, on avait dû les... Voilà : « Sujets repérés comme importants : la maîtrise de l'urbanisation, les constructions. La trame verte, le paysage, l'eau. Besoins en logements habitat, logement social, logement léger, logement passerelle, éco-hameau, à revoir, à compléter ». Ça, c'était notre préparation. Du coup, les conclusions, est-ce que j'ai...

- [G.] : **L'idée, c'est qu'à partir de ces grandes thématiques, qu'il y ait des mots écrits sur des *post it* pour faire réagir, ce que les gens aimeraient...**

- C'est ça, exactement, qu'est-ce que ça évoquait. Voilà. Là, on a des photos avec les *post it*.

- [G.] : **Je les ai dans le compte-rendu. En petit...**

- D'accord.

- [G.] : **Et après, le petit groupe qui avait été fait. Vous avez fait une restitution de ce qui a été dit par groupe ?**

- C'est ça, chaque groupe avait un rapporteur. On mettait les posters avec les *post it* collés dessus. Et en fond de salle remplie de monde, chaque représentant, chaque rapporteur de chaque table venait résumer la teneur des échanges. Je dois avoir une photo par tableau et par sujet.

- [G.] : **D'accord, si tu me les transmets, c'est...**

- Et puis en plus, il y a la restitution. Il y a les comptes-rendus finaux. Ça aussi, je peux t'envoyer les comptes-rendus finaux.

- [G.] : **Et il y avait eu le travail fait avec les enfants par ton collègue et le CAUE, je crois ? Il n'y avait pas eu une expo ?**

- Alors, parallèlement, il y avait – comment on appelle ça ?

- [G.] : **Une expo ?**

- Non ! C'était une paysagiste du CAUE qui avait accompagné les professeurs du collège sur des ateliers avec des collégiens, sur des thématiques : « Qu'est-ce que le paysage ? », « Qu'est-ce qu'un aménageur, le métier d'aménageur ? » Ils avaient fait faire des petits panneaux, collages, photos... ils avaient envoyé les élèves faire des photos qui représentaient pour eux leur cadre de vie, leur paysage, et puis ils les restituaient sous forme de panneaux avec des collages qui réinterprétaient un petit peu le paysage dont ils avaient envie, ce qu'ils ne voulaient pas, etc. Et ça, ça nous a permis, en donnant notre 2^{ème} réunion publique, de faire une petite introduction avec ce travail d'élèves, et de faire une exposition dans le... puisque l'on était dans une salle de spectacle, l'atelier de réunion publique, donc, il y avait un espace expo où les gens pouvaient voir ce qu'avaient fait les étudiants – les élèves.

- **[G.] : Tu as des photos de leur production, ou pas ?**

- J'ai quelques photos, oui, oui, je peux te... alors voilà, j'ai remis la main sur la restitution de la réunion publique du 4 mars, donc la dernière réunion publique. Il y avait eu des questions de fond qui avaient été posées : « Quelle est la durée d'application d'un SIAGE ? », « La hausse prévue du nombre de logements n'est-elle pas irréaliste par rapport à l'offre d'activité économique ? », « La croissance de population envisagée concerne-t-elle la communauté de communes ? », « Qu'est-ce que ça représente comme augmentation par rapport à aujourd'hui ? » Voilà. Il y avait des questions comme ça, donc, on a restitué les réponses. Ensuite, les thématiques : « paysage, nature, environnement », « relations sociales », « population intégration », « mieux vivre », c'étaient les idées fortes. « Eclairage fourni »... Alors, la première question, c'était ça : « L'identité du Pays de Vernoux, qu'est-ce que ça vous évoque ? » La deuxième, c'était : « Un territoire accueillant : qu'est-ce qu'il faut pour ça ? » ; « Pavillons, Lotissement : inconvénients, avantages », « Habitat léger : inconvénients, avantages » ; « Agriculture : laquelle et à côté de chez moi ? » ; « Le bois : quel usage et quelle exploitation ? » ; « Innovation : qu'est-ce que ça vous évoque ? » ; « Le partage de l'espace et de l'environnement : quels usages ? Comment faire pour que ce soit durable ? » Voilà, tu vois, à chaque fois c'était une question qui était lancée. Il y avait un éclairage qui était fourni, on expliquait d'où sortait cette question, tu vois, par rapport à... qui avait amené le diagnostic, qu'avait amené les premiers ateliers, les premiers échanges avec les élus, tout ça. Et on restitue la réaction du public.

- **[G.] : Les réponses, l'éclairage qui avait été faits, ça a été préparé par... ?**

- Par nous, en fait. Oui, il y avait toujours une explication qui était fournie.

- **[G.] : Avec le bureau d'étude ?**

- Le bureau d'étude, il n'était plus là, non... Aussi, parce que, voilà, vu la réaction vive qu'il y avait eu jusqu'à la 2^{ème} réunion publique, on s'est dit : « Bon, ce n'est pas la peine de réitérer ». Faire venir les gens, il vaut mieux... On va leur proposer tout autre chose !

- **[G.] : Et finalement, le bureau d'étude, il a finalement, contribué à la fin, sur le fascicule ?**

- Non, ça, c'est la prestation complémentaire qui a été faite par Eglantine Simonet, confiée à Eglantine. Il y a une annexe de restitution, qui donne la mémoire de ces échanges, qui a été intégré, comme pièce intégrante, du SIAGE.

- **[G.] : Le SIAGE, (est-ce qu'on le trouve) sous le petit format Calaméo, je crois, ... Tu l'as en format pdf ? Je veux bien que tu me le mettes aussi dans les documents que tu me transmets. [Echange sur les documents à transmettre et comment]**

- Le document, ça s'appelle : « Restitution de la réunion publique du 4 mars : le SIAGE, dernière ligne droite ».

[1.43.11]

[1.46.42]

- **[G.] : On a fait pas mal le tour. On n'a pas trop, on pourrait parler brièvement du théâtre-forum et de comment il est arrivé ?**

- Le théâtre forum, c'était de l'initiative privée de gens intéressés, curieux, présents aux réunions publiques et investis, eux, parallèlement, sur ces questions-là. Ça a été plus un élément complémentaire.

- **[G.] : Ça fait partie de la dynamique du paysage...**

- Ça a participé à la dynamique, du coup. C'était hyper riche, moi j'ai trouvé ça hyper positif, d'avoir fait ce temps-là, où les gens se sont tous mis partie prenante, et de nouveau avec de l'information qui leur vient. C'était à la fois, mouais, enrichissant parce que ça allait dans les deux sens, c'était bienvenu. [rire] Ce n'était pas commandé au départ, mais c'est super bienvenu, quoi.

- **[G.] : Et sur la suite, le bilan ? Parce que, après, il y a eu des élections... Comment ça a été récupéré ? Comment il y a eu des (articulations) avec le SCoT ?**

- Là, pour l'instant, le SCoT, il est en cours de diagnostic. Charly Tadiello [01.48.32], le directeur de la communauté de communes et puis de ses milieux référents sont très très présents dans les ateliers SCoT, Ils se servent beaucoup des éléments du SIAGE. Et puis le SCoT aussi joue bien le jeu par rapport à ça. Carl Tisseron qui est chargé de mission SCoT qui a bien tête... qui en parle souvent, du SIAGE, et voilà, qui...

- **[G.] : Ce n'est plus le même interlocuteur qu'il y avait... ?**

- Non, non non. Cyrielle Martial, elle était là juste pour faire la visite des élus, et puis après, elle est partie. Elle est partie faire autre chose, et je pense qu'elle n'avait pas du tout envie d'entrer dans le... enfin, j'en sais rien.

Bref. En tous cas, il est arrivé après un technicien qui travaillait déjà au SMEOV, là, syndicat mixte de la région Ouvèze [1.49.35], devenu syndicaliste Centre-Ardèche pour prendre le nom du SCoT, et qui s'appelle Carl Tisseron, et qui coordonne et qui réalise même une partie du diagnostic en interne, et du coup, qui est allé puiser dans le SIAGE, des éléments de diagnostic, de représentation, voilà. Et on en parle aussi lors du PLH. La CAPCA qui fait son PLH. Ça rapporte aussi, dans une perspective prochaine de fusion de com de com, ça permet aussi de donner des éléments.

- [G.] : **Ça ferait quell fusion quelles communautés de communes ?**

- Peut-être CAPCA et pays du Verdon. CAPCA, c'est Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Pour l'instant, on l'utilise comme document de référence, comme document... comme source, tu vois, dans les travaux de... dans la première étape du diagnostic du SCoT.

- [G.] : **Est-ce qu'il a été utilisé pour d'autres choses que de l'opérationnel ? D'autres actions ?**

- Là, pour l'instant, la commune, - alors le souci c'est que la com de com, elle n'a pas pu reconduire le poste de Charline, qui a... dans la continuité avait été missionnée sur la mise en œuvre du SIAGE. Malheureusement ils n'ont pas pu garder son poste, elle a été embauchée sur une com de com voisine. Il y a eu un petit *stand by* par rapport au SIAGE, mais général. C'est à dire que la com de com dans ce contexte où elle ne savait pas avec qui elle allait fusionner, comment... Donc, il y a eu un *stand by*, qu'on a réparti dans le plan de coopération. Dans le plan de coopération, il y a eu trois actions, qui ont été six au total, mais trois opérations nouvelles. Des trucs très simples, et dans le court terme, parce que...

- [G.] : **C'est quel genre d'opération, alors ?**

- Là, c'est plus d'un point de vue itinérant, c'est la (nomination) de l'itinérance touristique, valorisation économique et paysagère, en fait du territoire, avec l'entrée tourisme, et puis d'un point de vue gestion de la signalétique, et d'un point de vue gestion des circulations motorisées. Après, on a la thématique de la forêt, là, toujours en relation avec le SIAGE puisque la forêt était apparue comme une des thématiques de travail potentiel, donc, on va organiser l'année prochaine une foire forestière sur leur territoire. Ensuite, d'un point de vue commission urbanisme, il y a une commission urbanisme qui s'est mise en place, au sein de la communauté de communes. Ils s'appuient sur le document SIAGE. C'est un point de départ, ça a été le point de départ des commissions. Par contre, cette commission elle est un petit peu dans l'attente des évolutions du périmètre. Ils ont des questions administratives, politiques très prégnantes en ce moment, et puis...

- [G.] : **Qui est-ce qu'il y a à la commission urbanisme comme élus ? Est-ce que le Président de la communauté de communes est toujours là ?**

- Le Président de la com de com, il est toujours en tant qu'élu de son. Au conseil communautaire, il n'est plus Président. Après, la composition de cette commission d'urba, je ne la connais pas. [1.54.03] On me l'a dit, mais je ne me souviens plus ! [*rire*] J'avoue que, pour l'instant... C'est un peu comme la commission Energie,

- [G.] : **Oui, c'est ce que j'allais te dire : est-ce que sur la thématique forêt, il y a des liens avec TEPOS ?**

- Oui, oui. Mais voilà, on ne peut pas être présents, nous, dans toutes les théma... dans chacune de leurs commissions, ce n'est pas possible. Quand la commission Energie s'est mise en place, ma collègue Coline, a été, a eu l'impulsion en fait, sur ce projet TEPOS. Une fois que la commission est établie, avec une référente, Colette Tavernier, animatrice, [*bouillie*]. Coline, elle n'est plus systématiquement présente, y a été. Ou ponctuellement sur certains sujets, mais... C'est pas possible, il faut que (soit) la commune, soit la com de com prenne le relais.

- [G.] : **ça m'intéresse de savoir s'il y a des élus référents du Parc ?**

- Du Parc, dans les transmissions, oui ! Oui, oui, oui. Il y en a, il y en a, parce que le – je revois toujours les têtes

- [G.] : **Oui, tu continues à avoir des contacts...**

- Oui ! Je les revois dans le cadre du plan de coopération, je les revois qui sont là, qui sont au courant, qui assurent une continuité.

- [G.] : **Tu peux les retrouver facilement, les élus référents au Parc ? Les noms des référents-Parc sur le Pays de Vernoux ?**

- Où est-ce que je peux trouver ça ?... Attends, il faut que je reprenne les comptes-rendus de mon dernier truc... [*elle cherche*]. Voilà, « Pays de Vernoux, comptes-rendus 2000-2016, lecture seule ». Bon, voilà : Monsieur Michel Moulin, qui est élu de Saint Julien du Roux, Michel Moulin...

- [G.] : **Quelle commune ?**

- Saint Julien du Roux. Alors après...

- [G.] : **Vous avez des commissions au sein du Parc, vous, ou pas ?**

- Non. Il y a Monsieur, aussi, qui est délégué Par cet 2LU SUR Vernoux, Gérard Clot, de mémoire. Ma mémoire du nom des élus, c'est une catastrophe ! J'ouvre... Il fait partie de notre comité de suivi urba, aussi, le commissaire du Parc. Gérard Clot, voilà, c'est ça : C.L.O.t. [*bouillie*]. Monsieur Bonacci qui est maintenant le vice-président en charge de la biodiversité et de l'énergie.

- [G.] : **Il est sur quelle commune, lui ?**

- Lui, maintenant, il a déménagé, il est sur Chaloncon, mais il est notre référent au plan de coopération Pays de Vernoux.

- [G.] : **Avant, il était sur le Pays de Vernoux ?**

- Oui, oui... je ne sais plus sur quelle commune. (...) Je vais voir sur le site Internet du Parc si on a le nom de nos élus. (...) Tu as d'autres questions ?

- [G.] : **La dernière question, c'était sur le lien avec le plan de paysage.**

- Nous on a fourni au bureau d'étude ces éléments là, le SIAGE dans sa totalité.

- [G.] : **Sur le plan de paysage, on n'en a jamais parlé, la démarche est issue de l'appel à projet du ministère ?**

- Eh bien non. C'est nous qui avons monté notre plan de paysage. On avait postulé mais on n'a pas été retenu.

- [G.] : **Moi, c'est effectivement ça que j'avais entendu, que votre proposition couvrait trop de surface de territoire.**

- Voilà, ils se sont arrêtés sur le fait qu'il y ait un périmètre d'approche global, et ça, ça ne leur a pas plu. Après, notre méthodo, elle est adaptée. On va pas partir sur un programme d'action sur 200 communes, on est réaliste, donc, on va partir après sur des secteurs zoomés, donc avec une trentaine de communes au total. Mais bon, c'est pas grave. Il fallait bien trouver des arguments pour faire le classement, quoi. Par contre, ils sont bien preneurs. Ils sont bien, là, aux suivis, aux comités de pilotage, ils sont présents je parle de la DREAL,

- [G.] : **Ah, du coup, ils viennent quand même ? [rire] Et peut-être qu'ils vous financent...**

- ...qui est venu aux ateliers. Nous, on joue le jeu, parce que, on joue le jeu, voilà...

- [G.] : **Tu vois un parallèle dans les démarches ?**

- Pour l'instant, je ne sais pas. Madame, madame... euh, parce qu'il n'y a pas de lien encore. Il va peut-être être fait. J'ai Carole Thomas [2.02.19], qui est venue dernièrement à notre comité de pilotage, qui m'a dit :

« Attention, c'est une information complètement officieuse, il faut qu'elle soit officielle, alors gardez-le pour vous ». Mais ils ont en tête une petite réunion de partage entre plans de paysage en cours. Voilà. C'est fou, non, c'est audacieux, c'est dingue [rire] Pardon !

- [G.] : **Tu veux dire entre plans de paysage ?**

- Entre plans de paysages suivis par la DREAL Rhône-Alpes. Auvergne.

- [G.] : **Ah, d'accord.**

- Voilà ! Un temps d'échange, entre démarches, quoi. Partage d'expérience...

- [G.] : **Entre le cahier des charges... C'est toi qui as rédigé le cahier des charges du plan de paysage ?**

- Oui.

- **Et par rapport au choix d'un bureau d'étude, par rapport à une démarche SIAGE, tu le vois comment ? Tu l'as présenté...**

- Nous, on l'a intégré dès le départ en disant que le plan paysage était avant tout, dans sa première phase de diagnostic, c'était avant tout une phase de synthèse d'études existantes dont le SIAGE en faisant partie, qui permettait aussi de faciliter la programmation d'un atelier itinérant, ce qu'on a fait, et des parcours paysage. Et il y a un parcours paysage qui a fait un passage sur le plateau de Vernoux. Après, l'articulation qui va se faire sur des prochaines phases [02.03.33], quand on va spatialiser l'enjeu, quand on va établir des fiches d'orientation. Donc, établir des secteurs à enjeux, c'est à dire des secteurs prioritaires sur lesquels on va cibler, après, des thématiques, des actions, des champs pilotes, pour porter dans le programme d'actions. Et le lien, il se fait au fur et à mesure à chaque phase. [superposition] Comment ?

- [G.] : **Les actions pilotes du plan de paysage, elles vont peut-être faire écho à ce qui a été dit en SIAGE ?**

- Voilà, voilà, exactement ! Je retrouve pas... Il ne fait pas partie du bureau, donc je ne sais pas où aller chercher l'élu de Saint-Apollinaire-de-Rias.[02.04.23] [recherche] C'est les sites internet publics. ... Michel Lopez, ils s'appellent tous Michel ou Gérard [rire]. Lopez, L.O.P.E.Z. Eux, ils sont souvent présents. Madame Bonnet, toujours ; toujours présente aussi, Présidente de la com de com et maire de Vernoux.

- [G.] : **Elle était déjà maire de Vernoux en 2015 ?**

- Non, il y a eu un changement. Je ne me souviens plus du nom de l'ancien maire, mais ce n'était pas elle. À Saint-Jean Chambre et à Silhac, ça a changé, ils ont changé d'élu. Alors, Silhac, la maire était là aussi, Silhac. Madame Peyrard, [elle épelle], Mme Arlette Peyrard. Elle est maire de Silhac et elle est déléguée... Ah non, attends « En savoir plus » ? Non, c'est monsieur Tracol, qui est délégué. Yves Tracot. Lui, je ne me souviens pas l'avoir vu. C'est Madame Peyrard que j'ai vue en réunion. Alors du coup, sur Gilhac, par exemple, ils ont un projet de petite extension du village, ils ont fait appel au CAUE.L'autre jour en réunion, qui s'étaient appuyé sur le plan du SIAGE et les préconisations qui étaient faites dans le cadre du SIAGE pour construire leur projet d'extension de village, quoi. Faire leur cahier des charges, tout ça, commandes, CAUE, tout ça. Comme le CAUE était partie prenante dans le comité de pilotage, ils avaient connaissance, oui.

- [G.] : **Oui, c'est bien de voir les tenants et les aboutissants opérationnels. Il y avait d'autres projets ? Tu m'avais parlé de place, sur Vernoux ?**

- ah oui, il y a ça aussi. Dans la continuité, ils ont fait... ils ont mobilisé le « coup de pouce » sur l'urbanisme, [2.09.13], les « coups de pouce » sur la revitalisation des centres-bourgs, et ils nous ont sollicités pour l'aménagement, la restructuration, en fait, d'un point de vue général du centre-bourg. Il y a plusieurs opérations : signalétique, étude des placements, aménagements stationnements, etc. Et ils ont eu le souhait de requalifier une

des places, qui s'appelle la Place du Temple. Et donc, on a cofinancé une petite partie de l'étude paysagère préalable, qui a été confiée à une paysagiste. Moi, j'ai animé deux réunions publiques auxquelles était présente la paysagiste pour faire que les gens s'expriment sur les usages actuels, les usages à imaginer pour demain, de cette place : la place du piéton, la place de la voiture, on a débattu vachement là-dessus. On a donné des arguments aux élus pour limiter fortement la place de la voiture. Ils avaient peur au début, mais ils ont vu qu'une partie de la population était dans cette attente-là. Pas tous, bien sûr,

- **[G.] : C'est ce que j'allais dire !**

- C'étaient même les plus jeunes qui voulaient absolument la voiture, parce que... parce que... Mais bon, c'était intéressant, de voir les échanges parfois surprenants. Mais en tous cas, ça a permis d'avoir, lors de la deuxième réunion publique. La paysagiste a fait la présentation de divers scénarios. Le gens se sont exprimés sur les scénarios, et la première réunion publique...

- **[G.] : Comment elle s'appelle, la...**

- Madame Perrin, Murielle Perrin. Et à la première réunion publique, elle était présente aussi. Moi, j'ai amené des plans de la place où je leur ai fait dessiner les contraintes actuelles, les fonctionnements, les circulations, les lieux qui... les points de vue auxquels ils tenaient, comment ils qualifiaient cette place, quelle identité lui donner, quel... Sa place au centre du domaine, et ce qui peut (être) imaginé comme usage, J'ai fait une synthèse cartographique de ces échanges, Il y a eu cet accompagnement-là. Un des axes, c'est à une autre échelle, mais c'est une des déclinaisons et du programme d'action du SIAGE, en fait. La reconquête du centre-bourg, notamment, celui de Vernoux...

- **[G.] : Espérons que ça fasse des petits dans les autres communes, sur la requalification. Et que ce soit exemplaire, pour faire boule de neige.**

- Voilà, c'est ça, l'esprit.

- **[G.] : Ok, je ne sais pas si par rapport aux autres SIAGE, vous avez (discuté) sur des aspects un peu comparatifs ?**

- Je ne sais pas trop. Je sais qu'ils s'en servent pas mal pour les SCoT

- **[G.] : Les autres ont un peu la même forme finale ou pas ?**

- Pas tout à fait. Aubenas Vals [2.12.53] ils se sont... ils ont surtout conclu sur des cartographies, parce que l'enjeu, le projet était difficile à faire l'unanimité. Il y a eu au moins cette cartographie d'enjeu, une prise de conscience, de détection de consommation d'espace, de corridor écologique, parmi les élus, parmi les techniciens aussi. Ça suit son cours, et ça... c'est repris dans le cadre des SCoT. C'est à dire qu'il y a une base qui peut être document-ressource pour les techniciens SCoT mais aussi dans le sens où les élus participants ont déjà eu à débattre des problématiques qui sont mises sur la table, ont en tête des arguments, des positions, déjà. Enfin, on n'est pas à l'étape des positions : on est encore à l'étape des diagnostics dans le SCoT Ardèche-Méridionale, pareil pour le SIAGE du Vinobre. [2.14.15]

- **[G.] : Bon, je crois que c'est assez complet. J'espère que je vais pouvoir écrire...**

- S'il y a d'autres questions, par mail, par téléphone... Quand tu es là, je suis là ! [rire]

- **[G.] : Et merci du temps que tu m'as consacré.**

- Tiens-nous au courant dès qu'il y a une réunion du réseau Rhône-Alpes. [*PROJETS de présentation, de suite à donner, échanges de sympathies*]

Entretien n°2 - CT (Charline Tisseran) - SIAGE du Pays de Vernoux

[Entretien avec Charline Tisseran, chargée de mission « SIAGE » à la communauté de commune du Pays de Vernoux, en charge du suivi du SIAGE. Le 02/08/2016. *L'entretien à lieu par téléphone. L'enquêtrice présente brièvement le déroulé de l'entretien. L'ensemble des noms propres ont été substitué par des pseudonymes*]

Retranscription du fichier Audio : [CM-MM-Siage vernoux 16-08-02].

[1'39]

J'ai un master, j'ai une formation de géographie – géographie, aménagement du territoire. –

G. : Tu avais fait ça où ?

Plutôt spécialisée dans la gestion des rivières. J'ai commencé à travailler en Ardèche pour le syndicat de rivière, ensuite je crois que j'ai été embauché à la communauté de communes de Val'd'Eyrieux, et c'est vrai que je me suis ass... à la commune de Vernoux, et du coup, je me suis rendue compte que l'urbanisme, d'un point de vue rural, ça m'intéressait beaucoup. Je suis arrivée, j'avais des missions pas très définies, et j'ai trouvé que finalement, le Schéma d'Aménagement du Pays de Vernoux avait été lancé avec le Parc. Ça s'est lancé sans que moi je m'en occupe.

G. : Tu étais déjà à la communauté de communes ?

J'étais déjà à la communauté de communes mais j'étais sur des missions plutôt de com. Mais j'avais ces compétences-là, et en fait, l'étude est devenue à un certain moment assez technique, dans ce son suivi [12 :56] et comme j'étais présente, ils m'ont demandé de l'assurer.

G. : Tu serais arrivée à quel moment ?

Je suis arrivée au moment où ils finalisaient le diagnostic. Sur le dossier, c'était le premier rendu du diagnostic.

G. : Le premier atelier ?

Le premier atelier... C'étaient les balades, le premier atelier ?

G. : Les premiers ateliers, il y avait eu deux réunions de diagnostic du territoire sur l'aspect démographie, géographie. Mais je crois que ces deux premières réunions, tu n'y étais pas.

Non, je n'y étais pas, oui.

G. : Et est-ce que tu étais à la rando SIAGE ?

Non.

G. : Ensuite, tu n'as été là qu'après.

Oui, après la première réunion publique, en fait.

G. : Parlons de la première réunion publique, si tu t'en souviens !

Non, non, je n'y étais pas !

G. : Ah, tu n'y étais pas non plus, à la 1^{ère} réunion ?

Non.

G. : Et tes premières impressions sur la façon dont les élus, ou comment (ont été) tes relations avec les élus, au départ ?

Je pense qu'il y avait un petit groupe, euh... Leur commande, tu dis ?

G. : Oui, leur commande, la façon dont eux ils l'appréhendaient.

Je crois qu'il y avait une demande forte de se constituer une construction de territoire. Même si elle n'était pas clairement annoncée comme ça au départ. Il y avait un double... Enfin, il y avait une réflexion pour mener un PLU intercommunal et puis très vite, ils se sont rendus compte que c'était trop compliqué. Que ce n'était pas approprié à ce moment-là. Il y avait le plan de coopération qui s'était mis en place avec le Parc. Il y avait quand même cette volonté de travailler, forte du Parc. Travailler sur les enjeux urbanisme et paysage. La com com a dit : « Pourquoi pas ? » C'était un petit peu... Il n'y avait pas... Il y avait des élus qui poussaient pour que ça se fasse. Une vision comme ça...

G. : Tu te rappelles un peu les noms ?

Oui, c'est Joëlle, Paul-Antoine Bonacci, en gros. Il y avait aussi beaucoup d'intérêt de la part de notre président de la com com qui, lui, suivait le... portait en même temps le... la mise en conf... Je ne sais plus comment ça s'appelle. Il refaisait le PLU de Vernoux.

G. : D'accord.

Voilà. [15 : 59] Ils sont bien sensibilisés à ces enjeux-là. Donc, il y avait, à mon sens, des élus, un petit noyau de trois quatre, qui portaient très fortement, qui ont énormément bien suivi ce dossier, et puis après, il y avait beaucoup d'autres élus qui étaient un peu... Mais qui suivaient quand même assez bien, soit les réunions publiques, soit les ateliers, surtout ça. Mais qui étaient moins sensibilisés aux enjeux d'urbanisme, etc.

G. : Et cette construction de territoire, tu...

Allo ?

G. : C'était quoi, leurs motivations ? Oui, tu m'entends ?

Oui, la motivation c'était, euh...

G. : Je pense c'était en lien avec le SCoT ou le...

Pas tant que ça. Parce qu'on n'en parlait pas encore trop trop, à ce moment-là. Mais oui, il y avait l'idée de... Nous, on savait que ça allait bouger, quand même. Que le Pays Vernoux puisse mettre à plat ce qu'il était et ce qu'il avait envie de faire pour pouvoir derrière intégrer des structures plus grandes, que ce soit une fusion avec une intercommunalité ou après, dans le SCoT, pouvoir dire : « Voilà, chez nous quelles sont les problématiques, quels sont les enjeux et ce qu'il faudrait faire. » C'est vraiment l'idée de s'approprier son territoire. La com com était toute nouvelle, aussi. Il y avait vraiment ça comme enjeu, c'est à dire qu'il y avait très peu d'études qui étaient sorties sur le périmètre de la commune, mis à part les élus qui s'étaient motivés en tout début de mandat, à faire une espèce de diagnostic du territoire, eux-mêmes, quoi.

G. : C'est leur charte ?

C'est ça, qui a abouti à la charte du développement durable du Pays de Vernoux. Et qui avait bien à l'époque, bien structuré la com com, mise ensemble sur des valeurs. Il y avait pas mal de... des ateliers participatifs qui avaient très bien marché, et du coup, il y avait la volonté de voir aboutir cette démarche-là, quoi. Et de traduire spatialement les enjeux [18 :17] [d'une envie] intercommunale, même si derrière, ce n'était pas réglementaire.

G. : Parce que ça, la dimension spatiale, c'était pas spécialement écrit dans la charte ?

Non, pas du tout, pas du tout. Après, il commençait à y avoir pas mal de projets structurants, et une envie d'aller vers des choses avec une certaine valeur.

G. : Tu penses à quoi quand tu dis « les projets structurants » ?

Il y avait territoire à énergie positive, il y avait la maison de santé, il y avait le projet sur ODACOP [8 :53] et les circuits courts. Il y avait l'idée qu'il fallait faire du développement durable sur le territoire. Il fallait que Pays de Vernoux joue sur cette spécificité.

G. : Et toi, je ne sais pas, tu es arrivée dans le Pays de Vernoux pour bosser ou tu connaissais déjà le Pays de Vernoux, par rapport à ce que tu percevais de ta vie là-bas et de la mission que tu avais en parallèle, tu as découvert des choses à travers le travail ou...

Je ne comprends pas bien ta question.

G. : Ma question, c'est : est-ce que tu connaissais déjà le Pays de Vernoux ? Ou c'était un peu une découverte au fur et à mesure que tu travaillais.

J'habitais sur le territoire, donc, oui, il y avait pas mal de choses, en tout cas, que je pressentais, qui faisaient une vision du territoire, mais après, bien sûr que l'étude apporte des éclairages, quoi. C'était la première étude d'ensemble. Même si l'entrée était spatiale, c'est la première étude que le Pays de Vernoux menait à, et qui était une vraie étude globale, [à l'échelle du pays], un peu globale, de territoire.

G. : Toi, tu es arrivée...

Parce que le SIAGE, c'est 2014 non ?

G. : C'est 2013, 2014

2013 ? Et la communauté de communes a été créée en 2010. Donc, tu vois, il n'y a pas eu de grosse étude au lancement : « Voilà, on fait un projet de territoire ».

G. : Vous étiez nombreux à l'équipe de la communauté de communes, au départ ?

Non, non. Pendant deux ans, il n'y a eu personne. Il y a eu Charly et la comptable. En 2012. En 2012 euh... Il y a eu une personne qui a été embauchée pour la culture, une secrétaire. Moi, je suis arrivée en Janvier 2013. On était cinq, six. Après, il y a eu Colette... Donc, c'était vraiment le problème, sur une phase de structuration, quoi.

G. : Ça rend bien compte du contexte pas facile.

Le problème, je dirais, c'est que le SIAGE a eu en gros le rôle de projet de territoire. En fait, il a été validé, voté au dernier conseil communautaire avant les élections municipales. C'est là où – j'anticipe peut-être un peu sur la suite de tes questions, - c'était un super outil, mais qui aurait dû voir le jour en début de mandat.

G. : On y reviendra peut-être à la fin.

Je pense que ça a donné à tout le monde une image de ce que c'était, le Pays de Vernoux, enfin, la communauté de communes du Pays de Vernoux. De la représentation du territoire, de la représentation de ses enjeux, [12'26], choses qui manquaient. On n'avait pas de cartes, très peu de cartes, en fait. Au niveau cartographique Pays de Vernoux.

G. : Ça a été un peu avoir de la matière.

Oui, et un regard de com. Les premières cartes qu'on a sorties, et où on avait des cartes avec Département de l'Ardèche, le Pays de Vernoux, le périmètre du Parc, voilà.

G. : Tu as le souvenir d'avoir travaillé sur de la cartographie ?

Non, [???] [13'02]

G. : Est-ce que tu étais à l'atelier sur les scénarios, les différents scénarios ?

Oui. [13'08]

G. : Si on peut se remémorer comment c'était organisé ? C'était ton premier atelier ?

Oui, je crois. Je suis arrivée à un moment où ça coïncitait avec le bureau d'étude. Je n'arrivais pas à communiquer avec le bureau d'étude, c'était compliqué, le parc ne s'en sortait pas, et en face, à la comcom, ils n'avaient pas le temps, non plus. Le truc aurait roulé, peut-être que je ne m'en serais jamais occupé, mais là, il y avait vraiment

des problématiques. Moi, quand on m'a mis entre les mains la première action du diagnostic, j'ai vu, j'ai fait des recommandations, des corrections. Suite à ça, ils m'ont associée. Mais très vite, il y avait tout de même un contexte où il fallait redresser la barre, entre ce que les élus voulaient, c'est à dire une espèce de projet de territoire qui corresponde à ce qu'ils avaient envie de voir, un projet politique, et en face, un bureau d'étude qui pouvait leur faire un projet urbanistique, avec tout ce que ça implique en terme de règles. Au final, les élus, et même en tant qu'agent, et les partenaires aussi, avaient envie d'un projet de territoire spécialisé. Quelque chose qui ne soit pas règlementaire, quelque chose qui permettent de donner une direction. Et il y avait du coup un hiatus là-dedans. La commande n'était peut-être pas très claire à ce sujet, et la posture du bureau d'étude qui était quand même spécialiste de l'urbanisme. Ils conseillaient ce qu'il y avait dans le règlement. C'est peut-être très bien en matière d'urbanisme...

G. : Ils avaient peut-être l'habitude de faire des PLU...du coup, ils avaient une démarche un peu décalée. Voilà. Faut pas leur jeter la pierre aussi, quoi. Ils avaient...Au final, leur demande, elle était plus, techniquement, plus en lien avec une démarche Pays de Vernoux, quoi. Les ateliers ? Moi, je les avais trouvés bien menés dans le sens où...

G. : Attends, pour finir sur les recommandations, la relecture des premiers diagnostics, tu te souviens de la façon dont les choses étaient réorientées ?

Il y avait beaucoup de choses qui dans le « diag » normal, qui, en gros, sortaient de chiffres [6??] et du coup, manquaient de lien avec le territoire pour être correctement interprétées.

G. : Toi, tu avais eu l'occasion de discuter un peu avec les élus pour relire ce diagnostic ?

À ce moment-là, non. C'est beaucoup des choses de forme, [??] [16.23] si ce n'est qu'on trouvait que c'était très général, que ça aurait pu être fait presque pour tout le territoire. Voilà. Ça manquait d'analyse, quoi, derrière. Et on n'a pas beaucoup insisté là-dessus, me semble-t-il. Ils n'arrivaient pas à en tirer des enjeux clairs sur le territoire. Donc, avec le parc, on a beaucoup réorienté pour qu'on arrive à des tableaux, d'enjeux, de choses un peu plus précises, pour que le diagnostic ne soit pas juste un état de fait, mais bien un document qui nous serve. Ça avait été là-dessus, sur la capacité à sortir des enjeux du diagnostic, et pour, derrière, les croiser pour faire des recommandations, des préconisations.

G. : C'est peut-être comme ça qu'est né cet atelier auquel tu as assisté, ou on poussait sur des scénarios, on poussait sur des propositions, des enjeux...

Oui, c'est ça. Dans ces ateliers, il y avait une très bonne communication auprès de la population.

G. : Tu as participé à la com de ces ateliers ?

Oui, moi je faisais la com sur ces ateliers. Disons qu'on avait une com un peu générale et qu'on a un petit territoire où les [???] [17.41] est bien développé, ce qui fait qu'on a de très très bonnes listing mails, on devait avoir 500 adresses mails sur 3500 habitants.

G. : Tu as envoyé à 500 personnes une invitation ?

On a envoyé, relayé, à tout le monde très largement, plusieurs fois, tous les élus, etc. ce qui avait permis d'avoir quand même je ne sais plus combien il y avait de participants, mais je dirais peut-être 30 ou 40. 50 ?

G. : Et quelles associations étaient ciblées ?

On avait tout envoyé, parce qu'on a le mailing [18.18] de tout le monde. Associations sportives et culturelles du plateau...

G. : Oui, donc, c'était vraiment très large.

Le Pays de Vernoux, en soi, permettait une proximité. Et puis [??] [18.38] assez dynamique où il y a pas mal de lien social. C'est vrai que pour pouvoir communiquer avec la communauté de communes, pour pouvoir communiquer avec les habitants, c'est assez facile. C'est pour ça qu'on a un gros lien de proximité. On avait dû faire des affiches aussi.

G. : Donc, si on revient sur cet atelier, on peut essayer de décrire comment était l'exercice, comment étaient les gens...

Il y avait... On était organisé par sous-groupes (5-6), et on avait à réfléchir sur différents scénarios d'évolution du territoire. Ça avait vraiment permis de libérer la parole entre les gens. Par contre, la règle du jeu n'avait pas été hyper bien respectée, c'est à dire qu'au final les gens n'avaient pas forcément travaillé sur les scénarios qu'ils avaient. On était arrivé au final – et c'est ça qui était assez marquant aussi et qui a fait du lien – c'est que les différentes tables arrivaient à des propositions assez similaires de ce qu'ils avaient envie de voir sur le territoire.

G. : J'essaie de décrire quelle était la démarche. C'étaient trois scénarios assez contrastés sur l'évolution démographique : soit on accueille plus, soit on stagne, [... ?] une évolution...

Voilà. C'était un tout petit dommage que le SIAGE ait intégré d'autres paramètres que la démographie dans ses scénarios. Je reviens un peu en arrière : en fait, ce qui fait que les élus sont partis sur un SIAGE, quand même, c'est, je pense, qu'il y a eu une série de choses auxquelles ils ont pris part, qui les ont amenés aussi à ces méthodes de travail. Le travail sur la charte, il y avait eu tout un truc sur le changement climatique, sur le gaz de schiste, aussi, prospective... C'était Clotilde, avec le parc, me semble-t-il, où il y avait un travail avec des jeux de cartes, des scénarios, etc. Du coup, c'étaient pas mal des méthodes de travail où tous les élus, ou Charly

[21 :40] avaient pu découvrir à ce moment-là, où ils avaient bien accrochés. Donc, de repartir sur une étude qui allait se faire de cette façon-là, ça les intéressait bien.

G. : Le gaz de schiste, ça n'est pas trop revenu dans les discussions ?

Non. TEPOS était déjà annoncé, donc, il y avait déjà l'idée que le territoire partait sur des énergies renouvelables, sur des choses...

G. : Et ça, la démarche TEPOS, la dimension chiffres techniques ne les dérangeait moins ?

Les élus ou...

G. : Oui, les élus. Les habitants, c'est peut-être moins connu, la démarche.

Ça, il faudra que tu demandes à Colette.[...] Elle, elle était partie sur un truc très participatif, avec des groupes de [CRA ?] [22 :46] où les élus vont contribuer à la rédaction du rapport, et ça mettait en lumière deux groupes, deux types d'élus, ceux qui, en gros, participaient, qui étaient prêts à bosser, qui étaient au fait de ces groupes participatifs, Joëlle, Paul-Antoine, tout ça, qui étaient prêts à mettre la main à la pâte.

G. : Sur le TEPOS et sur le...

Oui, il y a ceux qui bossent, et le reste...La com com a fonctionné pendant cinq ans avec cinq élus qui travaillaient. Et un autre groupe d'élus, on va dire plus traditionnalistes, qui [???] [23 :26] un peu lointain, c'était un peu du bla bla, [???] 25000 réunions, rien de concret, voilà. Les scénarios ? Oui, c'était quand même pas mal. Les gens sont sortis avec plein d'idées et l'impression de partager des valeurs, j'ai eu l'impression. Ils partageaient une vision du territoire à la fin de ces scénarios. Donc, c'était important.

G. : C'était doublé, ces scénarios, des blocs diagrammes et des cartes ?

Comment ?

G. : Tu te souviens que dans ces scénarios, on avait des blocs diagrammes et des cartes ?

Les blocs diagrammes, moi, je me souviens qu'ils n'étaient pas bien foutus.

G. : Tu te rappelles dans quels scénarios tu avais travaillé ?

Non, je ne me souviens plus.

G. : Ce n'était pas forcément évident de reporter des choses sur des blocs...

Oui, et puis il y a des gens qui savent bien faire ça, du coup, il y a vraiment... [??territoire 24 :40] parce que c'était plus généraliste, il y a des gens qui projetaient...

G. : Il aurait mieux valu partir de sites un peu connus, on aurait pu se figurer... ?

Peut-être. Il y a quand même des choses qui en ont sorti... De mémoire...

G. : Des lignes de crête ? [??] [25 :04] énergie, quand même.

Voilà, c'est ça. Il y avait l'énergie et la [??] la forêt... Mais il manquait tout le volet développement éco, quand même, quoi.

G. : Oui, développement économique, agriculture...

C'était un peu ça, quoi. Il n'y avait pas Zone d'activité, dans le [??] [25 :29] par exemple. Après, sur les cartes... Les outils ont été de bons supports pour libérer la parole, les échanges de discussion, etc. Finalement, ça partait un peu dans tous les sens, mais il y avait quand même une énergie, un truc qui se dégageait. Une espèce de vision du territoire. Ça permet aux gens de se connaître, aussi. [Silence]

G. : Aux réunions suivantes, tu penses qu'à la réunion publique suivante, les gens sont revenus ? Ceux qui sont partis ?

C'est justement ce qui a été compliqué. Il y a eu ça, et juste avant, il y avait eu le théâtre forum, aussi. C'était juste avant les ateliers. On avait déjà fait du théâtre forum sur d'autres sujets, notamment quand j'ai été embauchée à la com com au festival de [go ?] [26 :40], on avait fait un théâtre forum sur la préservation de la ressource. Et puis on a pensé à un petit groupe de gens qui étaient motivés pour faire du théâtre forum, et comme il y avait le schéma d'aménagement, on s'est dit on n'a qu'à faire un truc en lien avec ça.

G. : Tu peux me rappeler comment cette idée de théâtre forum est née, en lien avec ça ?

Moi, j'avais un peu le double rôle, parce qu'on a, pour le compte de la com com, j'avais organisé le théâtre forum, dans lequel j'étais aussi acteur, sur la question du milieu aquatique.

G. : Ça, c'était dans le cadre de la com com ?

C'était dans le cadre de la com com.[27 :22] Après, les personnes qui ont participé, les bénévoles qui se sont mobilisés pour faire quinze jours de stage au théâtre forum pour produire quelque chose, c'était toujours par le biais de connaissances. Pas du tout dans le cadre com com. On avait envie de continuer à en faire. Et donc, j'ai proposé, parce que je savais qu'il y avait le schéma d'aménagement, aux autres, qu'on fasse quelque chose sur l'habitat, pour alimenter la réflexion. J'étais stimulée, j'en ai parlé à la com com en leur disant, voilà, il y a un groupe de personnes qui se propose de faire ça. Ça avait été bien accueilli, l'information avait été relayée, il y avait des élus présents, etc. Après, c'était une posture délicate pour moi aussi, parce que du coup, j'étais un peu dans un double jeu. Ni dans mon rôle d'agent de la com com, ni... enfin, voilà. Ce n'était pas très facile. Et c'est clair que c'est un truc que je ne referai pas. C'est super intéressant, quand on est une personne qui organise l'association théâtre forum, il ne faut pas avoir tous les rôles, quoi.

G. : Les autres participants, ceux qui ont monté les scénettes, c'étaient des habitants du Pays de Vernoux ?

Oui, du territoire, oui, oui.

G. : Surtout Vernoux ?

Non, un peu Pays de Vernoux, personne de Vernoux, je pense.

G. : Ça m'intéresse de savoir comment vous avez monté les scénettes. Comment cette thématique-là avait émergé, quels avaient été les témoignages...

On part souvent d'un truc où chacun part d'une anecdote ou un truc sur quelque chose qui l'a marqué, quelque chose qu'il a vécu, et après, on essaie de voir en gros le potentiel que pourrait avoir cette histoire, pour en gros, est-ce qu'elle contient des problématiques qu'on pourrait mettre en exergue, etc. Ça n'avait pas été facile sur ce sujet-là, parce que justement, moi, en face, j'avais quand même des attentes où je me disais, ça serait bien qu'on travaille sur tel ou tel problématique. Il y a ça, il y a ça, il y a ça... J'étais trop en apport d'éléments pour laisser vraiment les cas particuliers s'exprimer. Mais on avait quand même travaillé sur deux situations, l'une sur le logement, à partir d'histoires plus ou moins réelles qu'on pouvait s'imaginer, et une problématique sur le foncier agricole. Sur le foncier agricole, on était allé voir des agriculteurs qui s'étaient installés récemment pour avoir leur témoignage, pour pouvoir nourrir nos histoires. Moi, je tenais aussi le rôle d'apport d'informations vis à vis de comment ça fonctionne, le système autour. Pour savoir qui va jouer quoi comme personnages, et puis après, c'est plus une technique pour construire les thèmes, parce qu'il y a des techniques que tu as vues, celle de Tom, qu'on développe – tu as fait le stage [31] [??] Tu peux avoir des images, tu fixes, images de la situation de départ, images de la crise, images... Et puis tu montes petit à petit une histoire.

G. : C'était qui, les jeunes qui s'étaient installés en agriculture ? Sur quelle commune ?

Comment ça ?

- **G. : Tu étais allé récolter de la matière chez des agriculteurs.**

C'étaient mes voisins, des gens qu'on connaissait.

G. : Et si l'on reprend les deux scènes, tu te souviens des personnages ?

Oui. Sur l'habitat, il y avait un couple, un homme, une femme. Ils cherchaient un logement, et après, ils se trouvaient confrontés à des propriétaires. Un propriétaire de gîte... Il y avait une assistante sociale ou un maire. Je ne sais plus exactement, après. Des gens qui jouaient les propriétaires d'une résidence secondaire.

G. : Ils cherchaient un logement, et pour chaque cas...

Ça ne marchait jamais. Ce n'était qu'à la fin qu'ils se séparaient parce que c'était trop compliqué. La recherche de logement, ça les avait épuisés, et puis ils n'avaient rien trouvé. En plus, ce n'était pas avec moi... [rire] Et, l'agriculteur, il y avait la petite mamie qui avait dans le temps une activité agricole et qui [??] [33 :03] à la transmettre. Il y avait un jeune qui voulait reprendre. Il y avait un [??cure], il y avait un autre porteur de projet, intéressé plus à faire un truc touristique, il y avait la chambre d'agriculture, le maire. Voilà. Enfin, un conseiller agricole et puis le maire.

G. : Et la SAFER

Et la SAFER aussi.

G. : Là, ça a bloqué aussi... Et là, les participants étaient un peu au courant ? Il a fallu un peu abonder sur comment ça se passait ?

Non, il y a pas mal de gens qui avaient pu croiser ce genre de situation. Donc, tous ces gens qui soit avaient participé au théâtre forum de façon active, et avaient déjà [??] derrière, soit pareil pour les gens qui avaient été aux ateliers, qui étaient ressortis très contents, enthousiasmés : « Là, on va faire un truc super ! », sont pour certains revenus en réunion publique, et la réunion publique s'est très très mal passée.

G. : Moi, je n'ai pas pu y être. Donc, si tu as le souvenir comment s'est monté en [??] [34'38]

C'est monté en mayonnaise, dès le début, en fait. Le bureau d'étude n'était pas très doué devant le truc. On était dans la salle [Meudon ??] [34'54] qui n'est pas non plus adaptée à une discussion, parce que ce sont des gradins face à un écran géant. On est plongé dans le noir. Ce n'est pas un lieu propice à la discussion qui circule. Et c'est vrai parti en mayonnaise aussi parce qu'il y avait des gens qui avaient un peu envie d'entrer dans le tas. Et c'est vrai que le bureau d'étude est reparti à présenter des diagnostics qui avaient déjà été présentés une fois en réunion publique, donc, sachant que c'étaient à peu près les mêmes personnes... Et puis faire de la semi-participation, il s'est trouvé, je ne sais pas comment tu peux le raconter ou pas, mais [??] [35'39] a posé une question, et du coup, assez vite, il y a des gens qui lui sont rentrés dedans dans la salle, méchamment, quoi.

G. : Mais sur quel type de question ?

La question, c'était : « Bon alors, qu'est-ce que c'est qu'un paysage ? » Personne ne répond trop, et tout... Tout à coup, tu en as un qui répond, un peu grande gueule, comédien, qui dit : « Le paysage, mon paysage, c'est ce qu'embrasse mon regard ». Donc [??] reprend : « Ah, c'est bien, très bien. Qu'est-ce qu'embrasse votre regard ? » En le prenant un petit peu pour un gamin, quoi. Tout le monde... c'étaient des questions très scolaires. En fait, il est tombé sur quelqu'un qui se montrait ni très aimable ni très ... un peu grande gueule, et qui lui a dit : « ben, ce qu'embrasse mon regard, mon petit binoclard c'est me prendre pour un c... »

G. : Ah oui, c'était un peu...[rire]

Bon, autant dire que derrière ça a jeté un froid... Le bureau d'étude qui n'était déjà pas très à l'aise, alors là, c'était terminé. Les gens dans la salle qui étaient partagés, certains un peu outrés de cette réaction, d'autres à qui

ça donnait un peu l'énergie de dire : « Ouais, on n'est pas d'accord avec ceci, cela », et là, le BE n'a pas réussi à reprendre la main.

G. : Est-ce que finalement, ceux qui disaient « on n'est pas d'accord avec ceci, cela », est-ce qu'ils se raccrochaient à des choses un peu d'ordre territorial, ou c'était vraiment sur la méthodologie ?

C'est dur à dire. Je crois qu'il y avait des gens dans la salle qui étaient contre, contre tout, quoi. Il faut y être préparé, parce que souvent, dans les réunions publiques, il y a des gens qui viennent, qui sont comme ça. Et là, le BE il n'était pas préparé à ça, et qu'en face il y avait tous les gens des ateliers. Le BE, en plus, a été mauvais sur le fait qu'ils n'ont pas réussi à rendre compte de ce qui avait été dit en atelier, et c'est là aussi, qu'en tant que collectivité, il y avait une erreur. On ne peut pas... On avait complètement délégué la concertation. Et puis le BE, ça ne passait pas très bien. On avait pas leur présentation avant qu'ils la présentent, ou à la dernière minute, on n'a pas pu faire de retour dessus non plus, du coup l'animation a été essentiellement déléguée au bureau d'étude. Sur un cas comme ça, on aurait dû, collectivité, être accompagné par un BE, mais avoir la main. Parce que ça n'est pas la même chose quand c'est des gens du territoire qui parlent à d'autres gens du territoire.

G. : Et là, les cinq élus moteurs, ils étaient où sur la scène ?

Ils étaient assis dans la... Et du coup, voilà, ils prenaient la parole, ils essayaient de défendre, et puis en fait, ça a fait vachement d'allers retours, de discussion, et puis c'est devenu vraiment l'opposition entre local et néo : « Oui, vous faites n'importe quoi, l'union c'est bien joli, mais [??] [39 :06] c'est horrible ». Voilà, ça a été très laborieux...

G. : Et avec peu de supports pour construire.

A la suite de ça, ce qui nous a fait dire qu'il y avait eu... Enfin, derrière, il y a eu une pétition des habitants [pour qu'on laisse ??] [39 :38] se hurler dessus. Il y a eu des attaques contre les élus, en disant : « Vous êtes nuls, vous ne savez pas faire votre boulot ». « On dépense des milliers d'euros pour faire un truc qui ne sert à rien », il y avait eu tout ça. Donc, ça avait valu beaucoup de discussions entre les élus. Certains comprenaient, qui disaient que la forme n'était pas la bonne, d'autres qui disaient que de toutes façons, il fallait arrêter de demander leur avis à tous ces gens, ça avait brassé, quoi.

G. : La pétition portait vraiment sur l'idée de...

Un texte, vraiment... Mais elle a jamais abouti.

G. : C'est une réaction qu'il fallait...

Une réaction à chaud, quoi. Ça a valu des discussions dans les cafés, dans les machins... au marché, patata. C'est intéressant... Révolutionnaire, quoi.

G. : Tu le sentais aussi, toi, dans ton quotidien, l'aspect « anciens ruraux » et « néos » ?

Oui, pff... Après, c'est pas non plus hyper violent. Ça a eu été, mais après, c'est sûr qu'il y a une distinction entre tous les gens que je connais à titre perso, et puis les gens avec qui je travaille, les élus. Eux, ce sont des univers qui ne se rencontrent jamais. Sans dire ni voir qu'ils vont se taper dessus, mais... ce sont des univers qui ne se rencontrent pas trop, et c'est vrai qu'il y avait la volonté de faire ce lien-là, et tout ça, et on se découvre, on se tâte, c'est un peu violent, quoi.

G. : Après ça, toi, tu as travaillé...

Après, le travail forum, sans entrer dans les détails, je pense que c'est important de dire, en gros, que quand les élus font quelque chose comme ça, même si c'est un PLU ou si c'est un PLUi ou si c'est un projet de territoire, derrière, un projet de territoire ou un SCoT, pour moi, il est nécessaire de faire appel et à des compétences très techniques, urbanistiques, etc., mais à des grandes compétences pour transcrire, enfin, mettre en forme cette vision du territoire et la construire. Et souvent, ça peine un peu. En fait, il y a beaucoup de ce relationnel-là qui rentre en jeu quand on fait ce genre de projet, et je le revois sur le SCoT, là, il y a besoin de vrais animateurs en interne, dans les collectivités, qui sont capables de comprendre le langage du bureau d'étude, qui sont capables d'animer les réunions, qui sont capables de faire ce [??] [42 :29] avec le territoire, de faire transcrire les attentes et les besoins du territoire,

G. : L'attente, tu es sur ce rôle-là ?

Non, non non. Moi, le SCoT, je le suis en gros pour la communauté de communes du Val'Eyrieux, on est donc associé – c'est lui qui a soutenu, là – on y contribue, je ne suis pas du tout dans l'animation du SCoT. Sauf que j'ai l'impression de revoir un peu les mêmes choses. Forcément, quand les élus, tout ça, on ne veut pas vraiment de la connaissance qu'ont les gens de leur territoire, de l'illusion qu'ils en ont, de tous les trucs qu'il faudrait faire. Si c'est une personne trop extérieure, ou qui donne l'impression d'être trop extérieure au territoire, il y a beaucoup de gens qui n'apprécient pas.

G. : Oui, mais il n'y a pas forcément beaucoup de bureaux d'étude sur le territoire non plus...

Non, mais voilà, [43 :40] [??] qui a été capable de le porter, que ce soient les techniciens qui soient capables de le porter...

G. : C'est un croisement entre les...

C'est ça. Voilà.

G. : Rebond après sur cette réunion publique ? Tu avais re bossé avec le parc ? Avec Catherine ?

Oui, avec les élus, on avait énormément travaillé. C'est peut-être ça aussi, c'est peut-être de se rendre compte que la vision limitée d'urbanisme sur le territoire, nous, ce qu'on voulait, ce n'était pas ce qui s'était enclenché, sinon [44 :25] [??? : bouillie] les ateliers... un vrai projet de territoire, mais le BE était dans l'incapacité de le faire. Nous avec le CAUE on a aussi travaillé toutes les orientations pour avoir quelque chose qui rende compte du territoire et des ateliers. On a fait véritablement un travail de définition en interne de ces orientations-là avec les élus [...] et on a redemandé au bureau d'étude de finaliser la partie technique. Ça lui a demandé de, toutes les préconisations qu'il avait faites, tout le contenu était là, il suffisait de les organiser différemment pour que le territoire ait vraiment l'impression d'avoir un projet de territoire. Et derrière, on avait une [???] [45 :10] de l'étude qui étudiait la mise en forme de documents, une exposition et le rendu et [???] qui est la dernière phase de l'étude. Du coup, on a fait le choix d'arrêter la prestation du bureau d'étude avant cette phase-là, considérant qu'il n'y avait pas de valeur ajoutée sur ce genre de mission. Et puis, bon, ça commençait à chauffer un peu, on ne se comprenait pas, il y avait pas mal de choses. Mais au final, en gros, il y avait peu de valeur ajoutée sur cette mission-là. A la fin, on a eu une autre personne qui menait vraiment un côté rendu, avec production de documents...

G. : Et des images des représentations du territoire qui sont en concordance avec ...

Du coup, il y avait aussi du... la collectivité qui était beaucoup plus investie ensuite, sur cette phase-là. Parce qu'on a animé la réunion publique de restitution avec Coralie, Colette et moi. Et Coline ? Non, je dis n'importe quoi. Et Catherine. Donc, on est passé à zéro techniciens qui animent à deux plus le parc. Il y a plus de confiance, là.

G. : Je n'étais pas à cette dernière réunion, si tu peux préciser comment elle s'est déroulée ?

J'ai la salle du Lac, donc, j'ai une salle plate. On avait fait installer et un espace de plénière et plusieurs petites tables. Qu'est-ce qu'on avait fait... Tu ne l'as pas, le truc de restitution de la réunion publique ?

G. : Si, j'ai peut-être quelques photos...

Elle nous avait fait justement un document de quatre pages, et en mode de document de com, Coralie, de restitution de cette réunion publique.

G. : Oui, mais ça, oui, je l'ai.

En gros, on avait présenté le projet avec différentes orientations. On avait essayé de pas trop assommé tout le monde. Catherine avait fait une vidéo, elle avait fait une carte en 3D du parc, du Pays de Vernoux, et la vidéo « survolait » on va dire cette carte en 3D, et en même temps qu'on la survolait, Catherine expliquait la spatialisation des orientations. En mode « discours », pas en mode petit un, petit deux, petit trois, petit quatre... On a arrêté de construire un discours sur le territoire. On avait fait des « focus » sur certaines orientations, avec des petits extraits de la carte, justement, ce qu'on pouvait voir, il y a ça, il y a ça, cela voudrait dire quelles zones privilégient ça et ça, et ensuite, on avait fait intervenir les gens, comme on avait senti qu'il y avait des choses qui étaient très tendues, sur lesquelles les gens allaient cristalliser. On les a fait travailler sur les choses qu'ils cristallisaient. Il y avait un truc sur l'habitat léger, par exemple. Il y avait un groupe sur l'innovation, il y avait un groupe sur l'énergie renouvelable, il y avait des sujets un peu comme ça, et derrière, les groupes devaient dire sur des petits cartons ce que ça voulait dire pour eux, et sur le territoire, vers quoi ils voulaient aller. Ça permettait d'avoir un éclairage et de donner des définitions communes de certains sujets. L'idée, c'était, après de pouvoir, à la lumière de ça, réorienter ce qu'on disait ou formulait. Ouvrir un débat.

G. : Et sur la fin, le SIAGE a été voté en réunion ?

Oui, au dernier conseil communautaire. [???] [49 :58] On laisse avec quelque chose, on part avec un message, ça n'a pas été forcément facile, derrière, pour que ce soit repris, déjà, parce que les élus qui avaient suivi ça, qui étaient plus ou moins [???] pas trop [???] pendant presque un an, eut des réunions, avaient entendu parler... Il y avait une culture, quoi. Créée là-dessus. Et là, on arrivait avec une nouvelle équipe, dont certains avaient ça bien en tête, et d'autres étaient à des années lumière.

G. : Et les cinq qui étaient porteurs, ils sont restés dans les équipes ?

Non. Justement. Il y avait ça. Ça nous a quand même permis, quand les nouveaux élus sont arrivés, de leur fournir une nouvelle présentation du territoire.

G. : Vous avez refait une nouvelle présentation avec les nouvelles équipes ?

[???] [50 :52] avec les éléments, pour qu'ils comprennent ce qui avait été fait, les éléments du contexte [???] On avait quand même constitué à l'issue de ça une commission aménagement du territoire. Ça n'existait pas avant. Mais on n'a jamais réussi à faire émerger trop de choses. Oui, ça n'a pas été terrible.

G. : Cette commission aménagement, tu sais si elle existe encore ?

Je ne pense pas qu'elle existe encore, révision de la charte, on voulait intégrer les problématiques de... Mettre à jour la charte Pays de Vernoux, avec tout ce qui avait été travaillé depuis. [???] [51 :46] plan de mandat. En fait, je ne sais pas, ça a pris pas mal de temps, ça ne s'est pas vraiment fait, quoi.

G. : Il y a quand même le mérite que maintenant il existe un peu plus de documents, un peu plus de pistes de réflexion que les élus peuvent toujours retourner voir.

Voilà. Il y a aussi toute une base de données. Finalement, n'importe qui, quand il travaille, en tant qu'agent, il a le SIAGE à portée de main, le SIAGE est relativement important, il y a tous les chiffres, on peut retrouver tout

ça. Là, dans le SCoT [???] [52 :31], c'est aussi important, parce que ça permet d'avoir une étude sur un territoire, d'expliquer sa dynamique, sans/ses [???] préalable dans les chiffres, juste de fournir de la matière.

G. : Oui, le SCoT permet de récupérer un peu d'éléments.

[Formules de remerciements]

Entretien n°3 - CM (Christian Marret) - Plan paysage Combe de Savoie

[Entretien avec Christian Marret, architecte-urbanisme, chargé de mission au PNR du massif des Bauges. L'entretien a lieu en deux temps. Le 3/11/2016 dans la cafeteria de l'IGA à Grenoble, écourté, l'entretien sera poursuivi le 9/12/2016 dans un bureau de Pacte. L'ensemble des noms propres a été substitué par des pseudonymes.]

-[G.] : On est le 3 novembre 2015 avec Christian Marret, on est à l'IGA. L'idée, c'est aussi, que même si on sait de quoi on parle parce qu'on a vécu des choses communes, on reprecise, comme si tu ne me connaissais pas, ou que tu étais avec quelqu'un qui ne te connais pas. Première question, c'est un peu te présenter. Comment tu es arrivé au Parc, depuis combien de temps, par quels bouts tu as...

- Je suis arrivé au Parc le 1^{er} Avril 1999, oui, le 1^{er} Avril, Je suis architecte-urbaniste de formation. Mon activité précédente était essentiellement dans le secteur privé. Je travaillais dans des bureaux d'étude d'architecture, et d'urbanisme. Je faisais beaucoup de maîtrise d'œuvre, de concours, que ce soit dans les équipements, les logements publics.

-[G.] : Sur la région ?

- Ça a été à la fois en Haute-Savoie, en secteur de montagne, après, ça a été plus autour de Paris, et puis après en région grenobloise, à Grenoble. Et ce qui m'a intéressé à un moment donné pour finalement arriver à travailler dans le Parc, ce n'est pas que je connaissais les Parcs naturels régionaux comme ça très très bien, ce qui m'intéressait, c'est qu'ayant eu cette double formation d'architecte et d'urbaniste, c'est de pouvoir travailler plus auprès de la maîtrise d'ouvrage, et travailler plus en amont des projets. Parce que je m'étais rendu compte que quand on était du côté de la maîtrise d'œuvre, on se rendait compte que les projets n'étaient pas toujours très bien définis, les programmes n'étaient pas toujours très bien portés par les élus ou les collectivités. Je me disais : il y a certainement quelque chose à faire pour un architecte urbaniste, de travailler plus auprès de la maîtrise d'ouvrage, aux côtés de la maîtrise d'ouvrage, pour finalement mieux définir les projets, ou peut-être aller vers plus de qualité à la fois sur des projets d'architecture mais aussi sur des projets plus d'urbanisme, d'ensemble, d'aménagement. Par hasard, je suis tombé sur une annonce, qui cherchait un architecte urbaniste, pour...

-[G.] : Tu te souviens de la première définition ? Eux, leur mission, c'était quoi ?

- Alors, c'était dans le Parc du Queyras, et ils cherchaient... je ne me rappelle plus exactement si c'était un architecte urbaniste, oui, ils cherchaient un architecte pour s'occuper des questions d'architecture et aussi des questions de patrimoine. J'y suis un peu allé comme ça, en me disant que peut-être, voilà... Par chance, ça a marché. J'ai été retenu pour ce poste-là. Ça a été une création de poste.

-[G.] : C'est la première fois que tu as appris à connaître les Parcs.

- Oui, voilà. J'ai appris à connaître les Parcs. J'avais, par chance, une sœur qui faisait une thèse, ma petite sœur qui faisait une thèse en sciences politiques sur les parcs naturels régionaux et leur gouvernance. Donc, elle m'avait tenu un petit peu au courant avant les entretiens de ce pouvait être, de ce qu'était un Parc naturel régional. Et finalement, c'est un outil qui est très intéressant, qui mériterait sûrement d'évoluer, aujourd'hui, parce qu'il atteint... C'est un outil... une structure qui existe depuis 40 ans. Les Parcs, ça date de 1967, donc, un peu plus de 40 ans. Ça mériterait sûrement, je pense, d'évoluer comme outil, comme structure de développement. Et après, j'ai intégré le Parc naturel régional du massif des Bauges, plus parce que, après, j'ai cherché, étant rentré dans ce milieu des Parcs, - ce monde des Parcs -, à un moment donné, j'ai cherché à voir... j'ai cherché s'il y avait d'autres Parcs, étant originaire de Grenoble et de la région grenobloise. Il y a eu le Parc des Bauges qui s'est libéré, qui a créé un poste d'architecte-urbaniste. Et là, ce qui m'intéressait, c'était un Parc qui était plus péri-urbain, qui est aussi un Parc de montagne, péri-urbain par rapport au Parc du Queyras où il n'y avait que huit communes, huit... Je ne me rappelle jamais si c'est 8, 10 ou 12, mais je crois que c'était 8 - c'était pas beaucoup. C'est un très beau Parc de montagne, Et là, 64 communes pour le Parc des Bauges, c'était quand même... Et où il y avait des enjeux en matière d'urbanisme, en matière d'accueil de nouveaux habitants, beaucoup de choses qui m'intéressaient, d'un point de vue de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. C'est comme ça que j'y suis arrivée.

-[G.] : J'en viens à l'évolution de toi, à ce que tu as vu par rapport à des réformes...

- Ce qui m'a intéressé au niveau des Parcs, quand j'ai intégré le Parc des Bauges, - là aussi, je pense que c'était une chance -, moi, - ça a été d'un grand intérêt pour mon travail - c'est que c'était au moment où les grandes lois en matière d'urbanisme sont arrivées, notamment la loi SRU, 13 décembre 2000, donc quasiment un an après que je sois arrivé. C'était un nouveau regard qu'on pouvait, qu'on devait porter sur l'urbanisme, et qui mettait plus l'urbanisme... qui portait plus l'urbanisme en tant que projet qu'en tant qu'outil - comment dire - de... outil foncier, voilà. Ça, ça m'a vraiment intéressé, et puis après il y a eu différentes lois, la loi SRU, la loi UH, la loi... euh... EN... je ne sais plus comment on l'appelle, tu rechercheras, EnR ? Pas EnR ? Puis après, les lois Grenelle : Grenelle 1, Grenelle 2, et puis la loi ALUR, voilà. Donc, qui a modifié complètement le paysage en matière d'urbanisme, en matière de document d'urbanisme, en matière de planification, en matière de projets de territoire, moi, je trouve.

-[G.] : Et dans ta pratique à toi, qu'est-ce que ça a fait évoluer ? En tous cas, quels étaient tes interlocuteurs à une époque, et est-ce qu'ils ont changé ?

- Je ne sais pas si les interlocuteurs ont changé tant que ça...

-[G.] : Tu as travaillé beaucoup avec les élus ?

- J'ai toujours travaillé avec les élus, les DDT, donc, les services de l'État. C'est vrai qu'on a eu de nouveaux interlocuteurs comme les syndicats mixtes de SCoT. Je pense qu'aujourd'hui, il y a un interlocuteur qui est nouveau et qui mérite qu'on porte une attention forte, c'est les communautés de communes ou les communautés d'agglomérations qui, elles, vont prendre des compétences, et qui prennent aujourd'hui la compétence urbanisme en réalisant, en élaborant des PLU. Ça, je trouve que c'est important, et là c'est, je crois vraiment... C'est un nouveau challenge pour le Parc de créer vraiment ce nouveau partenariat et cette coopération avec les communautés de communes ou les communautés d'agglomération, en matière d'urbanisme, d'aménagement et de paysage.

[07.36]

-[G.] : Avec le SCoT, c'est quoi, le travail que vous faites en partenariat au Parc ?

- On n'a pas un travail régulier entre le Parc et le SCoT. Au début, quand les SCoT ont commencé à s'élaborer, notamment avec le SCoT Métropole-Savoie, on a eu une coopération à la fois sur l'outil SCoT parce qu'il fallait que le SCoT soit compatible avec la charte du Parc, et puis on a eu une coopération parce que le SCoT de Métropole-Savoie a développé l'urbanisme opérationnel, comme l'avait fait quelques années auparavant le Parc des Bauges, en fait. Ils ont repris exactement la même méthode de travail, ou du moins le même service auprès des collectivités en matière d'urbanisme opérationnel. Donc, là, on a eu une coopération sur des communes « communes », on va dire, des communes de superposition par SCoT, ce qui est assez intéressant...

-[G.] : Quels communes ?

- Par exemple, on a travaillé ensemble sur la commune de Cruet, sur la commune de La Thuile, sur la commune de Pugny-Châtenau, sur la commune de Saint-Pierre d'Albigny, sur la commune de Saint-Jean de la Porte, ... Voilà

-[G.] : Et sur ces projets, est-ce qu'ils semblent...

- Soit à un moment donné le SCoT était chef de file, soit c'était le Parc qui était chef de file. Voilà. Sur Cruet, on était chef de file, par exemple.

-[G.] : Et comment cette répartition se faisait ?

- Il n'y avait rien de... Il n'y avait pas de convention signée, il n'y avait rien de très officiel, c'était plus une répartition et puis un apport commun à une même ambition dans le projet, voilà. Je pense qu'on avait la même ambition en matière de projet, dans le résultat. Après, c'était en fonction de la connaissance ou de la... Alors, après, bien entendu, chacun apporte son regard par rapport à ce qu'il représente. Le SCoT, c'était par rapport à la consommation de l'espace, par rapport à son plan de zonage... du SCoT. Moi, c'était plus peut-être dû à ma formation : un regard sur la qualité urbaine, la qualité architecturale, quel paysage on allait fabriquer, voilà. J'étais peut-être moins à comptabiliser les hectares ou pas les hectares. Mais ça, je pense que l'histoire de la qualité, ce n'est pas pour dire : « On est au-dessus », mais ça, c'est ma formation. Moi, faire un projet d'urbanisme, je n'ai pas souvent entendu parler du SCoT, de la qualité architecturale. Moi, je n'en parle peut-être pas souvent, mais finalement, inconsciemment, j'ai quand même ce souci-là, de dire « Quelle architecture on va sortir aussi, quelle qualité urbaine ? » C'est pas seulement répondre à une densité, à une mixité sociale, etc. même si pour moi elle est importante. Mais je veux dire, il doit en résulter après une qualité aussi, on va dire, « esthétique ».

-[G.] : Quand tu dis « qualité architecturale, urbaine », c'est à la fois qualité esthétique. Est-ce que tu peux décrire ce qui fait davantage la qualité de ces espaces ?

- C'est là que, moi, je suis plus en attente, par rapport à quelqu'un du SCoT de ce que va générer le plan de composition urbaine, ce que va générer l'implantation du bâti, ce qu'on va créer comme espace public, ce qu'on va générer comme qualité dans les lieux, et la manière dont vont vivre les gens. Finalement, ensemble, voilà. C'est pas que le SCoT n'est pas sensible à ça, ils le sont. Mais ils ne le disent pas de cette même façon-là, ce n'est peut-être pas une priorité. Avant tout, c'est : « On ne consomme pas trop d'espace, et on met un maximum de gens. » Mais je ne voudrais pas réduire le propos du SCoT qu'à cela !

-[G.] : Et comme on parle des personnes, j'en viens à la question sur la... Quelle occasion... Comment tu travailles pour les gens ? À quelle occasion tu aurais rencontré des habitants ? Je pense au projet sur le Gruffy, par exemple ? À la fois les personnes étaient invitées aux réunions, mais il y avait une grande – sur la question de la densité urbaine, il y avait une grande préoccupation de maintenir une diversité d'habitat, pour avoir une diversité de personnes aussi.

- Oui.

-[G.] : Pour toi, qu'est-ce que c'est, un habitant ?

- Un habitant, qu'est-ce que c'est pour moi ? C'est quelqu'un qui va s'approprier un lieu, qui va vivre dans ce lieu, et qui va faire vivre ce lieu à travers... en utilisant les services, les commerces, en étant dans des associations, en faisant vivre la commune, en s'appropriant finalement le lieu, en n'étant pas seulement un

consommateur, mais en étant aussi un acteur, finalement, du lieu. Ce qui n'est pas évident, parce qu'on est tous des habitants, et on est peut-être plus des consommateurs que des acteurs...

-[G.] : C'est vrai que la question, la définition de l'habitant, ce n'est pas forcément évident, mais...

- Mais c'est vrai que moi, dans mon travail, je n'en rencontre pas beaucoup, finalement, des habitants. Alors peut-être que c'est dans la manière de travailler, dans ma méthode... C'est vrai que nous, on travaille toujours en amont des projets, mes projets se réalisent, etc., on est content de voir la réalisation, etc., mais on ne va pas après, on ne prend pas assez de temps pour voir comment va évoluer le projet, comment les gens vont se l'approprier. À Cruet, j'avoue que ce qui serait intéressant, ce serait de prendre peut-être le temps de faire une analyse. De dire, « Tiens, voilà, qui vient habiter ce lieu-là ? »

-[G.] : Je connais quelqu'un qui habite à Cruet, qui allait habiter dans les logements. Qui habitait Montmélian, à côté de l'école, et qui s'installait à Cruet.

- D'accord... Ce serait intéressant, je pense à ça, de proposer à un stagiaire du Parc de faire un travail sur une nouvelle opération qui sort, sur laquelle le Parc a quand même apporté sa contribution. Ce n'est pas GRÂCE au Parc, mais ça répond à certains objectifs de la charte du Parc : « Comment les habitants se sont appropriés les lieux, comment ils habitent le lieu, etc. », comprendre un peu mieux... Finalement, ce serait un bon sujet.

-[G.] : Puisqu'on est sur le projet de Cruet, pour toi, c'est quoi les grandes lignes de ce projet sur lequel vous avez tenu à ce qu'il se fasse, enfin...

- Les grandes lignes de ce projet, ça a été d'avoir un projet qui permette de créer un cœur de village, un centre-village, avec des équipements déjà existants, et de futurs, peut-être équipements.

-[G.] : De renforcer les...

- De renforcer autour de l'école, de renforcer autour de la salle polyvalente, autour de la future mairie. Maintenant, il y a une grosse Maison des Associations qui a été créée, avec un autre objectif, c'est de travailler sur la mixité sociale. Donc, là, on est à 25% de logements sociaux, un taux correct qui répond à certains objectifs. Travailler sur la typologie, la mixité en matière de typologie et en matière de statut du logement. C'est à dire, la typologie, que ce soit de l'habitat collectif, de l'habitat en bande ou de l'habitat intermédiaire ; et le statut du logement, que ce soit du locatif social ou de l'accession sociale. Et essayer de démontrer que finalement, on arrive à créer un cœur de village avec une certaine densité malgré tout, qui commence à être intéressante, et puis, quelque chose qu'on a rajouté, et c'est devenu intéressant, c'est venu un petit peu par dessus, mais c'est vraiment intéressant, c'est travailler sur la question énergétique.

-[G.] : Donc, là, oui, des panneaux solaires...

- Ça allait venir, parce que ça devait être des bâtiments qui devaient être peu consommateurs, mais il y a eu un plus avec cette réponse à la fois énergie solaire, chauffage et l'eau chaude. Ça, je trouve ça intéressant.

-[G.] : Le Parc a un fonds d'urbanisme. Est-ce que tu pourrais me dire comment ce fonds est réparti sur les communes qui demandent, et comment les communes en bénéficient, ou ça tourne, comment sont faits les choix ?

- Toutes les communes peuvent en bénéficier. À l'origine, c'était un fonds, on appelait ça « le fonds urbanisme », c'était un fonds financier, une enveloppe financière que le Parc budgétisait chaque année. Et c'était le Parc qui avait, qui a la main sur ce fonds financier, pour pouvoir aider telle ou telle commune sur tel ou tel projet. Aujourd'hui, il a un peu évolué, il y a toujours un fonds financier, seulement il faut « pré-flécher » on va dire, des communes, etc. Alors, ça a des avantages, ça a des inconvénients.

-[G.] : En pré-fléchant des communes par rapport au projet...[17.57] Enfin, c'est sur de l'opérationnel, là. C'est plutôt des études opérationnelles, est-ce qu'il y a différentes dimensions de l'opérationnalité selon l'envie et le besoin des communes ? En fait, ce fonds d'urbanisme, à quels besoins il répond ?

- Ce fonds, il répond aux objectifs de la charte, il y a des objectifs en matière d'économie de l'espace, en matière d'habitat pour tous, en matière de diversité de l'habitat, de parcours résidentiel. À des objectifs qui sont inscrits dans la charte, on répond aussi à des questions que les communes se posent. Bien entendu, on va les approfondir, on va les développer, et on ne va pas répondre simplement à une petite question. Mais le Parc a tout loisir... Alors aujourd'hui, il essaie de travailler plus sur des opérations... On a beaucoup travaillé sur la question d'espaces publics, on a travaillé sur des extensions de zones AU. Là, aujourd'hui, on est plus sur des cœurs de village, essayer de travailler finalement sur les enveloppes bâties existantes, tout en n'allant pas consommer à l'extérieur.

-[G.] : On va en venir au plan de paysage. N'hésite pas à revenir sur des expériences que tu as eues, que tu aurais pu avoir avant, qui ont alimenté le plan de paysage. Je pense par exemple au SADD [19.35] qui a été une première expérience en matière intercommunale, pour le Parc. Dans les SADD que vous avez faits, quelle place avait le paysage, quelle définition tu donnais au paysage, comment vous l'avez interprété ?

- Alors les SADD, c'étaient des Schémas d'Aménagement intercommunaux de Développement Durable. On n'avait pas une entrée paysage d'emblée. L'entrée était plus sur la question de l'urbanisme intercommunal, alors à l'époque on ne parlait pas encore de PLUi, hein : PLU intercommunal, On était plus dans l'idée de travailler sur un projet commun à plusieurs communes. Une sorte de PADD intercommunal

[20.24]. Par contre, ce qui est intéressant à travers le SADD, - et c'est là qu'on avait cette entrée paysage, elle était sous-jacente, sûrement, peut-être pas assez mise en avant, ou on ne la nommait pas en tant que telle -, c'est qu'à un moment donné, dans ce SADD il y avait... On spatialisait les enjeux et les objectifs qu'on se donnait. À travers ce Schéma d'Aménagement Développement Durable. On orientait l'urbanisation, on qualifiait certains espaces, on qualifiait les éléments du paysage forts, et c'est à travers ça qu'on...

-[G.] : Il n'y a pas forcément de diagnostic économique ?

- Non, il n'y avait pas forcément... On était plus sur combien on va accueillir d'habitants, quels sont les priorités en matière d'agriculture, quels sont les éléments structurants du territoire, et en même temps structurant du paysage. C'est la question des grands éléments paysagers, la question de l'agriculture, la question du patrimoine, la question des espaces naturels remarquables, et finalement, sans afficher le mot paysage à toutes les lignes, à tous les paragraphes, on dessinait le paysage de demain, le projet de territoire et le PADD commun qu'on avait au périmètre qu'on étudiait, on le spatialisait à la fin. Donc, on se disait : « Voilà comment ça va se passer par la suite en matière d'aménagement du territoire ». Donc, il y avait cette notion...

-[G.] : Et peut-être à un moment... Tu as travaillé avec différents bureaux d'étude ?

- Sur les SADD, pas beaucoup. J'ai toujours travaillé avec le même, je crois.

-[G.] : Parce qu'il y avait une compétence, une approche paysage...

- Oui, il y avait une approche paysage. On travaillait beaucoup sur les éléments remarquables, les grands éléments paysagers, Dans les différentes cartes de diagnostic, de synthèse, on avait ça.

-[G.] : L'équipe se composait de quels... ?

- Oui, elle se composait d'urbanistes, de paysagistes. Surtout d'urbanistes, oui. Mais je crois, en fait, que l'on n'avait pas... mais c'est peut-être dû à ma formation étant architecte-urbaniste, et pas paysagiste, on ne disait pas : « Tiens, on va faire des plans paysages, on va faire des atlas paysagers ou des chartes paysagères, etc. » Le Parc ne s'était pas lancé dans cette rubrique de documents, on va dire. Alors il y avait d'autres Parcs qui le faisaient, ce que je trouvais toujours un petit peu inquiétant, je me disais : « Tiens, ces Parcs-là, ils font des chartes paysagères, ils font des plans paysagers, c'est très... participatif ». On travaille avec beaucoup de gens, on avait... un exemple, je pense aux Ballons des Vosges, par exemple, qui avaient fait ça. Mais tu t'apercevais que sur les documents d'urbanisme, ils avaient très peu... ils n'avaient pas forcément beaucoup d'initiative. Ils n'étaient pas forcément très entendus ou participatifs. Alors que moi, quand je suis arrivé au Parc des Bauges, j'ai créé cette mission, finalement, d'entrée l'Etat, les services de l'Etat, les communes m'ont tout de suite associé aux documents d'urbanisme. Donc, en fait, le Parc, il a été plongé tout de suite dans cette articulation « charte/document d'urbanisme ». C'est pas pour ça qu'on a mis de côté le paysage, mais, je veux dire, on était plus dans cette dialectique-là.

-[G.] : Il y a aussi la commission sur l'aménagement qui est née à (ce moment-là) ?

- Oui, peut-être, mais c'est vrai aussi que d'emblée, on n'a pas eu à chercher à dire aux communes : « Il faut nous associer ». On était associé de fait. Donc, ça a été sûrement une chance de pouvoir travailler tout de suite sur ces questions-là. Et le SADD a été par contre une belle initiative de mettre en commun... de mettre autour de la table plusieurs communes pour travailler sur un projet commun. Et ça, on était sur les prémices du PLUi. Et sans en parler à toutes les lignes, mais on parlait de paysage, finalement. Par contre, à la différence d'un plan de paysage, c'est que les SADD n'avaient pas un programme d'action derrière. C'était un outil qui devait pouvoir se retraduire dans les documents d'urbanisme. Parce que juridiquement, il n'y avait pas de portée juridique - par contre, il avait une portée politique, parce que c'étaient les élus qui allaient le faire vivre, ce SADD.

-[G.] : Est-ce que vous avez fait des visites de terrain avec les élus, ou pas ? Les SADD ?

- Oui, par contre, les SADD à la différence des plans de paysage, puisqu'on a fait le Balcon des Savoies, on n'a travaillé QU'AVEC des élus. On n'avait pas associé les habitants, à l'époque, c'était un travail purement d'élus, politique.

-[G.] : J'en reviens à la création. On va reprendre de manière chronologique, le plan de paysage, comme on n'aura pas le temps d'entrer dans le détail des ateliers, on fera ça une autre fois, on a encore un quart d'heure pour parler plutôt d'initiative, du commencement, comment on a commencé à monter ce plan de paysage, peut-être en rappelant historiquement. Comment, toi tu en es venu à un plan de paysage. Peut-être parce que tu avais l'expérience des SADD d'une part, après, il y avait le ministère qui lançait un appel à projet...

- Le ministère avait lancé un appel à projet, sur lequel on a répondu trop tardivement. Du moins, on n'a pas pu répondre parce qu'on n'avait pas forcé... Non, parce que, si mes souvenirs sont bons, on n'avait pas pu répondre parce qu'on n'avait pas l'aval des structures de collectivités pour candidater sur une partie du territoire. Parce que, à l'origine, le plan de paysage qu'on a fait sur la Combe de Savoie, on avait prévu de faire une démarche d'animation sur le paysage, suite à l'élaboration du SCoT du bassin annécien où il y avait une idée d'action de développer des chartes architecturales et paysagères. Et on avait dit, ce serait intéressant d'avoir une animation sur la question du paysage, sur la rive gauche du lac et pays de Faverges. Ils n'en ont pas voulu à l'époque, parce que Pays de Faverges était lancé dans un PLU. On va dire, ils étaient lancés vraiment dans une démarche intercommunale. La Rive Gauche du Lac, ils trainaient un peu la patte, ils ne voyaient pas trop l'intérêt, ils

étaient embourbés dans des PLU qui avaient été retoqués, etc. Après, on a essayé de trouver un autre territoire aussi significatif avec un intérêt paysager sur quoi on pouvait essayer d'initier une démarche intercommunale sur la question paysage. On a proposé à la Combe de Savoie de réaliser ce projet-là. Ça a été voulu, Marc Agier étant élu de la commission du territoire, étant élu de ce secteur-là, de la Combe de Savoie, et étant vice-président à l'urbanisme, à l'aménagement et à l'urbanisme sur Cœur de Savoie, la communauté de communes...

-[G.] : ...qui était en formation ? On était dans une période un peu...

- Qui n'était pas encore créée, tu as raison. Donc, on n'était parti qu'avec la communauté de communes de la Combe de Savoie et la communauté de communes de Montmélian. On avait du mal à les faire partir. Puis, après, ça a été porté par le Cœur de Savoie.

-[G.] : Après, c'est intéressant aussi...

- À l'origine, on n'avait pas candidaté au ministère.

-[G.] : Pourquoi c'était difficile de faire partir ces deux intercos ?

- Je pense que c'est toujours difficile pour, et on voit pour notre deuxième plan de paysage, c'est qu'ils ont l'impression que c'est encore des démarches, des études, de la réflexion et à un moment donné, les élus, ils adorent qu'on crée, poser des panneaux, poser de la signalétique, inaugurer... - non, je suis méchant, tu feras attention dans le... - mais c'est un peu ça. Ils ont eu très peur à un moment donné de se poser des questions, de réfléchir, de dire : « Ça, ça va, ça, ça va pas. C'est pas beau ce qu'on est en train de faire, ça fonctionne mal... » Voilà. Faire un plan paysage, c'est aussi se remettre en question, hein ! sur les questions d'aménagement du territoire. « Il y a des choses qui sont bonnes, qu'on a raison de faire, il y a des choses qu'on pourrait peut-être faire autrement ».

-[G.] : Je pense aussi au fait qu'on soit sur un piémont viticole, avec un lobbying...

- Alors là, on croisait une thématique qui était très forte, c'était l'agriculture, la viticulture, et avec des socioprofessionnels qui ont une certaine vision du paysage et on va dire, une certaine vision de LEUR paysage. Parce que travailler sur un plan de paysage, pour nous, c'est travailler sur différentes interprétations du paysage, en fonction de comment tu te situes dans ce territoire-là. Tu es un habitant, tu es un acteur socioprofessionnel, tu es un élu, tu es une association, tu es un bureau d'étude, tu es le Parc, voilà. Et je pense qu'on a chacun, en fonction de là où on se situe, sa propre interprétation. Et à un moment donné, il faut trouver les meilleurs croisements pour finalement arriver à un consensus. Parce que finalement, travailler sur le paysage, c'est travailler sur un consensus. On va faire de l'urbanisme, on va faire du développement touristique, on va faire de la préservation, on va travailler avec des naturalistes, ça va pas être évident !

-[G.] : Et là, c'est vrai que le Parc avait une démarche plus LEADER, mais sur le paysage viticole, et le fait déjà d'en faire beaucoup puisque paysage rimait avec vignes, ça a un peu freiné la commune de Montmélian.

- Oui, il a fallu pas mal (aider) les élus parce que, à un moment donné, il y avait une crainte d'associer trop le paysage à la viticulture. Et de dire : « Le paysage, c'est la viticulture ». Ou, « c'est la viticulture qui façonne le paysage ». Non ! La viticulture, elle façonne UNE partie du paysage. Mais il y a beaucoup de choses qui façonnent le paysage.

-[G.] : La transition entre la viticulture et le bâti, on a travaillé davantage en détails sur ces franges.

- Oui, ce qui est intéressant, c'est à travers les ateliers. On a pu rentrer, et on aurait pu rentrer plus dans le détail de ces différentes thématiques, et montrer qu'il n'y a pas un cloisonnement de chaque activité avec, comment dire... Il n'y a pas des limites franches. Ces limites, elles doivent être traitées, mais les limites, elles ne sont pas franches.

32.07 Entre la viticulture, l'urbain, l'activité loisirs, l'activité touristique, tout ça fait que c'est intéressant d'en parler avec les associations de viticulteurs. Parce qu'il y a des chemins, des balades, des vignes, etc., de l'œno-tourisme qui se développe...

-[G.] : Je ne sais pas si tu te souviens de ce qu'on avait mis dans le cahier des charges, ce qui me paraît intéressant, c'est d'associer différentes personnes, mais aussi qu'on ait différents types d'ateliers, des ateliers plus transversaux, des ateliers plus dits « de projet », et on était vraiment sur un site pour travailler ces thématiques transversales.

- Oui, c'est vrai que, à la fois les... J'ai un petit regret sur les ateliers de projets, parce qu'on n'a pas fait assez de projets, je trouve.

-[G.] : Et il y a eu plusieurs séances sur le même...

- Oui, et travailler le projet, c'est dessiner, travailler avec des crayons, travailler avec des maquettes, faire des simulations, réfléchir à « si on fait ça, qu'est-ce que ça donne ? », etc.

-[G.] : Ce qui prend un peu plus de temps qu'une séance...

- Ça prend un peu plus de temps, et puis il y a, à un moment donné, certaines compétences qui peuvent être plus mises en avant que d'autres. Un architecte va peut-être pouvoir plus facilement simuler, dessiner, esquisser un projet qu'un urbaniste et un paysagiste, après, à voir !

[Fin enregistrement du premier entretien]

-[G.] : Nous sommes le 9, à l'IGA, je suis avec Christian Marret. Nous continuons un entretien commencé il y a quelques semaines autour de ses pratiques professionnelles dans le Parc Régional du Massif des Bauges, et sur la question d'une démarche que nous avons menée ensemble sur la Combe de Savoie, une démarche prospective de paysage. Donc, si je me souviens bien, on avait commencé à retracer ton arrivée au Parc. Aujourd'hui, on va parler davantage de la démarche qu'on a menée sur la Combe de Savoie et on était en train de retracer le contexte dans lequel cette démarche arrivait, avec le fait qu'il y avait un budget alloué pour une démarche participative, paysagère en tout cas, et où Annecy... non...

- C'était la Rive Gauche du Lac (d'Annecy) et le Pays de Faverges.

-[G.] : La Rive Gauche du Lac et le Pays de Faverges qui étaient déjà dans une démarche de PLU intercommunal n'en avaient finalement pas voulu.

- Voilà, ils étaient dans une démarche de PLUi, ils avaient bien avancé, ils étaient au niveau du PADD et c'est vrai qu'ils n'ont pas forcément fait le rapprochement de ce que ça pouvait venir alimenter en terme de plus-value, dans le cadre d'un PLUi, d'une démarche plus prospective sur la question du paysage, en ayant un intérêt de croiser différentes approches, que ce soit l'approche touristique, agricole, habitat, vivre sur le territoire, comment on vit sur ce territoire qui est un territoire somme toute péri-urbain, très happé par la ville d'Annecy.

-[G.] : Il y aurait pu avoir des réflexions sur les déplacements autour du lac [1.52] à partir de paysage...

- Voilà, je crois qu'ils n'étaient pas encore dans cette idée-là, et je ne suis pas sûr que leur PLUi... On verra, il faut qu'on l'examine, mais moi, l'idée, c'était plutôt de me dire : « Est-ce que toute cette bande autour du lac d'Annecy, la Rive Gauche du Lac, et Pays de Faverges, est-ce que c'est voué à être le péri-urbain d'Annecy, ou est-ce qu'on peut encore imaginer une autre forme de « territorialisation » ? Est-ce que c'est la ville-nature qui vient s'installer au bord du lac et qui n'est pas le péri-urbain d'Annecy ? C'était l'idée qu'on avait.

-[G.] : C'est l'idée de créer des formes paysagères différentes... [superposition de voix], [02.36]

- Oui, tout à fait. D'autant plus qu'il y avait des caractéristiques très particulières d'un point de vue agricole, d'un point de vue des bassins de vie aussi. Saint Jorioz est un bassin de vie, Faverges est complètement un bassin de vie, même s'il y a beaucoup de mouvements pendulaires entre ces deux territoires et la ville d'Annecy. Les élus n'en avaient pas... n'avaient pas été assez perspicaces...

-[G.] : Quand tu dis « bassins de vie », pour toi, c'étaient des façons de pratiquer le territoire, dans le sens : profiter de ce territoire ?

- Quand je dis « bassin de vie », c'est que sur ces territoires-là, les gens...

-[G.] : Ont des pratiques un peu singulières ?

- Non, non ! C'est que les gens peuvent vivre et travailler sur le territoire. Faverges, il y a quand même beaucoup d'activité économique aussi, donc, les gens peuvent vivre et travailler sur Faverges.

-[G.] : Donc, on peut parler de proximité

- Parler de « bassin de vie » dans le Cœur des Bauges, c'est 55% des gens... Tu as 55% des gens qui habitent et travaillent sur le Cœur des Bauges. Malgré tout, on est sur un système de bassin de vie. Alors après, dans les définitions de l'INSEE, si on en vient à des définitions très théoriques, peut-être qu'on est à la marge, à la limite... Mais je pense qu'il y a une réelle...

-[G.] : Je me demandais : qu'est-ce que tu mettais derrière, si c'était aussi relié, quand on dit : « Les gens habitent et vivent sur le même territoire », on a peut-être des façons de s'investir dans le paysage et dans la... qui sont différentes que quand on est dans le péri-urbain d'Annecy ?

- Je pense que ça doit générer, oui, oui, d'autres formes de paysage. N'ayant pas eu « gain de cause » sur ce territoire-là, - où on avait déjà fait un SADD il y a quelques années, en 2002- 2003 : une réflexion d'aménagement intercommunal – alors après, on est allé sur la Combe de Savoie. Parce que le président de la commission, Marc Agier, est maire de Cruet, donc, peut-être se dire : « Faut pas tout laisser tomber, est-ce qu'on va pas tenter le coup sur d'autres secteurs ? » Ou, là, ils n'étaient pas du tout dans une démarche de PLUi, il y avait encore des POS, il y avait encore, voilà... C'était une intercommunalité qui était toute jeune, toute récente : 1^{er} janvier 2014, ou 2015, je ne sais plus, il faudra vérifier, non, c'était 2014. Et c'est vrai qu'ils ont voulu... ils ont dit : « Pourquoi pas, on va y aller ». Il y a eu quand même un cheminement assez intéressant, même si on se dit (que) l'implication des élus, elle n'est pas forcément immédiate, je pense, dès le départ. Et je pense qu'ils partiront à moyen terme sur un PLU.

-[G.] : Une interco qui se crée en même temps qu'on lance la démarche, et qui, peut-être aide à cette démarche. Est-ce que tu peux revenir – on en avait un peu parlé l'autre fois – sur ce qu'on avait mis dans le cahier des charges ? À la demande du bureau d'étude, qu'est-ce qu'on... quel type de bureau d'étude on voulait et quelle forme de participation vous aviez imaginé ?

- On n'a pas fait le cahier des charges à la demande du bureau d'étude !

-[G.] : Non, non ! C'est nous, qu'est-ce qu'on...

- Qu'est-ce qu'on demandait au bureau d'étude, oui. Je pense que la particularité et ce qu'il y avait de nouveau dans les actions qu'on peut mener sur le Parc, c'est qu'on a vraiment voulu aborder la question de la participation à la fois des habitants, des acteurs locaux, des acteurs du territoire autres que les élus. C'est vrai qu'on a demandé...

-[G.] : C'est vrai qu'il y a eu une première expérience avec les SADD.

- Mais qui étaient plus tournés sur les élus ! Les habitants n'y participaient pas.

-[G.] : Et là, on a introduit cette idée là avec... Est-ce que tu te souviens comment ressentait ça Marc Agier, par rapport... Est-ce qu'il y avait une appréhension à faire participer ?

- Je pense qu'il y a, pour un élu, toujours une appréhension, en se disant : « Est-ce qu'on va se faire déborder ? Dans quels jugements on va se trouver ? » Ils sont au premier abord toujours un peu frileux, mais après, je pense qu'il l'a abordé sereinement. Je pense qu'il s'est rendu compte que finalement l'implication des acteurs était peut-être plus importante et plus régulière, et plus immédiate que celle des élus. En tout cas, c'est celle que moi, je pense, on peut quand même retenir. Ça ne les repousse pas dans leurs retranchements, mais ça les oblige à se questionner dans la manière, entre guillemets, « de gouverner » un territoire ou aborder un territoire. Et ça, forcément, ça va modifier – en tout cas je l'espère – ça va modifier le rapport qu'ils ont aux citoyens.

-[G.] : Mais déjà, je trouve que finalement, le bureau d'étude n'a pas donné énormément de propositions sur comment recruter ses participants, et comment est-ce qu'on allait le faire, si ce n'est que se dire que le groupe serait assez restreint, mais de demander aux élus de choisir eux-mêmes cinq acteurs ou personnes de la société civile, ou... Ça a poussé les élus, ou en tous cas ceux qui ont joué le jeu, à aller chercher qui peut être acteur du paysage.

- C'est vrai que c'est toujours compliqué, moi, je trouve, de recruter... Sous quelle forme ? On voit tous les habitants, affichage... ? C'est pas si évident que ça, d'impliquer les élus dans... c'est vrai que c'est aussi... ça questionne aussi, parce qu'on se dit : il y a une forme d'arbitrage, de la part des élus. Je pense qu'il faut être le plus... On avait demandé à ce qu'il y ait toutes les sensibilités, toutes les approches... J'espère qu'ils ont joué le jeu. Après, moi, je suis très preneur d'autres manières de voir comment on peut amener la population, les associations, les acteurs locaux à venir participer. Entre guillemets, c'est le « recrutements » des acteurs locaux, qui n'est pas si évident que ça.

-[G.] : Mais je crois qu'on a apporté UNE solution opérationnelle : on a pu les avoir. C'est vrai que dans les territoires ruraux, c'est toujours difficile de mobiliser les populations.

- Après, il y a toujours LA motivation des élus. Quand tu es complètement motivé par un projet, par une action qui va se dérouler...

-[G.] : Oui, tu en parles aussi.

- Tu en parles aux autres élus, tu en parles aux citoyens, tu en parles aux associations. On a tout de même un peu ramé pour les avoir, ces personnes-là. On les a eues, on les a eues, c'est certain, mais... ça questionne toujours de l'intérêt que les élus peuvent avoir à se dire : « Mais c'est peut-être une chance, finalement, avec un Parc qui va être maître d'ouvrage d'une action qui va complètement nous servir, qui est au service du territoire. Donnons-lui toute sa consistance, et jouons le jeu complètement. »

-[G.] : Donc, ça, c'était une partie de ce qui était dans le cahier des charges. Il y avait une façon aussi : on avait demandé des ateliers un peu thématiques, des ateliers de projets sur sites. On avait envie que les gens participent, non pas uniquement (qu'ils se livrent à) une réflexion où on avait juste une vision d'observation, d'analyse du territoire, mais aussi de projection et d'intervention paysagère. Moi, je voyais ces deux entrées-là : l'idée d'une prospective.

- De se projeter dans l'avenir. C'est vrai que moi, je trouvais que les interventions... Les ateliers thématiques c'était bien. Je pense qu'il faut être plus dans la prospective, dans la perspective... Cette notion de projet, elle a peut-être un peu manqué dans le développement de certains ateliers. Moi, je m'attendais des fois à des choses un peu plus concrètes, plus... Quand on parlait des questions d'urbanisme, quand on parlait de questions de front, de limite, des fois, je me disais, il faut être concret, proposer des solutions. Qui ne sont peut-être pas forcément LA solution qui se fera. Mais les gens ont besoin de voir, de sentir, de comprendre... Ne restons pas forcément dans des concepts, de « fronts urbains », de « limites franges », etc. C'est, ouais concrètement, comment ça se construit, comment ça se dessine. Et ça, je pense que sur le plan paysage qu'on va faire sur l'Albanais, je vais vraiment mettre plus l'accent là-dessus. Alors peut-être un peu moins d'ateliers thématiques, mais croiser plus de thématiques à travers un atelier, et être plus sur des ateliers de projets ou sur des sites.

-[G.] : On peut parler de celui qui est en cours, sur l'Albanais savoyard ? Le choix était peut-être de faire moins d'ateliers mais avec une démarche plus incrémentale, c'est à dire qu'après chaque atelier, on reprend des éléments de l'atelier pour construire l'atelier suivant. C'est peut-être plus clair pour les participants et (ça entraîne) une continuité des participants qui est un peu plus... dynamique.

- J'ai l'impression qu'on est plus dans une dynamique, là. On va voir, parce que là, on va choisir les sites de projets, les sites exploratoires. Il y aura des ateliers thématiques au mois de janvier, février, on va voir. Dans la manière dont on s'y prend dans l'Albanais, on crée plus une dynamique, et la carte est plus construite. On construit plus les choses autour de la carte, donc on commence à visualiser plus de choses.

-[G.] : La carte qui est fixe, qui a un point fixe.

- Oui, avec ses lieux de résidence...

-[G.] : On a choisi un bureau d'étude – je fais par étape – le choix du bureau d'étude ? Tu te souviens des autres candidats, et qu'est-ce qui a fait qu'on a choisi ceux-là plutôt que d'autres ?

- Je pense que celui qu'on a choisi... Je me rappelle que lors de l'audition, tout le monde avait un peu flashé sur ce bureau d'étude-là. Moi, j'avais mis en balance un autre bureau d'étude qui était celui où il y avait Béatrice Eugène [15.28]. où il y avait des gens qui faisaient de l'animation plus culturelle, de l'animation de territoire, de la participation, qui étaient assez intéressants. Il y avait vraiment des gens, si je me rappelle bien, dans l'équipe où il y avait Béatrice Eugène qui était paysagiste, il y avait quelqu'un, une personne, je ne me rappelle plus de son nom, mais qui était vraiment... entre guillemets, qui « portait » ces démarches de participation. Mais la méthode, etc. Là, finalement, ce qu'on a choisi, c'est une équipe de quatre personnes, deux urbanistes, une paysagiste et un architecte, avec l'idée – c'est cette grande carte qui nous a séduits – et puis les ateliers. Je me rappelle qu'entre le bureau d'étude de Béatrice Eugène et puis ceux qu'on a retenus, les ateliers n'étaient pas tout à fait les mêmes. Il y avait...

-[G.] : Dans la première équipe, il y avait peut-être moins d'ateliers et UN événement un peu festif, mais du coup, ce qui a peut-être... Pour Marc Agier, sur la Combe de Savoie, il n'y a pas tant d'événements qui rassemblent, si ce n'est la foire de Qu'Ara Bara [16.47], mais qui venait très en amont dans le projet.

- Voilà. Donc, par contre, avec le bureau d'étude qu'on a choisi, on a fait du bon travail. C'est un travail de qualité, je pense. Par contre, à mon avis, ils auraient pu être trois au lieu de quatre. Ça, j'en reste persuadé, ça n'a pas apporté un plus d'être deux urbanistes. Il y a eu à un moment donné dans leur équipe des doublons. D'ailleurs, aujourd'hui, ils re-postulent sur le reste de la Combe de Savoie, et ils ne repartent qu'à trois.

-[G.] : Mais peut-être...

- Alors, il y a aussi une question de budget. C'est vrai qu'on avait un budget assez serré...

-[G.] : Et avec pas mal d'ateliers

- et je reste, mais par contre, je reste toujours preneur quand il y a des gens, des personnes qui sont spécialisées dans les démarches participatives sous une forme ou sous une autre, avec des choses très innovantes, en terme de participation, etc. Dans le cadre de la révision de la charte, il faudra quand même y réfléchir, je pense.

-[G.] : Oui, et pousser un peu, prendre des gens comme ça. On peut essayer de retracer les neuf ateliers ? Ça va être long, mais après, on parle vraiment de ce qui nous vient à l'esprit, et sans revenir à chaque fois, mais ça, c'est le premier atelier de présentation ? [18.20]

- Ce premier atelier, à mon avis, il a créé une bonne dynamique, parce que c'était un petit peu le... Voilà, « on a des amis qui viennent, qu'est-ce que j'ai envie de leur montrer, qu'est-ce qui nous interpelle, qu'est-ce qui nous choque, etc ». Là, la Grande Carte, elle a beaucoup servi. C'est un peu le moment où ça a le plus servi sur la Grande Carte. Mais c'est vrai que c'est là où on a eu pas mal de monde. Les animateurs, les bureaux d'étude, ça avait bien fonctionné. Nous, ce qui était nouveau, je pense, c'était d'avoir un élu qui porte aussi cette démarche. Ça a été toujours un de mes soucis, c'est de dire – techniquement – nous, architectes...

-[G.] : On accompagne...

- On accompagne, on pilote, mais on avait besoin de ce portage politique. Et je pense que ce portage politique, il a quand même un peu manqué, parce que c'est dur de toucher... Je ne dis pas aujourd'hui que dans l'Albanais, c'est mieux porté. On est peut-être plus restreint, malgré tout, il y a quand même des élus qui sont pas... Ce n'est pas le vice-président du Parc qui va peut-être plus porter la démarche, mais je pense qu'il est très intéressé par ça. Marc Agier, j'aurais voulu qu'il soit plus moteur. Parce qu'on avait l'impression que – alors c'est peut-être qu'une fausse impression – je préférerais que ce soit ça – mais on avait l'impression que, quand...

-[G.] : Il était peut-être tout seul...

- Quand les ateliers étaient terminés, hop, on n'en parlait plus et voilà ! Et je pense que c'est important qu'une démarche de paysage, les élus puissent échanger de temps en temps. Il n'y avait jamais de retour au conseil communautaire, il ne devait pas y avoir beaucoup de retour au conseil municipal, C'est un peu dommage. On aurait pu imaginer que le président de la commission face quelques conseils municipaux pendant toute la durée du plan paysage. Ça prend un peu de temps, certes, on aurait pu aussi être invité à porter...voilà. C'est ça. Moi, je...

-[G.] : Est-ce qu'il y avait des choses qui t'avaient étonnées par rapport aux *post it* qui avaient été posés ?

- Oh, là, j'avoue...

-[G.] : Si tu veux parler du contenu, aussi ?

- Ce qui a été mis en avant, pas mal, c'est vrai : on a toujours cette route du haut, la Départementale qui est la route de caractère, etc., beaucoup de choses qui se disaient autour de Saint Pierre, etc. Mais par contre, les gens ont tout de suite affiché des intentions ou des questions sur la partie plus basse, la vallée de l'Isère, la partie plus agricole mais qui n'est pas viticole, cette grande forêt d'une centaine d'hectares autour de Cruet, etc. Je pense qu'il y a des choses qu'on n'imaginait pas forcément qui seraient mises en avant au niveau de la RN 6 [21.29] donc, ça, c'était intéressant. Et c'est des choses qu'on pouvait retrouver notamment dans l'atelier « Grand Paysage », ou finalement, il y a eu des ch... Celui-là était vraiment intéressant, parce qu'on était calé de l'autre

côté, sur l'autre rive, et on voyait toute cette Combe de Savoie. Ce qui est un peu dommage... on a eu quand même pas mal de monde, à cet atelier-là. Mais on aurait presque voulu en avoir un peu plus.

-[G.] : C'était fluctuant, oui.

- Parce que beaucoup de choses se sont dites, ce jour-là. Ça a été un des ateliers que j'ai trouvé le plus intéressant, moi.

-[G.] : Et le bureau d'étude, il avait beaucoup de choses à dire, et du coup, ils ont eu l'impression qu'il y (en) avait trop. Ils ont un peu restreint les suivants, mais... À la fois, sur un premier exercice « point/ligne/surface », une première approche pour essayer de décrire en donnant des valeurs positives ou négatives sur le paysage...

- C'était quelques fois un peu abstrait pour les élus.

-[G.] : Mais en attrapant des petits morceaux...

- Mais finalement se concrétisant assez facilement à travers cette lecture qu'on pouvait avoir et comprenant. Non, je l'ai trouvé assez intéressant.

-[G.] : Par exemple, quelque chose qui m'avait marquée, c'était quand le maire de Chignin disait : « Ah, tiens, il y a un bâtiment que je trouve pas du tout valorisant, le grand séchoir à maïs ». En fait, après réflexion, je me suis dit, ce n'est pas tant la forme de ce séchoir, mais plutôt ce que lui projette derrière sur la question du maïs, alors que c'est un paysage assez viticole. Comprendre, dans les propos, quand ils disent « valeurs positives, négatives », derrière, qu'est-ce qu'ils projettent derrière ?

- C'est vrai que tu te cales derrière les activités qu'il y a. Pour eux, les images, la représentation de la Combe de Savoie, c'est avant tout une combe viticole, et ça doit le rester, ça doit s'amplifier, c'est l'image, c'est l'attractivité, voilà. Mais il faut cibler d'autres...

-[G.] : Et pourquoi tu l'as trouvé assez riche, ce premier exercice, décrire sur place ?

- Je l'ai trouvé assez riche parce qu'on ne prend pas beaucoup de temps, en général à regarder le paysage, à se mettre de l'autre côté. On a emmené les élus de cette Combe de Savoie, on leur a dit : « Venez, on va regarder de l'autre côté VOTRE territoire ». Et généralement, c'est l'approche... Eux, ils vivent dedans, ils sont dedans. Et là, on se met de l'autre côté, et on prend le temps de dire : « Voilà, comment on l'appréhende, ce territoire. Que l'on façonne tous les jours, parce qu'on y habite, qu'on est élu ». C'est prendre un peu de recul et se dire : « Tiens, voilà ».

-[G.] : Ce qui est moins facile dans l'Albanais savoyard, où on a des jeux de pente qu'on n'a pas... la vision globale...

- On est plus dans l'éco-visibilité, sur l'Albanais savoyard.

-[G.] : En 2^{ème} partie, on était sur salle. Tu te souviens de ce qu'on avait fait ? Dans la salle ? Sur la carte ?

- Je me rappelle plus... Ah, oui, oui, il y avait les grandes lignes...

-[G.] : Et j'ai trouvé que c'était une façon de retraduire les... Il y avait une réunion avant de grandes explications, de réunir tous les documents qui avait été un peu lourde, alors que là, on avait une façon de s'approprier les documents existants.

- Je ne sais pas si ça a fait un plus. Je ne suis pas sûr. Oui, je me rappelle ces grandes lignes qui mettaient les grandes coupures.

-[G.] : Ça permettrait d'introduire ce qui existait déjà en terme de documents, et à la fois de poser un première réflexion : « Est-ce qu'on ne peut pas aller plus loin » ?

- Oui, mais est-ce que ces grandes coupures, on les a identifiées dans la réalité, est-ce qu'elles n'auraient pas pu être affichées tout de suite ? Le fait d'avoir fait travailler les élus là-dessus, c'est pas ce qui m'a le plus... voilà. Je pense qu'on comprend mieux en face de dire : « Tiens, voilà, oui, la coupure, elle existe dans le SCoT, elle existe dans la charte du Parc. Alors, aujourd'hui, elle est prégnante encore sur le paysage ». Je ne pense pas que ce soit le...

-[G.] : Oui, peut-être qu'ils s'en sont resservis un peu plus tard, en retraduisant sur la Grande Carte, mais peut-être...n'

- On n'a pas réaffirmer forcément l'intérêt, ou dit : « Ça, on n'y touche pas ». Il y a des choses, on devrait aller carrément dire : « Ça, on est intransigeant là-dessus ».

-[G.] : Il y a quand même des choses qui étaient apparues sur des... des dents creuses, ou des... ce qu'on appelle « dents creuses », ou des vides qui pouvaient être intéressants, au-delà des grandes coupures déjà identifiées.

- Oui, mais après on rentrait pas forcément dans un détail. On a ré affiché ces grandes coupures, et tu as raison, on aurait pu dire : attendez, il y a aussi des micro-coupures qui ont aussi tout leur intérêt.

-[G.] : C'est pour ça qu'une carte en fond aérien aurait peut-être été plus intéressante qu'une IGN, sur la lecture de la qualité de ces espaces-là. On peut discuter du 2^{ème} atelier ?

- Oui, les déplacements. Ce n'est pas celui qui m'a le plus marqué, j'avoue aussi.

-[G.] : On était...

- On était à Saint-Jean de la Porte.

-[G.] : À Saint Jean de la Porte. On a essayé de faire une lecture transversale...

- On était plus dans un constat. On a identifié toute cette mobilité qui existe, ces déplacements, mais on n'est pas allé sur « comment cette mobilité va évoluer peut-être demain ? Qu'est-ce qu'on devrait peut-être... » Alors c'est vrai que ce n'est pas toujours évident de croiser ça dans le cadre du paysage, bien que c'est vrai que ça...

-[G.] : C'est vrai qu'ils ont plutôt focalisé sur les lignes de déplacement et ils ont eu du mal à embarquer tout le monde sur la question de la mobilité, d'où est-ce qu... Peut-être plus difficile à aborder par l'aspect spatial ou paysager. Mais il aurait fallu arriver avec des données, peut-être, de transformations sociales de la mobilité...

- Oui, et puis je crois que ça ne leur parle pas encore énormément. Les gens, ils ont leur voiture... bon. Pourtant, on a des formes de mobilité qui sont importantes, là.

-[G.] : Dans le livre blanc, sur le TEPOS, il y a des choses un peu... ?

- Faudrait relire, je ne peux pas te dire exactement.

-[G.] : Je crois que même le bureau d'étude a eu du mal...

- Oui, parce qu'en fait, il n'en est pas, aujourd'hui si on regarde la synthèse, on n'a pas de chose...

--[G.] : qui ait marqué.

- Par contre, il y a un travail dans le cadre de TEPOS sur la gare de Saint-Pierre d'Albigny. Il y a des choses – alors je ne suis pas sûr que ce soit le plan de paysage qui ait généré ça – mais

-[G.] : Là-dessus, ça peut faire écho, au niveau de l'activité, le questionnement sur la zone d'activité.

- Peut-être. [*Froissement de papier*] Ça, c'était l'atelier « Habiter ». L'atelier « Habiter », on aurait pu faire mieux.

-[G.] : Moi, je l'ai trouvé pas trop mal, parce que j'étais avec un groupe assez motivé, à décrire assez finement tout ce qu'ils voyaient, comment on se déplaçait.

- Oui, mais on a été toujours dans... Là aussi, on aurait pu commencer à se projeter. Et c'est vrai que l'intérêt d'avoir travaillé dans l'équipe qui avait un architecte... Je pense qu'il y a des choses qu'on aurait pu essayer un peu plus de modéliser, de décliner aussi un peu ce qu'on voit, et la manière dont ces éléments bâtis... la manière dont cet habitat peut évoluer. C'était pas donner des solutions à tout, mais c'est dire, finalement, voilà, : « On est aujourd'hui dans cette configuration, les pistes d'évolution c'est par la division foncière, par l'amplification sur de la réhabilitation [30.51], par rapport à des dents creuses, voilà. » À gérer les choses. Ce qu'on n'a pas retrouvé, moi, je trouve, dans le...

-[G.] : On n'a pas trop...

- Sur Francin, on aurait pu être plus dans le projet.

-[G.] : Même sur la façon de vivre, dans les vieux bourgs, « Est-ce que c'est encore vivable aujourd'hui » ?

- Là, on avait un peu moins de monde, quand même.

-[G.] : L'architecte avait commencé à esquisser des choses, à la fin de cet atelier. Je me souviens, de se dire : « À partir des caractéristiques paysagères qu'on avait identifiées sur un site, comment on les valorise, mais (sans) que ça empêche le projet complètement ? » C'est lui qui avait la main, à dessiner un petit peu, mais sans trop y aller non plus...

- Est-ce qu'on aurait pu jouer avec des effets de maquettes, de choses comme ça ? Là, ça a été sur la viticulture.

-[G.] : Avec des viticulteurs qui se sont mobilisés, qui étaient assez présents.

- On a été plus dans un lien agriculture, patrimoine, image de cette Combe de Savoie... Non, c'était intéressant.

-[G.] : Tu peux te rappeler quel exercice le bureau d'étude avait proposé ? Et avec quel groupe, toi, tu étais parti, puisque vous aviez vu...

- On était allé se promener, on avait différents parcours à faire, et à identifier certains éléments, à la fois de patrimoine, à la fois de ce qui fait aussi la qualité de ces paysages. Alors c'est là qu'il y a eu après une focalisation sur des éléments de piquets, de barrières, de choses comme ça. Ce qui est peut-être un peu dommage, c'est que le bureau d'étude aurait dû sortir tout de suite ces éléments-là, pour pas forcément... Parce que après c'est revenu dans un comité de pilotage un soir, on m'a même dit : « Tu vois, tu mets en tension des gens pour des choses un peu anecdotiques ».

-[G.] : Ces piquets sont apparus parce qu'il y avait une demande de faire une photo sur un élément négatif du paysage. C'est vrai que, dans l'ensemble...

- Oui, mais est-ce que c'est pas...

-[G.] : ... le paysage était assez qualitatif

- Le paysage était assez qualitatif, et on voit bien que ce qui ne l'est pas, ça touche bien autre chose, ou ça touche des problèmes d'implantation, d'habitat diffus... et la manière aussi dont les viticulteurs, voilà, taillent... C'est aussi des concepteurs de paysage, ces viticulteurs. Et à un moment donné, ils ont leur part de construction de ces nouveaux paysages. Parce que là, ...

-[G.] : Tu avais assisté à ce qui avait été discuté entre Natura 2000 et les...

- Non.

-[G.] : Ça avait été compliqué.

- À un moment donné, oui, ça a été compliqué, je crois, entre les viticulteurs et Natura 2000 etc. Après, je ne pourrais pas dire exactement pourquoi, quels compromis ils ont trouvés. On a toujours l'impré... [*Superposition*]

Jean-François et Mylène ? Mylène est peut-être arrivée après. Mais Martin, oui, ce serait intéressant, qui pourrait te le dire.

-[G.] : Ça permettrait de comprendre la raison de ces débats-là. [35.02]

- Après, des raisons foncières, aussi. Non, c'était plutôt de comprendre comment les viticulteurs vont aussi avoir... En fait, à travers Natura 2000, c'est aussi se forger une approche plus environnementale à travers son activité agricole. Et c'est ça qui n'est pas forcément acquis chez les viticulteurs, bon, avec un bémol, hein ? Il faut... Mais j'ai... Discutes-en avec Audrey, ça. Tu lui reposeras la question.

-[G.] : Je surveille l'heure. Il est quelle heure ?

- 42.

-[G.] : Si tu pars à midi, c'est bon ?

- Oui, oui.

-[G.] : OK. [35.55]

- Là, c'était l'atelier...

-[G.] : L'atelier « Coupures vertes », et comme je n'étais pas là... si tu peux me détailler un peu plus... sur l'ambiance. C'était à Saint-Jean ?

- Non, ça c'était fait à Cruet, on est allé en salle à Cruet, et après on est allé sur Saint Jean de la Porte voir certaines choses. C'est vrai qu'on s'est pas mal baladé. On était sur des...

-[G.] : Il avait l'air assez bien construit...

- Oui, par contre, là aussi, à la différence de l'Albanais, c'est qu'aujourd'hui on a cette Grande Carte où on va pouvoir dire pas mal de choses sur la Grande Carte, là, on aurait pu aussi rentrer – alors il y avait Jean François Lopez qui était là – en charge de la bio-diversité – ça a pas été un jour où on a eu trop trop de monde aussi – mais ça aurait mérité qu'on ait des... qu'on puisse déjà travailler sur des esquisses de traitement de ces coupures vertes. Dire, voilà : « Il y a des coupures vertes, on n'a pas grand chose à faire, mais il y a des coupures vertes, voilà comment on peut traiter, si cette limite... qu'il y a une limite à vraiment construire, à développer ».

-[G.] : C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a [superposition]

- Moi, je suis toujours dans l'idée de dire : « il faut, si on veut faire comprendre aux gens, il faut se projeter.

-[G.] : Il y a encore peu d'exemples réalisés, de choses osées.

- Oui, mais je pense que la difficulté du bureau d'étude, après, rétrospectivement, c'est de dire des fois on a envie qu'ils se lâchent aussi. Entre guillemets, ils sont « payés » pour donner des solutions. Qui commencent à être proposées... C'est pas une solution qu'on va appliquer partout, mais c'est dire : « Ça peut faire partie des solutions ». Et les gens comprennent mieux quand ils voient : « Tiens, oui, ça, ce n'est pas à traiter, parce qu'on aurait pu faire comme ça ».

-[G.] : J'ai l'impression que c'est peut-être un biais, quand on demande une participation, c'est que, pour les bureaux d'étude, tout doit être conceptualisé ou dessiné par les habitants. Il y a ce courant, cette influence-là.

- Je l'avais vu une fois avec un travail dans une école d'architecture, dans celle de Grenoble, c'est qu'à un moment donné, on ne veut pas donner de solution. On veut poser des questions, poser des problèmes, dire : « Voilà les clés des réponses », mais on ne donne pas la réponse, alors que... Bien sûr qu'il n'y a pas qu'une seule réponse. Il peut y avoir de multiples réponses, mais concrètement, faire comprendre aux gens que nous, on propose cette réponse qui paraît pertinente pour telle ou telle raison. Il y a à la fois une grille de lecture à avoir, pour bien comprendre, et une grille dans la manière dont on peut apporter des solutions.

-[G.] : Je pense, c'est vrai, que c'est hyper important de faire comprendre quelles sont les problématiques, pour qu'elles soient les bonnes, pour donner les réponses après. Et ça, c'est une première étape qu'il ne faut pas squizzer, et il faut bien que les personnes en aient conscience. Mais effectivement, le volet réponse... Quand le bureau d'étude proposait d'aller plusieurs fois sur le même site, ça me paraît assez intéressant. Et ils ne l'ont pas fait.

- Ils ne l'ont pas, après, assez développé. On est un peu négatifs, finalement [rire].

-[G.] : C'est quand même nouveau de travailler à la fois sur différents sites, différentes problématiques, à chaque fois trouver des solutions, à la fois faire participer et trouver des solutions...

- On était plus dans le constat que dans la grille de solutions qu'on peut apporter. C'est toujours ça que je trouve un peu frustrant. Bien sûr qu'il n'y a pas UNE solution, mais on peut faire comprendre aux gens comment on est arrivé à cette solution-là. J'ai eu le cas d'un lotissement, là, vendredi dernier, j'étais à la DDT. Il y a un petit lotissement, une sorte de triangle qui va se faire sur Saint-Ours, en face de la fruitière. Il y a un permis d'aménager qui a été proposé. Ça doit être six maisons. Le maire ne veut pas donner le permis. J'ai proposé à la DDT, : « Tiens, on pourrait peut-être développer une sorte d'expertise action auprès du maire, pour lui dire : « Voilà, on analyse le projet, voilà pourquoi il n'est pas intéressant, pourquoi il ne répond pas... ». Voilà, mais aussi commencer à avoir des éléments de négociation, etc. Mais c'est une action que je vais développer au Parc, ça.

-[G.] : Ce sont des grilles de lecture sur un projet qui arrivent sur les territoires. Sur quelle grille on s'appuie pour dire si c'est un projet validé ou un projet à renégocier ? Ça, c'est intéressant.

- Les autres activités, moi, ça ne m'a pas transcendé, je le dis, je vais un peu vite, là, mais on a apporté... Alors, j'espère que... Ce qui serait intéressant c'est qu'on décline l'action, là-dessus. Mais bon, on avait des bons cas d'école, mais on n'est pas arrivé...

-[G.] : Sur des solutions ?

- Non, sur la manière dont on a pu traiter l'atelier. Moi, ça m'a pas...

-[G.] : Je n'étais pas là non plus, est-ce que...

- On a tourné un peu dans la zone d'activité. Si ! On a fait le constat d'une pauvreté en matière d'espace public, d'une pauvreté en matière de comment on vit dans cette zone d'activité. Il n'y a pas de lieux de rencontre, il n'y a pas vraiment de lieu pour... Il y a vraiment un vrai constat, mais après on ne s'est pas posé de vraies questions, peut-être par manque de temps. On ne s'est pas vraiment posé les questions : « Quels étaient... Là où on doit apporter des solutions. » Alors, c'était pas déjà à trouver des solutions, mais c'est... « Quelle exigence on veut donner ? » finalement. Oui, on fait le constat que ça ne va pas. Il y a des problèmes de PPRI, il y a des problèmes de... Finalement, on a peut-être des entreprises qui sont motivées pour être dans une zone d'activité qui a une plus grande attractivité, mais qu'est-ce qu'on fait ? Il y a forcément une implication de la collectivité à avoir.

-[G.] : Là, il n'y avait personne des entreprises ? Vous n'avez pas pu rencontrer... oui ?

- Non. Alors après il y a toujours le problème de zones d'activité communautaires, pas communautaires, communales...

-[G.] : Ça pose la questions des...

- Ça a bien posé le constat que, voilà ! : on se retrouve dans un maillage de micro zones qui n'ont « aucune chance » de, entre guillemets, aucun avenir brillant, je veux dire. Mais par contre le constat de la pauvreté de l'espace public, je pense qu'ils ont bien constaté que l'espace public pouvait avoir un rôle à jouer, avoir de l'importance.

-[G.] : Après, c'est le problème de l'action publique. Est-ce qu'on met de l'argent sur l'espace public, sur des zones d'activité qui sont vouées à périlcliter ? Je pense que [superposition], [44.12].

- Elles sont vouées à périlcliter dans l'état où elles sont. Après, elles peuvent avoir une autre vie, mais si on y met du lourd, si on change certaines activités, si on... En fait, le problème de toutes ces zones de micro activités, c'est qu'on a accueilli le tout-venant, voilà ! Et qu'il n'y a pas eu de choix qualitatif, de sélection, de thématique. Après, peut-être qu'ils avaient leurs raisons de... mais bon. [*feuilles qui tournent*]. « La base de loisirs ».

-[G.] : Ça, c'était l'atelier « Entrée de ville », on a été sur plusieurs sites. Il ne faisait pas très beau ce jour-là, on était monté en haut de Saint Pierre, jusqu'en bas...

- Et tout le grand carrefour en bas. Là, ce qui a été intéressant, c'est que les gens ont pris conscience qu'à un moment donné, oui, une ville, il y a un début, il y a une fin, il y a un village, on y rentre. Il y a peut-être à des endroits [*sonnerie de téléphone*] Attends ! ... Je me rappelle 'une route où on avait vraiment fait prendre conscience aux gens que surtout, là, ce n'était pas l'endroit où il fallait urbaniser : il y avait des points de vue, et à un moment donné, c'est comment on... Plus on dilue cette entrée de ville aussi, moins on arrive à se recentrer sur l'activité du...

-[G.] : Avec à la fois une lecture un peu directe des points de vue, et une compréhension historique de comment s'étaient dilués ces équipements publics qui se trouvaient un peu isolés en-dehors de la ville. Et sur la zone d'activité, aussi...

- La zone de loisirs ?

-[G.] : La zone de loisirs. On s'était posés... Mais surtout en atelier, on avait ressorti un plan sur la zone d'activité et la zone de loisirs, et cette forêt qui borde...

- Ah, oui ! Mais de l'autre côté, entre la zone d'activité et la zone de loisirs, en disant : « il faut trouver une connexion ».

-[G.] : Là, c'est toujours un peu délicat d'arriver sur des choses qui sont en train de se faire. Le bureau d'étude propose une relecture mais à une échelle plus grande de la qualité de ces espaces.

- Je ne suis pas sûr qu'il en soit sorti quelque chose, là. L'idée, ça a été : il faut trouver une meilleure connexion entre la zone d'activité vers la gare et cette base de loisirs. En tous cas, c'est plutôt le quartier de la gare et la base de loisirs, parce que la base de loisirs, elle est un petit peu seule...

-[G.] : Et surtout, il y a un projet d'extension de la zone d'activité où il fallait... Il y avait un projet d'extension de la zone d'activité qui mangeait sur quasiment une partie de la forêt qui borde la zone de loisirs. Et ça, c'était un..

- Je ne suis pas sûr, Gaëlle.

-[G.] : En tous cas, c'étaient les plans qu'ils avaient ressorti du projet de la zone d'activité, mais du coup... Comment elle s'appelle, à la com com...

- Lucie ?

-[G.] : Non, Anne avait dit que ces plans étaient modifiés, qu'effectivement l'épaisseur de la forêt allait être maintenue. Du coup, il y avait un dialogue, mais Anne se sentait un peu en porte-à-faux, parce qu'elle était en train de bosser sur un projet qui était déjà parti...

- Oui, mais après se pose la question des valeurs qu'on veut défendre. Si, à un moment donné, on constate que c'est un point fort, après, on peut être capable de modifier un peu. Mais j'ai pas trop le souvenir...

-[G.] : Elle était déjà en train de le faire, par ailleurs. Du coup, c'était une position un peu compliquée.

- Ça s'est discuté après, ça, je ne sais pas. [*feuille qui tourne*] Ça, c'est « Extension urbaine ». Ah oui, ça, c'était sur Francin. Ça, c'était un bon... un atelier assez intéressant, je trouve, « les extensions urbaines ». On peut mettre aussi « Renouvellement urbain » et « Extension urbaine ».

-[G.] : Oui, oui.

- C'était intéressant. Là, par contre, c'est dommage qu'on n'ait pas été plus dans l'esquisse de projet. C'est quand même deux...

-[G.] : D'avoir plus de temps... Je pense que les participant restent toujours un peu sur leur faim de « Ah ben tiens, on dessine des choses »...

- Parce qu'à un moment donné, vous nous dites : « Oui, les lotissements, ça ne va pas, les lotissements, c'est fermé sur eux-mêmes, les lotissements vivent en autarcie ». Il y a deux trois petites... c'est pas des esquisses de fini, de projet, mais c'est des clés d'ouverture. Quand nous on parle de densité, qu'on parle d'habitat intermédiaire, qu'on parle d'espace public [49.28], concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Et là, on a peut-être loupé l'occasion de mettre un peu plus en projet. Je n'ai pas été... La terre... façonnée... Je n'ai pas été très convaincu du truc.

-[G.] : C'était un peu compliqué, parce que...

- On est à une échelle... Attention, je ne suis pas en train de dire que ce n'était pas bien. Mais UN- on n'avait pas beaucoup de temps, et DEUX – on n'était pas... On sortait un peu du contexte du renouvellement urbain. C'était peut-être pour mieux comprendre que finalement, comment la ville est construite, et faire comprendre qu'à l'intérieur, il y a encore beaucoup de choses, etc. Mais ce qui était dommage, c'est qu'on était concrètement sur un site de projet, à l'intérieur, on avait une gare qui allait être en mutation, etc. On aurait dû se focaliser un peu plus là-dessus. J'avoue que j'ai peut-être moi-même pas bien compris le but, et c'est à cause de ça que je n'y vois pas un aspect positif.

-[G.] : Moi, je trouve au contraire qu'il y avait des choses assez fortes sur le relief et sur la façon dont cette ville de Montmélian s'est implantée, et comment... Tu sais, les nouveaux bâtiments qui sont en-dessous du plateau, on n'est plus dans la même logique. Et comment avec la question de la gare, on trouve une logique à la fois de relief, de front qui pourrait s'avancer juste devant la gare, et en même temps, on peut ouvrir sur le...

- Qu'on donne les clés, dire : « Voilà, le renouvellement urbain, voilà comment ça fonctionne ». Sur cette immense parcelle, finalement, on n'a pas donné de clé de lecture de ce qui pouvait être fait. C'est un peu dommage.

-[G.] : C'est vrai qu'on parle de renouvellement, on a parlé de renouvellement urbain, mais c'était... là, on est quasiment sur une friche. C'est presque de l'extension urbaine, c'est pas vraiment du... Par rapport à l'intérieur de Montmélian où il y a des grandes barres...

- Voilà, ce qui est un peu dommage, c'est... À mon avis, c'est des ateliers qui peuvent être très pratiques. [*page qui tourne*]

-[G.] : Si tu veux, on fait deux trois mots de conclu, sur tous les ateliers qui ont eu lieu par ailleurs, et qui faisaient partie de la démarche. Il y a eu le plan d'act... On a travaillé sur des actions qu'on peut faire.

- Ça, on le verra après par la suite, le plan d'actions, parce que ça va être la deuxième phase. Par contre, on a intérêt à être très vigilant sur des actions qui soient...

-[G.] : Opérationnelles ?

- Hyper concrètes, etc. Si on veut que le plan paysage ne reste pas une cartographie de bienveillance vis à vis du territoire, mais vraiment une cartographie où on se dit : « Il y a des points de vigilance à avoir, il y a des points stratégiques, et LÀ, on doit mener des actions fortes, etc. Je pense que nos deux ateliers, à la fin, ils ont été intéressants parce que les gens ont commencé à crayonner sur la carte. On ne les a pas fait assez crayonner. Tu vois, la laine, le scotch, très bien. Mais ça ne remplace pas le crayon. Le crayon, on se dit, oui, là, c'est, pour nous, c'est quelque chose d'important, cette frange, cette limite. Là, cette grosse dent creuse, elle mérite qu'on s'y attarde, et quelles sont les clés à la fois d'observation mais aussi d'actions qu'on peut avoir sur cette dent creuse ? Là, je pense qu'il va falloir qu'on soit [coupure]. Là, ces deux soirées, je les ai trouvées intéressantes. [53.41]

-[G.] : Les gens ont pu se mobiliser, et ça commençait à...

- Peut-être qu'on aurait dû avoir certains ateliers... Peut-être avoir ce travail sur la carte comme on a fait les deux ateliers, ENTRE certains ateliers, déjà. Qu'on commence à remplir plus la carte. Ça aurait été peut-être plus intéressant. Par contre, la difficulté, on avait quand même, on a mis du temps, on avait un certain temps – et la difficulté c'est quand même cette mobilisation des gens, régulièrement, régulièrement. Je croise un peu les doigts, pour le moment dans l'Albanais, cette mobilisation globalement, on va dire qu'elle est satisfaisante, mais c'est quand même... Parce qu'on a l'impression que...

-[G.] : C'est vrai qu'on est en journée aussi, des tâches de trois heures de temps, ce n'est pas évident [54.41]. Mais tu vois, là, je pense que l'atelier qu'on a fait...

- Mais ça, c'est peut-être les limites de l'exercice, hein !

-[G.] : On n'a pas eu besoin d'être à l'extérieur, on était plus ensemble.

- Oui... oui.

-[G.] : Et ça, je crois que le bureau d'étude a du mal à gérer : « Est-ce qu'on a besoin d'être à l'extérieur ou à l'intérieur ? »

- L'atelier de la semaine prochaine, ça va être pareil. On n'est pas à l'extérieur, et on le fait le matin.

-[G.] : Je pense qu'on perd des gens, alors qu'ils pourraient être là.

- Là, j'avoue que j'ai peut-être manqué de vigilance. Pourtant je suis revenu un peu à la charge sur certaines dates qu'on a mis déjà le mercredi, mais, et puis il y avait des dates où Béatrice ne pouvait pas (venir) le soir, aussi. Mais bon, à un moment donné, oui, oui, peut-être qu'on aurait dû dire : « On ne le fait pas le matin, on le fait le soir ». C'est... Je suis un peu comme toi. Je me pose certaines questions sur certains ateliers. Mais bon, après, je ne peux m'en prendre qu'à moi. Je n'avais qu'à dire non, c'est comme ça, il faut que ce soit le soir.

-[G.] : Là, je ne sais pas comment ils imaginent les choses pour le prochain atelier, mais c'est vrai que par rapport à ce qu'on s'est dit, dans mon idéal, c'est très... de pouvoir faire la même chose que ce qui se fait là sur la Grande Carte, c'est pas tant de surface, et avec un film plastique, de pouvoir crayonner eux mêmes... Ça demande quel type de symbole – la question du symbole et la cartographie est importante, mais...

- Je pense, que ce qui est important de faire comprendre aux gens, c'est : « Qu'est-ce qui va déclencher que le paysage se modifie ? » Bien entendu, c'est les constructions, mais c'est aussi des modifications dans l'agriculture, des modifications sur des problèmes de haies, de biodiversité, de... Et c'est là qu'il faut qu'on mette vraiment l'accent auprès des gens [56.41]. Toute action de l'homme vient modifier le paysage. Alors on ne va pas toujours se poser la question : ce qu'on fait est-ce que ça va être bien, tout ça, on a des fois des nécessités à le faire. Mais, je pense, qu'il faut toujours qu'on se mette en perspective de dire : « Voilà, on n'est pas à un instant T ». Chaque jour, on le modifie le paysage. Ce petit permis d'aménager, je veux dire, aujourd'hui il est sur le papier, demain, il sera là, voilà ! Donc, si on veut être bon sur ces questions de paysage, il faut qu'on ait un maximum de clés d'observation, d'analyse et de propositions à faire.

-[G.] : Alors, sur l'urbanisme, c'est pareil, parce que justement, il y a ces plans, ces petits papiers, mais sur la gestion de l'agriculture, il n'y a pas forcément... Les moments sont moins lisibles. C'est du coup plus difficile de porter des actions. Mais en fait, sur ce plan de paysage, j'espère que les actions qui vont être déclinées et qui ne portent pas forcément sur les moments un peu clés du passage du plan à la réalisation, on puisse afficher des choses en termes de gestion de haies ou de...

- Toi, tu souhaites y participer ?

-[G.] : Sur l'élaboration après les plans d'action ? Je verrai selon le temps, mais j'aimerais bien...

- Ça t'intéresse de participer à nos réunions ? Parce que moi, je te donnerai les dates.

-[G.] : Oui, oui. Tu me donneras les dates. Mais si je suis débordée, je...

- Ah, mais, bien entendu ! bien entendu. Ok ?

-[G.] : Après, à l'occasion, sur deux ou trois choses, on pourra discuter. Mais là, j'ai de trois éléments pour synthétiser sur tes impressions sur les ateliers,

- Moi, je pense que les ateliers ils ont été de qualité, les thématiques étaient bonnes. On aurait pu peut-être croiser des thématiques plus ensemble. Par contre, là où on est toujours un peu... pas déçu, frustré, c'est – parce que moi, je ne suis pas déçu ni frustré par rapport à ça, - mais c'est dire à un moment donné, je voudrais que les gens se l'approprient, par des clés de solutions qu'on leur donne.

-[G.] : Je crois que dans le cahier des charges, on aurait pu être plus directif là-dessus. [Téléphone]

- Parce qu'il faut après toujours penser que quand ce plan est terminé, nous, on n'est pas là tout le temps derrière. Comment ce plan devient l'outil politique, aussi ?

-[G.] : Est-ce que tu penses, qu'on aurait pu faire, nous en amont des choix de site avec les élus et après, là... Parce que là, on a fait choisir des propositions, des ateliers, des sites par le bureau d'étude ? Est-ce que tu penses qu'on aurait pu faire ce travail en amont pour qu'ensuite le bureau d'étude n'ait plus qu'à se préoccuper d'envisager déjà des solutions, des esquisses, et après de développer des ateliers... ?

- Non, pas forcément. Par contre, on va bien le voir sur l'Albanais, parce que les sites qui vont être...

-[G.] : Ils vont ressortir...

- Oui, ils vont ressortir avec des sites... Alors, peut-être que nous, Parc, on aurait pu se le proposer, oui oui. Mais je pense qu'après, c'était bien qu'on voit... Là, ça va être un peu différent sur l'Albanais. Parce que finalement, l'Albanais, on va proposer des sites exploratoires et des sites où on va tester mais par rapport au parcours qu'on a fait avec les uns et les autres, à l'analyse qu'on fait, au drapeau bleu, rose, etc. Il n'y a pas un choix pré-défini. Il y a peut-être quelques idées... Moi, j'ai aussi quelques idées sur certains sites, mais il ne faut pas que...

-[G.] : Oui, et puis il y a eu des remontées...

- Voilà, il faut peut-être que je vois avec le bureau d'étude, là, avant mercredi, s'ils ont des sites déjà, où si..

- [G.] : **Je pense qu'il faut qu'ils aient en tête certains sites, et après échanger avec les participants.**
- Mais il faut que les participants apportent... proposent des sites.
- [G.] : **Ce rapport-là est intéressant, de...** [*bruit de feuilles tournées*]
- OK ?
- [G.] : **OK, super, merci.**
- Bon, désolé pour le temps un peu court.
- [G.] : **Et sur le théâtre forum, j'aurais bien aimé avoir un retour, toi sur comment...**
- Demande à Jean-Marc Brun, là-dessus
- [G.] : **Non, mais justement, Jean-Marc Brun, je ne suis pas sûre qu'il ait saisi tout l'enjeu...**
- Non, non, parce que...
- [G.] : **C'était la première fois où les élus s'exprimaient, on les entendait tous.**
- Moi, je crois que ce qui serait bien, c'est de voir avec Marc Agier, ça aussi. Tu lui poses la question. Parce qu'il y a participé, quand même. Il était même... Il n'était pas monté sur la scène, un moment ?
- [G.] : **Non, mais il a participé, tu sais, finalement, la scène elle s'ouvre aux...**
- Oui, oui, il a participé en parlant. C'est Jean-Marc qui n'a rien dit du tout. Bon !
- [G.] : **Eh bien à Mercredi, c'est ça ?**
- Rentre bien. À plus tard, allez.
- [G.] : **Bon courage**
- On se tient au courant.

[*Fin de l'enregistrement*]

Entretien n°4 - CT (Carole Mounier) - Plan de paysage de la CC du Trièves

[Entretien avec Carole Mounier, technicienne à la Communauté de communes Cœur de Savoie, interlocutrice du Plan de Paysage. L'entretien a lieu le 26/10/2015 dans les locaux de la Communauté de communes à Montmélián. L'entretien commence par une présentation de l'enquêtrice du déroulé de l'entretien [non retranscrit], un questionnement sur la façon dont elle a vécu la transformation de la nouvelle communauté de commune. L'ensemble des noms propres concernant les personnes et les noms de bureau d'étude ont été substitué par des pseudonymes]

D'accord, moi je suis Carole Mounier, je suis CM à la communauté de communes sur les questions d'habitat, d'urbanisme et de paysage qui entrent dedans, et chargée de la communication, je partage déjà mon temps entre les deux.

[G.] : C'est déjà pas mal, urba, archi, habitat, c'est combien de pourcentage de ton temps ?

Alors, c'est un peu fluctuant en fonction des années, en fonction des périodes, mais ça peut aller de 75 % pour l'habitat et l'aménagement du territoire, 25 % pour la com et en ce moment c'est plutôt 50 / 50. C'est plutôt en augmentation sur la com et du coup, j'ai moins de temps. Moi je suis arrivée le 1er septembre 2012 à l'ex-communauté de communes de la Rochette-Val-Gelon, euh, j'ai été recrutée pour animer le programme local de l'habitat qui venait juste d'être approuvé et j'ai été recrutée, donc j'étais à 50 % sur l'habitat, et j'ai été recrutée sur 25 % sur la communication pour compléter le temps de travail ;

[G.] : Tu avais une formation de ...?

J'ai une licence et un master en sciences politiques de l'université de Lyon, et j'ai un master 2 sur l'aménagement, spécialité habitat que j'ai fait à Toulouse, en 2012. Donc en 2012 juste à la sortie de mes études, j'ai été recrutée à La Rochette surtout pour m'occuper de la politique surtout habitat, mettre en place les actions qui n'avaient pas été mises en place et continuer celles qui avaient déjà été mises en place, euh, en 2013. J'ai accepté une mission complémentaire pour l'ex communauté de communes de la Combe de Savoie sur la coopération viticulture / paysage, viticulture et biodiversité.

[G.] : Dans le cadre du Leader ?

Dans le cadre du Leader, effectivement, c'est un projet de coopération Leader,

[G.] : Ça va être intéressant de voir un peu l'articulation de ce premier projet ?

Moi, en fait, j'ai atterri sur ce projet, je dis simplement atterri car simplement la Combe de Savoie avait besoin d'un chargé de mission qui bosse sur ça, sur monter, poursuivre la coopération, euh, ils n'avaient personne.

[G.] : Ça avait commencé quand, ce programme de coopération ?

Ils avaient déjà commencé avant début 2013 même 2012, ils avaient commencé à se rapprocher, à chercher des partenariats ; parce qu'en fait, c'est à la communauté de communes, ils ont été amenés à s'intéresser aux questions œno-tourisme, développer un produit autour des vins, et surtout tout ce qui va autour des vins, donc la vigne et tous les à cotés, et alors je n'étais pas dedans, j'essaye de te redire un peu la pensée des élus, leurs objectifs. Donc, là, ils arrivaient un peu à la fin d'un premier travail, et certains élus souhaitaient embrayer sur... [le téléphone sonne]

Oui, donc, de poursuivre vers une reconnaissance de la qualité du cadre de vie, une reconnaissance de la qualité paysagère, de la Combe de Savoie, des vignobles, et l'idée première de début qui venait de Pierre Ronsard en charge de l'œno-tourisme, c'était d'aller vers une reconnaissance de type charte de Frontevraud. Sauf que ça, c'était un peu inatteignable dès le départ, c'est plutôt la fin d'une démarche.

[G.] : C'était un peu une première perspective ?

Voilà, c'était la perspective pour se lancer, sachant [que] ce n'était pas ce qu'on pouvait atteindre dès le départ ; et du coup, perspective de charte de Frontevraud, qu'est ce qu'on peut faire pour y aller ? Donc travailler sur les paysages, qu'est ce qui fait la caractéristique des paysages de la Combe de Savoie ? Et travailler dans le cadre du Leader, lui, ça lui plaisait bien, car il avait déjà travaillé sur un programme européen et Combe de Savoie, et, oh, il était également... il suivait ce qui se faisait au Parc notamment sur le Leader [6 : 08 ?] [rire]. Du coup, il y avait ce projet-là qui était lancé.

[G.] : Et la coopération avec le Parc du Pilat et après l'Italie, toi tu es arrivée à ce moment-là ? Le partenariat avait été défini ?

Alors le partenariat avait été défini. Moi je suis arrivée sur le projet en juillet, juin/ juillet, le partenariat avait été enfin trouvé avec le Parc du Pilat. Je dis « enfin », car ils ont mis du temps à se chercher, car la région Rhône-Alpes leur imposait que les coopérations se fassent avec des pays étrangers. Et [avec] la Combe de Savoie, il était quand même vraiment sur un créneau particulier, bien orienté paysage, enfin paysage viticole, et puis la pente, certain... puis travailler dans le cadre d'un programme européen qui est quand même assez lourd à gérer, voilà donc, puis en arrivant en fin de programme Leader, donc, c'est ... beaucoup de territoires n'étaient pas forcément intéressés pour bosser avec eux. Et au Parc du Pilat, [ils] se sont retrouvés un peu dans la même situation. Donc, finalement, ils ont réussi à s'entendre, à se retrouver, et c'était pas forcément des territoires qui

... je me souviens de la première réunion, oui, les gens étaient : « Pourquoi pas bosser en semble ? » Après, penser forcément l'un à l'autre, c'était un peu un mariage arrangé. Mais, non, mais le départ était un peu comme ça, chacun avec son créneau, ce qu'ils voulaient faire, puis l'obligation de trouver un partenaire.

[G.] : Oui.

C'était un peu comme ça. Moi j'ai débarqué au mois de juillet pour aider les élus à faire de l'animation, enfin surtout à faire l'organisation des réunions, prendre des notes, faire les comptes-rendus, et en retirer un programme d'action, et en retirer le dossier administratif. Donc ça, c'était du travail, mais très administratif, hein.

[G.] : Et là, la communauté de communes « Pays de Montmélian » ?

Alors la communauté de communes « Pays de Montmélian », mm, il y avait eu un pr..., avait été approchée pour être associée justement à cette coopération. L'idée que ça ne soit pas seulement l'ex com com de la Combe de Savoie qui porte le projet, mais que ce soit également l'ex CCPM qui porte également en partenariat les deux. Sauf que leur conseil a rejeté cette offre de partenariat, donc le portage est bien resté ex Combe de Savoie, mais dans le dossier de candidature, le périmètre, avait déjà été élargi pour certaines actions. Pas pour les actions d'investissement mais pour les actions d'animation, avait été élargi aux autres communes.

[G.] : Et quand tu dis « investissement » ?

Alors les actions investissement, c'était les actions restauration de muret, de pierre sèche. Il y avait un volet investissement assez important, et les actions plantations d'amandiers, et les actions d'animation, c'était plus le travail sur la charte des bonnes pratiques, ce qui était les échanges, les visites, les visites d'échange entre les deux territoires. Voilà l'animation, en fait, c'était pas forcément prévu au départ, mais je suis restée sur le projet [rire] parce qu'il n'y avait personne d'autres pour s'en occuper, c'est comme ça que ça s'est passé. Donc, ce qui était juste un truc administratif, assez « organisation de réunions », s'est transformé à : « Bon, et bien, maintenant, c'est toi qui montes les actions, tu te démerdes » ...

[G.] : Et du coup, tu as participé à tout ce qui était pierre sèche et amandiers, aussi ?

Oui

[G.] : Si tu peux me décrire rapidement les deux actions ?

Les deux actions : le paysage en Combe de Savoie, c'est un paysage de forte... de vignobles de montagne en pente, qui [est] en général entre 200 et 400 mètres d'altitude. Donc en pente, et qui était quand même caractérisé par des murets qui venaient soutenir les terrasses, et barrages sur les descentes d'eau, euh...

[G.] : Et toi, tu découvrais ?

Oui

[G.] : Et par rapport à ces structures un peu historiques du paysage, est-ce que les gens ou les viticulteurs portaient ça un peu comme une valeur identitaire ? Comment ils percevaient...

Mm, alors moi, je... c'était... Moi, mon ressenti, c'était quand même que c'était un programme qui était porté par un élu. Voilà, quelques élus... Que c'était suivi d'un œil plutôt bienveillant par le président de l'interprofession viticole, Michel Quenard. Voilà, que c'était plutôt suivi d'un œil bienveillant, mais sans... Il y a pas eu de réel investissement après. Moi, j'ai discuté avec un ou deux viticulteurs qui ont fait les réunions d'animation, qui ont participé aux journées d'échanges, avec le parc du Pilat et puis en Italie. Voilà, il y a quand même un côté... C'est notre patrimoine, les murets, c'est notre patrimoine, on y est attaché. Après, malgré tout, beaucoup ont disparu, parce qu'il fallait... parce qu'il y a eu la mécanisation, pour des contraintes d'exploitation. Encore aujourd'hui, s'il fallait choisir entre les deux, le choix, c'est plus difficile maintenant parce qu'il y a un petit côté plus sentimental. Mais malgré tout, ils choisiraient encore, pour beaucoup, les contraintes d'exploitation. Après, « les murets, les vieux sartos, on veut bien les garder, là où il ne nous gênent pas trop parce que voilà, ils sont jolis ». Ils peuvent être intéressants à garder, mais il y a toujours cette contrainte d'exploitation, et puis après il y a aussi le coût de réhabilitation, de l'entretien.

[G.] : Et dans les ateliers parce qu'il me semble qu'il y a eu des ateliers par rapport au reconstruction de murets en pierre sèche ?

Alors, il y a eu pour les murets...

[G.] : C'était qui le public visé, finalement ?

Alors le public visé, en fait, on a organisé une session de formation sur le terrain à la pierre sèche. Donc le public visé, c'était à la fois le personnel de l'entretien communal qui souvent ne sait pas comment gérer ces murets quand ils sont au bord des chemins communaux. On avait également proposé ça à quelques artisans, mais on a pas eu d'écho parce que c'est quand même particulier. Et puis on a également proposé ça à la régie de territoire, qui est une structure associative. Je crois que c'est un statut associatif, c'est une structure d'insertion donc insertion par l'emploi pour les personnes qui sont éloignées de l'emploi, avec formation, et travail autour de l'entretien d'espaces verts, d'entretiens, et donc ça fait partie...

[G.] : Formation de paysagiste, avec gestion de végétaux, etc. ?

Voilà, ils cherchent à développer une compétence ces dernières années pas que sur les végétaux mais aussi entretien de petits éléments, type muret. Voilà, donc ça faisait partie aussi de leur programme de formation, de leur volonté de monter en compétence là-dessus, pour pouvoir après intervenir. Ils interviennent pour les

communes mais également pour les particuliers. [15'19] Ils ont des chantiers de restauration, de murets, de pierre sèche, auprès de particuliers.

[G.] : D'accord.

Ce qui permet aussi d'avoir une offre des gens qui sont capables de réhabiliter, - je ne voudrais pas dire « réhabiliter » -, je veux [dire] « restaurer » ce muret, il faut aussi des gens qui...

[G.] : ...sachent le faire !

Qui savent le faire.

[G.] : Et le formateur, c'était qui ?

On a fait intervenir Antoine Clerc, qui est formateur, maçon, tailleur de pierres, qui est expert en pierre sèche dans la région. Il est de Chartreuse, qui connaît bien le territoire et qui – pour avoir échangé après avec lui et pour avoir vu ce qu'il en avait fait, je crois qu'il a quand même eu un petit coup de cœur, quand même, la mission, de...

[G.] : De travailler ici ?

Ça lui a bien plu. Donc, lui, ce qu'il a travaillé, c'est... Donc, il a travaillé à former ces personnes. On a proposé aussi à quelques viticulteurs, enfin à des viticulteurs, mais c'est pas... C'est quand même deux métiers différents. Il faut du temps, et puis après, c'est aussi... Voilà, se former pour faire quoi ? C'est pas le même métier. Il y a quand même eu, je crois, huit personnes. On avait quelques membres d'associations qui font l'entretien des sentiers de randonnée ???17.01. Donc, lui, il les a formés, montré les techniques, aussi, sensibilisation à la ressource, à la pierre, comment sentir la pierre, c'était...

[G.] : Tu as assisté à la... ?

J'ai assisté surtout à la première journée où il a, vraiment, la formation théorique, mais la formation théorique dans une carrière, voilà ! Il y a un côté sentimental...

[G.] : Comment on choisit la pierre...

Pourquoi celle-là, comment on la voit, comment on la traite. Il y avait un côté assez artistique, enfin, c'est... C'était pas seulement taper sur un caillou, et après il montrait les outils, pourquoi il choisissait celui-là, comment, et démonstration...

[G.] : Et là, les pierres pour les murs qui ont été faits, c'est des pierres qui étaient déjà sur place ?

Alors en fait on a eu trois... Après il a fait la formation. La formation elle a commencé par la carrière, dans la vieille carrière...

[G.] : Qui était où ?

Qui était sur Saint-Pierre d'Albigny, carrière de Saint-Pierre d'Albigny, euh, qui est n'est plus exploité. Ouais, des endroits où il reste des pierres, qu'on peut rouvrir.

[G.] : Aujourd'hui, la carrière de Saint-Pierre, elle est...

Non, non. Il y avait plusieurs carrières, et plus aucune carrière n'existe, en activité. Par contre, lui, il arr... il s'est beaucoup promené dans le territoire, et – parce qu'on l'avait aussi missionné pour identifier justement ces anciennes carrières, voire des carrières qu'on pourrait éventuellement rouvrir, réutiliser. Parce qu'on est aussi confronté à un problème de ressources. Les pierres... Les pierres des murs... Quand le muret est tombé, on retrouve des pierres en dessous, mais souvent les pierres sont parties. Elles ont été réutilisées ailleurs. Donc on peut pas, et puis on peut pas déconstruire un muret pour en reconstruire un...

[G.] : Ça n'a pas de sens !

Voilà. On ne peut pas déconstruire des bouts de muret pour construire un vrai muret entier, donc, il y a quand même ce problème de la ressource, et, voilà. Lui, on lui avait demandé, parce que c'est aussi son œil, voilà, il a l'œil pour... d'aller voir où il voyait de la ressource, et où on pouvait éventuellement, si on avait un chantier un jour, rouvrir. Donc, ça, c'est précieux. On l'a bien précieusement gardé au chaud, prêt à le ressortir. Donc on a fait justement le début de la formation dans cette ancienne carrière. Celle-là, on sait qu'on pourra la réutiliser un jour. En plus, on a déjà touché la propriétaire, donc elle serait d'accord. Et après, c'était formation pratique, hein. C'était formation active sur le terrain. Donc, on était quoi, deux jours sur Fréterive.

[G.] : Comment ils ont été choisis, les...

[Tutt, tutt, tutt...]

On a approché les maires. On a demandé aux quatre maires de l'ex Combe de Savoie, de l'ex communauté de communes Combe de Savoie, de nous trouver des terrains de stage.

[G.] : Et c'était pareil pour les amandiers ?

Pareil pour les amandiers. On a demandé, alors on avait fait, à des endroits, des identifications. Aux amandiers, c'était un peu différent, parce qu'on... La contrainte, c'était qu'il ne fallait pas que ce soit dans la plaine non plus, fallait pas que ce soit non plus dans des secteurs trop éloignés, on voulait quand même que ça reste à proximité des vignes, à proximité du chemin des vignes, c'était quand même l'idéal. Qu'il y ait quand même ce lien avec la vigne. [20.51] Et que ça vienne souligner, la vigne, et faire des grappes dans le paysage, qui interpelle. Voilà.

[G.] : On est là sur des terrains plutôt communaux ? Pour l'ensemble des stages des amandiers ?

Oui, c'était le plus simple, vu le peu de temps qu'on avait pour faire aboutir les actions, il nous fallait des terrains communaux sur lesquels l'autorisation de la commune nous suffisait. Après, pour les murets, on a quand même averti les propriétaires à côté.

[G.] : Riverains ?

Les propriétaires riverains, pour leur dire qu'on réhabilitait le muret. [21.30] On les informait quand même, parce qu'on passait quand même sur leurs parcelles.

[G.] : Ok

La plupart, même tous, ils n'ont rien dit.

[G.] : C'est des murets entre parcelles privés et terrain communal, c'est ça ?

Voilà, c'est ça. Le chemin était communal, et la parcelle était privée. Donc, il y a des éléments de j... pas de jurisprudence, mais oui d'interprétation du droit qui nous permettent d'intervenir sur ces parcelles, justement pour réhabiliter les murets, pour garder en bon état les sentiers. Pour garder ouvert... pour garder en bon état les sentiers. Parce que, oui, effectivement, les trois murets bordent des chemins qui sont fréquentés surtout le week-end par la population pour se balader, pour se promener. C'est aussi notre critère qu'on avait posé pour le muret, c'était pas se retrouver sur des murets qui étaient planqués au fin fond de la forêt. C'était quand même qu'ils soient en usage.

[G.] : [Des murets] qui marquent... [22.36]

Voilà, sur Saint Pierre et sur Fréterive c'est vraiment le cas. On est sur...

[G.] : C'est sur quelle partie, les sentiers, là ? C'est les sentiers thématiques ou... ?

Non, on n'est pas sur les sentiers thématiques. Sur Fréterive, si, il y a un bout du sentier thématique, il me semble. C'est un peu du sentier thématique. C'est le chemin des Barlettes, je crois, celui-là. Et on est au bout du sentier thématique : « les vignes sous la cascade » qui avait été aménagé, et donc, là, c'est un muret, c'est un très beau muret qui avait progressivement été réhabilité à l'initiative de la m... du maire, avec divers intervenants. Il a pas mal fait bosser la régie du territoire. Donc, lui, il avait déjà identifié sa ressource. Ils ont un stock de pierres qu'ils gardent. Donc, il a sorti son stock de pierres. Après, sur Saint Pierre d'Albigny, c'est le chemin de [? Mapad]. [23.39]. C'est l'ancienne route piétonne qui était aussi... pas piétonne avant, qui monte à Miolans. Et qui a été dégagée, qui a été complètement ensevelie par la végétation, et qui a été dégagée par un, puis des bénévoles pour en faire maintenant un chemin qui est pratiqué...

[G.] : Les bénévoles, c'est à travers l'association « Entretien des chemins »...

Au départ, non. Au départ, au départ, c'est une personne. C'est quelqu'un qui connaissait le coin, qui se souvenait qu'il y avait un sentier, là, avant, qu'il a redécouvert, qui a progressivement commencé à le défricher, et après, effectivement, il y a eu l'association euh, je ne me rappelle plus du nom... Et après, je crois qu'ils se sont associés avec « Autrefois Saint-Pierre ».24.34 Il me semble. Là, le sentier est bien dégagé, il y a une super vue sur Saint-Pierre d'Albigny, et on a pu vraiment constater : il y a des gens qui viennent se promener.

[G.] : C'est où exactement ? C'est l'ancienne route qui monte à Miolans ?

Ah oui, alors, quand on passe...

[G.] : Quand on monte vers le col du Pré ?

C'est ça. Tu as le hameau de la Noiriât, tu as une route départementale qui part de la Noiriât, et qui va jusqu'au château de Miolans, et juste en dessous, quasiment en parallèle, tu as un sentier.

[G.] : D'accord. Je ne l'ai jamais pris...

Ce sentier est enherbé, tu as des murets qui restent, tu es à moitié dans la forêt, les acacias ont beaucoup pris. Cela, un jour...[rires] parce que ce n'est pas trop du coin, et ça pourrit les murets. On est méchant avec les acacias ! Là, on est sur des acacias invasifs. Donc, c'était complètement... Parce qu'avant, c'étaient d'anciennes terrasses qui étaient exploitées, et puis je crois qu'il y avait un peu autre chose...

[G.] : Là, on le voit moins, les terrasses.

Les terrasses, elles sont complètement cachées dans la forêt. La forêt, tout a été enfriché, la forêt a pris le dessus mais le sentier a été redécouvert, c'est pas mal. Et du coup, on voit à des endroits de beaux morceaux de murets avec différentes époques. Voilà, des murets qui ont été construits par différentes familles. Pas forcément les mêmes. Et c'est un muret...

[G.] : Du coup, le formateur, il connaissait ? Il a fait une espèce de diagnostic en visitant ce sentier ?

Nous, on l'a fait se trimballer sur ces trois murets. Déjà pour lui demander ce qu'il en pensait de ces murets, et savoir un peu d'analyser le sentier, on lui a demandé d'analyser le sentier. Bon, il a dit : « Là, ça tiendra. Ça tiendra encore dix ans, là, ça tiendra encore 50 ans, il n'y a pas de souci. Là, les acacias, ils sont là, mais laissez-le parce que les racines sont tellement implantées que du coup il tient. Si vous l'enlevez, ça va gêner. » Voilà, on lui a demandé de faire tout ce diagnostic-là. « Il y a des poches, ici, des renflements, attention, ça va tomber ». Et, dans la formation, justement, ils ont démonté une poche – enfin un endroit qui était à moitié éboulé, moitié une poche pour la reconstruire plus net et refaire le muret à cet endroit-là. Et après on a fait intervenir la Régie Territoire pour faire un morceau un peu plus conséquent. Il y a des jolis trucs. Il y a des photos où ils ont réhabilité un escalier qui montait, qui passait d'une terrasse à une autre. Ils ont refait une arche, à un moment donné, une petite voûte.

[G.] : C'était plus technique !

Non, mais un peu [*bruit de feuille froissée*] esthétique, en fait

[G.] : Technique... Les deux peuvent être liés !

Oui, oui. Il a voulu leur apprendre le côté... le côté arche et puis du coup, ça se prêtait bien au site. C'est assez joli. Je dois avoir la photo de l'arche. Hop ! Je vais la rechercher, deux minutes !

[G.] : Sinon, à la fin, ça m'intéresserait si tu as pris des photos, même sur cette partie un peu plus intervention dans le paysage.

Oui, intervention dans le paysage... On a surtout fait pas mal de photos avant/après. Alors là je ne les retrouve plus, je te les ressortirai après... C'était assez intéressant ce qu'ils avaient fait. Voilà. J'ai dû exploiter le sujet.

[G.] : C'est bien, parce que c'est une partie que je ne connaissais pas trop par rapport à ce projet LEADER.

Oui, en plus, on avait choisi les trois murets qui avaient des caractéristiques. On avait celui de Fréterive qui avait été fortement réhabilité ces dernières années, celui de Saint-Pierre où finalement on n'avait pas touché au muret encore, quasiment pas. Et on était, Fréterive, sur des pierres plutôt fines, plutôt plates, même si par moments, ils ont dû combler le muret avec des galets de rivière. Sur Saint-Pierre, il y avait quand même une bonne partie du muret qui était resté ancien, en l'état, donc avec des pierres plutôt fines qui sortaient quasiment de la carrière, qui sortaient de la carrière, avec peu de moellons, peu de grosses pierres, [*sifflement*]. [29 :37]. Là, on sentait que c'était plus maçonné. Et par contre, sur Cruet, on n'était pas du tout sur le même type de muret. On était plus sur un muret qu'ils appellent un « *murget* », c'est un peu toutes les pierres qui sont sur une parcelle agricole, qu'on regroupe à un endroit pour les mettre là, pour éviter qu'elles gênent au travail de la...

[G.] : Un tas de pierres en long, quoi.

Ouais, c'est à peu près ça, et après, qu'on met, qu'on assemble en long parce qu'il faut proté... il faut soutenir le chemin qu'on met dessus, parce qu'il y a des engins qui passent et que, voilà, c'est plus un *murget* - rampe d'accès pour monter la pente. C'est plus ça.

[G.] : Et ça, c'était à Cruet ?

C'est à Cruet, oui. Et là, on est sur des pierres, aussi, pas du tout les mêmes. On est sur des grosses pierres, des gros blocs...

[G.] : Ça, c'était de quel côté ? J'essaie de retrouver.

Tu as Saint-Laurent... Oui, non, tu as le hameau de la Chapelle, et c'est un peu derrière... C'est entre... en allant vers le réservoir qui soit... On a planté des amandiers pas tellement loin. D'ailleurs, c'est le seul endroit où ils n'ont pas tenu – enfin, surtout la greffe n'a pas tenu. On a planté une quarantaine d'amandiers, on en a mis cinq sur Cruet, les seuls qu'on a mis sur Cruet, il y en a trois, la greffe n'a pas pris.

[G.] : Ça arrive !

Mais c'est... Si ça avait été un peu séparé, qu'on en avait eu un par commune, on se serait dit « bon ! », mais là, les trois sur la même commune, c'est un peu beaucoup. On n'a plus qu'un ou deux survivants... [*rire*] Mouais, c'est... On est sur Cruet, mais... Il doit y avoir le hameau de la Chapelle ici [*bruit de carte*], et on est un peu sur les vignes derrière.

[G.] : OK. Je ne sais pas si tu as autre chose à dire sur le programme de LEADER, mais on peut essayer de faire la transition sur le plan de paysage ?

La transition sur le plan de paysage, c'est une bonne question !

[G.] : C'est vrai qu'au départ, on était un peu à cheval entre ces deux démarches, du coup, il fallait éviter qu'il y ait une confusion par rapport à cette démarche LEADER.

Alors ! La transition entre les deux !

[G.] : Ça a été un peu difficile, enfin, j'avais l'impression que... En tout cas, on ne voulait pas que les deux démarches se mélangent et en même temps elles avaient un rapport l'une de l'autre. Je ne sais pas si tu as ressenti ça aussi ?

Oui, c'est ça !

[G.] : Peut-être par rapport à toi, aux élus que tu avais plus en lien directement ?

Alors, la démarche paysagère, elle est quand même née à l'initiative du Parc des Bauges, donc, surtout [*sifflement*], [33 : 05]. Christian Marret a quand même beaucoup initié la démarche, parce que, pour avoir discuté avec l' élu en charge du projet, Marc Agier, c'est vrai que, même lui, il ne savait pas trop vers quoi il allait. Christian avait déjà une plus abouties, même si c'était encore expérimental, l'idée, c'était de travailler avec un territoire qui s'intéressait aux questions de paysage mais on n'était pas à la même échelle. On n'était pas à la même dimension, pas les mêmes enjeux qu'à la coopération. Donc, c'est des démarches qui étaient un peu en parallèle, qui se rejoignaient à des moments, mais c'était pas les mêmes choses. Et ça a été des fois un peu ...

[G.] : Peut-être sur l'urbanisme aussi, le lien. Et pourtant, le bureau d'étude, le paysage, il avait travaillé un peu avec nous sur une démarche linéaire. Il avait commencé à amorcer l'aspect lien entre ville et parcelles.

Oui, c'est ça. Disons qu'à la fin de la coopération LEADER, il y avait eu un échange avec les deux Parcs, enfin, les deux territoires et puis avec l'appui du paysagiste. On approchait de ça. On allait embrayer ; on aurait pu

embrayer directement. Voilà. Moi, c'est pareil, j'ai pas été à l'origine du projet non plus, j'ai un peu atterri après, alors...

[G.] : C'est vrai que sur le cahier des charges, c'était plutôt ta collègue Caroline Tanguy.

J'ai atterri là-dessus, mais [*bruit de bristol*] Moi, je vais dire honnêtement, quand j'ai vu ça débarqué, l'idée peut être intéressante, mais... L'idée nous a semblée intéressante, après, on était en pleine construction institutionnelle, alors on n'a pas forcément beaucoup de temps de s'impliquer, et maintenant que ça fait déjà plus d'un an qu'on a fait ça, enfin. Là, on est reparti sur une autre démarche paysagère. Moi, ce que j'en retiens quand même, c'est que c'est bien pour un Parc d'initier ce genre de démarche qui soit un peu plus intellectuelle – pas dans un sens péjoratif mais dans un sens plutôt positif. Des démarches d'ensemble, intercommunales, sur des sujets que les élus n'ont pas forcément l'habitude de traiter comme ça, d'impulser des choses, des démarches aussi innovantes. C'est ça pour moi, qui a fait la force de ce plan de paysage en Combe de Savoie, au Massif des Bauges, Piémont-Massif des Bauges. C'est le côté innovant. C'est ce qui fait peur, hein ! Du coup, c'est difficile, aussi, de porter ça. Quand on me dit : « À quoi ça va aboutir ? » « Théoriquement, ça pourrait aboutir à ça, mais concrètement, je ne sais pas trop comment ça va se faire ! »

[G.] : Oui, on est dans une démarche vraiment procédurale, donc on sait que le résultat ne pourra être que l'issue du travail qui aura été fait. Du coup, on ne connaît pas d'avance. Et ça, c'est perturbant. Mais je dirais, c'est un peu comme le LEADER : on va vers la charte de Frontevraud, on ne sait pas si on va aller jusqu'au bout, mais il faut lancer un truc pour pouvoir travailler ensemble.

Mais la charte de Frontevraud, je veux dire, elle est quand même... Elle est bordée, il y a un cahier des charges, pour entrer dans la charte de Frontevraud. Là, le plan de paysage, au départ en plus, il s'appelait plan paysage, enfin, c'était « démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges, plan de paysage prospectif ». Donc, les élus ! Lés élus des communes, quand ils ont vu arriver ça, ils ont dit : « Mais qu'est-ce que c'est, encore, ce truc-là ? » Et pourtant il y avait le côté démarche animation...

[G.] : Et un aspect très concret, aussi, pour les rassurer et essayer d'aller vers des actions concrètes.

Mais ça, au départ, on était un peu démuni pour leur expliquer, à part leur dire : « Si, si, c'est bien ! Si, si ». Les arguments étaient un peu courts. Ça restait malgré tout... On n'avait pas d'exemple à leur donner, aussi de ce...

[G.] : Mais je pense qu'aujourd'hui, avec, vous, le plan de paysage que vous mettez en place sur...

On a déjà un exemple, c'est plus facile !

[G.] : Sur ?

On fait Rive gauche de l'Isère jusqu'au sommet de Belledonne. Donc on est à une trentaine de communes. Oui, on est Val Gelon, Val Coisin, et puis même Massif de Belledonne, alors on va... On a laissé, on va faire un cahier des charges, on est en période de consultation, assez libre au bureau d'étude. Le seul périmètre qu'on [*bruit de carte*] – je n'ai pas la version ?? – le seul périmètre qu'on a imposé, c'est une carte avec... - j'ai la carte, là – en couleur c'est un peu plus lisible, des corrections – Hop, alors... [*bruit de crayonnage*] Voilà. On est parti sur ce périmètre-là,

[G.] : Qui est donc assez vaste quand même...

Qui est très très vaste. Sur le Massif des Bauges, on était sur huit communes, qui étaient vraiment sur le pourtour d'un massif montagn... montagnard, « montagneux » ? Et là, on est à une trentaine de communes, et d'un point de vue paysage, elles ne sont pas identiques. Il y a quand même plusieurs entités paysagères, que nous, on a identifiées, mais on l'a pas dit au bureau d'étude, on l'a pas dit aux candidats. On veut voir si déjà ils arrivent à la même conclusion que nous. On va sans doute subdiviser... Il y aura des ateliers communs, parce qu'il y a quand même des thématiques qu'on retrouve sur les différents secteurs, notamment sur la question du mitage, de la forêt, question aussi des zones humides, mais il y aura une déclinaison spécifique par entité. Je pense qu'on fera un côté, vraiment, juste Rive gauche de l'Isère, parce que, en plus, il y a cette question de l'Isère à gérer. Cette question de la plaine agricole qu'on ne retrouve pas forcément ailleurs. On aura plus le côté Montmélian, le coteau de Montmélian à gérer, la problématique vallée dans le Val Gelon et la problématique massif pour les communes qui sont déjà sur Belledonne.

[G.] : Est-ce que tu penses qu'il y a une forme de stratégie par rapport au SCoT ? D'entrer par les plans de paysage, on a quelque chose qui couvre quasiment toute la communauté de communes. Le Parc fait un peu le travail du côté d'Aix-les-Bains, et...

Notre entrée n'est pas forcément SCoT, elle est plutôt PLUi. On va parler en off, mais là, le plan PLUi paysage, on l'a vu avec celui du massif des Bauges, on n'est pas encore en PADD, mais on n'est pas si loin. Plan d'Aménagement Développement Durable, on retrouve malgré tout des enjeux et des choses qui sont dites en terme de positionnement politique sur l'aménagement du territoire : limitation des enveloppes bâties, ou... enfin, je dis des enveloppes de village, en coupure verte. On a des secteurs humides qui sont re-posés, qui sont identifiés, on a l'enjeu des traversées de villes et villages, on a l'enjeu des fronts bâtis. Donc, c'est déjà des choses qui sont posées, et quand on fait un PADD, c'est des questions qu'on est obligé de se poser. Donc, il y a une partie du boulot qui est déjà fait. Après, il en manque, mais c'est une première étape, c'est un premier pas, et c'est surtout une première réflexion à plusieurs communes, à plusieurs élus sur des questions qui jusqu'à présent et puis même dans l'esprit de beaucoup d'élus, sont des questions communales avant tout.

[G.] : Il y a un jeu d'échelle à chaque fois.

Et c'est des questions qui peuvent cristalliser les tensions, hein ! L'urbanisme, l'aménagement du territoire. C'est pour ça que la plus belle réunion dont je me souviens au massif des Bauges...

[G.] : On va essayer d'entrer dans ce qu'on a vécu par rapport à ça.

Pour moi, la plus belle réunion, là, je me suis dit, moi je pense que – après, il faudrait lui poser la question, mais – je pense qu'on a eu un peu la même impression, le même ressenti – c'est la réunion où on a posé la carte avec les élus. On avait déjà fait tous les ateliers, les orientations générales avaient été définies, et là, on s'est retrouvés avec des choses qui étaient sur la carte, des feutres, et les élus qui venaient crayonner sur la carte. Et au début, certes, ils ont crayonné sur leur commune, ils ont posé des limites, ils ont posé des principes graphiques. Mais après, ils sont allés regarder sur les autres communes, et des fois, il y a des élus de deux communes différentes qui sont allés parler sur une autre commune. Et c'est cela où ça devient intéressant. C'est cela où on avait la dimension intercommunale.

[G.] : Mais peut-être parce qu'eux aussi, c'était la dernière réunion où les élus étaient tous là. Il y a toujours le temps de l'engrenage d'arriver à avoir tout le monde.

Oui, aussi. Et puis jusqu'à présent, dans les ateliers, qui se sont bien passés, mais il y avait un peu cette méfiance : « Mais pourquoi on est là ? À quoi ça va servir ? Ouais, il en ressort quoi ? » En même temps, c'est normal. Dans un atelier, on ne sait pas le but. Ça, c'est la restitution. Mais il y avait ce côté-là : à quoi ça va servir, qu'est-ce qui va... qu'est-ce que ça va donner ? Bon, on vous prend des photos, on dit des choses, mais...

[G.] : Sur les ateliers, par exemple, je ne sais pas si...

Moi, je n'ai pas été à tous...

[G.] : Oui, tu n'as pas été à tous. J'ai une liste. Si tu peux essayer de décrire comment ils se sont passés, qu'est-ce que... Après, même si les participants ne se rendaient pas compte de ce qu'ils faisaient, ils se disaient des choses, quand même. On va essayer de se remémorer...

Moi, je n'ai pas été à tous pour deux raisons, la première raison, il y avait l'emploi du temps, c'était une période assez tendue. Donc ce n'était pas possible, ce n'était pas forcément prévu à mon plan de charge au départ. Donc, je ne pouvais pas assister à tout. Là, pour le prochain, j'y serai à cent pour cent. Et puis, on voulait aussi, avec Caroline Tanguy, qui est directrice du pôle aménagement, laisser un peu faire les choses, sans forcément beaucoup de techniciens, je crois. Qu'il y ait aussi des ateliers où il n'y ait pas forcément... , qu'il y ait que le bureau d'étude.

[G.] : C'est parfois un problème, quand il y a plus de techniciens que de [participants] !

Alors, l'atelier « Grand paysage », le premier atelier. L'idée c'était d'observer une vue lointaine, ce que les voisins ne voient pas, ce que les gens extérieurs au territoire voyaient de ce territoire. Voir un peu sa position.
[gros sifflements]

[G.] : Toi, tu n'y étais pas

Moi, je n'y étais pas. Je ne crois pas y avoir été. Ça ne me dit rien d'y avoir été, [j'oublie] pas complètement.
44 :58 .

[G.] : Peut-être en deuxième partie. Je ne sais plus

C'est possible, mais je ne crois pas. L'atelier « Déplacements », ça me dit quelque chose.

[G.] : Saint-Jean...

Saint-Pierre d'Albigny.

[G.] : C'était à Saint-Pierre ?

Non, c'était « Entrée de ville », à Saint-Pierre, et je n'y ai pas été non plus.

[G.] : C'était à Saint-Jean.

« Atelier viticole », j'étais présente. C'était Chignin et Fréterive.

[G.] : Et là, je ne sais pas si tu te souviens, mais on avait commencé par faire une balade sur les coteaux. Je ne sais pas dans quel groupe tu étais.

J'étais avec le maire, j'étais avec Paul Louvet, maire de Châteauneuf, géographe de formation, et qui est très sensible aux questions intercommunales en aménagement. Comme ça, c'était aussi notre ambassadeur.

[G.] : Dans l'exercice de la prise de photos, emblématiques du territoire, ou « qu'est-ce qui représentait une dynamique positive ou une dynamique négative », c'est lui qui prenait les photos ou il était plutôt en... ?

Il a été bien bien présent. On n'était pas très nombreux dans mon groupe.

[G.] : Oui, vous deviez être trois quatre, pas plus.

On était peut-être trois. Oui, il était très présent. Après, les choses emblématiques... Je ne sais pas... Enfin... On est le groupe qui a fait la photo controversée ...

[G.] : Sur les piquets ?

Voilà, sur les piquets, qui a cristallisé quelques débats, quelques tensions en restitution, notamment avec les viticulteurs, qui nous ont demandé : « Mais pourquoi vous vous êtes focalisé là-dessus ? » Donc, on est le groupe des photos un peu... un peu agaçantes. Peut-être parce que... Je ne sais pas si ... Ce n'était pas forcément le parcours le plus simple à voir qui nous a été demandé. Après...

[G.] : Vous étiez sur quel parcours ?

On a fait... [carte] On n'était pas sur « tour Mairie », on n'était pas... On était sur le hameau de derrière. Comment il s'appelle ?

[G.] : Ah, plutôt à l'ouest ?

Oui. Non. On n'était pas au niveau des tours non plus, on était vraiment contre la montagne. Je ne sais plus comment il s'appelle, ce hameau. Après, je ne sais pas... Je ne sais pas pourquoi c'est sorti, mais c'était... qu'on avait pas trop d'idées. Mais c'est vrai, il y a un côté très « jugement ».

[G.] : Ce paysage-là, il était assez de qualité. [gros sifflement] Le négatif, il fallait le chercher. C'est un peu ce qu'il est ressorti dans les restitutions.

C'était bien. Le thème. Ce qui nous était demandé pour la photo, c'était de mettre une dynamique paysagère négative. Je pense que ça, c'est difficile à ... à appréhender, et même à visualiser...

[G.] : Parce que c'est dans le temps.

À prendre en photo. Voilà, c'est quelque chose qu'on peut peut-être plus voir dans le temps. C'était ce côté-là. Ça a été un peu difficile pour tous les groupes, et il y a des groupes où c'est un peu plus... ils ont eu de la chance, je ne sais pas comment ils ont fait...

[G.] : Peut-être parce qu'on avait des vues sur du mitage [sifflement]

Il faut dire que nous, le mitage, nous, il avait déjà mis comme un élément du paysage qui nuit à sa qualité. [rire] « Dynamique du paysage, élément positif » on avait dû mettre l'enherbement. Et du coup, ces piquets, c'était ressorti, c'était le truc, pas...

[G.] : Je pense que la photo qui a été prise était sur quelqu'un qui travaille en bio et qui est reconnu dans le milieu viticole comme faisant du bon travail, et c'est ça qui a tiqué.

C'est possible. En plus, moi, honnêtement, c'était pas essentiel, c'était pas le problème.

[G.] : Mais ça permet d'ouvrir, finalement, dans le paysage, c'est peut-être pas ce détail-là, mais la priorité c'est l'enveloppe urbaine, et c'est ...

J'ai eu l'impression qu'il y avait une tendance par moment à se focaliser sur des petits points de détails. Finalement, c'était pas ça l'essentiel.

[G.] : Le détail permet de dire : « c'est pas le détail qu'il faut uniquement voir, mais l'ensemble ». Tu te souviens d'autre [chose] ? Après cet atelier, il y avait une restitution en salle, on présentait les photos, une petite intervention de Pierre Ronsard sur, lui, ce qu'il avait fait dans son PLU. [superposition/rires]

Il l'a ressorti à toutes les réunions ! Quasiment partout, hein.

[G.] : Je pense que c'était important pour lui, le message qu'il devait faire passer.

Très important

[G.] : Et c'est vrai que ça paraît anecdotique...

Non, je pense pas...

[G.] : Et finalement...

C'est vrai que ça peut paraître un peu son dada, mais il y a ce côté-là, pas s'opposer, pas que le village s'affronte, pas que le village soit coupé en deux, mais quand on arrive à s'entendre, quand on arrive à trouver un terrain d'entente, qui rassemble, je pense qu'il y a ce côté-là, qu'on soit pas dans l'affrontement, mais qu'on soit dans l'intelligence collective.

[G.] : Sur le rapport des franges, c'est tout le temps le travail sur le paysage. C'est surtout ça. Et là, il avait trouvé une façon de faire, et il avait envie de partager.

Et de voir aussi ce que ça pouvait donner sur... en le dupliquant

[G.] : À plus grande échelle.

À plus grande échelle. « Coupure verte », je n'y suis pas allée. « Zone d'activité », je n'y suis pas allée non plus, mes autres collègues y allaient. « Entrée de ville », j'étais présente. On a été sur Saint-Pierre d'Albigny.

[G.] : On s'était retrouvé à la gare de Saint-Pierre, après on a commencé à monter au col du Frêne, pas jusqu'au col, mais au hameau de la Noiriat, avec une ambiance un peu brumeuse [rire].

On ne voyait rien du tout !

[G.] : Mais c'était pour trouver les limites de cette commune. De voir où ça termine.

C'est compliqué. Moi, c'est la commune où je ne sais jamais dans quel hameau je suis.

[G.] : Et après on était redescendu au carrefour de l'entrée de village. Tu peux te rappeler quels étaient les échanges ?

Alors, on est sur un... Une voie, une route, qui monte au col du Frêne, qui traverse un village, donc on a une grande... une place, des platanes, qui n'est pas forcément reliée au centre-bourg 53 :25 Il y a une problématique de sécurité, de traversée apaisée à trouver pour cette place, pour ce lieu. De signalétique aussi, et d'inciter les touristes à pas passer à côté du centre, du bour[G.]

[G.] : À l'entrée, il y a beaucoup, mais peu pour dire à l'entrée qu'il y a un centre dans lequel on peut aller.

Oui, c'est ça. Il y a beaucoup de trucs pour aller sur les autres communes. C'est une signalétique très routière et pas [crachotements]...

[G.] : Moi, ce qui m'a marquée, c'était qu'il y avait pas mal de projets qui étaient déjà en cours, mais que finalement, le bureau d'étude qui n'était pas au courant de tous les projets émergents est quand même revenu sur certains sites qui leur paraissaient symboliques ou pas. Sur ce croisement, il y avait un projet de mise en sécurité, surtout pour les cars.

Alors, ça, je ne sais pas.

[G.] : Mais ce qui était intéressant, c'est qu'il y avait une sorte de cohabitation entre des projets en réflexion, et de revenir sur les sites de projet.

Ce qui est bien, sur Saint-Pierre, et c'est pour ça que c'est important que le bureau d'étude ait fait pas mal cet atelier là. Et puis d'autres ateliers qui ont été aussi sur Saint-Pierre, c'est qu'on est sur une commune qui est très éclatée, avec une nouvelle municipalité, qui est désireuse de faire avancer les choses, après plusieurs mandats où finalement il ne s'est pas passé grand chose sur Saint-Pierre. Donc, ils ont pris du retard, d'aménagement, en termes de tout, hein. Et on a une municipalité qui est très volontaire, très ambitieuse, mais qui n'est pas forcément armée pour... pas forcément tous les outils pour prioriser, pour savoir quoi faire, pour savoir comment s'organiser, comment démarrer. Et ils ont un côté un peu brouillon. C'est bien, ils ont plein d'idées, mais du coup, ils ont des fois besoin qu'il y ait un regard de technicien, de bureau d'étude qui leur donne un regard différent sur leur projet. Des fois, c'est marqué dans une des premières. Des fois, c'est difficile, pour leur montrer que... [*rire, hésitation*]

[G.] : Tu penses à quoi ?

Je pense à un rond-point ! [*rire*]

[G.] : La question de l'entrée de village, c'est pas forcément une symbolique sur un rond-point, mais c'est...

C'est globalement comment ils voient leur commune, comment ils aménagent leur commune. Globalement, toutes ces choses-là.

[G.] : Il me semble, leur dynamique, à la fois quand on est allé sur [*crachotements*] [56 :25] ... Alors qu'il y a un projet intercommunal sur l' emplacement de ces zones d'activité, j'ai l'impression qu'ils ont assimilé le fait que c'était en zone humide.

Oui, déjà ils ont assimilé toutes ces contraintes,

[G.] : Ou le potentiel...

Par contre, il y a beaucoup de choses... Oui, enfin, « contraintes », pour eux, « potentiel », c'est sûr qu'il vaut mieux parler de potentiel. [*crachotement*] en terme de respiration entre des villages, d'aires de promenade... Mais en terme d'aménagement, si on ait de l'aménagement gardée, oui, c'est des contraintes. On n'a pas encore réussi à faire de ces contraintes, des points... Nan, moi, enfin, c'est bien parce que c'est une municipalité où ils ont plein de projets. Ils ont envie de faire bouger leur commune, et ils ont, oui, intégré la dimension intercommunale. Mais quand ils sont arrivés, des projets qui étaient calés, comme le projet de la ZAC, la zone autour de la gare, ils sont arrivés, ils ont tout voulu remettre en cause.

[G.] : C'était un projet qui était déjà un peu...

C'était un projet intercommunal qui allait sortir, tout ça. Et ils ont fait prendre plus d'un an de retard au projet parce que : « On arrive, on remet tout en cause ». C'est ce qui se passe quand il y a changement de municipalité. Mais ils ont eu du mal à voir qu'il y avait une dimension intercommunale là-dedans. Et non, c'est l'interco qui porte le projet, c'est pas la commune.

[G.] : Parce que c'était le projet qui était tout à côté de la gare, mais il n'y a pas eu des problèmes par rapport aux bâtiments qui étaient déjà là ?

Alors, je ne connais pas trop... Enfin, c'est compliqué, sur cette gare. C'est un site, il y a une gare, il y a des friches industrielles, je crois des anciens ateliers, des anciens bâtiments RFF qui sont à réhabiliter. Et puis en espaces en friches, donc l'interco a pour projet, avait [*crachotement*] l'entreprise dans les bâtiments RFF, donc, ces friches industrielles soient réhabilitées, que ce ne soient plus des friches, les utiliser. Donc, éviter de consommer de l'espace, refaire une attractivité autour de cette gare et après, développer un parc d'activité autour. Le parc actuel de Saint-Pierre d'Albigny est situé au bord de la nationale, qui était prévu avant l'autoroute, tout prêt de l'autoroute. Il n'est pas à côté de la gare, il est en zone humide, il est en zone inondable. Voilà, donc, toutes ces contraintes [qui] font que ce parc ne peut plus être développé. Mais il fallait trouver...

[G.] : En même temps, d'une manière contradictoire, il y a encore des bâtiments qui sont en train de se construire...

Voilà ! C'est paradoxal ! Ce site est très compliqué.

[G.] : C'est géré par la commune ?

Non, en fait, sur certains terrains, sur les terrains où il y a déjà des bâtiments, tu peux reconstruire.

[G.] : S'il y a quelque chose avant.

Voilà, s'il y a quelque chose avant, tu peux démolir et reconstruire ton bâtiment. Mais la zone de Carouge [1 :00 :38] c'est une zone où tu as une moitié quand même de friches, c'est quasiment des friches industrielles, c'est en mutation, mais c'est pas stabilisé, encore.

[G.] : Et qui donne une image un peu, oui, ...

Qui donne une image très négative. Je comprends que la commune qui se dit : « On a ça sur les bras, qu'est-ce qu'on en fait ? » Mais de toutes façons, le constat est que la zone d'activité, même s'il y a des industriels qui s'importent là-bas, ils ne vont pas pouvoir rester longtemps.

[G.] : Lors du théâtre-forum, les gens de Saint-Pierre ont fini par dire carrément : « C'est vrai que, idéalement, on aimerait bien qu'elle parte, cette zone d'activité qui est en bas et qui ne ressemble à rien ». Avec l'argument écologique aussi par derrière, qui était porté.

Est-ce que tu peux appuyer sur le bouton blanc ? Appuyer fort. Non, au-dessus. Non ! Au-dessus !

[G.] : Je ne suis pas de la maison !

[Voix masculine : - Tu n'es pas de la maison ?] Bonjour. [/ - Oui, merci. - [L'homme : Je vous laisse travailler !]- Vice président agriculture forêt sur ???1 :02 :09 Voilà.

[G.] : On prend encore un petit quart d'heure ?

Oui, oui, il n'y a pas de problème. Le théâtre forum, c'était bien ! [crachotements]

[G.] : Il fallait construire un propos à peu près cohérent, et ils n'osent pas forcément. Et c'était une façon de leur faire dire les choses. Prendre conscience des... Parler. Tu as été à un autre atelier ? On fait le tour des ateliers, comme ça.

« Extension urbaine », je devais y aller, mais je n'ai pas eu le temps d'y aller. Et « Renouvellement urbain », c'est pareil, et pourtant c'étaient les deux qui m'intéressaient le plus. Enfin, les autres étaient intéressants, ils étaient tous intéressants, mais ceux-là...

[G.] : « Extension urbaine », il y a eu quelque chose d'assez fort dans les ateliers. Et « renouvellement urbain » c'était intéressant de voir la position de l'ancien maire de Montmélian par rapport à la démarche.

Moi, je n'ai pas eu ce retour-là. La position ?

[G.] : Intéressant, c'est que lui, il n'a pas forcément vraiment participer aux ateliers, mais ce qui était intéressant, c'était de voir qu'il s'en détachait un peu. Je ne sais pas ce que lui en a ressorti, mais c'était une position un peu difficile parce qu'on était sur un terrain sur lequel il y avait des projets. En même temps on essayait d'en parler quand même. Je ne sais pas quel retour tu as eu ?

Je n'en ai pas eu, de retour.

[G.] : Pas eu de retour du tout ?

Pas eu de retour. Le retour qu'on a vu quand même, c'est que les communes ne sont pas impliquées de la même façon. Et Montmélian a vraiment brillé par son absence.

[G.] : Après, on était hyper contents, à la dernière restitution qu'a présentée la présidente

Mais ça, c'est un côté [crachotement] 1 :04 :43 ...un appel à projet pour le second plan de paysage, donc, Rive gauche de l'Isère qui monte jusqu'au sommet de Belledonne. On l'appelle Rive gauche de l'Isère, je ne sais pas. Marc Agier voudrait l'appeler Berges de Languevoisin, moi, je veux bien l'appeler Rive gauche de l'Isère, mais bon, il n'est pas trop fan

[G.] : La question du nom, ça représente aussi quelque chose.

Lui, il aime bien l'appeler Berges de Languevoisin, moi j'aime bien l'appeler Rive gauche de l'Isère, mais c'est pas grave ! [rire] Plus sérieusement, en fait, on a répondu à l'appel à projet. Quand on a répondu à l'appel à projet, le plan paysage Massif des Bauges, il terminait. « Il terminait », bon, il n'est pas fini, mais on était, on avait fait tous les ateliers, la carto avait été bien faite, il y a quand même des choses qui avaient été faites, hein.

[G.] : On était vers des orientations, des programmes d'action.

On était à une finalisation. Et malgré tout, la présidente, la commune centrale avait brillé par son absence. Elle n'y croyait pas du tout, elle n'était pas du tout impliquée là-dedans, et on sentait très compliqué de faire la tranche conditionnelle avec le bureau d'étude, qui était la déclinaison fiche actions vraiment poussées [1 :05 :91], à l'inverse de la commune de Saint-Pierre d'Albigny, qui tout le long a été, enfin, ils nous ont vraiment poussé, [marmonne], et Chignin aussi, ils ont pas mal participé, mais en mode... pour défendre. En mode de défense.

[G.] : Sur le mode village, oui...

Le « village gaulois » ! Pour « défendre notre village gaulois ». Francin, j'ai trouvé qu'ils avaient une démarche assez intéressante, malgré tout. Même si le maire ne croit pas au PLUi, à ce genre de choses. Il n'est pas là-dedans. Malgré tout, sur la question du paysage, j'ai trouvé qu'ils ont apporté des choses. Ils ont été impliqués, ils ont été intéressés, malgré tout, même si...

[G.] : Parce que finalement, ils ont une position assez intéressante, proche de la gare de Montmélian, des espaces, des potentiels de développement sur l'extension urbaine.

Je trouvais que c'était une belle surprise que... En plus, c'étaient deux élus qui...

[G.] : Impliqués dans l'urbanisme.

Impliqués dans l'urbanisme mais ils avaient une démarche assez mm... modeste, enfin, « modeste », pas de... Voilà, ils avaient des expériences qu'ils avaient portées sur leur commune, qu'ils avaient essayé de développer. Ils s'interrogeaient sur des choses, et ils avaient ce côté-là, aussi, de progresser tous ensemble. Je trouvais ça

intéressant. Ce n'était pas la même démarche que Chignin, qui venait, mais pour... juste s'intéresser à sa commune et défendre sa commune. Ce n'était pas la même démarche.

[G.] : Oui.

Donc, la présidente, elle ne croyait pas du tout... C'était sujet tabou, sujet compliqué, sujet...

[G.] : C'était parce qu'elle faisait le lien avec la viticulture ? Plus le côté réglementaire PLU ?

Elle fait le lien avec la viticulture, avec la profession viticole avec laquelle elle a de très mauvaises relations. Elle fait le lien avec le PLU également, PLU qui était attaqué par la profession viticole, qui est d'ailleurs tombé [1 :08 :05]. Elle faisait ce lien-là avant même de regarder la question paysage. Et elle faisait le lien : « paysage » égale « mise sous cloche » égale « protection de l'environnement », et pas « aménagement ». Et pareil, pour elle, une démarche comme ça, c'est pas de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire, c'est construire, c'est [?],[1 :08 :31], c'est pas un truc dans lequel ils se baladent, ils discutent, et puis pourquoi faire participer les habitants ? La représentation politique est là pour, donc, les habitants, c'est l'élu qui décide. Les habitants n'ont rien à faire dans une démarche... Enfin, je rapporte, j'exagère un peu, mais malgré tout, c'est ce qu'elle nous en dit, c'est ce qu'on ressent. Avec elle, c'est l'élu qui doit décider. Et s'il s'entoure, il s'entoure d'experts. Il ne s'entoure pas d'habitants. Les habitants n'ont pas à se mêler de ces choses-là.

[G.] : De projets.

De projets politiques. Donc, triple... double ou triple contrat de méfiance envers ce projet-là. Et on a répondu à l'appel à projet en mars, je crois, très rapidement. Avec un vice-président, Marc Agier, qui était complètement, un peu démotivé par toutes ces questions-là.

[G.] : C'est lourd aussi !

C'est lourd, oui. Donc, il était démotivé. Il ne voulait pas forcément repartir dans un truc aussi lourd. Et en même temps, il y avait cette opportunité-là d'un appel à projet, c'est quand même symbolique. Si l'Etat dit que ce que vous vous proposez de faire, c'est bien, déjà intitulons sur la [???][1 :10 :01] ça aide, et puis c'est une reconnaissance. Donc, là, c'est les techniciens – c'est pas bien mais... - c'est les techniciens qui ont poussé le vice-président. Donc, on a déposé un dossier sans y croire du tout, sans que la présidente soit vraiment au courant. Le vice-président a vraiment mis la présidente au courant [crachouillis]

[G.] : Parce que la DREAL assurait, pour lancer définitivement

On est pris. En fait, la DDREA de Rhône-Alpes faisait un premier examen des candidatures. Donc, nous on a répondu. On a envoyé notre candidature à la DREAL Rhône-Alpes, qui a fait le premier tri, et donc, on a su qu'on était passé dans le premier tri. C'était une bonne surprise parce qu'on ne s'y atten... Nous, on a déposé, vraiment, le dossier de candidature il a dû être fait en trois jours même pas. On a fait ça à l'arrache [rire].

[G.] : Vraiment efficace Mais au moins, il y a l'expérience.

Oui, on a beaucoup remis... Sinon, on n'aurait jamais pu inventer quelque chose comme ça. Après, en terme de périmètre, on se retrouve avec un périmètre aussi grand, c'est un peu volontaire. Déjà, on avait lu que, pour l'Etat, il leur fallait [crachouillis][1 :11 :47]... com com qui était couvert, soit on n'en faisait qu'un petit bout, on n'en faisait que la moitié de la com com qui était couverte. C'est aussi pour ça qu'on est parti sur un aussi grand périmètre. En se disant on verra bien.

[G.] : D'autres plans de paysage sont partis sur de plus grands périmètres.

Des SCoTs... Oui, il y en a. Donc, on a déposé à l'arrache, dans un périmètre vraiment calé. En prenant la méthodologie, mais pas plus que ça. En identifiant qu'il y avait des points communs aussi, parce que quand il a fallu commencer à définir le territoire, enfin le périmètre, finalement, il y a des liens entre tous les trucs, entre les différents sous-secteurs, donc, on a mis tout ensemble. Un premier tri a été fait, on a été retenu, et...

[G.] : Qu'est-ce qu'elle a... Par rapport à l'évolution du PLU intercommunal, est-ce que... Parce que, au départ, il n'était pas vraiment question de parler de PLU intercommunal.

Alors, la question du PLU intercommunal c'est un peu compliqué d'en parler [crachouillis] [1 :12 :56] ...du 1^{er} janvier 2014. Sachant qu'on a passé plus d'un an avec des questions notamment de procédure, d'échanges de compétence, d'organisation – non mais c'est un peu ça – entre ce qui est rendu aux communes, ce qui est repris par l'interco, ce qui est repris par le syndicat, on a passé vraiment 2015, surtout 2015. Passé 2014, surtout à faire ce genre de truc. Donc, des habitudes de travail complètement différentes, des thématiques différentes, mettre tout le monde d'ensemble, s'embarquer dans des projets, c'était pas toujours facile. Enfin, des projets intégrateurs. C'est plus facile de se mettre d'accord sur un des services à faire tourner que sur un mariage où on partage tout. Non, mais ça, j'exagère un peu, mais c'est quand même ça.

[G.] : Tu penses que la compétence urbanisme...

Alors, la compétence urbanisme. Donc, on a mis en place un service ADS, parce que l'Etat nous a dit, nous a dit en 2014 : « Bien, vous avez fusionné au 1^{er} Janvier » On les a eus autour de mars, juste après les élections, juste après [l'obligation] avec la loi, « Bon, ben allez, maintenant, vous avez la compétence ». Ah ! Enfin, « vous avez les compétences, vous avez le... » en fait, c'est tordu. « On n'assure plus le service aux communes à partir du 1^{er} janvier 2015, donc il va falloir [monter] le service. [1 :14 :44]. Donc, on s'est occupé en 2014 de monter un service ADS. Maintenant, ce qui va se passer pour la suite, c'est que là, cette année qui va arriver, l'année 2016, on va interroger les communes pour savoir si elles s'opposent à la prise de compétence urbanisme. Si elles

s'opposent, c'est réglé. Ça reste communal. Si elles ne s'y opposent pas en nombre suffisant, la communauté de communes prend la compétence urbanisme et on ira vers un PLUi, sachant que c'est pas tout de suite.

[G.] : Oui, ça prend du temps

- Il faut au moins un an de procédures, malgré tout, pour mettre en place la démarche PLUi, puis après, il faut au moins 4 ans, oui, bien 4 ans sans histoire.

[G.] : La présidente, elle propose quand même de lancer cette compétence urba, non ?

Oui. Déjà... Elle reste dans... garde le pour toi, mais [1 :15 :53] elle est vraiment dans le côté politique. C'est la majorité, enfin, la majorité... Elle est dans la majorité plutôt du gouvernement. C'est eux qui ont fait voter cette loi, donc, il faut suivre, faut suivre !

[G.] : C'est pas forcément l'idée, c'est plus le groupe.

Le groupe, voilà ! C'est pas... c'est un peu tout. Il y a déjà ce temps-là, il y a ce premier temps-là. Elle va suivre la mouvance politique. Premièrement. Après, elle est plutôt interco pour ce genre de... Alors, c'est paradoxal. C'est qu'elle a un côté très communal, mais il y a des questions d'aménagement où elle voit bien qu'on ne peut pas les gérer à question communale. Donc, c'est un peu ambigu. C'est un peu ambivalent. Elle verrait bien un PLU à Montmélian étendu à Cœur de Savoie [1 :16 :57] Plutôt comme ça.

[G.] : Je ne sais plus si la loi autorise les morceaux de PLU intercommunal sur des entités...

Alors non, nous, on ne peut pas. Avant, ça aurait peut-être pu passer, mais là, maintenant, on ne peut pas. Par contre, ce qu'on peut faire, c'est des schémas, des plans de secteur. Dans ton PLU, tu peux faire des secteurs particuliers sur lesquels tu as des orientations d'aménagement particulières. Mais voilà, c'est... Et là, en ce moment, la minorité de blocage est peut-être moins forte qu'au tout début, mais je pense qu'encore, c'est pas encore gagné.

[G.] : Faudra un peu de temps.

Voilà, l'idée du PL... du plan paysage, c'est ça, c'est une première marche vers ! C'est basculer progressivement.

[G.] : C'est vrai que ceux qui font leur PLU maintenant, ils n'ont pas envie de se lancer tout de suite dans un PLU intercommunal. Je vois ça sur d'autres territoires.

Oui, ils n'ont pas envie de se lancer dans un PLU intercommunal, et pourtant ils ont déjà dit des choses. Ils ont déjà dit leur projet politique, ils ont dit leurs orientations, donc, c'est forcément des choses qu'on va faire en PLUi. Déjà, quand même, ils disent : « C'est pas moi qui vais le faire ! » - « Si ! Vous êtes adjoint à l'urbanisme, vous allez faire partie de la commission. Vous voulez que ce soit qui ? Vous savez, les élus interco, c'est des élus communaux... »

[G.] : Qui sont là à l'intercommunalité.

Qui représentent leur commune à l'intercommunalité, donc, « Vous dites, ça va pas être moi », - « Mais si, vous allez dire des choses sur les autres communes. Il y a déjà pour l'instant ces questions-là à régler. Oui, mais vous aussi, vous allez dire des choses sur la commune d'à côté, sur la commune à l'autre bout du territoire », parce que c'est la crainte : « Qu'est-ce que Le Pontet va pouvoir dire sur ma commune ? Ils n'y connaissent rien ! » - Oui, mais vous, qu'est-ce que vous... »

[G.] : D'où l'importance de faire des plans de paysage pour visiter ensemble les choses et de faire une culture commune aussi. Qu'est-ce que le territoire, les atouts de chaque commune...

Voilà, et puis les enjeux, les orientations politiques. Parce que là, ils ont 8 communes qui ont travaillé ensemble pour des orientations communes. On va [en] avoir 32 qu'on va diviser en sous-secteurs communes qui vont travailler les orientations communes. Donc, on a quasiment nos schémas de secteur qui sont faits. On a quasiment nos plans de secteur du PLUi, parce que c'est déjà des communes qui ont travaillé ensemble, et voilà. Il y a 8 communes qui ont travaillé ensemble, elles ont dit des choses. Il y aura peut-être un groupe de 8, 10 communes qui ont travaillé ensemble sur la commune de Montmélian qui auront dit des choses. Le Val Gelon, ils sont peut-être 10, voilà. Et [grésillement] c'est ce qu'on essaie de dire. Après, voilà, c'est une démarche qui n'est pas dans la coercition. On est plus dans... C'est comme l'Europe ! On essaie, petit à petit, de...

[G.] : Vous allez mobiliser des participants, des habitants en dehors des élus ? Est-ce que vous allez relancer cette idée-là, d'aller rechercher des personnes ressources sur le territoire, pour pouvoir dire un peu...? Parce que moi, dans les ateliers, j'ai trouvé qu'on avait eu beaucoup de l'histoire de pourquoi on avait ce paysage aujourd'hui, et ça enrichissait pas mal ?

Oui, oui. On est [attendu] par la DREAL là-dessus. Ensuite, il y a mon avis personnel, et celui de Marc Agier, aussi, je pense que ça peut être bien. On pense que c'est vraiment bien d'avoir des habitants pour deux raisons. J'en vois au moins deux, déjà, parce que on a tous ce côté-là : connaissance du territoire, que les élus ne connaissent pas forcément tout, hein. On a ce côté-là, connaissance. Et puis, il y a le côté aussi un peu, projet construit avec la population et pas forcément projet qui vienne que des élus. C'est là où c'est le point... c'est là où c'est difficile. Parce que autant associer des habitants pour une meilleure connaissance du territoire, une connaissance des choses, oui, ça, on arrive facilement à le faire valoir, par des élus. Les élus sont d'accord, même les plus récalcitrants. Par contre, là où ça pose problème, c'est la co-construction de projets.

[G.] : Ça veut dire, à un certain moment, trouver des gens fédérateurs, ceux qui vont s'investir, des « investisseurs ». Le terme n'est pas très joli, mais...

Qui vont porter le projet aussi auprès des autres habitants, qui vont dire des choses pour ce projet, et du coup, ça veut dire aussi laisser un peu le pouvoir, la décision, laisser une part de décision pas aux élus mais à la population. Et là, ça coince énormément. Donc, ça, j'espère que... J'aimerais bien, mais je pense qu'on n'y arrivera pas, dans ce deuxième point. Par contre, le premier point, ça, c'est sûr. Il est même prévu. On a demandé... On a petit peu... On s'est servi de l'expérience de la... du Piémont des Bauges, pour faire notre cahier des charges. [*grésillement, bruit de documents feuilletés*] Ça c'est les éléments de contexte qu'on leur a fourni. On avait mis des photos aussi pour que le bureau d'étude se repère. Oui, parce qu'en plus, on a fait le choix de faire une publication assez large, toute la France. Du reste, c'est pas une publication, mais on a fait la publication sur le marché sécurisé, une plate-forme, et on l'a fait également dans le bulletin officiel. Là, c'est bien, la démarche publique, pour essayer d'avoir le choix, voilà. Parce qu'on a... Alors volontairement, on a... La DREAL m'a un peu tiré les oreilles, alors il faut que je modifie mon... [1 :23 :15] – C'est pour ça que Clara m'appelait tout à l'heure – volontairement, on n'a pas mis trop trop précis parce qu'on attend aussi un côté original du bureau d'étude. On attend que le candidat nous propose des choses. Pas forcément, c'est bien de répéter une démarche qui a déjà été faite, mais on dit ça peut être bien d'en proposer un peu une autre, des choses qui sortent un peu des sentiers battus. Voilà, alors on a calé plus des intentions de principe sur ce sur quoi on voudrait aller, sur quoi on fait attention, et voilà, on est sur la première phase, on veut travailler sur la qualification des espaces, les aménités paysagères, Donc, on veut que le bureau d'étude reprenne un peu la synthèse des documents de classification en disant enjeu de territoire. Pas qu'il refasse des études, mais déjà qu'il nous en dise une première lecture par rapport à ce qu'il y a comme document, et voir là où il manque des données. Mais je pense qu'il y a pas mal de données. Et là, ce qu'on veut, c'est qu'il y ait vraiment un travail d'atelier, de terrain, avec des élus, avec des habitants. Avec des associations, avec des artisans, des agriculteurs. Voilà. On a vraiment ce côté-là...

[G.] : Et tu penses – moi, je vois – l'un des problèmes de cette démarche...

C'est comment les faire venir.

[G.] : C'est peut-être qu'il y aurait pu avoir une phase où le bureau d'étude, quand on voit – j'ai vu ça un petit peu dans le Vercors, où la recherche de ces personnes – ressources était faite quasiment simultanément avec le projet du bureau d'étude. Et c'est le bureau d'étude qui allait sonder le territoire et faire ce travail d'enquête et de récolte de personnes ressources ET de connaissance.

Oui.

[G.] : C'est vrai, on leur donne beaucoup de choses à faire, à ces bureaux d'étude, mais je pense que c'est important qu'il fasse partie de cette démarche d'aller chercher les personnes-ressources.

Oui, oui. C'était pas mal.

[G.] : Et si ce n'est pas eux, il faut les aider en tant que techniciens des communes.

Ça, on ne l'a pas forcément pensé comme ça, effectivement. Après, ce que je pense qui était bien, c'est d'aller – peut-être que les gens s'en foutent, mais – faire des réunions publiques, mais pas des réunions publiques classiques, où quelqu'un parle dans son coin et puis les gens ne viennent pas parce qu'ils s'en foutent, mais, profiter d'évènements autres, comme des foires, comme des expositions pour parler un peu de notre projet, mais sans forcément trois kilomètres de panneaux, mais des choses où les gens, ils ont envie de s'impliquer, ils ont envie d'écouter, de donner leur avis, essayer de discuter, que les gens donnent leur avis. Après...

[G.] : Interagissent un peu.

Interagissent, après, les gens, des fois...

[G.] : Il y a la réaction ponctuelle et après, il y a l'investissement plus long, où...

Voilà, c'est ça.

[G.] : Où on leur propose de faire des choses...

En fait, moi je le vois en tant que technicienne, le souci, il est là. Moi, je ne suis pas du tout une spécialiste de l'interaction, de la participation citoyenne. Et je vois, les élus...

[G.] : Non plus !

Non plus ! et on ne peut pas [*grésillement*] On ne sait pas comment faire et on ne sait pas ce qui peut marcher, ce qui peut être bien. On a un peu tous les retours, tous les sons de cloche qui nous disent : « Ouais, ça c'est bien » « Mais non, pourquoi vous avez fait ça ? » « Pourquoi vous n'avez pas fait ça ? » Et quand on fait ça : « Ah bé non »

[G.] : Pour moi, l'important, c'est d'essayer, quelle que soit la méthode, et d'établir le lien. Après, c'est à l'élu aussi d'assumer son rôle, d'arriver à recadrer et à garder sa ... Parce qu'effectivement, ça peut faire peur à un élu, de perdre le pouvoir. Mais si c'est bien calé et s'il répète qu'il a ce rôle-là, qu'il écoute, tout type de médiation est possible.

Après, on a la contrainte de recruter un bureau d'étude pour un temps donné, pour une mission donnée, et on peut... C'est difficile de faire à géométrie variable. Difficile de faire « au fil de l'eau », « en fonction de ». Il y a

des trucs, on se demande comment ça va tourner. C'est toujours un peu difficile. On ne sait pas trop comment se positionner. Après, il y a la question de l'argent aussi. Il ne faut pas l'oublier celle-là.

[G.] : Il n'y a pas énormément pour ce genre [d'action]. Au final, c'est très...

Là, on a gratté. Mais on a gratté parce qu'on a... Là, on a réussi à avoir de l'argent parce que déjà, on a l'expérience du Massif des Bauges. Bon, « c'est bien »... « ça peut être bien de répéter », ok !

[G.] : Ça met une espèce d'évaluation de combien ça a coûté pour cette démarche !

Voilà ! Voilà ! Et puis [*craquement*] sur le Massif des Bauges, mais « il FAUT faire quelque chose aussi ! Belledonne, faut pas qu'on soit... On est toujours les laissés pour compte ! » Ok, alors on récupère l'argent. Et puis il y a le fait qu'on ait été lauréat de l'appel à projet. Ça, ça compte malgré tout. Il y a une dimension reconnaissance. Alors, je vais quand même nuancer la dimension, heum...

[G.] : Reconnaissance ?

Reconnaissance. Non, mais c'est parce que... après, je ne sais pas, je me fais peut-être des idées, mais je pense que si on a été lauréat, la DREAL m'a affirmé que si on était lauréat – mais ça tu le gardes aussi pour toi – c'était parce qu'on avait un cahier de charges, enfin, on avait une candidature qui était de très très bonne qualité. Néanmoins, je pense qu'il y a un petit jeu politique qui s'est insinué là-dedans. Nous, on a réussi à emmener notre présidente. – Toi, tu étais là – à Paris, pour la réunion. On a bien senti que c'était bien, on pouvait faire du lobbyin[G.] Moi, ça m'a mis comme le doute dans l'esprit. Je me suis dit [*crachouillis*] qui est député-maire, et que c'est qu'elle est au PS, qu'elle est dans la commission de Ségolène Royale [1 :29 :42] et que c'est peut-être un moyen de... de faire du lobbyin[G.] Voilà, je...

[G.] : Je trouve que c'est hyper fort d'avoir deux plans de paysage qui sont pas sur des grosses communes genre Chambéry ou Aix-les-Bains, qui sont peut-être d'autres bords, et d'avoir un poids sur des plans de paysage mais qui sont en fait de l'aménagement de territoire. Un peu cerné comme ça, c'est vrai qu'il y a peut-être ça derrière.

Au vu de la candidature, je me suis demandée, mais est-ce que... C'est peut-être vrai ? Ils n'auraient pas non plus récompensé un territoire qui aurait rendu un torchon ou un truc nul, mais en dessous...

[G.] : Si tu prends la convention européenne, tous les territoires sont légitimes à porter ce genre de choses. Mais si tu regardes, il y a des candidatures qui ont été écartées, - bon, je ne sais pas ce qu'ils ont répondu, mais – je pense qu'il y a eu un positionnement stratégique, politique.

[G.] : Oui, ce serait intéressant de connaître un peu plus la façon de sélectionner ...

Ça vaudrait le coup que tu ailles chercher si tu veux avoir des infos là-dessus en rush, [1 :31 :09] je peux te donner des contacts, si tu veux. Enfin, ce n'est pas forcément des contacts amis, mais des gens auprès de qui tu pourrais éventuellement aller chercher des infos ! Voilà, mais moi, pour avoir un peu cherché et tendu la perche innocemment, j'ai saisi un peu ce qu'on me disait. Tiens, je me suis dit... Ça m'a interpellé.

[G.] : C'est quand même un appel à projet de l'Etat, avec une politique de l'Etat. [*crachouillement*] C'est presque pas caché. Ça ne se voit pas [dans l'œil ?] Il faut aller voir un peu ce qu'ont écrit les chercheurs sur les appels à projet pour les territoires, comment ça se passe.

Bon. Là, on voit pareil pour le TEPOS. Je pense qu'il y a un côté... Tu passes des heures à travailler dessus, à peaufiner tout et puis tu as le jeu politique derrière qui en met une petite couche. Alors là, ça tombe bien, ça joue en notre faveur, mais...

[G.] : Toi, tu vas suivre le TEPOS aussi ?

Euh, un peu. Je le suis au titre de la politique habitat, comme il y a beaucoup d'enjeux sur le bâtiment. C'est l'action numéro 1 que les élus souhaitent porter.

[G.] : Vous avez un nouveau chargé de mission qui est plus...

On a un chargé de mission « développement durable » qui porte la candidature, qui chapeaute tout, mais nous, on est là pour l'appuyer. Et puis après, je suis le TEPOS au niveau de la communication.

[G.] : OK, tu as toujours ton idée.

Après, ça ne m'empêche pas, même s'il y a le jeu politique que notre démarche, elle se veut bien, elle se veut de qualité, qu'on veut faire les choses bien, et qu'on veut...

[G.] : Elle est quand même ancrée dans la réalité du paysage ?

Oui, elle est ancrée sur le paysage, et puis c'est aussi une reconnaissance de la démarche Piémont des Bauges. On l'a faite hors appel à projet, hors subvention, à part quelques subventions de la Région via le Parc qui a réussi à gratter un peu dans son enveloppe.

[G.] : C'est une espèce de retour...

Oui, voilà, c'est un peu un retour de ce qui s'est passé. Mais il faut savoir – il faudra que tu demandes à Christian, mais – moi, j'ai la DREAL qui me surveille... enfin qui surveille, qui est très très attentive à ce qu'on fait. Et je pense que Christian... Lui, il leur avait envoyé le cahier des charges, ils l'ont pas vu, ils ne se sont pas manifestés. Moi, elle m'a tout relu, elle a relu le cahier des charges, [*rire*] elle me l'a tout annoté ! Bon ! Fondamentalement, ça ne change pas ce qu'on avait dit. Juste qu'elle m'a tout reformulé dans le langage « Etat ». Ça m'embête un peu, mais bon, c'est pas grave, on va faire comme ils ont dit. C'est pour ça. Mais, non, non, en terme de...

[G.] : C'est quand même intéressant de voir les rapports DREAL ...[rire]

Tu veux voir ? Ils m'ont tout reformulé ! Mais fondamentalement, ça... Au début, ... Fondamentalement... Alors, il y a quelques petits trucs... Mais fondamentalement, ça change pas notre cahier des charges, c'est juste que c'est reformulé façon « Etat », façon DREAL, avec bon vocabulaire et tout !

[G.] : Et tu as corrigé ça avec « petites notes » sur Word ?

Ouais ! Sur Word, tu fais ça sur Word, même des fois des fautes d'orthographe – enfin non, il ne restait qu'une faute de frappe, on avait bien bien regardé, voilà.

[G.] : Ça m'intéresserait de voir comment elle reformule, en fait.

Oui, c'est assez intéressant. Nous, on avait mis...

[G.] : Ça me permettrait d'avoir la vision « Etat » !

Tu veux voir ? Oui, oui ! Nous, on était parti déjà, on avait réfléchi beaucoup sur comment on l'appelle, avec Marc Agier. On s'est demandé est-ce qu'on appelle ça « démarche d'animation paysagère » ? Est-ce qu'on appelle ça « plan paysage prospectif » ? « Plan de paysage » ? Avec un s, sans s, finalement on l'a appelé « plan paysage » [crachotements] [???

[G.] : Oui, oui. Je crois qu'il faut garder la formulation « Etat », du coup : « plan de paysage ».

Alors, la formulation d'Etat, c'est « plan DE paysage ».

[G.] : C'est ce que tu avais marqué ?

Non, nous, c'était « Plan paysage ». Parce qu'on trouvait ça plus léger. Donc, là, la formulation « Etat », c'est « Plan de paysage », tu commences comme ça. Bon, dans mon diagnostic, elle m'a fait des... Allez, j'ai mis... Tu vois, des fois c'était un peu du chipotage. Bon, c'est pas grave. Des choses où je ne suis pas tout à fait d'acc... bon. Je te le passerai. On a parlé de plein de choses, elle m'a reformulé des trucs qu'elle a mis à d'autres endroits, voilà. Pour là, les cartes, elle me les a laissées. Elle me dit qu'il y a deux photos qui sont identiques, mais pour moi elles ne sont pas du tout, du tout identiques, mais c'est pas grave, hein !

[G.] : Oui, c'est marrant que... Je pense qu'on est parti trop vite pour qu'elle soit opérationnelle ! [rire]

Mais en plus, ils ont changé d'interlocuteurs, mais moi, elle m'a bien dit qu'elle serait là à l'audition, qu'elle serait là, voilà !

[G.] : Après, je trouve que ça... Ils mettent de l'argent, donc... c'est normal qu'ils soient un peu...

Ah, mais moi je trouve ça tout à fait normal. Si je leur ai envoyé le cahier des charges, c'est aussi pour ça, parce qu'ils sont financeurs. Et donc, ??? le tout, « reformulez » ! « tirez » ! « Réorganisez » ! [rire] Bon ! Alors, premier truc que tu te dis : « je suis vraiment nulle en écriture », mais voilà ! Tout ce qui est barré après, c'est tout ce qu'elle m'a enlevé. C'était trop « bla bla » pour elle. C'était trop...

[G.] : Bon, j'espère qu'ils ne seront pas trop présents quand même...

Après, il y a un truc que je pense qu'elle a ... On en a beaucoup débattu avec Marc Agier : le lien, site exploratoire, tout ça. Là, elle m'a fait une confusion sémantique, une confusion entre deux trucs. Moi, je ne vais pas tout tout re... Dans ce qu'elle a écrit, je vais rester plutôt sur ma formulation, parce que...

[G.] : Si c'est clair pour toi et qu'en plus tu fais partie de la co-animation, c'est quand même mieux.

C'est clair pour moi, et je pense que c'est plus clair pour quelqu'un d'autre. Parce qu'on était trois autour de la table, sa phrase, on ne l'a pas comprise du tout de la même façon tous les trois ! [rire] Et ça nous a posé, ça nous a fait un gros débat. Mais voilà, c'est... version DREAL

[G.] : Oui, si tu peux me l'envoyer, pourquoi pas ? Et si tu as des éléments, de photos sur les murets ou de gens en train de faire les...

Si tu as une clé, je peux tout mettre sur une clé, ce sera plus simple

[G.] : Un disque dur externe.

Encore mieux ! Ça c'est ce que la Régie a fait sur les murets de Saint-Pierre [bruits de cartons] La voûte n'était pas forcément là. La petite niche n'était pas forcément là au départ, mais ils ont trouvé que ça pouvait être pas mal et faire un cachet sur le... Parce que ça pouvait exister. Des petites niches comme ça. Ça se prêtait bien. Donc, ils ont refait aussi l'escalier qui était complètement enfriché. Ils ont défriché même les bords, ils ont refait net, ils ont refait l'escalier.

[G.] : Je ne sais pas si Caterina était là, au Parc ?

Elle était là sur Fréterive. Elle avait quelques photos. Après, je te les passe, il n'y a pas de souci. Déjà, j'ai celles-là qui viennent juste de Saint-Pierre. Sur Fréterive...

[G.] : Après, je n'ai pas besoin de tout, c'est pour illustrer.

Je peux te passer celles-là. Ça, c'est le muret de Saint-Pierre, qui a été réhabilité.

[considérations matérielles sans intérêt]

[Fin de l'enregistrement.]

Entretien n°5 - BE (Benoît Evrard) - Plan de paysage de la Combe de Savoie et de l'Albanais savoyard

[Entretien Benoît Evrard, architecte de l'Agence ARTE9 en charge de l'animation de la démarche intercommunale de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges. Le 29/09/2015, à 11h. Fort Barraux. *L'entretien à lieu à dans les locaux de l'agence dans le hall de l'atelier. L'ensemble des noms propres des personnes et du nom de l'agence ont été substitué par des pseudonymes.*]

- Je suis au sein d'un petit atelier, l'Agence ARTE9. On est quatre architectes. Si je dois me présenter je dois dire aussi que j'ai une activité de pédagogue et d'enseignant au sein de L'ENSAG, dans un master qui s'appelle « Montagne, architecture et paysage », c'est important pour moi, qui travaille sur le territoire en général, d'un point de vue pédagogique, que j'ai aussi une activité d'architecte conseil, c'est toujours une activité liée à un territoire.

-[G.] : Sur quel territoire ?

- Sur la commune de Seyssins, voilà, et euh, voilà, nous on est un atelier d'architectes qui travaillent plutôt dans une certaine ruralité. On n'est pas sur Grenoble, on est entre Chambéry et Grenoble, et donc effectivement on a toujours travaillé avec des petites communes, donc ça a orienté notre travail et nos réflexions. J4 ajoute, que c'est peut être, c'était la première fois pour cette étude que j'incorporais une équipe dans laquelle il y avait des urbanistes, des paysagistes et quand j'étais incorporé, j'étais incorporé plutôt sur le côté animation.

-[G.] : Mmm.

- C'est ce côté-là que le côté ARTE9 devait apporter suite à une première étude qu'on avait fait sur Bourg d'Oisans, pour donner un peu l'historique, hein, Bourg d'Oisans.

-[G.] : Ce serait un peu le deuxième en termes de participation ?

- Bourg d'Oisans, ARTE9 était mandataire, mais c'était une opération beaucoup plus d'urbanisme qui a trait à ce qu'on appelle un cœur de bourg, et l'évolution d'un cœur de bourg, au renouveau d'un cœur de bourg. Alors que là, l'opération Piémonts des Bauges, sur lequel l'entrée est plutôt en entrée paysage mais sur lequel il y avait une forte demande, et ça a beaucoup motivé, une forte demande d'animer, notamment des ateliers, et de faire en sorte que les acteurs se mobilisent notamment à travers des ateliers, et qu'il y ait en fait, un ... ce qu'on essaye, nous, de casser, aussi bien en terme d'architecture dans tout ce qu'on fait, on essaye que les gens avec qui on travaille, la maîtrise d'ouvrage, soit en fait des partenaire dans notre réflexion. On leur laisse une vraie place sur ce qu'on fait, ça, ça touche tous les domaines sur les quels on travaille, depuis la maison individuelle, l'habitat social, des commandes privées, des trucs comme ça, on essaye toujours de donner une place particulière à ce qu'on appelle le client, ou maître d'ouvrage d'autre part. On ne veut plus travailler autrement, on pense que si jamais le maître d'ouvrage n'a pas une place qui fait qu'à un moment donné, il s'approprie le projet, il comprend la complexité du projet, et il co-conçoit, avec nous le projet, c'est finalement des projets qui sont sans racines, et qui peut-être ne peut pas prendre de racine du tout, c'est ce qui nous fait peur. Une manière de faire en sorte que le projet prenne racine, et faire en sorte que le maître d'ouvrage se l'approprie et pour qu'il se l'approprie, on pense que la participation dès la conception est très importante, voilà, pour re-, réouvrir ce débat sur la participation. On le fait, parce que vraiment éthiquement on y croit. L'autre chose pour lequel on le fait, et là je rentre dans le côté piémont, pour moi, je veux changer la façon, et c'est très audacieux, on va dire, je veux changer la place des politiques dans les études, hein ; et d'une manière générale redonner une communication entre les citoyens lambda et les politiques. Je trouve qu'on a donné une place déplorable au politique, c'est-à-dire de, de...

-[G.] : De faire une commande et de la recevoir ?

- Voilà... d'être entre le dire « oui, j'aime, oui j'aime pas » sans vraie commande, (4:26) et aussi de devoir à un moment de dire « les experts vont vous expliquer le projet, nous on ne sait pas ce que ça vaut, et après on dira ce qu'on pense, là, on veut que les gens assument leur projet, mais aussi assument leur commande, c'est-à-dire que quelque part, là je parle par rapport au mot concertation, je trouvais complètement galvaudé et on a eu pendant 5 ans beaucoup, beaucoup de concertations dans lequel effectivement, on mettait le mot concertation mais ça changeait strictement rien dans les faits, c'est à dire qu'on avait des bureaux d'étude qui travaillaient dans leur coin, et qui à un moment donné réunissaient, disons une réunion publique dans lequel on présentait un projet, et qui entre guillemets [*une porte s'ouvre*], il n'y avait aucun débat [*Bonjour*] qui accompagnait en fait ni le pourquoi ni le comment, donc, ça, c'est des choses sur lesquelles on essaie, nous, de faire avancer un peu les choses, et donc, là, il y avait une fenêtre qui était ouverte, notamment par la commande du parc.[5 :34]

-[G.] : Et, du coup, j'en viens à cette commande. Comment, si vous l'avez apprise, comment vous avez...

- Alors, nous, on a su, tout simplement par les affiches qu'il y avait cette commande-là, et on s'est rapproché, en fait, auprès d'une équipe qu'on connaissait, Basil Espinosa, c'était la personne que je connaissais, qui dit « est-ce que toi, tu vas te présenter ? ». Il m'a dit oui. Est-ce qu'on pourrait t'amener quelque chose au niveau de l'animation ? Et là, on lui a dit, nous, on a déjà commencé à réfléchir à certaines choses, et on leur a parlé de

cette grande carte. Et là, il me dit « C'est une super idée, ouais, bien », etc. On a eu une place, donc, relativement petite dans l'équipe, même en termes d'honoraires, etc., en disant oui, c'est bien, tu vas t'occuper de l'animation. Bon. Après, moi, j'ai, il se trouve que j'ai voulu prendre plus de place, par intérêt, hein parce que ça m'intéressait, parce que, parce que je me sentais bien dans cette équipe-là, là aussi, parce que je trouvais qu'il y avait un contact avec la maîtrise d'ouvrage qui était intéressant et aussi parce que j'ai trouvé que les élus, quand ils étaient là, étaient supers. Donc, voilà, j'ai dit, je veux venir à chaque fois que je peux venir.

-[G.] : Mmm

- Même si on n'était pas payé pour ça. Parce que j'apprenais des choses, etc. Mais on est rentré par cette petite porte, en fait, qu'était l'animation, euh, euh, bé, voilà comment on est rentré la-dessus. [6.50] Alors la grande carte, l'idée de la grande carte, c'est, c'était pour symboliser le fait qu'on travaillait sur un territoire, et on rigolait en disant : « On veut que les élus soient en chaussettes sur ce territoire. » En chaussettes, symboliquement, c'est à dire qu'ils enlèvent leurs oripeaux d'élus, etc., qu'ils touchent le sol, qu'ils soient les pieds dans la boue, un peu comme ça. Et cette grande carte-là, elle symbolisait un petit peu ça. Et en même temps, qu'ils se voyent tous les uns à côté des autres, c'est à dire, c'est comme si on faisait une rétractation de leur territoire, et qu'ils se retrouvaient, oui, dans un bain, comme ça, et on trouvait que symboliquement, c'était très fort, ça. Et je... j'ai eu d'ailleurs des images un peu comme ça au tout début, notamment à la première réunion démarrage. J'ai ressenti ça, que quelque part on les avait rapprochés symboliquement. Ils se voyaient quand ils se sont présentés le premier jour, en montant en chaussettes. Pourquoi des chaussettes ? Parce qu'on n'osait pas marcher en chaussures, ça n'avait pas tellement d'importance, mais quelque part, c'était pas si mal que ça, on était un peu sur un pied d'égalité, et de les voir se dire : « Moi, je suis, - en montant sur la carte en disant - je suis là » et puis qui voyait leur voisin qui était à quelques mètres, c'était super, ce raccourci qu'on faisait. Se voir, et voir que finalement, on devait peut-être parler de la même chose quoi. Alors qu'en fait, que, on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de gens qui parlaient pas le même langage, qu'ils avaient pas les mêmes règles, qu'ils avaient pas le même regard. Donc, finalement, cette grande carte, je l'ai beaucoup aimé pour ça. Elle a eu des manques, sur ces trucs-là, on en reparlera, mais au moins pour ça, elle a bien fonctionné, par rapport à ça, d'une manière un peu symbolique, hein. Cet élan, cette énergie qu'elle a donné au début. [8.26] C'est pour ça que j'ai voulu la reconduire, quand on s'est présenté sur une autre, un autre étude qui est l'étude de, l'étude de... l'Albanais savoyard. J'ai dit, en termes de support, je ne la renie pas, cette carte-là. Par contre, il me manque quelque chose. Cette carte-là, elle devait être à un moment donné, euh, on va dire, l'incrémentation de toutes nos...

-[G.] : Oui, là-dessus, on était assez d'accord.

- Voilà, Et là, ça l'a pas fait. Et on s'est posé la question, avec Béatrice, Béatrice, donc, de l'autre équipe. Pourquoi ça l'a pas fait ? Moi, je pense que le fait que, que l'on soit obligé de la transporter, de la plier, etc. et que les couches, les idées...

-[G.] : qu'on soit obligé de les enlever...

- Voilà, voilà, et ce qui entoure nos idées, les photos, qu'on soit obligé de les décoller, etc. Du coup, on voit pas le processus de la démarche se mettre en place. Et donc, les élus, euh... Bien sûr, on a fait des ateliers qui étaient intéressants, mais après on effaçait l'ardoise, et là, l'idées, c'est de montrer, en fait, on est avec le bureau d'études, les élus font un travail de réflexion om chaque couche va compter, en fait, hein, et va influencer le résultat final qui est la grande carte.

-[G.] : Presque, la grande carte, finalement, ce sera l'accumulation de ces temps de travaux et de ces couches.

- Tout à fait.

-[G.] : Et à la fin, finalement, il y aurait presque plus rien à ajouter par rapport à ce qui s'est passé.

- En tout cas, un regard partagé et critique sur ce qu'on a fait. Une synthèse, forcément, une synthèse. En disant « on garde quoi par rapport à ça ? » mais un côté démocratique.

-[G.] : Mmm

- Parce que pour ce qui est du Piémont des Bauges, c'est même nous qui avons dû choisir et faire force de proposition. [10.12] Là, j'aimerais pratiquement qu'on soit ensemble être force de proposition, pour ce qui est du tri, de la synthèse, qu'on le fasse ensemble. On sera toujours force de proposition. C'est notre boulot, mais plus on sera « accompagnants » plus on leur laissera cette matière-là, euh... Ce que je trouve, c'est qu'on a tendance, nous, à gommer, beaucoup. À faire propre. Et j'aime bien le côté, pas « sale », mais le côté sur lequel, voilà, les choses qui restent...

-[G.] : (...) les idées soient là.

- Voilà, et je trouve que les élus, finalement, c'est pas que je voudrais, on leur marche encore trop le travail, hein. Donc, euh, c'est très dur, parce qu'on est payé pour faire du boulot, et là, je suis en train de te dire qu'on est payé pour en faire le moins possible ! alors, c'est pas vrai. C'est un gros boulot, d'en faire le moins possible ç Mais de redonner toute sa place à la démocratie, hein, quand je dis la démocratie, ça veut dire que, effectivement, - à la complexité, aussi - gommer, c'est quelque part enlever de la complexité, pour moi. Mais là, non. On va dire, voilà, attendez, il y a encore des antagonismes, il y a des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord, c'est

normal, c'est normal, tu... Et donc, de pas gommer tout ça. Et après, la problématique des choix, voilà, j'aimerais le mettre au cœur des débats qui vont se faire. Et d'ailleurs, nous, on a axé nos dé... Tu vois, là, j'ai trouvé qu'il manquait de débats. Donc, je, une des choses... On a débattu, mais je trouve que finalement, euh, tu vois, le théâtre forum que tu as animé, j'ai trouvé qu'il y avait, dans ce théâtre forum plus de débats que nulle part dans les ateliers qu'on avait faits. Pourquoi ? Parce qu'on donne aux élus le débat un côté tellement officiel où (ils) n'ont pas droit à l'erreur, que du coup, ça ratifie les débats sur le fait que « Est-ce que je vais dire une connerie ou pas » ?

[11.49] Donc, on est sur une représentation. D'accord ? Alors, que pour moi, le débat, c'est « on peut dire des conneries, c'est pas grave », etc. Et donc, je voudrais remettre cœur de la démocratie l'idée de débat. Et dans les ateliers, le débat n'existe pas encore assez. Donc, il y a un temps qu'on a appelé débat, mais vraiment, je voudrais que, alors bien sûr, il faut, il faut l'animer, il faut apporter de la matière, il faut aider. Parce que ce n'est pas si facile que ça, mais c'est un cœur, un cœur de, de, de nos réflexions. Pour moi, être dans la démocratie, le débat, plus que l'atelier, est au fond de ces trucs là.

-[G.] : Et du coup, j'en viens un peu justement à cette...cette ambiguïté entre le savoir-faire et la connaissance des bureaux d'étude, et puis ce temps d'animation. On... Dans la proposition que vous avez faite, c'est plus structuré, effectivement, et notamment sur le choix des sites qui vont être un peu des sites exploratoires. Et dans la première démarche, finalement, où on a eu neuf ateliers...

- Mmm...

-[G.] : ...mais où c'est vous, bureau d'étude, qui avez proposé les sites ?

- Beaucoup plus, oui.

-[G.] : Alors, déjà, j'aimerais savoir, euh, la relation entre votre connaissance du territoire et ce que votre regard d'expert a vu de ces territoires, et comment il a suggéré les sites, et, donc, ça, c'est une première question.

- Alors, je pense quand même que les ateliers, ils ont été très riches. On en a fait une synthèse qui m'a, qui m'a, moi, vraiment intéressé, car je trouve qu'il y a eu beaucoup de choses. Et on a été capables à travers les ateliers de dire « voilà les territoires qui sortent ». Je prends la forêt alluviale, par exemple, c'est, ça n'aurait jamais pu venir de nous. Donc, quelque part, c'est vraiment quelqu'un dans un atelier qui nous a dit « Regardez ça », mais qui a fait que tout le regard de tout le monde, nous, bureau d'étude, mais les élus, a dit « Ouais, pourquoi on regarde pas cette forêt alluviale ? »

[13.53] Donc, un exemple comme quoi il y a des choses qui viennent pas de nous. Effectivement, nous, on a dit, on a osé dire, « attention, ça nous paraît quelque chose d'important ». Et on a construit une stratégie pour pas qu'elle passe à l'oubliette. Effectivement. Mais ça, ça fait partie de notre boulot. Parce que effectivement, on trouvait qu'à travers cette forêt alluviale, y avait à la fois des enjeux transversaux qui touchaient plein de nos ateliers, mais aussi des enjeux paysagers réels, quoi. Mais ce que je veux dire par là, c'est que on est capable de pouvoir à un moment donné, d'analyser les ateliers, etc. Ce qui serait encore mieux, c'est que les élus soient capables de faire ça. Que quelque part, les élus disent « ben oui, regardez comment on parle », là, il y a un vrai enjeu, et c'est, finalement, ce petit morceau de territoire là. Il est porteur de toutes les problématiques et il faut qu'on le donne comme site pilote. Donc, on essayer d'aller plus vers ça, hein.

-[G.] : Alors ça je pense que par exemple, l' élu qui est sur sa commune est capable de le dire, mais par contre, de manière collective, l' élu qui est un peu plus loin, deux communes plus loin, est peut-être pas capable de dire que la forêt alluviale qui est sur... l' autre commune...

- Ça, c'est vrai !

-[G.] : Donc, la démarche a permis ça, quand même.

- Mais à l'inverse – je prends le cas de... le cas que j'ai trouvé très instructif, qui est le cas de Saint Pierre d'Albigny. Je pense qu'il y a eu une prise de conscience des élus locaux grâce au regard des autres élus. C'est à dire que, quelque part, quand on a fait la traversée de Saint-Pierre-d'Albigny, ce jour-là, on avait les élus de Saint-Pierre-d'Albigny qui étaient un peu sur la défensive, alors qu'il n'avaient pas à l'être, puisqu'ils n'étaient pas responsables du passé. C'est pas eux qui l'avaient construit.

[15.37] C'est d'autres générations d'élus, etc. Mais un peu sur la défensive, parce que, quelque part, ils voulaient défendre leur commune, etc. Et c'est les autres élus qu'ont dit, « mais décontractez-vous. On a les mêmes problèmes que vous, mais finalement vous nous révélez quelque chose que nous, on essaye de sentir. Mais parce que vous, c'est plus prégnant, c'est plus visible, ben ça nous fait comprendre certaines choses, donc, décontractez-vous ! » Voilà. Et d'autre part, c'est quoi, là, ce problème, là ? Pourquoi, tout d'un coup quand on est à deux pas du centre historique, on a l'impression d'être dans un carrefour routier digne d'un carrefour routier de la DDE etc. alors que vous êtes dans du touristique, du culturel, etc. Qu'est-ce qui se passe, là ? Et donc, on a touché du doigt des choses qui leur faisait un peu mal, mais les autres élus leur ont aidé à (toucher) à ça. Ou bien, quand on s'est arrêté à un moment donné à un endroit magnifique où on voyait un cône de vision, etc., mais alors, la prochaine maison qu'est là, est-ce qu'elle est... ? Donc, si tu veux, quelque part, on a besoin d'autres élus qui disent « Attends, collègue, on a le même problème que toi, ne t'inquiète pas. » C'est, voilà, « et on va parler de ça ensemble ». Je pense que si ...les deux sont bien. L' élu est capable de faire remonter un problème

qu'il a, lui, mais l'autre élu est capable de dire : « Nous aussi, on a ce problème-là ». Et si je vais jusqu'au bout, là... L'idée qu'au bout de l'atelier on ait descendu au niveau du rond-point qui doit mener sur, sur la, l'espèce de basse de loisirs qu'on a à ce niveau-là avec le lac, mais aussi, là, derrière nous, on avait, euh, la zone d'activité, et on s'est posé des questions. Créer une nouvelle zone d'activité ? Vous en avez une qui est là et vous avez la zone de loisirs. Est-ce qu'il n'y a pas vraiment un enjeu de dire « On bascule petit à petit, et on fait d'un parc cette zone d'activité. Et là, il y a eu un déclic. On a senti qu'il y a eu un déclic. [17.26]

-[G.] : Et même à la fin, il était d'accord.

- Voilà. Mais ça, c'est un déclic. Y a que le terrain qui peut faire ça, hein. C'est à dire que c'est vraiment le terrain qui fait ça. C'est pas sur le papier, c'es pas sur la grande carte. Y a que le terrain, donc, là, il y a le côté de la magie du terrain. Mais il y a la magie aussi de l'énergie d'un groupe qui porte un regard à un moment donné, qui, voilà. Et donc, ça, je trouve que finalement, là, on... on, on dit, c'est très important, le terrain, hein. Le terrain préparé, etc. mais c'est très important. Et là, moi, je trouve que ça a très très bien marché. Mais ça a très bien marché vis à vis de nous. Nous, on n'aurait pas été capables de sortir ça tout seuls. Impossible, en tant que bureau d'étude, sans le terrain, sans les élus, sans j'allais dire le parc, etc. On était incapables de sortir ça. Donc, là, il y a la magie du terrain. Et ça, là, j'en suis persuadé, quoi. Je veux que cette magie de terrain elle marche sur d'autres choses, donc. Comment la construire, comment faire en sorte qu'il y ait des révélations comme ça, quoi.

-[G.] : Mais donc, j'en reviens quand même à cette, ce choix des ateliers, des terrains que vous avez faits au départ, vous, bureau d'étude. Peut-être que c'était pas toi qui as...ou...

- Non mais je l'assume totalement. En fait, il y a deux choses. Il u a des thématiques qui sont ressorties, plus des choix de terrain, d'accord ? Les thématiques, elles sont sorties par rapport à une vision de leur territoire. Peut-être un peu simplette, hein. La vigne, les coulures vertes. Ça, c'est des thématiques qui sont venue peut-être à partir d'une synthèse de tous les documents qui ont été faits là. Peut-être aussi le fait qu'on avait un territoire qui était un peu particulier, puisque c'est un territoire que j'appelle, moi, transversal. C'est à dire que, qui n'est pas une cuvette, qui est un territoire où on va d'un point à un autre de façon un peu transversale, qui a son ray... qui est réuni par cette route balcon, etc.

[19.07] Mais qui est aussi réuni par l'Isère, voilà. Et donc, c'est un territoire qui était bien particulier par rapport à ça. Où on avait en fait une succession de communes, qui étaient les unes à côté des autres, comme des tranches, si tu veux. Et donc, du coup, pour les réunir, pour les réunir, finalement, il a fallu, il a fallu faire ressortir les éléments de territoire qui étaient peut-être un peu théoriques, d'un point de vue, voilà. Et donc, ça, ça, ça a donné les thèmes, un peu. Et ces thèmes-là, ils sont aussi dans une stratégie om on essayer de ne pas vexer, dans le sens que on a bien vu que à un moment donné, il y a des hiérarchies dans ces communes-là. Il y en a qui sont plus fortes économiquement, etc. Il faut que tout le monde soit entendu, etc. Pardon. Il y a aussi une stratégie de communication autour de tout ça qui, à mon avis est à mener avec, euh, ben, des gens subtils comme vous, qui connaissez les gens, mais aussi en tant que bureau d'étude. C'est complexe. Je me suis aperçu que tu ne pouvais pas mettre les pieds dans le plat comme il faut, parce que voilà, il faut respecter un protocole, même si à un moment donné, il faut le mettre, mais, il faut aussi faire en sorte qu'il y ait la bonne énergie, voilà. Donc, il faut respecter. On a vu que jusqu'au dernier moment, certains acteurs du territoire, on n'était pas sûr de savoir s'ils avaient suivi ou pas, s'ils avaient compris ou pas, etc. Donc, tu te rends compte, jusqu'à la dernière réunion, on ne sait pas s'ils sont d'accord ou pas avec ce qu'on a dit, si, finalement, ils ont l'impression qu'on leur a apporté quelque chose ou pas, donc. C'est fragile, stratégiquement, c'est complexe, quoi hein. Donc, y a... Moi, je m'aperçois, avec toute ma naïveté, que, finalement, on est, on monte des ateliers, on monte une stratégie, on monte un processus, et finalement, heureusement, tout le côté politique reste bien présent, tout le côté humain est très présent, et il faut qu'on fasse avec.

[21.01] De façon la plus intelligente possible. Voilà. Et donc, ça, il y a des discussions de logistique, on va dire, à mettre en place pour arriver à nos fins. Parce que quelque part, on veut servir à l'intérêt général, donc, on essaie de pousser aussi, je trouve. Après, il y a une question d'énergie aussi, je trouve. Et là, je le mets dans les ateliers, c'est à dire que, euh, je pense que nous, on doit mettre en place, euh... des stratégies d'atelier qui fait que, euh, les gens, finalement, euh, on puisse faire tomber des masques. J'appelle ça « faire tomber des masques », c'est à dire que quelque part on passe de la notion d'élu qui normalement est en représentation devant un public à quelqu'un qui a à un moment donné parle vrai, le plus vrai possible par rapport à ce qu'il a envie de dire, ce qu'il ressent, l'inté... euh voilà ça, c'est des stratégies qui sont complètement en dehors des problèmes d'urbanisme, de paysage, etc.

-[G.] : Et donc, là, j'en reviens aussi à qu'est-ce qui t'a surpris par rapport au comportement des gens ? En fait si on peut reprendre quelques ateliers, comment le dérouler, et s'il y a des choses qui t'ont étonné ou euh.. Par exemple le premier atelier, c'était « atelier grand paysage » ?

- Oui, alors, je n'y étais pas, mais il se trouve que, mais c'est pas grave, parce que je l'ai suivi de très près, et finalement, j'étais de l'équipe, celui qui connaissait le mieux le paysage, ce paysage-là, pour l'avoir pratiqué à vélo, à pied, et d'être tout près. Donc il se trouve, je me souviens, Brune m'avait appelé en me disant « Ecoute, Benoît, on a un atelier Grand Paysage, quels sont les points où on pourrait se mettre pour voir ce grand paysage ? » Je lui dis, voilà, moi, je te le dis tout de suite, donc, je suis allé lui prendre des photos en lui disant

« il faut que vous alliez à tel endroit. » Je savais que vous alliez aller du côté de Saint Pierre d'Albigny, en face. Et je savais que vous alliez aller du côté, donc, des, quand on est du côté de Myans, redescendre de Myans, et c'est là que tu auras le meilleur panorama.

[23.06] C'est construire ça ensemble. C'est pour ça qu'on est en équipe, parce qu'on a des compétences et des visions différentes, mais après, je les ai pas vus sur place. J'ai vu les photos de, j'ai vu le, le processus de construction de ça. C'était plutôt dans l'atelier « Grandes vignes » que j'étais, là, après, hein. Pas « grandes lignes », « vignes » ! Moi j'ai été agréablement surpris de la bienveillance des gens, de l'écoute, mais aussi de...

-[G.] : Rappelle-nous un peu comment ça s'est passé, qu'est-ce qui...

- Plusieurs choses. D'abord, on a des locaux, qui nous disent « on va vous faire visiter les choses ». Donc, eux, ils nous entraînent, et c'est un regard qui est déjà un regard un peu fabriqué, parce que, quelque part, ils aimeraient qu'on voye quelque chose. Voilà. Mais en même temps, on a pu tout de suite, quand on est sur le terrain, voir la maison qui est au milieu des vignes, en disant : « C'est quoi, cette maison ? » Surtout qu'elle a moins de six mois et qu'elle a un gros tas de terre devant, et de voir l'interrogation des gens. De dire : « Oui, euh, c'est un peu spécial, voyez ». Donc, c'est difficile, il faut que je t'explique, donc. Et de voir toute la difficulté d'être élu dans ce territoire-là. Euh, et de voir aussi comment c'est fragile, ce paysage-là. Mais en même temps, moi, j'ai été extrêmement surpris d'apprendre – je l'avais jamais vu de ma vie – ce jour-là – qu'il y avait un filet, euh, un filet...

-[G.] : Ah, ce jour-là ?

- Ce jour-là, je l'ai compris qu'y avait... Oui, ben écoute, tu savais pas qu'il y avait un filet, qui est un filet qui empêche TOUTE la faune de passer d'où on va dire du territoire qui est au-dessus de la vigne hein, en amont, et en dessous. C'est un filet qui est une protection totale. Alors, bien sûr, on pense aux grosses bêtes qui sont les sangliers. Il a été fait pour ça. Mais en fait, tu t'aperçois que c'est un filet qui empêche toute la faune de passer. [24.49] C'est un filet avec des mailles très fixes, quoi. Ça, ça m'a abasourdi, et quelque part, même, je suis encore abasourdi dans le sens que je me dis : mais tout ce qu'on dit est finalement un peu faux, quoi.

-[G.] : Puis, étonnamment, dans le premier atelier, on avait tracé des corridors écologiques...

- Oui, voilà, exactement.

-[G.] : Qui étaient sur le même territoire !

- Et ça, ça reste encore un peu un mystère. Quelque part, on comprend pourquoi il y a ce filet-là, mais on est en contradiction totale avec d'autres choses dont on parle. Et ça, tu vois, je... Voilà, j'ai pas encore eu la force de dire : Est-ce que c'est bien la bonne solution ? Est-ce qu'on n'est pas en totale contradiction et est-ce que... Comment on fait par rapport à cette chose-là ? J'ai pas de solution par rapport à ça, tu vois, je me sens... Voilà. Donc, sur le terrain, on apprend pas mal de choses. Mais si j'ai touché... Tu vois, ce paysage, je l'ai traversé en vélo. Mais quand tu t'arrêtes et que quelqu'un te met le doigt dessus en te disant : « Regarde, ça, c'est, on est en bio, regarde l'herbe qui pousse, et là, on n'est pas en bio, regarde les cailloux, et dans quelques années, y aura même plus de vigne parce que c'est tellement appauvri que chaque année, on a des rendements moindres, etc. » Et j'ai trouvé que là, il y avait une certaine sincérité.

-[G.] : Ouais. Il y a des... un appui directement sur le terrain.

- Ouais. Il y a des gens qui me disaient « Oui, il faut vraiment qu'on change nos pratiques. On est d'accord avec ça, on est entrain de parler à quelques générations près ; et si on change pas ça, finalement, on va tuer ce pour quoi, ce qui nous fait vivre, ce en quoi on croit ». Et quand je pense que quelques communes plus loin, il y a des gens qui travaillent en biodynamie, dans lequel il y a des produits qui sont achetés au Japon pour la qualité de leurs produits, qui mettent toute leur énergie, voilà. [26.40]

-[G.] : Tu penses à quelle commune ?

- À Chignin. À Chignin, y a un producteur qui est connu mondialement, qui vend saboteille dix fois plus cher que ce que j'ai vu notamment dans certains coteaux à ce niveau-là. C'est qu'il y a une façon de vivre sa vigne qui est complètement différente.

-[G.] : Il y avait eu des réactions assez vives lorsque avait été pointés les poteaux en...

- En métal ?

-[G.] : En métal, mais qui étaient sur une parcelle, justement, de quelqu'un qui donnait tout pour faire du bio, pour faire quelque chose en relation avec cette méthode...

- Voilà. On s'aperçoit de la complexité de ce métier-là, mais en même temps qu'on touche à une éthique, qu'on touche à une histoire, qu'on touche à une notion qui est une notion qui, moi, me dépasse, hein ? Il se trouve que j'ai... quelqu'un que j'adore, qui est entrain de faire un stage, cette personne-là, qui me parle de l'intérieur, du coup. Je m'aperçois – alors j'ai un respect total par rapport à ça, je vois la différence qu'il a eu de passer du métier de son père au métier qu'il fait aujourd'hui et de tout ce qu'il a dû remettre en question, et aussi par rapport au fait que pendant cinq ans, il a vécu aux crochets de sa femme. Et sa femme a dû se remettre au travail pour passer d'une manière, on va dire « classique » à une manière « biodynamie ». Donc, c'est très compliqué. Je suis très très modeste par rapport à ça. Mais n'empêche que, on touche à ça, à travers ces ateliers-là, et c'est fantastique, finalement, hein ?

-[G.] : Oui

- Mais je trouve qu'il y a des choses qui sont ressorties, qui ont été dites, euh, je trouve que la commune de Fréterive – on n'a pas fait l'atelier à Fréterive -, on a fait l'atelier plutôt sur la commune de Chignin notamment. Et je trouve que là, on a eu un apport d'une autre commune qui a dit : « Ben, nous on essaye d'aider, etc. » même si on sait que c'est pas simple pour Fréterive non plus, hein, qui est entrain d'appauvri énormément leurs terrains, sur leurs manières de cultiver, quoi. Sur le fait de faire du bouturage de vigne qui demande énormément de, en termes de, voilà, il y a énormément d'entrants, et donc ils sont à la fois en termes de pollution, mais aussi, c'est la manière de cultiver qu'ils appauvrissent les... Donc, je pense qu'il y aurait un regard à avoir une de.. de biologiste, quoi.

-[G.] : Peut-être, justement, quelque chose qu'on n'a pas trop abordé, c'est la dimension temporelle. Justement, le déplacement de ces cultures, vu qu'ils sont obligés de se déplacer parce qu'ils appauvrissent pas mal de sols. De se mettre ailleurs, et du coup, la notion de territoire prend un peu son sens, du fait qu'ils soient obligés d'aller plus loin et toujours plus loin pour s'installer.

- Et là, tu touches aussi, pour moi, un problème de compétences dans notre équipe. Et c'est pour ça que dans la prochaine étude, je veux plus m'appuyer sur des compétences qui existent en plus. Notamment au parc, on a des biologistes qui sont là, des gens qui ont réfléchi là-dessus, mais on les a pas fait intervenir. C'est très dommage, si tu veux. Je trouve qu'il faut se servir des compétences qui sont là. Et je trouve que dans ces ateliers-là, on aurait dû avoir un biologiste, on aurait dû avoir quelqu'un qui travaille sur la vigne, etc. Et on n'a pas eu les bons interlocuteurs au bon moment, tu vois ? Et je trouve qu'on aurait pu amener de la complexité, mais aussi quelque part une voix qui aurait été une voix plus neutre, si tu veux, mais qui aurait permis, à certains élus : oui, je comprends un certain nombre de choses. Ce que j'ai dit à Béatrice, Béatrice Eugène, là : moi, je voudrais, au moment des débats, qu'il y ait un apport de spécialistes, entre guillemets, qui n'est pas là pour montrer sa science, mais qui nous montrent la complexité de certains domaines. Tu vois, et donc, ça, ça me manque. Il y a la notion de temps, par rapport à ça. On a eu très peu de temps. On avait tellement de choses à dire, etc. C'est complexe, je dis ça mais en même temps, je sais comment c'est complexe de faire un atelier en trois quatre heures. C'est très compliqué, mais il nous manquait une compétence. Et je trouve que il faut qu'il y ait la bonne compétence au bon moment, tu vois. [30.43] On peut pas, nous, tout faire.

-[G.] : Sur cet atelier, on n'a pas utilisé la grande carte, je ne crois pas.

- Ouais.

-[G.] : On a eu plutôt un retour en salle qui était un exposé, justement peut-être une façon pour l' élu en tous cas de Fréterive de montrer ce qu'il avait essayé de faire dans le PLU pour pallier entre la limite espace bâti espace viticole et la zone un peu tampon de son territoire.

- Je pense qu'on a touché du doigt la différence de leur futur PLU, hein...

-[G.] : À tous...

- À tous, mais, eux ont compris qu'ils étaient dans une charnière, quoi. Ils pouvaient tout d'un coup réduire les zones constructibles aux hameaux et donc vraiment de redonner aux hameaux leur identité, etc. Et qu'ils avaient un très gros effort politique à montrer l'importance par le biais du paysage de réduire ces zones de construction. On touche au foncier. Et c'est pas facile, parce qu'on sentait qu'il y avait des générations qui attendaient à ce que leurs terrains deviennent constructibles. Et là, il va falloir faire un retour en arrière. Et là, je trouve que les institutions que sont le parc mais aussi, on va dire, le SCoT, etc., permet aux élus de s'appuyer pour pas porter des messages qui sont difficiles. Tout seuls, de s'appuyer sur des structures un peu plus larges. Et là, je trouve que le parc, le SCoT, etc. permettent de porter plus facilement ce message-là, si tu veux. Et donc, c'est... mais aussi le fait de rentrer par le paysage est très important. Le PLU, je trouve, a tendance à cristalliser autour du foncier certaines choses, et là, l'entrée paysage est très très bonne pour ça. C'est vraiment quelque chose qui permet que les élus soient plus décontractés, et de ramener l'intérêt général avant des problèmes de foncier, etc. Et ça j'ai découvert à travers le Piémont que le biais du paysage est un biais fantastique. C'est une clé d'ouverture beaucoup plus simple, beaucoup plus sereine, et qui permet d'avoir un regard plus global, avec du recul, tu vois. Alors que si on rentre par le biais du PLU qui est une autre, voilà, [33.01] on met tout de suite des lunettes à l' élu, des lunettes qui sont beaucoup plus crispantes. Lui, il est dans des relations avec ses citoyens qui sont autour du foncier, autour du problème de sous, on va dire. Et là, ce que vous avez mis en place qui sont des études de paysage, c'est peut-être la seule entrée possible, hein, pour, à un moment donné, faire valoir certaines... certains enjeux. Donc, ça, c'est vraiment important. Je l'ai découvert à travers cette étude-là, moi, hein. Je trouve que c'est vraiment important.

-[G.] : Après, quand même, peut-être que le paysage, là, sur cette étude, ce qui était compliqué, c'es que paysage était synonyme de viticulture, paysage viticole, et je trouve que ce qu'on a essayé d'apporter, c'est que ce n'était pas uniquement la problématique viticole, mais c'était plus complexe et c'était aussi la façon de traiter aussi la plaine, les lieux habités...

- Les limites. En fait, ce qui est marrant dans ce que tu dis là, ce qui est marrant, c'est qu'effectivement, on a une entrée vigne au départ, qui crispe d'ailleurs certaines personnes. Ce qui est marrant, c'est que pour faire déplacer cette entrée-là, on a dit : oui, oui, mais la vigne, OK, elle s'arrête où ? Donc, on a commencé à dire, déjà, parlons des franges des vignes, d'accord ? Mais, et puis, ça, ça nous a amené à dire, oui on voit qu'à un moment donné,

euh, y a une confrontation entre le monde agricole, vigne et autre, et l'urbanisation. Parlons de l'urbanisation. On a commencé à parler de ça. Et puis, normalement, entre les deux, il doit y avoir des coulures vertes. Parlons des coulures vertes. Quelque part, si tu veux, c'était à nous, mais on a pu tirer, à partir de ce qu'est une entrée de ce territoire qu'était la vigne, on a dit : « oui, mais attends, il y a une chose vachement importante, c'est aussi toutes ces prairies. Parlons des prairies. Et puis la forêt alluviale. » Donc, finalement, moi, je me dis, laissons-nous aller par rapport à ce qui est une entrée qui peut paraître normale, et à nous de tirer les fils qui, finalement, nous ramènent à des choses qui sont peut-être tendues, qui sont souvent l'urbanisation, etc.[35.07] Moi, j'ai trouvé, finalement, ça ne me fait pas peur, entre guillemets. Laissons-nous couler dans ces trucs-là. Même, je vois, je parle de Montmélian. Montmélian, attention, on disait, pas d'AOC ! « Nous, on a un problème avec notre PLU ». J'ai dit : laissons parler de ça. Très bien. Quel est le souci ? Mais quand on était sur Montmélian, j'ai dit : « Mais attendez, à chaque fois que je regarde la gare, ce que je trouve formidable, c'est La Savoyarde. Quand je regarde La Savoyarde, c'est quoi ? C'est, si jamais je perds cette Savoyarde, si j'ai la même chose que je vois à quelques degrés près, c'est à dire ce lotissement-là, j'ai plus Montmélian ». J'ai dit aux élus : « Est-ce que t'es d'accord ? » Et lui, il dit : « Oui, je suis d'accord avec toi. » Donc, je lui dis : « Alors, c'est pas une question d'AOC, c'est pas une question de vignes, c'est une question de paysage. C'est ce pourquoi on vit à Montmélian ». Donc, si tu veux, je trouve que c'est bien de laisser les élus : « attends, moi j'ai cette crispation là. » À nous de, tu vois, d'être zen par rapport à ça, de dire : ce problème-là, pas de problème. Mais on se redit quoi, là ? ça, moi, ça m'a beaucoup plu en termes d'animation, de se dire : non, nous crispions pas par rapport à ça, voilà.

-[G.] : Est-ce que tu peux me détailler, même si on l'a vécu ensemble, comment tu décrirais, comment tu as préparé l'atelier. Alors ?

- Moi, de façon très gonflée, cet atelier, j'ai dit : je veux faire de la pâte à modeler. Parce que j'avais en face de moi, je savais que j'aurai le papa élu de Montmélian. Celui pour qui Montmélian a cette gueule aujourd'hui, il sera là. D'accord ? C'est le, c'est son enfant. Je me suis dit de façon très psychologique : je vais lui faire faire de la pâte à modeler. Alors, il a pas touché la pâte à modeler parce qu'il a pas voulu mettre la main dans la boue. Mais je voulais qu'il mette la main dans la boue en parlant de choses primaires qui étaient des choses : est-ce que Montmélian est sur une colline ? Est-ce, comment, le faire revenir aux fondamentaux.

[36.51] Donc, j'ai dit à Béatrice avec qui je faisais atelier : « Je veux qu'il mette les mains dans la boue ». Parce qu'il connaît tellement bien son territoire, il a tellement été au cœur de plein de discussions, plein de choses, etc. que c'est très très difficile pour lui de lâcher tout ça. Et comment revenir aux fondamentaux qui est le grand paysage ?

-[G.] : Le socle géologique.

- Voilà, géographie, la cassure, voilà. Et puis lui dire : Tiens, y a une coupure qui est cette voix ferrée. Donc, j'avais vraiment envie de parler de géographie, quelque part, quelque chose comme ça. Donc, c'était un peu gonflé de ramener cette terre, mais quelque part, j'ai trouvé que c'était très important de que, il s'amuse un peu en rigolant jaune. Voilà : « Qu'est-ce que tu me fais faire avec cette boue ? » Etc. Qu'il modèle ça et même si ça paraissait très naïf, comme des enfants à l'école maternelle, il y avait un côté comme ça. Mais pour moi, ça passe par là, comme quand on est sur le terrain, on a un regard un peu naïf, tous. Mais je trouve qu'on doit retrouver cette... de pas se faire bouffer par, ben, le quotidien de la politique, qui : « oui, j'ai vu Marcel, tiens, les poubelles, là-bas... Ah oui, tiens là, j'ai un truc sur la zone d'actualité, j'ai vraiment un problème... » Donc, oublier ça. Et on parle de paysage. On parle du paysage, si tu veux, dans cet atelier-là, j'ai mis la boue en premier lieu, et j'ai dit : « Façonçons, façonçons ensemble ce paysage. » Voilà. « Qu'est-ce qu'on oublie ? » et en fait, tout à coup, on s'apercevait que le paysage, ils ont tellement le nez dessus qu'ils ne le voyent pas. Donc, prenons du recul ensemble. Et, je sais pas – ça, c'est une autre chose, mais voilà, ça, c'était ma première entrée. Même pour Béatrice, quelque part. J'avais envie que Béatrice, parce qu'elle est dans le PLU, elle est dans le réglementaire, etc, lui dire à Béatrice : « Mais attends, attends, avant de parler de ça, attends. Non, mais regarde, voilà ! »

[38.48] Et puis après, parler de bruit, tu vois. De leur redire que le TGV, ça fait du bruit. Ils en oublient ça, quoi, tu vois. Après, leur re-parler que, quand on est sur place, ben, nous, on a vu énormément de bagnoles. C'est quoi, ces bagnoles-là ? Et puis après, leur parler, si tu veux, de, de reparler des fondamentaux. Et je trouve que cet atelier-là, pour moi, ils sont là pour revenir à des choses fondamentales. C'est... et nous, bureau d'étude, on est les premiers, quelque part, à toujours vouloir revenir au détail, quelque part. Parce que ça nous rassure, nous, on doit aussi refaire... Et la grande carte ! C'est dommage, mais la grande carte, quelque part, quand il y avait de la laine, quand il y avait des scotchs qui se collaient comme ça, ça, je trouve qu'on revient à des choses qui sont assez importantes, tu vois. Et on devrait garder ces traces-là. Et c'est ce que j'aimerais faire, notamment, à l'Albanais savoyard : garder ces traces-là, ces scotchs, ces trucs-là. Ça, c'est très important, je pense, pour qu'on dise : « Oui, oui, ces scotchs-là, est-ce que c'est réaliste ? Est-ce qu'on doit l'enlever ? Est-ce que ça a de l'importance pour vous ? »

Pour revenir à cet atelier-là, moi, j'avais vraiment envie que les politiques, mais aussi nous, on reparle des choses essentielles.

-[G.] : Et c'est vrai, enfin, que certains se sont bien prêtés au jeu et ils étaient par binômes à modeler, du coup, à discuter sur ...

- Tout à fait !

-[G.] : C'est assez particulier d'avoir une masse informe au départ, et d'arriver conjointement à modeler quelque chose de commun et discuter comme ça, c'est intéressant.

- Pour moi, ces moments-là rejoignent aussi ce que j'ai ressenti au théâtre forum. On en reparlera peut-être, où, à un moment donné, par la parole, alors, là, c'est, c'est...

[40.38] C'est un autre outil. Mais par la parole, on remet au cœur – sans langue de bois peut-être – parce que, finalement, on enlève ces barrières-là, on remet des choses très très importantes, tu vois Le théâtre forum m'a vraiment ému sur finalement, comme en très peu de temps, en très très peu de temps, y a des sujets qui émergent comme ça, dont on parle jamais, je crois.

-[G.] : Mais du coup, c'est vrai que le théâtre forum, c'est la parole, mais ça a été beaucoup le geste, dans la préparation, d'arriver à créer un imaginaire pour le public.

- C'est vrai, c'est vrai !

-[G.] : Et puis après, la parole vient aussi mais c'est aussi l'interaction entre les personnes, les gestuelles, les positions de chacun par rapport à l'autre.

- Oui, mais comme on arrive vite au fond ! Au fond, il y a des paroles qui surgissent. Finalement même sur le débat de la fin, on voit que les fondamentaux sont dits. Et j'aurais aimé que tout le monde soit là pour les entendre. Que les élus se disent : « Oui, c'est quoi la bonne question à se poser par rapport au problème du foncier. Est-ce que c'est quelque chose qui est important ? Que c'est qui va venir ici ? C'est quoi, l'évolution de notre... » J'étais très étonné que ça remonte comme ça, entre guillemets, aussi « facilement ». Non parce que vous avez fait un gros travail de mettre en place quelque chose qui fait que ça émerge, quoi.

-[G.] : Grâce aussi à ... parce que les, j'aurais aimé que ce soient les habitants aussi qui montent vraiment la pièce. Il se trouve que ça a pas pu avoir lieu. Du coup, c'étaient des pièces un peu rapportées. Bon, des gens assez différents quand même. Donc, ce qui est important dans le théâtre forum, c'est d'avoir des gens et des positions différents.

- Pas que des professionnels

-[G.] : Pas que des professionnels, oui. Mais il y a un temps de récolte qui était du coup, la parole, mais aussi d'aller voir directement les habitants, même s'ils n'étaient pas là, d'aller chercher un peu la matière sur place.

[42.26]

- Ce temps de récolte est très important. Je pense à ETC, le collectif, qui, eux, vraiment, ont fait émerger ce mot : « récolte », qu'on a mis d'ailleurs, que j'ai tenu à mettre à un moment donné, un peu en hommage à eux, mais parce que j'y crois vraiment. C'est... je pense que ça nous a manqué, un peu, dans le PNR des Bauges. Donc, je pense que, effectivement, ça, c'est un défaut. Je pense qu'on ne laisse pas assez le temps à l'immersion et le temps à la récolte, qui à mon avis...

-[G.] : La récolte peut être faite par les bureaux d'étude, mais aussi par...

- Oui, mais on leur laisse pas la place de ça

-[G.] : ...par les habitants, les gens qui sont là.

- Ouais. Et la participation à la récolte, on l'a pas laissée assez de temps à ça. Ça, c'est vraiment un défaut. C'est compliqué, hein, je dis ça, j'ai pas de solution comme ça. Mais je pense qu'on serait, on irait, les gens s'approprieraient encore beaucoup mieux l'étude s'il y avait une récolte qui avait été faite. Là, on a essayé, sur la prochaine étude, on a parlé de simulation – pour moi, c'est pour faire une récolte. La simulation, c'est pour pouvoir s'approprier un territoire, et pour faire une récolte. Et donc, la simulation, des gens comme ETC simulent aussi des choses. Ben voilà, mais bon, on va essayer de trouver des moyens pour simuler des choses. Mais pour moi, c'est pour aller dans ce sens-là, et j'aimerais bien qu'à cet atelier, il y ait beaucoup de gens autres que des élus. Pour qu'ils s'approprient ça, quoi.

-[G.] : Mais il me semble que la récolte est le fait de la simulation, c'est le retour aussi d'une intervention dans l'espace public.

- Oui.

-[G.] : Pour pouvoir être, avoir des échos de gens qui ne sont pas forcément dans l'atelier [44.18] mais qui vont peut-être dire des choses par rapport à ce qu'ils ont vu dans l'espace public. Et je trouve que la dimension « espace public » a manqué un peu. On a circulé, beaucoup, mais peut-être...

- C'est vrai, on en a très peu parlé, de l'espace public. Euh, je pense que dans la hiérarchie, c'est quelque chose qui avait peu advenu – pas passé à la trappe, mais effectivement, ça a pas été l'un des enjeux. La seule fois où, moi, j'ai trouvé que c'était important, c'est plutôt sur Francin. J'ai dit : « voilà, je sens pas du tout l'espace public, à Francin. Aucun. Et la prochaine fois que vous parlez de logements, d'habitations, d'habitants, de citoyens, ça veut dire espace public. Et où est-ce qu'il est, et comment vous allez faire ? Le futur lotissement que vous allez faire, il y a aucun espace public. Les lotissements qu'on voit, y en n'a pas. Comment on fait un espace public ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Alors, bien sûr, y a activité, etc. » Ça, je, j'ai essayé d'en parler, de le

mettre au cœur de ce projet-là, mais tu vois, la dernière fois qu'on en a parlé, de ça, ça c'est une chose, les gens ont dit : « On n'est pas mûrs pour ça. »

-[G.] : Oui, alors là, c'est marrant, parce que tu prends la notion d'espace public dans sa matérialité. Moi, quand je parlais d'espace public, je parlais plutôt de l'intervention publique. Donc, la simulation qu'on voit des choses qui se passent. Du coup, la notion d'espace public est peut-être plus large.

- Oui, d'accord. Et d'ailleurs, à ce propos-là, je trouve que les plus belles photos qui ont été faites de la carte, c'est toi qui les as faites au moment où tu as fait un atelier. Alors plutôt en interne, on va dire, où tu vois les gens vautrés sur la carte au soleil, dehors, à mettre des choses, etc. Pour moi, là, il y a une notion d'espace public. C'est à dire que cette carte-là aurait dû être appropriée par tout le monde. On aurait dû voir des enfants, des choses comme ça.

-[G.] : On l'a fait un peu, mais en interne, à d'autres moments, mais...

- Je pense que là, il y aurait un vrai espace public à donner. J'ai beaucoup aimé, au moment de la candidature de l'Albanais savoyard, il y a quelqu'un qui a dit : « Il faut qu'il y ait des enfants qui viennent ». Fondamental, tu vois. Donc, ça...

-[G.] : Sur l'Albanais, j'espère qu'il y aura des moments, des temps ouverts, en dehors des ateliers. Mais ça veut dire : comment on gère la carte ? Qu'est-ce qu'on donne comme consigne pour que les gens, même si on n'est pas là, puissent déposer des choses ou voir cette carte ?

- Je pense que c'est possible, en disant : « Respectez ce qu'il y a dessus, mais elle est à vous. Laissez-nous des choses ». Je pense que c'est possible, et puis nous aussi on peut accompagner, hein. Voilà. Il faut avoir une mission à côté, accompagner. En tous cas, moi, ça me passionnerait, c'est sûr. Mais je comprends ce que tu veux dire, mieux, maintenant, qu'effectivement, malheureusement, on n'a pas encore ouvert d'espace public. Et la simulation fait partie de ça, et la grande carte n'a pas été assez utilisée pour ça, a été assez pauvre par rapport à ça. Euh, je pense quasi, c'est un manque de compétences de notre part. Dans le sens, compétent, on n'est pas assez formé pour ça, on n'a pas testé ça, etc. Et je me sens, je te parlais d'ETC, pour moi, c'est vraiment la façon de faire.

-[G.] : C'est leur façon de faire.

- J'adore cette façon de faire, donc, je voudrais m'imprégner de ça, et j'aimerais, je pense que c'est un vrai rôle. Par retour, je vois la trace que ça laisse, profonde, hein, si tu veux. J'y crois beaucoup, à ça. [*Soupir*] Tu vois qu'il y a – moi, je pourrais parler des heures – dans le sens que là aussi, quand je vois le retour que tu fais, là. Je pense qu'il y a... le « débriefing », entre guillemets, avec les élus, il est pas bien fait.

[48.05] On devrait, ce qu'on fait là, on devrait le faire ensemble. Tu vois, je veux dire pour que ça porte, pour qu'ils comprennent. On pourrait le faire de manière intermédiaire, en disant : « Est-ce qu'il y a à corriger le tir ? Comment vous le sentez, tout ça ? » [*Intervention extérieure* :

- *Donc, oui, il faut qu'on y aille. Vous voulez que je vous rejoigne en voiture, alors ? Dans une heure, on aura mangé. Bon, je vais y aller avec vous.*]

-[G.] : Ouais, on peut terminer là.

- Et puis, peut-être, on peut, je sais pas si toi t'es très pressée mais on peut refaire un essai. Tu dis « voilà, je passe »...

-[G.] : Sur des compléments, peut-être.

- Moi, je suis ouvert à ça, hein. Parce que c'est important.

-[G.] : Parce qu'il y a des choses peut-être sur lesquelles j'aimerais revenir, moi aussi.

- Est-ce qu'on peut se dire : début, première séance, et puis on fait une deuxième séance ?

-[G.] : Oui, OK, on fait comme ça, mais déjà, je pense qu'on a retracé pas mal de choses.

- Super. Mais moi, ça me passionne, donc je suis... [*rires*], j'ai envie de dire autre chose.

Entretien n°6 - BE (Brune Estella) - Plan de paysage la Combe de Savoie

[Entretien avec Brune Estella, paysagiste, mandataire la démarche prospective de paysage sur la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges, commandité par le PNR du Massif des Bauges. L'entretien a lieu le 26/10/2015 au Touvet, dans l'atelier de l'interviewée. L'ensemble des noms propres concernant les personnes et les noms de bureau d'étude ont été substitué par des pseudonymes.]

- [G.] : **On est le 26 octobre 2015, Je suis avec Brune Estella, du bureau d'étude « Pages et Pays ».**
- Oui, c'est ça.
- [G.] : **Nous sommes au Touvet, dans son bureau. Première question, je t'invite à... L'idée c'est que, certes, on connaît toutes les deux ce qu'on a fait, mais l'idée est que quand les choses ne sont pas explicites, qu'on les explicite même si on sait de quoi on parle, toutes les deux.**
- Oui, d'accord !
- [G.] : **Avoir un retour comme si des interlocuteurs externes ne connaissaient pas les choses.**
- D'accord, Ok. Comme si on expliquait à quelqu'un qui n'avait pas suivi la démarche.
- [G.] : **Oui, ou tu m'expliques à moi, qui aurais... ne connais pas la démarche.**
- Qui ne connais pas la démarche, d'accord.
- [G.] : **Dans un premier temps, je t'inviterais à te présenter un petit peu : ta profession, comment tu la vois aujourd'hui, qu'est-ce que tu fais en ce moment comme activités, sur quels projets tu es, et comment tu es arrivée à répondre à la démarche « plan de paysage ».**
- Donc, alors je suis paysagiste, je suis installée, pff, depuis plus d'une dizaine d'années puisque j'ai créé la société en 2002. Et auparavant, j'avais été en société de portage pour tester un petit peu l'activité. Donc, mon créneau, bien sûr, c'est le paysage, plutôt le grand paysage et les études. Je ne vais pas du tout sur les missions de maîtrise d'œuvre, donc je m'arrête en...
- [G.] : **Par choix ou par... ?**
- Par choix. C'est vraiment un choix. Déjà quand je suis sortie de l'école de paysage, j'ai continué avec un DEA étude géographie alpine pour aller sur les champs grands paysages, justement, pour me spécialiser un peu plus dans ce domaine-là. Et suite à ce DEA, donc, c'était Montagne, Société, Environnement, le DEA que j'ai fait. Donc, j'avais travaillé au CEMAGREF avec Monsieur Müller, qui avait élaboré une méthode d'analyse des paysages. Donc, j'avais travaillé avec lui là-dessus, sur les paysages de rivières.
- [G.] : **Comment tu l'appelles ? Comment il s'appelait ?**
- Müller Donc, il n'y est plus, hein, au CEMAGREF. Mais c'est quelqu'un qui a fait beaucoup de vulgarisation sur l'écologie, la vie de la montagne. Il a écrit pas mal de livres et...
- [G.] : **Müller, je sais pas... Ça s'écrit comment ?**
-Müller
- [G.] : **C'est son nom de famille ?**
- Oui, c'était Gilles Müller : M-U-L-L-E-R
- [G.] : **Ok**
- Et c'est quelqu'un qui a, oui, qui a beaucoup travaillé sur le paysage, les méthodes d'analyse. Il avait toujours eu pour projet de vulgariser ça aussi, mais il n'est jamais parvenu à sortir son livre là-dessus. Mais il a écrit *La vie de la montagne*. Je ne sais pas si tu le connais, c'est un ouvrage assez... assez connu. En tous cas moi, je connais bien, évidemment, parce que j'étais placée dans son service. Enfin, c'était une volonté depuis le départ pour moi, de rester dans l'étude, et plutôt, voilà, d'aller sur les champs d'aménagement du territoire, de la géographie, de l'urbanisme. Plutôt sur ces échelles-là que sur les échelles de projets plus ponctuels et de maîtrises d'œuvre. Donc, voilà, à partir du moment où je me suis installée, j'ai travaillé assez rapidement sur des chartes paysagères, dans le Jura notamment, pour le Parc du Haut Jura.
- [G.] : **Je t'avais déjà interrogée il y a...pour mon Master !**
- Ah bon ? Je ne m'en souviens même pas ! Possible. D'accord, (je devrais) m'en souvenir, je suis désolée [*rires*]
- [G.] : **Non, non, c'est pas grave, je te ressortirai ce que tu m'as dit, on pourra comparer. [*rires*]**
- On verra si j'ai toujours le même regard là-dessus ! Non, pour moi, c'étaient des belles études, de bons moments, ces chartes dans le Jura. Parce qu'on était avec des – bon, c'est pas l'objet aujourd'hui, mais bon – on était avec des clients qui étaient assez sensibles par nature au paysage, et qui étaient vraiment à l'écoute de ce qu'on pouvait apporter. Et voilà, bon. J'ai retrouvé ces écoutes-là, mais c'est vrai que je garde un bon souvenir du Jura, notamment pour la mentalité, la sensibilité des gens avec qui j'avais travaillé là.
- [G.] : **D'ailleurs, là, on va parler plutôt du plan de paysage de la Combe de Savoie, mais n'hésite pas à faire référence aux autres études sur lesquelles tu as travaillé et qui te servent dans ton quotidien.**
- Dans le quotidien, oui.
- [G.] : **L'idée, c'est aussi... le but... de retracer ce qu'est un des métiers de paysagiste aujourd'hui.**

- D'accord !

- [G.] : **N'hésite pas faire écho à des démarches...**

- Alors, forcément, je vais parler d'autres... d'autres, « plans de paysage ». Non, parce que c'est le... enfin j'en ai un autre en cours en ce moment, mais sinon, c'est quelque **chose qui « vient de sortir » entre guillemets. Ça émerge pas. Avant, on appelait ça** « charte paysagère », donc moi j'ai fait beaucoup de chartes paysagères. Maintenant, avec le ministère qui a fait l'appel à projet et tout, ça s'appelle « plan de paysage », mais pour moi, c'est le même outil, quoi.

- [G.] : **Mais peut-être est-ce que... Suite à des chartes de paysage qui étaient trop descriptives, je pense que le terme a changé...**

- Oui, voilà ! [*superposition de voix 5.32*] Pour montrer que c'était plus... Mais moi, dans ma conception de l'étude, le principe était plus... était le même, c'est à dire : on travaille sur une communauté de communes, ou en tous cas sur un grand territoire qui regroupe plus que deux trois communes, et puis on parle de paysage. Et puis on travaille sur un projet commun et on décline un plan d'action. Enfin c'est... Les chartes paysagères, c'était déjà ce principe-là. Peut être qu'il y en a des différentes, mais...

- [G.] : **Peut-être aussi parce que toi, tu as mené des chartes paysagères très en lien avec les acteurs ?**

- Oui, peut-être. C'est possible...

- [G.] : **Ce que ne faisaient pas forcément d'autres bureaux d'étude... qui étaient plus à faire le travail eux-mêmes, sans lien direct avec...**

- Oui, sans ... directement avec les acteurs. C'est vrai que moi, à chaque fois que j'ai travaillé en charte, c'était toujours aux côtés des élus. Je n'ai jamais fait de charte paysagère sans élus, et avec des acteurs du type parc ou communautés de communes. Alors là, en ce moment, je travaille sur un plan de paysage à Serre-Ponçon, et là, c'est avec un syndicat : le S.M.A.D.E.S.E.P. C'est un syndicat d'aménagement des berges du lac, en fait. C'est un syndicat mixte. Mais sinon, c'est toujours... il y a toujours les élus et puis les acteurs publics, et on construit le plan de paysage ou la charte paysagère ensemble, quoi. Donc voilà, assez tôt je suis allée sur ce créneau des chartes paysagères et c'est là-dessus que, je dirais, je retrouve mon cœur de métier, enfin. C'est là que je fais des choses, c'est pas ce qui m'intéresse le plus, parce que ce que je fais par ailleurs me plaît aussi, mais disons que c'est là que j'approche l'échelle grand paysage.

- [G.] : **C'est quoi, l'autre volet de ton...(parcours) ?**

- Alors, je travaille aussi sur les plans locaux d'urbanisme, donc, aux échelles communales. Et puis pas mal, en ce moment, sur les aires de valorisation du patrimoine. Donc, là encore, je change de paysage, là, et je vais dans les centres anciens d'Annecy, d'Aix les Bains, de Chamb... - pas qu'anciens, d'ailleurs on travaille sur la commune à chaque fois, mais...- Annecy, Chambéry, j'ai travaillé sur Romans. On va démarrer Vienne. Enfin, voilà. Beaucoup d'aires de valorisation d'architecture et du patrimoine.

- [G.] : **Mais plutôt en études, pas forcément sur un volet opérationnel ?**

- Il n'y en a pas ! Dans les AVAP, il n'y en a pas, hein...

- [G.] : **Ah oui, en AVAP ?**

- Les AVAP : Aires de Valorisation... Les AVAP, c'est les nouvelles Aires de Valorisation d'Architecture et du Patrimoine, c'est les AVAP, c'est ça.

- [G.] : **Mais après, il me semble que même si c'est un volet réglementaire, ça peut pousser à certains aménagements ?**

- Ben pas trop, justement. C'est ça qui est un peu dommage, parce que c'est ce qui a remplacé les ZPPAUP. Les ZPPAUP, c'était clair, c'étaient les Zones de Protection du Patrimoine et du Paysage, donc, Patrimoine Urbain, Architectural et Paysager. Donc, c'était assez clair, c'était zone de protection. Et après, quand la loi a changé cette... ce document, on va dire, ils ont appelé ça Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Donc, un – on perd la notion de paysage, ce qui ne plaît pas forcément au paysagiste, malgré quelques... quelques demandes, hein, quelques amendements, mais bon, c'est pas passé, et il y a cette notion de valorisation qui intervient et on se dit, on va pouvoir...

- [G.] : **(donner) des suggestions de...**

- Voilà ! Proposer des choses pour la mise en valeur, et justement, être plus dans le concret, dans le projet. Pour... « Ok, il y a du patrimoine remarquable sur ce secteur, qu'est-ce qu'on peut faire pour le mettre en valeur ? ». Enfin, c'est comme ça qu'on pourrait entendre l'intitulé. Et au final, je dirais : pas du tout, malheureusement. Parce que dans le même temps, la loi s'est durcie sur l'aspect réglementaire, et maintenant, on n'a plus le droit, dans le règlement, de faire de recommandations, de... Il faut faire que de la règle, quoi. Autant, avant, dans les ZPPAUP, dans le règlement on glissait toujours des choses qui étaient recommandées pour améliorer les choses, on faisait des fiches de recommandations aussi. Et tout ça, maintenant, le... la CRPS nous dit : « non, non, non », enfin c'est pas que la CRPS, de toutes façons, c'est l'Etat. C'est comme ça, on doit, dans le règlement ne mettre que les choses qui concernent la règle. Si c'était une recommandation, le service instructeur ne saura pas... ne pourra pas prendre en compte la réglementation, la recommandation. Il ne pourra pas l'imposer non plus, donc ça ne sert à rien, donc on ne met plus de recommandations. Donc, au final, on se

retrouve avec des règlements... que de règles. Ce qui est plutôt logique, mais on a du mal à faire passer, après, le...

- [G.] : ...comment ça va évoluer.

-... comment améliorer les choses, voilà. À être un peu plus dans le qualitatif. [10.29] Donc, pour l'instant, non, sur les AVAP, on n'est pas... Alors, bon, on sensibilise le maître d'ouvrage, mais le document en lui-même ne permet pas de mettre en valeur, en tout cas. Mais bon, ça va encore changer, puisqu'il y a la loi Patrimoine qui est en train de... qui a été votée, là, à l'Assemblée, qui va repartir au Sénat, qui est en cours en tout cas, et qui va modifier encore tout ça, et les AVAP vont devenir des Cités Historiques. Donc tout ça va être encore amené à évoluer, et peut-être que ça ira dans le sens de la valorisation ?

- [G.] : Mmm

- Donc, voilà. Et ensuite, sur quoi je travaille encore ? J'ai travaillé aussi, je n'ai pas spécialement en ce moment, mais j'ai travaillé avec des consultants tourisme, sur des aménagements de site, soit pour faire des sentiers d'interprétation, soit des mises en valeur de sites touristiques. Voilà, un volet paysage et tourisme important. J'avais travaillé sur une opération « grand site » dans l'Hérault, dans l'Aude même, sur un certain nombre d'études patri... enfin, paysages de qualité, paysages capital tourisme, et puis attractivité touristique par rapport au paysage, enfin, voilà, toutes ces notions-là. Et puis viser la haute qualité paysagère pour accueillir un public. Voilà, c'était vraiment ce lien-là. Et puis, j'ai encore un autre volet, toujours dans les champs du grand paysage, plus sur les lignes électriques très haute tension. Donc, les grands projets inter... sur plusieurs départements.

- [G.] : Du coup, le... le [toux] le commanditaire ?

- C'est MIE. Là, ça devient... Depuis le début de mon activité, je travaille avec un bureau d'étude environnement qui fait exclusivement des études d'impact grandes infrastructures. Et donc, depuis le début, moi, je travaille avec eux sur les volets paysage, carto...

- [G.] : C'est qui le bureau d'étude ?

- ECOTOP, [12.48], François Tissier le gérant. Ça, c'est historique, je dirais, parce que mon premier boulot, c'est un bureau d'étude duquel lui est parti pour créer le sien, mais il était patron du bureau d'étude dans lequel j'étais rentrée. Mais je ne le connaissais pas. Moi, quand je suis arrivée, il était déjà parti. Mais... ce bureau d'étude a coulé. C'est MIE, je ne sais pas si tu en as entendu parler, mais sur la région, c'était un bureau qui brassait beaucoup d'études. C'était un bureau avec plusieurs volets. Ils faisaient beaucoup d'études d'impact, des sites touristiques, voilà. C'était pas paysage, mais ils avaient des paysagistes en interne, ils avaient des architectes, des dessinateurs. Enfin, c'était vraiment très varié au niveau des compétences, et donc, voilà, quand le bureau a coulé, quand moi je me suis installée, cet ancien dirigeant savait que j'avais travaillé, bon bref. Il avait besoin, ben voilà, il connaissait les paysagistes, parce que un des gérants de la société était un paysagiste, qui a créé, après « Tranche Paysage », je ne sais pas si tu as entendu parler dans la région ? C'était Frank Carpentier, qui est parti en retraite, mais je crois que Paysage Plus a été repris par ses anciens salariés, et existe toujours. Enfin, en tout cas, voilà, dans ce bureau il y avait eu un paysagiste gérant, on va dire, qui avait sensibilisé – ils étaient trois gérants – qui avait sensibilisé les deux autres à l'approche sensible, à l'approche paysage. Et donc, François Tissier qui a créé ECOTOP, qui lui, avait une casquette beaucoup plus naturaliste environnement, était sensible à la question du paysage, et donc, depuis que je suis installée, on a toujours travaillé ensemble sur ces aspects-là. Donc, voilà un peu les volets de mon activité. [14.33]. C'est un peu long, non ?

- [G.] : Non ! C'est très bien !

- Donc, en ce moment, j'ai un autre plan paysage, celui de Serre-Ponçon, j'ai beaucoup d'AVAP et puis j'ai des PLU.

- [G.] : Et sur le plan de paysage de Serre-Ponçon, vous en êtes où ?

- Alors, on a fini les orientations, enfin, le document d'orientation stratégique, objectifs de qualité. Eux, ils ne souhaitaient pas un plan d'action, derrière ça. Enfin, la commande, on en est là. Il fallait faire des déclinaisons communales des orientations qui ont été prises, donc on en est à décliner pour chaque commune des orientations, et trois plans guides – qu'ils ont appelé plans-guides – c'est trois zooms, un peu, sur des secteurs particuliers, sur lesquels on décline les orientations paysage, et on fait des propositions un peu plus abouties en termes de projets.

- [G.] : D'accord.

- Voilà. Donc, on en est là, avec une grosse spécificité sur le lac de Serre-Ponçon, c'est qu'on a travaillé sur l'application la loi « Littoral »,

- [G.] : Oui.

- ... à l'échelle du territoire. C'est le gros... oui. C'est d'ailleurs pour ça qu'ils ont créé un plan paysage, c'est... D'entrée, c'était pas « paysage », pour eux, c'est vrai. Leurs gros objectifs, c'était de trouver un accord pour euh...

- [G.] : Ils commençaient quand même à aménager malgré la loi Littorale, ou... c'était quoi leur propos ?

- Disons qu'il y avait blocage, de toute façon. Là, sur le territoire, ils étaient parvenus à un blocage, entre les services de l'Etat qui disaient : « Non, mais là, ça suffit, il faut un document commun pour appliquer la loi Littoral ». Et d'un autre côté, il y a les communes qui veulent se développer. Les PLU tombaient, parce que,

voilà, dès qu'il y avait recours, c'était pas sécurisé par rapport à cette loi Littoral, donc, voilà. Il y a pas mal de choses à propos de cette loi Littoral, et puis finalement, ils se sont mis autour de la table en se disant : « Eh bien, si on arrive à faire une étude, et tous s'accorder sur la loi Littoral, sur ce territoire... », - parce que c'est vrai, la loi Littoral, elle a beaucoup été écrite pour le littoral maritime, pas trop pour les lacs intérieurs, donc, eux, ils espéraient qu'avec cette approche paysage et lac intérieur, on pourrait écrire, en tous cas décliner la loi Littoral sur leur territoire de façon à permettre quand même un certain développement. Donc, c'était le gros... le gros sujet, et puis l'alibi, un petit peu, au plan paysage. Ceci dit, avec l'entrée paysage, on a quand même réussi à parler, eh bien à parler de choses et d'autres, quoi. Toujours, hein, à parler d'urbanisme, à parler de SCoT, à parler... Et puis, petit à petit, les élus se sont bien rendus compte aussi des limites qu'ils avaient, eux, parce que c'est vrai qu'on était dans les Hautes-Alpes, et puis dans les Alpes de Haute-Provence, où... La loi Montagne, ils ne l'appliquaient pas tellement ; la loi Littoral, ils l'avaient découverte il n'y a pas très longtemps. On n'était pas en Isère non plus, hein. Nous, on était quand même habitués aux services de l'Etat, en Isère, assez... assez stricts au niveau de l'interprétation de la loi. Donc, à travers le plan paysage, ils se sont rendus compte qu'ils n'étaient pas maîtres de tout, quoi, comme dans les années précédentes.

- [G.] : **Mmm**

- Donc, on est parvenu quand même à des accords, hein. Mais c'est pas nous, c'est les services de l'Etat et les élus qui ont... On a beaucoup travaillé sur cette loi Littoral

- [G.] : **Les services de l'Etat étaient quand même assez présents sur le... ?**

- La DDT était là tout le temps, dans toutes les réunions, et... très partie prenante du document, parce que première... Pas première intéressée, mais, euh...

- [G.] : **DDT ou DREAL ?**

- DDT.

- [G.] : **Bon, d'accord.**

- J'aurais bien aimé qu'il y ait la DREAL, mais la DREAL était venue à la réunion de démarrage, c'est tout.

- [G.] : **Ils sont... Ils venus à la ...oui... ?**

- Ah, il est super ! Je sais plus, je sais plus son nom en tête, je pourrais te le retrouver, mais...

- [G.] : **Moi, je l'ai vu sur la politique qui a été développée sur le parc des Ecrins, sur le motif.**

- Le motif ? Ah mais, tu te rappelles, à la journée paysage... Tu étais là ou pas ?

- [G.] : **Oui.**

- Enfin, « la journée pays... », à Gap !

- [G.] : **Oui, une journée qui était organisée sur ...**

- À Gap, oui. Il a fait... il a animé un atelier, voilà. Mais... c'est lui. Moi, je le trouve, ouais, super, quoi. Mais...

- [G.] : **Il fait beaucoup de choses pour le paysage, en tous cas.**

- Oui, et puis il a un bon parler, enfin, i...vraiment, il est très très bien. Et c'est dommage. J'ai regretté qu'il ne soit pas là, qu'il ne soit pas plus présent au cours de l'étude, parce qu'on était, le bureau d'étude, les élus, qui à certains moments, il faut le dire, étaient un peu « largués », entre guillemets, avec toutes ces histoires de loi Littoral, parce que c'est très complexe. C'est encore plus compliqué que la loi Montagne. C'est très restrictif. Donc, par moment, on se demandait : « Mais comment le territoire peut se développer dans... dans ces conditions-là, hein ?

- [G.] : **Du coup, toi, tu as été obligée de t'y plonger aussi plus spécifiquement, parce que la mer... C'est pas...**

- Alors j'ai été obligé de m'y plonger parce que je ne connaissais pas, voilà. Je ne la connaissais pas, c'est clair, mais ça nous a passionnés, c'était super intéressant pour nous. Alors, c'est vrai que ça a demandé un investissement énorme, parce que c'est quelque chose qu'on ne pratiquait pas. On ne savait pas non plus comment elle se pratiquait, d'ailleurs, localement et tout.

- [G.] : **Et là, tu étais avec un autre... ?**

- Alors là, j'étais avec Sonia Desvignes, urbaniste (20.06), Jean-Pierre Pasquier, architecte urbaniste plutôt spécialisé dans le patrimoine. C'est avec elle que je fais les AVAP et puis Juliette Burton, du bureau d'étude TENACE, en environnement. Parce que la loi Littoral, il y a un volet environnement qui est important, enfin milieux naturels, qui est important à prendre en compte pour la qualification des espaces remarquables. Et donc, moi, j'ai dû créer toute une méthode, aussi, tout un argumentaire pour essayer de développer quels étaient les paysages remarquables. Et puis, plus compliqué, ça a été pour la définition des espaces proches du rivage. C'est des choses spécifiques à la loi Littorale : qu'est-ce qu'un espace proche du rivage ? Et on doit coupler plusieurs critères, entre la distance, la visibilité. Donc, on est allé assez loin dans l'étude, avec la topographie, la visibilité, en faisant des calculs et tout sous QGis [21.13], mais c'était intéressant, donc, voilà. Donc, enfin, bon, on a... on a fait, je pense, bien... bien notre travail. Ce qu'attendaient les élus, c'était pas forcément du bon travail, mais surtout du travail qui leur permette d'ouvrir certaines zones, voilà. Et puis on avait la DDT qui était plutôt... euh, entre deux, je disais. Je dirais, selon les projets qu'ont soutenus certaines communes. (Je devrais peut-être pas dire tout ça alors que tu enregistres...) Parfois, nous, bureau d'étude, on s'est trouvé plus strictes que la DDT,

quoi. On a été étonnés de certaines remarques ou de certains partis pris, mais, bon, finalement, ce document contente tout le monde, aujourd'hui, à la fois la DDT et les élus.

- [G.] : Je suppose que tu travailles pas mal en équipe aussi ? Comment tu as composé l'équipe, comment ça s'est fait ? Construit l'équipe sur le plan de paysage ?

- Pour les Bauges ? Alors pour les Bauges, ça s'est fait de façon assez bizarre, parce que moi, je n'avais pas eu le cahier des charges. Enfin, je n'avais pas eu l'appel d'offre. Je ne savais pas qu'il y avait eu cet appel d'offre qui était sorti, et donc... Comment ça c'est... C'est Basile. Basile, j'avais travaillé avec lui et avec Béatrice sur le diagnostic paysager sur le SCoT de l'Oisans. Et puis j'avais travaillé avec lui aussi avant sur d'autres études pour l'aménagement de centres villages, PLU aussi. Voilà, on avait été appelé à travailler ensemble, mais c'est vrai que depuis quelques temps, il bossait plus avec Béatrice sur les PLU, justement, et donc, là, on s'était retrouvés tous les trois sur le diagnostic paysager de l'Oisans. C'était Basile le mandataire, il me semble, et voilà, ça s'est bien passé. Et donc, quand l'appel d'offre « Combe de Savoie » est sorti, Basile m'a appelée en me demandant si ça m'intéressait et en me disant que c'était Benoît qui lui avait passé l'appel d'offre, en fait. Basile ne l'avait pas vu non plus.

- [G.] : Oui, oui !

- 23.40 (voilà) comme c'est parti, si je reconstruis l'histoire pas forcément de mon point de vue, mais Benoît a eu connaissance de cet appel d'offre, il était intéressé par ces questions d'animation, enfin, voilà. Et il connaissait Basile, ça faisait un moment qu'il se disait que ce serait bien qu'il trouve une occasion de travailler ensemble. Donc, Benoît, il savait que Basile faisait des PLU, Benoît a appelé Basile, et Basile a dit : « Ah, ben oui, ça m'intéresse mais il nous faut un paysagiste, enfin un paysagiste mandataire. C'est un plan paysage, il nous faut un paysagiste. » Donc, il m'appelle, et donc moi, je dis « Ok, pourquoi pas ? Je veux bien être la mandataire, Ok pour partir avec toi, Ok pour Benoît, mais que je ne connaissais pas, hein, mais bon, pas de souci. Et puis, c'est ce que j'ai répété à Christian aussi, je dis : « Il nous manque la compétence urba, quand même, sur ce plan paysage ». Parce que Basile était archi, même s'il fait des plans d'urbanisme, Basile était archi, Benoît pareil, avec le volet plutôt animation, et puis moi, paysagiste, mais je ne me sentais pas de porter la compétence urba. Surtout que ça fait référence à mes expériences passées de chartes et de plans où j'étais souvent... j'avais fait une charte paysagère sur la communauté de communes de l'Hermitage, dans la Drôme, avec Sonia Desvignes urbaniste. Et donc, je voyais bien l'apport de l'urba en complément de la paysagiste, quoi. Donc, j'avais dit à Basile : « Ecoute, peut-être qu'il faut demander à Béatrice d'être dans l'équipe », surtout qu'il y avait beaucoup d'animation, donc est-ce qu'on va réussir à tous se mobiliser pour les nombreux ateliers, et puis cette compétence... cette compétence urba qu'on n'avait pas dans le groupe, quoi. Voilà comment s'est composée l'équipe, avec deux binômes, d'un côté le paysage-urba, de l'autre plutôt archi-urba.

- [G.] : Du coup, sur la phase animation que souvent toi, tu animais [25.49], là, je sais pas comment vous êtes organisés sur cette phase animation, sur (la) préparation des ateliers. Mais toi, tu avais pas mal d'expérience tant sur les chartes que les... Le parti-pris, en fait, le parti pris que vous avez eu sur l'animation, c'était quand même, dans le cahier des charges, assez...

- Un gros morceau [rires] On avait... Il y a eu cette proposition de Benoît, de faire la Grande Carte, qui a été un peu fédératrice, je dirais, pour construire notre animation. Ça, c'était plus au moment du cahier des charges, je dirais. En tous cas, quand on a fait la réponse, on voyait... enfin, on avait mis beaucoup d'ambition sur notre Grande Carte. Après, lorsqu'on a construit le programme des ateliers, bon, c'était vraiment issu de tout ce qu'on nous avait dit, en plus de tout ce qu'il fallait qu'on aborde pour parvenir à brasser toutes les thématiques d'un plan paysage. Après, entre nous, on s'est partagé, je dirais, assez simplement les ateliers en fonction de nos compétences, en fonct... Déjà on avait fait une journée de terrain tous ensemble, pour essayer de voir, un peu, discuter ensemble du territoire, voilà...

- [G.] : Est-ce que tu te souviens de cette journée de terrain que vous avez faite ensemble, les premières images du territoire, les premières... La première perception, les premiers échanges que vous avez eus des...

- Entre nous ?

- [G.] : Oui ?

- Qu'est-ce qu'on s'est dit... ?

- [G.] : Où est-ce que vous êtes allés ?

- On a fait la route des Balcons, enfin, la route paysage, quoi, la RD 201. La RD 201. Et après, on a fait, évidemment la Nationale, en bas. Pour le parcours, on n'était pas trop allé sur Chignin, il me semble. Parce que j'(y) étais retournée, moi, après pour les ateliers. Mais, non, la première approche du territoire, qu'est-ce qu'on s'est dit entre nous... ?

- [G.] : Ou tes impressions ? Est-ce que tu connaissais le territoire ? Est-ce que tu avais déjà [superposition de voix]28.17

- Alors moi, je le connaissais en tant que perception externe. C'est à dire de l'autoroute, parce que c'est pas très loin d'Annecy, dès que je bouge vers la Savoie, et même le piémont des Bauges, à chaque fois, en face. Donc,

pour moi, c'était vraiment un territoire très emblématique de la Combe de Savoie, quoi. C'était quelque chose, mouais, c'était un paysage à part entière sur lequel ça valait le coup de se poser des questions.

- [G.] : **De l'extérieur ?**

- De l'extérieur, voilà. Et de l'intérieur, euh... Je ne pourrais pas dire que j'ai eu des surprises ou des choses... Je n'ai pas été déçue, en tout cas, de l'intérieur, mais je pense que quand on a fait ce terrain, on était plus en recherche. On était déjà opérationnels. On ne s'est pas trop laissé aller sur le ressenti, sur le territoire, et on était plus en recherche de sites. Donc, on était tout de suite : « Ah, là, il y a une frange, et comment cette frange elle va évoluer, est-ce que... » On était tout de suite en regard, très prospectifs opérationnels pour voir quels sites on allait proposer, parce qu'on savait qu'il fallait que ça démarre vite, qu'il fallait qu'on soit force de proposition, et donc, on s'est... On était vite... voilà. On est beaucoup resté sur les franges, entre espaces bâtis et non bâtis, pour voir un peu comment se faisaient les transitions, et puis comment ça évoluait, en fait. Comment bougeait ce paysage, avec évidemment des choses, on s'est dit : « Oh la la, mais pourquoi ils font ça ? », ou, hein, évidemment [*rire*], toujours un peu un regard : « Mais c'est pas ça, pourquoi ils font ça à cet endroit-là ? »

- [G.] : **C'était quoi, « ça » ?**

- Ben, c'est des grands lotissements, c'est des grandes pancartes qu'on voit...

- [G.] : **Des lotissements 30.10**

- Oui, voilà, souvent, ouais.

- [G.] : **Sur le végétal, ou il y a d'autres formes qui vous ont... ?**

- Non, après, c'était plus du ressenti, je dirais, de l'image... de l'image patrimoine, quoi. Parce que, quand on s'est approché, moi, je me souviens, il y a au moins une image qui me reste. Quand on s'est approché du château de Miolans, donc, on était sur cette route, et puis on avait les vignes de part et d'autre, et à ce moment-là, il ne faisait pas très beau, il y avait du brouillard. Et on avait le château de Miolans qui sortait du brouillard et tous, on s'arrêtait, waah, c'était la pose... la pose poétique. Donc, mais bon, voilà, après c'est vrai qu'on n'a peut-être pas laissé trop aller ce ressenti. On était vraiment en recherche...

- [G.] : **...de sites, c'était plus important.**

- ...de sites, voilà, voilà.

- [G.] : **Et vous aviez là, quel... Là, il y avait les franges, est-ce que sur la recherche de sites, c'est... un peu plus en bas, sur le côté zone d'activité, zone industrielle ?**

- Ah ben oui, c'est pareil, on a fait la zone, donc, on a fait la route nationale en bas. Donc, on cherchait au début comment on voit ce terrain. On a fait des entrées, aussi, enfin des transversales. On avait aussi la chance que Benoît connaissait pas mal le territoire, parce qu'il le parcourait beaucoup en vélo. Donc, il nous a amenés sur certains endroits qu'il avait déjà en tête, lui. Et puis oui, bien sûr, on a vu le paysage avec l'Isère. Par contre, en bas, c'est incontournable de toute façon. Je trouve déjà avec cette première approche et ce premier croisement, on s'était arrêtés sur un site de coupure verte aussi, parce qu'on avait... D'ailleurs, on l'a repris après dans l'atelier « Coupure verte », parce qu'on avait une grande ouverture, assez verte, justement. Il n'y avait pas trop de maisons autour. Donc, voilà. L'objectif, plus que de partager un ressenti, même si c'était... voilà, on était plus en recherche : « Qu'est-ce qu'on pourrait dire à quels endroits, comment on peut faire passer certains messages » et comprendre un peu comment ça se passait sur le territoire, déjà. Après, je reviens sur les ateliers, comment on les a construits. Donc, on avait fait l'atelier de démarrage où on avait puisé pas mal d'informations auprès des différents acteurs. Ça, c'était important pour nous d'avoir vraiment leur regard. Et suite à ça, plus notre visite de terrain, voilà, on a réussi à poser, je dirais, à la fois des thématiques et puis des sites. À croiser des choses. Et puis après, entre nous, c'était... enfin, pour voir qui allait animer quoi, alors : qu'est-ce qu'on s'était donné comme règle ?

- [G.] : **Il y avait peut-être aussi le binôme ?**

- Voilà, c'était pas les deux paysagistes qui animaient ensemble. Il fallait toujours qu'il y ait paysagiste plus un archi, parce qu'on s'était dit : « Deux paysagistes, on va pas apporter grand chose ». Je crois que c'était la seule contrainte qu'on s'était donnée. Et une fois qu'on a construit - les ateliers on les a vraiment construits à quatre, tous ensemble autour de la table - et puis une fois qu'on a construit notre liste, on a voté intérieurement, je dirais, pour tel et tel, en se disant, je ne sais plus combien il fallait qu'on en fasse. On s'était dit : « Bon, voilà, il nous en faut quatre », (je dis n'importe quoi). Chacun, on s'était dit : « Moi, j'aimerais bien celui-là, celui-là », et puis après, on s'est dit oralement : « Bon, alors, « Grand paysage », qui a dit qu'il le voulait ? » - Moi je veux bien, moi je veux bien ! Bon, OK, lui. Qui a dit... « Et puis à force, ça fait partie des choses comme ça, quoi.

- [G.] : **(Ça fait partie de) ce que vous connaissiez aussi des expériences...**

- En fonction de ce qu'on connaissait, en fonction de plein de choses. De l'envie qu'on avait, parce que, tu vois, Basile, c'est lui qui a fait « Grand paysage » avec moi, il disait : « Moi, j'y connais rien, mais ça m'intéresse, quoi. Je veux bien venir voir comment ça se passe ». - Ben Ok. C'était vraiment, après, je ne sais plus ; « Zone d'activité » il n'y avait pas grand monde de motivé à part Basile. « Bon je viens avec toi, on va voir ». Voilà...

- [G.] : **Finale, vous avez le même comportement que les habitants qui ne veulent pas aller sur la zone d'activité !**

- Moi, oui, mais Basile, on ne pouvait pas lui reprocher [*rires*] Oui, Basile, il était plutôt à fond, sur les zones d'activité. Non, il était bien, d'ailleurs, cet atelier. Il y a pas mal de choses qui ont été dites.

- [G.] - **Oui, ça a été beaucoup de déplacements, je crois ?**

- Non, pas sur celui-là, non. Non, puisqu'on n'a fait que la zone d'Arbin et après on a été en salle. On n'était pas nombreux, par contre.

- [G.] : **Oui, c'est ça.**

- On n'était pas nombreux, mais les personnes qui étaient là, notamment un élu de Francin, les choses ont été dites. Les choses ont été posées. On a eu quelqu'un de la communauté de communes aussi. En entrée d'atelier, ça, c'était bien pour nous. Resituer les zones communautaires ou pas, enfin, comment ça fonctionnait. Non, j'ai un bon souvenir de celui-là.

- [G.] : **Sur cet atelier, moi, je n'étais pas là...**

- Toi, tu n'étais pas là, oui.

- [G.] : **Est-ce que tu as des enregistrements de cet atelier ?**

- Peut-être, on regardera après, oui. Je ne sais plus...

- [G.] : **Et même sur les « Coupures vertes » aussi, je pense que c'est un atelier qui a bien marché, mais j'étais pas là non plus.**

- Je regarderai ce que j'ai. Je ne sais plus. Je te montrerai.

- [G.] : **Ok. Et sur les grandes thématiques, là, parce qu'il y avait...**

- « Déplacements » ... ?

- [G.] : **« Paysage viticole » ... « Entrée et traversée de ville », c'est vrai que « Entrée et traversée de ville », on avait mis du temps à se dire quel titre on allait donner.**

- Mm

- [G.] : **« Grand paysage », « Au fil des déplacements » ...**

- « Déplacements », oui, c'est pas ça... « Déplacements » [*bruit de feuilles tournées*] euh, attends...

- [G.] : **« Coupure verte », « Zone d'activité » ...**

- « Coupure verte », on est allé dans le site, quand même. « Habiter », voilà !

- [G.] : **Donc, « Coupure verte », là, finalement, dès la visite de terrain, vous l'avez vu comme un...**

- Ah oui, « Coupures vertes », c'était important, oui. Surtout sur ce territoire qui était vraiment en front, quoi.

C'est vrai, je repense là aux perceptions externes, les coupures vertes prennent d'autant (plus) d'importance qu'on est en front visuel, et voilà. Donc, celui-là, il était assez logique, et puis on voulait une... alors on a fait le lien, mais... avec le « Grand Paysage ». On s'était dit : le « Grand Paysage », il ouvre le cycle mais en même temps, à partir de l'atelier « Grand Paysage », les autres vont creuser une thématique. Et c'est vrai que, je trouve qu'avec « Coupure Verte », on a bien fait le lien avec ça. Parce que « Grand Paysage », on avait commencé à travailler sur ces coupures, justement sur la Grande Carte. Et puis après, quand on allait à « Coupures vertes », voilà : « Vous vous souvenez, des coupures ? Il y en a plusieurs, elles ne sont pas toutes pareilles, comment on peut les approcher », enfin voilà.

- [G.] : **Puisque tu commences à rentrer dans le détail, je propose qu'on essaye de... par atelier, en tout cas ceux que tu as animés, où tu as construit l'animation, comment tu t'y es pris, et...**

- Pour construire l'animation ?

- [G.] : **Ou raconter ce que tu proposais aux personnes. Comment les personnes ont pris la chose, en fait ? Quelles sensations, toi, tu as eu par rapport au comportement des gens sur ce que tu as proposé ?**

- Oui, oui oui... Juste en intro, je trouve que les gens ont bien participé aux jeux qu'on proposait... Quelqu'un aurait pu nous dire : « Ben non, c'est nul », quoi ! Ou alors : « On n'est pas à l'école, qu'est-ce vous nous faites, là, des papiers, des crayons... On n'est pas là pour ça, on n'a pas de temps à perdre », donc, je ne sais pas quoi. Globalement, sur tous les ateliers, tout le monde s'est vraiment prêté au jeu, a bien voulu mettre la main à la pâte, je dirais, même si, comme toujours dans ces réunions-là, certains sont un peu discrets, inquiets de ce qu'ils vont pouvoir dire. Je peux en parler, parce que moi, je suis plutôt comme ça aussi. Je n'aime pas trop m'exposer, voilà, dans ce type de réunion. Mais, je pense que les jeux ont montré aussi que c'était simple et puis que c'était à la portée de tout le monde, et que tout le monde avait quelque chose à dire. Il n'y avait pas de hiérarchie, il n'y avait pas...peu importe, quoi. C'était vraiment ouvert à tous, et puis le fait de travailler en groupes aussi, je pense que ça... Pour certains qui sont peut-être un peu plus timides ou réservés, ou qui n'ont pas forcément envie de se mettre en avant, en petits groupes, ils arriveraient à se [*sonnette*] (*Je dois l'amener ce week end chez les grands parents*). Donc, voilà, les jeux ont été plutôt bien pris, plutôt un bon retour là-dessus, pourtant le gros bémol que je mettrais au niveau des ateliers, c'est la participation, quoi. C'est là où j'aurais le plus de regret, je dirais, par rapport à l'animation. C'est comment, - mais bon, ça, c'est une question ouverte et je n'ai pas encore la réponse, et je ne sais pas si on l'aura - c'est comment on arrive à mobiliser plus de monde. Parce que c'est vrai que ces ateliers, ils nous demandent toujours beaucoup de travail en amont, pour imaginer des jeux, voir ce qu'on veut faire dire aux participants. Plus il y a de participants plus c'est riche, hein. Et après, lorsqu'on arrive et qu'on a trois, quatre personnes, on se dit : « Ben mince, c'est dommage ».

- [G.] : **Après, est-ce qu'il faut plus de participants et qu'ils soient du coup moins impliqués, ou plus détachés ? Enfin, je ne sais pas si tu as déjà vécu des ateliers où, certes, il y a peut-être trente participants, mais tu en as la moitié qui est indiscipliné parce que pas dans le, le...**

- Alors, j'ai jamais eu, en effet. J'ai jamais eu d'atelier où il y ait eu vraiment beaucoup de monde, et où ce n'était pas productif. Mais globalement, sur nos ateliers dans les Bauges, il manquait les élus.

- [G.] : **Oui.**

- Il manquait les élus. Notamment, ce n'est pas pour, je dirais, les thématiques, les pistes d'action, nous on les connaît, on est capable de sortir des recommandations, des actions, des orientations, enfin, bref, tout ça. On est capable de sortir même sans eux. Mais ce n'est pas l'objectif. On ne va pas leur livrer, bon, voilà : on a un document tout fait pour vous, on sait exactement ce qu'il faut que vous fassiez, donc, allez-y ! L'objectif des ateliers, c'est beaucoup de la sensibilisation, et mettre à niveau tout le monde, je dirais, parce que dans les élus comme dans les personnes ressources, dans tous les participants, il y en a certains qui sont plus documentés sur un sujet que sur un autre, et puis il y en a qui s'y connaissent mieux en urbanisme qu'en autre chose, enfin, Et au final, dans les ateliers, ça permet de...

- [G.] : **Construire une culture commune, de mettre un peu de...**

- Et de se mettre un peu au même niveau. Alors, c'est vrai que pour certains élus, je dirais, qui savent déjà tout ce qu'on raconte – parce qu'il y en avait, là, je pense notamment au maire de Châteauneuf, là, qui n'était pas du territoire, mais qui avait vraiment cette vision globale. Il avait travaillé sur le SCoT, il avait cette vision de planification à l'échelle interco. Lui, à mon sens, il était au-dessus de certains. Alors, peut-être pour lui, ça peut paraître ennuyeux ou enfin je ne sais pas, mais pour d'autres...

- [G.] : **En même temps, il est venu souvent aussi !**

- Oui, justement, je pense qu'il voyait qu'il y avait un intérêt, quand même à discuter de ces choses-là. Et ces ateliers, pour moi, c'est aussi beaucoup le fait de mettre tous les élus autour de la table, qui parlent de leurs problèmes chacun, et que finalement, chacun parle d'une même voix, quoi. Enfin, je parle pour le paysage, hein. Je ne dis pas qu'après, ils fassent un projet, que tout se passe bien et qu'ils soient tous d'accord. En tous cas, qu'ils soient tous au même niveau sur les aspects de prise en compte du paysage dans leur politique publique, quoi. Là, on n'a pas eu toutes les communes à chaque atelier, loin de là.

- [G.] : **On a eu quand même beaucoup de personnes-ressources.**

- Oui.

- [G.] : **Est-ce que tu a senti une particularité chez ces habitants, qui sont des habitants, mais des habitants de la Combe de Savoie, avec des connaissances peut-être particulières ou des envies particulières ?**

- Il y a eu des choses assez ciblées, effectivement.

- [G.] : **Est-ce que tu te souviens... ?**

- Je me souviens des habitants, j'ai le souvenir d'associations, de personnes peut-être qui travaill... Alors, je ne sais pas, parce que j'avais pas les profils, les métiers de chacun.

- [G.] : **Ouais, mais c'est...**

- Mais en tous cas, j'avais quand même le sentiment de profils, je ne sais pas, universitaires ou dans la recherche, ou profs, ou, voilà, il y en avait quelques uns qui « savaient », qui savaient de quoi ils parlaient, je dirais. En même temps, je ne sais pas exactement ce qu'ils faisaient comme métier, hein. Il y en avait d'autres, des associations, qui défendaient, effectivement, soit des associations environnement, soit santé, je pense, pour toutes ces questions de vignes et de produits de traitement, etc. Et puis après, il y a eu l'atelier « Paysage viticole », qui lui, était un peu atypique, parce que à la fin, on a réussi à mobiliser les viticulteurs.

- [G.] : **Oui, oui.**

- Et puis on ne les a vus que là, finalement, alors qu'on espérait...

- [G.] : **... plutôt les avoir sur d'autres ateliers ?**

- On espérait les avoir sur d'autres ateliers, parce qu'on se disait : les viticulteurs, bien sûr, il faut qu'ils soient là à l'atelier « Paysage viticole », mais il faut surtout qu'ils soient là à l'atelier « Coupures vertes », à l'atelier « Habiter », c'est à dire pour que chacun entende l'autre. Parce que souvent on est dans la confrontation : les viticulteurs et puis les nouveaux habitants, en tout cas, les habitants des nouvelles opérations en franges. Et pour sortir de cette confrontation, il faut s'entendre. Et pour s'entendre, il faut que chacun vienne à l'autre... à l'autre atelier. Donc on espérait qu'il y ait un pas, je dirais, à la fois des habitants vers l'atelier « Paysage viticole », et des viticulteurs... Mais bon, ça s'est pas fait. Alors peut-être qu'il y en avait certains qui étaient là, mais ça ne s'est pas senti, quoi. Mais c'est vrai que c'est complexe. C'est complexe parce que ces ateliers, ils prennent du temps. On nous a reproché qu'ils étaient en semaine et pas le week-end. Je pense que les viticulteurs n'ont pas forcément le temps, non plus, de... ben voilà, de temps à consacrer pour ces choses-là. Donc, tout ça, c'est compliqué à caler, quoi. Je ne sais pas, je ne sais pas ce qu'il faut faire pour réussir à mobiliser du monde...

- [G.] : **On a quand même réussi, finalement, sur l'ensemble des ateliers, il y avait une quarantaine de personnes.**

- Oui, il y a quand même eu du monde de mobilisé, oui.

- [G.] : **Qui sont venues quand elles pouvaient, et...**

- Oui. Mais voilà, il manquait... Mais peut-être que le territoire n'était pas prêt non plus. Parce qu'on était sur un territoire, sur huit communes qui n'avaient jamais travaillé ensemble, faut dire. Ce n'est pas pareil quand on arrive sur une étude, quand... je pense, lorsque j'avais travaillé sur la charte de l'Hermitage, c'était une communauté de communes qui était là depuis un moment, et les élus qui travaillaient ensemble depuis longtemps. Ils se connaissaient bien, voilà, depuis longtemps, pour avoir travaillé ensemble. Là, ils se connaissaient, mais ils ne travaillaient pas sur ces aspects, euh, communautaires ou...

- **[G.] : Et puis sur Saint Pierre il y avait une nouvelle, une nouvelle équipe...**

- Voilà, voilà, en plus, il y avait eu la Combe de Savoie, la fusion était proche et donc ça, ça se ressent aussi. Ça se ressent quand on arrive sur l'étude. Sur la charte de l'Hermitage, on était beaucoup plus vite dans le vif du sujet, je dirais. Et puis là, c'était différent parce que c'étaient des ateliers qu'avec les élus. Donc, on avait des ateliers – je parle de l'Hermitage, hein – on n'avait des ateliers qu'avec les élus et à chaque fois qu'on a eu ces ateliers, tous les élus étaient là. Mais vraiment sans exception, quoi. Toutes les communautés étaient représentées. Alors après, on s'est dit, parce que c'est quand même étonnant que les élus arrivent à se mobiliser à chaque fois, alors on cherche toujours à comprendre pour quoi, on s'est dit qu'il y avait sans doute des rivalités entre certains élus, et puis d'autres qui se sentaient un peu comme des vilains petits canards, qui avaient peur qu'il se dise des choses lors de ces ateliers : « Mais il faut absolument que j'y sois, parce que ! » Mais finalement, ça a servi le plan paysage, parce que rien que se dire : « Oh, là, il va se dire des choses, là, il faut que j'y sois pour porter la parole de ma commune », eh bien voilà, je dirais : c'était pas le paysage qui avait mobilisé directement, mais indirectement, ça a œuvré pour le paysage, quoi. Et puis quand les élus se sont rendus compte qu'on n'allait pas faire l'urbanisme de leur commune, ou je ne sais quoi, tout le monde s'est un peu détendu, mais tout le monde était prêt à continuer à venir aux ateliers. Donc là, c'était un cas où tout le monde était là.

- **[G.] : C'était en quelle année, ça ?**

- C'était il y a deux, trois ans, oui. Je pourrais te ressortir les dates. Donc, voilà, tout ça pour dire que la maturité du territoire et des élus à avoir travaillé ensemble ou pas, ça compte aussi dans la mobilisation pour travailler sur un plan paysage.

- **[G.] : C'est vrai que... Le Parc pareil... a pas forcément l'outil pour savoir qui mobiliser au départ, et il n'y a pas eu de propositions, complètement, de votre part non plus, de comment on trouve des personnes-ressources, ou comment on mobilise. Je pense que les bureaux d'étude aujourd'hui ne sont encore pas à même de proposer ça.**

- Comment on mobilise ?

- **[G.] : Parce que je pense que c'est encore un travail supplémentaire qui demande du temps... de la communication...**

- Pour le grand public, c'est encore plus compliqué, effectivement. C'est vrai que nous, enfin moi, dans les chartes sur lesquelles j'ai travaillé, le grand public n'a jamais été associé directement. Ou en réunion publique à la fin, mais c'est de l'information, c'est pas de la construction dans le temps d'un projet. Côté bureau d'étude, c'est vrai que associer les personnes-ressources, pour nous, ça nous apporte beaucoup de matière, beaucoup d'expertise, je dirais, d'habitants du territoire, quel que soit leur profil. D'un autre côté, ça apporte une difficulté importante – et je reviens à ce que je disais avant – lorsque les élus ne se connaissent pas encore, ou n'ont pas encore travaillé ensemble, ils ont besoin de cette culture commune, et ils ont besoin de se forger ça, quoi. Et quand il y a les personnes-ressources, ça brouille... ça brouille les pistes, je dirais.

- **[G.] : Mmm**

- Moi, je pense qu'il y a vraiment des temps à organiser, il y a des temps entre élus, où selon comment les élus travaillent entre eux, déjà, il faut soit améliorer, soit conforter ce qui existe déjà, et après on peut passer au cran du dessus, d'ouvrir, et voilà. Mais là, on a fait – alors c'est vrai, c'était une demande, c'était très bien aussi – mais je pense qu'on implique moins les élus, en faisant ça. En ayant un panel assez large. Je ne sais pas. Je pense qu'il n'y a pas de solution idéale. Ça dépend des territoires. Mais pour les personnes-ressources, moi, c'est la première fois, quand même, sur la Combe de Savoie, que je vois autant de personnes extérieures travailler avec nous sur le projet.

- **[G.] : Mais je pense que les gens, les personnes-ressources étaient contentes d'être là, c'est vraiment quelque chose qui ressort.**

- Oui, Et c'est vrai que c'est pas quelque chose, nous, qu'on a intégré dès le départ. Nous, on était vraiment focalisé « élus », parce que c'est les élus avec qui on travaille. C'est les élus avec qui on construit. Enfin, qui vont mettre en application, finalement, le projet ou le plan de paysage. Et c'est un peu ce qui nous a été reproché au dernier comité de pilotage de la part des personnes-ressources : « Vous nous avez demandé des choses, mais on n'a pas participé exactement... C'est pas nous qui avons écrit des choses, voilà, ils sont... »

- **[G.] : (Pas) dans l'écriture, mais je ne pense pas que les élus aient plus écrit non plus, enfin...**

- Non !

- **[G.] : Il y a eu la possibilité d'écrire. Tout le monde a eu la possibilité d'écrire. Donc, ça, je pense que c'était bien.**

- Oui, oui.

- [G.] : **Mais je crois que c'est dans l'idée de rechercher peut-être les... Du coup c'étaient peut-être pas les personnes-ressources qui étaient là, mais encore plus des gens qui sont sur le territoire et qui ont envie de construire des choses...**

- Oui. Qui n'ont pas un profil déjà affiché. Parce que là, on était sur des personnes-ressources identifiées par des élus, et c'était pas un appel ouvert. Mais je dirais presque... C'est pas une autre démarche, mais c'est une démarche parallèle, parce que c'est tout de même compliqué de réussir à accorder des élus entre eux. Déjà, à les sensibiliser, enfin... c'est toujours pareil, on ne sait pas d'où on part, mais quand même, moi, dans tous les cas, quelque soient les élus, qu'ils aient travaillé ensemble, qu'ils soient sensibles au paysage ou pas, peu importe, il y a toujours besoin – enfin, dans le cadre de ces études-là – de se poser un moment et de discuter le paysage ensemble. Et c'est compliqué quand c'est les élus et les personnes-ressources. Enfin, quand tout est ... C'est à la fois enrichissant et plus compliqué, quoi. Il faut trouver le...

- [G.] : **Et pourtant si on prend des cas sur du concret, je sais pas, un des ateliers, si on peut en parler, sur l'atelier « Grand Paysage » ? [53.46] Il y a des choses très sensibles, en fait, qui ressortent. Ou l'atelier « Déplacements » ?**

- J'étais pas là...

- [G.] : **Parce que quand quelqu'un dit : « Ah oui, mais là, je connais. Il y a des photographes qui viennent ici, sur CE point de vue-là, pour prendre LA photo du train qui passe, enfin, il faut qu'il y ait quelqu'un qui le dise.**

- Oui, oui.

- [G.] : **Et je ne sais pas si tu as d'autres exemples comme ça, ou si on peut reprendre l'atelier... Tu avais travaillé sur quel atelier ?**

- « Paysages viticoles », « Coupure verte » et « Zone d'activité ».

- [G.] : **Si on peut essayer de retracer un peu comment on a construit les ateliers et comment ils se sont déroulés ? Ça nous permettra de pointer des cas assez concrets.**

- Mmm. Typiquement, « Grand Paysage », effectivement, il est ouvert. En tous cas il a été construit pour être très ouvert à la fois aux personnes-ressources et aux élus. Et d'ailleurs, c'était important qu'il y ait justement ces deux visions-là.

- [G.] : **Après, ce qui avait bien marché dans cette atelier-là : il y avait le premier point de vue qui était un peu plus cadré par le questionnaire, et quand on était sur les Marches, en voyant Chignin, là, il me semble que l'exercice était peut-être plus libre...**

- Là, c'était ouvert, oui. On leur demandait : « Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous choque ? » Voilà !

- [G.] : **« Qu'est-ce qui vous surprend ? »**

- Voilà, c'est ça.

- [G.] : **Et là, j'ai trouvé qu'il y avait eu des choses...peut-être...**

- Surprenantes !

- [G.] : **Oui, plus étonnantes.**

- Oui, oui, c'était un peu l'objectif de l'atelier. On voulait vraiment, déjà on voulait faire ressortir un certain nombre de choses sur le premier point de vue, c'est pour ça qu'on avait pas mal cadré, et puis finalement, les choses étaient sorties, hein, au niveau de l'étalement, l'étagement, enfin bon, la structure un peu du paysage, et...

- [G.] : **Ils détaillaient, par exemple, je crois, les séchoirs qui étaient ni en points ni en lignes parce qu'ils étaient très loin, du coup ils parlaient de l'architecture de ce séchoir mais qui nous fait parler de maïs, du coup en fait. Oui, c'est une valeur négative, mais derrière, on comprend facilement pourquoi.**

- Oui, c'est ça. Non, je trouve que c'était allé assez loin dans le... Même dans les bâtiments qui faisaient points d'appel : « Est-ce que c'était positif ou est-ce que c'était négatif au niveau du ressenti ? ». On voyait qu'il y avait pas mal de choses qui sont sorties et puis là, pour le coup, les participants sont allés très très dans le détail, quoi, avec ce qu'ils voyaient. Ils se sont vraiment bien pris au jeu. C'était chouette, pour nous, de voir ça. Et de l'autre côté, effectivement, c'était plus libre, avec des choses plus surprenantes, effectivement. Je ne sais plus qui avait dit que ce qui le choquait, c'était vraiment les lignes entre la vigne et la forêt, ou bien les lignes de plantation de conifères, et bon, le maire qui expliquait. Ça, c'était super d'avoir à la fois du ressenti qui vient de ce qu'on voit, et puis après, une explication logique, je dirais : « Ça, ça a été planté parce que les risques naturels... » Voilà, une explication de comment le paysage s'est composé.

- [G.] : **Et puis l'historique : que lui, enfant de chœur, il avait vu le rocher déboiler dans l'église...**

- C'est ça, avec un passif, enfin, un vécu important. Donc, ça c'est bien. On était assez nombreux à cet atelier, en même temps. On avait assez de monde, donc c'était plutôt positif. Après, j'ai quand même regretté, moi, en deuxième partie d'atelier, lorsqu'on était en salle – bon, c'est toujours aussi le problème dans ces ateliers, on met énormément d'ambitions et puis après...

- [G.] : **Il y a eu beaucoup de choses dans cet atelier.**

- Voilà. Toujours, on se dit : on va partir de là, et puis on va arriver là, mais on arrive rarement là où on imagine parce qu'il y a toujours l'inertie, le groupe, enfin... Et puis ça ne va pas si vite que ça. Nous, c'est normal, c'est notre cœur de métier, on nous demande, paf ! on fait... ça se passe pas comme ça en atelier.

- [G.] : « Vous voulez du scotch ? » [rires] Ce n'est pas si évident...

- Hormis les problèmes techniques qu'on ne peut pas tout anticiper, sur l'atelier « Grand Paysage », ça s'est plutôt bien passé, nos techniques, je dirais, nos histoires de scotch, donc, oui, on avait demandé aux participants de re-noter les lignes, les points ou les surfaces du paysages, donc, avec des scotchs, des *post it*, enfin, voilà, pour essayer de, en repartant de ce qu'ils avaient vu sur un site localisé, de comment le paysage était construit, composé, essayer de le replacer à l'échelle de la Grande... (Carte) Donc, là aussi, on faisait appel à la connaissance des uns et des autres, parce que lorsqu'on leur demandait les points du paysage, on pensait par exemple au château qui formait des points repères, ça faisait appel à leur connaissance du territoire directement. Bon, ça, c'est un exemple, mais ça a plutôt bien fonctionné. Il y a eu pas mal de choses qui ont été repérées sur la carte. Donc, ça, je dirais, c'était super d'avoir du monde là-dessus, élus ou pas, personnes-ressources ou pas, peu importe. Après, par contre, on avait prévu un 2^{ème} travail, qui a été fait, plus ambitieux, sur nos fameuses coupures, parce qu'il nous semblait que c'était vraiment un fort enjeu sur le territoire. On avait repéré dans la biblio qu'il y avait différentes études qui proposaient des coupures vertes ou alors des corridors écologiques, ou des coupures paysagères, enfin bref, chacun proposait des termes, et chacun proposait des coupures, et puis il y avait superposition ou pas, donc on s'était dit : « Il y a vraiment quelque chose à travailler ».

- [G.] : C'est une façon de travailler des documents qui existaient déjà. Et puis après, d'aller plus loin.

- Oui, oui. Et d'en discuter, voilà. Et donc là, on avait demandé aux participants déjà de repérer pour qu'ils s'approprient un peu cartographiquement, je dirais, où ils avaient positionné ces coupures. Nous, on les avait revues, on savait bien où elles étaient, mais eux, ils « débarquaient », entre guillemets. Donc, on voulait qu'ils se réapproprient un peu les choses pour effectivement aller plus loin. Et là, ça a fonctionné, je dirais, tout le monde s'est pris au jeu, tout le monde a proposé des choses, même, - et alors là j'ai été très surprise - parce qu'une élue, je crois de Cruet, avait dit : « Ah, mais non, là, il n'y a pas de coupure. Je voudrais absolument qu'il y ait une coupure là. Alors je parle pour moi, mais quand même... » Et donc, effectivement, elle allait plus loin que ce qui était proposé, et c'était super ! Pour nous, en tout cas, c'était super. Mais le bémol que je mettrais, c'est que, à cet atelier où on a posé des coupures, on avait très peu d'élus. Et au final, ça concernait tous les élus. Tous les élus de chaque commune. Donc, là, même si ça a bien fonctionné, au niveau de la matière qu'on a récolté après, j'étais mitigée parce que les élus n'avaient pas participé. Ni ils avaient entendu toute la démarche, ni ils avaient participé à coller, à travailler. Donc, je me disais : « Quelle appropriation on va avoir derrière ? On va sortir notre carte des coupures, mais au final, ceux qui vont le plus être à l'encontre de ce qu'on va proposer, ça va être les élus, et ils ne sauront pas d'où ça vient ni pourquoi, ça va faire un énième document où on pose des coupures ». C'était un peu ma crainte.

- [G.] : Mais après, ils l'ont retravaillé, à l'atelier « Cartographie ».

- Voilà, c'était ma crainte à la sortie de cet atelier. Après, lorsqu'on a fait les deux ateliers « élus », là, ça a été super. Super, parce que déjà au 1^{er} atelier « élus », tout le monde s'y est mis, à redessiner les limites, à recomposer, et là, c'était top, parce que c'était vraiment ce que je voulais...

- [G.] : Tu avais commencé à mettre les éléments, et puis c'était...

- J'avais commencé à faire, et puis après : « Allez-y, prenez les crayons, et changez ! Dites-moi pourquoi, là, ça ne vous va pas », parce que je voulais quand même qu'il y ait des explications, et j'étais plutôt surprise, parce que globalement, ils étaient plus à resserrer les limites. Moi, j'avais mis un figuré assez large, parce que je sais bien qu'on touche des questions complexes, et puis on ne peut pas dire... Enfin, voilà, je travaille aussi sur des PLU, et je sais bien qu'on ne peut pas poser qu'un argument paysager en disant : « Là, il faut absolument que la limite soit là ». S'il y a un besoin de développement, c'est peut-être que ce soit là que ça se passe. Donc, je sais bien qu'on est sur des choses complexes, et que l'entrée suffisante... l'entrée paysage ne suffit pas à elle-même. Donc, volontairement j'avais mis un figuré assez large, et j'étais ravie [rire] de voir certains élus, en plus, des élus ! Pas des personnes-ressources, parce que des personnes-ressources, on dirait : elles sont comme moi. On peut faire des propositions, mais au final, ce n'est pas nous qui allons décider de tout ça, c'est bien les élus. Donc, très positif. Et puis l'atelier suivant, c'est là où on a eu tous les élus de toutes les communes. Donc là aussi, plutôt très positif. C'est que l'effet de boule de neige a commencé ! [rire]

- [G.] : On est en plein dans la démarche !

- C'est pour ça que je rigole ! Mais peut-être qu'il faut entrer plus vite dans le vif du sujet ? Dans ce cas-là, quoi. On a eu des élus qui ont bien pris les choses en main au niveau de la carto, et qui sont venus dessiner, redessiner, resserrer, voilà. Donc, la crainte que j'avais eu au départ à la fin de l'atelier « Grand paysage », je me disais : « OK, on a de la matière, mais je ne sais pas ce que ça va donner au niveau de l'appropriation ». Derrière, ça a été retravaillé, reconfirmé, donc ça, c'était plutôt bien.

- [G.] : Mais en même temps, une des parties de la démarche, c'était tout cet aspect de terrain avec des gens, pas uniquement des élus, mais qui permet de raccrocher des choses, pas uniquement une cartographie, mais à l'espace sensible...

- À un territoire, à un site, oui.

- [G.] : Si on peut parler rapidement des autres ateliers ?

- Alors, « Paysage viticole », paysage viticole, ça s'est super bien passé. Pour le coup, on a eu beaucoup de monde. Beaucoup aussi de techniciens : le Parc, la communauté de communes, tout le monde s'est mobilisé pour le paysage viticole. On sentait qu'il y avait un enjeu. Après, on avait proposé... tu l'avais fait cet atelier ? On avait proposé quatre parcours dans les paysages viticoles de Chignin, et puis là, on leur demandait de prendre des photos et puis de ... À travers ces photos, on espérait qu'ils nous racontent un peu leur perception du paysage, en quelque sorte. Et ça a plutôt bien fonctionné. C'était super. Moi, j'étais dans un parcours, forcément. J'étais avec Monsieur Quenard, qui est viticulteur, qui est élu aussi à Chignin. Et donc, on a été sur son territoire, - enfin, « son territoire » - sur ses vignes. J'étais aussi avec – alors j'ai oublié son nom. - elle travaille au Parc sur le patrimoine.

- [G.] : **Carine...**

- Non, sur le patrimoine, elle travaille. Pas sur...

- [G.] : **Béatrice ? Il y avait aussi Béatrice ? Ah oui !**

- Oui, Béatrice. Qui y avait d'autre avec moi ? Il y avait quelqu'un d'autre, mais je ne sais plus. Ça me reviendra. J'ai dû le noter, de toutes façons.

- [G.] : **Ça ne fait rien...**

- Et donc, ça, c'était super, en tout cas en expérience personnelle. Parce que faire le parcours avec un viticulteur, on apprend plein de choses, quoi. Sur la culture de la vigne, pourquoi c'est implanté comme ça, sur depuis quand il est là, sur les sartos, enfin voilà, plein plein de choses intéressantes.

- [G.] : **Est-ce que c'est lui qui prenait la phot... Qui tenait l'appareil – photo dans le groupe ?**

- C'était Caterina qui tenait l'appareil photo, et on décidait – enfin, moi, j'essayais de ne pas trop m'exprimer – ils ont décidé ensemble de prendre les photos.

- [G.] : **Et il y avait consensus ?**

- Oui ! Il n'y a pas eu de discussion. À chaque fois, on cherchait – je ne sais plus – il y avait des... Il y avait un aspect négatif à trouver...

- [G.] : **Et on était sur la parcelle de...**

- Et on était sur ses parcelles. Il n'y avait pas que les siennes, mais il y en avait. Et c'est lui qui nous a dit : « Il y a les manchons en plastique, là. Puisqu'on y est, on peut aussi dire ça, voilà, parce que. C'est vrai qu'il faut replacer les choses dans le contexte. Peut-être qu'on ne l'a pas assez fait quand on a fait les restitutions. Dans le parcours qu'on a fait, en tout cas, nous, on avait peu de choses qui dénotaient dans le paysage en tant que tel. Dans le paysage viticole en tant que tel. On était vraiment sur un... Et voilà, on ne regardait pas au loin, on regardait vraiment les premiers plans visuels. On était dans le paysage vécu, et donc, chercher quelque chose qui ne va pas... Alors on aurait pu parler des terrasses, mais ça, personne ne l'a abordé.

- [G.] : **Il me semble que c'est sur ces parcelles où les terrasses sont plutôt en autobloquants ?**

- Alors non, elles ne sont pas en autobloquants. Elles sont en pierre. Mais effectivement, c'est lui qui a des terrasses qui dénotent (*détonent*) dans le paysage, parce qu'elles sont horizontales alors qu'il n'y a pas de terrasses dans le paysage. Mais au final, moi j'étais très ennuyée, parce que j'avais un regard plutôt péjoratif sur ces terrasses, notamment lorsque on les voit depuis Chignin. D'ailleurs pas depuis Chignin, depuis Les Marches. D'ailleurs, il y avait eu le débat, quand on a fait l'atelier « Grand paysage ». « Ah, moi, les terrasses, j'aime bien », « Ah, moi, les terrasses j'aime pas ! » Bon. Voilà. Je savais qu'il y avait du pour et du contre...

- [G.] : **En fait, sur ces terrasses, il y a beaucoup de chemins. Le chemin prend une large place.**

- C'est les murs, aussi. C'est les murs qui font « impact » entre guillemets, qu'on voit.

- [G.] : **Et les murs sont...**

- En pierre. Je crois qu'ils sont en pierre. Il faut que je regarde mes photos. Ils ne sont pas en autobloquants sinon, je l'aurais noté, ça. D'ailleurs on a pris une photo de mur en autobloquants. Pas chez lui, c'était à côté, oui. Ça, oui, c'est là qu'on l'avait prise. Et c'est là qu'il nous a expliqué que beaucoup de viticulteurs détruisaient les murs ou les refaisaient en autobloquants parce que c'était top cher, parce qu'il n'y avait pas de matériaux, parce que, voilà. Il nous a expliqué un peu le point de vue du viticulteur, ce qui était légitime, mais lui, on est tout de même tombé sur un viticulteur très sensible. Et puis qui avait compris – enfin « qui avait compris » - qui avait ce retour de sa clientèle qui était en attente d'un paysage qualitatif. Et donc, il nous disait : « Si on veut faire plaisir à nos clients, il faut que le paysage soit à la hauteur du produit qu'on veut vendre ». Donc, clairement, il avait fait le lien entre le produit et le paysage. C'est pas tous les agriculteurs !

- [G.] : **C'est dans sa cave où on est allé ensuite ?**

- Non, c'était une autre. Oui, c'était quelqu'un d'autre.

- [G.] : **Il y avait une bonne ambiance aussi. Un peu d'improvisation...**

- Mais c'était très bien. Donc lui, et alors les terrasses, moi j'étais ennuyée parce que, effectivement, j'avais ce regard un peu négatif vu de l'extérieur, parce que je trouve effectivement qu'elles dénotent (*sic*) dans le paysage lorsqu'on les voit de l'extérieur, on les voit, ça choque parce qu'on n'est pas dans les lignes... Elles seraient toutes en terrasses, je pense qu'on ne dirait rien, mais là, il n'y en a pas beaucoup, donc c'est pas... Ça dénote (*re-sic*), qu'on le veuille ou non. Mais au final, lorsqu'on est dessus, lorsqu'on est DANS ce paysage-là,...

- [G.] : **C'est impressionnant**

- Non, ça ne crée pas d'impact. On est passé par-dessus et par-dessous. On est arrivé par en haut, où c'est très joli parce qu'effectivement on voit les vignes qui descendent, et puis on n'a pas cette image d'ensemble du piémont, si tu veux. On est juste, on est dans le paysage vécu, dans le proche, le très proche, et donc, ces terrasses, elles sont plutôt un point positif sur le parcours, parce qu'elles amènent de l'événement, quoi. Et puis, quand on arrive par le haut, zéro impact. Parce que les terrassements, on ne les voit pas. Ça descend, c'est joli, impeccable ! Et lorsqu'on est en bas, pas plus que ça. Pas plus que ça, surtout que lorsqu'on marche on a l'attention qui est vite focalisée par un sarto qui est magnifique donc, on est pris par le sarto.

- **[G.] : Le sarto est sur son terrain ?**

- Oui, le sarto est sur son terrain, il a dit que... - sur son terrain ou à sa famille, parce que c'est un peu compliqué leur parcellaire, à eux – en tout cas, il nous avait dit qu'il essayait de le maintenir en état pour qu'il ne devienne pas une ruine, et qu'il y avait un projet pour l'ouvrir à ses clients. Pour en faire, je ne sais pas, juste des petites dégustations occasionnelles. Je trouvais que c'était super sur le parcours de faire ça. Par contre il y a pas mal de contraintes : il y a des risques naturels, donc pas sûr qu'il puisse accueillir du public... Ça a l'air d'être compliqué, le projet. Mais bon, l'idée

était super, et lui, bien sûr il veut protéger les sartos, il a replanté des amandiers, voilà. Dans son discours, je sentais bien qu'il était vraiment assez sensible à ces aspects paysagers. Le parcours avec Monsieur Pinot, moi, j'en garde un très bon souvenir. C'était très bien. Il a dit certaines choses, voilà, les piquets, il en a parlé, et puis à chaque fois, il expliquait le pourquoi. Pourquoi on met des piquets métalliques, les manchons, les ci, les là. Donc, c'était assez sympa d'avoir le point de vue du viticulteur, quoi. Et puis après, lorsqu'on est allé – alors là, c'est pareil, pour cet atelier, j'avais prévu beaucoup plus de choses, hein, mais ça n'a pas marché.

- **[G.] : Tu imaginais quoi ?**

- Alors, on avait fait ce premier truc à Chignin, après on avait fait un petit stop au niveau d'Arbin pour voir la limite entre Arbin et l'espace viticole. Là c'était super. Enfin, « c'était super »... Il y a eu un petit couac au niveau de...

- **[G.] : C'était intéressant, et puis on avait encore tous les viticulteurs.**

- L'entrée était bien. Ça, on l'avait repéré dans notre première visite de terrain. C'était bien, sauf qu'il y a eu quand même cette histoire de Montmélian qui est venue au milieu. Il y a Monsieur Pinot qui ne comprenait pas pourquoi le Parc avait autorisé le PLU de Montmélian, enfin bref.

- **[G.] : Oui, ils ont dérivé un peu sur...**

- Il y avait un peu ce truc-là qui est venu au milieu. Bon, c'était pas obligé.

- **[G.] : Mais c'est parce que tout de suite quand on parle de l'urbanisme, du bâti et de la vigne, il y a ces anciennes histoires qui reviennent. Il avait envie de...**

- Il fallait que ça sorte ! De toute façon, il était tout à fait dans son rôle. C'était là qu'il fallait le dire, et il a eu raison de le placer. Mais c'est vrai que... ça n'avait pas trop d'intérêt. Il n'y a pas eu de débat, c'était juste qu'il a dit ce qu'il avait à dire, et puis voilà. Après, ça n'a pas été plus loin.

- **[G.] : Alors que finalement, à la réunion, il y a eu la présentation du document du PLU de Fréterive.**

- Là, c'était chouette, aussi, ça. Donc moi j'avais prévu...

- **[G.] : Il y est, le document réglementaire sur...**

- Oui, j'ai regardé. Sur ces orientations d'aménagement.

- **[G.] : C'est, comme il a expliqué, c'est assez clair sur cette ligne-là.**

- Moi, je n'avais pas compris avant qu'il l'explique. Je n'avais pas si bien compris. Mais je pense que c'est un bon exemple, à bien reprendre. D'ailleurs, j'en avais reparlé avec ... Il y a une fille qui travaille dans la URG, qui est dans l'association des chemins, à Fréterives, je ne sais plus comment elle s'appelle.

- **[G.] : Colom...**

- Je sais pas... Et elle était contente, aussi, du PLU de Fréterive sur cet aspect-là.

- **[G.] : Je crois que sur d'autres aspects, elle était moins contente !**

- Oui, voilà ! Mais sur cet aspect-là, je crois qu'il a raison d'en parler, Ronsard, et qu'il en reparle, c'est plutôt une bonne chose d'avoir trouvé ce compromis. [1 :16 :02.] La viticulture... Et sur ce territoire, ils vont être obligés, de toutes façons, de travailler comme ça et de chercher des... Enfin, voilà. Et puis, donc, après on allait à Fréterive, et moi, je voulais mettre à profit le parcours, là. Parce que tous, ils étaient dans des voitures. Mais qu'est-ce que j'avais prévu ? Je ne sais plus. J'avais prévu un carton à distribuer à tout le monde. Je me disais : dans la voiture, il faut qu'ils soient actifs. Il faut qu'ils regardent le paysage.

- **[G.] : [rire] Euh, je crois qu'il y a des moments... Là, ils avaient bien bu...**

- [voix lointaine] Non, mais ??? abandonné, [1 :16 :37], mais en tout cas, dans la préparation de l'atelier, je voulais, je sais plus...

- **[G.] : Qu'ils repèrent un peu les transitions.**

- Je voulais qu'ils regardent le paysage. Et qu'est-ce que je leur posais comme questions ? Un petit carton à donner à chacun, à chaque voiture pour qu'ils réfléchissent à quelque ch... [elle cherche dans un dossier] Ah, voilà, ça c'est ça.

- **[G.] : Mais je ne l'ai pas eu, ça ! [rire]**

- Non, mais tu n'as pas eu ça. On ne peut pas tout avoir ! [rire]

- [G.] : « **Regardez le paysage viticole, donnez vos impressions, un endroit, un lieu, une vue qui vous a surpris sur le parcours** ».

- Un endroit, un lieu, une vue, un positif, un négatif. Mais ça, on n'a pas eu de retour. Là, c'était l'idée : l'atelier « Paysage viticole », c'était vraiment, ça concernait tout le monde. C'est pour ça qu'on avait dit c'est de Chignin à Fréterive. Donc, nous, on avait pris les deux extrêmes, deux communes très viticoles...

- [G.] : **Et d'aller faire l'atelier, après, à Fréterive, pour pouvoir faire le parcours.**

- Et puis je me disais : « Sur le parcours, il faut aussi profiter de ce parcours ». Bon, on était pressé par le temps, parce que, après, à Fréterive...

- [G.] : **On a perdu quelques uns des participants.**

- Oui, on a perdu des viticulteurs de Chignin [1 :18 :01.] Notamment, qui ont fait que le parcours Chignin et le maire de Chignin aussi, dommage, pas là l'après-midi. C'est dommage, ça. Je veux dire, on va sur une commune, il faut aller sur l'autre aussi. On ne reste pas que sur sa commune ! Mais ça faisait partie aussi des mentalités, je pense, de certains. Ils ont un peu dépassé ça des fois, mais pas toujours, hein.

- [G.] : **Surtout Chignin**

- Chignin... Quand on était chez eux, ils étaient là, ça, on ne peut pas dire. Mais sinon, ils étaient excusés. Ils s'excusaient, enfin, bon. Et donc, voilà, il y avait cette idée de profiter du parcours viticole, dans la voiture. Et puis, j'avais aussi prévu, mais c'est pareil, on ne l'a pas fait. D'aller voir le mur, les restaurations qu'ils avaient faites à Fréterive, et de discuter sur site de comment ils avaient perçu cette opération.

- [G.] : **C'est vrai que j'en ai reparlé avec Carole, et pour moi, cet atelier viticole, c'était en continuité avec ce qui avait déjà été mené dans le Leader, avec des expériences d'un travail sur la pierre, le sol. Ils sont allés jusqu'à aller voir dans les carrières, à retrouver dans les carrières, à Saint-Pierre. Pour voir quel sol il y avait et s'il y avait encore moyen de retrouver des pierres.**

- Je trouve que c'est bien...

- [G.] : **On aurait pu...**

- J'avais aussi prévu ça, mais c'était trop lon- [G.] Là, c'était plus l'idée d'avoir un retour sur expérience, par rapport à ce qu'ils avaient fait justement dans le cadre du Leader, et voir comment dans le plan de paysage, on pouvait soit faire perdurer soit aller plus loin sur ce type d'action.

- [G.] : **C'est vrai que là, en y repensant, tout ce qu'ils ont fait, en voyant le bilan sur Leader, c'est que ça a été fait surtout sur les communes, parce que c'était plus facile à mettre en œuvre, et que ça aurait pu faire boule de neige. Dire, ah, tiens...**

- C'est là où on s'est rendu compte que tous les viticulteurs, c'est pareil, il y aurait un travail à faire avec eux, les viticulteurs. Parce que moi, je me suis rendu compte, à l'atelier « Paysage viticole », l'après-midi qu'il y avait des viticulteurs comme M. Pinot notamment, qui étaient plutôt boostés après la visite avec lui, je m'étais dit : « Oui, génial ! Les viticulteurs, ils veulent que le paysage soit bien et tout, ils se rendent compte de l'image que ça leur renvoie, quoi. » Et puis quand j'arrivais l'après-midi où on avait d'autres viticulteurs, lui n'était plus là pour défendre cet aspect-là, et là, on avait des viticulteurs qui étaient : « Mais arrêtez de nous mettre des contraintes, et laissez-nous travailler », quoi. Ce que j'entends aussi, hein. Ce que j'entends parfaitement. Mais il y avait un décalage assez flagrant, assez important entre les viticulteurs. Donc, je ne suis pas étonnée qu'il y en ait certains qui soient prêts à remettre en valeur leur site, comme M. Pinot. Lui, il nous avait dit clairement : « Voilà, là, c'est ma cave, effectivement on était passé devant son... l'endroit où il faisait déguster. Et il avait dit : « Voilà, quand je fais déguster mes clients, on sort devant, et je leur montre mes parcelles ». Et effectivement on avait une super vue.

- [G.] : **On voit le village.**

- Oui, on voyait le paysage, mais avec quelque chose de très qualitatif, parce que tout était bordé, enfin je dirais, on ne voyait pas d'autobloquants, on ne voyait pas... il n'y avait pas de construction, on était vraiment que sur la ligne, au fond, il y avait la montagne. Et il disait : « Oh, les clients, ils sont super contents quand ils voient ça, alors je vais rajouter des amandiers, machin... » Donc, il était vraiment dans l'image.

- [G.] : **Dans son image.**

- Mais bon, ça c'était lui. Il y avait sa cave qui était en prise directe avec le paysage. Il savait que les clients, ils disent tous, ils sont là, ils prennent la photo, ils sont contents, après ils racontent le paysage qu'ils ont vu avec le vin qu'ils ont bu, quoi. Mais je pense que c'est pas tous les viticulteurs, ça c'est sûr. C'est pas tous les viticulteurs qui sont dans cet état d'esprit, qui accueillent à la cave. Lui, il est en plus sur une appellation... c'est la Chignin-Bergeron, donc c'est l'appellation je dirais, le summum. Ce n'est pas tout côté comme ça. On ne peut pas généraliser. En tous cas, on s'est bien rendu compte à l'atelier « Paysage viticole » qu'ils ne partageaient pas tous le même point de vue sur ces aspects paysagers. Mais globalement, l'atelier « Paysage viticole », on a ressorti pas mal de choses, des choses super intéressantes sur les sartos, et c'est là que M. Ronsard s'est exprimé pour... sur son orientation d'aménagement [1 :23 :00]. D'ailleurs on l'avait prévu dans l'atelier. Moi, je l'avais sorti.

- [G.] : **Après, ça prend toujours un peu de temps. On montre deux trois diapos...**

- C'est sûr. Mais ça a plutôt bien fonctionné, plutôt des bons retours. Tout le monde a joué le jeu aussi, sur les photos. Et on a eu des bons retours, même oraux, je me souviens, sur cet atelier. Notamment Carine, du Parc, Carole Mounier aussi m'en avait dit... Enfin, globalement, les participants avaient apprécié l'échange, quoi. L'échange sur le terrain. Voilà, ensuite, « Coupures vertes ».

- **[G.] : Oui, je veux bien qu'on le détaille, parce que comme je n'étais pas là, ça me permettra d'avoir les idées plus claires.**

[*Toux, froissement de papiers*]-« Coupures vertes », on s'était arrêtés, c'était entre Cruet et Saint-Jean-de-la-Porte. On était parti de Cruet. Donc, en partant de Cruet, on s'est arrêté sur une coupure verte, juste après le village. Pareil, sur un site sur lequel on s'était arrêté lorsqu'on avait fait notre première visite de terrain. Et donc, là, la première question, c'était d'essayer de s'accorder sur « Qu'est-ce qu'une coupure verte ? », voilà. Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que ça veut dire ? D'ailleurs, quand on en parlait, on l'a préparé avec Benoît, cet atelier. C'était super, parce que moi, la coupure verte, je fonçais, quoi. Mais lui, il disait : « Mais, Brune, la coupure verte, je ne sais pas ce que c'est ! Qu'est-ce que ça veut dire ? » « Mais tu as raison, effectivement, il faut déjà qu'on s'accorde sur Qu'est-ce ça veut dire, Qu'est-ce que c'est ? » Donc, là, c'était intéressant, parce qu'on avait un chargé de mission du Parc. Comment il s'appelait ?

- **[G.] : C'est le naturaliste du Parc.**

- Oui, et donc lui, c'est super, parce qu'il nous a expliqué la coupure verte, « les chevreuils des Bauges, il faut qu'ils aillent avec les chevreuils de Belledonne, sinon ça ne va plus. La population, s'ils restent entre eux... »

- **[G.] : Oui, la première définition d'une coupure verte « naturaliste ».**

- Là-dessus, il y a le monsieur de l'association environnement, là. On était juste au-dessus – coup de bol – on était juste au-dessus la ripisylve de Cruet, la forêt alluviale où il y a des problèmes de gestion, etc. Et donc, lui, le gros de son travail, - j'ai l'impression – en tant qu'association, c'était déjà de protéger, de limiter la dégradation de ce secteur. Donc, lui, effectivement, il nous a parlé de cette forêt alluviale, ça a été une découverte. Notamment Benoît : « Ouah, une forêt alluviale, je n'ai jamais vu... » Benoît, il est super, pour ça, parce qu'il est très enthousiaste tout de suite.

- **[G.] : Il a gonflé aussi la première envie qu'avait fait la...**

- Donc, c'était chouette, et moi après, j'en ai rajouté un peu sur les aspects paysage, l'identification, évidemment l'agriculture, la viticulture. Tout ce que ça permet comme activité. Voilà, j'en ai rajouté un peu sur les autres rôles ou vocations des coupures vertes, et finalement, voilà, on est parvenu à s'accorder là-dessus. Tout le monde était assez d'accord sur le principe. Ce que je n'ai pas dit, tout de même, en introduction de cet atelier, c'est qu'on était très peu nombreux, très très peu nombreux. Parce qu'on avait un stagiaire du Parc, ça doit être lui, il y avait Benoît, l'associat... Un, deux, trois, quatre, cinq ! On avait zéro élu du territoire, donc, on n'avait même pas Marc Agier, qui nous avait accueilli à la salle, parce qu'il ne pouvait pas ce jour-là. Il n'y avait personne de Cruet. Il n'y avait personne de Saint-Jean-de-la-Porte, apparemment c'est ce jour-là où il y a eu un couac, ils ne nous ont pas trouvés, ils sont arrivés en retard...

- **[G.] : J'ai eu un appel, mais je ne pouvais pas répondre.**

- Tu n'étais pas là, oui. Donc, au final, on était très peu nombreux, et - j'ai oublié son nom – le maire de Châteauneuf, c'est pas qu'il s'est énervé, mais il était plutôt très mécontent du fait de voir aucun élu du territoire. « Mais qu'est-ce que c'est que ce truc ? Les élus, ils lancent une étude, et puis après, ils ne sont pas là. Ce n'est pas normal ». Voilà, il était vraiment très mécontent, très remonté. Ce qui était légitime, nous on était plutôt déçus aussi, parce qu'on avait préparé des choses. Bon, nous tous, on va travailler, mais c'est vrai que c'est moins... Surtout qu'on n'avait pas d'élus, on avait un technicien du Parc, une association, il y avait Christian, il y avait une dame qui était une habitante, mais qui finalement n'était pas force de proposition, enfin. Ou plutôt en demande qu'on lui explique des choses, donc, c'était bien aussi. On a participé...

- **[G.] : Elle aura peut-être appris plein de choses, elle.**

- Je pense. Elle était très étonnée, et très... Mais au final, on n'a pas diffusé... C'est pas qu'on n'a pas diffusé, mais ça a touché peu de monde, finalement, ce qui s'est dit dans cet atelier, alors que c'était un atelier... important.

- **[G.] : Ça a touché d'une autre manière.**

- Indirecte. Oui, parce que, après, on l'a ressorti, on l'a redit, on s'est appuyé là-dessus. Mais c'est vrai que quand les gens participent à l'atelier, ça va plus vite. On peut plus vite enchaîner derrière.

- **[G.] : Dire « Rappelez-vous... »**

- Voilà, et puis on enchaîne. Alors que là, on est resté pendant longtemps : « Dans cet atelier, on a fait ça, on a fait ça », pour essayer de mettre tout le monde à niveau. Et au final quand on dit tout ça, on n'avance pas beaucoup plus. Il faut déjà mettre tout le monde d'accord sur ce qui a été fait. Enfin, bon, ça, c'était le premier arrêt. Le deuxième arrêt, c'était justement la coupure verte de Saint-Jean-de-la-Porte. Là, c'était assez bien parce que cette coupure verte - c'était pas pour rien qu'on avait pris celle-là, hein - il y avait des projets d'orientation d'aménagement, là, dans le PLU, et puis il y avait cette, c'est quoi, une crèche intercommunale, ou c'était...

- **[G.] : Oui, c'est une crèche. Je ne sais pas si c'est intercommunal, mais c'est une crèche.**

- C'est interco, parce que justement, le maire de Châteauneuf disait que lui il avait exactement la même sur son territoire, la même réplique, de cette crèche.

- **[G.] : La même architecture ?**

- Apparemment. La même. Il disait : « Ça s'est fait en même temps. Donc, ils cherchaient un terrain sur le territoire des piémonts, là », et il dit : « Oui, effectivement, est-ce que c'était le bon endroit, dans la coupure ? Alors, ça s'est fait vite, c'étaient des terrains communaux, évidemment, alors c'était plus pratique pour nous ». Lui, il était à l'interco décisionnaire, apparemment, dans ce contexte-là. Mais c'est vrai qu'il remettait en question ce choix...

- **[G.] : Il fallait mettre un équipement, et puis il s'est mis...**

- C'est ça, il s'est mis là où il y avait de la maîtrise foncière, quoi. Bon, il disait que c'était pas trop mal au niveau situation, c'est vrai. C'est vrai qu'ils ont plein d'aspects à prendre en compte quand ils doivent choisir l'implantation de l'équipement, mais, ce qui était bien, et c'est vraiment dommage qu'il n'y ait pas eu d'autres élus, parce qu'il commençait à remettre en question un peu ce choix en se disant : « C'est vrai qu'en regardant le paysage... peut-être que c'était pas là qu'il fallait le faire, peut-être qu'on aurait dû prendre un peu plus de temps, peut-être que ci, peut-être que là ». Bon. Il y avait un peu des interrogations comme ça, c'était pas mal. Donc, là, l'idée sur site, c'était... donc, là on était atelier « Site de projet ». L'idée sur site, c'était déjà de parcourir la coupure verte et puis d'aller dans les franges, là, pour voir un peu ce qu'on pouvait faire. Donc, on a parcouru la coupure, voilà.

- **[G.] : C'était aussi une de nos commandes, c'était qu'à un moment, on ait des ateliers un peu plus thématiques, globaux, et des ateliers plus « sites de projet », pour qu'on réfléchisse comment...**

- Comment on peut construire. Et là, c'est compliqué. On n'a pas... été loin dans

- **[G.] : Je trouve que vous avez été un peu plus loin dans la description, et je trouve que finalement, c'est ce qui avait été dans le projet...**

- C'est ça, oui. Au début, quand on avait fait les propositions. Là, on n'a pas vraiment été dans le projet. On voulait aller dans le projet, mais on n'a pas eu le temps.

- **[G.] : Pour moi, le schéma... Alors, ça peut-être, c'est déjà...**

- Ça c'est dans les PLU, justement. Il y a le schéma, après. On pose des bases.

- **[G.] : Des bases du projet de la coupure verte, quoi.**

- Mais moi, j'attendais. Oui, voilà le projet de la coupure verte, effectivement. Mais moi, j'aurais aimé qu'on aille encore plus loin et qu'on commence à se dire : « Comment il faut dessiner les choses à l'intérieur. » Pour moi, c'était ça, mais en un atelier, on ne pouvait pas. On n'avait pas le temps. Parce qu'il fallait... on voulait que les gens aillent sur le terrain pour repérer. Parce qu'on ne part pas d'une carte, on part du ressenti. Donc, effectivement, c'était ce premier temps-là, essayer de voir de quoi se composait cette coupure verte.

- **[G.] : Là, la question que tu avais posée, c'était quoi ? C'était : « Repérez des éléments... »**

- « Qui construisaient la limite. » [1 :33 :14] Qu'est-ce qui construit une limite dans le paysage, et plus particulièrement dans ce paysage-là, ce qu'on avait comme limites. Et puis de repérer, oui, ils avaient repéré les vues, enfin voilà, quoi, comment on voit le hameau, etc. Donc, après, en salle, après, on leur avait expliqué quand même que cette coupure verte, elle était identifiée dans le document d'urbanisme, qu'il y avait des orientations d'aménagement qui étaient prévues pour... et que c'était l'occasion de composer une limite qualitative. Bon, voilà. On avait expliqué tout ça, et après, l'exercice, c'était de reporter sur le plan les différents éléments qualitatifs ou pas qu'ils avaient repérés sur le site, en fait. Et donc, là, c'était assez sympa, l'animation – je ne sais pas si Christian t'a peut-être raconté ?

- **[G.] : Non, j'ai pas eu...**

- On avait imprimé un ortho-photo. Celui-là. Là-dessus on avait mis cours d'eau, corridor écologique du SRCE, la coupure paysagère du PNR, donc, on revenait à notre superposition, et puis du PLU de Saint-Jean-de-la-Porte, on avait mis la zone urbaine et les zones à urbaniser. Ça, c'était la carte de travail. Enfin, voilà les informations qu'on avait portées sur cette carte. Cette carte, on l'avait collée sur un polystyrène, et après, - tu as vu la photo – après, c'était avec des fils de laine. Et puis on les plantait avec des aiguilles dans le polystyrène pour que ça tienne. Dans le polystyrène, ils devaient repérer tout ce qui... tout ce qu'ils avaient vu. Donc, les vues, les cours d'eau, il y a toute la légende avec. Et c'est ce que j'ai repris, là, pour montrer...

- **[G.] : Ta carte**

- Voilà, parce qu'avec les fils de laine, on ne voyait plus grand chose. En tout cas le travail était fait. Et au moment, donc là ils ont vraiment pris les fils – Ah, voilà, il y avait cette dame aussi, je ne sais plus qui c'était –

- **[G.] : Oui, je crois qu'on l'avait déjà vue. Elle était là à d'autres occasions.**

- Oui, oui. Donc, voilà, ils ont noté les cours d'eau, les murets, les structures végétales. Et petit à petit, au fur et à mesure de la discussion et de la construction de la carte, s'est dessiné – et c'est ça qui était chouette – ils ont relevé les éléments de patrimoine, les vues, le lien, ils disaient : « Là, il y a du patrimoine, il faudrait du lien », donc, ça, super, parfait ! Le lien. Et puis finalement, ils ont dessiné la limite en disant : « Bon, la limite, c'est pas un trait, c'est une frange. Ah, c'est dommage, on n'aurait jamais dû construire là ! » Parce que en lisant le parcellaire, les murets, les arbres, la limite était lisible, ils étaient capables de l'imaginer. Ils se sont dit : « Mais

c'est bizarre, ils sont allés construire de l'autre côté de ce que, nous, on imagine » Parce qu'ils avaient... parce que, voilà, ils ont focalisé sur ce qu'on leur a demandé de focaliser. Et en regardant ça, effectivement, la limite, elle était claire, et on ne comprend pas pourquoi c'est venu de l'autre côté. Et c'est là qu'ils en sont venus à dire : « La limite, c'est pas un trait, c'est une bande, donc il faut travailler sur cette bande. »

- [G.] : **Jusqu'où vous les guidiez dans cette réflexion, de dire : « Tiens, l'épaisseur de cette limite, ça peut être une bande qui est dessinée », mais...**

- C'est venu avec les traits.

- [G.] : **Vous les guidiez un petit peu ?**

- Nous, on leur avait dit de partir des choses, des éléments, - comment dire ? - des composantes physiques du paysage. C'est pour ça qu'on avait dit : « Vous commencez à repérer les cours d'eau, - d'ailleurs, c'est pas des cours d'eau, c'était un fossé, on avait dit que ce serait bien de remettre en eau le fossé. Enfin, c'était canalisé - les arbres », et en fait, c'est en traçant, - bon, les vues, tout le monde était d'accord qu'il fallait les... préserver les vues - mais c'est en traçant les choses, qu'ils ont dit, tu vois, c'est ces deux fils de laine, là.

- [G.] : **Le jaune ?**

- Celui-là, et puis le rouge, oui. Ils avaient dit : « La limite, clairement, elle est là. » Mais, il y avait ces trucs-là qui dépassaient. Alors je ne sais plus qui a dit, mais ce n'est pas nous. C'est pas nous. Ils se sont dit : « Ah, non, il faut aussi prendre ça en compte, et il faut qu'on travaille là-dedans. » Et effectivement, à partir de là, tout le monde a - surtout qu'ils avaient dit, voilà, ils avaient mis en noir, ça. Parce qu'il y avait des haies assez rectilignes qui choquaient. Du coup en noir, ça voulait dire : « Il faut réhabiliter, il faut faire quelque chose. Il faut faire quelque chose pour faire mieux au niveau de la transition. » Donc, ça, c'était noir, ça c'était noir, et donc, ils ont senti : il faut travailler sur toute la bande, là, pour recréer la limite, la limite elle est là, la limite de la ville, du groupement, du hameau, elle est là. C'est là-dessus qu'il faut travailler.

- [G.] : **On était vraiment dans une co-conception de l'analyse, de redessiner quelque chose.**

- On était vraiment dans la conception, et c'est en posant l'analyse...

- [G.] : **Qu'émerge le projet.**

- Sauf que, ben voilà, ça s'est arrêté là. Et on a envie de dire : « Il faut un autre atelier », dire : « Mais qu'est-ce qu'on fait, là ? Et qu'est-ce qu'on fait à l'intérieur ? » Et voilà. Et ça, en fait, c'est ce qu'on voulait faire quand on avait fait la proposition. On s'était dit : les sites, il faut qu'on les fasse en plusieurs fois. Voilà, retourner sur le site, pour... parce qu'on voit bien qu'en un atelier, aborder l'état initial, poser les éléments, et puis l'effet de groupe, les questionnements, bref. Déjà on n'a pas le temps de prévoir tous ces temps-là, c'est compliqué d'aller sur le projet. Mais on n'a pas réussi, avec toutes les thématiques à aborder, à aller plus loin dans le dessin. Après, Benoît, il avait essayé un peu sur l'autre site, je pense à Montmélian, tout ça. C'était un peu l'objectif d'aller plus loin dans la conception, mais, c'est compliqué à... Beaucoup de participants, et puis c'est pas forcément des participants qui sont... qui ont déjà fait ce genre d'essai, quoi, on va dire.

- [G.] : **Et puis je pense qu'on aurait pu aussi créer de la frustration, dans le sens où c'est juste un exercice.**

- Oui, c'est juste un exercice. C'est vrai.

- [G.] : **Là-dessus, je pense que si on avait fait une 2^{ème} étape, les gens seraient revenus. Parce que ça donne envie de...**

- Ça donne envie, oui, oui.

- [G.] : **Un peu comme sur Francin.**

- Mais je n'y ai pas été.

- [G.] : **Et tu as fait l'atelier « Zone d'activité » ?**

- J'ai fait l'atelier « Zone d'activité. Alors, zone d'activité, je crois qu'on ne leur avait pas fait de jeu. On a juste fait un...

- [G.] : **Quand je dis « la visite », vous avez surtout fait un parcours ?**

- On a fait un parcours dans la zone d'activité. À chaque fois on s'est arrêté sur certains points. Donc, on s'est arrêté le long de la Nationale, pour voir la zone depuis la Nationale. Quelle façade elle nous offre, quelle image. Ensuite, on est allé à l'intérieur de la zone, hein. Espace public, voilà, ça.

- [G.] : **« Espace public » ! [rires]**

- C'est sympa, et puis avec plein de problèmes. C'est là qu'on a discuté pas mal, parce qu'il y avait une école, puis l'école a fermé. Beaucoup de... il y a beaucoup de constructions sur cette zone, ce sont des habitations des anciens artisans qui étaient là, mais ces artisans, ils sont à la retraite, donc ils vendent le local, mais après, leur maison reste là, enfin, beaucoup de problèmes de maisons...

- [G.] : **C'est hyper complexe.**

- Oui. C'est bizarre, le tissu, là-bas. Voilà. C'est fait parce que c'est une zone ancienne, on permettait - et on permet toujours, j'imagine - le logement, enfin, la maison attenante aux ateliers. Il y avait cette histoire d'école, au milieu. Donc, est-ce que c'était pour faire de la mixité, un peu, de la zone, je ne sais pas. En tout cas, ça a fermé et on comprend bien pourquoi. Le cadre, pour des enfants, est un peu hostile. Je crois que c'était une école privée. Et puis beaucoup de choses à louer, des bâtiments pas en super état, des espaces encore moins...

- [G.] : **Là, il y avait quelqu'un de...**

- On n'était pas nombreux, non plus, hein. Il y avait quelqu'un de la communauté de communes, ça, c'était super, mais il n'est resté qu'au début. Il nous a fait un point sur justement les zones communautaires, etc. Après, il y avait quelqu'un de Francin, il y avait quelqu'un de Cruet, et puis quelqu'un d'Arbin, il me semble. Ah, et puis lui, il travaille aux services techniques. Il travaille aux services techniques, à Chapareillan, ou quelque chose comme ça. Il était assez... il connaissait pas mal de choses. Voilà, tout le monde était assez d'accord sur le constat, sur les espaces publics de la zone. Et puis après – ah je n'ai pas mis de photo, là – on avait été à la limite, en frange de la zone, où il y a des jardins familiaux, qui sont là. Ici. Quand on bascule là, on change d'ambiance. On est dans les jardins, il y a un petit ruisseau, c'est le contraste total...

- [G.] : **Vous n'avez rencontré personne, sur le site ?**

- Non, c'était désert. Même sur les jardins. Il ne faisait pas super beau, c'était complètement désert. Voilà. Donc, après, en salle, on leur avait demandé de reporter leurs impressions et les éléments de diagnostic sur les *post it*, là. Ils avaient noté un peu des choses, et donc voilà ce que j'avais retranscrit de ce qui s'était dit. Bon, ça, c'était des impressions, espaces ???1 :43 :36, pas d'arbres, pas d'espaces verts, enrobé, voilà. Et puis par contre, ils avaient repéré des vues, des jardins familiaux, des alignements, des choses, voilà, la façade à requalifier. Il y avait un certain nombre de petites choses qu'on avait commencé à ébaucher sur le même principe que la « Coupure verte ». On a commencé à poser des éléments.

- [G.] : **Dans un tissu plus complexe.**

- Ah, complètement. En terme de méthode, c'était le même principe que la « Coupure verte », avec un autre mode de fonctionnement, mais voilà, chacun... Et puis c'était aussi beaucoup, parce que, effectivement, on est sur des choses un peu plus complexes, c'était beaucoup du questionnement qui ressortait : « Il y a des friches, mais qu'est-ce qu'on peut faire ? », « Des risques naturels qui nous bloquent ». C'était beaucoup du : « Comment on peut ? », quoi. Après, on avait dit, il y avait eu une question au niveau des vocations dans la zone d'activité. Il y avait des bâtiments à vocation commerciale, et puis d'autres qui étaient à vocation industrielle ou artisanale. Donc on s'était dit : « Est-ce que la zone elle pourrait être coupée en deux, avec deux vocations ? » Parce qu'il y avait beaucoup de bâtiments commerciaux qui étaient plutôt vers côté Montmélian, forcément, et puis les bâtiments artisanaux ou industriels, un peu plus... Bon, voilà. On avait commencé à poser les choses, à partitionner la zone, demander si c'était une possibilité ou pas...

- [G.] : **Parfois, avoir plusieurs équipements qui vendent la même chose, ça stimule, ça crée...**

- Complètement ! Ça crée de l'attractivité. Les gens savent qu'ils vont avoir sur place trois fournisseurs, c'est ça. Donc, il a beaucoup été question d'Alpes Espace. À cet atelier, nous, on a appris beaucoup de choses des participants.

- [G.] : **Sur l'économie...**

- Locale, oui. Sur Alpes Espace, qui était vraiment la zone d'activité qualitative du secteur, il y avait une grosse ambition, une vocation bien affirmée, enfin, c'était LA zone communautaire. Il y avait beaucoup d'ambition, des espaces publics de qualité, etc. Et de ce fait-là, il y a beaucoup d'entreprises – enfin les entreprises qui marchaient bien, elles allaient sur Alpes Espace, parce que ça leur donnait une autre image, et puis une visibilité meilleure. Ce qui fait que toutes ces zones, enfin celles d'Arbin-Montmélian, -mais celle de Saint-Pierre c'est pareil -, ces zones d'activité qui n'étaient pas... qui ne sont pas terribles, qui ne sont pas très qualitatives, elles le sont encore moins parce que les entreprises qui marchent...

- [G.] : **Il ne reste plus que les entreprises...**

- Qui périssent un peu, qui vivent. Donc, c'est vrai que le contexte n'était pas vraiment favorable pour ces zones-là. Et ça, on l'a appris durant cet atelier, parce qu'on ne l'avait pas perçu. On avait beaucoup parlé du PPRI, donc, je l'avais remis, et puis après, voilà, on s'était quand même accordé sur certaines choses, quoi. Qui pouvaient être faites. C'est vrai qu'on avait un élu d'Arbin, d'ailleurs, c'est lui qu'on a toujours eu dans le Plan Paysage, mais qui...

- [G.] : **Oui, je pense qu'il se pose pas mal de questions sur la zone.**

- Sur la zone, oui, pfff, mais en même temps, ils ne sont pas plus acteurs que ça, quoi. Je sais qu'il y a eu une étude sur cette zone faite par un bureau d'étude paysage, où il y avait une proposition de réouverture du ruisseau, enfin une approche qualitative. On n'a jamais réussi à récupérer l'étude. Oui, on a découvert qu'il y avait une étude, là, dans l'atelier, super ! « Ah, ils veulent rouvrir le ruisseau, mais c'est génial ! Parfait, c'est ça qu'il faut faire, nous on est d'accord, allons-y ! ». « Ah non, non, non, ça coûte beaucoup trop cher ! » En fait, la commune n'est pas du tout prête à investir sur ce secteur-là, sachant qu'il y a des risques naturels, que les entreprises ne sont pas... Donc, au final, on a l'impression que c'est plutôt le délaissé des ou de la commune. C'est pas... Parce qu'on leur disait : réinvestir l'espace public, c'est déjà donner le ton, donner une image, enfin, remonter un peu la valeur, je dirais, de la zone. Mais bon, je n'ai pas l'impression que...

- [G.] : **Et pourtant, ils sont un peu bloqués, ils n'ont plus aucun espace constructible. Ils sont obligés de refaire du renouvellement sur eux-mêmes.**

- Mais là, il y a le PPRI. C'est ça qui a beaucoup bloqué les investissements. Parce que cette étude, elle était assez ancienne, d'après ce que j'ai compris. Donc, je pense qu'elle a été faite à un moment où effectivement, ils

s'étaient peut-être rendu compte que la zone périlait, qu'il fallait faire quelque chose pour améliorer, et puis attirer de nouvelles entreprises. Mais si c'est rester en *stand by* – déjà l'investissement était assez conséquent – quoiqu'on pourrait faire des choses plus simples, et voilà. Mais le PPRI est venu tout bloquer. On se dit : « C'est pas la peine qu'on aille faire des frais là-bas, parce que les entreprises, elles ne pourront pas ni s'agrandir ni de nouvelles venir, donc, stop », voilà. Au final, on fait quoi ? Je ne sais pas trop. Je ne sais pas ce qu'ils attendent.

- [G.] : **Il faut accompagner l'enrichissement ? [rire]**

- Accompanyer la baisse ? Pourquoi pas ? Moi, je voudrais bien, mais ils ne sont pas là-dedans non plus, hein. On aurait pu mettre en débat au théâtre ! [rire] Mais ils ne sont pas là-dedans non plus. Ils ne sont pas prêts à abandonner la zone pour autant. Donc, ils laissent... Je ne sais pas trop quelle est leur politique là-dessus, leur stratégie. Je ne sais pas si c'est bien affirmé. Alors Montmélian, non. Montmélian, dans leur PLU quand même, ils ont prévu une orientation à proximité de la zone, enfin, on sent que la partie Montmélian pourrait un peu bouger, parce que Montmélian est un peu coincé. Arbin n'a pas plus de place, mais...

- [G.] : **Peut-être qu'en travaillant de manière commune, le lien entre...**

- Oui. On avait posé quelques pistes, qui sont déjà une bonne base si on veut vraiment travailler sur la zone, mais là, c'est pareil, on n'avait pas d'élus de Montmélian. C'est vrai que c'est un peu délicat quand on fait ce type de chose-là, qu'on parvient à un constat un peu commun et puis qu'on commence à poser des orientations, quand les élus ne sont pas là, c'est comme si on avait fait ça au bureau, et puis : « Voilà ce qu'on vous propose ». Même si on l'a fait en petits groupes avec des personnes du coin, c'est quand même pas ça, quoi. C'est là, où je trouve, les élus, quand on parle de leur territoire, on a besoin d'eux, on a besoin d'eux, savoir si on va dans le bon sens ou pas, s'il y a des choses qu'ils sont prêts à faire ou pas. Si c'est complètement aberrant, ça sert à rien. Voilà, s'ils ne sont pas capables d'aller là-dessus...

- [G.] : **Maintenant qu'on a le document, on fera l'atelier avec eux !**

- Voilà, on va ressortir l'étude ! [rires]

- [G.] : **« Rassemblez-vous, et faites ça ! [rire]**

- C'est sûr, derrière ça, derrière le document qu'on va rendre, ils...

- [G.] : **Ils ont des principes pour faire...**

- Il y a du boulot pour dix ans, hein. Il y a des choses à faire. L'atelier « Coupures vertes », on pourrait leur dire : « Voilà, vous avez vu la méthode, sur Saint-Jean-de-la-Porte, faites-le sur toutes vos communes ! Allez, dessinez la limite, c'est comment ? Et comment on fait pour la traiter ? » Je veux dire, il y a du boulot pour un moment. Après, c'est du temps, tout ça. Ils n'ont pas forcément le temps, et c'est vrai que si on se prête bien au jeu, quand on est dans l'animation, qu'on prévoit des choses. Quand le bureau d'étude s'en va, chacun retourne à ses occupations. C'est normal. S'il n'y a pas quelqu'un, derrière, qui... C'est ce qui se passe dans le Trièves, là, c'est bien. Chantal Tournier qui suit et qui est dessus à mi-temps, je crois. Qui suit le Plan paysage. Et au final, ça se sent, sur le territoire, qu'il y a quelqu'un qui parle de paysage, qui a... Moi, ils m'ont demandé deux trois consultants suite à ça, voilà. On sent qu'il y a une dynamique, qu'il y a quelque chose qui s'installe. Parce que je me dis que si Chantal n'était pas là pour porter les... Essayer de provoquer les réunions pour commencer à travailler les ouvertures paysagères le long de la route et tout. Les actions qui ont été proposées, c'est pas les communes, les communes qui vont dire : « Ah oui, tiens, moi, je vais travailler là-dessus ! » Il faut qu'il y ait quelqu'un en fait, qui anime.

- [G.] : **Ça, c'est la suite. Sur la définition des actions, je ne sais pas ce que t'a dit Christian sur la tranche conditionnelle ? [1 :53 :01]**

- Oui, il m'a dit que c'était OK.

- [G.] : **Et après, sur l'ensemble des actions, je pense qu'on va le distribuer au Parc, et com com, et communes. De voir qui porte quoi.**

- Il va falloir de toutes façons. Ça ne sert à rien, ce que je disais, de lancer des actions si derrière elles ne sont pas mises en œuvre.

- [G.] : **Et c'est vrai que ce serait bien que ce soit des langues qui ont assisté aux ateliers qui puissent porter des actions. Moi, je me sens plus légitime ou je pense que Carole, sur certains ateliers, le fait qu'elle ait suivi, elle voit de quoi on parle.**

- C'est sûr !

- [G.] : **Ça peut être aussi très vite réinterprété...**

- Carole, elle n'était pas là souvent, aussi. Je crois qu'elle est venue à « Paysage viticole », c'est tout.

- [G.] : **« Paysage viticole », peut-être un autre ou deux... Mais je trouve qu'elle a quand même assez suivi, sur les réunions...**

- Elle a suivi le Plan paysage, et sur les réunions, oui. Je disais les ateliers, parce que c'était un période où elle était pas mal charrette, je crois.

- [G.] : **Et ce n'était pas prévu dans son temps.**

- Sinon, Carole, elle a quand même suivi, à toutes les réunions, elle était là. Grosses réunions, quoi.

- [G.] : **Je compte aussi sur la communauté de communes pour mettre en œuvre.**

- C'est ce que m'a dit Christian. J'espère, oui. Et puis, je pense que de toutes façons, il faut, surtout que eux, ils vont sur les questions d'urbanisme, il vont aller sur les questions d'urbanisme et le paysage, c'est une bonne entrée. Déjà, s'ils s'approprient le Plan paysage et son plan d'action, ils mettent déjà un pied dans l'aménagement du territoire.

- [G.] : **J'espère que dans le PLU de Chignin et de Cruet, il va y avoir des choses qui vont sortir par rapport au Plan de paysage.**

- Je ne sais pas du tout. Je n'ai pas eu du tout les bureaux d'étude qui m'ont demandé quoique ce soit. C'est bizarre, hein. Si les communes n'ont pas dit qu'il y avait un Plan paysage, si ça se trouve, les bureaux d'étude ne le savent même pas ! Hum ! De Cruet, ce serait étonnant, quand même. C'est inquiétant.

- [G.] : **J'ai l'impression que Christian, il teste Marc, pour voir s'il va donner l'information ou pas. [rire] On a balayé pas mal, je pense... Bon, on aurait pu revenir... Il y a d'autres choses sur lesquelles on aurait pu revenir. Un peu sur l'aspect réajustement. Il y a des moments où on a rajusté un petit peu notre ambition sur les ateliers, ou... Il faudra ajouter les ateliers cartographie, mais là, tu l'as quand même assez bien vu. La présence des élus qui est..**

- Je pense que c'était important. Voilà, on ne l'a pas eu assez au cours des ateliers participatifs, et c'est vraiment là qu'on a construit...

- [G.] : **C'était pas une question de l'outil. C'est pas parce que... C'est au moment de la cartographie où ils étaient tous là qu'ils se sont vraiment pris au jeu. Je pense que s'ils avaient été tous là lors des ateliers de terrain, on aurait pu avoir aussi des choses.**

- Pas tout, effectivement, mais on aurait déjà, oui, sur les coupures, tout ça, on aurait abordé certaines choses qu'on n'aurait pas eu besoin d'aborder par la suite. Ceci dit, c'est souvent comme ça. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que je fais des cartes comme ça. Et c'est souvent. En PLU c'est pareil, c'est quand on commence à poser les choses sur carte que les élus se rendent compte, et voilà. Tant qu'on est à blablater, à regarder le paysage, bon, ben là ils se sentent moins impliqués. En tous cas, ils voient qu'il y a moins d'incidences sur leur territoire. Dès qu'on commence à amener la carte dans leur territoire ou NOUS on a dessiné des choses dessus, ils se disent : « Ah, mince, il faut peut-être que je regarde ce qu'il se passe, quand même ». Effectivement, c'est un cran au-dessus. Peut-être qu'il faut venir plus vite sur la carte.

- [G.] : **Et en même temps, les habitants, eux, sont peut-être plus familiers des choses concrètes qu'ils vivent au quotidien. Du coup, ça laisse la place à ces habitants de s'exprimer.**

- Sur la cartographie, tu dis ?

- [G.] : **Non, sur la relation au paysage.**

- Oui, ça, c'est sûr, je pense qu'effectivement, les ateliers ils sont bien pour les habitants et les élus. La carte, quand on en est à la carte, la cartographie finale, on ne peut plus être avec les habitants. Parce qu'ils pourraient être complètement... Ils pourraient être très déçus de... Je ne sais pas, de dessiner les limites ou autres, et puis l' élu qui dit : « Non mais... », l' élu il a quand même en tête son développement, sa commune, ses connaissances. C'est ce qu'on disait au début. On ne fait pas un plan de développement qu'avec une entrée paysage. Ça ne marche pas. Donc, effectivement, dès qu'on touche un peu...

- [G.] : **Petit à petit, il faut que les élus, avec leur vision du développement...**

- C'est ça, intègre et disent effectivement : « Là, en paysage, ce serait bien, et c'est possible. » C'est un peu une possibilité qu'on attend de leur part. Ce qui est possible à tenir, si ça leur paraît possible ou pas. ... C'est bon ?

- [G.] : **Si tu voulais rajouter des choses...**

- Juste par rapport à la grande carte.

- [G.] : **On en a reparlé avec les autres membres des autres objectifs, mais toi, tu peux me donner tes impressions ?**

- Moi, je trouve génial. L'idée de la grande carte, c'était super. En plus, c'était assez fédérateur, ça a intrigué, donc ça a amené du monde. C'était déjà une première chose de faite. Après, je regrette qu'on n'ait pas su, qu'on ait pas réussi à plus l'utiliser que ça. Parce que dans notre idée de départ, on voulait vraiment l'alimenter, et au final, sur cette grande carte, on aurait dû poser ce qu'on a posé sous SIG et faire notre plan prospectif, quoi. Notre plan prospectif, - Si, il aurait fallu le faire sous SIG – mais moi, dans mon idée – c'était peut-être beaucoup trop ambitieux, mais dans mon idée, on allait poser des choses au cours de l'étude, et à la fin, on ne projetait pas une carte, on regardait la grande carte, avec le plan, voilà. Mais en même temps c'était hyper compliqué, parce qu'il fallait la plier.

- [G.] : **Je pense, que là-dessus, la prochaine expérience (qui) va être faite, on va essayer d'avoir un point fixe.**

- Oui, c'est ce que tu me disais, qu'elle ne se plie plus, qu'elle se... Alors, c'était bien, l'idée de balader la carte, c'était super aussi.

- [G.] : **Moi, quand en septembre, à la foire de Carabarat, elle est revenue une année après, j'aurais bien aimé qu'on étale la carte, et qu'on fasse dessiner des éléments, des plans de prospective, sur la... Mais ça demandait une grosse validation des élus, de pouvoir faire ça. Parce que tu fais ça avec des habitants.**

- Oui, c'est délicat.

- [G.] : **Il y a un côté stratégique. J'aurais bien aimé. Ça aurait été une façon de dire : voilà ce qui a été fait.**

- Un an après...

- [G.] : **Et de reparler, même d'expliquer toutes les légendes de cette carte.**

- Oui, ça aurait été bien. Mais je pense qu'il y a quelque chose...

- [G.] : **On le fera, déjà en présentation pour que petit à petit ce vocabulaire (passe)... « Coupure verte », finalement, on a défini ce que c'était.**

- Voilà, on a avancé là-dessus. Oui, oui. C'était quand même une belle expérience.

- [G.] : **Malgré l'absence d'élus, on a quand même réussi à fédérer et à renforcer la solidarité.**

- Oui, alors ça c'est sûr. Ils ont commencé à se parler. On partait de très très loin. Voilà, non mais c'est ça aussi qu'il faut voir, tu as raison. C'est ce que je disais au début : quand on arrive sur un territoire, on ne sait pas comment sont les élus, comment ils ont déjà travaillé ensemble ou pas, et en fonction de ça, on peut avancer vite, pas vite. Voilà. C'est vrai que moi, j'ai plutôt tendance à préparer beaucoup de choses à chaque fois, et à être peut-être un peu trop ambitieuse, mais je trouve que là, on a quand même réussi à fédérer autour de cette question de paysage. C'est plutôt positif. Ce sera le mot de la fin.

- [G.] : **Ce sera le mot de la fin. [rises]**

[Fin de l'enregistrement]

Entretien n°7 - BE (Basile Espinosa) - Plan de paysage de la Combe de Savoie

[Entretien avec Basile Espinosa, architecte en charge de l'animation du Plan prospectif de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges. L'entretien a lieu le 07/08/2015 dans les bureaux de l'agence de l'architecte à Grenoble. *L'ensemble des noms propres concernant les personnes et les noms de bureau d'étude ont été substitués par des pseudonymes*]

- [G.] : Je suis avec Basile Espinosa à l'atelier Achi-Made, c'est ça ?

- Oui

- [G.] : On est le 07 octobre 2015 et tout d'abord je te propose de nous dire quel est ton métier et sur quoi tu travailles en ce moment. Et on développera après comment tu as pris connaissance de cet appel d'offre.

- D'accord.

- [G.] : Comment s'est montée l'équipe ?

- Donc, Basile Espinosa. Effectivement, moi j'ai passé un diplôme d'archi il y a une quinzaine d'années, au début de... oui, en 2000, 2001 et depuis... Donc, déjà, c'était des deuxièmes études parce que j'étais en ingénierie. Donc j'avais, quand j'ai eu mon diplôme, plus de trente-cinq ans, presque quarante ans. Et du coup, après, je me suis installé à mon compte et très vite je n'ai pas fait que de l'architecture au sens de la maîtrise d'œuvre, même si c'est la moitié de mon travail, avec, plutôt de l'équipement public et une réponse à des appels d'offre. L'autre partie de mon travail, je considère que c'est de l'urbanisme, même si, voilà, je n'ai pas une formation spécifique. Ça m'a très vite intéressé, dès les cours de l'école d'archi. Et puis, bon, après je ne me voyais pas forcément faire encore des études dans le domaine. Mais du coup, voilà, je travaille là-dedans, souvent avec des urbanistes diplômés, quoi, si l'on peut dire, et puis sur des PLU et des choses sur des territoires un peu plus grands, comme des chartes paysagères, donc voilà.

- [G.] : Quels sont les derniers PLU ou chartes paysagères que tu pourrais citer, sur lesquels tu as travaillé ?

- Les chartes paysagères, finalement, je n'en ai fait qu'une, si l'on peut dire. C'était celle du Grésivaudan, à laquelle j'ai participé, et puis donc là le projet en question sur les Bauges.

[G.] : C'était aussi avec Brune ?

- C'était avec Brune Estella comme mandataire déjà, voilà. J'ai fait sur les grands territoires un diagnostic urbain et paysager pour le SCoT de l'Oisans. Donc, la partie diagnostic urbain et paysager, voilà, pas le diagnostic agricole, pas le diagnostic environnemental, etc. Vraiment que cette partie-là, où j'étais avec Brune et Béatrice Espinet. Voilà, après j'aimerais pouvoir travailler plus souvent sur des grands projets comme ça mais ce n'est pas toujours facile, on y reviendra peut-être. Et puis souvent, donc, je suis plus jusqu'à présent sur des petites études urbaines, sur des morceaux de communes où les questions sont des questions finalement de programmation de l'espace public et des équipements publics en faisant un diagnostic sur la vétusté de certains équipements et de certains espaces et comment tout ça, ça peut évoluer en faisant des scénarios, etc. Et qui peuvent déboucher ou non sur la maîtrise d'œuvre derrière.

- [G.] : Et en expérience de participation, tu avais l'occasion d'appliquer un peu quelque chose avec des habitants ?

- Donc, en participation. C'est vrai qu'avec les PLU il y a toujours une partie participation qui est plus ou moins développée. Mais quand même, on est arrivé quasiment tout le temps, sur la plupart des PLU, à faire au minimum des ateliers, des visites thématiques... des choses comme ça, pour, voilà, avec des habitants, au minimum avec les élus, faire des questionnaires, tout ce volet-là. Une démarche participative effectivement intéressante à l'heure actuelle, c'est celle de Montaud, qui est un peu calée sur la démarche BIMBY, qu'on a appelé un peu autrement parce que ce n'est pas un mot qui passe forcément très bien auprès des élus ruraux et des habitants, finalement, mais c'était ça. Je pourrais le développer plus tard. Et puis après, par exemple, même en maîtrise d'œuvre, c'est vrai qu'à chaque fois que je fais un bâtiment, un bâtiment public, si c'est un restaurant scolaire, je vais, par exemple, voir l'ancien. Il y a toujours un ancien restaurant scolaire, j'interroge bien sûr les gens qui... alors pas les enfants mais finalement plutôt le personnel qui y travaille.

- [G.] : Qui y vit.

- Qui y vit et y travaille, voilà, [bruit de porte ou de chaise] dans ce restaurant scolaire. Je vais les interroger mais surtout je vais assister à un certain nombre de services. Sur une maîtrise de médiathèque, par exemple, que j'ai fait récemment aussi, j'ai beaucoup travaillé en amont avec les bibliothécaires et même avec les bibliothécaires de la médiathèque départementale, parce qu'il y a des médiathèques de rattachement, en fait, et ça permet de bien assimiler le programme...

- [G.] : Cerner les enjeux...

- Voir les enjeux, etc. Et puis en logements, par exemple, on fait en ce moment un projet de logements pour un groupe, dans le cadre de l'habitat participatif. C'est un bâtiment, un petit collectif sur Grenoble de cinq

logements, donc cinq familles qui se sont regroupées et qui sont leur propre maître d'ouvrage, enfin qui se sont mises ensemble, pour avoir un logement adapté.

- [G.] : **Dans quel quartier est-ce ?**

- Dans le quartier des Eaux Claires. Le projet s'appelle *Eaux claires du Quartier*, justement.

- [G.] : **D'accord.**

- Et d'ailleurs dans ce cadre-là de l'habitat participatif, par exemple, je suis aussi un groupe depuis très longtemps, les écolos du Voironnais, pour lesquels j'ai d'abord fait des missions, au début, sur des recherches de terrains, voilà, et puis de programmation, de quelles étaient leurs envies, comment, pourquoi, etc. Le groupe s'est un peu séparé, ça a divergé, mais il y a une partie du groupe qui se retrouve aujourd'hui sous un projet qui s'appelle *Les Colibris* et pour lesquels, du coup, j'ai aussi une esquisse de bâtiment collectif. Il y a quatre logements. Chaque fois, évidemment, je passe sur le fait qu'il y a des espaces communs, bien sûr, avec. Et là, on en est à la phase esquisse et normalement ça devrait déboucher sur un projet et se concrétiser. Et dans le domaine participatif, après, c'est vrai que moi j'ai toujours eu les deux volets, donc maîtrise d'œuvre et urbanisme, mais il y a aussi le volet médiation. Enfin moi, je me mets dans le cadre de la médiation, c'est-à-dire quand je suis architecte-conseiller pour des communes, quand j'interviens en milieu scolaire. L'année dernière, j'ai fait une résidence d'architectes au collège des Dauphins à Saint-Jean-de-Soudain, voilà. C'est toute l'année où je suis intervenu régulièrement avec toutes les classes, donc tout ça pour moi ça fait partie de...

- [G.] : **Est-ce que ça a été encore plus fort ces dernières années où pas forcément ? Est-ce que tu sens qu'il y a une progression dans ta pratique ?**

- Dans ma pratique, non. Dans ma pratique, moi, j'ai toujours été beaucoup là-dedans. Donc, du coup, ça ne s'est pas forcément beaucoup plus renforcé après. C'est peut-être les maîtres d'ouvrages qui sont plus sensibilisés, du coup, derrière, qui finalement sont plus demandeurs de méthodes, d'outils de participation en général, quoi.

- [G.] : **Et j'en viens à l'appel à projet du plan de Savoie, comment tu as eu l'information ? Comment vous vous êtes dit : « Tiens, on va se lancer là-dedans » ?**

- Ben, l'information...

- [G.] : **Comment vous avez constitué le groupe ? Si tu te souviens...**

- Je n'ai pas vu d'appel d'offre et je n'ai pas cherché. Je crois que c'est un des autres membres de l'équipe qui a dû le savoir, qui m'a contacté et à partir de là on a réfléchi, mais ça s'est fait assez naturellement en fait, c'est-à-dire que... Non mais d'ailleurs, ça doit être Benoît en fait qui nous a contactés peut-être là-dessus. Et du coup, après à la fois... - bon c'est vrai qu'il y a à la fois une question de géographie et de lieu où se passe l'étude et c'est vrai que des fois on s'associe en fonction du lieu où se passe l'étude. Par exemple Benoît et Brune sont plus proches, donc c'est aussi plus facile et puis ils connaissent mieux le territoire. Du coup, Béa et moi on est un peu plus loin mais après, on a fait une équipe pour être complémentaires sur les approches. Et c'est vrai que, par exemple, Brune et Béa qui sont toutes les deux paysagistes, n'ont pas forcément la même approche des choses et tout. Donc, je trouve que c'est assez complémentaire. Benoît et moi on est tous les deux archis mais on a des pratiques un peu différentes, mais d'un autre côté on est tous les quatre assez ouverts à justement travailler avec d'autres et à s'enrichir de ce que les autres peuvent nous apporter. Donc, finalement, cette complémentarité, il me semble qu'elle ne marche pas mal. Voilà, c'est ce que je cherche dans les équipes : c'est de répondre à la demande. Évidemment en termes de métier, tu ne constitues pas une équipe d'archis, en maîtrise d'œuvre comme une équipe en urbanisme. Évidemment, ce n'est pas les mêmes personnes, ce n'est pas les mêmes métiers, mais derrière il faut aussi cette complémentarité.

- [G.] : **Est-ce que tu te souviens du cahier des charges et un peu de ce qu'il y avait dedans et comment vous l'aviez appréhendé la première fois ?**

- Ce qui nous a, de toute façon... ce qui nous a plu d'emblée c'est le fait de ne pas être dans un cadre trop formalisé. C'est vrai que par exemple le problème des PLU, c'est que c'est quand même un cas très formel qui nécessite d'être bien au point au point de vue législatif, au niveau de plein de choses et d'avoir une rigueur, et qui enlève un peu disons l'intérêt. Enfin, nous ce qui nous intéresse, évidemment, c'est le projet, la notion de projet en tant que tel. Et dans un PLU la notion de projet, c'est juste vingt pour cent du temps de travail. Tout le reste, c'est je ne sais pas... [sonnerie de téléphone] De l'administration, de la mise en forme enfin, etc. Du coup, c'est ça qui nous a plu, c'est de ne pas être forcément dans un cadre bien rigide, d'avoir plus de liberté justement dans la réponse. Et puis une démarche où on sentait d'emblée que le point fort, c'était surtout de faire de la participation et d'arriver à s'entendre, à dialoguer avec des élus et des personnes ressources, voire des habitants, mais en tout cas déjà avec des élus, c'était ça qui était bien. Après, comme tout cahier des charges, quand on en lit, de toute façon, d'abord, nous on ne l'aurait jamais écrit de la même façon. Il faut arriver à prendre le temps de se l'approprier, ça nous paraît toujours... Des fois on se dit : « Mais ouh la la ! mais où est-ce que l'on va ? Comment on y va ? » Bon, voilà, c'est marrant, c'est une montée en puissance, comme ça, qui fait qu'en général les premières semaines on est là, on se demande comment on va s'y prendre et au bout d'un moment ça vient. Et là, c'est venu assez naturellement aussi en se réunissant tous les quatre. On a sorti les idées qu'on avait les uns les autres et on a vu très vite que cela pouvait s'articuler. Après, l'outil principal proposé qui était donc cette grande carte de dix mètres de long, là, ça, il faut reconnaître que c'est Benoît qui a eu cette idée, cette

intuition à un moment de dire : « Mais une grande carte comme ça, ça pourrait être sympa ». Après, on a rebondi là-dessus, autour de ça.

- **[G.] : Donc, là, une fois que vous avez été choisis, vous avez fait le choix de proposer neuf ateliers. Est-ce que vous vous souvenez de la façon dont vous avez proposé les thématiques, proposé les sites ? Est-ce que cela a été après une visite de terrain ? Déjà, est-ce que tu connaissais un peu le terrain, toi ?**

- Alors, de toute façon, en général au moment où on répond à un appel d'offre, moi je vais systématiquement normalement voir le terrain, le lieu, etc. Il se trouve que là, sur ces communes-là, en fait, je connaissais... - enfin « je connaissais » - oui, j'avais déjà parcouru, je voyais exactement comment c'était fait, j'avais déjà - pas travaillé directement sur ces communes - mais parcouru...

- **[G.] : Tu te souviens des premières impressions que tu avais de ces communes-là ?**

- La première impression de ces communes-là, enfin, c'est une impression pour moi qui persiste malgré tout.

- **[G.] : Mais c'est intéressant !**

- J'ai la sensation d'être coincé entre une montagne et une autoroute et d'être dans un tissu périurbain pas forcément super sympa, coincé entre une falaise et une autoroute un peu bruyante. Et pourtant, en ayant déjà parcouru le territoire, et en l'ayant, bien sûr, re-parcouru énormément pendant cette étude, il y a des coins sympas et je dirais même, enfin quatre-vingt-dix pour cent de ces communes sont vachement sympas et donnent en fait envie d'y vivre. Mais l'image qu'on en a, finalement, qui est une image aussi parce qu'on passe souvent dans ce coin-là pour aller dans les stations de ski de Savoie, quand on va vers Chambéry, voilà. Évidemment, c'est une vision depuis en particulier l'autoroute, et du coup ça vient il y a toujours ça en arrière-plan qui freine un peu et c'est d'autant plus étonnant finalement.

- **[G.] : L'autoroute ou la nationale ? Parce que par exemple moi je ne prends que la nationale.**

- L'autoroute et la nationale, la nationale aussi, oui, oui. D'ailleurs, moi j'ai connu l'époque où il n'y avait pas l'autoroute, ça remonte à un moment mais...

- **[G.] : C'est vrai que moi j'avais des habitants qui se remémoraient ça et que cette route était vraiment...**

- Et je l'ai connue, c'est vrai que moi, j'étais en embouteillage sur cette route, sur cette nationale, en particulier, il y a de ça un peu plus de trente ans, je pense, où je revenais de station de ski et où j'étais bloqué sur cette nationale, quoi, et on passait sur toutes ces communes en bas, là... Ouais, voilà...

- **[G.] : Non mais ça fait peut-être partie de l'image mentale qu'on se fait du territoire aussi.**

- Et alors ce qui est marrant c'est que quand l'appel d'offre est arrivé, le titre était : « Parc national des Bauges ». « Parc national des Bauges », évidemment, c'est le cœur, c'est à dire une fois qu'on a passé les cols et qu'on est vraiment dans un espace rural, tout ça, et après en deuxième lecture, je vois « Piémont », et je dis « Ah, non ». Du coup, j'avais vachement envie de travailler sur un endroit un peu épargné par...

- **[G.] : Mmm, Mmm.**

- Enfin qui est à la fois très proche des grandes villes et finalement très épargné aujourd'hui. Du coup c'est... je comprends, c'est intéressant de travailler sur le Piémont car c'est lui qui...

- **[G.] : C'est le site qui est le plus en urgence, presque.**

- Voilà, c'est ça, tout à fait. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

- **[G.] : Si, si. Ah, peut-être tu voulais rajouter quelque chose et je t'ai coupé sur l'impression que tu avais de ces communes.**

- Non, non, voilà. Par contre, une chose que je n'avais pas si bien captée que ça, c'était la présence de la vigne par exemple. Après, il y a des choses particulières comme ça... parce que, bon, bien sûr, on parle des vins de Savoie, on dit Chignin machin, mais voilà, la présence au quotidien sur le territoire et tout, et la vie qui tourne autour de ça, c'est quelque chose que je n'avais pas forcément bien capté, quoi.

- **[G.] : Donc la question qui était « comment vous avez composé les sites de projets et de... ? »**

- Oui, alors les ateliers.

- **[G.] : Comment vous les avez préparés ?**

- Déjà les ateliers : neufs, parce que c'est une question de budget, quoi. À un moment, en fait, un atelier, ça coûte énormément d'argent. Donc, malheureusement, nous, on est toujours confrontés au fait qu'on fait toujours trop peu d'ateliers par rapport à ce qu'il faudrait faire parce que, c'est ce qu'on voit, - là on l'a quand même vu sur cette étude -, comme il y a des gens qui sont revenus de façon récurrente et qui sont venus dans plusieurs ateliers et qu'on avait aussi dans tous les comités de pilotage, etc., on s'aperçoit... C'est comme pour un PLU, c'est à dire les gens, ils partent d'un certain niveau de connaissance, de réflexion, et c'est la durée qui fait qu'on arrive à les entraîner et les amener à s'élever, en fait, dans cette connaissance et dans cette réflexion sur le territoire. Donc, il faut du temps, en fait. L'idéal ce serait d'avoir du temps et de pouvoir multiplier les ateliers. D'ailleurs, au début effectivement, on devait, sur chaque thématique, se dire : « On se voit dans deux ateliers sur la même thématique ». Mais en même temps, en fait, après, en réétudiant bien le cahier des charges et tout, c'est vrai qu'on ne pouvait pas éliminer certaines thématiques. Donc, finalement, à un moment il fallait que, pour répondre aussi à la demande, à un cahier des charges qui restait très complet, en fait, on était bien obligé, d'avoir un atelier par thématique. C'est comme ça que ça s'est fait. Enfin thématique ou lieu, parce qu'on pensait effectivement il

y avait quatre ateliers thématiques et cinq ateliers sur site. Et c'est vrai que sur ce territoire, finalement, très vite, on a dégagé au moins cinq sites qu'il nous paraissait important de parcourir et d'étudier et on aurait pu en étudier dix. Et des thématiques, on aurait pu en étudier sept au lieu de quatre. Et on aurait pu se revoir deux fois ou trois fois sur chaque site ou chaque thématique. On aurait forcément été plus loin.

- [G.] : **Mais sur la façon de construire l'atelier, sur le choix d'aller sur Montmélian et de dire « Tiens, à Montmélian, le secteur gare c'est hyper important ou sur la coupure verte ? Aller plus vers des petites communes... Est-ce qu'il y a eu des discussions entre vous sur le choix ? Est-ce que vous aviez repéré d'autres sites sur lesquels vous n'êtes pas allés finalement ?** [19'33'']

- Finalement, on a essayé de se débrouiller. En coupures vertes, on aurait pu en faire d'autres. On s'est posé la question de différents endroits, et on a cherché l'endroit qui nous paraissait malgré tout le plus emblématique par exemple comme coupure verte, de ce que représentait cette notion... Sur les zones d'activité, on aurait pu faire celle de Saint-Pierre d'Albigny, mais il se trouve que celle de Saint-Pierre... Après, on a essayé de mixer. On s'est dit : « Non, on est à Saint-Pierre d'Albigny, ce qui est intéressant c'est des traversées, c'est des entrées, entrées-sorties et traversées ». Et du coup, en venant des entrées-sorties et traversées, on va passer par la zone d'activité. Finalement, ce n'est peut-être pas la peine de refaire encore un truc à Saint-Pierre d'Albigny. Il vaut mieux le faire à Montmélian. On voulait aussi que la plupart des ateliers, que toutes les communes soient touchées, pour pas que, après, les élus puissent nous dire : « Vous avez tout fait sur Montmélian, ou tout fait sur tel endroit, et vous n'êtes pas venu nous voir nous. » Donc, c'est vrai qu'après, c'est une sorte d'arbitrage entre des thèmes, des... En fait, quand on était par exemple [à] Montmélian sur le site de la gare, c'est le thème de la friche en centre urbain, et ce thème de la friche en centre urbain, on aurait pu le traiter ailleurs aussi, c'est vrai. Mais celui-là, c'est pareil, il était pour nous super important, surtout quand on connaît par ailleurs le – comment dire – le... À Montmélian, on sait qu'ils ont un grand projet qui se trouve loin du centre ville. Ils ont une sorte de quartier en extension pour lequel ils ont même reçu un prix. Mais d'ailleurs, un prix du développement durable sur un site qui se trouve quand même vachement en périphérie, et relativement déconnecté du centre ville, non pas trop par rapport à la distance, mais par rapport au problème de topographie qui fait qu'on ne monte pas à pied ou à vélo si facilement.

- [G.] : **Sur ce prix-là, quand je vois comme ils n'ont pas énormément participé à cette démarche, ça me scandalise qu'il y ait un prix d'urbanisme, alors qu'à un moment, il faut...**

- Oui, tout cela, ça se discute. Mais nous, connaissant ça, ça nous paraissait important de pointer chez eux, de mettre le doigt là où ça fait un peu mal, c'est à dire que juste à côté de la gare et du centre ville où il y a tous les commerces et tous les équipements publics, ils ont un site extraordinaire, sauf qu'il est beaucoup plus compliqué. Tout ce qui est friche, rénovation urbaine, travail de dentelle, c'est plus compliqué que d'avoir un super terrain tout plat de 15 ha, sur lequel il n'y a rien, juste un paysan qui est prêt à vendre son terrain un bon prix. Donc, et c'est le problème, les élus n'ont pas encore, à mon avis, tous fait ce pas, en fait. Ils prennent l'option facile.

- [G.] : **Là, on a bien vu, dans les ateliers – c'est toi qui as fait l'atelier, non, c'est pas... ?**

- Sur la gare ? Non, c'est Benoît.

- [G.] : **Parce qu'il y a des enjeux de propriétaire foncier qui pour rien au monde ne lâcherait le terrain tant que les élus en place étaient là. Mais en même temps, ce que disait Benoît, c'est que finalement, c'est peut-être une chance que ce terrain soit en friches, parce que c'est une réserve...**

- Pour l'avenir. On peut toujours retourner les choses en se disant, c'est pas grave, à un moment ou à un autre, ce terrain, il sortira, il faudra faire quelque chose. Mais ce qui est dommage, c'est que le jour où il sera utilisable, est-ce que la réflexion aura été suffisamment menée pour l'optimiser, pour en faire quelque chose d'intéressant ? Parce que finalement les élus, ils se sont arrêtés au fait : « Ce terrain, on ne peut rien en faire, tant pis, on n'y réfléchit pas », à la limite. Alors qu'à mon avis, il faudrait réfléchir. Ils n'osent pas utiliser des moyens, qui, je le reconnais, sont des moyens très coercitifs comme la préemption, des choses comme ça, mais n'empêche qu'à un moment, il faut être capable d'utiliser ce genre de moyen. [On va peut-être stopper pour aller à côté, pour ne pas déranger...]

- [G.] : **Ça, c'était sur la partie atelier à Montmélian, et on peut essayer de reprendre les autres ateliers. Comment vous les avez préparés. Focaliser sur ceux que tu as menés.**

- Déjà, on s'était fixé un objectif à chaque atelier, pour que ce soit un peu... Enfin, c'était pour avoir à la fois une partie visite et une partie en salle. Ça nous paraissait important que les gens soient mis dans des conditions un peu plus détendues. C'est vrai que la visite, c'est toujours un moment... D'ailleurs, ils découvrent des choses sur leur propre territoire. Ils sont toujours surpris qu'on pointe, nous, des choses qu'eux ne voient plus ou n'ont jamais vues.

- [G.] : **Tu peux essayer d'entrer dans le détail ? Le premier atelier que tu as fait, c'était « Grand paysage » ?**

- « Grand paysage », avec Brune. Donc, sur cet atelier-là, l'idée, c'était d'aller sur deux sites différents, qui étaient d'ailleurs... deux points de vue qui étaient en dehors des communes d'étude, pour justement avoir une vision depuis l'extérieur, et pointer du doigt – l'idée de l'atelier, c'était de leur montrer que ce paysage qu'ils parcourent, eux, au quotidien sur leur commune, il est vu par d'autres personnes qui sont de l'autre côté de la

vallée, par exemple. Et que ce paysage qui est chez eux en évolution constante, à chaque fois qu'ils font une action de construire un bâtiment, de faire une route, de mettre telle culture plutôt que telle autre, etc., toutes ces actions qu'on peut avoir sur un territoire, eux, ils ne le voient pas forcément, ils ne s'en rendent pas forcément bien compte, parce qu'ils sont dedans, quoi, si l'on peut dire. Alors que finalement, quand on est de l'autre côté de la vallée, on peut avoir une perception d'évolution de ce grand paysage. C'était ça qu'on voulait pointer.

- **[G.] : Et tu te souviens des remarques de participants, des choses sur lesquelles ils auraient focalisé ?**

- En fait, ils se sont rendus compte à cette occasion que d'identifier les villages et les hameaux, ce n'était pas si simple, parce que des fois, il y a des enfrichements, de la forêt qui pousse devant, donc on ne voit plus rien. D'autres fois, c'est parce que l'urbanisation est diffuse et linéaire le long des routes, donc on ne sait plus quand est-ce que le hameau s'arrête et quand est-ce que l'autre d'après commence. Enfin, moi, j'ai surtout retenu, d'une certaine manière, leurs difficultés, des fois, à lire le paysage. Oui, je dirais, c'est surtout ça.

- **[G.] : J'ai l'impression qu'il y avait un certain nombre de personnes qui témoignaient de l'histoire de leur commune, qu'ils partageaient avec un ensemble de personnes.**

- C'est des moments, tous les ateliers, c'est des occasions où en général, on a toujours quelqu'un de la commune où l'atelier se fait, qui est capable d'amener des éléments que même nous on ne connaissait pas forcément : des éléments historiques, de patrimoine, de plein de choses, ou de projets qui se passent en ce moment. Ils ont plein de choses. C'est un moment de partage. Ça permet de partager avec des gens qui sont extérieurs à la commune, et de se rendre compte qu'il y a bien des choses qui se font sur cette commune. Qu'il y a tout un passé. Que ce passé est peut-être différent de celui de leur commune à eux, ce qui peut expliquer aussi certaines évolutions. Certaines communes par rapport à d'autres. Et la deuxième partie de l'atelier, c'est une partie en salle où on essaie à chaque fois, - l'idée, c'était de remettre sur la grande carte toutes les réflexions, les remarques, les interrogations, tout ce dont on avait débattu pendant les visites -, on essayait, après, de les retraduire sur la carte.

- **[G.] : Vous guidiez pas mal les participants. Dans les documents, il y avait une photo ancienne sur laquelle on n'avait pas beaucoup insisté par manque de temps. Les ateliers étaient très riches, mais ensuite, sur les lignes, points, surfaces qui ont été inventés pour décortiquer la structure du paysage. C'était la référence à Kandinski, le clin d'œil ?**

- Oui, c'était un peu la référence à Kandinski. Oui, tout à fait. Complètement. *[rires]* C'est un peu ça. C'est la référence à Kandinski, mais c'est aussi un travail pour les paysagistes, dans leurs études, c'est aussi des outils, des notions qu'on apprend aux paysagistes dans leurs études : comment on lit un paysage, on peut le lire avec cette notion de points, lignes, surfaces...

- **[G.] : C'est une entrée.**

- C'est une entrée comme une autre, et il paraissait intéressant d'essayer de les faire réfléchir là-dessus.

- **[G.] : Il serait intéressant de revenir, à partir de la lecture sur le terrain qui était ça : points, lignes, surface, de commencer à rentrer dans les valeurs qu'on attribuait à ces trois catégories. Comment, après, sur la carte, les participants ont concrétisé ça ? Même techniquement, c'était un système de *post it*. Je pense que pour les surfaces, ce n'était pas la meilleure des... On aurait pu faire autre chose.**

- Oui. Après, c'est assez difficile, parce que c'est là où je dis qu'il faudrait plusieurs ateliers, en fait. C'est pour ça qu'on est obligé à la fois d'être un peu directif, à un moment, dire : « Vous mettez ci, vous mettez ça sur la carte, etc. » Et puis il y a des choses qui marchent plus ou moins bien. Si on voulait repérer des surfaces caractéristiques comme une prairie sèche, des choses comme ça, ou des zones humides, il faudrait effectivement prendre plus le temps, que tout un groupe travaille sur un secteur donné. Peut-être développer dans le cadre de cette grande carte, j'avais fait découper des calques, les colorer, c'est tout un grand travail qui fait que de toutes façons, on n'était pas, on ne pouvait pas le faire, à mon avis.

- **[G.] : Mais peut-être, si on avait trouvé un système de surfaces sur lesquelles on pouvait davantage dessiner, de transformer davantage cette carte...**

- Oui, on s'était posé la question, à un moment, de venir avec des grands calques, et de dessiner. Mais à l'échelle de la carte, par exemple, les prairies sèches étaient des coups de feutre colorés.

- **[G.] : Pas forcément colorier, mais il aurait fallu trouver des... Mais quand même, là, je trouve que ça avait bien marché, parce qu'ils avaient observé des choses sur le terrain. Ils revenaient, ils arrivaient à repérer ce qu'ils avaient vu sur le terrain, mais aussi à étendre leur réflexion en fonction de ce qu'ils connaissaient.**

- Je pense que dans cet atelier-là, effectivement, ça s'est produit comme ça quand même. Le terrain leur a permis de se rendre compte. Cette notion de points ou de lignes, de ce que c'était. Après, ils ont mis celles qu'ils avaient observé sur le moment. Mais les deux points de vue, par exemple, ne permettaient pas forcément de tout voir. Et ils ont su, pour certains en tous cas, qui sont dans la capacité... Parce qu'après, c'est aussi une capacité personnelle à être capable de faire un peu d'abstraction, de transférer quelque chose qu'on a vu, comme ça, en 3D, sur un plan, de lire un plan, de se dire « Ah oui, c'est là, d'ici à là ». Il y en a, ils savent le faire, ils s'en sont saisis, ils l'ont fait.

- **[G.] : Tu as pu aider certaines personnes à entrer dans le... de les lancer, parce que ce n'est pas si évident.**

- Mouais, sur cet atelier-là, je ne sais pas trop. Sur d'autres ateliers, c'était plus flagrant qu'il fallait vraiment un peu les bousculer pour arriver à ce qu'ils passent le cap. D'ailleurs, quand on leur proposait des choses un peu hors du commun, comme... - moi, je n'étais pas dans cet atelier, alors j'aurais du mal à en parler – mais Benoît avait proposé par exemple de travailler sur de la terre. C'est à la fois quelque chose d'intéressant parce que ça les sort de leur quotidien, de leur ordinaire, ça les bouscule un peu, ça permet de les ouvrir à un peu plus de créativité, tout ça. Mais le problème, le temps qu'on fasse ça, après, on n'a plus trop de temps pour revenir à quelque chose, malgré tout, de représentation sur la carte, etc. C'est dans ce cadre-là aussi qu'il aurait fallu que l'atelier puisse être plus long, ou sur plusieurs étapes. Pour qu'ils se libèrent, qu'ils comprennent les choses, et qu'ils reviennent avec le recul en disant : « Ah, finalement, c'est ça que j'aurais dû mettre. » D'ailleurs, on l'a vu sur la carte, ceux qui ont participé dans les derniers comités de pilotage, en particulier le comité qui était sur les orientations, les enjeux et les actions. Ce comité-là, là, les élus, surtout ceux qui ont participé à quasiment tous les ateliers, ils ont été, je trouve, au-delà de ce qu'on espérait. C'est à dire qu'ils se sont saisis eux-mêmes de la carte : « Ah, non, j'ai réfléchi depuis la dernière fois, je veux rajouter ci, je veux rajouter ça, il y a tel truc », etc. Et il y a eu un comité de pilotage en particulier où il y a eu une VRAIE discussion politique, - à Cruet, oui – au sens... c'est vraiment le moment, j'avais rarement vu ça dans un conseil municipal, un bon niveau de réflexion et de discussion. En plus, ce n'était pas tendu, c'est à dire qu'ils étaient arrivés à sortir de leur propre commune et ils discutaient globalement sur une vision intercommunale des choses. Et ils ont dit des choses vraiment intéressantes. Et là, on a senti qu'ils avaient franchi un cap, qu'ils étaient en mesure enfin de parler d'un projet politique sur l'ensemble des huit communes. Politique, au sens... politique de la ville, politique, pas politique politicienne.

- **[G.] : De choix, de hiérarchiser un peu ce qu'ils voulaient.**

- Le projet, ce qu'on pourrait faire, comment on pourrait s'y prendre, etc. Et là, ça a été un débat assez intéressant.

- **[G.] : Oui, il y a eu des rajouts sur une première formalisation de carte. Des envies de redire des choses.**

- C'est ça. Et là, on voit qu'ils ont bien senti aussi les limites de l'approche paysagère. D'ailleurs, ça s'est vu quand on parlait de... Ce n'était peut-être pas dans cette réunion. C'était la fois d'avant. À un moment, par exemple, on avait imaginé une structuration urbaine du territoire, en nommant certaines villes « pôles » ou « centres principaux », et puis « pôles secondaires ». Et là, tout de suite, il y a eu : « Non, non, non, ouh là ! On n'en a jamais parlé, on n'est pas là-dedans. C'est une charte paysagère. »

- **[G.] : Mais là, il y a eu des tensions sur – pas vraiment des tensions, mais c'était difficile de leur dire : c'est ça aussi qui structure le paysage.**

- Bien sûr ! Bien sûr ! Mais ça, on le voit. Moi, j'ai vu sur le SCoT de l'Oisans, on a fait le diagnostic urbain, et derrière, ils en sont à une structure de PADD. Et quand on regarde ce PADD, on s'aperçoit que tout le monde est pôle principal, d'une certaine manière. Alors il y a le pôle principal « station de ski », le pôle principal « commerces », le pôle principal administratif, le pôle principal machin, et en fait, à la fin, moi, je trouve, il n'y a pas de véritable hiérarchie, et pour connaître un peu le territoire, les vingt communes de l'Oisans, aucun maire ne veut lâcher quoi que ce soit. Donc, en fait, ils ne sont pas dans une dynamique intercommunale. On les a obligés quelque part à se mettre dans une dynamique intercommunale. C'est le Préfet. C'est une des plus récentes intercommunalités de l'Isère. Ils ont tenu jusqu'au bout pour être tout seuls dans leur coin. On les a obligés à se mettre en intercommunalité, derrière, on les a obligés à rentrer dans un SCoT. Du coup, ils ont refusé le SCoT de la région urbaine grenobloise. Ils se sont faits leur propre SCoT sur vingt communes, [ce] qui correspond exactement à l'intercommunalité, [ce] qui correspond exactement au périmètre du canton. Alors pour une fois, on pourrait dire que tous les périmètres administratifs sont tous identiques. C'est peut-être le bon côté des choses, mais le mauvais côté, c'est qu'ils restent tournés sur eux-mêmes, complètement fermés, et qu'ils ont du mal à démarrer dans une réflexion [alors] que je trouve que, pour le coup, sur les huit communes du Piémont des Bauges, ils sont arrivés à... on sent qu'ils sont déjà dans une collaboration entre communes qui est d'un niveau bien supérieur.

- **[G.] : Alors, toi, tu parles de limite de la démarche paysagère, mais c'est peut-être plutôt la transition vers quelque chose, où, sans cette démarche paysagère, ils ne seraient peut-être jamais arrivés.**

- C'est le problème en général de toutes les études que l'on peut mener. Nous, le bureau d'étude, on est parfois assez frustrés. On parvient à une étape donnée, il y a eu des choses qui ont été faites avant, qu'est-ce qui se fera après ? Des fois ça s'arrête, ça s'embraye pas correctement... C'est ça qui est un peu dommage. Derrière cette démarche paysagère, pour nous, l'évidence, c'est d'aller vers une réflexion de PLU intercommunal. Et on a bien senti pendant... Alors, c'est marrant, parce que Marc...

- **[G.] : Marc Agier, maire de Cruet mais aussi président, vice-président de l'aménagement au Parc et à la com com...**

- C'est lui qui était notre interlocuteur principal sur l'étude, et à chaque fois il nous disait : « Il ne faut surtout pas parler de PLU intercommunal, ce n'est pas mûr, ça va heurter ». On est venu à l'étude paysagère en disant bien que ce n'était pas un PLU intercommunal, etc. Il était très réticent pour en parler jusqu'au dernier moment. Et je trouve que, ce qui était intéressant, c'est que dans les dernières réunions, il y a d'autres élus d'autres communes

qui ont commencé à évoquer ça, en disant : « Mais, allez, maintenant, il faut qu'on continue et qu'on aille vers le PLU intercommunal ». Et en particulier, ce qui m'a beaucoup étonné dans la toute dernière restitution, c'est la maire de Montmélian, qui n'a participé à aucun atelier, qui n'a jamais été présente, dont les élus de son conseil ont été très peu présents aussi aux ateliers, à toute cette démarche, et qui est arrivée et qui a mis les pieds dans le plat d'emblée en disant : « Il faut qu'on aille vers un PLU intercommunal », même si elle a pris des gants en disant : « Comme on ne veut heurter personne, on prendra le temps qu'il faut pour y arriver. On ne va pas l'imposer. » N'empêche que c'est bien son objectif.

- [G.] : Et puis il [Marc] lance sur un autre secteur un autre Plan de paysage. Ça montre que c'est en chemin.

- Complètement. On peut espérer qu'il y ait un chemin qui se fasse. Après, c'est vrai qu'il y a beaucoup de perte, dans le temps ou entre deux études. Ils ne sont pas tenus au chaud, quoi. Et puis après, il y a le temps des élections. Là, ça va que cette étude a été lancée au début du mandat, mais en fait, quand on arrivera en fin de mandat, comme il y a en général 50% de renouvellement des élus, après, on se retrouve encore avec un trou pendant deux ans, où il faut remettre tout le monde à niveau pour entrer dans une dynamique, c'est... En fait, nous, bureau d'étude, on est beaucoup dans la nécessaire pédagogie.

- [G.] : Et de laisser des documents qui soient aussi pédagogiques pour éventuellement qu'ils soient repris, ou revenir à d'autres occasions.

- Oui, les documents, bien sûr, on essaie de les faire les plus didactiques, les plus pédagogiques possible. Maintenant, entre quelqu'un qui a vécu tous les ateliers, tous les comités de pilotage, et quelqu'un qui va arriver et qui va lire le document final, de toutes façons, il n'y a pas photo. Aussi pédagogique que soit le document...

- [G.] : C'est pour ça qu'on va revenir sur les ateliers, parce que c'est ce qui est le « plus » de la démarche. Sur le premier atelier, il y avait donc eu le report de ces points, lignes, surfaces, sur la carte. Il y avait eu aussi un autre exercice qui me semblait avoir bien marché, c'était, pour prendre connaissance des documents qui existent déjà, de reporter les différentes coupures, pour que ce soit dans le schéma de cohérence territoriale, le plan de Parc, le SCoT, de les reporter sur la carte et de les compléter.

- Ça, c'est un exercice qu'on fait régulièrement en projet urbain, en PLU, même pour nous. C'est à dire, il faut lire tous les documents qui existent déjà, les comprendre, les synthétiser. Et souvent, ce qui est intéressant, en urbanisme, c'est la superposition des couches, quoi. Parce qu'un territoire, ce n'est pas quelque chose de simple. L'urbanisme, ce n'est pas quelque chose de simple du tout. C'est plein de thématiques, c'est plein de contraintes, c'est plein aussi de projets. Et tout ça, il faut le superposer et que ça fonctionne. Et ce dont on s'apercevait, en particulier, là, sur les coupures vertes, c'est que selon l'objectif du document, que ce soit le SCoT, que ce soit la charte du Parc ou que ce soit le réseau écologique, enfin, le chemin de cohérence écologique, à la fin, cela n'amène pas exactement aux mêmes choses, parce que les objectifs déjà à la base ne sont pas tout à fait les mêmes. Et donc, il va falloir arriver à négocier, à travailler avec ça. Et d'ailleurs, quand après on a travaillé plus sur le terrain, en étant encore plus proche du territoire, c'est à dire de chaque élu, de chaque commune, en disant : « Moi, j'aurais bien, ici, une coupure verte, etc. », on s'apercevait que ça venait soit préciser soit rajouter des coupures qui n'étaient pas forcément vues à une échelle supérieure, mais qui localement pouvait avoir leur sens. Donc, après, la difficulté, c'est qu'est-ce qu'on fait de tout ça ? Pour moi, je m'interroge toujours là-dessus : très bien, on a superposé, mais qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut trouver une cohérence à l'ensemble ? C'est à dire de faire en sorte que tous les documents montrent les mêmes coupures vertes ? C'est dangereux, parce que ce n'est pas forcément les mêmes attentes dans les deux cas. Il faut faire avec. Mais « faire avec », c'est dans l'esprit de beaucoup de gens, pff, ça devient un fatras de beaucoup de choses...

- [G.] : Toi, ce que tu avais apporté, c'étaient des coupures vertes qui n'étaient pas à très grande échelle, mais je me souviens d'un carré, qui était peut-être le « potentiel » d'un futur projet, d'un site d'aménagement et de réflexion.

- Le but, derrière, c'était de... Benoît et moi, on était surtout là pour essayer de les faire passer en mode projet. De tout ça, de leur dire, mais regardez, on n'est pas juste en train de faire une analyse de paysage, de regarder des documents supra-communaux, de parler de contraintes. En fait, derrière, on doit pouvoir dégager des lieux de projet ultra intéressants pour la commune et pour son développement urbain. Soit pour la commune, soit pour l'ensemble des communes. Où est-ce qu'on doit placer un nouvel équipement intercommunal ? Ça concerne tout le monde. Le but, c'est d'essayer de les amener vers ça. Benoît fait un peu moins d'urba, donc, lui, il est toujours dans le projet, il a une vision très « archi » des choses. Il veut toujours faire dire aux gens : « Allez, on y va. On construit quelque chose ! » En plus, un archi a horreur du vide, je crois. Donc, il faut qu'il y ait un projet à tout prix, quelque chose qui se construise, etc. Je pense qu'il faut, - moi, c'est ce que j'essaie de lui dire aussi - il y a deux temps. Il y a un temps où on décide, où on a compris plein de choses avec cette démarche, et on se dit : « Il y a du potentiel en projets ». Mais entre le moment où on est déjà dans le truc, on a déjà pensé : « il y a du potentiel projet », c'est déjà bien. Après, il faudra le moment où le projet, il va falloir le... Faire de nouvelles études, mais plus spécifiques au projet avant de construire. Construire, c'est dans dix ans.

- [G.] : Je ne sais pas si tu ressens ça aussi, que les participants ont plus de mal, dans cette étape de l'analyse, et que parfois, en faisant imaginer un projet, même si ce n'est absolument pas celui-là [qui sera

fait], c'est ça qui va permettre de dégager des éléments d'analyse, et de repartir sur l'analyse. C'était un peu l'objectif de dire : « Tiens, on a des sites de projets », parce que c'est à partir des sites de projets qu'on va pouvoir parler de l'ensemble des territoires et des problématiques [de paysage].

- Oui, mais il ne faut pas aller trop loin dans le projet, parce que sinon, les gens, ils sont heurtés. C'est le problème de l'image. À chaque fois qu'on sort une image, les gens, si on sort l'image d'un bâtiment avec une couleur jaune, ça ne leur va pas. À partir de là, ils ne réfléchissent plus, ils focalisent là-dessus, ils ne voient plus que l'intérêt, c'est la fonction : il y a de l'habitat, c'est mixte, il y a du commerce en rez-de-chaussée, etc. Ils ont perdu tout le reste, parce que tout à coup, ils ont vu du jaune, et ça les heurtait. C'est un peu la difficulté. Quand on va sur les ateliers de site, je pense qu'il faut projeter... il faut montrer le potentiel du site. Bon, le site de Montmélian, je reviens à celui-là parce que, voilà, on voit très bien qu'il est entre la gare et les commerces, que c'est très facile à traverser, que c'est très proche et que forcément, c'est stratégique, mais...

- [G.] : C'est comme ça qu'a été abordé l'atelier, par les abords, la façon...

- C'est ça. À mon avis, il ne faut pas aller beaucoup plus loin en disant : « On pourrait aménager avec trois bâtiments qui sont comme ça, des bâtiments qui seraient là, là on mettrait plutôt des bureaux, là on mettrait plutôt ça » parce que ce n'est pas encore mûr. Le truc, c'est d'arriver à comprendre, pour les élus, que ce site-là, il ne faut pas qu'ils le laissent partir n'importe comment. Pour moi, c'est la première des choses. Si, après, tous les élus étaient déjà convaincus que ce site est ultra stratégique, on pourrait passer à l'étape suivante qui consiste à dire : « Maintenant, comment on s'en saisit, qu'est-ce qu'on y met de façon un peu plus fine à l'intérieur ? » On sait là que c'est un site qui a un potentiel de mixité des fonctions urbaines. La deuxième étape c'est, dans cette mixité, c'est quoi le rapport, c'est 80% de logements, 15% de commerces, 5% de tertiaire, de bureaux et 1% d'équipements – bon, ça fait plus de cent pour cent -, mais voilà. Après, il faut passer à l'autre étape qui consiste à hiérarchiser.

- [G.] : Ce qui va donner la forme urbaine. Le site de Montmélian, c'était vraiment à grande échelle. Mais dans d'autres ateliers, il y avait des choses plus fines, plus petites, que j'ai appréciées. Si on prend l'atelier « Habiter », je me souviens de la façon...

- Je n'y étais pas, à l'atelier « Habiter », si ?

- [G.] : C'était à Cruet...

- Ah, « Habiter », à Cruet ! Je pensais à celui de... Oui, oui, d'accord ! Bien sûr, j'y étais, tout à fait. L'atelier « Habiter » à Cruet...

- [G.] : Ça m'intéresse que tu me redises comment vous l'aviez préparé.

- L'idée, c'est tout ce discours sur... Comment dire ?

- [G.] : Si tu peux revenir sur comment tu as ressenti la participation des habitants, est-ce que tu as appris des choses sur les habitants et qu'est-ce qu'ils t'ont dit ?

- D'accord. « Habiter », l'idée, c'était de leur montrer – ce qu'on cherche toujours à montrer – c'est comment la ville s'est construite. Et chaque morceau de ville correspond à une époque et à des envies ou des besoins... Ça répond à des besoins d'une époque donnée, voilà. Donc, c'est important de re-parcourir tout ça pour leur montrer les différentes formes d'urbanisme ou de la façon dont on s'est saisi d'un territoire et dont on l'a urbanisé. Grâce à ça, ça permet à chaque fois, sur chaque type de territoire urbanisé, d'en faire une analyse, un peu, en avantages / inconvénients de chaque chose, de façon à préparer le futur. C'est à dire que, justement, le futur, ce qu'on veut leur montrer, ce n'est pas quelque chose où on laisse uniquement les gens faire comme ils en ont envie. Il y a un moment, si l'on veut quelque chose de riche au niveau développement urbain, quelque chose d'intéressant – pour moi, « riche et intéressant » veut dire quelque chose qui vit, un endroit où les gens se sentent à la fois bien et qu'il y ait de la rencontre, qu'il y ait du collectif. En fait, ça, on ne peut pas simplement laisser les choses se faire, il faut l'organiser. Tout notre atelier était basé là-dessus. On parcourt différentes époques, on essaie d'en déduire ce qui est bien dans chaque époque, et voir si on ne peut pas, du coup, trouver une sorte de modèle pour les futurs projets, qui reprend le mieux de chacune de ces époques. Pour moi, c'est ça. Alors, à partir de là, on a parcouru en particulier des lotissements, par exemple, avec...

- [G.] : Tu te souviens dans quel groupe tu étais ? Parce que, au début, on était un peu plus nombreux que pendant le travail en salle où les gens avaient des impératifs. On était peut-être deux trois par groupe. Avec une fiche-questions.

- Oui, c'est ça, avec une fiche questions, pour que simplement, ce ne soit pas juste en l'air : « Qu'est-ce qui vous plaît, qu'est-ce qui ne vous plaît pas ? » Je veux dire, ils avaient juste à réfléchir à ça, et puis arrivés en salle, ils n'auraient rien fait. Donc, c'était important d'avoir une sorte de questionnaire qu'ils essayaient de remplir en disant : « Oui, tiens, quand je suis là, OK, je prends cinq minutes ». Sur des questions : « Comment vous sentez-vous en tant que piéton ? », que ce soit... Si on leur pose la question juste au début, qu'ils parcourent pendant une heure et si après, on va en salle et on leur demande la réponse à ce moment-là, ils ont tout perdu, ils ne savent plus. C'est important à chaud sur le terrain, qu'ils puissent répondre. Moi je trouve qu'ils ont... Il y en a beaucoup qui ont bien joué le jeu, ils se sont vraiment aidés du questionnaire, ils se sont dit : « Oui, qu'est-ce que je ressens, qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce que je vois ? » et tout. Les réponses n'étaient pas forcément celles

qu'on attendait, mais ça, c'est intéressant aussi. Celle des territoires... Par exemple les lotissements années... on va dire 60, 50/60, enfin le premier lotissement, plutôt 60.

- [G.] : **Le premier lotissement ? Plutôt 60/70.**

- 70, bon. Effectivement, ce qui saute aux yeux d'emblée, c'était cette grande rue très large très linéaire et tout. Mais il y avait quand même, par contre, deux choses très intéressantes qu'ils n'ont pas forcément bien vues, c'est qu'entre les maisons, il y avait énormément de place pour voir le paysage, parce que, alors, pour le coup, les maisons sont éloignées les unes des autres. On est plutôt dans la non densification, voilà... Mais surtout parce que dans ces années-là, on ne mettait pas des haies et des murs partout autour de sa maison. En fait on pouvait vraiment VOIR ! Parce que le même lotissement très diffus, où chacun a des grandes parcelles, mais avec des murs comme ça se fait dans le sud de la France, de deux mètres de haut, ou des haies comme on a pu le voir dans un lotissement plus récent des années 90, ça nous cache le paysage, on ne peut plus rien voir. Mais ça, ils ont eu du mal, sur le moment, à le capter. Ils ont eu du mal à capter aussi l'intérêt d'un lotissement où l'architecture a été laissée libre à chaque propriétaire. Moi je trouve que c'est intéressant parce que c'...

- [G.] : **[Superposition] la régularité dans le positionnement de chaque maison.**

- Voilà. C'était le plan masse du lotissement qui était un peu cadré : « Vous vous implantez là, comme ci, comme ça, front urbain machin », mais du coup, on laissait de la liberté à l'architecture. Du coup, c'était diversifié. Pour moi, ça ne faisait pas trop lotissement, justement, mais c'était quand même cadré par le plan masse. À l'inverse d'un lotissement d'après, on s'aperçoit qu'on a voulu créer de la variété en faisant une route qui fait une sorte de lacet, qui zigzague et tout ça.

- [G.] : **La topographie jouait aussi.**

- La topographie jouait, mais je pense qu'il y avait une vraie volonté de créer un truc pas linéaire. Pourquoi pas ? Sauf que ça perdait très vite de son sens, parce que derrière, il y avait des grandes haies de partout. Finalement, on avait la sensation d'être dans un couloir en permanence, dans un couloir coincé entre deux rangs de thuyas.

- [G.] : **Essentiellement pour la route.**

- Essentiellement pour la route, et pour la voiture. Et quand on arrivait enfin à voir un peu les maisons et tout ça, on s'apercevait que c'était un style très banalisé, ces maisons-là. On est en Savoie, elles auraient pu être en Isère, elles auraient pu être, même, à mon avis, en Bretagne, au nord de la France, dans le sud-ouest. Voilà, la maison de base du constructeur qui n'est pas du tout réfléchi au niveau archi, [des maisons] qui se ressemblaient toutes. Alors que dans le 1^{er} lotissement, on avait quand même une diversité, quoi. Une architecture qui était réfléchi, jusqu'aux clôtures. On retrouvait par exemple des éléments de balcon, des éléments de fermeture de fenêtres, de portes, qu'on retrouvait aussi sur les clôtures. Il y avait un vrai travail. Et ça, on le sait, on le sait très bien que le travail d'archi il ne se fait quasiment presque plus [que] sur l'intérieur. On vient voir un archi, on lui dit : « À l'intérieur, vous avez le droit de vous lâcher. » Ça veut dire : « À l'extérieur, vous nous faites une maison de base, banale. Le terrain, c'est pas vous, la clôture, c'est pas vous », tout ça, on ne le regarde plus. Alors qu'un archi à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, je veux dire, les archis comme Breuer et tout ça, on leur donnait la mission d'aller chercher le terrain. C'est même eux qui trouvaient le terrain qui leur semblait adéquat. Après, ils dessinaient effectivement tous les aménagements paysagers qu'il y avait sur le terrain. Les clôtures, les portails, tout était dessiné. Il y avait un vrai travail d'aménagement qu'on n'a plus. Pour des raisons aussi économiques. Les gens n'ont plus d'argent pour payer des études, voilà, qui sont forcément plus longues, plus compliquées.

- [G.] : **Le travail en atelier qui a été fait, je me souviens qu'on était reparti sur un... On avait déjà des extraits de cadastre pour montrer les différentes formes que ça pouvait prendre sur le plan. Et après on a essayé de travailler sur le centre-bourg. On avait repéré un endroit [dont] on avait déjà repéré sur place les éléments qui faisaient paysage, en disant que, aujourd'hui il était intéressant, mais qu'il n'était pas figé non plus.**

- C'est ça. Nous, ça, c'était lié à un travail de pré-repérage. Donc, avec l'équipe, on est allé naturellement sur les sites sur lesquels on a amené ensuite les gens dans les ateliers. Et dans le pré-repérage, on avait fait le parcours, parce que d'abord, on voulait chronométrer, on voulait que ça tienne dans l'heure qu'on s'était fixée. On voulait voir justement où étaient les points sur lesquels on voulait attirer l'attention, etc. Du coup, on avait fait, effectivement, ces extraits cadastraux, qui permettaient aussi, de parler de densité – enfin, moi, j'ai toujours un discours. On sait à l'avance, quand on parle d'habiter, qu'il y a des notions auxquelles on ne peut pas échapper. Bon, la densité, on ne peut pas y échapper, elle revient toujours sur le tapis. Donc, cette notion-là, il faut finalement rentrer dedans, l'expliquer. Donc, nous, on a un discours : « Attention, il y a la densité vécue, car on est sur le territoire, on a la sensation d'être oppressé ou pas oppressé, etc. » et puis il y a la densité calculée, on va dire, sur un plan. Et encore, il y a plusieurs façons de la calculer. Est-ce qu'on compte le nombre d'habitants par mètre carré de terrain ? Est-ce que c'est le nombre de logements ? Est-ce que c'est le nombre de mètres carrés construits ? Construits au total ou juste en emprise au sol ? Il y a plein de façons. Le but, c'est de confronter à la fois des calculs un peu scientifiques d'un côté avec une réalité du terrain. Et de montrer que souvent, on sait où on va, on sait très bien que des fois, les endroits qui sont les plus denses, d'un point de vue calculs, ne sont pas forcément ceux qui sont les plus mal vécus, justement, et perçus comme les plus denses en

terme de perception quand on est sur place. Donc, c'était surtout ça qu'on voulait leur montrer. Et après, évidemment, dans cette densité, qu'elle soit forte ou faible en moyenne, il y a toujours des dents creuses, des lieux qui sont intéressants, et qu'il faut analyser. Sur ce centre, sur ce hameau, il y avait une sorte de dent creuse. Ce qui était intéressant, c'est que sur place, à la fois, on se dit : « L'idéal, c'est que ça reste comme ça, parce que c'est un beau tènement, un beau pré, une petite prairie, coincée entre deux bâtiments, ça peut être sympa, machin, etc. Et en plus ça dégage des vues sur le paysage, sur la montagne ». Et dans le même temps, on sait aussi que cet endroit un peu enclavé au milieu d'un hameau, un jour ou l'autre...

- [G.] : **Et il y avait d'autres maisons qui avaient été construites.**

- Il y avait d'autres maisons qui avaient été construites récemment, oui. Il avait déjà commencé à être un peu grignoté.

- [G.] : **Pas de manière la plus harmonieuse.**

- Voilà. Ça, on a essayé de montrer ça. Et à partir de là, sur le plan, de dire, « Voyez, on peut très bien se dire qu'il y a des cônes de vue, par exemple. Dans ces cônes de vue, on va essayer de ne pas construire ». Mais une fois qu'on les a posés, on va s'apercevoir qu'il y a encore d'autres endroits qui ne sont pas dans les cônes de vue, et sur lesquels on pourrait faire des choses.

- [G.] : **Et là, on était plutôt sur une activité d'atelier. On avait une photo aérienne.**

- Il y avait une photo aérienne, il y avait le cadastre.

- [G.] : **Et on incitait les personnes qui étaient là à redessiner les cônes de vue.**

- Oui, oui, en fait...

- [G.] : **Après, c'est toi qui as pris plus le relais pour dessiner des volumes, des choses comme ça.**

- Voilà. Mais le but, c'était de leur montrer qu'à la base, par la simple analyse, on pose déjà plein de choses, en fait. Parce que, finalement, sur un plan, ils voient un grand carré qui fait 5000 m², avec la route qui passe à côté. Ils disent : « Bon, on ne fait rien », parce que quand on était sur place, ils trouvent que c'est super. Ou au contraire : « On laisse partir à l'urbanisation, donc, on fait un lotissement de base. » Qui va tout bouffer. Et le but c'est de leur dire non, mais « entre les deux », il y a un entre deux, qui correspond à se dire : « On fait une analyse, on aimerait bien qu'il n'y ait rien qui se fasse, mais ce n'est pas sur toute la parcelle. À la fois, on aimerait bien construire ». Donc, il faut poser ces choses sur le plan, il faut les dessiner. On pourrait faire un accès pour qu'il soit – on parle toujours d'accès sécurisé, bon, très bien, ça pourrait être là. Les cônes de vue ceci. Là, il y a un mur de clôture qui est super beau, un mur en pierre et tout. Donc on veut continuer à voir la vue sur ce mur de clôture qui crée l'identité du hameau. C'est le patrimoine qui est créé par ce genre de choses. Donc, ça, on veut aussi le voir. Donc, il faut poser les éléments comme ça, autant des éléments sensibles, de perception, que des éléments techniques que sont les réseaux machin, les problèmes de pente. Voilà, quels arbres, comment on les garde. Et à la fin, on a posé tout ça, je ne dis pas que le projet est fait, mais on a déjà presque un plan masse de ce qu'on pourrait faire. Qu'est-ce qu'on veut garder, où on est prêt à urbaniser, comment on veut urbaniser, voilà. Tout ça, ça se met en place peu à peu. Et c'est cette démarche de projet que nous, on maîtrise en tant que professionnels, si on peut dire, qu'il faut leur montrer, à initier, oui.

- [G.] : **Quitte après, avec eux, à construire un outil approprié pour ça, c'est de faire une Orientation d'Aménagement Programmé.**

- Oui. Donc, oui, ça, c'est la porte ouverte à une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

- [G.] : **Est-ce que toi, tu en as fait de temps en temps ?**

- Ah, mais oui ! D'ailleurs, dans ma part de travail dans les PLU, j'interviens essentiellement là, en fait.

- [G.] : **C'était important de le re-préciser.**

- Avec Béa, on se partage pas mal le travail. Je fais aussi beaucoup de diagnostics, de PADD, tout ça. Mais mon gros du travail, c'est dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Et je montre aux élus, justement, je pars d'un intérêt, je montre l'analyse, qu'est-ce qu'on garde, pourquoi, comment, qu'est-ce que... voilà. À partir de là, je fais un test de faisabilité, donc, je fais carrément, je dessine des petites maisons, des formes urbaines... Enfin, quand je dis « des petites maisons » : des collectifs, des maisons de village, des formes organisées, etc. Tout ça pour en déduire aussi une capacité du site. Combien de logements on peut y faire, quel équipement public on pourrait y poser, les commerces, et ceci et cela. Et à partir de là, après, une fois qu'on est d'accord, ça étant UNE façon d'aménager, on revient en arrière sur les grands principes. Qu'est-ce qu'on garde de cet aménagement ? C'est quoi les grands principes qui doivent devenir un peu immuables, intangibles ? Et c'est ceux-là qu'on met dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation. Evidemment, ils concernent en général les accès, les implantations, les formes urbaines, voilà.

- [G.] : **[1'06''28] (On pourrait évoquer) les différents scénarios et reprendre ce qui te paraît « intangible » dans les grands principes.**

- Une fois, même, j'ai fait un travail pour une commune où j'ai donné l'Orientation d'Aménagement à un autre archi, qui ne connaissait pas mon plan de composition qui m'avait servi, moi, initialement, pour dimensionner le site et aussi les faire rêver sur comment on pourrait installer tout ça. J'ai juste donné l'Orientation d'Aménagement, et j'ai demandé à l'autre archi qu'il fasse un plan masse. Après, on a confronté les deux plans

masses. Et ce qui était intéressant, c'était de montrer qu'ils étaient différents, assez nettement différents, mais que pour autant, les intangibles étaient bien là dans les deux cas, et que dans les deux cas, on avait gagné.

- [G.] : **Le projet était viable ?**

- Dans les deux cas, le projet était viable, mais il y avait donc encore beaucoup de créativité possible, car on aurait pris un troisième archi, il nous aurait fait un troisième plan masse. Mais d'un autre côté, les choses intangibles qui nous paraissaient vraiment nécessaires sur le respect d'un ruisseau qui passait, d'accès par ci, par là etc., tout ça, ça y était. Et du coup, ça donnait de la qualité à chacun des plans de composition, tout en gardant cette souplesse.

- [G.] : **Par exemple, une des confusions, c'était sur ces ateliers plus « construction ». C'était d'aller sur du re-découpage parcellaire, d'aller vers du Bimby, et ça, je me souviens que Benoît a essayé de le re-glisser à Marc Agier qui refait son PLU, en lui disant : mais c'est peut-être le moment où il faut faire ce type de démarche. Alors, je ne sais pas s'il ira jusque là, mais...**

- Parce que, Marc, il a lancé son PLU, là ?

- [G.] : **Oui, mais il était sur le point de le... parce que le PLU intercommunal n'était pas...**

- Voilà. Il n'a pas lancé l'appel d'offre, encore ?

- [G.] : **Si, je crois.**

- Ah, bon. D'accord

[1'08'33]

- La démarche qu'on appelle Bimby, nous, on l'a menée avec Béa à Montaud. On s'est inspiré d'une démarche Bimby qui est une étude à la base intéressante, une étude forte. Il y a eu plein d'exemples et de choses qui ont été faites, mais c'est quand même au niveau ministériel que ça a été lancé tout ça. Et après, c'est à chacun de s'en saisir et de l'adapter au territoire. Sur Montaud, on sentait qu'on avait besoin de retourner vers les habitants, à la fois parce que, de plus en plus, on s'aperçoit quand on fait les capacités d'accueil d'une commune en termes d'urbanisation qu'il reste plein de choses au sein des enveloppes urbaines. Il reste souvent tellement de terrains disponibles au sein des enveloppes urbaines qu'on n'est plus du tout dans l'optique de créer des extensions ex-nihilo. Mais d'un autre côté, c'est beaucoup plus dur pour les élus de s'en saisir. Et donc c'était important de retourner vers les habitants pour voir quel type de projet ils pouvaient avoir, comment ils voyaient, eux, un redécoupage, comment se saisir d'une dent creuse, qu'est ce qu'ils avaient envie d'y faire. Et nous, nous appuyer là-dessus pour faire justement une orientation de programmation mais qui soit thématique, sur le thème « redécoupage parcellaire et dents creuses » qui, donc, peut s'appliquer après, au delà du périmètre d'étude à toute la commune en fait, tous les endroits où il va y avoir redécoupage.

Mais là, c'est pareil finalement. Comment on écrit un telle OAP ? Finalement on écrit le processus que nous, on utilise en tant que professionnels pour se saisir d'une dent creuse ou d'un redécoupage. On est obligé d'expliquer aux gens car on ne peut pas leur donner les recettes toutes faites en leur disant : « Sur une parcelle comme ça, vous implantez là ». Ça n'a pas de sens, donc on est obligé de leur dire : « Il faut déjà analyser la parcelle, où sont les accès, où est le soleil, où sont les vues, où sont mes voisins, comment ça se passe, quel est mon programme aussi, qu'est-ce que je veux détacher, qu'est-ce que je veux construire aussi, pour quelles fonctions ? » Et avoir ce cheminement-là de façon à les amener vers quelque chose de qualitatif, tout en réaffirmant à chaque fois ce qu'on appelle qualitatif dans l'implantation.

- [G.] : **Il me semble que vous avez mené différentes grandes étapes dans le cadre du PLU, déjà le diagnostic avec la commune mais en menant aussi des enquêtes, en diffusant l'information, des ateliers...**

- Le volet concertation, il faut le faire démarrer au moment du diagnostic pour faire remonter déjà des enjeux, des choses comme ça. Et il se trouve que nous, alors, pour des raisons de financement, on a fait une partie de la concertation, et l'autre partie a été réalisée par le Parc du Vercors. Les ateliers sur le village étaient portés par le Parc, et la visite sur le terrain c'était Béangère Edel qui l'a réalisée pour le Parc.

- [G.] : **Donc il y a une redistribution des tâches mais...**

- L'ensemble étant cohérent. Et ça servait pour le PLU, et nous, on était présents. On a pris part à l'ensemble des ateliers, des visites et on en avait discuté en comité de pilotage, le Parc, nous et la mairie, de façon à ce que chacun propose des éléments qui soient complémentaires des autres et que tout ça amène de la matière. Ça crée une émulation avec la population et pour autant, quand on est arrivé au bout, on s'est dit : « Finalement, ce n'est pas encore suffisant parce qu'on a ce problème bien spécifique du redécoupage parcellaire ». Finalement, le projet [gros bruit] était un projet presque plus simple dans le sens où il portait sur les espaces publics, sur un terrain appartenant à la commune, il y a l'école. On arrive plus facilement à faire des choses. Après, quand on travaille sur une parcelle privée, c'est toujours un peu plus compliqué. Il fallait qu'on trouve un autre outil. C'est pour ça qu'on a mis en place cette autre démarche BIMBY qui est venue se rajouter après.

[1'13'44]

- [G.] : **Est-ce qu'il y a eu des temps de consultation pendant la démarche BIMBY ?**

- Alors, oui bien sûr.

- [G.] : **C'est complémentaire au PLU ?**

- C'est une mission en plus de la mission de base que l'on avait proposé dans le cadre du PLU effectivement. Elle a été signée comme un avenant au PLU au final, puisque son objectif à cette mission c'était bien de sortir une OAP qui soit territorialisée, dans le sens de prendre en compte le contexte de Montaud, mais qui soit thématique dans le sens de cette histoire de dent creuse et de découpage parcellaire. OAP qui, à mon sens aujourd'hui, - on a cherché sur internet -, pour l'instant on n'a jamais vu aucune OAP comme ça, écrite pour l'instant.

- [G.] : **C'est assez récent.**

- Du coup on s'est dit : « Il faut qu'on essaie de faire quelque chose là-dessus ». La démarche après : réunion publique où là on explique toute la démarche aux habitants ; donc là, avec convocation individuelle de tous les propriétaires du secteur d'étude particulier. Donc, le secteur d'étude, il se choisit, on cherche un secteur emblématique d'un endroit où il y a des dents creuses et des redécoupages. C'est avec la commune et le bureau d'étude qu'on a choisi un secteur donné.

- [G.] : **Comment il s'appelle ?**

- Le Fayard, Les Étroits, en fait c'est un double nom. Où il y a environ 45 propriétaires différents avec des gens qui ont des propriétés sur 5 à 6000 m² de terrain, des dents creuses de 2000 m² de terrain, des choses un peu plus petites, mais ils ont tous au minimum 1500m² de terrain avec leur maison. Aujourd'hui, la difficulté c'est qu'il y a bien sûr ceux qui voudraient redécouper pour des histoires financières ou pour leur famille, il y a ceux qui veulent que personne ne vienne à côté de chez eux, etc. Après on s'est dit qu'il fallait faire une maquette, - c'est la maquette qui est dans mon bureau - du site. Suite à la réunion, tous les propriétaires du site ont pu s'inscrire pour un rendez-vous d'une heure ou on était au minimum deux pour chaque rendez-vous. Donc il y avait des gens du Parc, des gens du CAUE. Normalement il ne doit pas y avoir de gens de la mairie, mais c'est vrai qu'il y avait un élu qui avait vraiment envie de participer. Donc il était présent à certains rendez-vous où il connaissait bien les gens. On a pu le faire avec l'élu, qui a vu de l'intérieur la démarche. On a choisi un outil, non pas un outil numérique, mais bien une maquette physique avec un travail avec de la pâte à modeler. Les gens ont été très contents de voir le site modélisé comme ça. C'est pas du tout comme sur un écran d'ordinateur en fait. Ils venaient en disant par exemple : « Moi j'ai un projet de découper le terrain pour que ma fille puisse construire mais où est-ce que ça serait le mieux qu'elle construise ? Pourquoi ? Comment ? » Donc là on faisait tout ce processus d'analyse de terrain et après on découpait des petits plots de pâte à modeler, et on les mettait en place en disant : « Voilà ça pourrait prendre telle place ou telle place », etc.

Sur 45 propriétaires on en a vu 15, donc un tiers, qui sont venus avec des choses assez diverses. C'est ces éléments-là qui permettent de nourrir l'OAP et de montrer que l'OAP, c'est aussi ça. C'est pas juste quelque chose qu'un urbaniste a réfléchi dans son coin et collé sur le territoire, mais qui correspond bien à des réalités quotidiennes, de gens qui sont là et qui ont envie de faire certaines choses plutôt que d'autres.

- [G.] : **Ça nous donne déjà une idée du travail sur Montaud. [Échanges sur le repas au bistrot du coin].**

J'ai fait Montaud parce que j'avais vraiment envie qu'on en parle. On peut terminer sur le plan de paysage de Combe de Savoie, et parler des ateliers. Tu avais fait d'autres ateliers : l'atelier

« Déplacement », et peut-être l'atelier sur les zones d'activité car je n'étais pas là et j'aimerais bien avoir ton retour là-dessus, comment vous l'aviez préparé, etc.

- Alors, une chose qu'on n'a pas dite sur les ateliers, c'est qu'on a été un peu déçu du nombre de personnes présentes, et qu'on a beau créer des moments conviviaux, parce que à chaque fois il y avait un pot, un repas, il y avait pleins de choses quand même. On essaie de faire en sorte que ça ne soit pas que de la salle, de la réunion. On s'aperçoit qu'attirer les gens aujourd'hui c'est quelque chose de difficile car ils sont déjà très sollicités et que les élus sont aussi bien pris. En plus sur les activités, là où c'est étonnant, c'est qu'on nous parle toujours du fait que l'activité c'est quelque chose de super important ; l'atelier « zones d'activité », il devait y avoir 5 personnes à tout casser.

- [G.] : **Je crois qu'il y avait 2 ou 3 personnes qui ne vous ont pas retrouvés. Même pour les habitants, quand on a présenté l'atelier « Grand paysage » tout le monde voulait venir, mais l'atelier « zones d'activité »...**

- ...Personne, peu de gens ! Les gens qui étaient là étaient malgré tout contents parce qu'évidemment... Bon, on s'arrête sur un parking d'activité.

- [G.] : **C'étaient plutôt des élus ?**

- Oui, il y avait trois ou quatre élus. Pas d'habitant. Donc on s'arrête sur un parking de supermarché et à partir de là, on part à pied. On se rend compte de pleins de choses. On pourrait dire : « Oui, mais est-ce que dans la zone d'activité on se balade à pied ? » Mais on peut dire l'inverse aussi : « On ne s'y balade peut-être pas mais justement parce que rien n'est fait pour, et est-ce qu'on n'aurait pas besoin, à un moment, de s'y balader à pied ? » Et on s'est rendu compte que les gens qui travaillent, qui sont sur place, à midi, il faut bien qu'ils aillent manger. Et donc, au lieu d'aller à la cafétéria du coin ou d'aller chercher un sandwich sur place, comme ils sont obligés de reprendre la voiture, eh bien ils vont au centre ville de Montmélian et ils ne font pas forcément vivre ceux qui sont sur place.

- [G.] : **Vous aviez repéré qu'il existait un restaurant sur place ?**

- Oui, il y a un truc sur place.

- [G.] : **Vous n'avez pas eu l'occasion de l'interroger ?**

- Non. Il y a aussi plein d'espaces verts. Par exemple à Tullins il y a une zone d'activité où il y a un étang qui a été enfriché. Enfin, comment on pourrait dire ? Il avait quasiment disparu et il a été remis en eau et réaménagé sur le contour avec des bancs et tout. Et entre midi et deux, les gens y vont manger leur sandwich. Donc là, il y a un potentiel sur la zone de Montélian, à Montélian-Arbin, un potentiel important. Mais il faudrait des réaménagements sans gros frais et qui permettraient de faire des choses. Il y a des jardins potagers, des jardins familiaux qui sont juste à côté, qu'on ne voit quasiment pas mais qui sont derrière un élément de carrière. Enfin, pas de carrière mais de dépôt de matériel. C'est super beau et intéressant comme endroit. Cette zone, elle commence à Montmélian : on quitte l'habitat et pif on est d'emblée... Enfin, le problème des franges, des limites, des transitions : rien n'est fait. Donc ça a permis de révéler tout ça pour des gens qui connaissaient bien le secteur mais qui, en le parcourant à pied, se disent : « Mais c'est pas possible ! ». Par exemple : « La zone est pleine ». Mais en se baladant à pied et partout on se disait : « Là, il y a 1000 m² qui traînent, et 2000m² ici. » C'était énorme. Et on avait un technicien de la com com en charge des zones d'activité, mais qui (travaille) sur la zone de Montmélian Arbin, (qui) est venu par curiosité. Il avait une connaissance des zones intercommunales, mais il se trouve que ça n'est pas une zone intercommunale.

- [G.] : **Il n'y avait personne de la commune ? C'est vrai qu'ils sont arrivés à la fin. Il est de l'intercom, mais on peut penser qu'il sera peut-être un peu le relais**

- Ça a aussi posé la question de la gestion des zones : pourquoi il y a des zones qui sont intercommunales tandis que d'autres restent communales ? On connaît, c'est une histoire de financement. Il y a surtout des enjeux économiques, mais au bout d'un moment, ça ne devrait pas rester comme ça. Parce que du coup on ne peut pas avoir de vision. Par exemple une chose qui se détache aussi de ces zones d'activité c'est qu'aucune... Enfin, elles font tout et n'importe quoi : elles sont aussi bien zones d'activité que zones industrielles, ou zones commerciales, c'est un fatras de pleins de choses. On sait aujourd'hui que ce qui marche le mieux, même si les élus n'en ont pas vraiment conscience, ce sont les zones bien ciblées.

- [G.] : **Mais là, on a des choses complexes, dans lesquelles les gens habitent au dessus...**

- Comme on ne peut pas interdire une partie habitation qui sert d'élément de gardiennage, forcément derrière, il y a toujours un dévoiement possible de gens qui transforment ça, c'est quasiment plus de l'habitation. Dans le code de l'urba, quand on donne un bâtiment, on donne toujours sa destination principale, mais ça n'empêche pas les destinations secondaires. Donc ça n'est pas parce que dans une zone d'activité il n'y pas d'habitants qu'il ne peut pas y avoir malgré tout l'habitat du gardien. On a beau dire : « Dans ce secteur UI « zone d'activité », on y met du bureau, de l'activité etc., mais on y interdit l'habitat ». Bon, et pour autant, si un permis arrive sur un bâtiment industriel où il y a une loge de gardien, on ne peut pas l'interdire. Après, la seule chose, si la personne au lieu de faire juste une loge de gardien, c'est 80% de son bâtiment qui devient de l'habitat, en fait il faut aller au tribunal et faire en sorte que ça soit le juge qui dise qu'il a exagéré.

- [G.] : **Mais on voit rarement ça. Mais ce qui en soi ne pose pas de problème, la mixité. Le problème, c'est quand les zones sont amenées à évoluer.**

- Oui, puis au bout d'un moment, les gens ne doutent plus vraiment de rien. Un jour c'est revendu à quelqu'un qui ne vient que pour y habiter, et qui va aller se plaindre à la mairie des nuisances sonores, mais en soi il est venu habiter au milieu d'une zone d'activité.

- [G.] : **Et en salle tu te souviens comment...**

- Non ça c'est un atelier où on a passé beaucoup de temps dehors, et en salle on a eu beaucoup de mal ; se saisir d'une zone d'activité aujourd'hui, c'est déjà dans le projet en fait. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on y fait passer des camions qu'il ne faut pas qu'il y ait de trottoirs ou de cheminements de piétons ; ce n'est pas parce qu'il y a de grands hangars qu'il ne faut pas qu'il y ait de secteurs plus agréables si le piéton veut manger à midi. Donc, en fait, on a plus listé des usages et des améliorations qu'on pourrait amener. Bon, après, aussi avec la difficulté que sur la plupart des zones d'activité du secteur, on est soit en zone humide soit en risque naturel, donc ça ne facilite pas les choses.

- [G.] : **On va essayer de conclure : est-ce qu'il y a d'autres ateliers dont tu voudrais parler où tu as participé ? Tu as participé à quels autres ateliers ?**

- Moi je ne rajouterais pas sur les ateliers, mais je préciserais juste que s'il y a eu neuf ateliers, il y a eu quasiment autant de comités de pilotage. Ça, c'est important parce que dans ces moments-là, même si c'est des moments de restitution, il n'empêche qu'il y a eu des débats. Et on a essayé à chaque fois, à part le premier ou on présentait beaucoup de choses, c'était un peu long, un peu laborieux, mais sur les autres on a essayé d'être dans l'animation et qu'il y ait des débats. Et c'est des moments aussi importants que les ateliers, et qui sont complémentaires. Il y avait à chaque fois peut-être plus d'élus et plus de communes. C'est le moment où ils pouvaient aussi s'exprimer devant tout le monde dans un démarche intercommunale. Car dans les ateliers souvent comme on était sur un site ou sur une thématique portée par un site...

- [G.] : **Arriver à se détacher du terrain pour penser à une politique plus globale.**

- Alors que dans les comités de pilotage, on pouvait sortir du terrain et on pouvait être dans une vision. On sortait des choses intéressantes, il y avait des débats entre Saint-Pierre d'Albigny et d'autres communes. Il y avait à la

fois des éléments où ils étaient d'accord sur certains trucs et des éléments où ils étaient moins d'accord. Et c'est ça l'intercommunalité, en fait : c'est d'arriver à bâtir des choses là où on est tous d'accord. Il faut y aller à fond, on déploie la grosse machine et on y va. Et là où on n'est pas d'accord, on fait justement tout un travail d'étude, de scénarios, etc., pour un moment arriver à trouver un accord.

- **[G.] : Il y a quelque chose qui te vient en tête sur des points de désaccord ou sur des points flagrants d'accord ?**

- Sur les points de désaccord, je pense que c'est par exemple les zones d'activité. Pour moi ils ne sont pas d'accord. Parce que soit ils disent : « C'est une compétence intercommunale donc moi je ne m'en occupe plus au niveau de la commune, que l'intercommunalité se débrouille ! », en oubliant qu'ils en font partie. Donc, c'est un peu bizarre. Soit c'est un truc communal et : « On ne veut pas que vous veniez chez nous ». L'activité économique c'est toujours ce discours... Enfin, on préfère accueillir n'importe qui dans n'importe quelle condition que d'avoir personne. On pense que si on est trop contraignant, on n'aura personne. Alors qu'en fait, aujourd'hui, c'est faux. Je pense que c'est une question de marketing et de commerce, de la façon dont on vend une zone d'activité. C'est ça que l'on ne sait pas faire au niveau d'une commune et d'une intercommunalité : on ne sait pas mettre ça en valeur et le vendre à des entrepreneurs. Partout où il y a des choses vachement bien foutues, où l'on te propose des bâtiments faits, sympathiques, où on te dit : « Voilà, il va y avoir une émulation parce que vous allez être tous les artisans entre vous et donc vos clients quand ils vont venir, ils vont pouvoir aller chez le plaquiste, chez le plâtrier, chez le machin, etc. », et ça fonctionne. Mais ça, c'est les élus. Ils n'ont pas encore réussi à le capter, pour moi, c'est pas encore ça.

- **[G.] : On a encore la présence dans les petites communes de ces zones d'activités qui vivent.**

- Oui. Après, là où ils pourraient tous être d'accord...

- **[G.] : On peut peut-être regarder sur les orientations qu'on a proposées.**

- Oui, effectivement, normalement ils sont censés adhérer aux orientations qui ont été proposées. Mais c'est jamais si simple que ça.

- **[G.] : Mais alors est-ce que tu as senti quelque chose où ils sont particulièrement d'accord ?**

- *[Long silence]* Sur l'évolution des formes urbaines, je pense, quand même. Ils sont conscients qu'il faut qu'ils aillent vers autre chose, même s'ils ont du mal à le faire. Parce qu'on s'aperçoit par exemple aujourd'hui : on fait le PLU de La Rivière. Ils ont fait des super choses dans le centre-bourg, avec des logements collectifs, avec des nouvelles formes urbaines, etc. [ce] qui est très bien passé auprès de la population. Les élus, c'est les mêmes, ils sont très satisfaits de cette opération, tout le monde est satisfait : eh bien, il y a un particulier qui vend son terrain à un promoteur 300 mètres plus loin et ça part en lotissement « traditionnel » entre guillemets, en lotissement de base. Donc, on voit qu'ils sont capables de s'entendre sur les nouvelles formes urbaines, et en même temps le naturel revient toujours au galop, car le jour où il y a une opération qui part, ils n'arrivent pas à tenir. Et malgré qu'ils soient accompagnés, parce qu'on ne va pas citer le cas de Cruet, mais face au promoteur, à un moment, le maire, il commence à lâcher. Alors que pour moi, le maire il n'a pas forcément urgence : il veut accueillir de la population, d'accord. Mais que ça se passe dans l'année où dans les deux ans qui viennent : il n'a pas une super urgence. Donc, en fait c'est le promoteur qui est dans l'urgence, car il engage de l'argent. Donc, pour moi le rapport de force il est en faveur de la mairie, toujours. Et bien les mairies pensent que le rapport de force est dans l'autre sens.

- **[G.] : Et puis c'est vrai que si ça n'est pas ce promoteur, ça sera un autre.**

- Parce que j'aurais pu dire qu'ils s'entendent aussi sur le patrimoine, mais en fait le patrimoine ça n'est pas si simple, car il y a des trucs en déshérence. C'est des gros trucs, alors la commune dit : « Moi, je suis incapable de m'en saisir », l'interco dit : « Nous, on ne va pas mettre de l'argent sur le patrimoine d'une autre commune » !

- **[G.] : Mais sur le patrimoine, on a ciblé quelques éléments de patrimoine, mais l'étude est un peu moins ciblée là-dessus. D'ailleurs, on a eu une remarque à la dernière réunion sur le fait que le patrimoine n'était pas assez abordé.**

- Oui, moi, j'ai l'impression qu'on l'a abordé, mais justement quand Saint- Pierre d'Albigny parlait du patrimoine qu'ils ont mais qui est en train de s'écrouler, qu'ils ne savent pas quoi en faire et que c'est un énorme truc, c'est sûr que ça serait à l'intercommunalité de se saisir de ça : c'est trop onéreux pour la commune. Mais d'un autre côté, il y aurait quelque chose à faire au niveau de l'interco. Mais l'interco, est-ce qu'elle a un service qui peut se saisir de ce genre de choses ? Quand on parle du patrimoine viticole à travers les petites cabanes et tout ça, oui, mais attention : derrière la viticulture, c'est d'abord l'économie. Donc, c'est une influence économique tellement forte qu'on va tout leur passer parce qu'on ne veut surtout pas les voir disparaître, parce que c'est l'économie du territoire. Du coup on est prêt à leur passer beaucoup de choses. Bon, j'exagère un peu parce qu'ils ont fait des efforts, les viticulteurs. Par exemple tout ce travail sur l'enherbement au niveau des vignes, que ça ne soit pas juste du caillou. Ils font des choses, et ça dépend toujours des gens ; donc il y en a qui font plus d'efforts que d'autres.

Mais on sent que dans chaque domaine, il y a toujours quelqu'un pour rappeler qu'il y a un frein ou qu'il y a quelque chose qui n'est pas facile.

- [G.] : **Effectivement c'est quelqu'un de Saint-Pierre qui a rappelé qu'il aurait aimé[...] Ce gros bâtiment, il aimerait en faire quelque chose.**

- Tu l'avais visité, toi, ce bâtiment ?

- [G.] : **Non. Tu le connais ?**

- Oui. On y a été, mais on ne peut pas rentrer dedans. On a parcouru tout le site avec un élu.

- [G.] : **C'est une propriété privée ?**

- C'est une propriété privée.

- [G.] : **C'était dans le cadre d'un atelier ou c'était en dehors des ateliers ?**

- Ah oui, on l'a parcouru en dehors des ateliers en fait. On a été voir parce que depuis le temps qu'il nous en parlait : le potentiel du truc ! C'est un truc de fou. Mais comme tous les bâtiments qui ont du potentiel, derrière il faut trouver le programme qui va bien et financièrement, qui paie quoi. Parce que là on est sur un projet à 10 millions d'euros. Au bas mot.

- [G.] : **Et c'est vrai qu'aujourd'hui, le territoire... Quand on voit que de l'autre côté, pas sur la Combe de Savoie, ils ont construit un énorme bâtiment pour accueillir les viticulteurs et présenter leur vin, je crois que c'est sur les Marches. Et aujourd'hui, c'est un bâtiment neuf, il ferme et il est vide.**

[1'39"31]

- Sur le patrimoine, après, la grosse question, c'est : est-ce que tout devient patrimoine, est-ce qu'on laisse des choses s'écrouler ? Peut-être que ce bâtiment il n'a pas vocation à ...

- [G.] : **Qu'est-ce que c'était avant ?**

- Qu'est-ce que c'était ? Je ne sais pas, je pense que ça faisait de l'accueil. Je me demande si c'était pas même carrément des sœurs, un truc religieux, parce qu'il y a des vitraux, des grandes salles. Mais bon, c'est le genre de bâtiment qui, pour moi, peut ressembler à un bâtiment de colonie de vacances, à ce genre de choses. Mais c'est vrai, qu'est-ce qu'on en fait ? Et habiter ça, pff...enfin bon.

[G.] : **J'avais une dernière remarque : c'est peut-être une façon de faire avec les personnes ressources et les participants très divers, mais on ne les a peut-être pas assez écoutés sur eux, la manière dont ils vivent le territoire, et ça se traduisait sur le temps où ils pouvaient nous dire des choses, mais tu peux ne pas être d'accord avec moi.**

- Effectivement, si on devait refaire une étude de ce genre là, il y a des choses qu'on modifierait.

- [G.] : **Par exemple, dans « Habiter », on ne s'est jamais demandé quelle expérience vécue les participants avaient, dans quel type de lotissement ou d'habitat, eux, vivaient.**

- Non, c'est vrai qu'on ne les a pas interrogés là-dessus. Après, c'est à chaque fois la question de : quel objectif on se fixe et comment on atteint l'objectif ? Donc moi je me dis qu'interroger les habitants du territoire sur où vous vivez et comment vous vivez, en fait, qu'est-ce que ça apporte ? Qu'est-ce qu'on en retire ? Parce que, une chose à laquelle il faut vachement se méfier, un des gros freins aujourd'hui au développement urbain, dense, avec des formes urbaines nouvelles, enfin quand on parle de refaire des maisons de village, c'est un modèle qui a des siècles. Bon, bref, le défaut souvent, c'est que les gens et les élus, la première chose qu'ils disent c'est : « Ah ben moi je ne vivrais pas là-dedans ». Mais ce n'est pas eux justement qui vivront dedans. Attention, on est en train de faire un morceau de ville. Alors quand on fait un morceau de ville, certes, il y a une partie qui sert aux habitants déjà en place, parce qu'on va faire un équipement public, parce que on va faire en sorte qu'il soit bien maillé avec le village existant, que ça ne crée pas des déplacements supplémentaires, parce que ça va faire vivre l'école. Donc, finalement, créer un nouveau morceau de ville, ça sert bien en partie la population, et dans le même temps, la population qui est déjà là, elle a déjà sa maison, qu'elle a construit à une époque donnée avec des idées données. Elle n'a pas forcément envie de construire selon ces nouveaux modes, alors qu'il y a des gens qui attendent ça. C'est-à-dire que moi, des gens qui ont 60 ans et qui me disent : « Mais moi, mon modèle reste la maison individuelle au milieu de 3000 m² », ok, très bien, « Restez dans votre modèle, mais simplement ce que je cherche à vous dire c'est qu'il y a dans la population des gens qui ont envie d'un autre modèle et que cet autre modèle justement, pour le moment on ne leur propose pas ». C'est-à-dire qu'il n'y a pas assez de diversité en fait. Moi, je ne cherche pas à raser toutes les maisons individuelles au milieu de 3000 m², mais je cherche à faire en sorte qu'il y ait plus de diversité. Donc, interroger les habitants sur « Comment vous vivez, vous, aujourd'hui dans votre lotissement ? », bon voilà...

- [G.] : **Alors, peut-être ce n'est pas comme ça que je le tournerais, en leur demandant sur la maison, mais ça peut être sur la façon dont ils fréquentent l'espace, comment est-ce qu'ils vont... Peut-être que c'est un croisement entre les deux qui serait aussi intéressant ? Si, par exemple, je pense à la commune de Francin, il y a une boulangerie qui apparaît là, de faire prendre conscience aux gens qu'aujourd'hui, ils achètent leur pain au supermarché, et d'estimer la potentialité des changements des comportements pour peut-être aller un jour vers cette boulangerie. Mais c'est pas forcément l'approche qu'ont les urbanistes et les architectes aujourd'hui. Mais ça pourrait être une autre entrée sur laquelle on n'a pas trop insisté.**

- C'est-à-dire qu'après... Bon, déjà, on avait à faire essentiellement à des élus, voire à des personnes ressources mais en tout cas pas aux habitants lambda. Mais est-ce que c'est dans le cadre d'un travail sur le paysage, d'un

travail prospectif qu'on doit faire ce travail de sensibilisation de la population, par exemple sur l'arrivée d'un nouvel équipement, d'un nouveau commerce, de leur pratique et tout ? Je me dis qu'il y a d'autres modes d'action qui permettent de faire ça.

- [G.] : C'était une question un peu pour provoquer, mais je pense qu'on l'a fait, dans le sens où, en décrivant les espaces qui existaient, on a quand même beaucoup compris comment vivait le territoire même si ça n'était pas les gens qui le racontaient.

- Le problème, en plus, c'est qu'il ne faut pas se leurrer : même nous, en temps que professionnels, on est dans un air du temps. On est dans un cadre qui nous est donné, par exemple par la législation, en particulier dans le cadre d'un PLU, mais même dans ce travail-là. C'est-à-dire que l'on sait très bien que quand on vient sur un territoire, on ne vient pas pour dire il faut urbaniser de partout, ça sera super ! On a quand même un pré-requis qui est aujourd'hui : il faut faire attention à l'agriculture, à la nature, à l'environnement... Du coup, quand on va interroger les gens, qu'est-ce qu'il va se passer ? Les gens, ils vont nous dire : « Alors voilà comment je vis ». Il y a ceux qui vont dire : « Moi, je veux rester au milieu de ma parcelle avec beaucoup d'espace autour », et il y en a quelques uns qui vont dire : « Moi, je ne peux plus entretenir, j'aimerais bien un terrain plus petit ». Et après quand on fait la restitution, qu'est-ce qu'il se passe ? Et bien on insiste sur celui qui veut une parcelle plus petite. Donc, bon, l'enquête sociologique sur les usages, sur les habitudes et tout ça, quelque part, on la manipule.

- [G.] : Pour moi, de par les ateliers qu'on a fait, c'est justement une façon qu'on a d'avoir une approche sociologique, mais qui est différente, qui n'est pas l'enquête : « Comment vous habiter », mais plutôt : « Regardez, là, finalement, vous avez une perspective incroyable », et c'est faire prendre conscience, justement, de changer le discours et de comprendre des choses hypersensibles sur leur façon d'habiter, et de relever ce qui peut être un potentiel.

- Je pense qu'on l'a vu, ça aussi. Mais effectivement, par exemple, dans les deux lotissements, celui des années 60 – 70, les gens, ils disaient : « Oh la la, mais toutes ces clôtures, elles sont toutes différentes ». Moi, je les trouvais super bien les clôtures, en temps qu'archi, parce que je trouvais qu'il y avait de la diversité et que derrière, elles n'étaient pas trop hautes. Mais eux, ils disaient : « C'est terrible, elles sont différentes ».

- [G.] : Je ne suis pas sûre qu'ils disaient ça. Justement, en tout cas avec les gens avec qui je partageais ça, c'était plutôt : « Tiens, c'est une originalité, ils assortissent les clôtures à leur balcon ». Il y a un côté intrigant et amusant de détecter les petites choses comme ça. Moi, je ne l'ai pas vu comme une forme d'anarchie ou de rejet.

- Non, mais c'est des moments effectivement où l'on peut (parler sans chercher à y répondre), de la façon dont eux ils vivent le territoire, leur maison ou sur leur terrain. Moi, je reste persuadé que le parcours, aller sur un lieu, c'est toujours ça. Là récemment, pour une OAP sur le Bourg d'Oisans, on était sur le centre-bourg. Ça faisait une heure et demie qu'on était en salle en train de batailler, on a beau avoir toutes les photos aériennes, ça n'arrêtait pas de discuter, personne n'était d'accord. J'ai dit : « Attendez, il fait beau, il nous reste une heure avant la fin de la réunion, le site est à 50 mètres ». On pouvait quasiment le voir depuis la mairie. « On sort, on y va, on le parcourt ». Mais ça a calmé tout, d'emblée. Chacun a mis de l'eau dans son vin en disant : « Ah oui, finalement ce que tu disais, c'était pas si con que ça. » À l'inverse, « Moi, j'avais peut-être plus raison ici ». Et ça a permis de trouver un équilibre sur la façon dont on pouvait s'y prendre sur ce territoire. Je suis persuadé qu'aller sur place tout de suite, justement, nos modes de vie, on les retrouve : on a envie de lumière... Là, on va le voir.

- [G.] : Et sur le Bourg d'Oisans tu as eu des échos du projet de Benoît, sur un quartier ?

- Pour l'instant, c'est en *stand by*, à notre connaissance. On les voit la semaine prochaine, le Bourg d'Oisans, et justement c'est une des questions qu'on doit leur poser : où est-ce qu'ils en sont sur ce quartier ? Pour l'instant ça n'avance pas beaucoup.

[Fin de l'entretien]

Entretien n°8 - BE (Béatrice Espinet) - Plan de paysage de la Combe de Savoie

[Entretien avec Béatrice Espinet, paysagiste-urbaniste indépendante en Isère en charge de l'animation de la démarche intercommunale de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges. Le 09/11/2015, à 11h. Tullins. L'entretien a lieu dans les locaux de l'agence. L'ensemble des noms propres des personnes et du nom de l'agence a été substitué par des pseudonymes.]

- Béatrice Espinet, architecte urbaniste comme tu l'as dit. Je travaille..., j'accompagne les collectivités territoriales, essentiellement des petites ou moyennes communes dans l'Isère, sur notamment... à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, sur des aménagements de l'espace public.

- **[G] : Tu peux citer les trois quatre missions que tu as faites dernièrement, pour nous donner un ordre d'idée de ce sur quoi tu travailles ?**

- Ok, alors, un plan local d'urbanisme sur la commune de Montaud, un aménagement d'espace public sur la commune de Biolle au centre village et l'accompagnement des Chartreux dans l'élaboration de l'accessibilité au musée de la Grande Chartreuse.

- **[G] : Sur le PLU de Manteau, on pourra prendre un quart d'heure à la fin pour parler un peu de cette démarche, puisqu'elle est en partenariat avec..., elle est sur une commune du parc du Vercors, du coup elle est aussi assez participative..., on peut donc prendre un petit temps aussi sur cette démarche**

- Ok, donc sur le montage de l'équipe et comment [...] [2 :50]

- **[G] : Qu'est-ce qui vous a intéressé sur ce projet ?**

- Bah, en fait, je pense que c'est dans mes pratiques sur l'urbanisme, le paysage, on n'est assez peu, voire pas du tout formés à tout ce qui est participatif et c'est des choses qu'on voit assez peu aussi dans les appels d'offres. Et en même temps, c'est..., un peu ce que j'ai eu à pratiquer, car c'est en fait... Ça m'a toujours intéressé, car c'est... on voit bien que c'est une autre façon d'approcher le projet urbain, le projet, enfin la... le..., la vision de son territoire, là maintenant et pour plus tard. Et en fait c'est assez peu courant dans la façon de pratiquer aujourd'hui.

- **[G] : Et toi tu avais déjà eu quelque chose, enfin dans les PLU, tu avais déjà une façon de faire, de..., enfin de rencontrer les propriétaires, les [...]**

- Oui, en fait, dans des ateliers, mais en fait pas des choses complètement hyper innovantes, enfin pas hyper très... En fait, je manquais de technique, de comment on s'y prend pour animer un atelier, enfin voilà c'était assez basic, mais c'est super intéressant. Après justement par rapport à cette expérience d'atelier que j'ai surtout dans les PLU, ou dans des études urbaines aussi, ce qui me paraissait difficile, c'était de mettre les gens en mouvement. C'est-à-dire qu'ils ne soient plus dans une position d'attente, mais qu'ils soient aussi en mouvement, qu'ils comprennent qu'ils soient aussi acteurs. Et ça, je trouvais que c'était assez difficile. Du coup des expériences dans des ateliers et puis avec Manteau on a fait aussi pas mal de choses plus, enfin, un peu différentes avec plus de participation, des ateliers, avec plusieurs outils qu'on avait commencé à développer avec Evelyne quand elle était au parc. Voilà, donc on a commencé à développer ça avec la ville de Manteau.

- **[G] : Et du coup c'était avant que vous répondiez à la démarche paysagère ?**

- Oui, voilà, c'est ça. Et puis en association avec d'autres. Bah du coup c'était avec Basile Espinosa, avec qui je travaille sur le PLU et certaines études urbaines. Brune Estella, avec qui j'ai déjà fait pas mal de plans paysages et qui je pense a pas travaillé aussi sur..., avec plein d'acteurs du territoire, dans..., à travers des ateliers. Et puis je pense qu'elle a eu d'autres expériences avec d'autres personnes aussi. Donc ce qui l'a enrichi dans sa pratique. E puis aussi Benoît Evrard, qui était aussi intéressé pour ce côté très participatif, en fait.

- **[G] : Et la composition de l'équipe, vous avez fait comment ?**

- C'est Brune, qui a fédéré.

- **[G] : Vous vous connaissiez ? Comment ça s'est passé ?**

- Je ne sais plus comment ça s'est passé. On se connaissait avec Brune et Basile... Je ne me souviens plus comment... Je sais que ça s'est passé avec... Euh, c'est toi qui m'avais envoyé le truc, non ?

- **[G] : Justement, je ne crois pas. [Rire]. Mes excuses mais...**

- Ah oui, peut-être pas.

- **[G] : Justement je n'ai pas pensé à...**

- Ah oui c'est vrai ! Oui bon bref, je ne sais plus. C'est sorti du chapeau et on s'est dit : "Est-ce qu'on est deux paysagistes avec Basile ? Est-ce que ça ne fait pas trop de paysagistes ?" Mais donc du coup ça veut dire qu'on était mis en contact, je ne sais plus comment avec Brune et puis après on s'est dit pourquoi pas ? Et puis après Benoît est venu dans la boucle, mais alors là, je ne sais plus. Franchement, je ne sais plus. Et puis après on trouvait que ça serait intéressant d'être plus nombreux et puis de faire un peu des sessions de brainstorming sur comment il fallait s'y prendre et puis...

- **[G] : Et tu te souviens comment vous avez formulé la réponse à l'appel d'offre ou est-ce qu'il y avait [...]**
[7 :02]

- Alors je me souviens que c'était beaucoup Brune qui avait travaillé dessus et puis qu'après on était plus en apport de, justement... d'idées qui venaient nourrir..., voilà alors : si on fait des ateliers, on en fait tant. Mais du coup c'est quoi le lien entre les ateliers ? C'est quoi... Quel peut être le déroulé du deuxième par rapport au premier ? Qu'est-ce que ça peut être si on fait le diagnostic d'un des ateliers, comment on fait après pour passer en phase plus projet ? je me souviens de ces discussions là..., C'était plutôt essayer d'alimenter la question dans le fond, sur le fond, quoi. Qu'est-ce qu'on attendait des ateliers et du coup comment on les mettait en œuvre.

- [G] : **Du coup j'aimerais bien savoir comment... Vous avez proposé une dizaine d'ateliers, neuf ateliers ? Est-ce que tu te souviens des phases de préparation ? À la fois des thématiques et des choix, des sites et comment vous êtes allés sur le terrain ? Ou qu'est-ce qui vous a fait choisir les terrains en question et les thématiques en question ? Est-ce que c'est toi qui...est-ce que tu as fait du terrain ?**

- On a fait une journée de terrain ensemble, tous les quatre, pour avoir un peu une idée du territoire et partager.

- [G] : **Toi tu ne connaissais pas très bien ce territoire ?**

- Non. Non, non pas très bien. Celui qui connaissait le plus c'était Benoît. Il connaît très bien. Brune un petit peu. Basile et moi quasiment pas. Et en fait du coup... Comment on s'y est pris ? Euh, en fait, je pense qu'il y a eu aussi les documents qu'on nous a fournis, plus le terrain. Et en fait, on a essayé de voir quelles étaient les grandes thématiques qui touchaient ce territoire, qui nous semblaient pertinentes, sur lesquelles il y avait des enjeux, quoi. Et c'est venu aussi, enfin c'était un peu interactif, c'est-à-dire qu'en même temps on a... Enfin, le fait d'aller sur le terrain, ce n'était pas... Enfin, on n'a pas décidé des thèmes et puis après des sites. C'était les deux qui, mélangés... On s'est dit : "On a trouvé un super site à Francin" et c'est en... Oui parce que on avait un thème qui était "extension urbaine". Et en fait ce thème, il s'est toujours appelé "extension urbaine". Et quand on a été sur le site de Francin, ce n'est pas vraiment une "extension urbaine" au sens : on sort de de l'enveloppe urbanisée. Mais il nous semblait pertinent. Donc...

- [G] : **Tu te souviens de ces premières impressions de cette approche du terrain, où vous êtes allés, où vous avez eu des déclics, de vous dire : "Ah là faudra qu'on emmène les gens là?" Est-ce que tu peux raconter un peu tes souvenirs sur le terrain ?**

- Alors, ce dont je me souviens, comme ça quand tu m'en parles, c'est cette position en balcon quand même incroyable. En balcon plein sud, cette espèce de balcon plein sud, moi j'ai trouvé ça vraiment... un territoire identifiable en fait. Avec quand même Montmélian, qui pour moi était assez à part en fait, dans sa forme, dans toute la complexité, un peu comme... oui comme une commune à part, oui. Mais je me souviens de ça, oui, et des paysages viticoles.

- [G] : **Et dans les bourgs, cette impression ? Parce que vous êtes allés dans les bourgs ou pas ? quelle impression ? Quelle discussion vous avez pu avoir?**

- Sur une notion de patrimoine bâti assez préservé et mis en valeur. C'est-à-dire une conscience de ce patrimoine, je pense. C'est-à-dire que ça se voit à travers les villages, quand tu es dedans. Ça, ça nous avait intéressé aussi.

- [G] : **D'ailleurs ça, ça avait été une remarque qui avait été faite à la réunion d'avant-hier : c'est quelqu'un qui regrettait qu'il n'y ait pas eu plus de focale sur le patrimoine bâti. Mais la réponse...**

- D'accord.

- [G] : **La réponse était aussi qu'on voulait toucher un peu plus du doigt les choses peut-être moins évidentes, mais qui font aussi la richesse et la spécificité du territoire.**

- Mmm, d'accord.

- [G] : **Et vous êtes passés près de l'Isère aussi pour cette journée de terrain ?**

- Oui.

- [G] : **Vous avez fait des activités ? est-ce que vous avez fait un arrêt par là ?**

- Oui, on était assez surpris aussi du fait qu'il y avait vraiment le haut, voilà, conservé, entretenu, un peu comme une image. Et qu'on avait un peu mis toutes les merdes en bas, quoi. Et qu'en plus, c'était quand même sur tout le linéaire et que c'était assez récurrent, c'est une image récurrente, quoi. Ça, ça nous a assez surpris. En fait on a un paysage assez structuré, même dans ce qui est bien ou pas bien, mais assez organisé et assez facilement compréhensible, même dans... Et qu'on retrouve cette organisation dans différentes communes, notamment dans comment est-ce qu'on considère ce qui est dans... ce qui est vers l'Isère, comment est-ce qu'on considère son village.

- [G] : **Et après vous vous êtes organisés en vous répartissant un petit peu les rôles et l'animation de... des ateliers ? Toi tu as été sur l'organisation de l'atelier "habiter", non ? "Déplacement", "habiter" et "extension urbaine et renouvellement urbain" ?**

- Mmmm, c'est ça

- [G] : **On va essayer de rentrer un petit peu dans ces ateliers. Comment tu les a envisagés ? Comment vous les avez préparés ? Pour le coup il a bien fallu un moment choisir un site pour [...] [13 :16] les personnes ? Et aussi, si on peut se redire un peu comment les personnes ont été choisies ? Si tu te souviens de quelle partie était...il a dû faire la Grande Carte aussi, comment vous avez choisi de faire la Grande Carte ? Toi tu étais là, dans ces discussions là, sur la grande carte. Ou après toi. Si ce n'est pas toi qui as...**

qui est parti sur cette voie de la Grande Carte. Comment tu l'as utilisée après ? Comment tu l'as imaginée avec les ateliers ?

- En fait, si on prend la Grande Carte, comment elle est venue ? En fait, c'est qu'on voulait, on réfléchissait à un... comment dire ? À ce que chacun ne voit pas que sa commune. Que dans le processus, on ne se retrouve pas avec des élus qui nous parlent juste que de leur commune. Donc, on voulait qu'il y ait un peu, qu'il y ait un partage du territoire sur lequel on allait parler et pas juste de ses intérêts propres. Donc on a essayé de réfléchir à comment pouvoir faire ça, en fait. En plus on se disait que c'était bien d'avoir - pas un logo - mais un truc identifiable à la démarche. Donc ça peut être un logo mais quelque chose qui soit identifiable à cette démarche et qui soit fort, quoi. Et du coup on a cherché des idées et c'est Benoît qui a eu l'idée de faire une grande carte sur laquelle on puisse marcher en fait, se déplacer, comme on se déplace sur le territoire et qu'en même temps on ait cette vision de tous les territoires d'un coup d'œil, et qu'en même temps on puisse marcher dessus quoi, qu'on puisse se déplacer dessus.

- **[G] : Après coup, je pense que par rapport à d'autres équipes qui étaient en opposition avec vous, et qui avaient aussi un panel d'outils, de médiation et d'animation, le fait qu'il y ait un logo, comme tu dis ou en tout cas, un objet assez fort, je pense que c'est ça qui a plu aux élus et au jury qui étaient là.**

- D'accord. C'est intéressant aussi d'avoir un retour.

- **[G] : Après l'idée que ça soit bien une démarche intercommunale, je pense qu'on a bien assez insisté dans le cahier des charges, que cela y réponde et en tout cas que ce soit vraiment partagé.**

- Oui, oui c'est aussi en réponse à la demande, quoi. C'est sûr. Après dans son utilisation, on a essayé à chaque fois de se dire comment on pourrait l'utiliser et que si on ne pouvait pas l'utiliser, on ne l'utilisait pas, quoi. Comme à Francin, on ne l'a pas utilisé parce que, ... on ne savait pas trop comment s'en saisir à Francin, quoi. Alors dans les déplacements, ça nous paraissait évident de l'utiliser. Voilà, on s'est posé la question à chaque fois, mais on ne l'a pas utilisé à tout prix. Et puis ce qui était intéressant, c'était qu'on l'a essayée à d'autres choses, pour d'autres manifestations. Et enfin c'était super parce que...mmm

- **[G] : Et peut-être que justement on s'est assez focalisé sur des participants qui étaient là, et pas forcément sur des usagers qui étaient là sur ce... Enfin c'est difficile parfois mais sur ce...**

- La foire de Carabaha, c'était une manière d'être avec des gens. Là, on a vu que les gens, ils fréquentent un site, et qui se retrouvent face à cette carte. Et ils parlent de leurs usages peut-être de manière plus intimiste. Et du coup, la difficulté des ateliers était plus qu'ils sont programmés sur des journées. Il y a moins ce rapport-là, à qu'est-ce que font vraiment ces gens sur leur territoire ? À quelle heure, à quel moment.

Bon, après ça dépend de nous, de ce qu'on attend, si c'est de connaître parfaitement le fonctionnement d'un lieu et du coup toutes les problématiques, ou si c'est de sensibiliser sur une situation particulière. Et d'attendre un petit peu une vision qui pourrait être liée à un territoire, et qui pourrait permettre aussi de prendre de la hauteur par rapport à d'autres sites. Par exemple, si on va visiter un terrain viticole, c'est intéressant qu'il y ait des gens qui pratiquent ceci, mais aussi d'autres. Et que du coup on parle de ce qui s'y passe, mais en ayant en perspective ce qui pourrait se passer ailleurs, de ce qui pourrait se passer chez soi. Oui, là, l'objectif, c'était aussi d'avoir une vision enfin des gens qui n'étaient pas du terrain, du territoire, je pense. Qu'il y ait cette confrontation, cette discussion autour de...

- **[G] : Du coup on a quand même des représentants qui connaissaient les sites et d'autres qui connaissaient moins. Et qu'est-ce que tu aurais appris, toi, des participants, si on prend par exemple l'atelier, si on veut les faire un par un. Qu'est-ce qu'on a appris de cet échange avec les participants et de leurs comportements par rapports aux animations qu'on leur propose ? Si tu peux me rappeler dans l'atelier "habiter", comment vous avez présenté. D'abord dans l'atelier "Déplacements" ?**

- Alors "Déplacements", c'était un atelier...

- **[G] : Si tu as besoin j'ai des supports [19 :10]**

- Si je me souviens bien, dans l'atelier "Déplacements", en fait, ça nous paraissait une thématique importante, mais hyper large et du coup on a eu vachement de mal à savoir comment on allait l'aborder. Ça peut être des déplacements très localisés, ça peut-être à l'échelle du territoire, ça peut-être bien au-delà, ça peut être quand en traverse du territoire, ça peut être dans la rue, sur la route sur laquelle on est à vélo, à pied, ça peut être quotidien, exceptionnel, enfin du coup ça peut être super large. Et ça a été assez difficile de voir comment on allait l'aborder, et du coup on a essayé de parler de plusieurs déplacements. C'est pour ça qu'on a fait un truc un peu transversal. Et... mais je trouve que cet atelier n'a pas été assez abouti, en fait. Il a été... Mais d'ailleurs, ça s'est vu aux ateliers participants, des fois, ils ne comprenaient pas pourquoi on leur demandait de faire un truc. Ils ne comprenaient pas la finalité en fait.

- **[G] : Oui, je pense que c'était un des plus difficiles des ateliers qu'on ait faits.**

- Oui, j'ai trouvé qu'après, il y en a qui se sont dit : "Bon, allez, on est là, on va se raconter une histoire, on se lance dans le truc, on y va, on commence à mettre"...

- **[G] : Oui, parce que votre idée après la décision qui a été faite, c'était de faire [donc on a fait] un transect du bas vers l'Isère, jusqu'en haut, en identifiant les voies de déplacements ? Du coup quel impact il y avait sur le paysage ? Et après, votre proposition avait été de recoller et de redessiner sur la carte, alors par des**

matériaux, ces différentes voix de déplacements, et à chaque fois, si je me souviens bien, à chaque fois qu'on collait les choses, de pouvoir se raconter une histoire et d'écrire sur une vignette : qu'est-ce qui s'y passe ? ou est-ce qu'on pourrait y vivre dessus. [21 :12]

- Et de le faire plutôt deux par deux pour qu'il y ait un échange entre deux personnes, sur eux, comment est-ce qu'ils perçoivent. Qu'ils fassent des choix dans ce qu'ils allaient raconter après. Du coup, oui, je me revois avec une personne qui était interloquée, qui ne comprenait pas à quoi ça servait, quelle était la finalité. Mais j'avoue, je pense que ça relevait du fait que nous-mêmes, on ne savait pas vraiment comment s'en saisir et ce qui allait en sortir, et ce qu'on allait pouvoir en faire, de cet atelier "Déplacements". Bon, il en est quand même ressorti des choses intéressantes. Comme les..., ce qui était intéressant, c'est qu'on était surtout sur la perception aussi. Donc il y avait des choses sur la perception du territoire, qu'on n'aurait pas abordées autrement.

- [G] : **Tu te souviens de quoi ?**

- Sur notamment les perceptions du [...], par exemple, qu'il y avait des endroits, justement où on voyait bien la plaine, quand on arrivait [...] ou le reste. Il y a eu quelqu'un qui avait beaucoup parlé de ce qu'on percevait, quand on voyait ou ne voyait pas, ou comment quelque part ça mettait en scène... Comment le train, il mettait en scène le territoire. Normalement, c'était ouvert, on voyait vraiment. Ça, je pense que ça ne serait pas ressorti dans un autre atelier. Ça faisait ressortir des choses à l'échelle hors communale, en fait. On a dépassé les communes dans l'atelier, pas dans la visite, mais dans l'atelier, après, on sortait de la commune en fait.

- [G] : **Je me souviens d'un retour qui faisait écho au premier atelier sur la position de la voie ferrée et des remblais de voies ferrées. Premier atelier, quelqu'un avait dit : « Oui il faut cacher la voie ferrée, faut, le gros massif c'est intéressant. » Puis par ailleurs, sur certains endroits du territoire, la voie ferrée, on ne la voit quasiment pas, parce qu'elle est à même le sol et juste ponctuée de ses piliers, enfin c'est les fils. Du coup, il avait aussi ces perceptions sur la voie ferrée. Je me souviens aussi de quand on s'est arrêté sur la voie de chemin de fer, des gens qui témoignaient que des personnes venaient du bout du monde pour prendre des photos.**

- Je me souviens de ça. J'avais halluciné.

- [G] : **Pourquoi ils prennent le train ? Parce qu'il y a une courbe particulière avec le derrière, la reprise, enfin la... Ça c'était assez fort aussi. Dans la façon de lire les choses [24 :11]. Je pense qu'on a parlé aussi des problèmes de déplacement dans les centres bourgs.**

- Dans... ?

- [G] : **Bahh la circulation, le ...**

- [...] Un peu la place de chacun ? C'est ça ? On a quand même pas mal parlé de la place de la voiture. Sur la place de la voiture par rapport au piéton. On en a parlé à Francin, on en a parlé à Cruet, dans l'atelier "Habiter", dans l'atelier "Extension urbaine". On en a parlé dans l'atelier "Extension urbaine" aussi. Les déplacements...

- [G] : **Après, sur cet atelier, je me souviens que les élus avaient été très intéressés de connaître le nombre de kilomètres et de réseau, de voies qu'il y avait pour chaque commune. Et du coup peut-être en voyant un peu sur le... Enfin, justement, on sentait qu'il n'y avait pas une mutualisation sur le... C'était : chacun voulait savoir qui avait le plus petit réseau et le plus grand réseau. Ils voulaient tous les chiffres.**

- Mmm. Je ne sais pas pourquoi les chiffres, c'est un truc fascinant. Je ne sais pas. [Rire]

- [G] : **Oui je pense qu'il y avait une question de faciliter les coups de gestion et de vouloir légitimer ou non de construire ou pas des barrières. Si tu as d'autres choses qui te reviennent après, on peut revenir sur cet atelier. Mais maintenant, on pourrait passer sur l'atelier "Habiter". Est-ce que tu te souviens comment tu l'avais monté et l'ambiance qu'il y avait dans l'atelier ?**

- Bon alors, on l'avait monté... En fait on avait envie de... On a toujours été très ambitieux sur les ateliers. C'est-à-dire qu'en général, on avait envie de faire plus que ce qu'on avait le temps de faire. Donc en général on n'avait pas tout fait. Comment on a été ambitieux ? Je pense que c'est dans la différence entre l'appel d'offre et les ateliers qui ont été réalisés. C'est-à-dire qu'en gros, on aurait voulu qu'il y ait 5 ou 6 ateliers pour finaliser, en fait. Et on a l'impression qu'on a beaucoup sensibilisé, qu'il y a eu un investissement des gens qui étaient là, qu'on a mis en marche des choses. Et que... il y a quand même un peu un manque, quoi. Il y a un peu une phase qui a été raccourcie et encore, il y a deux réunions publiques, qui ont été transformées en ateliers de travail avec les élus, mais que voilà... Même si c'est une démarche avec beaucoup d'ateliers, on voit que c'est quand même un peu frustrant. De... comment dire ? Que c'est quelque chose qui n'a pas été complètement achevé. Enfin un peu rapidement, quoi.

- [G] : **C'est un peu ma déception, moi. Car j'avais [...] [27 :36], enfin en tout cas c'est ce qui m'avait intéressé dans votre proposition. C'est que vous reveniez plusieurs fois sur le même site pour approfondir quelque chose. Et c'est vrai qu'en une séance, souvent on reste un peu sur sa faim. Et vous l'aviez annoncé, mais finalement, ça a été plus éclaté ?**

- Oui.

- [G] : **Je pense qu'on reviendra dessus, enfin dans des prochains ateliers qu'on fera dans ce genre de cadre.**

- Après je ne sais plus comment on est passé de l'un à l'autre, mais pourtant c'était comment on aborde les thématiques qui vont être importantes dans le plan de paysage, enfin qui sont liées au territoire et qui doivent se retrouver dans le plan de paysage. Et en même temps, comment on fait pour revenir deux ou trois fois sur un site. Enfin du coup ça montre pas, quoi, ça rentre pas.

- [G] : **Oui.**

- Quel est le choix que tu fais quoi ? Sachant qu'à la fin, il faut avoir pris les décisions et écrire un plan de paysage. Mais ça a été... enfin, oui, ça a été une déception pour nous de voir, qu'il y avait, voilà, des étapes manquantes. De retour sur site, de retour sur thématique. Bref. Alors, pourquoi je dis ça ?

- [G] : **Sur "Habiter".**

- Oui, alors sur "Habiter", on voulait en fait que les participants aussi se saisissent d'outils qui cryptent, un certain nombre de choses sur le territoire, comme tout ce qui pouvait être de l'ordre de la densification, comme : qu'est-ce que c'est une dent creuse. Et après, qu'on mette en pratique en atelier : et voilà, on a vu ce qu'était une dent creuse sur le terrain. Qu'est-ce que c'est sur le plan. Dans quel contexte elle se trouve. Les contextes sont différents. D'où aussi tout l'intérêt de visiter. On a visité le centre bourg ancien, le lotissement des années 70 et un lotissement plus récent : année 90. Donc c'est tout l'intérêt de visiter des contextes, dans lesquels on pourrait retrouver des questions de densification, d'espace public.

- [G] : **De sensation, d'ambiance aussi. Toi, tu te souviens avec qui ? Parce qu'on était par petits groupe. Tu te souviens avec qui tu as fait la démarche, avec qui tu remplissais le questionnaire ? Parce que tu as proposé un questionnaire. Est-ce que tu as rempli un questionnaire pour quelqu'un ou tu as fait remplir un questionnaire ?**

- Je ne sais pas. Je n'en n'ai pas rempli, je n'en n'ai pas écrit. D'après ce dont je me souviens, ce n'est pas moi qui écrivais. Après je ne me souviens pas avec qui c'était.

- [G] : **Et est-ce que tu te souviens de choses qui se sont dites peut-être spontanément sur place, sur la façon de ressentir les différents secteurs ?**

- Par rapport au questionnaire ? ou...

- [G] : **Oui, ou est-ce que c'était facile pour eux de remplir le questionnaire ?**

[Silence] Je pense que des fois c'était difficile pour eux de voir derrière ça. Pour certains thèmes, je ne sais pas, par exemple, je pense à un truc : la limite. La limite entre espace public et privé, tu vois, qui sont des notions, que pour nous on comprend très bien, mais qui sont difficiles à expliquer en fait. Je me souviens qu'il y avait deux ou trois notions comme ça, qui étaient... ou le rapport espace privé espace public. Je ne me souviens plus comment était formulé le questionnaire. On avait décidé de ne pas utiliser le rapport, ou je ne me souviens plus comment c'était, mais qui était... Ils avaient du mal à voir ce que c'était, en fait. Dans l'espace, de quoi on parle dans l'espace ? Qu'est-ce que ça définit ? Ou je me souviens qu'il y avait un peu quelque chose qui disait : quelles sont les façons dont sont implantés les bâtiments par rapport à l'espace public ? Qu'est-ce que ça donne comme sensation ? Et ça c'était complexe aussi. Ça faisait beaucoup de choses, quoi, ça fait... alors tu prends un bâtiment, comment il est mis ? Et qu'est-ce que ça fait comme impression ? Ça faisait beaucoup de notions parfois à comprendre, mais du coup, ça posait la question et ça permettait d'expliquer ce qu'on attendait, et de...

- [G] : **Et toi si tu devais essayer de répondre à la question, de donner un exemple sur à la fois, de comment tu définirais une limite public/privé ? Si tu te replonges dans des espaces que tu as vus aussi, est-ce que tu te souviens d'une impression forte ?**

- Je me souviens, quand on était par exemple dans le hameau, il y avait plusieurs bâtiments, qui étaient plus proches les uns des autres. Enfin qui étaient en alignement sur la rue, quoi. J'ai eu un peu cette sensation de, voilà quoi, "refermé", de on ne voit pas forcément où on va, de fermé, avec des bâtiments assez hauts.

- [G] : **Ça, c'était dans le centre bourg ?**

- Oui. Contrairement à d'autres où la limite est peut-être moins définissable. Parce que là, la limite, on peut dire que c'est le mur, alors que dans les bâtiments des années 70, on ne peut pas dire que la limite, c'est la clôture parce que toi tu vois beaucoup de ce qu'il y a derrière la clôture. Oui du coup tu as l'impression que c'est plus ouvert, mais en même temps tu vois plus chez les gens aussi, ce qui s'y passe. [silence]

- [G] : **Oui, ou encore dans le hameau où tu as parlé d'une rue un peu fermée, où il y a aussi des petits jardinets, où tu as l'espace privé et l'espace public qui est un peu indéfini. Et je me souviens un peu de cet aspect-là aussi. Où des bâtiments, qui ne sont pas forcément continus, mais dans lesquels, il y a des interstices et avec...**

- Ah oui, un peu comme des cours ou des...

- [G] : **Ou des cours, mais très flous par rapport à la limite privé/ public.**

- Mmm, aussi oui.

- [G] : **Et comment tu trouves que les gens avaient ressenti l'atelier ? Enfin, la visite d'abord et après quand on est retourné en salle ?**

- Je ne sais plus pourquoi, mais la visite, je crois qu'on était un peu nombreux, puis après je ne sais pas pourquoi...

- [G] : **Oui on a perdu pas mal de monde.**

- Ah oui c'est ça.
- **[G] : Je pense que c'est une question d'horaire.**
- Ils n'étaient plus que deux ou trois ?
- **[G] : Il y avait peut-être trois quatre personnes.**
- Oui, on n'était pas nombreux.
- **[G] : Oui et pourtant c'était assez intéressant. Basile était venu avec un carré et avait imprimé à la même échelle, les différents cadastres des trois quatre secteurs pour voir, en fait, les formes de densités et pour relier les impressions aux densités.**
- Et moi, je me souviens qu'ils avaient été assez intéressés, ça les avait un peu scotchés. Je ne sais pas comment dire, ça les avait un peu happés le fait de voir ce...
- **[G] : Et ils n'étaient pas encore prêts à dessiner, mais Basile avait dessiné un petit peu sur la dent creuse qu'on avait repérée, et de dire, "ah ce n'est peut-être pas du vide qu'on va laisser, mais c'est peut-être un bâtiment". Et il avait commencé à dessiner avec des choses, des orientations, en imaginant qu'il y avait des cônes de vue peut-être à respecter. Qu'il y avait un peu un potentiel et du coup, bon c'est Basile qui a commencé à dessiner et on aurait presque pu inciter les gens à dessiner eux-mêmes. Mais c'est peut-être une autre étape pour eux ?**
- Oui, je pense et c'est peut-être du temps aussi.
- **[G] : Mais je pense que là, ils avaient commencé à comprendre des choses aussi sur la façon dont on peut penser le projet.**
- En fait, j'ai l'impression que ce qui les avait intéressés, c'était de voir qu'il y avait un champ des possibles. Qu'on n'était pas devant un état de fait avec un guide devant nous et qu'on pouvait expérimenter plusieurs possibilités et en déduire des choses, quoi. Un moment, je me souviens Marc Agier, qui disait : "Non, là, on ne peut pas faire ça !" Donc, là du coup, voilà il y a d'autres solutions qui pouvaient l'intéresser, mais il se rendait compte, qu'il y avait des solutions possibles et discutables et qu'on n'était pas juste devant le...un guide. Et ça, ça les avait vachement intéressés.
- **[G] : Et je me souviens aussi d'un secteur. Alors, c'était le lotissement des années 70 je crois, où il y avait un espace de champs pour faire des... ou un jeu de boules je crois, enfin je ne me rappelle plus.**
- Oui
- **[G] : Et on apprenait quand même des choses sur comment le maire avait géré les conflits d'usages, et on s'apercevait aussi que l'espace public avait été réduit, juste parce qu'il y avait des conflits d'usages. Il y avait des éléments comme ça. En fait, j'essaie de voir, qu'est-ce qu'on a appris des habitants, des pratiques sur le territoire au sein même des ateliers.**
- Mmm.
- **[G] : Si tu as des choses qui te reviennent ? Si tu peux les expliquer ?**
- [Silence]
- **[G] : Ou sur le positionnement justement de ce bâtiment des années 70. Marc Agier disait qu'historiquement, il avait été repoussé, exprès, par rapport à ce centre bourg.**
- Mmm.
- **[G] : C'était déjà à l'époque...Enfin, il y avait déjà une forme de ségrégation par rapport à ce bourg et ce lotissement.**
- Oui, c'était assez étonnant, oui. Je me souviens aussi d'un autre lotissement des années 90, où il y avait un chemin qui partait, mais dans un truc hyper résidentiel, on l'avait à peine vu. Et du coup on se demandait où il allait et l'explication d'où il allait. En fait, il remontait au village et donc, en fait, c'est un petit lien. Donc on avait l'impression d'être dans un..., sur une île et d'un coup, pouf, il y avait un lien qui se tissait à l'extérieur avec ce petit chemin.
- **[G] : Et on peut imaginer qu'il y avait pas mal de monde qui l'empruntait, non ?**
- Ben...
- **[G] : Quand ils n'utilisaient pas leur voiture.**
- Ah ouais. J'imagine, oui. Mais alors qu'on avait l'impression d'être dans une solitude totale, en fait c'est intéressant, d'un coup, ça mettait des lieux qu'on découvrait, quelque part. Parce que ceux qui ne connaissaient pas ou qui n'étaient venus qu'une fois comme nous, ils découvraient et ça les remettait dans l'histoire, ou dans la gestion quotidienne, soit dans les usages qu'on ne percevait pas, parce qu'on ne pouvait pas les connaître quoi. Ça les remettait un peu in situ. Ça les remettait un peu dans le contexte. Ah, c'était intéressant aussi. Après...
- **[G] : Je me souviens aussi de ce lotissement des années 70 où il y avait des personnes âgées qui regardaient par la fenêtre. Elles voyaient un groupe. Elles se demandaient un peu : "Tiens ! de l'animation dans cette rue !" Enfin, ils étaient assez curieux et du coup on avait parlé un petit peu des générations qui habitaient dans les lotissements des années 90, des familles qui travaillent et du coup les haies montent, montent, montent. Et il n'y a plus de relations entre..., on s'enferme. Les gens s'enferment dans leur jardin quasiment. On ne voit plus que le bout de la montagne de [...]. Et c'est peut-être une déduction des gens qui n'ont plus le temps de s'occuper de leur jardin. Tandis que dans le lotissement des**

années 70, c'étaient des personnes âgées, mais qui ont l'habitude d'entretenir, qui avaient investi à une époque et qui prenaient soin de leur maison aussi.

- Oui, c'est vrai que dans le lotissement des années 70, il y avait un vrai souci de représentation en fait. De comment on montre sa maison, comment on montre son jardin. D'ailleurs, ce sont des jardins qui sont visibles de l'extérieur, mais vraiment un souci de ce qu'on montre à l'extérieur, alors qu'il y a personne qui passe, enfin... Oui, il y a des voisins face à face, qui se regardent. [*Rire*]. Oui et il y avait un vrai souci qu'il n'y avait pas du tout dans l'autre. En effet.

- [G] : [*Silence*]. **Donc, après, il y a eu d'autres ateliers. Il y a eu l'atelier "Paysage viticole", "Paysage coupure verte", "Zone d'activité", "Entrées ville et village". Alors là justement, je ne sais pas ce que te rapportaient tes collègues qui animaient ces ateliers-là. Quel écho tu as pu avoir de ces ateliers ?**

- Alors, j'ai surtout eu des échos de ceux de Basile, parce qu'on se voit souvent, alors on en parle plus longuement. Donc par exemple : "Zone d'activité", il m'en a pas mal parlé. "Entrées, traversées de ville", il m'en a pas mal parlé. Après, sur ceux où il y avait plus Brune, j'ai plutôt... on en a discuté, mais plus rapidement. Et puis après on avait quand même fait des synthèses donc j'ai lu les synthèses de tout le monde, vu les photos etc. pour ce qui a été fait et on s'est quand même transmis même de manière un peu rapide, mais sur chaque atelier enfin comment ça s'était déroulé, en fait, comment ils l'avaient vécu, ce qu'il en était ressorti.

- [G] : **Est-ce que vous pensez que vous avez réajusté certaines choses ?**

- [*Long silence*]. Je ne sais plus. Il me semble quand même. [*Silence*]. Il me semble qu'après l'atelier "Grand paysage", on avait refait un point, mais je ne me souviens plus ce que ça engendrait. [*Silence*]. Je sais qu'au fur et à mesure des ateliers, on a d'une manière générale essayé d'être moins ambitieux. Pas dans nos attentes, mais dans le nombre d'outils proposés, le timing, en fait. Ça c'est sûr. On a réajusté ça au fur et à mesure. [*Silence*]. Après je ne sais pas car tout ce qui était de mettre en mouvement, d'utiliser la Grande Carte, tout ça, on l'avait bien en tête tout le long et dès le début. Donc je ne pense pas que ça, ça ait évolué. [*Silence*]. Je ne sais pas.

- [G] : **Oui, mais non. [*Rire*]. Oui, je pense dans les ressentis, sur le fait d'être moins en mission, dès les premiers ateliers, on voyait bien qu'on n'avait pas le temps de faire la fin des ateliers. [*Rire. Silence*]. [43 :44] Alors on passe à "Extension urbaine". C'était toi avec Benoît ?**

- Oui.

- [G] : **On peut se replonger un peu dans l'atelier. C'était une ambiance..., un rendez-vous un peu dans la brume, je crois ?**

- Ah oui ! Oui !

- [G] : **On avait rendez-vous, je pense que c'était le matin ? À la gare de Saint-Pierre d'Albynie ? Au caveau des Augustins ? Non ?**

- "Extension urbaine", c'était à Francin. On a voyagé ? je ne sais plus. On n'est pas retourné à Francin ?

- [G] : **Peut-être.**

- Si, si, je pense qu'on s'est retrouvés dans la salle des fêtes à Francin.

- [G] : **Ah oui, peut-être, je confonds avec "Entrées et traversées", oui.**

- Oui. Alors, il me semble qu'on s'est retrouvés à Francin.

- [G] : **Oui, c'était à Francin.**

- Par contre je ne me souviens plus si c'était le matin ou l'après-midi.

- [G] : **Francin, je pense que c'était l'après-midi, parce que l'idée, c'était d'avoir un atelier l'après-midi et le lendemain.**

- Ah oui.

- [G] : **Un le matin. Oui, donc, la soirée avait été fraîche avec les problèmes de radiateur de chauffage dans la salle, mais je crois qu'on avait eu plutôt beau temps avec la visite.**

- Mmm. Oui on avait eu plutôt beau temps.

- [G] : **Du coup on s'était retrouvés à la salle de Francin et c'est à toi de me rappeler ce que tu avais prévu, ce que tu avais prévu comme animation.**

- Alors, je me souviens qu'il y avait des élus, il y avait des habitants de Francin, parce qu'ils étaient assez au courant des projets. Ils avaient des idées pour leur village, et tout ça. Donc il y avait un ancien élu. C'était un ancien élu à l'urba aussi

- [G] : **Oui. Il était là aussi avant-hier.**

- Donc voilà. Il y avait des gens extérieurs aussi

- [G] : **Oui.**

- Oui. Il y avait des gens extérieurs, voilà. Donc, c'était assez varié.

- [G] : **Et vous ? Quelle appréhension vous aviez ? Parce que vous aviez emmené les participants sur un site où il y avait déjà beaucoup de projets, par rapport à la mairie. Des habitants qui étaient un peu au fait de ce type de projet. Est-ce ça vous a... Est-ce que ça vous a fait peur en quelque sorte ? Ou au contraire ? Comment vous avez réagi par rapport à ça ?**

- Ah, en fait, je crois qu'on ne le savait pas, on l'a appris après dans l'atelier. Après, je pense qu'on a vu assez vite, que c'étaient des gens qui n'étaient pas là pour... enfin qui étaient là pour se faire entendre, mais pas de

manière désagréable. Et après je pense que ça a engendré, je pense, de bien rappeler les règles. De pourquoi on était là, de ce qu'on attendait de l'atelier et qu'on était dans une démarche de... enfin, de travailler ensemble. Et que c'était aussi une façon de faire remonter des... enfin tout un tas de choses aux élus, mais par la discussion. Mais je sais que j'ai été assez vigilante, en effet, en allant sur le terrain. Il y avait par exemple un homme et une femme je crois, qui étaient de la commune. D'être assez avec eux aussi, pour sortir des choses qui étaient assez objectives, de ne pas se mettre dans l'émotion. De ne pas...

- [G] : **Alors quand tu dis de ne pas se mettre dans l'émotion, le terme « émotion », dans le passé ? mais après, dans l'observation, c'est aussi quand même une forme d'émotion, qui est plus présente. De ce que l'espace pouvait faire ressentir ? Non ?**

- Euh, pour moi, ce n'est pas pareil une émotion et une sensation.

- [G] : **Alors, "émotion", tu le rapproches plutôt à... ?**

- Pour moi, l'émotion, il n'y en a pas beaucoup. C'est la colère, la tristesse, la joie, la peur. Bon, ok, il y en a beaucoup des émotions. Après, c'est d'être plutôt dans la colère ou d'être dans la tristesse. D'avoir raté un truc, mais plutôt la colère, là, dans ce cas-là.

- [G] : **Toi tu as vu le film ? [rire]**

- Non j'ai pas vu le film. Quel film ?

- [G] : **Tu n'es pas allée voir avec ta petite-fille [...] [Allusion au film d'animation de Walt Disney "Vice versa : Joie, Peur, Dégoût, Tristesse et Colère"] La colère, la peur ?**

- Non je n'ai pas vu. [Rire]. Non non.

- [G] : **Moi je ne l'ai pas vu non plu. [Rire]**

- Non, non, j'ai pris des cours à un moment donné, pour comprendre ce que c'était, les distinguer.

- [G] : **Non non, c'est bien que tu fasses la distinction entre... enfin que tu rappelles cette distinction entre l'émotion - ça serait plutôt lié à quelque chose qui serait peut-être plus en rapport avec leur rôle d' élu et de gestion un peu politique, de ce qu'ils ont fait avant - et cet aspect plus sensation. Et l'idée de travail sur les sensations était présente dans les parcours ?**

- Oui parce que du coup, la sensation, c'est le présent, quoi. C'est ce que tu ressens, là, maintenant. Et l'émotion aussi ça peut être le présent, mais dans ce cas-là, c'était plutôt d'être là maintenant, et comment on perçoit le terrain, comment on ... Qu'est-ce qu'on y voit, comment on s'y déplace et comment on se sent dans cet endroit-là, etc. Plutôt que... oui plutôt que d'être... en fait, c'est comment on se positionne, enfin comment se repositionner ici, là, maintenant et pas en...

- [G] : **Et tu te souviens un peu des choses qu'ils ont dit un peu spontanément par rapport à ces déplacements ?**

- Aux déplacements ?

- [G] : **Oui, qu'est-ce qu'ils ont retenu de ce qu'ils voyaient ? Qu'est-ce qu'ils disaient ? Les souvenirs.**

- Alors... [Silence]. Ce dont je me souviens, du coup, c'est pas en lien avec ce que j'ai dit avant, mais ce dont je me souviens, c'est qu'il y avait beaucoup la notion de convivialité qui revenait, il me semble, dans les ateliers. D'endroits plus ou moins conviviaux, qui manqueraient de convivialité ou alors, où on se sent un peu isolé, seul. Enfin un peu ces notions-là, qui sont revenues à travers le village. On sentait qu'on pouvait avoir des relations humaines plus rapides, enfin informelles, assez... Voilà. Après, entre le nouveau quartier et le bourg ancien, on voyait qu'il y avait un espace tampon et qu'il y avait des enfants qui venaient jouer et qu'il y avait un peu aussi une relation qui s'était instaurée à travers un espace public. Après un peu quand même une notion, plus de... d'isolement dans le lotissement qui est tout proche. Le lotissement de maisons individuelles. Et après sur le terrain lui-même...

- [G] : **Quand tu dis le terrain, c'est la visite ?**

- Oui. Une impression de terrain, de projet déjà. Je... là c'était peut-être plus... C'était peut-être moins dans la sensation. Tu vois ? C'était peut-être plus sur les vues. Bon, il y a quand même pas mal de choses sur les vues.

- [G] : **Bon, après, ça a été peut-être plus travaillé en salle sur ce qui a été repéré tout autour, puis de repenser l'espace tout en projection ?**

- Mmm, oui oui. Et là cet atelier, il a pris une tournure assez étonnante, où justement comment on avait un peu posé sur la table tout ce qui était sur... si on prend le site de projet... tout ce qui était intéressant sur le site de projet. Comme si on se rendait compte qu'il y avait une grosse richesse. Tout le monde se disait : "Mais en fait ce n'est pas juste ce n'est pas un lieu vide. Mais en fait, il est super riche. Parce qu'il s'y passe des choses, parce qu'il s'y passe des choses à côté". Et c'était intéressant. Il y a en avait un qui disait : " Là il y a l'allée du château, qui n'est plus utilisée, mais elle est super forte dans le paysage". Voilà, enfin.

- [G] : **Le mur du château, le château, que justement on ne sait pas ce qu'il va devenir dans les années à venir.**

- Du coup, est-ce que c'est intéressant ? Est-ce que ça peut être intéressant ou pas ? Et ce château, qu'est-ce qu'on peut en faire ?

- [G] : **Et la proximité à la gare de Montmélian qui a été évoquée aussi.**

- Oui c'est vrai.

- [G] : **Et là on sentait qu'il y avait à la fois une... Enfin, on pouvait distinguer les élus et les habitants qui étaient présents, même si on sentait qu'il y avait une émulation passait. Enfin, tout le monde était vraiment intéressé. Et les élus, je trouve, qu'ils avaient trouvé un bon ton en tout cas, par rapport à ce qui était projeté et ce qui se disait sur l'atelier. Enfin, ils n'ont pas été radicaux, ils ont été ouverts.**

- C'est une question qu'on s'était posée. On s'était dit, ce site il est super, mais aussi bien politiquement, ça va être l'horreur. Enfin, l'horreur... On ne sait pas ce qui s'y passe. C'est aussi en ça qu'on attendait une réponse de vous et effectivement, sur les sites et tout. C'est un lieu où il y a des manifestations tous les samedis... [rire]. Tu vois, s'il y avait un lieu stratégique, il peut y avoir de grosses tensions sur ce site. Donc, bon, à priori, comme il avait été validé, on en avait parlé, donc c'est que c'était ok. Mais donc c'est vrai qu'il y avait un positionnement des élus et des gens qui n'étaient pas forcément d'accord avec les projets de la municipalité. Ah, voilà, on est une sorte de... on est aussi... Chacun s'est mis en position d'écoute, en fait. Et c'était assez intéressant, oui.

- [G] : **Et du coup à dessiner peut-être aussi des trajets, des trajectoires de parcours des habitants sur ce site. Oui.**

- Mmm.

- [G] : **Comment on traverse ou on regagne peut-être un centre bourg où il n'y a pas de boulangerie, peut-être peut-on évoquer ça aussi ?**

- Mmm.

- [G] : **Peut-être parler de la qualité économique de proximité ?**

- Oui. A partir de quel moment ? Comment à un moment donné c'est nécessaire et comment c'est difficile à vivre au quotidien, l'activité économique. Mmm, les petits services quoi.

- [G] : **Et donc là est-ce que tu peux nous rappeler, comment tu as organisé l'atelier ? Par rapport aux outils d'animation et...**

- Alors sur cet atelier, on avait des ambitions de fous avec Benoît. [Rire]. En fait, ce qu'on voulait faire, c'était... On voulait parler de ce site qui est plein d'enjeux et en même temps on voulait le rapprocher avec ce qui se passait autour. Comme il se passe plein de choses super différentes... voilà. Ça, c'était notre première ambition. Notre deuxième ambition, c'était que sur ce site, on essaie de voir ensemble tout... enfin, comment dire ? Pas tout ce qu'on pouvait faire en terme d'organisation de l'espace, mais tous les enjeux qu'il pouvait y avoir sur un site comme ça, à amener des gens. Qui ? Comment on les accueille ? Dans quel type de logement ? Enfin, c'était un peu ambitieux. Donc, à un moment on a quand même compris qu'on n'arriverait pas à tout faire. Mais ça nous paraissait tout de même intéressant de bien remettre, enfin de parler de plein d'autres choses pour parler d'un secteur qui pouvait peut-être devenir urbanisable. De parler de plein... de ce qui se passait autour, c'est-à-dire son contexte, mais aussi des opérations, à différentes... Pas d' « opération », mais de différents tissus urbains, formes urbaines, ce qui permet aussi d'évaluer ce qui paraît intéressant ou pas intéressant dans ces formes urbaines. Donc c'est pour ça qu'on a voulu passer dans le hameau ancien, dans l'opération plutôt collective, dans le lotissement et évidemment à côté du château, la salle des fêtes et tout ça. Il me semble, de mémoire, sur ces trois : hameau ancien, collectif, lotissement. Ou il n'y avait que collectif et lotissements ? Il y avait une grille pour essayer de décrypter et objectiver, en fait, un peu. C'est-à-dire d'être dans la sensation et en même temps d'avoir des critères un peu objectifs d'avoir [une clé] pour les décrypter, ces sensations. De quoi elles sont constituées, en fait. Donc, c'était un peu l'idée de dépasser le simple subjectif, pour voir de quoi est créée une ambiance.

- [G] : **Alors, de quoi créer une ambiance, ça consistait à décrire aussi... physiquement de quoi est constitué l'espace ?**

- Mmm, oui de quoi est composé l'espace.

- [G] : **Oui, moi je me souviens de quoi est composé cet espace un peu intersticiel : l'ancien bourg et le nouveau collectif ?**

- Oui.

- [G] : **Là où tu disais que les enfants jouaient. On s'est arrêté aussi sur les raquettes de lotissement, où Benoît a composé un peu l'espace, où il voyait un petit banc, un arbre majestueux au milieu de cette raquette. Ça n'empêcherait pas le fonctionnement de l'espace et ça changerait complètement tout sur l'espace qui est là, et ça changerait complètement tout, sur cet aspect -là. Je ne sais pas si tu te souviens d'autre chose ? [58 :00]**

- Je ne me souviens plus si c'est celle-ci, mais avant de rentrer dans la raquette, on a beaucoup parlé de la bordure de trottoir aussi. Du suraménagement, de plein de petits bidouilles qui était dans l'espace et qui prenaient... À la fin on comprenait dans l'idée... Enfin, c'était surtout un homme qui disait ça : "Voilà, il y a plein d'aménagements, il y a plein d'arbres, mais on ne comprend pas pourquoi ils sont là. À quoi ils servent ?" Donc, on comprenait bien l'intention de départ, mais le résultat était un peu incompréhensible. Et c'est des personnes de l'atelier qui l'ont décrypté, en fait.

- [G] : **Il y avait l'aspect sécurité aussi...**

- Ah oui, l'aspect sécurité

- [G] : **L'aspect sursécurité n'entraîne pas moins de cambriolage, ou...**

- Ah, c'était par rapport à ça ?

- [G] : **C'était par rapport aux haies et aux arbustes aussi. Mais effectivement aussi au niveau des voiries finalement, je ne sais pas si ce n'est pas aussi... un peu trop axé sécurité, alors qu'il n'y a pas forcément de nécessité d'avoir un double trottoir.**

- Mmm, il me semble qu'on a parlé de ça aussi avec [...] mais je ne me souviens plus [...] [59 :22] et donc après tu me disais qu'on a monté l'atelier et après je ne me souviens pas. Tu me disais qu'il y avait une grille ? Ah oui, il y avait une grille, mais aussi un plan près du... Parce que l'idée c'était aussi, qu'il y ait sur le site lui-même, qu'en fait... Comment c'était ? Il y a un certain nombre de choses à reporter sur le plan. Alors, je me souviens qu'il y avait les vues. On peut l'ouvrir autrement ? je ne me souviens plus. Enfin l'idée c'était qu'il y avait aussi de mettre en plan et après qu'on puisse mettre tout ça sur un plan commun, en fait. Qu'on re-synthétise sur un plan commun en atelier.

- [G] : **Je ne me souviens pas si on avait des plans directement en main ou...pendant la visite, mais...**

- Il me semblait qu'on avait un plan.

- [G] : **L'idée était quand même de qualifier...**

- Je ne me souviens plus... [Long silence, son d'ordinateur]. Si, il me semble qu'il y avait une grille...

- [G] : **Une grille de lecture [...], une grille de lecture du site, une grille de lecture « vivre ensemble »**

- Oui c'était peut-être des supports à nous, parce que, en effet, on avait imprimé des trucs. -C'est peut-être dans mon dossier.

- [G] : **Ah oui alors c'était les liens visuels avec l'extérieur, les liens physiques avec l'extérieur et les éléments importants aux abords, les nuisances, les éléments propres au site. Le site possède-t-il des éléments intéressants ? Les limites du site. De quoi sont constituées les limites du site ?**

- Mmm. [Silence]. Oui et donc le but, c'était de remettre tout ça en ... de remettre tout ça en... de synthétiser tout ça sur une grande carte en atelier. Et comment dire ? En fait, c'était une carte...

- [G] : **Est-ce que tu peux me rappeler quel type de carte ? C'était une photo aérienne, je crois ? Et est-ce qu'on avait mis en parallèle autre chose ? Je ne sais pas si on avait une photo aérienne, plus une autre carte.**

- Je ne crois pas. Tu crois qu'on avait autre chose ?

- [G] : **Non je crois que c'était peut-être dans un autre atelier.**

Je crois qu'on avait juste la grande carte du site avec la photo aérienne et le cadastre, et que sur la carte on a superposé ça avec des crayons et des feutres, je crois. Oui et en fait, ce qui était intéressant, c'était que tout le monde a joué le jeu de ce qu'il avait trouvé intéressant à raconter et... Voilà, c'est des histoires d'usage. "Oui je passe par là". Là, il y a cette haie de château qui n'était pas dans le site mais qui... enfin pas forcément visible du site, mais qui était carrément en lien puisqu'on était contre le château. Il y a eu aussi, qu'on n'a pas évoqué, les projets en cours et ce que ça pouvait générer... Ce qu'on en pensait par rapport à ce qu'on avait dit : "Ce qui est super dans ce site, c'est qu'on a une vue transversale, alors si on positionne un projet ici et que... Bon, à priori c'est prévu, on ne va perdre la vue." Après il y avait la question, mais je ne sais même pas si c'est nous qui l'avons abordée, a question de la coupure entre les hameaux, en fait. Et de comment... qu'est-ce qu'on faisait de cette coupure ? Est-ce qu'on faisait juste que la remplir ? Ou est-ce qu'on la remplit partiellement ? Je me souviens que ces notions d'échelle...non pas d'échelle, mais de coupure : "À partir de quand il y en a une coupure ? Et quand il n'y en a plus ? ", de...

- [G] : **De distance ?**

Cette notion de distance, de largeur de coupure ont été évoquées, mais c'est vrai que ces questions de largeurs, elles ont été évoquées par les participants, en fait. On voyait bien qu'il y avait... Ils n'ont pas dit que la question de largeur, c'est la coupure. Ils ont dit : "Ah oui, mais si on met le projet là, on ne voit plus rien ! Ah mais si, car si on garde une coupure comme ça..." machin. Donc il y a eu cette notion qui a été abordée. C'était intéressant, ça aussi.

- [G] : **Et c'est vrai que quand on était sur le terrain vierge, il y a quand même des vues sur la savoyarde, enfin sur les coteaux viticoles, qui était assez intéressantes.**

- Mmm. Oui c'est sûr, on est dans une grande coupure, avec deux vues.

- [G] : **Et le projet de la commune, tu te rappelles quelles étaient leurs ambitions ?**

- Je ne me souviens pas exactement ce que c'était, je ne l'ai jamais vu, mais c'était un établissement pour les personnes âgées. Il me semble qu'il y avait en extension du côté hameau. Pas le hameau du côté de l'église, mais l'autre hameau. Qui se rapprochait un peu de l'école, qui venait contre la route. Ce dont je me souviens, ce qui est ressorti de tout ça, c'est que on ne peut pas faire un projet, plus un projet, plus un projet en fait. Que ça ne marche pas, enfin... Du coup on a été obligé d'adapter un peu au fur et à mesure et ça c'est un peu ressorti. Alors après c'était les gens qui n'étaient pas trop pour ce projet, qui ont dit des choses comme ça, mais qui... Enfin, il y a eu un truc dans cet atelier, comme d'un coup on se rendait compte tous, enfin, de tout poser sur la table, d'écouter différentes personnes. On se rendait compte qu'on pouvait tous faire un truc ensemble et que si on s'en détachait un peu émotionnellement, et qu'on s'y prenait à l'avance, en fait ...

- [G] : **On pourrait avoir une vision plus globale et un projet plus cohérent.**

- Oui, oui et avec des personnes différentes, qui avaient différents objectifs sur ce site. Je ne sais pas si ce que je te réponds Gentiane, c'est ce que tu attends ? Pas dans mes réponses, mais...

- [G] : **Non, non, je ferai le tri après. [Rire]. Du coup après je me souviens qu'il y avait pas mal de participants qui étaient à l'écoute, mais qui connaissaient moins la commune et qui étaient peut-être moins impliqués dans le dessin. Mais ça c'était... je pense à deux personnes. Mais ça je pense que même si ces deux personnes n'ont pas été impliquées dans le dessin, c'est possible que ce soient des personnes qui aient fait des louanges aussi, que c'était vraiment... Elles avaient trouvé que l'atelier était super parce qu'ils étaient tous là. Et enfin, il y avait un lieu d'échange entre les élus et les habitants. Et là, on était contents de cet atelier, car vraiment les gens étaient contents de ce lieu d'échange entre élus et habitants. Ce sont les habitants eux-mêmes qui avaient dit qu'ils étaient hyper satisfait d'avoir enfin ce moment-là.**

- Mmm.

- [G] : **Il y avait eu peut-être juste si tu te souviens dans le... Brune n'avait pas eu l'information ou toi, en tout cas, sur le PLU, à Francin. Ils avaient adjoint un quelque chose plus [document, rapport] sur l'écologie ou sur [...] [1 :07 :37] tu l'avais récupéré ça ?**

- Oui, je me souviens qu'on l'avait récupéré, oui.

- [G] : **Et tu sais s'il est intéressant ?**

- Je me souviens m'être dit que ce n'était pas si [...] ce qu'on attendait autant

- [G] : **S'ils avaient l'air de dire que c'était un truc..., qu'ils avaient fait vraiment un effort dessus et que c'était exceptionnel, quoi... [rire].**

- [...] [1 :08 :12] [*cherche un truc sur l'ordinateur* : "cahier environnemental"]

- [G] : **Tu pourras me le... Ah, oui, c'est trois pages. Je pourrais le récupérer ?**

- Oui. Tu veux que je te l'envoie ou qu'on en discute ?

- [G] : **non, non, non**

- On va avancer l'entretien ?

[G] : **Oui, je pense qu'il faut mieux qu'on rediscute de ... Sur cet atelier, je pense qu'on a balayé pas mal... Le lendemain, on s'est retrouvé à Montmélian, à la gare de Montmélian, et cette fois, il faisait froid.**

- [Rire]. Si, il y a un truc que je me disais, quand je t'écoutais parler

- [G] : **Oui**

- Je me disais que ce qui serait presque intéressant, mais je sais que ça peut ne pas intéresser tout le monde. Je ne sais pas comment dire, mais moi ça m'intéresserait, mais c'est qu'en fait, quand on en parle, là, on décrypte, on en parlait ensemble après, on décrypte comment les choses se sont passées, et on décrypte le rôle de chacun, et comment chacun s'est positionné par rapport aux autres. [...] [1 :09 :45] Tout à l'heure, on parlait d'écoute, de ... Enfin ce décryptage, je le trouve super intéressant, et je trouve ça super dommage, qu'il ne soit pas fait avec les gens. Parce que quand tu fais quelque chose, tu fais quelque chose et tu n'as pas toujours le temps de le décrypter en fait, ce que tu as fait. Bon par exemple, demain, je vais à un atelier et après il faut que je fasse les courses, il faut que je fasse le ménage, il faut que je finisse mon travail. Enfin, tu vois, tu as 50 000 trucs à faire qui font que tu ne remets pas en... tu ne prends pas du recul par rapport à ce que tu as fait, quoi. Et après je ne sais pas comment ça pourrait être fait, mais tu vois, ça permet de fixer les choses, de fixer ce qu'il s'est passé.

- [G] : **Et c'est vrai que ça prend du temps. Et puis, là, on le fait un an après et il ne ressort que... [rire.] Je pense qu'il y a plein de détails qui nous échappent. Mais oui, ça pourrait être intéressant de refaire...**

- Même pas refaire un décryptage des actions, mais refaire... de ce que ça génère dans les relations, dans le fait qu'on dessine, qu'on ne dessine pas nous, qu'on dessine, qu'on ne dessine pas, des fois. Enfin, je ne sais pas, mais je pense, enfin, je ne sais pas comment dire. Comme s'il y avait un observateur, enfin toi tu es un observateur extérieur, tu vois ce que je dis ? Enfin, je ne sais pas. Ce n'est pas très clair ce que je dis, mais...

- [G] : **Moi je ne peux qu'approuver ce que tu dis, car j'essaie de... Bon, avec les méthodes et le temps que j'ai, de faire un petit peu de ce travail, du positionnement de chacun et il faut que... Oui, il faut que je revoie les vidéos, et il faut que je re-décrive un petit peu, même si ce n'est pas le témoignage des gens, c'est au moins une observation un petit peu, avec le recul.**

- Et tu vois, comme on disait dans l'atelier "Déplacements", qu'il y a un peu une sorte d'incompréhension. Pas de la part de tout le monde et puis c'est aussi... Mais qu'on voyait bien qu'on ne savait pas forcément où on allait, et les gens non plus. Qu'est-ce que ça peut générer derrière, quoi. C'est-à-dire de se dire : "Bon, on est allé à un truc, mais c'était quoi la finalité ?" Mais tu vois, je me dis que tout ça, ça peut être pris avec un regard distancié.

- [G] : **Mais là, je repense après tout ce qui s'est passé et le temps qui s'est un peu écoulé, par exemple la question de la voie verte. Elle a été un premier élément. C'est pendant cet atelier-là que cet élément est ressorti. Et en fait, tout le long, cette question-là n'est pas encore complètement tranchée, mais elle chemine chez les uns et les autres. Que la voie verte, ce n'est pas uniquement cette espèce de tracé linéaire, mais c'est quelque chose qui fait du lien entre différents tracés. Et ça, je pense, ces éléments-là, on a pu les ressortir en disant : "Mais rappelez-vous..." Enfin, d'un côté pédagogique, on a fait ces tracés-là et peut-être que cette voie verte permet de raccrocher d'autres voies de déplacements et donc, il y a aussi l'aspect**

“après coup”, de comment on pourrait réutiliser ce qui a été produit collectivement dans cet atelier, même s’il n’a pas abouti complètement.

- Mmm, oui, oui.

- [G] : **Donc de revenir le lendemain sur les premières impressions, ce n’est pas non plus idéal, je pense. C’est bien aussi de pouvoir revenir plus tard.**

- Oui oui, comme ça tu as plusieurs... oui oui. Mais tu vois, sur ce qui s’était passé à Francin, il y avait une sorte de conclusion sur l’atelier. C’est-à-dire que voilà, aujourd’hui on a vu ça et ça, on a appris ça et ça, je ne suis pas sûre qu’on l’ait fait à chaque fois et je pense que ça... que c’est peut-être un défaut, de ne pas conclure, en fait. De ne pas juste dire un merci.

- [G] : **Ça, c’est le principe de pas mal de... Enfin la pédagogie, c’est de laisser de la participation, de laisser le temps que tout le monde participe. Mais après, c’est pendant ce temps de restitution, de synthèse, mais ce n’est pas forcément évident tout le temps, quoi.**

- Non, et puis je vois, souvent, on est allé sur le site et puis on disait ce qu’on avait vu sur le site. Donc c’est déjà une première restitution. Après il y avait... on passe à autre chose, donc on voulait conclure sur tout ce qu’on venait de faire. Donc même au niveau timing ce n’est pas toujours évident, mais ça me paraît important quand même.

- [G] : **[Long silence]. Donc on finit par le dernier ? [1 :14 : 55] [Long silence, clic.] Après, tu peux regarder tes outils, mais je veux ça bien aussi que tu te souviennes aussi de... juste tes premières...« oui on a été super ambitieux...ou... »**

- Je m’en souviens moins alors, “le renouvellement urbain”, on ne savait pas trop comment l’attraper aussi... C’est pareil, c’était tellement énorme, quoi... On voulait parler de la gare, on voulait parler du site, on voulait parler encore une fois comme à Francin de... Benoît il est très tourné vers le projet aussi et la concrétisation. Donc sur quels types de logement on va faire, comment, pourquoi ? Donc entre moi et lui, lui et moi, c’était très vaste. Je sais qu’on a mis beaucoup de temps à resserrer les choses

- [G] : **Et toi tu avais envie d’axer sur quoi ?**

- [...] [1 :16 :00] [rire]. Moi j’avais plus envie de l’axer sur... la compréhension du site dans son contexte. Dans la complexité en fait d’un contexte dans lequel il était. Que ce soit urbain, déplacement, et du coup le contexte... ça touchait l’économie, l’habitat, enfin voilà... et de voir quels étaient vraiment les enjeux sur ce site, mais les enjeux du site physique, quoi. Et peut-être aussi des enjeux... enfin je ne sais pas si on y a abouti, mais je me souviens que c’était une de mes idées, des enjeux sur le site qui allait porter sur la programmation plutôt.

- [G] : **Mmm.**

- C’est-à-dire ici, est-ce qu’il faut faire des logements, des bureaux.

- [G] : **C’est un enjeu assez fort. Bon, après on rentre plus dans le détail, mais après un petit jardinet derrière, qui est là et qui est le jardin de Montmélian, mais qui a très peu de surface et derrière, tout cet espace qui est en attente derrière, c’est super aussi. C’est une grosse opportunité à pouvoir prendre le temps de réfléchir à ce que ça pourrait devenir.**

- Et d’un côté connecté à la gare, aux équipements, au centre-ville, à une rue ancienne, où je me souviens qu’il y avait plein de gens qui voulaient tout démolir. Oui cette rue qui était très intéressante, enfin qui était l’axe qui reliait la gare au centre-ville et où tu avais des choses... très... architecturalement fascinantes, là-dedans. Enfin mais vrai que cette rue, elle soulevait plein de questions, de visions, en fait, de croyances par rapport à l’urbanisme aussi. Des choses qu’il fallait détruire, garder, faire, pas faire. Après oui, après...

- [G] : **Est-ce qu’on peut prendre par ordre chronologique ?**

- On s’est calé, on n’arrivait pas trop à se retrouver, bon bref on s’est retrouvés. Après, on a traversé le site et autour des abords aussi.

- [G] : **Là, on était aussi en groupe et avec des questions qui ressemblaient un peu à celles de la veille, sur les abords du site. Voilà, si tu as le questionnaire ? Je veux bien. [Clic]**

- Je n’ai pas le questionnaire, super. [...] [1 :19 :48]

- [G] : **Je n’ai pas non plus. Enfin ce n’était peut-être pas un questionnaire, mais c’était trois grandes questions, je crois.**

- Oui c’était... enfin il y avait pas mal de place. Ce questionnaire c’était... c’était assez...

- [G] : **Et tu penses que ça devait être les abords ou la...**

- Il me semble qu’il fallait aller sur le site lui-même ou sur les abords, et après je ne sais plus. Et il y avait aussi l’idée de prendre des photos.

- [G] : **Mmm**

- Des photos de plusieurs thèmes. Et comment ça s’est passé ? Des photos de plusieurs thèmes et chacun choisissait [...] [1 :20 :32] et chacun choisissait. Et après, on les passait en atelier. Et après il y a eu cette histoire de faire une maquette. Enfin, une “maquette” : une représentation du site en hauteur, en atelier.

- [G] : **Oui et il faisait froid et d’ailleurs, il y avait les sommets enneigés.**

- Oui, c’était super beau d’ailleurs, c’était enneigé.

- [G] : **Et, mais c'est vrai que c'était assez chouette. Et il y avait quelqu'un qui aimait beaucoup la photo, je crois. Et du coup lui...**
- Ah oui, c'est vrai, exact !
- [G] : **Enfin il a vraiment exploré, il est vraiment rentré dans le site. Et je pense qu'il trouvait que cette friche, je pense qu'il la trouvait hyper graphique. Enfin potentiel aussi de ... qui parlait à son imaginaire.**
- Esthétique ?
- [G] : **Oui, esthétique.**
- Oui, c'est vrai, il y a quelqu'un qui faisait des photos, qui était d'où d'ailleurs ? Qui était dans le parc en fait ?
- [G] : **Moi je pense qu'il n'était pas dans le parc. Il venait en tant qu'habitant, mais je crois qu'il avait beaucoup travaillé à la Vanoise. Et je ne me souviens plus des questions.**
- Elles sont en train de s'ouvrir. [*Clic.*] Il y avait aussi ces photos. [...] [1 :21 :56] [*clic.*] Alors, si c'était ça, alors, il y avait... [*clic.*] Voilà tout est là. Il y avait : illustrez par des photos, le rapport du site avec le grand paysage. Illustrez les rapports du site avec la gare, les rapports du site avec la vigne, les rapports du site avec Montmélian, illustrez ce qu'on voit depuis le site en faisant ressortir ce qui est intéressant ou pas intéressant, les aspects négatifs. Et puis après il y avait trois questions : quels sont les axes possibles sur le terrain du projet ? Marquer si possible avec des flèches sur la photo aérienne.
- [G] : **C'est quoi ? Les entrées ? Les entrées du site, c'est ça ?**
- Les accès, si possible, l'orientation du terrain, la course du soleil, les équipements à proximité du terrain, les nuisances auxquelles est soumis le terrain. En fait c'est tout ce qui interagit avec l'extérieur et le terrain.
- [G] : **Mais c'est vrai que ça préparait bien le ... pour après donner... Enfin je trouve qu'on avait une première façon d'aborder le site par la course du soleil par exemple. Le fait de remodeler. À la fois, il y a tout ce travail préparatoire. On ne sait pas si les participants ont fait la synthèse, mais entre une configuration d'une topographie et plus... ces entrées, ces courses du soleil...**
- C'est riche aussi et assez complexe.
- [G] : **Et peut-être, pour des participants qui n'ont pas forcément l'habitude, ils ont réussi à se faire la synthèse aussi à la fin ? Je ne sais pas.**
- Je ne sais pas. En plus l'ancien maire de Montmélian a essayé de plomber la moitié du truc, parce qu'il ne s'arrêtait jamais de parler.
- [G] : **À quel moment il s'est mis à parler ?**
- Il était là, juste pour parler. En fait, il n'est pas venu faire l'atelier sur le site le matin, enfin la première partie de visite.
- [G] : **Oui il n'a pas mis la main à la pâte.**
- Oui, il n'a pas mis les mains *dans* la pâte, et il était juste là pour parler. De ce qu'il voulait dire. Et, oui, à un moment, il a pris un peu de place. Mais bon, après, ça n'a pas empêché les gens de rebondir. (Même si j'ai vu que Marc Agier avait un peu du mal... Il n'arrivait pas à se mettre dans la terre et là, ça le... ho ho... Mais après il allait super !) Mais juste pour revenir sur ce que tu disais avant, je trouve que c'était aussi par rapport à la topo, et tout. Par rapport au soleil aussi. Il y avait le rapport avec les vignes aussi. Les vignes, c'est plus haut. Donc en fait, ça permettait un peu de mettre dans un même contexte. Oui, la vigne c'est plus haut, la gare à peu près au même niveau et les équipements aussi. Donc ça permettait... mais comme tu dis, je n'ai aucune idée de comment ça se passait dans leur tête et je ...
- [G] : **Ça c'est vrai, il y avait la présence de l'ancien maire, et ça c'était un peu tendu, parce qu'il était un peu le représentant d'un projet qui pourrait se passer dans les coteaux ? C'est ça ? Hein ?**
- Mmm.
- [G] : **Et alors, dans l'analyse du site qu'on pouvait faire, il y a quand même plutôt l'idée qu'effectivement cette gare, elle représente un énorme potentiel, avec une vue incroyable sur les coteaux viticoles. Et le problème du stationnement, enfin... On peut tout gâcher aussi en pensant à des parkings silos au-dessus de ces coteaux, enfin [...] [1 :25 :45]**
- Oui c'était un peu...
- [G] : **On sent qu'il y a eu des idées de projet, mais qu'il est un peu contradictoire par rapport à ce qu'on observait sur l'aspect sensible.**
- Mmm.
- [G] : **Mais on a aussi appris tout le passé de ce secteur qui était complètement figé, parce que c'est les propriétaires qui ne lâcheront jamais. Et ça crée un potentiel pour le futur énorme.**
- Mmm. [*Silence.*] Mais oui, il y a quand même une petite tension du fait de sa présence et ... aussi qu'il était aussi face à d'autres élus ... voilà. C'était des rapports d'élus à élus, beaucoup.
- [G] : **Mmm**
- Et alors, forcément, ce n'est pas très simple d'intervenir sur le territoire d'un autre ...
- [G] : **Oui sur un site un peu "projet".**
- Mmm, c'était un petit peu... Il y avait quand même une petite tension.
- [G] : **Mais l'atelier a commencé par à revoir les photos qui avaient été prises sur le terrain.**

- Mmm

- **[G] : Et puis ensuite, la proposition de relier des maquettes internes. Mais là, je te laisse t'exprimer toi.**

- Alors, sur les photos, j'avoue c'est le grand trou. Je ne me souviens plus comment on a fait et je ne me souviens plus ce qu'il en est ressorti. C'est le grand vide pour moi.

- **[G] : Je ne me souviens plus non plus.**

- Pourtant, j'étais là.

- **[G] : Oui, parce que, après, il y a eu la maquette, plus fort. Si bien qu'on n'a retenu que la maquette.**

- Peut-être oui. Du coup l'atelier maquette, c'était intéressant parce que c'était... Il y avait une appréhension quand même par rapport à la terre, mais pas tout le monde de la même manière.

- **[G] : Faut dire elle était froide aussi. On était un peu congelés.**

- Oui c'est vrai. [Rire.] Oui, et puis, ce n'est pas tous les jours qu'on fait un truc comme ça et qu'on va produire et montrer aux autres aussi. Ce n'est pas simple. On avait beaucoup discuté avec Benoît si on le faisait ou pas... Après, il en est aussi ressorti des choses assez différentes... Les participants, j'ai en tête qu'il y avait trois ou quatre groupes, ont ressorti des échelles très différentes. En fait ils ont compris la demande d'une manière différente chacun, et en tout cas ils ont illustré... On leur a demandé d'illustrer... enfin, de mettre en... - pas en maquette -, mais en représentation à travers la terre, du "relief". En fait, du site dans son relief. Et du coup, c'est aller pratiquement que du site et c'est d'abord immédiat. C'est le grand, le grand territoire, quoi. Donc, c'est assez intéressant de voir que chacun... Enfin, il y a peut-être des personnes qui sont restées plus sur la visite du matin et de ce qu'on percevait, et d'autres qui ont réussi à plus mettre en... à élargir, en fait, leur point de vue, même si de mémoire, il me semble que Benoît avait élargi en introduction, en disant : "Oui, on peut partir de l'autoroute, enfin... la plaine et puis monter en haut de la montagne", enfin...

- **[G] : Oui, ça je crois qu'il avait pas mal insisté sur le passage du train aussi qui était un peu en renforcement. Il y a des groupes qui avaient bien montré aussi la ... enfin qui connaissaient peut-être mieux le lieu, mais... cette complexité de passage un peu dessous, dessus.**

- Mmm.

- **[G] : Ce qui, à la fois, peut être la difficulté pour les projets à venir, mais qui peut être aussi un potentiel. Mais ça avait donné aussi une vision de ce que pouvait être, en partant du relief, une forme d'habitation qui serait un peu différente de celle des immeubles qui existent sur Montmélian. Peut-être des immeubles pour des cadres ou des logements pour des cadres.**

- Ah oui oui. Par rapport à la population aussi.

- **[G] : Oui et il y a eu aussi pas mal de discussion sur qui on accueille, qui on peut accueillir sur ce site.**

Oui, en complément de ce qui existe.

- **[G] : Oui.**

- Oui parce qu'ils ont 40% de logement social, non ?

- **[G] : Ah, ils ont énormément de logements sociaux.**

- Mmm. Oui oui. [Silence]. Bon, sur cet atelier-là, c'était intéressant aussi d'avoir un ancien directeur du lycée, c'est ça ?

- **[G] : Ah ? Je ne me souviens pas de ça.**

- Celui qui est très grand !

- **[G] : Ah, du lycée ou du collègue ?**

- Du lycée ou du collègue, je ne sais plus. Du collègue. C'était intéressant parce qu'il avait pratiqué les lieux et qu'il était en face du site.

- **[G] : Oui.**

- [Silence]. Et il comprenait bien aussi. Enfin il avait une bonne connaissance des lieux et de ce qui se passait aux abords immédiats de son collègue, donc... [Silence].

- **[G] : Il y avait eu des terrains de foot qui avaient été un moment accessible, je ne sais plus. Il me semble qu'il y allait pendant sa jeunesse. Je ne sais plus.**

- Ah oui, oui. Il allait sur le site. Exacte oui. [Silence]. Peut-être qu'il faut qu'on avance un peu, parce que je vois l'heure, il commence à être super tard.

- **[G] : Oui, on va...**

- Enfin on a beaucoup avancé...

- **[G] : Oui, lundi, on finit les ateliers. Ça te va si on prend une minute pour conclure et pour revenir peut-être sur des ajustements qu'on a fait entre les commanditaires et vous ? Et je crois que c'était surtout une réunion à laquelle tu étais ? Ou deux ? Je ne sais pas, sur la préparation du co-pil et on avait eu pas mal de discussions sur les zones à urbaniser, comment les présenter. Et si tu peux revenir un peu sur ton sentiment, et je pense que c'est là où il y avait le plus de distorsion entre ce que la maîtrise d'ouvrage, enfin le parc, qui voulait peut-être se détacher de l'aspect économique. Et en même temps, c'est difficile pour vous, enfin de se positionner par rapport à ça. Enfin...**

- C'est-à-dire par rapport à l'aspect économique ?

- [G] : **Par rapport à un diagnostic socioéconomique qu'on fait généralement dans un PLU, généralement, et là, le fait qu'on n'ait pas le temps de le faire et qu'on ne l'ait pas. Et du coup de dire là où il faudrait urbaniser ou non. Enfin en tout cas...**

- Alors du coup, je ne sais pas si c'est intéressant...

- [G] : **Ou comment restituer ça, enfin, c'est un peu une question qu'on s'était posé, il me semblait.**

- Oui, c'est vrai. À un moment, il y a eu une demande de Christian de... qu'on soit bien précis sur les zones d'urbanisation, quoi. Sauf que nous, il y avait plusieurs choses qui rentraient en ligne de compte. C'est que d'abord, est-ce que c'était à l'échelle d'un plan de paysage ? de travailler à cette échelle-là, quoi. Et ensuite c'est qu'on dépassait le..., enfin on était dans une... Enfin, tout ça n'avait pas été vu en atelier, les lieux stratégiques à urbaniser ou pas, etc. Donc, ça veut dire que c'était un travail de notre part de bureau d'étude, qui ne découlait pas des ateliers. Et en plus, enfin je veux dire, nous on n'était pas missionnés, ou payés pour faire ça, quoi. Enfin, c'est-à-dire, qu'on n'avait aucune mission "diagnostic" dans cette mission. Donc forcément on en a fait, quoi, mais on n'avait aucune mission "diagnostic" et encore moins une mission "proposition" d'aller voir sur le terrain les secteurs urbanisés stratégiques. Donc on...

- [G] : **Et c'est toute la difficulté, je pense. C'est qu'à la fois on dit qu'il y a des éléments sur le territoire, sur lequel, il faudrait prendre attention et peut-être ne pas urbaniser. Et alors ça veut dire définir des enveloppes non urbanisables, et en même temps, c'est cet aspect-là que tu dis, que vous n'avez pas à faire ce diagnostic socioéconomique. Il devient alors difficile de figer ou de suggérer des choses zones non urbanisables, alors qu'on ne sait pas les besoins d'urbanisation.**

- On ne sait pas quel est le besoin, mais après on pourrait faire des chiffres, par rapport à un SCOT, qui nous dirait : "Vous avez le droit à tant d'hectares sur telle commune, tant d'hectares sur telle commune, tant d'hectares..." et après trouver où elles sont le plus judicieusement placées, en se détachant des questions politiques, foncières et tout ça, mais juste en le disant en termes de paysage. Mais ça c'est un vrai travail énorme. En plus qui demande d'être exhaustif et de ne pas se planter, quoi. Parce que là... et ce que nous... ça dépassait complètement notre mission de faire un truc aussi précis. C'est-à-dire d'être dans la précision sur ces questions-là, c'est d'être exhaustif et que tout soit argumenté et de pas se tromper, enfin d'argumenter, quoi. Que tout soit ré-argumenté. Exhaustif, ça veut dire faire du terrain, enfin... hyper fine.

- [G] : **Mais après je crois qu'en fait, lui, il, (Christian) avait une expérience sur une carte, peut-être directement, qui avait été faite, dessinée sur carte, et où les élus ont dessiné un peu des enveloppes. Ce qui s'est fait in fine sur le plan de paysage, mais c'est peut-être ce qu'il attendait aussi, je suppose. Par rapport à son passé, son expérience passée.**

- Oui, je pense que si je voyais sa demande, je la comprendrais. C'est-à-dire que pour moi il... Enfin je vois comme... Il a un outil, une cartographie qui a été validée par les élus, dont on peut se servir comme support pour qu'on puisse discuter, après, lors des PLU. Donc je vois tout l'intérêt. Je vois tout l'intérêt, sauf que pour moi, on n'est pas arrivé à cette échelle-là. Ou alors, il fallait faire trois ou quatre ateliers sur cette question-là. Et qu'on redéfinisse des choses, pour que nous, on ait meilleure connaissance de tout, et qu'on redéfinisse des choses avec les acteurs. On n'est pas allé assez loin.

- [G] : **Mais quand on est allé, d'ailleurs sur ce... Finalement, on a présenté au co-pil des ronds, je crois, sur ce pôle prioritaire d'urbanisation. Et enfin... Certains élus, là, avaient tiqué quand justement Saint-Pierre avait été présenté comme moins urbain que Montmélian.**

- Mmm.

- [G] : **Ils se sont... ils ont réagi en disant : "Non, mais là on va au-delà du paysage", alors que c'est vrai que la forme d'habitat... et par rapport au développement économique, par rapport à la population forcément, elle tout ça induit sur les formes de paysage. Mais est-ce que tu te souviens de ça ?**

- Je me souviens de ça, mais en fait, je pense que nous, on n'a pas été bon là. Parce qu'on a pas été assez... On n'avait pas... Ça nous semblait être moins important et on n'a pas assez travaillé ce point.

- [G] : **Mmm. Et c'était difficile de répondre.**

- Oui, voilà, on était un peu, là... Parce qu'on voyait que c'était un truc du territoire important, mais qu'on ne l'avait pas assez mûri pour que... et que ça n'aurait peut-être pas dû être cette forme-là d'ailleurs, de dire : il y a une hiérarchie. Ça n'aurait peut-être pas dû prendre cette forme-là. On n'était pas assez mûrs dans cette expression, dans ce qu'on a exprimé, quoi. Du coup... [Silence].

- [G] : **Bon, est-ce que tu as autre chose à rajouter ? Enfin, je trouve que c'était important de revenir sur ce point-là, justement. Toute la difficulté est là, entre l'urbainisme axé sur un diagnostic plus économique et les formes que ça peut avoir. Comment, là, il y a un juste milieu, qui n'est pas forcément évident à trouver, ni pour nous, ni pour les élus... de dire : "Ok, on parle aussi d'économie et on va parler de paysage en lien. Et du coup, sur le territoire de Saint-Pierre, quelle place ça a par rapport à Montmélian ? Et ensuite, oui, on n'a pas le même paysage à Montmélian et à Saint-Pierre. Je pense qu'on aurait pu être meilleurs là-dessus. Mais en même temps, on n'avait pas les arguments socio-économiques, peut-être, pour justifier ça.**

- Oui, non, mais c'est sûr qu'après, ce qui est difficile aussi, enfin, comme dans ces cas-là, on n'a pas de phase diagnostic, c'est que c'est un truc super dur pour nous aussi. C'est-à-dire que t'as... il faut que tu connaisses un territoire, enfin, dans son paysage et tout ça. En même temps que tu, enfin, il faut bien que tu passes par un minimum de connaissances, enfin voilà, de... comment chacun se positionne, a évolué, où en est dans ce document d'urbainisme, est-ce qu'il y en a qui sont plus porteurs que d'autres ? Enfin, je ne sais pas quoi. Et en même temps, enfin, nous on n'a pas... on ne peut pas avoir une connaissance super fine. Ce n'est pas possible de...

- [G] : **Surtout dans un...**

- Donc, des fois, c'est quand même assez pour nous, l'enjeu de ça... C'est d'arriver quand même super vite d'avoir une idée, d'aller au plus efficace pour avoir une idée assez précise du territoire, ne rien rater. Ça c'est assez, quand même un peu chaud, quoi.

- [G] : **Mmm. [Silence].**

- Bon, après c'est le rôle de la maîtresse d'ouvrage de me dire : "Ah mais non, ça ne va pas du tout", ou " Là, oui, pour nous, ça paraît intéressant, on y avait pas pensé. Mais heureusement, enfin, c'est super important". Là, le rôle de la maîtresse d'ouvrage est très important. En réaction. Mais au final, je pense qu'on a réussi, enfin... Je n'étais pas là à toutes les réunions, mais on a réussi à faire régulièrement des points pour que ça...

- [G] : **Oui que ça soit assez [...] [1 :41 :00] Après, je pense que nous, on n'a peut-être pas fait assez de points encore en interne. Parce que je pense qu'il y a des choses qui se font déjà dans le parc et donc, c'est bien, que ça y figure à nouveau dans les orientations. Mais ce sont quasiment choses redites, par des chargés de mission sur l'écologie ou autres... Enfin, parfois il y a des choses qui sont ressorties, mais qui sont déjà en place, en fait.**

- D'accord.

- [G] : **Des stratégies touristiques, ou sur la gestion de l'écologie, peut-être il y a encore d'autres choses en place.**

- D'accord.

- [G] : **Sur les pelouses sèches par exemple, enfin... Mais bon, ce sera à nous aussi de refaire le retour, à notre équipe, de confirmer ou pas les actions.**

- Mmm [Silence].

- [G] : **Est-ce qu'on va manger ? Alors on n'a pas parlé de Montaud, mais, je te rappellerai par téléphone éventuellement.**

- Oui

- [G] : **Si tu veux bien ?**

- Oui, ok. Autrement, on peut en parler en déjeunant, si tu veux, a moins que tu aies un questionnaire précis ?

- [G] : **Oui, mais c'est différent, si après je retranscris ce qu'on a dit.**

Entretien n°9 - CM (Cyril Montfort) - Plan de paysage de la CC du Trièves

[Entretien avec Cyril Montfort, paysagiste, chargé de mission au PNR du Vercors, responsable du pôle "aménagement du territoire et coopération". Le 06/01/2016. Midi, à Grenoble. *L'entretien a lieu dans un restaurant à Grenoble à proximité du CAUE. L'ensemble des noms propres ont été substitué par des pseudonymes.*]

-[G.] : Je suis avec Cyril Montfort, du Parc Régional du Vercors, on est à Grenoble, nous sommes le 6 janvier, à 13h 38. On va commencer par une petite présentation de toi. Depuis quand tu travailles au PNR du Vercors, est-ce que tu as vu ta mission évoluer ? Comment tu es arrivé ici ? Quel est ton métier ?

- C'est depuis 2003 que je suis dans le réseau des Parcs, que depuis 2006 j'exerce le métier de chargé de mission urbanisme paysage. Depuis cinq ans, je suis en Vercors. Ça fait dix ans pile que je fais ce métier, et j'ai exercé les mêmes fonctions, à la différence que, dans le Vercors, je suis en charge de la coordination du pôle dynamique des territoires et coopérations, et que ça a fait largement évoluer ma mission, parce que je suis en charge de la coordination d'un pôle qui comprend trois personnes, trois chargés de mission : une personne qui s'occupe de l'urbanisme et de l'information territoriale, - qui vient d'être recrutée en mars -, un collègue qui travaille sur l'information géographique qui est géomaticien et une collègue qui travaille sur les questions de patrimoine et culture. Depuis que je suis au Vercors, oui, j'ai vu largement ma mission évoluer, parce que (quand) je suis arrivé, mon prédécesseur avait initié pas mal d'actions que j'ai poursuivies, dont certaines qui sont encore en cours. Notamment, je pense à l'Observatoire des Habitants, qui est un travail spécifique de suivi scientifique avec l'aide d'une sociologue pour qui c'est le travail, qui s'appelle Suzanne Doré, et qui réalise des enquêtes biographiques pour savoir quelles sont les motivations des personnes à s'installer en Vercors ou à en partir et quels sont les ressorts de ces installations. Savoir pourquoi les gens sont installés et pourquoi ils en partent. Autrement, il y a d'autres missions qui se sont un peu plus étoffées, notamment l'accompagnement des communes, autour des PLU. L'accompagnement amont et l'accompagnement longitudinal, on va dire, tout au long du projet. Il y a peut-être des choses qui sont différentes, aussi, c'est la relation avec les CAUE. Aujourd'hui, le travail se fait de concert. Avant, peut-être que le CAUE était plus en charge d'un travail que le Parc lui confiait. Aujourd'hui, on travaille ensemble. Alors, je me trompe peut-être...

-[G.] : Mais c'est ton sentiment. Là, il y a ce travail avec la sociologue, avec les habitants. Est-ce que tu as d'autres expériences en termes de projets participatifs ? Que ce soit avec les habitants ou avec les élus ?

- Il y en a certains pour lesquels le Parc était pilote, d'autres, le Parc était participant. Il y en a une qui m'a marquée plus que la [???]. C'était une transition avec ce qu'avait fait mon prédécesseur. Ça s'appelait « Atelier participatif pour les extensions urbaines ». C'était la fin d'un cycle de travail qui a duré quatre ans qui permettait à des villages de la Gervanne, c'était dans le secteur du Parc...

-[G.] : C'était essentiellement sur la Gervanne ?

- Oui. Il y avait eu une démarche équivalente durant les quatre ans sur le canton de la Chapelle-en-Vercors, une autre communauté de communes, mais moi, je suis arrivé sur la fin du travail qui a été fait sur la Gervanne, un petit territoire au-dessus du Parc, tout près de Crest [5.03] et là, le travail consistait à créer une dynamique inter-villages, pour ne pas dire intercommunales, parce que l'idée, c'était de faire participer des habitants et des élus des villages voisins, à une démarche d'aménagement qui était pilotée par un village en particulier.

-[G.] : À chaque fois, c'était UN village, sur toute la démarche ?

- Sur la Gervanne, ça a duré pratiquement trois ans. Il y avait quatre villages en tout qui ont fait l'objet d'un travail particulier.

-[G.] : Est-ce que tu te rappelles de la façon dont les élus étaient impliqués dans ce processus ?

- Trois villages, pardon. Plan de Baix, Combovin, Gigors. Les élus, comment ils étaient impliqués ? Dans le montage du projet, et puis dans l'animation. Et dans la participation. Alors moi, je vais prendre celui pour lequel j'ai bossé, en particulier Gigors-et-Lozeron, [6.15]. C'était assez idéal, parce que j'ai révisé son PLU, et à l'occasion de la révision, les ateliers qui étaient en dehors de la prestation du bureau d'étude qui a réalisé le PLU ont permis de dégager certaines orientations qui ont été reprises dans les OAP du PLU. De ce point de vue-là, on peut dire que c'est assez innovant, parce que souvent...

-[G.] : Vous avez réussi à faire un lien entre elles, le transfert vers le... ?

- Et d'ailleurs, le lien aujourd'hui, il n'est que sur l'orientation d'aménagement. C'est un groupe d'habitants qui porte un projet participatif. Qu'on va aller voir sûrement dans le courant de l'année 2016. [*bruit d'assiettes, musique*]

-[G.] : Et sur le Cœur du Vercors ?

- Au Canton de la Chapelle. Ça, c'était avant que j'arrive. Ce que je peux dire, c'est que ça a pas mal brassé de territoire, ça a permis de porter de la connaissance à des gens qui n'étaient pas du domaine. Et ce que je peux dire en résumé là-dessus, c'est que l'expérience que j'ai vécue, moi, à suivre cette action en particulier est intéressante, parce qu'on arrivait, alors, avec certaines personnes déjà formées, mais avec d'autres complètement novices sur le domaine, qui arrivaient avec certaines attentes, - des fois, par forcément d'attentes explicitées, mais en tout cas qui arrivaient de manière assez... avec des motivations personnelles -. Mais ce qu'on peut dire,

c'est que le travail a permis de former les gens sans qu'ils s'en rendent compte. Puisqu'une démarche comme celle-là, elle est quand même basée sur leurs témoignages, leurs connaissances des sites et la façon dont ils regardent les choses. On n'est pas là à faire des cours de « bistrot », à chacune des rencontres, au contraire. A Gigors-et-Lozeron, on était là à visiter l'un, à visiter l'autre, à savoir où étaient les espaces de projets potentiels, de faire observer les gens, de faire parler les gens sur ce qu'ils voyaient, et puis souvent, les gens, les habitants, ils sont assez... Surtout quand ils sont ensemble, qu'il n'y en a pas qu'un qui parle. Parce que là, en petits ateliers de manière conviviale, les gens se livrent assez facilement. Les gens, dans ce créneau-là, ils s'expriment assez facilement et puis même si des fois ils ne veulent pas trop froisser le voisin, ils disent un peu ce qu'ils pensent...

-[G.] : Est-ce qu'il y a eu la sociologue ?

- Non.

-[G.] : Autre question, comment les ateliers étaient construits ? Est-ce que c'étaient pas mal de visites sur sites, et des ateliers de représentation (des sites) ?

- Non, on n'a pas fait d'ateliers de représentation... Si ! Alors représentation par... On a fait à la suite de deux visites sur site, on a fait un travail avec les sucres C'était avec Bénédicte.

-[G.] : Parce que je me demandais ce que c'était ce... Sur des formes de position, d'habitat, de densité ? Ce travail avec les « sucres », c'était quoi ?

- Alors, le travail de sucre, c'était assez simple, je te parlais de Gigors-et-Lozeron d'un espace de projet potentiel. Une fois les visites faites, on s'est retrouvé en salle, et on a déplié des bouts de cadastre, et sur les bouts de cadastre, il y avait les sites de projet. Et l'idée, c'était de donner les moyens aux gens d'exprimer facilement ce qu'ils verraient sur ces sites de projet, ces espaces de projet. Donc, les sucres, en fait, ...

-[G.] : C'est plutôt du bâti ?

- Les deux. Oui, le bâti, c'était les sucres. Mais l'idée c'est que... il y avait du coton, il y avait plusieurs matières comme ça. Et ça, c'est le bureau d'étude qui a amené ses méthodes, super ! Et ça demandait quand même d'avancer.

-[G.] : Et dans l'atelier « l'habitat participatif » qu'on a aujourd'hui, il y a des acteurs qui étaient déjà là ?

- Je ne sais pas encore. ... Je ne sais pas.

-[G.] : C'est des élus qui ont suivi... ?

- Sincèrement... Marine Dubuc.

-[G.] : Tu as dit quoi ?

- C'est le nom d'une élue qui est sûrement dans l'histoire...

-[G.] : Comment elle s'appelle ?

- Marine Dubuc. [*Bruits d'assiettes*]

-[G.] : Je fais un petit saut sur Montaud. Est-ce que tu vois des similitudes par rapport à cette démarche ?

- Non. Non, pas forcément.

-[G.] : On en reparlera après...

- Justement, là, dans la façon de faire, non. Quand je suis arrivé, c'était déjà commencé. Le cahier des charges avait été fait.

[12.21] Je ne sais pas si j'étais arrivé au moment de la conception du truc, j'aurais fait pareil.

-[G.] : Donc, je propose qu'on parle maintenant du plan de paysage du Trièves. À quel moment tu es arrivé dans ce projet, et quelle approche... ?

- Je ne sais pas si j'étais arrivé ou pas, mais au moment où la Fédération des Parcs et le ministère ont relancé l'appel à la candidature, moi, j'ai fait un travail spécifique de relance auprès des collectivités du territoire. Je ne sais pas dans quelle mesure ce travail a porté, ou si c'était par un autre biais que le Trièves a répondu.

-[G.] : Ces relances, c'était plutôt adressé aux communes ?

- Aux communautés de communes. Non, non, aux communautés de communes. [13.19] Donc l'idée, c'était d'accompagner enfin d'envoyer aux techniciens et d'envoyer aux élus, faire de la pub sur l'appel à projet [13.25]. Ensuite, il y a eu le cahier des charges. Pendant le cahier des charges, je me rappelle que Chantale m'a sollicité et ça a été l'occasion de faire le constat de la limite des chartes paysagères, ancienne définition, qui avaient été de supers outils de connaissance, mais qui avaient été des outils opérationnels assez difficiles à mettre en œuvre. Parce que pour des questions de manque d'animation, ou de manque de moyens. Ou des actions qui étaient portées par d'autres filières, d'autres chargés de mission.

-[G.] : Est-ce que tu peux rappeler que ces chartes paysagères couvrent à peu près l'ensemble du Parc, et la dernière réalisée, c'était quelle période ?

- 2015

-[G.] : La première ?

- La première ?

-[G.] : 2004, c'était sur...

- 2004 ? 2008, la dernière, c'était dans la Chapelle-en-Vercors. Il y a eu la Chapelle-en-Vercors, enfin Canton de la Chapelle, la Gervanne, ...

-[G.] : Toi, tu es arrivé un peu après, c'est ça ?

- Oui, c'est ça. Après ! moi je suis arrivé en 2011. Trois quatre ans après. 2007 avec la charte de développement sur les Quatre Montagnes. Je n'ai plus toutes les dates en tête, excuse-moi...

-[G.] : Je les retrouverai !

- Parce que je comprends : avec le Trièves, c'était encore plus ancien. Mais on va dire, il y a eu effectivement dix ans de chartes de développement. Les plus récentes, c'est Canton de la Chapelle, Gervanne et ce... et (la) charte de développement, quand même, 2007, sur les Quatre Montagnes.

-[G.] : Le Trièves, c'était aussi une charte de paysage ? Oui, puisque c'était Bruno qui y avait été.

- C'était juste dans le territoire du Parc.

-[G.] : Donc, après, tu as fait un travail de relance, et sur le cahier des charges, plutôt un travail avec Chantale Tournier de la communauté de communes.

- Oui, oui, un dialogue. Il y avait déjà des choses qui étaient bien calées.

-[G.] : Déjà avec le CAUE ou après ?

- Après... Après le travail qui avait été fait avec le CAUE. Moi, j'ai juste insisté sur le point de l'opérationnalité, et le fait d'imaginer que le peu d'argent qui restait soit dépensé pour autre chose qu'un travail de repérage, quoi. En tout cas, qui aurait pu être de la redite de la première charte. On ne savait pas que c'était Bruno Euler qui allait la refaire.

-[G.] : C'est peut-être là qu'arrivait l'instant, sur le fait que ce soit participatif ou en tout cas avec les élus ?

- Oui, je pense. C'était une volonté déjà de la com com, et de Chantale aussi. Et sûrement les élus de l'époque, puisque c'était en 200 ?... juste avant les élections.

-[G.] : Est-ce que sur les PLU des communes qui appartiennent au Parc, il y avait des choses en cours où tu étais impliqué ?

- Oui, le Percy, surtout. C'était le PLU de Percy qui était de bonne facture, avec un élu moteur.

-[G.] : Tu te rappelles son nom ?

- Monsieur Cartier.

-[G.] : Il était là aussi dans les autres (lieux) ?

- Non.

-[G.] : Une fois que le bureau d'étude avait été recruté, est-ce que tu avais un porté des connaissances en particulier, ou il y avait cette charte qui suffisait ?

- Non, non, il n'y avait pas de travail particulier, sachant qu'en plus, ce qui était intéressant, c'est que le cahier des charges était largement abondé par les propositions du bureau d'étude qui a candidaté et qui a été choisi. Chantale m'a juste informé de la candidature et puis du contenu de la candidature de chacun des bureaux d'étude qui se portaient volontaires, qui souhaitaient avoir la prestation. Il se trouve que l'équipe qui a été choisie, Bénédicte Echelard et Bruno Euler, a permis de répondre vachement bien à la demande. Il y a eu énormément de travail et d'investissement sur le terrain, ce qui pour de nouveaux élus, pour une com com en fusion, qui venait de fusionner, c'était vraiment le minimum, quoi.

-[G.] : Après, dans les outils qu'ils ont mis en place, tu retrouvais des choses qui avait été fait dans la Gervanne ?

- Dans la « patte » de Bénédicte, oui, il y avait des choses. Il y a toujours des gens qui sont capables de s'adapter au contexte, et à rajouter toujours des choses qui enrichissent leur manière de bosser.

-[G.] : Sur le choix des sites, qui ont été faits, ou d'ateliers thématiques, vous n'avez pas été forcément impliqués directement ?

- Non, non.

-[G.] : Avec le recul, tu penses qu'ils étaient bien choisis ? Qu'il y aurait pu y avoir d'autres sites ?

- Non, moi, je n'ai pas d'avis là-dessus. Je considère que si on s'est retrouvé sur ces sites-là, c'est que la concertation entre le bureau d'étude et le porteur de la démarche par le biais de Chantale a été fait. C'est juste que nous, on était prêts, pendant les ateliers à participer, à être contributeurs, à aussi (mettre) un peu d'information, ou poser des questions qui gênent, un petit peu de sensibilisation, d'être là, et que Chantale Tournier et Bénédicte Echelard soient pas les seules à porter le truc. C'est important, quand même, parce qu'à chaque atelier, il y avait du travail en groupes. Ce qui est quand même très très lourd à porter dans la longueur. Enfin « très lourd »... Très exigeant en terme de préparation et d'énergie au moment de la journée.

-[G.] : D'où le fait qu'il y ait plusieurs techniciens d'invités, pour alimenter les débats.

- Oui, c'est ça, en plus ça permet de réunir par CAUE un AURG, c'est tout je crois ?

-[G.] : Il y a eu la chambre d'agriculture ?

- Chambre d'agri, pour l'atelier agricole, oui.

-[G.] : ONF ?

- Oui, mais ils n'étaient pas invités à chaque fois. Les trois structures qui étaient invitées à chaque fois c'étaient l'AURG, le CAUE et le Parc. Parce qu'à chaque fois, sauf un, je crois – je n'ai pas pu aller à un – c'est ça, j'en ai loupé un – mais sinon, tous les autres... Ce qui est tout de même intéressant dans la durée, puisque que ça

permet d'avoir des acteurs qui, eux, aussi, se font connaître. Ils font passer des messages, créent des liens avec la com com.

-[G.] : Qui au final est toute seul en tant que technicienne à la com com [22.01] Je ne sais pas comment fonctionnent les élus représentants du Parc. Ils ont été invités mais on ne les a pas vus forcément. Est-ce que tu as eu des échos ?

- C'était... Non. J'avoue que, là, c'est peut-être une lacune de notre part. J'aurais dû... C'est-à-dire que j'aurais dû... mais c'était une période où [bruit de vaisselle] ce n'était pas forcément évident, de transition politique. Mais effectivement, c'est une lacune qui me fait penser que quand on suit une action sur un territoire, il faut qu'on en parle plus aux délégués, de ce qu'on fait. Donc, oui... Merci.

-[G.] : Est-ce que tu penses que ces délégués ont eu écho de cette démarche-là, et qu'il y a un lien qui interfère sur la stratégie du Parc ? Je ne sais pas si tu as eu l'occasion de discuter avec des élus de ce secteur-là post étude ?

- Non, parce que ces élus-là, qu'ils soient délégués du Parc ou non, ils ne sont pas forcément très investis sur cette question-là. Mais ça, je ne peux pas le dire. Ça serait intéressant que je fasse le tour. C'est intéressant ce que tu dis là, parce que moi, je ne fais pas toujours le lien. Je me dis quand on est sollicité par une com com, c'est du rôle de la com com. Moi, je ne peux pas me substituer, comme c'est...

-[G.] : Je suis d'accord, mais à ce moment-là, cette stratégie de Parc...est-ce qu'il y a cette euh...

- Quand on porte l'action, oui ! Quand on porte l'action, oui ! Mais là, comme c'est la com com qui porte, je me vois mal dire : « Hé, ho, là, le plan de paysage que la com com elle porte, vous en faites quoi ? »

-[G.] : Je pose cette question-là, parce que, il me semble que le... Comme, avant, on était plutôt sur l'échelle communale et qu'on ne se posait pas la question – la commune était souvent dans le Parc quand on était invité, comme ici, c'est des nouvelles...

- C'était bien, l'avantage de ces rencontres, même si ça concerne une poignée d'élus qui n'est pas forcément dans le Parc, peut-être, ça a permis de mettre un visage sur un technicien DU Parc, qui travaille sur un domaine particulier et voilà.

-[G.] : Des élus qui peuvent devenir délégués, aussi.

- Oui, c'est ça. Mais là, c'est bien de noter cette lacune de notre part, quoi. Déjà, ça, qu'est-ce qui se passe en Trièves, on va...

-[G.] : La charte du paysage du Trièves, (elle est faite) sur un morceau du Parc ? Sur le secteur Parc ?

- Oui, oui.

-[G.] : Evidemment, c'est une forme de continuité de ce travail-là initié par le Parc ? [26.06]

- Complètement. Et qui consent à être approprié de plus en plus par la communauté de communes. Et ça, c'est très positif. C'est à dire que à un moment le Parc a réalisé avec ses moyens, il y avait une forme de... Peut-être que certaines collectivités étaient spectatrices de ce qui se passait, moins actrices, quoi. Un peu le problème que, peut-être, mettent en avant les com com aujourd'hui, vis à vis des communes. Je ne sais pas, c'est une supposition. Disons que le Parc, dans sa façon de concevoir les outils et les démarches attend peut-être plus...

-[G.] : ...d'un investissement des communes ?

- ... et des com com. Des deux. Et plus de proximité. Voire même l'inverse, une formulation de la demande. Et là, ça me vient à parler de Montaud. Montaud, c'était ça .

-[G.] : Montaud, ils sont venus appeler le...

- Ce n'est pas tout à fait ça, Montaud, on a reçu la délib'...

-[G.] : Du PLU ?

- De prescription du PLU, c'est ça. En recevant la délib', Monsieur Klébert, c'était une demande toute simple en leur proposant de travailler sur on ne savait pas quoi encore, et de leur dire : « Est-ce que ça vous dirait de faire quelque chose autour de PLU ? » Et rien de plus. La démarche, ça aurait été un truc clés en mains, on va faire tant de réunions, machin, bidule. C'était plutôt : voilà, on verra. On verra mais on prend acte de...

-[G.] : Pourquoi Montaud ? Est-ce que... [27.21]. Il y avait un terreau favorable ?

- Il y avait un terreau favorable, parce que le CAUE a fait un énorme boulot de sensibilisation et de rédaction du cahier des charges du PLU, etc. etc. Le terrain a été labouré et fertilisé par le CAUE, que la commune avait passé un mandat à se former. Ils avaient considéré que le PLU était un projet important, et qu'ils ne pouvaient pas s'en occuper au premier mandat, et qu'ils s'en occuperaient au deuxième mandat. Ce qu'ils ont fait. À la fin du premier mandat, pardon. Qu'est-ce que je voulais dire ? (M... je me suis perdu...) Oui, plus favorable parce que ça a été fait en un an. Après, c'est aussi la connaissance locale qui fait qu'on pose la question ou pas. Si on sait qui est l'équipe moteur, une équipe volontaire et motivée, c'est sûr qu'on va faire la proposition, sachant qu'on ne peut pas faire ça dans toutes les communes non plus. Il nous faut quelques communes, je dirais.

-[G.] : Là, il y avait des élus de Montaud qui étaient impliqués dans les actions du Parc ?

- Un peu, par le passé. Oui, notamment sur le Wifi, sur les réseaux. À une époque où le Parc mettait en place le Wifi, enfin, l'Internet par antenne pour désenclaver numériquement les territoires de montagne. Et là, il y avait eu un investissement assez important des habitants, et d'élus de Montaud pour la mise en place de l'Internet dans

ce cadre-là. Après, sur l'urbanisme, non. Après, pour les chemins de randonnée, un petit peu, mais... dans ce domaine-là en particulier, c'était la première fois. [29.30]

-[G.] : On pourra revenir sur Montaud et sur les méthodologies. Je te propose qu'on fasse un peu le déroulé de ce plan de paysage.

- Oui, d'accord.

-[G.] : Par étapes historiques. La première étape, le choix d'un bureau d'étude, et puis après, la proposition de cinq ateliers, un premier « Carte sur table ». Ce dont tu te souviens, comment ça s'est passé, et qu'est-ce qui t'a frappé ? Quelle ambiance il y avait ?

- Je trouvais que l'ambiance était assez bonne. Qu'on avait un panel de gens, d'habitants de tous âges, des gens qui n'étaient pas formés du tout, qui arrivaient avec leur vision propre, qui étaient... qui sont venus pour... apporter leurs observations sur leur cadre de vie, sur le territoire sur lequel ils habitent. Je me rappelle que la parole était assez libre. Les gens...

-[G.] : Est-ce que tu connaissais bien le territoire spécifique, les projets ? [30.52]

- Oui, j'avais déjà... sur la partie Parc. Pas sur la partie hors Parc.

-[G.] : Est-ce que tu te souviens de l'exercice de *post it* ?

- Oui, il y avait des couleurs différentes. Il fallait qu'on note là où il y avait des points noirs, là où il y avait des choses plus positives qui avaient été faites, ce qu'on aimerait bien changer, non, un truc comme ça ? En gros, il y avait des couleurs différentes qui déterminaient les trucs favorables des trucs...

-[G.] : Mais pas forcément sur la commune...

- Oui, voilà, sur l'ensemble du Trièves.

-[G.] : Il y a des choses qui t'ont marquées ?

- Ce qui m'a marqué, c'est qu'il y avait des choses récurrentes, sur la fermeture du paysage, ça, c'était récurrent. Attends, excuse-moi.

[31.47][*interruption, bruit de casseroles et de meubles qu'on range. « On ne vous dérange pas ? On peut rester là ? »Voix étrangère : Vous ne me dérangez pas du tout, soyez tranquille ! Musique*]

[33.31]

- Ah, oui, « Carte sur table » : ce que j'ai bien aimé, c'est qu'il y avait déjà dans l'animation une place très importante laissée à la parole des participants. Il y avait des petits groupes, et après une restitution. Ça, c'était vraiment... Et j'ai trouvé que les habitants, même si on ne sait pas d'où ils viennent, ils ne se sont pas présentés d'ailleurs – ça, c'est un exercice qui, avec le recul, je pense, que ... le moment d'inclusion n'est pas assez travaillé. C'est à dire que pour moi, on s'est présenté, nous, un peu comme ça, mais j'aurais peut-être, si c'était à refaire, proposé de travailler sur l'inclusion, en disant : « Je suis habitant de tel endroit, je viens d'où, j'ai grandi où... », d'être un peu plus dans la connaissance de l'autre pour comprendre aussi son positionnement et être... Parce que là, j'avoue, certaines personnes, je l'ai su après plusieurs ateliers d'où ils venaient et de comprendre pourquoi ils avaient telle ou telle position et telle ou telle posture, etc. Mais en considérant que le travail d'inclusion était un travail – enfin, c'est pas un travail – le processus d'inclusion était quelque chose qui devait être ouvert, et pas un exercice scolaire. C'était plutôt... voilà. Peu de femmes quand même. Ça, c'est... Alors il n'y a que des élus communaux, mais c'est quand même la réalité. J'ai trouvé que le peu de femmes qu'ils y avaient, elles apportaient quelque chose d'important. Parfois il y avait certaines personnalités qui s'affirmaient, qui n'étaient pas forcément propices à ouvrir le débat. Mais...

-[G.] : Tu penses à des situations précises en lien avec le paysage ?

- Oui, des prises de parole, par exemple un peu fortes sur le mot « énergie » ou des choses un peu, entre guillemets « dogmatiques », en disant... Les prises de position étaient assez en impasse. Tu vois ce que je veux dire ? Ou ça faisait... ça ne posait pas de question.

-[G.] : (Du genre :)« Ça, non, ça n'est pas possible » ?

- Oui, voilà. Ou « Ça, il ne faut pas le faire, parce que... » alors que le but, c'était plutôt de faire en sorte que chacun s'exprime, que chacun apporte son idée, pas en impasse, en tout cas. Plutôt quelque chose qui circule.

-[G.] : On en a déjà un peu parlé, sur toi, ta façon d'être impliqué. Tu te souviens avoir posé des *post it*, interrogé... Est-ce que tu as pris part en tant que participant de la démarche ? Tu te souviens, il y avait des photos, d'avant qui étaient ressorties de certains villages ?

- Moi, j'essayais d'être « dedans-dehors ». Un peu des deux, parce que connaissant une partie du territoire, j'essayais d'avoir... pas trop une position de technicien non plus... [37.10] ...mais être un peu entre l'observation et la relance, et poser des questions pour comprendre aussi quels étaient leurs... enfin, les motivations qui les poussaient à poser tel *post it* à tel endroit, et de développer un peu. Voilà, ce n'est pas évident, comme tout, avec une légitimité qui n'est pas de fait. Quand on est maire, on est maire. On a une légitimité parce qu'on a été élu, mais là, en tant que technicien ou collectivité qui...

-[G.] : Tu étais plus sur la posture de la relance, en fait.

- Oui, c'est ça. Donc, un peu en surface, comme ça, en observateur – animateur, mais pas en pilote du truc. Donc, une posture un peu bancale. C'est très intéressant de faire connaissance avec les gens, tout simplement.

-[G.] : Est-ce que tu les connais mieux ? Tu arrives à reconnaître certains ?

- Oui, alors, reconnaître les noms, non, mais je... Pour moi, derrière les dix neuf que je vois, je vois des postures, des prises de parole, des tempéraments aussi... Et une convivialité dès le premier atelier, qui était quand même assez intéressante.

-[G.] : Et il y avait peut-être des gens qui sont restés, des personnes qui n'ont pas forcément été réélues ... qui sont restées dans les démarches sans forcément être réélues après ?

- Oui, oui...

-[G.] : Donc, le premier atelier, je crois qu'ils n'ont pas mélangé, je crois que c'était à Clelles.

- Oui, la gare de Clelles ;

-[G.] : Là aussi, je te laisse une interprétation libre de me raconter ce qui s'est passé, comment... sur le choix de ce site, qu'est-ce c'est que le choix de ce site, avant l'atelier, et puis quand tu es arrivé, qu'est-ce que vous avez fait ?

- La gare de Clelles, c'est quand même un site dont tout le monde a une image assez patrimoniale, on va dire. Une espèce d'approche, comme ça, de... Et en fait,...

-[G.] : Toi, tu l'avais déjà utilisée en tant qu'usager.

- Oui. En tant qu'usager. Pour aller à Lus.

-[G.] : Donc, c'était (dans) ton point de départ ?

- Non, mon point de départ, c'était Grenoble. Moi, j'étais juste de passage. Il y a beaucoup d'imaginaire autour de la gare de Clelles, parce que beaucoup d'iconographie, parce que le film avec... qui déjà ? Je ne me rappelle plus, l'actrice ?

-[G.] : Le film qu'ils ont projeté ?

- Le film qui a été tourné à la gare de Clelles. Bref, tu retrouveras. En tout cas, sur la reconnaissance de la valeur patrimoniale. Tout l'atelier, l'objectif était de travailler autour de la gare de Clelles. En fait, on se rend compte que c'est un endroit qui a été délaissé. Et c'est avec un enjeu particulier, parce qu'une gare, en milieu rural, c'est toujours un endroit qu'on souhaite qu'il reste un endroit vivant. Et là, en faisant le tour, on s'est vite rendu compte qu'il y avait énormément de boulot pour rattraper les choses.

[Interruption du cuisinier qui s'en va et laisse l'établissement « entre de bonnes mains »]

Et qu'est-ce que je disais ?

-[G.] : Que c'était un endroit avec de l'imaginaire...

- Oui, avec une forte valeur patrimoniale, mais qui était très concentrée autour des quais, du monument de la gare et du bâtiment de la gare, mais dès qu'on s'éloignait, c'était sans transition, et c'était assez... pour les gens qui ont participé à l'atelier, c'était assez dur, en fait. Moi, j'ai vécu ça : les gens avaient une vision très négative de ce qui s'était passé autour, tant sur la zone d'activité de Clelles, et en même temps la reconnaissance qu'un endroit comme celui-là, on devait y faire quelque chose de beaucoup plus qualitatif.

-[G.] : Toi, tu étais dans quel groupe ? (Faire comme si je n'y étais pas [rire]) Juste retracer comment était répartis (les participants) ?

- Moi, j'étais avec le vice-président, Jean Truffier. J'étais avec qui d'autres ?

-[G.] : Et sur quelle thématique ? Parce qu'il y avait des jeux de rôle...

- Si je me souviens bien... Alors là, tu me...

-[G.] : Il y avait le « groupe de touristes », le groupe « un car d'enfants », « tourner un film dans le Trièves »...

- Non, il y en avait un quatrième ?

-[G.] : Le quatrième...

- J'étais avec toi !

-[G.] : C'était pas... Le film qui avait été projeté, ce n'était pas sur le Trièves, c'était un film de western. Par contre, nous, on avait à faire un film sur le Trièves.

- Ah, ça y est, je me rappelle !

-[G.] : C'est marrant, parce que, du coup, j'avais fait comme si on était encore avec la grande actrice... [rire]

- Oui, oui, c'était bien trouvé !

-[G.] : C'est ça, mais il n'a jamais existé ce film ! On l'a préparé, mais... [rire]

- Non, mais si, il y a une photo, quand même. Mais si ! Il y a un film qui a été tourné.

-[G.] : Alors c'est un autre film. Je ne suis pas au courant, moi.

- Tu n'es pas au courant ? Si, si, c'est sûr !

-[G.] : Après, il y avait des photos de la présentation de l'expo « Trièvescope », que Cyndy avait présentée, et qui allait bien avec l'esprit du film ancien.

- Je ne sais pas si tu te souviens, on était dans le même groupe, mais on avait eu des témoignages assez durs, notamment sur le bâtiment, le grand bâtiment, c'était un silo. Oui, c'était un bâtiment agricole, un quai de chargement-déchargement de produits agricoles.

-[G.] : Mais qui prend de la place. Les grands parkings aussi, devant, complètement... Après, on peut parler de cette partie là : on s'était arrêté à deux autres endroits, un arrêt sur l'aire du Trièves, et un arrêt sur le col ... je ne sais plus le nom... Tu te souviens de ce premier arrêt où Bruno avait révélé des choses qui étaient sur place, des anciens canaux ? En allant sur Gresse [45.55]. Non, c'était pas un col, c'était un carrefour.

- Un carrefour, oui, important pour lui, un carrefour en allant sur Gresse, oui, ça je m'en rappelle bien. Je crois que les gens n'avaient pas très bien compris pourquoi Bruno nous arrêta là. Moi j'ai compris parce que ... enfin, oui, c'est un lieu de passage qu'il fallait aménager de manière juste, mais je ne suis pas sûr que les gens aient compris.

-[G.] : C'est peut-être pas ça. C'était un peu court, comme arrêt.

- Après, sur l'aire du Trièves, c'était génial. Là, ça avait vachement bien marché, parce que, l'aire du Trièves encore une fois, c'est un endroit connu par tous, peu connu mais en tout cas...

-[G.] : Moi, j'avais retenu le nombre de personnes qui s'arrêtaient l'été : un chiffre monstrueux !

- Oui, c'est ça. Et une déconnexion... En tout cas une inadaptation de l'offre qu'il y avait sur place, tant en information qu'en ventes de produits locaux, mais qui étaient tout sauf des produits du Trièves, voilà ! En même temps un constat de... comment dire.

-[G.] : Une espèce de deal au milieu de nulle part, et complètement fermé sur lui-même. Alors qu'à cinq minutes, il y avait des perspectives sur le paysage.

- Là, l'atelier a vachement bien marché. Les participants ont expliqué eux-mêmes tout ce qu'on... Est-ce qu'on vient avec des attentes ? – Oui, on vient avec des attentes. Ça, c'est intéressant. Est-ce qu'en tant que professionnels, on vient avec des attentes ? Oui, on s'attend à ce qui nous saute aux yeux apparaisse.

-[G.] : Tu veux dire que les participants avaient des attentes...

- Non, nous, en tant que professionnels, quelles attentes on a sur un atelier comme ça ? L'attente, moi, le plus simple, c'est qu'il y ait... que leurs témoignages permettent de mettre en relief ce qui nous saute aux yeux à nous. À savoir, le manque d'équipements, le manque d'information, l'inadéquation entre l'offre de produits de vente et le Trièves, le nombre de perspectives sur le grand paysage, enfin tous ces trucs qui...

-[G.] : Une propriété qu'il y a, alors que le foncier appartient à la communauté de communes, je crois...

Par contre, quelque chose qui a été - je ne sais pas si les participants l'ont vraiment retenu – mais dans l'imaginaire de Bruno, sur un projet comme ça, il n'y a finalement pas grand chose à faire pour juste améliorer cette terre. Ça peut être juste une tonte régulière d'un chemin (qu'on trouve) sur ce parcours, et ça, je ne sais pas si les participants ont retenu l'aspect d'un projet simple et facile à mettre en œuvre.

- C'est (lié) au tourisme, ça.

[Feuilletage de dossier]

-[G.] : Sur cet atelier, je ne sais pas si tu étais là.

- Si, si, j'étais là. Je m'en souviens très bien, c'était super parce qu'on avait là des participants qui ont... des témoignages de paysans qui nous ont accueillis, notamment d'éleveurs producteurs.

-[G.] : Je ne me souviens plus du nom de la ferme. Tu te souviens, toi ?

- Non, mais ce ne sera pas dur à retrouver. Parce qu'ils font de la vente directe, notamment d'œufs et de viande. Ce dont je me souviens, c'est du positionnement de certains paysans qui ont participé et qui étaient très très... percutants dans leur façon d'exposer les choses aux élus. Sur les risques de... en tout cas de la vulnérabilité de la culture en Trièves, les risques qui pesaient sur les paysans, l'activité, et les améliorations qui pouvaient être largement développées par les collectivités. Le rôle des collectivités.

-[G.] : Surtout sur une culture qui est assez... Une polyculture.

- Polyculture, poly-élevage, et pour certains paysans qui étaient difficile du fait de l'accès aux terres, de la fermeture de l'espace, une fragilité du bocage qui était lié à l'entretien et au travail très important qu'il fallait faire pour... Et qu'est-ce qu'il y avait d'autres ? Oui, le développement de produits du terroir pour la restauration scolaire. Ça, ça a été clairement exprimé. Il y a des choses qui étaient de l'ordre du projet de territoire, liées aux paysans, qui ont fait l'objet de témoignages assez émouvants et assez percutants.

-[G.] : Et (tu peux) simplement raconter comment s'est déroulé l'atelier ?

- L'atelier s'est déroulé en deux temps, le premier temps c'était la visite de la ferme où on était accueilli par une fille et son père, la fille qui reprend l'exploitation de son père. Et là, elle nous a expliqué tout le processus de production et les valeurs qui les poussaient à produire de cette manière-là, les problèmes qu'ils avaient, la façon dont ils voyaient leur travail de paysan, et puis ces problématiques que je viens d'exposer et qui ont été largement explicitées. Et à la suite de la visite, on s'est déplacé de quelques...

-[G.] : On a pris les voitures

- On a pris les bagnoles pour aller à un endroit en un point haut. Et le point haut permettait d'avoir une vision assez magique sur les contreforts du Vercors et le bocage triévois, ce qui montrait l'importance du maillage de haies et le caractère très construit du paysage du Trièves. Et construit par l'élevage, notamment. Et la fragilité, aussi, du fait de l'abandon de certaines parcelles trop pentues. Trop pentues soit pour aller faire paître les animaux, soit pour aller faucher.

-[G.] : Avec un glissement sur le travail des paysans dans l'entretien de ce réseau de haies. Et un exposé de Bruno Euler sur le programme qui avait eu lieu, il y a quoi, il y a dix ans ?

- Oui, sur la PEZMA.

-[G.] : Sur la PEZMA ?

- Oui, c'est ça, ça a dix ans.

-[G.] : Donc, ça, c'est l'atelier sur site. On n'a pas trop parlé après du travail en salle. Pour chacun des ateliers, il y avait aussi un travail en salle ? Je ne sais plus dans quel atelier on t'avait demandé d'intervenir, mais peut-être celui-là ? La chambre d'agri...

- Non, on était intervenu sur deux trucs, le Parc sur les ouvertures paysagères liées à l'ONF – l'ONF s'est exprimé. Et on avait passé le film sur Montaud, sur le travail des PLU, justement, la participation et tout ça.

-[G.] : Donc, ça, c'était au moment de l'atelier sur Lavars. Justement, on va parler de cet atelier.

- Sur Lavars.

-[G.] : Sur Lavars.

- Qu'est-ce qu'on peut dire, là ? C'est un atelier qui était quand même intéressant à propos des sites qui étaient proposés et sur les sujets qu'on pouvait en tirer, puisque sur un tout petit espace, un petit village, il y avait – la première activité – les espaces publics, des extensions d'urbanisation, des transitions entre espaces agricoles et espaces habités, l'espace bâti, la réhabilitation de vieilles granges par là, l'intégration de l'énergie solaire... Qu'est-ce qu'il y avait ? La question des usages et des petits espaces publics dans les villages, voilà, on était un peu dans la dentelle. On s'est baladé dans le bourg en groupe, puis ensemble, ça a permis de relever certains... Là, on était à la lisière entre l'architecture et le paysage.

-[G.] : Sur le processus d'animation, avec ces images, le lieu de rencontre, la façon dont c'était organisé, tes souvenirs sur cet atelier ? Où est-ce que la rencontre avait lieu ?

- La rencontre a eu lieu à côté d'une église, sur un tout petit espace public sur lequel il y avait un verger, un reste de verger, et quelques équipements, des bancs, une table, des petits jeux, des choses très sobres et très efficaces. Je pense que ça joue aussi sur la convivialité de la rencontre. L'atelier s'est déroulé en...

-[G.] : Même sur des petits détails, d'un muret qui donnait sur le paysage.

- C'est ce que je disais : de la dentelle.

-[G.] : Ceux qui venaient chercher derrière le muret, et qui s'aperçoivent qu'il y a un cimetière et une carcasse de voiture. C'est vrai qu'on est sur des petites choses, mais qu'on partage.

- Oui, c'est exactement ça. On était sur un petit site, sur lequel on pouvait tirer plein de fils, Oui, en plus, le petit espace public, il est en balcon sur tout le Trièves, sur toute la façade ouest, encore. Souvent, on regardait l'ouest, dans le Trièves, d'ailleurs. On regarde tout, mais... Oui, oui, quoi d'autre ? À part...

-[G.] : L'organisation en groupe, la consigne de l'exercice ?

- Alors là... Je me souviens, moi j'étais avec la chef de Chantale – comment elle s'appelle, déjà –

-[G.] : L'élue en charge de...

- Non, elle n'est pas élue, elle. C'est la chef de Chantale.

-[G.] : Ah oui, d'accord, c'est ça, mais j'ai cru qu'elle était élue...

- Non, pas du tout. En gros, il fallait se balader dans le village, et commenter certaines choses. C'est ça ?

-[G.] : C'est ça, allez ! Alzheimer ...

- Nous, on commentait les bâtiments, on commentait les perspectives sur le grand paysage, on commentait...

-[G.] : Il y avait trois exercices. Il y avait un groupe qui faisait plutôt l'espace construit, bâti, un groupe plutôt les espaces vides, espaces publics, et un groupe...

(changement bande son)

CM-NA-Trièves (2)

-[G.] : L'exercice n'est pas facile, parce que ça remonte déjà à un an, et l'exercice, en soi n'est pas facile parce que ça demande de se replonger dans l'ambiance. Ça va ?

- Oui, ça va. Je me souviens surtout des impressions, et puis ce qu'on s'est dit. On parlait d'architecture et tout ça, je me rappelle que c'est peut-être l'atelier le plus mou en termes d'apports et d'observations, ça dépend peut-être avec qui j'étais, mais...

-[G.] : Je crois que justement, elle n'a pas trouvé cet atelier le plus intéressant dans notre groupe.

- Qui ?

-[G.] : Je n'ai toujours pas retrouvé son nom...

- "Elle", elle est quoi ?

-[G.] : Elle avait rapporté que ce n'était pas son atelier le plus réussi. Mais peut-être parce que sur l'architecture, justement, je ne sais pas, il manquait peut-être quelque chose... Un regard de... ?? faire du projet, d'établir un... Quelle impression, tu as, toi ?

- Des remarques de pointillisme, de...

-[G.] : Peut-être aussi parce que le village présente des qualités, une forme d'uniformité assez intéressante encore...

- Il n'y avait qu'une maison dans le village, là... Et puis aussi une transition assez magnifique avec, que tu as en photo, là.

-[G.] : Sur la dernière photo, sur les entrées et sorties de village, avec les grands arbres...

- Avec les grands arbres, et puis tu as une haie qui continue, qui t'emmène au village. Justement, c'est ce qu'on avait dit : c'est une espèce d'accompagnement qui est simple, qui n'est pas architecturé, qui est d'une simplicité enfantine, puisque c'est une haie basse, avec qu'un arbre de haut jet qui sort, c'est un frêne, ce n'est pas un arbre remarquable, tout ça, et qui t'emmène progressivement dans l'alignement à... aux limites séparatives entre l'espace public, la route ... Voilà, sans trottoir, sans aménagement surqualifié, urbain. Du langage villageois qui permet aux piétons de trouver leur place sans que ce soit la foire...

-[G.] : Mais peut-être finalement... pourquoi on a trouvé l'atelier raté ? C'est qu'en fait, c'était un bon exemple, et du coup, c'est peut-être plus difficile de réagir sur des choses...

- ...ratées.

-[G.] : Non, justement. C'est plus facile de réagir sur des choses ratées que sur de bons exemples.

- Oui, oui !

-[G.] : Nous, on attache de l'importance sur ces ateliers pour pouvoir exprimer des choses positives.

- Les choses positives ont été relevées. Voilà, les maisons étaient bien implantées, qu'il y avait un rapport que... Je me rappelle justement la maison, qu'il y avait là, à gauche...

-[G.] : Celle qui était entrain d'être reconstruite ?

- Non, celle qui était reconstruite, elle, ne répondait pas du tout aux critères. On a un pignon sur rue un peu décalé de la rue, un jardin en L avec un rapport au bâtiment suivant qui était assez intéressant, une densité d'habitation vraiment sympa, une vue vers le sud pour tout le monde, des questions d'implantation assez approfondies quand même.

-[G.] : Il y avait juste cette espèce de maison, je ne sais plus si elle était rose, mais avec un grand toit. Je ne sais pas si vous étiez allé jusqu'au-delà du village ?

- Si, si, si. À droite, là. Après, on avait fait le tour ensemble. Tu ne t'en souviens pas ?

-[G.] : Non.

4.17[*Interruption extérieure*]

5.05

-[G.] : L'atelier en salle qui s'est terminé sur Montaud, on peut... ?

- Mais non, mais non, tu as raison, l'intervention, c'était le même jour que la ferme.

-[G.] : Et là, c'était plus sérieux ?

- Et là, on n'est pas allé en salle, si ? Non, on a fait ça dehors, ça s'est terminé là. Je crois. Je nous vois faire les restitutions, chacun...

-[G.] : Ce n'était pas la fois où le CAUE a présenté davantage...

- On est allé en salle après ? À la mairie ? Non, la mairie était fermée.

-[G.] : Non, c'est vrai, on s'est quitté là...

- Oui, mais ça aussi, c'était de l'innovation. Enfin, de l'innovation... C'est quelque chose qu'on n'avait pas fait. C'est à dire que faire intervenir des collectivités qui travaillent sur le territoire, mais qui travaillent aussi en dehors, les faire intervenir sur la capitalisation de l'expérience, mais en *live* quoi. Pour faire de l'information-action un peu directe. C'était intéressant. Ce n'était pas un truc que reprenait Chantale Tournier, un truc qui avait été fait par Machin. C'était les gens qui présentaient ce qu'étaient les lieux, qui pilotaient. C'était aussi une manière de rendre actifs les partenaires qui étaient invités. Ils n'étaient pas juste là (soit) pour se donner un petit coup de main, soit en spectateurs.

-[G.] : Oui, il y a eu partage de ce qui a été fait directement par les acteurs.

- Par ceux qui pilotaient les actions.

-[G.] : Le dernier atelier, tu n'étais pas là. Bruno disait que c'était un atelier qui nous a été un peu « mangé », parce que finalement, il y a eu plusieurs ateliers simultanés, il n'y avait pas tout le monde, c'était uniquement en salle.

- C'était un lundi... Il y avait eu croisement avec le TEPOS

-[G.] : Et en même temps avec le diagnostic du TEPOS qui était très... : quelles ressources sur le territoire et finalement pas du tout spatialisé. Et le lien avec la spatialisation et le paysage a été difficile, même si c'était osé, tenter de faire... Et on a travaillé sur ... essayé de qualifier une sorte de pré-cahier des charges autour de la gare de Clelles. "Si on avait à faire un cahier des charges, qu'est-ce qu'on devrait mettre ?" Et je pense que là, on était un petit peu trop loin du premier atelier pour que les gens remarquent un peu...

- Avec d'autres personnes aussi...

-[G.] : Avec d'autres personnes aussi.

- D'accord... D'accord. Après, c'est super, encore une fois. Je ne sais pas ce qu'on en retire, mais moi, ça... Si on parle d'éducation populaire, - ce n'est peut-être pas le mot parce que ...

-[G.] : C'est du partage.

- ...c'est trop connoté, mais on est quand même dans de la...

-[G.] : On parle d'éducation commune, dans un travail de pédagogie, on pourrait dire.

- Oui, mais pas seulement. Pour moi, la pédagogie, il y a une espèce d'apprenant. Alors que là, c'est pas ça...

-[G.] : Tout dépend comment on apprécie la pédagogie, hein ? [rire]

- Malheureusement, Freiney il n'a pas encore fait... Schreiner, il n'a pas fait beaucoup de petits...

-[G.] : Je pense que cet aspect... Ce n'est pas « l'apprenant », mais c'est le vivant, celui qui vit, qui habite, qui raconte et qui partage, et du coup, il y a cette connaissance un peu différente qui s'établit dans ces ateliers-là.

- C'est ça. Il faut insister là-dessus. C'est que ces ateliers ont pour but de faire bouger un peu les lignes, c'est à dire que les "savants" ou les "sachants" ne sont pas là pour mettre les participants en posture "d'apprenants". Ils sont plutôt en posture d'écoute et de relance de témoignages qui peuvent être incomplets ou qui peuvent être difficiles à comprendre sans aller gratter un peu et aller chercher le pourquoi de certaines postures ou de certains témoignages. Et de toutes façons, quand on parle d'un vieux village ou d'un paysage, chaque personne avec un vécu différent va raconter une histoire différente, mais qui va se rencontrer sur un... des éléments de paysage qui vont se rencontrer à un moment ou à un autre.

-[G.] : Après, je ne sais pas si vous vous êtes revus entre CAUE – (avec) Chantale Tournier – pour commencer à établir les actions qui ont été...

- Oui, oui. L'action dans le cadre du TEPOS et du...

-[G.] : Il y a le côté « éolienne » dont on a parlé un petit peu...

- Voilà. C'est simple, dans le cas du TEPOS, il y a un projet éventuel d'éolienne, donc, d'alternative à l'énergie... qui pose la question d'une grande éolienne sur le Trièves, qui repose les questions de paysage de manière plus opérationnelle. Là, on reprecise un travail qui avait déjà été fait, c'est : quels impacts des dispositifs d'énergie renouvelable dans le paysage, quelles acceptations, quelles démarches entreprendre, etc. ? On ne refait pas le travail, on reprecise les schémas [11.56] on affine et...

-[G.] : Donc, le travail de préparation que tu vas faire avec le CAUE, tu le vois vraiment dans cette conformité-là ?

- Complètement, oui. Le premier truc à dire, au vu de ce qui s'est fait dans le plan de paysage, "on vient ici vous apporter des compléments, à tout l'apport qui vous a été fait pendant l'élaboration du plan de paysage".

-[G.] : Et tu penses qu'il y a d'autres actions, après ? Il faut peut-être attendre que le temps passé aussi, qui vont être repris par le Parc, par tes collègues ?

- Il y a quand même un document de sensibilisation qui est en cours de préparation. Alors, je ne sais pas où on en est trop, mais il y a eu quand même...

-[G.] : Sur quoi ?

- Sur l'urbanisme-architecture.

-[G.] : Et qui ne serait pas forcément lié au Trièves ?

- Si, si. C'est spécifique Trièves, justement.

-[G.] : Que toi, tu mènes ?

- Non, non ! C'est Chantale qui le mène.

-[G.] : C'est Chantale, mais il y a un dialogue ?

-- Oui, CAUE et le Parc.

-[G.] : OK. Donc, affaire à suivre sur d'autres actions, mais déjà ce premier document...

- Moi, ce que je peux dire, c'est que le nœud, en tout cas la relation, est nouée, que je pense que Chantale voit bien quelle est la plus-value de l'un et de l'autre.

-[G.] : Quand tu parles du "nœud", c'est le travail coopératif entre CAUE, Parc et com com ?

- Et com com, oui.

-[G.] : Que tu retrouves sur d'autres intercommunalités ou pas encore ?

- C'est différent pour chacune d'entre elles. C'est trop... C'est différent pour chacune des com com.

-[G.] : OK. Un dernier mot sur la méthodologie Montaud qu'on a un peu évoqué, mais les grandes différences [14.31] par rapport à ces deux trois expériences que soient la Gervanne, le plan de paysage du Trièves. On n'est pas du tout sur les mêmes échelles, mais, c'est peut-être quelque chose d'intermédiaire entre les premières expériences qui avaient été faites sur un village, des expériences qui sont faites sur site et intercommunales, à vision stratégique, et un PLU, une manière d'aborder le PLU de manière plus participative, sensible. Qu'est-ce que vous avez fait avec cette commune ?

- Ce qu'on a fait... Durant en gros deux ans et demi : la co-construction d'un travail a permis de mettre l'accent sur un point, un autre, et en fonction des enjeux que les élus mettaient en avant. Il y avait une réponse qu'on essayait d'adapter et de construire avec eux. Le diagnostic, ils se rendaient bien compte que ça partait dans les connaissances communes. "Qu'est-ce qu'on fait avec ça ?" On le livre un samedi matin à tous les participa...ceux qui veulent partager ça avec nous, et on fait une balade paysagère ». Ce que fait très bien le CAUE sur le territoire, on n'a rien inventé. On n'invente rien sur la démarche, mais ce qu'on réinvente à chaque fois, c'est la manière dont on va parler des choses. Le bureau d'étude est intervenu aussi, ...

-[G.] : Et la stagiaire qui était à la fois...qui travaillait avec le BU et le Parc.

- Oui, ça, c'était vraiment un plus.

-[G.] : Ça a permis une continuité, un rebond sur le diagnostic.

- Oui, et puis elle avait la maîtrise du diagnostic, elle savait ce qu'il y avait dedans. Oui, oui, une opportunité assez intéressante d'un stagiaire partagé entre le bureau d'étude dans un premier temps, et le Parc dans un second temps.

-[G.] : Moi, ce que j'avais trouvé assez fort dans cette balade, c'est qu'on repérait certaines maisons un peu... qui avaient une architecture typique, et les habitants eux-mêmes ont trouvé une 4ème maison que l'expert ne connaissait pas, et ça, c'était assez chouette. Je ne sais pas s'il y avait eu d'autres anecdotes comme ça, dont tu te souviens sur cette balade ?

- Oui, les anecdotes dont je me souviens, c'est surtout la façon dont les gens se retrouvent à niveler leurs souvenirs très rapidement. En fait, ils viennent là pour écouter, mais aussi pour s'exprimer. Et tu sens que, dès que tu vas gratter un peu, les gens ont toujours quelque chose à dire sur... Je pense plutôt aux vieux, parce qu'ils ont des souvenirs à partager. Mais sur la façon dont ils voient les choses, avec la profondeur du passé, l'épaisseur du passé.

-[G.] : J'ai pas été là, mais je ne sais pas si tu y avais assisté, après, aux ateliers sur Montaud ?

- Oui, sur le Centre-village. Ça, c'est pareil, c'est issu du PLU avec les élus, beaucoup ont insisté que le centre-bourg, c'était un centre, mais on pouvait faire mieux. Et donc, paf ! on a fait la proposition, ils ont été d'accord. Alors, c'est pareil, en atelier, la préparation...

-[G.] : C'était qui, qui préparait plutôt ?

- Là, c'était le Parc.

-[G.] : Et le bureau d'étude était là aussi ?

- Oui. Surtout Béatrice. Non, non, qu'est-ce que je dis ! Béatrice et Basil ! Ils ont été là sur toute la démarche. De ce point de vue-là, je pense, ils ont considéré aussi que ce qui se faisait à Montaud, ça ne se fait pas partout, et qu'ils étaient prêts à mettre un peu plus de temps par semaine. Mais c'est sûr qu'ils n'ont pas gagné d'argent là-dessus. C'est aussi la limite du temps, c'est que, quand ce n'est pas prévu, c'est du bénévolat, quoi. Sachant ce travail-là d'atelier, à part plus d'implications opérationnelles, mais on sait très bien qu'un jour ou l'autre, ça ressortira. Et on sera prêts, nous, à le ressortir, les apports, de ne pas repartir à zéro, ce qui nous permettra de gagner du temps.

-[G.] : Je n'ai pas d'images, je n'ai rien. Tu peux me raconter comment ça s'est passé ?

- Alors, l'atelier sur le Centre-Bourg s'est passé en deux temps. Le premier temps, on a fait un jeu de rôle, un peu comme ce qu'on s'est fait à Lavar, "je suis touriste", "je suis Machin", voilà, "je suis habitant", "je suis un enfant", l'idée c'est de se mettre dans la peau d'un autre usager
19.28 pour faire ressortir des temps forts ou des faiblesses. Et le 2^{ème} temps, c'était plutôt un temps de dessin, un peu comme ça s'est fait sur les ateliers participatifs, où là, on laissait le crayon...

-[G.] : Avec les sucres ? Quand tu dis "un peu comme ça s'est fait" ?

- Oui, avec les sucres, sauf que là, il n'y avait pas de sucre, juste des crayons de couleur, des feutres.

-[G.] : Sur du cadastre aussi ?

- Sur du cadastre. Finalement, le cadastre, on s'est dit, que c'était le meilleur... Il y a assez peu de choses, il y a une limite, il y a les routes, il y a les bâtiments...

-[G.] : (On peut) zoomer vraiment sur le centre- bourg. Et vous dessiniez quoi ? Des arbres, des textures, du bâti ?

- Alors il y avait trois couleurs, pour chacun des trucs. Alors là, en plus, à chaque couleur, c'est différent...

-[G.] : C'était une appréciation positif/négatif ? C'était du diagnostic ou du projet ?

- C'est du projet plutôt, et là, on était plutôt sur une couleur quelque chose à améliorer, quelque chose à... Plutôt sur une échelle de valeur par couleur et chacune des couleurs permettait de positionner sur les équipements nouveaux installés, sur les choses qu'il fallait garder, sur les choses qu'il fallait améliorer. En gros, c'était ça.

-[G.] : OK, et vous étiez combien ? Est-ce que vous avez retrouvé les habitants qui avaient fait la balade ou pas ?

- Non. Les habitants ne se sont pas sentis du tout concernés, il y avait plus d'élus. Exclusivement, enfin, pres...

-[G.] : Les habitants avaient été prévenus ?

- Oui, on avait fait le même boulot. Mais des fois, on ne sait pas, ils ne se sentent pas concernés. Pour eux, c'est le travail de l' élu, après. Et là, peut être qu'ils attendent plus de la consultation que de la co-construction. Ils attendent plutôt de réagir par rapport à des propositions que de faire des propositions. Et ça, je dirais, c'est la complexité de l'exercice. C'est que suivant où on se place dans le niveau de projet ou dans la nature du projet, les habitants – je dirais DES habitants, même si ce n'est pas homogène, - n'attendent pas les mêmes choses en termes de participation.

-[G.] : N'attendent pas, ou ne sont pas habitués à...

- Oui, enfin, le fait est que quand on dit : "Venez travailler avec nous sur l'aménagement du centre-bourg"...

-[G.] : Ils aiment bien les balades, quoi.

- “ Venez partager avec nous la richesse de la commune, son histoire, ...” il n’y a pas de souci.

-[G.] : Je pense que là, il y a un truc à travailler avec eux sur la pédagogie, même si le métier de (oui, ça enregistre) même si effectivement, ça ne remplacera jamais le métier de concepteur, d’une vision... ?22.30

- C’est peut-être aussi qu’ils ne se sentent pas de prendre la parole sur un sujet dont ils estiment ne pas avoir assez de technicité. Je pense qu’il y a ça aussi. Alors que faire une balade, regarder le paysage, dire : “Ah, tiens, ça a changé”, c’est plus facile. Et puis c’est effectivement une question d’habitude et de mentalité.

-[G.] : Et l’expression du futur, de se projeter, est un exercice qui n’est pas forcément évident.

- Déjà, pour soi, dans sa cellule familiale, ce n’est pas évident, donc... Voilà pour Montaud. Et le dernier truc, c’est quelque chose qui est plus... qui est né du travail...

-[G.] : Tu parles toujours de Montaud, là ?

- Oui, de Montaud. Et le dernier truc, c’est en gros, du BIMBY [23.31] adapté au bureau d’étude qui était force de proposition, qui a piloté l’action, et le bureau d’étude a proposé une démarche BIMBY assez intéressante sur UN quartier, pour faire une OAP thématique.

-[G.] : Elle est terminée, l’OAP thématique ?

- Elle est en cours de rédaction.

-[G.] : Je demanderai soit à Jean, soit à Basil, au cas où toi... À l’occasion. Je pense qu’on peut parler d’innovation sur une thématique...

- Moi, je pense qu’il faut mettre l’accent là-dessus. Ce qu’ont fait Basil Espinosa et Béatrice Espinet, moi, je n’ai pas vu d’autres bureaux d’étude le faire aujourd’hui. Même si en milieu urbain, en CAUE, on pourra parler de démarche BIMBY. Mais de cette manière-là, et poussé aussi fort, étant travaillé de manière aussi fine sur un quartier, et puis quand même l’investissement de la commune. Ils ont quand même fait une rallonge au bureau d’étude pour faire en sorte que le bureau d’étude puisse (aller) au bout.

-[G.] : Et le Parc ? Tu sais combien il avait mis sur cette aide à la commune en terme financier ? Ou, du coup, ça vous a mis de la main d’œuvre ? En terme financier, je ne sais pas si...

- J’ai calculé... En tant que... 11 jours... Tu permets deux secondes ? Je vais essayer de calculer, je l’avais calculé déjà. [brouhaha] C’est au moins 7000 euros. Ou un peu plus. Je mettrais en gros 10 000 euros, parce qu’il y a « montant agent », et « montant agent », du début à la fin, c’est...

-[G.] : Et ça représente quoi ? Un travail d’un an, un an et demi ?

- Non, plus. Deux ans.

-[G.] : Et il n’y a que du travail interne ?

- Que du travail interne. C’est aussi la particularité.

-[G.] : Il y avait d’autres communes sur lesquelles tu es allé aussi loin ?

- Non, non. Pas pour l’instant. Ça viendra, mais pas pour l’instant. Là, je vais à Beaufort la semaine prochaine, sur Gervanne, peut-être que ça le fera. À chaque fois, rien n’est reproductible, mais on s’inspire toujours des expériences passées pour adapter...

-[G.] : Et de l’énergie qu’il y a déjà en place, les motivations d’élus...

- C’est ça. Et de l’adaptation aux besoins, à l’expression du besoin. Parce que ça, reproductibilité ne veut pas dire similitude. Ce qui est reproductible, c’est la nature du travail qui peut être fait, mais pas le résultat du travail qui SERA fait. Et ça, c’est important, de travailler avec les sucres, ça, on peut l’adapter. Le site ne sera pas le même, donc... C’est pour ça, moi, quand on parle d’innovation, c’est innovation de... Ce n’est même pas la méthode, car les méthodes sont souvent similaires, mais c’est comment on adapte la méthode à un contexte particulier et comment on vient à épouser l’expression de la demande, - même pas la demande, hein - l’expression de la demande, - in fine la demande, mais ce n’est pas le premier truc. Le premier truc, c’est comment les besoins sont exprimés et comment nous, on vient répondre à ces besoins-là ou proposer des réponses. Parce que souvent, le travail qu’on fait, après, il est un petit peu... il se déplace un peu vis à vis de la proposition qu’on a faite au départ. Ce qui est le cas pour Montaud. C’est à dire qu’entre le tableau de proposition d’interventions, et ce qui s’est passé vraiment sur l’atelier, il y a peut-être des choses qui se sont un peu déplacées, et...

-[G.] : Mais heureusement ! Je pense que c’est ça le corps de ce métier-là...

- Se remettre en question à chaque nouvelle démarche.

-[G.] : Et dans le temps.

- Oui, accepter que ça bouge un peu et que des choses soient ajustées, et que des fois, il faut pousser un peu le truc, des fois il faut au contraire le lâcher, enfin, il y a une espèce de jeu qui n’est pas évident. Des fois, il faut aussi mettre de côté certaines envies personnelles de praticien, pour que la chose soit appropriée un maximum.

-[G.] : Oui, un ajustement qu’il n’est pas évident entre ce que le praticien apporte et va mobiliser, susciter, et de choisir ce qui est parfois bien, d’apporter des choses, de dire « ça, ça nous intéresse » ...

- Il est devenu impossible d’évaluer. C’est pour ça qu’en terme d’évaluation, on peut dire combien de temps on va passer sur telle ou telle commune, on peut donner des explications sur la nature du travail qui a été fait. Par contre, en termes d’évaluation brute, on peut dire que ça a déclenché telle et telle initiative, mais comme ça, c’est

sur le temps long, sur deux mandats politiques, ce n'est pas évident, quoi. Et donner de la valeur à ça, ce n'est pas gagné.

-[G.] : **OK, super.**

- Il va falloir que j'y aille. Mais c'est bien, ça permet aussi de réfléchir.

-[G.] : **Merci beaucoup.**

- Je t'en prie, Gaëlle. Et s'il faut relire...

[Fin de l'enregistrement. Musique – Bruit de Bistro]

Entretien n°10 - BE (Bruno Euler) – Plan de paysage de la CC du Trièves

[Entretien avec Bruno Euler, paysagiste en charge de l'animation du Plan de Paysage du Trièves. Le 19/11/2015, Après-midi. Grenoble.

L'entretien a lieu dans la bibliothèque de l'ENSAG à l'occasion des ERPS de 2015. L'ensemble des noms propres ont été substitué par des pseudonymes.]

« Avant je travaillais à la DDTM du Nord, plus récemment, je travaille à la DREAL Auvergne depuis trois ans. Et j'accompagne des ateliers pédagogiques depuis quelques temps en vacation, et depuis deux ans maintenant je suis maître assistant associé à l'école d'architecture de Clermont Ferrand, où j'enseigne plus le paysage, sensibilisation et représentation du paysage et des ateliers de projets, voilà. Dans ce cadre là, j'ai aussi participé au Master Espace-public à l'école de St Etienne avec l'université Jean René, donc voilà plusieurs activités qui interfèrent les unes avec les autres.

- [G.] : **Du coup, j'aimerais déjà savoir, qu'est-ce qui te plaît dans ce métier ? Si c'est facile de répondre à ça...**

[1 :12] - C'est une très bonne question. Qu'est-ce qui me plaît dans ce métier ?

- [G.] : **Ou en tous cas, si c'est compliqué, tu pourras le développer au cours de la... de me dire dans ton expérience sur le terrain par exemple, qu'est-ce qui te plaisait ; tu n'es pas forcément obligé de répondre maintenant non plus.**

- Non ? Mais je peux dire déjà qu'il y a un engagement de longue date, qui correspond, je ne sais pas, peut-être à une vocation. Il y a une forme d'évidence sur la question de pouvoir participer à la transformation des espaces. Euh, sans forcément (que ce soit une chose) démesurée, ou une prétention folle. Mais simplement sur le constat qu'on vit dans des espaces qui ne correspondent pas forcément à nos attentes, à nos besoins. Et c'est peut-être la chose à laquelle j'ai été sensibilisé très tôt, qui me cheville au corps, qui me fait avancer sur ces questions-là. Même le choix de travailler sur le paysage, ma motivation profonde, elle vient de là en partie. Elle vient (après) la fascination du vivant, évidemment, qui reste une exploration permanente à la fois dans l'émerveillement, donc la poésie qui se dégage de ça, et puis la compréhension des processus qui (sont) plus un intérêt d'ordre scientifique. Car j'ai aussi une formation plutôt agronomique et écologique.

- [G.] : **Quand tu parles de processus, c'est un processus d'interaction entre l'homme et le végétal ?**

- Oui, euh... Dans mes vellétés, (ça date) de l'époque du lycée – j'ai fait un lycée agricole, en fait – déjà une sorte d'orientation que je dois à mon prof de français de 3^{ème}, qui avait répondu à cette question. J'avais hésité entre une filière (liée) au dessin et une autre plus scientifique, et on a trouvé ce compromis, finalement, qui m'a plutôt intéressé. En fait, j'ai effectivement fait une école d'agriculture. Donc, avec un bac avec une option agronomique et écologique, et j'ai hésité ensuite. Déjà, je voulais faire l'école de Versailles et, aucune ambiguïté là-dessus, depuis la seconde, pratiquement. Par contre, je ne savais pas comment passer deux ans de préparation aux concours. Et j'ai hésité entre l'architecture, entre l'écologie, et finalement ce que j'ai fait : l'agriculture. Voilà. L'écologie, je me suis rendu compte que c'était une filière purement scientifique avec le barrage des maths, physique, etc. Alors j'ai plutôt (eu) un intérêt pour la philosophie, à l'époque. Euh, et puis, archi, je n'ai pas rencontré les bonnes personnes. J'ai rencontré les architectes qui n'ont, à l'époque, pas su me séduire pour me décider. Alors que ça aurait aussi été intéressant, de faire archi.

- [G.] : **Et puis, finalement (en agriculture), vous avez trouvé, tu as trouvé ce qu'il te fallait ? [rire]**

- Non, alors non. C'est pas ce que j'ai trouvé. C'était une forme de ... Pff, ouais. C'est là, c'est très discutable, parce que, euh, le fait de faire même du paysage, on divorce de (être) complètement en dehors du système horticole tel qu'il est enseigné en France. Malheureusement, je crois que c'est encore assez désastreux comme enseignement. Après, chacun y trouve plus ou moins son compte. On (vous) fait cette critique personnelle de tout ça. L'intérêt de cet enseignement, c'est essentiellement d'apporter des notions techniques, mais effectivement, on est loin de ... On n'a pas vraiment de, comment dire, de sens de l'utilisation des techniques. Ce qui est redoutable. Ce qui est pour moi antinomique avec un travail de réflexion, et donc, quand j'ai fait Versailles, j'ai enfin trouvé une école digne de ce nom qui, en fait, est une école de pensée, qui est peut-être moins connue sous cette notion-là, mais c'est vraiment une école de pensée à part entière. J'espère que ça continue. Et donc voilà, ça me correspondait tout à fait par rapport au sens critique, par rapport à l'ouverture culturelle, et puis explorer toutes les échelles qui, en fait, nous met dans des questionnements par rapport à un projet de société, finalement. C'est ce qui m'a plu dans ça. De questionnement. Alors peut-être que ça répond à...

- [G.] : **Du coup, je pense que c'est une bonne introduction, et c'est peut-être (répondre) à une autre question que j'allais te poser. Qu'est-ce qui t'a poussé à répondre à l'appel à projet sur le paysage du Trièves ? Mais peut-être il y a d'autres éléments que tu peux rajouter par rapport à ce projet-là ?**

- C'est une question qu'on se pose pas assez souvent.

- [G.] : **Et d'ailleurs, comment as-tu eu connaissance de cet appel à projet ? Et comment, parce que je pense que c'est un métier où on a le choix de répondre à tel ou tel appel d'offre, même si les temps sont durs, mais que parfois on répond aussi par nécessité, mais...**

- Oui, alors, pour le Trièves, c'est un peu particulier, parce que j'avais un peu balisé (par là, pour ce) territoire. J'ai été poser des petits cailloux.

-[G.] : **Oui, voilà, après et en fait, comme j'ai suivi la démarche, j'ai connaissance de certains éléments. Mais c'est bien qu'on se redise ensemble, parce que moi, j'aurais...Ça me permet de savoir... C'est (les)quels, ces petits cailloux ?**

- Alors, les petits cailloux, c'est essentiellement le fait que c'est un territoire que j'avais pratiqué dix ans avant. Déjà au sein d'un travail mené, au sein du CAUE de l'Isère. Donc, j'avais participé au programme qui s'appelait « Le contrat de Paysage », qui était une formule qui engageait des collectivités motivées, sur une première idée de plan d'action. Et donc, ça a donné lieu ensuite, en 2012, à un travail pour lequel j'ai été choisi aussi, de Charte paysagère qui...

- [G.] : **C'était à la suite de ce contrat de paysage où la Charte paysagère a été... ?**

- C'est à la suite, c'est à la suite. Le contrat de paysage a été mené essentiellement sur le canton de Mens, et la charte en elle-même a porté sur les cantons de Monestier de Clermont et de Clelles, deux cantons qui étaient territoires de parc. En fait, la charte, elle correspondait à un découpage par entités de paysage pour développer justement une application locale d'une vision plus globale.[9.30]

- [G.] : **Là, le parc était plutôt associé ou porteur ?**

- Il était porteur, partie prenante de l'étude, commanditaire à part entière et commanditaire comme les communes. Mais c'est essentiellement le parc qui était demandeur.

- [G.] : **OK**

- Alors ça, ça a été une découverte pour moi, parce que je connaissais un peu le Vercors, mais j'ai découvert le Trièves dans toutes ses dimensions, lors de cette charte où j'ai pas pu m'empêcher de faire du terrain de façon assez exhaustive, c'est à dire de pouvoir faire le tour du Trièves, de gravir tous les sommets, de comprendre toute la dimension géographique de cet espace-là, qui est assez unique. Voilà, j'ai été aussi fasciné par cet espace. D'abord, cet espace, on va dire, d'abord ces paysages, et ensuite progressivement, les gens. C'est à dire que j'ai pu rencontrer pas mal de personnes clés, ce qui m'a permis en fait de développer un peu des hypothèses de projet assez poussées. Il y avait à l'époque de travailler sur une méthodologie de sites tests représentatifs des enjeux principaux. C'est à dire simplement de choisir des sites stratégiques. On perçoit vite l'enjeu...

- [G.] : **Mmm**

- ... sur lesquels on peut imaginer une hypothèse d'aménagement, de gestion de l'espace. On a travaillé comme ça avec des élus. À l'époque...

- [G.] : **Et quand tu parlais des personnes clés que tu avais rencontrées, du coup, pendant cette période, enfin, déjà à l'époque de la charte, pour toi, c'étaient qui, ces personnes clés ?**

- Les personnes clés, c'étaient par exemple les deux frères de la ferme Gaber, à Clelles, qui m'ont accueilli. La première fois que j'ai mis le pied sur le Trièves, c'était pour faire du camping à la ferme. Et ils venaient de se mettre en bio.

[11.15] Ils étaient encore dans cette phase de transition. Ils transformaient leurs produits, ils allaient faire le marché de Villeneuve, etc. et ça m'a aidé à comprendre, voilà, tout un pan de l'agriculture, et d'une agriculture en mutation, alors qu'à l'époque on parlait des contrats, c'était avant les contrats d'exploitation, on appelait ça les mesures agro-environnementales. Ça a changé de nom, mais finalement, c'est un peu la même chose. Et donc voilà, j'ai rencontré le monde agricole par ce biais-là, et j'ai rencontré des élus moteurs, comme le maire de Mens. Donc.

-[G.] : **C'était qui, à l'époque, tu te souviens de son nom ?**

- C'est Philippe euh... Je risque de tout mélanger, ça me reviendra...

- [G.] : **C'est pas très grave.**

- Voilà quelqu'un, quelqu'un que j'avais rencontré lors du contrat paysage et qui m'a donné aussi, qui m'a éclairé aussi sur l'idée que, effectivement, les élus peuvent participer grandement à l'évolution d'un territoire, dans le bon sens. Ensuite, il y a eu des gens du parc, des gens comme Jean Brunel, une personnalité aussi du parc, un homme d'expérience, un universitaire, qui faisait des réflexions parfois assez provocantes sur le territoire, qui questionnait pas mal.

- [G.] : **Quel genre ? Qu'est-ce qui t'a marqué ?**

- On parlait beaucoup du loup. On a parlé. Il y a une chose qui m'a marqué par exemple, qui est complètement dans l'actualité, il m'a dit : « Tu verras, un jour, ces territoires de montagne en déprise, un jour on accueillera des réfugiés. » En tous cas, il avait une hypothèse assez construite là-dessus. Il est pas impossible que ces territoires soient repris par des personnes qui viennent d'ailleurs.

- [G.] : **Et du coup, est-ce qu'on peut imaginer aussi la déprise à la fois, présence d'une population mais (on peut faire) la réflexion avec le bois, aussi, la déprise agricole et la forêt qui gagne ?**

[Silence]

- Non, ce que j'ai apprécié dans cette phase de charte, c'est que c'était accueilli, parce que les propositions, j'étais beaucoup... j'étais pas encore suffisamment déformé, j'avais pas appris à oublier tout ce que j'avais appris avant, à l'école.

[14.46] Bon, c'est quelque chose qu'on dit souvent : il faut désapprendre pour s'affirmer, pour pouvoir être professionnel. J'avais quand même une méchante tendance à aller systématiquement sur le projet.

- **[G.] : Une forme de méthodologie, oui, à...**

- Et très vite. J'avais déjà appris dans des CAUE qu'on ne pouvait pas parler de projet tout de suite à des élus qu'on rencontrait. Il fallait établir le contact et ensuite parler de ce qui les intéresse, ensuite venir à des problématiques, puis, peut-être, un jour arriver à esquisser des propositions de façon très prudente et avec beaucoup de, comme disait le directeur du CAUE du Vaucluse, de « prudence ecclésiastique ». Voilà, bon, ça, j'ai mis du temps, c'est pas anodin cette chose-là, parce que par rapport à la participation, ça...

- **[G.] : Oui, non, mais...**

- Ça jouait beaucoup. En gros (...) on se prend des grandes claques dans la gueule. Parce qu'on est très maladroite...

- **[G.] : Et en même temps...**

- Par rapport à des gens qui sont (...) prise de décision

- **[G.] : Ce qui est étonnant, par rapport à ce plan de paysage, c'est que justement ils étaient en demande de plan d'action, et de projet de prise de contact. J'ai l'impression qu'ils avaient cette envie de propositions concrètes. Est-ce que tu as ressenti ça dans le cahier des charges ?**

- Pour le plan de paysage donc, on est dix ans après.

- **[G.] : Ouais.**

- Faut dire aussi que pour la charte, cette charte, j'ai mis énormément de cœur et de... enfin, il y a eu la fête, il y a eu plein de choses qui ont joué. J'ai déroulé vraiment la chose.

- **[G.] : C'était un de tes premiers projets de grand paysage ?**

- Oui, oui, vraiment. Donc ça a été un peu des idées-manifestes, là-dedans, qui fait que j'ai poussé jusqu'au bout les propositions sans forcément faire du forcing, mais j'ai emmené les gens assez loin, et je pense que j'ai perdu pas mal de gens en route [*rire*]. En tous cas, on sait postérieurement que cette charte, elle a été peu appropriée par les élus. On en a eu un peu la confirmation. Mais ça c'est un problème général, ce sont les études qui ne sont pas très bien communiquées, et...

- **[G.] : Et la confirmation ça se traduit par le fait que dans le paysage lui-même, les choses se sont déroulées, peut-être, sans prise en compte forcément de certaines idées qu'il y avait eu dans la charte ?**

- Il y a plusieurs analyses à avoir, mais... On peut dire que d'une part, une étude de ce type là, on va dire, avec d'anciennes méthodes qui sont une sorte de forme d'expertise où on vient apporter son regard, même si on le construit de documents très illustrés, et qu'on ne fait pas beaucoup d'efforts pour le transmettre, on se rend compte [18.5] que ça reste une étude un peu exogène. Effectivement, le regard extérieur est posé, il y a une dynamique qui fait que la démarche amène à des propositions réelles. On vise quand même les bons enjeux et on fait des projets mais, dans les histoires, on n'a pas forcément entraîné, justement, les acteurs locaux. Et c'est ça, le truc, c'est que, d'un seul coup, c'est des choses qui sont difficiles à être appropriées. Ce qui s'est passé à mon avis, - en plus, je pense, les élus n'étaient pas tout à fait mûrs pour ça, ni dans cette idée-là. Après, le parc a peut-être pas non plus enfoncé le clou pour aller plus loin, parce qu'il y avait plein d'opérations qui pouvaient faire leur chemin facilement.

- **[G.] : Tu penses à quoi, comme opération, pour donner aussi quelques exemples de ces projets, ces idées qui étaient ...**

- Ben en fait, pas mal d'opérations qui ont refait débat.

- **[G.] : ...qu'on a repris.**

- Alors des plans de paysage où finalement on est retombé sur le même type d'enjeux, les mêmes sites et les mêmes questionnements, et, de la part des élus, cette fois-ci. [18.32] Ben j'ai pas écouté, là, et si vous ressortez la charte, vous avez un projet chiffré pour ça. Dans certains cas des esquisses chiffrées, hein, qui allaient assez loin.

- **[G.] : Là, tu penses un peu à, par exemple à Clelles ?**

- Je pense à Clelles. Clelles, c'était une réponse à la mise en place du POS, donc on était plutôt dans des prescriptions d'ordre urbanistique. Pour d'autres cas, c'était comme par exemple (...) carrefour avec Chichiliane... Des sites comme ça, des sites à révéler, c'est à dire des lieux où on travaillait plutôt sur la lecture des paysages, l'interprétation. Et l'idée que j'ai explorée, beaucoup, après d'ailleurs, et jusqu'à en ce moment, sur l'accueil, la notion de qualité d'accueil dans un territoire qui se veut labellisé, touristique. Voilà, on a, quelque part en tous cas, un besoin, en tous cas, une certaine nécessité

- **[G.] : Sur cette thématique-là, par exemple, tu travailles sur quel autre projet, qui sont en cours [20.37]**

- Depuis, j'ai pu faire des réalisations sur des sites classés, sur des sites touristiques. Site classé, je pense surtout à la Cascade du Ray Pic ou en Ardèche, site classé pas très loin du Mézenc, euh oui, du Mézenc et du Gerbier du jonc. (21.5) Voilà, là, c'est un travail qui est très collaboratif pour arriver à la réalisation.

- [G.] : **Avec qui, du coup, avec ? La collaboration elle se fait ?**

- Alors Cascade du Ray Pic, c'est un cas particulier – on pourrait passer une heure dessus aussi. Mais succinctement, la commande initiale à laquelle je réponds, enfin, on me consulte parce que j'ai fait précédemment un travail avec Lucien Raye sur, une sorte d'étude préalable...

- [G.] : **Lucien Raye qui est...**

- Paysagiste aussi, DPLG. On a fait un travail d'étude préalable au classement des coulées basaltiques du Nord Ardèche. Tout un travail d'inventaire, de lecture de paysage, voilà.

- [G.] : **Avec des géologues aussi, ou... ?**

- Avec différents spécialistes, mais pas forcément dans l'équipe. C'est à dire qu'on a consulté des géologues, des géographes, les gens, de l'époque la DIREN (c'est) les propriétaires, enfin tout ce qui pouvait apporter de la connaissance, et puis donc, de fait, voilà, je suis consulté sur Ray Pic, la question est : comment doit-on sécuriser le site, suite à un accident mortel qui a eu lieu en 2009.

- [G.] : **Donc une demande aussi des élus, je pense ?**

- Une demande de la DIREN, enfin, une DREAL.

- [G.] : **OK**

- Et donc des élus, en fait, et du préfet. Comment peut-on fermer le site, tout en laissant une partie ouverte au public, dans quelles conditions. Voilà. C'est pas une question vraiment très intéressante, posée comme ça. Je fais une réponse aussi peu intéressante, en disant, là, dans le coup, on met des ganivelles, et on limite la diffusion du public, et du coup, on sécurise a minima. Ça a pas du tout plu, mais ils m'ont laissé une deuxième chance. Ils m'ont dit : « Proposez-nous autre chose ». Là, j'avais compris que c'était pas ça, et, à partir de là j'ai pris un peu les devants, j'ai dit : « Il faut que ça soit un aménagement de qualité, qui prenne en compte vraiment tous les aspects du site, qui révèle le site et qui, bon, on redéfinit les conditions d'accès et de visite. » Donc, ça a donné lieu en fait à un travail sur une aire d'accueil, avec un pavillon, une station d'interprétation du paysage, du volcanisme, puisque c'est un site volcanique. Ça a donné lieu à l'aménagement, la restauration du sentier et puis à la création de belvédères qui recherchaient une nouvelle vue sur la cascade, quoi. En fait, une remise en scène du site.

- [G.] : **Je voudrais essayer de revenir sur le Trièves, [24.17] pour essayer de bien comprendre par rapport au temps, cette opération-là que tu as menée, c'était pendant ou après la démarche le Plan de Paysage ?**

- C'était juste avant.

- [G.] : **D'accord**

- On a livré en 2012, oui, 2012

- [G.] : **Oui, du coup, il y avait cette préoccupation, qu'est-ce qu'accueillir la...**

- J'ai un intérêt vraiment pour travailler sur les systèmes (naturels), et qui soit touristique ou non, [24.51]. Et aussi de travailler sur la lecture d'un site qui nous aide à définir le juste aménagement. Ou le « ménagement », on pourrait dire, dans ce sens-là.

- [G.] : **Oui, le « ménagement », on a enlevé le a.**

- Mm. Donc, j'ai fait un projet, j'ai fait un projet, avant, sur les sources de l'Yonne, dans le Morvan. Donc c'est un parcours d'interprétation des sources de l'Yonne. Sur une tourbière, un versant forestier. J'ai fait un travail sur le site du (Bivart ?) aussi, sur la restauration de vestiges, sorte de réparation suite à la tempête de 99, là un travail avec des archéologues. Et puis récemment, j'ai fait un travail avec le Conseil Général de la Drôme sur le Serre de l'âne, qui est aussi en fait un lieu très particulier, une sorte de point d'étape au bord d'une route, pour révéler une coupe géologique qui fait apparaître la stratotype des limites, là, qui est un site d'intérêt pour les géologues, et avec l'idée d'intéresser le grand public à cette chose-là.

- [G.] : **OK.**

- C'est un ENS, un Espace Naturel sensible de la Drôme. On a livré, là, juillet, un aménagement sur, en Haute Savoie, sur les ponts de la Caille, c'est plutôt du 1% paysage, consécutif à la création d'autoroutes entre Annecy et Genève. Où là, c'est encore d'autres questions qui sont posées.

- [G.] : **Peut-être on va revenir à ces projets-là et à leur comparaison avec le Trièves, parce qu'on se focalise quand même sur cette démarche-là. Mais ce qui me paraît intéressant, du coup, c'est comment tu as fait, préparer ton terrain, ou refait des visites de terrain sur le Trièves que tu connaissais très bien dix ans avant. Est-ce que tu as eu une lecture du paysage, du coup je suppose qu'elle était hyper influencée par ce que tu avais déjà travaillé ?**

- Ouais

- [G.] : **Et donc, est-ce que tu as repris, est-ce que tu as redécouvert d'autres choses, ou une autre approche, fait d'autres rencontres ? En fait, j'aimerais bien connaître aussi un petit peu comment tu as préparé les ateliers. Et puis aussi, on va essayer de se remémorer, de voir les réactions dans chacun des ateliers.**

- Alors, il faut peut-être dire effectivement que d'une part...

- [G.] : **Et du coup, ton travail collaboratif avec Bénédicte ?**

- Oui, oui, alors, il y a deux choses. Dans la méthode qu'on a proposé pour le Trièves, effectivement, on savait, enfin, on était informé de l'état de réflexion des changements liés à la gouvernance sur ce pays. On était...

- **[G.] : Tu penses à quoi, sur la gouvernance, parce que, on était à cheval un peu entre deux élections ?**

- En plein regroupement des trois cantons, en communauté de communes, qui compte beaucoup dans l'organisation, c'est à dire dans la création des commissions, commission d'urbanisme, et puis... D'ailleurs j'étais intervenu dans le cadre de la formation des CAUE un an avant, pour faire une lecture de paysage sur cette commission-là.

- **[G.] : Vous étiez allé où ?**

- Ça m'a remis dans le bain.

- **[G.] : Vous étiez allé où, sur cette lecture de paysage ?**

- Aux alentours de Clelles. Autour de Clelles, pour parler du Mont Aiguille, pour parler des infrastructures, de l'agriculture, tout ça. Donc, oui, la raison pour laquelle j'ai répondu à ce plan de paysage, déjà, à titre de conseil de l'Etat, je savais que le gouvernement relançait, ou en tous cas incitait les collectivités à relancer les plans de paysage. Ça faisait vingt ans, vingt-cinq ans qu'on attendait ça. C'est pas miraculeux, parce que c'est homéopathique, mais en tout cas, ça existe. Donc, déjà, je trouvais, connaissant l'outil, connaissant le territoire, je trouvais ça tout à fait pertinent, dans le cas du Trièves, notamment pour travailler plus, de façon plus efficace, sur le programme d'action.

[29.37] On était dans les projets, sur le territoire, et pour faire des projets de territoire, et bien je me ... Dix ans après, effectivement, j'avais d'autres expériences qui m'ont permis d'attaquer les choses d'une autre façon. Et notamment l'expérience qu'on avait fait avec Bénédicte, et Antoine Fillou, notamment sur Belledonne, on a travaillé sur les balcons de Belledonne, dans l'espace Belledonne, sur une charte paysage architecture qui est devenu un plan d'action pour la qualité architecturale [30. 17] ... et sur laquelle j'ai marqué des points sur l'aspect méthodologique, contre l'avis de mes coéquipiers, - c'est un truc, ils s'en souviennent certainement aussi - j'ai eu, comme j'étais mandataire, j'ai décidé, juste avant de passer l'oral, bon, on avait envoyé notre méthodologie un peu classique, voilà, on obéit au cahier des charges, on n'a rien oublié, tout ça, et, je leur ai dit, avant de passer l'oral, j'ai dit : « J'en ai marre de faire des études où on fait un boulot de dingue pour voir rien se réaliser derrière ». Enfin, j'étais sur ce constat-là, je me questionnais beaucoup, j'ai dit, on développe plein d'hypothèses, plein de scénarios etc. et puis, quid, quid de tout ça ? Qu'est-ce que ça devient, à quoi ça sert ? Je leur ai dit : « C'est une prise de risque, mais, ce qu'on va faire dans le grand Belledonne, c'est tout sauf ça. On va simplement convoquer les bonnes personnes ». Bon, je leur ai expliqué le principe des ateliers qui m'était venu comme une espèce d'illumination, de synthèse, là, puis voilà ce qu'il faut faire : faut... on ne parle plus de paysage en salle, on parle paysage sur le terrain, avec des vraies questions et avec des vrais acteurs. On a un agriculteur qui connaît le terrain, on a le technicien qui est le spécialiste des spécialités, qui peut problématiser la question, de façon très précise, et puis on a les acteurs qui sont en conflit. Et au final, on a été pris là-dessus, et puis c'est ce qu'on a fait. C'est ce qu'on a appliqué vraiment dans toute la démarche.

[32.08]

- **[G.] : Peut-être...**

- On était, nous, en retrait, à faire tout ce qu'il fallait faire pour gérer les débats, de façon très ciblée, très amenée, très orientée, etc. et ensuite faire la synthèse. C'est à dire on a testé vraiment la pratique d'atelier d'une façon très très empirique et pragmatique, et avec différents acteurs. Et ça a tellement bien fonctionné que, voilà, il y a eu des veillées où on a parlé de paysage, d'architecture, de bioclimatique. Il y a eu des liens avec la convention culturelle, il y a eu des ateliers, même, avec les maires, sur les PLU, les permis de construire. Il y a des mêmes permis particulièrement édifiants, on a même invité les instructeurs des permis de construire, service DDT, et puis, sur des cas de permis, on les faisait réagir sur l'analyse qualitative. Et on avait des archis qui étaient là aussi, et puis systématiquement, on se rendait compte que tous les projets intéressants dignes d'intérêt, étaient... étaient, comment dire, refusés. Alors que tous les projets qui étaient même des aberrations par rapport au site, par rapport à...

- **[G.] : se réalisaient !**

- Se réalisaient. Ça a quand même fait peur à tout le monde. Enfin, bon, bref, il y a eu des choses comme ça qui ont été des moments importants, parce que ça a généré des débats entre maires, sur l'idée par exemple de pouvoir déroger la règle ou non. De s'intéresser au projet, ou une culture architecturale ou non, donc ils étaient vraiment dans le vif du sujet. Voilà, moi, tout ça, ça m'a conforté dans ma...cette...

- **[G.] : ce mode de fonction**

- ...intuition pragmatique, que finalement, il faut générer le débat, qu'il faut l'organiser ensuite pour en tirer quelque chose, et qu'on ne fait pas une réunion pour faire une réunion, mais dans un objectif d'avancer sur une question bien précise, Comme disent certains : « acrémenter quelque chose ».

- **[G.] : Est-ce que cette intuition, enfin, elle devait être alimentée par d'autres projets que tu avais à l'époque sur la façon dont tu les menais ?**

- Oui, par exemple dans les Bauges, on a fait une grosse étude avec une ethnologue, Louise Sorret, que tu connais certainement, une personne extraordinaire, Louise Sorret qui nous a appris plein de choses sur, qui nous a

expliqué le paysage des Bauges depuis trois siècles, simplement en étudiant les lignées. Les lignées familiales, quoi, c'est... c'est passionnant des choses comme ça.

- [G.] : **Mmm**

- On a été très loin dans cette étude, avec aussi, on nous ne nous le demandait pas, mais on a fait des propositions, et là, jamais j'avais entendu parler des Bauges. Sur un territoire aussi grand que les Bauges, on a fait un travail de, vraiment, euh... intéressant.

- [G.] : **Comment était... La quelle ?**

- C'était un travail sur le patrimoine, les paysages.

- [G.] : **D'accord.**

- Qui a peut-être servi d'alibi pour aller chercher des subventions, ou je ne sais quoi. On n'a jamais su. En tout cas on a été très échaudé par le manque d'intérêt des chargés de mission, de la direction, etc. sur cette question-là. Ça sert aussi à ça : les études pour les études, on n'est pas des chercheurs, on n'est pas des...

- [G.] : **Attention avec les chercheurs !** [rire]

- Non, non, je respecte le travail des chercheurs, mais... À un moment donné, nous, on est plutôt sur un temps très court, et pour faire, pour débloquer les choses, pour faire avancer le système. Voire même réaliser, là, dans des logiques purement projets, quoi.

- [G.] : **On est du coup sur des temps très courts. En comparaison avec ce qui s'est passé sur l'espace Belledonne, par rapport au nombre d'ateliers qui se sont passés dans l'espace Belledonne, l'atelier sur le Trièves, tu as le sentiment que c'était à peu près équivalent ? Ou qu'il y a eu plus de choses sur Belledonne ? Ou réparties différemment ?**

- Belledonne, on devait être sur sept ou huit ateliers, mais parce que ça allait jusqu'à un atelier sur le bio climatique, un atelier sur le PLU, un atelier sur les permis de construire, sur la la qualité architecturale, le tourisme, la forêt, les thématiques comme ça, hein.

- [G.] : **Et là se pose la question sur comment vous avez construit les thématiques de ces quatre ateliers.**

Vous avez fait quatre ateliers, c'est peut-être aussi une question de budget. Mais comment tu voyais

l'articulation de ces ateliers, et puis après, sur le choix et la méthodologie de faire participer, faire débat ?

- Voilà, bon, euh, le cas du Trièves, en gros, on a bien senti dans le cahier des charges qu'il ne s'agissait pas de réinventer la poudre, que l'intérêt n'était pas dans le diagnostic,

- [G.] : **Qui a déjà...**

- Qui avait déjà été fait, qui, par contre demandait un travail de synthèse des documents pour faire ressortir les points principaux. Donc, on a insisté là-dessus. Et on a dit, non, nous, avec un budget aussi dérisoire, parce que c'est le cas, quand même, pour le Trièves. Ils ont fait simplement avec les subventions de l'Etat. [38.00]. Il n'y a rien de la part de la collectivité, on est juste dans le budget de l'étude, là, hein.

- [G.] : **Mm, je crois qu'après...**

- J'espère qu'ils vont s'occuper d'argent dans les actions.

- [G.] : **Après, il y avait un petit bout sur le LEADER, mais plus sur l'aspect communication, sur l'exposition-photo du Trièves-Scot, oui, mais non...**

- Ce sont quand même des conditions, pour autant de communes...

- [G.] : **Si ça devait être de l'ordre de 30 000, euh...**

- Pour autant de communes, ce n'est pas digne d'un plan de paysage tel que... tel qu'il est écrit dans le texte, et tel qu'on peut l'envisager. Donc, on a été très franco avec l'équipe, avec Claudine Ferrari, notamment, la com com. On a dit, voilà c'est simple, nous on comprend votre question, on a une connaissance du territoire. Pour nous, la meilleure façon de travailler de façon efficace, c'est ça. C'est travailler sur la base des ateliers, à condition qu'on précise bien la problématique des enjeux avec vous. Donc, on a élaboré en fait des hypothèses, une sorte de pressentiment, comme ça, en matière de réflexion, et puis on a dit, on a commencé à s'organiser un premier atelier, qui est atelier inaugural, sur cartes sur table, qui permet justement de révéler les enjeux et de faire participer un maximum d'élus pour les mettre en dynamique. Et puis c'est sur cette idée toute simple, finalement, que, un diagnostic, finalement, chacun arrive à formuler un diagnostic assez, assez fin, finalement. Mais ce qui compte surtout c'est pouvoir partager les bons questionnements et les enjeux. Les valeurs, les valeurs.

- [G.] : **Maintenant...**

- Les enjeux, les valeurs communes.

- [G.] : **Bon, on peut essayer un petit peu de rentrer dans cet atelier, si tu te souviens, essayer de décrire l'ambiance, la façon dont toi tu l'avais ressentie.**

[- Je fais une petite pose, et je reviens.

- [G.] : [40.28] - **Vas-y... Il faudra faire gaffe à l'heure. A quelle heure tu voulais...**

- 16 heures

- [G.] : **Il est déjà 16 heures.**

- Bon, ben, une demi heure, hein, ça va aller.

- [G.] : **Super.]**

- [G.] : **Donc on parlait du premier atelier « cartes sur table », où, si tu as besoin de te remémorer, quelques images, je sais pas ? [bruit de document] Comment vous l'aviez, par rapport à ce que vous envisagez... vous étiez plutôt surpris ? Comment ça... quels sentiments vous aviez après cette réunion ?**

- J'allais dire que, globalement, sur l'hypothèse, effectivement, qui est toujours une sorte de pari, de dire « on va faire du participatif, des ateliers, etc. », on sait jamais si ça fonctionne ou pas.

- [G.] : **Par rapport à la méthode, ou par rapport au nombre de participants ?**

- Nombre de participants, qualité d'intérêt pour la chose, y compris les gens qui acceptent aussi de se mettre un peu dans une habitude de travail. [41.42] Ils sont pas uniquement là, c'est pas du cinéma ni du théâtre. Voilà, donc, pour le Trièves, là, pour le plan de paysage, pour moi c'est très positif, parce que ça a très bien marché. On a eu entre trente à quarante personnes qui étaient là à chaque fois, qui étaient là présentes dans une logique à la fois d'écoute et de débat, de prise de parole. Il y a déjà, déjà, des gens qui ont une pensée, une vision sur la question, qui ont une certaine analyse, et qui savent aussi parler en groupe. Ça, pour nous, ça a été un point de confort incroyable, euh, pour ce genre de démarche. Ensuite, on a toujours des phases de préparation importantes pour voir sur quel outil on peut s'appuyer, pour faire, justement de façon assez efficace ces questions de mise en jeu, de dynamique de paysage, donc les choses se passent assez naturellement, quoi, quelque part. Parce qu'il ne s'agit pas non plus de tenir le crayon aux gens, ni de faire l'analyse pour les gens. À un moment donné, c'est quand même à eux de sortir les choses. Alors, nous, on est là pour faire la synthèse, c'est le fait de dire : voilà où nous en sommes aujourd'hui, sur quels points on a avancé, quels points paraissent encore en questionnements, etc. Donc, là, le dispositif il était à base de photos aériennes sur l'évolution du paysage, donc on a utilisé l'Observatoire du Paysage pour ça, pour montrer que finalement, il n'y a pas d'évolution trop alarmante. Il y a effectivement des...

- [G.] : **Quand tu dis « l'Observatoire du Paysage », c'est les photos ?**

- Observatoire Photographique du Paysage. Voilà, on a utilisé ce qu'on avait sous la main

- [G.] : **Du coup, le fonds qui existe, le fonds qui existait de photos, ou déjà le travail de reproduction qui était en cours ?**

- Les deux, oui. On a épluché toute la base photos qui existait, pour voir ce qu'on peut utiliser et mettre à profit. Par suite, sur les enjeux, la possibilité de dire, aussi, simplement sur une carte, comme ça, carte sur table, à un moment donné, chaque élu va venir déposer des projets communaux, ou des questionnements qui se posent, etc. Ça, mine de rien, c'est un exercice qu'ils n'avaient jamais fait, et ils ont pu, contrairement aussi aux idées préconçues, tout le monde a été étonné parce que il y a des projets dans chaque commune, il y a des questionnements dans chaque commune, il y a des questionnements communs, entre voisins, tout ça.

- [G.] : **Et puis, mais un regard aussi, différent.**

- Et voilà, et puis accepter, à un moment donné...

- [G.] : **D'être sujet...**

- Ouais, quelque part, d'être ouvert...

- [G.] : **D'être accepté ou non...**

- Donc, ça, déjà, pour nous, c'était une façon de dire, ben on préfigure aussi un travail à cette échelle-là. Pour nous ça a été très positif, et puis ensuite, le troisième volet, c'était de pouvoir justement leur proposer les thèmes qui nous paraissaient cruciaux, les thèmes du moment, et c'est à dire, chaque thème correspondant aux ateliers futurs.

- [G.] : **Mmm.**

- Et ils ont validé.

- [G.] : **À ce moment-là, vous aviez déjà choisi les sites sur lesquels vous alliez aller ? Ou pas ?**

- Pas tous, non, parce que c'est là où c'est parfois complexe. La question des ateliers, c'est surtout une question de logistique. Dans l'animation, l'organisation, même la synthèse. C'est surtout des questions de logistique, et on ne fait pas exactement ce qu'on veut. On doit faire avec les moyens du bord, avec les acteurs qu'on a sous la main, voilà.

- [G.] : **On a parlé du premier atelier. Celui-ci [bruit de document] qui était appelé « Accueil dans le Trièves » ?**

- Oui.

- [G.] : **C'était quoi les outils de bord et comment vous l'avez imaginé ? Est-ce que c'était pour toi une envie forte de revenir sur Clelles et sur ce site un peu emblématique, avec à la fois le Mont Aiguille, des projets, un projet que tu avais proposé mais qui n'a pas forcément abouti, ou d'aborder le document d'urbanisme ? Comment ça s'est fait, ce choix ?**

- Oui, alors, il y avait, il y avait l'idée de pouvoir mettre à profit le travail qui avait été fait aussi par l'étude Laverne, qui pareil, ça date beaucoup, et qui était intéressante sur des mises en scène, des itinéraires routiers. Faut se rappeler que ce qui a motivé les débats, notamment la charte vers 2002 - 2003, 2002-2003, c'était les débats sur l'autoroute. On se rappelle que l'A51 passait un coup à l'est du Trièves, un coup à l'ouest. Moi, j'ai fait une sorte de mini étude d'impact dans le cadre même de la charte.

- [G.] : **Par rapport au positionnement de cet autoroute ?**

- Voilà. Et quelque chose qui s'est adapté aux commissions qui se passaient à Marseille, auxquelles participaient certains des élus, qu'on n'a pas forcément retrouvés plus récemment dans le plan de paysage. Mais ça veut dire qu'il y avait des problématiques de transformation radicale dans le paysage. D'intention d'accessibilité, dans l'impact de l'infrastructure, enfin tout ça. Les continuités écologiques et tout ce qu'on veut. Et...

- [G.] : **Là, par exemple...**

- Et, du coup, et du coup, l'image du territoire, c'est à dire, dire : « Si on est amené à traverser ce pays via l'autoroute, quelle image on donne du Trièves ? »

- [G.] : **Est-ce que parmi les participants, il n'y en a aucun que tu as retrouvé de cette première (???) ?**

- Si, il y en avait deux. Deux qu'on a retrouvé, oui. J'ai un problème avec les noms, mais...

- [G.] : **Peut-être, sur les photos, si tu les revoies, tu pourras me dire qui c'était.**

- Oui. Bien sûr. Alors pour ce qui était... on avait déjà, au niveau d'enjeux qui étaient assez évidents... Mon idée, c'est de pouvoir tester plutôt une hypothèse de projet à l'échelle du territoire, qui se décline en trois axes. C'est une chose qu'on a développé dans les fiches, finalement. C'est l'idée de marquer un site « porte », pour l'entrée du territoire, voire plusieurs, parce qu'il peut y en avoir plusieurs, mais on ne pouvait pas imaginer que le col du Fau pouvait très bien représenter le territoire. Ensuite, il y a eu l'idée de pouvoir, pour un site secondaire, pour aménager un carrefour stratégique de pénétration dans le territoire, c'est à dire, depuis cette route principale de transit, de pouvoir amener...

- [G.] : **À se dégager de l'axe ?**

- à une destination touristique, évidemment, mais pas que. Donc, c'est cette idée de pouvoir faciliter, de donner une image du territoire sur l'itinéraire routier. L'image en elle-même, elle revêt plusieurs dimensions qui incitent à aller voir, quoi, à découvrir le pays, à aller rencontrer les gens, à aller au sommet, à aller séjourner, tout ce qu'on veut ; donc, le site de la gare, il est assez évident. C'est la seule gare, cette station, avec la station de Luz la Croix Haute. Et là, on est au cœur du territoire, et en plus on est sur la voie de transit est-ouest qui relie la Drôme à la partie est du Trièves jusqu'au Dévoluy. Donc, voilà pourquoi c'est stratégique, il y a une gare, et juste à côté, on a un carrefour, on a LE carrefour principal du territoire, et on a une organisation plutôt déstructurée, consécutive aux travaux routiers, d'ailleurs, qui fait qu'on n'a pas vraiment un hameau, on n'a pas un quartier gare, on n'a pas, enfin si maintenant on a une zone d'activité [51.23] mais tout ça n'a aucune cohérence. Donc, là...

- [G.] : **Donc, ça, c'est une observation que tu as fait quand tu as refait du terrain ?**

- Oui, je me suis dit, on en est au même point, on a rajouté quelques boîtes à chaussures, mais le cône de vision a été à peu près préservé. Finalement on a ménagé la chèvre et le chou, mais on n'a pas un projet à la hauteur de l'enjeu du site. De ce site-là. D'où l'idée de remettre le couvert sur cette question-là, en disant : « C'est un problème d'urbanisme, c'est un problème de PLU, et dans cette prescription, en étant global, il y a déjà matière à projet, ponctuellement sur des sites comme la place de la gare, comme... C'est en fait des signes qui peuvent montrer que, enfin, on prend soin de certains lieux, quoi. Et en prenant soin, on fait de l'accueil, voilà. Donc, là, on est plutôt là dans l'idée d'aller sur les lieux, de faire le diagnostic, partager avec les élus, les mettre en situation de projet. C'est dire : « Monsieur le Maire, voilà, on vous donne une vue aérienne, un plan, qu'est-ce que vous faites sur cette place ? »

- [G.] : **Là, c'était peut-être plus le dernier atelier sur lequel on a replanché sur cette question-là. Après, finalement, la visite de site, c'était pousser un peu sur un diagnostic ; diagnostic qui a été fait un petit peu, un petit peu par des jeux de rôle, en fait. Je ne sais pas si c'était toi qui proposais cette idée de jeu de rôle, qui est une façon de faire du (projet).**

- Je dirais qu'à chaque fois, il y a forcément une forme, il y a pas vraiment de recette, quoi. Il y a une forme qui va s'imposer. Alors, il y a des choses qui sont assez évidentes, qui viennent comme ça, oui, ça, ça pourrait fonctionner, voilà comment l'organiser, tout ça. Ça tient dans un format une heure, deux heures, trois heures, etc. et puis il y a d'autres choses, vraiment, on ne sait pas trop, quoi. On expérimente un peu à chaque fois.

- [G.] : **Là, c'est vrai que tu travaillais sur cet atelier-là, on ne pouvait pas savoir si les gens allaient se prêter au jeu, mais finalement ça s'est bien...**

- Ça s'est bien enclenché, oui.

- [G.] : **Bien enclenché, après, je ne sais pas si tu as d'autres impressions par rapport à ce premier atelier, à rajouter ?**

- Alors, on peut parler un peu technique, c'est que la difficulté de ces ateliers, c'est qu'on est... la préparation, on travaille dans l'urgence, charrette, enfin. C'est ric et rac. On a idée de faire une synthèse, on a idée de faire du débat, d'aller sur le terrain, on était intervenants extérieurs, c'est très lourd, en fait.

- [G.] : **Oui, il y a énormément de choses à faire en peu de temps, oui.**

- Et ça questionne l'atelier où on met tout dedans, qui est, là, c'est un peu la même critique, c'est finalement, on veut créer l'objet du débat, mais à force d'avoir des interventions, etc., on prend sur le temps de débat. Et il ne faut pas non plus créer une frustration auprès des participants. Donc, là, ce qui est intéressant, c'est que, finalement avec ce jeu de rôle, en fait on est toujours sur un système qui permet d'amorcer la dynamique. C'est à

dire qu'il y a une prise de parole, qu'elle soit partagée, que ce ne soit pas toujours le même qui parle sans arrêt, que ça libère les énergies, quelque part. Et à un moment donné, de les amener sur le terrain : qu'est-ce qu'on pourrait faire, quoi. Concrètement, soit de façon très réaliste et pragmatique comme on l'a fait sur l'aire du Trièves, [55.28], bon ben voilà : on arrête de voir « Frites » sur l'aire du Trièves.

- [G.] : « **Produits régionaux** » [rire]

- On va peut-être changer UN panneau, c'est aussi pragmatique que ça. Ensuite, est-ce qu'on peut faire une deuxième étape, etc. Voilà, en fait, on manipule tout ça, et puis au-delà de ça, ben non, écoutez, on avait dit, on n'a pas le même niveau d'intervention et de réflexion sur chacun des sites, parce qu'on sait que les [bruit de cartes] on peut simplement améliorer, et d'autres, il faut un travail de conception à part entière [56.01]

- [G.] : **Ou simplement, sur cette photo-là, de savoir que le terrain appartient à l'intercommunalité ou la commune ?**

- Exactement, et c'est des choses qui se font en direct, et en spontanéité. C'est que d'emblée, on passe d'un point d'information à un point d'analyse, et qui peut basculer dans le projet. D'emblée, naturellement, de la part des participants, on dit, ben là, on va faire simplement un sentier sur l'existant, c'est juste une petite flèche. Pour dire, si vous voulez faire la photo, c'est par là, juste ça, et ça suffit. Ça suffit, on n'a pas besoin de refaire un projet complet.

- [G.] : **Oui, puisqu'il y a déjà tout au niveau services.**

- La preuve, on leur a démontré que, effectivement, on leur a démontré, euh, qu'en essayant de dissocier les zones voitures des zones piétonnes, on pouvait aussi, avec l'existant, changer complètement l'usage du lieu. C'est le rendre, là, très agréable là où c'est nécessaire, notamment devant la buvette. Les gens se dirigent à la buvette, les gens vont à la buvette, ce qui devrait être une terrasse, un café...

- [G.] : **C'est les pots d'échappement qui...**

- Devient un parking dégueulasse, donc les gens partent. Au bout d'un moment. En fait, on est sur un problème d'usage. Donc, le fait d'être nombreux, chacun s'exprime de façon personnelle par rapport à ses observations, ce qu'il connaît, etc., c'est là où quelque part il y a une émulation qui se fait au niveau des groupes. Et mine de rien, ce qu'on fait, là, en une après-midi ou en une heure, en deux heures, c'est très efficace quand on a un projet. Mine de rien, en faisant ça, on valide quelque part nos propositions. Et après on peut aller à une deuxième phase : comment on fait, comment on organise ça, comment on chiffre, comment tout ça. Mais on a déjà un socle.

- [G.] : **Toi, par rapport à ton expérience aussi, par rapport à des projets que tu mènes tout seul et par rapport à des projets de groupe, comme ça, tu as l'impression que tu vois des choses aux quelles tu n'as pas pensé en moins de temps ?**

- Oui, bien sûr, moi, tu me demandais ce qui me plaît dans ce boulot. Aujourd'hui, moi, j'aime beaucoup cette qualité relationnelle qu'on arrive à proposer dans ce cadre-là. Quand ça se passe comme ça. Je trouve ça vraiment très très enrichissant, c'est la relation humaine, quoi, c'est... Et le paysage, ça passe par ça. C'est vraiment se poser la question de notre espace de vie. À un moment donné, on est une personne étrangère, et on est invité à formuler, en réaction à ce qu'on voit, ou des gens qu'on rencontre, à formuler une hypothèse de transformation. Je trouve ça, déjà, c'est un énorme privilège, puis, je trouve ça intéressant quand on arrive encore plus à, quand on arrive à écouter les habitants. Pour eux, à un moment donné, il faut arriver à créer une expression assez spontanée, ouverte, pour vous dire : « Non, ça, c'est pas possible, ça oui ». On va aller dans ce sens là, ou on lance encore une troisième formule, là, on passe par le plan pour dire comment organiser au mieux l'espace. [59.31] Et puis la question des usages. Les habitants sont experts des usages. Moi, je ne suis pas du tout expert des usages des territoires. On a beau avoir des visions très fines, moi...

- [G.] : **Comment tu as rencontré ces (gens de) ce deuxième atelier ? Deuxième atelier d'agriculteurs ?**

- Ce deuxième atelier d'agriculteurs, oui.

- [G.] : **C'était quoi ta démarche ? Est-ce que tu en as rencontré d'autres ?**

- Oui

- [G.] : **Est-ce que tu as eu des conseils sur lesquels tu... ?**

- Là, il y a eu un travail d'enquête pour lesquels on a eu du mal à avoir des contacts, par le biais la com com. Parce qu'ils nous donnaient des personnes qui participaient déjà à des réunions. Des gens qui ont un discours. Moi, c'est pas ce que je voulais, je voulais rencontrer des agriculteurs qui me parlent de leur travail, de leurs problèmes quotidiens. Là, encore une fois, l'aspect critique de cet atelier, il était très très riche, ça a très bien fonctionné. Mais on a couplé à la fois une question d'évolution de l'agriculture dans le Trièves en visitant une ferme qui était passée en bio récemment, pour évoquer justement la qualité des produits par rapport à la qualité des paysages, - soit déjà ça, c'est important, ça pouvait faire l'objet d'un atelier -, et la deuxième question, qui était plus une problématique de gestion de l'espace, sur l'aménagement des chemins, la gestion de lisières, le pourtour des parcelles, etc. qui est de la gestion du bocage arboré, tout ce qui...

- [G.] : **Et tu ne penses pas, du coup justement, qu'associer parfois deux thématiques concentrées sur le même journée, ça peut créer peut-être des idées, enfin, et de refaire le lien entre qui sont les gestionnaires du vivant et du végétal, et les formes qu'on génère sur le paysage ?**

- Si, si, l'intérêt, ça a été de pouvoir repartir de la fonction agricole qui reste plus une production. Surtout pas de parler que de la gestion. Ça a permis de dire, voilà – c'est pour ça qu'il y a eu plein d'agriculteurs qui ont participé aussi – de se dire « comment on génère, comment on participe au développement économique », déjà pour soi, voilà. « Soi », c'est une personne, c'est la famille, c'est l'entreprise agricole, ou, là, c'est le village, la communauté, etc. Et c'est une profession aussi. Et puis le fait d'avoir une deuxième question sur la gestion, qui est une difficulté à laquelle sont exposés les agriculteurs, pour produire – on n'a pas inversé le mécanisme, ça c'était positif, c'était notre idée, c'est pour ça qu'on l'a créé comme ça, mais on s'est rendu compte que c'était très dense, à organiser.

- [G.] : **Je suppose que, en plus, pour la logistique, il fallait imaginer, à la fois trouver cette ferme et trouver le point de vue, du coup une relation à chaque fois de vos qualités ?**

- Exactement. En réalité, c'est un monde de fous...

- [G.] : **Et trouver le point de vue, enfin.**

- Et ça s'est fait, c'est un truc, c'est un peu un miracle, parce que ça s'est fait avec pas beaucoup de monde, finalement. On a fait ce travail d'enquête, mais ensuite j'ai été sur le terrain.

- [G.] : **L'enquête, elle a été avec, euh ? Ça, ça m'intéresse parce que c'est une partie qu'on connaît pas du tout. Et même sur ton choix, de dire : ben tiens, c'est eux, c'est aussi parce qu'il y a ce point de vue là, on va associer deux choses en même temps.**

- J'ai fait le tour du Trièves, j'ai rencontré les agriculteurs, de façon complètement spontanée. C'est à dire les gens que j'ai rencontrés simplement parce que j'étais là ce jour-là.

- [G.] : **Tu n'avais pas de rendez-vous particulier avec eux ?**

- Si, si, j'avais pris des rendez-vous, et c'est pour ça que j'ai...

- [G.] : **Tu avais des numéros que la com com t'avait filés ?**

- Oui, et puis aussi, des gens qui m'ont dit : « Il y a untel qui serait disponible, qui serait intéressé par votre gestion et par machin ». Et donc, toujours pareil, on le fait sur une base d'échantillon, c'est à dire, si ça fonctionne avec les gens qu'on rencontre, on dit : « banco », on vient en septembre, on vient vous voir en septembre, et on, si vous pouvez nous accorder deux heures, eh bien on va aller avec vous sur une prairie qui fait l'objet d'une PEZMA, [1.04.13] pour étudier depuis vingt ans comment évolue cette prairie », et par (???) pouvoir comprendre les mécanismes de gestion de l'espace, dans l'ensemble du Trièves. Donc, c'est vraiment ce qu'on a fait, quoi. Bon, il faisait beau, les gens sont venus, on a marché...

- [G.] : **J'ai l'impression que certains agriculteurs étaient invités en plus, enfin, parce que on avait une base d'élus, mais il me semble que dans cet atelier, on avait davantage d'agriculteurs.**

- Oui,

- [G.] : **Si c'était du fait de Chantale Tournier, qui avait informé largement ?**

- On n'a pas été trop appuyé là-dessus, quoi, la com, le fait de mobiliser les gens. On peut dire qu'elle fait son boulot, y a pas de soucis, mais on a ramé, quand même, pour mobiliser les gens et faire... on a fait une communication directe, en fait.

- [G.] : **Mais je crois que c'est le problème du plan de paysage, enfin, (bruit de papier) et la communication, ça fait partie d'un métier, et...**

- Et c'est important d'avoir... Tout dépend du développement local, et des chargés de mission locaux, hein. S'ils ont un bon réseau, s'ils connaissent bien les ..., etc. Là, globalement, ça a bien fonctionné aussi. Le relais a quand même bien fonctionné parce qu'ils se connaissent, parce que voilà. Mais là, sur les agriculteurs, nous, on a eu un problème de contact. Il a fallu qu'on explore un peu plus de notre côté, quoi.

- [G.] : **Rapidement, sur ces deux derniers ateliers, ici ?**

- Oui.

- [G.] : **Le choix d'aller sur Lavars ?**

- Alors, le choix de Lavars, c'est une trouvaille de Bénédicte, qui... on avait posé des critères, pour un atelier, et elle a dit : voilà, c'est pile ce qui convient, c'est une échelle qui nous permet d'activer un groupe dans un périmètre pratiquement réduit. Il y a plein de choses à voir et qui posent question.

- [G.] : **C'est vrai qu'elle m'en avait un peu parlé. On n'est pas obligé de s'attarder trop sur cet atelier, j'essaie de garder ton temps (...), mais si tu veux me dire des choses particulières qui t'ont marqué pendant cet atelier, ou tes difficultés ?**

- [1.06.50] Je sais pas, il faisait beau, il y avait une lumière magnifique. Là-bas, en plus, c'est quand même un observatoire du paysage, moi je ne connaissais pas ce site. Je crois qu'on a tous... il y a eu un truc qui s'est passé... on a tous partagé une sorte de redécouverte du Trièves. Il y a eu un truc comme ça, je sais pas pourquoi, moi, j'ai senti comme ça, ça m'a foutu la banane. J'étais hyper content en partant de cet atelier, parce que j'ai trouvé des gens assez réjouis, quoi. C'est à dire qu'ils étaient plus là pour dire : « Nous, on représente telle commission, ou telle commune, etc. » Ils étaient là, ils avaient leur place, ils ont tous parlé ouvertement, ils se sont tous exprimés sur leurs perceptions des choses et tout, je ne sais pas, il y a un truc qui était en place, là. On passait un cap où il y avait une collaboration d'équipe, un travail d'équipe. C'est ce que j'ai ressenti.

- [G.] : **Il me semble que, peut-être, c'est aussi l'échelle de ce village, qui n'est pas... qu'on comprend bien, aussi, tout de suite, et on comprend l'environnement, l'accueil dans ce petit verger avec... y avait des pommes, beaucoup de choses étaient réunies par rapport à, en fait les gens...**

- Oui, justement, en fait, on a fait une expérience de paysage, je pense. On peut parler de ça, c'est que du bonheur, enfin. Moi, je trouve que c'est des moments... Moi, j'ai pas de photos, par exemple, de ça. Si tu as des photos, c'est [rire] intéressé, j'ai aucune photo de ces moments-là, parce que, effectivement, on parlait, on était plus préoccupés par les thématiques, et c'est un peu le problème de ces ateliers, c'est que, sur la restitution, etc., il faudrait, il aurait fallu qu'il y ait une troisième personne. C'est un peu le travail que tu as fait, déjà, de collectes de... de...

- [G.] : **D'impressions, c'est toujours difficile d'être acteur et en même temps de garder finalement...**

- Mais nous, nous, tu vois, pour parler de ces choses-là, on n'a même pas les photos que tu as pour évoquer ça, si on devait en parler à une conf^o, [1.08.56] on est un peu démunis parce qu'on a tout mis dans la préparation de la synthèse, et qu'on n'a pas fait forcément un travail de consigne ou d'enregistrement. L'idéal, ce serait de filmer des petits moments comme ça. C'est des beaux témoignages de... ça fonctionne bien.

- [G.] : **C'est ce que j'ai fait sur d'autres ateliers, pour garder cette trace de convivialité.**

- D'accord. Ça, il faudrait que tu nous montres...

- [G.] : **Pas sur... je crois que sur le Trièves, je n'ai pas fait de film...**

- [bruit de papier froissé] d'avoir les photos, ça m'intéresserait...

- [G.] : **Ouais, parce qu'il y a des ambiances, il y a cette personne qui tient sa photo du Trièves [1.09.41] C'est éprouvant de voir ces photos-là : elle est un peu cachée dans le paysage, et à la fois, enfin, entre la photo ancienne et le paysage...**

- Il y a une bonne ambiance, on s'est détendu, peut-être un retour de vacances, je ne sais pas, il y avait, ouais, une équipe qui se connaît, qui... rentre en amitié.

- [G.] : **Peut-être, il y a une spécificité qui aide aux personnes à...**

- Mais pour moi, c'est le paysage, vraiment. Travailler sur le paysage, c'est ça, c'est complètement lié à ce qu'on peut connaître dans la création d'un jardin, c'est, à un moment donné, pour des privés par exemple, on rentre vraiment en amitié avec les gens, si tu veux... On a des discussions assez poussées sur les choses, sur la vie, sur le monde, sur tout ça. Ça vient tout naturellement en pensant le jardin. Voilà, comment on rend l'espace agréable. Donc, il y a forcément une communication sur les valeurs, quoi, communes, qui peuvent se partager. Quand on les partage et tout, c'est plus facile, hein.

- [G.] : **J'ai ressenti encore, en organisant un atelier lors des journées du patrimoine, un atelier d'écriture, où il y avait le maire de Lavars, qui est venu aussi, le photographe qui a fait les photos, et du coup, dans les textes qu'ils ont produits, c'est aussi chargé en ces émotions-là de construire ... Je te les ferai passer. C'est récent aussi.**

- Ah, ça m'intéresse beaucoup aussi, oui, bien sûr.

- [G.] : **Même si c'est très court.**

- Oui, bien sûr. C'est intéressant.

- [G.] : **Je vais te lâcher, juste on parle de ce dernier atelier, un petit peu sur tes perspectives, les programmes d'action, qu'est-ce que ça peut en faire ?**

- Oui, voilà, ce qu'on peut en faire, c'est assez intéressant [rire]

- [G.] : **Cet atelier-là, il est peut-être... Si ! On peut parler du fait qu'il y a eu d'autres démarches en cours, des croisements, qui n'ont pas forcément très très bien marché, mais qui...**

- On a volé un atelier, quelque part. Ça, ça a été une mauvaise note pour nous, parce que, en plus, on a très mal géré, même dans le temps qui nous a été donné. On avait largement de quoi faire un atelier comme les autres, en déroulant tous les points. Et là, le fait d'avoir trois ateliers en un, deux thématiques, en fait, c'était trop. Là, on aurait dû dire non, on aurait dû dire non, on a dit OK on joue le jeu. En fait, on voit que ça fonctionne pas. [1.12.21]

- [G.] : **Mais par contre, pour...**

- Ça va peut-être donner des choses, effectivement, parce qu'on a échangé avec les autres thématiques. Ça a été, pour ça. Mais on n'a pas du tout développé les points qu'on voulait, notamment les EAP, les machins et tout, des questions de méthode, sur les PLU, des choses vraiment importantes. Y compris Christophe, du CAUE, qui devait intervenir sur l'EAP, qui nous a parlé d'autre chose. On a été un peu dépossédé du vrai sujet. Donc, je pense que ça, en terme de méthode, on peut pas multiplier...

- [G.] : **Il est arrivé, peut-être assez tard, par rapport à l'observation du terrain qui avait été faite sur la gare de Clelles, aussi. Je pense que...**

- Je sais pas...

- [G.] : **Du coup, après, ça, on replonge aussi la thématique du – je sais pas si tu étais à la conférence d'hier soir, - moi, j'ai eu qu'un morceau. En fait j'ai trouvé que les choses étaient très « diagrammes », « chiffres » et qu'on n'est jamais réellement rentré dans le projet du paysage. Et avec TEPOS, j'ai eu le même sentiment d'avoir une liste des outils qui permettent de réguler l'énergie, mais qu'à un moment, là**

où on aurait peut-être dû aller en confrontation, en tout cas de dire : « Choisissons peut-être qu'un scénario, et puis travaillons sur comment on le met en œuvre, et qu'est-ce que ça donne au niveau du paysage ».

- Oui, parce que, en fait, on a eu des... on a vu que sur les trois ateliers, il y avait des méthodes de concertation très différentes. TEPOS, il travaille pas du tout comme nous, quoi. Pas dans une logique de projet, parce qu'il disait : « Vous allez coller vos petites vignettes », et puis, en fait, on retombe sur une logique quantitative, pratiquement.

- [G.] : **Mais je pense que pour eux, c'est du projet.**

- Oui, ils appellent ça projet. Pour nous, c'est pas du projet.

- [G.] : **Par contre, je propose que tu termines cet entretien sur la définition d'un projet de paysagiste sur du territoire. Mais peut-être juste en disant pourquoi c'était, pourquoi à ton avis, ce qu'ils ont fait dans TEPOS, c'était pas du projet, pour toi. Qu'est-ce qui manquait ?**

- Il manquait des questions, justement, tout ce qu'on... tout l'acquis qu'on avait fait avec l'équipe, les participants aux ateliers, c'est la connaissance très fine des territoires. Il y a une approche qualitative, à savoir qu'il y a des endroits, on peut même pas imaginer mettre une éolienne. Par exemple, c'est évident. On peut même pas se poser de questions. Si on remet, si on repose cette question, c'est qu'on n'a rien compris, ou qu'on n'a rien fait avant. Donc, on avait l'expérience du paysage, de l'espace, et là, on avait l'impression que, voilà, on retombait dans quelque chose de conceptuel, d'abstrait, sans territoire, sans donner de valeur au lieu.

- [G.] : **C'est un peu cette conclusion sur le côté sensible, d'expérience vécue ?**

- C'est ça.

- [G.] : **Et partager en commun qui...**

- C'est ça. Et là, on a fait une expérience aussi en salle, qui était plus un format réunion qu'un format atelier, je regrette, on aurait dû aller, je ne sais pas, sur le col du Fau ou ailleurs, et dire : voilà, on va planter une éolienne de soixante mètres de haut. Ah ! Les gens se seraient gratter la tête deux fois ! Voilà, c'est ça, ça passe par l'expérience. Là, tu parles de projet de paysage, c'est peut-être simple à dire, c'est que d'une part, il faut maintenant proposer des expériences de paysage, des moments forts, assez intenses, où on fait partager notre sensibilité, quelque part, sur des aspects qui nous semblent importants, où on invite les gens aussi à s'exprimer, et aussi à devenir acteurs et à pouvoir libérer la parole, libérer l'expression de la créativité, et souvent inviter les gens aussi à découvrir un univers à part entière, qui est d'être, quelque part, autonome, enfin, d'être, d'avoir une de parole [1.16.50], sa propre parole et pouvoir exprimer ses impressions sans frilosité, quoi, sans timidité, sans fausse modestie. Et puis après, il y a des questions qui m'interrogent vraiment sur la logique, la démarche des plans de paysage. Là, on a déroulé quelque part ce qu'on a décrit, à la virgule près, dans la méthodologie, on n'a pas exactement fait ce qu'on avait dit, ou écrit, on a déroulé de façon plutôt très intéressante, très enrichissante, etc. On a pu dérouler de façon assez logique les actions qui découlaient de ça.

- [G.] : **Qui découlaient de ça.**

- C'est là qu'on dit, il y a une vraie démarche parce que les choses s'enchaînent assez naturellement, dans les processus. Là où il y a une grosse rupture, une perte énorme, c'est que une fois qu'on a fait les fiches actions, on a écrit quand même les protocoles, y compris les feuilles de route pour aller chercher de l'argent, fédérer les acteurs, faire du travail par tranches, on a imaginé comment, justement, comment on fait, eh bien là, on est éjecté du système, quoi. C'est là où ça va pas. C'est là où on devrait prolonger ce travail au moins dans une première phase de mise en place des actions. Je me...

- [G.] : **Est-ce que peut-être...**

- Je me questionne vraiment, maintenant, sur l'intérêt de refaire un plan de paysage si je n'ai pas la possibilité de mettre en action ce que j'édifie.

- [G.] : **C'est peut-être ce qui est un petit peu relayé par la chargée de mission de la com com ?**

- On ne peut pas espérer « relayer un petit peu » par des personnels aussi compétents, aussi dévoués soient-ils. Quelque part, à un moment donné, on construit l'avion, il y a un pilote dedans, et au moment de l'envol, le pilote descend de l'avion. Pour moi, c'est ça. C'est ça. Parce que moi, j'ai aussi, je me rends compte que j'ai, quand je dessine un espace, etc., c'est pour faire du chantier, pour l'organiser. C'est pas pour la simulation.

- [G.] : **En fait, je serais...**

- La métaphore de l'avion, ça pourrait être ça. On a des simulateurs de vol, moi, je fais pas de la simulation de vol.

- [G.] : **Je pense qu'on conclut un peu sur cette même fin, on va dire. Toi, ce que tu as vécu dans le Trièves, moi, ce que j'ai vécu aussi dans le parc des Bauges, où, à la fin de mon contrat, j'essaie de mettre pour 2016 en place un budget pour pouvoir réaliser ces actions, et là, on me dit : « Non, mais 2016, c'est pas une bonne année, pas d'argent pour ces actions ». [...] mais d'accord, en espérant qu'il y ait des choses en 2017. Mais qu'on refuse ce budget qui financerait à la fois moi qui ai suivi toute la démarche, et, après, le passage à l'opérationnel, ça me reste encore un peu en travers, quoi.**

- Par rapport à ta question « Qu'est-ce qu'un projet paysage », du coup, on peut dire de façon assez simple que, effectivement c'est un projet d'espace, que sur ce projet d'espace, ce projet de territoire, on voit que l'entrée

paysage a donné des résultats, y compris un programme politique pour dix, vingt ans, ça, il n'y a pas de problèmes. Par contre, quid du travail sur le temps ? Et le paysage, c'est du temps. Là-dessus, pour l'instant, on n'a pas les moyens de travailler sur cette notion de temps. On a beau l'écrire, le définir, avec un calendrier, puisqu'on a défini des normes de priorité sur la façon dont les actions peuvent se mettre en place, avec même y compris des actions symboliques, simplement qui montrent qu'on fait quelque chose, c'est très important. C'est d'amorcer, un chantier école, un chantier pilote sur les tailles de haie à rotation courte [1.21.15], la gestion des lisières, avec les forestiers, les agriculteurs. Bon, ben ça c'est des choses, nous, ça fait partie du plan paysage et quelque part, on nous retire ce droit à l'action.

[Chuchotement : - Il est cinq heures, je dois y aller]

- Donc, il reste effectivement à la deuxième partie, le deuxième volet qui fait le plan paysage, c'est d'avoir des moyens pour travailler sur le terrain.

- **[G.] : Et le temps, quand tu dis le temps, c'est aussi à l'opérationnalité...**

- Parce qu'on se rend compte, ce qui peut être intéressant pour d'autres acteurs d'aménagement du territoire, c'est que finalement on arrive à traverser toutes les étapes, justement, du processus. Et à partir du moment où on incarne ça, on peut pas partir comme ça, au milieu. Moi, c'est la même chose avec la maîtrise d'œuvre où on nous demande de faire un AVP dans des projets de plusieurs hectares avec une complexité réelle, et on n'a plus de mission après l'AVP, mais évidemment, on va nous rappeler dans le chantier, on est débarrassé du chantier, mais il peut y avoir un sacré problème. Le projet peut n'avoir rien à voir avec ce qu'on a dessiné. C'est un vrai problème de reconnaissance de la profession, de rémunération, d'exercice, quoi. C'est un vrai problème d'exercice, finalement. Moi, j'aurais tendance à dire : si je repars sur un plan paysage, c'est pour pouvoir avoir la main, - c'est pas que je veux tout régenter, pas du tout – pour avoir la main sur au moins une phase de suivi sur une première année, où il y a quelques actions prioritaires, on est présent et on lance le mécanisme. On s'assure qu'effectivement c'est en place, et avec une efficacité, forcément, parce que, moi, j'étais prêt à appeler le Conseil Général sur les routes, le réseau ferré, etc. A prendre rendez-vous, expliquer le principe, dire « écoutez, vous avez tous les élus qui ont signé, tout le Trièves qui est d'accord avec cette idée, voilà comment on peut mettre les choses en route, voilà comment vous, de votre côté, vous pouvez peut-être financer l'opération, vraiment travailler ensemble, et le faire ». Il y a une force de conviction, à un moment donné, ça ne passe que parce qu'on incarne le projet, une autre personne n'aura pas les mêmes paroles, la même force de conviction.

- **[G.] : Du coup, j'en viens sur une note finale un peu positive. Si demain, il y a un budget et la mise en place d'une action, on fait un appel à projet, tu seras parmi les candidats ?**

- Oui, bien sûr, oui. Si tant est que je sois au courant, bien sûr. Mais oui, oui !

- **[G.] : Ben super, on espère que ça puisse arriver. [rire]**

- Oui, j'en doute pas, il y a des choses qui vont sortir. Au-delà de ça, on sait qu'il y a quand même des gens de qualité, enfin, bon. Mais c'est toujours, on sait que les choses, avec le temps, passent au second plan ou une personne qui s'en va, qui est mutée par exemple, on perd tout, quoi. Ça, l'administration...

- **[G.] : Il y a des courts contrats, nouveaux problèmes. En tous cas, merci beaucoup.**

Entretien n°11 - BE (Bénédicte Echelard) – Plan de paysage de la CC du Trièves

**G.- Interview avec Bénédicte Echelard, on est le 1er Juillet 2015, chez elle.
Et je vais te demander de te représenter, comme ça.**

- Je suis Bénédicte Echelard, je suis géographe et ethnologue, archéologue de formation, et j'ai un parcours un peu atypique puisque j'ai fait une thèse qui était plutôt dans le domaine de l'écologie au CEMAGREF de Grenoble, sur l'enneigement des pistes de ski. Et après, j'ai eu un parcours à la fois dans le développement touristique dans un bureau d'étude au début, puis dans un parc régional en devenir et qui, dans toute sa face de création les premières années.

G.- Quel parc ? Les Bauges ?

- Les Bauges. Et dans laquelle après avoir un peu travaillé dans tous les domaines, j'ai pris en charge la mission patrimoine culturel rural, et à partir ... quand j'en suis partie, j'ai travaillé un peu en CAUE, dans l'Isère, avant de devenir consultante il y a une douzaine d'années avec les deux casquettes du développement territorial et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Rural essentiellement, mais autre aussi. Voilà, donc, ça veut dire que j'ai un positionnement qui est en général très transversal entre ces deux champs d'intervention du développement territorial et patrimoine. Et quand j'interviens pas sur des sujets purement patrimoniaux, d'inventaire du patrimoine ou autre étude de valorisation, j'ai en général plutôt la mission transversale de l'organisation méthodologique, de l'animation de, de, de tout ce qui n'est pas pointu, en fait, parce que je m'associe avec des paysagistes, des urbanistes, des ethnologues, des...

G.- Et donc l'idée, là, on va partir du cas du plan de paysage, mais si tu as d'autres études qui te font penser à ce qu'on a vécu dans le plan de paysage du Trièves, faut pas hésiter à le rappeler. Et j'en viens : comment tu t'es associée avec Bruno Euler, est-ce que tu le connaissais ?

- Ouais ouais, on se connaissait depuis longtemps, parce que en fait, la première collaboration, c'était... c'était... Non, en fait, je l'avais croisé quand j'étais au CAUE de l'Isère. Je pense que c'est ça l'origine, et ensuite, on s'est associé sur quelque chose qui n'était pas un plan de paysage encore, mais qu'on avait appelé plan de qualité architecture, architecturale et paysagère de Belledonne. Donc, qui concernait les communes du Balcon de Belledonne, enfin l'espace Belledonne dans sa première configuration, donc, 22 communes, si je me souviens bien. En gros, Grésivaudan du massif de Belledonne, côté Isère. Alors qu'aujourd'hui, l'espace Belledonne couvre 56 communes à cheval entre Isère et Savoie, et l'ensemble de la chaîne de Belledonne ...

G.- Tu continues à travailler avec eux, là ?

- J'ai terminé une mission pour eux.

G.- Sur la configuration du Parc ?

Non, qui n'a rien à voir avec ça, qui était plus une mission portée par l'espace Belledonne, concernant une réflexion sur le devenir du patrimoine hydroélectrique de la vallée de la Romanche à Livet gavat. Donc, j'étais salariée de l'espace Belledonne pendant neuf mois, jusqu'à hier. [*rires*] Voilà, et donc, c'est par ce biais-là, et quand j'avais travaillé avec Bruno plus un architecte, on s'était associé à trois sur ce plan de qualité architecturale et paysagère.

G.- C'était qui l'architecte ?

- L'architecte, Bruno Clapet, avec qui je travaille aussi régulièrement, qui est basé dans l'Ardèche et qui a plutôt une sensibilité patrimoine, enfin, réhabilitation patrimoine rural. Et on avait déjà, de fait, mais pas avec Bruno, avec d'autres, travaillé sur des chartes architecturales du pays voironnais. Ailleurs, j'ai travaillé à la même époque, un peu avant même, avec Brune Estella, donc « Pages et pays », sur les chartes paysagères du Vercors, (dans le) canton de la Chapelle en Vercors, et ensuite Gervanne. Voilà, j'avais fait plusieurs... plusieurs études dans... sur des problèm... enfin, sur des... dans des champs...

G.- C'était en association avec le parc du Vercors ?

- Voilà, c'est le parc du Vercors qui était... C'était dans la... dans le cadre de la charte précédente du parc du Vercors, avant son dernier renouvellement, qui s'était engagé à conduire des chartes paysagères sur l'ensemble du territoire. Donc, je crois que ça a été fait pas mal. Ça a commencé par le Trièves. C'était Bruno, je me souviens très bien, en 2002, et ensuite il y avait eu le canton de la Chapelle en Vercors, qui avait démarré, et puis ça ne s'était pas bien passé avec le bureau d'étude. Du coup ça s'était arrêté un temps, et puis on avait été re-missionné, en partant du travail qui avait été fait par le bureau d'étude précédent...

G.- Ça, c'était...

- Sur le canton de la Chapelle. Et donc, avec Brune Estella. Et ensuite la Gervanne. On avait d'ailleurs été en concurrence avec Bruno Euler. [*rire*] Les joies de l'appel d'offre.

G.- D'accord, et alors, comment vous avez eu connaissance du lancement du plan de paysage ? [5.46]

- L'appel d'offre ? Alors là, pour le coup, j'ai été sollicitée directement par Bruno. Et ensuite, j'ai été sollicitée par un autre bureau d'étude, mais comme j'étais déjà partie avec Bruno, on est parti, voilà. J'ai dit non à l'autre. Les deux en même temps...

G.- C'étaient aussi des paysagistes ?

- Oui. Avec qui je travaille aussi. « Agence dépaysement ». Ça s'est joué à deux jours près. [*rires*]

G.- Ils ont répondu aussi, par ailleurs... ?

Je suis pas sûre, en fait. Non, ils n'ont pas répondu, parce qu'ils n'avaient pas tant de références en animation et après, ils étaient un peu courts pour trouver quelqu'un d'autre.

G.- Oui, c'est vrai que sur l'animation...

- Et puis ils n'avaient pas tellement de... Je pense qu'ils sont plus en opérationnel et peut-être (ont) moins de références sur des études de ce type-là, quoi.

G.- Et sur les précédentes chartes, tu avais fonctionné un peu pareil, sur... ?

- Oui, je pense qu'on avait quand même bien évolué, parce que je pense que les premières, on faisait, pfff, les premières, il y a ... ça date de... Le « Pays voironnais » ça date de 2001, je crois. C'était... ou 2002, vraiment 2002, je dirais. Et à l'époque, la concertation, hein, pas trop. Ça se faisait pas... Moi, je pense que j'ai beaucoup évolué dans la forme, parce que j'en ai marre de faire de belles chartes paysagères qui sont de beaux engagements de principe, et... des belles études et qui sont pas du tout appropriées. Donc, ça veut dire que c'est un travail très classique d'étude avec trois comités de pilotage, analyse, orientation, plan d'action, et tout le monde dit merci et au revoir, et puis en général, ça finit dans le placard. Donc, c'est pour ça que j'ai eu envie d'évoluer et... D'où l'idée sur la première, sur laquelle on a travaillé sous cette forme-là, c'était Belledonne, où j'avais un peu... j'avais envie d'essayer d'imaginer autre chose. C'est là qu'on a mis en place pour la première fois des ateliers de lecture de paysage, ateliers participatifs. Et puis le mot « participatif », il était nettement moins que ce qu'on a fait dans le Trièves, mais c'était un peu... un peu innovant, et du coup, Bruno, c'est la première fois qu'il voyait ce type de méthode, et c'est ça qui lui a parlé, et qu'il a fait appel à moi, pour celui-ci.

G.- Du coup, on est entré petit à petit dans le vif du sujet.

- Ouais.

G.- On va essayer de garder un ordre chronologique, comme ça. Et, sur la préparation de ces ateliers, moi, il y a toute une partie que je ne connais pas. J'étais à vos ateliers, mais sur comment... L'amont : le choix des sites, le choix des participants... La façon dont ça s'est construit... ?

- Alors... Ce qu'il faut savoir, c'est que ce travail d'animation, il paraît toujours...

G.- ...ou tes aspirations ?

- Ça a l'air de rien, sur le moment, ça se déroule un peu tout seul. On a l'impression que, voilà... Mais ça demande un boulot à l'amont monstrueux. Et donc, en fait, nous, le principe, c'était bien... Alors, quand on a travaillé comme ça, moi, ça me fait aussi référence à plein d'études qui ne sont pas des chartes paysagères, notamment des petites missions qu'on a...- je pense qu'on y reviendra tout à l'heure, parce que c'est un peu des choses à creuser – des missions que j'avais eues avec une paysagiste, Laura Desmonts, qui a travaillé au CAUE mais qui est indépendante comme moi, qui est basée à Autrans...

G.- Oui, je crois que je l'avais déjà rencontrée il y a deux ans, sur ce type d'entretien.

- Ah c'est possible. Ah, ben oui parce que, trois ans, elle savait que j'avais travaillé sur la Gervanne et sur, après, sur d'autres trucs. [*rire*] Et en fait, ensemble, on a travaillé sur des petites missions confiées par l'ARDTA, donc, en Auvergne, Agence Régionale pour le Développement... c'est une agence d'ingénierie territoriale, qui est une émanation de la région Auvergne, et qui fait de l'appui aux territoires ruraux, et à l'époque, c'était notamment pour les aider à construire, enfin, à aider les interco à construire des projets de territoire dans des territoires où ils n'avaient pas du tout l'habitude d'être en interco un peu par force, mais où chacun y voyait plutôt une espèce de guichet unique [10.12]. Et là, les conditions nouveaux contrats de développement, les équivalents du CDDRA étaient qu'il y ait un projet de territoire affirmé à l'échelle de chacune des com com. Donc, là, l'ARDTA missionnait des équipes sur des temps très courts. donc c'était... on demande... le cahier des charges, c'était : « On veut que vous animiez quatre ateliers participatifs pour en sortir un projet de territoire ». Donc, c'était ça. C'étaient très peu de jours, mais il fallait qu'en quelques temps d'échanges, on ait suffisamment préparé à l'amont et peaufiné l'animation pour qu'il sorte vraiment des engagements communs, quoi. Donc, ça, ça a été très très formateur pour nous, et pour moi, pour la suite, puisque, effectivement, avant les ateliers, on passait des tonnes de coups de fil à droite à gauche auprès de tous les acteurs. (Ils se demandaient) : « Mais qu'est-ce qui se passe, c'est quoi les enjeux ? » On arrive à un atelier, y avait UN atelier, c'était « analyse », c'est un peu l'équivalent de l'atelier « zéro » qu'on a fait ici, en disant : « Ben c'est quoi votre objectif ? »...

G.- Ce que tu appelles l'atelier « zéro », c'était... Non, la présentation, la synthèse... ?

- Comment on (l')avait appelé ...

G.- C'était « Cartes sur table » ?

- « Cartes sur tables ». Là, en gros, tout le monde met « cartes sur table » : « C'est quoi, qu'est-ce que vous voulez ? Quels sont les enjeux ? Qu'est-ce que vous faites, qu'est-ce que vous avez envie de faire ? » Enfin, c'était vraiment faire sortir l'analyse du territoire par le biais de cet atelier sans que nous, nous présentions une analyse classique des paysages, etc. Et ensuite, atelier sur... C'est très vite rentrer dans de l'opérationnel... du pré-opérationnel, des actions. Donc, ça, c'était en Auvergne. Et donc, sur le Trièves, on a quand même, enfin, on s'est dit au départ : « Mais il y a déjà une charte paysagère sur le Trièves. Pourquoi un plan de paysage

maintenant ? » Qu'est-ce qu'on va apporter de plus, quoi. On va pas refaire ce qui a été fait. Bruno avait quand même fait énormément ce gros boulot d'analyse. Pas sur... sur l'ensemble du territoire, mais via des outils différents. Donc, comment partir de ce qui a été fait ? Et puis en faisant un peu de biblio, on voyait... : « Mais c'est pas possible, il n'y a pas de territoire où il y ait eu autant d'études, de réflexion depuis cinquante ans ! Depuis René Dumont ! » Et on s'est dit, voilà, c'est une chance ! [12.17] Mais le problème, c'est que tout ce temps de travail n'a jamais été vraiment approprié, et qu'à chaque fois, le discours est très fort, parce qu'il est béton, parce qu'il y a des supports, etc. Et derrière, on voit bien que ça coince quand même, puisque se repose encore la question du plan de paysage. Donc, c'est pour ça qu'on a fait en amont tout ce travail d'analyse documentaire, et en atelier on s'est dit qu'on allait leur présenter ça très très rapidement, et surtout les faire plancher, eux, sur « Qu'est-ce qui est fait, selon eux, sur leur territoire, sur leur commune en faveur du paysage ou à l'encontre de la qualité paysagère du territoire ? » C'est pour ça qu'on a mis... Tu y étais, toi, au « zéro », au premier ?

G.- Oui, mais surtout, on pourra (y) revenir, parce que vous avez dû faire deux fois la session de présentation parce qu'il y a eu les élections...

- Parce qu'ils nous ont demandé d'intervenir en...

G.- Entre les deux ?

- C'est pas tout à fait ça, il y a eu le premier atelier, et après, effectivement, on nous a fait intervenir en conseil communautaire. En COPIL,

G.- Ah, oui.

- En COPIL, en fait, c'était. C'était la commission d'aménagement du conseil syndical. Nous, on a un peu représenté ...

G.- Là, les élus avaient changé ?

- Oui, les élus avaient changé. C'était à ce moment-là, je crois. Et c'était vraiment intéressant, parce que, de toutes façons, moi, je crois cent fois plus à ce type d'animation plutôt qu'à une présentation parce qu'au moins les personnes sont... Déjà, ça me semble toujours important qu'en atelier, comme ça, les gens soient en petits groupes et échangent entre eux. Parce que, mine de rien, ils sont voisins, mais souvent ils ne se connaissent pas, ou en tous cas, quand ils se croisent, ils se disent bonjour, mais ils ne réalisent pas qui a fait quoi, voilà. Donc, là, c'était intéressant de les mettre en petits groupes et de pointer, sur leur commune, qu'est-ce qu'ils avaient en tête sur des choses intéressantes qui avaient pu se faire. Et du coup, ça a été vraiment interactif.

G.- Ça, vous l'aviez refait en conseil communautaire ?

- Non, non, en conseil communautaire, on a juste fait la présentation.

G.- La présentation de tous les documents qui a été faite ?

- Voilà, j'ai présenté un peu la synthèse documentaire, et puis les conclusions des ateliers. Et donc, dans cet atelier, on a listé toutes les actions qui ont été présentées, on a recroisé ça avec tout ce qu'on avait pu récupérer à droite à gauche, et puis on en a fait... on a bien secoué, et on s'est rendu compte qu'il en sortait quatre... quatre axes, c'est classique, qui ont fait l'objet des quatre axes des ateliers ensuite.

G.- Ça, c'était à partir des éléments qu'ils avaient pointés sur la carte ?

- Oui, mm. Plus tout ce qu'on avait pu rassembler, tous les bilans que j'avais tirés.

G.- Et tu as ressenti le fait que certains élus connaissaient plus ou moins ce qu'avaient fait les autres ? Tu l'as ressenti un petit peu ?

- Moi, je l'ai ressenti sur cet atelier. Ça ne m'a pas étonnée, parce que c'est partout pareil, et puis ça se comprend. Ils ont leur logique de travail au jour le jour, et moi, ce que je trouve vraiment important, c'est qu'ils se rendent compte des préoccupations communes qu'ils ont, en fait. Et du coup, ça les met dans une dynamique de projets communs. Parce que, moi, je crois énormément à ces commissions d'urbanisme où chacun arrive, pour avoir fait ça, même sur Belledonne. On avait fait un atelier comme ça, où on demandait à chaque commune d'arriver avec un document d'urbanisme, enfin, un permis de construire qui avait posé problème, en fait. Qu'ils ne savaient pas comment gérer en commune. Et on les mettait par petits groupes, bien sûr en mélangeant les communes, et en mettant un technicien. Pareil, comme on a l'habitude de faire, en mélangeant les communes, les techniciens. Et du coup, ils se rendaient compte que chacun avait toujours les mêmes questions : « Qu'est-ce que je fais par rapport à un permis de construire très contemporain, mais qui ne rentre pas dans les clous du PLU ? Comment je gère, à qui je m'adresse ? » Tout ça. Et ça, un petit élu rural, avec ses neuf conseillers municipaux, il est bien embêté, tout seul, quoi. D'où l'intérêt de croiser les regards, quoi. [16.26] De s'appuyer sur quelque chose qui est au-delà de son sol support communal.

G.- Et par rapport aux changements, justement, des municipalités, est-ce qu'il y avait des projets repérés comme « bien », qui sont ressortis, après ?

- J'ai pas assez la connaissance des communes, des élus. Ça, c'est Claudine Ferrari qui peut peut-être sortir des choses de cet ordre-là. Nous, on débarque trop !

G.- Ouais, ouais...

- On les a pas vus dans la durée, et puis on se rend bien compte que ce sont toujours les mêmes élus qui s'impliquent dans toutes les commissions de la communauté de communes, apparemment, enfin. Après, je pense

qu'il y a toujours un peu le même noyau, hein. Non, ça, je suis incapable de dire... Après, je sais qu'il y a eu des projets qui ont été compliqués... sur Saint Paul notamment. Mais non, là, franchement, là je ne sais pas. C'est pas forcément... Après ça s'est passé sur le long terme, que les mentalités évoluent, que certains élus qui participent à ces ateliers régulièrement...

G.- C'est vrai, là, c'est d'essayer d'élargir la réflexion.

- Voilà, oui, oui, et surtout, ce qui est important pour moi c'est qu'on fait des ateliers, mais ils ne tombent pas du ciel. Ils sont... On fait ces ateliers parce que en atelier... Dans le premier « Cartes sur table », on s'est vraiment posé des questions là-dessus. C'est qu'il y ait... Moi, je suis vraiment attachée à ce que tout le monde comprenne la cohérence. Parce que j'ai vu, maintenant qu'on dit qu'il faut faire des ateliers participatifs, j'ai l'impression que dans bien des cas, « Ok, on fait des ateliers participatifs », et ils sont complètement déconnectés, quoi. On passe un bon moment, on s'amuse bien, on va se promener, et puis, mais pourquoi on a fait cet atelier ? Et dans quel but ? Ccccr ! je pense qu'il en ressort rien du tout, quoi. Après, voilà, je suis peut-être un peu utopiste, mais moi, je reviens toujours, enfin j'essaie de revenir à chaque fois sur le sens de l'action qu'on mène.

G.- Et vous avez discuté aussi sur la... sur le... qui serait dans ces ateliers, avec... la com com.

- Ben oui, nous, on avait parlé, c'est avec la com com...

G.- Et quand tu dis la com com ?

- C'est avec Claudine et Chantale.

G.- C'était Brigitte qui était la référente du ... ?

- C'est la directrice, donc c'est notre référente. Après, Chantale était la chargée de mission plus impliquée sur l'organisation, sur la logistique, sur le suivi, voilà... Donc, on a vraiment posé les questions, même à l'oral, en fait, de la consultation, qui on voulait solliciter, etc. Et ça, c'est toujours une question un peu compliquée pour les collectivités, parce qu'au départ elles vous disent : « Ben oui, tout le monde », les habitants, etc. Et puis à la fin elles disent : « Plutôt du monde de la commission d'aménagement ». En l'occurrence, c'est un peu ça qui s'est passé. Et nous, on avait vraiment demandé qu'il y ait beaucoup de communication via leur feuille de chou, enfin, leur publication du Trièves, via leur site. Et de fait, ça s'est très peu fait. Il y a eu un appel à candidature. Oui, si, quand même, il y a eu un appel à candidature sur le site, en disant : « Si vous voulez participer aux ateliers, venez ».

G.- Le site n'est pas forcément connu...

- En fait, je pense que personne n'est venu par ce biais-là, quoi. Et ça, après, je ne sais pas si eux, stratégiquement, ont fait ce choix de pas plus faire de com là-dessus. Après, je pense, ça leur a fait peut-être un peu peur, comme ça se passe souvent sur les territoires, d'avoir trop de monde, de pas savoir comment gérer après, de créer une dynamique avec des habitants, et ensuite les habitants sont associés, mais sans plus. Ça, c'est autre chose, c'est vraiment politique, quoi.

G.- Donc, là, on avait plutôt des membres de la commission aménagement ?

- Mmm. J'ai l'impression essentiellement, oui.[20.23]

G.- Et tu sais s'il y avait des élus délégués du parc du Vercors ?

Alors là, je sais pas qui...

G.- On n'a pas forcément identifié...

- Moi, je ne sais pas forcément, euh, j'en sais rien. Je ne sais pas comment ils sont définis, comment ils sont identifiés. Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'ai l'impression que c'est vraiment toujours les mêmes, [rire] les mêmes qui assistent partout. Parce que moi, j'ai assisté par d'autres biais à d'autres réunions, et je retrouvais les mêmes du Trièves. Quand le Trièves était là, c'était toujours ceux que j'avais déjà vus en atelier paysage. [rire]

G.- Après, c'est bien aussi, parce que ça permet... qu'ils montent ensemble l'ensemble du projet.

- Oui, tout à fait. Mais je me rends compte qu'il y en a qui doivent passer leur temps de réunion en réunion sur les différentes thématiques. Tu permets ? [bruit d'eau versée dans un verre]

G.- Tu les avais re-croisés dans quel type de réunion ?

- Celle à laquelle je pense, c'est une réunion du CDDRA de l'Isère, sur l'économie, donc, c'était pas grand ch... c'était pas directement lié, et dans laquelle je suis allée dans le cadre de ma mission Belledonne. [silence] Donc, voilà.

G.- Peut-être on pourrait essayer de re-décrire brièvement comment ça s'était passé, le premier atelier.

Comme ça, on a aussi une marque. On a eu à peu près trois quatre... [bruit de feuilles]

- Je me souviens très bien. Je croyais que j'avais fait une fiche de cet atelier, mais en fait, ... non, pourquoi je ne l'ai pas mise, là ? Alors attend, je vais te dire ça tout de suite. [rire] Je vais reprendre mon petit dossier... [temps d'attente]. Ça tombe bien, j'ai vidé mon classeur aujourd'hui. [bruit de feuilletage]. C'est marrant, je l'ai pas mis sur le... alors, ... Voilà, c'est ça. Donc... Oui, nous, on avait présenté en disant que l'objectif, c'était de s'accorder sur les fondamentaux des paysages du Trièves. Voilà : à « Valeurs et enjeux ». Et s'appuyer sur ce qui avait été fait en Trièves avant. Donc, ah oui, on avait commencé par le « Jeu des sept erreurs ». Ça, ça leur avait bien plu. En fait, on avait sorti... C'était le moment où la com com avait ... on avait récupéré plein de photos anciennes, et puis les comparer avec...

G.- C'était le moment où la com com montait son exposition.

- Oui, du coup, on avait mis les gens en quatre groupes. On avait donné une dizaine de photos à chaque groupe, et à partir de ça, on demandait d'identifier ce qui caractérisait les paysages du Trièves. Qu'est-ce qui fait leur valeur, leur identité, qu'est-ce qui a évolué, quels sont les enjeux ? Et ensuite, chaque groupe restituait à l'autre. En fait, ce qui est important dans ces mises en situation, c'est d'être super clair dans les questions qu'on pose, et qu'elles soient très bien formulées et très courtes, quoi. C'est ça le principe. Suite à la restitution en groupe, nous, on a fait sous forme de synthèse, en fait, une présentation des paysages du Trièves. Donc, en gros, Bruno avait fait un outil de synthèse genre paysagère, quelques photos qu'ensuite on a remis dans le rapport final, hein. C'est vraiment une façon très synthétique. Et moi, j'ai, encore après ce travail-là, ben justement, c'est là que j'avais présenté la synthèse documentaire, en fait. Ensuite, on avait appelé ça, le deuxième temps de la réunion, c'était la mise en situation : « Alimenter le pot commun ». Donc, à partir, on avait (reconnu) [24.34] les valeurs, etc. et ensuite, « Quelles sont les actions positives réalisées en faveur du paysage dans votre commune ? » C'était là qu'ils avaient chacun une carte, et ils pointaient. « Quelles actions posaient problème ? » Et ils les posaient sur la carte avec un *post-it* avec trois mots d'inscrits dessus. Si tu y étais ? Je me souviens plus si tu ...

G.- Oui, oui [*rires*]

- Voilà, mais en tout, il était ressorti quand même une soixantaine d'actions, qui étaient de toutes natures, de tous ordres, mais à la limite, c'est pas grave, quoi. Ça avait forcé à se poser la question de : « qu'est-ce qu'était paysage, qu'est-ce qui a de la valeur, qu'est-ce qui n'en a pas, qu'est-ce qui est positif, qu'est-ce qui est négatif ? » Ils se rendent bien compte que les actions, elles sont positives par un côté, mais négatives de l'autre, et voilà, quoi. Ça implique ces questions.

G.- La question du paysage.

- Exactement. Tout à fait. Donc, moi, je crois beaucoup plus au fait de lancer la réflexion que – on s'en fiche un peu les 75... de faites que – mais ce qui m'importe, c'est qu'ils aient discuté entre eux, et qu'ils se soient interrogés sur ces questions-là. Parce qu'en étant dans cet état d'esprit, après, ils peuvent beaucoup plus se mettre dans une logique de... sur quelle thématique il nous semble important de bosser, quoi. Et à la fin, c'est vrai, on n'avait pas eu le temps de projeter, mais on avait (fait) un lien avec le film « La glace à la fourme »...

G.- Oui, je connais bien aussi.

- ...que tu dois bien connaître. [*paroles couvertes par bruit de feuille*]

G.- Si, si, ça correspond au vécu... [bruit de feuilles] Comme il y avait énormément de choses, pour reprendre... Ah oui, et avait, il me semble que c'était... Il y avait des morceaux de territoire, ils n'étaient pas tous sur le...

- Il n'étaient pas tous absolument là, il y avait des comités ???26.21

G.- Il y a des cartes qui étaient présentées...

- Ah oui, on avait des groupes

G.- ...qui étaient découpés... Tu te rappelles de l'échelle de la carte ?

- Ah oui, c'est derrière la porte ! C'était du 25000, mais qui avait été un peu rétréci pour que ça rentre sur la largeur de leur table traçante, mais... Je ne pourrais pas te dire.

G.- Oui, c'était une IGN.

- C'était une IGN au 25000, en tout cas. Mais qui n'est pas du tout à jour sur le Trièves, d'ailleurs. Il n'y a pas d'autoroutes, tout ça.

G.- Dans d'autres cas, on s'est beaucoup posé la question, entre IGN ou photos aériennes ? Est-ce que la question s'est posée aussi ?

- Pour cet atelier-là, on a fait au plus simple, et puis à cette échelle-là, c'est difficile. Déjà, on n'aurait pas pu avoir le support, quoi. Des fois, c'est un peu en fonction du territoire, en fonction des supports disponibles, quoi. Parce que c'est vrai que j'ai déjà bossé sur des communes, à l'échelle d'une commune. Souvent, il y a dans la mairie, affichée, une très belle photo aérienne de l'ensemble... Alors là, on s'en sert. Là, on savait qu'il y avait un SIG avec possibilité d'avoir des cartes de l'ensemble du territoire, et du coup c'est pour ça qu'on a choisi ce support. Et puis ce n'est qu'un support. On n'était pas à une échelle... Si on les avait fait travailler vraiment à l'échelle de la parcelle, sur un projet particulier, là, c'est sûr que... moi, j'utilise toujours ces supports-là. [*bruit de feuillets*]

G.- Ok, on peut passer au deuxième atelier. C'était plutôt l'atelier sur la question de l'accueil et...

- Oui. Tu y étais aussi ?

G.- Oui. En fait, j'ai été à l'ensemble des ateliers.

- D'accord ! J'arrive plus à me souvenir. Et la première fois, j'avais pas forcément pipé, je croyais que je faisais l'amalgame avec l'association Trièves, la nana qui s'occupe de la bibliothèque, je crois, ou de la doc, donc, je pense qu'au premier atelier, je ne t'avais pas bien repérée. Donc, premier atelier : c'était « Il était une fois dans l'est ». Ça, ça m'avait plu ! [*rire*]

G.- Ah, il y a peut-être autre chose que je t'ai pas demandé au début. Bruno, il connaissait bien, parce qu'il avait fait la charte du Trièves. Mais toi, comment est-ce que tu connaissais le territoire, est-ce que tu l'avais déjà fréquenté par tes propres usages ?

- Oui, je suis en train de réfléchir, en terme d'étude...

G.- D'études ou en tant que pays...

- Perso, je connaissais bien, ça c'est clair.

G.- Mais c'est important aussi, je pense, de...

- Et puis je connaissais aussi par contre... je connaissais une petite partie par le biais de l'inventaire du patrimoine, parce que j'ai travaillé sur plusieurs ??29.20 sur l'inventaire du patrimoine conduit par le Conseil Général, par le département, territoire par territoire. Et moi, je travaille sur le patrimoine rural, sur ces inventaires. Et je travaillais sur celui du pays de Corps et de Valbonnais, et qui débordait sur le plateau de Pellafol, dans ces coins-là, sur le plateau du Trièves. Et du coup, j'avais aussi pas mal, comme c'est assez proche de ce qui se passe en Trièves... j'avais pas mal bossé, enfin, repr... regardé le travail qu'ils avaient fait sur le Trièves.

G.- On peut les retrouver, ces inventaires ?

- Ça se traduit par des éditions comme ça [*bruits de livre*] Donc, ça, c'est différentes thématiques du patrimoine, et puis c'est voilà. Après, il y a tout ce qui est patrimoine rural, sur l'architecture. Voilà, je m'étais quand même bien servie de ça, j'ai potassé, mais moi, je n'étais pas perturbée parce que c'était vraiment des formes architecturales que je connaissais vraiment bien.

G.- Que tu connaissais... [*bruit de livre feuilleté*]

- Mais (on voit) que je m'en suis servi, [*rire*]

G.- Là, sur la ??30.29, il y a la partie, il y a une partie Trièves. Mais c'est tout le Trièves ?

- C'est tout le Trièves. Mais c'est un énorme boulot, qui se fait. Ça prend en général... c'est conduit par le département, par le service patrimoine culturel, toute l'équipe, en fonction de ses thématiques de prédilection, plus des fois des appuis extérieurs comme moi, et ça prend deux ans, hein. Ça fait trois cantons, deux ans de boulot, une édition. Derrière ça, un travail d'animation auprès des scolaires, une expo qui tourne dans les communes, enfin, bref, c'est un gros travail de fond 31.02 ?? (que fait) le département.

G.- Tu sais si c'est beaucoup utilisé, après ? Tu en as parlé au bureau d'étude et... ?

- Je n'en sais rien ! En fait, moi, je les utilise toujours, mais [*rire*]. Et puis on le trouve dans les librairies, dans les librairies (locales).

G.- Peut-être que les gens...

- Oui, souvent, il y a quand même un gros travail de... d'animation autour de ce boulot qui est fait. Je pense qu'il est assez connu des gens. Après, ce n'est pas accessible à tout le monde parce que...

G.- Oui, c'est quand même un peu technique.

- Mais attends, en Trièves, il y a quand même la chance, enfin. La politique patrimoniale de l'Isère, c'était quand même jusqu'à pas très longtemps d'avoir un animateur patrimonial par territoire. Et cet inventaire s'est fait au moment où il y avait cette animation sur le territoire, qui fait un peu la coordination entre toute l'action entre les musées, entre les animations, entre tous les acteurs du patrimoine sur le territoire, quoi. Et l'inventaire s'est fait à ce moment-là. Donc, je pense, c'est bien connu. Et je pense aussi que la bibliothèque triévoise, le fonds triévois, tout ça, c'est un peu une émanation de cette politique-là, même si actuellement, le département n'a plus d'animateurs de territoire, territoriaux. Ou en tous cas ils ont de multiples missions en plus, quoi. Des transports jusqu'à je ne sais quoi. Ils ont été obligés d'élargir leur... Encore un petit coup, une petite goutte ? [*bruit d'eau versée dans un verre*].

32.38 Donc, on en était au deuxième atelier.

G.- Oui, c'était parce que je te demandais si tu connaissais le Trièves . Tu peux annoncer comment vous avez [*papier froissé*] ces trois ateliers ?

- Oui, pour moi, c'est vraiment ressorti du travail de l'atelier « Cartes sur table ». Moi, je me souviens vraiment avoir trié toutes les actions, tout ce que j'avais pu lister comme actions. Et puis vraiment, ça sautait aux yeux, en faisant la synthèse de ce « gros tas », de voir vraiment ce qui relevait plus, du tourisme, de l'accueil, ..., après on a travaillé les grandes thématiques sont vite ressorties. On a travaillé plus sur la façon de les formuler, quoi. Est-ce qu'on était « tourisme » ? Est-ce qu'on était « accueil » ? Plus sur les termes. Et aussi, après, Bruno avait un sacré recul là-dessus du fait de la charte paysagère. Parce que les actions, il en avait quand même...

G.- Annoncé...

- ...annoncé pas mal, qui n'ont pas du tout été appropriées, c'est un peu ça qui le désolait, parce que, en gros... Enfin, lui, à chaque fois qu'il se remettait dedans, il se disait : « Mais ce n'est pas possible, tout ça. Je l'ai déjà dit. C'est ce qu'on avait dit . Eh bien d'ailleurs, je ne pourrais pas le formuler autrement, c'est qu'on avait (écrit/créé) à tel endroit, etc. » Et voilà. Sauf que le problème... Moi, j'ai vraiment pointé, je lui ai pointé ça plusieurs fois, et (*double voix*)... conscience, c'est que finalement, ce gros boulot, il a été présenté en commission, en conseil syndical, je sais plus quoi. En deux heures, il les a... il leur en a mis plein la tête en présentant, en listant toutes les actions qu'on avait (faites en) une journée de travail chacune en atelier. Mais il n'y a pas eu d'atelier ni rien du tout. Moyennant quoi, c'est lettre morte, quoi. Ça, c'est... J'en suis convaincue. Ça sert à rien. On fait des grosses études... Et si on rend deux pages, ça fait pas sérieux. Et pourtant ! [*rire*]

G.- Ça déboucherait peut-être plus.

- Tout (en)étant beaucoup plus difficile de sortir deux pages bien senties que six pages (??)35 Donc, c'est pour ça que l'accueil, enfin, la notion d'accueil : « Qu'est-ce qui fait que quand on passe en Trièves, personne ne sait que, enfin, il y a je ne sais combien de dizaines de milliers de véhicules qui passent tous les jours ? Et qui sait qu'il traverse le Trièves ? Quels points de vue on a ? » Après, c'est... ça s'est décliné à partir de cette notion d'accueillir. Comment on veut accueillir, quelle image on veut donner ? Et quelle image on donne, quoi. Et le secteur de Clelles, pour Bruno, il était stratégique depuis toujours, parce que c'est un nœud routier, parce que c'est la zone d'activité, parce qu'il y a la gare, enfin tout se rejoignait là, et c'était vraiment illustratif, quoi. Parce qu'on s'était dit : « L'accueil, il faut que ce soit dans une gare ». Et avec tout l'enjeu derrière...

G.- L'emblème...

- Y avait pas photo, ça pouvait pas être ailleurs. Oui, c'est un site clé, mais après, c'est toujours pareil, hein. Ces sites qu'on choisit, ils ont un rôle démonstratif, pédagogique, etc. Et en général, on essaie d'expliquer que ça aurait pu se tenir ailleurs aussi. Ça veut pas dire qu'il faut se focaliser là.

G.- Mais, ça aurait été intéressant... Moi, j'aimerais bien que dans les futurs plans de paysage qu'on mène, ce choix... Je trouve que les élus ont encore du mal à passer du choix du site démonstratif, à dire : « Ben tiens, j'ai exactement la même chose ». J'ai encore jamais vu des élus assez présents pour dire au bureau d'étude : « Non, ce n'est pas celui-là qui est le plus démonstratif, ce serait plutôt celui-là ». Et ça, j'aimerais bien un jour le voir !

- Oui. Soit les bureaux d'étude sont très bons et choisissent LE site. [*bousculade de micro*]. De quelle façon ils ont ensuite de s'approprier la démarche, pour la porter sur un autre point de contact.???37.12. Ça, mais après, c'est toujours pareil, c'est les limites de l'exercice. Ces ateliers, c'est... Un atelier, c'est beaucoup de temps de préparation, etc. et puis on est quatre heures ensemble et puis voilà, quoi. [*superposition de voix*]... de l'animation, c'est vraiment une des conclusions auxquelles (on arrive). Il faut quelqu'un qui porte le plan de paysage. Nous on lance le truc, après est-ce que vous avez à faire (l'action) au quotidien, quoi. Pendant (vingt) ans, et voilà. 37.37 On se re-bouge un peu plus à l'ombre ?... chauffer. Ça va ? Ça ira [*bruit de déménagement de chaises*].

Donc, voilà, et au départ, comme on voulait vraiment insister sur le quartier de la gare et la zone d'activité, on en a profité pour aller voir un des sites que Bruno avait repéré au moment de la charte paysagère, au carrefour de la route de Gresse [30.24], parce que ça illustre très bien la question d'ouverture des sites, l'aménagement, les petits aménagements qui peuvent être intéressants, et après, effectivement... On était un peu court en temps.

G.- C'est vrai qu'il y a eu trois sites.

- Il y a eu trois sites cette fois là, pchh ! C'était chaud. Après, on se dit toujours que ces ateliers, UN site mérite ... pourrait suffire, et en même temps, c'est difficile de se limiter à un, enfin... Il n'y a que quatre ateliers, quoi. On ne peut pas (mener) un boulot 38.54 dans la durée, et on est obligé de courir, quoi. Donc, après, c'est toujours la grande question : est-ce qu'on en prévoit trop, est-ce qu'il faudrait en faire moins ? Est-ce que ce serait plus judicieux ? Ça, c'est une grande question.

G.- Moi, je ne l'ai pas trouvée trop longue, cette journée. Il y a eu l'atelier autour de la gare, où il y avait un temps pris dès le départ, et du coup, ça a mis les gens en condition.

- Oui, c'est vrai, c'est nécessaire

G.- Ce qui a fait qu'on a pu être un peu plus rapide sur les autres sites.

- Oui, oui, oui. Effectivement la ???39.34 Trièves, on a passé peu de temps, mais à la limite, ça suffisait.

G.- Et au carrefour, là, le fait de s'arrêter en groupe, de voir que ça fonctionnait pas très bien, de voir les gens qui hésitent, c'était illustratif aussi, je trouve.

- Tout à fait !

G.- Sur les scénarios que vous aviez proposées, à chaque fois sur les différents sites, comment tu les as montés, comment vous les avez montés ?

- Tu veux dire les scénarios...

G.- Les questions finalement, à poser ? Parce que c'était une mise en situation...

- Ben, c'est dans ma petite tête, hein. Là, en l'occurrence, celui-là, c'est... Oui, le coup, là : « Il était une fois dans l'ouest », ça, c'est vraiment... c'est en y réfléchissant, c'est... Je me suis dit que ça pouvait faire un truc un peu décalé, et puis les inciter à se mettre dans la peau de quelqu'un d'autre quoi. Ah, oui, parce que on avait mis, euh, chacun avait son rôle, ouais !!

G.- Tu t'en souviens ?

- Oui : Quelqu'un qui arrive en train, il y avait le randonneur étranger, le moniteur de colo et le Trièvois qui va travailler en train. [*bruit de page*] C'est les fiches de synthèse, tu dois les avoir, là.

G.- Oui. Je suis en train de me demander, parce que...

- Elles sont en annexe. Je te les refilerai. Elles sont en annexe.

G.- Je vérifierais, parce que ça, justement...

- J'avais déjà fait un dossier d'annexes, moi je trouve ça intéressant pour moi-même, sinon je m'en souviens plus....

G.- Et à partir de ces mises en situation, tu avais déjà des pistes de débat sur le... Comment, après, tu t'es... ?

- Oui, ça, j'avais listé les questionnements. En fait. Quels sont les besoins, les attentes, quand j'arrive en gare de Clelles, en fonction de qui je suis ? Est-ce que le lieu correspond à l'image qu'on veut donner à ce public ? qu'est-ce qu'on a à offrir, comment on valorise ? Enfin, nous, on liste des tas de questions. Après, c'est sûr qu'on a bien des idées derrière la tête. Ce n'est pas le hasard si j'ai choisi ces quatre jeux de rôle, de toutes façons, mais bon.

G.- Oui, ces quatre jeux de rôle...

- C'est vraiment en se mettant dedans. Moi, je trouve que ça vient un peu tout seul, quand on est en train de plancher sur la préparation, quoi. Mais moi, j'ai tendance, - ça dépend vraiment des gens -, mais moi je sais que j'ai besoin que ce soit hyper cadré au moins dans ma tête à moi, pour donner l'impression que c'est libre sur le moment. Mais après, ça dépend vraiment des gens. Je sais que Bruno est beaucoup plus... Lui, il arriverait bien les mains dans les poches et puis voir comment ça se passe, quoi. Et moi, je ne sais pas faire, ça. [rire] Ça me stresse trop ! [rire] Et puis j'ai besoin... enfin, moi je trouve que c'est tellement important de voir que le fil conducteur y soit, - pas visible -, mais qu'il soit vraiment là, quoi.

G.- Oui, mais je crois que c'est important aussi d'avoir cette trame-là, parce que les participants, généralement, ils ont besoin de ... Et puis on est formaté aussi, l'école : la consigne !

- Pour ça qu'il faut vraiment... moi je trouve que les consignes sont importantes. Après, Bruno, il arrive plus à s'adapter, à ... Il va laisser parler les gens. Moi je trouve que c'est dur à gérer en termes de temps, et après, ça peut partir un peu en vrille, n'importe où, quoi. C'est pour ça que en général quand je fais un atelier avec Bruno, je fais la « gestionnaire du temps » ! Pour le cadrer, le ramener, etc. Du coup, on est très complémentaires [rires]. On avait un peu trop débordé parce que, à Monestier, j'avais demandé à Julie, du CAUE, de faire une intervention sur les espaces publics. Et là, c'est un peu passé à la trappe, parce que les gens n'avaient plus le temps, les gens avaient autre chose en tête. Enfin ça, je pense que j'aurais pu éviter de préparer ce truc, parce que... Voilà, quoi. L'idée, c'était effectivement de montrer, après s'être posé tout un tas de questions, de terminer en montrant...

G.- Un exemple ?

- ... un exemple. Et puis après, c'est un truc qui me paraissait important sur le plan stratégique, mais ça, - je ne sais pas si on y reviendra après ou pas -, on avait vraiment mis en avant... Enfin, pour moi, c'est la nécessité de se poser des questions plus largement sur les nouvelles formes d'ingénierie territoriale. Je ne sais pas si on en parle maintenant ou si on... tu avais l'intention d'en parler après ?

G.- Comme tu veux.

- C'est vrai que je suis convaincue qu'en Isère, mais peut-être ailleurs aussi, je ne sais pas, il y aurait vraiment à travailler avec toutes les structures de développement, CAUE, AURG et autres, sur... Vraiment s'interroger sur le fond, le rôle et la forme de l'ingénierie territoriale. Et là, j'avais vraiment trouvé que l'expérience Auvergne était intéressante. C'est vrai que très souvent, 45.25 typiquement, appel d'offre, conférence, plan de paysage... Alors moi, j'ai un regard un peu double, parce que j'étais à la fois consultante et en même temps, j'étais salariée dans une structure. Alors des fois, je fais les deux en même temps. Donc, le CAUE en général aide à monter, à formuler la commande. En fait, il fait le cahier des charges. Pour ce faire, le CAUE, - mais il (y) passe beaucoup de temps -, fait déjà une pré-étude, de fait. Le cahier des pages, il fait 20 pages, des photos, c'est super bien fait. Il y a déjà une analyse, en fait.

G.- Oui, c'est sûr.

- Et il y a une formulation, il y a une commande qui est assez générale, assez globale, quoi. Ensuite, les bureaux d'étude répondent. Pour faire une bonne réponse qui ait de la gueule, on refait une analyse, on met d'autres photos, parce qu'on veut montrer qu'on est allé sur le terrain, etc., qu'on a bien les choses en tête etc. et on formule une réponse, qui est tout de même assez floue, mine de rien, parce qu'on ne sait pas trop, au bout du compte, comment ça va tourner. On affirme des grands principes méthodologiques, etc. Donc, ça prend un temps fou, hein, à tout le monde,

G.- Ouais ! [rire]

- Prix de revient CAUE, temps passé par les bureaux d'étude, mais c'est monstrueux ! Ça n'a pas de sens, quoi. Je trouve que ça mériterait vraiment de s'interroger. Et ensuite le bureau d'étude répond, et choisit, et anime son travail qui est cadré par le plan paysage, qu'on peut faire d'une certaine façon. Mais quand même, très souvent, après avoir... Quand on fait l'étude, on se rend compte que si la commande avait été plus ciblée, au départ, on aurait peut-être pu mettre nos moyens sur des choses plus judicieuses. Typiquement ici, on aurait très bien pu imaginer que tout ce travail de synthèse documentaire etc. il aurait pu être... Moi je suis sûre que ça a été évoqué, quand ils ont préparé le cahier des charges, ils auraient... On aurait très bien pu... La com com, si elle avait été moteur, aurait pu dire : « Le CAUE, nous, sur nos territoires on a déjà fait 50 000 études, est-ce que ça ne vaudrait pas le coup que vous fassiez cette analyse, ou la paysagiste-conseil, ou je sais pas qui, et qu'à partir de là, on formule vraiment notre cahier des charges ? Et qu'ensuite on dise : « Ben nous, bureau d'étude, on veut... je ne sais pas quoi d'ailleurs, peut-être une animation plus ciblée sur telle thématique, ou axer notre plan

de paysage sur quelque... » Voilà, sur certains éléments, enfin. Alors nous, ayant déjà travaillé sur le territoire où Bruno ???47.31(planchait sur) ce boulot, on l'a fait en disant : « On va pas refaire une analyse du paysage et leur faire une belle présentation ni un beau rapport, on va cibler sur autre chose. Je ne sais pas du tout ce qu'auraient fait d'autres bureaux d'étude, hein. Ne connaissant pas le territoire, à mon avis, ça n'aurait pas coupé : le premier COPIL, ça aurait été l'analyse du territoire par le bureau d'étude. Mais à mon avis, c'est inutile. Enfin, c'est du temps perdu. Et voilà. Donc, je pense qu'il y a vraiment... et sur plein d'études je me rends compte de ça. Très souvent, la commande n'est pas très bien formulée, et je pense que l'ingénierie territoriale serait là pour aider à la formuler plus précisément. Plus précisément et peut-être sous une forme plus ciblée, sans perdre... sans faire un beau rapport de quinze pages qui va servir à l'appel d'offre. Bon voilà, ça, ce sont des questions, j'en ai déjà parlé un peu avec Cyril, j'en parle avec le CAUE, etc. Et moi, je pense que quelque part il pose la question avec la plate-forme de l'ingénierie territoriale qui est en train de se mettre en place, dont je ne sais pas du tout comment elle fonctionne. Mais je crois qu'il y aurait un gros boulot, il y aurait vraiment à réfléchir là-dessus de façon que la commande soit ??49.39(claire), que l'ingénierie territoriale soit positionnée là où elle doit vraiment.

G.- En Isère, il y a les prémisses de cette plate-forme ?

- Oui, il y a cette fameuse plate-forme d'ingénierie territoriale qui associe plein de monde. [*Elle s'éloigne et revient*]. Il y a un chargé de mission qui est basé au CAUE, mais franchement, moi, je l'ai eu une fois au téléphone, mais je ne sais pas du tout... Voilà : [*elle lit*] « Plate forme numérique mutualisée ». Ce qui fait qu'il y a un interlocuteur qui est la plate-forme, c'est la chargée de mission, qui en fonction de la demande, de la commande qui a l'air d'émerger va renvoyer la commune ou la collectivité sur le CAUE, l'AURG... qui va... et si besoin il y aura une commande et un bureau d'étude, mais euh... [*bruit de feuilles tournées*] Le but, c'est bien de cibler les choses, je pense. Après, aujourd'hui, je ne sais pas où ils en sont.

G.- Mais je crois qu'aujourd'hui, il y a quand même encore...ça dépend des interlocuteurs, mais il y a aussi des espèces de conflits dans l'ingénierie, qui veulent se garder aussi la main sur un cahier des charges, sur... Quand c'est un parc, moi, je le vois encore.

- Or, les moyens sont de plus en plus limités, il va falloir qu'ils s'organisent, quoi.[*rire*] On est de nouveau au soleil...

G.- Oui !

- On peut aller là-bas. là. Ou peut-être que là-bas, ça va... [*bruits de déplacement*]

G.- Est-ce que tu as déjà vu... Moi aussi je trouve ça une perte d'énergie que tous les bureaux d'étude fassent le boulot à fond. Le prochain... Le prochain plan de paysage qu'on aimerait monter, là... au lieu de demander quelque chose d'hyper précis dans la réponse – bon, il y a forcément une partie méthodologie quand même – mais les références, on va en demander simplement deux trois... et plutôt faire venir, sélectionner trois bureaux et les mettre directement dans le bain : « Préparez un petit atelier d'une heure et demie », et c'est à partir de là que les élus, en échangeant avec le bureau d'étude, choisissent après leur...

- Mmm, pourquoi pas...

G.- Et du coup, pour les élus, ça les met aussi directement dans l'idée de « Qu'est-ce qu'un atelier et d'un paysage », et ça leur... Déjà ça leur apporte des éléments de réflexion, pour pouvoir recadrer justement les grandes problématiques qu'ils veulent poser.

- Oui, ça peut être ça. Après, c'est... ça dépend de la forme de la préparation. Arriver en comité de sélection, en disant : « On a lu votre cahier des charges, qui doit être un peu formulé, on ne peut pas faire d'étude avant de l'avoir fait. Mais en fonction de tel que c'est formulé, on présente quelques références des choses qu'on a faites ailleurs, qu'on imagine un peu transférables. Après, c'est... enfin... franchement, monter un atelier, c'est un boulot monstre. C'est... Faut vraiment être complètement dedans, il faut déjà avoir intégré beaucoup. C'est... C'est difficile de faire ça en appel d'offre. Parce qu'il faut tout ce boulot de maturation. En appel d'offre, en général, on mature le cahier des charges et puis, suivant les bureaux d'étude, euh...Moi je sais que je bosse comme une... Une réponse à un appel d'offre, ça donne du boulot, hein. Parce que j'ai besoin de me mettre dedans, parce que j'ai besoin de voir ce qui s'est fait sur le territoire, ça donne du boulot, en fait. C'est pas 52.48... Après, il y a des bureaux d'étude qui savent répondre, enfin, de façon très standardisée et très vite, moi, je ne sais pas faire. Après, la plate-forme, la consultation, elle a vraiment à réfléchir pour être bien conscient... Voilà, faire une petite animation.

G.- Ça peut aussi demander, oui...

- Ça peut demander aussi un sacré boulot derrière, quoi. Parce qu'il faut s'approprier beaucoup de choses sur le territoire. Si on ne le connaît pas... Après, y avoir plutôt...qu'il y ait ce temps d'échange et présenter plus précisément certaines références, ça peut être bien ça peut être pas mal. Souvent, on ne le fait pas trop... Enfin, je ne sais pas, toi, tu assistes aux consultations ?

G.- J'en ai... J'en ai fait une.

- Après, ça dépend, moi je sais pas comment font les autres, en fait. C'est toujours pareil, hein. Mais en général, j'essaie de présenter... de laisser un papier avec l'enquête-diapos que j'essaie... j'aime bien faire des petits

schémas en général, et je trouve que c'est une façon de synthétiser et de dire autre chose que ce qu'il y a dans la présentation bâclée, quoi. C'est du boulot, et ces petits schémas, je en pourrais pas les faire si j'avais pas déjà combiné toute la présentation avant. C'est ... Je pense que ce n'est pas simple de trouver l'ajustement des ch... Moi, franchement, ce que j'avais vu en Auvergne me semblait très intelligent et pas trop bouffeur de temps. D'avoir une formation... d'avoir une formulation de... Enfin, les appels d'offre de la RDTA, là, l'association régionale, c'était... une page, hein ! Ecrit serré, machin, pas avec plein de photos, tout ça, en disant : « Les objectifs, c'est ça, ce territoire, je ne sais pas quoi, la com com par tant d'habitants tant de machins, on veut quatre ateliers participatifs pour faire émerger tel et tel truc ». Et derrière, une réponse... ça implique que dans la réponse on trav... on insiste plus sur la méthodo que sur le rappel de nos connaissances du territoire qu'on ne connaît pas forcément du tout. Sur le plan, en Auvergne, j'avais jamais mis les pieds sur ces cantons-là, et de fait, c'était vraiment... c'était que de l'animation qu'on nous demandait. Et après, en travaillant sur la préparation de ces ateliers, on a eu un gros boulot, beaucoup de coups de fil, beaucoup de doc, beaucoup de trucs comme ça. Je me souviens d'un territoire, on était intervenus, on nous avait dit : « Ouuh la la, les élus dans ce territoire, ils en sont carrément venus aux mains, et c'est pas que des mots ! C'est terrible, quoi ! Donc, ils ne voudront jamais bosser ensemble ». Ok, d'accord, autant qu'on sache, et s'il y a des choses à dire, qui sortent, il faut qu'elles sortent avant le midi du premier jour. Parce qu'en plus, nos ateliers, on en faisait des fois deux dans la journée. Et donc, on s'était dit, s'il y a des choses... comment on fait pour leur faire cracher tout ce qu'ils ont à cracher avant ! Bon, je ne sais plus bien ce qu'on avait fait, on avait fait des mises en situation pour les faire parler sur un certain nombre de choses, et en fin de matinée, on s'était dit qu'ils avaient des choses à dire, ça ne pourrait être de toutes façons qu'anonyme. Il faut que ça sorte, et donc, on leur avait donné des *post it*, et on leur avait dit : « Vous êtes... » alors c'était lié à une rivière, je ne sais pas quoi... « Vous êtes le bon génie de la rivière, vous avez une baguette magique, si vous avez un truc, un vœu pour la rivière, ce serait quoi ? » Et en fait, là, ce qui sort à notre grande joie, c'était : « On aimerait arriver à travailler ensemble, on voudrait ... » [rire] Et nous on s'était dit : « Mais il y en a un qui va nous dire : « Je veux ma piscine », l'autre « machin » etc. Pas du tout ! Et là on s'est dit, c'est bon, c'est gagné ! Ouuh ! [rire] Et du coup, il y avait une ambiance du tonnerre, et vraiment, ils ont réalisé qu'ils ne s'opposaient pas tant que ça, quoi. Ils avaient tous le même problème. Donc, voilà, c'est intéressant, mais effectivement, derrière, pour arriver à se dire : « C'est ça, c'est cette question que je veux poser à ce moment-là », on a (ruminé), 56.54 quand même. Ça paraît un peu court, en fait, mais c'est pas le hasard si on a posé cette question-là à ce moment-là avec un *post it*, et voilà... C'est ça que je trouve très intéressant. Pour moi, je suis là, je suis complètement dans mon positionnement qui m'intéresse, quoi.

G.- ... de médiation entre...

- Voilà, mais c'est vrai.

G.- Sur Trièves, on avait des gens qui avaient déjà travaillé ensemble ou... ?

- Il y avait quand même pas mal de vieux élus qui avaient l'air de bien connaître, tu vois, je pense à l'écu de Monestier de Clermont, non, de Mens, pardon. - N'importe quoi !- qui est l'adjoint à Mens, qui est maintenant dans l'opposition, et qui avait quand même vachement suivi l'AVAP et qui maintenant n'a plus voix au chapitre, je crois. C'est des gens comme ça, qui ont quand même un sacré recul, un sacré... Il y avait vraiment des élus de bon niveau, hein. Après, est-ce qu'ils... Quand même, dans le Trièves, je pense qu'il y a toujours cette opposition entre les néos et les anciens, quoi, politiquement. Ça, nous, on l'a perçu... enfin, dans les ateliers, c'est pas tant ressorti que ça quand même, je trouve, mais peut-être parce que les élus sont souvent d'un côté et pas... Je ne sais pas trop, là, politiquement, euh... Enfin, je pense que cette opposition, elle est très forte localement. Dans les com... dans les conseils municipaux, il semblerait que ce soit souvent compliqué. Et moi, je ne l'ai pas ressenti tant que je croyais dans les ateliers, quoi. Je ne sais pas bien... est-ce que c'est simplement du fait des... que les opposants, ils n'ont pas participé aux ateliers, et que les vrais, les néos, les vrais néoruraux qui s'opposent aux agriculteurs classiques n'étaient pas là ? Enfin, tu vois, je... Je ne sais pas trop.[bruit de pages tournées]

G.- On s'était arrêté à la création des trois ateliers. Les premiers... Retour vers les CAUE : comment en ingénierie territoriale, eux aussi, dans l'atelier peuvent contribuer à quelque chose... ?

- CAUE, Parc, et AURG nous on avait 59.16 ??(réagi) dès la réponse à l'appel d'offre, en disant qu'on voulait vraiment travailler comme ça. Et je trouve que ça a été super, parce que tout le monde a vraiment bien joué le jeu, et dans les ateliers, quand on est en petits groupes, c'est hyper important parce que tout ce petit monde se répartit dans les ateliers et, c'est son job quoi, est capable de relancer, et puis de bien écouter ce qu'il se dit, et pour nous, c'est vraiment... c'est vraiment complémentaire. Moi je trouve que les études fonctionnent bien quand justement le bureau d'étude et les techniciens du territoire travaillent bien en complémentarité, parce que...

G.- Sur une même ligne.

- Voilà.

G.- Et la chambre d'agriculture, elle faisait partie de...

- Sur l'atelier « Grand (Paysage) »...

G.- Le deuxième atelier ?

- Oui, oui. Cet atelier... Bruno il y a plus travaillé que moi. Mais bien sûr, puisqu'il y avait l'animatrice. Enfin, c'était vraiment... c'était vraiment un travail avec les agriculteurs, là, pour le coup. C'est vrai qu'au départ, on était un peu inquiets de se demander... on se demandait s'ils allaient jouer le jeu. Ils étaient quand même vachement présents à cet atelier.

Ce qui était bien. Après, je pense que Bruno en avait rencontré plusieurs pendant l'été. Il était... je pense que ça avait bien accroché. Et puis on avait pris des contacts avec... Enfin, voilà, on demandait que l'animatrice agricole, là, de SITADEL, soit là. La com com avait fait son job. Enfin bref, du coup, ils avaient bien accroché, quoi. Mais ça, je pense que c'est vraiment lié au fait que Bruno en avait rencontré certains, vraiment, en direct. Et du coup, ils avaient dû se dire qu'ils avaient peut-être intérêt à être là, et que le grand paysage était aussi pour eux.

G.- Mm.

- Donc, ça, c'était vraiment bien.

G.- Oui, il faudra que j'essaie de voir aussi Bruno pour la conclusion de cet atelier.

- Oui, ça peut être pas mal. Comment il a tourné, comment...

[*Chant des cigales*]Après je ne sais pas... Enfin, du coup, moi je me suis posé la question : « Est-ce que c'est important que les gens soient accueillis ? » Enfin si, c'était bien, que les gens soient accueillis dans une ferme qui est représentation de la ferme. Tu vois, c'est en marge de notre truc, quoi, mais, de fait, je pense que c'était très important.

G.- Oui, il y a pas mal de messages qui sont passés de la part des agriculteurs.

- Oui, tout à fait, et puis, voilà, comme toujours, le milieu agricole il a besoin qu'on l'écoute, qu'on l'entende, et de se sentir... voilà, de se sentir entendu. Et je pense qu'on l'a fait, et c'était bien, et quelque part, dès l'org... enfin, comme tu... Le milieu agricole, il est vachement structuré, vachement organisé, et ils ont participé en ayant une demande clairement exprimée, tu vois, en disant : « Nous, on veut une commission agricole », en clair, à la communauté de communes. Et de fait, ça s'est concrétisé. Enfin, « ça s'est concrétisé », en tous cas, ça a été formulé 1.02.27

G.- Ce qui m'avait marquée, aussi, dans cet atelier, c'est le fait de reconnecter la question du paysage à la façon dont on organise les circuits courts, et que l'agriculteur est en lien avec le consommateur...

- Oui, oui, tout à fait, et ça, Bruno, il est vraiment là-dedans, vraiment. Je pense que lui, il a vraiment bien fait passer les messages quand il les a rencontrés. Et effectivement, souvent, ce n'est pas présenté comme ça. Comment ils font les autres, (*voix off*) On sait ce qu'on fait nous, mais on n'a pas du tout la vision de ce que... la façon dont travaillent les autres, je n'en ai aucune idée, quoi.

G.- J'essaierai de... Du coup, je pense que ma thèse, elle aura... J'ai commencé à faire une espèce de comparatif entre le plan de paysage qui s'est passé en Combe de Savoie, sur les Bauges, oui...

- Sur les contreforts, là ?

G.- Oui, et ce plan de paysage, parce qu'ils étaient quasiment un peu en parallèle.

- En plus, Brune...

G.- ...et Brune, elle était dans les deux, donc.

- Elle, pour elle, c'est vachement inter... Elle, c'est vachement intéressant, parce qu'elle le suit en extérieur sur le Trièves, et elle le pratique après en direct ailleurs. Et dans les Bauges, l'intérêt c'est que c'est intéressant à une échelle complètement différente, puisque c'est les piémonts, je ne sais pas combien de communes ils ont. Et du coup, on peut aller, on peut travailler de façon différente, quand même. On peut aller plus loin...

G.- Et avec le Parc, on avait mis plus que... Sur les ateliers, on avait vraiment dit : « On en veut une dizaine »...

- Ah, ouais !

G.- Et on avait mis de l'argent en conséquence aussi, mais c'est...

- Parce que le budget, honnêtement, le budget... c'est... c'est ridicule, quoi.

G.- C'est aux alentours de 30 000 ?

- 30 000 TTC. On n'avait même pas imaginé que ça pouvait être du TTC, nous, quand on a répondu. Qu'on a encore baissé. Je ne dis pas l'argent que j'ai perdu, là-dessus. Enfin, par rapport au temps payé 1.04.46, je n'ose même pas y penser.

G.- [rire]

- N'importe quoi... Mais bon, voilà, c'est comme ça. (À la plate-forme) territoriale, si on était payé au temps passé, ça serait bien, hein. [*rire*] Alors, les autres ?

G.- Oui. Les deux autres ?

- Alors, sur « Habiter », donc, je ne sais pas les retou... Je sais qu'au départ, Brigitte avait l'air de trouver qu'on n'avait pas été le mieux. Moi, je suis vraiment convaincue que c'est important, ce travail en groupe de déambulation dans le village, de lecture. Moi, je pense que c'est important, en fait, d'y passer du temps et d'avoir vraiment cette...

G.- Tu sais pourquoi elle avait (cette opinion)... sur ce...

- Je ne sais pas. Je pense qu'elle n'a rien appris, en fait. J'ai plutôt cette sensation-là, qu'elle avait l'impression d'avoir déjà entendu tout ce qui s'est dit là. Et les autres, je ne sais pas, honnêtement... Après, parce qu'ils ont déjà fait des ateliers avec le CAUE, tu vois. Donc, là, ça ressemblait peut-être plus à un atelier CAUE où on regarde les différentes composantes des différentes échelles de lecture du paysage, global, la parcelle, la maison, le bâti. Enfin, tu vois, c'est peut-être des choses un peu classiques.

G.- C'est plus classique...mm.

- Après, on peut se demander comment on aurait pu faire autrement, je... je... Voilà, je n'ai pas trouvé. Après, ça aurait pu être effectivement un décorticage de permis de construire, un... Bon, je... Ouais, je ne sais pas. Moi, je pense que les gens étaient plutôt contents, et puis il y avait du monde, quoi. Oui. Je ne sais pas, toi, tu as eu des retours ? D'autres ?

G.- Pas encore. Après, j'aimerais bien retourner voir un peu chacun des participants, et avoir leur retour.

- Oui, oui.

G.- Donc, affaire à suivre... [rire]

- Tu vois, par rapport à... Du coup, le CAUE avait fait des ateliers – tu avais suivi ça, ou pas ? – avant les plans de paysage, il y a eu quatre ou cinq ateliers organisés par le CAUE. Eh bien moi, typiquement, ce que je leur reproche, c'est que ces ateliers soient un peu déconnectés d'une réflexion d'ensemble...

G.- Et puis d'engagement, après...

- Et puis d'engagement, etc. Après, le fait qu'il y ait eu ces ateliers a permis d'amorcer aussi le plan paysage. Je sais pas, hein, peut-être ? Mais du coup, c'était pour moi des ateliers comme ça, intéressants, il y avait très peu de participants. J'avais regardé les présents, ils avaient six, huit participants à chaque fois, et encore, quel argent ? Ça coûte très cher, quoi ! Il y avait des intervenants, la préparation, c'est... ???1.07.46 (des frais) sur place, préparer, na na na. Le prix de revient de ces ateliers, c'est... c'est excessif, quoi ! Je pense qu'il y a vraiment des questions de budget à se poser, sérieusement, sur le temps passé en atelier, etc. Moi, j'ai travaillé à un moment donné, quand j'étais au CAUE. J'avais une mission sur un truc... qui, je pense, quelque part, préfigure vaguement la plate-forme territoriale, qui était un centre des métiers de la construction du paysage. Enfin, c'était un truc qui était né un petit peu de la tête de Serge Gros, plus d'autres acteurs, de se dire : « C'est un lieu auquel les collectivités s'adresseraient, d'accompagnement de projets, où on ferait intervenir toute la chaîne du projet, de l'idée du projet au concepteur, aux artisans qui réalisent ». Enfin, voilà, moi, j'étais pour mission de faire émerger ce concept. Alors, c'était compliqué parce qu'il y avait peu de disponibilité des acteurs qui avaient eu cette idée... Enfin, voilà. Et puis, moi, je disais : « Mais, c'est très bien, organiser des ateliers où on te croit... etc. mais le coût d'un atelier, regardez, ça coûte très très cher ! Et comment on fait ? » Et c'est vrai qu'à l'époque, le CAUE n'a pas voulu vraiment entendre cette réflexion. Je disais : « Voilà, ça revient (à) combien ? Un seul atelier ça coûte 15 000 à 20 000 euros, si on compte l'ensemble des participants.

G.- Si on compte l'ensemble des participants, oui.

- Et, donc, voilà, qu'est-ce qu'on fait ? Et là, je n'avais pas eu de réponse. Enfin, et quand... Voilà, la question, pour moi, elle est toute posée. Il faut vraiment arriver à cibler dans des contextes où il y a de moins en moins de sous. Pour être claire, je me rends compte depuis dix ans, douze ans, que... Pour moi, il y avait un comparatif très clair par rapport aux commissions que j'avais faites, je ne me rappelle plus exactement lesquelles, mais, en gros, là où il y avait 20 000 euros il y a douze ans, il y en a 12 000 aujourd'hui. C'est un peu le « taf », l'étude, c'est 12 000, et dans ces 12 000 non seulement il faut faire l'étude, mais il faut faire l'animation. Alors qu'avant, pour les 20 000, on ne faisait que... [??1.09.59(l'étude)].

G.- Oui.

- Donc, il y a un vrai problème quelque part. Je sais pas... Moi, je ne sais pas comment font les autres. Franchement, ça me pose problème. Et, effectivement, je pense qu'à un moment donné, il faudra trouver des solutions. Qui répondra à des appels d'offre ? Je ne sais pas !

G.- Après, peut-être qu'on aura fait suffisamment d'ateliers pour que les élus eux-mêmes arrivent à s'auto-organiser, faire des...

- Ah, mais c'est une bonne idée, tout à fait ! Ou, s'il y a de l'animation locale... Enfin, de plus en plus on nous demande de faire un boulot d'animateur local là où il n'y a pas d'animation locale. Donc, pour moi, la plus grande réussite de ce plan, c'est que derrière, il y ait 30% du temps de Nathalie qui soit dédié à la mise en œuvre du plan. Pour moi, c'est la meilleure garantie du fait que ça va peut-être déboucher sur des actions, que ça va vivre, quoi.

G.- Oui, Et puis Nathalie, elle connaît qui peuvent être aussi les partenaires, en tous cas le Parc...

- Voilà, exactement...

G.- Elle continue à bosser.

- Moi, ce que je trouve vraiment super, c'est que... On est venu début juin à la présentation (au) conseil syndical du plan paysage, et ce que je trouve super et qui n'a pas dû être facile pour elle, c'est que c'est Nathalie qui l'a commentée. C'est pas nous. On a fait « pot de fleurs », en fait. On était là, et puis il y avait peu de temps pour le présenter, mais c'est vraiment elle qui avait présenté la stratégie, les actions prioritaires. Franchement, ça n'a pas dû être facile pour elle. En plus on était à côté, ça [cliquement de langue] pas dû être facile, vraiment. J'admire,

parce que c'était vraiment super que ce soit fait comme ça. Pas Nathal... c'est pas Brigitte, c'est elle. Du coup, elle a été identifiée : « C'est elle qui porte, et c'est elle qui anime ». Non, c'est vraiment super...

G.- Après, sur d'autres plans de paysage, je trouve ça bien : les bureaux d'étude passent la main aux, soit aux techniciens mais aussi aux élus. Les élus présentent. Cette démarche, c'est une façon aussi de (se) réapproprier.

- Oui, oui, tout à fait. Ils animent le projet. 01.11.54 C'était quelqu'un qui a fait ça, euh, dans le nord de la France. D'accord, ça, c'est très bien. Ça, c'est un petit peu ce que je viens de vivre dans l'étude – j'espère que ça débouchera – l'étude que je viens de finir sur Belledonne, d'un projet de valorisa... de définir un projet de valorisation du paysage industriel de la Romanche, dans le contexte de démantèlement des centrales hydro-électriques, etc. Et j'ai lancé un certain nombre de pistes, et mon dernier COPIL il y a 15 jours, c'était. Maintenant, je ne sais pas qui prend le relais, l'étude se termine. L'espace Belledonne a fait sa mission, et derrière, qui pilote ? Il n'y a plus de pilote, maintenant... Je ne suis plus là. Et il y a donc sur l'aspect économique, enfin voilà, le patrimoine comme élément de valorisation, une valorisation de la vallée. Là, il y a un élu qui a vraiment... qui a préparé à l'avance, parce que ça ne va pas être facile, mais c'est ça que... c'est le rêve, hein, que dans chaque étude il y ait une appropriation derrière, mais franchement, c'est rare. Je trouve que ce n'est pas souvent. Il y a encore bien des études où on fait un beau projet, et puis derrière, franchement... Je serais intéressée de savoir le pourcentage d'études qui débouchent réellement sur des actions. Sur des actions comme Andreï ??01.13.22. Dans toutes les missions que j'ai conduites, je ne dirais pas qu'on les compte sur les doigts de la main, mais euh... Je suis bien contente quand ça se présente comme ça. C'est pas toujours, quoi ! [rire] Et moi, je ne fais pas de maîtrise d'œuvre, derrière, il faut...

G.- Il n'y a pas de stratégie ? Il n'y a pas de coût... Le budget, derrière, n'est pas ... ?

- Non, c'est de l'animation, et c'est ça qui est le plus difficile à mettre en place, à définir.

G.- Et dans l'animation, je comprends aussi d'aller chercher le financement pour mettre en place l'action ?

- Alors là, c'est ça, tout à fait. Voilà [bruit de pages tournées], et puis, invité, le dernier, celui-là c'était plus compliqué parce qu'on nous avait demandé que ce soit en situation avec les POS. Du coup c'était un peu bâtarde, on avait moins de temps, les participants naviguaient d'un atelier à l'autre. Là, je trouve que ce n'était pas très facile. Donc, oui, celui-là, on avait préparé plein de trucs, ne sachant pas trop ce qui allait pouvoir passer, être utilisé, pas utilisé. On n'avait pas vraiment le temps de faire de mise en situation. En même temps on a voulu en faire un peu quand même, bref. Je ne suis pas sûre qu'il en reste vraiment quelque chose. Je pense que ça a été... Ouais... Nous, ça nous a servi après pour préparer après le plan d'action... pour affiner le plan d'action, mais, en tant que participant, je ne suis pas sûre que ça a été le plus intéressant.

G.- J'ai trouvé que l'idée d'essayer de te faire un peu... une OAP, enfin... une préparation à un cahier des charges d'une OAP, c'était intéressant, mais peut-être que c'était trop loin par rapport à l'atelier qui était fait sur place.

- Ouais, ouais, et puis là, on était coincés en salle, on n'avait pas le temps d'aller dehors, moi je pense...

G.- On a eu plus de mal à faire ressortir les choses.

- Oui, oui. Et puis on a eu très peu de temps. Il fallait qu'en une demi heure, on n'avait pas le temps de faire une restitution. Donc, voilà, celui-là, il était contraint par le POS. En même temps, l'idée, c'était vraiment intéressant de relier deux... et de faire, voilà. Mais, je ne sais pas, il aurait peut-être fallu préparer autrement, je ne sais pas comment, en fait. Et en même temps, les outils... Moi, je suis tellement convaincue (que) l'outil OAP est mal utilisé, et vraiment, partout, bâclé [01.15.58] [rire]

G.- Et tu trouves qu'il est mal utilisé pour quelle raison ?

- Parce que je pense d'une part... Peut-être que les élus ne le connaissent pas assez, ne le demandent pas. Aussi, pour faire une OAP, c'est pareil, il y a de l'animation, c'est du boulot, c'est du temps, et c'est pas du tout... c'est mal payé, c'est pas payé. Et du coup, les OAP sont des trucs que le bureau d'étude fait dans son coin, il va dessiner un vague truc qui ne ressemble à rien. Alors que pour que ce soit intéressant, il faudrait vraiment que ce soit défini et travaillé avec les élus en prenant le temps, sur le terrain. C'est réfléchir à se poser les bonnes questions, un petit peu comme on a fait sur la Gervanne. Tu as suivi ça ? Il t'en a parlé... ?

G.- Non, non.

- Donc, sur la Gervanne, alors ça c'était avec Laura Desmonts et Patrick Luth un urbaniste [01.17.00] et la commande, c'était... « Les ateliers participatifs pour la réflexion sur les extensions urbaines ». En fait, c'était pour le Parc, c'était une déclinaison des chartes paysagères. Voilà. Et donc, nous, on a travaillé sur la Gervanne. C'était d'une façon un peu globale, et puis ensuite ça s'est ciblé... Enfin, bon, ça a évolué... ça s'est ciblé sur deux sites, à Plan de Baix [1.17.34] et à Cambovin pour accompagner les communes à réfléchir sur les... comment... où faire une extension urbaine et sous quelle forme. Et du coup, alors ça, ça s'est décliné de façon différente sur les deux sites, mais à Plan de Baix, la conclusion c'était qu'il fallait vraiment une loi Pays sur un des secteurs, et on a montré, enfin notre urbaniste avait fait vraiment un travail d'analyse des PLU. Ça, c'est super intéressant, je pense, pour les... d'avoir quelqu'un qui prend du recul sur leur document d'urbanisme et

dise : « Voilà, votre PLU, il permet ça, ça et ça. Est-ce que c'est vraiment ce que vous voulez ? Voyez toutes les zones potentielles que vous avez, par rapport à votre... »

G.- Qui est-ce qui avait fait le... ?

- C'est Partick Luth, qui est basé à Die, et qui a été élu, à Die, lui même, longtemps. Du coup, il ne paye pas de mine, c'est pas facile pour lui parce qu'il a un handicap visuel. En fait il voit très mal mais par contre... par contre... Et puis, il est dur à cadrer, au sein d'une équipe [*rire*] mais moi je trouve qu'il amène... il est très pragmatique... il amène... Je pense qu'il aide bien les élus à se poser des questions, et je trouve que cette analyse des PLU des communes avait été vraiment intéressante. 01.18.54 et ensuite, avec Béné, on avait organisé des ateliers... de définir... de définition de ces extensions. Là, je crois qu'on avait trois ateliers pour une extension de domaine. Donc, là, on est vraiment en situation, c'est à dire qu'on leur donnait... On a fait des agrandissements du cadastre, on leur donnait des feutres, du coton des morceaux de sucre, enfin tout un tas de trucs, et c'était... : « Ok, vous vous mettez en groupes et, les extensions, allez-y, où, quoi, comment », etc. Et du coup, très vite, les élus, ils se disent : « Ok, on est là, ah, ben oui, mais les accès, comment on fait ? Et les réseaux, on les met où ? Ah, ben oui, et du coup on est obligé de se mettre en continuité, et si on ne fait qu'un accès plutôt que quatre accès pour quatre maisons ? » Enfin voilà, et ils se pos... pour eux, c'est une évidence qu'il faut le dessiner, et il faut que ce soit un bureau d'étude qui s'y penche sérieusement. Eux, ça les a amenés à faire le cahier des charges, et ensuite, c'est le bureau d'étude qui faisait le PLU qui a été chargé de mettre ça en forme. Tu vois, c'est là aussi une question de fond sur la limite de l'animation du bureau d'étude dans le cadre de cette réflexion, qu'il ne prenne pas la place du bureau d'étude PLU non plus. Jusqu'ou on va ? Et ça a été vraiment intéressant. Après, ça aurait été intéressant de discuter avec la maire de ...

G.- C'était pas Plan Baix [01.20.22]

- C'était pas Plan Baix. C'était avant, c'était Carol Thourigny, je n'ai plus les noms de commune en tête [*bruit de feuilles*], c'est la commune d'à côté, mais euh... Gigors-et-Lozeron. Et ...donc, derrière, moi, j'aimerais bien savoir comment, derrière, ça rebondit.

G.- Comment elle s'appelle ?

- Marine Dubuc.

G.- Elle est encore en poste ?

- Je sais pas si... T.H.O.U.R.I.G.N.Y Mais Nicolas doit travailler avec elle, parce qu'elle bossait au Parc, à l'époque

G.- Et sur Combovin, c'est ?

- Sur Combovin, je pense, ça avait été plus compliqué, parce que au départ, les élus n'avaient pas compris que ce n'était pas seulement un exercice de style. Du coup, ils avaient dit n'importe quoi. Et du coup, après, on les avait vraiment recadrés. Ce qui était ressorti, c'était plus du travail d'analyse du PLU existant, au moins les faire s'interroger là-dessus. Donc, ça avait moins, ça n'avait pas débouché sur une OAP directement. Et puis il y avait surtout de grandes dissensions au sein du conseil municipal, qui avait un peu plombé les choses. Enfin, qui avait... Après, je crois que ça avait eu des effets rebonds explosifs à l'intérieur de la commune, qu'on ne maîtrisait pas. Je me souviens qu'à l'époque, on avait pas mal discuté de ça avec Guy Chatin, avant. Et qui disait finalement – c'est lui qui avait lancé ces ateliers participatifs, au départ, hein – et il disait : « C'est intéressant de voir dans les communes, il y a des effets à rebonds qui ne sont pas du tout ceux qu'on avait pu imaginer, des fois ». Ou vraiment, parfois, ça s'est peut-être joué sur le... sur le renouvellement ou pas du maire, quoi [*rire*]. Enfin, je ne sais pas, j'exagère peut-être un peu, et puis, dans des ???, je n'ai pas su 1.22.15, et puis lui, savait mieux...

G.- Parfois, les réticences, ça vient [???] de la participation...

- La participation, ça fait peur...

G.- Et en même temps, il y a aussi des élus qui disent : « Il faut qu'il y ait de l'opposition pour pouvoir avancer, et bouger ».

- Oui, mais honnêtement, après, dans les ateliers eux-mêmes, moi, je trouve que quand tout le monde se met sur la table avec une question commune, les dissensions politiques, on ne les sent pas tellement.

G.- On peut les sentir sur des détails, parfois.

Mais nous, on s'en fiche, ce n'est pas notre problème. Nous on a... Moi, je ne veux pas le savoir, à la limite. C'est pas... [*rire*] Je ne suis pas là pour ça, quoi. [*bruits de feuilles et de micro*]

G.- Et, du coup, dans (cette) étude est-ce que vous êtes allé chercher un peu les agriculteurs, et est-ce que vous avez fait un travail un peu comme ça : qui allait chercher les asso... ?

- Les assos. Nous, on avait plus... On estimait qu'aller chercher [???][1.23.26], Nous, on n'avait pas le temps de le faire, moi et Nathalie, de faire ce boulot là. Donc, à chaque fois, on a demandé des contacts, hein. C'est comme ça que l'animatrice du patrimoine, du musée, là, - je ne sais plus comment elle s'appelle -, elle s'est vachement impliquée, dans les ateliers. Elle était pas mal présente... J'ai oublié son nom.

G.- Ah, mais c'est pas Noëlie ?

- Si !

G.- Parce que du coup, avec elle, on a , par rapport à l'exposition, on a... Je pensais que c'était quelqu'un d'autre.

- Non, non, c'est elle. Après, les autres assos, je pense que le public a été très « élus ». Ceci dit, je pense qu'ils en avaient besoin, c'était bien. C'était pas mal qu'ils... [*Superposition de voix*] Déjà, ça a créé une cohérence dans leurs commissions, et comme moi je pense qu'il faut que leur commission d'aménagement, elle doit évoluer vers une commission d'urbanisme... Sauf que malheureusement, si j'ai bien compris, le conseil syndical n'a pas souhaité que la com com prenne cette compétence urbanisme, au bout du compte. Enfin ça, j'en étais malade. Ils n'ont pas fait ce choix, ils partent avec la Métro, du coup. Après, il aurait fallu que la commune, enfin la com com recrute un urbaniste, ait vraiment un service urbanisme, hein. Et là, ce ne sera pas le cas, aux dernières nouvelles.

G.- Oui. Ça revient un peu à la question, on a senti que certains élus étaient prêts à retourner en RNU.

- Ouais, ouais. Alors, il y a des petites communes, à la limite, c'est pas très grave, il n'y a pas vraiment pression, donc, je ne suis pas sûre que...

G.- Après, pour moi, le document d'urbanisme, c'est...pour cadrer, certes...l'urbanisation et l'habitat... Mais c'est aussi peut-être pour cadrer la façon, dans le cadre de TEPOS, d'organiser une entreprise, d'accueillir les entreprises, de...

- Oui, oui. Après, moi je pense... de toutes façons, je peux comprendre leur démarche et surtout, moi je me dis que de toutes façons à plus ou moins long terme, il y aura forcément un PLU, donc...

G.- C'est peut-être pas mûr...

- C'est peut-être pas mûr, oui. Des petites communes qui ont 150 habitants, se payer un PLU...

G.- C'est cher aussi !

- Ils vont y passer une énergie folle pendant des années. Est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle ? Après, c'est évident que le PLU c'est l'outil qu'il faut.

G.- Tu sais combien il y a de communes qui sont encore en POS ?

- J'avais un tableau avec tout ça, mais franchement, je n'ai plus en tête. [*rire*] Je ne sais plus ! Oui, je ne sais plus, il y en avait plusieurs qui avaient changé ces dernières années. Oui, c'est dans mes documents, là, mais je ne vais pas le retrouver en deux secondes [*rire*].

G.- Je propose qu'on passe au plan d'action qui a été proposé, et les ajustements que vous avez pu faire...

- J'avais en tête le plan d'action de la Romanche... c'est un peu... [*gros bruit de dossier feuilleté*].

Oui, j'avais vraiment... on était bien d'accord avec Bruno là-dessus, de mettre le paquet sur le besoin d'animation. Donc, voilà, ça s'est traduit en faits, donc, c'est bien... Moi je suis tout le temps revenue là-dessus, et les actions, il y en a pas mal d'actions, c'est vraiment de l'animation, quoi. Sachant que la com com, de toutes façons, n'a pas beaucoup de moyens pour du projet réellement. Et puis (je suis) convaincue que c'est ça, c'est de l'animation qu'il faut. C'est pour ça qu'on a fait un paquet d'actions qui sont des actions d'animation. Donc, tout le volet, voilà, la revue de projets, les [??][1.27.33] ...cières de bonnes pratiques, la mutualisation du cont... du conseil... la formation des élus, tout ça c'est de l'animation qui peut se traduire par des documents d'accompagnement, ce genre de choses, et en mettant... en disant : « S'il faut mettre le paquet sur des projets, eh bien, il y a, il n'y en a pas trente six milles, il y a des sites phares et on s'en tient à ça, quoi. » Le reste, ça relève plus d'un travail d'animation et d'action au jour le jour. Tu vois, les désirs d'accueil dans les villages, les entrées de village, etc. c'est souvent du bon sens, c'est pas forcément des gros investissements. Alors, Bruno, il dira le contraire. Il peut y avoir des gros investissements, mais je pense que dans bien des cas, Ok, on commence à réfléchir, à se mettre autour de la table et à voir comment gérer au mieux l'existant. Zéro investissement si ce n'est ce que peut faire l'employé communal. Déjà, on... voilà.

G.- Mm.

- Ça peut permettre de faire des choses intéressantes.

G.- Là, au conseil communautaire, il y avait consensus sur [??] [1.28.38]

- Oui, oui, oui [*bruit de micro*] sur le budget, [*bruit de feuilles*] ce qu'on a vu sur le rapport final sur le budget, c'est [??]. Donc, le calendrier, ça, c'est vraiment elles qui me l'ont fait, elles ne m'ont pas mis... Elles ont chiffré le temps, le nombre de journées de paysagistes-conseils auxquels ils veulent faire appel en plus, éventuellement des prestataires. Non, je pense qu'elles ont fait un... c'est vraiment... elles se sont vraiment emparées du boulot, elles ont chiffré, et voilà. [*bruit de feuilles*] Après, ça nous échappe un peu, c'est... [*superposition de voix et bruit de feuilles*]. Elles ont budgété 350 00 euros, faut les trouver...

G.- Mm.

- Mais là encore, les ouvertures paysagères, etc., c'est beaucoup du boulot d'animation.

G.- D'animation, et chercher avec qui...

- D'aller voir l'AFF, d'aller voir le conseil général, cibler certains endroits, pour moi, c'est malheureusement des choses, des choses très visibles mais qui ne se font pas du jour au lendemain, parce qu'il y a un gros boulot derrière. C'est bien ce qu'avait souligné Nicolas quand il avait fait le retour sur « Fenêtre paysagères du Parc », en disant que c'était ramer beaucoup pour des petits trucs. Du coup ça avait coûté très cher, parce que ils avaient financé un certain nombre de choses, mais ce boulot d'animation...

G.- Je pense que c'est tout de même visible.

- Voilà, une fois que c'est fait, c'est fait, mais pour le coup ça a eu un coût. Ça a un coût qui n'est pas négligeable du tout. Heureusement il y a le Parc derrière [??][01.30.31] pour porter ça, quoi.

G.- Est-ce que tu sais s'ils ont refait, par rapport à l'animation, une redistribution de... par rapport à l'ingénierie territoriale... Qui doit être... ?

- Ils ont quand même bien... ils ont ciblé sur Brune.

G.- Brune.

- Je pense qu'elle passe très bien sur le territoire, elle est bien appréciée à la communauté de communes. Et nous, on a aussi insisté sur le fait que certaines choses, c'était vraiment elle qui pouvait les apporter, et il fallait s'en servir, quoi. Concrètement...[feuilles] il y avait vraiment des engagements, elle avait commencé le boulot, hein, Nathalie. Je sais qu'elle avait déjà des tas de rendez-vous de prévus, avec le conseil général, avec tous les acteurs, avec le CAUE sur l'ensemble de l'organisation, ...

G.- De toutes façons, Nathalie, je vais la recroiser, ce soir, à la fin de...

- Ça peut être intéressant de, effectivement, après quelques mois ...

G.- Moi, j'aimerais bien retourner un petit peu sur l'animation, notamment, un peu plus avec les habitants aussi. C'est quelque chose qui n'a pas forcément été poussé...

- Non, non, non. C'est pour ça que c'était vraiment intéressant, que Cyndy, prenne le relais sur certaines choses.

G.- Même sur les ateliers d'écriture qu'on a commencé à mettre en place, il y a des choses qui ressortent et à croiser avec ce qui a été dit...

- Qui sont à croiser...

G.- Et il faut qu'on arrive à en faire un peu plus.

- Oui, oui. Tout à fait, non, ça, c'est intéressant. Et puis ça, ça rejoint les questions de fond sur l'appropriation par les habitants qui ne sont pas impliqués dans des commissions, des choses comme ça, ce genre de chose. Et dans Belledonne, on se pose beaucoup la question, notamment dans le cas de la préfiguration du Parc, de... Il y a vraiment une réflexion qui est en cours pour savoir comment toucher tous les habitants sur la question du Parc, s'ils ne sont pas déjà membres de commissions Leader, pour ceux qui ne participent à rien, en fait. Comment on les touche ? Eh bien, ce n'est pas simple. Souvent, ils ne participent à rien parce qu'ils veulent ne participer à rien !

G.- Aussi !

- Donc, comment on fait pour les toucher quand même ?

G.- Parfois, ils participent du fait qu'ils y habitent, ils ont leur maison, ils se baladent... Leur jardin...

- Oui, voilà ! C'est ça, et des fois, ils ne veulent pas, surtout pas qu'il y ait d'autres gens qui viennent s'installer... Dans les Bauges, je l'avais, ce discours, je l'avais souvent de personnes auxquelles je ne m'attendais pas à l'avoir, parce qu'ils avaient leur petite résidence. Les grands chercheurs, spécialistes, géographes et spécialistes du développement territorial, qui ne voulaient surtout pas qu'il y ait du monde qui vienne dans les Bauges, hein ! Parce que, là, pour eux, c'était leur petit paradis, leur petit refuge, et les grandes théories, c'était en dehors, quoi. Discours Parc plus que surprenant, du style « la réserve d'Indiens », des trucs qu'on n'entend en général pas par ces gens-là. Mais parce que ça touchait des choses très profondes. C'est compliqué.

G.- Oui, on entend ce discours, parfois. Il y a des choses : « Mais pourquoi on a besoin d'accueillir du monde ? Il faut qu'ils aillent repeupler la France, là où il n'y a déjà personne ! » [rire]

- Oui ! Tout à fait, c'est un peu...

G.- Mais là, bon, quand on aborde des questions de parcours résidentiel de vieillissement de population, on arrive quand même à dire que si on veut qu'il y ait des écoles, des commerces, il faut continuer à accueillir du monde, et...

- Oui, tout à fait [1.34.32]

G.- Toi, tu as eu des expériences, de davantage de participation avec des habitants ?

- Pas tant que ça, parce que moi, j'interviens... Je ne suis pas en interne, quoi, je suis dans une structure, et – là tout de suite, ça ne me vient pas – Si, si, si, si, si ! Un truc, une mission un peu ponctuelle... C'était sur... Comment ça s'appelait ? C'était missionné avec des urbanistes, avec une autre ethnologue, en périphérie d'un quartier de Bourgoin-Jallieu, à Boussieu, qui était l'ancienne cité industrielle, l'ancien quartier ouvrier lié à des usines qui ont disparu, et l'ensemble du quartier avait été coupé par l'autoroute, en fait. Et donc, c'était une réflexion d'urbanisme, à la base, sur l'organisation de ce quartier, etc. Et on nous avait demandé, en tant qu'ethnologues, justement, de réfléchir à l'histoire de l'évolution de tout ce quartier ouvrier, et puis un peu un travail qui était un peu... Qui étaient les gens qui habitaient là, quelle valeur ils attachaient, quel attachement ils avaient à ce territoire, etc. Et du coup, on avait fait des réunions publiques à l'échelle de ce quartier, et c'était très intéressant. Je me souviens que la première réunion, pareil, on avait fait un peu une mise en situation, et tout bêtement un truc : en arrivant, les gens, ils collaient – il y avait un grand plan de la commune – ils collaient des vignettes là où ils habitaient, quoi. Et on leur mettait une couleur différente suivant qu'ils étaient habitants depuis toujours, anciens ouvriers, néos, enfin, c'était...

G.- [??][1.36.19] les couleurs ?

Et du coup : « Ah oui, toi, tu as mis du vert, et vous êtes qui ? Vous êtes là depuis longtemps ? » Et ça avait créé une super... C'est tout bête comme outil, mais ça avait vraiment été intéressant, et ça a vraiment mis une bonne (dynamique), comme projet. Donc, après, nous on a ... un peu...

G.- Parce qu'il y avait un objectif à la fin ? D'aménagement ?

- C'était un projet d'aménagement urbain, quoi. Plutôt ça. Et là, qui était plus porté par l'équipe d'urbanistes, hein, enfin, par les urbanistes, oui. Et ça, ça avait soulevé d'autres questions sur la cohérence des équipes auxquelles on avait été associées et... et..euh, Voilà, comment on fonctionne en équipe, nous, c'est pas parce qu'on est ethnologues... enfin. Je pense qu'il y a encore beaucoup de bureaux d'étude qui ont encore l'habitude de fonctionner en tiroirs, c'est à dire, voilà, il y a le chapitre de l'urbanisme, le chapitre du paysagiste, il y a l'historien dans le meilleur des cas, et puis voilà, et puis on recolle tout et hop ! Trois scénarios, [gloussement] Mais ça, c'est l'équipe des mandataires qui s'en démerde, et les autres, c'est : « Allez vous coucher, on ne veut plus vous voir ». (J'imagine/j'exagère) un petit peu. Et nous... moi je n'ai pas l'habitude de fonctionner comme ça. Bosser en équipe, c'est vraiment « en équipe », quoi. C'est à dire qu'il n'y a pas une ligne du rapport final qui n'est pas rédigée par les deux, en gros.

G.- C'est tout le débat entre pluridisciplinarité et transdisciplinarité.

- Et nous, en tant qu'ethnologues, on estimait qu'on avait aussi notre mot à dire dans les scénarios, dans le choix des scénarios, quoi. Et on avait passé beaucoup de temps à essayer d'expliquer ça aux mandataires qui étaient urbanistes. Et je pense qu'on n'avait pas réussi à faire passer le message, quelque part. Du coup, ça nous avait un peu déçu. Après, je pense que les gens étaient contents, etc. Et de même que moi, j'ai toute une philosophie sur la notion de scénario, à laquelle je ne crois absolument pas, et pour moi, un projet qu'on construit aboutit à un projet. Et il n'y a que les bureaux d'étude. C'est intellectuellement satisfaisant, utile pour un bureau d'étude de dire : « Voilà, un scénario 1, scénario 2, scénario 3, il y en a déjà un, on le fait extrême pour qu'il ne passe pas, et après on va faire un mélange du reste. La collectivité en face, de toutes façons, ne peut pas faire autre chose que dire : « On voudrait bien mélanger les scénarios », alors que voilà, je pense qu'il y a d'autres façons de travailler. Moi, je ne propose jamais, dans les appels d'offre...

G.- De faire trois scénarios ?

- De faire (trois/des) scénarios. Je dis – ou je le dis pour faire plaisir si c'est explicitement demandé, - et puis je fais un paragraphe en disant : « Il est possible que ce scénario n'ait pas vraiment de sens au bout de..., suivant la façon dont on le travaille, et peut-être qu'un scénario... qu'un projet émergera de lui-même.

G.- L'idée du scénario, c'est peut-être plus tester un premier [cafouillage] [1.39.14] scénario et...

- Voilà ! Mais ça, c'est (un défaut) d'urbanistes, très souvent, dans la formation, ils doivent apprendre des choses comme ça. Et moi, de fait, je n'ai jamais présenté les choses comme ça. Je pense qu'on arrive à... Si le truc est approprié, de toutes façons... Il n'y a pas trente six mille solutions, on arrive à un scénario avec des petites variantes, des choses, des options, tout ça. Ça [??] toute la démarche de projet [01.39.40]

G.- Là, j'avais des questions... Parce que j'ai une trame, un peu, sur le bureau d'étude aussi. La question de la pluridisciplinarité se pose. Quand on est deux, c'est peut-être plus facile surtout s'il y a des habitudes de travail qui sont faites ?

- Oui et non, de toutes façons, ça dépend vraiment de la façon ... Des schémas mentaux et de la façon dont on travaille. Et soit ça fonctionne bien, soit ça fonctionne mal, quoi. Et il y a des gens avec qui je travaille de façon très... évident, je... Bénédicte, par exemple, on est sur la même longueur d'... on a la même façon de bosser. C'est à dire que je vais lui envoyer un truc, elle va réagir dans l'heure, et on va faire sept ou huit allers et retours, et le soir c'est réglé. Mais ça, ça dépend vraiment des personnes. Avec Bruno, c'est beaucoup plus compliqué, et je... J'adore Bruno, il est génial, il a plein d'idées, vraiment, etc. On est hyper complémentaires, mais le travail à deux, pour moi, ça a été très difficile. Parce qu'il n'est pas réactif aux mails, et au téléphone, etc. Moi, j'ai une question précise, etc. Si c'est dans trois jours, ce n'est plus la peine, quoi. Entre temps, j'ai fait autre chose, et voilà. Lui, il est très très pris par plein de trucs, et il est déjà 100 pour 100 prof à Clermont, et en plus de ça, il fait ses missions, donc... il y a un problème de disponibilité de fond, et puis après, dans les... Il a plus l'habitude de bosser seul aussi. Ça n'enlève rien à toutes ses qualités, loin de là, quoi, mais c'est usant. Enfin, ça peut être compliqué...

G.- Oui... Oui.

- Et puis je pense que lui, il doit le vivre de la même façon, parce que, moi, je suis carrée, j'ai besoin que les choses soient anticipées, etc. et lui non, du coup, je pense que des fois, c'est un peu compliqué à cause de ça. Mais après, au bout du compte, ce qui est important, c'est le résultat. Le client, il s'en tape de ça. C'est une cuisine interne [1.41.39] [rire]

G.- Oui, mais je pense par exemple, pour un rôle... Le rôle d'un parc, de forcer, un petit peu, de demander à des équipes qui soient un peu composées, de forcer les gens à travailler ensemble, il me semble que c'est eux qui peuvent aussi imposer, demander cette culture-là, quoi.

- Oui, oui Après, est-ce que le parc peut le savoir, quand une équipe répond...

G.- Non, il ne peut pas le savoir.

- Il ne peut pas le savoir...

G.- Nous, on demande quel est le temps de réunion, comment vous pensez vous organiser, a minima, mais on ne peut pas savoir quelles sont les personnalités en groupe, c'est délicat.

- Oui, c'est ça, moi je pense vraiment que c'est des histoires de... Oui, des schémas, des façons de travailler au quotidien, et... et... Oui, c'est marrant, quoi, moi, je vois même ça...

G.- Les schémas mentaux, et la formation aussi, qui joue un petit peu.

- Peut-être aussi, oui. Ça, c'est possible. Ouais, avec ces urbanistes, ç'avait été compliqué, alors que je pense que ce sont des mecs reconnus qui font du super boulot etc.. Mais eux, ils avaient encore cette... ils fonctionnaient, mais, à ce moment-là, parce que, eux, depuis, ils se sont mis pas mal dans l'animation, et je pense qu'ils ont évolué aussi. Mais je n'ai jamais rebossé avec eux, en fait. Après, chacun son fonctionnement, hein. Sur Belledonne, mes interlocuteurs du STAP ou de Belledonne, ou du conseil général, je sais qu'il y en a certains, je pose une question, paf, dans l'heure je sais que j'ai la réponse, où, tu vois, on interagit très facilement ; d'autres ce sera au téléphone, d'autres ce sera de façon différente, et voilà quoi. Après, il faut s'adapter.

G.- Bon, eh bien, je crois qu'on a fait le tour, oui.

- On a fait le tour ? C'est bien.

G.- Après, c'est des choses qu'on a vécu, mais moi, je trouve ça bien de prendre ce temps-là, de recommencer un peu les (mondes)[1.43.49]

- Alors cet après-midi, je fais un peu le même exercice, avec la nana du ministère, qui suit des plans paysage. Tu...

G.- C'est...euh

- Au téléphone.

G.- Faustine Druère ?

- Non, une stagiaire, je crois. [*Bruit de papiers*] Son nom, il finissait par... Je ne sais pas du tout comment elle fonctionne ! Je sais que je (vais passer) une heure au téléphone cet après-midi [*voix lointaine*] ... Druère.

G.- Druère ?

- Demazière, je ne sais plus son prénom. Elle fait un peu une évaluation de je ne sais pas quoi, des plans de paysage qui sont en cours. Et donc, je lui ai dit : « Peut-être il vaut mieux voir avec le mandataire, Bruno » ? « Oui, mais votre profil un peu bizarre, tout ça ! ça nous intéresse ! », Bon, d'accord ! [*rire*] « On est habitué, dans les équipes, c'est que des paysagistes, et vous, vous avez un autre profil, et c'est pour ça que je voudrais vous parler ».

G.- Tu me l'aurais dit, on aurait pu essayer de faire un mixte combiné ! Tu vas devoir répéter un peu la même chose !

- Oui, j'imagine. C'est pas grave, je suis payée, je suis dedans, là, c'est bon ! [*rire*]

G.- Moi, ça m'a pas mal aidée, de voir ces deux plans de paysage, du coup on est [???] [1.45.11] du prochain plan de paysage, sur l'Albanais savoyard.

- D'accord !

G.- Parc des Bauges.

- Le Parc des Bauges répond ? D'accord. Oui.

G.- On a lancé un... appel à projet.

- Oui, c'est vrai que je n'avais même pas réalisé que ces plans de paysage pouvaient être un peu sectorisés, sur une partie d'un... Tu vois, je pensais que [???] [35] à l'échelle d'un Parc ou d'un...

G.- Moi, en voyant par exemple ce qu'on fait, ce qui a été fait, finalement, les 26 communes... Les 26 communes, c'est ça ? 28 ! elles sont présentes, mais on peut très bien dire [???] « Le problème, c'est que en portant ça, on pourrait pas... on voulait pas le faire à l'échelle du Parc, c'était trop. Dix communes c'est déjà pas mal, et l'idée c'est plus d'inviter les autres de la com com, des com com, mais par contre, que les ateliers se passent... Enfin, prendre le Parc comme territoire d'expérimentation. On va tester des choses sur les ateliers. Mais du coup qui, après, est un petit peu diffusé...

- Oui, tout à fait, ça, ça va être intéressant aussi, comme en Gervanne, on avait un peu bossé comme ça. Enfin, c'était... Quand la mission s'est recadrée sur les OAP de certaines communes, étaient invités les autres qui avaient participé à la première phase de la mission qui était plus globale, et ça avait été super riche, d'avoir cet échange ...

G.- Oui, c'est très important d'inviter...

- ...à l'échelle de trois quatre communes et que les autres participent. Et puis il y avait quelques habitants qui s'étaient impliqués là-dedans. Là, on avait fait large, je suis en train de repenser. Et c'était des zigotos qui n'étaient pas élus, alors qui avaient peut être des vellétés pour la suite, le devenir un jour, j'en sais rien. Et je me souviens qu'il y avait deux trois personnes qui étaient hyper impliquées, hyper participatives aux ateliers, très intéressés, et c'était vachement, oui, très enrichissant. Ok, d'accord, sur l'Albanais savoyard, très bien ! Parce que toi, du coup, tu es plus basée dans les Bauges que... ?

G.- Je suis quand même salariée du Parc des Bauges.

- Ah, tu es salariée des Bauges ! J'avais pas compris...

G.- J'ai une mission inter-parcs.

- Ah, d'accord, alors tu vois toute la bande...

G.- Oui.

- Parce que j'y ai des ex-petits collègues, enfin, ceux qui restent...

G.- C'est à l'intérieur, parce que l'autre fois on faisait « archivage des documents » d'une maison de Parc, ils ont une extension, maintenant.

- Oui. Encore ? Elle date de... deux ans ? Ça fait longtemps que je ne suis pas allée...

G.- Du coup, je suis tombée sur des documents que tu avais produits [rire].

- Ouais, j'ai un truc qui me hante depuis que je suis partie, enfin, un truc...

G.- Je l'ai jeté !

- Franchement, j'espère... J'avais rencontré une vieille dame qui m'avait confié comme une relique des vieux films, des vieux films, tu sais, dans des boîtes, qui dataient de je ne sais pas quand, quand elle était petite, où, alors, je ne sais pas pourquoi j'ai en tête une histoire d'ours, dans les Bauges. Je ne sais plus. Peut être que je me trompe, ou de loup. Et donc, en gros, elle les avait confiés au Parc, quoi. Et c'était très peu de temps avant que je parte, et moi, à l'époque, j'avais voulu faire le lien avec la cinémathèque de Lyon, enfin la cinémathèque Pays de Savoie, enfin, je ne sais plus qui, pour les faire numériser, etc. Et puis c'est le moment où je suis partie, et voilà. Et la boîte est restée, c'est comme des vieilles boîtes de bonbons. Et c'était dans mon bureau à l'époque, mais c'était bien avant que ce soit dans la Maison du Parc, et je me souviens que j'avais collé des grosses étiquettes, dessus. « Attention, précieux, fragile », je ne sais pas quoi. « Faire ci, faire ça ». Et depuis, je ne sais pas ce que c'est devenu, et je n'ai qu'une angoisse, c'est que ce soit un jour parti à la poubelle, que ce soit dans le fond d'un placard, et... Enfin, tu vois, il fallait les..

G.- Ça ressemble à quoi les... ?

- C'était une boîte ronde, grosse comme ça, et dans laquelle il y avait des bobines de film en fait. Et c'était dans mon bureau, et puis après, voilà, je suis passée à autre chose, je me posais la question. Et de temps en temps, je pense que la vieille dame a dû mourir depuis bien longtemps, et ces films, qu'est-ce qu'ils sont devenus ? C'était précieux ! Elle m'avait remis ça, c'était un beau cadeau, quoi.

G.- Déjà, d'avoir des films qui datent...

- Après, est-ce qu'elle est revenue, est-ce qu'elle a demandé ? J'en sais rien. Donc, si un jour...

G.- ... je tombe sur la boîte ! [rire]

- Demande à... Qui s'occupe du patrimoine ?

G.- Il faut demander à Jean-Eude...

- Jean-Eude Robinier ?

G.- Oui.

- C'est lui qui maintenant... Je crois que je ne le connais même pas... J'ai dû le croiser une fois. Et avant, entre temps, il y a eu deux ou trois chargés de mission patrimoine. Et mes films... Demande-lui ! Et si jamais il retrouve cette boîte, s'il sait quelque chose, Où est-ce qu'ils ont été donnés un jour, à la cinémathèque Pays de Savoie ou ailleurs, et que du coup, plus de nouvelles, enfin... Franchement, j'aimerais bien le savoir. Voilà, c'est le truc qui me hante des Bauges, c'est ça. [rire et regrets inaudibles, bruit de feuilles]

G.- Toi, pour l'espace Belledonne, tu ne travaillais pas du tout sur la préfiguration du Parc ?

- Non, non. J'avais travaillé, j'avais été missionnée à l'époque sur l'élaboration du dernier programme Leader, en 2007, et puis, là, actuellement, c'est une mission qui ne coûte rien à Belledonne, qui a été financée par la DRAC essentiellement, plus le Conseil Général plus un petit peu EDF. Et la DRAC finançait cette étude à condition qu'il y ait un porteur. La commune ne voulait pas être porteur. La communauté de communes, personne ne voulait être porteur, et l [???][1.50.56] l'espace Belledonne a dit : « Nous, dans le cadre de notre réflexion « préfiguration du Parc », c'est une thématique qui nous intéresse, qui rejoint une réflexion qu'on a sur le chemin du fer et l'eau, etc., et du coup, on accepte de porter. » Mais voilà, j'ai bossé là. Une fois par semaine, j'allais là-haut pour voir un peu l'équipe et être un peu au courant de ce qu'ils faisaient, mais, du coup, je n'ai absolument pas travaillé sur la mission « Préfiguration ». Sait-on jamais, peut-être qu'ils.. Pour le moment ça s'arrête là. De toutes façons, pour le moment, l'espace Belledonne n'a pas un sou. Enfin, c'est compliqué la trésorerie de Belledonne, parce que le nouveau Leader n'a pas démarré, et aujourd'hui c'est quand même ça qui

G.- Oui, là, on est dans une période de transition...

- C'est quand même ça qui. Donc, voilà, l'espace Belledonne, cette année, se pose des questions sur la façon dont il va s'y prendre pour rédiger sa charte, et voilà. [rire]Ok...

G.- Merci beaucoup !

Entretien n°12 - CT (Chantal Tournier) - Plan de paysage de la CC du Trièves

Entretien avec Chantal Tournier, technicienne à la Communauté de communes du Trièves, en charge du Plan de Paysage. L'entretien a lieu le 10/07/2015 dans les locaux de la Communauté de communes à Clelles. L'entretien commence par une présentation de l'enquêtrice du déroulé de l'entretien non retranscrit. L'ensemble des noms propres concernant les personnes et les noms de bureau d'étude a été substitué par des pseudonymes

- Moi, je travaille pour le territoire 2002, ça fait 13 ans maintenant, je travaillais à l'échelle Trièves, pour le compte du syndicat d'aménagement du Trièves, c'était avant la fusion des communautés de communes. Cette fusion, elle a eu lieu en 2012. Entre 2002 et 2012 je travaillais pour le territoire du Trièves en tant que chargée de projet beaucoup plus, je dirais, habitat et urbanisme. Avec la fusion des communautés de communes, le poste a un peu évolué, y compris les missions puisque les anciennes communautés de communes avaient cette mission de consultance architecturale, etc., donc, commission architecture. Donc j'ai repris ce dossier-là, toujours en plus de l'habitat et de l'urba, et ensuite le Plan paysage puisqu'on a répondu à l'échelle de la com com à cette appel à projet.

[G.] : Du coup, ça s'est passé comment, tu avais vu la candidature ?

- C'est pas moi qui ai répondu à l'appel à projet en fait. C'est mon autre collègue, c'est un autre collègue qui a vu l'appel à projet, qui a vu la candidature, qui en a parlé aux élus... Donc, après, on en a parlé aux réunions de service du pôle développement et les élus ont dit : « Ben oui, oui, on... ça serait intéressant de répondre ». Donc, c'est mon collègue qui a monté la réponse. Moi, j'étais donc sur mission à ce moment là et je ne pouvais pas tout faire. Et on a attendu les résultats et donc...

[G.] : C'était... ton collègue ?

C'était François Marlin.

[G.] : Il était en charge de quoi ?

- Il était en charge du service environnement, tout ce qui était environnement et actuellement, c'est plutôt TEPOS, Territoire à Energies Positives. En fait les missions étaient toutes embrassées entre différents techniciens.

[G.] : OK

- Donc on a répondu à l'appel à projet et donc quand on a été, euh...

[G.] : À quel moment le CAUE vous a aidés ?

- Alors, le CAUE, il nous a aidés au moment de monter le cahier de charges pour recruter le bureau d'étude.

[G.] : Donc pas forcément pour le départ ?

- Non, l'appel à projet, était fait en interne, il a été réalisé ici, il a été rendu, on a été lauréat, et donc c'est à ce moment là qu'on a décidé de recruter un bureau d'étude, et on a écrit le cahier des charges avec le CAUE. Et donc lancé..., donc moi j'ai pris le dossier tout de suite après l'appel à projet. Mes missions étaient revues, donc j'ai eu mon nouveau temps de travail dès qu'on a été lauréat.

[G.] : Après si tu as... Si en fonction de tes expériences précédentes, quand tu étais chargée de mission « projet habitat, architecture, urbanisme », des choses qui se ressemblent ou un peu nouvelles, n'hésite pas à me le dire.

- Alors qui se ressemble, euh...

[G.] : Ou est-ce que c'était complètement nouveau pour toi ?

- Alors, pour moi le paysage, c'était complètement nouveau ; le paysage et l'architecture, c'était complètement nouveau, c'est vrai que sur le volet habitat- urba, j'étais beaucoup plus sur les documents d'urbanisme, habitat, c'était logement, construction de logements, j'avais noté, euh...

[G.] : C'était... Qui récoltait les permis de construire ?

Non, non, on était plutôt en soutien aux communes en termes de documents d'urba. Plus large, quoi, puis le volet habitat, c'était tout ce qui était gestion de la demande de logement en habitat social sur le territoire. Et puis on a mené deux OPAH Opération, Programmée d'Aménagement d'Habitat pendant quatre ans. Donc j'ai animé avec un bureau d'étude...

[G.] : Sur quelles communes c'était ?

- Sur l'ensemble du Trièves,

[G.] : Ok.

- J'animais avec le bureau d'étude ces deux OPAH. Donc c'est vrai que moi j'avais vu plutôt le volet habitat, construction, logements purs. Voilà, et cette dimension paysage et architecture est arrivée avec l'appel à projet, donc c'était un vrai challenge pour moi, puisqu'en plus, je n'ai pas de formation en paysage, mais, voilà, ça m'intéressait et puis, voilà...

[G.] : Tu as une formation de quoi ?

- Je n'ai pas de formation technique en terme d'urba. J'ai un BTS d'assistance de direction, donc j'ai tout appris sur le tas.

[G.] : Ok

- Avec des formations au CNFPT, voilà, j'ai tout appris sur le tas, et donc le paysage c'était un nouveau... une nouvelle mission qui m'intéressait largement et le recrutement, tout ce qui était cahier des charges, c'était de la technique. Donc ça allait bien, le CAUE m'a beaucoup aidée, sur le volet plus qualitatif du cahier des charges. Et donc on a mené les entretiens, on a eu plusieurs réponses au marché.

[G.] : Du coup, je reviens sur le cahier des charges, tu te souviens un peu quelles grandes idées tu retiens du cahier des charges, qu'est-ce que vous cherchiez chez le bureau d'étude ?

- Alors, ce qu'on cherchait chez le bureau d'étude, c'était, on était ... comment dire, on... on savait qu'on avait un grand paysage, on était conscient de ce qu'on avait sur le territoire. On savait qu'il existait déjà de nombreuses études, mais ce dont on avait besoin, c'est d'un bureau d'étude qui puisse qualifier ce qu'on avait déjà et puisse présenter un programme d'action assez resserré, et qui ... Notre cible principale au départ était vraiment les élus et les communes. Donc, ça, là-dessus, on était ... Voilà, c'est un peu ce que je retiendrais, et on attendait du bureau d'étude des propositions un petit peu innovantes, en termes de démarche participative.

[G.] : Que les élus prennent en charge, soient porteurs, des...

- Soient porteurs du dossier. Donc ça, c'était un peu les grandes attentes du cahier des charges et c'est... Voilà, dans cette attente là, on a eu des propositions très intéressantes en termes de bureau d'étude, mais lors des entretiens, pour certains, quand on a fait les auditions, limite on a l'impression que le Plan de paysage, il était presque écrit. Certains bureaux d'étude arrivaient avec des actions, on avait l'impression qu'il était déjà écrit avec des actions un peu types, et il n'y avait pas cette petite particularité qui faisait que les élus allaient s'y intéresser... Voilà, moi j'imaginai très bien la réaction des élus, la démarche de participation : on arrive en réunion, on présente un truc tout fait, et ils valident, quoi. Et ça, on savait très bien qu'ici, ça marcherait pas quoi.

[G.] : Mmm, vous en avez rencontré combien sur l'audition ?

- Je sais plus si c'était trois ou quatre.

[G.] : Et il y avait qui sur le jury ?

- Sur le jury, il y avait des élus, Claudine Ferrari, qui était responsable du pôle développement, il y avait le CAUE, Brune Estella, qui a été d'un gros soutien, quand j'ai parlé de cahier des charges, mais Chantal Tournier a beaucoup travaillé aussi sur le cahier des charges, et moi.

[G.] : Rappelle-moi quelle fonction elle a.

- Brune, elle est paysagiste-conseil pour les communes du territoire. Alors au départ, elle avait une mission que sur le canton de Mens avant la fusion, et quand on a eu fusionné, elle a vu ses missions étalées à l'ensemble du territoire, et quand on a été reçu à l'appel à projet, ça a été d'autant plus important pour nous, car ça a été pour moi le soutien technique et en compétence quoi, pour le territoire du Trièves. Donc, c'est vraiment un atout majeur pour notre territoire y compris pour le service, et surtout pour mener les actions maintenant car, c'est vraiment notre référente.

[G.] : Ok, super, et je me souviens, il y avait un bureau d'étude qui avait peut-être plus dans ses propositions l'idée de pratique artistique, tu te souviens de ça, quelle avait été la réaction ?

- Alors, la démarche participative était très intéressante, mais on la sentait beaucoup plus ciblée pour du grand public.

[G.] : Ah oui ?

- Et nous, notre cible, c'était vraiment les élus... on a hésité, hein.

[G.] : Et pourquoi ça avait été surtout les élus ?

- Parce qu'on sait très bien que si on avait fait une étude avec un programme d'action qui n'était pas porté par les élus et pris en compte par les élus, ça n'allait rien faire. De nouveau une étude, mais un programme d'action qui allait finir au placard. Et la volonté du vice-président à l'époque, c'était de... Si on part dans l'appel à projet, si on fait une étude, on va vers un plan d'action opérationnel, on le porte, et on fait des choses. Et le seul moyen de faire des choses, c'est que cette étude soit portée par les élus, mais surtout à destination des communes. On sait aujourd'hui que, oui, le paysage, il est fait par les agriculteurs et la population, mais aussi à 80 %, - enfin pas à 80 % -, mais on sait qu'en majorité, on va le retrouver dans les documents d'urbanisme. On va le retrouver dans les pratiques communales [10 :03], donc si on touche les communes, on fait quand même une grosse partie, on a des actions concrètes quoi.

[G.] : Oui.

- Après, au niveau de la population, on est plus au niveau de la sensibilisation et de l'animation.

[G.] : Oui, oui, après on peut même aller jusqu'à de l'action mais...

- Oui, mais je pense, si on veut des choses concrètes et vraiment travailler sur le grand paysage et sur l'ampleur, si les communes ne sont pas investies, on n'y arrivera pas, donc c'était vraiment cette volonté-là qui...

[G.] : Donc, c'était ça le débat entre le choix des deux ?

- Oui, c'était plus ça.

[G.] : Ok, très bien. Du coup, j'ai une petite question. Tu as dit ça fait douze ans que tu travaillais avec le territoire, toi tu y habites aussi. Toi, en tant qu'habitante tu percevais comment le paysage ? Est-ce qu'il y a eu une nouvelle façon de l'appréhender ? Plus technique ?

- Oui, tout à fait, j'ai appris à regarder autrement avec cette nouvelle mission sur le paysage. Comme tout Trièvois, j'étais consciente que le Trièves était magnifique et parfait [rire]. J'y suis née et voilà, ces montagnes et ce paysage, après euh... En termes de grand paysage, il n'a pas tellement évolué ces quarante dernières années, mais vision, de ce que je me rappelle... Mais, je me suis mis à regarder autrement les choses... par rapport au Plan de paysage. Il y a des choses que je vois maintenant et que je ne voyais pas avant... Jamais je ne me serais amusée à regarder sur le bord de la nationale : « Qu'est-ce que je vois quand je roule ? » Ben maintenant je regarde et je me dis : « Ah, faudrait couper trois quatre arbres, là ça serait pas mal ». [rire] Donc après je me mets... Y compris dans l'architecture. J'avais été sensibilisée quand moi j'ai fait construire. J'ai fait construire sur le territoire. À l'époque j'ai eu le droit à l'architecte-conseil, etc. mais sur l'implantation des constructions par rapport au grand paysage, j'avais pas cette vision-là comme j'ai aujourd'hui.

[G.] : Tu habites où, toi déjà ?

- Sur le Percy.

[G.] : Ok. Est-ce que... Comment ça s'est passé le choix des sites et des ateliers ? Est-ce qu'il y a eu des échanges ?

- Oui, on a travaillé avec le bureau d'étude, on a appelé certains élus ou certaines mairies ou d'autres, par exemple sur Cornillon, il y avait d'autres sites qu'on avait repérés. Donc, après, on a fait le tour avec Bénédicte... On est allé sur le territoire, on a fait un peu le tour, on a essayé de repérer un peu les endroits qui pourraient être intéressants.

[G.] : Et là quand vous avez fait ce repérage, vous regardiez en fonction de thématiques ?

- Alors, les thématiques, elles ont été définies suite à l'atelier « Cartes sur table », le premier atelier qu'on a fait en salle avec l'ensemble des cartes et l'ensemble des élus du territoire. C'est là que des thèmes sont apparus et à partir de ces thèmes, on a essayé de rechercher des lieux qui correspondaient. Et moi, par ma connaissance du territoire mais aussi en discutant avec eux, mes collègues sur le territoire, d'autres élus, tout en discutant, voilà j'ai passé quelques coups de fil : « Tiens on veut aborder ça, est-ce qu'il y a des endroits qui te semblent intéressants ? » Donc, voilà. Avec Bénédicte on s'est promené sur le territoire, donc on a repéré les endroits aussi. Bruno connaissait aussi parce qu'il avait mené la charte, donc il se rappelait des endroits qui pouvaient être en lien. Donc c'est comme ça qu'on a établi toute une liste et on a fait une sélection aussi au niveau pratique, puisqu'il fallait aussi que ça soit accessible, si on voulait un maximum de personnes. Il fallait que ça soit relativement central, il fallait qu'on trouve une salle pour le retour en salle. Donc voilà, après on avait aussi un peu le côté pratique, il fallait qu'on s'adapte aussi s'il pleuvait ce jour-là, donc on a essayé de ... Donc c'est comme ça qu'on a construit ... qu'on a construit... Il y a plein de lieux où on aurait aimé aller, mais bon, voilà...

[G.] : Et tu te souviens des lieux où vous auriez aimé aller ? [rire]

- Alors, attends... On devait faire Monestier-de-Clermont mais du coup on n'y est pas allé.

[G.] : Vous deviez aller où sur Monestier ?

C'était le centre.

[G.] : Oui. Avec les problématiques un peu de la ...

- Avec les problématiques de l'aménagement et de l'étalement urbain aujourd'hui, un peu la-dessus.

[G.] : Et le côté « façade » et ...

- Oui, sur « l'habiter », quoi. On était plus sur le thème « habiter ». Euh, comment faire... Cornillon. Pourquoi on voulait aller chez Mage... C'était aussi par rapport au bâti parce...

[G.] : Mage, c'est l' élu ?

- Non, c'est un habitant. Euh...

[G.] : C'est ton collègue ?

- Non, c'est quelqu'un qu'on connaît, et que je connaissais comme ça, ... et par la secrétaire de mairie... Oui, c'est parce qu'il avait un grand espace, une grande ferme, qu'il avait réhabilitée avec la cour et... les usages, et puis c'est vrai que le centre de Cornillon était intéressant : savoir comment c'était, comment il avait été réhabilité, comment il était organisé.

[G.] : Mm.

[Les oiseaux chantent, quelqu'un siffle].

- Je ne me rappelle pas. *[Quelqu'un siffle encore].* On avait essayé de réfléchir aussi sur des communes plutôt « balcon est », type Gresse-en-Vercors ou Château-Bernard, par rapport au tourisme. Mais c'est vrai qu'étant très excentré, c'était compliqué pour organiser en fait l'atelier, c'est à peu près ça que je me rappelle. C'est qu'on a tellement...

[G.] : Ouais, je trouve ça bien d'avoir aussi la démarche en avant...

- Mmm.

[G.] : Parce que c'est tout ça le boulot qui fait que ce choix là...

- On est allé, enfin Bénédicte et Bruno ont passé pas mal, plusieurs fois sur le territoire. Il y a des fois où je l'ai accompagnée, des [fois] elle y est allée toute seule, je sais qu'elle a pris beaucoup, beaucoup de photos. Voilà, et puis moi de mon côté en discutant aussi avec mes collègues, mon entourage... Voilà, des fois, il y a des endroits qu'on ne connaît pas, où sur lesquels on n'a pas « *tilté* », et en discutant avec d'autres collègues : « Tiens, tu devrais aller là, il y a une super... ». Donc voilà, c'est aussi comme ça que ça c'est construit, quoi.

[G.] : D'ailleurs, vous êtes combien, à la communauté de communes ?

- Ici, on est huit, au pôle développement, on est huit.

[G.] : Dans ces bureaux ? Et après, il y a d'autres bureaux ?

- Donc, il y a le siège à Monestier-de-Clermont, donc là où, je dirais, il y a tout ce qui est services centraux : administration en général, comptables, ressources humaines, et services des OM. Donc ici il y a le pôle développement et services scolaires, et après sur Mens, on a le pôle culturel, patrimoine, un peu plus médiathèque, service culture, musée, etc.

[G.] : Toi tu as l'occasion d'aller dans les autres... ?

- Oui... oui, oui. Je vais au siège à peu près une fois par semaine, et avec le service culture, on échange très très souvent. Je la rencontre la semaine prochaine, d'ailleurs, pour essayer d'organiser une animation, à l'automne, sur le Plan de paysage.

[G.] : Ben, tu me tiendras au courant...

Bien sûr.

[G.] : Tu m'avais dit, ta collègue est au service culture, éducation [chant du coq].

- Alors, il y a Béatrice Grandjean au service culture, à l'époque, avec qui tu as travaillé sur les ateliers d'écriture. C'était Cindy Turquin, donc Cindy, elle travaille plus à la com com, elle est au CPIE. Elle y était déjà, mais maintenant elle y est à plein temps. On va travailler aussi avec les CPIE sur la thématique « paysage » au niveau de territoire. Alors comment, je ne sais encore pas. J'ai pas encore eu le temps de rencontrer Cindy là-dessus... Là, l'objectif est de rencontrer Béatrice Grandjean, pour voir à l'automne qu'est-ce qu'il peut y avoir d'animation, de manifestations déjà programmées et peut-être déjà de greffer le paysage dessus, pas de créer une nouvelle manifestation.

[G.] : Pas un nouvel évènement, mais arriver à... ?

- Voilà, donc je... c'est pour ça que je vois Béatrice la semaine prochaine. Bon, au départ j'ai pensé aux journées du patrimoine, enfin, je sais pas, donc voilà.

[G.] : Et d'ailleurs à un moment... [18 :58] les journées du patrimoine, il a été pensé, peut-être que le paysage faisait partie des journées du patrimoine...

- Oui, mais je trouve que le lien est peut-être pas mal. Et puis il y a une autre animation. C'est par le Conseil Général, mince, j'ai oublié... mais je ne me rappelle plus à quelle époque c'est... C'est [chant du coq] des spectacles plutôt de danse dans les lieux patrimoniaux. J'ai oublié.

[G.] : Ça, ça a déjà eu lieu ?

- Ça a déjà eu lieu sur le territoire. C'est départemental, c'est le Conseil Général qui organise, ça... j'ai oublié, ça a un nom très précis, non ? Ça a lieu toutes les années. Ça ne me revient pas. Si ça me revient, je te donnerai le nom [rire].

[G.] : Là, on est déjà dans la réalisation d'actions ! On est déjà plus loin !

- Oui, on est parti...

[G.] : Bon, je vais essayer de reprendre le fil chronologique. Alors... Du coup, on peut aussi parler... Le premier atelier, atelier « Cartes sur table », comment, toi, tu as perçu la réaction des élus, et ...

- J'ai adoré cet atelier ! Vraiment ! Mais alors, au début, je me disais, mais qu'est-ce qu'on a...

[G.] : Il était hyper riche, j'ai trouvé.

- « Qu'est-ce qu'on va sortir de ces cartes qui étaient autour de la table ? Qu'est-ce ça va donner ? » J'arrivais pas à m'imaginer, et en fait, il y eu énormément de choses de dites, et il y a eu pas mal de participants, puisque je crois, j'ai fait le calcul, 24 des 28 communes étaient présentes.

[G.] : Est-ce que tu as les listes ? Parce ça, il faudrait que tu me les donnes.

- Je ne t'ai pas envoyé le courrier ?

[G.] : Non, je ne crois pas.

- Bon, je vais te les donner. On a même fait une carte de représentation, en fait, des communes à l'ensemble des ateliers, et du premier [20.55] à l'ensemble des ateliers, et il n'y a qu'une seule commune où on n'a jamais vu personne. Autrement, on a toujours eu au moins une personne des 27 autres communes. Donc, c'est pas mal !

[G.] : Du coup, ça se présente... Tu as fait un tableau ?

- C'est une carte, c'est mon collègue qui a fait une carte. Je te donnerai tout ça.

[G.] : Ouais, Ça permet de voir l'évolution.

- Oui, bien sûr.

[G.] : En présence les uns des autres.

- Donc, voilà. L'atelier « Cartes sur table », qui...

[G.] : La commune manquante, c'est qui ? [rire]

- Gresse-en-Vercors.

[G.] : On sait pourquoi ? Eloignement géographique où pas d'implication...

- Ouais, peut-être... Pas de mobilisation... Je sais pas. Mais c'est pas que là-dessus.

[G.] : Oui, ils ne sont pas forcément très présents.

- Ce n'est pas lié spécialement au paysage, quoi. Donc c'est vrai qu'à l'atelier « Cartes sur table », il y avait quand même beaucoup d'élus. Ce qu'il faut se rappeler, quand même, c'est que... ils venaient d'être juste d'être élus. C'était, je dirais, presque, à l'échelle intercommunale, ça a été la première réunion large qu'on a proposée aux élus du territoire. Et je pense que c'est ce qui a fait sa force. C'est à dire que les tout jeunes élus, même les anciens étaient là, ou alors ils avaient envoyé les nouveaux, enfin les plus jeunes.

[G.] : Et là, est-ce qu'il y avait des anciens non réélus, qui étaient là aussi ?

- On les avait invités, eh bien oui, Luc, qui s'est transformé en habitant, qui était élu à l'ancien mandat, et qu'on a gardé dans le Plan de paysage.

[G.] : Il était de quelle commune ?

- Monestier-de-Clermont.

[G.] : Monestier, mm.

- Et on avait, voilà, les anciens, des élus qui étaient là avant au moment de la décision de répondre à l'appel à projet, et qui étaient là, de nouveau, qui étaient réélus, et qui ont suivi le plan ensuite quoi. Donc, c'est vrai que cet atelier, il a été très dynamique, et il y a eu beaucoup beaucoup de choses de dites. Et j'ai bien aimé cette formule-là.

[G.] : Et justement, il y avait : « Repérer quels étaient les lieux qui vous semblent intéressants, ou les aménagements intéressants ou non ». Et tu as senti qu'ils avaient appris des choses sur leur territoire, ou à côté ?

- Oui, je pense. Les deux. Ils étaient très « commune », mais je pense que ce soir là, ils ont regardé un petit peu ce qui se passait autour. Et ils ont surtout, pour certains, je pense, réaliser que « Ce que je fais dans ma commune, ça se voit de celle d'à côté, celle qui est en face et celle qui est plus loin ». Et c'est dur, cette dimension-là, de la voir plus large. Mais je pense que ça, il y en a certains qui ont pris conscience de ça, aussi. Que la carte, et y compris le document d'urbanisme, oui, s'arrête à une ligne, mais qu'il y a quelque chose d'autre, quoi. Ce qui se passe à côté, c'est pas plus mal.

[G.] : Il y avait le moment des photos. Du coup, il y avait... Je pense, c'était le début de la campagne de prises de photos pour l'expo, et il y avait déjà quelques photos « avant-après ». « Le jeu des sept différences », je crois, elle avait appelé ça, Bénédicte...

- Oui, exact. Parce qu'en fait on était allé au fonds documentaire avec Bénédicte, et donc, on avait l'ensemble des photos, du fonds photographique qui avait été donné à la com com. Et donc, on en avait récupéré certaines, et après elle était retournée...

[G.] : Elle avait fait la campagne ?

- Elle avait fait quelques photos, et le photographe en avait déjà faites qu'on avait récupérées. Mais dans quel sens, je ne me rappelle plus.

[24.45] Les quelles étaient les quelles, voilà. On a commencé à faire... à faire ce jeu-là. Et dans cette phase-là, on était dans la construction de...

[G.] : Des ateliers.

- Trièvoscope.

[G.] : Ah oui, aussi.

- De l'expo, qu'on a menée en parallèle.

[G.] : Tu sais si les élus sont allés la voir, ou pas ? Pas trop, ou... ?

- Oui, il y en a même certains, on l'a représentée il n'y a pas longtemps, on a remis quelques... C'était pour quoi?... Ah oui, dans le cadre de Leader, le retour de différents projets, qui sont sortis dans le cadre de Leader, parce que le thème de Leader, c'était l'économie du paysage, et donc, on avait mis quelques...

[G.] : C'était un LEADER sur le Trièves ?

- Vercors, non Trièves-Vercors. Ouais. Trièves-Vercors. Donc on a vu quelques, euh... Je crois que c'était lors d'un comité de pilotage, on leur avait mis quelques bâches, pas toutes, on avait dû en prendre trois quatre pour montrer, ça avait été bien apprécié. Il y a d'autres élus qui nous ont demandé aussi si on pouvait la mettre dans les communes, ouais. Donc, là, pareil, ça fait partie des choses, au niveau de l'action, qu'il faut que je relance, avec Béatrice puisque Cindy est partie, pour voir comment, voilà, on peut la proposer aux communes et la faire tourner de nouveau.

[G.] : Et si tu la fais tourner de nouveau, tu peux proposer l'atelier écriture. Moi je serais...

- Aussi. On pourrait proposer des ateliers d'écriture. Donc, ça, ça ferait partie des choses que je vais voir avec Béatrice, la semaine prochaine. [*chants d'oiseaux, silence*]

[G.] : Du coup, c'est bien de présenter l'expo, mais c'est toujours intéressant d'avoir les commentaires de celui qui voit...

- Qui regarde, mmm.

[G.] : ...Qui regarde. On avait fait le petit questionnaire...

- Le petit questionnaire.

[G.] : C'est toujours très contra...une contrainte...

??? les gens par l'écriture. Des fois, ils passent pas le même message que par la parole.

[G.] : Je trouve ça bien, aussi, de faire des moments groupés, aussi. On est tous là à regarder ensemble les photos, et à se dire les choses, en fait. À dire : « Ben tiens, ça là... »

- Ce qu'il faut qu'on arrive à réfléchir avec Béatrice, c'est peut-être aussi, de mettre, voilà, avec d'autres animations. Ou peut-être dans le cadre des fêtes de village, proposer aux communes, - ils ont chacun leur fête de village -, si dans le cadre de leur fête de village, ils veulent, ils prennent... je sais pas, dans la salle du conseil, pour que les gens puissent venir voir. Peut-être, tu vois, ça peut être ça. Il faut aussi qu'on trouve des choses pour la faire tourner. Parce que si on la pose comme ça, comme tu dis, s'il n'y a pas une animation ou quelque chose qui va avec, ça fonctionnera moins bien.

[G.] : Et puis ça peut être des choses hyper simples, de juste commenter ensemble...

- Mmm ! Comme je l'ai fait avec les enfants au [G.]ranjou.

[G.] : Puisque tu en parles, ton sentiment sur les enfants, comment ils voyaient les choses, les différences ?

- Alors moi, ça m'a vraiment épatée, hein ! Parce que ... il y avait des choses que je n'avais pas vues, que, eux, ont repérées. Et puis, - alors avec leurs mots, hein -, mais voilà, quand tu as un gamin qui regarde « avant-après », et qui dit : « Oh la la ! Y a plus que du goudron ! » Bon, ben oui... « Hein, t'as vu les voitures, comme elles étaient vieilles ? Mais t'as vu, elles sont garées toujours au même endroit ! » [rire] Voilà, des petites remarques. Ils ont tous remarqué que les clochers n'avaient pas changé, certains se sont fait leur enquête. Ils sont allés voir. Y en a qu'une, je sais plus laquelle c'est, y en a qu'une. Donc, ils sont tous allés voir. Il y en a un qui s'est pris au jeu et qui s'est mis à faire toutes les photos pour voir s'il y avait toujours le même clocher.

[G.] : C'est ça qu'il y a de fascinant avec les gamins, c'est que s'ils sont partis sur un truc, ils vont le faire jusqu'au bout !

- Moi, je ne l'aurais pas fait, je n'y aurais pas pensé. Du coup, ils étaient deux, deux filles d'ailleurs, c'étaient deux filles, et elles ont pris la visite, elles ont dit : « Ben on va toutes les faire, et on va voir si le clocher a changé sur toutes ! » Et je ne veux pas dire de bêtise, mais je crois qu'il y en a un - je sais plus si c'était par rapport à la prise de vue, ou enfin... Qu'est-ce que... Et ce qui a été très marrant, ça a été quand je leur ai proposé, donc ils avaient « avant », « aujourd'hui », et de faire « demain ».

[G.] : Demain, mm.

- Et de dessiner à leur manière, « demain ». Donc, j'ai eu de tout ! Y compris certains qui voyaient la mer dans le Trièves ! Mais j'ai eu de tout. [rire] Mais quand même, alors voilà, toujours, ils refaisaient l'église.

[G.] : Hé oui, puisque ça avait été repéré ! [rire]

- Ils refaisaient l'église, et puis on avait cette connotation, - c'était très marrant-, énergie, mais énergie futuriste. J'ai eu droit à l'éolienne, j'ai eu droit aux grands panneaux solaires, j'ai eu droit aux voitures volantes. Du coup on n'avait plus besoin de les garer, c'était bien. Et puis... et puis beaucoup de vert, voilà. Ils avaient vraiment cette envie. Donc, on voyait vraiment qu'ils avaient cette envie de garder de la verdure.

[G.] : Oui, la question de la forêt apparaît pas mal.

- Oui. C'est vrai. Oui... oui, la question de la forêt, on la voyait pas mal. Et puis les animaux, aussi. Très conscients, ils ont apporté de la faune qu'ils n'ont pas ailleurs, qu'ils ne trouvent pas en ville. Et puis on sentait pour certains, il y avait une trace de l'histoire familiale : « Ma grand-mère me disait que, mon grand-père faisait ci, mes grands-parents.. », voilà.

[G.] : Tu le sentais comment, quand ils parlaient : « Ah ben tiens... »

- J'ai repéré ceux qui avaient trois générations dans le territoire. Après, je voyais les nouveaux arrivants. Il y a des enfants qui n'avaient pas cette histoire. Il y en a un qui a repéré [voix aiguë] : « Ah, ben c'est là qu'habitait ma grand-mère avant ! » Sur la photo, il a repéré là où habitait sa grand-mère ! Et puis très attachés au grand paysage, ce qui était montagnes qui les entouraient, hein. Donc, on voyait bien que Monestier, c'était bien Les Deux Sœurs, et puis les stations de ski. Après, quand on se décalait dans le territoire, on allait plus au Mont Aiguille, puis les autres plus l'Obiou. Enfin, chacun...

[G.] : Ah oui, parce que là, en fait, c'était au [G.]ranjou, oui, du coup, c'étaient des enfants en vacances.

- On a eu, c'était dans le cadre du Centre aéré, des autres communes.

[G.] : Oui, c'est intéressant d'avoir...

- Quand j'ai fait les scolaires, j'avais les enfants de Monestier. C'était des cas un peu plus compliqués. Mais je pense que ça, c'est à refaire, aussi, les gosses.

[G.] : Oui, je regrette vraiment de ne pas être venue aussi, parce que c'est des moments assez...

- Après, faut trouver... pour trouver le bon moment, ça a été beaucoup plus facile dans le cadre du centre aéré et du centre de loisirs, sur la demi journée, que dans le cadre de la récré active. Et puis c'était trois quart d'heure, le temps qu'ils arrivent, ils sortent de l'école, ils sont super excités. C'est compréhensible, hein, enfin, je veux dire, c'est ... Et voilà, on sentait qu'ils avaient plus besoin d'aller « jouer au foot », entre guillemets, de se défouler que de regarder des... bon. Après, dans le cadre du centre aéré, l'animation était préparée. C'est les enfants qui

ont choisi, mais en tant qu'élèves, on leur a dit : « Ben qui veut aller faire ça, participer à cet atelier-là ? », etc. Donc il y avait déjà une motivation des gosses, quoi. Ils ont choisi de venir, et puis c'était dans un moment, on était le matin, plus... Et puis on avait un peu plus de temps, surtout. Parce que...

[G.] : Oui, ça prend combien de temps, ta... Parce que il y a l'atelier dessin, il y a l'atelier ...tion.

- Au centre de loisirs, là...

[G.] : Tu les gardes deux heures, hein ?

- Ça dure deux heures, deux heures et demi. Le temps que tu t'installes, tu leur donnes des crayons, enfin. Et donc, c'est là qu'ils ont fait le grand dessin qu'il y a en bas, dans le hall. Je ne sais pas si tu l'as vu, en rentrant ?

[G.] : Ah, non ! Je n'ai pas vu...

- Donc, avec les [*bruits de papier*] de coller du coton, du coup on a..

[G.] : Ah, vous avez fait un dessin collectif ? Super !

- On a imaginé, ils ont imaginé le paysage. Donc, ils ont fait... C'est pas mal. Avec différentes matières. Donc, elle est affichée dans le hall, en bas. À l'entrée.

[G.] : Ça, je ne sais plus, c'était quelle période ? Février ? Les vacances de...

- On verra l'agenda. Parce que là, comme ça, les dates, moi, j'ai un peu du mal. Déjà, je viens de réaliser qu'on avait commencé déjà depuis 2014, ça fait bizarre.

[G.] : Ah tant que ça ? Oui, d'ailleurs, aussi, sur les coûts. Enfin, moi j'avais repéré. L'Etat, c'est 15000 euros par année ? Et vous avez rajouté en plus, des... du budget ? Tu te souviens ?

- Oui, il faut que je reprenne le détail. Là, comme ça, je sais pas... Et puis faut qu'on enlève Trièvoscope parce qu'il a été financé à côté.

[G.] : C'était financé par LEADER ?

- LEADER. On a financé Trièvoscope, la paysagiste Paysage conseil, il y a des choses qu'on a financé dans le cadre de Leader.

[G.] : Ah oui, du coup, la paysagiste-conseil, y a un peu de LEADER dessus ?

- Mmm. Et puis l'animation de ma part en interne. [*silence*]

[G.] : Ok, on va essayer de faire un petit retour sur les trois autres ateliers. La gare de Clelles ?

- La gare de Clelles, c'était le premier, eh bien, c'est bizarre, je me rappelle la date, dis donc. C'est le 2 juillet 2014, donc ça fait un an. C'est marrant comme il y a des dates que tu retiens, comme quoi ça fait un an.

[G.] : Vous aviez validé déjà les lieux de chaque atelier, ou ça s'est fait au fur et à mesure ?

- Ça s'est fait au fur et à mesure, parce qu'on savait pas comment ça allait, enfin, comment ça allait être perçu, comment ça allait se passer, aussi. Le premier, c'était un peu le « challenge », hein. Le premier, c'est, avec Bruno, on ne savait pas trop comment ça allait se passer, si on allait avoir du monde, si les élus allaient apprécier ce volet en extérieur, après on retourne en salle. Au début, on avait repéré, on ne savait pas trop... On essayait de définir des dates pour donner aux élus d'avance, enfin c'était un peu... Vraiment, le premier, pour voir ce qui allait se passer, et ça s'est super bien passé, il y a eu... enfin, je ne sais pas, en reprenant la liste...

[G.] : Une vingtaine ?

- On était une vingtaine, et, cette technique d'animation, voilà, on est à l'extérieur, le jeu de rôle qu'on avait eu, on avait tous tiré un jeu de rôle, au moins on est dans cette situation où on avait, tiens : « On arrive à la gare de Clelles, je vais aller faire le Mont-Aiguille ». On avait : « [G.]arde d'enfants ». Non : « La colo qui débarque à la gare et qui doit attendre deux heures et demie le car... » La suite, cette mise en situation des jeux de rôle a beaucoup plu aux personnes présentes...

[G.] : Oui, surtout la présentation d'un film au départ.

- Ah, oui, c'était sympa au départ, dans la gare de Veynes. Oui !

[G.] : Il y avait vraiment une ambiance très singulière.

- Et puis le train qui est arrivé à ce moment-là quand on était dans la gare, voilà !

[G.] : Du coup, on observait en même temps ce qui se passait : le touriste qui sortait du train et qui ne savait pas où aller, [*rire*].

- On était plusieurs personnes qui sont allés les voir pour leur poser des questions, et, oui, c'était très vivant, en fait. Et j'ai trouvé qu'on était vraiment, ouais, tous les gens présents sont rentrés dans le jeu. C'est un jeu. Oui, c'est ça, un jeu. Parce qu'après, moi, je vois, avec mon groupe, je me rappelle plus, tu étais dans le même groupe que moi ? Non, on n'était pas ensemble.

[G.] : Non, je ne crois pas. J'ai fait la restitution mais...

- On a discuté, on était parti un peu dans tous les sens...

[G.] : Vous aviez croisé du monde sur la zone artisanale ?

- Oui, on avait croisé du monde, on avait discuté, Bénédicte nous courait après parce qu'on était en retard, il fallait qu'on la prévienne. Du coup, tu dis par contre, voilà, que si on n'est pas capable de tenir le temps, c'est que ça intéresse tout le monde. Enfin, moi, voilà, j'avais trouvé... Par contre, au départ, je me suis dit, bon, c'est super, mais qu'est-ce qu'ils vont tirer de tout ça, le bureau d'étude ? En fait, le rendu est pas mal, quoi. Tu vois, au départ, ...

[G.] : Je pense qu'ils avaient déjà, un peu... Je sais que Bruno, il avait déjà travaillé sur ce secteur. Il avait déjà une idée. Il sait les éléments qui allaient ressortir, il connaissait peut-être intuitivement déjà un petit peu. Mais du coup, il y a eu cette prise de conscience collective.

- Et ces élus, il y avait beaucoup d'élus, oui, et puis je pense que... Il y a quand même une chose qu'on retrouve, j'ai pas tout en tête, mais quand j'ai vu le plan d'action il y a quand même vraiment des trucs que j'ai retrouvés, qui ont été dits dans les ateliers, quoi.

[G.] : Après, moi, ce que je regrette, c'est le dernier atelier où on nous a refait plancher, un peu, sur « Qu'est-ce qu'une Orientation d'Aménagement Programmé », si ça avait eu lieu directement après la visite de terrain, ça aurait été peut-être plus facile, ce...

- Attends, c'était lequel, ça ?

[G.] : C'était quand on était en salle, et...

- Ah, quand on était en salle à Mens.

[G.] : Ateliers croisés, oui.

- Alors, c'est vrai que moi, j'ai... Du coup, on a perdu un temps auquel... Enfin, c'était très intéressant cette journée, parce qu'on avait plutôt ramé, vraiment la transversalité des différents dossiers, mais au niveau du paysage, il aurait presque fallu que ce soit un atelier en plus. Et pas qu'on l'ait dans notre...

[G.] : Pas à choisir, mais en plus, à la fin...

- Qu'on le fasse en plus à la fin. Parce que, c'est vrai, on n'a pas eu ce... on n'a pas eu le temps d'aller sur l'extérieur, et c'est vraiment quand on est sur le terrain que les élus se rendent compte. Quand on a été à Lavars, quand on a fait le tour du village, sur la construction, etc., c'est super intéressant.

[G.] : Oui, toi, tu avais été dans quel groupe, tu avais suivi quel groupe ? On avait organisé trois...

- Il y avait trois thèmes.

[G.] : Thèmes. Plutôt « Observation espaces publics », « Observation du bâti »...

- On était sur le bâti.

[G.] : Et « Observation de la structure du village », je crois.

- Oui, et tout le monde était parti sur le bâti, parce qu'on était allé voir les maisons implantées, la maison en centre qui a été réhabilitée, où il y a eu un bout qui a été rajouté en PVC, là, tout en bois, là. Donc, moi, j'étais sur celui du bâti. Et alors, ce qui reste, ce qui est intéressant, mais ça, c'est aujourd'hui que je le dis, parce que à l'époque, je... j'avais pas ce retour-là, tous les élus qui ont visité cette commune-là, qui ont été à l'atelier de Lavars, ce qu'il faut savoir, c'est que Lavars n'a pas de document d'urbanisme.

[G.] : Ah oui, c'est vrai. On l'a pas... on ne l'a pas redit, mais...

- Oui, c'est la seule commune du territoire qui n'a pas de document d'urbanisme, et aujourd'hui, il y a une grosse réflexion sur le territoire avec le document d'urbanisme, puisque les POS deviennent caduques à la fin de l'année, donc tous les élus sont en train de réfléchir, et tu en as certains, parce que le RNU faisait peur, pour ça, qui disent : « Oui mais quand tu regardes Lavars, c'est pas si mal, en RNU ! Tu te rappelles quand on est allé à l'atelier, pour... »

[G.] : Oui.

- Bon, voilà, tu entends ça. C'est pas mal.

[G.] : Ouais, c'est intéressant, mais, du coup, ils sont en RMU, et c'est le Préfet qui délivre les permis de construire.

- De construire, mm. C'est le seul qu'active... Le préfet va continuer à délivrer les permis de construire. Les autres, il faut qu'ils se débrouillent à partir du premier janvier. Normalement le 1^{er} juillet, mais il y a six mois de...

[G.] : Et ça serait les communes qui se débrouillent...

- Les communes, oui, seulement, qui vont instruire leurs permis de construire.

[G.] : Et qui c'est qui va faire ça, du coup ?

- Il y a une proposition, il y a un travail avec la communauté de communes de la Matheysine qui sont dans le même cas, pour créer un service mutualisé, étant donné qu'ils ont bien le personnel formé, ce sera la communauté de la Matheysine, et les communes conventionneront avec la com com qu'il y a dans la Matheysine pour l'instruction pour le permis de construire. Après, ceux qui veulent le faire tout seuls, s'ils veulent former leur secrétaire de Mairie, ça c'est...

[G.] : Oui, c'est intéressant de découvrir, de voir... Tu en penses quoi, toi ? Le RMU ou... [rire]

- Je pense que certaines communes aujourd'hui... Ben là, ils ont trois solutions, ils ont un RMU, une carte communale, ou ils font un PLU. Ils ont trois possibilités. Je pense que [pour] certaines communes, le PLU, ce n'est pas très utile. Il n'y a pas d'enjeu majeur. C'est des communes qui se développent tranquillement, une carte communale, voire un RNU, pourquoi pas ?

[G.] : Oui, une carte communale, ça peut être quelque chose d'assez simple [42.44]

- La seule chose que je regrette, qui est le plus... c'est qu'au niveau des cartes communales ou RNU, on n'a pas de règlement. Donc, c'est vrai qu'on est en train de travailler pour créer un tronc commun et des éléments paysagers un peu transversaux, pour que l'ensemble des communes puisse les répercuter dans le document

d'urba. Bon, après, on le retrouvera pas dans le RNU, et on le trouvera pas dans les cartes communales. Après, ça peut être dans la pratique aussi.

[G.] : Mais ça peut être un document, par exemple dont se servent, du coup, la Mathaisyne et le Trièves pour les instructions des permis ?

- Aussi. Voilà. Ça peut être aussi un document de vulgarisation à l'intention des pétitionnaires pour qu'ils construisent et réfléchissent un petit peu à ce qu'ils font. Donc, ça passe aussi par les consultations d'architectes-conseils, donc, si notre architecte-conseil, il a ces références-là, du coup, vu qu'ils interviennent sur l'ensemble des communes, le message, il passe comme ça aussi.

[G.] : Qui c'est, l'architecte-conseil ?

- Alors, on a deux architectes-conseils. On en avait trois, on n'en a plus que deux. Il y en a un qui vient de partir, qui vient d'être remplacé, qui va être remplacé le 20 juillet. Le passage de relais, de témoin se fait le 20 juillet, donc, sur Clelles et Mens, notre prochaine architecte-conseil sera Edith Cochard, qui vient d'être recrutée la semaine dernière, et sur le Monestier, sur le secteur de Monestier, c'est Jérémie Ambert, qui lui, est là depuis un certain nombre d'années. On compte sur eux pour faire passer ce message-là aussi. Dans les actions, la sensibilisation, elle va passer par nos architectes-conseillers. Et Brune, bien sûr, notre paysagiste-conseil, mais elle, elle est plus sur les communes. Elle a pas de consultation sur les privés. [44.45].

[G.] : Et puis on en vient aussi à la réflexion qui avait été faite autour de la charte architecturale, et pas mal de dialogue, toi, tu bosses là-dessus ?

- Oui, alors ces fameux documents, ces recommandations architecturales qui ont vieilli, alors la caducité des POS va faire qu'elles tombent avec. C'est pas un problème, parce qu'au départ elles sont... il a son utilité, ce document. Il est indexé sur l'ensemble des POS du Trièves. Sauf que les POS ont vieilli, tout a vieilli, et...

[G.] : C'est quoi, encore, les POS sur le Trièves ? Ça va être combien de communes qui vont être sans document ?

- On va dire l'inverse, on a cinq PLU, tout le reste, ça tombe. On a des cartes communales 7-27, on a une vingtaine de communes qui sont confrontées à la caducité des POS. Donc, ce document, étant donné qu'il est annexé à l'ensemble des POS, je dirais qu'il va... s'éteindre, hum, je dirais ça comme ça [45.47], avec les POS, par contre, il faudrait, et c'est un peu l'objectif, derrière, de proposer quelque chose, d'où le tronc commun, que même si ce fameux document avec de grands enjeux paysagers et architecturaux, ils ne peuvent pas l'insérer dans leur document d'urbanisme, parce qu'ils ont une carte communale ou rien, n'empêche qu'ils peuvent très bien avoir le document et prendre en considération dans leurs décisions, dans leurs projets, où s'appuyer. Donc, et l'objectif, aussi, - et ça c'est la volonté du vice-président depuis le début de son mandat, on va y travailler - c'est de... à partir de ce document-là, c'est d'arriver à sortir un document de vulgarisation grand public, pour la prise de conscience des pétitionnaires, sur ce contexte-là, tant paysage qu'architecture.

[G.] : Le VP, c'est ?

- Léon Vianet.

[G.] : Oui, il était là assez souvent sur les ateliers ?

- Oui, il n'y a qu'un atelier où il n'était pas. Non, il était là à tous les ateliers... Non, je suis en train d'inventer qu'il n'était pas là à tous les ateliers ? c'est à Sinard qu'il n'était pas là, je crois.

[G.] : Il n'était pas là, à Sinard ? Oui, il me semble qu'il était là. Ah, il a fait une présentation, et après il est parti !

- Il n'est pas resté jusqu'au bout.

[G.] : Il est sur quelle commune, sinon ?

- Saint Martin-de-la-Cluze.

[G.] : Saint- Martin... [Un camion ou un train passe] Et ce qui m'a intrigué, aussi, c'est que, finalement, sur le Plan, il n'y a pas eu de plan cartographique restitué, finalement ? Il n'y a pas de plan.

- Non, pas de carte.

[G.] : Pas de carte, parce que c'était à ... C'était pas précisé dans l'organisation...

- Si ! Mais on a revu... pour recentrer sur les ateliers et sur les réunions de participation.

[G.] : Plutôt cibler sur de l'opérationnel et de l'action.

- Oui, on a plutôt ciblé sur l'opérationnel, alors du coup, la cartographie on va la faire...

[G.] : Du coup, avec la...

- Avec notre SI[G.], je vais travailler avec Marie, notre sigiste. Oui, il y a déjà certains éléments qu'on a, après dans la charte qu'on peut utiliser avec la carto.

[G.] : Ah oui, c'est peut-être ça aussi. Du coup, c'est la charte qu'avait fait Bruno?

- Mm.

[G.] : Celle-là, je ne l'ai pas. Si tu...peux la récupérer...

- Je te la remettrai, pas de problème.

[G.] : Oui, donc, récupérer un peu...

- Oui, tu vois, vraiment, la demande des élus, c'est qu'ils ne voulaient pas un diagnostic-type, un diagnostic avec plein de textes, super cartes. Ils voulaient de l'opérationnel. Et d'ailleurs, en conseil communautaire, la

présentation, je suis passée très vite sur le diagnostic et la définition des objectifs, et tout de suite on est rentré dans le plan d'action. A été distribué...

[G.] : Des fiches actions.

- Les objectifs. Ils sont sur la première page, enfin... et LE programme d'actions.

[G.] : Ok, Avant de parler du programme d'actions, on n'a pas parlé d'un des ateliers, c'est quand on est allé à la ferme.

- Sinard.

[G.] : À Sinard

- Il y avait beaucoup d'agriculteurs, là.

[G.] : Oui, ils étaient prévenus, ou c'était toi qui...

- Oui, on les avait appelés. Donc, j'avais travaillé avec Lise Clouet, qui est à la chambre d'agriculture, et donc avec Lise, voilà, j'avais vu avec elle, en discutant, quels agriculteurs ça lui semblait... Parce qu'il y a une association qui s'appelle *Citadelle*, qui rassemble des agriculteurs. Donc, dans ce cadre-là, j'avais vu avec elle quels agriculteurs seraient intéressés, et qu'on pouvait mobiliser pour l'atelier. Et elle et moi, on a passé des coups de fil, plus ceux qu'on pouvait connaître aussi personnellement, je suis allée les voir, en leur expliquant le projet, et ils ont été intéressés.

[G.] : Et le choix de la ferme en question ? [50.21]

- Comment on a fait le choix de la ferme en question ? Eh bien, en fait c'est Paule...

[G.] : C'est la ferme de qui ?

- Ah... Catherine Lesage. Avec son papa. En fait, le choix il a été fait en discutant avec un élu de Sinard, qui a participé à tous les ateliers, qui est Marcel Audoin, et donc, je ne sais plus comment c'est venu, on en a discuté à une fin de réunion, et quand Bénédicte m'a demandé : « Est-ce que tu vois quelle ferme pourrait nous accueillir ? », on a appelé Marcel, parce qu'on entendait Marcel parler d'une agricultrice qui venait de se mettre... qui avait récupéré la ferme de son père, qui racontait l'histoire, et c'est comme ça que c'est venu, en fait. Marcel Audoin nous a donné le contact, et on l'a appelée. Et on savait aussi qu'elle ouvrait au public, parce qu'elle avait fait des visites dans le cadre des journées « accueil paysan », ou « ferme ouverte ». Donc, c'est comme ça qu'on a atterri à Sinard.

[G.] : Et à partir de là, du coup, Bénédicte et Bruno, ils ont imaginé pouvoir aller sur un point de vue...

- Quand ils sont allés sur le territoire, donc, ils ont rencontré Catherine avant, hein. Moi je l'avais eu au téléphone, et eux ils sont passés la voir pour préparer un peu l'atelier, enfin pour savoir au niveau des horaires, parce qu'on est quand même dans un monde professionnel où on voulait pas non plus... Donc, voilà, c'est voir comment on pouvait fonctionner, si elle pouvait faire une petite présentation. Donc, après les équipes, ils ont organisé la demi-journée comme ça, et comme ils étaient sur place, du coup, ils ont regardé un peu les points de vue et je crois que c'est également en discutant avec l'élu, avec Marcel, qu'il leur a dit : « Mais il a un chemin qui monte là-haut, on peut... » Voilà. Moi, je ne connaissais pas, par exemple. C'est pas mon quartier ! *[rire]* Non, mais, on est du Trièves, mais voilà, on ne sait pas ce qui se passe de l'autre côté du col, c'est horrible de dire ça, hein ?

[G.] : C'est l'occasion de découvrir...

- Oui, moi, j'ai découvert des choses que je... J'allais très peu sur ces communes-là. *[bruit de camions]*

[G.] : J'en viens, du coup, tu m'as parlé de la chambre d'agriculture, euh, du CAUE, et est-ce qu'avec le Parc – bon, le Parc c'est aussi un peu loin, mais *[rire]* Cyril...

- Nicolas, euh, de par Cyril qui a participé à tous les ateliers

[G.] : Je crois qu'il était quasiment là à tous, oui.

- Peut-être celui de Mens, si ? Pas sûr, je ne sais plus. Enfin, on va dire tous, parce que si ce n'est pas tous, c'est juste un en moins. Donc, Cyril qui a participé à tout et qui s'est très impliqué au niveau de... au niveau de la démarche, et surtout qui... Aujourd'hui, le Parc est un vrai partenaire dans le cadre du plan d'action puisqu'on travaille ensemble, et j'ai le soutien technique du Parc, de Louis Lecomte, Bruno et... Lise ? [53.32]

[G.] : Maintenant, plus Lise, oui.

- Je ne prononcerai pas son nom parce que je n'y arrive pas, sauf [de dire] une bêtise, donc de Lise et Bruno, et qui me soutiennent techniquement. On a prévu une réunion de travail la semaine prochaine, une autre dans quinze jours. Donc, voilà, c'est important aussi pour nous, parce que j'ai cette ressource technique et compétente et aussi tout le retour d'expérience qu'ils peuvent avoir sur ce qui s'est passé ailleurs, c'est hyper important.

[G.] : Oui.

- CAUE, Parc du Vercors, je dirais ces deux-là, - enfin « ces deux-là » ! – c'est vraiment nos deux partenaires principaux.

[G.] : Oui, ce sont des partenaires.

- Y compris dans la phase action.

[G.] : Mais là, dans la phase action, c'est Bruno qui fait le relais avec moi, mais toi, tu peux aussi m'appeler pour une animation, si je suis disponible. Et si on retourne vers les habitants, moi c'est ce qui m'intéresse.

- Non mais je pense que voilà, je comptais t'en parler aujourd'hui. J'attends de voir ce rendez-vous avec Béatrice et par rapport à ce qu'on va organiser, ça me semble important que tu sois là, y compris par rapport à l'appel à projet. Tu sais que t'avais repéré, déjà fait un boulot, là-dessus, qui avait été super intéressant. Moi, j'ai tout gardé.

[G.] : Oui, oui. Je pense que c'est...

- Parce que l'idée était intéressante. De toutes façons, ce Plan paysage, c'est pas parce que le plan d'action est acté maintenant, au contraire faut le faire vivre. Donc, j'ai 30% de temps de travail dédié à ça, et je pense que c'est hyper important pour le territoire. Parce que souvent on voit des plans de paysage où derrière, il y a... Pout !

[G.] : Et après ça s'arrête ! [rire]

- Ça s'arrête ! Alors que là, il y a de l'animation [bruit de carte] qu'on a vu avec les élus. J'ai, on a décidé ensemble qu'on pourrait pas tout faire, là, mais ça s'étale. Petit à petit faudra faire de la sensibilisation,

[G.] : Oui

- Faudra revenir.

[G.] : J'en viens à comment hiérarchiser un peu les actions ? On fait 30%...

- Au niveau de la commission qui a eu lieu, le 30 Janv... une commission. Et au niveau de cette commission, les élus ont « priorisé » certaines actions. Et donc, j'ai calé aussi mon temps de travail par rapport à toutes les actions. J'ai essayé de répertorier en années ce que ça pouvait faire en temps de travail et d'animation pour pouvoir caler ce 30%.

[G.] : Tu auras ce 30% sur combien de temps ? Une année, déjà, et après...

- Pour l'instant, il n'y a pas de... Enfin, ça va être aussi par rapport aux projets que la collectivité va vouloir porter. Selon les actions, peut-être que... Pour l'instant voilà, on va dire : on fait du paysage et de l'habitat. Moi, je fais du paysage et de l'habitat.

[G.] : Et sur les autres pour les autres « pour cent » de ton temps, tu continues à gérer...

- De l'habitat. C'est ce qui me demande le plus de temps.

[G.] : Les demandes, tout ça ?

- Mmm. Ce qui est demandes, ce qui est projets, réhabilitations thermiques des log..., accompagnement des communes dans le cadre de leur... de la précarité énergétique, relations avec les bailleurs sociaux, aussi là-dessus, en lien avec Sylvain et le nouvel appel à projet d'énergie positive. Bon, il y a tout un tas de choses, comme ça, qui...

[G.] : Mais je trouve que c'est intéressant : tu gardes aussi l'approche relationnelle avec des gens qui travaillent aussi dans le cadre de l'habitat. Des gens qui habitent le territoire, et, s'il y en a ...?

- Oui, par exemple, dans le logement, tu as des gens qui arrivent d'ailleurs, donc c'est des nouveaux arrivants. Donc, du coup, je suis amenée à discuter avec eux, leur porte d'entrée, c'est le manque de logement, mais voilà, ça n'empêche pas que...

[G.] : De présenter le territoire...

- Bon, quand ils arrivent, ils ont toujours plein de questions : « Qu'est-ce qui se passe sur le territoire, comment ça se passe ? » Voilà. Alors ça peut être très pratique, on parle agricole, activités sportives. Voilà, mais derrière, ça n'empêche pas de parler de ce qui se passe autour, quoi. On fait aussi un lien avec le territoire.

[G.] : Et dans les objectifs un peu opérationnels, qu'est-ce qui a été mis de côté, qu'est-ce qui ...

- Alors, la priorité qui a été donnée, c'est sur l'axe 2 : « Habiter ». La...

[G.] : Parce que ça correspond aussi à la démarche TEPOS et la démarche...

- Il y a tr..., il y a deux choses, vous comprenez. On est aussi dans le cadre de la démarche TEPOS, mais aussi on est dans cette actualité de la loi ALUR et que les documents d'urbanisme sont caducs, qu'il va falloir réfléchir à comment on réorganise au niveau aménagement du territoire. Donc, je dirais qu'il y a ces deux choses-là. Et puis tu vois, hein, dans tout ce qu'on avait prévu, dans les actions outils pratiques d'analyse et conduite de projets pour les élus, on n'en sait rien. Ils sont encore nouveaux élus même si ça fait un an qu'ils sont élus. Nos nouveaux élus, vont maintenant travailler à l'échelle de leur commune sur l'aménagement du territoire. Donc, tous les outils qu'on peut leur fournir dans lesquels ils vont prendre en compte le paysage, c'est important. Donc, c'est pour ça que la commission, le conseil communautaire a mis la priorité sur l'objectif 3 : « Habiter ».

[G.] : Quand tu dis « la commission », c'est la commission d'aménagement ?

- Oui. Donc le plan paysage rapporté. Alors, il y avait ce Copil, là. Je ne vais pas continuer à faire vivre le comité de pilotage dans son ensemble...

[G.] : Il y avait le Copil, il y avait qui ?

- Il y avait toute la commission aménagement

[G.] : C'est représenté... Il y a un élu par commune ?

- Donc, moi, ce qu'on a proposé, c'est qu'au niveau politique, ce soit la commission aménagement qui porte le Plan, et quand on en sentira le besoin, on fera peut-être un bilan, un retour pour la mise en œuvre de certaines actions. Voilà, on va travailler en groupes de travail et puis on reprend les grands-messes, sous couvert de la

commission d'aménagement, qu'on élargira, et on invitera nos partenaires, les associations, et les habitants qu'on fait participer. Bon, « Habiter », priorité !

[G.] : Alors, « habiter », quel genre d'actions ?

- Toutes les actions, on va les mener. Ensuite, on avait donc... [*bruit de pages qui se tournent*] sur le premier axe : « Accueillir ». Ah, oui, ça s'est fait un peu en fonction des opportunités. C'est à dire qu'il y a eu une demande de la commune de Mens pour valoriser l'aire de repos de Monestier-du-Persil, là. On est allé sur place. Tu étais à cet atelier-là ? C'est faux, on était à Clelles, on avait bougé. Donc, sur cette aire de repos, est venue une demande de la commune de Mens pour installer un panneau d'information comme celui qui est au col du Fau. Je sais pas si tu l'as vu, en bois, là, tu sais, avec de l'info sur les commerces locaux, etc. Donc, cette demande a été adressée au service tourisme de la communauté de communes, et le Président du service tourisme a mis en lien avec le Plan paysage, où on a demandé au vice- président qu'on travaille ce dossier à deux voix, service tourisme et service paysage. Donc, on a commencé à travailler là-dessus. On est un petit peu en *stand by* pour l'instant parce que ma collègue [*bruit de circulation intense*] [est absente] un certain temps, donc, ça sortira, on démarrera en septembre. Mais du coup, on s'est rencontré avec le Conseil Général qui est propriétaire, c'est le Conseil Général. Ça va commencer par une petite chose. On a au moins posé les choses, on a déjà... Le panneau ne va pas être posé n'importe où.

[G.] : Ce n'est pas qu'un panneau, c'est un...

- Aujourd'hui c'est un panneau, mais on a déjà réfléchi avec Brune. Et on a proposé au Département : « Ce serait bien d'aménager la circulation comme ça ». Du coup, le panneau, il faudrait pas le mettre là, parce que demain il faudra peut-être l'enlever, on va essayer de trouver un endroit où on est sûr qu'il va rester. C'est aussi ça. Ça commence par là. Bon, ce qu'il faut savoir, c'est que le Département a de grosses réflexions sur l'aménagement, le réaménagement de la départementale D75 qui passe devant l'aire de repos, et que pour l'instant, ils ne veulent pas, et ça paraît logique, faire de travaux sur l'aire de repos tant qu'ils n'ont pas défini le tracé, l'aménagement de la RD, hein. Voilà. Ça. Ensuite, il y a les belvédères. Donc, au mois d'août je vais recenser... essayer de recenser les points de vue intéressants entre le col du Fau et le col de Lus, Lus-la-Croix-Haute, on va le cartographier, avec Marie.

[G.] : Ouais, c'est pour ça que je demandais, parce que dans les actions, il y a pas mal de choses, mais elles ne sont pas forcément localisées. Il y a encore ce travail-là à affiner, quoi.

- Oui. Moi, je pense qu'on va le faire au fil du temps. Ça, par exemple, la première chose qu'on va faire, c'est Col du Fau Col de Lus. Et puis après, j'aimerais bien faire Monestier, Mens par Cornillon. Ça sera dans un deuxième, enfin, deuxième temps. Donc, là, on y va au mois d'août avec Marie. Donc, on va essayer de repérer les endroits, euh...

[G.] : Stratégiques.

- Stratégiques et intéressants de vue. On va les cartographier. Ensuite, j'ai déjà eu un rendez-vous avec le conseil du Département, avec Hamelin, qui est au service aménagement. Et donc, on va lui donner le premier travail, on va lui donner la cartographie, que, elle, elle va superposer à la sienne, parce qu'il faut savoir, c'est qu'on a un petit problème de plantes très envahissantes, sur le bord de la Départementale, et que ces plantes envahissantes, si tu coupes à ras...

[G.] : Ça repart...

- Ça remultiplie. Donc, le but, il faut qu'on arrive à trouver un équilibre entre tout ça, leur travail à eux... l'ouverture paysagère, mais aussi le propriétaire. Bon, une fois qu'on aura cartographié tout ça, on aura aussi la liste des propriétaires.

[G.] : Tu sais ce que c'est, les plantes envahissantes ?

- C'est de la... comment elle m'a appelé ça ? Y a l'ambrosie, mais l'autre, c'est [*bruit de pas*]... la renouée. La renouée.

[G.] : Ouais, c'est ce que j'allais dire.

- Je cherchais le nom... Les renouées, c'est celle-ci, qui apparemment, plus tu la coupes plus elle se répand. Donc, voilà, j'ai aussi travaillé là-dessus, et du coup, quand on aura cartographié sur le cadastre... [*bruit de carte*]

[G.] : Ça, c'est le Conseil Général qui compile ?

- Oui, et étant donné qu'on a aussi le cadastre au niveau du SI[G.], on pourra connaître les propriétaires. Et puis ensuite, eh bien, on verra. On va d'abord faire cet acte de diagnostic et de repérage, on va dire. [1.05.34]. Et puis dans le volet « accueillir au village », donc, ça, je dirais que c'est de l'animation permanente. Puisque hier, j'étais à Saint-Sébastien sur une réflexion sur le centre-bourg, Voilà. Brune intervient... a déjà travaillé dans pas mal de communes, elle est pas mal mobilisée.

[G.] : Elle, c'est combien, son temps, à Brune ?

- Le problème, Brune, c'est qu'on a une consultance par mois.

[G.] : Ouais, pas beaucoup.

- C'est pas beaucoup, hein ? Enfin, on a une consultance, du coup, en termes de convention, avec le CAUE, ça veut dire subventionnée. Le reste, c'est nous qui la rémunérons. Après on peut en faire plus, hein, donc, ça, c'est à prévoir, c'est à organiser.

[G.] : Vous avez fait quoi, à Saint-Sébastien avec les repérages et des...

- C'était, non, hier, c'était une réunion en salle avec le CAUE, parce qu'ils ont demandé le soutien du CAUE. Donc, voilà, c'est un peu le projet, la commune a acquis un grand terr... une ancienne colonie, en fait. Je ne sais plus combien d'hectares avec deux gros bâtiments. Donc, il y a un petit peu la réflexion de qu'est-ce qui vont faire de ce domaine ? Ils ont fait une grosse partie participative depuis un an avec l'ensemble des habitants de la commune, il y a des objectifs et des idées qui sont apparues.

[G.] : Oui, il me semble qu'on en a parlé.

- Et du coup, ils voudraient bien concrétiser les choses. Donc, hier, c'est un petit peu la réunion de travail et de...

[G.] : Ils veulent transformer ? Ils veulent faire quoi de la colonie ? Il y a un bâtiment ?

Ils veulent y basculer la mairie, et créer une sorte de salle communale multi active, culturelle, et puis faire un bar associatif, enfin, il y a des idées comme ça. En fait, c'est un peu décaler le centre-bourg dans cet endroit-là.

[bruits de voix] Se rapprocher des habitants, il y a un grand espace boisé, ils veulent en faire un *skate park*, un *bike park* pour les gosses. Du coup, tu vois, que la population investisse ce lieu, quoi. *[bruits de voix]* Donc *[écouter]* les envies des communes, nous, on est là. Ce qui est intéressant, ce qui est intéressant, c'est qu'on a cette prise de conscience, parce que, du coup, les élus ils ont compris l'importance de ce qui se fait ici. Du coup ils m'appellent : « Comment on peut faire », ou j'y vais, ou ils envoient Brune, ou c'est le CAUE. Du coup, c'est bien quoi. On arrive à rentrer dans le projet des communes.

[G.] : À centraliser un peu, et que si, après, s'il y a du budget à redistribuer,...

- C'est toujours... Mm. Et puis, animer le Plan, ça, ça va se faire tout seul, et puis pareil, en fonction des opportunités, il y a eu une action qui est sortie par une association qui s'appelle *Les Pousses Vertes*, et suite à un travail qui a été fait par la MFR de Vif sur les cultures mellifères. Donc, ils ont fait un gros travail de concertation avec les apiculteurs du coin, ils sont arrivés à un diagnostic de dire : « Aujourd'hui, on n'a pas de cultures tout au long de l'année pour nourrir les abeilles. » Donc, les apiculteurs sont parfois obligés de déménager leurs abeilles, ou de les nourrir au glucose. Donc, c'était... Ils ont créé un plan d'action de dire : « Il faudrait qu'on développe la culture mellifère sur le territoire pour fournir à manger à nos abeilles tout au long de l'année ». Pour diminuer l'apport en glucose artificiel qu'on donnait aux abeilles. Donc, il y a eu trois grands axes, il y avait un axe, axe économique, je dirais beaucoup plus économique et relation agriculteurs et apiculteurs, - je ne vais pas donner tout en détails, parce que j'ai pas tout compris – mais il y aurait possibilité de *[faire]* d'autres cultures entre deux autres semis, pour avoir du trèfle. Enfin bon, moi, je dis une histoire, mais ça, c'est un axe qui va être porté par la chambre d'agriculture, la CDDRA, et il y avait deux autres axes, donc un axe qui était vraiment par rapport aux collectivités territoriales du territoire, les 28 communes du département et la communauté de communes, pour développer dans les espaces publics des cultures mellifères. Et le troisième axe, qui était plutôt grand public, c'était inviter les habitants chez eux à planter des thuyas, à mettre des tilleuls ou d'autres plantes, voilà. Donc, on a réuni l'axe 1 et l'axe 3, c'est à dire le grand public et les collectivités territoriales, qui se rapportaient entre guillemets à deux « têtes » avec le service, enfin : le Plan paysage, le service de la com com et l'association *Les Pousses Vertes*.

[G.] : Et après, en fait, les collectivités, elles ont chacun leur service espaces verts ?

- Mmm.

[G.] : Il y aurait une coordination entre eux.

- En fait, la première act... une des premières actions qui va être mise en place, c'est de former et d'informer l'ensemble des employés communaux et les élus du territoire qui ont en charge les espaces verts et le fleurissement des communes sur les essences mellifères, mais c'est aussi de travailler avec les pépiniéristes du coin, peut-être organiser une commande groupée,

[G.] : Oui.

- Et puis c'est travailler avec peut-être, on va réfléchir à ... Les étudiants avaient, par exemple, une idée de changer « Village fleuri » et de faire un...

[G.] : Un village mellifère ?

- Un village « Apiflore », « Village Apiflore », où, voilà on pourra voir une petite abeille tout le long de la commune plutôt que les étoiles, les ché pas quoi, là, les fleurs. Voilà, il y a des petites idées, comme ça,

[G.] : Et les étudiants, c'est les étudiants de... ?

- De la MFR de Vif, c'est une Maison de Famille Rurale et ils font, comment on appelle ça ? Bac pro « paysage » ? J'ai pas en tête le nom.

[G.] : Oui... Et ça s'est fait comment de venir avec les *Pousses Vertes* ?

- En fait c'est que... euh. Leur professeur fait partie de l'association des *Pousses Vertes* sur le Trièves. Alors une fois qu'ils ont eu rendu ça, elle a proposé une réunion d'information, constitution d'un pré-comité de pilotage, assez large, et c'est où elle a invité les 28 maires, les partenaires, la communauté de communes. Et du coup,

quand l'invitation est arrivée au président, [il a dit] : « Ça c'est bien du paysage ». Et du président, c'est arrivé jusqu'à nous. Et du coup, la volonté du vice-président a été de dire : « On s'investit dans ce projet-là. »

[G.] : Ouais, et puis ça correspond ... [1.12.41]

- Ça correspond à pas mal de choses, hein. C'est pas une action en particulier, mais on est dans « Accueil au village », on se reconnaît un peu dans « Le jardin des cultures », on est dans « Valoriser les productions locales », hein, puisque l'objectif est quand même de nourrir les abeilles pour les apiculteurs. On est, voilà, on est dans un programme de formation et d'animation, aussi. Donc, ça correspondait tout à fait au Plan, d'où l'intérêt de s'investir dans cette action-là.

[G.] : Vous saviez que ça vient du territoire.

- Oui, ça monte, ça descend pas, c'est bien. C'est bien, donc, là, pareil, partenariat avec le Parc, et avec ... euh, j'ai oublié son prénom Fayol ... Gabriel?...

[G.] : Cyril ?

- Cyril. Aussi. Non, Fayol.

[G.] : Je ne le connais pas.

- C'est le chargé de mission biodiversité.

[G.] : D'accord. Du coup, là, il y aura un appui avec le chargé de mission biodiversité...

- Oui, on a déjà échangé avec lui. C'est à dire, il y a des choses de faites à l'échelle du Parc, mais plus pour l'abeille sauvage. Mais nous, c'est pour les deux, on va pas dire « interdit aux abeilles sauvages » [*confusion de voix, rires*]

[G.] : Et aussi, vous allez travailler sur quoi ? L'investissement ?

- Non, non, je n'en sais pas plus. On a eu juste un premier contact, donc là, je vais l'inviter à la prochaine réunion. On a une réunion, on a programmé une réunion technique en septembre. Avec les *Pousses Vertes*, on a invité... Francis ! Ça y est !

[G.] : Colin...

- Francis Fayol. ... Donc ça, on va dire que c'est le programme...

[G.] : Oui, c'est déjà pas mal.

- 2015-2016. Oui, c'est déjà pas mal, parce que l'écriture du... du tronc commun pour les documents d'urbanisme, ça va nous prendre un peu de temps. Donc, on a aussi missionné le CAUE pour nous aider, là-dessus.

[G.] : Et là, le CAUE, il a un financement ?

- Ça, c'est dans le cadre de l'accompagnement de la communauté de communes, donc, il y a choses de... de... On les a déjà missionnés pour d'autres choses, donc, c'est en continuité, tout ça.

[G.] : Du coup, j'avais bossé sur un budget, en essayant de répartir à la fois les coûts pour fonctionnement, pour... entre paysagistes-conseils, secrétaires. [bruit de pages]...

- Oui, tu as le même que moi ? Oui, c'est ça... Donc, oui, à terme on a essayé d'évaluer par objectif, du coup, et après ça a un caractère... [*bruit de démarreur*] c'est surtout [*bruit de moteur*], ... Non, t'as pas le même ! J'ai pas le bon, moi. C'est celui-là qu'est pas bon. Y a une erreur ! Y a une erreur ! J'ai l'ancienne version ! C'est le fameux truc, voilà. Oui, du coup voilà. Dans les coups internes, voilà, ça, c'est mon travail...

[G.] : Vous aviez déjà réfléchi sur qu'est-ce que vous vouliez faire, et après vous avez posé ...

- On a fait le calendrier.

[G.] : Oui.

- En termes de... Par objectif, on a fait le calendrier.

[G.] : Ce qui était jouable de faire...

- Voilà, ce qui était jouable.

[G.] : Ce que tu viens de me dire, à peu près...

- Voilà. Ensuite, on a « priorisé » un petit peu d'avance, entre guillemets, et ensuite on a mis le temps et on a étalé le temps de travail sur les parts « objectifs » après.

[G.] : Et sur les travaux plus opérationnels, est-ce qu'il y a les détails, aussi, dedans ?

- Ouais, ouais, on a mis de l'investissement. En fait, on a sur l'investissement, c'est sur les heures d'accueil. [1.16.25]

[G.] : Oui.

- Oui. Parce qu'après, c'est surtout de l'animation interne et puis, là, par exemple en prestation, on a prévu un bureau d'étude.

[G.] : C'est peut-être un bureau d'étude avec qui on a...

- Voilà, là, aussi, c'est le CAUE, et donc... euh, là, c'est Brune.

[G.] : Ok.

- On a essayé. Après, c'est pas...

[G.] : Toi, tu avais fait ça avec les élus, le président de la...

- Pour travailler le budget ? Oui, je l'ai travaillé avec notre responsable de pôle, avec Bruno aussi, Bruno et Bénédicte sur certains trucs, et puis ?? [1 :17 :19], ça, du côté de la communauté de communes, on est en

économie budgétaire, en restriction budgétaire, comme partout. On est passé, voilà... on savait qu'on n'aurait pas...

[G.] : Oui...

- On n'aurait pas une marge budgétaire, voilà... D'où a été fait le choix aussi que la majorité des choses soient faites en interne.

[G.] : Mm. [bruit de démarreur, de démarrage de voiture] Oui, bon, super... Des points, si c'était à refaire, quelles choses tu aurais améliorées ?

- Le dernier atelier, on n'a été qu'en salle, j'aurais peut-être fait un atelier en plus sur l'extérieur. Après, en plus, on avait « le temps » aussi, ce qu'il ne faut pas oublier, on était tenu par des délais qui étaient assez serrés par le ministère, donc du coup, pff, ils ont décalé...

[G.] : Oui oui...

- Ils ont été décalés, mais ça restait, quand même, voilà. Et alors du coup, j'en reviens à mon histoire de ministère, la relation avec le ministère. On a un club du Plan paysage, sauf que, c'est ce que j'ai dit à France, qu'était...

[G.] : Oui.

- On a eu, quand on a reçu l'appel à projet, on a eu une réunion à la DREAL à Lyon, avec euh, les Monts du Lyonnais, on était trois, l'Ardèche, le Lyonnais, et...

[G.] : Serre-Ponçon, non ?

- Serre-Ponçon, non...

[G.] : C'est parce que je pensais à Brune, qui a bossé sur...

- Ah, oui. Je crois qu'on était trois en Rhône-Alpes, Monts du Lyonnais, Ardèche et nous.

[G.] : L'Ardèche, je savais pas qu'il y avait un Plan de paysage [1.19.19]

- L'Ardèche, c'est pas, euh... C'est une commune. Ou alors... je ne suis pas sûre de moi. On regardera sur le plan. J'ai la carte. Première réunion, on était tous là autour de la table avec les services de la DREAL, leurs paysagistes-conseils etc., j'avais trouvé ça super intéressant. Donc, c'était juste à propos des cahiers des charges, hein, ils nous avaient donné des modèles de cahiers des charges, etc. Et alors après, plus rien ! On est rentré dans le cadre du club Plan paysage à l'échelle nationale, donc, avec des grandes manifestations, mais à Paris. Ça demande une disponibilité, pour nous, hyper importante, et surtout de se dire : « Quand on a du personnel », les élus préfèrent mettre la priorité sur le territoire qu'une journée à Paris, quoi. ... À la limite partir la veille, rentrer le lendemain. Donc – ça se fait dans la journée, - On a essayé, on a voulu y aller plusieurs fois, et à chaque fois ou ça tombait mal... Et ce que je regrette un peu, c'est qu'on n'ait pas re-eu des réunions délocalisées. Bon, j'aurais bien aimé rencontrer les Monts du Lyonnais et l'Ardèche, mais, ffff, c'est pas que... C'est pas que le Plan paysage des Calanques ne m'intéresse pas, c'est pas que celui de l'Adour ne m'intéresse pas, c'est pas ça que je veux dire...

[G.] : Il n'y a plus de liens...

- Mais au niveau Rhôn..., si les régions existent, c'est pas pour rien. C'est quand même qu'on a un partage de nos paysages, et que, moi, ça me semblait hyper intéressant qu'on continue à travailler et à se voir avec nos voisins, quoi. Ça, je le regrette un peu.

[G.] : Et, il y avait quelqu'un à la DREAL qui a suivi un peu le...

- Elle y a systématiquement été, comme chargée de mission. C'est dommage qu'elle n'ait jamais pu venir aux ateliers.

[G.] : C'était la... la... Il y avait une chargée de mission ? Parce que... Ah, non, c'est la DDD qui était là.

- C'est la DDD qui est venue, la DDD a beaucoup suivi. En fait, la déclinaison locale de la DREAL, c'est la DDD. On a vu à plusieurs reprises Aude Clerjac, la chef du service aménagement, s'il y en a un qu'on n'a jamais vu, c'est leur paysagiste-conseil.

[G.] : Parce que Aude Clerjac, c'est, euh... ?

La chef du service aménagement département de l'Isère, celui de l'Isère. Il y avait Monsieur Vernon, aussi, qui était le responsable..

[G.] : Oui.

- Il est parti à la retraite, d'ailleurs. Et du coup, ils avaient un paysagiste-conseil, je sais qu'elle lui faisait passer des documents, qu'elle a regardé les corrections, qu'elle donnait quelques diagnostics, etc., mais ce qui est dommage, c'est qu'on l'a jamais vue, elle n'est jamais venue, quoi.

[G.] : Tu sais son nom, en plus, non ?

- Oui, je dois l'avoir quelque part, mais comme ça...

[G.] : MM

- Non. C'est un peu ce que je regrette. Bon, après, bon, ça n'empêche pas d'avoir fait mon...

[G.] : Donc, pas trop de directives forcément, venant d'eux...

- C'était bien aussi. On avait, voilà. Je pense que..., je sais pas, j'ai pas regardé le deuxième appel à projet.

[G.] : C'est exactement le même. Ça, c'est aussi étonnant, que...

- Ah oui, parce que je pensais qu'ils allaient un peu se servir de cobaye, non ? Les premiers, je pensais qu'on allait servir un peu de cobayes.

[G.] : C'est ça qui est étonnant, peut-être dans leurs critères de sélection, mais en tous cas dans le lancement, c'était exactement le même.

- D'accord.

[G.] : Alors qu'ils auraient pu ajuster un peu.

- Oui, moi je trouve que c'est assez...

[G.] : Tu vois, par exemple, sur le nombre de communes impliquées, apparemment, enfin là, il y avait l'ensemble de la com com. C'était assez étonnant que tout le monde vienne, mais je pense que c'était parce que ça... débute, c'était le lancement de nouveaux élus, etc.. Mais nous, notre parti-pris c'était de répondre sur six communes du Parc, en invitant après les Interco. Mais par contre, les ateliers, on savait déjà que ça se ferait sur les communes du Parc.

- Oui, d'accord. Donc, il n'y a pas eu de grosse évolution sur le deuxième appel à projet, là ?

[G.] : Non, en tous cas, pas dans l'appel à projet. Peut-être dans les critères de choix.

- De choix, mm.

[G.] : Parce qu'il y a eu des retours quand même, mais c'est tout...

- Voilà. Qu'est-ce que je pourrais... Donc, à refaire la méthodo qu'on a, autour de la méthodo qu'on a pu mettre en place, très contente de notre bureau d'étude,

[G.] : Du coup, tu trouves qu'il y a de nouveaux rapports entre les élus ?

- Oui. Oui, et puis cette prise de conscience... à l'échelle communale de ce qui se passe autour. Et de partager, quoi.

[G.] : Mm.

- De partager une culture commune.

[G.] : Et puis après, avec les programmes, programme TEPOS...

- Voilà, du coup, c'est le placement de la transversalité, On travaille... donc la transversalité avec le plan, euh...

[G.] : Climat ?

- Climat, oui, mais avec le plan, euh... le plan d'action du service éco, parce que au niveau du service économie, il y a une étude à faire...

[G.] : Les quatre grands euh... dossiers...

- Il y a Paysage, Eco, et TEPOS ... et la charte forestière. Donc là, on met de la transversalité dans ces quatre actions-là. Euh, sur la charte forestière, par exemple, l'axe 2 qui sont « opération lisières » et « valorisation des productions locales ».

[G.] : Oui, ça sera un peu...

- Ça sera beaucoup plus porté dans le cadre de la charte forestière. On va attendre le recrutement... Ma collègue Flore, qui était sur ce poste là, pardon, elle est partie en congé maternité, donc elle va être remplacée, là, en septembre, on va travailler sur ces actions-là en partenariat avec les collègues de la charte. Forestière. *[Chants d'oiseaux]*

[G.] : Je crois qu'on a fait un peu le tour, on a parlé...

- Du coup...

[G.] : Des associations qui vont être impliquées. Après, c'est peut-être les mêmes que tu avais conseillé à, ou... à l'Etat, *[rire]*, la stagiaire, sur les gens à retourner voir, qui étaient particulièrement..., ou peut-être des [gens] différents, justement, pour un panel plus large. Il y a peut-être Claudine, je lui demanderai...

- Claudine ? Parce qu'elle l'a pas vu, Francine...

[G.] : Mmm

- Elle l'a vue entre deux tables, entre deux portes. Qui c'est que tu pourrais voir ?

[G.] : T'as pas des vues spécifiquement au Parc, là ? Parce que ce qui m'intéresse aussi c'est voir le lien Parc com com.

- Depuis le début, il y a deux élus du Parc qui étaient systématiquement invités parce qu'ils avaient découvert le projet le jour de la... Comme on a financé l'enquête du LEADER, il y avait une présentation des projets du Leader...

[G.] : Ça a fait un lien entre...

- Mais ils sont jamais venus, ils n'ont jamais pu se rendre disponibles.

[G.] : Ah, et tu sais qui c'était ? Ça peut être l'occasion de...

J- e peux retrouver les noms, moi. Je vais regarder dans mon cahier... *[bruit de déplacement]*.

[G.] : Et ils étaient quand même là sur la réunion, sur la réunion communautaire, ils étaient là ?

- Non. Non non... *[voix très lointaine, chants d'hirondelles, bruits de pas, de feuilletts, voix de N. très lointaine, inaudible, voiture qui passe]*

Retranscription du théâtre-forum (Plan paysage de la combe de Savoie/piémonts des Bauges)

Représentation au CAVEAU DES AUGUSTINS, Saint Pierre d'Albigny, (avril 2015).

Le script ci-dessous est la retranscription des scènes qui ont été jouées. Il n'a pas été écrit en préalable de la représentation. Ce qui est joué est le fruit d'un travail d'improvisation, de recherche des rôles, et de situations vécues, rejouées et expérimentées par les comédiens amateurs pendant un stage de 2 jours. La structure dramaturgique a été travaillée selon les grands principes du théâtre de l'opprimé d'A. Boal, afin de permettre la partie « Forum ». Une seule répétition a été faite la veille. Le stage est animé par Guillaume Valsin de la compagnie Mouv', qui assure la mise en scène et jouera le rôle de jockey lors de la représentation. Le stage est co-animé par nous-même, chargée de mission Recherche « Paysage – urbanisme », nous assurons la commande du Parc naturel régional : l'organisation d'une réunion publique relevant les enjeux évoqués lors de la démarche d'animation intercommunale autour d'un « Plan prospectif de paysage ». Le théâtre forum a pour thématique un questionnement sur les façons de « vivre ensemble » sur le territoire : il questionne simultanément les usages du paysage, et les enjeux d'aménagement.

Une vingtaine de spec « acteurs » sont venus assister à la représentation, en particulier des élus (notamment Cruet, St Pierre d'Albigny) et d'autres participants de la démarche participative du « Plan prospectif de paysage »).

La soirée s'est déroulée au Caveau des Augustins, à St Pierre d'Albigny où était déroulée la grande carte de 9 mètres de long qui accompagne tout atelier de la démarche du plan prospectif de paysage. Dans un premier temps, la chargée de mission du Parc naturel régional resitue le théâtre forum dans le planning du plan prospectif de paysage : les ateliers participatifs sont passés, certains enjeux ont été identifiées, ainsi que des pistes d'actions, ce théâtre forum est arrivé en remplacement d'une réunion publique que les élus ne trouvaient pas nécessaires. L'animateur, « le jockey », présente alors le déroulé de la soirée.

La soirée se poursuit alors par deux jeux impliquant l'ensemble des présents. Le premier : « *tempête, habitant, maison* » est une sorte de chaise musicale où les participants doivent ou former une maison, ou trouver à s'abriter sous une maison, le SDF est le perdant du jeu. L'autre : « *histoires en théâtre image* » se joue à deux, le premier offre une image à l'autre en s'immobilisant, le deuxième interprète alors comme il le souhaite la « statut » (expression, gestes) et lui donne une réponse, elle aussi en statut figé. Les images s'enchaînent alternativement. Ce jeu se déroulant sur la grande carte, nous obtenons des photos improbables : un participant achevant au glaive un autre participant étalé de tout son corps sur la commune de Chignin, tandis que sur la commune de Fréterive deux participants regardent les étoiles à la longue vue, en somme tout une série d'histoires qui s'inventent sur ce tapis où est représenté le territoire.

Une ambiance conviviale et joyeuse est instaurée, les spect-acteurs sont invités à s'asseoir dans la deuxième salle (les chaises sont disposées en arc de cercle autour de la scène).

ACTE I – PREMIERE PARTIE : représentation. Vous avez dit densifier ?

Scène 1. Lotissement des Amandiers, à la rencontre des habitants.

Scène 2. Lotissement des Amandiers, les habitudes de vie au village.

Scène 3. La réunion publique. Le bilan de l'enquête habitante.

ACTE I, DEUXIÈME PARTIE : Le forum.

Scène 1, Forum. Lotissement des Amandiers, à la rencontre des habitants.

Scène 3, Forum. Lotissement des Amandiers, les habitudes de vie au village.

ACTE II – PREMIERE PARTIE : représentation. Un projet global : De la piste cyclable à la zone d'activité.

Scène 1- Bureau de la Communauté de communes : la piste cyclable actée. Scène 2. Présentation du projet global en réunion publique.

Scène 3. Dans la zone d'activité. Rencontre avec M. Ferrand.

Scène 4. Balade à proximité de la ZA.

ACTES II – DEUXIEME PARTIE, le Forum.

Scène 2, forum. Présentation du projet global en réunion publique

Scène 3, forum. Dans la zone d'activité. Rencontre avec M. Ferrand

**ACTE I – PREMIERE PARTIE : représentation. Vous avez dit densifier ?
(par les acteurs amateurs).**

Scène 1. Lotissement des Amandiers, à la rencontre d'une habitante.

Une habitante (H), le Maire (M), l'Architecte (A)

Le Maire et l'Architecte entrent côté cour. Le maire sonne à l'interphone, il se penche vers le micro (il est grand), la hauteur de l'interphone est « normé ». Le portail du lotissement s'ouvre électriquement.

H (*voix off*) : Ah ! Monsieur le Maire, attendez, je vous ouvre !

Grincement de porte

H ouvre la porte de chez elle, côté jardin, un torchon à la main, vêtue d'un tablier de cuisine, les mains pleines de farine.

H : Bonjour !

M : Bonjour ! (*il fait le geste de présenter A*) Madame l'Architecte, qui est venue faire l'étude préalable d'un projet qui, euh, est important à moi et à notre conseil municipal.

H (*aimable*) : Oui, d'accord.

M : Euh, (*il bafouille*), voilà, nous avons... voulons un peu sonder les gens pour savoir comment y vivent, euh, qu'est-ce qu'ils souhaitent dans l'avenir. Nous anticipons...

H : Excusez-moi, là, parce que là, j'ai un truc sur le four.

A : Monsieur le Maire, si vous permettez, je vais m'expliquer rapidement. Le...

M (*rassurant*) : Ce sera rapide.

A : Juliette Morin, Urba-live, Cabinet d'Architecture de Paris, donc. Nous avons été mandatés par la municipalité et Monsieur le Maire en particulier pour conduire une étude préalable sur la densification du village, et notamment sur cette zone pavillonnaire des Amandiers où vous résidez depuis de nombreuses années. Euh, voilà.

H (*surprise*) : Vous voulez densifier le lotissement ?

A : Euh, oui. C'est un petit peu le projet, voir comment on peut faire pour installer de nouvelles maisons et un nouveau cadre de vie pour de nouveaux habitants.

M : Je voudrais préciser que votre voisin a vendu il n'y a pas longtemps. La Municipalité n'était pas encore au courant et n'a pas pu intervenir, et ça a été une catastrophe.

H : Oui, mais excusez-moi, moi je ne peux pas vendre !

A : La n'est pas la question. On rediscutera de cela si vous voulez bien. On va prendre un rendez-vous téléphonique et nous allons voir l'ensemble des habitants.

H : Oui.

A : On va pas vous prendre plus de temps. Merci beaucoup.

H : D'accord, alors, à bientôt, alors.

M : Nous vous ferons savoir après l'état de l'enquête.

H : Mmm...

M : La réunion publique...

H : D'accord !

M : Dans quelques mois

H : D'accord, dans quelques mois.

A : Merci beaucoup.

M : Au revoir.

H : Au revoir.

Ils s'éloignent côté cour. L'habitante rentre chez elle côté jardin.

A (*soupir*) : Elle n'a pas...

M : C'est par là. On va aller voir les voisins.

Ils sortent.

Scène 2. Lotissement des Amandiers, les habitudes de vie au village.

Le viticulteur (V), l'habitante (H)

Entre Paul, le Viticulteur côté cour, il sonne à l'interphone

H (*Voix off*) : Oui, c'est qui ?

V : Oui, bonjour, c'est Paul, le Viticulteur

H : Ah, attends, je t'ouvre !

V : Bonjour, Arlette, comment vas-tu ?

H : Bonjour, Paul. Ça va, et toi ?

V : Bien. Je viens te prévenir parce que je vais traiter mes vignes.

H : Ah ? D'accord !

V : Alors j'aimerais bien que cet après-midi, comme il va y avoir beaucoup de vent, tu fermes tes fenêtres et tu ranges ton linge aussi.

H : OK. Et tu sais pas ce qui... Il y a deux secondes, là, tu as raté un truc. (*Ton outré*) : Le Maire, avec une urbaniste de Paris ou de ché pas où, qui vient, qui nous annonce que – ché pas quoi – y vont faire un aménagement dans le lotissement.

V : Un aménagement dans le lotissement ? Proche de mes vignes encore ?

H : Oui. T'es pas au courant ?

V : Nan, pas du tout. Chu vraiment surpris. Qu'est-ce que ça veut dire ?

H : Mais ché pas. Y parlaient de... d'aménager, de que... le voisin, ché pas quoi, il avait, il voulait mettre à... construire, etc. J'ai rien compris. Enfin, y a une urbaniste qui va m'appeler pour me sonder un peu, ché pas, y font un diagnostic. En tout cas, y aura une réunion publique, hein, heu, tu seras invité, hein.

V (*fâché*) : Ouais, là, parce que franchement, là, je suis en colère. Je comprends pas, je comprends pas. Jamais ! Je suis jamais au courant. Et pourtant, c'est proche de mes vignes.

H : Ben oui, elles sont juste derrière la maison

V : Je fais partie de l'agglomération, là. C'est inadmissible ! C'est inadmissible !

H : Oui, ben, je te tiendrai au courant, t'inquiète pas, si jamais t'as pas plus d'infos, hein.

V : OK

H : Bon, moi, j'ai des trucs à faire.

V : Bon, allez, à bientôt.

V : Ouais, salut !

Ils sortent

Scène 3. La réunion publique. Le bilan de l'enquête habitante.

L'Architecte (A), l'Habitante (H), le Maire (M), le Viticulteur(V), un Citoyen (C)

A : (*voix off*) Bon, Monsieur le Maire, j'espère que cette réunion va bien se passer, parce que là, ça fait six mois qu'on travaille, là, on tient quelque chose, je le sens, j'espère que la population sera au rendez-vous !

M : (*Il passe la tête pour apprécier le public*) Oui, là, il y a pas mal de monde.

Allons-y.

Rires dans le public clairsemé

Ils entrent.

M : Bonjour ! Il y a quelques retardataires qui arrivent encore, là. Voilà, je vous ai réunis pour vous faire part des résultats de l'enquête (*Il se frotte le nez, indécis*). Donc, je, euh... vais céder la parole à Madame l'Architecte qui, qui a fait l'étude.

A : Alors voilà, je voulais vous remercier d'être venus si nombreux ce soir et à remercier notamment les habitants qui ont bien voulu se prêter à notre petit jeu de discussion préalable, hein, pour voir si effectivement il était... il y avait une opportunité de densifier cette zone pavillonnaire des Amandiers, qui se situe donc à deux kilomètres du bourg, et euh, nous avions...

H (*avec véhémence*) : Je comprends pas. Mais vous voulez « densifier » ? Mais je croyais vous avoir dit que je voulais pas avoir davantage de voisins à côté de moi. Moi, je viens de la ville. Je suis venue ici pour être tranquille. Vous comprenez ? *Elle se lève*.

V (*en colère*) : Elle, je suis d'accord avec elle. Elle a raison. Elle a raison ! Comment, moi aussi, je vais travailler tranquillement ? Avec toutes ces motos, ces gamins en vélo qui vont passer prendre le (véli ?), qui vont rentrer dans ma vigne ! Vous allez bétonner, comme d'habitude !

C (*assis dans la salle*) : Oui, mais on fait des efforts pour enherber, tout ça, et après on nous amène des habitants qui vont faire de la moto dans nos rangs !

A : Laissez-moi deux minutes vous expliquer un petit peu le projet plus globalement dans le contexte. Nous sommes dans une phase de révision du document d'urbanisme, le P.L.U., comme tout le monde le sait. Bon, voilà, et nous sommes donc confrontés aussi à des lois qui viennent d'un peu plus haut : la loi ALUR notamment, qui nous contraint, mais quelque part, c'est pour préserver vos terres, à éviter l'éparpillement, le mitage du paysage, hein, et à remplir les « dents creuses », comme on dit dans le jargon. Voilà. Tout ceci est conçu pour le bien être et pour pouvoir accueillir de la population tout en respectant l'ensemble des habitants et puis tout le savoir vivre qu'ils ont pu développer dans cette belle vallée.

M : Et l'avenir de la Commune m'est cher !

H : D'accord, mais moi, je suis venue ici, c'est pour avoir un beau paysage, pas des maisons qui vont se construire, là, du béton, super la montagne ! Et puis si c'est comme ça, là, je m'en vais. Je vais aller au fin fond des Bauges, ça sera bien mieux, hein.

Elle sort.

V : Et moi, moi, je suis pas d'accord. Je vais faire comment pour prévenir les gens quand je vais traiter mes vignes ? Comment je vais faire ? Je vais sonner à toutes les portes ? Cinquante personnes ? Est-ce que j'ai le temps pour ça ? J'en ai marre des technocrates parisiens. Marre !

Il se tourne vers le Maire : Bernard, ça fait 50 ans qu'on se connaît. C'est la première fois que tu fais ça ! J'en ai marre, je me casse. Au revoir, adieu !

Il sort.

A (*génée*) : Messieurs-Dames, vu le contexte et la situation, je pense qu'il serait préférable qu'on reporte la réunion à une autre fois. Nous allons plancher sur ce dossier. On va un petit peu réviser notre copie et puis j'ai, hein, (*coup d'œil vers le Maire*), on est... Je suis un peu charrette, là, donc, euh, j'veais vous laisser, hein. Au revoir, à bientôt.

Elle sort précipitamment.

M (*bafouillant, au public*) : Excusez-moi !

Il sort à la suite de l'Architecte.

FIN

ACTE I, DEUXIÈME PARTIE : Le forum.

L'ANIMATEUR : Voilà, donc, encore une fois, c'est pas une vérité. C'est avec les infos qu'on avait, tout ça, mais ça donne un contexte. Alors, on va la rejouer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure et on va associer cette partie théâtrale à la partie forum plus classique, les deux modes, il va y avoir un micro qui circule. Donc, tout simplement, quand vous voulez réagir, vous levez la main et vous pouvez commencer à dire ce que vous avez à dire de votre chef. On peut aussi essayer sur scène. On va remplacer en priorité Monsieur le Maire et la technicienne, l'Architecte, parce que, vous l'avez compris, c'est eux les protagonistes qui essaient de faire avancer les choses, de faire évoluer cette situation. Mais vous avez bien remarqué que ça ne marche pas comme ils voulaient et dans les scènes du théâtre forum, elles sont construites de cette façon, ça se termine par ce qu'on appelle « une défaite ». Donc, le but, c'est justement de trouver une autre fin à cette petite histoire, et pour cela, donc, vous avez certainement plus d'avis que nous sur la question. Donc, on va vous solliciter. Hum ! Si, dans les antagonistes – le protagoniste, c'est celui qui essaye de faire avancer, de transformer les choses, l'antagoniste, c'est celui qui est en opposition. S'il vous semble que l'antagoniste, s'il y a quelque chose dans ce qu'il dit qui n'est pas juste, dans ce qu'il est, on peut venir le remplacer. C'est ça qui est génial, c'est que dans ce qu'on a créé, il n'y a rien d'arrêté, on peut le transformer. C'est vraiment vous qui êtes acteurs de ce qui va se passer maintenant, ici même. Après, ça peut être aussi en forme débat, moitié débat, moitié théâtralisé. Moi, j'ai le rôle du joker, donc le rôle de l'animateur -on pourra faire circuler un micro -, sauf que j'ai en même temps un regard sur la scène. J'essaie d'être en même temps metteur en scène et animateur. C'est comme un arbitre sur un terrain, c'est, voilà ! Quand on regarde l'image après coup, le film, on dit : « Ah, l'arbitre » et tout ça. C'est du direct et c'est de l'impro, et on... Est-ce que c'est bon pour vous, derrière ? Bon, OK, on va reprendre, et on va voir à quel moment – donc n'hésitez pas...

(Il déménage sa chaise à l'autre bout de la scène)

... à intervenir. Bon, la première séquence, elle pose le contexte, et il y a des choses à dire, je pense. N'hésitez pas à lever la main et s'il le faut, je peux m'arrêter et on peut discuter de ce qui est dit. Bon.

Scène 1, Forum. Lotissement des Amandiers, à la rencontre d'une habitante.

L'Animateur (L), L'Architecte (A), Le Maire (M), l'Habitante (H), les participants (P1, P2, P3...), Le Promoteur (PR).

M (*voix off*) – Voilà l'Architecte, voilà le lotissement. On va aller voir une habitante.

M et A entrent côté cour. Bruit d'interphone.

H (*voix off*) – Oui ? Qui c'est ?

M – C'est Monsieur le Maire

H – Ah, Monsieur le Maire. Attendez, je vous ouvre.

(bruit d'ouverture électrique de porte)

H pousse la porte et entre, côté jardin.

M – Bonjour !

H - Bonjour !

M – Alors, nous sommes venus vous présenter un projet qui nous est à cœur. Voilà, j’ai Madame l’Architecte qui va faire une étude préalable pour savoir, sonder un peu les gens et sur le... par exemple, le problème du voisin qui a vendu et qui ne nous a pas consulté, et on sait pas trop ce que les terrains vont devenir, donc...

H – Vous en avez pour longtemps ?

M – Non, non !

A – Excusez-moi, si vous voulez bien, je vais présenter rapidement le projet.

L’animateur claque dans ses mains signe d’interruption de la représentation. Une participante (P1) a levé la main. Elle monte sur la scène et endosse la veste du Maire.

L : Voilà, c’est un petit code, pour se mettre dans le personnage.

M : Oui, votre voisin, il a vendu. Il avait une grande parcelle, une maison au milieu. Il a découpé sa parcelle en quatre et puis...

(Claquement de L, P2 a levé la main)

L : Vous voulez remplacer qui ?

P2 : Non, je voulais intervenir...

P3 *(dans le public)* : Interviens ! Interviens !

L : Non, non, pourquoi pas ! Ça ne se fait pas trop, mais c’est possible, tout est possible : quatre personnages.

P2 *(sortant de l’ombre)* : Un personnage intermédiaire qui va inter... euh

L : un voisin ?

P2 : non, non, c’est un promoteur qui a déjà...

L : OK ! OK ! Ça peut se passer sur une autre scène, à côté, dans le jardin...

PR *(s’adressant au Maire)* : Bonjour, excusez-moi, Jean Dupont. On s’était vus, je vous avais rencontré une fois en mairie, pour vous exposer mes projets immobiliers.

M : Oui, tout à fait, je vous avais reçu.

PR : Excusez-moi de vous déranger, je passais, je vous ai reconnu. Permettez. L’autre fois, j’avais pas de carte, je vais vous laisser ma carte, et puis n’hésitez pas à me rappeler.

M : Ah, mais vous savez que nous, dans le lotissement, nous avons quand même une orientation d’aménagement programmée. C’est à dire que on pourra pas faire tout ce qu’on veut, hein.

PR : On en discute.

M : Vous n’avez pas des maisons préfabriquées ?

PR : Oui, mais ici, sur votre commune, vous avez peut-être d’autres terrains pour lesquels vous avez des projets pour lesquels on pourrait en discuter, et ensuite...

(Claquement de L)

L : Est-ce que quelqu’un voudrait remplacer le Maire, là ? Si quelqu’un avait quelque chose à dire, là ?

P1 : Je passe la veste !

P3 *l’enfile. Sa carrure est trop forte. Rires dans le public.*

L : Sur l’épaule, sur l’épaule !

P4 *(dans le public)* : Il a le bras long, le Maire !

L à PR : Vous pouvez reprendre ?

PR : Donc, je comprends parfaitement que sur ce projet là, vous ayez un cadre législatif et une orientation auquel vous et votre conseil municipal ayez longtemps réfléchi. Mais il se peut que sur d’autres secteurs de votre commune, vous ayez une ambition autre qui pourrait nous amener à convenir et à conclure un marché, un accord dans lequel vous, vos concitoyens et mon cabinet, nous pourrions viser des intérêts communs. *(Vers H)* Mais je ne veux pas vous laisser... Vous laisser, Madame, Bonjour.

H : Bonjour.

PR : D’ailleurs, je ne vous connais pas...

H : Alors, vous vous intéressez à mon lotissement ?

PR : Non, non, nous ne nous intéressons pas à votre lotissement, mais j’avais rencontré votre Maire, avec qui nous avons très brièvement échangé, et je me permettais puisque je l’ai reconnu... de faire une petite aparté à votre conversation, mais je voulais pas vous déranger plus que ça.

M : C’est gentil de porter autant d’intérêt à notre commune, mais là, vu qu’on était là en rencontre pour faire un état des lieux...

PR : Je ne vous dérange pas plus.

(Il serre la main au Maire) Je vous laisse ma carte, et à bientôt.

L : OK, on va continuer avec l’Architecte.

M (s'adressant à H) : Comme vous pouvez le voir, notre commune intéresse beaucoup de gens, mais soyez sûre qu'on ne va pas faire n'importe quoi à côté de chez vous.

H : Ben j'espère bien ! Parce que, apparemment, vous avez quand même pris contact avec un promoteur...

M : « Entré en contact » ? c'est plutôt les gens qui sont entrés en contact avec nous. C'est lui le premier qui...

H : Oui, m'enfin, le voisin a quand même réussi à poser quatre maisons !

M : En découpant. On ne peut pas interdire aux gens de faire ce qu'ils souhaitent de leurs biens personnels. Et Madame l'Architecte qui est ici peut éventuellement vous présenter grosso modo l'idée de base d'un éventuel projet qui, bien sûr, sera affiné en collaboration avec la population.

A : Exactement ! Le projet, c'est bien ça, vous avez bien compris, c'est de densifier dans les règles de l'art, ce qui veut dire en recréant des espaces publics, justement pour éviter ce genre de, voilà, de maisons posées un petit peu n'importe comment, et d'éviter des conflits de voisinage comme vous pouvez le constater. Donc, nous reprendrons contact avec vous, ainsi qu'avec l'ensemble des habitants du lotissement. On va pas vous déranger plus longtemps.

H : Ben, j'étais entrain de faire la cuisine, mais c'est pas grave.

Ils se saluent. Applaudissements de la salle.

L : Alors, qu'est-ce qu'on peut dire sur l'habitante, là, qui a sa cuisine qui a... Est-ce qu'elle est convaincue ?

Le public : Non...

L : Pas vraiment.

P3 dans le public : Le verre est un peu vide

P4 : Densifier, mitage ?

P1 : Je pense que c'est aussi parce que c'est une mère de famille et ses enfants, mais c'est pas – et c'est pas fatal – mais elle n'a pas encore divorcé – elle ne se retrouve pas toute seule dans sa maison.

(rires) « Tiens, qu'est-ce que je vais faire de ma maison, qu'il faut que je revende et peut-être valoriser mon bien et mon terrain ».

A : Elle n'est pas dans cette situation là ?

P1 *(silence dubitatif)*

A : Et son mari, on ne sait pas ce qu'il pense, non ?

L : OK, ça mérite qu'on continue. Alors on va passer à la 2^{ème} séquence. N'hésitez pas à lever la main. Vous pouvez intervenir de votre chaise ou sur le...

Scène 2

Arrive le Viticulteur. Il sonne chez l'Habitante

H *(Voix off)* : Oui, c'est qui ?

V : C'est Paul, le Viticulteur.

H : ah, Paul, oui, je t'ouvre.

(Bruit électrique de déverrouillage de porte)

V : Bonjour Arlette.

H : Bonjour !

V : Comment vas-tu ?

H : Ecoute, ça va...

V : Je te préviens, parce que je vais traiter mes vignes.

(Claquement. Une P4 se lève et prend la place de H, qui lui tend son torchon)

V : Je te préviens parce que je vais traiter mes vignes.

H : Ah, non, pas encore ! Non, non, c'est pas possible !

V : Comment, « ce n'est pas possible » ?

H : Non, non, mais moi, au fond, ils s'arrêtent pas là...

(Claquement, P2 monte sur la scène et prend le rôle du Viticulteur, qui lui donne son chapeau)

V : C'est pas possible, tu comprends qu'il faut que je le fasse. Ceci dit, j'ai évolué. Maintenant, c'est plus des produits chimiques comme il y a 20 ans

H : Ben tu attendras qu'il n'y ait plus de vent, et je suis tranquille pour dormir.

V : Pour traiter mes vignes en pleine nuit, je vais devoir m'éclairer, et ça va faire du bruit, donc.

H : Eh bien tu attendras qu'il n'y ait plus de vent en plein jour, voilà.

V : Ceci dit, avec les nouvelles machines, plus de problème. C'est plus de la projection, comme ça *(avec les bras, il fait le geste de voler)*. On est passé dans une étape où justement on est *(avec les bras, il fait le geste de ramper)*.

H : Bon, mais moi, je ne veux rien entendre, là. Tu attendras qu'il n'y ait plus de vent, et puis on reste amis. Sinon, ça sera la guerre, et puis moi, je vais diviser mon terrain, je vais vendre à d'autres personnes et on fera une association et on se liguera contre les vigneron.

V : Moi aussi, j'ai un terrain constructible !

H : Oui, eh bien tu construiras !

(*Claquement. Un P5 monte sur scène et prend le chapeau du Viticulteur*)

L : Là, on voit bien qu'on n'arrive pas à trouver de solution, on va encore vers la défaite. Mais on va essayer de trouver, hein.

(*S'adressant à P5*) À quel moment ? « C'est pas possible » ?

H : Ah, non, bon. (*Entrant dans son rôle*) : C'est pas possible !

V : Ah, je suis désolé, il faut bien que je le fasse. En plus, là, j'ai une attaque, des champignons de vigne, là, donc il faut que je traite.

H : Est-ce que tu as regardé la météo, est-ce qu'il y a un moment d'accalmie où il n'y aurait pas de vent ?

V : Je t'entendais dire que tu voulais diviser ton terrain en quatre pour revendre, et tout ça. Tu sais que la nuit, le traitement des vignes, tout ça, c'est pas le plus gros truc qui nous pend au nez, là. Que, à part, dans le village, il y a des rumeurs qui courent comme quoi ils veulent faire un truc de densification, euh. Apparemment, ça va être bétonné.

H : Alors je suis pour un projet d'aménagement d'ensemble. C'est à dire que si c'est vu déjà à la base et qu'on se met d'accord, je pense qu'on peut faire quelque chose de très bien. La densification...

V : Donc, on est d'accord, ça...

H : Ça veut pas dire qu'on va être les uns sur les autres, mais qu'on va vivre mieux ensemble.

V : Oui, d'accord, mais à ce moment là, si le but est de se mettre d'accord pour vivre mieux ensemble, le « je ne veux rien entendre », moi, grrrr !

H : Tu peux pas dire « je ne veux rien entendre ». Mes enfants sont malades à cause de tes traitement, donc, tu ne peux rien entendre, moi, je ne peux pas l'entendre, ça.

V : Ah bon, d'accord, alors. Entre « mes enfants sont malades » et « je ne veux rien entendre », c'est pas tout à fait la même chose. Si les enfants sont malades, ceci dit, moi je le découvre maintenant.

H : Ah, non, attendez, tous les courriers que j'ai fait, là, pour essayer de solliciter Monsieur le Maire, parce que ces traitements intensifs...

V : Il est où, Monsieur le Maire, parce qu'il traîne dans le quartier.

L : On va en parler tout à l'heure

H : Non, ça fait des années que je me bats contre ces traitements quand il y a du vent, donc c'est plus possible.

L (*les arrêtant*) : Merci, merci. On peut applaudir, parce que là, c'est vraiment... On voit l'Habitante remontée, et en même temps, il l'a prise dans ses contradictions, il a relevé certaines choses qui étaient... Après, on pourrait faire un forum là-dessus : la vigne et ses traitements. Je crois que ça serait pertinent de faire ça ici. Là, on recule plus sur la densification. Donc, vous êtes revenus (dessus), ça, c'est super. Peut-être justement, on parlait de Monsieur le Maire, donc on va passer à la séquence d'après, et vous pourrez revenir si vous voulez. À moins qu'il y ait des gens qui veulent encore réagir, car là, visiblement, il y avait un... S'il y a des gens qui veulent réagir, c'est possible aussi, tout est possible. Ça va ? Séquence 3.

Scène 3, Forum. Lotissement des Amandiers, les habitudes de vie au village.

Le Maire (M), l'Architecte (A), l'Habitante (H), les participants (P1, P2 etc)

A (*voix off*) : Ah, Monsieur le Maire, j'espère que ça va bien se passer ce soir, là, parce que le gros paquet pendant six mois pour que le projet soit réalisable ! On a trouvé quelque chose de formidable. Vraiment, j'espère que la population sera au rendez-vous ce soir.

Ils entrent.

M : Beaucoup de monde ! Bonjour

(*Claquement. Une P1 prend le rôle du maire, enfiler sa veste*)

A (*voix off, très assurée*) : Ah, Monsieur le Maire, j'espère que ça va bien se passer ce soir, là, parce que le gros paquet pendant six mois pour que le projet soit réalisable ! On a trouvé quelque chose de formidable. Vraiment, j'espère que la population sera au rendez-vous ce soir.

M (*passant seulement la tête pour voir la salle*) : Y a du monde ? Il y a pas beaucoup d'habitants. On a peut-être merdé sur la com'.

(*rires de la salle*)

L : OK, tu continues avec le guide.
(P1 rend sa veste au Maire)

M : Ah, bonjour. Je vois que tout le monde est arrivé. Voilà, je vous ai réunis pour vous faire part du résultat de l'étude qu'on nous a fait, qu'on a été faire avec Madame l'Architecte pour une étude préalable au... POS ?
Non ?

A : Non, non ! Pé-èl-U.

M : euh, euh, Je vous laisse la parole...

A : Comme vous l'aurez compris...

(*brouhaha dans la salle*) Comme vous l'aurez compris, on est sur la révision du P.L.U., Plan Local d'Urbanisme, qui est donc contraint par un certain nombre de lois, et qui nous engage dans des projets de densification de l'habitat. Donc, le projet de Monsieur le Maire et de toute son équipe municipale était de densifier le quartier...

H (*l'interrompant*) : « Densifier » ? Vous voulez qu'il y ait plus d'habitants encore ? Mais moi je viens de la ville..

(*Claquement. P2 prend le rôle de l'Architecte, qui lui donne son porte-folio*)

H : Je viens de la ville, je viens ici pour être tranquille !

A : Alors, ce que je voudrais vous dire, c'est d'abord, le Maire, il n'y est pour rien. Les gens qui décident de diviser leurs parcelles, c'est eux qui choisissent, les maires ne peuvent rien y faire. Ce qu'ils vous proposent par contre, c'est pouvoir – non pas subir comme on est en train de le faire – mais pouvoir un peu à un moment donné être acteur de ce qui va se passer.

H : Oui, mais j'en suis ravie, je veux bien !

A : C'est à dire qu'à un moment donné, on va vous demander votre avis, alors que si jamais le Maire ne faisait pas cette étude, on ne vous demanderait rien du tout. Il essaye un petit peu d'anticiper, et aller vers une certaine qualité de faire en sorte que vous puissiez vivre comme il faut sur ces terrains, donc...

V (*l'interrompant*) : J'interviens parce que vous nous dites que, elle, elle a été prévenue, mais moi, je n'ai pas du tout été prévenu !

A : Alors ça, c'est une catastrophe !

V : Alors moi, je suis vraiment en colère.

M : Et je comprends que vous soyez en colère !

V : Vous allez densifier...

M : Il faut peut-être que l'on prenne son temps et que l'on remette ça au débat...

(*Claquement. P2 a levé la main dans la salle*)

P2 : C'est bien joli comme discours, mais je vois pas comment vous allez faire pour organiser le lotissement de parcelles privées qui sont conformes à la réglementation.

A : C'est une bonne question. Et avec le maire, qu'est-ce qu'on a décidé de faire ? D'aller rencontrer l'ensemble des gens du lotissement et leur demander leur projet individuel, ceux qui veulent éventuellement diviser leur parcelle, et essayer avec eux, avec un architecte conseil et peut-être avec un paysagiste de voir comment on pourrait faire pour ne pas gêner les voisins et aussi pour essayer de trouver une solution avec les vigneron. Donc, c'est plutôt en discutant avec tout le monde, en mettant au milieu de la place tous les problèmes. On pense qu'on peut alors... on parle de densifier. C'est un terme qui effectivement, on va diminuer. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'on va peut-être pas construire sur les lignes. On va peut-être pas s'étaler, peut-être que c'est une réponse aussi pour certaines personnes qui ont besoin, au niveau de leur retraite d'avoir un peu d'argent, et peut-être de gagner un peu d'argent.

(*Claquement. Une P3 a levé la main dans la salle*)

P3 : Moi, j'ai effectivement un projet sur ma parcelle. J'aimerais bien donner à mes enfants. J'ai deux filles, j'aimerais bien donner à chacun une maison, rester aussi un peu, moi, sur ma parcelle. Comment ça va se passer ?

A : Nous, ce qu'on vous proposerait, c'est de vous rencontrer, de voir un petit peu en terme de surface par rapport à ce que vous avez et par rapport à vos voisins comment on pourrait implanter vos projet pour qu' à la fois...

P3 : Ah, mais on a déjà un projet, on a calé notre projet, hein !

A : Il faut qu'on en parle, il faut qu'on en parle. On essaie de faire en sorte qu'on puisse anticiper, donc, il faut absolument qu'on vous rencontre.

P3 : On pourra changer de pro... J'ai pas vraiment envie de changer mon projet, moi. Il est là. J'ai mes deux maisons pour mes deux filles !

A : Ce qui est important dans ce qu'on dit, c'est effectivement si vous faites un projet et que vous vous mettez à dos l'ensemble de vos voisins, vous allez souffrir et vos voisins vont souffrir. On essaye justement de discuter pour que tout le monde puisse vivre ensemble. Donc, effectivement, ça demande certaines concessions. Et

effectivement, le « vivre ensemble », comme dans les anciens villages, ça demande à un moment donné de parler, etc. Et on est là pour, hein, Monsieur le Maire, anticiper cette situation.

P3 : Il faudra faire ça un samedi matin parce que je suis surchargée, sinon.

A : On comprend ça. On va essayer effectivement de prendre rendez-vous les samedis matin. Effectivement, et je pense que c'est une bonne décision.

(*Claquement*)

L : OK, merci. Est-ce qu'il y a des gens qui voulaient réagir encore dans la salle ?

(*P4 lève la main*)

P4 : On a toujours parlé des nouveaux habitants. En fin de compte, on peut simplement dire qu'il y a des habitants qui sont déjà sur place, comme on parlait des filles, voilà. Souvent, les gens veulent que leurs enfants restent au pays. La question est « est-ce qu'ils veulent rester là ? ». Pour ceux qui veulent rester, il faut qu'ils trouvent de la place dans la ville, et ça c'est quelque chose qui n'est pas arrivé dans la discussion, en fin de compte. On parle des nouveaux habitants et c'est par forcément des nouveaux, justement.

L : Qu'est-ce que vous répondez à ça, Monsieur l'Architecte ?

A : Le meilleur des cas, c'est quand on construit pour quelqu'un qu'il aime, comme des enfants, car, forcément, il va s'appliquer. Il va faire en sorte qu'il y ait quelque chose qui se passe dans le projet. Donc, c'est un cas qui est très favorable, parce que ça permet effectivement de ne pas être sur une spéculation, mais plutôt sur une envie de vivre ensemble. Donc, finalement un des cas très favorable de division parcellaire puisque on est dans un cas où on sait que les gens vont se parler, puisque c'est une famille, etc. Donc, pour moi, c'est une...

(*Claquement. P5 lève la main.*)

P5 (*dans la salle*) : Alors moi, j'ai compris pas, parce que moi, j'avais un projet de densification à mon échelle. Moi, j'avais un bâtiment d'habitation, et puis j'ai une grange à foin. Et puis y a une étable, et puis quand j'ai voulu faire des appartements pour les louer et peut-être plus tard pour mes petits-fils dans la grange à foin, on m'a dit : ah, non, bâtiment agricole, pas le droit, euh, pas le droit ! Ça, c'est dans ma maison à Curiel, c'est pas ici. Et puis alors après, je me suis dit, bon, ben, OK, puisqu'on n'a pas le droit d'habiter la grange, et bien je vais dire à mon neveu qui avait envie de revenir au pays – il s'est essayé un peu à la vigne avec mon ami Paulo – il pouvait poser sa yourte. On m'a dit ouais, on m'a envoyé tout un tas de gens me disant qu'il avait pas le droit et tout ça. Bon, ben moi, je ne suis dit, ben, je vais agrandir dans les toits, sous les combles, c'est pas bâtiment agricole. Et là, on m'a dit que mon assainissement, mon assainissement collectif était trop petit, qu'il fallait recréer une fosse septique. Du coup, on était deux dans la maison, on allait être douze, et bien voilà, sans rien changer, sans rien bétonner, sans rien construire.

A : Ce qu'on essaye de faire, effectivement, si on regarde tous les problèmes que vous traversez, vous n'avez pas beaucoup de chance, c'est vrai.

(*rires de l'assemblée*) La question qu'on se pose avec le Maire, c'est toujours si on mettait des yourtes dans le village, qu'est-ce qui se passerait ? Attendez, attendez, ce qu'on essaie de se dire, c'est finalement, est-ce que c'est une bonne chose que tout le monde puisse mettre une yourte ? Effectivement, si vous on vous donne la possibilité de mettre une yourte au milieu du village, si Albert le fait et si Antoine et si Durand, est-ce que quelque part, il y aurait pas un problème ? Et donc, c'est pas une interdiction, Dugnaux, c'est réfléchir. Que devient un village...

(*Claquement.*)

P6 ou P7 : Moi, je trouve ça discutable. La yourte, là, pourquoi c'est un problème ?

A : C'est pas un problème. Le problème, c'est « quel village on veut ? » C'est pas un problème du tout. Mettre une yourte, ça peut être très bien. C'est effectivement. On peut pas les mettre d'une certaine façon, déjà. Et si tout le monde met une yourte, est-ce que ça ne pose pas un problème sur le village ? Si vous venez habiter dans ce village, c'est parce que vous l'aimez par son authenticité, par...

P6 (*peu audible*) : Par ses yourtes.

A : Y en a pas encore. Vous en avez déjà vues ?

P6 : Ouais, y a des endroits où il y a des villages de yourtes, oui.

A : Mais ça peut poser un problème en terme d'architecture. Donc, c'est une question qu'il faut qu'on se pose ensemble, si on choisit ou pas, que notre village soit un village de yourtes ou un village de piémont. Et ça, j'aimerais bien que vous le défendiez avec nous, pour savoir si, effectivement, vous seriez responsables et dites : « Moi, je veux un village de yourtes ». Ça, j'aimerais bien que tout le monde se positionne par rapport à ça.

P2 : Et comment les élus se positionnent, là-dessus, sur les yourtes ?

A : Je pense que c'est un travail de pédagogie, de dire pourquoi on aime son village, qu'est-ce qui fait que notre village, on l'aime, qu'est-ce qui le structure. Est-ce qu'on aime les pierres, voilà, qu'est-ce qu'on peut faire, est-ce que c'est forcément la bonne solution, mais...

P5 ou P6 : Finalement, on n'a pas choisi un village de yourtes. On a choisi un village de lotissement. C'est un choix.

A : Alors, quand vous dites « c'était un choix », qui c'est qui l'a choisi ?

(*bref silence*)

A : Je pense que c'est une société qui a choisi. Ça, peut-être que ce qu'on propose avec Monsieur le Maire, c'est de muter, du lotissement où chacun est derrière sa haie, etc., à un village où peut-être, on va créer un « vivre ensemble » un peu différent. Peut-être qu'on va créer même des chemins piétons, peut-être qu'on va voir dans ces voiries du lotissement où il y a plus que des bagnoles qu'on puisse voir autre chose. Je sais pas ce que vous en pensez, Monsieur le Maire ?

M : Ah, oui, bien sûr. Mais ce qui a (...) de la yourte au lotissement, c'est la destination des terrains. Il faut définir d'abord quel terrain est accessible à l'habitation, quel terrain restera zone naturelle et ne sera ni constructible ni traversable.

A (*posant sa main sur l'épaule du maire*) : Ça, ça fait longtemps, hein Rumeurs dans le public

P 6 : On parle de yourtes, ça c'est bien, mais moi, j'ai une parcelle, j'ai un promoteur, je l'ai eu au téléphone, j'ai quasiment signé. J'ai choisi mes maisons sur catalogue, comme ça, je vais pouvoir les vendre (*il tousse*) mais pourquoi vous voulez en plus m'imposer des règles ? Vous voulez en plus changer...

A (*rassurant*) : Ah, c'est pas à vous qu'on va...

T : On ne peut plus continuer comme ça. Je m'excuse de vous couper. C'est à l'ensemble de la France, qu'on va en poser, des règles. On ne peut plus continuer à bouffer du terrain agricole.

H3 : C'est de l'écologie, ça...

T : Non, non, ce n'est pas de l'écologie, c'est ce qui vous permet de vous nourrir. C'est ce qui vous permet à un moment donné de pouvoir avoir une certaine autonomie alimentaire. Autrement on dépendra d'autres pays. C'est vraiment quelque chose de très important.

H1 : En même temps, moi, j'en veux pas de votre maison, là. Je ne pourrais plus me mettre dans mon jardin tranquille.

H2 : Mais c'est mon terrain, je fais ce que je veux. Je l'ai choisie sur catalogue, elle est très bien. Si je la (déplace ?) ça va me coûter de l'argent...

A (*Clac : Il claque dans ses mains à chaque changement d'intervenant*)

H4 : Là, j'ai un projet pour un élevage de chevaux...

T : Alors, le projet d'élevage de chevaux est soumis à des règles. Il faut qu'on le regarde ensemble, comment il s'intègre, pour qui il est fait... Si jamais il correspond à beaucoup de personnes, s'il y a des problèmes de stationnement... Chaque projet demande une attention et une intégration. Alors, pourquoi pas, ça peut être très très bien, mais il faut qu'on en discute.

A : Le cheval ? On peut passer rapidement sur le cheval. Monsieur ?

H (*viticulteur*) : Ça, c'est bien gentil, parce que, on parle d'habitants, on ramène des habitants, et des yourtes, et je ne sais pas quoi encore. Mais nous, les viticulteurs, on va faire comment ? Déjà, on a des problèmes pour aller traiter nos vignes à cause des habitations. Il va falloir encore se reculer. C'est des terrains qu'on a cultivé depuis des générations, et on va reculer pour laisser les gens vivre en paix. Parce qu'on est accusé de tous les maux ! On va finir par devoir exploiter les terrains les plus mauvais, les plus en pente, les difficilement mécanisables. Alors on fait quoi de cette histoire ? Vous êtes bien gentil, Monsieur le Maire, avec vos projets. La commune, d'accord, on a toujours fait de la vigne, on a fait nos vins, et là, vous parlez de construire. Ça ne me convient pas.

M : Justement, construire sur les terrains qui sont déjà construits. Ne pas empiéter sur les terrains agricoles...

H (*viticulteur*) : On va pas pouvoir, avec tous ces habitants nouveaux. Déjà on a des problèmes, comme dit Madame, parce qu'il y a un petit peu de vent, un petit peu d'air... Alors on va faire quoi, on va laisser pousser les ronces entre les vignes, et puis vos lotissements !

T : Alors, peut-être, ce qu'on aimerait faire, effectivement. On sent bien que vous vous parliez, malgré que vous essayez de prévenir, etc.. que ça se passe pas forcément bien. On comprend. Ce qu'on voit, c'est que jusqu'à maintenant, entre les habitations et les vignes, voire d'autres situations agricoles, il y ait peut-être des espaces sur lesquels on discute, pour que ce genre de discussion n'ait plus lieu. Ça veut dire peut-être des espaces de transition. En disant, voilà, entre l'habitation, entre votre jardin et puis la vigne, il y a peut-être une distance à avoir, une distance qui serait neutralisée, qui permettrait que chacun puisse être chez soi. Et donc, ça, ça demande, au niveau de plans, d'imaginer que, autour du village, on arrive à créer ces limites sur lesquelles chacun se respecte.

H6 : Moi, j'aimerais bien que ces limites aient vraiment du caractère, parce que, aujourd'hui, on se balade, on sort de la ville, et puis on arrive à une façade de village, mais j'ai la même quand je vais voir mes grands parents ailleurs.

A (Clac)

H3 : Monsieur le Maire, pour simplifier les choses, est-ce qu'il n'y a pas une autre solution ? J'ai vu dans notre commune, là, il a un gros entrepôt ? Eventuellement peut-être le démolir et faire du logement participatif ou groupé. On est vraiment au cœur du village et c'est à proximité des commerces. Finalement, dans les lotissements, on est bien trop éloigné du centre du village. Est-ce que ce ne serait pas la solution, d'abord, d'avoir cette priorité là, d'aménager cette grosse dent creuse, la réhabiliter ou faire de nouveaux logements et éventuellement développer de l'habitat social, de l'habitat groupé, participatif . Est-ce que ce ne serait pas une solution ? Et finalement, ça calmerait un petit peu les esprits pour tout le monde, et les viticulteurs pourraient continuer à mieux traiter leurs vignes. Mais ça, il faut de la volonté politique, hein, Monsieur le Maire ?

(Rires)

A : OK, merci. On va arrêter là.

(Applaudissements)

A : Donc, je crois qu'on a un petit peu avancé les choses. Il y a encore beaucoup à dire, mais on en reparlera peut-être tout à l'heure. Merci. On va passer à la deuxième séquence, où il y a des points communs, vous allez voir.

ACTE II – PREMIERE PARTIE : représentation. Un projet global : De la piste cyclable à la zone d'activité.

Scène 1- Bureau de la Communauté de communes : la piste cyclable actée.

A : ANIMATEUR
T : TECHNICIENNE URBANISTE (Melle Carré)
M : MONSIEUR LE MAIRE

A (aux participants) : Même principe, ils vont jouer une première fois la scène... Écoutez bien, et puis on va la rejouer une deuxième fois pour aller plus vite, et à tout moment vous pourrez intervenir. Alors, il y a des réunions publiques, comme ça, vous intervenez de votre place, c'est normal, et il y a des séquences où ce sera chez l'habitant. Là, par contre, si vous intervenez, c'est ici. *(Il désigne le plateau).*

Bureau de la mairie. Une table, une chaise. La technicienne urbaniste est assise devant un gros dossier. Le téléphone sonne.

T : Oui, allô ? Oui, Communauté de communes de Cœur de Tome. Oui, la réunion publique pour le PLU de Châteauboeuf, c'est ce soir. Oui, tout à fait, ça va se présenter sous la forme de théâtre forum. Exactement. Oui, c'est un préambule. Après, on aura des discussions. À ce soir, entendu. Au revoir.

Entre le Maire, porteur d'un dossier.

M (tout content) : Nadine ! Qu'est-ce que j'apporte là ?
T : Qu'est-ce que c'est ?
M : Nous avons obtenu le financement pour la piste cyclable.
T : Mais c'est super, ça ! Voici une occasion qui va transformer cette image de la plaine qu'on avait complètement délaissée !
M : Depuis le temps qu'on travaille dessus, ça fait partie de mes prérogatives de mandat. Voilà, je suis heureux.
T : Mais moi aussi !

(Ils se congratulent et se serrent la main)

M : Bon, écoutez, vous avez du travail, moi aussi. J'ai rendez-vous avec Monsieur Martin.
T : L'enquête publique a eu lieu, donc il faudra peut-être quand même qu'on expose le...
M : Ah, oui, c'est vrai. J'allais oublier. On fait comme d'habitude, on l'organise en juin ?
T : En juin. Je vous propose quelques dates.
M : Vous m'envoyez ça par mail.
T : Très bien
M : Allez, je vous laisse travailler. Super, à bientôt, au revoir.

Il sortent

Scène 2. Présentation du projet global en réunion publique.

A : ANIMATEUR
T : TECHNICIENNE URBANISTE (Mademoiselle Carré)
M : MONSIEUR LE MAIRE
F : Monsieur FERRAND (Chaudronnier)
H1, H2, etc : HABITANTS

Salle de réunion de la mairie équipée d'un écran

T : Donc, nous allons passer à la dernière diapositive qui résume un ce projet où... La piste cyclable qui allait d'Albertville jusqu'à Chambéry. Finalement, c'est pas uniquement la piste cyclable, c'est vraiment le projet global qu'il faut entendre, c'est à dire que notre base de loisirs, ici, elle va pouvoir s'étendre, avec cette grande plaine alluviale, qui finalement, est revalorisée. On considère que ça devient vraiment la vitrine du Parc des Bauges. Et puis cette zone d'activité qui finalement a une autre image, vraiment qualitative. On voit qu'on est

allé chercher l'architecture un petit peu, voilà, avec du bois local. Donc, c'est un peu sur cette image, dans cette perspective, qu'on va finir la réunion, qui montre cet aspect un peu global du projet.

M : Je vous remercie de votre attention, et merci, Mademoiselle Carré, pour cette superbe présentation. C'est le moment des questions, donc, n'hésitez pas, si vous avez des remarques, des commentaires. Madame ? Bonjour, vous êtes ?

H1 : Christine Vermeil, Association la Roue Verte, habitante de Châteauboeuf également. Je vous remercie pour ce projet qu'on attend depuis longtemps. En plus, moi, ça me conforte, parce que j'avais peur que vous puissiez empiéter sur la forêt alluviale, qui nous est chère et que depuis longtemps on a préservée. Bon, merci. Par contre, j'ai quelques inquiétudes encore, notamment sur le chantier. D'abord, je voudrais savoir quand vous commencez les travaux et également, j'aimerais savoir si c'est un éco-chantier.

H (dans la salle) – Un quoi ? C'est quoi, un éco-chantier ?

H1 : Un éco-chantier avec des toilettes sèches, écologique...

Rumeurs dans la salle

M : Non, mais attendez ! Vous savez que la commune de Saint Porte le Grand a toujours eu à cœur de respecter les dynamiques environnementales et humaines. Effectivement, nous ferons le nécessaire pour qu'il y ait le moins de dommages collatéraux sur le voisinage. Je vais laisser Mademoiselle Carré répondre à votre question.

T : Vous avez raison de poser la question de chantier, parce que là, on était dans une phase esquisse, on va rentrer dans du pré-opérationnel, de l'opérationnel. Et nous, la question chantier, effectivement, ça met de la poussière. On évitera la période estivale vu la base de loisirs qui est à proximité. On évitera aussi l'automne puisqu'on sait que cette forêt alluviale, elle accueille des oiseaux migrateurs. Et surtout, je tiens à vous rassurer : ces travaux, c'est des petites choses, et ça va s'étaler dans le temps, c'est progressif. Cette zone d'activité, aujourd'hui, elle est comme ça, mais demain, elle est destinée à disparaître puisqu'on a conforté le pôle autour de la gare.

F (*il lève le doigt*) : La fin de la zone d'activité ? (...) Moi, je suis artisan dans cette zone-là, je suis chaudronnier, c'est plus possible. On peut pas continuer comme ça !

M : Monsieur Ferrand, ne vous emportez pas. On se connaît depuis longtemps, on va discuter en adultes responsables. Madame Carré s'est un peu emportée. La zone ne va pas vraiment disparaître. C'est une des pistes de réflexion de la communauté de communes. Mais sachez qu'en tant que Maire de Saint Jean de la Porte, nous n'avons pas pour projet pour le moment de faire disparaître cette zone d'activité, qui historiquement, est présente sur le territoire. Et ça nous tient à cœur d'avoir des activités sur notre territoire. Effectivement, il y a deux pôles d'activité, que vous connaissez, qui sont en train d'émerger, mais ce n'est qu'un projet qui pour l'instant reste à débattre. Personnellement, je ne suis pas pour.

(Rires. Mademoiselle Carré lève les bras en l'air, replie sèchement son ordinateur et sort)

T (*ton très froid*): À bientôt !

F : Le beau projet d'écologie, c'est pas eux qui paient les impôts, là. Il y a trop d'impôts. On ne peut plus continuer comme ça. Je travaille depuis vingt ans, et chaque année, on nous rajoute de nouvelles contraintes. Alors là, c'est la piste cyclable qui va passer en zone d'activité. Mais c'est pas le zoo, la zone d'activité !

M : Monsieur Ferrand, j'entends bien votre argument, mais il faut que vous soyez conscient que vous êtes sur une zone de passage, que c'est un espace que nous souhaiterions valoriser en laissant la place à un autre mode de déplacement. De toutes façons, ne vous inquiétez pas, il y aura une autre réunion publique pour débattre de toutes ces questions. Maintenant, je vous invite tous : nous avons prévu un petit pot à la fin de la réunion, à continuer à discuter de ces questions ensemble. Merci beaucoup, bonne soirée.

Il sort. Applaudissements.

Scène 3. Dans la zone d'activité. Rencontre avec M. Ferrand.

M : MONSIEUR LE MAIRE

F : Monsieur FERRAND (Chaudronnier)

Atelier du chaudronnier. Monsieur Ferrand s'y active. Arrive Monsieur le Maire

M : Monsieur Ferrand, bonjour, ça va ? Vous allez bien ?

F : Oui, et vous ?

M : Ça va très bien. Je suis venu vous voir parce que j'ai bien senti qu'à la dernière réunion, vous étiez un peu contrarié.

F : Oui, un peu, oui.

M : J'entends bien que pour la piste cyclable, vous n'en soyez pas tout à fait réjoui, mais j'aimerais qu'on puisse trouver un arrangement, pour que le projet puisse tout de même se faire.

F (*qui trimballe une roue crantée*) : J'en ai bien en discuté avec tous mes collègues de la zone d'activité et puis aussi avec les agriculteurs. Vous savez, nous, ça nous va pas du tout. C'est impossible de continuer à travailler comme ça. Déjà, regardez, rien que pour l'agriculture, déjà que les chevaux prennent de plus en plus de place et qu'il n'y a rien pour les interdire, en plus, maintenant, on va nous faire une piste cyclable. On pourra plus aller exploiter nos terres. Alors, comment on va faire pour croiser les vélos, ou sinon, on va mordre sur nos champs pour créer une piste cyclable ? C'est pas possible de continuer comme ça !

M : Ecoutez, euh....

F : Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut arrêter avec cette politique d'écologie. Ça nous coûte trop cher et en plus ça sert à rien.

(Rires dans la salle)

Monsieur Ferrand branche une scie à métaux très bruyante. Le Maire recule devant les étincelles.

M : Moi, je suis prêt à vous écouter, je comprends que ça vous pose question, ce partage de l'espace, mais en même temps, on est bien obligé de trouver des solutions. On va pas pouvoir laisser cette zone d'activité à côté de la base de loisirs (*Bruit de barre métallique*) sans rien faire comme ça tout le temps. Faut bien qu'on trouve une solution. Alors, est-ce qu'on pourrait pas, je sais pas, peut-être déplacer votre entreprise sur une autre zone d'activité ?

F : Ah, non, il n'en est pas question, et je ne suis pas tout seul. On est tous d'accord, il faut nous laisser travailler et favoriser l'activité.

M : Bon, écoutez, peut-être que la piste cyclable pourrait être une façon de vous relier aux autres, à l'extérieur (*il grommelle, fait un geste d'impuissance*) J'en sais rien...

(Rires dans la salle)

F (*il sort, revient, une barre à mine en main*) : Non, je crois qu'on n'a pas envie d'être emmerdés (*il pose sa barre*).

M : Je vois que votre position est ferme, que vous menacez de cesser votre activité si cette piste cyclable passe. Effectivement, c'est pas dans ma volonté de (*me*) mettre les gens à dos. Donc, je pense qu'on va essayer de revoir un peu le projet et peut-être qu'on reviendra vers vous ultérieurement. Mais sachez que si vous pensez que ça va entraver votre activité, nous n'insisterons pas, et nous reporterons le projet. Bon, je ne veux pas vous déranger plus longtemps. (*Ils se serrent la main*) Bonne soirée. (*Il sort*)

Monsieur Ferrand rebranche sa scie à métaux très bruyante.

Applaudissements

Scène 4. Balade à proximité de la ZA.

T : TECHNICIENNE URBANISTE (Mademoiselle Carré)

C : UNE AMIE CYCLISTE (Christine Vermeil, de l'Association La Roue Verte)

Les deux personnages arrivent sur scène à vélo

T : Oh, le chantier, là ! Ben c'est la zone d'activité, hein !

C : Ça peut être polluant. On pose le vélo ?

T : On pose le vélo.

C : C'est là qu'elle va passer la piste cyclable ?

T : Ah, mais tu n'es pas au courant ? Il a été enterré, le projet.

C : Ah ?

T : On n'en parle plus, on n'en parle plus. Je ne sais pas trop pourquoi.

C : C'est l'usine de papier qui a fermé, là-bas ?

T : Non, ça, c'était l'usine des escaliers en préfabriqué, je crois. Il y a de la tôle, ici. Tiens, regarde, le ferronnier, là, il a étendu son bâtiment. Ça s'est étendu, ça ressemble bien à une espèce de friche. Dégueulasse, hein ?
C : Et donc, la piste cyclable qui devait relier une rive à l'autre, c'est fini ?
T : Pour l'instant, oui.
C : Mais nous qui militons, qui vous avons fait confiance, vous n'avez encore rien fait ?
T : Mais, je n'y peux rien, moi. Tu sais, moi, tiens, je vais te montrer un autre truc, tu vas voir.

(Elles sortent en coulisse. Bruit de fuite d'air.)

T *(dont on n'entend que la voix)* : Ah, la la, Ah, merde, c'est crevé !
C *(idem)* : Ben, tiens. Dans ta déchetterie !

Jetée des coulisses, une chambre à air atterrit sur la scène.

Rires. Applaudissements.

FIN

ACTES II – DEUXIEME PARTIE, le Forum.

Scène 2, forum. Présentation du projet global en réunion publique.

A : ANIMATEUR
T : TECHNICIENNE URBANISTE (Mademoiselle Carré)
M : MONSIEUR LE MAIRE
F : Monsieur FERRAND (Chaudronnier)
H1, H2, etc. : HABITANTS DIVERS
I : INTERVENANTS

Salle de réunion de la mairie équipée d'un écran.

A : Comme vous pouvez le voir, c'est un peu la crise sur la *(scène)*. OK. Il y a, me semble-t-il, des choses à dire encore. Du coup, on va résumer, ça va être plus simple, mais c'est toujours le même principe. Ce serait Bien que les techniciens viennent débarrasser le plateau, et on va partir de la première séquence. On va dire que la première séquence, vous l'avez compris, c'est poser le problème. Si ça vous va, on va commencer sur la 2^{ème} scène, la réunion publique, et ensuite, il y aura sûrement des choses à dire sur Monsieur Ferrand et Monsieur le Maire.

Melle Carré (T) est debout à sa table, non loin de l'écran.

T : Monsieur le Maire ? *(Le Maire s'installe)* Pour résumer, c'est vraiment un projet global, et puis ça a été l'opportunité de repenser toute cette plaine alluviale, et on en était arrivé sur l'idée, moi, de ce que j'avais entendu de la communauté de communes, c'est qu'on confortait vraiment cette zone d'activité autour du pôle de la gare. C'est un des principes d'urbanisme intéressant qu'on cherche à développer, et que cette zone d'activité qui est en bas de la Nationale soit amenée à disparaître.

A *(Clac)* : ...à disparaître *(désignant une intervenante)*

I : Oui, je voulais intervenir.

(Elle prend place sur le plateau et enfle la veste de T/Melle Carré)

T : C'est plus pour expliquer le projet. Vous comprenez, nous sommes engagés dans un ScOT qui définit déjà de grandes orientations, et notamment la polarisation des grandes activités économiques. Donc, le pôle principal sera conforté. Nous allons plutôt vers des entreprises innovantes, de nouvelles techno....

A : *(Clac)* *(T quitte sa veste)*

F : Si je puis me permettre. Moi, je suis déjà bien installé sur cette zone d'activité. Y a des endroits qui sont un peu délaissés sur cette zone. Et plus haut, on a remblayé des zones humides pour faire une nouvelle zone d'activité, je ne vois pas très bien la logique.

A : Est-ce que quelqu'un saurait répondre à Monsieur Ferrand ?

I *(x, peu audible)* : On a tellement *(dit)* d'inepties que... C'est le remblaiement des zones humides qui est un peu...

I *(y)* : C'est pas défendable...

I (z) : Si, on pourrait dire qu'ils ont compensé deux fois plus la zone humide par le grand plan d'eau qui a été créé.

A : OK, on continue.

T (*qui remet sa veste, et en aparté*) : Ça va être encore pire

A : On continue sur notre problème...Oui ? (*il désigne un intervenant, qui tente d'enfiler la veste de T, trop étriquée*)

T : En fait, tout simplement, Monsieur Ferrand, il faut savoir que cette zone là (*il la montre sur la carte à l'écran*) va être amenée à disparaître à cause du PPRI. Comme vous êtes au courant, c'est une zone qui est aussi avec un risque d'inondation. On ne va pas pouvoir rajouter, remettre en place des entreprises, c'est pour ça qu'a été aménagée cette zone là (*il montre l'autre zone*). D'accord ? Effectivement, comme on a annoncé, pour développer cette zone-là, on a dû faire un aménagement, donc développer la zone d'activité touristique, hein, zone d'activité du lac. D'où cette idée...

F : Pourquoi est-ce qu'on est entrain de construire un bâtiment dans cette zone-là ? Elle est surélevée, c'est ça ?

T : Hé, oui ! Et pourquoi... pourquoi on n'a pas remblayé cette zone-là ? (*il désigne l'endroit*) Parce qu'elle n'est pas remblayable ! Cette zone est censée servir en cas d'inondation de la rivière, ici, du Chérontais, sur les crues cinq-centenaires (non, parce qu'on est passé de crues décennales à des crues centenaires, maintenant on passera à des crues millénaires, on ne sait pas). Cela doit servir de zone tampon. D'ailleurs (*ton confidentiel*), cela va poser un autre problème, c'est que ici, exactement, il y a un crapaud (*Il pointe un endroit*), une toute petite bestiole grosse comme ça (*il montre son ongle*), mais qui est...

I(x) : ...qui est protégée !

A (*Clac*)

I (y) : Là, il ne défend pas vraiment son dossier...

T : Donc, de ce fait là, on déplace l'activité ici, on libère toute cette zone, et on en fait une zone...

M : ...de déplacement.

T : ...de déplacement, de mode de nouveau (*must*).

Applaudissements

F : Si j'ai bien compris, on va remettre la zone d'activité dans le village.

T : Plus en dessous.

A : Est-ce que ça convient à tout le monde, l'explication de la technicienne ?

H1 : Non, mais non, on n'a pas trouvé la solution. Moi, je suis pas ferronnier, je représente Total, et j'ai un site, il est pollué. On a enlevé les cubes, mais je ne sais pas quoi faire de ce site, maintenant.

(Silence perplexe de l'assemblée)

T (*abasourdi*) : Total...

H1 (*très sûr de soi, se lève et vient sur le plateau*) : : Oui, ici, exactement. (*Elle désigne l'endroit*)

T : C'est vous qui aviez ces grosses cuves de métaux lourds ?

H1 (Total) : Oui, on n'est pas sur ce plat, on est un peu plus par là, oui. Eh bien, on avait ces cuves. J'ai un projet, mais on pense remettre de l'activité, nous.

T : Vous pensez remettre de l'activité ici ? Quel genre d'activité, développez !

H1 (*embarrassée*)

I(x), *depuis la salle* : Des gaz de schiste !

I(z), (*qui vient prendre le rôle de H1(Total) sur le plateau*) : Après avoir dépollué, on pensait faire un grand parc solaire pour passer des énergies fossiles à des énergies renouvelables. L'ensemble du parc va accueillir des panneaux solaires pour fabriquer l'électricité.

F : Non, mais c'est pas beau, des panneaux solaires...

H1(Total) : Ah, non ! C'est près de l'autoroute. Vous savez qu'on est juste à côté de l'autoroute.

F : Oui, mais c'est une production qui n'est pas... Moi, dans le paysage, je trouve(*rais*) ça (*plus*) intéressant de décentraliser la production sur les voies de (?) de coopératives paysannes, je sais pas...

T : C'est complémentaire, c'est une solution. Par contre, sur un site qui serait pollué, on peut pas.

F : Mais c'est pas une solution.

T : Laisser la pollution en place pour que euh... Je vous rappelle juste une chose, c'est que juste ici, enfin, pas loin, c'est une zone de prélèvement d'eau potable pour la grande agglomération qui n'est pas loin. Il faut aussi la dépolluer. On ne laisse pas des zones comme ça en déchets, le sol matériel, ou matériaux, matériel... C'est ça, c'est de l'inerte, c'est ceux qui d'une manière physico-chimique vous pouvoir se dégrader. Uniquement.

H1 (Total) : Mais cela n'empêche pas d'avoir des panneaux solaires.

T fait le geste de ramer avec sa veste trop petite qui lui sert de rame.

A : Bon, Monsieur Ferrand semble maintenant convaincu

M : Monsieur Ferrand, vous allez peut-être déplacer votre activité...

F : Je ne vais pas avoir le choix, quoi !

M : Voilà, c'est ça !

(Rires)

T : Mais par contre le Parc peut vous aider.

A : On va peut-être passer... Il y a peut-être des choses qui peuvent se décoincer par ce biais-là. Est-ce, il me semble, qu'il y a quand même des choses à dire sur la troisième séquence. Vous avez bien vu, là, le maire qui change d'avis.

I(x) : On n'a pas entendu le Maire, dans cette séquence.

A : On peut revenir sur la troisième séquence, avec cet artisan qui ne demande qu'à travailler, et donc un maire qui avait les arguments qu'il avait, mais peut-être on peut le remplacer ?

Scène 3, forum. Dans la zone d'activité. Rencontre avec M. Ferrand.

M : MONSIEUR LE MAIRE

F : Monsieur FERRAND (Chaudronnier)

Atelier du chaudronnier. Monsieur Ferrand s'y active. Arrive Monsieur le Maire

M : Bonjour Monsieur Ferrand

F : Bonjour Monsieur le Maire,

M : Vous allez bien ?

F : Oui, et vous ?

M : Ça va, ça va. Ça va très bien. Ecoutez, je viens vous voir parce que, bon, j'ai bien senti à la réunion publique que vous n'étiez quand même pas...

F : Oui, le PPRI, on n'est pas très contents

M : Ah, le PPRI, on n'y peut rien, c'est la sécurité de tout un chacun. Vous y compris. Imaginez que vous soyez pris dans une inondation. Moi, je serais profondément attristé qu'on...

(Rires)

F : Non, mais faut arrêter, là. On va tous mettre la clé sous la porte à force de créer des réglementations, comme ça. On ne peut plus travailler.

M : Mais il est vital pour notre commune

F : Dans ce cas, faites un effort

M : Mais je veux bien faire un effort

A *(Clac)* : N'hésitez pas, s'il y a des avis dans la salle. *(Changement de « Maire »)*

M : Parce que, le PPRI, imaginez que vous restez, qu'est-ce qui se passe pour votre entreprise, votre entrepôt, s'il est inondé ?

F : Ben, s'il est inondé....

M *(trionphant)* : Hé bien vous passez la clé sous la porte !

F : On fera face !

M : Et comment, si vous avez été prévenu ?

F : Mais moi, je n'ai pas d'argent actuellement.

M : Il vaut peut-être mieux prévenir, se déplacer tout de suite plutôt qu'attendre que l'eau arrive.

F : C'est vous qui allez m'offrir une nouvelle parcelle avec un bâtiment, et qui allez me payer le déménagement, un carré de production, tout ça ? Ça me coûtera le même prix que l'inondation, pour moi.

M : Non, vous allez être aidé.

F : Ouais, quelles aides ?

A *(Clac)* : Bon, elle *(le Maire)* a essayé, ça n'a pas marché. Est-ce que quelqu'un aurait une autre, quelque chose de plus convaincant pour Monsieur Ferrand ? Madame ?

Une intervenante endosse la veste du maire

M : Vous savez bien que cette zone, elle n'est pas terrible, le cadre de vie, au niveau qualitatif, le cadre de travail, c'est pas exceptionnel.

F : Pour faire de la chaudronnerie, un cadre de travail, c'est pas très important. Vu les nuisances qu'on produit, autant qu'on soit loin de tout le monde.

M : Je ne vous dis pas de vous mettre près des gens, mais dans l'autre zone d'activité, là. Il y a quand même un super projet. Ça va être très qualitatif, et il y a même des clients qui vont venir. Plus de clients que ce que vous pouvez avoir aujourd'hui.

F : Vu l'évolution de l'activité, si vous pouvez m'amener des clients, alors, là, chapeau !

M : Moi, je pense que dans cette nouvelle zone, on va mettre le paquet sur les espaces publics, on va faire de belles choses, et les gens auront envie de venir. Et là, vous aurez une autre image. Parce que là, aujourd'hui, la chaudronnerie, elle n'a pas une image très qualitative, hein. La zone en elle-même, ça paraît un peu délaissé. Ça donne pas tellement envie de venir.

F : Pour moi, c'est intéressant, parce que je ne paie pas beaucoup de loyer, je peux mettre mon merdier dans le coin par derrière, et personne ne vient m'emmerder.

M : On le voit bien, c'est bien ce qui nous embête.

A (Clac) *La veste du maire passe à un autre intervenant.*

I(y), *murmurant à part* : Pas toujours les mêmes !

M : Monsieur Ferrand, je suis passé un peu à la va vite. C'était surtout pour prendre rendez-vous. Ce que je vous propose, c'est – vous n'êtes pas le seul dans la zone d'activité – ...

F : Oui, oui, de toutes façons, j'en ai parlé à mes collègues, on est tous d'accord.

M : Voilà. Plutôt que discuter comme ça à la va-vite, ce qui serait peut-être pas mal, c'est que vous fassiez une réunion tous ensemble, qu'on puisse discuter de manière assez claire, qu'on puisse aborder tous les sujets. Moi, je ne suis qu'un élu, donc, je ne connais pas toute la problématique que vous avez. C'est vrai que les déchets, moi, je les vois derrière, et je me dis que, le bazar, c'est une vos problématiques. Donc, il faut qu'on se pose la question, comment gérer ça. Mais il y en a plein d'autres que je ne connais pas. Mais mine de rien, vos bâtiments, ils sont un peu sombres. Vous éclairez tout avec les lumières, c'est pas l'top. C'est peut-être le moment de se dire on va plancher sur ce qui serait mieux pour vous et voir si c'est délocalisable sur une nouvelle zone d'activité. Parce que, moi, j'y crois. Je pense que c'est délocalisable. Ce sera plus proche de la gare, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ça fera une émulation, il y a plein d'autres activités qui vont se développer, des nouvelles. Et puis on pourra penser à des nouveaux locaux plus intéressants pour vous.

F : C'est vrai, comme le disait votre collègue, après, qu'on pourrait faire évoluer l'activité vers quelque chose de plus qualitatif, essayer de trouver une nouvelle clientèle, mais pour moi, ça va pas être facile.

M : Faut qu'on y réfléchisse, mais on ne peut pas se le dire comme ça. Il faut qu'on prenne le temps de réfléchir à tout ça, le projet, on l'a lancé, ça veut pas dire qu'on va le construire demain, donc, on va avoir quelques mois, réfléchir, peut-être une année, et se poser les vraies questions. Parce que, finalement, on ne vous connaît pas tant que ça, et je ne sais pas si tous les gens que vous connaissez, si vous avez des biens mutualisés, si vous avez des équipements ou du personnel que vous pouvez mutualiser, peut-être. C'est l'occasion d'y réfléchir. Cette nouvelle zone d'activité, comment la faire ? On va la faire... Les voisins... les bâtiments les uns à la suite des autres.

F : Ben moi, c'est surtout la mairie que je ne connais pas. Le... Moi, il m'arrive des choses comme le PPRI, les impôts qui augmentent tous les ans, les nouvelles contraintes à l'inscription du travail, etc. J'en peux plus.

A (Clac) *Changement de chaudronnier*

F : Je vais être clair. Ça commence à me gonfler. Sérieusement, toutes ces réglementations. OK, PPRI, on m'a expliqué vaguement au niveau de la réunion pseudo publique, le projet, Ah, Ah, Ah

(Fin de l'enregistrement vidéo du MVI 0011)

VIDÉO 2 : *il manque le point de départ. Nouvelle scène entre le Maire (M) et un Entrepreneur (F) chez lequel il s'en rendu. L'Animateur (A), Le public (P1,2, etc)*

F : ... Un projet, généralement, ça se discute avant, on, voilà. OK. Après, une autre chose. Moi, c'est, euh, ce bâtiment, là, c'est un bâtiment familial, hein ? Ça fait trois générations. Mon père, mon grand-père s'est cassé le dos là-dessus, et vous allez me mettre là-haut ? *(Il montre l'endroit des deux bras)*. Non, mais attendez, vous rigolez ? Je suis à 1 kilomètre de l'autoroute. *(Il se tourne vers l'endroit désigné, puis de l'autre côté vers la colline)*. Vous allez me mettre LÀ-HAUT, À 5 kilomètres ? Vous me dites que je vais avoir des clients. Mes clients, y sont pas là-bas, mes clients, ils sont là-bas *(gestes de part et d'autre)*.

(Claquement. Changement de Maire, changement de veste)

A : Vous avez vu, hein, les bons arguments tout à l'heure de la part du maire, la situation qui se renverse. Donc du coup on a un autre maire, ça évolue, c'est bien. Alors, reprenez là, le dernier argument : Vos clients sont ?
F : Mes clients, ils sont là-bas (*geste des deux mains*). Ils sont du côté de la plaine, de la basse plaine. Pas du côté de... ce pseudo parc, là-haut, hein, schtrumpf comme pas possible. C'est juste si on n'a pas notre (Perak ?) sur la tête. (*Il mime le bonnet avec les mains*) et notre... (*geste mimant un panier*).

M : J'entends bien, M'sieur Fernand, que l' (entrée ?) d'autoroute est à un kilomètre de votre entrepôt actuel, 5kms, ça rajoute un peu de distance, que l'entreprise est familiale, qu'elle est là depuis trois générations. Je comprends bien. Cependant, la problématique, elle appartient ni à vous ni à nous. C'est du PPRI. Demain, vous avez un sinistre majeur, vous n'êtes pas capable et autorisé, surtout, à pouvoir reconstruire à l'identique. De ce fait là, vous serez amené à bouger. À bouger sur la zone qui est à 5 kms. C'est pas vous, c'est pas nous, c'est comme ça.

F : Moi, si je bouge, là, c'est pas pour aller là-haut. C'est pour aller là-bas. Ah ! J'irai peut-être un jour...

M : Mais où, là-bas ?

F : Si... Si jamais il m'arrive un...

M : Où, là-bas ?

F : Vous voyez la commune qui est à côté, là-bas ? Qu'on appelle Monté...milian ?

(rires) Montémilian ! Ils ont un super zone d'activité, hein ? C'est bizarre, ça dépend plus que...

M : Vous allez là-bas. Vous allez pouvoir faire quatre fois celui que vous allez faire là-haut avec un tout petit là-bas !

F : Ouais, là-bas, vous allez en proposer trois entreprises, là-bas, cinquante !

M : Ouais, mais le prix de revient pour votre activité chaudronnerie, il n'est pas justifié. Vous avez un atelier, un atelier confortable, loin des nuisances que vous pouvez créer, comme on disait tout à l'heure.

F : Ouais. On va parler desation (?)

M et E parlent en même temps

M :difficile. Le coût de revient du bâtiment est nettement mieux, plus inférieur, moi je pense. Enfin, pour une étude sur cette future zone artisanale, le coût moyen du m² du bâtiment est beaucoup plus approprié à une activité comme la vôtre qu'à une activité plus tertiaire où vous allez payer le prix du tertiaire, et non pas le prix du secondaire en terme d'activité. Donc, votre intérêt, je pense pas que ce soit de bouger sur Montémilian, mais de rester bel et bien sur cette future zone. Mais revenons sur le PPRI

F (malicieux) : Vous avez fait un stage en Chine ? Parce que le choc tertiaire...

M : Sur le PPRI, il faut bien comprendre une chose, c'est que plus vous choisissez de rester ici pour des histoires familiales et tout, j'entends...

F : Ah, je suis né ici, hein. Baujus !

M : L'entreprise familiale que vous avez reprise, vous la menez bien, elle est florissante, c'est parfait. Cependant, comprenez que si demain un sinistre – demain ou après demain ou dans dix ans – un sinistre arrive, vous ne serez pas...

(Claquement. PI lève la main, prend la place de l'entrepreneur)

A : Allez, ça continue. Calé, Monsieur le Maire, là ! C'est plus la même !

F : Monsieur le Maire ! Un sinistre ! Trois... Une inondation. Trois générations qu'on est là. Trois générations ! Alors ouais, je veux bien, une fois, on s'est retrouvé, allez, une fois en trois générations avec un peu d'eau au niveau des chevilles. Misère ! Trois générations qu'on a, et je vais bouger maintenant, l'année prochaine, pour un (pré ?) qu'est pas arrivé en cent ans ?

M : Vous irez en parler aux Népalais, à Katmandou !

(rires)

F : Mais les Népalais, justement, on les aurait déplacés de 200 mètres, qu'est-ce que ça aurait changé ? De toutes façons, voilà. Alors ça, c'est encore une histoire d'assurances ou de ché pas quoi.

M : Je vous parle pas, je vous parle pas de 200 mètres, je vous parle de hauteur d'eau. Justement, le fait de se déplacer de 200 mètres ou de 400 mètres, vous avez une hauteur d'eau, enfin, une localisation qui sera supérieure à un niveau d'eau maximum.

F : Pour une crue centennale !

M : Oui.

F : J'ai plus de chances de me planter avec ma bagnole en rentrant chez moi ce soir que ça, ça arrive !

M (*facétieux, ayant repéré le stock de canettes de bière*) : Surtout avec ce que je vois derrière, là-bas !

Rires

F : Moi, je vais vous dire, Monsieur le Maire, moi, ce qui m'emmerde, c'est que ça fait trois générations qu'on bosse ici. Comme des malades. On rentre le soir, on est complètement claqués et le week-end, vous croyez que j'ai le temps de faire du vélo, d'aller me balader dans le parc ? Non. Et on va me dégager, moi, moi, pour que des petits bobos puissent faire tranquillement leur Albertville-Chambéry sur leur vélo carbone ? Parce que moi, je les vois passer...

Rires, Applaudissements.

M : C'est pas de vous dégager. C'est juste de vous permettre de pérenniser l'activité. Bon, y a eu votre grand-père, y a eu votre père, y a vous, il y aura peut-être vos enfants, pour que l'entreprise puisse continuer sur une zone qui, comme je dis, permettra de pérenniser. Mais vous êtes chez vous, vous faites ce que vous voulez.

F (*ironique*) : Alors moi, j'aimerais bien faire ce que je veux, alors ; Vous voyez la presse 40 tonnes, là ? Vous me la déménagez, vous me la montez 5 kms plus haut, là. Vous êtes gentil !

M : ... ??? organiser...

F (lui couvrant la voix) : Organiser, c'est pas compliqué. C'est payer qui est compliqué.

M : Non, non, il vaut mieux organiser un plan de financement qui vous mette serein que plutôt d'attendre l'année prochaine ou dans 10 ans la catastrophe, ou alors on est pris à la gorge et il faut filer. Pour un peu vot' cahier de commandes, y déborde, vous pourrez pas fournir, c'est la clé sous la porte.

F : Un cahier de commandes qui déborde, la sérénité, dans la chaudronnerie en France ? Ça fait longtemps qu'on l'a pas vu, hein !

Rires

M : Vous êtes tous les jours au travail ? C'est qu'il y a du boulot, non ?

F : Ouais, c'est surtout que c'est ricrac et qu'il faut s'arracher pour bosser comme des Chinois pour, euh, le même salaire qu'eux, d'ailleurs. Alors vous me trouvez les financements et la presse de 40 tonnes en amont...

M : Le problèmes du travail en France, ça a rien à voir avec la PPRI.

F : Mais c'est ce qui me reste à la fin du mois, mon problème ! Et là, là, ça (*il désigne la presse*), ça se déménage pas ou alors c'est un chantier...

M : Réfléchissez quand même, car en cas de sinistre, je vous dis, là, c'est impossible de reconstruire à l'identique, donc, de ce fait là, du point de vue de l'activité, si vous prenez pas le train tout de suite, à un moment où financièrement c'est abordable plus que dans cinq ou dix ans, vous en paierez la différence, quoi.

F : En attendant, moi, là, je, je peux pas. Et ça fait trois générations que c'est pas arrivé. Alors je vais pas faire ça l'année prochaine.

M : Pensez-y quand même...

A : OK, merci.

Applaudissements

A (*au public*): Voilà, on va arrêter là. Je pense qu'on a suffisamment traité le sujet, parce que tout est relié finalement. Alors, je vous propose de faire un cercle.

Le public se lève, chacun prend sa chaise, le cercle se forme.

Retranscription (CR) - Commission Aménagement du PNR du Massif des Bauges du 27 Mai 2016.

Présentation par M. Agier (Président de la commission aménagement) des trois grands ateliers de discussion qui peuvent être faite à partir d'une entrée sur le paysage :

- la planification
- l'urbanisme opérationnel
- la transition énergétique.

Rappel de l'idée du paysage comme résultante de nos activités humaines sur le territoire et donc d'un certain nombre de nos choix politiques qu'il est possible d'anticiper.

Présentation d'J. Lombard (Vis président de la commission aménagement) sur l'émergence du paysage comme enjeu politique, reconnu dans la convention européenne du paysage : préoccupation à s'intéresser et à prendre en compte tout type de paysages : des paysages les plus remarquables au plus quotidiens en passant par les paysages dégradés.

> Ces préoccupations doivent passer par des engagements politiques qui vont de la préservation, à la mise en valeur, à la restauration, ou encore à la création de nouveaux paysages.

Présentation par Béatrice Eugène (consultante, nombreuses expériences sur le territoire)

1/ Planification et méthode

Méthodologies qui permettent l'émergence de ces différents enjeux du paysage : méthodes qui ouvrent à un dialogue politique et la construction d'une vision partagée du territoire permettant de dépasser l'argumentaire du « j'aime, je n'aime pas » du paysage. Méthodes, qui par ailleurs n'empêche pas une prise de conscience collective d'une esthétique partagée (esthétique = prise en compte des sens) qui permet de regarder le territoire à partir de la qualité de vie que l'on souhaite pour ses habitants et usagers : la prise en compte de l'orientation du soleil, celles des vues, la préservation des espaces agricoles qui permet d'avoir des AOC de qualité, etc...

- Les visites de terrains de manière collective, avec différents acteurs du territoire permet de croiser les points de vue, et de partager des connaissances, bases des enjeux qui vont alors émerger et des choix politiques à faire.

> Il s'agit finalement d'élaborer un projet de territoire, qui s'appuie sur des dynamiques passées lisibles dans le paysage, et des potentialités (qui seront-elles aussi lisibles dans le paysage dans le futur.)

M. Bal : « nous avons défini un projet de territoire qui fédérait tout le monde, le PLUi a ensuite coulé de source, c'était la traduction de ce projet ».

> Que ce soit pour le PLUi des Sources du lac d'Annecy ou pour le ScoT du Bassin Annecien, les balades en bus pour « lire le paysage », et définir le projet de territoire, ont toujours été bénéfiques.

> La lecture du paysage par des plus jeunes (scolaires) ou des plus anciens permet elle aussi l'enrichissement du débat. Diverses expériences en témoignent. B. Eugène rappelle que l'expérience avec les scolaires est tout à fait possible même dans le cadre d'un PLU (Cas de Montmélian où la méthode doit être revue, dans la mesure où le PLU a été retoqué). // Quelqu'un pose la question du rôle du commissaire enquêteur dans les PLU, et la façon de juger un projet.

« On aime un paysage si on comprend ce qu'y font les gens, et comment ils y vivent collectivement (sous entendu harmonieusement) ».

- A ce constat s'oppose parfois une autre logique de la réalité : « Le nouvel habitant achète sa maison ou son terrain sans parfois même observer le lieu où il vient s'installer, il n'a pas les mêmes attentes, pas la même histoire ou encore celui qui construit (ex : promoteur) n'est pas celui qui habite ».
- Evolution ces dernières années : la dimension intercommunale permet moins de clientélisme, progressivement une prise de conscience de l' élu de sa responsabilité des formes du village, mais aussi de forme de sociabilité qui peut s'y créer. Le Parc, par le biais des démarches paysagères les accompagne dans :
 - Les façons de lire la structure de son village et d'y appuyer le projet de la commune.
 - L'accompagnement du projet architectural et urbanistique.

2/ Vers les démarches opérationnelles

J. Lombard rappelle alors qu'une démarche prospective sur le paysage va permettre de tendre vers des aspects opérationnels.

- Rappel de l'outil OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) qui permet de rapprocher propriétaires / promoteurs.
- Proposition évoquée sur CC du Lac du Bourget : importance de pouvoir mobiliser un groupe sur le terrain pour pouvoir établir l'OAP (Référence à D. Mermout en charge de l'urbanisme à la CALB).
- Anticiper le coût d'une OAP dans le budget d'un PLUi pour avoir des OAP de qualité.
- CC des sources du lac d'Annecy : plusieurs dizaine d'AOP avec un travail assez fin (anticipation du coût, Plui qui a eu des subventions).
- Exemple des critères d'observation à faire sur le terrain à partir d'un cas sur Montcel (Opération déjà en cours sur 3000 m2), grille de lecture : Observation de l'orientation du terrain et du bâti / observation des bâtis existants (volume de la ferme à proximité du site, orientation du bâti) / Exposition au Sud / Gestion de l'eau / Optimiser la place pour les jardins / Relation avec l'espace public / Vue et aspect traversant des habitations (confort de vie) / Accès / Pente. > L'observation de ces critères sur le terrain débouche à la conclusion qu'avec les mêmes maisons du lotisseur, l'on aurait pu mieux faire et même davantage bâtir et ce, avec plus de confort pour les futurs habitants.
- Sur les petits collectifs ou l'habitat intermédiaire, une indication dans le PLU que les logements doivent être traversants ou bi-orientés permet de négocier avec le promoteur surtout quand un pourcentage des logements n'ont qu'une orientation plein nord.
- L'ABF n'intervient pas seulement dans les secteurs protégés : « il peut être consulté dans le cas où vous sentez qu'un architecte ou un promoteur ne va pas dans le bon sens et qu'il va falloir de la pédagogie, vous pouvez trouver un appui chez les ABF. Notamment sur des OAP, et en particulier quand on sait qu'elles vont changer l'identité des lieux. »
- Présentation d'un autre atelier sur site dans le cadre du plan de paysage sur Trévignin, diagnostic cette fois à l'échelle de la commune qui permet aussi de définir où devraient être en priorité les futures zones à urbaniser. Repérage des coupures vertes, même ténues (surtout quand elles présentent des vues remarquables, comme sur le lac) / structure de haie / Grands axes / Repérage des équipements et commerce (comme les fruitières)/ Repérage de nouvelles centralités > Permet de repérer des « poches » dans l'enceinte du village qui peuvent être privilégiées à bâtir pour éviter le mitage.
- Remarque ABF : « Paysage agricole préservé mais enjeu de demain : le paysage bâti ; risque d'une « dénaturation » des centres-villages, rachat de vieux murs uniquement pour le foncier à faire tomber pour reconstruire à neuf peut risquer de faire disparaître un petit patrimoine. Autre difficulté : gérer l'architecture contemporaine dans son ensemble : un bâti en toit terrasse peut être intéressant, 10 peuvent faire perdre l'identité d'un village ».
- Rappel article 11 ou anciennement L123 – aller au-delà du repérage mais instaurer un « cadre » de gabarits, de hauteur sur certains ensembles bâtis. / Sans figer, possibilité d'avoir un niveau d'exigence dans l'écriture contemporaine.
- Enjeu aujourd'hui : faire muter des anciens bâtiments (ex : grande ferme), et travailler sur des réhabilitations, transformations. Exemple en Allemagne d'un bâti du XVème en forêt noire, aspect M-Age gardé mais à l'intérieur : ascenseur, lumière, espace à l'américaine : le XXIème s. ! (Faverge jumelée avec ville Allemande). Nécessite : Communications sur les bons exemples ET Inventaire du patrimoine à réhabiliter.
- Dans les PLU implique de distinguer règlement différent entre les constructions neuves et la réhabilitation (éventuellement sous-partie avec le bâti patrimonial)
- Autres enjeux : anticiper la mutualisation de surfaces de toiture pour le photovoltaïque (aussi en lien avec l'aspect identitaire des lieux, l'écriture architecturale, et l'orientation des bâtis.)
- Futurs documents d'urbanisme vont pouvoir être thématiques (on va vers moins de règles, mais plus de logique) : exige un travail de fond.

M.Agier : Dans l'approche paysagère, on parle de planification et des secteurs à urbaniser mais il ne faut pas oublier que c'est aussi l'occasion de parler de l'agriculture : le pastoralisme, la vigne sont des agricultures qui

sont très structurantes. Sur d'autres secteurs, problématique d'enfrichement, de disparition des haies. Quant aux zones naturelles remarquables, il ne faut pas que ce soit « le reste », surtout qu'elles subissent les pressions du foncier agricole et urbaine. L'outil AFP est plus ou moins efficace, plusieurs difficultés de l'AFP sur les pelouses sèches. Quid des questions de gestion et non plus du simple zonage : une préoccupation qui doit aussi être celle des élus.

- Exemple sur la Rive Gauche du lac, on avait mis un PLGE avec l'aide du Parc (Plan local de gestion de l'espace) qui a permis la reconquête d'une dizaine d'hectare : convention passée avec les agriculteurs mais relai difficilement pris par les agriculteurs ensuite. (Difficulté d'entretenir le paysage pour les agriculteurs si pas de rentabilité derrière). Sur les surfaces planes, valorisées par les AOC : pas de problème, mais difficulté dès que ça monte. Aujourd'hui, peu de fonds des collectivités pour aider l'entretien. Effort à maintenir de la part des élus et responsabilité : exemple problème pour le maraîchage : comment libérer un ou deux hectares ; ou encore la qualité des bâtiments agricoles, c'est faire de l'urbanisme. Evolution de la loi : l'habitat de surveillance doit être intégré au bâti agricole (évite le mitage).
- Exemple plus positif sur l'Albanais, les échanges avec les agriculteurs montrent qu'ils entretiennent les haies pour préserver leur tènement agricole, mais aussi émergence de nouvelles réflexions sur la source de bois déchiqueté. Enjeux de plus en plus croisés.
- Croissance du cœur des Bauges différents que sur les Piémonts, même si, faible croissance, on s'aperçoit que l'urbanisation se fait encore à 80 % sur l'espace agricole.
- Question relation entre communautés d'agglomération et PNR, service d'urbanisme de plus en plus dans les communautés d'agglomération, quid de leur sensibilisation à des problématiques plus de PNR. Anticiper la place importante du PNR vis-à-vis de l'ensemble des compétences.
- On voit les mêmes préoccupations des petites communes sur Annecy qui se dépêchent de faire leur PLU pour garder leur identité avant d'être intégrées à l'agglomération.
- Cas de Chambéry : la population de Chambéry compte à elle seule plus de la moitié des habitants de l'agglomération (la loi impose des choix à la proportionnelle), ce qui pose question, par exemple dans le cas du transport, problème si pas d'élargissement des choix et des discussions. Risque d'un système où les ruraux auront dû mal à se faire entendre, nécessite de travailler différemment et que les communes rurales « portent » leur territoire. Une des solutions : qu'un certain nombre de communes rurales aient voté le projet commun (sorte de quorum de vote) qui donne des garanties d'écoute (sans forcément qu'une petite commune puisse tout bloquer.)
- Côté Annecy, question aussi de la représentativité, on ne fonctionne pas tout à fait de la même manière et on ne vit pas dans les mêmes paysages non plus. Même si on est plus petit, trouver des propositions, peut-être à travers le paysage où l'on peut trouver des liens qui permettent de discuter de différents sujets.
- La charte du Parc de demain, ce sera une charte avec 5 agglomérations, il faut donc trouver à faire entendre notre parole.
- Dans le PLUi d'Alby, trois grandes orientations ont été inscrites, la première que les élus ont souhaité inscrire : la question du paysage comme élément fédérateur, comme socle commun. (Avant même la réforme territoriale). Avant l'arrêt du PLUi, cet item là revient souvent, ce qui a été un élément de cohésion pour construire le PLUi devient aussi un élément d'argumentation de défense dans un ensemble géographique plus grand.
- Sur Annecy, l'EPCI qui est le moins en avance pour aborder un PLUI, c'est la communauté d'agglomération ! Toutes les communes autour ont appris à travailler ensemble, donc force, mais l'agglomération d'Annecy, elle n'a pas de projet.
- Poids politique démographique et financier faible par rapport aux 5 agglomérations, donc une des solutions est de renforcer le parc, l'institution, pour qu'elle soit écoutée. Réflexion institutionnelle à organiser, urgente pour garder un droit de veto.
- Force politique indispensable pour jouer une carte, pas l'affrontement mais le jeu de complémentarité avec les agglomérations.

Paysage et Energie

Rappel J. Lombard : La transition énergétique, c'est l'efficacité énergétique et énergie renouvelable. Efficacité énergétique, c'est-à-dire penser aussi la sobriété.

La transition énergétique, c'est donc changement du cadre de vie et du mode de vie : touche à une diversité de domaines, enjeu de changement sociétal, et aussi de lutte contre la pauvreté. (changements techniques mais aussi usages, comportements, etc...)

Enjeu : Que l'idée de transition énergétique ne soit pas qu'une « norme », une résolution technique plaquée sans prise en compte du milieu. La question du paysage, ce n'est pas la simple addition de toutes les solutions techniques. Démarche de paysage peut aussi être une façon intégrative de solutions diverses, une façon d'intégrer la population, et enfin d'adjoindre une dimension qualitative, esthétique. Permettrait de passer d'une position paysagère « défensive », « conservative » à une posture plus « active », « créative » adaptée aux différents territoires.

Exemple, concevoir autrement l'urbanisation des villages, des bourgs, limiter consommation foncière, améliorer l'isolation des constructions, recomposer le parcellaire agricole, la mobilité, etc... ça réinterroge aussi les choix économiques.

Louis Plidot, président de la commission énergie :

Rappel le territoire TEPOS (projet de territoire à énergie positive) rassemble le PNR, l'agglomération d'Annecy et de Chambéry. Engagement avec l'Etat d'un objectif à 2050 (soit 35 ans).

PNR du Massif des Bauges encore aux prémises d'une réflexion sur l'énergie.

Base de départ (optimiste) :

- Consommation aujourd'hui : 9000 GigaWatt heures par an sur le territoire (besoin aujourd'hui).
- En 2050 : Ambition de consommer deux fois moins (4500 GWatt) – de manière plus réaliste plutôt 6000. Objectifs : fournir les 4500 avec de l'énergie renouvelable.
- Ressources évidentes dans les Bauges : le bois (460 km² de bois sur le territoire). Ce qui représente 150 000 tonnes de bois par an, soit 500 Giga à l'horizon 2050 sur les 4500.
- Pour les 4000 Giga restants : autres ressources, énergie renouvelable : solaire, eau, méthanisation (biomasse), vent.
- Accueil d'habitants : 10 à 40% de plus.
- 800 millions de km de déplacement.

Distinction : électricité (1/4), chauffage (1/2), mais énergie globale.

- Question de la méthanisation : projet à Gruffy : 1 giga/an (il faudrait 4000 centrale de méthanisation comme à Gruffy / 40 par village!). Objectif réaliste : possible de 35 Giga/an par la méthanisation.
- Eau : actuellement 15 Giga (possible de doubler si autant d'eau). Débit du Chéran a diminué de 25 % ces dernières années.
- Eolien : (pas bcp de vent). 1 bonne éolienne = 3 mégaWatts (soit 5/6 Gigawattheure/an). Soit pour faire 4000 Giga, 4000 éoliennes par communes !
- Solaire (géothermie de côté pour l'instant) : 35000 maisons que l'on peut équiper, 500 000 m² de surface de bâtiments publics, industriel, artisanaux (400 à 600 GigaWatts/an).
- Faverge : avant projet de central photovoltaïque au sol, finançable par TEPOS (décision rapide). Pb : assiette foncière que d'un hectare pour l'instant / environ 1 hectare de panneaux = 1 GigaWatt Heure (ça dépend des régions). Ancienne décharge, cachée.

➤ Grand défi à relever.

- Sur le plateau de la Leysse : association « PERLE », centrale villageoise. Difficulté aux niveaux de la législation limite de 50 m² (imaginer que la loi évolue). Nécessité des citoyens dans l'implication, et rôle moteur de la démarche : l'avenir !
- A Faverge, proposition à l'époque de 40 m² de photovoltaïque sur un toit d'école. (4000 euros/ans avec performance des panneaux de l'école).
- Evolution des performances, durée de vie d'un panneau : 30 ans. Recyclage : technologie possible.
- Autre enjeu : maintenance (surtout sur les premières photovoltaïques).

Débat : Pas forcément se figer sur les tarifs d'achats avant d'ouvrir les possibles, et penser toujours le projet d'aménagement de territoire avant.

Avant de s'attacher aux chiffres, il faut effectivement penser qu'il y aura dans le paysage, des modifications de limites de forêt, des panneaux photovoltaïques (sur tout et au sol), des usines de méthanisation... Et questionne le positionnement de ces équipements.

(En Forêt noire, bâtiment ancien, panneaux photovoltaïques) / Exemple : à Montagnole/ Recherche « panneau – route ».)

- Fondamentaux : mobiliser les techniques qui existent déjà + rapprocher lieux de production et lieux de consommation.

Paysage : intégrer ces nouvelles données, énergie, mais aussi réfléchir sur les modalités de déplacements, et de travail de proximité, et de commerce de proximité.

- Penser à faire des PLUI « bioclimatiques », c'est-à-dire avec des maisons bien orientées : c'est une contribution à la transition énergétique (baies vitrées au Sud / Toit bien orienté au soleil), investissement dans le PLUI « ne coûtent rien ». Les nouveaux plans d'urbanisme permettent d'intégrer la dimension énergétique !!!
- Proposition à intégrer la dimension énergétique à faire dans les Plans de paysage, les documents d'urbanisme : intégration des équipements, orientation des maisons, rôle du territoire à accueillir plus ou moins de population, etc...
- Exemple du PLU de Montmélian « la Solaire » : Pas de croissance de population sur la ville, Gare où 100 trains passent par jour, gros potentiel. Questionne donc les rapports de foncier entre les communes (si foncier moins cher mais où l'on dépend de la voiture : pas d'encouragement à la diminution des déplacements).
- Malheureusement recul du solaire, car mise en difficulté de la filière. Sur Barberaz, 50 logements qui sont sortis sans un panneau solaire ! Sur un territoire TEPOS... > Solution à régler sur les documents d'urbanisme pour pouvoir retoquer des projets.
- Témoignage bureau d'étude en charge des documents d'urbanisme : difficulté d'écrire une législation, travail en cours mais difficile avec des bureaux thermiques pour inscrire des éléments pertinents, pragmatiques, actualité dans un PLU.
- Le TEPOS encore inexistant avec les habitants. Enjeu de sensibilisation. CAUE 74 / Inès : formations pour les communes sur 2 jours.
- Enjeux entre le coût d'investissement d'isolation des maisons, les moyens des ménages mais aussi entre les vieux bâtis existants à préserver, et le confort et la qualité de vie à y apporter. Sur les nouveaux habitats : plus facile à imaginer, promouvoir les types de logements avec des espaces mutualisés, etc...
- Conclusion : engagement politique à avoir. Exemple de Cruet : 35 logt/hestare en accession sociale tout solaire. Démarche possible mais savoir accompagner le projet à toutes les phases, notamment de négociation avec l'opérateur. Exemple à Doussard : diagnostic thermique sur tous les bâtiments publics. Ce diagnostic permet de réhabiliter progressivement (postes, écoles), et d'aller chercher des financements, permet de se projeter financièrement, et de planifier.
- Inscription dans les chartes de parcs : les équipements publics tous à énergie positive ?

Conclusion M. Agier, président commission Amgt

A partir du concept de paysage, on aborde tous les sujets avec l'énergie. Intérêt à se pencher sur le paysage comme outil de stratégie territoriale.

Rien ne se fera bien sans l'implication des populations, les plans paysagers qui sont en cours ne sont pas des plans paysagers qui sont élaborés entre élus, mais dans lesquels les acteurs, les habitants, les socio-professionnels, tous ceux qui connaissent le territoire, qui ont envie de dire des choses, sont accueillis. C'est de cette manière là qu'on vit ensemble le territoire, et qu'on peut faire émerger notre projet commun.

Conclusion Jules Lombard

Le Parc, dans l'avenir a un rôle et une place de plus en plus importante à prendre, sur son fondement même qu'est le fondement d'une politique paysagère. Avec les résolutions en cours et dont on a parlé, il y a un risque de perdre sa place, et il y a un rôle très important à donner au Parc (implique qu'il soit reconnu, et qu'on lui donne des moyens). La révision de la charte doit s'appuyer sur la pierre angulaire que sont : le paysage, transition énergétique, l'urbanisme qui irrigue les autres domaines.

Le paysage est-il un enjeu politique ? La réponse a été apportée au cours de la matinée...

ANNEXE 2 - CARNET ETHNOMETHODOLOGIQUE

Note aux lecteurs

Ce que nous avons appelé « carnet ethnométhodologique » sont des notes à mi-chemin entre les notes d'observations descriptives de terrain et l'analyse finale. Les résultats principaux sont dans le chapitre 7 mais les carnets sont plus riches et permettent d'autres illustrations que celles choisies pour l'argumentation.

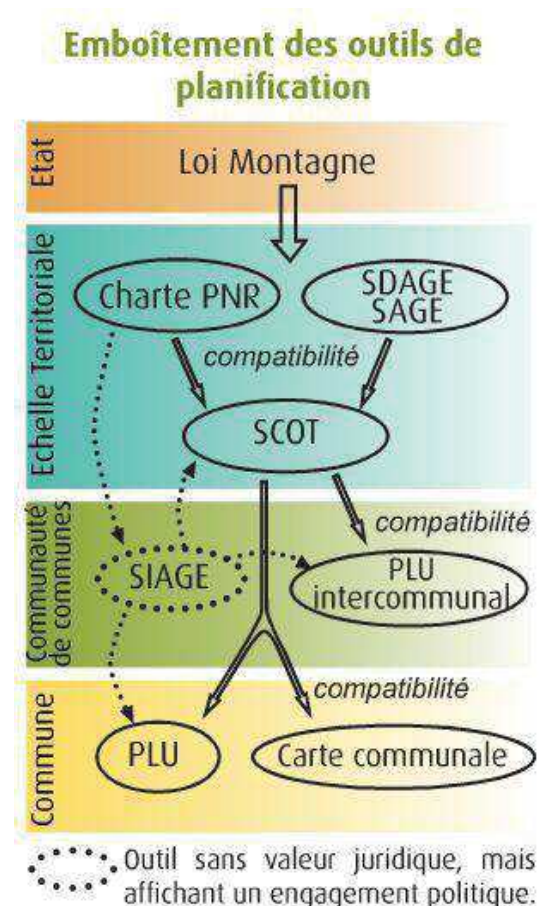
L'ensemble des illustrations et des photos sont tirées de l'Annexe 3 (Tome 3) qui compile la production des CM/BE : cahiers des charges, réponses aux appels d'offre, CR d'ateliers, synthèses, plan d'actions.

CARNET DE TERRAIN de la MPP1 : Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE) de la communauté de communes du Pays de Vernoux

1. SIAGE – Contexte de l'étude

Les SIAGE inscrits dans la nouvelle charte du PNR : Structure et Gouvernance* fragiles*

Un SIAGE (Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace) est le nom d'un outil qu'invente le Parc des Monts d'Ardèche lors de la révision de sa charte en 2013 pour répondre à la mesure 4.2 : *Doter le territoire de stratégies paysagères intercommunales et d'un outil de protection*. Le PNR s'engage à mettre en place cet outil pendant la durée de sa charte 2013-2025. Ce dernier n'a pas de valeur juridique. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui doit permettre d'articuler plusieurs échelles de projets politiques. Les SIAGE n'ayant pas de portée réglementaire, ils s'appuient sur des engagements politiques. Le Parc vise ainsi à renforcer la cohérence des politiques de gestion de l'espace, la qualité des documents d'urbanisme et leur mise en œuvre. Ainsi, par la mise en place de l'outil SIAGE, le Parc tente d'assurer une réelle prise en considération des orientations et des mesures de sa charte dans les documents réglementaires qui se dessinent : SCoT, PLUi, PLU, etc. La meilleure stratégie consiste pour le Parc à insuffler par lui-même une démarche de projet de territoire en dehors des laps de temps réglementaires de ces documents normatifs, et d'anticiper les traductions réglementaires possibles des choix et des actions des acteurs locaux.



Extrait de la charte 2013-2025, (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013a)

Emergence de l'action - Relations avec les élus des communautés de communes

Dès la mise en œuvre de la charte en 2013, trois communautés de communes ont sollicité le Parc pour être accompagnées dans l'élaboration d'un SIAGE : la Communauté de communes Pays Aubenas-Vals, la Communauté de communes du Vinobre, et la Communauté de communes du Pays de Vernoux. Pour comprendre comment est né l'engouement des communautés de communes à s'engager dans un SIAGE, outil alors expérimental, il faut saisir le nouveau contexte de coopération entre le PNR et les EPCI.

En effet, les réflexions et les projets à l'échelle supra-communale étaient peu inscrits dans la culture politique des élus en Ardèche. Les intercommunalités, de taille restreinte, étaient peu dotées d'une vision stratégique de développement, les techniciens s'appliquant surtout à gérer et à fournir des services, type gestion des déchets. Le Parc avait alors peu de relations de travail avec des intercommunalités. C'est à la révision de la charte que s'est engagée progressivement de nouvelles formes de coopérations. Les conférences d'EPCI qui avaient lieu chaque année ont d'abord été l'occasion de créer des moments de discussion pour engager la révision de la charte. La fédération française des PNR, consciente des procédures complexes de révision de chartes avait l'occasion d'organiser des formations pour les chargés de mission et de leurs donner des outils pour organiser au mieux la gouvernance des PNR. C'est ainsi, que l'idée des *plans de coopération* entre PNR et Communautés de communes est arrivée aux PNR des Monts d'Ardèche et qu'à la même occasion un poste de chargé de mission « proximité territoriale » s'est ouvert. Charlène Mirantin, chargée de ce poste assurera alors le fonctionnement de cet outil de pilotage ainsi que la cohérence entre les différents plans de coopération du Parc. Le *plan de coopération* consiste essentiellement à créer un lien plus régulier avec les communautés de communes, de faire émerger des projets communs, d'établir des programmes d'actions partagées, de gérer les bilans et les reconduites de programmes. Il s'agissait en effet d'inventer une nouvelle formule de travail plus en proximité avec les communautés de communes, et plus opérationnelle. À chaque *plan de coopération* était associé en plus un autre chargé de mission du Parc. Ce référent joue le rôle de veilleur sur une partie du territoire et est chargé d'informer les élus de toutes les aides techniques et financières dont ils peuvent bénéficier grâce au Parc. Parallèlement à la mise en place de ce travail de nouvelle coopération, l'équipe technique du Parc structure et organise le panel d'outils qu'elle peut offrir. Les SIAGE font partie de ces outils que la mission « urbanisme et paysage » pilote et que les CM nomme « coups de pousse ». Ces « coups de pousse » fonctionnent tels des appels à projet : en fonction de son programme d'action et du budget prévisionnel annuel qu'il lui attribue, le Parc lance des propositions d'aide au projet.

Catherine Maurin, alors référente sur la communauté de communes du Pays de Vernoux trouve donc l'occasion de présenter les outils d'urbanisme « coup de pousse » du Parc et notamment le SIAGE. En plein questionnement sur leur avenir, et poussés à intégrer d'autres territoires institutionnels (agglomération, SCoT), les élus de cette communauté de communes trouvent un intérêt à se lancer dans une démarche qui leur permettrait d'assurer un discours commun au sein de nouvelles institutions. Ils décident ainsi de se lancer dans un SIAGE. La mission SIAGE est alors formalisée dans le *plan de coopération* et financée pour moitié par le PNR à partir de fonds de la Région et pour moitié par la communauté de communes. Elle se déroulera de juin 2013 à février 2014, quelques temps avant les élections municipales de mars 2014. Quant aux communautés de communes d'Aubenas, Vals et du Vivarais, elles auront répondu positivement à partir de ce même principe d'appel à projet du Parc. Cependant notre choix de porter un regard spécifique au cas d'étude de la communauté de communes Pays de Vernoux vient du fait qu'elle affichait en plus de la dimension intercommunale et paysagère, une dimension participative marquée.

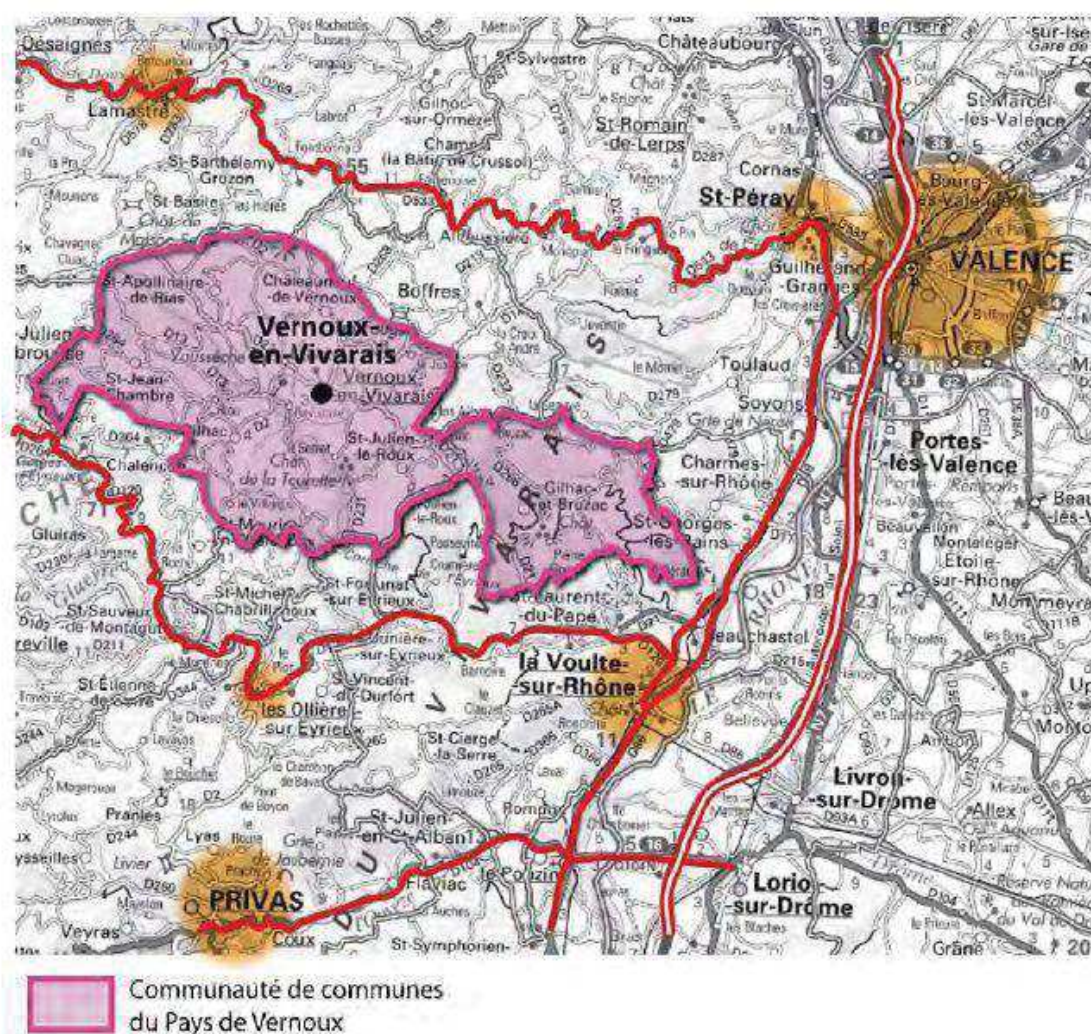
Ce contexte et la mise en place du SIAGE illustrent la prégnance de la Gouvernance*. Le PNR et les chargés de mission sont très impliqués dans la coordination des acteurs locaux. En faisant du SIAGE un instrument voisin des documents d'urbanisme, ils affichent leur volonté de développer la Structure*. Cependant, le SIAGE n'est pas un document réglementaire à part entière, ce qui va leur permettre d'introduire une dimension Esthétique*.

2. Le Pays de Vernoux – Court encart sur le contexte géographique

Afin de donner quelques pistes quant à l'objet d'étude du SIAGE, il nous semble important de rappeler quelques éléments de contexte géographique et de cadres institutionnels. Nous reprendrons essentiellement des éléments de synthèse tirés du cahier des charges, lequel sert aussi à donner en premier lieu une idée du territoire dans lequel interviendront les bureaux d'étude qui animeront la démarche.

Le SIAGE du Pays de Vernoux porte sur l'ensemble de la Communauté de communes composé de sept communes : Saint-Jean-Chambre et Silhac qui appartiennent au Parc depuis sa création ; Vernoux-en-Vivarais et Saint-Apollinaire-de-Rias qui intègrent tout juste le PNR suite à la révision de la charte et trois autres communes Châteauneuf-de-Vernoux, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Julien-Roux situées en dehors du périmètre de Parc.

Le SIAGE, comme nous l'avons souligné constitue une opportunité pour le Parc d'établir un partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Vernoux (CCPV), et d'aider à positionner celle-ci dans une future communauté d'agglomération qui s'inscrirait autour de Privas ainsi que dans le futur territoire du SCoT Centre Ardèche. L'objectif du Parc est donc d'aider la communauté de communes à pouvoir afficher ses ambitions et ses projets de territoire dans des territoires administratifs plus étendus et plus complexes politiquement.



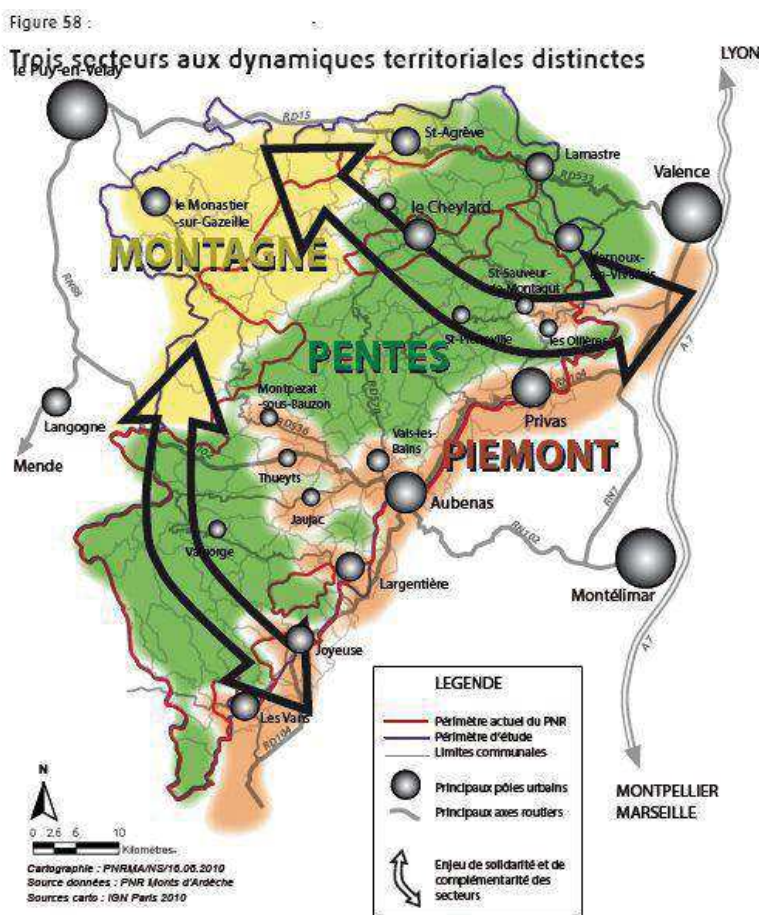
Périmètre d'étude du SIAGE du Pays de Vernoux, contexte institutionnel. D'après un extrait du cahier des charges (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013b)

Sur le plan démographique, le territoire est de faible densité : malgré la relative proximité avec Valence (30 kms), les communes comptent entre 200 et 400 habitants excepté Vernoux-en-Vivaraïs qui en possède environs 2000.

Chiffres clés (données RGP 2006 et 2008) :

- 7 communes.
- 3 242 habitants, soit 1% du territoire ardéchois.
- 118,17 km²
- Entre 15 et 40 minutes sont nécessaires pour rejoindre Valence et l'autoroute A7.

Commune	Population INSEE 2010	Superficie (km2)
Châteauneuf-de-Vernoux	192	6,07
Gilhac-et-Bruzac	158	30,94
Saint-Apollinaire-de-Rias	167	8,34
Saint-Jean-Chambre	263	15,26
Saint-Julien-le-Roux	95	4,30
Silhac	368	22,71
Vernoux-en-Vivaraïs	1999	30,55
Total	3242	118,17



Contexte géographique du SIAGE du Pays de Vernoux, extrait du cahier des charges (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013b)

Enfin, si nous devons rappeler quelques éléments de géographie physique, nous préciserions que les communautés de communes font partie des Plateaux du Vivarais, premiers contreforts des Monts d'Ardèche, surplombant à l'Ouest la vallée du Rhône. Dans le cahier des charges, l'on rappelle que cette topographie contraignante a fait du pays de Vernoux une enclave avec de forts traits de caractères paysagers. La notion de paysage étant ici considérée comme le territoire habité dont on décrit les formes visibles :

« Le paysage est marqué par un relief d'ondulations douces et présente un caractère encore fortement agricole : pâturages, prairies de fauches. Les petites dimensions des parcelles sont soulignées par les clôtures et les alignements d'arbres. La dominance est à l'élevage bovin mais les châtaigneraies sont encore présentes bien que de moins en moins entretenues et tendent à être envahies par des résineux. Le paysage est ponctué d'un habitat traditionnel groupé, et de quelques fermes d'élevage isolés. » Extrait du Cahier des charges.

Au cours de la démarche, le bureau d'étude proposera un découpage du territoire en trois unités paysagères :

- « la plaine ondulée de Vernoux » structurée par une trame bocagère et marquée par une activité agricole. Au Nord, cette unité paysagère se termine par des coteaux plus boisés et quelques terrasses.



« La plaine ondulée de Vernoux, dominée par l'activité agricole », photo extraite (G2C, 2013)

- Plus à l'Ouest, la seconde unité paysagère est définie comme : « Les Coteaux et vallons agricoles », où les villages ont tendance à être situés en ligne de crêtes tandis que les coteaux boisés sont clairsemés par des espaces plus ouverts de pâturages.



Saint Jean-Chambre, photo extraite du Compte-rendu du 26 Août 2016, (G2C, 2013)



Alternance des pâtures et des espaces boisés, photo extraite du Compte-rendu du 26 Août 2016, (G2C, 2013)

- Enfin, une troisième unité paysagère se définit le plus à l'Est : les « Plateaux surplombants la vallée de l'Eyrieux », où les quelques plateaux encore ouverts contrastent avec un relief marqué et très boisé mais qui ouvre de larges perspectives sur les hauteurs.



Reliefs marqués des plateaux surplombant la vallée de l'Eyrieux, photo extraite du Compte-rendu du 26 Août 2016, (G2C, 2013)



Des plateaux ouverts, photo extraite du Compte-rendu du 26 Août 2016, (G2C, 2013)

3. Déclencher une situation de turbulence : introduction de l'Esthétique* par la CM/BE

« Paysage » et « participation », notions s'apparentant à la Structure* et à la Gouvernance* chez les praticiens.

Une attention particulière à ce paysage était exigée dans l'élaboration du SIAGE. Le paysage est considéré dans une perspective territoriale, c'est-à-dire qu'on considère avant tout sa composition, résultante de la manière de vivre sur le territoire. Y porter attention revient à prêter un regard sur la transversalité des enjeux et sur les modalités de partage et de gestion de l'espace. Cette transversalité se traduit dans des formes matérielles de l'espace. Le développement d'une *logique* que nous avons appelée, nous, *territoriale* est clairement exigé dans le cahier des charges : sensibilisation des élus à la complexité des enjeux qui interfèrent, une synthèse des études déjà présentes (diagnostics fonciers, Programmes Locaux de l'Habitat, études paysagères et patrimoniales, études environnementales). Les traductions « opérationnelles », et une approche cartographique des objectifs d'organisation de l'espace sont exigées de sorte à éventuellement les intégrer dans des documents d'urbanisme. La dimension participative est, elle aussi, orientée en vue de la construction d'une « logique territoriale », c'est-à-dire que l'on attend surtout un échange des participants sur la construction d'un consensus qui puisse valoriser les ressources du territoire. Les principaux interlocuteurs attendus sont donc des gestionnaires d'espace :

« Le SIAGE s'inscrit ainsi dans cette logique de « construction d'une vision globale et communautaire » : c'est une démarche permettant à la CCPV de mieux connaître les atouts, les potentiels de développement et les fragilités de son territoire, et à partir de ces éléments de « se donner un cap », c'est-à-dire un développement « choisi », cohérent au regard des dynamiques en cours et de la vocation du bassin de vie au sein du grand contexte territorial. »

Extrait, cahier des charges (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013)

Ou encore il cherche à associer les élus, puisque le SIAGE vise aussi à établir une hiérarchisation des enjeux selon les communes dans une optique de complémentarité et de solidarité, qui se traduit dans le cahier des charges selon un objectif de *cohérence* :

« L'élaboration du SIAGE se fera dans le cadre d'une approche concertée : le SIAGE doit être facteur de cohérence et de cohésion territoriale. Il doit permettre d'optimiser et de valoriser les potentiels et projets de chaque commune, par une « mise en musique » et une traduction spatiale validée par tous. »

Extrait, cahier des charges (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 201)

Où se cache l'énoncé de la logique paysagère (Esthétique*) ?

Qu'en est-il d'une éventuelle injonction à développer une *logique paysagère* dans la démarche ? C'est-à-dire, que les formes d'interaction avec la matérialité et les participants puissent être l'occasion d'une expression sensible, d'un art d'habiter, d'une créativité ? Il faut se reporter au paragraphe 1.6 sur les « Principaux enjeux pressentis et cohérence avec la charte du Parc des Monts d'Ardèche » pour déceler cette suggestion. Deux objectifs principaux sont énoncés, l'un tourné vers le maintien et l'accueil des populations, l'autre sur les dynamiques socio-économiques. Parlant de population, de maintien et d'accueil, il nous semble évident qu'il s'agit d'une incitation à révéler et ouvrir l'espace des possibles, à développer dans la mission un travail d'interaction entre sphère habitante et sphère matérielle (logique paysagère, Esthétique*). Il est vrai cependant que les exemples qui suivent l'énoncé de cet objectif renvoient à des aspects organisationnels du territoire (Structure*), et que la dimension créative esthétique disparaît :

○ Des objectifs de **maintien et d'accueil des populations** sur des territoires ruraux :

- Le maintien et le développement des services à la population ;
- le maintien et l'accueil des activités économiques (zones d'activités, pôles touristiques ;
- l'amélioration/diminution des déplacements à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur. »

Quant au deuxième objectif, il souligne les aspects socio-dynamiques et semble aussi peu enclin au développement d'une *logique paysagère*. Cependant l'objectif est associé à l'idée qu'il faut travailler le « corollaire en terme d'artificialisation des milieux ». Bien que le terme *artificialisation* véhicule l'image d'un rapport tout à fait spécifique d'interaction forcée entre la sphère matérielle et la sphère habitante, le terme a le mérite d'ouvrir à ce rapport entre ces deux sphères (Esthétique*) et finalement invite à décliner les formes d'artificialisation des différents rapports de *l'habiter au monde*. Les termes « *porte d'entrée majeure du PNR* », par exemple, évoquent un caractère symbolique. Sous les termes « *enjeux énergétiques et climatiques* », comment ne pas soulever tout le rapport sensible qui invite à habiter autrement vis-à-vis d'une matérialité qui change : reprise de conscience de l'orientation de sa maison au soleil, de l'exposition des vents dominants, etc. ? De même, l'énoncé concernant l'agriculture est mêlé d'objectifs quantitatifs : la phrase « *La SAU a diminué sur certaines communes* » renverrait à une logique territoriale, tout comme elle soulève d'autres valeurs plus paysagères (Esthétique*) : l'idée de « production de qualité », de « labellisation », « d'agro-tourisme » renvoie à des modes de vie culturels ancrés dans la tradition, articulés par un attachement au patrimoine, par des rapports symboliques aux lieux et du sens accordé aux lieux-dit.

Bois, eau, et biodiversité ne sont ensuite évoqués qu'au travers de la dimension économique et des structures écologiques qui lient davantage la sphère matérielle à une sphère plus institutionnelle qu'habitante (Structure*).

○ Des objectifs liés aux dynamiques socio-économiques et à **leur corolaire en terme d'artificialisation des milieux** :

- une évolution choisie des paysages, et non pas subie, sachant que ce territoire constitue **une porte d'entrée majeure** sur le territoire du Parc naturel régional ;

- l'intégration des **enjeux énergétiques et climatiques** dans la structuration et l'aménagement du territoire, sachant que la communauté de commune est engagée parallèlement dans un appel à manifestation d'intérêt « Territoire à Energie Positive » (AMI TEPOS) lancé par la Région Rhône Alpes et l'ADEME. L'exemplarité est un leitmotiv du territoire ;

- le maintien d'une activité agricole pérenne : l'agriculture est bien présente, elle s'appuie sur un **système mêlant polyculture et élevage**, avec quelques secteurs de pratiques intensives. La SAU (Surface agricole utilisée) a néanmoins diminué sur certaines communes (sources INSEE depuis 1988). La préservation des espaces agricoles face à l'urbanisation (notamment une urbanisation diffuse) est en jeu, y compris le renouvellement des exploitations et leur adaptation au contexte économique local (des dynamiques nouvelles à prendre en compte vers des produits et des **productions de qualité**, vers la **labellisation**, ou encore vers la diversification et l'**agro-tourisme**...) ;

- une meilleure mobilisation de la ressource en bois : ce territoire est en effet marqué par une mosaïque forestière, encore peu gérée et exploitée. L'enjeu territorial sur le volet forestier réside dans l'identification de secteurs exploitables (pentes faibles...) ou présentant un intérêt productif ;

- la qualité de la ressource en eau : la Dunière présente aujourd'hui un état écologique « moyen » (source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse).

De nombreuses zones humides sont présentes sur le territoire, inventoriées pour partie (cf. documents mis à disposition) et constituent une trame bleue à préserver (fonctionnalité et qualité des milieux) ;

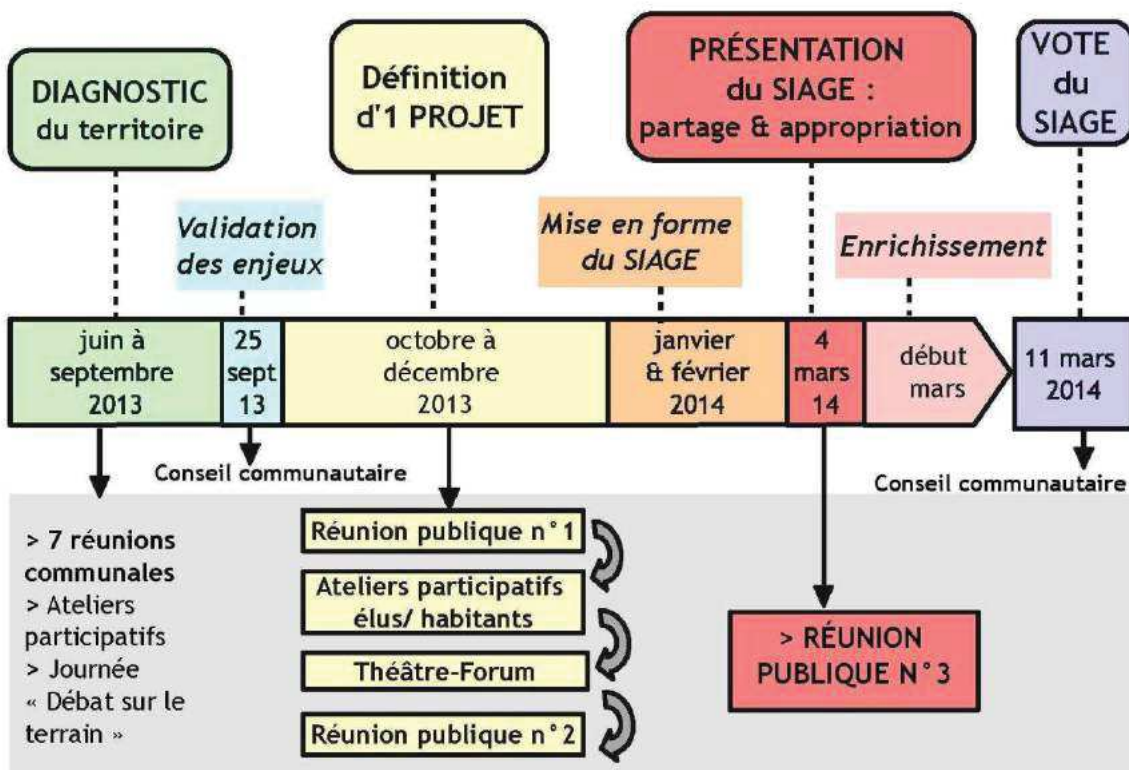
- la préservation de la biodiversité, ce qui passe, d'une part, par la préservation et la gestion d'espaces et d'espèces remarquables, d'autre part, par le maintien de continuités écologiques, garantes d'un bon fonctionnement de l'écosystème. »

Malgré une présentation de la mission qui semble dominée par la Structure* et la Gouvernance*, la CM, dans son cahier des charges, introduit des énoncés révélant la présence d'une injonction à développer la logique paysagère (Esthétique*). À ce moment donné, la CM n'a pas conscience que cela puisse entraîner une situation turbulente. Or, au cours de la démarche, son insistance à introduire la logique paysagère va entraîner le bureau d'étude dans des difficultés d'animation. Cette situation ira jusqu'à la constitution d'une pétition de la part des participants à la démarche réclamant le retrait du bureau d'étude lors de la deuxième réunion publique. Apparaît ainsi une situation turbulente, qui exigera de la part des chargés de mission de la CCPV et du PNR un changement d'attitudes dont va découler de nouveaux outils.

4. Le recrutement du BE : le début des remous

*Le déroulement de l'étude : l'intégration progressive de l'Esthétique**

La mission d'animation et d'élaboration du SIAGE a été confiée à un bureau d'étude lyonnais pour une durée de 9 mois dans un contexte préélectoral (élection municipale de mars 2015). Ce contexte a favorisé l'implication des élus mais aussi des habitants. Les propositions de méthodes de la part du bureau d'étude, figées sur le développement d'une logique exclusivement territoriale, a engendré une posture revendicatrice de la part des participants. Les situations de tensions émergentes ont forcé les CM à prendre davantage en charge la mission et à proposer des solutions alternatives. Présentons le déroulé de la mission, et tentons de déceler les indices d'une « logique paysagère » (Esthétique*) qui s'immisce progressivement dans la démarche.



Calendrier du bilan, extrait du déroulé de la démarche. Extrait du SIAGE, PNR des Monts d'Ardèche.

Dans une première phase de diagnostic, le bureau d'étude a commencé par faire le tour des sept communes afin de glaner et de compiler les premières informations concernant le territoire. Les élus recevant le bureau d'étude exposent à la fois comment ils perçoivent leur commune et les projets en cours.

Une série de quatre « ateliers participatifs » s'est déroulée entre juin et septembre dont les formes ont été très variables, en particulier en ce qui concerne la dimension participative. Les deux premiers ateliers n'ont pas fait l'objet d'une grande originalité, ni même d'une interaction notable entre les participants. Ils se présentaient en effet sous forme de réunions de présentation du diagnostic élaboré par le bureau d'étude :

- Le 19 août, le bureau d'étude rend compte d'un diagnostic socio-économique en exposant l'évolution de la démographie, la répartition des ménages, l'état des logements, les premiers bilans énergétiques, et la répartition des équipements sur le territoire.

- Le 26 août, la présentation concerne le diagnostic de l'approche environnementale du territoire. Y sont présentés le recensement des milieux d'intérêt écologique, un état du potentiel de production d'énergie renouvelable, une proposition de découpage du territoire en unités paysagères, et enfin une analyse de l'armature urbaine, de l'évolution de la tâche urbaine et des typologies bâties.

Bien qu'une diffusion de l'état de la connaissance en termes de données *objectives* soit essentielle pour donner les bases d'une discussion, les présentations offraient peu l'occasion aux participants de porter un témoignage sur la façon dont ils perçoivent et vivent eux-mêmes leur territoire. Le découpage en thématiques ne favorise pas non plus les relations transversales, ce que, au contraire, l'approche par le lieu et les témoignages du vécu peut apporter. Il faut donc attendre le troisième atelier, organisé sous forme de visite de terrain, « la rando SIAGE » pour qu'il y ait, nous semble-t-il, une ouverture du dialogue qui n'appartienne pas uniquement à la sphère matérielle « technicisée » et à la sphère institutionnelle mais à une sphère plus habitante.

Constatant la tournure très instrumentale des deux premiers ateliers, la CM, Charlotte Mazel, chargée de mission du SIAGE au PNR, va vouloir accompagner davantage la préparation de la visite de terrain. Elle joue donc un rôle important dans l'insertion de la dimension Esthétique*, l'outil « visite de terrain » étant un outil habituel aux paysagistes.

Un dialogue s'opère entre elle et le bureau d'étude : ce dernier prépare une première trame concernant l'organisation de cette journée. Il fonde naturellement l'idée que l'itinéraire doit pouvoir illustrer les différentes thématiques de son diagnostic. Le travail partenarial avec les CM du PNR enrichit l'idée : il ne s'agit pas seulement d'illustrer mais d'identifier ce qui compose soit les dénominateurs soit les déclinaisons spécifiques de

ces thématiques dans un territoire aussi diversifié que le Pays de Vernoux. Or, même si l'équipe du PNR est la mieux placée pour identifier ces nuances au travers de ses connaissances techniques, l'arpentage de terrain faite au quotidien lui permet d'apporter une lecture des usages et de la vie sur le territoire. Charlotte Mazel fait donc appel à ses collègues pour enrichir les futurs *participants* de la journée : qu'ils soient acteurs ou lieux clés. (Rappelons que nous considérons les lieux comme des éléments interagissants, *participants* de l'action).



Carte préparatoire, Studio+.

Le BE recruté donne d'emblée à la démarche une tournure à caractère territorial (Structure*) et très technicisé ce qui ne semble pas convenir à la CM (représentant la volonté des élus) qui va chercher à accompagner davantage le BE pour y introduire une dimension Esthétique*. C'est elle-même (et les élus) qui impulse les conditions des remous auxquels elle va devoir faire face. Ils seront accentués par la présence des habitants, appuyant eux aussi la dimension Esthétique*.

5. Atelier « Rando SIAGE » : participation sur le terrain du 21 septembre 2013.

Le parcours se déroule en sept étapes au cours d'une journée. Le premier arrêt concerne la thématique de la déprise agricole et l'avancée de la forêt. Cependant, le choix d'un point de vue panoramique sur une ligne de crête, qui présente une vue de part et d'autre, offre plus qu'un débat sur la déprise agricole. Il offre une émotion à laquelle les participants ne peuvent être insensibles. Le rendez-vous au lieu-dit « le Viron » qui, étymologiquement, renvoie à « la promenade » conforte l'idée que ce lieu est historiquement à usage contemplatif. Bien que ce ne soit pas l'objectif premier de l'atelier, il est certain que les participants ont été soumis à une influence plus esthétique devant ce lieu.



Photos prises pendant la rando SIAGE, illustration des différentes ambiances, cadres d'émotion et d'expression des sensibilités. PNR des Monts d'Ardèche.

Le questionnement à propos du maintien de l'activité agricole sur le territoire fait l'objet du deuxième arrêt à la sortie de Saint-Julien-le-Roux. Certaines étapes étaient ponctuées de l'intervention d'acteurs pouvant représenter la spécificité des lieux. Mais, lorsque Charlotte Mazel témoigne par la suite de la « rando SIAGE », elle n'évoquera pas la présence des représentants de la chambre d'agriculture. Or, ceux-ci auraient pu être les porte-parole représentatifs de certains sites. Il faut alors reprendre ce qu'on appelle « l'itinéraire de participation » (Beuret) de la démarche. L'on saisit ainsi dans quelle mesure apparaissent les opportunités d'intégration des participants ou au contraire les facteurs limitant leurs interventions. Ce cas nous offre un exemple : l'agriculture étant un vrai enjeu pour le Pays de Vernoux, la chambre d'agriculture avait été invitée dès la rédaction du cahier des charges à faire partie du comité de pilotage. Elle a la particularité de pouvoir, elle aussi, répondre à des appels d'offre grâce à des compétences de bureaux d'étude qu'elle a en interne. Leur candidature n'ayant pas été retenue, leur présence s'est malheureusement estompée dans la démarche. Par contre, l'absence de « spécialistes » a permis de laisser libre cours à la parole des élus.

Le troisième arrêt était une illustration d'un cas concret de mise en valeur d'une zone humide. Le site présentait un double témoignage : celui de Charles Mouris, chargé de mission « biodiversité » au PNR qui pouvait rappeler l'utilité et le fonctionnement des zones humides, et le témoignage du site lui-même, qui, aménagé, parle non seulement de son fonctionnement mais aussi de la façon de le vivre, de le fréquenter et de l'apprécier. De même la traversée du territoire par des routes en crête permet de vivre le territoire dans sa dimension temporelle et spatiale. Cette expérience vécue dans un parcours permet de relier les diverses thématiques par l'histoire qui se forge entre les participants.

L'arrêt à Saint-Jean-Chambre a été l'occasion de discussions sur la gestion forestière, et sur un état des lieux de la castanéiculture par Clotilde Merens en charge de la reconquête de la châtaigneraie au Parc. Le village de Saint-Jean-Chambre a permis aussi de comparer deux formes d'urbanisation : une extension récente à l'ouest du village et le projet d'un futur éco-hameau. Lorsque les organisateurs mettent au programme le témoignage

d'un habitant du futur éco-hameau, il nous semble qu'ils parviennent à s'échapper d'une vision uniquement technique au profit du vécu. Les arrêts suivants, toutefois, revêtent à nouveau une dimension très gestionnaire.

L'arrêt à la station phytosanitaire de Saint-Apollinaire-de-Rias ouvrait des questionnements sur les problématiques de réseau et de façon plus globale de la gestion de l'eau.

Enfin, les deux derniers arrêts, l'un à Châteauneuf et l'autre sur la commune de Vernoux-en-Vivarais, la plus grande commune, avaient pour objectif d'observer des opérations d'aménagement déjà réalisées ou en projet, de comparer les formes d'habitat et la façon dont elles s'implantaient dans le tissu urbain. À cette occasion étaient alors discutées les nouvelles images qu'offrent les entrées de village, la façon d'inscrire les volumes des nouveaux bâtis en composant une harmonie avec les volumes anciens. L'objectif est bien de limiter la consommation de l'espace et par conséquent de réfléchir à l'accroche de ces nouvelles constructions à un tissu bâti existant.

Un dernier exemple pris sur Vernoux concernait la réhabilitation de vieilles usines en logements collectifs. Cela permettait d'ouvrir le débat sur la problématique de l'énergie et le coût induit pour les ménages. Le dernier objectif était d'étendre le questionnement sur l'énergie à l'ensemble des échelles du territoire : du bâti aux gestions des ressources territoriales. Cette problématique, en effet, était aussi d'actualité, la communauté de communes ayant engagé une réflexion TEPOS (Territoire à Energie Positive) que les élus avaient pris en main, et à qui il importait de lier cette démarche avec le SIAGE.

N'ayant pu assister à cette journée, nous ne pouvons que recenser ici la liste des thématiques et des lieux retenus qui ont fait débat. Nous ne pouvons qu'imparfaitement témoigner de *l'expérience paysagère*, c'est-à-dire de l'expérience vécue de ce groupe immergé dans une diversité d'ambiances et de discussions. Au regard de la richesse du programme et des témoignages que nous avons récoltés, il est probable que la densité du parcours et des thématiques abordées ait entraîné dans l'esprit des participants une forme de submersion d'images ou de débordement des concepts qui les plongent au-delà d'une seule forme rationnelle de raisonnement. Cette profusion d'idées donne certainement lieu à des imaginaires et à une perception du territoire à recomposer. Nous ignorons même si les participants ont eu le temps de déjeuner, Charlotte Mazel, dans son compte-rendu, ne nous précisant pas non plus les détails de convivialité. Que ce soit dans le programme ou dans le rapport, l'absence de cette mention ignore la *logique paysagère* telle que nous la concevons.

En comparant à des ateliers menés sur d'autres territoires, l'on peut imaginer que l'intensité de cette « Rando – SIAGE » a forcément généré une émulsion de groupe. Cependant, comme le précise la chargée de mission : « Nous avons appelé cette journée, « Rando SIAGE », mais nous n'avons pas beaucoup marché ; nous faisons du covoiturage de point en point ». Cette phrase peut sembler anecdotique, mais elle nous laisse aussi à penser qu'il n'y a sans doute pas eu assez de temps consacré à une appréciation des lieux par le sensible, l'imprégnation des espaces par le corps, et que malgré la présence au terrain, l'échange fut d'abord de l'ordre du discours. Nous verrons en effet dans les autres cas d'étude comment l'expérience de terrain et les formes d'animation peuvent être sujettes à davantage de prise de conscience du site, de ses potentialités et d'une ouverture à l'imaginaire. Ce manque ne transparaît-il pas dans la conclusion de Charlotte Mazel quand elle témoigne en se rappelant la journée : « On concluait sur tous les potentiels du territoire, ses fragilités, les questions à se poser en vue du SIAGE, et les projets à faire remonter. De mémoire, il n'y avait pas forcément de projet autre que ce qui avait été présenté, [...] ça aurait pu faire remonter d'autres projets, d'autres idées antérieures, ou enterrées (ou presque) et qui auraient pu refaire surface. » N'est-ce pas regretter qu'on ait laissé échapper le sensible, fondement de la *logique paysagère* et source de nouvelles idées ?

Du fait que le groupe était essentiellement composé d'élus, la prise en compte du milieu par Charlotte Mazel est plutôt d'ordre logistique et organisationnel. Elle-même rappelle les contraintes de ce format : « On ne peut pas se déplacer à soixante sur ce type de programme », « ce sont des conditions de débat, d'échanges, qui sont à la fois intéressantes parce qu'on a tout sous les yeux, on est un peu dans le bain, mais ça peut-être aussi des conditions plus contraignantes, parce qu'on a du vent, parce qu'on a du soleil, ou on a froid, etc. Il faut qu'on soit vigilant à ce que ce soit des formats de groupe adaptés. » Elle se trouve, de ce fait, confrontée à un paradoxe, prise entre besoin d'efficacité et mise en avant du sensible, excluant les habitants de l'expérience.

L'outil « rando » / « visite de terrain » fait partie de ces outils de médiation paysagère qui amènent les participants à entrer dans une logique Structure*. En effet, le paysage, qu'on les invite à observer collectivement, devient médiation entre différents acteurs. Cette médiation vise à mieux analyser la structure des différents « motifs paysagers », la façon dont ils s'articulent et contribuent au fonctionnement global du territoire et à son économie. Le paysage est alors moteur de dialogues entre des individus « gestionnaires de ressource » plus qu'il n'invite à entrer dans une relation sensible et transformatrice d'une matérialité paysagère vécue au quotidien.

L'outil « rando » / « visite de terrain » a pourtant tout le potentiel pour que les participants expriment leurs propres rapports émotionnels et sensibles, en relation avec l'histoire, les usages présents et futurs des sites observés. Ces relations sont les prémisses qui permettent d'envisager des perspectives transformatrices de l'espace sur la base de « ce qui compte » pour les habitants du territoire.

La CM regrette que de cette visite de terrain, n'ait pas émergé de nouveaux projets, de nouveaux sites à faire évoluer. En aidant à organiser la journée « rando SIAGE », elle s'est focalisée sur un choix de sites en fonction de l'expertise fournie par ses collègues invités. Son action était conduite par une éthique du paysage plus que par une éthique paysagère. Cela se justifie par son rôle même de chargée de mission au sein d'une équipe qui travaille par répartition des expertises. Il aurait été dans le rôle du BE de prendre le relais sur l'éthique paysagère pour apporter la dimension Esthétique* qu'elle aurait voulu assumer si elle en avait eu le temps.

La CM nous paraît entrer dans un apprentissage en cours de bouclage : l'outil rando semble efficace pour croiser les regards entre différents acteurs, mais ne fait pas émerger de nouveaux projets, inconvénient que la capacité créative d'un BE aurait pu pallier. Une autre forme de visite de terrain serait donc à inventer, notamment en sollicitant un BE capable de sélectionner des sites, d'en *designer* de nouveaux aspects sur le plan de ses fonctions et de ses usages et de les mettre en débat.

6. Atelier « scénarios » : sortir des chiffres... tendre vers un univers de vie

À la suite de ces premiers ateliers, le bureau d'étude avait pour mission de dégager quelques enjeux forts à restituer en conseils communautaires et en réunion publique. Or, les comptes-rendus d'atelier et la présentation publique du 9 octobre restent au stade d'une analyse d'experts dont les élus ont du mal à s'emparer : il leur est impossible de bien s'approprier l'analyse pour construire une directive politique claire et une vision de territoire partageable. Ainsi, après quatre mois de travail du Bureau d'étude, la maîtrise d'ouvrage (le Parc et la Communauté de communes) se sentent désabusés et commencent à douter des capacités du bureau d'étude à accompagner l'émergence d'un projet de territoire. Il faut alors rappeler que la communauté de communes est toute récente. Outre une première charte de développement durable qui a motivé les élus à se lancer dans un SIAGE, il n'y a aucun document, aucune carte, aucune réflexion stratégique à leur échelle. Il faut donc avancer finement et avec peu de moyens. « Je suis arrivée, au moment où ça coïncitait avec le bureau d'étude », témoigne Charline Tisseran qui travaillait alors à la communauté de communes. La petite équipe composée alors de cinq techniciens se débrouille avec les moyens du bord. La mission de Charline Tisseran est à ce stade très peu définie. Elle évolue vers le suivi du SIAGE où l'on sent qu'il y a besoin de renfort. La technicienne de la communauté de communes et la chargée de mission au Parc retravaillent dès lors la première version du diagnostic en cherchant à dégager des recommandations auxquelles confronter l'avis des élus. « Il fallait sortir des tableaux et des chiffres, pour faire ressortir ce qui faisait l'unité du territoire ».

Charlotte Mazel décide par ailleurs d'accompagner davantage le BE, d'orienter la démarche, et d'exiger en amont une validation des propositions d'ateliers. C'est dans ce contexte que naît l'atelier « scénarii ». Charlotte Mazel explicite sa demande au : pour le prochain atelier, il faut composer des histoires, trois caricatures de situations bien précises. Il faut qu'en face les participants puissent composer une image, une représentation spatiale où les éléments de l'histoire puissent figurer. Elle suggère pour cela le mode diagramme. L'atelier se veut accessible à tous. Les histoires fondées sur de courts scénarii exigent une forme de synthèse du diagnostic. Elles doivent permettre à n'importe quel participant de saisir les enjeux, de se projeter dans un récit et de faire parler son imaginaire. Charline Tisseran, à la communauté de communes, prend aussi la relève au niveau de la communication. Elle informe par sa « mailing liste » de plus de 500 membres l'ouverture de cet atelier à tous ceux qui porteraient un intérêt à la démarche. Le territoire est relativement petit et présente un fort tissu associatif et un réseau de liens sociaux déjà très structurés.

Plus d'une trentaine de personnes furent présentes à l'atelier du 11 novembre 2013. Le bureau d'étude expose les exercices auxquels les participants répartis en six sous groupes doivent répondre au cours de la journée. Sur les tables sont disposées un scénario parmi les trois retenus, un bloc diagramme sur lesquels sont représentés des éléments de l'histoire et une photo aérienne du territoire.

La journée est découpée en trois ateliers thématiques mais chaque groupe suit toujours le même scénario dont la donnée de base est l'évolution démographique !

Le scénario 1 stipule la poursuite de la tendance démographique actuelle, le scénario 2, une croissance démographique plus forte que la tendance, et enfin le scénario 3 repose sur un postulat de recul démographique.

Les trois thématiques des ateliers sont d'abord introduites par une courte présentation d'un état des lieux avant d'être discutées par petits groupes en ateliers distincts.

- Atelier 1 : "Démographie, logements et équipements : quel développement pour demain ?"
- Atelier 2 : "Les activités économiques du territoire : quels potentiels et besoins pour demain ?"
- Atelier 3 : "Quelles évolutions du paysage, des ressources et des patrimoines naturels et culturels sur le Pays de Vernoux ? "

Atelier 1 – « Démographie, logements et équipements : quel développement pour demain ? »

Nous sommes le 1er janvier 2028. Une bonne année à tous qui laisse augurer une bonne santé car par les temps qui courent, il est devenu moins difficile de se chauffer. La précarité énergétique, qui a progressivement gagné une partie de l'Ardèche, a épargné le Pays de Vernoux. En effet, depuis 2013 et le lancement de son Projet de Territoire à Energie Positive, la communauté de communes a déployé une multitude de projets pour prendre son destin énergétique en main.

Cependant, le coût du pétrole est encore plus douloureux qu'en 2013, d'autant plus que l'exploitation du gaz de schiste a trouvé porte close en France. Or la dépendance à l'automobile est restée forte dans le Pays de Vernoux qui n'a pu trouver les moyens de développer une offre en transport en commun. Les jeunes ménages éprouvent des difficultés pour s'installer et se fixer sur le territoire.

Pourtant l'urbanisation du Pays de Vernoux a suivi son cours : les villages se sont consolidés, mais aussi de nombreux hameaux. C'est ainsi que depuis 2013, X résidences principales ont été construites, ce qui engendré la consommation de X ha de champs et de pâtures. Mais la population est toujours de 3000 habitants, comme en 1975 ! Avec le recul des jeunes ménages, le vieillissement de la population s'est accéléré à la fin des années 2010.

Conséquences de ces difficultés, la pérennité de certaines écoles est compromise. Il est question de tendre vers un regroupement pédagogique intercommunal dont la localisation reste à déterminer. La taille des ménages va bientôt approcher 1 personne par ménage contre X en 2013. La communauté des communes n'aura bientôt plus qu'à se réjouir des prochains recensements : « compte tes maisons, tu sauras combien d'habitants tu as ».

Atelier 2 – « Les activités économiques du territoire : quels potentiels et besoins pour demain ? »

Les X ha consommés par l'urbanisation ont bien évidemment été prélevés sur les terres agricoles. En 2028, cette évolution est devenue nuisible pour le bon fonctionnement des exploitations agricoles. Pourtant, la paysannerie s'est renforcée sur le Pays de Vernoux. Coût exorbitant du pétrole oblige, le cycle court est devenu un modèle économique indispensable à la vie quotidienne des 3000 habitants du Pays de Vernoux : la production agricole est alors transformée par des artisans ou par les agriculteurs eux-mêmes. Le touriste, toujours plus en recherche d'authenticité, vient à présent au marché paysan de Silhac, labellisé « 100% Pays de Vernoux ».

Le recul des châtaigneraies a été jugulé, même si l'évolution du climat laisse à présent planer des incertitudes sur son évolution.

Le bassin économique a su tirer parti à la fois des faiblesses du territoire, liée à l'énergie et la mobilité... mais aussi de ses atouts. Une véritable transversalité s'est opérée entre sylviculture et production énergétique. Avec la mise en oeuvre du projet TEPOS, les entreprises et les exploitations agricoles ont ainsi pu maîtriser leur poste de dépense liée à l'électricité. Mais alors que le territoire propose des emplois, ces derniers sont de plus en plus difficiles à pourvoir par les jeunes ménages qui peinent à s'installer dans le Pays de Vernoux.

La filière d'élevage a progressivement fait émerger l'idée de mettre en place une petite activité de bio-gaz, qui, même si elle ne peut répondre aux besoins des 3000 habitants, permet aux véhicules de services publics ou d'intérêt collectif de se déplacer.

C'est notamment le cas de la filière des services à la personne qui est en train de se structurer pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population du Pays de Vernoux. Mais la diffusion des constructions sur le territoire nuit à la qualité et à l'organisation de ces services.

Atelier 3 – « Quelles évolutions du paysage sur le Pays de Vernoux ? »

Un élément a fait son apparition dans le paysage : les éoliennes qui ont été implantées pour répondre aux besoins énergétiques. Leur implantation ayant été concertée et réfléchi, les impacts dans le paysage du Pays de Vernoux restent mesurés.

Les terrasses, qui étaient en voie de disparition dans le paysage, sont à présents sauvegardées et constituent même le support d'une agriculture extensive et raisonnée. La multiplication des productions tendent à modifier les caractéristiques paysagères agricoles.

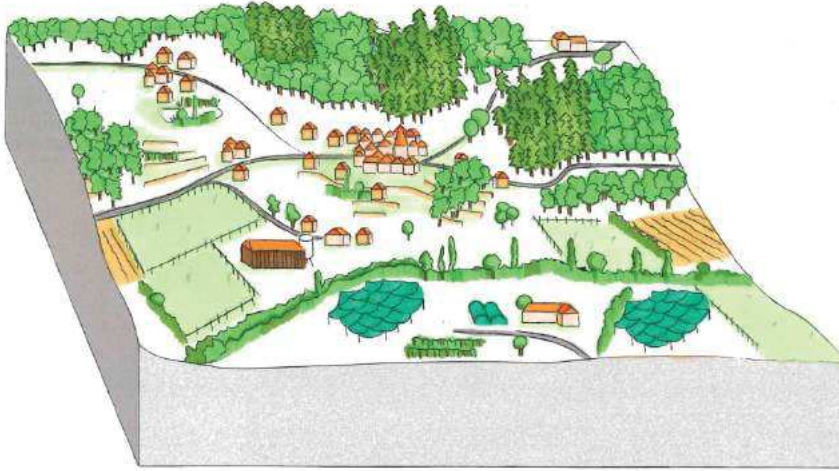
Le renforcement de la sylviculture a multiplié la présence des « timbres-poste » au sein des espaces agricoles.

La poursuite de l'urbanisation sur le plateau de Vernoux a dégradé la lisibilité de ce paysage agricole. En particulier, l'impact de l'urbanisation sur les lignes de crêtes est très fort.

Avec la progression de l'agriculture intensive, on assiste à une réouverture des paysages autrefois gagné par les boisements, comme à Gilhac-et-Bruzac.

Exemple de scénarisation pour trois ateliers

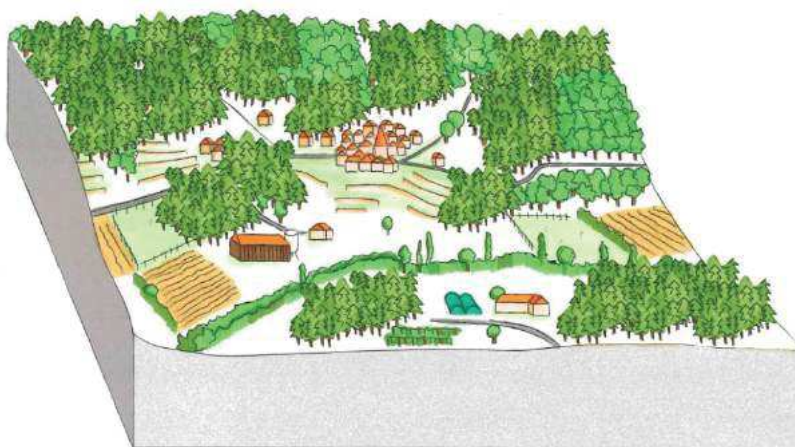
Pour chaque atelier les participants sont invités à se demander si le scénario est souhaitable ou acceptable, et à imaginer ce qu'il faudrait faire pour qu'il se réalise ou ne se réalise pas. Les ateliers se terminent ensuite par un exercice de représentation et de spatialisation des propositions à la fois sur les blocs diagrammes schématiques et sur les photos aériennes.



Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3

Outils d'animation : mise en relation entre des scénarii prospectifs et des structures de paysage

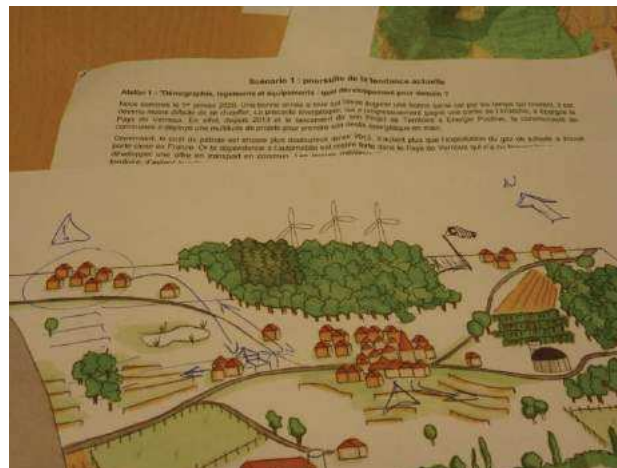


Photo de l'atelier « scénario » : deux formes graphiques pour représenter l'avenir du paysage. Photo, PNR des Monts d'Ardèche

Au regard de la progression des trois thématiques des ateliers, on comprend bien comment le paysage est ici dans pris dans une perspective territoriale, d'ordre Structure* : il est la résultante des prévisions de développement (notamment démographique) et des choix économiques. Cependant en proposant de reporter sur le bloc diagramme les effets sur le paysage des différents scénarii, l'approche paysagère permet de ré-évaluer le choix discuté dans le premier atelier (démographie) et le deuxième (économie). Le bloc diagramme est une modélisation simplifiée de la structure du paysage du Pays de Vernoux où sont représentées les principaux motifs paysagers que l'on trouve ou que l'on trouvera sur le territoire (terrasses, forêts, hameaux, éoliennes). Ainsi, le paysage revêt une forme archétypale qui permet d'offrir et de se saisir d'une perspective systémique de l'évolution des scénarii afin de discuter et de comparer les différents scénarios.

Bien que l'outil bloc diagramme fasse apparaître avant tout une dimension paysagère de type Structure* qui permettent avant de discuter d'une organisation systémique du territoire, il tend aussi à offrir une dimension paysagère de type plus Esthétique*. En effet, les éléments du paysage sont représentés en trois dimensions, ils permettent à redonner aux participants des repères constitutifs de leur quotidien, et de se projeter dans le rapport esthétique qu'ils ont au monde. Archétypal, ce rapport esthétique est encore incomplet car pas localisé. Pour combler ce manque, les animateurs de la démarche fournissent aux participants une cartographie IGN. L'outil carte est plus abstraite, mais fait référence à des lieux connus. Les participants sont invités à reporter ce qu'ils indiquent sur le bloc diagramme de façon simultanée sur la carte IGN. Et inversement, rapport sensible sur la carte à reposer sur le modèle qu'est le bloc diagramme. Jeu d'aller retour pas toujours évident, mais de deux outils complémentaires : permet d'avancer dans une stratégie globale, conceptuel, discours politique (logique Structure* et Gouvernance*) sans s'abstraire d'un paysage davantage vécu et sensible.

« Ce dispositif particulier est l'itinéraire méthodologique de vision prospective (IMCP) qui se décline en plusieurs étapes. A chacune d'entre elles, nous obtenons des informations singulières par acteur individuel ou catégorie de groupes d'acteurs, ainsi que des conditions particulières de l'usage des représentations paysagères pour la production, le recueil et l'analyse collective de ces informations. A partir de la déclinaison des étapes de l'IMPV, nous avons pu dégager des modalités spécifiques, c'est-à-dire des conditions particulières (supports, construction et combinaison de représentations paysagères, grilles d'analyses) pour fournir des informations rattachées au territoire qui soient fonctionnelles pour le projet de territoire, et articulées avec l'action. » (Planchat, 2011, p. 22).

Dans cet exercice où le protocole n'est pas aussi rigoureux que dans la thèse de Planchat, et surtout plus rapide (1 journée séances collective) : fondu dans des groupes, on manque l'aspect « négociation », « médiation entre acteurs » et rapport aux représentations du paysage qui peut intégrer des dimensions sensibles, dans la production économique du territoire. En effet : il y a disparition dans le groupe, de l'individu : celui qui peut être « porte-parole » de l'une ou l'autre activité.

Malgré l'exercice difficile de jonglage entre ces différents outils, à la fin de l'atelier, l'on constate que différentes valeurs ont été discutées, et que les participants actent sur certaines formes paysagères (notamment organisationnel) sont préférables à d'autres au regard de choix économiques (exploitation des ressources) et de principes d'accueil de nouveaux habitants. L'on tend progressivement par une traduction spatiale des enjeux

identifiés sur le territoire, défi que s'étaient donné les élus suite à la charte de développement durable. Les CM/BE font preuve d'un accompagnement fin du territoire, peu enclin à s'organiser entre commune, à assumer différent rôle. Pour cela, travail sur des valeurs et des organisations paysagères, certes spatiale mais pas encore localisé.

La mise en relation de trois représentations prospectives du territoire : le « scénario », « le bloc diagramme » et la « cartographie », l'introduction progressive d'une logique Esthétique* dans des outils de type Structure*.

- Scénario (le texte) : « technique prospective » (aspect Structure*), introduit une « scénarisation de la vie » (aspect Esthétique*).

- Trois ateliers progressifs : ateliers 3 sur le paysage (organisation, mais aussi progressivement aspect quotidien de la vie) permet de faire une ré-évaluation des choix et des valeurs discutés dans les deux premiers ateliers (démographie et économie).

- Le bloc diagramme : aspect archétypal, permet de discuter des différents scénarii sous l'angle systémique (logique Structure*). La représentation en trois dimensions des éléments paysagers du bloc-diagramme permet de se projeter dans les signes qui organisent le quotidien des activités (logique Esthétique).

- La cartographie : l'objet n'est à priori pas paysager, mais permet aux participants, de rendre moins archétypale l'outil blocs diagramme, de faire références à des lieux connus et donc des expériences sensibles de terrain. (Cet aspect localisé, renvoie alors à la logique paysagère).

En proposant ces trois outils, et en les combinant : il nous semble qu'on assiste à une tentative progressive de ramener vers du stratégique, d'une logique Structure* à une logique plus sensible, plus localisé, à une organisation du territoire qui s'intéresse aux formes paysagères du territoire qui impliquent les usages quotidiens, qui invitent l'habitant à agir, parce qu'il est des relations sensibles avec son espace et sa matérialité.

7. Atelier « Proposition de théâtre forum »

Consciente qu'il y avait un certain engouement de la part de la population à contribuer à ce SIAGE, et que de toute évidence cette vision stratégique du territoire ne pouvait se faire sans l'apport du regard de ceux qui y habitent, Charline Tisseran propose à la Communauté de communes l'idée originale d'aborder certains enjeux sous forme de *théâtre forum*. Elle avait déjà eu l'occasion d'expérimenter cet outil ludique et pédagogique lors d'une précédente mission autour de la gestion de l'eau sur le même territoire. De cette expérience probante, avait perduré le groupe de théâtre-forum dont elle faisait dès lors partie. Monter de nouvelles scénettes pour aborder des thématiques du SIAGE lui semblait pertinent et facilement réalisable en mobilisant les comédiens amateurs de ce groupe déjà formé localement.

Soulignons alors que Charline Tisseran va alors jouer dans deux sphères différentes, l'une habitante, l'autre institutionnelle. D'un côté, elle accompagnera la construction dramaturgique des scénettes en tant qu'habitante et au même titre que d'autres habitants présents, scénettes dans lesquelles elle incarnera elle-même des personnages. De l'autre, elle organisera l'invitation de l'ensemble des élus à ce théâtre-forum. Elle s'engageait donc comme garante de la réussite de la pièce et de l'intérêt qui découlera des échanges entre tous les participants.

Du temps de l'élaboration de la pièce aux conséquences qu'elle pourra avoir, la technicienne de la communauté de communes incarnera les paradoxes d'une logique paysagère et d'une logique territoriale.

L'élaboration de la pièce.

Il nous faut rappeler le principe de la construction dramaturgique du *théâtre forum* : c'est un théâtre qui s'inscrit dans la lignée du « théâtre de l'opprimé » développé au Brésil, puis en France par Augusto Boal. La base des scénarii provient toujours d'une situation ou d'une histoire vécue et qui soulève une situation d'injustice sociale. Dans les pratiques du théâtre-forum développé aujourd'hui, il est d'usage que les comédiens amateurs eux-mêmes témoignent de situations qu'ils ont vécues, et que l'on traite l'une de ces situations. Dans le cas présent, Charline Tisseran s'était toutefois imposé une contrainte : le théâtre-forum était destiné à alimenter les réflexions du SIAGE. Ainsi, Charline devait orienter le choix de la troupe en fonction d'une commande qu'elle générerait elle-même, les thèmes ou les situations envisageables reflétant à la fois les attentes présumées des élus et les préoccupations des comédiens habitant le territoire, sous des formes capables de s'adapter au théâtre-forum. Finalement, elle a tiré de l'analyse croisée une thématique qui semble avoir cristallisé les débats : le choix et l'accès au logement. L'autre thématique évidente concernait le maintien de l'agriculture, mais finalement peu de réflexion avait été entamée sur les conditions réelles de son maintien. Le regard avait été peu porté sur les acteurs, les agriculteurs, et les conditions de leur travail ou encore l'accessibilité aux terres. Les comédiens s'attelèrent donc à la tâche de mettre en scène un jeune couple cherchant un logement décent d'une part, et

d'autre part un jeune agriculteur cherchant à s'installer sur le territoire, visant une ferme à céder. Mêlé du vécu des acteurs, mais aussi de témoignages qu'ils allèrent chercher sur le territoire pour incarner au mieux leur rôle, les comédiens cherchaient à mettre au grand jour les pratiques habitantes, reproduisant sur scène une série de gestes permettant d'exprimer leurs relations sensibles, émotionnelles au monde. Par ailleurs, il fallu chercher ce qui empêche les principaux protagonistes d'atteindre leur but. Cela a conduit bien vite à introduire d'autres acteurs, notamment institutionnels. En conséquence, Charline dut apporter tous les éléments qu'elle connaissait de cette sphère-là, de l'aide sociale à la SAFER.

Voici le résumé de la première scène : chaque solution qu'imagine le jeune couple débouche sur un échec, notamment face aux réponses ou aux comportements figés des acteurs auprès de qui ils requièrent de l'aide. Le village regorge de maisons vides et pourtant aucune solution n'est trouvée pour qu'ils puissent s'installer. La scène aboutit à une chute tragique : la séparation du couple.

Voici le résumé de la deuxième scène : une propriétaire foncière est prête à céder son terrain. Le jeune agriculteur qui voudrait s'installer en agriculture biologique est en concurrence avec un jeune, extérieur au pays, qui vise aussi le foncier pour restaurer la bâtisse en gîte d'accueil et développer une activité d'acro-branche. Entre en jeu la SAFER qui bloque toute transmission et dont le discours ne laisse percevoir aucune perspective possible pour le jeune agriculteur. La scène aboutit à une autre forme tragique pour le territoire : le blocage par la SAFER de toute initiative citoyenne qui aurait pu apporter un nouveau souffle au territoire.

Lors de la représentation, le 4 décembre 2013, une vingtaine de spectateurs assiste aux scénettes dont plusieurs élus. De nouveau, bien qu'il s'agisse de théâtre, Charline se retrouve à la croisée de différentes sphères. Incarnant une habitante, elle se verra donner la réplique à ses élus et devra, selon le principe du jeu d'acteur, ne pas déroger à son rôle d'habitante en défendant ses arguments. Rappelons en effet que le principe du théâtre-forum consiste à débattre de ce qui se passe sur scène, non pas d'un point de vue extérieur de spectateur, mais de l'intérieur, en montant sur scène et en devenant ainsi *spect'acteur*. Pour ce faire, chaque scénette est jouée deux fois. La première fois, les acteurs jouent jusqu'à la chute tragique. La deuxième fois, les spect'acteurs sont invités à prendre la place d'un des acteurs pour éviter que la scène suive son cours vers un nouveau au drame. Ils sont donc invités à adopter une attitude positive, à imaginer des solutions qui mènent à un heureux dénouement.

La soirée du théâtre forum permit aux uns et aux autres de monter sur scène, d'apporter quelques contributions à la problématique : les élus affinaient parfois le discours des comédiens et précisaient d'autres aspects de situations complexes, ou encore incarnaient des maires plus compréhensifs et plus dynamiques que ceux mis en scène. La montée sur scène était aussi l'opportunité de reproduire concrètement des initiatives observées sur le territoire voisin, ce que fit Charlotte Mazel, chargée de mission du Parc figurant parmi les *spect'acteurs*, qui explicita un exemple réussi d'accueil d'un jeune agriculteur sur une autre commune du parc, facilitée par des initiatives d'un maire. Les questions n'ont certes pas toutes été résolues, mais elles furent exprimées, réfléchies, étudiées.

Finalement, Charline Tisseran n'avait pas tant à s'en faire. Bousculant les interlocuteurs en tenant son rôle de comédienne, elle faisait judicieusement avancer le débat. La situation est devenue plus ambiguë lorsque quelques jours plus tard, la véritable réunion publique s'est transformée en jeu dramaturgique. On était passé de la fiction réaliste à la réalité concrète. Certains habitants qui avaient probablement gagné en confiance, par leur participation au stage et aux exercices du théâtre forum, étaient prêts à mobiliser un art de l'élocution.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Des techniciens « hybrides » qui sont à la fois habitant et technicien. Ils vont chercher les initiatives habitantes, font le lien.- Progressivement : apprentissage chez les CM/BE : intégration d'initiative local (autre rythme, autre temporalité) auxquels ils apprennent à s'adapter. |
|--|

8. La réunion publique du 4 mars 2014 : une farce ?

Il n'est pas nécessaire de rappeler que les dimensions participatives d'une étude entraînent engouement, envie et bien souvent de nouvelles attentes de la part des participants. Suite à l'atelier « scénarii » et le théâtre-forum, l'assistance avait hâte d'entendre les propositions du bureau d'étude et de poursuivre les échanges. Seulement, le bureau d'étude est reparti pour une énième présentation « réchauffée » de son diagnostic, le public est vite insatisfait, et brise le débat de manière provocante. La réunion tourne à la farce.

« La scène se passe dans une salle en gradins, le bureau d'étude est face à son écran géant, le public est dans le noir. Une première question émerge de la salle (lumière ?).

Un spectateur : - Bon, mais alors, c'est quoi le paysage ?

Le bureau d'étude : - Le paysage, c'est ce qu'embrasse mon regard.

Le spectateur avec assurance : - Tu sais ce que j'embrasse, moi ? Un binoclard qui ferait mieux de rentrer chez lui. »

Nous transcrivons ici simplement les répliques rapportées par un chargé de mission du parc et une technicienne, illustrant l'ambiance de la réunion. L'audience présente est bien obligée de constater, même si elle est outrée du ton provocateur de cet habitant, qu'il n'y a pas eu grande évolution entre la première et la deuxième réunion publique.

Charlotte Mazel m'informe peu après du bilan de cette réunion :

« En deux mots : la réunion publique a suscité une bonne mobilisation (75 personnes), beaucoup d'échanges parmi les participants (habitants surtout, quelques élus ont pris la parole, mais pas tant). Seulement voilà : le BE n'est pas à la hauteur, ni d'un point de vue animation, ni sur la production (restitution des ateliers insuffisante, scénario final mal construit), malgré une réunion de préparation 10 jours avant où nos objectifs et attentes avaient été très clairement énoncés, avec la CdC et partenaires (PNR, CAUE...). Le déroulement de la réunion publique avait aussi été calé, mais le diaporama n'était que du réchauffé (encore du Diag... certains élus ont pu voir 4 fois les mêmes diapos !), envoyé la veille pour vérification... dans la nuit ! Donc pour une fois je n'y ai rien retouché, et voilà... »

Résultat : une pétition qui circule, à l'initiative de quelques habitants qui ont assisté à la réunion publique (ceux qui ont participé au théâtre forum), une pétition dite en soutien à la Com de com pour virer le BE et terminer le SIAGE dans de meilleures conditions (avec une prestation qui tient la route). Politiquement l'histoire devient du coup de plus en plus sensible.

Bref, nous devons réagir rapidement. On convoque le 8 janvier le BE pour faire le bilan et exposer la suite à donner (ou pas).

La proposition initiale de Studio+ ne correspond en rien à la qualité de ce qu'ils nous livrent depuis octobre. Normal : ces propositions sont des copier-coller (la même a d'ailleurs été fournie par Studio + sur un autre SIAGE). »

Elle doit donc faire trouver un nouveau compromis entre les tâches qu'elle peut laisser finir au bureau d'étude, et une façon de finaliser pour le mieux le SIAGE. Il est alors décidé de recruter une nouvelle prestataire, Elisa Breal, qui sera en charge d'assurer un document didactique et d'organiser la dernière réunion publique.

9. Tout est bien qui finit bien ? Une dernière réunion publique satisfaisante

Pour cette dernière réunion publique, le bureau d'étude n'est plus dans la course, les techniciennes de la Communauté de communes (Charline Tisseran en charge du suivi du SIAGE, Colette Tavernier en charge de la mission énergie) et du Parc (Charlotte Mazel) renforcé par la nouvelle prestataire (Elisa Bréal) se mettent en quatre pour réussir une réunion publique interactive.

La réussite de cette réunion publique tient du fait d'avoir tenu en haleine son auditoire, une cinquantaine de personne par une réunion rythmée :

Une présentation institutionnelle

Tout d'abord par une présentation institutionnelle faite par une élue représentant le PNR, résumé ainsi dans le Compte-rendu :

En introduction, Joëlle Bonnet, conseillère communautaire et vice-présidente du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche, est revenue sur l'importance du SIAGE, soulignant sa dimension stratégique : « *c'est un exercice d'honnêteté sur l'état du territoire et son évolution qui nous oblige à voir à long terme* ». C'est ce partage d'objectifs communs, réalisé pendant les phases précédentes de la concertation, qui a permis de poser les fondements du SIAGE. Madame Bonnet a également souligné sa portée opérationnelle : « *les communes pourront s'appuyer dessus pour établir des documents d'urbanisme réglementaires. Le SIAGE pourra aussi être concrétisé à travers des actions communautaires ou bien des politiques communales choisies et ciblées* ».

Extrait du CR de la réunion publique du 4 mars 2014.

L'on retrouve dans ce compte-rendu le vocabulaire spécifique des PNR tel que les termes « stratégiques » et « opérationnels ». Cependant l'introduction du bilan du SIAGE a très vite échappé à un jargon politique et expert par différentes façons, la configuration de la salle jouant cette fois en cette faveur, contrairement à la précédente réunion. En effet, la salle offrait plusieurs lieux d'exposition où le public va être amené à déambuler au cours de la soirée. L'introduction à cette réunion publique d'ailleurs s'est couplée d'une présentation artistique des travaux d'élèves exposés dans la salle.

Une exposition : des paysages revisités par des collégiens

Les élèves du collège, guidés par leurs professeurs et une paysagiste du CAUE avait travaillé sur une série de questionnements tel que : « Qu'est-ce que le paysage ? », « Qu'est-ce qu'un aménageur, le métier d'aménageur ? » Ces réflexions avaient conduit à un travail plastique de collage et de photos de la part des collégiens qui représentait leur cadre de vie, leur paysage. Libre à eux aussi d'exprimer et de représenter des réinterprétations de paysages : ceux dont ils avaient envie ou ceux dont ils ne voulaient plus.



Photos de l'exposition des panneaux des élèves.

Un survol du territoire pour présenter le document SIAGE



La présentation du document officialisé du SIAGE a elle aussi échappée à une dimension trop formelle. Pour présenter les différents piliers du SIAGE du Pays de Vernoux, les axes et les différentes orientations, Charlotte Mazel avait préparé à partir d'une base 3D google-earth un survol du territoire. Cet outil à mi chemin entre la cartographie et l'immersion paysagère, c'est-à-dire permettant de rentrer dans l'émotionnelle, le sensible. Parcourir ainsi le territoire, les villages, le relief, permettaient « de s'initier à la lecture cartographique des objectifs du SIAGE » sans pour autant rendre abstrait et technique le propos. Le survol était complété par un diaporama de photo, cette fois prise du sol qui permettait de commenter plus finement quelques enjeux.

Une production participative en seconde partie de réunion

La seconde partie de la réunion était destinée à poursuivre les échanges sous forme de petits ateliers qu'avaient préparés les animatrices : le public était réparti en huit groupes dans lesquels une question spécifique était débattue. Les questions soulevées émanaient des débats qui avaient eu lieu au cours du SIAGE, et sur lesquels les animatrices considéraient que les pistes d'actions étaient encore à étoffer ou méritaient d'être portés au débat public de façon plus large. Les huit questions étaient les suivantes :

- « - L'identité du Pays de Vernoux, qu'est-ce que ça vous évoque ?
- Territoire accueillant : qu'est-ce qu'il faut pour ça ?
- Pavillons, Lotissement : inconvénients, avantages
- Habitat léger : inconvénients, avantages
- Agriculture : laquelle et à côté de chez moi ?
- Le bois : quel usage et quelle exploitation ?
- Partage de l'espace et de l'environnement : quels usages ? Comment faire pour que ce soit durable ?
- Innovation : qu'est-ce que ça vous évoque ? »

Pour chaque question, les animatrices présentaient l'origine du questionnement, comment elles étaient arrivées au cours de la démarche du SIAGE et les enjeux du débat. Guidé par des questions-guides, les participants se sont prêtés à un *brain storming* en écrivant des mots clés sur des post-it pour chaque thématique, lesquels auront été ensuite regroupés et discutés pour faire émerger des « idées-forces ». Ces dernières étaient alors exposées à l'ensemble de l'auditoire, les post-it étant exposés sur de grands panneaux. Ces panneaux complétaient quatre autres posters qui présentaient la démarche et les éléments du SIAGE. Ainsi, quiconque pouvait passer du travail de synthèse institutionnelle (Communauté de commune et PNR) au travail collectif toujours en transformation.

"Territoire accueillant": qu'est ce qu'il faut pour ça?

Idées-forces...



Eclairages fournis:

« Pour pouvoir s'y épanouir, il faut que le territoire rayonne : il faut avoir une ouverture d'esprit, l'accueil avec le sourire, une âme, une beauté. Il faut aussi qu'il soit ouvert, vivant, avec une diversité de population, de classes socio-professionnelles, d'âges. Des activités, des liens humains, une vie culturelle. Côté fonctionnel, il s'agit de faciliter la vie des habitants et des visiteurs. Aujourd'hui, trouver un hébergement pour une nuit, c'est pas simple ».

Réactions du public :

« Est-ce que le pays de Vernoux ressemble à ce portrait ? Il y a une bonne base sur l'accueil, mais encore beaucoup de choses à faire : en matière d'ouverture d'esprit et de déplacements doux par exemple. »



Exemple de poster, extrait du Compte-rendu de la réunion publique du 4 mars 2014.

C'est donc avec enthousiasme que Charlotte Mazel me livre le bilan et les impressions de cette réunion et de celle qu'il y eut en conseil communautaire par la suite.

« - Réunion publique : au top ! bonne participation et satisfaction exprimée par les participants élus et habitants. Je me suis chargée de la présentation du projet avec la Communauté de communes, nous avons tout fait, nous ne pouvions plus compter sur le BE. J'ai présenté un film commenté : "balade aérienne du territoire" parcourant les 3 entités paysagères, survol commenté d'une carte IGN 3D légendée avec des objectifs principaux figurant sur la carte du SIAGE. Puis détails thématiques avec diaporama et de nombreuses illustrations. Cette présentation a eu du succès et nous l'avons donc renouvelée lors du conseil communautaire.
- Conseil communautaire : validation à l'unanimité du SIAGE, des communes se sont même exprimées pour affirmer leur satisfaction et le fait qu'elles se retrouvaient bien dans ce SIAGE, malgré un début peu prometteur... Je te ferai suivre les articles de presse dès que je les aurai. Le Président a déclaré la perspective d'un PLUI, l'embauche d'une chargée d'urbanisme au sein de la Com de com, et surtout il a déclaré avoir, grâce au SIAGE, construit en un an l'identité et la cohésion territoriale du Pays de Vernoux, communauté pourtant créée aux forçeps il y a 3ans ! C'est franchement le plus beau moment que j'ai vécu depuis que je suis au Parc. [...] ».

Mail de la CM du PNR des Monts d'Ardèche, le 18/03/2014.

Cet enthousiasme est quelque peu retombé les mois suivants. En effet, suite aux élections municipales, de nouvelles directions politiques ont été prises : le poste de Charline Tisseran de la communauté de communes ne sera pas reconduit, les préoccupations de la mise en œuvre SIAGE ont été en effet mis en *stand by* le temps du questionnement politique sur les choix de fusion de la communauté de communes avec d'autres entités administratives. Cependant, la Communauté de communes a toutefois mis en place une commission urbanisme qui s'appuie désormais sur le SIAGE.

10. Note de synthèse sur les premiers résultats des ateliers

Nous tirons de ce cas d'étude deux formes de résultats : l'un relève des conditions favorables pour bousculer la Structure*, l'autre relève de nouvelles méthodologies, fruit de l'adaptation des CM/BE et de l'hybridation de leur éthique (phénomène d'apprentissage).

1/ Les conditions favorables à une remise en cause de la Structure*

- Des porte-paroles de « motifs paysagers » encore peu structurés ne constituent pas une Gouvernance* stable. De cette situation s'ouvre l'opportunité de lancer une réflexion de *projet de territoire* mais la démarche est paradoxale dans la mesure où les acteurs ne sont pas toujours prêts à suivre un modèle de type Structure* par manque d'habitude de travail coopératif.
- Peu de représentation du territoire, de documents cadres.
- La commande ambiguë faite au BE. Le caractère implicite de la commande concerne le modèle de participation de type Esthétique*. Le conflit avec le BE porteur d'une logique Structure* est représentatif du rejet de ce modèle inscrit à 100% dans la logique Structure*.
- Un BE expert, loin du territoire.
- Des CM obligés de prendre une partie du rôle des BE.
- Système trop rationnel ou statistique dans les propositions des BE.
- Des élus très accrochés à leur commune, il en résulte une coopération difficile.

2/ Les méthodologies hybrides

Ces faiblesses permettent d'ouvrir la démarche à un autre champ de la participation, d'ordre plus Esthétique*. Elle va contribuer à bousculer et à transformer le modèle Structure*. Embringués dans des démarches de type Structure* (telles que les Schémas intercommunaux d'aménagement et de gestion de l'espace, comme l'intitulé le souligne), les CM/BE continuent à en utiliser les outils, notamment ceux du médiateur territorial qui mobilise le paysage dans son sens « géographique » en les associant à des « motifs paysagers » qu'ils vont transformer en ressources. Cependant, ils vont progressivement « altérer » le modèle Structure* en y intégrant une dimension plus « esthétique* ». Ils inventent ainsi une nouvelle forme de MPP : le modèle Structure* *bousculé*.

Récapitulons les méthodologies et les outils qui émergent de ce modèle *bousculé* :

- « Rando » paysagère : Premier constat : il n'est pas si facile de bousculer les méthodologies de la Structure : Balade paysagère – outil du sensible et pourtant : échantillon, compréhension des différents motifs, témoignage d'expert pour chaque motif. « Rando » est une descente du bus. Pas une « traversée » qui permettrait aux différents « motifs » de se croiser. Entrevois la possibilité d'une lecture des usagers, mais difficile, espace de transformation (travail du BE – concepteur) absent. Les sites commentés : en plus de l'expert, le lieu renforce le cloisonnement (sureprésentation d'un expert). Cependant une place à la dimension sensible (relation in situ) mais qu'il aurait fallu mettre en avant dans les CR.
- Des outils de scénario prospectifs (outil de la Structure*) avec l'intégration d'une narration, un caractère vécu.
- Le bloc diagramme : orienté sur l'organisation du territoire, et des motifs, plus que la cartographie ouvre sur une possibilité de parler des relations vécues avec les éléments. Toutefois reste un modèle, caractère très abstrait. Peu de place à l'individu sensible avec ses repères vrais du territoire.
- CM / BE portent la complémentarité « coordination territoriale – connaissance du terrain et des acteurs » / « conception, proposition » - ici aspect inversé. Modèle Structure* doit être porté par le BE, ce qui laisse la place à la CM pour développer le champ de l'Esthétique – finit par ne plus avoir besoin du BE (car sur la médiation territoriale, c'est aussi usuellement son affaire).
- CM et Technicien porteurs des réunions : une cartographie, qui inclue le narratif, survole, « balade aérienne » : à la fois vision du territoire et en même temps, relié à des lieux, des sensibilités.
- Intégration des initiatives citoyenne : (temporalité différente).
- Mobilisation et utilisation du théâtre forum : Mise en avant de scène vécue. Structure* toutefois encore présente : représentation symbolique – porte-parole de acteurs sur scène.
- Technicienne « mi habitante / mi- technicienne » passerelle pour intégrer le théâtre-forum.
- Réunion publique qui s'enrichit : apparition de « citation » des participants eux-même, exposition d'un travail de représentation du paysage par des élèves.
- Travail de vulgarisation et de diffusion.

11. Plan d'action du SIAGE

UTILISER

Une réponse déclinée en objectifs:

AXE 1: L'identité, fil directeur dans le développement du Pays de Vernoux

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIFS CIBLÉS
1.1 AGRICULTURE Affirmer la vocation agricole du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - S'accorder sur des limites d'urbanisation pour cesser la pression urbaine sur l'agriculture du plateau de Vernoux - Identifier et protéger les espaces agricoles à forte valeur agronomique - Mener une politique solidaire de maîtrise du foncier agricole : Gihachet-Bruzac
1.2 ENVIRONNEMENT Concevoir un projet en cohérence avec notre environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux exploitations de se développer et aux nouvelles de se créer - Mener une politique d'accompagnement pour le maintien de l'activité agricole, première condition de préservation et d'entretien des paysages de terrasses - Maintenir en bon état et reconquérir les espaces naturels remarquables du territoire - Tenir compte de la fragilité de la ressource en eau par une meilleure gestion qualitative et quantitative du Pays de Vernoux
1.3 PAYSAGES Aménager et ménager notre cadre de vie.	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager et valoriser les "routes-paysages" du Pays de Vernoux - Redonner une place, dans le paysage et les consciences, aux rivières du Pays de Vernoux - Respecter les formes urbaines et architecturales locales - Reconquérir les terrasses en diversifiant les usages
1.4 URBANISME Accueillir de nouveaux habitants de façon modérée et adaptée aux capacités d'accueil du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la consommation de l'espace - Rénover et valoriser les logements dans les hameaux & centres anciens

La cohérence des objectifs poursuivis par le SIAGE du Pays de Vernoux est assurée par la complémentarité des domaines d'intervention. Ils influent les uns sur les autres (ex: l'habitat a un impact sur les paysages et les mobilités), d'où l'intérêt de mener des actions conjointes, propices à la création de cercles vertueux.

Le SIAGE prése
ces visées par une
série d'objectifs
encore plus précis!

AXE 2: L'innovation et l'ouverture, comme facteurs d'attractivité du Pays de Vernoux

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIFS CIBLÉS
2.1 ÉNERGIE : Devenir un territoire à énergie positive	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique - Définir des sites d'accueil pour développer les énergies renouvelables
2.2 FORÊT : Développer un potentiel encore peu exploité	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir une gestion durable du Serre de la Roue - Améliorer la desserte forestière - Mener une politique d'accompagnement de la filière bois - Développer l'exploitation forestière et la reconquête de la châtaigneraie
2.3 ÉCONOMIE & INNOVATION SOCIALE Encourager une économie plurielle et inventive, comme support d'un développement harmonieux.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du secteur de Vernoux-en-Vivaraïs un site économique stratégique capable de rayonner sur le territoire, par l'implantation des activités les plus structurantes - Permettre le maintien et l'accueil d'activités économiques sur les autres communes - Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'accueil touristique - Développer l'économie sociale et solidaire et les circuits courts - Faire de la culture, de l'artisanat d'art, du patrimoine et du tourisme des leviers de l'attractivité du territoire
2.4 MOBILITÉS : Mieux se déplacer sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les transports en communs existants - Favoriser le développement des « trajets partagés » : auto-partage de proximité - Renforcer le transport à la demande - Favoriser les modes doux
2.5 HABITAT : Répondre à la diversité des besoins et des budgets	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les besoins des personnes âgées : logement intergénérationnel / en centre bourg / de petite taille - Faciliter l'installation des porteurs de projets par le développement de logements passerelles (habitat social / léger) - Diversifier le parc de logements : collectifs, groupés, individuels, tailles variées - Permettre l'habitat en zones blanches pour les personnes Electro-Hyper-Sensibles

Référez-vous à :

CARNET DE TERRAIN de la MPP2 : Le cas du Plan de Paysage de la CC du Trièves

Le Plan de Paysage du Trièves nous offre un autre modèle de situation turbulente. Contrairement au SIAGE du Pays de Vernoux, la Communauté de Communes du Trièves va s'engager dans une MPP centré sur une dimension Esthétique* avec une visée la plus opérationnelle possible. Est-ce au détriment de la Structure* et de la Gouvernance* ? Au contraire, c'est parce que les BE se sont retrouvés dans une situation de perplexité, à devoir refaire une étude qu'ils leur semble avoir déjà mené il y a dix ans, qu'ils vont ajuster leur modèle Esthétique* pour mieux rendre appropriable la dimension territoriale du projet et en renforcer la gouvernance. Nous allons donc voir comment s'instaure une nouvelle forme de situation turbulente, et comment progressivement les CM/BE bousculent leur modèle Esthétique* pour construire un nouveau modèle de MPP.

1. Contexte - des techniciens qui « veillent » sur la Structure* - période électorale

Emergence de l'action - des techniciens relais face à une Gouvernance* fragile

C'est grâce à la vigilance des techniciens attentifs aux appels à projets, que ces derniers ont pu faire remonter aux élus de la communauté de communes l'idée de candidater au Plan de paysage, appel à projet du ministère de l'écologie. À ce moment, la communauté de communes est encore jeune. Elle résulte d'une fusion de trois intercommunalités qui a moins d'un an (2012). L'organisation de la structure et des missions est en complète refonte. Cette situation permet d'envisager une évolution de la mission « habitat – urbanisme » que portait Chantal Tournier : une mission de portage du plan de paysage dans le cas où le territoire serait lauréat. Mais c'est d'abord un jeune technicien alors au service environnement qui monta la candidature pour le ministère, et qui, dans la redistribution des missions, sera en charge du programme TEPOS (Territoire à Energie Positive), autre appel à projet du ministère sur lequel le territoire sera aussi retenu.

Le territoire héritait déjà de nombreuses études sur le paysage et d'une tradition où l'attention particulière accordée au paysage était ancrée. Conscients de l'importance du paysage pour leur territoire, mais sans véritable plan d'intervention, monter un plan de paysage leur permettait d'envisager de nouvelles perspectives plus stratégiques. Les techniciens ont donc servi de relais, veillant sur la Structure*, ils se saisissent des appels à projet pour insuffler l'amorce d'une nouvelle Gouvernance*.

Le plan de paysage, une réponse de l'appel à projet du ministère

C'est sur l'appel à projet du ministère de l'écologie qui invite à entreprendre des « plans de paysage » (2013) que la communauté de communes décide de lancer sa démarche « Plan de paysage ». Rappelons ci-dessous les objectifs énoncés par l'appel à projet :

« Le "Plan de Paysage" vise à appréhender de manière prospective l'évolution des paysages et du cadre de vie générée par les politiques sectorielles en œuvre sur ce territoire, dans une logique de démarche de projet et en associant les partenaires locaux et les populations. » (Appel à projet du ministère).

Ainsi, la communauté de communes du Trièves a figuré parmi la vingtaine de territoires lauréats qui a bénéficié de l'aide financière du ministère pour mener cette démarche et fut parmi les premiers territoires à s'engager dans la démarche. Celle-ci s'est déroulée dès le début de l'année 2014 et s'est poursuivie jusqu'en 2015, année de finalisation du Plan de Paysage. Le programme d'action qui en découle par ailleurs est planifié sur un plus long terme.

Des techniciens en place, et flexibles

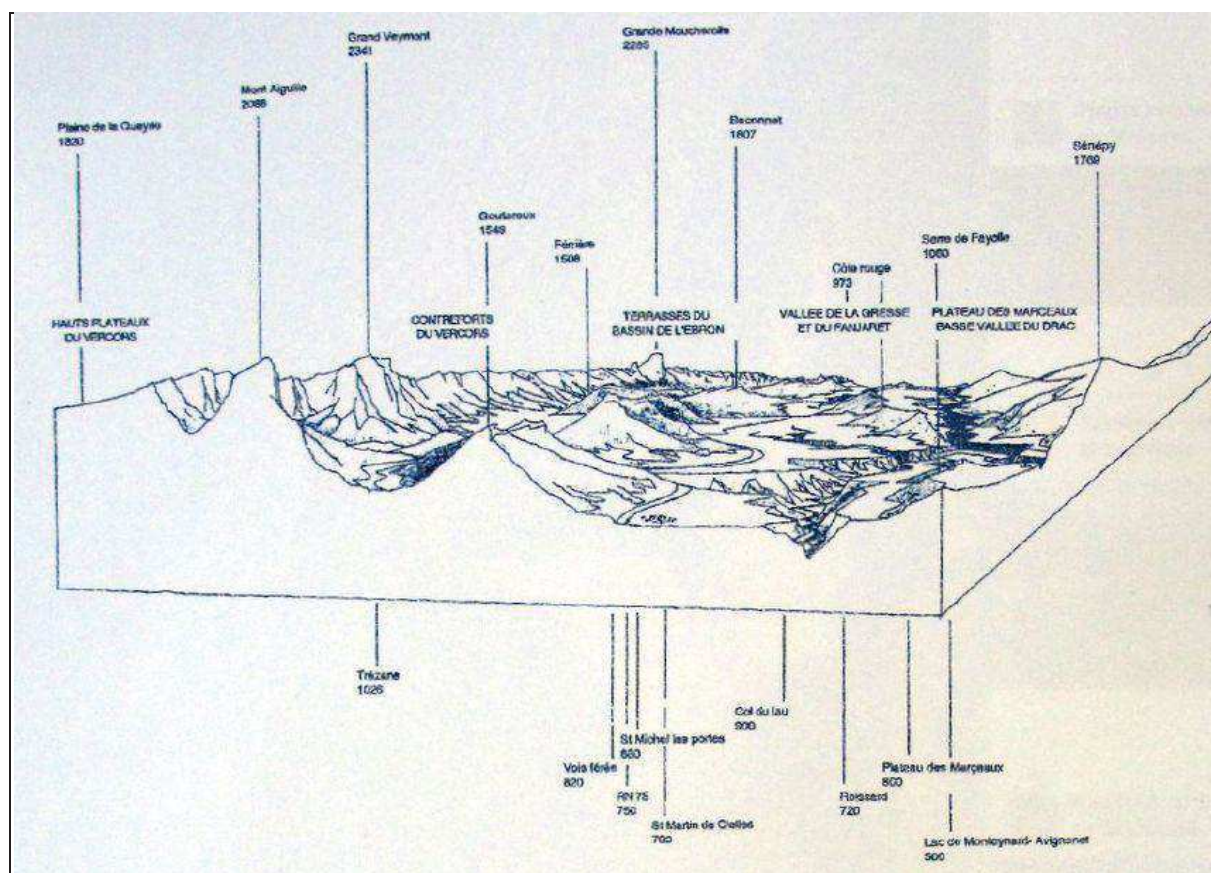
Jusqu'alors, la technicienne de la communauté de communes était sur un volet « habitat – urbanisme » qui consistait à apporter un soutien aux communes en terme de document d'urbanisme, et de gérer la demande de logements en habitat social sur le territoire avec quelques missions d'accompagnement sur des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Deux OPAH occupèrent en particulier Chantal Tournier pendant quatre ans : « J'animais avec le bureau d'étude ces deux OPAH, donc c'est vrai que moi j'avais vu plutôt le volet habitat, construction, logement pur, voilà et cette dimension paysage et architecture est arrivée avec l'appel à projet, donc c'était un vrai challenge pour moi, puisqu'en plus je n'ai pas de formation en paysage, mais, euh, voilà, ça m'intéressait... »

Ainsi comme le souligne cette technicienne, la thématique du paysage et de l'architecture est arrivée dans les préoccupations de la communauté de communes, ce qui a conduit à évoluer selon une nouvelle perspective. Dans la forme, la mise en place de cette action sur le paysage et de sa mission de pilotage était dans les compétences techniques de Chantal Tournier, mais sur le fond, c'est en allant chercher un appui auprès du CAUE de l'Isère qu'elle a pu affiner les enjeux de ce plan de paysage, d'une part en coécrivant avec le CAUE un cahier des charges, et d'autre part en allant chercher des partenaires potentiels de cette démarche comme la chambre d'agriculture, l'ONF et le Parc Naturel Régional du Vercors. Cette démarche a de plus été l'occasion de faire émerger de nouvelles relations et de nouvelles pratiques de travail entre ces différents partenaires.

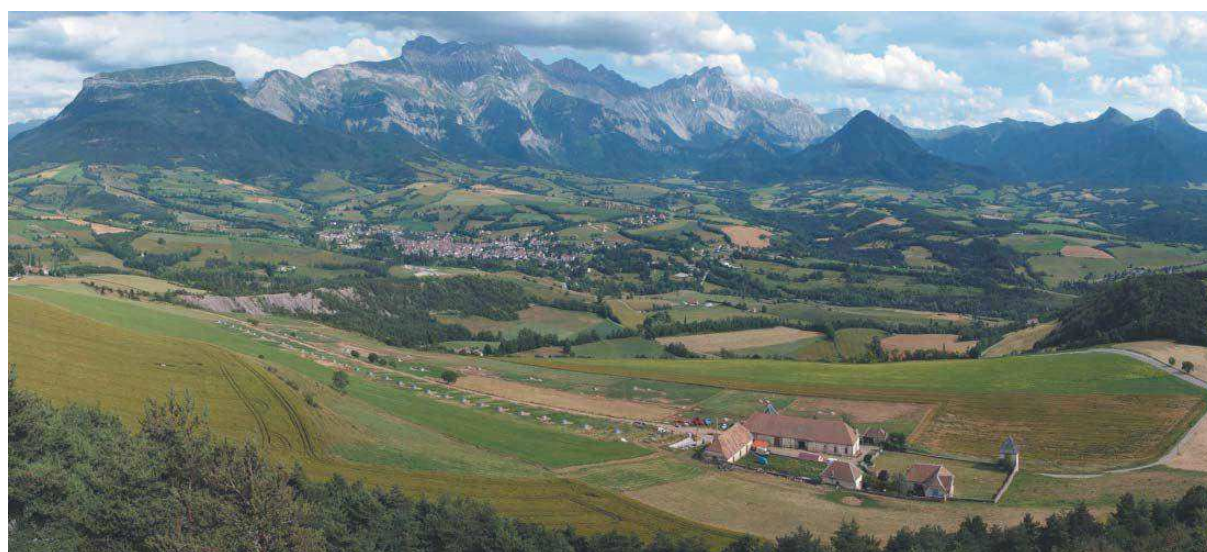
Bilan observation : des techniciens qui veillent sur la Structure*

Les techniciens jouent un rôle de veille sur la dimension Structure*. Ils assurent d'autant plus cette veille qu'elle leur permet de se raccrocher à des directives venant de l'état lorsque la Gouvernance* locale est instable, comme cela peut-être le cas au moment des élections municipales ou au moment de reconfigurations territoriales. C'est cette configuration qui s'est présentée dans le Trièves. En incitant les élus à répondre aux appels d'offre, les techniciens offrent la possibilité aux élus de structurer leur Gouvernance*. La logique territoriale (Structure*) est d'autant plus forte que les techniciens s'organisent en réseau pour renforcer leurs compétences. C'est ainsi que dans le cas du Trièves, la technicienne de la communauté de communes rassemble autour d'elle différents acteurs institutionnels garants de la gestion de différents « motifs paysagers » : chambre d'agriculture, ONF, CAUE, PNR, etc... Cette assise permet aux élus du territoire d'engager un plan de paysage envisageant de fort aspect opérationnel, c'est-à-dire tendrait vers des modifications concernant l'aspect du paysage et d'aborder des relations d'ordre plus esthétiques*.

Extrait du cahier des charges, Communauté de communes du Trièves, CAUE de l'Isère, 2013.



Découpage en entités paysagères, carte proposée dans une plaquette co-éditée par la conservation du patrimoine de l'Isère et le CAUE, 2000



Vue de Mens et du Dévoluy depuis le col du Thaud. Photos extraites de CR des fiches actions du Plan de paysage, Communauté de communes du Trièves, 2015.

Des espaces naturels façonnés par l'homme

Paysages montagnards, les espaces dits « naturels » prédominent, entre forêts et alpages. Ils font l'objet de politiques de gestion et de valorisation portées par la communauté de communes et le Parc du Vercors (Charte forestière de Territoire, Plan Pastoral de territoire, Réserve naturelle). Guidés par des enjeux économiques mais aussi environnementaux, ces paysages parfois très emblématiques font le patrimoine naturel local. Les espaces de vallée et de plateaux sont, quant à eux très largement dédiés à l'agriculture extensive, souvent en polyculture et tournée vers des modes de production de qualité (15 % de la SAU en agriculture biologique contre 3,4 % au niveau départemental). La qualité du paysage devient alors un outil de valorisation et de promotion des produits du territoire (Céréales du Trièves, Laiterie du Mont Aiguille, Agneau du Trièves...). Le Mont Aiguille est souvent utilisé comme support de communication des produits locaux.

Plusieurs niveaux de périurbanisation

Pour autant, situé aux portes de l'agglomération grenobloise, le territoire subit une forte pression foncière et une arrivée de nouveaux habitants (+ 36% en 20 ans), phénomène accru par la construction d'un premier tronçon de l'A 51. Cette pression suit un gradient nord sud, fonction directe de la distance temps à l'agglomération, conférant au territoire plusieurs visages : si les villages du nord ont été marqués par la construction plus ou moins maîtrisée d'un certain nombre de lotissements et logements individuels, venant s'accrocher aux cœurs de villages et aux nombreux hameaux, ceux du sud ont été plus préservés. La périurbanisation affecte aussi le niveau de service dans les villages, à l'image du centre bourg de Monestier de Clermont, qui concentre beaucoup moins de services que celui de Mens, situé 20 km plus loin de Grenoble.

La ligne de train « Grenoble/Gap » constitue un axe important. Elle traverse le territoire du nord au sud et est desservie par deux gares (Clelles/Mens et Monestier de Clermont). Ces dernières font l'objet d'une politique de conservation et revalorisation, des études sont en cours. Cette ligne contribue à la dynamique du territoire puisqu'elle est largement utilisée par la population, notamment pour les trajets domicile travail (vers Grenoble).

L'architecture traditionnelle caractéristique et l'organisation des hameaux, qui font l'identité de l'occupation de l'espace Triévois, se retrouvent en opposition avec des constructions standardisées délaissant les spécificités locales. Par ailleurs, le Trièves connaît une dynamique importante autour des énergies renouvelables et de l'éco-construction qui fait s'interroger sur la construction de l'urbanisme de demain, respectant et valorisant le patrimoine paysager tout en assumant l'évolution des enjeux de la construction. Ces éléments en font un enjeu majeur du développement local, qui se décline dans plusieurs politiques d'aménagement successives. Une architecture traditionnelle caractéristique et une organisation en bourg et hameaux fondent l'identité de l'occupation de l'espace Triévois.

L'Economie

Le Trièves est un territoire rural dont l'économie reste à dominante agricole. L'agriculture et la sylviculture représentent 26% des 1297 établissements actifs sur le territoire.

Il s'agit principalement de très petites entreprises et de professions libérales sans salariés.

La part des établissements de 1 à 9 salariés est de 22% et de plus de 10 salariés 3,2%.

Toutefois, l'emploi salarié conserve un rythme de croissance supérieur à la moyenne de l'Isère avec +2,6% par an depuis 2000.

La progression des emplois se vérifie dans tous les secteurs d'activités. Le commerce de détail et les services privés à la population emploient près de la moitié des salariés du secteur privé. Dans le cadre du lancement d'une étude de positionnement économique, la communauté de communes souhaite mettre en place une stratégie pour le développement économique de son territoire. Elle permettra de conforter et développer les entreprises sur son territoire tout en veillant à maintenir et promouvoir les activités agricoles, commerciales et touristiques, en assurant la cohérence et la pertinence d'ensemble des outils de développement local préconisés.

3. Perplexité chez le BE : Reproduire une étude faite il y a dix ans ou renforcer la logique Esthétique* ?

Nous avons vu que le réseau des techniciens maintenait sur le territoire une dimension Structure* mais nous allons désormais voir comment le recrutement d'un BE ayant lui aussi, déjà mené une étude sur le paysage sous forme d'atlas, dix ans plus tôt va renforcer le choix d'une logique Esthétique* pour accompagner l'émergence de la Gouvernance*.

Le Trièves, territoire mille fois arpenté

Contrairement à la communauté de communes du Pays de Vernoux très démunie en la matière sur le territoire, le territoire du Trièves fait depuis longtemps l'objet d'études :

« Le Trièves est un « territoire pilote » qui a bénéficié d'un grand nombre d'études, recherches, programmes et projets de territoire... depuis plus de 50 ans. La prise en compte du paysage dans les politiques territoriales est ancienne et a, dans le Trièves, un ancrage fort dans le développement rural. Le Plan de Paysage ne propose pas une « énième » analyse paysagère, mais, il met en perspective les études réalisées et la réalité des projets mis en œuvre, pour définir une politique et un plan d'actions à l'échelle du territoire de la communauté de communes du Trièves. En matière d'analyse, il s'appuie plus particulièrement sur la charte paysagère Vercors-Trièves de 2002, le Contrat Paysage 2000- 2005, et sur l'étude « Mise en scène des itinéraires routiers » réalisée en 1997. » Extrait du Plan de Paysage, 2014.

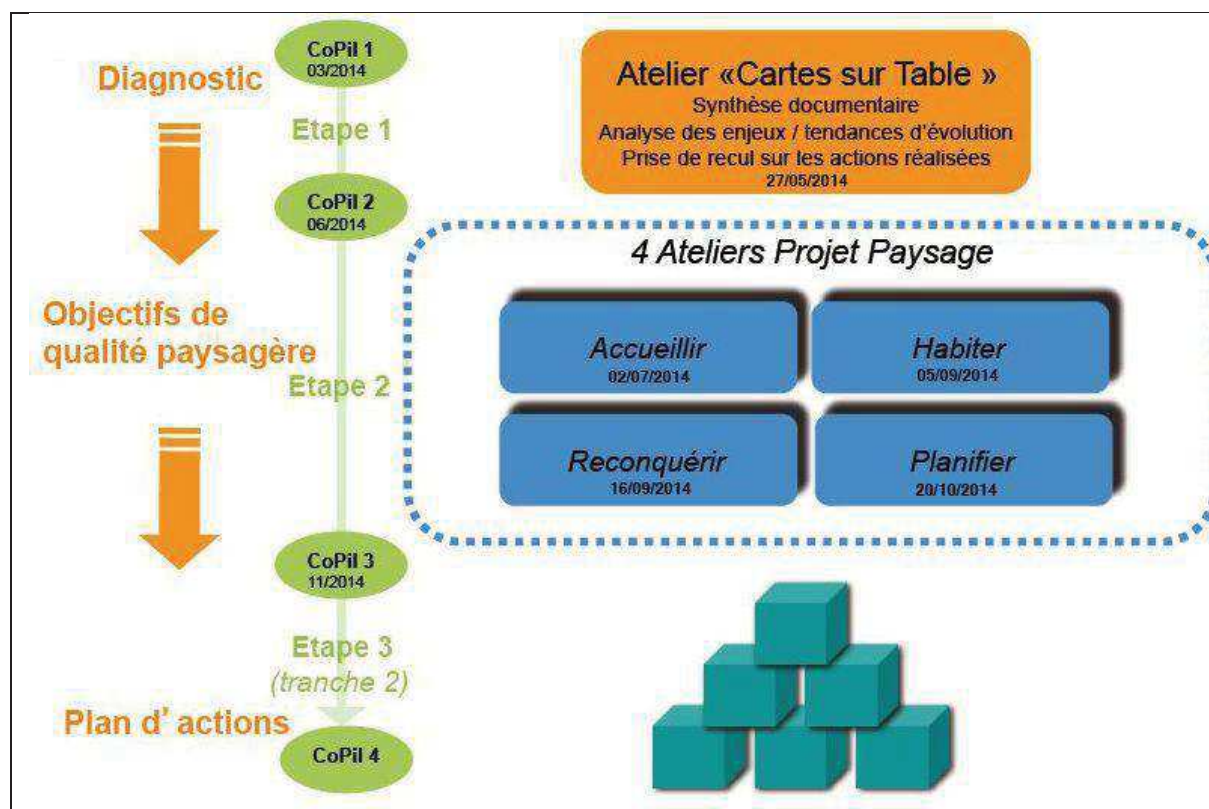
Malgré la multiplicité de ces études, peu d'actions opérationnelles ont débouché. Même accompagnée d'un programme d'action, ces études n'ont eu que très peu de portée transformatrice sur la matérialité paysagère. Face à ce constat, le Plan de Paysage tel qu'il est envisagé par la communauté de communes se veut tourné vers l'action et la dimension opérationnelle. Il implique un portage politique fort et exige du bureau d'étude chargé de son accompagnement de mener une animation capable de motiver et de fédérer les élus jusqu'au portage d'actions aux effets concrets. C'est ainsi que la communauté de communes, dans un premier temps, ne demande pas au BE de faire participer les habitants à la définition des actions. Ces dernières visent cependant avant tout à assurer confort et amélioration du cadre de vie. La dimension Esthétique* ne va donc pas être portée par les habitants eux-mêmes mais par une volonté extrêmement forte d'aboutir à une transformation effective de la matérialité leur apportant bien-être et agrément. Pour ce faire, le BE cherchera à faire participer les élus en les mettant dans des conditions « habitante », c'est-à-dire d'expérimentation sensible des lieux. Par ailleurs, pour opérationnaliser les actions, le BE va chercher à mobiliser des acteurs institutionnels et à leur distribuer des rôles afin d'assurer une pérennité aux actions proposées, continuant ainsi à mobiliser la dimension Structure*. À cette occasion le Parc naturel Régional du Vercors s'est trouvé représenté par deux chargés de mission, dont j'étais. Le BE va donc chercher à accompagner la Gouvernance* en menant de front une logique Esthétique* et une logique Structure*, l'une s'adaptant à l'autre pour la rendre plus appropriable.

Perplexité chez le BE : ne pas reproduire une étude déjà menée, situation turbulente

L'étude est portée par le groupement de deux professionnels indépendants : Bénédicte Echelard spécialisée dans la médiation territoriale et le patrimoine, et Bruno Euler, paysagiste. Les deux animateurs sont alors très familiers de ce type d'étude. Ils auront développé au cours de leur expérience professionnelle des méthodologies dans lesquelles ils ne peuvent plus se contenter de faire leur propre diagnostic tout seuls. Il leur apparaît nécessaire que les projets de territoire se fassent en partageant la réflexion avec un maximum d'élus et d'acteurs locaux. Par ailleurs, ils sont familiers du territoire et des acteurs institutionnels qui y interagissent. Bénédicte Echelard a réalisé quelques années auparavant une charte paysagère sous la commande du PNR du Vercors pour la Gervanne, autre secteur du Parc. Elle et Bruno Euler ont également affiné leur expérience en réalisant la charte architecturale et paysagère des Balcons de Belledonne, étude décisive sur le changement de leurs pratiques : « *J'en ai marre de faire des études où on fait un boulot de dingue pour ne rien voir se réaliser derrière* ». Sur ce constat, Bruno Euler se questionnait alors sur l'énergie dépensée à développer une multitude d'hypothèses et de scénarios pour ne rien voir aboutir. « *C'est une prise de risque, mais, ce qu'on va faire dans le grand Belledonne, c'est tout sauf ça. On va simplement convoquer les bonnes personnes* ». C'est ainsi qu'ils commencèrent à développer des méthodes empiriques et pragmatiques avec différents acteurs : « *Ça a tellement bien fonctionné que, voilà, il y a eu des veillées où on a parlé de paysage, d'architecture, de bioclimatique* ». Sur le territoire du Trièves, Bruno Euler avait travaillé dix ans plus tôt en participant au contrat « Site et paysage » sur le canton de Mens. Puis la charte paysagère initiée par le PNR étendra la logique du contrat aux cantons de Monestier-de-Clermont et de Clelles. Mais il manquait alors au BE la force d'une méthode où les acteurs s'impliquent réellement dans l'étude. Chargé du nouveau Plan de Paysage, le bureau d'étude partait avec

un avantage majeur : il a déjà réalisé un diagnostic. Il n'aspire qu'à le partager davantage avec des acteurs pour concrétiser de nouvelles actions. Or, c'est bien ce qu'attendent les élus.

Le BE va organiser sa nouvelle mission autour d'une dizaine de rencontres avec les élus : cinq ateliers et quatre comités de pilotage doivent permettre d'aboutir à un consensus sur les actions prioritaires à mener en terme d'objectifs de qualité paysagère.



Bilan organisation de l'étude, extrait de compte-rendu (Rétif and Daburon, 2014).

Bilan observation du 7.2.3 : Face à leurs perplexités, les BE font des choix

Les animateurs vont montrer leur volonté d'orienter le débat selon une visée prioritairement opérationnelle. Ils auront à cœur de mettre en avant les corrélations entre un programme institutionnel ou politique et ses conséquences réelles sur la matérialité du paysage en insistant sur l'aspect sensible et l'usage qu'en font les habitants. Nous verrons comment ils s'y prennent pour opérer ces relations, notamment lorsque le bureau d'étude pousse à engager des projets de paysage ou des projets d'aménagement de sites.

Une forme d'inversion se produit, prenant le contre-pied de la démarche classique qui va du diagnostic aux objectifs de développement territoriaux et progressivement vers la proposition de sites d'aménagement. Dans notre cas présent, le bureau d'étude va mobiliser des enjeux et des sites de projets qu'il avait déjà identifiés lors de précédentes études. C'est à partir de ces sites qu'il cherchera à partager son diagnostic du territoire et éventuellement à l'adapter ou à l'abonder sous l'influence des nouveaux interlocuteurs qu'il a sollicités. Ainsi, il nous semble qu'il se fonde d'abord sur une logique paysagère (Esthétique*), à partir de laquelle va se construire une vision stratégique territoriale (une Structure* revisitée) et un plan d'action davantage hybride à la fois paysager, et territorial.

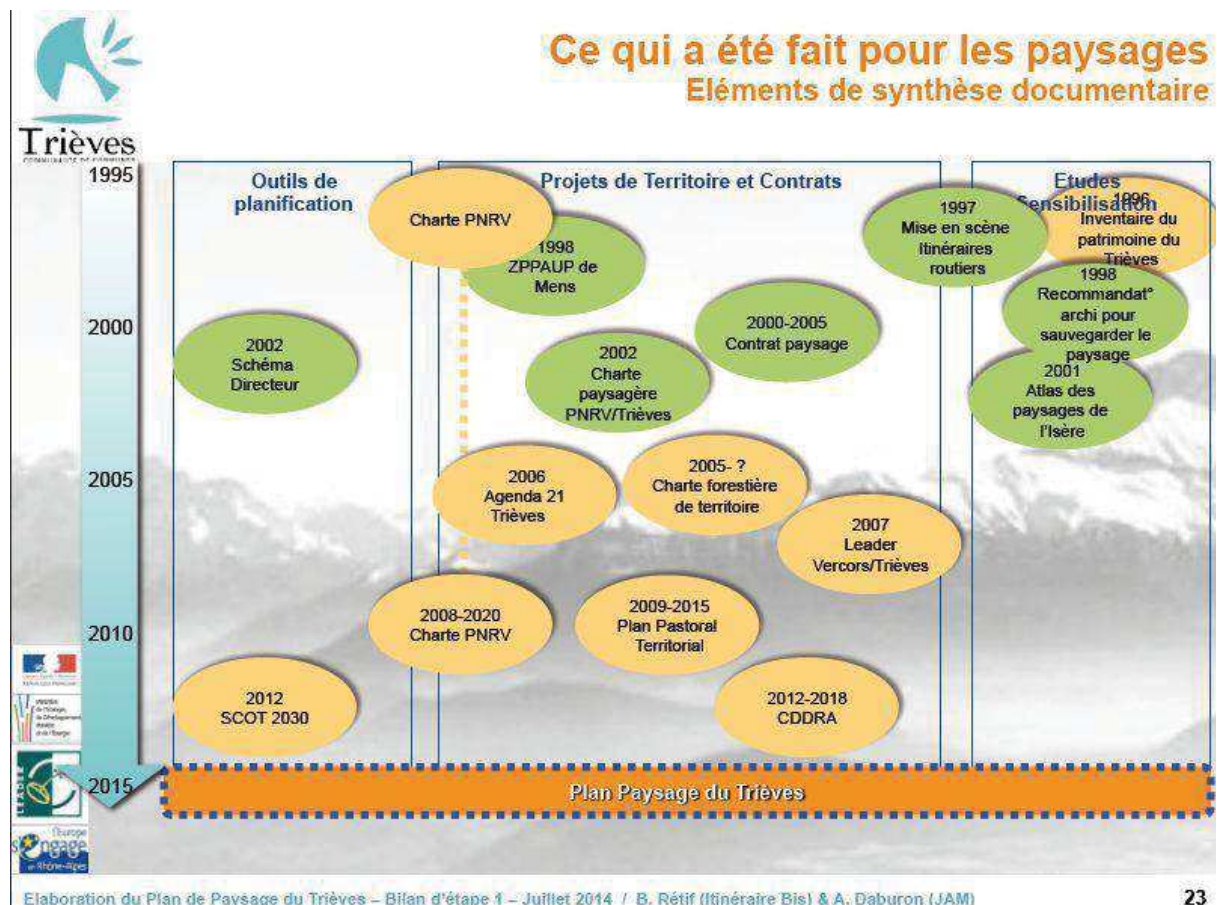
Le BE est amené à inventer une nouvelle stratégie : l'entrée par l'Esthétique* lui permet de construire une autre Structure* davantage associée à la Gouvernance*. Il garde cependant en tête la Structure* ancienne, celle que détiennent les techniciens. Nous allons voir que le travail sur l'Esthétique* est modulé par d'ancienne Structure* : en effet, le modèle Esthétique* cherche à être adapté pour générer une meilleure appropriation du modèle Structure*. Dans cet exercice, les CM/BE sont face à des situations ambiguës auxquelles ils tentent de s'adapter.

4. L'Atelier Carte sur Table (le 27 mai 2014) - Une évaluation du territoire par une esthétique « établie ».

Le premier atelier proposé par le BE est intitulé « Carte sur table ». Il ne s'attache pas tant à faire un diagnostic du territoire qu'à présenter la vingtaine d'études qui a accompagné les diverses politiques paysagères. La première étude que le bureau recense date de 1952. René Dumont, commissaire au plan à l'époque, établit un diagnostic de l'agriculture du Trièves et désigne le territoire comme « zone témoin », c'est-à-dire qu'il sera l'objet d'un suivi d'objectifs de modernisation, d'intensification et de spécialisation du territoire :

« R. Dumont considère le Trièves comme un « *marginal land* », à rentabilité tangente (cultures inadaptées, amendements insuffisants, cultures de céréales mélangées « archaïques »...). [Il] propose de faire du Trièves un territoire pilote d'études, le développement des cultures fourragères, la mutualisation du matériel, la création d'un poste de conseiller agricole pour des fermes tests... » *Extrait du tableau récapitulatif des études* (Rétif and Daburon, 2014b).

Le BE balaie une diversité d'études concernant l'agriculture, la mise en valeur d'itinéraires routiers, et recense les cahiers de recommandations architecturales, d'agendas 21, de plans pastoraux, de chartes de paysage pour le PNR, jusqu'au SCoT les plus récents. L'originalité de la présentation de ces documents par Bénédicte et Bruno consiste en une forme d'évaluation de l'action. En face du contenu de ces études sont mises en avant les actions réalisées ou non.



Présentation des différentes politiques en terme de paysage, extrait du CR de l'atelier « Carte sur table ».

On voit que les idées ne manquent pas sur le territoire, mais on note aussi que la plupart des actions programmées n'ont pas été réalisées. Pour les mandataires de l'étude, il s'agit d'accompagner les élus vers une nouvelle hiérarchisation d'actions, de cibler celles qui sont d'ordre opérationnel et de remettre en partage les valeurs qui semblent communément admises par les élus. Cette démarche sous-tend la question : comment rendre plus appropriables les stratégies du passé afin de renforcer un projet de territoire, et donc un modèle Structure* à construire aujourd'hui ? En cherchant à répondre à ce défi, le BE construit un nouveau modèle Esthétique*. C'est bien le cas lorsqu'il suggère aux participants qu'ils peuvent évaluer par eux-mêmes les différentes études du passé (de l'ordre de la Structure*) par le biais de l'expérience paysagère. Munis des indicateurs de l'ordre du sensible, ils peuvent constater les transformations sur place. Ou intégrant les indicateurs

d'un ordre plus *instrumentale*, ils peuvent aller chercher le témoignage de gens qui ont éprouvé eux-mêmes la mise en œuvre de ces différentes stratégies. La suggestion est implicite : le BE commence l'exercice sous forme de recherches documentaires. Il expose le contenu des études, les programmes d'actions, et le bilan de ce qui a été réalisé. Les deux jeux que le BE propose dans la suite de l'atelier incitent à aller dans le même sens. En interpellant habitants et élus locaux, il propose d'affiner l'évaluation. Il appelle d'ailleurs ces jeux, des « mises en situations ». Donnons-en les objectifs et détaillons-en le contenu.

La comparaison temporelle : une façon de mobiliser une esthétique « établie » pour évaluer les projets territoriaux passés

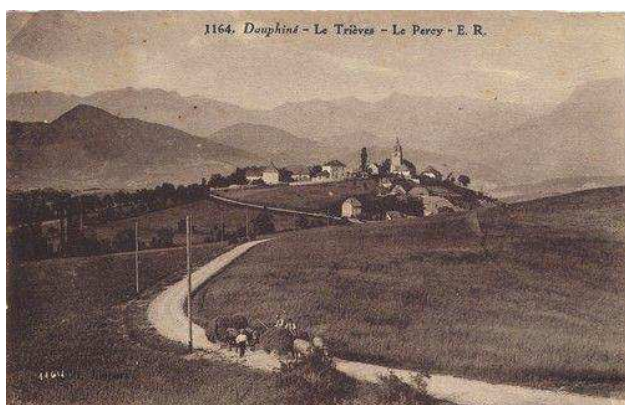
Les deux animateurs du BE, Bénédicte et Bruno proposent une deuxième partie de séance, fondée sur des « mises en situation », une façon de parler du travail collectif qu'ils exigent des participants par le biais d'outils participatifs d'ordre esthétique.

Préparant l'atelier, le bureau d'étude épluche l'ensemble du fonds photographique : le constat montre qu'il n'y a rien de très alarmant quant à l'évolution du paysage. Toutefois, le BE pense que la comparaison d'une ancienne carte postale avec une photo récente permettra aux élus de faire ressortir des thématiques ou des enjeux qui leur tiennent à cœur et de tirer des conclusions sur les effets ou l'absence d'effets des politiques publiques de paysage et des différentes études passées. Répartie en trois groupes, la vingtaine de participants est invitée à deux mises en situation :

- La première consiste à jouer au « Jeu des 7 erreurs » : « En groupes, identifier ce qui caractérise les paysages du Trièves à partir de l'analyse comparative de photos anciennes et actuelles. » *Extrait du CR de l'atelier « Carte sur table ».*



Carte postale de Lalley issue du fonds photographique - photo de Lalley, 2014.



Carte postale de Percy issue du fonds photographique - photo de Percy, 2014.

Quatre ou cinq photos sont ainsi analysées dans chaque groupe. Le travail de reconduction des photos, réalisé par un photographe habitant le pays, donnera lieu à une exposition photo « Trièvoscope » qui tournera sur le territoire pendant la démarche. Nous y participerons en accompagnant l'exposition d'ateliers d'écriture. Ainsi, une première forme de partage avec les habitants sur les problématiques de paysage du Trièves est diffusée par ce biais.

Avec cet exercice et cette exposition photo, le BE sous le prétexte d'évaluer des études passées a remis au goût du jour l'intérêt pour une esthétique culturelle et patrimoniale et une esthétique instrumentale où les habitants sont partie prenante des transformations de leur territoire. Le nouveau modèle esthétique est sélectionné à travers ce travail d'évaluation.

- Dans la deuxième « mise en situation », le BE va chercher à affiner ce travail d'évaluation. Une simple comparaison avant/après pourrait conduire à un simple conservatisme né d'un sentiment de nostalgie. Le BE va donc chercher à travailler sur les modalités de transformation entre l'avant et l'après, et sur la responsabilité que les participants, notamment élus, portent dans ces évolutions. Ainsi, le BE propose de s'attaquer à ce qui a été dernièrement réalisé en proposant de pointer des opérations d'aménagement réussies ou moins bien réussies sur le territoire. De cette manière, les participants sont mis devant un travail d'évaluation des valeurs qu'ils portent au territoire à partir d'une comparaison entre les communes et entre des lieux ayant évolué dans le temps.

Le BE propose d' « alimenter le pot commun » en donnant la consigne suivante : « En groupes, repérer, par commune, les actions réalisées en faveur du paysage. Une soixantaine d'actions "situées", en rapport avec le paysage, à impact positif ou négatif. » *Extrait du CR de l'atelier « Carte sur table ».*



Photos de l'atelier « Carte sur table », le 27 mai 2015.

Un système de gommettes rouges et bleues distinguant les actions réussies des actions moins réussies permet de pointer celles qui ont eu des impacts sur la matérialité du paysage. Le numéro inscrit à l'intérieur renvoie à des légendes écrites sujettes à commentaires.

Ce protocole mène à mettre en lumière la responsabilité de chaque élu quant aux décisions ou hésitations ayant un impact sur le paysage. Les discussions permettent d'ajuster une stratégie commune en s'inspirant des expériences réussies.

Identifiée et localisée de façon géographique, le résultat de ces exercices permet à terme de rebasculer vers la construction d'une nouvelle logique territoriale (Structure*).

Bilan observation du 7.2.5 : un modèle Esthétique* qui se construit sous forme d'évaluation de la Structure*

Dans la construction de leur séance « carte sur table », le BE propose un travail de bilan et d'évaluation des politiques publiques de paysage menées par le Trièves, reflets d'une logique territoriale (Structure*). Pour faire cette évaluation, il sélectionne et met en jeu une série d'outils d'ordre esthétique* : il invite à un repérage de ce qui s'observe et se vit aujourd'hui dans le territoire, au regard des ambitions écrites dans des études passées contribuant à différents projets de territoire. Cette méthode met l'expérience esthétique au cœur de l'évaluation. En proposant des exercices comparatifs de photos historiques et contemporaines ou encore des comparatifs de lieux vécus récemment transformés sur l'intercommunalité, la démarche ravive les valeurs culturelles (esthétique établie) et celles qui se construisent dans l'action (esthétique instrumentale).

En outre le modèle Esthétique* que le BE est en train d'inventer se construit sur une évaluation des logiques territoriales passées (Structure*) à travers des outils d'ordre esthétique. Grâce à cette évaluation, les participants abondent la MPP d'éléments riches de leurs valeurs esthétiques. Il reste à savoir comment le BE s'en empare pour accompagner une nouvelle logique territoriale.

Nous allons voir qu'en se focalisant sur l'opérationnel, le BE contribue au développement d'une logique territoriale (Structure*) à travers une « boîte noire » non publique dans laquelle il traite et filtre les données esthétiques et habitantes qu'il recueille.

5. Préparation des Ateliers suivant « boîte noire » des CM/BE, filtre d'un nouveau modèle Esthétique*

L'atelier « carte sur table » sera le seul moment de la démarche où les élus auront eu une représentation cartographique globale de leur territoire. Il s'agit d'un premier indice qui nous porte à croire que c'est en une forme de « boîte noire » exclusive des BE dans laquelle se travaille une logique territoriale*.

Le BE se retrouve dans une situation paradoxale : à la suite des ateliers, il a récolté des matériaux d'une certaine finesse, de l'ordre de l'esthétique qu'il lui faut réinterpréter pour construire une vision territoriale. Or, pour effectuer cette synthèse, il est contraint de considérer les lieux, non plus pour eux-mêmes, mais comme des archétypes. Il met de côté les sensibilités des participants, afin de présenter des stratégies de territoire sous forme de grandes thématiques générales. Celles-ci font écho aux différentes études et Structures* anciennes qu'il connaît, acquises par habitude professionnelle. Il énonce ainsi schématiquement quatre grandes catégories appliquées à la situation qu'il intitule comme suit : « Qualité paysagère comme révélateur des productions. Reconquérir les paysages » ; « Paysages et planification. Paysage et projets d'aménagement » ; « Des paysages d'exception, vitrine de la qualité d'accueil » ; « Qualité des constructions. Paysage et habitat » :



Extrait du CR de l'atelier « Carte sur table ».

Notre entretien avec le BE montre comment se produit une sorte de lissage des sensibilités et des lieux visant à les inclure dans une grille préconçue, conforme aux formations des techniciens au moment du bilan.

[BE, Bénédicte Echelard] : Oui, pour moi, c'est vraiment ressorti du travail de l'atelier « Cartes sur table ». Moi, je me souviens vraiment avoir trié toutes les actions, tout ce que j'avais pu lister comme actions. Et puis vraiment, ça sautait aux yeux, en faisant la synthèse de ce « gros tas », de voir vraiment ce qui relevait plus, du tourisme, de l'accueil,..., après on a travaillé les grandes thématiques sont vite ressorties. On a travaillé plus sur la façon de les formuler, quoi. Est-ce qu'on était « tourisme » ? Est-ce qu'on était « accueil » ? Plus sur les termes. Et aussi, après, Bruno avait un sacré recul là-dessus du fait de la charte paysagère. Parce que les actions, il en avait quand même...

[G.] - Annoncé...

[BE] : ...annoncé pas mal, qui n'ont pas du tout été appropriées, c'est un peu ça qui le désolait, parce que, en gros... Enfin, lui, à chaque fois qu'il se remettait dedans, il se disait : « **Mais ce n'est pas possible, tout ça, je l'ai déjà dit. C'est ce qu'on avait dit. Eh bien d'ailleurs, je ne pourrais pas le formuler autrement,** c'est qu'on avait (écrit/créé) à tel endroit, etc. » Et voilà. Sauf que le problème... Moi, j'ai vraiment pointé, je lui ai pointé ça plusieurs fois, et ... conscience, c'est que finalement, ce gros boulot, il a été présenté en commission, en conseil syndical, je sais plus quoi. En deux heures, il les a... il leur en a mis plein la tête en présentant, en listant toutes les actions qu'on avait (faites en) une journée de travail chacune en atelier. Mais il n'y a pas eu d'atelier ni rien du tout. Moyennant quoi, c'est lettre morte, quoi. Ça, c'est... J'en suis convaincue. Ça sert à rien. »

Le BE se rend compte qu'il retombe sur des stratégies territoriales, des Structures* qu'il avait déjà proposées dans l'étude passée de la charte paysagère sans qu'il y ait appropriation de la part des élus. « Mais ce n'est pas possible, tout ça, je l'ai déjà dit. Eh bien d'ailleurs, je ne pourrais pas le formuler autrement. » Sa réflexion montre son embarras. Il veut éviter de retomber dans l'écueil d'une stratégie (Structure*) qui ne serait pas suivie. Le BE doit alors chercher à renouveler la présentation de ce bilan, tout en continuant à travailler le caractère Esthétique* de la démarche pour « faire passer » des stratégies et les accompagner. Un mouvement d'aller et retour s'opère entre la participation Esthétique* et la Structure*, celle-ci n'étant maîtrisée que par le BE, ce qui constitue la « boîte noire » de l'opération de transfert entre les deux logiques.

Ouvrir la « boîte noire » par l'entrée Esthétique* : envisager des sites d'ateliers de terrain

Les ateliers qui suivront vont alors tenter d'illustrer quatre grands questionnements mais à partir de sites et de cas concrets : la « qualité d'accueil » (le paysage d'exception comme vitrine), la « qualité paysagère comme révélateur des productions » (avec des enjeux de reconquête des paysages), un questionnement sur la « qualité des constructions, de l'habitat et du paysage vécu du quotidien », et enfin des « enjeux de planification » (projet d'aménagement à long terme). Ces quatre propositions recouvrent les propositions méthodologiques qui étaient prévues en amont dans la candidature du bureau d'étude lors de leur réponse au cahier des charges.

- L'idée de mettre en place un PLU intercommunal pour mutualiser les moyens des communes est dans l'air. Ce sujet convient parfaitement à un atelier dédié à la stratégie globale (Déclinaison du SCoT et PLUi.). Dans ce même atelier pourra être abordée la qualité de l'urbanisme de projet, et l'outil que présentent pour les PLU les Orientations d'Aménagement et de Programmation. (que peut-on attendre, jusqu'où peuvent-elles aller, comment mutualiser les méthodes et outils des communes...).
- Les paysages culturels / paysage de label : comment les acteurs économiques peuvent-ils s'appuyer sur l'image qualitative du territoire au travers de leurs activités (éco-construction, agriculture biologique, produits locaux...)
- Atelier « à la gare » sur la question de la qualité de l'accueil touristique : quels paysages « vend »-on aux visiteurs, touristes ou promeneurs du dimanche. L'atelier pourrait se tenir à proximité d'une gare.
- Paysage vécu : à partir de l'analyse de la pratique du territoire par les habitants, on pourra aborder la question du traitement des espaces publics.
- Un des ateliers pourrait prendre la forme d'une « veillée », avec temps de travail et projection de films ou présentation d'expériences remarquables.

Pour ces ateliers, nous pourrions solliciter l'intervention de partenaires institutionnels, comme le CAUE, l'AURG, le Parc naturel régional du Vercors...

Extrait de la réponse à l'appel d'offre.

Le BE tient les ficelles des grandes thématiques. Il va chercher à les transmettre aux élus par le biais d'expériences esthétiques, en proposant des ateliers in situ sur des sites emblématiques des différentes stratégies. Dans ce processus, l'on voit que le transfert de la « stratégie territoriale » vers l'« expérience esthétique » est encore entre les mains des BE faute d'organisation réelle d'un débat qui permettrait aux élus de choisir et de construire eux-mêmes les ateliers et les sites sur la base d'une négociation territoriale concertée.

La question est posée lors d'un entretien avec le BE : comment amener les élus à choisir par eux-mêmes les sites les plus démonstratifs, qui leur rendrait la maîtrise de la Structure* ? Le BE pense que c'est à lui de choisir le bon site. Sa réponse montre qu'il ne donne pas aux élus accès à la « boîte noire ». Pour compenser, il offre une autre piste qui redonnerait la main aux élus : en proposant une animation performante sur la base esthétique, il leur permet d'interpréter les enjeux d'un site dans une perspective plus systémique et territoriale.

- [G.] : Je n'ai encore jamais vu d'élus assez présents pour dire au bureau d'étude : « Non, ce n'est pas celui-là qui est le plus démonstratif, ce serait plutôt celui-là ». Et ça, j'aimerais bien le voir un jour !
- [BE Béné] : Oui. Soit les bureaux d'étude sont très bons et **choisissent LE site**. De quelle façon ils ont ensuite de **s'approprier la démarche**, pour la porter sur un autre point de contact ? Ça ! Mais après, c'est toujours pareil, c'est les limites de l'exercice. Extrait d'entretien avec Bénédicte Echelard.

Il semble que la « boîte noire » puisse être ouverte grâce aux capacités d'animation du BE dans les ateliers sur site. Nous allons donc chercher à comprendre comment le BE illustre des éléments de la Structure* par une nouvelle stratégie de l'Esthétique*. Il va faire appel à l'imaginaire de tous les participants en inventant des jeux.

Bilan observation du 7.2.6 : « Structure* », la « boîte noire »

Nous constatons qu'il est difficile pour le BE de s'appuyer sur des Structures* qu'il connaît tout en les dépassant pour laisser une plage de liberté et d'appropriation aux élus et aux habitants. S'appuyer sur des Esthétiques* « établies » va dans le bon sens. Cependant, le travail de synthèse de la part du BE à partir des matériaux produits lors de l'atelier « Carte sur table » pose question. Il est difficile pour le BE, de traiter ces matériaux, riches, sensibles, localisés, sans tomber dans une routine professionnelle exclusive. Lors de la synthèse, il prend le risque de retomber dans l'élaboration d'une logique territoriale de type « boîte noire » dont lui seul maîtriserait le contenu. Une animation créative faisant appel à l'imaginaire des participants lui semble pouvoir compenser cet écueil.

6. Atelier n°1 « Accueillir » - Illustrer des éléments de la Structure* par une Esthétique* « en construction » - appel à l'imaginaire.

« Accueillir » : une thématique permettant d'aborder la Structure* à partir d'un site de projet

Le deuxième atelier est conçu de sorte à aboutir à des projets d'aménagement de site, qui aient trait à l'idée d'accueil dans le territoire. Comment cette notion d'accueil est-elle travaillée par le BE, et en quoi reflète-t-elle un modèle Esthétique* qui permet de mettre en débat un projet de territoire ?

Le BE commence par sélectionner des sites sur lesquels il va faire travailler les participants, et en premier lieu : la gare.

[BE Béné] : Qu'est-ce qui fait que quand on passe en Trièves, personne ne sait que, enfin, il y a je ne sais combien de dizaines de milliers de véhicules qui passent tous les jours ? Et qui sait qu'il traverse le Trièves ? Quels points de vue on a ? » Après, c'est... ça s'est décliné à partir de cette notion d'accueillir. Comment on veut accueillir, quelle image on veut donner ? Et quelle image on donne, quoi. Et le secteur de Clelles, pour Bruno, il était stratégique depuis toujours, parce que c'est un nœud routier, parce que c'est la zone d'activité, parce qu'il y a la gare, enfin tout se rejoignait là, et c'était vraiment illustratif, quoi. Parce qu'on s'était dit : « L'accueil, il faut que ce soit dans une gare ». Et avec tout l'enjeu derrière...

À partir de trois différents sites, le BE va se livrer à l'exercice pédagogique de rendre des enjeux du territoire appropriables, tout en faisant avancer des projets d'aménagement de site. Pour cela il va, comme il le fait lui-même lorsqu'il travaille à la conception d'un espace, chercher à stimuler l'imaginaire des participants. Cet imaginaire n'est pas déconnecté des valeurs esthétiques acquises, il s'appuie sur la quête d'éléments qui, dans les sites, offrent du sens. Or, ce sens renvoie à des cartes mentales du territoire, à une image de ce qu'il est, à une vision du projet territorial.

Présentons la façon dont est mené l'Atelier « Bienvenue en Trièves » sur le premier site qu'est la gare de Clelles. Nous allons voir que le BE dans un souci pédagogique tente en premier lieu d'exposer les relations que l'on peut établir entre la dimension esthétique d'un site et la représentation d'un territoire liée à sa stratégie de développement (1). Puis nous verrons comment le BE invente des mises en situation pour stimuler l'imaginaire des participants et les inviter à entrer dans une expérience Esthétique*(2) dont le but final est bien sûr le projet d'aménagement opérationnel (3). Ce dernier est l'occasion de rappeler en quoi il concrétise les synergies recherchées dans le projet de territoire.

1/ Comment exposer les relations entre Esthétique* et Structure* : l'exemple d'une arrivée en gare

L'atelier est orienté vers une réflexion sur la façon de mettre en cohérence la « vitrine » qu'on expose avec le projet de territoire qu'on annonce. Ainsi, l'impression que nous laisse une arrivée en gare, c'est aussi la façon dont on recompose tout le territoire que l'on vient de traverser et que l'on va retenir sous les formes symboliques révélés par le site de la gare et le souci apporté à sa composition.

Comment transmettre cette idée, et comment demander à des élus de réfléchir aux premières impressions que laisse leur territoire, alors qu'ils le vivent au quotidien ? Difficile d'aborder cette question à la gare de Clelles, située au pied d'un lieu aussi symbolique que le Mont Aiguille ? Le BE trouve des solutions :

Le rendez-vous est à la gare, les participants se réunissent sur le quai. Avec finesse et humour, Bénédicte introduit le sujet par la présentation d'un autre territoire, d'une autre gare, d'une autre « première impression » : celle de la gare perçue par Claudia Cardinal, l'héroïne du film « *Il était une fois dans l'Ouest* ». Sur les quais, sous le préau en face de la gare, Bénédicte déplie son ordinateur et fait défiler les premières images du film :

On y voit l'actrice qui sur un quai, là, un ballast, attend qu'on vienne la chercher. Elle guette l'heure. Premier plan fixe sur la grosse horloge. Elle se déplace finalement vers ce qui constitue le bâtiment en bois de la station. On la voit traverser cette petite gare de Far West au travers des ouvertures de plein vent pratiquées dans l'architecture du bâtiment. Un travelling vers le haut au dessus du toit de la gare permet un plan d'ensemble sur le paysage, ouvert sur l'étendue du grand Ouest américain.

Comment ne pas être touché par une forme de similitude entre cette première impression d'une voyageuse débarquant dans cette gare du Far West, et celle que l'on pourrait avoir en descendant à la gare de Clelles ? Les dimensions de la gare, l'antique horloge, les vieilles enseignes : « lampisterie », « magasin », tout donne l'impression qu'on est arrivé au bout du monde : même le Mont Aiguille se dresse comme un décor de Western. Cependant derrière la gare, les similitudes s'arrêtent vite : comme si les cow-boys avaient définitivement abandonné les lieux, laissant derrière eux un village-fantôme, tels qu'il y en eut après la ruée vers l'or. Le parking de la gare de Clelles ne présente qu'une vaste nappe de bitume sans âme, un vaste hangar abandonné guère porteur de rêve américain.

2/ Proposition de mise en situation : l'imaginaire pour développer des Esthétiques*

Après cette *mise en train* convoquant l'imaginaire, allié à l'univers symbolique des petites gares de province, il n'y a qu'un pas à faire pour que le bureau d'étude réclame aux participants de son atelier qu'ils se plongent dans l'atmosphère du vécu et construisent leur propre analyse de site. Bénédicte et Bruno forment alors quatre groupes de six à huit personnes auxquels ils distribuent différents scénarios :

- 1/ « J'arrive avec mon équipe pour faire les premiers repérages du film : « Il était une fois en Trièves ».
- 2/Je fais partie d'un groupe de randonneurs Hollandais qui va faire le tour du Trièves en huit jours.
- 3/Je suis moniteur de colo et j'arrive avec un groupe de 30 enfants. Le bus qui doit nous emmener à notre centre a 2 heures de retard...
- 4/Je reviens en train du travail, avec quelques collègues, comme tous les jours (train+vélo ou train+voiture). »

À partir des mises en situation proposées, les animateurs donnent une grille de lecture de l'espace :

Identifier

- Quelles sont mes attentes et mes besoins quand j'arrive en gare de Clelles ?
- Quelles réponses offertes, qu'est-ce qui est positif, etc.
- Quelles réussites, quels manques, que pourrait-on améliorer, et comment ?

Quelques exemples de questions à se poser...

- Le lieu correspond-il à l'image qu'on veut donner à ce public, pour qu'il se sente bien accueilli, fier d'être là, heureux de vivre cette expérience ?
- Qu'a-t-on à lui offrir en ce lieu ? Comment lui montre-t-on le meilleur du Trièves, pour lui donner envie de découvrir plus, de rester...
- Que faudrait-il faire : des petits aménagements jusqu'à la planification (affichage, signalétique, info, organisation de l'espace, articulation sentiers, lien village, urbanisme...)?

⇒ **Dessiner, Annoter, etc.**

Le jeu mobilise deux capacités mentales simultanées :

- Celle d'une description d'un vécu imaginaire, nécessitant une observation spécifique des lieux liés au personnage incarné. Dans la peau de leurs personnages, les participants doivent ajuster leur comportement en fonction de ce qu'ils découvrent de la matérialité du site. (Consigne 1 : Identifier)
- Celle de la conception d'une transformation imaginaire de la matérialité. Les participants doivent, tout en considérant leur jeu de rôle, endosser leur propre rôle d'acteur public en charge de l'aménagement. (Consigne 2 : Question à se poser).

Lors de l'atelier, les participants se prennent effectivement aux jeux et dégagent des pistes de projet. Ils prennent le temps d'observer la vie – dans le réel – qui se déroule sur le territoire : un train s'arrête, des randonneurs sortent du train et disparaissent aussitôt dans un chemin de traverse. Le groupe de touristes hollandais – dans la fiction – a à peine le temps de les héler pour leur demander son chemin, la gare – dans le réel – ne leur offrant aucune indication pour engager leur randonnée de 8 jours autour du Trièves.

Ainsi, les élus, tout en jouant, et en éprouvant le terrain, prennent ici conscience du manque d'informations actuelles. Cet exemple illustre le bien-fondé du principe de l'atelier, qui permet aux élus de vivre en direct la thématique de l'accueil, et d'imaginer des améliorations qui concernent le site mais engagent aussi une réflexion sur leur projet de territoire de façon plus globale. C'est d'ailleurs ce sur quoi le BE va revenir lors des échanges en salle.

3/ Bilan par des propositions opérationnelles : choix d'une Esthétique* - faire écho à la Structure*

En salle, à l'aide d'une esquisse, le BE revient sur des principes directeurs concernant l'aménagement de site, principes qu'il avait d'ailleurs déjà exposés dix ans plus tôt lors de la charte paysagère du Trièves. Il espère cette fois que grâce à l'aspect ludique et vécu de l'atelier sur place, les participants s'empareront du projet pour le rendre opérationnel. Si cette transformation paysagère lui tient à cœur parce qu'il est paysagiste, il fait pourtant l'effort de revenir sur l'idée que ce site n'est pas à aménager que pour lui-même et pour le plaisir des sens mais parce qu'il permet de débattre sur une diversité de problématiques au cœur d'un projet territorial : le tourisme, l'organisation urbaine de la commune (place de l'habitat, des zones d'activité), les déplacements, etc.

Tentative d'une transmission rapide – la méthode narrative : un semi échec.

Le BE trouvait nécessaire de multiplier les sites d'exploration et de projets pour ne pas faire de la gare de Clelles un exemple anecdotique. Il lui fallait donc renforcer l'idée que c'est au travers de chacun de ces sites que se construit une dimension territoriale (Structure*). Malheureusement, l'atelier qui se déroule sur une seule demi-journée ne peut faire l'objet de mises en situation tout aussi approfondie que celles de la gare de Clelles :

[BE Béné] : Donc, voilà, et au départ, [...] on voulait vraiment insister sur le quartier de la gare et la zone d'activité, mais on en a profité pour aller voir un des sites que Bruno avait repéré au moment de la charte paysagère, au carrefour de la route de Gresse, parce que ça illustre très bien la question d'ouverture des sites, l'aménagement, les petits aménagements qui peuvent être intéressants, et après, effectivement... On était un peu court en temps.

Nous allons toutefois évoquer la façon dont les deux autres explorations de site sont contruits sur un modèle Esthétique* et comment elles renforcent le projet territorial (Structure*) :

L'atelier se poursuit avec un nouveau site : le verrou Falquet à Chichiliane, à la confluence de deux torrents : torrent Charbonnier, et torrent Donnière. Il s'agit de l'un des sites « tests » qui étaient proposés dans la charte paysagère. Les participants ne s'y arrêtent qu'un petit quart d'heure. Ils vivent alors le site sous deux aspects, l'un de l'ordre du vécu, l'autre sous forme narrative. D'abord, ils constatent le comportement des automobilistes qui ralentissent, hésitent, font demi-tour, finissent par choisir une direction. Comme cette fois le temps manque pour engager un jeu participatif, c'est le paysagiste qui raconte. Il dévoile tous les indices de site qui lui permettent d'en faire un site d'accueil. C'est-à-dire que chaque élément du site a une valeur symbolique et permet de parler du territoire : à partir d'un carrefour presque vierge, de quelques grumes sur le bord, il dévoile l'histoire liée à la particularité du lieu : la proximité avec l'eau, une rareté dans le Trièves. Il révèle le patrimoine lié à l'eau, caché dans les broussailles : pavillon hydro-électrique, bief, prise d'eau, martelière, four à chaux. Il évoque une « pierre qui danse », façon pour lui de faire connaître la particularité géologique du verrou, « bloc cyclopéen et végétation saxicole associée typique des grandes moraines glacières ». Il conduit les regards

sur les vues potentiels vers le Mont Aiguille et souligne le rôle d'aiguillage que pourrait avoir ce site quant aux nombreux itinéraires de sentiers de randonnée. Le paysagiste a en tête un projet d'aménagement d'aire de repos, qu'il avait déjà proposé dans la charte de paysage de 2002.

Insérer Schéma du projet.

En un temps très court, le paysagiste a tenté de faire toucher du doigt aux élus la richesse de l'étape. Le style narratif rappelle à l'inconscient collectif des personnes présentes des éléments constitutifs de leur identité territoriale. Aurait-on préféré que la quête d'indices de cette histoire soit menée par les participants eux-mêmes, ce qui les aurait davantage motivés à construire par la suite une mise en valeur du lieu ? Et à se reconnaître dans ce site qui unit plusieurs représentants de motifs paysagers (les grumes, le réseau hydraulique, les touristes, etc...) ? De son côté, au moment de faire le bilan sur cet arrêt, le CM du Vercors exprime le doute que l'intérêt pour ce site ait été transmis :

[CM] : Un carrefour, oui, important pour lui, un carrefour en allant sur Gresse, oui, ça je m'en rappelle bien. Je crois que les gens n'avaient pas très bien compris pourquoi Bruno nous arrêta là. Moi j'ai compris parce que ... enfin, oui, c'est un lieu de passage qu'il fallait aménager de manière juste, mais je ne suis pas sûr que les gens aient compris.

Dans ce cas, le paysagiste du BE, désireux de faire apprécier le patrimoine à sa juste valeur, entre ici en contradiction avec le principe qu'il a établi dans sa nouvelle démarche : faire prendre conscience aux acteurs par eux-mêmes de tous les éléments constitutifs du paysage, dans son passé et son devenir, et de les faire dialoguer dans un souci de construction d'un projet territorial. L'on conclura sur la difficulté de mettre en débat une vision stratégique, lorsque le BE assume un rôle de connaisseur du territoire en se fondant sur un principe narratif express.

Ce demi-échec est représentatif d'un apprentissage en « cours de bouclage » : il faut encore au modèle Esthétique* trouver une façon d'améliorer le mode narratif pour rendre plus appropriable le projet. Mais nous allons voir que le troisième site avec des jeux de mises en situation « plus approfondi » tient bien son rôle dans une double transmission : révéler l'intérêt du site, et révéler les acteurs clés, moteurs de sa transformation.

Quand un modèle Esthétique* rend possible une prise de conscience des responsabilités

Après le bref arrêt à ce carrefour clé du Vercors, les participants repartent en covoiturage vers un autre arrêt : l'aire du Trièves. Le BE y a préparé une mise en situation axée sur le même principe qu'à la gare de Clelles : répartis en groupe, ils sont invités à « vivre le site » selon des rôles et des situations qui leur sont attribués :

- « - Un car de 50 personnes du « 3e âge » en gogouette.
- Une famille de Lillois en camping-car qui rentre de vacances (ou qui part).
- Une bande de copains étudiants qui part sur la Côte (ou qui en revient).
- Un consultant qui fait la pause. »

Rapidement, les impressions se dégagent : cette aire d'arrêt bien que très fréquentée ne dit quasiment rien du Trièves : l'aire est un lieu certes reposant mais refermé sur lui-même. Les participants s'amusent : de quand date le panneau d'information ? Indice : ils y remarquent que les numéros de téléphone isérois ne sont pas précédés du 04, apparu en 1996 ! À partir de la grande pancarte « Produits régionaux » le groupe qui simule les Lillois rentrant de vacances trouve effectivement des *produits régionaux* : miel de Provence, savon de Marseille, c'est tout juste s'ils ne trouvent pas le maroilles de chez eux ! Ce groupe de Lillois a-t-il été attiré par l'immense panneau « FRITES » qui marque l'entrée de l'aire du Trièves ?



Photo de l'ère du Trièves, extrait Compte-rendu de l'Atelier « Bienvenue dans le Trièves ».

En quelques minutes, l'expérience collective de terrain permet de revenir sur des éléments d'orientation déjà évoqués dans la charte de paysage et dans des programmes d'actions suggérés. Améliorer l'accueil dans le Trièves, ce serait en effet : « Promouvoir le territoire par la découverte panoramique sur des points stratégiques. En accentuant, par exemple, la mise en scène des itinéraires routiers et des portes d'entrée dans le Trièves ». De même dans le programme d'actions, la charte définit les enjeux de l'accueil : « Se déplacer : comment intégrer l'infrastructure de transit ou de desserte au service du développement local ? » et « Découvrir : comment favoriser l'accueil des visiteurs tout en préservant la qualité des lieux ? » (charte paysagère du Vercors, 2002)

En proposant cet atelier, le bureau d'étude met au goût du jour le questionnement déjà posé dans la charte, mais suggère cette fois une solution : l'aire du Trièves n'est-elle pas un lieu stratégique dont il faut travailler la qualité d'accueil pour présenter l'image de marque de l'ensemble du territoire ? Et ne peut-on pas se servir de l'axe principal de transit qu'est la RD 1075 pour susciter l'envie et la possibilité de découvrir les sites remarquables des alentours : les hauts plateaux du Vercors, le lac de Monteynard-Avignonet, les gorges de l'Ebron et du Drac, le patrimoine architectural des villages ? Encore faut-il non seulement informer sur un plan cartographique, mais aussi ouvrir le regard vers ce grand paysage. Les 50 personnes du groupe « troisième âge », toujours dans la fiction, tournent autour du car sans la moindre possibilité de se dégourdir les jambes, sauf quelques aventureux qui dépassent les limites de l'aire et vont jusqu'à un terrain en friche. Ce dernier offre justement une vue imprenable sur un joli village, Monestier du Percy, blotti dans la vaste étendue du Trièves. Sorti de son jeu de rôle, un élu finit par dire : « Mais vous savez, ce terrain vague... il me semble qu'il appartient à l'intercommunalité ». D'autres élus confirment l'information qui soudain apparaît comme la piste d'un projet.

Le modèle Esthétique* a une chance de pouvoir rendre possible un aménagement dans le réel. Le jeu de rôle d'abord axé sur une dimension sensible a révélé un gestionnaire, et sa responsabilité dans la forme du projet. Dans l'entretien que nous avons eu avec Bruno Euler, celui-ci exprime très bien comment le projet émerge dans l'esprit des participants :

[BE] : C'est des choses qui se font en direct, et en spontanéité. [...] on passe d'un point d'information à un point d'analyse, et qui peut basculer dans le projet. D'emblée, naturellement, de la part des participants, on dit : là, on va faire simplement un sentier, tondu sur l'existant. C'est juste une petite flèche pour dire, si vous voulez faire la

photo, c'est par là, juste ça, et ça suffit. Ça suffit, on n'a pas besoin de refaire un projet complet. » *Extrait d'entretien, Bruno Euler.*

Le BE profite de cette prise de conscience de l' élu pour guider les participants vers les formes d'aménagement possibles de ce site. Il suffirait sans doute de peu pour améliorer l'endroit : une tonte régulière de l'herbe tracerait un chemin qui inciterait à une déambulation le temps d'un arrêt lors d'un parcours en voiture. La halte devant un joli point de vue laisserait aux automobilistes ou aux voyageurs de passage dans le Trièves l'envie d'y revenir. Dans cet exemple, il montre qu'un aménagement ne nécessite pas forcément beaucoup d'investissement, et sensibilise ainsi aux différentes formes d'aménagement, de l'éphémère au plus permanent, de l'économique au plus dispendieux.

Le paysagiste constate que pour favoriser l'opérationnel, il est nécessaire de travailler le caractère relationnelle et l'organisation des gestionnaires. Il adopte un changement d'éthique, orientant son intérêt et sa satisfaction sur la relation humaine avant même son goût pour la conception.

[BE] : tu me demandais ce qui me plaît dans ce boulot. Aujourd'hui, moi, j'aime beaucoup cette qualité relationnelle qu'on arrive à proposer dans ce cadre-là. Quand ça se passe comme ça. Je trouve ça vraiment très très enrichissant, c'est la relation humaine, quoi, c'est... Et le paysage, ça passe par ça. C'est vraiment se poser la question de notre espace de vie. À un moment donné, on est une personne étrangère, et on est invité à formuler, en réaction à ce qu'on voit, ou des gens qu'on rencontre, à formuler une hypothèse de transformation. Je trouve ça, déjà, c'est un énorme privilège, puis, je trouve ça intéressant quand on arrive encore plus à, quand on arrive à écouter les habitants. Pour eux, à un moment donné, il faut arriver à créer une expression assez spontanée, ouverte, pour vous dire : « Non, ça, c'est pas possible, ça oui ». On va aller dans ce sens là, ou on lance encore une troisième formule, là, on passe par le plan pour dire comment organiser au mieux l'espace. Et puis la question des usages. Les habitants sont experts des usages. Moi, je ne suis pas du tout expert des usages des territoires. On a beau avoir des visions très fines, moi... *Extrait d'entretien, Bruno Euler.*

Basculer de l'Esthétique* à la Structure* : prise de recul – l'accompagnement des techniciens

Un temps de retour en salle permet de synthétiser toutes les mises en situations qui ont été faites. Le BE met à contribution le CAUE à qui il aura demandé de présenter quelques autres exemples d'aménagements sur le Trièves et en Isère. Le bureau d'étude rappellera par ailleurs les analyses qui avaient été faites dans le passé sur le secteur de la gare de Clelles et celui du col du Fau.

Les différents sites où se sont arrêtés les participants et les exemples que nous venons de décrire permettent de conclure. À partir de la lecture collective de sites, il est possible de revenir à une stratégie plus globale de leur hiérarchisation. Les sites ont différents statuts selon leur forme ou leur situation (cols, cluses, carrefour, verrous). Trois types de lieux sont ainsi suggérés :

- Les sites-portes où peut s'effectuer la lecture du grand paysage :

- le col du Fau au nord,
- le col de Luz-la-Croix-Haute au sud,
- le carrefour central à Clelles-gare

- Les sites relais et paysages de transition (carrefours, cols, cluses, verrous) :
des aménagements relais

- Les sites d'accès et paysages vécus (villages et points de départ de randonnée dans les sites remarquables) :
des aménagements de proximité.

Une vision territoriale est ainsi rétablie, dépassant la simple réflexion d'aménagement de site : une forme de hiérarchisation des lieux accompagnée d'une corrélation avec des typologies d'aménagement ne dicte pas ce qu'il y a à faire, mais ouvre la possibilité aux élus d'établir leur propre stratégie. Le compte-rendu de l'atelier souligne bien ce bilan, il s'agit d'un « Projet évolutif et [d'une] mise en œuvre graduelle, de simples aménagements sommaires à l'aménagement emblématique et complet. » (synthèse du Plan de Paysage)

L'atelier qui se déroulait début juillet fut l'occasion de conclure par des « devoirs de vacances » : collectionner des photos de bancs dans leurs sites, installés face au grand paysage. Pour le BE, c'est une façon de solliciter les élus et les habitants en leur faisant explorer le territoire dans toute sa diversité, et relier une stratégie de territoire à la recherche de son image à partir d'un lieu vécu et aménagé. Le sens à donner à l'emplacement et au choix d'un banc est l'exercice le plus épuré d'un aménagement. Le banc, invitation au repos et à la contemplation, n'est-il pas porteur d'une symbolique forte, celle de l'accueil dans un territoire (Esthétique*) ? Le

banc est aussi une invitation au dialogue. Face à ce qui se dévoile sous leurs yeux, les occupants peuvent se livrer à la réflexion, le paysage devenant une image de leur projet de territoire (Structure*).

Devoirs de vacances ? Bienvenue en Trièves... Les bancs publics



Photo de banc dans le Trièves. Extrait du Compte-rendu de l'Atelier « Bienvenue dans le Trièves ».

Bilan observation : Illustrer la « Structure* » par des sites de projets – Esthétique* de l’imaginaire

La conception de l’atelier : choix des sites – et mises en situation

Comme nous l’avons vu dans la précédente étape, le BE construit ses ateliers en fonction d’éléments qu’il tire de Structures* sous-jacentes à des études passées. Sa sélection de sites de projets est donc en lien avec une organisation territoriale dont il cible des articulations clés. C’est ainsi qu’il choisit pour ce deuxième atelier une gare, un carrefour routier, une aire de repos, qui méritent une réflexion sur l’aménagement. À partir d’un processus de conception, le BE va tenter de transmettre des articulations stratégiques de territoire. Celles-ci mobilisent un processus esthétique qui s’empare des valeurs culturelles acquises ainsi que l’imaginaire de chacun par le biais de mises en situation sur le terrain et par des jeux de rôle.

Du jeu de rôle à la prise de conscience d’une responsabilité

Malgré le jeu de rôle, les participants sont toujours ou élus, ou agriculteurs, ou acteurs de la réalité. En confrontant leur vécu au rôle joué, ils touchent du doigt l’aspect réalisable des transformations imaginaires. Reprenant leurs fonctions respectives, ils commencent à s’organiser. Ainsi, la boucle est bouclée, l’on retombe sur un caractère plus territorial du projet. Le cas de l’aire du Trièves aura été un bel exemple de cette prise en responsabilité.

La thématique de l’accueil

Le site de la gare de Clelles, celui du carrefour et celui de l’aire du Trièves montrent qu’en travaillant l’accueil comme thématique principale de la conception d’un aménagement, on décèle, à partir de symboles, des enjeux de territoire. Le jeu de composition au sein du site est le reflet d’une image propre au territoire, résultat d’une synergie collective.

La comparaison entre les différents sites

Ces sites aux dimensions esthétiques redonnent de la matière pour discuter d’une vision plus territoriale : ils permettent de les hiérarchiser, d’envisager leur réalisation dans un calendrier, et d’en prévoir le budget. D’où l’importance pour le BE d’explorer plusieurs sites, même si l’expérimentation paysagère sous forme d’ateliers in situ et de jeux de rôle manquent parfois de temps.

7. Atelier n°2 « Reconquérir les paysages du Trièves » - Vers l'abandon d'une posture de concepteur ? Le BE s'intéresse d'abord aux « motifs paysagers »

L'abandon d'une posture de concepteur

Nous allons maintenant voir comment l'atelier n°2 « Reconquérir les paysages du Trièves » du Plan de paysage illustre comment le bureau d'étude abandonne progressivement sa posture de paysagiste concepteur en s'emparant de méthodologies faisant davantage écho à celle de l'ingénierie territoriale. Que reste-t-il alors de la dimension esthétique, comment le BE tente-t-il de la réintroduire dans l'atelier ? Le modèle Esthétique* porté par les paysagistes ne subirait-il pas alors des altérations ?

Commençons par noter le changement de posture de Bruno Euler, le paysagiste du BE qui, avant de construire ce nouvel atelier, tirait des conclusions de l'échec méthodologique de la charte paysagère de 2002 :

« [BE] : [...] J'étais pas encore suffisamment déformé, j'avais pas appris à oublier tout ce que j'avais appris avant, à l'école. Bon, c'est quelque chose qu'on dit souvent : il faut désapprendre pour s'affirmer, pour pouvoir être professionnel. J'avais quand même une méchante tendance à aller systématiquement sur le projet [de paysage]. Et très vite. »

Le BE conclut que s'il veut voir un jour le design de ses projets réalisés, il doit d'abord se faire « déborder » par toute la dimension humaine qu'ils sous-tendent, et qu'il doit favoriser la diversité d'intérêts qu'ils suscitent :

« [BE] : J'avais déjà appris dans des CAUE qu'on ne pouvait pas parler de projet tout de suite à des élus qu'on rencontrait. Il fallait établir le contact et ensuite parler de ce qui les intéresse, ensuite venir à des problématiques, puis, peut-être, un jour arriver à esquisser des propositions de façon très prudente et avec beaucoup de, comme disait le directeur du CAUE du Vaucluse, de « prudence ecclésiastique ». Voilà, bon, ça, j'ai mis du temps, c'est pas anodin cette chose-là, parce que par rapport à la participation, ça... [...] »

« Ça jouait beaucoup. En gros (...) on se prend des grandes claques dans la gueule. Parce qu'on est très maladroit ... »

Le lien entre « paysage » et « produits » : passage d'une éthique paysagiste à une éthique du paysage

L'atelier n°2 du 5 septembre 2014 – « Reconquérir les paysages du Trièves » visait à révéler le lien entre les paysages et les « produits » du Trièves, à explorer les modes de gestion du paysage comme bien commun collectif. Le premier atelier mettait très en avant la relation entre des sites et leurs potentiels d'accueil par le biais d'un travail préparatoire de conception (design), à partir d'anciennes études et d'ajustement collaboratif avec les participants. Au contraire, le deuxième atelier porte davantage sur les formes dessinées du paysage que les agriculteurs ou d'autres gestionnaires de l'espace génèrent par leurs activités. Le BE passe ainsi d'une éthique paysagiste à une éthique du paysage.

Lorsque Bruno Euler, pour préparer son atelier, engage cette quête vers les acteurs qui s'investissent et qui sont en train de changer les modes de production, il se raccroche aux leçons qu'il tire de sa première approche avec le territoire, et de son vécu professionnel. L'élaboration de la charte de paysage de 2002, fait prendre conscience à Bruno qu'il faut d'abord trouver les personnes clés :

« Les personnes clés, c'étaient par exemple les deux frères de la ferme Gaber, à Clelles, qui m'ont accueilli. La première fois que j'ai mis le pied sur le Trièves, c'était pour faire du camping à la ferme. Et ils venaient de se mettre en bio. Ils étaient encore dans cette phase de transition. Ils transformaient leurs produits, ils allaient faire le marché de Villeneuve, etc. et ça m'a aidé à comprendre, voilà, tout un pan de l'agriculture, et d'une agriculture en mutation, alors qu'à l'époque on parlait des contrats, c'était avant les contrats d'exploitation, on appelait ça les mesures agro-environnementales. Ça a changé de nom, mais finalement, c'est un peu la même chose. Et donc voilà, j'ai rencontré le monde agricole par ce biais-là, et j'ai rencontré des élus moteurs, comme le maire de Mens. » Extrait d'entretien de Bruno Euler.

Il y a eu donc pour le BE un véritable enjeu dans la préparation de ce nouvel atelier : étendre la participation à des acteurs qui pouvaient témoigner de leur relation avec l'environnement productif de « motifs paysagers ». Le choix du site ne se fondait donc plus seulement sur une lecture de l'organisation spatiale du

territoire et de ses sites d'accueil représentatifs, mais bien sur l'opportunité de rencontrer des personnes qui parlent de leurs relations à la matérialité paysagère.

« Là, il y a eu un travail d'enquête pour lesquels on a eu du mal à avoir des contacts, par le biais de la Comcom. Parce qu'ils nous donnaient des personnes qui participaient déjà à des réunions. Des gens qui ont un discours. Moi, ce n'est pas ce que je voulais, je voulais rencontrer des agriculteurs qui me parlent de leur travail, de leurs problèmes quotidiens. » Entretien, Bruno Euler.

C'est ainsi que suite à son enquête, le paysagiste identifie les propriétaires de la ferme des Champs Fleuris sur la commune de Sinard comme étant des interlocuteurs pertinents et teneurs d'une vision à la fois innovante et respectueuse du paysage du Trièves. En effet, il s'agit d'une exploitation d'élevage bovin charolais en agriculture bio et qui cherche à tendre vers l'autonomie alimentaire de son cheptel.

L'accueil à la ferme – une dimension esthétique

Une fois ces agriculteurs sélectionnés, le BE organise l'atelier sous forme d'accueil à la ferme. Même s'il est conscient que l'enjeu de l'atelier est davantage de l'ordre d'une stratégie de territoire, il espère tirer quelque chose de l'expérience esthétique que constitue l'accueil à la ferme. L'idée est-elle bonne ? Avant de pouvoir juger par la mise à l'épreuve, Bénédicte Echelard, BE, comme dans toutes situations d'apprentissage, aura émis des doutes sur la légitimité d'organiser un atelier où les agriculteurs deviennent co-animateurs.

« [BE Béné] : Après je ne sais pas... Enfin, du coup, moi je me suis posé la question : « Est-ce que c'est important que les gens soient accueillis ? » Enfin si, c'était bien, que les gens soient accueillis dans une ferme qui est une représentation de la ferme. Tu vois, c'est en marge de notre truc, quoi, mais, de fait, je pense que c'était très important.

- [G.] : Oui, il y a pas mal de messages qui sont passés de la part des agriculteurs.

- [BE Béné] : Oui, tout à fait, et puis, voilà, comme toujours, le milieu agricole il a besoin qu'on l'écoute, qu'on l'entende, et de se sentir... voilà, de se sentir entendu. Et je pense qu'on l'a fait, et c'était bien, et quelque part, dès l'org... enfin, comme tu... Le milieu agricole, il est vachement structuré, vachement organisé, et ils ont participé en ayant une demande clairement exprimée, tu vois, en disant : « Nous, on veut une commission agricole », en clair, à la communauté de communes. Et de fait, ça s'est concrétisé. Enfin, « ça s'est concrétisé », en tous cas, ça a été formulé. » Entretien, Bénédicte Echelard.

Lors de la rencontre, les participants seront baignés dans l'ambiance de la ferme, mais peut-être aura-t-il manqué une exploration plus étendue de l'ensemble des éléments paysagers qui permettent son fonctionnement. Cette exploration aurait davantage mis les participants dans la « peau » des agriculteurs et dans l'expérience esthétique de leur métier. L'accueil des agriculteurs aura davantage pris la tournure d'un discours et de la transmission d'un message clair et engagé : « Nous sommes dans une logique de diversification, nous produisons du blé, nous élevons des poules bio, nous cherchons à faire de la vente en direct ou via des circuits courts, nous œuvrons pour développer notre propre production d'électricité par le biais du photovoltaïque, et nous construisons à partir de matériaux écologiques, mais en tant qu'élus, vous avez aussi un rôle à tenir : aidez-nous à ce que la restauration des établissements publics se fournissent en bio et localement. »

Finalement, lorsque l'on discute a posteriori de cet atelier avec les participants, l'on s'aperçoit que le caractère hybride entre la dimension esthétique et dimension territoriale ressort : le vécu des agriculteurs et leur mode de vie d'un côté, des éléments de projet de territoire, de l'autre. C'est ce qui nous semble transparaître dans cet extrait d'entretien avec le CM du PNR du Vercors :

« -[G.] : Sur cet atelier, je ne sais pas si tu étais là.

- [CM] : Si, si, j'étais là. Je m'en souviens très bien, c'était super parce qu'on avait là des participants qui ont... des témoignages de paysans qui nous ont accueillis, notamment d'éleveurs producteurs.

-[G.] : Je ne me souviens plus du nom de la ferme. Tu te souviens, toi ?

- [CM] : Non, mais ce ne sera pas dur à retrouver. Parce qu'ils font de la vente directe, notamment d'œufs et de viande. Ce dont je me souviens, c'est du positionnement de certains paysans qui ont participé et qui étaient très très... percutants dans leur façon d'exposer les choses aux élus. Sur les risques de... en tout cas de la vulnérabilité de la culture en Trièves, les risques qui pesaient sur les paysans, l'activité, et les améliorations qui pouvaient être largement développées par les collectivités. Le rôle des collectivités.

-[G.] : Surtout sur une culture qui est assez... Une polyculture.

- [CM] : Polyculture, poly-élevage, et pour certains paysans qui étaient difficile du fait de l'accès aux terres, de la fermeture de l'espace, une fragilité du bocage qui était lié à l'entretien et au travail très important qu'il fallait

faire pour... Et qu'est-ce qu'il y avait d'autres ? Oui, le développement de produits du terroir pour la restauration scolaire. Ça, ça a été clairement exprimé. Il y a des choses qui étaient de l'ordre du projet de territoire, liées aux paysans, qui ont fait l'objet de témoignages assez émouvants et assez percutants. »

L'on peut regretter que le BE ne soit pas allé plus loin dans la compréhension des formes paysagères que cette ferme produisait, laissant passer l'occasion d'approfondir l'expérience esthétique. Si la restauration collective paraissait si importante aux yeux des agriculteurs, peut-être aurait-il fallu poursuivre l'atelier par un parcours vers les écoles et vers les « cuisines », ce qui aurait sans doute conduit à redéfinir l'architecture des lieux de restauration, celle des écoles, etc. Le paysagiste concepteur, (ou l'architecte) aurait eu ainsi l'occasion de « réapparaître » et de tendre de nouvelles perches à des élus. Ces derniers auraient alors eu l'opportunité de lancer des projets sur des sites où il est pertinent de travailler à tout prix la qualité des ambiances et de l'accueil. En fait, le BE va entrer dans cette stratégie de transfert qui consiste à se saisir du projet de territoire et en offrir des représentations symboliques en des lieux clés mais en se saisissant de la thématique plus globale qu'est l'agriculture. C'est-en-effet ce que nous percevons dans l'idée de créer un « jardin des cultures » dans le Trièves, proposition que le BE fera dans le programme d'actions auquel aboutit l'ensemble de la démarche.

Un jardin des cultures – aménagement de site, symbole du projet de territoire

Action 1.6 : le « Jardin des cultures »

- faire un lien plus évident avec le Pays du Trièves...
- promouvoir les activités agricoles et les initiatives du pays (groupes d'agriculteurs, centre de ressource sur l'agro-écologie Terre vivante, l'association les pousses vertes, les vigneron),
- communiquer sur l'exception culturelle et l'épopée agricole du Trièves, patrimoine vivant,

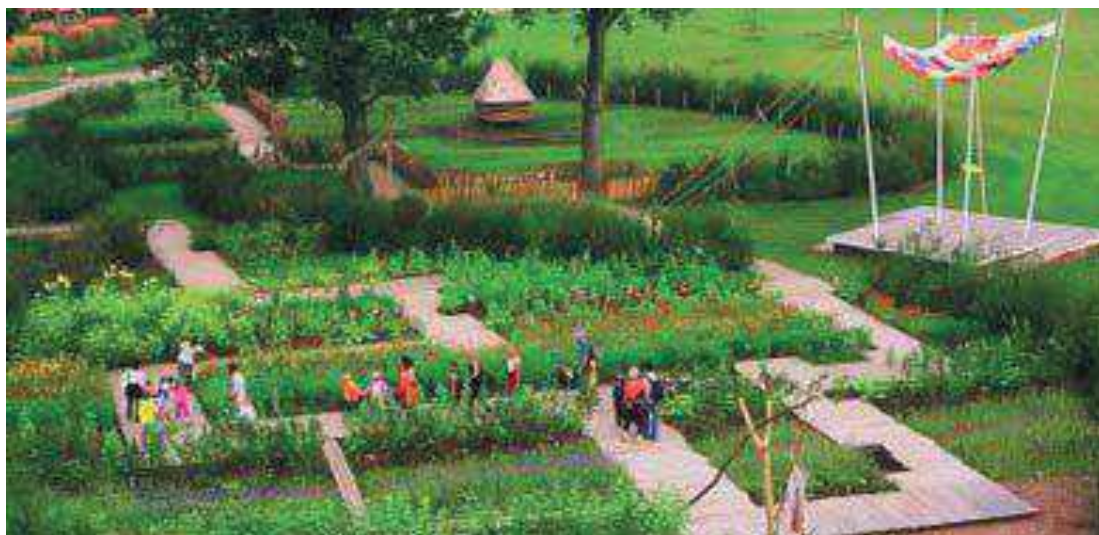
Contenu:

Créer un lieu culturel et cultural, outil de lien social pour les habitants présentant la diversité des paysages agricoles et des terroirs à travers l'histoire de l'agriculture du Trièves, l'évolution des productions du terroir et la singularité du Trièves, conçu comme relais avec les initiatives du coeur de pays (Terre vivante, les Pousses Vertes, les vigneron),... pour créer un espace à visiter »

Références pour l'action 1.6, extrait du CR du programme d'actions Plan de paysage de la Communauté de communes du Trièves :



Références analogues: festival à la ferme "Polycultures" à Vernant (Loire)



Références analogues: Mosaic, jardin des cultures, parc de la Deule à Lille



Références analogues: festival à la ferme "Polycultures" à Vernant (Loire)



Références analogues: parc agro forestier expérimental à Clay Souilly (Seine et Marne)

Même s'il a été difficile de trouver des agriculteurs-témoins pour la première partie d'atelier, la recherche a permis d'impliquer d'autres agriculteurs. Profitant de leur présence, le BE va chercher à poursuivre un travail sur les formes et les ambiances offertes ou à offrir aux habitants du Trièves :

« [...] On a couplé à la fois une question d'évolution de l'agriculture dans le Trièves en visitant une ferme qui était passée en bio récemment, pour évoquer justement la qualité des produits par rapport à la qualité des paysages, - soit déjà ça, c'est important, ça pouvait faire l'objet d'un atelier -, et la deuxième question, qui

était plus une problématique de gestion de l'espace, sur l'aménagement des chemins, la gestion de lisières, le pourtour des parcelles, etc. qui est de la gestion du bocage arboré, ... » *Extrait d'entretien, Bruno Euler.*

Les agriculteurs sont invités à participer en étant les premiers bénéficiaires de cette relation esthétique : l'aménagement des chemins, le dessin du bocage dont ils sont les principaux producteurs. Toutefois, le BE anticipe aussi la réaction des agriculteurs : l'on sait qu'ils ne veulent plus porter seuls la responsabilité d'être les « jardiniers » du territoire. Ils ne sont plus assez nombreux, et sont confrontés à la rentabilité de leur exploitation. L'entretien des abords n'est pas toujours prioritaire. Ainsi, lorsque les animateurs emmènent leur groupe au Collet de Sinard pour questionner la façon de reconquérir les paysages du Trièves, la présentation revêt un caractère plus gestionnaire : quels sont les besoins, quelles sont les latitudes ?



Photo, PNR du Vercors.

Les techniciens prennent alors la parole : c'est l'occasion de parler d'une opération de réouverture du paysage au pâturage de Pinjallas, d'évoquer la diversité des configurations de gestion des boisements (lisière, bord de chemin, ...) et la façon de financer ces projets dans différents programmes. L'on évoque aussi les possibilités de développer la filière bois-énergie non seulement en la structurant par un partenariat avec les agriculteurs mais aussi en associant d'autres acteurs de la chaîne économique. Ont été évoquées en ce sens les projets de chaufferies bois communales.

Au retour en salle, ont été exposées d'autres expériences de gestionnaires : d'abord celle que rapporte Bruno Euler à propos de la montagne Thiernoise en Auvergne puis celles de différents experts sur le programme SITADEL, l'Agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN), le programme de recherche ESNET : « le Futur des réseaux de services écosystémiques dans la région urbaine de Grenoble », l'opération « Ouverture de fenêtres paysagères, dégagement de paysages emblématiques », la réouverture de milieux sur les zones Natura 2000, la charte forestière du Trièves, le programme SRC+ (exploitation de taillis en courte rotation), et une présentation du principe d'information « Pôle Bois ».

Ce retour en salle a permis aux élus de recenser toute l'information existante en matière de gestion de l'espace. Les agriculteurs ont pu faire passer leur souhait : obtenir une commission agriculture. Elle serait à même de croiser ces différents programmes avec l'activité professionnelle des exploitants. Dans cet univers gestionnaire et politique, que reste-t-il de la dimension esthétique ? Probablement l'expérience quotidienne des agriculteurs, encore faut-il qu'ils puissent aussi la transmettre. Le « jardin des culture » pourrait les accompagner dans cette pédagogie.

Bilan observation : un effacement de la posture de concepteur

La présence forte d'un concepteur et ses efforts pour transmettre ses pratiques de design aux participants donnent le ton à un premier modèle Esthétique* type qui prend corps dans l'atelier « Accueillir dans le Trièves ». L'atelier « Reconquérir les paysages du Trièves » efface chez l'animateur la posture de concepteur au profit d'une animation davantage tournée vers de la gestion concertée du territoire. Il y a un risque que l'on tombe dans un modèle Structure* exclusif. Pourtant, le BE fait confiance aux agriculteurs pour exprimer leur façon propre de concevoir la matérialité paysagère à travers leurs expériences quotidiennes, ce qui permet de revenir à un modèle plus Esthétique*. L'accueil à la ferme visait ce partage et ce transfert de l'expérience Esthétique*. Les agriculteurs ont biaisé ce rapport à l'accueil en appuyant leur discours de bienvenue sur des demandes explicites auprès des élus (création d'une commission agricole au sein de la communauté de communes, développement de l'approvisionnement des cantines collectives en bio et en local). De cette idée plus stratégique qu'esthétique, le BE doit pouvoir traduire ces aspirations en sites pilotes opérationnels aux dimensions symboliques et esthétiques. En reprenant ainsi sa posture de concepteur, le BE évite que cette idée de projet territorial tombe dans une abstraction éloignée de toute transformation réalisable. C'est ce qu'il semble faire lorsqu'il propose un « jardin pédagogique des cultures ». D'autres propositions allant dans le même sens auraient aussi pu émerger, sur le plan architectural et sur la qualité des lieux de restauration, lieux d'accueil et de représentation du territoire.

8. Atelier n°3 « Habiter le Trièves : la qualité paysagère au quotidien », le modèle Esthétique* ... ce qui résiste

Après avoir souligné comment la MPP introduit des ateliers aux tournures gestionnaires, ce qui constitue un risque pour le modèle Esthétique*, l'atelier n°3 nous paraît au contraire être une illustration de la résistance du modèle Esthétique* face à d'autres dimensions (politiques, réglementaires, stratégiques). En particulier, nous allons souligner la dimension conviviale que l'expérience esthétique génère et qui permet une meilleure pérennité. Entrons dans le déroulé de cet atelier.

Atelier n°3 du 16 septembre 2014 « Habiter le Trièves : la qualité paysagère au quotidien »

L'objectif de cet atelier était de partager une culture de la qualité paysagère et architecturale au quotidien, et d'en décliner les différents aspects. La première réussite de l'atelier est née du lieu de rendez-vous, dans un charmant espace public à côté de l'église de Lavars. Cet espace public présentait une forme d'exemplarité quant à l'offre de bien être et de bien vivre. Sans analyse, mais simplement par une immersion dans l'ambiance, les participants ont pu saisir les qualités du jardin, et en tirer bénéfice. Plusieurs détails y ont contribué : tout d'abord la présence d'arbres fruitiers sous lesquels les fruits mûrs ont spontanément été ramassés, et partagés le temps que tout le monde arrive. Ensuite, parce que cet espace public a effectivement les qualités d'un jardin : l'espace est intime, clos par des murets qui forcent le regard à se porter au-delà, vers le panorama du grand paysage. Enfin, nous soulignerons une forme de mise en scène, discrète, des clichés de l'exposition photos « Trièvescope » concernant Lavars. Ils présentaient le diptyque cartes postales anciennes / photos récentes prises sous le même angle, suspendues dans les arbres avant d'être décrochées et de prendre une forme de scénographie où la photo et la personne ne faisaient plus qu'un.



Lavars, un jardin donnant sur le paysage. (Photos du l'AURG).



Mise en scène du diptyque de Lavars. (Photos du l'AURG).



Les pommes sur le lieu de rdv. (Photos du l'AURG).



Mise en scène du diptyque de Lavars. (Photos du l'AURG).

L'atelier s'est poursuivi par une balade « immersion » de la découverte du village selon trois regards caricaturaux : celui du géographe, de l'architecte, du paysagiste. Répartis en trois groupes, les participants devaient adopter l'un de ces regards.

Le géographe devait prêter attention aux formes du village par les signes de son évolution passée et à venir. L'architecte devait qualifier « les pleins » (volumes architecturaux), repérer les spécificités du bâti, ancien et nouveau. Enfin, le paysagiste devait prêter attention aux espaces « en creux » : les jardins, les clôtures, les haies, les circulations, les liens entre l'espace agricole et l'espace villageois. L'exigence d'adapter ces différents regards aux différentes échelles que ce soit la maison, la parcelle, la commune, ou encore le territoire intercommunal faisait partie de l'exercice.

La suite de l'atelier, en salle, s'est focalisé sur le devenir des règlements d'urbanisme dans la communauté de communes du Trièves. Lavars n'ayant pas du tout de document réglementaire d'urbanisme, le débat a pu s'ouvrir sur la nécessité d'établir un PLU communal ou intercommunal, ou encore de revenir au RNU. (En ce cas, seul le Préfet est habilité à délivrer les permis de construire). La question n'a pas été totalement tranchée. D'autres pistes ont été ouvertes : charte d'architecture et Plan de Paysage pourraient-ils être des documents de référence pour les permis de construire à venir ou être intégrés au PADD d'un PLU intercommunal ? Faut-il s'aligner sur le regret de la présidente de la Communauté de communes de ne pas avoir acté suffisamment de décisions ? Ces décisions auraient probablement renforcé le sentiment d'une bonne gouvernance. Pourtant l'expérience paysagère semble créer une force collective qui pérennise une vision unifiée du territoire, nouvelle forme de gouvernance. Ainsi en témoigne le paysagiste, se rémorçant l'atelier :

« Je crois qu'on a tous... il y a eu un truc qui s'est passé... on a tous partagé une sorte de redécouverte du Trièves. Il y a eu un truc comme ça, je sais pas pourquoi, moi, j'ai senti comme ça, ça m'a foutu la banane. J'étais hyper content en partant de cet atelier, parce que j'ai trouvé des gens assez réjouis, quoi. C'est à dire qu'ils étaient plus là pour dire : « Nous, on représente telle commission, ou telle commune, etc. » Ils étaient là, ils avaient leur place, ils ont tous parlé ouvertement, ils se sont tous exprimés sur leurs perceptions des choses et tout, je ne sais pas, il y a un truc qui était en place, là. On passait un cap où il y avait une collaboration d'équipe, un travail d'équipe. C'est ce que j'ai ressenti. » Bruno Euler

[...]

« Oui, justement, en fait, on a fait une expérience de paysage, je pense. On peut parler de ça, c'est que du bonheur, enfin. Moi, je trouve que c'est des moments... Moi, j'ai pas de photos, par exemple, de ça. Si tu as des photos, c'est [rire] intéressé, je n'ai aucune photo de ces moments-là, parce que effectivement, on parlait, on était plus préoccupé par les thématiques, et c'est un peu le problème de ces ateliers, c'est que, sur la restitution, etc. » Bruno Euler.

Bilan observation du 7.2.8 : « il y a eu un truc qui s'est passé... on a tous partagé une sorte de redécouverte du Trièves » - résistance du modèle Esthétique*

Le modèle Esthétique* bousculé, c'est aussi la démonstration et le repérage de ce qui « résiste » aux autres influences : importance de l'atelier de terrain comme moment convivial, de plaisir d'habiter le lieu, soin. C'est ce que le modèle Esthétique* revendique et qui s'altère peu.

9. Atelier n°4 « Paysage et urbanisme : quels outils pour préparer l'avenir ? » - le modèle Esthétique* face à l'émergence de nouvelles thématiques

Le modèle Esthétique* appuie sa dimension opérationnelle (l'exigence de sa bonne réalisation) sur des contraintes et des atouts qui sont liés au lieu. En outre, nous pourrions dire que c'est le lieu qui « fait » le programme ou du qui moins donne les orientations intangibles à tenir pour que son organisation spatiale respecte des critères esthétiques. L'un des outils règlementaires qui permet de garantir cet aspect dans le temps est l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé). Le BE a donc l'idée, pour animer son dernier atelier, de confronter les participants de la MPP à l'exercice de rédaction d'un cahier des charges d'OAP. Ce processus est-il compatible avec d'autres démarches participatives d'ordre plus territorial ? Ou que faudrait-il inventer de plus pour qu'il le devienne ? Le dernier atelier de la MPP ouvre sur ces questionnements. En effet, l'atelier du Plan de paysage avait comme spécificité d'être intégré à une journée spéciale d'échange entre les grandes politiques de l'intercommunalité et les études en cours. L'on constatera alors que dans la même journée les élus vont se prêter à l'exercice d'un modèle Esthétique*, et se retrouver dans un processus quasiment inverse lors d'une animation participative concernant la démarche TEPOS. Nous allons présenter les deux ateliers et soulignant ce qui nous semble relever de ce caractère paradoxal. Ce paradoxe nous permettra alors de conclure sur les marges d'apprentissage qu'il reste encore à inventer pour moduler le modèle Esthétique*. Entrons dans le détail du déroulement de cette journée :

La journée du 20 octobre 2014 réunissait des élus de différentes commissions. Après la présentation en séance plénière sur les enjeux énergétiques du Trièves, les élus avaient le choix de participer à 4 ateliers dont celui prévu dans la démarche Plan de Paysage :

- Paysage : Atelier Projet Paysage n°4 : « Paysage et urbanisme : quels outils pour préparer l'avenir ? »
- Economie : « Identifier et hiérarchiser les pistes de développement du territoire (quels moteurs économiques ? Opportunité de la croissance verte ?) »
- Agriculture forêt : « Energie et GES dans l'agriculture et l'exploitation forestière en Trièves »
- Sensibilisation – Diffusion : « Comment entraîner les habitants et les entreprises dans la démarche ? »

Présentons davantage l'atelier n°4 du Plan de paysage que le BE nomme « *Paysage et habitat : planifier à long terme* » :

L'atelier, en salle, s'est surtout déroulé sous forme d'exposés rappelant les principaux outils règlementaires : Loi ALUR, SCOT, PLU, PLUi, OAP présentés par un paysagiste de l'agence d'urbanisme de Grenoble (AURG), et un urbanisme du CAUE. C'est sur ce dernier outil, l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) que les élus ont été mis à l'épreuve par un exercice en situation. Rappelons tout d'abord ce que sont les OAP :

« Les OAP s'appuient sur des réflexions thématiques approfondies, à une échelle plus appropriée pour apporter des réponses concrètes. PLU, PLH et PDU sont élaborés avec plus de cohérence. Par ailleurs, l'intégration des éléments du PLH et du PDU dans les OAP, offre l'occasion d'une concertation plus approfondie avec le public sur les choix à opérer en matière d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements. »

In : http://caue78.archi.fr/IMG/pdf/orientations_aménagement_nov12.pdf

Ainsi, à partir de photos aériennes du site de la gare de Clelles, s'étendant à la zone d'activité et au carrefour qui marque une porte d'entrée du Trièves, les élus étaient invités à établir les bases d'une grille de critères à faire apparaître dans le cahier des charges d'une OAP. Une liste de question leur permettait de définir petit à petit ces critères.

Quel diagnostic ?

- l'analyse du site et de son évolution
- l'état des lieux,
- les éléments de patrimoine à préserver,
- quels sont les caractères dominants du paysage à prendre en compte,
- quel potentiel du site en regard des enjeux de développement...
- quelle capacité de transformation pour un aménagement adapté... (plusieurs échelles sont à prendre en compte pour appréhender un site...)
- Quel est le périmètre d'étude pertinent ?
(la parcelle, le village, le versant, la commune, le grand paysage ...et que se passera t'il à côté ?)

Que dit le PLU actuel ? Quels principes dans le PADD ?

Quel est le lien avec le projet communal, intercommunal ou une stratégie globale ?

Quelle sera la vocation future du secteur ?

Diversité des fonctions :

habitat, activités (dont commerces...), équipements publics, espaces récréatifs, agriculture..

Densité et formes urbaines :

répartition des typologies d'habitat : individuel, individuel groupé, intermédiaire, collectif
densité : exprimée en nombre de logements/ha.

Quels sont les éléments de programme ?

Quelles attentes en matière d'aménagement ?

Espaces à préserver et/ou valoriser :

espaces urbains, patrimoniaux, naturels, agricoles, continuités écologiques...

éléments de patrimoine bâti ou naturel : haies, ripisylves, murets, boisements, vues ou perspectives, principes pour la réhabilitation.

Trame viaire :

localisation, hiérarchie et caractéristiques des voies et cheminements doux, maillage avec centre bourg et quartiers périphériques,

Espaces publics :

typologies (place, parc de stationnement, coulée verte, aire de jeux, jardins...), localisation et caractéristiques.

Formes architecturales et urbaine, implantation du bâti :

• localisation, principes d'alignements et de continuités, rapport à la rue (reculs...), orientation/sens des façades, hauteurs, silhouette générale de l'urbanisation à créer...

Aspect, hauteur, implantation des constructions

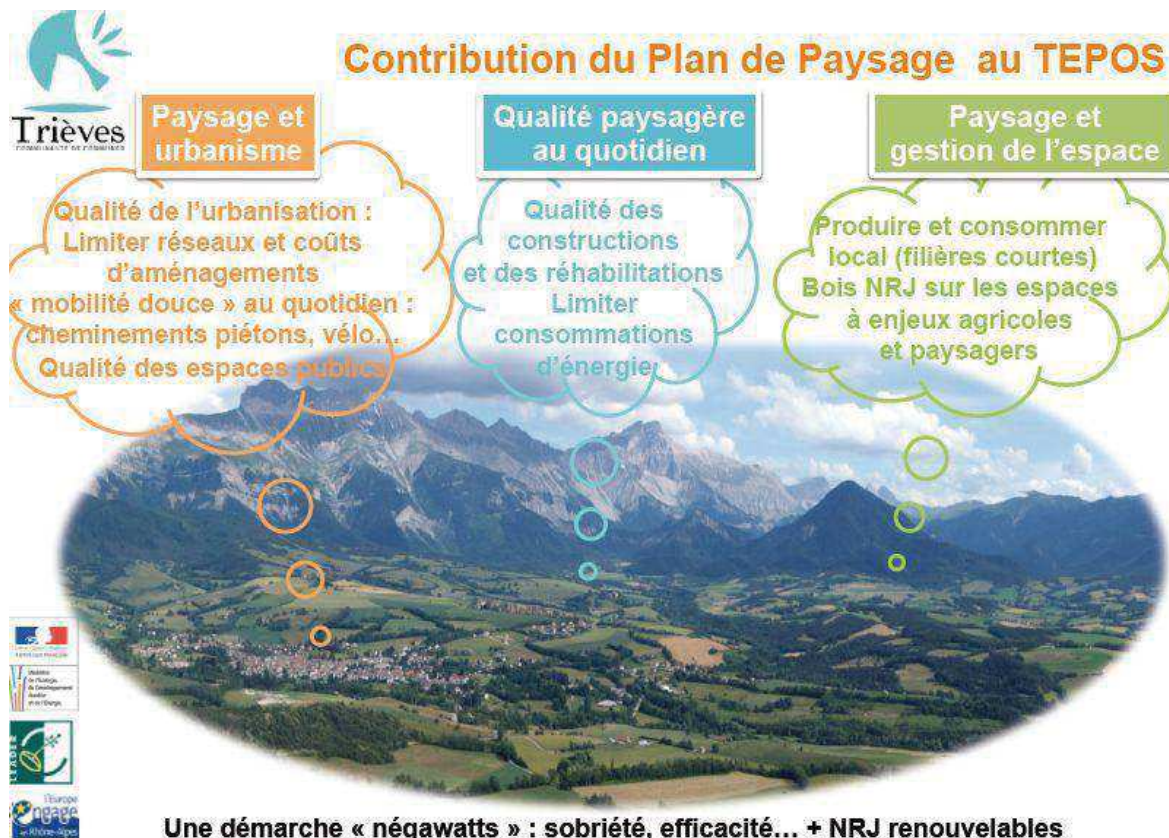
Programmation dans le temps, phasage.

Extrait Compte-rendu de l'atelier n°4, Communauté de communes du Trièves

Les réponses à l'ensemble de ces questions doivent pouvoir émerger de l'analyse du site et de ses composantes esthétiques que l'on trouve sur le terrain. Or, la visite de la gare de Clelles remontant déjà à 3 mois, la tâche n'est pas si simple pour les participants et malgré les photos aériennes. Ils ne parviennent donc qu'à une ébauche de ce qu'une OAP sur la gare de Clelles pourrait contenir. Cependant, pour renforcer la démonstration et éclairer la pédagogie, l'exercice se concluait par l'illustration d'études déjà faites et concluantes : une étude d'aménagement de bourg à St Paul-les-Monestier, un autre à Mens sur le Pré Colombon concernant des démarches d'OAP à dimension participative. Ce fut alors l'occasion pour les techniciens de rappeler comment les communes peuvent être accompagnées par une « ingénierie territoriale mutualisée » : architectes et paysagistes conseils du CAUE, chargés de mission au PNR, structures et outils de connaissance, de diffusion et de valorisation du patrimoine du Trièves. La séance se clôture par le témoignage d'un retour d'expérience. L'opération pilote du PNRV « extensions urbaines » et d'une présentation des premiers éléments de synthèse des ateliers du Plan de Paysage.

Pour classer ce que sont les « objectifs de qualités paysagères » sur ce territoire, le BE les décline en trois axes : 1- le paysage et l'urbanisme, la qualité du paysage au quotidien, 2-le paysage et la gestion de l'espace, 3- Le Paysage et la gestion de l'espace. Pour chacune, le BE tenta d'y préciser en quoi le travail sur ces différentes thématiques au sein d'un aménagement pouvait conforter une politique de gestion raisonnée de l'énergie, tentant ainsi de faire le pont avec l'atelier de l'après-midi animé par le bureau d'étude du TEPOS.

- 1- la qualité du paysage au quotidien : limiter les réseaux (extension urbaine), renforcer le déplacement en « mobilité douce », etc.
- 2- le paysage et la gestion de l'espace : renforcer l'architecture bioclimatique, réhabiliter le bâti énergivore, etc.
- 3- le paysage et la gestion de l'espace : produire et consommer local (filières courtes), valoriser le bois énergie sur les espaces à enjeux agricoles et paysagers.

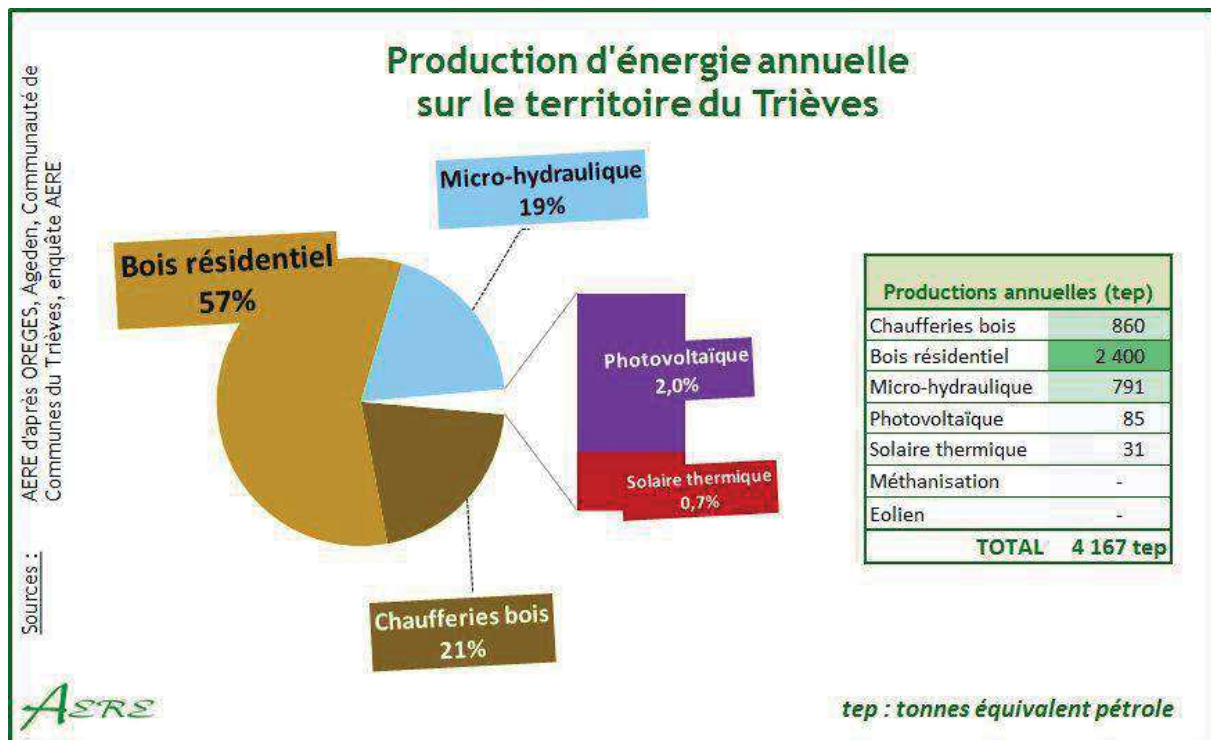


Cet atelier, trop court conclut sur des principes généraux, loin d'un travail sur site où les différents points auraient pu être débattus et expérimentés. L'atelier aurait ainsi fait la preuve de l'efficacité d'une OAP en écho à des éléments concrets du site. Le paysagiste regrette d'ailleurs la façon dont il a mené l'atelier en acceptant « le jeu » de la journée des politiques croisées :

« - On a volé un atelier, quelque part. Ça, ça a été une mauvaise note pour nous, parce que en plus, on a très mal géré, même dans le temps qui nous a été donné. On avait largement de quoi faire un atelier comme les autres, en déroulant tous les points. Et là, le fait d'avoir trois ateliers en un, deux thématiques, en fait, c'était trop. Là, on aurait dû dire non, on aurait dû dire non, on a dit OK on joue le jeu. En fait, on voit que ça fonctionne pas. »
Entretien Bruno Euler.

L'idée de croiser les différentes politiques publiques en cours était alléchante, mais s'est heurtée à la difficulté d'associer les diverses formes participatives, notamment entre celles d'un modèle Esthétique* de la démarche du Plan de Paysage du Trièves et celles proposées par le bureau d'étude du TEPOS. Voyons en effet de quoi retournait cette dernière :

Rappelons tout d'abord l'objet des territoires TEPOS «*Territoires à énergies positives*». Répondant à un appel d'offre du ministère, les territoires sélectionnés reçoivent des subventions en échange d'une promesse d'engagements : combiner différentes actions en matière d'efficacité et de sobriété énergétique, et de production d'énergie, décentralisée et renouvelable ainsi que d'optimisation des ressources locales avec pour objectif final de produire plus d'énergie que d'en consommer d'ici 2021. Le BE du TEPOS proposait alors un débat participatif sur la question des « mix » énergétiques envisageables pour le Trièves.



Techniciens et experts travaillant au TEPOS exposèrent donc dans un premier temps les besoins énergétiques du territoire, les ressources locales de production d'énergie mais aussi les ressources possibles d'économie énergétique.

À la suite de l'exposé, le bureau d'étude de TEPOS résume donc que parmi les différentes solutions techniques d'actions, aucune ne peut à elle seule répondre aux objectifs du TEPOS, mais que c'est une combinaison, un « mix » qu'il faut choisir : installation d'éoliennes, développement de l'énergie photovoltaïque, méthanisation, biocarburant, centrale hydro-électrique, bois énergie, isolation thermique de l'habitat, etc. Un travail de dimensionnement de toutes ces ressources sur le territoire (tant en production, qu'en économie) a été réalisé. Le réorganisant sous forme de jeu, le bureau d'étude proposait aux participants par groupe de deux de composer leur « mix énergétique ». Il leur suffisait pour cela de choisir parmi des vignettes (représentant des ressources et des kJ), et de les coller sur un canevas (des feuilles A3 avec un nombre précis de cases).

Se prêtant au jeu, les participants réunis deux par deux, imaginaient des mix possibles. À la fin de l'exercice, l'on obtenait alors autant de variantes de « mix énergétiques » que de groupes participant, mosaïque de vignettes collées sur des feuilles A3 qui furent toutes rassemblées et affichées au tableau. L'exercice permettait une prise de conscience de la diversité des solutions envisageables, et faisait montre d'une grande pédagogie pour donner des ordres de grandeur et d'équivalence entre les différentes ressources du territoire. Le débat cependant, n'a pas été assez étoffé pour comprendre la rationalité des choix de mix énergétiques proposés par les différents participants. Cette rationalité aurait d'ailleurs été pondérée par les expériences esthétiques des lieux. Ainsi, en faisant travailler sur des vignettes, c'est toute la dimension spatiale et l'accroche au lieu qui manquait à l'exercice, accroche non seulement affective, mais dont le travail de composition, de rapport d'échelle permet ou non par exemple l'intégration d'éoliennes. « [...] ils appellent ça projet, pour nous c'est pas du projet », telle est la façon pour Bruno Euler, le paysagiste d'exprimer le décalage qu'il observe entre la méthode du TEPOS et son propre modèle Esthétique* :

« - Oui, parce que, en fait, on a eu des... on a vu que sur les trois ateliers, il y avait des méthodes de concertation très différentes. TEPOS, il travaille pas du tout comme nous, quoi. Pas dans une logique de projet, parce qu'il disait : « Vous allez coller vos petites vignettes », et puis, en fait, on retombe sur une logique quantitative, pratiquement.

- [G.] : **Mais je pense que pour eux, c'est du projet.**

- Oui, ils appellent ça projet. Pour nous, c'est pas du projet. » Entretien Bruno Euler.

Aurions-nous pu mieux saisir le produit des deux démarches, en travaillant ces propositions de « mix » par commissions d'élus ? La commission paysagère aurait-elle aboutie à un résultat différent de la commission économique ? Les participants du Plan de Paysage, se retrouvant fondus dans le public, nous ignorons si leurs propositions de « mix énergétique » avaient des points communs. Nous aurions alors pu davantage saisir un

positionnement chez les participants du Plan de Paysage, et confirmer l'émergence d'un public relié par l'expérience paysagère, de leur apprentissage issue de la démarche Plan de Paysage.

Ce travail reste donc probablement à faire : s'emparer de quelques scénarios de mix énergétiques et d'explorer la façon dont ils pourraient prendre corps dans l'espace, et composeraient de nouveaux paysages. Il est probable que certaines solutions de « mix » seraient rapidement exclues ou revisitées en partant de l'expérience esthétique des lieux, et des exigences qu'elle révèle.

Bilan observation du 7.2.9 : « de nouvelles marges d'apprentissage... »

Le modèle Esthétique* bousculé a encore une vaste marge de progression dans l'invention de ses outils pour organiser le transfert de stratégie territoriale parfois très théorique vers un « design » paysager constituant le quotidien des habitants et donc leur mode d'habiter. C'est ce que nous tirons de l'atelier croisé entre la démarche TEPOS et le Plan de paysage. De toute évidence, la démarche TEPOS saura mettre en marche des « forums de motifs paysagers ». En effet, pour ne donner qu'un exemple, l'implantation d'éoliennes nécessitera la rencontre entre différents « représentants » des « motifs paysagers » : ceux des espaces ventés (ingénieurs mais aussi kyte-surfeurs), ceux des lignes de crêtes, ou encore ceux des couloirs de migration pour les oiseaux. Ces problématiques vont générer un nouvel ordre dans la fabrication du paysage de type Structure*. Evaluant plusieurs solutions envisageables pour composer un « mix énergétique », l'atelier interactif du TEPOS s'est fondé sur les ressources existantes du territoire (bois, soleil, vent, etc.) mais il reste à inventer l'outil du modèle Esthétique* pour « filtrer » ces différentes stratégies et les rendre accessibles, appropriables, et donc réalisables dans l'environnement quotidien des habitants. Les BE des modèles Esthétique* n'en sont encore qu'à mi-chemin de leur apprentissage sur la question.

10. Notes de Bilan : Plan de paysage du Trièves – innovation dans le modèle Esthétique*

Envisagée comme une mission à visée très opérationnelle et transformatrice du paysage, le Plan de paysage du Trièves cherche à se démarquer des nombreuses études analytiques et stratégiques déjà réalisées sur le territoire. Pour cela, la mission adopte un modèle participatif de type Esthétique*. Notre analyse montre cependant que ce modèle est filtré, altéré, bousculé par ces différentes études, fruit passé d'anciens modèles participatifs de type Structure* qui malgré les faibles impacts paysagers aura permis à des techniciens et à des experts d'instaurer une culture du projet de territoire dans le Trièves. Le cas du Plan de paysage du Trièves nous permet donc de dévoiler le processus d'une MPP dont le modèle Esthétique* est bousculé dans la façon dont les CM/BE le réorientent : ils brodent un nouveau style qui se fonde, de façon inventive, sur la base d'un canevas d'ordre plus organisationnel et structurel (notre modèle Structure*).

En convoquant un bureau d'étude composé d'un paysagiste et d'une experte en valorisation du patrimoine, la communauté de communes du Trièves, commanditaire, affiche son désir de voir mener une mission sous le modèle Esthétique*. Or, le BE leur renvoie lui-même la balle : il accepte la mission à condition de ne pas travailler ce modèle seul, mais en convoquant les représentants et les gestionnaires des « motifs paysagers » et de leurs différentes stratégies, c'est-à-dire des individus d'un autre modèle, celui de la Structure*. Ainsi, lorsqu'il pose cette condition et lorsqu'il se met à étudier minutieusement l'ensemble des différentes stratégies proposées par les anciennes études paysagères, le BE accepte de dépasser ses méthodes fondées sur des pratiques de *design* en les mettant au service d'un modèle plus territorial. De plus, il trouve une certaine satisfaction à expérimenter ce nouveau modèle, car il a espoir que celui-ci permette une meilleure appropriation du projet de paysage, et donc une probabilité de le voir se concrétiser matériellement sur le territoire.

Ainsi, comme le BE est déjà inscrit dans une posture de changement et d'apprentissage, le repérage de ce nouveau modèle Esthétique* *bousculé* a lieu dans des conditions moins mouvementées et moins brutales que dans le cas du SIAGE du Pays de Vernoux, mais plus subtiles à relever. Récapitulons alors les facteurs propices ouvrant sur un nouveau modèle : le modèle Esthétique* « bousculé / altéré » :

- Un territoire où de nombreux « forums de motifs paysagers » ont été explorés dans le passé, ce qui laisse des traces dans la gouvernance et les habitudes de travail.
- Un BE très au fait des précédentes études et très complice des gestionnaires du territoire, capable de les convoquer, de les faire intervenir et de leur léguer des responsabilités.
- Des BE qui construisent leur modèle Esthétique* au travers d'un filtre territorial « expert » qu'ils mobilisent sous forme de « boîte noire ». C'est-à-dire que les BE mobilisent et réinterprètent des études déjà réalisées, et les « bricolent » pour les rendre plus appropriables et plus opérationnelles. C'est ainsi qu'ils construisent leurs différents ateliers.

Faisons alors le bilan de ce de ce modèle Esthétique* *bousculé* où apparaît en trame de fond toute l'influence d'un modèle axé sur la Structure*. Listons ce que l'on observe sur le plan des outils et de la méthodologie :

- Ce modèle se construit dans le jeu d'interprétation de projets territoriaux existants, par la façon d'en extraire des outils d'ordre plus esthétique* et des solutions opérationnelles aménagistes permettant une meilleure appropriation du projet territorial. Ainsi le BE se sert dans un premier temps d'outils sensibles fondés sur des perceptions issues du vécu des uns et des autres pour évaluer et filtrer ce que les participants retiennent de leurs différentes stratégies de gestion concernant les « motifs paysagers ».

- Le BE s'attaque à des sites de conception et d'aménagement qu'il sélectionne lui-même au regard de sa « boîte noire », c'est-à-dire de sa propre interprétation du projet territorial qu'il « lit » dans de précédentes études et des solutions opérationnelles qu'il pressent.

- Ainsi, lors des ateliers sur site, le travail d'animation invite les participants à explorer le site de façon à faire ressortir la diversité des problématiques de territoire, et les enjeux sur différents « motifs paysagers ». L'aménagement paysager doit pouvoir trouver une solution de convergence de ces différentes problématiques. D'où le travail préalable de conception, même sommaire, du BE pour vérifier que le site puisse répondre au croisement de ces intérêts territoriaux. Non figés, les paramètres du travail de conception de l'espace doivent cependant pouvoir gagner en richesse selon la contribution des participants.

- La MPP se dote d'ateliers traitant spécifiquement la notion d'accueil. Les sites sur lesquels la notion d'accueil semblent prioritaires à travailler apparaissent comme d'excellents sites où se négocient des objectifs d'orientations pour le territoire au travers un travail plus Esthétique* : cette notion permet d'engager des méthodes de conception à partir d'une dimension symbolique de ce qui doit refléter le territoire et donc de

travailler celui-ci par la même occasion. En effet, le concept d'accueil permet de convoquer localement ce qui est plus lointain (dans l'espace mais aussi dans le temps) : accueillir, c'est l'art de recevoir quelle que soit la nature de l'invité : touristes, voisins, entreprises, etc. C'est aussi « faire envie », « donner à comprendre » ou à « désirer » ce que l'on entrevoit par le biais de symboles ou d'éléments qui volontairement ne sont que des représentations partielles des choses alléchantes. L'accueil étant aussi ce qui reste lorsque l'on est parti, joue un rôle ce qui est à inscrire dans les mémoires sous forme d'images, ce dont le projet de territoire, complexe, a aussi besoin.

- Dans d'autres ateliers, au contraire de ceux portant sur l'accueil où le travail de conception était très présent, le concepteur s'efface totalement donne naissance à des ateliers sur un autre modèle Esthétique* mais pas complètement éprouvé.

- Le modèle Esthétique* *bousculé*, c'est aussi la démonstration et le repérage de ce qui « résiste » aux autres influences : importance de l'atelier de terrain comme moment convivial, de plaisir d'habiter le lieu, soin. C'est ce que le modèle Esthétique* revendique et qui s'altère peu.

- Le modèle Esthétique* *bousculé* a encore une vaste marge de progression dans l'invention de ses outils pour organiser le transfert de stratégie territoriale parfois très théorique vers un « design » paysager constituant le quotidien des habitants et donc leur mode d'habiter. C'est ce que nous tirons de l'atelier croisé entre la démarche TEPOS et le Plan de paysage. De toute évidence, la démarche TEPOS saura mettre en marche des « forums de motifs paysagers ». En effet, pour ne donner qu'un exemple, l'implantation d'éoliennes nécessitera la rencontre entre différents « représentants » des « motifs paysagers » : ceux des espaces ventés (ingénieurs mais aussi kyte-surfeurs), ceux des lignes de crêtes, ou encore ceux des couloirs de migration pour les oiseaux. Ces problématiques vont générer un nouvel ordre dans la fabrication du paysage de type Structure*. Evaluant plusieurs solutions envisageables pour composer un « mix énergétique », l'atelier interactif du TEPOS s'est fondé sur les ressources existantes du territoire (bois, soleil, vent, etc.) mais il reste à inventer l'outil du modèle Esthétique* pour « filtrer » ces différentes stratégies et les rendre accessibles, appropriables, et donc réalisables dans l'environnement quotidien des habitants. Les BE des modèles Esthétique* n'en sont encore qu'à mi-chemin de leur apprentissage sur la question.

11. Plan d'actions

Objectifs de qualité paysagère	Fiches actions	
	Projets phares	Projets ou actions complémentaires
1. Accueillir	1. Portes du Trièves : 1.1 Col du Fau 1.2 Quartier de la gare à Clelles 1.3 Aire du Trièves 1.4 « Belvédères » du Trièves	1.5 Accueillir au village 1.6 « Jardin des cultures »
2. Gérer	2.1 Opération lisières	2.2 Soutien aux initiatives locales au service du paysage : vignes, vergers, agroforesterie, maraîchage, apiculture...
3. Habiter	3.1 Volet paysage du PADD	3.2 Revue de projets 3.3 Référentiel de bonnes pratiques 3.4 Organisation / mutualisation du conseil 3.5 Formation continue des élus
4. Préparer l'avenir	4.1 Programme culturel annuel d'animation et de formation paysage	4.2 « Résidence paysage » 4.3 « Bon voisinage »
Action transversale	Animer et mettre en œuvre du Plan de Paysage	

CARNET DE TERRAIN de la MPP3 - Le cas du Plan paysager prospectif du Piémont des Bauges/Combe de Savoie

A ce moment de notre enquête scientifique, nous en sommes donc à un point où les différentes observations et contributions aux précédentes actions engagées dans les PNR nous ont permis de dégager quelques critères de DPP (Démarche Paysagère Participative), notamment concernant des outils qui permettent d'hybrider le modèle Esthétique* et le modèle Structure*. Ce sont des critères que nous allons chercher à insuffler dans la nouvelle MPP lorsque le PNR du Massif des Bauges engage son Plan prospectif de paysage sur la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges. Alors que la destabilisation des modèles mettaient les CM/BE en situation de trouble, nous allons voir dans ce nouveau cas que les principes de « dégradation » d'un modèle sur l'autre ne sont plus subtils mais au contraire complètement assumés. C'est que nous avons appelé l'organisation d'un « transcodage », en référence aux travaux de Lascoumes.

1. Moments opportuns ou inopportuns – le contexte de la MPP Combe de Savoie/Piémonts des Bauges

Donnons au travers de quelques éléments de contexte, la façon dont transparait une coprésence des trois moments précédemment évoqués, ce qui revient à repérer des formes de logique* présentes qu'il nous faut prendre en compte pour analyser le déroulement de la MPP.

Le contexte institutionnel : Esthétique* et Structure* – portage de la mission « paysage » au PNR : deux aspects.

Le Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie, notre nouveau cas de MPP est porté par le pôle aménagement du Parc dans le cadre de sa mission urbanisme / paysage dans lequel l'idée de paysage est très marquée par un héritage urbanistique et la création d'une commission aménagement du territoire qui expérimentait la Loi Montagne. L'idée dominante est la suivante : « Le paysage, c'est principalement les formes héritées des décisions politiques en termes d'urbanisme » entendra-t-on souvent dire par le chargé de mission urbanisme du Parc. Il y a une dichotomie très forte entre la mission « urbanisme-paysage » du pôle « Développement » et la mission « patrimoines culturels » du pôle « Valorisation des patrimoines ». La mission « valorisation du patrimoine culturel » cherche tellement à se distinguer du pôle « Développement » qu'elle porte de plus en plus son intérêt sur le patrimoine immatériel, tel que la transmission de savoir-faire, comme la taille des vergers, par exemple. Est-ce une façon pour les élus ou les techniciens de se répartir les tâches sans jamais empiéter sur les plates-bandes des autres ? Cependant, le terme « paysage » renvoie pour nous aux deux pôles. La mission de Paysage Prospectif, a par ailleurs été initiée par le pôle Développement, ce qui a entraîné une posture revendicative de la part des chargés de mission et des élus pilotes désireux d'affirmer l'aspect prospectif et aménagiste. Introduire la dimension habitante dans ce contexte s'est révélé assez délicat, d'autant plus que se déroulent simultanément d'autres missions sur le patrimoine viticole : l'une issue du programme de coopération LEADER, l'autre concernant une commande sur le patrimoine immatériel des pratiques ancestrales de la viticulture.

La difficulté sera alors, en tant que chercheur d'insuffler une dimension relationnelle, sensible, paysagère dans le Plan Prospectif de paysage. C'est ainsi que nous inscrivons au cahier des charges l'exigence d'une équipe pluridisciplinaire avec la présence d'un artiste. Sans nier que cette fonction d'artiste n'est pas uniquement réservée aux artistes, nous recrutons finalement un bureau d'étude composé de paysagiste, d'architecte, et d'urbaniste, dont certains membres paraissent avec une fibre créative satisfaisante pour la réalisation de l'enquête.

L'ancrage dans la mission urbanisme : proposition de nouvelles Structure* ?

La mission « paysage – urbanisme » du Parc naturel régional du Massif des Bauges porte quatre grandes missions (voir ci-dessous).

- Une mission de sensibilisation auprès des élus par des propositions de formation, de diffusion de fiches pédagogiques, d'organisation d'ateliers d'urbanisme en partenariat avec des enseignements supérieures.
- Une mission d'accompagnement des documents d'urbanisme : le Parc apporte son expertise aux collectivités dans son approche pluridisciplinaire et transversale (biodiversité, agriculture, patrimoine, énergie, mobilité, développement...) et donne son avis en tant que Personne Publique Associée (PPA) sur les documents de planification.
- Une mission d'accompagnement sur de l'urbanisme pré-opérationnel, dans ce cadre, les collectivités bénéficient d'un appui technique dans leurs projets d'urbanisme : requalification d'îlots bâtis existants, développement de nouveaux secteurs urbains à destination de l'habitat et/ou de l'activité économique, requalification ou création d'espaces publics.
- Une mission d'accompagnement sur des réflexions prospectives, notamment dans le cadre de nouvelles démarches: les Schémas intercommunaux d'aménagement et de Développement Durable (SADD) par exemple ont été mis en place en coopérations avec les SCOT, les démarches d'animation territoriale sur le paysage, le développement des nouvelles formes urbaines et architecturales (densité, nouveaux espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle...), l'innovation dans l'habitat (habitat intermédiaire, groupé).

C'est dans le cadre de sa quatrième mission, sur l'accompagnement de réflexions prospectives de l'aménagement de territoire que la « démarche d'animation intercommunale sur le paysage de la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges » a été proposée. L'expérience des (SADD Schémas intercommunaux d'aménagement et de Développement Durable), outil inventé par le PNR, donnait une assise à l'expérience du Parc en termes d'animation intercommunale. Assurant à la fois une veille sur les appels à projet du ministère, et sur les différents secteurs du PNR, Christian Marret, Chargé de Mission avait alors imaginé que le territoire de la Rive Gauche du lac d'Annecy et le Pays de Faverges puisse être intéressé à y répondre. En effet, ils étaient dans une démarche de PLUi qu'ils avaient bien avancé mais malgré l'information diffusée par le CM, les élus n'éprouvèrent pas le besoin de renforcer leur PLUi par un Plan de paysage. Christian Marret témoigne de ce fait :

« Ils étaient au niveau du PADD et c'est vrai qu'ils n'ont pas forcément fait le rapprochement de ce que ça pouvait venir alimenter en terme de plus-value, dans le cadre d'un PLUi, d'une démarche plus prospective sur la question du paysage, en ayant un intérêt de croiser différentes approches, que ce soit l'approche touristique, agricole, habitat, vivre sur le territoire, comment on vit sur ce territoire qui est un territoire somme toute péri-urbain, très happé par la ville d'Annecy. » Christian Marret, entretien n°3.

Or, pour lui, il y avait vraiment une réflexion plus poussée à avoir et que le Parc pouvait accompagner : « Est-ce que toute cette bande autour du lac d'Annecy, la Rive Gauche du Lac, et Pays de Faverges, est-ce que c'est voué à être le péri-urbain d'Annecy, ou est-ce qu'on peut encore imaginer une autre forme de « territorialisation » ? Est-ce que c'est la ville-nature qui vient s'installer au bord du lac et qui ne serait pas uniquement le péri-urbain d'Annecy ? C'était l'idée qu'on avait. ».

Pendant ce temps consacré à la sensibilisation des élus sur le bon fondement d'engager ce type de démarche, Christian Marret faisait entrer dans le programme annuel du parc, sur le financement de la Région, un budget lui permettant d'assurer cette mission dans le cas où les élus se motiveraient. Nous envisagions alors que ce territoire de la Rive Gauche du Lac et du Pays de Faverges puisse être un terrain favorable d'expérimentation pour ma recherche.

La raison pour laquelle le secteur de la Rive Gauche du Lac et du Pays de Faverges ne manifesta définitivement pas d'intérêt à cette proposition du Parc réside probablement dans le fait que le territoire venait d'établir un PLUi, c'est-à-dire que les élus étaient parvenus en quelques sortes de stabiliser une Structure*. Bien que nous aurions pu mobiliser le plan de paysage pour affiner l'outil réglementaire et proposer en relation des actions plus opérationnelles, l'on peut s'imaginer que les élus « flairent » dans cet outil « plan de paysage » sa fonction de *transcodage* qui, comme le souligne Lascoumes passe par des formes de « dégradation » des instruments, l'on comprend alors la crainte des élus à exposer leur tout nouveau PLUi au risque d'une « dégradation ».

Le PNR ouvre sa proposition d'accompagnement à d'autres secteurs du territoire de Parc. Ainsi, la ligne budgétaire, imaginé d'abord pour la Rive Gauche du Lac et du Pays de Faverges sera été redirigée vers un nouveau secteur du Parc : la Combe de Savoie/Piémonts des Bauges pour qui ce travail de prospective sur le paysage semblait pertinent à l'heure où ce secteur faisait parti d'une fusion de communauté de communes.

Emergence de l'action : la Combe de Savoie, un territoire prêt à envisager une nouvelle Structure*

Essentiellement porté par le président de la commission aménagement du Parc, Monsieur Agier, la démarche était une opportunité de fédérer les communes autour d'une définition de leurs valeurs communes et d'engager le projet commun de la future communauté de commune. La démarche cependant est délicate à lancé à la veille des élections municipales de mars 2014. Le choix sera finalement de lancer la démarche lorsque les nouvelles équipes municipales seront en place.

Le PNR a annoncé le lancement de sa démarche d'animation intercommunale sur le paysage en titrant : « Le paysage comme lien entre préservation et développement », et vise comme objectif une meilleure prise en compte du « maillage des infrastructures naturelles et agricoles » dans une « meilleure maîtrise de l'étalement urbain ».

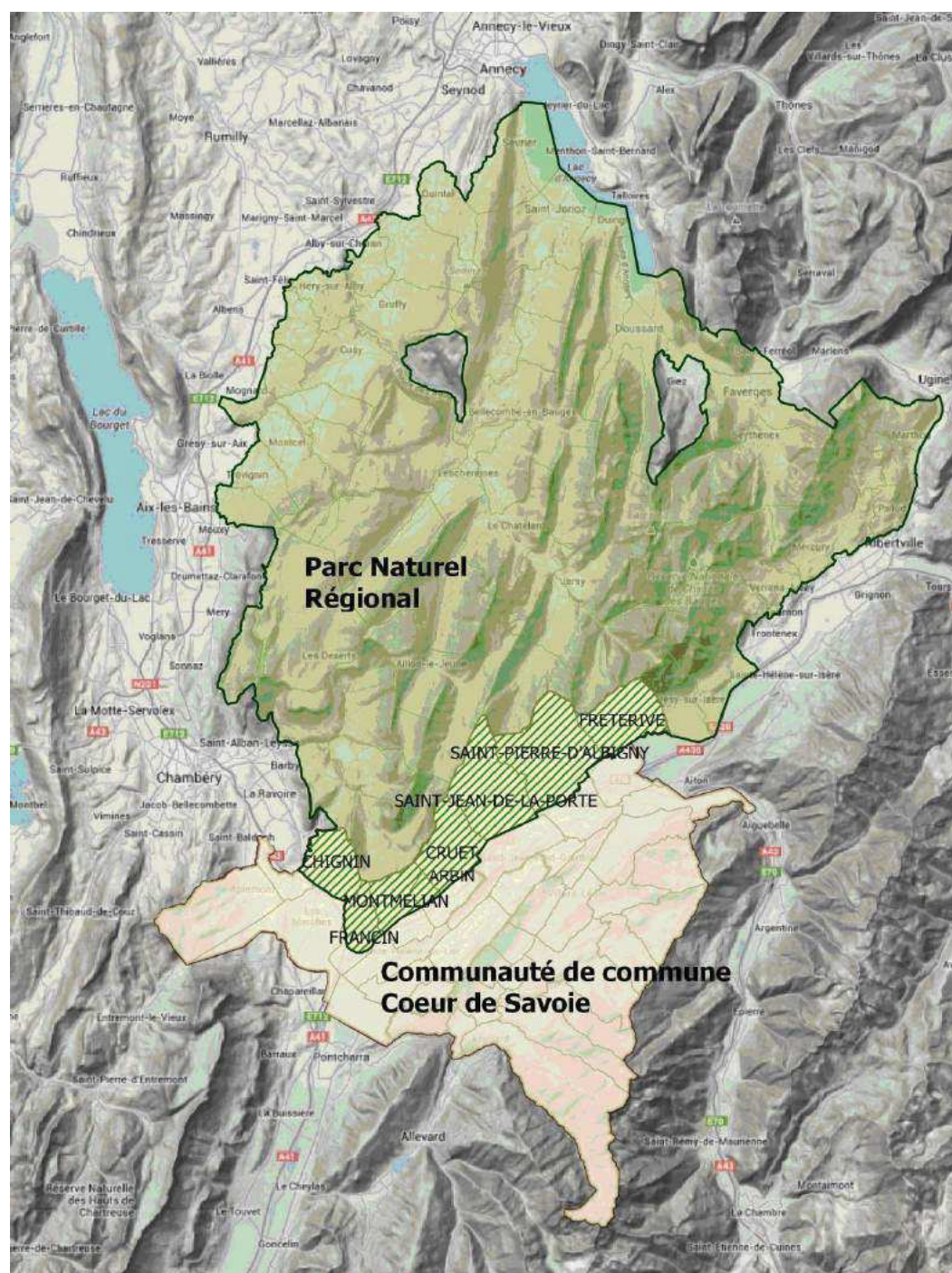
L'enjeu de cette étude est double pour le PNR : la réussite de l'opération pourrait inciter l'ensemble de l'intercommunalité « Cœur de Savoie » à étendre cette démarche sur ses 43 communes et à tendre vers un PLU intercommunal. D'autre part, l'approche spatiale de l'étude doit pouvoir nourrir le SCoT de Métropole Savoie dont la révision est prévue en 2015, c'est-à-dire à peu près au moment où la démarche prospective de paysage arriverait à son terme.

L'initiative se construit alors progressivement en partenariat avec la nouvelle Communauté de communes : Cœur de Savoie. La démarche d'animation intercommunale sur le paysage apparut comme une réflexion collective à engager afin de construire une vision stratégique et partagée de territoires. Elle a donc été proposée aux huit communes (Chignin, Montmélian, Arbin, Cruet, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint Pierre d'Albigny, Fréterive) appartenant à une même unité paysagère. C'est-à-dire l'une des huit unités biogéographiques présentant des paysages spécifiques que le PNR s'engage dans sa charte à valoriser.

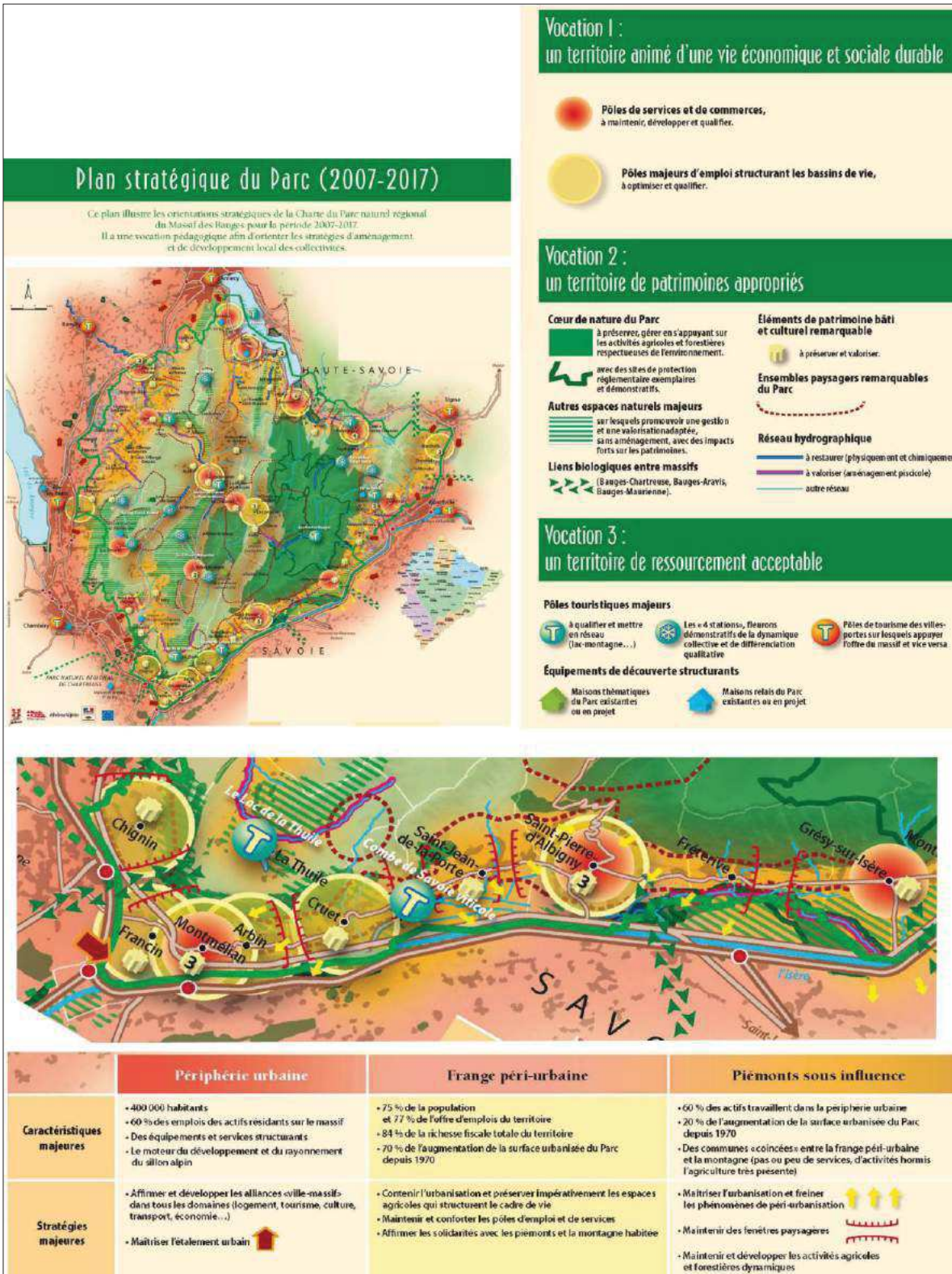
Avant d'entrer dans le déroulé de la MPP, complétons l'analyse des moments opportuns ou inopportuns par le contexte du territoire de la Combe de Savoie pour qui ce fût le bon moment d'engager un plan de paysage prospectif.

2. La Combe de Savoie – court encart sur le contexte institutionnel et géographique

Lorsque le PNR initie la démarche, il souhaite associer la toute nouvelle communauté de communes « Cœur de Savoie », née en 2013 de la fusion de trois communautés de communes. Le périmètre de l'étude se limitera toutefois aux 8 communes qui appartiennent au parc (sur les 43 de la nouvelle intercommunalité). Ce périmètre correspond aussi à une entité paysagère : le piémont des Bauges, marqué par un coteau viticole emblématique, limité à l'Ouest par les crêtes du massif des Bauges, et à l'Est par l'Isère.



Les huit communes de la Combe de Savoie/Piémont des Bauges, extrait du cahier des charges, PNR du Massif des Bauges, 2014.



Extrait du Plan de parc issu de la charte (PNR du Massif des Bauges)

Terrain : caractéristique paysagère et enjeux



Vue à partir de Myans sur le piémont Sud du Massif des Bauges, photos extraites du Rapport de synthèse, PNR Massif des Bauges.



Vue à partir de Châteauneuf sur le piémont Sud-Ouest du Massif des Bauges, photos extraites du Rapport de synthèse, PNR Massif des Bauges.

Le secteur d'étude est défini par l'unité paysagère qui se caractérise par une organisation étagée de l'espace induite par sa topographie et sa géomorphologie. Les communes s'étendent du lit de l'Isère (270 mètres) jusqu'aux crêtes du massif (2040 mètres). Majoritairement exposée plein sud, la pente et l'exposition favorisent la culture de la vigne. Ces cultures sont bordées par des espaces naturels importants : en amont pelouses sèches, forêts et affleurements rocheux caractérisent le milieu ; en aval, une forêt alluviale. La qualité du paysage est assez contrastée entre le coteau et la plaine de l'Isère. Sur le coteau, les petites villes, villages et hameaux entretiennent encore une relation forte avec la viticulture. Y sont présents les caveaux et un patrimoine bâti préservé. Située en zone inondable, la plaine de l'Isère fait place à une agriculture extensive, maïs surtout. Elle est occupée par une diversité d'infrastructures : train, autoroute, RD 1006. Une myriade de petites zones d'activité, aujourd'hui déstructurées, s'est développée le long de la nationale dans les années 70, avant l'arrivée de l'autoroute.

Les communes bénéficient d'une croissance résidentielle induite par la présence sur leur territoire d'une zone d'activité majeure pour le département de la Savoie (Alpespace) ainsi que par la proximité de l'agglomération de Chambéry, de la vallée du Grésivaudan, et de la métropole Grenobloise. On comptait en 2010 sur l'ensemble des communes quasiment treize mille habitants. La dynamique de péri-urbanisation engendre des pressions foncières, et présente des menaces sur la préservation des espaces agricoles et naturels, paysage « vitrine » du PNR du Massif des Bauges. Face à cet enjeu de « vitrine » touristique et d'attractivité pour le cadre de vie, l'idée a été d'engager un plan prospectif de paysage pour anticiper et maîtriser l'urbanisation, les formes et l'organisation spatiale de ce territoire.

Les grands enjeux de départ

Un bureau d'étude a été recruté pour animer cette démarche intercommunale. La commande consistait à définir de manière collaborative, en impliquant des élus, des socioprofessionnels et des habitants, un plan prospectif de paysage. Plus précisément, il s'agit d'établir la façon dont le maillage des espaces naturels, agricoles ou artificialisés, peut constituer la base d'éléments de projets. Quelle que soit l'échelle des projets, ils visent à maîtriser l'étalement urbain et à valoriser le territoire par des ambiances paysagères.

3. La prise en main par le BE et exigence du cahier des charges : début du transcodage

Lorsque nous nous engageons dans cette nouvelle étape de l'enquête, notons que nous sommes bénéficiaires des expériences de MPP passées. Je ne suis pas seule à tirer des conclusions de l'apprentissage passé, en effet, nous sommes au moins deux à suivre la démarche sur le plan de paysage du Trièves qui n'est pas tout à fait terminé, et qui nous engageons dans ce nouveau plan prospectif de paysage. Il y a cependant une redistribution des rôles : alors que Brune Estella (paysagiste) participait au plan de paysage du Trièves sous sa casquette de paysagiste conseil du CAUE, elle est dans ce cas mandataire de l'étude avec trois autres associés, eux aussi professionnels indépendants : Béatrice Espinet (Paysagiste-Urbaniste), Basil Espinosa (Architecte), Benoît Evrard (Architecte). Personnellement, j'endossais plutôt le rôle de Chargée de mission au PNR du massif des Bauges aux côtés de mon collègue architecte-urbaniste de l'équipe du Parc pour assurer le suivi et la mise en place de la démarche.

Comment la prise en compte et la caractérisation d'un « paysage – contexte » (moment 1) et l'intégration de paysage instrumenté (moment 2) contribuent-ils à un processus de *transcodage* ?

Dans le cas du plan de paysage en Combe de Savoie, le bureau d'étude avaient trois missions : la première était l'animation d'ateliers participatifs de paysage ; la seconde consistait à cartographier des enjeux paysagers et la troisième à établir des propositions d'actions visant des objectifs de qualité paysagère définis pendant la démarche. Dans le cahier des charges nous avons exigé deux formes d'atelier : les uns que nous avons nommés « Ateliers thématiques », les autres « Ateliers de projets ». En introduisant ces ateliers, dits « de projets », l'idée était de focaliser le travail à partir de lieux.

Deux types d'ateliers pour mieux « transcoder »

Les ateliers thématiques devaient permettre d'approfondir des sujets plus spécifiques en rappelant les principaux « instruments » déjà en place, et par exemple de raccrocher une information très locale à un programme ou une perspective d'action à l'échelle de l'intercommunalité.

Mais l'approche par le projet sur des sites, c'est-à-dire des lieux nous paraissent encore davantage des facteurs d'intégration et de rapport croisé entre différentes politiques. De plus, c'est une façon percutante de prendre en compte du « paysage-contexte » (moment 1), soit l'introduction d'une dimension sensible qu'il va falloir considérer dans le transcodage.

En effet, dans une conception platonicienne (*chôra*), le lieu est relationnel (dictionnaire de la géographie, Lussault, Lévy). Relationnel, parce que les lieux se construisent culturellement par les usages : ils se perçoivent, se vivent, se ressentent. En outre ils traduisent une réalité sensible de l'écoumène. Relationnel aussi, parce que les éléments du « déjà là » vont entrer en relation avec de nouveaux éléments en émergence. La notion de lieu est donc à l'interface de relations sensibles et de relations de coprésence entre les éléments du « déjà là » et ceux en émergence. Le travail sur le lieu va donc permettre de « reformuler un problème à partir de l'agrégation d'informations et de pratiques éparses et de le présenter dans une totalité ». Effectivement, en exigeant un projet et des propositions d'aménagement, cette visée totalisante est obtenue à partir de cette recherche située. D'autre part, nous verrons que le lieu permet de rassembler différents opérateurs de paysages agissant sur la matérialité dans des dimensions temporelles variables. L'opérateur le plus rapide et celui qui a un impact matériel le plus pérenne sont souvent ceux qui ont le plus de pouvoir. Or, la conception d'un projet permettrait de mieux équilibrer ce pouvoir en instaurant un seul projet temporel.

Proposition de forums hybrides

Par ailleurs, les ateliers proposés par le bureau d'étude ont certaines caractéristiques des « forums hybrides » développés par Callon et Lascoumes (Callon et al., 2014). Les forums hybrides ont la propriété d'être des espaces ouverts de discussions portant sur des choix collectifs qui peuvent être d'ordre technique. C'était bien le cas dans le cadre des ateliers, puisque l'objectif portait sur des choix d'aménagement. Mais ce registre technique doit pouvoir être débattu par un groupe qui, selon la définition de Callon et Lascoumes doit être composé de représentants hétérogènes. Dans notre cas, les ateliers étaient composés d'élus mais aussi de « personnes ressources » (habitants, associations, socioprofessionnels, techniciens). L'hybridité de ces forums relève aussi, nous dit Lascoumes, de la diversité des registres par laquelle est abordée la question. Dans notre cas, l'hybridité sur laquelle nous allons porter notre attention donne une place prépondérante à la

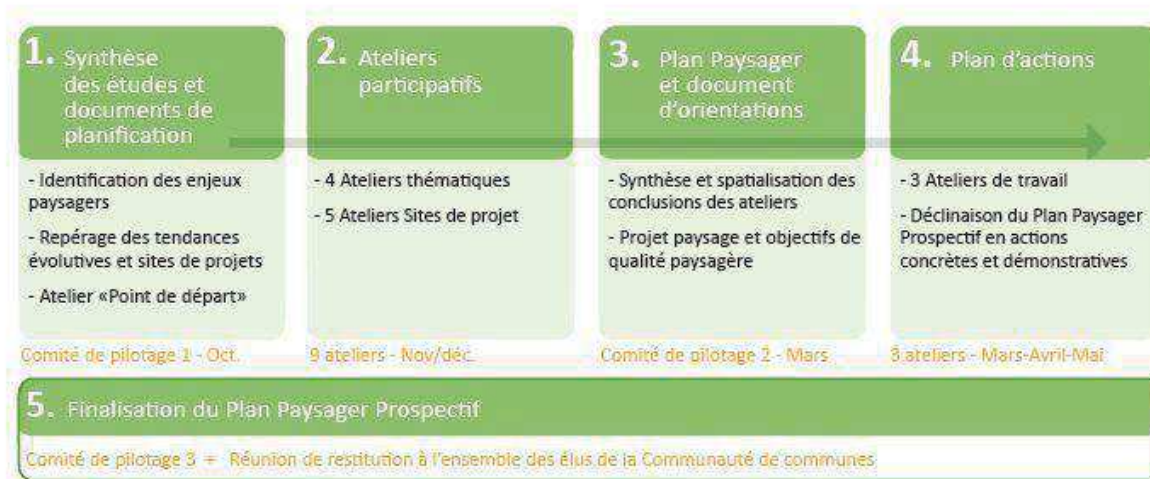
convivialité et à l'expression esthétique. Comment une relation conviviale dans un environnement humain et une relation esthétique dans l'environnement physique peuvent-elles accompagner les décisions ?

Les expériences des ateliers du plan de paysage

Nous proposons de porter notre regard sur la dizaine d'ateliers participatifs qui ont été réalisés et de détecter dans les situations de terrain, les particularités de la modalité de transcodage où émergeaient les dimensions conviviales et sensibles. Le choix méthodologique du bureau d'étude avait été de proposer un maximum d'ateliers, soit neuf au total en ouvrant ainsi une diversité de créneaux horaires pour permettre aux participants de participer aux moins à trois d'entre eux. Ainsi, les ateliers ne suivent pas une logique qui serait complètement incrémentale fondée sur un suivi régulier par les mêmes acteurs. Ils se font écho les uns aux autres. Seuls les animateurs doivent faire ce travail incrémental pour tenir aux faits l'ensemble du groupe et l'amener à définir un projet d'action commune. Nous proposerons donc dans ce bilan rétrospectif non pas une analyse détaillée de chaque atelier mais un examen de la façon dont se répondent les outils et les méthodes des différents ateliers, et en quoi, ils répondent à un processus de *transcodage*.

Ateliers		Lieux	Participants	Détail des participants	
Ateliers thématiques	1	Grand Paysage	Belvédères / Chignin	11	2 élus (Cruet, Chignin) 5 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	2	Déplacements	Saint-Jean de la Porte	9	3 élus (Cruet, Francin, St-Pierre d'Albigny) 2 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	3	Habiter	Cruet	8	2 élus (Cruet, Montmélian) 2 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	4	Paysages viticoles	Fréterive	17	3 élus (Châteauneuf, Chignin, Fréterive) 6 personnes ressource - 8 techniciens (PNRMB, CCCS, BE)
Ateliers «Sites de projets»	5	Coupure verte	Saint-Jean de la Porte	9	1 élu (Châteauneuf) 5 personnes ressource - 5 techniciens (PNRMB, BE)
	6	Zone d'activités	Arbin / Montmélian	10	3 élus (Cruet, Francin, Arbin) 1 personne ressource - 4 techniciens (PNRMB, CCCS, BE)
	7	Entrées et traversées de villes/villages	Saint-Pierre d'Albigny	9	2 élus (St-Pierre d'Albigny) 6 personnes ressource - 5 techniciens (PNRMB, BE)
	8	Extension urbaine	Francin	13	3 élus (Cruet, Francin) 6 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	9	Renouvellement urbain	Montmélian	13	2 élus (Cruet, St-Pierre d'Albigny) 3 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)

Tableau des ateliers, CR PNR Massif des Bauges



Organisation de l'étude, extrait du rapport du Plan prospectif de paysage, Parc naturel régional du Massif des Bauges.

4. Une Grande Carte de 9 mètres de long

Une grande carte de 9 mètres de long : différents rôles

L'une des propositions majeures sur laquelle a été recruté le bureau d'étude concerne sa proposition d'utiliser au cours de ses ateliers une grande carte du territoire imprimée sur une bâche de neuf mètres de long. Tout d'abord, l'attraction pour cette grande carte de la part de la maîtrise d'ouvrage nous semble refléter leur conception du paysage d'abord politique et organisationnelle, et donc ancrée dans une logique territoriale. D'ailleurs, dès la conception de l'objet, celui-ci apparaît aux yeux de l'élu porteur de la démarche comme un outil stratégique à manier avec extrêmement de prudence. Si dans les précédents cas d'étude, les CM/BE étaient chahuté par la coprésence de deux logiques, cette fois-ci les CM/BE assument volontairement que la carte puisse incarner des ambiguïtés d'interprétation. La construction de la carte va être pour eux une façon de collecter des données de « paysage » déjà instrumentalisé tout en s'autorisant une perspective de leur « dégradation », c'est-à-dire une considération pour les effets des enjeux sociaux et politiques qui font entrer en relation ses concepteurs, ses utilisateurs, ses destinataires et qui transforment nécessairement l'instrument (Halpern et al., 2014).

Réalisation de la Grande Carte : les choix de représentations comme recherche d'hybridation

Bien que la Grande Carte se veuille d'abord un objet « artistique », attisant curiosité et fascination, l'équipe du bureau d'étude aura du mal à produire une représentation graphique vraiment originale du territoire : la carte imprimée fera d'abord apparaître le fond d'une carte IGN, cartographiée au 1/25 000, zoomée ensuite par 10. Le périmètre extérieur au territoire, lui sera représenté par un orthophotoplan, toujours issu d'un fonds IGN. A ce fonds IGN, les CM/BE vont se prêter à une sorte d'enquête afin d'y intégrer d'autres données, venant cette fois de politique publique plus spécifique : éléments du ScoT, éléments du Plan de Parc, etc. Malgré son allure d'œuvre « Pop art » de part sa dimension, la Grande Carte revêt l'aspect d'un simple instrument. Mais choix est motivé par une bonne intention : si la carte n'est pas originale au départ, c'est qu'il y a une ambition de la rendre originale, de lui faire subir des transformations au cours même des ateliers avec les habitants du territoire.

Lors de la conception de la carte, un autre questionnement est en cours : faut-il utiliser le fonds d'une carte IGN (1/25 000), ou un orthophotoplan ? Le choix du fonds IGN sera motivé par différentes raisons. Le premier est une contrainte technique : les données IGN sont plus récentes que l'orthophotoplan possédé par le PNR. Le second est une contrainte d'opérationnalité : le bureau d'étude a peu de temps pour assimiler la configuration, les noms de toutes les communes et des lieux-dits. La cartographie IGN leur permettra de développer rapidement un vocabulaire commun avec les participants, leur facilitant animation et comptes-rendus. La dernière raison est davantage en rapport avec le questionnement qui nous préoccupe : le choix de ce fonds de carte oriente-t-il déjà l'une ou l'autre logique (Esthétique* ou Structure*) ou une meilleure façon de le hybrider ? De toute évidence, la représentation d'une photo-aérienne rend les gens plus attachés aux détails, à leurs façons d'habiter, et renforce l'aspect relationnel mais il paraît alors plus difficile de revenir à des données plus abstraites, plus stratégique et instrumentale. Au contraire, la carte IGN présente déjà une forme de schématisation, de conceptualisation globale du territoire, stratégie recherchée d'une logique territoriale. Mais pour le BE, elle n'éloigne pas pour autant une logique paysagère, en effet, elle oblige à un travail de relation entre mémoire des lieux et projection sur une carte et ouvre à un développement sur l'imaginaire.

La quête de données à reporter sur la grande carte : indices de « dégradation des instruments »

A l'heure de l'élaboration de la grande carte, CM et BE d'étude entrent déjà dans une phase d'enquête, c'est-à-dire qu'ils vont découvrir les différentes logiques d'acteurs qui vont les amener à formuler des problèmes successifs, donnant progressivement corps à une complexification du projet paysager qui intègre et considère les préoccupations et les intérêts de chacun. Voyons, comment l'idée de représenter d'autres « couches cartographiques » de données à celui de la cartographie IGN, entraîne les CM/BE dans la découverte d'instruments fragiles, déjà en cours de « dégradation » :

-Première indice de dégradation : Un travail exploratoire dans les archives et la base de des données du Parc est alors mené. Plusieurs situations nous offre des indices de départ quant-à une meilleure compréhension de relations entre acteur. Tout d'abord, il y a l'idée de représenter sur la grande carte les éléments que l'on trouvait sur le plan de Parc réalisé lors de la Charte, en particulier les « zones paysagères remarquables », qui correspond globalement sur ce secteur du Parc à des surfaces de vignes. Premier détail frappant : les périmètres de ses secteurs diffèrent selon que l'on observe la version définitive en fichier pdf, et la base de données vectorielles du Parc, un peu comme si l'on avait supprimé à la dernière minute le zonage de certains secteurs lors de la publication du pdf.

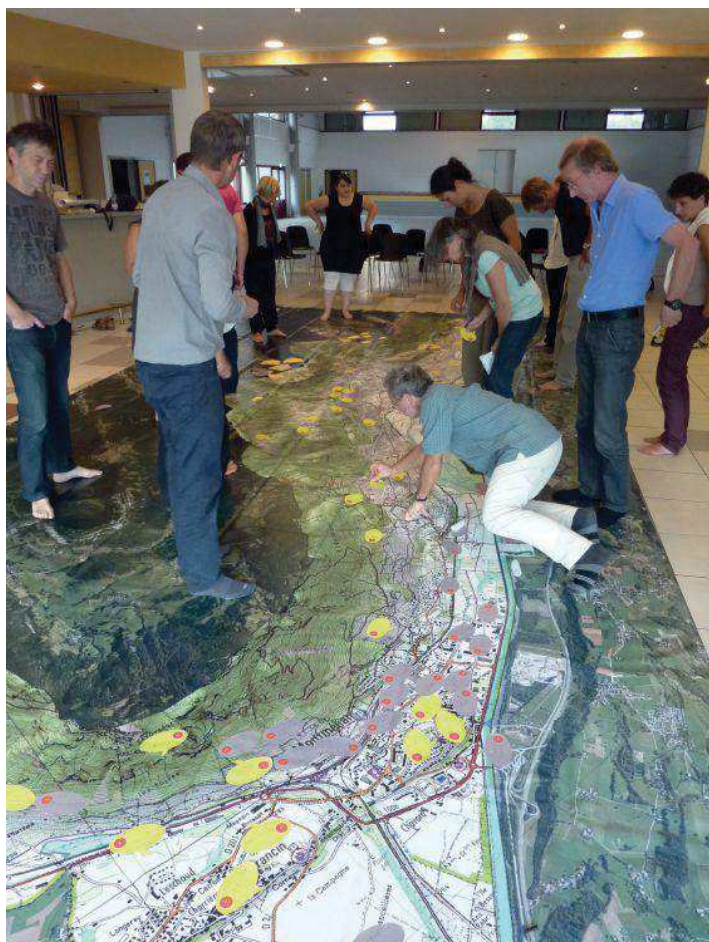
- Deuxième indice : Autre situation où l'on pouvait déceler quelque enjeu quant à ce zonage dès lors qu'il était observé dans le détail : afin de valider le graphisme de la carte géante et de l'envoyer à l'imprimeur, le bureau d'étude avait imprimé en taille définitive un extrait de la carte, sur la commune de Cruet. Le président de la commission aménagement, par ailleurs Maire de Cruet observant l'extrait de carte s'aperçoit que l'aplat « zones paysagères remarquables » couvrent un secteur de son village qu'il compte urbaniser ! Avec prudence, le Maire suggère que ce motif ne soit pas trop prégnant sur la carte.

- Troisième indice : On retrouve la même prudence sur l'affichage de la donnée concernant les « pelouses sèches » qui vient de faire l'objet d'un recensement méticuleux l'année précédente par une stagiaire au Parc. Lorsqu'il s'agit de rendre la donnée publique, la carte doit être exposé à la foire de Qu'Ara Bara, le Chargé de mission biodiversité hésite : les données sont fiables, mais temporaires, on ne sait pas si ces pelouses sèches ont encore une valeur dans l'état où elles sont. »

En bilan, l'on s'aperçoit qu'au cours de cette quête de données et la façon dont les uns et les autres sont prêts ou non à les afficher publiquement aboutit bien à la compilation intéressante d'un ensemble de données mais elles sont réduites à un graphisme léger, trame grossière de pointillés colorés, quasiment imperceptible lorsque l'on regarde la grande carte dans son ensemble, et dont les animateurs et les participants ne se servent pas. Ce choix, nous semble aussi révéler d'un positionnement qui permet de revisiter, de remettre à plat tous ces périmètres de façon collective lors de la démarche.



Extrait de la grande carte : les choix de graphisme, PNR du Massif des Bauges



Photo, Atelier de démarrage, PNR du Massif des Bauges, 2014.

Malgré la prudence, qui se traduit dans un graphisme léger et transparent, à collecter sur un même support une diversité de données, représentant eux-même une diversité d'intérêt, les CM/BE vont continuer à se servir de la Grande Carte comme objet qui rassemble. Comment la mobilise-t-il par ailleurs comme objet symbolique capable de fédérer le groupe de participants ? En proposant de travailler sur cet objet commun, représentant le territoire, le BE suggère déjà que le territoire a quelque chose qui unit ses différentes composantes, et qui unit ceux qui le fréquente :

« L'idée de la grande carte, c'était pour symboliser le fait qu'on travaillait sur un territoire, et on rigolait en disant : « On veut que les élus soient en chaussettes sur ce territoire. » En chaussettes, symboliquement, c'est à dire qu'ils enlèvent leurs oripeaux d'élus, etc., qu'ils touchent le sol, qu'ils soient les pieds dans la boue, un peu comme ça. Et cette grande carte-là, elle symbolisait un petit peu ça. Et en même temps, qu'ils se voyent tous les uns à côté des autres, c'est à dire, c'est comme si on faisait une rétractation de leur territoire, et qu'ils se retrouvaient, oui, dans un bain, comme ça, et on trouvait que symboliquement, c'était très fort, ça. Et j'ai eu d'ailleurs des images un peu comme ça au tout début, notamment à la première réunion démarrage. J'ai ressenti ça : que quelque part on les avait rapprochés symboliquement. » Benoît Evrard, architecte.



Illustration de la citation : « En chaussettes, symboliquement, c'est à dire qu'ils enlèvent leurs oripeaux d'élus, etc., qu'ils touchent le sol », photo prise lors de l'atelier de démarrage. Photo prise lors de l'atelier de démarrage.

La Grande Carte : un objet mobile – Transfert possible entre des registres intellectuel et pratique

Parmi les grandes étapes du transcodage, le cumule d'informations éparses qui permet la reformulation d'un problème va de paire avec la façon dont le problème peut être saisi et transférer dans des registres intellectuels et pratiques différentes. La Grande Carte fait partie de ces objets qui parce qu'ils ont la possibilité d'être déplacé dans différents lieux, en différentes circonstances, peuvent cumuler dans le temps des informations de diverses, de même que son utilisation variable permet de diffuser un problème sous des registres « intellectuelle et pratique » très différentes. Nous allons exposer la diversité des usages de cette carte et la façon d'y accumuler des données tout en soulignant les limites de cette Grande Carte quant à son pouvoir de redistribution de l'information. L'origine de ces limites est méthodologique : un choix avait été fait de ne pas laisser en permanence tous les éléments que les uns et les autres produisaient sur la carte. Cette dynamique « d'effacement » s'est mise en place lors du premier atelier de démarrage. La carte à tout d'abord été dévoilée aux élus et devait, quelques jours après, être exposée au grand public lors de la grande foire annuelle de la « Qu'ara bara » à Montmélian. Or, toujours pour ne pas éveiller de polémique et laisser l'expression libre aux élus, il était convenu que la première ébauche de travail de ces derniers ne serait pas exposée au public. Ainsi, ils s'adonnèrent à l'exercice qu'on leur proposait en toute sérénité : il leur était demandé de coller des bulles exprimant différentes valeurs de leur territoire. Ils devaient repérer des éléments qui leur semblaient remarquables, ou encore des éléments qui leur semblaient donner une mauvaise image de leur territoire. Une troisième couleur de bulle était destinée à indiquer des sites dont ils espéraient voir émerger des projets ou des formes de mutation.

La carte retirée de ces bulles fut donc exposée ensuite à la foire de la « Qu'ara bara », où l'on proposa aussi sous forme de jeu aux citoyens de contribuer à exprimer les valeurs qu'ils portaient sur leur territoire. Le jeu consistait à construire un itinéraire que suivrait un personnage choisi parmi plusieurs possibilités : un photographe cherchant à prendre des clichés originaux, un jeune étudiant en agronomie cherchant à découvrir les spécialités du territoire, un nouvel habitant prospectant le territoire pour installer des gîtes, un photographe artiste cherchant à photographier des scènes de vie et des lieux insolites, etc... Ce jeu permettait aussi d'identifier des valeurs exprimées par les usagers du territoire. (Lesquelles ?)

Cette grande carte a par ailleurs été mobilisée lors d'un atelier au sein de l'équipe du PNR, lui permettant de faire circuler des informations entre chargés de mission, et au bureau d'étude de collecter de nouvelles informations.

Enfin, nous l'auront assis faite circuler au sein des différentes classes de l'école de Saint-Pierre d'Albigny où sont venus se coller des mots reliant l'expression d'un sentiment à un point de la carte, ou encore des pas de danse, expressions chorégraphiques reflets du territoire : des enfants faisaient voltiger leurs bras lorsqu'ils se retrouvaient sur les crêtes, ou encore s'organisaient pour s'encaster au mieux sur l'espace restreint des espaces urbanisés de St Pierre d'Albigny ou de Montmélian. Sur la ligne du fleuve ondoyait des vagues d'enfant, sur l'autoroute fusaient des enfants en flèches, sur la ligne du chemin de fer s'engageaient des enfants rythmés au pas, accrochés à la queue-leu-leu. Dans l'exercice que propose l'institutrice, l'on est dans un travail de cartographie très original, où la relation entre réalité matérielle et représentation n'est plus un rapport d'échelle dans lequel disparaît souvent la dimension sensible. Ici, c'est la recherche d'une expression corporelle, nettement symbolique qui passe le relais entre réalité sensible d'un territoire et sa représentation.

Sans aller aussi loin dans la recherche symbolique des corps en mouvement sur la grande carte, le bureau d'étude tentera aussi de travailler les liens entre des participants actifs sur la carte et les interférences de leurs corps. Dans l'atelier 2, en effet, les participants devaient représenter en relief, par des bouts de ficelles et des cordelettes, les lignes majeures du paysage. Déployant leur fil d'Ariane, l'on demandait à ces derniers de s'immerger dans le paysage qui se déploie le long du fil qu'ils sont en train de dérouler. Nécessairement les participants à quatre pattes se rencontrent, se heurtent, échangent. Trop inspirés par leur activité plastique, ces rencontres fortuites n'ont cependant pas eu l'effet escompté. Peut-être que la performance aurait dû aller encore plus loin, si l'on avait exigé des différents groupes de participants de dérouler l'ensemble des réseaux pour chacune des communes. En effet, outre la représentation de ces grandes lignes qui marquent le paysage, l'architecte avait aussi sorti quelques chiffres sur le nombre de kilomètres (de linéaire) de route/ du linéaire routier pour chaque commune, tableau qui semblait particulièrement intéresser les élus, car les coûts de gestion sont de véritables enjeux.

Finalement, sur la dizaine d'ateliers, la grande carte ne sera exploitée et ne subira de transformation que trois ou quatre fois, perdant ainsi un peu son rôle incrémental imaginé initialement. Elle sera toutefois très utile au cours des réunions de restitution car elles ont permis des exposés dynamiques, le déplacement de l'orateur sur la grande carte permettant de concrétiser le discours ou l'idée émise concernant une localisation précise, de rappeler en faisant appel à la mémoire des participants, des éléments qu'eux-mêmes avaient pu tracer, coller, souligner à un moment t de la démarche.

5. Organisation des Ateliers : deux temps

Chaque atelier fut animé en deux temps ; le premier temps à partir d'exercices sensibles, ludiques et pédagogiques en différents sites du territoire, le second temps alloué à des discussions en salle à partir d'outils de représentation co-crédés avec les participants. Sur le terrain, les exercices sont plutôt axés sur de l'observation et des impressions ressenties. En salle, les exercices sont davantage orientés vers des exercices de représentation de ces impressions de terrain, tout en y amenant des éléments tirés de certaines politiques publiques. L'expression plastique sollicitée engage par ailleurs les participants dans une relation esthétique qui permet de développer l'imaginaire et l'émergence de nouvelles idées.



Atelier « bricolage » de la Grande Carte



Questionnaire photos



Atelier « carte sur table » - Francin



Atelier « maquette » en terre crue - Montmélian



Entretien « itinéraire commenté » avec les habitants à la foire de Quarabara



Atelier sur la grande carte avec les écoles - St Pierre

Variantes des exercices de terrain, et des expressions plastiques

Variantes sur les exercices de terrain

Les exercices sur le terrain à partir du ressenti ne sont pas orientés vers des expériences individuelles. L'expérience sensible est collective. Plusieurs variantes méthodologiques d'animation ont été éprouvées pour travailler ces enjeux collectifs. Les facteurs de ces variantes sont : l'organisation des groupes et des tâches respectives qu'ils ont à faire, la dimension statique ou mobile de l'observation, le travail à partir d'un lieu ou d'un parcours, l'outil de rassemblement des ressentis (questionnaire à remplir par des mots, par une photo, etc.), l'étape de partage de la collecte de ces données. L'expression d'un ressenti au regard d'une perspective analytique des formes n'est pas évidente pour des non experts. Dans différents ateliers, la pédagogie est alors fondée sur une perspective comparative mettant en évidence les différences d'ambiance.

Variations méthodologiques d'analyse comparatives : décrire les ambiances en groupe

Type 1 : Pour l'atelier « Déplacements », quatre arrêts ont été réalisés : ambiance de la Nationale, ambiance le long de la voie de chemin de fer, ambiance de rue de village, ambiance de chemin de coteaux. (carte) L'on retrouvera le même principe pour l'atelier « Entrée de ville et de village », où les participants s'arrêteront en différents points sur un transect Ouest – Est, de l'Isère aux coteaux. Dans cette méthodologie, les participants constituent un unique groupe qui s'achemine ensemble de point en point. Non seulement le choix des arrêts est préparé en amont par l'animateur, mais c'est lui qui majoritairement décrit les arrêts qu'il a choisi et cherche à ouvrir les yeux des participants sur certains points remarquables ou litigieux.

- type 2 : Une autre variante méthodologique fondée elle aussi sur une perspective comparative d'ambiance a permis aux participants d'être davantage actifs dans l'expression de leur ressenti et du dialogue avec le groupe. Ce fut la base de l'atelier « Habiter » et de l'atelier « Extension urbaine » : les participants cette fois sont dans une situation de déambulation. Ils effectuent tous le même parcours mais, répartis en petits groupes, ils ont un questionnaire à remplir. Le questionnaire concerne les ambiances qu'ils traversent, des formes à décrire. Les différents groupes suivent leur rythme répondant aux questionnaires quand ils sont inspirés. Cela n'empêche pas que les groupes se retrouvent parfois spontanément, permettant à l'animateur de faire un commentaire général, ou d'exprimer une suggestion d'amélioration de l'espace en réponse à ce que les participants sont en train d'observer. Le principe de l'atelier permet deux moments d'échange : le premier en sous-groupe lors de la formulation des réponses aux questionnaires, le second lors du partage des réponses à ce questionnaire.

- Une troisième forme de travail comparatif de l'espace consiste à déambuler non plus sur un parcours mais sur l'idée d'un espace plus circonscrit, un site de projet potentiel. La grille de lecture proposée aux participants devient alors plus précise. Il s'agit de détailler les ambiances et de les différencier mais en établissant un lien sur la façon dont le site fonctionne ou pourrait fonctionner, ou sur des rapports d'usage : repérage des « liens visuels avec l'extérieur », « liens physiques avec l'extérieur », « éléments importants aux abords », « nuisances », « éléments propres aux sites », « limites des sites », etc. Pour la plupart des ateliers de projet : « Zones d'activité », « Coupure verte », « Traversée de villes et village », « Renouveau urbain », ces observations ont ensuite fait l'objet d'une représentation cartographique collective. Une variation a été proposée à Montmélian lors de l'atelier « Renouveau urbain » où le travail par les mots a été remplacé par l'exigence d'une prise de photos représentatives des différentes questions.

- L'atelier 1 « Grand paysage » et l'atelier « Viticulture » ont pu faire l'objet d'un travail de terrain comparatif d'un autre ordre : contrairement aux autres ateliers où les participants comparaient eux-mêmes des ambiances par leur vécu, les jeux dans ces ateliers faisait l'objet d'un travail plus complémentaire entre groupes, chacun ayant une tâche spécifique. Le travail de comparaison avait lieu alors grâce à l'échange entre participants. Par exemple, dans l'atelier « Grand paysage », ils étaient rassemblés sur un point de vue. Répartis en trois groupes, chacun devaient se focaliser sur un motif : celui des points, celui des lignes, celui des surfaces. La grille des différents groupes était cependant la même : pour chaque élément repéré dans le paysage, il fallait préciser sa prégnance dans le paysage et lui donner une valeur d'appréciation. La restitution des trois groupes permettait de reconstituer l'ensemble du paysage, lu ici comme un tableau, et qui permettait de comprendre l'articulation de l'ensemble des éléments. Dans l'atelier « Viticulture », quatre groupes avait été formés se répartissant différents parcours dans les vignes. Ils avaient tous la même grille de lecture à laquelle ils devaient répondre par une photo. « Un endroit « magique » pour prendre LA photo caractéristique de ce paysage viticole », « Un élément du paysage qui nuit à sa qualité », « Une dynamique paysagère positive », « Une dynamique paysagère négative ». C'est bien dans le travail comparatif des photos prises par les différents groupes qui eut lieu en salle, que l'analyse du paysage a pu se parfaire. Ces deux ateliers avaient davantage pour effet de créer et de relever une identité collective du territoire plutôt que de faire émerger la dimension imaginaire et créative des participants. Ces ateliers ont d'ailleurs eu lieu au début de la démarche, ce qui permettait d'établir une première reconnaissance collective.

La possibilité de discours hybrides

Ces exercices sur le terrain, quelque soit la variante, ont une particularité qui nous semble facteur d'hybridation entre les participants : le mode d'expression véhiculé dans les ateliers est accessible à tous, il est relatif au sensible et à l'émotion. Souvent considéré comme une dimension personnelle, il y a dans le postulat de départ des BE que la description sensible des lieux puisse être collective. Les questionnaires préparés en amont par le BE, d'ailleurs obligeaient à trouver un consensus pour caractériser les émotions éprouvées sur le terrain, ce qui globalement n'a pas posé de problème. Pour répondre aux exercices, le vocabulaire de l'expert n'est pas nécessaire : les réponses aux questionnaires passent régulièrement par de la photo ou des mots qui sont de l'ordre du ressenti. L'on peut alors s'interroger : le photographe et le poète deviennent-ils les nouveaux experts de ce forum hybride et déséquilibrent-ils les pouvoirs ? Sur le terrain, pourtant il y a toujours une validation collective du choix du mot ou de la photo. Le participant qui a cette faculté d'être photographe et poète, c'est bien l'habitant par sa relation au vécu et sa sensibilité aux lieux. Sa présence constitue donc un enrichissement. Comment ces éléments sensibles tirées d'une logique Esthétique* peuvent-être mis en juxtaposition avec des « motifs paysagers » déjà cadré par des instruments, des politiques publiques, des pouvoirs ?

Variantes des exercices d'expression plastique en salle, jeux de pouvoir

Ce constat nous amène à discuter des moments d'expression notamment plastiques lors des ateliers et des jeux de pouvoirs qui s'y exercent. Là encore, la dizaine d'ateliers du Plan de Paysage a été l'occasion de nombreuses expériences : de la représentation cartographique sur la carte géante à la maquette en terre crue. Du diagnostic à la définition des enjeux, la démarche paysagère a exigé un rapport sensible à la matérialité du paysage et à la matérialité des supports de représentation. Ces moments là permettent d'observer les jeux de pouvoir et d'interactions mais aussi d'en bouleverser progressivement la nature.

6. Les sites de projets : le site de la gare de Montmélian, « déstabiliser » les instruments

Comment les ateliers se répondent-ils ? Et comment le caractère sensible des démarches prend-t-il place aux côtés d'autres politiques publiques ?

Nous proposons de voir comment les ateliers sur « site de projet » qui avaient pour objectif d'engager les participants dans un processus de conception d'espace et d'aménagement, ont été l'opportunité de redéfinir les problèmes d'un site à partir de la compilation des connaissances glané aux fils des ateliers et issus de régimes d'intelligence et de pratiques très variés. Le travail de conception aura alors permis de trouver un pendant à ces problématiques : des propositions d'aménagement qui tentent de redistribuer et de trouver un nouvel agencement des ces connaissances que le concepteur cherchera à inscrire dans la matérialité paysagère du projet. Considérer ainsi, ce travail de conception répond aux principes de transcodage.

Commençons par illustrer l'une des étapes de la conception : la destabilisation de l'instrument permettant de le reconsidérer et de l'améliorer avec de nouveaux éléments de connaissance. En extrapolant l'idée d'instrument, à ceux qui les portent - c'est-à-dire à ce qui ont le pouvoir, une façon de destabiliser l'instrument serait d'offrir aux élus ou aux techniciens d'autres voies que celles qu'ils ont normalisée dans l'application de leur politique publique. La proposition d'animation du BE lors de l'atelier « Rénovation urbaine » à Montmélian nous semble être une bonne illustration de cette étape :

Comment échapper à l'embrigadement d'une routine fondée sur la rédaction de textes réglementaires et normatifs, révélé par l'emploi d'un vocabulaire « technicien » convenu ? Dans l'atelier « Rénovation urbaine », le BE invite les participants à modeler, en terre glaise, le relief de la situation géographique d'un site. Ce choix avait pour but de dépasser le langage technique à travers une expression davantage plastique. L'exercice ne vise pas à destabiliser la connaissance établie des techniciens, il s'attaque aussi à « l'embrigadement » du discours politique. Ainsi, le travail de maquette est une façon de « frotter » des instruments les uns par rapport et d'observer leurs résistances. C'est alors un jeu de pouvoir qui s'exerce entre les participants qui mettent la main à la pâte et ce qui ne veulent pas à l'exercice « enfantin » - indigne d'un représentant politique. Les premiers accèdent par l'acte de modeler à une dimension imaginaire, à une production d'idées qui leur font entrevoir les potentialités du site. Les autres, en ne participant pas, marquent leur posture d'un ordre sociale : celle de l'élus qui « ne s'amuse pas à faire de la pâte à modeler avec ses concitoyens », mais d'ordre plus politique : celle de rester camper sur une position concrétisée d'ailleurs dans un PLU. Or, en imaginant cet atelier, l'architecte espérait

atteindre la corde sensible d'un de participants les plus bornés en cherchant le faire oublier sa personne politique en « représentation » :

« Donc, j'ai dit à Béatrice avec qui je faisais atelier : « Je veux qu'il mette les mains dans la boue ». Parce qu'il connaît tellement bien son territoire, il a tellement été au cœur de plein de discussions, plein de choses, etc. que c'est très très difficile pour lui de lâcher tout ça. Et comment revenir aux fondamentaux qui est le grand paysage ? [...] Voilà, la géographie, la cassure. Et puis lui dire : Tiens, y a une coupure qui est cette voix ferrée. Donc, j'avais vraiment envie de parler de géographie [...]. Donc, c'était un peu gonflé de ramener cette terre, mais quelque part, j'ai trouvé que c'était très important qu'il s'amuse un peu en rigolant jaune. Voilà : « Qu'est-ce que tu me fais faire avec cette boue ? » Etc. Qu'il modèle ça et même si ça paraissait très naïf, comme des enfants à l'école maternelle, il y avait un côté comme ça. Mais pour moi, ça passe par là, comme quand on est sur le terrain, on a un regard un peu naïf, tous. Mais je trouve qu'on doit [...] ne pas se faire bouffer par le quotidien de la politique : « Oui, j'ai vu Marcel, tiens, les poubelles, là-bas... Ah oui, tiens là, j'ai un truc sur la zone d'activité, j'ai vraiment un problème... » Donc, oublier ça. Et on parle de paysage. On parle du paysage, si tu veux, dans cet atelier-là, j'ai mis la boue en premier lieu, et j'ai dit : « Façonnons, façonnons ensemble ce paysage. » Voilà. « Qu'est-ce qu'on oublie ? » [...] tout à coup, on s'apercevait que le paysage, ils ont tellement le nez dessus qu'ils ne le voient pas. Donc, prenons du recul ensemble. » Benoît Évrard, architecte.

Prenons cette fois un autre exemple, où les ateliers se répondent...

7. Atelier autour de la redéfinition des « coupures vertes » : cheminement au travers des régimes de connaissance et de pratiques

L'atelier « coupure verte » est fait aussi partie de la deuxième série d'ateliers dit « de projet ». Le site, qui propose d'être travaillé à titre d'exemple et d'exemplarité pour imaginer son avenir et ce que devraient être les fondements du projet se trouve sur la commune de Saint-Jean-de-la-Porte (arrêt 2). Mais avant de plonger les participants dans la conception d'un projet de paysage, c'est-à-dire d'une proposition de composition détaillée du site, l'atelier est d'abord abordé à l'échelle d'une grande transversée entre la commune de Cruet et celle de Saint-Jean-de-la-Porte, avec l'interrogation première de « qu'est-ce qu'une coupure verte ? ». De même que la conception de ce site va s'appuyer sur toutes les définitions de sens que les coupures vertes ont « accumulées » au cours des précédents ateliers. C'est sur cet art méthodologique qui consiste à croiser les régimes d'actions et de perceptions - un « art de transcoder » - que nous voulons revenir. En effet, la façon dont les participants vont engager leur travail de conception sur le site de projet se nourrit de toute la matière produite et partagée dans les ateliers précédents. Voyons les différents ateliers font écho à cette idée de « coupure verte » et comment la MPP intègre progressivement des registres intellectuels et pratiques très différents.



Location du site "coupure verte" et grille de lecture

Jargon technique et instrument de différentes politiques publiques

Commençons par constater que les « coupures vertes » appartiennent à un jargon technique. Élément de composition du territoire, que sont-elles véritablement ? Le BE propose de ré-explore collectivement cette notion. Dès le premier atelier, le BE de façon tout à fait franche interrogent différents instruments de l'action publique qui lui semble se rapporte à ce concept de « coupure verte » et invite à les remettre en question au regard de la façon dont ils « cohabitent » sur le terrain. Décrivons leur proposition méthodologique pour œuvrer à cette étape de *transcodage* :

L'idée du BE est de rassembler sur un même support, la Grande Carte, les instruments de ces différentes politiques publiques qui semble faire échos à la notion de « coupure verte » : quatre rouleaux de scotch de couleurs différentes sont distribués. Les participants sont invités à reporter sur la Grande carte les différentes limites qui constituent les « coupures vertes » issues de différents documents de gestion et de planification : celles inscrites dans le SCoT (Schéma de cohérence Territoriale), celles inscrites dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), et enfin, celles inscrites au Plan de Parc.

La carte se retrouve alors bariolée de bandes Nord-Ouest/Sud-Ouest. Une première trame de recomposition du problème se dessine : les emplacements des « coupures vertes » de chacun des documents et des productions des participants ne se superposent pas. Même si les différents auteurs des documents ne sont pas présents à l'atelier, l'on pressent la nécessité d'une recherche de nouveaux équilibres qui répondraient à une meilleure cohérence.

Chacun des documents apportant des variantes, l'on suggère alors aux participants de définir leurs propres « coupures vertes », avec le rouleau de scotch blanc, de compléter la carte avec des arguments tirés de leurs observations de terrain, exercice d'autant plus facile que les participants y ont été préparé dans la première partie de l'atelier : ils ont déjà représentés, sous forme de collage et d'annotation, le bilan de leur observation de terrain effectué dans la matinée. Que « contiennent », de plus, ces nouvelles « coupures vertes » proposées par les participants ? Pour le savoir, il nous faut revenir sur le partage et les observations collectives issues du travail de terrain, réalisé au cours de la matinée de cet atelier ci mais aussi au fil des autres ateliers. Nous allons montrer que les « coupures vertes » que dessinent les participants dans les MPP acquièrent un sens commun, à dimensions multiples agrégeant des formes sensibles, symboliques mais aussi écologique, technique. En outre, elles acquièrent un nouveau sens « habitant » qui invite à enrichir les instruments « coupures vertes » des politiques publiques.

Observations de terrain : ce que « contiennent » les coupures vertes

Comment les BE s'organisent-ils pour rendre explicite et partageable le « contenu habitant » des « coupures vertes » qu'ils cherchent à redéfinir avec leur groupe de participants ? Voyons comment l'animateur de l'atelier s'y est pris pour faire revenir la dimension sensible au côté des instruments de politiques publiques de la gestion des coupures vertes.

Pour animer l'atelier de terrain « coupure verte », le BE propose aux participants de commenter la structure du paysage à partir d'un premier point de vue dégagé de l'exercice « points, lignes, surfaces ». Répartis par groupes selon ces trois « motifs picturaux », clin d'œil artistique à Kandinsky, les participants sont invités à décrire parmi les lignes, points et surfaces qu'ils relèvent ceux qui leur semblent harmonieux (ou représentatifs d'une identité du territoire) et ceux qui ne le sont pas. L'observation depuis Chateauneuf, commune située sur le versant opposé, leur permet d'exprimer librement des valeurs associées à ces formes visibles du paysage :

Travailler sur les surfaces, leurs limites et leurs valeurs ouvre le débat : par exemple, la grande homogénéité des surfaces agricoles, occupées par la vigne, ne fait pas consensus. Est-ce un point positif ou un point négatif ? De même, le séchoir à maïs tout en longueur, qui forme une ligne, choque les esprits. Pourtant, glissé dans la courbe de niveau, ce n'est pas tant sa forme que sa représentation symbolique qui est relevée. En effet, le séchoir est l'image d'une exploitation intensive, celle du maïs, qui déplaît à certains. Le débat s'engage : représentations du « beau » et valeurs sociales entrent en confrontation.

Continuons à suivre les participants dans ces exercices de terrain qui leur ouvrent la possibilité de témoigner en fonction de ce qu'ils relèvent dans le paysage : cette fois, sur le site de Mians, situé face au versant sud du piémont, les participants sont invités à mettre le doigt sur un élément qui les intrigue ou qui ne correspond pas à l'image qu'ils se font habituellement de la structure du paysage. Par exemple : pourquoi cette ligne verte de sapins telle une saignée horizontale dans la forêt de feuillus ? C'est ici l'occasion pour un participant d'exprimer son vécu. À la fois habitant et maire de la commune, il évoque son enfance et justifie les choix d'aménagement issus des travaux du RTM (Restauration des Terrains de Montagne) : « Quand, j'étais encore enfant de chœur, une pierre a déboulé dans l'église, une camarade a péri dessous. Cette ligne verte foncée au dessus du bourg, c'est les travaux de revégétalisation qui accompagnent le merlon de protection du village. » Ainsi, cette ligne dans le paysage ne signifie pas seulement la représentation d'une solution technique, une protection du village. Elle devient aussi le symbole d'une société marquée par sa culture du risque et par sa mémoire événementielle. Au questionnement : qu'est-ce qu'une coupure verte ? l'on peut tout aussi bien répondre ici : c'est un paysage qui n'est pas « surligné » d'une « ligne-verte » (le merlon protecteur et sa ligne de conifères) ou encore : c'est une zone où « la montagne est susceptible de débouler dans la vie des humains ».

Progressivement, l'on découvre ce que « contiennent » les coupures vertes. Les limites qui les constituent ne sont plus uniquement des lignes structurelles, mais, pour certaines, elles contiennent des histoires, des relations au vécu de chacun. Partagées avec le groupe, elles sont parfois anecdotiques, parfois reconnues comme symboliques d'une histoire et d'une culture commune. Ces limites, comme nous le voyons, sont composées de techniques et d'affects.

Les « coupures vertes » vécues de l'intérieur : une collecte de données qui se maintiennent dans le temps : transcoding par la photo, transcoding « en bouteille ».

Premier atelier : observation extérieure. L'atelier « viticulture » : vue de l'intérieur.

L'atelier a donné lieu à des prises de vue photographiques particulièrement réussies grâce à une très belle matinée d'automne. Au delà de l'exercice proprement dit, les participants ont été saisis d'une réelle émotion devant les brumes matinales nimbant les vignes éclairées par un soleil oblique. Ce moment de partage esthétique fut accompagné d'une invitation improvisée par un viticulteur à goûter au produit de sa vigne dans sa cave. La dégustation a ainsi renforcé l'exacerbation des sens de chacun et la convivialité du moment. Malgré la diversité des parcours effectués par les participants, une certaine homogénéité se dégage des photos, renforçant le sentiment d'appartenance de tous à un même territoire. La photo crée aussi une permanence, image plus facilement diffusable sur du long terme que des mots. Elle participe à l'effet de transcoding inscrit dans le temps. Le goût et la saveur du vin, valeurs sensorielles qui traversent le temps en bouteilles, ne sont-ils pas aussi une façon de passer d'un registre technique – les savoir-faire des viticulteurs, sculpteurs de paysages – à un registre sensoriel faisant écho à l'idée de transcoding ?

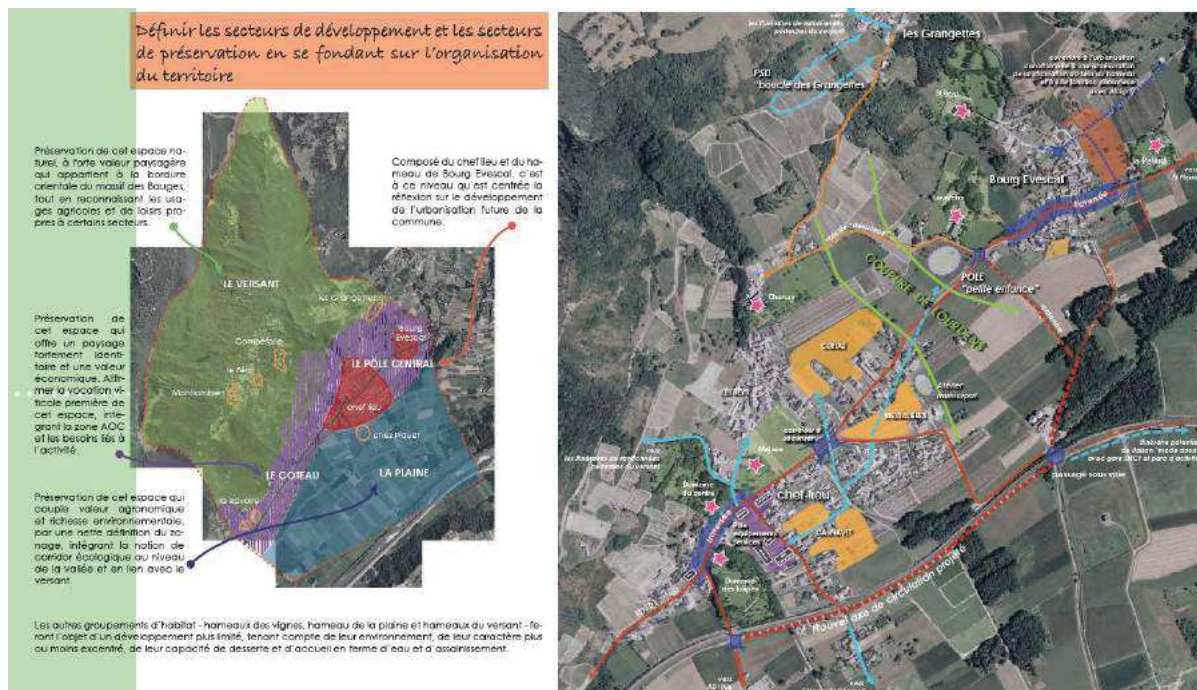
Dimension réglementaire

Cet atelier s'est couplé du témoignage d'un élu : il a présenté l'outil mis en place dans sa commune grâce à un document d'urbanisme, introduisant ainsi un nouveau registre, celui-ci, législatif et réglementaire. En effet, sur son territoire, les vignes ont pour caractéristique de pousser sur des pentes raides, cultivées

perpendiculairement aux courbes de niveau. Entre les rangs, l'aspect verdoyant est issu d'une politique anti érosion. Cette observation a permis d'engager une réflexion sur un comportement raisonnable dans l'utilisation de désherbant. Les villages, nichés au sein des vignes, offrent une belle qualité de vie aux habitants. Partant d'un constat technique d'une part, et d'un constat esthétique de l'autre, surgit la nécessité de limiter les traitements de la vigne proche de l'habitat et de la préservation des surfaces agricoles. Une limite de quarante mètres de transition entre habitations et vignes a été travaillée sur la base d'une négociation : les agriculteurs s'engagent à ne plus traiter dans cette limite de 40 m, mais en contrepartie, les habitants s'engagent à ne plus bâtir dans cette même zone. Autre facette du transcodage que cette négociation. On aurait pu, au cours de cet atelier, prolonger la réflexion sur le devenir de cette zone, en imaginant l'implantation d'une haie arborée ou en inventant un réseau d'espace public, travail encore plus fin sur un nouveau projet paysager qui tend vers un dessin de conception.

L'atelier de projet à Saint-Jean-de-la-Porte : la conception

Bien que cette recherche fine de dessin des espaces n'ait pas été envisagée à la suite de l'exposé du document règlementaire du PLU de Fréterive, l'atelier de projet « coupure verte » va tendre vers cette nouvelle forme de transcodage : passer d'un schéma de principes issus d'un document règlementaire à des propositions plus fines de composition de l'espace et de ses éléments paysagers.



Extrait du PADD du PLU de Saint-Jean-de-la-Porte, tiré du rapport final du Plan de Paysage

Alors que le premier arrêt de l'atelier permettait de récapituler l'ensemble des rôles que peuvent jouer une coupure verte et des éléments qui peuvent en être la trace, le deuxième arrêt va être l'occasion d'explorer un site de façon plus approfondie. Entre le premier arrêt et le deuxième, les participants sont invités lors de leur traversée du territoire à repérer l'alternance entre les groupements bâtis, leurs limites et leurs transitions avec les espaces non bâtis. Cela les plonge déjà dans le repérage des éléments présents sur le site de la « coupure de Lourdens », qui progressivement deviendront éléments de projets.



Ouverture visuelle depuis le haut : «implantation des silos au milieu de la coupure verte», «transition paysagère entre la coupure verte et l'espace bâti par la trame végétale (haies, bouquets d'arbres)»



Vue vers le château de Saint-Real et Saint-Pierre d'Albigny



Construction récente et terrassements pour nouvelle construction : problématique d'implantation dans la pente



Muret de pierres sèches qui ceinture le domaine de Chanay, une limite qualitative avec l'espace agricole



Une «transition paysagère entre la coupure verte (à droite) et l'espace bâti (à gauche) par la trame végétale : haies, bouquets d'arbres, arbres isolés»



Des constructions «isolées» qui altèrent la coupure verte



La crèche, une construction «isolée» implantée en limite de coupure verte avec un effort de traitement qualitatif de l'espace entre le bâtiment et la route : double alignement d'arbres, verger



Perception du hameau de Bourg Evescal, bien identifiable par son caractère groupé et mis en scène par les espaces ouverts de la coupure verte. Transition entre espaces bâtis et agricoles par les jardins, murets et bouquets d'arbres

Le repérage sur le terrain : extrait du rapport final du Plan de Paysage

Le BE accompagne les participants dans le processus de conception, en suivant le protocole dont il a l'habitude : après ce premier repérage de terrain, son but est de transformer progressivement la réalité en donnant davantage de sens à ce qu'il a découvert sur le terrain. Pour cela, il propose aux participants de représenter ce qu'ils ont repéré sur une cartographie : un orthophotoplan (photo aérienne et cadastre) imprimé sur carton plume. Pour faciliter le dialogue, encourager les tests et les négociations, la production s'est faite à partir de bouts de laine épinglés dans le carton plume. Le procédé, contrairement au crayon feutre, permet un choix qui n'est jamais définitif puisque toujours repositionnable. Ainsi, progressivement, les bouts de laine ont servi à identifier non seulement les éléments structurants, tels que murs en pierre sèche, allées d'arbres, mais aussi des symboles : cônes de vue, accès au site, etc. Bien que l'atelier n'aille pas jusqu'à une esquisse finale, le résultat donne une idée des éléments qu'il faudrait inscrire dans un cahier des charges pour réaliser en vrai l'opération. En fait, le travail reste dans le registre du schéma de principes qui pourrait à nouveau être « réinjecté » dans un document d'urbanisme par exemple sous forme d'OAP.



Premiers éléments de diagnostic - extrait du rapport final du Plan de Paysage Bilan sur les ateliers qui se font écho autour des coupures vertes

Faisons le bilan de cette rédéfinition des « coupures vertes » : elles sont à la fois un élément fonctionnel dans une perspective écologique (corridor écologique), un élément d'intérêt économique si on les considère comme objets de préservation des surfaces agricoles, et enfin, elles sont un élément de composition identitaire du paysage munies d'une portée émotionnelle, sensible et symbolique. Passer d'un enjeu à l'autre nécessite de passer d'une forme d'expérience et d'expression à une autre : de la balade à la dégustation, en passant par l'outil réglementaire, ou à la co-conception de maquette. Les « grandes parenthèses » qu'étaient le symbole cartographique des documents institutionnels (type SRCE, Plan de Paysage, SCoT) pour représenter les « coupures vertes » ne qualifiaient aucunement ce qu'étaient les espaces et le paysage de la frange entre « l'espace ouvert » et « l'espace bâti ». La MPP aura permis de transformer, de renégocier des symboles normatifs cartographiques par un travail de représentation graphique des sites en y relevant ce qu'ils ont de sensible, d'émotionnel, ou de symbolique. On passe d'un simple signe (la parenthèse) à une véritable représentation d'un projet de paysage ou du moins d'une esquisse pouvant l'orienter concrètement. Le travail en atelier s'est intéressé aux formes et aux usages des espaces de transition entre deux unités fonctionnelles. Le « trait » de la coupure verte, n'est plus la limite qui précise la simple juxtaposition de différentes fonctions. L'on est passé de la sémiologie cartographique au dessin d'une composition d'espaces mêlant des propositions d'associations végétales, de silhouettes bâties à favoriser dans l'urbanisation future. S'arrêtant avant une esquisse trop aboutie, les BE sont les accompagnateurs d'un style de projet s'apparentant aux préconisations que l'on pourrait trouver dans une OAP ; ainsi ils peuvent boucler un cycle de transcodage, c'est-à-dire espérer que leur travail entre à nouveau dans un document institutionnel et réglementaire.

Cette réinstrumentalisation nous semble avoir suivi le même travail pédagogique mené par d'autres ateliers permettant de passer ainsi d'un outil réglementaire à un autre : la transition de l'un à l'autre passant alors par une phase d'ordre plus sensible. Abordons un dernier exemple reflétant ce travail de transcodage.

Après la reformulation du problème, comment le réinstrumentaliser ? L'OAP, un exemple.

Un autre atelier concernait la thématique de l'« Habiter », où il était proposé aux participants de décrire les espaces publics de quatre quartiers : le centre-bourg, un lotissement des années 70, un lotissement des années 90, et un éco-quartier. En salle, les formes urbaines sont analysées à la fois en terme de ressenti de l'espace public et en terme de densité. Là encore, il nous semble qu'une modalité de « transcodage » est en cours : on cherche à saisir jusqu'où un système normé doit ou peut résister. En effet, la question de la densité fait écho à un système normatif. Même si les COS (Coefficient d'Occupation au Sol) ont été abandonnés dans les Plans locaux d'urbanisme (depuis la loi ALUR), le système normatif reste bien présent dans les documents de planification tels que le SCoT qui instaure des taux de surfaces à urbaniser très cadrés.

L'analyse des éléments du paysage et la sensibilité des participants peuvent-elles faire évoluer la norme et offrir des solutions plus hybrides ? Le bureau d'étude invite à tenter cette proposition à travers un atelier « de projet ». Le BE propose de se focaliser sur un secteur dans un hameau du centre-bourg qui présentait un certain cachet : un espace ouvert, délimité par une vieille bâtisse en pierre. Depuis la rue, l'espace offre au premier plan une vue bucolique sur un verger et une perspective sur l'Arclusaz, sommet emblématique du Massif des Bauges.

Doit-on protéger cet espace d'après le diagnostic sensible communément partagé ? Ou doit-on bâtir pour densifier le centre-bourg d'après une logique planificatrice ? Entre alors en jeu le métier de l'architecte et du paysagiste : il consiste à donner une réponse qui concilierait ces deux aspects effectués par le biais d'un projet. Au cours de ce même atelier, les participants sont invités à suivre la logique de composition que l'on dessine collectivement. Sur un plan, on esquisse les premiers éléments d'un programme dans le but de conforter les éléments remarquables du paysage tout en trouvant une forme bâtie qui révèle ces éléments ; on cherche à compenser la disparition d'une ambiance par la création d'une nouvelle ambiance tout aussi acceptable. Sur cette esquisse sont représentés les éléments de la matérialité, producteur d'ambiance et dont on a envie de garder une trace : l'accès au verger, la vue sur les sommets emblématique, les alignements sur la rue, etc. Or, ce type d'esquisse peut tout à fait être réalisé dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme par le recours à une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). En outre, il s'agit de rendre publique cette solution, a priori recevable puisque conjointe aux deux problématiques révélées : celle du sensible et celle de la planification. Le projet pourrait aussi intégrer des enjeux écologiques ou sociaux – tels que le maintien du verger, son accès et son entretien. Annoncé ainsi dans le cadre d'un document réglementaire, c'est bien un nouveau cadre cognitif qui est créé, qui assure et « *qui stabilisent des principes de jugement dans le réseau concerné* » (4^{ème} modalité de transcodage de Lascoumes).

8. Le théâtre forum comme outil de transcodage

Parmi l'ensemble des outils explorés dans la démarche du Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie/Piémont des Bauges, nous avons recouru au *théâtre forum*. Examinons la façon dont nous avons adapté cet outil aux enjeux de la démarche et en quoi il se révèle un outil de transcodage, permettant d'aborder conjointement des logiques Esthétiques* et des logiques plus territoriales (Structure* ou Gouvernance*).

Comment élargir le public ? L'idée du théâtre forum

Comment les CM/BE en sont-ils venus à recourir au théâtre-forum dans le cadre du Plan prospectif de paysage ? Bien qu'une réunion publique ait été prévue dans le contrat établi entre le BE et la maîtrise d'ouvrage (le PNR), lorsqu'il en est question à la fin de la période des ateliers, ni les élus ni les techniciens ne sentent la nécessité de rendre compte de l'expérience aux citoyens. Cela s'explique par le fait qu'ils se sentent confrontés à une impasse méthodologique : comment parvenir à rendre compte de la diversité et de la richesse des ateliers, de la diversité des connaissances agrégées progressivement les unes aux autres ? Poussée par notre ambition scientifique et notre enquête vers une DPP, je mobilise alors mon statut de chargée de mission et insiste pour que l'on trouve à diffuser les problématiques du Plan de paysage à un plus large public. Je propose ainsi un outil qui me semble répondre à cette ambition, déjà expérimenté sur le SIAGE du Pays de Vernoux : le théâtre forum. La spécificité du théâtre-forum repose sur un débat participatif ludique qui permet de donner la parole aux élus et aux habitants sous une même forme d'expression : le jeu de rôle théâtral. Présentons la façon dont nous avons mené la construction de cet outil, et examinons en quoi il engage les participants dans différentes logiques.

Le concept de théâtre forum

La thématique du *changement* – voire parfois de la *révolution* – sous-tend l'esprit du théâtre-forum. Né du « théâtre de l'opprimé » développé dans les années 70 au Brésil par Augusto Boal, cette forme de théâtre vise à dépasser la simple représentation de la réalité. Il s'appuie sur deux principes : le premier est d'inciter le spectateur à devenir *créateur*, *transformateur* d'une action dramatique devenant ainsi *spect-acteur* ; le deuxième est de préparer le futur plutôt que d'analyser le passé (Boal, 1996; Boal et al., 1997). Organiser un théâtre forum, c'est donc préparer une composition dramaturgique qui va permettre un imaginaire du *mouvement* et du *changement*. C'est-à-dire comme le développe Bachelard dans *L'air et les songes* une *invitation à un voyage*. C'est ce voyage qui va ébranler notre être intime et nous plonger dans une *rêverie salutaire* et *dynamique* (Bachelard, 1962). Tout l'enjeu du théâtre-forum est de transférer cette rêverie dynamique que l'on a véhiculée chez les spectateurs en possibilité réelle d'action. C'est en invitant les spectateurs à partager cette rêverie intérieure avec les autres spectateurs sous la forme de jeu de rôle fictionnel mais expérimenté sur scène, que l'on espère trouver des propositions d'actions et des solutions nouvelles face aux problématiques soulevées.

Comment se déroule la représentation d'un *théâtre-forum* ? Chaque compagnie ou groupe qui décide de mener un théâtre forum aura sa façon de faire. Nous exposons ici, celle que nous avons adoptée.

La représentation du théâtre-forum commence par un temps d'échauffement collectif sous forme de jeux qui impliquent non seulement les acteurs mais aussi les spectateurs. Ce temps d'échauffement permet aux participants de mieux se connaître et de se sentir à l'aise. Outre sa fonction de sociabilité et de convivialité, il permet surtout d'exercer tout le monde au transfert d'une *rêverie dynamique* à une expression gestuelle et théâtrale, à mi chemin entre la fiction et la réalité. Après ce temps d'échauffement, le théâtre-forum se déroule en deux temps : une partie représentation, de type conventionnel, et une partie « *forum* ». Le premier temps a pour principe d'exposer une scène comportant une situation de crise aboutissant à un dénouement inacceptable, souvent d'ordre social. La scène est jouée par les acteurs qui l'ont préparée comme dans un spectacle conventionnel. Le second temps constitue la partie *forum* qui va se faire sous forme d'une *lutte-jeu*. La scène est rejouée mais les spectateurs sont invités à interrompre la représentation, à remplacer l'un des acteurs et à renverser le cours des événements. Il y a *lutte* ou *forum* car le *spect-acteur* se trouve face aux autres acteurs qui tentent d'achever la saynète de la même façon. Il y a *lutte* *entre la vision d'un monde tel qu'il est et devrait rester* et *un monde tel qu'il pourrait être*. La scène est rejouée autant de fois que les spectateurs ont envie de proposer des solutions pour changer la situation et la rendre meilleure (Boal, 1996; Boal et al., 1997). Le *forum*, les discussions et la montée des uns et des autres sur scène est coordonnée par une personne que l'on appelle le plus souvent *Jocker*.

L'enjeu aura été pour nous de mobiliser les atouts pédagogiques et démocratiques du théâtre-forum en les associant à des enjeux d'aménagement et de paysage faisant écho aux problématiques rencontrées dans le plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie.

Il y a de nombreuses façons d'analyser le théâtre-forum. Nous en proposons trois qui correspondent à des phases d'élaboration et de mise en œuvre de l'outil. Ce choix permettra d'une part au lecteur de saisir la diversité des enjeux de l'outil et d'autre part, nous permettra d'exposer comment ces phases, travaillées en fonction de nos problématiques d'aménagement et de paysage, ont engagé les participants dans différentes logiques, c'est-à-dire dans différents types d'expérimentation, une alternance entre des idées (véhiculée par l'imaginaire) et une analyse de faits, conséquences des idées expérimentées.

Présenterons brièvement le travail d'organisation et de préparation de l'outil *théâtre-forum* avant d'exposer nos trois parties d'analyse qui seront : 1/ La structure dramaturgique du *théâtre-forum* : donner naissance à l'imaginaire, mettre en évidence des troubles à l'origine des logiques Structure*, Gouvernance* et Esthétique*. 2/ La préparation des saynètes : recherche de *leurres* pour un imaginaire de l'espace, une entrée dans la logique Esthétique*. 3/ La représentation : valeur symbolique des situations choisies, vers une logique Structure* et Gouvernance*.

Organisation et réparation du théâtre-forum

L'organisation et la préparation du *théâtre-forum* font partie intégrante de l'outil, aspect que nous revendiquons tout comme le fait Loïc Chouquet, de la compagnie de théâtre *Sort de là*¹. C'est à lui que nous avons fait appel pour guider la mise en scène du théâtre-forum, animer et modérer la représentation. Il sera le *Joker*.

Le travail de mobilisation des participants à un stage qui se déroule sur deux jours et deux soirées (une répétition et une soirée de représentation) est donc une étape essentielle mais difficile. Dans notre cas, l'invitation au stage a été présentée aux participants qui avaient assisté aux ateliers du plan prospectif de paysage. L'information aura aussi été diffusée par le biais des outils de communication du PNR (réseaux sociaux, affiches). L'objectif pour réussir un stage de théâtre-forum consiste à recruter des participants assez diversifiés mais aussi très motivés par le sujet. Dans notre proposition, il s'agissait d'un intérêt pour l'évolution du paysage et des façons d'habiter le territoire. En réalité, il est difficile de mobiliser la population sur cette thématique s'il n'y a pas de menace immédiate, (l'arrivée d'un projet d'infrastructure par exemple). La littérature scientifique sur la question le rappelle d'ailleurs : lorsque la gêne ou la menace est déjà là, les habitants ont une capacité de déni surprenante mais certaine (Zonabend, 1993). En outre, le fait que la population ne reconnaisse pas la menace qui pèse sur leur environnement, ou les aspects de sa médiocrité ne facilite pas la mobilisation autour des questions du paysage et du cadre de vie. Finalement, ce seront davantage des personnes intriguées ou convaincues de la forme du théâtre-forum comme outil d'émancipation, c'est-à-dire comme prise de conscience de ce qu'on ne voit pas ou qu'on ne voit plus qui sont venues au stage. Nous sommes alors huit participants, amateurs, voire pour la plupart complètement novices en matière de pratique théâtrale. Pour Loïc Chouquet, qui encadre le stage, cela constitue plutôt un atout. La diversité des participants et de leurs expériences de vie respective en est un second. Les corps et leurs expressions sont les empreintes de ces expériences.

Notre défi spécifique consiste à appliquer le théâtre-forum à des problématiques d'aménagement rencontrées sur le territoire de la Combe de Savoie/Piémont des Bauges. Il nous a donc fallu organiser le stage de sorte que les participants qui n'habitent pas le territoire s'en imprègnent. L'immersion s'est faite progressivement, tout d'abord en nous rendant sur les lieux de la répétition à Saint-Jean-de-la-Porte. L'itinéraire choisi passe par la départementale en balcon qui traverse tous les villages de la Combe de Savoie. Le stage a commencé par un rendez-vous téléphonique sur haut-parleur avec Benoît Evrard, qui a raconté comment il a vécu, en tant qu'architecte, les premiers ateliers participatifs de l'étude. Par ailleurs, l'ensemble des lieux découverts, vécus, ressentis au cours du séjour (restaurants, visites de cave, camping) avec leurs rencontres fortuites ou recherchées, ont constitué le premier terrain d'enquête des participants.

L'ensemble du contexte et les lignes de méthodologie ainsi retracés, nous allons maintenant analyser plus en détail l'élaboration du théâtre-forum. Nous allons y interroger plus spécifiquement les logiques dans lesquels s'embarquent les participants. Rappelons que logique est synonyme d'expérience, d'une relation sérielle entre idées / faits / idées, qui s'opère au cours même de l'expérience par l'examen des conséquences de l'idée « testée » en vrai. L'apparition d'idées nécessite de faire place à des formes d'imaginaire. Les différentes phases de préparation du théâtre forum les mobilise de différentes façons. Nous commencerons donc par exposer ces formes avant d'en tirer les formes de logique qu'elles génèrent.

¹ Le nom de la compagnie et de son représentant ont été anonymisés.

1/ Le déroulement et la structure dramaturgique du théâtre forum : donner naissance à l'imaginaire, mettre en évidence des troubles à l'origine des logiques Structure, Gouvernance* et Esthétique*.*

Rappelons que pour qu'il puisse y avoir forum, il faut que la saynète présente un désir de changement. Or, pour cela, une façon de composer une structure dramaturgique consiste à travailler son dénouement de sorte qu'elle présente une situation tragique ou injuste, en tout cas non souhaitable. Dans l'expérience que nous avons menée sur le piémont du massif des Bauges, nous avons veillé à ce que la nature du dénouement catastrophique comporte une dimension spatiale et paysagère. Détaillons deux scènes qui ont été présentées et qui se sont inspirées des questionnements soulevés au cours des ateliers. Les deux scènes pointaient des problématiques d'aménagement sur deux formes paysagères du territoire : un lotissement de village et une zone d'activité.

Dans la première scène, « *Densifier le lotissement* », l'on assiste à une incompréhension totale des habitants concernant un projet de densification d'une petite commune rurale. À travers l'échec du Maire qui n'a pas su convaincre ses administrés de son projet sont mis en évidence des conséquences néfastes pour le paysage : un redécoupage parcellaire arbitraire du lotissement entraîne l'apparition de problèmes d'accès aux parcelles, de vis-à-vis gênants, de conflits d'usages. À une autre échelle, c'est l'extension du village sous forme de mitage pavillonnaire qui est sous-entendue, avec la réduction des surfaces agricoles et la disparition des villages dans une nappe continue d'urbanisation.

La deuxième scène « *Valoriser la plaine alluviale de l'Isère* » porte un regard sur le devenir de la plaine agricole de l'Isère. Les acteurs publics, là encore, portent un projet qui vise l'intérêt général. Ce projet intègre une piste cyclable, une valorisation de la base de loisirs et de la forêt alluviale, et l'ambition d'une zone d'activité attractive. Seulement, face aux pressions des propriétaires privés de la zone d'activité, l'élu « girouette » défend le projet d'intérêt général tout en soutenant les logiques d'intérêts privés. Cette faiblesse de l'engagement politique retarde le projet qui, au fil du temps, finit par être enterré. À la fin de la scène, les protagonistes se retrouvent sur le site qui aurait dû voir naître le projet : un vaste no man's land. La zone d'activité s'est étendue, de nouvelles friches sont apparues.

Ainsi, dans les deux scènes, les chutes présentent la vision de paysages dégradés, voire invivables, en outre symboles de mort. Or, selon Bergson, l'imagination se définit comme une « réaction défensive de la nature, par l'intelligence, de l'inévitabilité de la mort » (Bergson, 1955). Si l'imagination symbolique a une telle fonction, (Durand, 1993), c'est donc bien elle qui va nous permettre de dérouler le deuxième temps de la représentation, celle du *forum*. Il s'agit alors de dépasser en partie le rôle cathartique du théâtre-représentation pour mieux stimuler l'imaginaire. Les mêmes scènes sont rejouées, et si les spectateurs ne veulent pas assister de nouveau à la dégradation du paysage, ils doivent intervenir avant la chute mortifère.

Il s'agit de faire émerger cet imaginaire, qui tire sa source de l'espoir d'un échappatoire à ces différentes finalités, *symboles de mort*. La construction dramaturgique d'une saynète exige donc un travail sur trois plans.

Premièrement, elle nécessite un questionnement sur les valeurs que l'on porte à l'espace, et notamment un positionnement collectif sur ce qui n'est pas souhaitable ou sur ce qui est injuste, et qui va constituer la chute de la saynète. L'objectif va donc être dans un premier temps de mettre en scène des habitants dans leur quotidien devenu invivable : l'on est clairement dans une logique Esthétique*, dans une phase de trouble de l'ordre du sensible et d'un vécu émotionnel.

Deuxièmement, une réflexion doit être menée sur les facteurs qui jouent dans l'émergence des formes spatiales non souhaitées. Ces facteurs sont autant les acteurs du territoire qui fabriquent le paysage que les espaces de dialogue, de négociation, ou de prise de décision. Il y a donc un travail de recherche sur les protagonistes et les lieux qui sont à mettre en scène. Dans ce travail de recherche, l'on est plus clairement dans la façon de mettre en scène une logique d'ordre Structure* et d'ordre Gouvernance*.

Enfin, le troisième élément de travail porte sur la façon dont on va amener le *forum*, c'est-à-dire le débat, et sur l'apport de solutions à la problématique posée. L'arrivée d'une chute tragique pose la question de la responsabilité du *drame*, une responsabilité qui aurait échappé à ceux qui auraient dû la prendre ou qui n'ont pas pu la prendre. L'on rejoint ici, les grandes lignes du *théâtre de l'opprimé* dont s'inspire le théâtre-forum. L'échec provient d'une relation de pouvoir qui se joue dans le comportement d'acteurs : les uns sont des *opresseurs* et les autres des *opprimés*. L'on met ici de façon évidente des enjeux de Gouvernance* puisque l'un des enjeux du *forum* sera de trouver des solutions à l'*oppressé* pour mieux l'armer face à ses *opresseurs*. Ces solutions doivent être plausibles et réalistes. Elles sont directement incarnées sur scène lorsqu'un *spect-acteur* prend la place de l'*opprimé*, et qu'est testée une solution. Distinguer qui est l'*opresseur* de qui est l'*opprimé* ne va pas forcément de soi. Il est corrélé à la recherche des facteurs qui façonnent le paysage et des valeurs qui y sont accordées. Les trois aspects se construisent de manière non linéaire mais progressivement aux cours des jeux d'expression théâtrale très diversifiés.

Dans la méthode de la compagnie *Sors de là !*, l'animateur alterne les jeux où les comédiens amateurs (rappelons que l'on cherche à recruter les comédiens parmi les habitants) apprennent à être à l'aise sur scène, et les jeux où les participants s'attaquent de manière plus cognitive aux problématiques du territoire. L'un des

exercices les plus délicats est celui de la composition dramaturgique de la saynète. L'exercice, dans notre cas, rassemble le triple questionnement que nous avons évoqué : les valeurs paysagères, les lieux et les acteurs de la prise de décisions, et enfin les jeux de pouvoir et de responsabilité. La compagnie *Sors de là !* propose de travailler cette phase en *théâtre-image*, en construisant trois « images ».

Construire une « image » consiste à présenter un groupe de statuts (les acteurs) dont l'expression et la posture permettent de représenter une idée forte. L'on cherche à *sculpter* trois séquences : l'État initial, la Crise dite *chinoise*², et la Défaite. Illustrons-les par l'un de nos cas d'étude. Les quatre images préparées pour la saynète : « *Valoriser la plaine alluviale de l'Isère.* »

- Image 1 (Etat initial) : Présentation de deux personnes réjouies, complaisantes : un dossier sous le bras, le Maire annonce une bonne nouvelle à une technicienne dans les bureaux de la collectivité.

L'on comprendra plus tard dans une phase animée que l'annonce concerne la validation du financement pour un projet sur lequel les deux personnages travaillent depuis longtemps ensemble.

- Image 2 (*Crise Chinoise*) : Sont sculptés des personnages assistant à une réunion publique. Dans le public deux protagonistes sont sculptés, l'un, plutôt costaud, est en colère. L'on comprendra dans la phase animée qu'il s'agit d'un ferrailleur. Sur le devant de la scène la Technicienne et le Maire. La Technicienne est sculptée devant son écran de présentation, dépitée. Le Maire est sculpté quant à lui, sortant d'un état passif, arrêtant de triturer son téléphone portable, prêt à intervenir.

Dans la phase animée, l'on comprendra que le projet intègre une piste cyclable et la valorisation de la forêt alluviale, mais qu'à long terme, le projet consiste aussi à délocaliser les petites zones artisanales vers les pôles d'activités plus stratégiques. Le ferrailleur de la zone d'activité comprend progressivement qu'on cherche à l'expulser et s'oppose alors de façon virulente à l'ensemble du projet. Le Maire ne prendra pas position sur la question, et clôturera l'action par une invitation au buffet.

- Image 3 (La Défaite) : l'habitante « écolo » et la Technicienne sont en tenue de vacances. La Technicienne est sculptée, montrant dégoûtée à son amie des éléments lointains et proches. L'habitante « écolo » est sculptée, grimaçant et acquiesçant au constat. Dans la phase animée, l'on comprendra qu'il s'agit de la zone d'activité sur laquelle devait se concrétiser le projet d'intérêt général, mais qui a été abandonné politiquement. Les deux randonneuses constatent que le temps a passé et que les lieux se sont dégradés.

Le principe de trois séquences (État initial, Crise chinoise, Défaite) permet d'activer un imaginaire en mouvement. Rien qu'avec les trois images sculptées, les spectateurs peuvent saisir les enjeux de la saynète. Le schéma en trois séquences peut avoir des variantes. Par exemple, dans cette saynète, nous avons rajouté une scène de *Crise chinoise*. Moins officielle que la réunion publique mais tout aussi constitutive d'une arène de négociation, nous avons mis en image une action où le Maire rencontre le ferrailleur sur son lieu de travail. Les protagonistes campent sur leurs positions, tandis que l'ambiance d'atelier actif et bruyant renforce l'imaginaire du spectateur.

Dans l'autre saynète « *Densifier le lotissement* », une plus grande liberté a été prise par rapport au schéma « Etat initial, Crise chinoise, Défaite ». En effet, la séquence 1 (État initial) s'est composée de deux actions : une rencontre dans une maison de lotissement entre Arlette, l'occupante de la maison, Madame l'Architecte et Monsieur le Maire ; la deuxième action est une rencontre entre Arlette et Paul (le viticulteur), toujours dans cette même maison de lotissement. La séquence 2 (*Crise chinoise*) se déroule lors d'une réunion publique : Madame l'Architecte et Monsieur Le Maire présentent le projet de densification, sans arriver à convaincre les citoyens de l'intérêt à changer collectivement les façons de construire et d'habiter ensemble sur la commune. La présentation de la Défaite (immobilisme) est sous-entendue.

Ainsi, à travers ces images, le groupe de participants élabore pour les spectateurs une création qui doit faire émerger un imaginaire du mouvement.

Les participants travaillent sur la mise en avant du processus de fabrication du paysage selon une logique Structure* : tout d'abord, il identifie les acteurs qui en sont responsables : des habitants, des propriétaires privés, des agriculteurs, des techniciens, des élus. Chacun adopte un personnage et s'essaie à des postures et des

² La *crise chinoise* est un vocable spécifique au théâtre-forum, elle traduit une situation ambiguë. La signification du mot crise est plus évocatrice en chinois, elle se compose de l'association de deux idéogrammes Wei (Danger) et Ji (opportunité).

argumentaires face aux autres, défendant ou non le paysage. Ensuite, le rôle de ce processus est de mettre en avant les tendances socio-économiques actuelles qui transforment les paysages. Il identifie des lieux en train d'évoluer et autour desquels va s'établir la problématique du théâtre-forum. Les acteurs mènent alors une recherche sur les valeurs que l'on porte au paysage, en exprimant sur scène des émotions et des sentiments face à ce qu'il voit ou vit : une logique purement Esthétique. Enfin, il identifie des lieux de négociation et l'on entre alors dans une logique Gouvernance* : sur ces lieux de débat et de négociation, une opposition entre « oppresseur » et « opprimé » doit être mise en avant pour permettre la seconde partie de la représentation du théâtre forum. Dans nos deux exemples de saynètes, les acteurs ont fait le choix de donner aux représentants de l'action publique la position des *opprimés*. C'est-à-dire qu'ils ne parviendront pas à donner une autre orientation aux dynamiques socio-économiques en cours pour créer le paysage désiré. Dans la partie forum, ce seront alors ces opprimés, défenseurs du bien commun (élus, techniciens), qui seront remplacés par les *spect-acteurs*. Ce sont eux que l'on va aider dans la recherche de solutions face à des situations d'impasse. Les participants dans la construction des saynètes vont donc chercher à mettre en mauvaise posture l'action publique. Pour que la partie forum ne soit pas infaisable, ils doivent eux-même anticiper quelques pistes qui puissent aider l'action publique à maintenir un paysage souhaitable. Ainsi, dans le théâtre-forum, les acteurs jouent le rôle de pédagogues plus que le rôle de concepteurs. Ils soulèvent des questions, ouvrent sur des imaginaires. Le scénario de l'inacceptable doit servir à inventer les actions à entreprendre au présent. C'est d'ailleurs sur le même principe que s'appuient certaines méthodes prospectives (Bailly et al., 2001; Plassard, 2002).

*2/ La préparation des saynètes : recherche de gestes pour un imaginaire de l'espace, travail de « leurres », une entrée dans la logique Esthétique**

Nous avons vu comment le travail sur la structure dramaturgique permet de mobiliser l'imaginaire du mouvement. Les acteurs contribuent à la construction d'une prospective « néfaste », en insistant sur les tendances actuelles d'évolution du paysage. La mise en place d'un mouvement de l'imaginaire, permet alors d'inventer de nouvelles pistes pour l'action publique.

Nous allons voir maintenant comment la préparation des saynètes sous forme *d'exercices* et de *jeux* permet de construire des *leurres* permettant la construction d'un espace imaginaire. Là encore, les participants peuvent le faire évoluer par une série de gestes liés à leur environnement matériel, gestes qui sur scène permettent aux spectateurs de se figurer l'espace. La recherche de ces gestes ou de mimiques exprimant sens et émotions pour rendre compte de l'espace correspond bien à un travail de mise en scène d'une logique Esthétique*. Intéressons-nous en particulier aux mouvements corporels qui contribuent à la fabrication d'un espace certes fictif, mais au cœur de nos problématiques d'aménagement. Nous partirons du principe qu'« *Un mouvement corporel « est » une pensée.* » comme le rappelle Augusto Boal, (Boal et al., 1997). Dans ce travail de gestuelle et de mise en scène, les participants vont exprimer les différentes relations qu'ils entretiennent avec le paysage. Cela permet d'une part, d'explorer des relations entre mouvement corporel, forme des objets spatiaux et comportements sociaux, et d'autre part d'identifier les éléments identitaires du paysage. En effet, la recherche de *leurres*, lors du stage de préparation, nous permet d'analyser ces liens. Le *leurre* consiste à trouver l'expression d'une activité *d'imitation-sembant*, non pas pour tromper le spectateur (*la feinte*), mais pour « *rendre possible l'accession à un univers imaginaire identifié comme tel* » (Schaeffer, 1999). Pour construire ces *leurres*, il faut rechercher des marqueurs pragmatiques, historiques et culturels communs. Or, les éléments de paysages identitaires vont en faire partie. La recherche de *leurres* nous intéresse donc doublement : il s'agit de s'appuyer sur des éléments identitaires paysagers, en tentant de produire de nouvelles spatialités imaginaires. Relisant Schaeffer, Nathalie Zaccai-Reyners (Zaccai-Reyners, 2012) rappelle que l'immersion fictionnelle permet de mobiliser et d'imaginer des *êtres*, des *éléments*, ou des *entités* pourtant absents. « *Ces leurres, ce sont les stimuli intentionnellement créés pour faire vivre le spectacle : les stimulations visuelles, les costumes, les faits et gestes des acteurs, les paroles échangées, la musique, les bruits, etc.* » (Zaccai-Reyners, 2012)

Notre méthodologie de théâtre-forum est fondée sur une simplicité de moyens, la quasi totalité des éléments de décors sont à imaginer. Bien que fictives, formes et matières vont jouer une place importante dans le jeu des acteurs. Elles guident leurs gestes, leurs expressions, leur comportement.

Comment lors du stage de théâtre forum, ces leurres sont-ils testés, préparés, choisis ? Illustrons cela par l'exemple d'un jeu souvent proposé par l'atelier Déclic dans ses stages.

Deux acteurs ont les yeux fermés, à l'écoute d'une scène qu'ils devront jouer. Derrière eux, deux acteurs miment et brulent une scène du quotidien : un bruit de voiture qui se gare, le cri d'un coq, une discussion entre les deux protagonistes (baragouinées), le cri du coq suivi d'un « couic », tel l'onomatopée d'un coq que l'on égorge. Pour les spectateurs qui n'ont pas les yeux occultés, la scène est claire : il s'agit d'une relation de voisinage à la campagne où deux voisins discutent à travers une haie. Celui qui possède la belle voiture se plaint du coq et menace le propriétaire d'égorger l'animal.

La saynète terminée, le metteur en scène procède à l'inversion des rôles : ceux qui étaient à l'écoute rejouent la scène en interprétant ce qu'ils ont entendu. Les spectateurs y découvrent alors une toute autre scène. Le coq est toujours l'objet de la discussion entre les deux protagonistes, mais cette fois, le « couic » qui représentait une menace pour la vie du coq devient un fait exécuté. La haie n'existe plus, le coq est empaqueté et payé par le propriétaire de la voiture.

Dans cet exercice, la nature de la relation entre les protagonistes a changé d'une scène à l'autre : elle est passée d'une relation conflictuelle à une relation marchande. Corolairement, l'espace imaginaire scénique a lui aussi changé. Dans le premier cas, notre imaginaire se figure la présence d'une haie ; dans le second cas, l'on se retrouve dans la cour ouverte d'une ferme.

Progressivement, au cours des exercices, les participants prennent conscience d'un rapport entre les gestes qu'ils font et l'imaginaire spatial qu'ils provoquent. Si ce jeu d'acteurs permet aux spectateurs de saisir un imaginaire spatial, les acteurs eux-mêmes doivent s'en saisir et jouer avec : si c'est une haie basse, ils peuvent éventuellement sauter par-dessus, si c'est un grand mur, ils ne doivent en aucun cas le traverser, ni même regarder au travers.

Les *erreurs* de mise en scène que les participants du stage commettent sont l'occasion de discuter des pratiques du territoire et de chercher des marqueurs identitaires. Donnons un autre exemple : sur scène, un des acteurs devait rendre visite à une habitante. Il oublia de mimer son passage par une porte d'entrée et arrivait directement dans la cuisine de l'habitante. Le metteur en scène questionne avec humour : « Est-ce une particularité des Bauges d'entrer sans frapper ? D'avoir des maisons sans porte ? » Le cas est ici volontairement exagéré, mais c'est en affinant la mise en scène que les participants discutent des formes de l'espace qu'ils cherchent à représenter. L'acteur trouve alors peu à peu le geste juste, constitutif d'un leurre qui nous fera entrer dans la fiction : l'acteur, très grand, se courbe vers l'interphone, (dont la hauteur est normée) ; retentit le *bzzz* de l'appareil. Le spectateur est immergé dans l'ambiance. Il visualise le portail du lotissement ; le son même de la sonnette permet d'imaginer l'époque de construction du bâtiment. L'exercice est le même pour le viticulteur travaillant son champ : les gestes et les déplacements ne sont pas les mêmes dans une viticulture de plaine et dans une viticulture de coteaux. L'acteur doit montrer qu'il fournit plus d'efforts dans un sens que dans un autre. Ses déplacements doivent signifier la spécificité du paysage viticole de la Combe de Savoie : des rangs de vignes cultivées perpendiculairement à la pente qui l'obligent à fournir des efforts à la montée.

L'ensemble de ces exercices permet d'identifier les expériences vécues et de constater qu'elles sont partagées dans la fabrication des leurres. C'est aussi l'occasion d'intercepter la symbolique de lieux, les manières d'habiter le territoire, les interactions existantes dans l'espace public.

Ainsi, les leurres constitués par la gestuelle et les déplacements permettent d'accéder à un imaginaire spatial et de le partager collectivement. Loin des pratiques classiques du paysagiste qui explore les formes et les compositions spatiales par le dessin, le théâtre-forum permet de suggérer et de tester des propositions de formes et de matières par une recherche kinésique. Les acteurs, dans notre méthodologie, ne travaillent pas un plan de composition. Ils explorent cependant les liens entre formes et usages, entre formes et sensations ou encore entre forme et comportement social. L'expression des corps en mouvement semble ouvrir l'opportunité de débattre sur des formes spatiales, toujours en lien avec des valeurs d'usage, culturelles, écologiques, esthétiques, éthiques. Les comédiens-habitants développent en commun une logique Esthétique*, ils expérimentent des espaces certes fictifs, mais leurs comportements (geste, mimique) sont bien réels, ces gestes étant comme une « répétition » de ce que l'on peut faire dans la réalité. L'on espère les voir se reproduire au contact d'une matérialité bien réelle.

Voyons à présent comment l'expression de ces gestes théâtralisés et de ces formes spatiales imaginaires contribuent à la richesse d'un débat autour d'enjeux d'aménagement à une échelle de territoire plus étendue.

Dans cette dernière exploration du théâtre-forum, nous revisiterons la notion de « site » qui prend également une valeur imaginaire. Cependant sa portée symbolique va permettre à des spectateurs très différents d'identifier des situations connues, de travailler en coopération, et d'apporter des solutions rationnelles : l'on tend alors vers la construction d'une logique Structure* et Gouvernance*.

3/ La représentation-forum : valeur symbolique de situations choisies, vers une logique Structure et Gouvernance**

La partie 1/ montrait comment le travail de construction dramaturgique proposait un imaginaire du mouvement, qui poussait à la re-négociation des saynètes aussi bien pour revoir les discussions entre acteurs que pour revoir les relations possibles à l'espace. La partie 2/ montrait comment le travail sur les *leurres* permettait

d'explorer des relations entre comportement social et composition de l'espace. Cette fabrication des *leures* passaient par le repérage de marqueurs identitaires du paysage. Dans l'une et l'autre partie, le travail met en scène des espaces publics, lieux de surgissement d'idées, mais aussi lieux d'expression personnelle, de sens et d'émotions. Mais que deviennent ces lieux, comment peuvent-ils faire l'objet d'un questionnement portant sur leurs transformations spatiales ? Comment alimentent-ils le projet de territoire ? C'est l'articulation de cette trilogie - espace de négociation, d'expression des valeurs, et site de projet que l'on retrouve dans l'élaboration d'un théâtre-forum.

Dans nos exemples, quel rôle les sites mis en scènes ont-ils joué dans l'articulation de cette trilogie ? Dans les deux saynètes présentées, la réunion publique n'est pas le seul espace public où sont négociés les choix d'aménagement. Les relations de proximité - le voisinage, les rencontres plus directes entre élu et propriétaires privés - sont autant d'espaces de négociation que les *acteurs* mettent en avant. Dans la première saynète, il y a quatre lieux : le bureau de la technicienne, la réunion publique, la zone d'activité en période de vacances, l'atelier du ferrailleur dans la zone d'activité. Deux actions se passent dans la zone d'activité elle-même, objet du débat. Dans la saynète portant sur la densification du lotissement, deux des actions se déroulent dans une des maisons du lotissement, lui-même objet de la problématique d'aménagement. Ainsi, l'on voit apparaître des lieux de négociation qui font aussi l'objet d'un travail fin de représentation d'ordre spatial et sensible. Le lotissement et la zone d'activité apparaissent comme des « *sites de projet* », lieux de négociation enrichis par les valeurs sensibles, esthétiques, culturelles, qu'explicitent sur scène les rapports de liens sociaux, les usages et les émotions. S'y exprime par exemple la complicité entre une habitante et un viticulteur³.

V : Viticulteur

H : Habitante

V : Bonjour, Arlette, comment vas-tu ?

H : Bonjour, Paul. Ça va, et toi ?

V : Bien. Je viens te prévenir parce que je vais traiter mes vignes.

H : Ah ? D'accord !

V : Alors j'aimerais bien que cet après-midi, comme il va y avoir beaucoup de vent, tu fermes tes fenêtres et tu ranges ton linge aussi.

H : OK. Et tu sais pas ce qui... Il y a deux secondes, là, tu as raté un truc. (*Ton outré*) : Le Maire, avec une urbaniste de Paris ou de ché pas où, qui vient, qui nous annonce que – ché pas quoi – y vont faire un aménagement dans le lotissement.

V : Un aménagement dans le lotissement ? Proche de mes vignes encore ? (*Désignant l'arrière du jardin d'Arlette*)

Dans cet extrait, Arlette ne fait plus attention aux pratiques du viticulteur. Il la prévient avant de traiter ses vignes comme de coutume. Elle est davantage scandalisée par l'arrivée possible de nouvelles constructions : le maire sonde la population pour identifier au cœur du village des terrains encore constructibles. Au fur et à mesure de l'action, les personnages décrivent la configuration de l'espace dans lequel ils se trouvent : la proximité des vignes, le sens du vent, la densité du lotissement et leurs pratiques. Les descriptions passent par la narration mais aussi par la gestuelle : par exemple, le viticulteur désigne directement l'arrière du jardin d'Arlette pour montrer les vignes. L'on comprend que le vigneron avec ses bottes encore toutes crottées, va retourner immédiatement travailler sur son exploitation tout à côté de la villa d'Arlette.

Analyser un site, pour un paysagiste, c'est comprendre la diversité des usages et des temporalités d'un même lieu. Dans cet extrait, l'on saisit que le site est marqué par de l'habitat et de l'activité agricole.

Dans la saynète questionnant le devenir de la plaine agricole, la temporalité des lieux est rendue visible grâce à deux scènes. L'une représente Monsieur le Maire en visite chez le ferrailleur qui travaille des plaques de tôle. L'autre représente deux amies se promenant sur le même site lors d'un week-end ensoleillé, plusieurs mois plus tard. Les deux scènes insistent sur les ambiances et manifestent des expressions d'émotion, de goût et de dégoût.

M : M. le Maire

F : Ferrailleur

M : J'entends bien que pour la piste cyclable, vous n'en soyez pas tout à fait réjoui, mais j'aimerais qu'on puisse trouver un arrangement, pour que le projet puisse tout de même se faire.

F (qui trimballe une roue crantée) : J'en ai bien discuté avec tous mes collègues de la zone d'activité et puis aussi avec les agriculteurs. Vous savez, nous, ça nous va pas du tout. C'est impossible de continuer à travailler comme

³ L'ensemble de la représentation et du forum a été filmé et retranscrit.

ça. [...] Comment on va faire pour croiser les vélos, ou sinon, on va mordre sur nos champs pour créer une piste cyclable ? C'est pas possible de continuer comme ça !

M : Ecoutez, euh....

F : Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut arrêter avec cette politique d'écologie. Ça nous coûte trop cher et en plus ça sert à rien. (Rires dans la salle)

Monsieur Ferrand branche une scie à métaux très bruyante. Le Maire recule devant les étincelles.

M : Moi, je suis prêt à vous écouter, je comprends que ça vous pose question, ce partage de l'espace, mais en même temps, on est bien obligé de trouver des solutions. On va pas pouvoir laisser cette zone d'activité à côté de la base de loisirs (Bruit de barre métallique) sans rien faire comme ça tout le temps. Faut bien qu'on trouve une solution. Alors, est-ce qu'on pourrait pas, je sais pas, peut-être déplacer votre entreprise sur une autre zone d'activité ?

Dans cette scène, la prédominance du bruit et du chantier ne semble pas déranger le ferrailleur qui discute avec le maire sans s'arrêter de travailler. La scène met en avant une première perception du site, par un homme qui travaille dur pour produire. La deuxième scène, présente un contraste de perception lié à un usage plus récréatif du site. La lecture de ces deux scènes met en avant deux visions. L'une est plutôt présentée de l'intérieur, l'autre plutôt avec une prise de recul : à la fois parce que le temps a passé et parce que Mademoiselle Carré, l'une des promeneuses, est urbaniste à la Communauté de communes.

Les deux amies, en sandales, marchent précautionneusement entre les morceaux de ferraille répandus sur le sol, (laissés par le ferrailleur dans la scène précédente).

C : Christine Vermeille, T : Mademoiselle Carré

C : C'est l'usine de papier qui a fermé, là-bas ?

T : Non, ça, c'était l'usine des escaliers en préfabriqué, je crois. Il y a de la tôle, ici. Tiens, regarde, le ferronnier, là, il a étendu son bâtiment. Ça s'est étendu, ça ressemble bien à une espèce de friche. Dégueulasse, hein ? (Faisant la moue)

C : Et donc, la piste cyclable qui devait relier une rive à l'autre, c'est fini ?

T : Pour l'instant, oui.

Ces sites dont on explore les caractéristiques ont la particularité d'être archétypaux. Ils ne sont pas la représentation d'une réalité mais de formes spatiales identifiées que l'on retrouve dans chaque commune de la Combe de Savoie : des hameaux ou des lotissements bordés de vignes, des zones d'activité dans des milieux d'intérêt écologique et touristique. L'approche par le site, archétypal, est une façon de travailler le projet de paysage : la confrontation sur un même lieu de valeurs d'ordre très différent - culturel, esthétique, éthique, écologique -, va induire des choix de développement et d'aménagement. Dans cette expérience de théâtre-forum, les acteurs sont donc ceux qui exposent les éléments de débat et ouvrent le dialogue sur les valeurs que l'on porte à l'espace où l'expression du sensible et des coutumes prend une part importante. Si le site dans une pratique classique des paysagistes est toujours localisé, dans notre méthode, c'est sous sa forme archétypale qu'il est exploré. Il permet de traiter à l'échelle d'une entité paysagère une multiplicité de sites qui présenteraient les mêmes caractéristiques.

Rassemblés à l'occasion de la représentation du théâtre forum, élus, techniciens, habitants, bien que provenant de communes différentes, assistent et participent aux mêmes scènes. Embarqués dans une fiction qui évoque les caractéristiques de l'entité paysagère qu'ils ont en commun, chacun se laisse pourtant emporter vers des imaginaires différents. Certains, s'identifiant aux situations, montent sur scène pour trouver une solution aux problèmes. Leur argumentaire est appuyé par des gestes ou des grimaces lorsqu'ils désignent l'un ou l'autre des éléments spatiaux qui posent problème. L'expression de leurs gestes et la signification qu'ils y mettent contribue autant que leurs paroles à la négociation. Dans la scène de la réunion publique, l'écran sur lequel est projetée une carte (fictive) sert aussi aux *spect - acteurs*, qui désignent à plusieurs reprises des éléments spatiaux (imaginaires) sur le plan.

« Technicienne : En fait, tout simplement, Monsieur Ferrand, il faut savoir que cette zone là (il la montre sur la carte à l'écran) va être amenée à disparaître à cause du PPRI. Comme vous êtes au courant, c'est une zone qui est aussi avec un risque d'inondation. On ne va pas pouvoir rajouter, remettre en place des entreprises, c'est pour ça qu'a été aménagée cette zone là (il montre l'autre zone). D'accord ? »

Ou encore, l'acteur joue aussi de sa corporalité, en désignant son ongle :

« D'ailleurs (ton confidentiel), cela va poser un autre problème, c'est que ici, exactement, il y a un crapaud (Il pointe un endroit), une toute petite bestiole grosse comme ça (il montre son ongle), mais qui est... protégée. »

Ce faisant, les autres spectateurs projettent en imagination ces nouveaux argumentaires sur leur propre site. Bien que nous soyons partout et nulle part, que les solutions proposées soient fictives, de la valeur symbolique des scènes et des sites imaginés naissent pourtant des propositions d'actions réalisables entraînant un débat rationnel de la part des participants. Ils alimentent ainsi le projet de paysage.

Bilan du théâtre forum : de la fiction à la prise de conscience collective

La préparation de saynètes de théâtre-forum permet d'explorer différents rapports à l'imaginaire dont se saisissent les participants pour travailler le projet de paysage. Le travail collectif de cette construction et le transfert de situations imaginaires autour de problématiques paysagères nous invitent à analyser un groupe incluant animateurs, acteurs, ou *spect-acteurs*.

Nous avons vu comment l'élaboration d'une structure dramaturgique de théâtre-forum provoquait un imaginaire du mouvement. L'*acteur* guide cet imaginaire du mouvement par un éclairage sur les processus qui transforment le paysage. Il analyse les dynamiques socio-économiques en cours, identifie les espaces de négociation et de régulation de ces dynamiques, met en scène les différentes valeurs que l'on porte à l'espace, pour aboutir *in fine* à la réalisation de scénarii crédibles et probables mais non souhaitables. Cette structure dramaturgique stimule une réaction créative menant à une fin plus soutenable.

En second lieu, nous avons considéré la création des leurres nécessaires à l'immersion dans une fiction. Nous avons montré que ces leurres pouvaient passer par l'expression des mimiques, des gestes et des mouvements qui permettent de nourrir un imaginaire de l'espace. Dans la recherche de ces leurres, l'*acteur* engage une réflexion sur des marqueurs identitaires dont font partie les éléments de paysage. Cette recherche lui permet par ailleurs de tester des relations entre formes et usages, formes et comportements, mouvements du corps et perceptions. Le choix des mouvements corporels donne lieu à un imaginaire qui compose un décor qui, bien que fictif, présente des propriétés spatiales singulières et réelles. Celles-ci sont élaborées et discutées au cours du stage et vont guider le jeu des acteurs.

Enfin, nous avons établi que la double trajectoire du travail sur un imaginaire en mouvement et sur un imaginaire d'espace fictif entraînait un débat sur l'aménagement de sites. Archétypaux, ils permettent dans le cas d'une entité paysagère de les généraliser à tous sites présentant les mêmes configurations. Les solutions n'étant pas uniquement d'ordre spatial, mais aussi économique et sociétal, les saynètes symboliques donnent à chaque commune l'occasion de se reconnaître et d'imaginer une action publique collective.

Le théâtre-forum ne prétend pas être l'outil de LA solution mais davantage celui d'une ouverture au débat (Boal et al., 1997). Il ne remplace pas le travail d'un bureau qui propose des stratégies sur plan ou des compositions spatiales. Par contre, il permet de partager plus largement l'ensemble des enjeux dont il faudra tenir compte lors de réalisations, enjeux où chacun doit prendre sa part de responsabilité. Le théâtre-forum expérimenté dans la Combe de Savoie a tenu ce rôle : offrir un débat public accessible à tous, être un outil de sensibilisation quant aux problématiques complexes de l'aménagement. Il a représenté un événement convivial et ludique marquant un premier bilan du plan de paysage prospectif. La vingtaine de spectateurs qui a répondu présent - des élus, des techniciens de la Communauté de communes et du Parc naturel régional, des membres du bureau d'étude, et quelques habitants -, ont pu s'emparer des problématiques et préparer, s'exercer, répéter les situations auxquelles ils vont devoir se confronter pour réaliser ce plan de paysage. En effet y sont désormais inscrits les objectifs de revalorisation des zones d'activité, de qualification des franges entre espaces bâtis et espaces agricoles, ou encore de densification de l'espace urbanisé. Les actions n'ont plus qu'à être tentées...
pour de vrai !

9. Notes de Bilan : Plan de paysage de l'albanais Savoyard – innovation dans l'hybridation entre Esthétique* et Structure*

Contrairement à la façon dont nous avons projeté le SIAGE et le Plan de paysage dans deux modèles types Esthétique* et Structure* et la façon dont ils ont été bousculés, nous avons assimilé le Plan prospectif de paysage du Piémont des Bauges/Combe de Savoie à un modèle plus hybride : les situations de turbulence de ce modèle nous ont paru davantage assumées voir même provoquées par des outils de *transcodage* développés par les CM/BE et ce, en vue d'accompagner la transformation d'instruments de l'action publique.

Nous avons emprunté le concept de *transcodage* à Pierre Lascoumes pour qui l'une des questions principales revient autant à comprendre comment sont rendus politiquement traitable les enjeux contemporains que la façon dont les acteurs parviennent à mobiliser des dispositifs sociaux et politiques de connaissance et de décision (Lascoumes, 1994, 1996). Ainsi, nous avons démontré comment les outils « de paysage » des CM/BE inventés dans ce modèle hybride représentaient des modalités spécifiques de transcodage. Nous avons en effet mis en évidence leur manière de mobiliser des dimensions sensibles (logique Esthétique*) tout en assumant une dimension plus organisationnelle (logique Structure*). Cette forme de MPP leur permet de reformuler un problème assimilable ensuite par des « régimes d'intelligence et de pratique » très différents. La façon dont les BE tentent de trouver des solutions dans un travail de conception paysagère de site leur permet de plus d'anticiper et de projeter « les effets sociaux que cela engendre et donc de restructurer un nouveau cadre cognitif » (Lascoumes, 1996), dernière étape du *transcodage* à prendre en compte selon Lascoumes.

L'idée principale de la MPP lancée sur le Piémont de Bauges/Combe de Savoie reposait sur l'idée qu'il fallait s'emparer conjointement du dessein du paysage (logique Structure* et Gouvernance*) en même temps que celui du dessin (logique Esthétique*) permettant le développement de ces outils de *transcodage*. Pour cela il a fallu que le cahier des charges ait une double exigence : non seulement la MPP devait aboutir à une cartographie stratégique d'un projet de territoire (fondée sur une structure paysagère), mais la MPP devait aussi amorcer un travail de conception sur des sites afin d'alimenter un plan d'action. Celui-ci permettait d'en entrevoir la faisabilité et d'imaginer de réelles ambiances paysagères à atteindre dans le futur. Acceptant le jeu, le BE retenu aura organisé une dizaine d'ateliers sous deux formes proposées aux participants (élus, habitants et personnes ressources) : l'une d'ordre plus thématique, l'autre dite « de projet » ou d' « exploration de site ».

Que retenir de l'avantage lié à la mise en place de ces deux formes d'atelier ? De toute évidence, elles ont offert l'opportunité aux concepteurs d'affiner leur analyse de site, de dénicher - pratique essentielle chez les paysagiste-concepteurs en début de projet - des indices qui parlent de l'histoire du site, de ses usages et en outre, de la recherche d'un « génie du lieu », bien au-delà des simples traces immédiates que l'on pourrait trouver sur un site. La diversité des ateliers, notamment thématiques, leur permet d'intégrer toutes les formes de saisie que les participants leur révèlent : de la dimension émotionnelle, sensible et symbolique aux dimensions écologiques, techniques, économiques. Assimilé, le travail de conception sur les sites de projet exploratoire offre ces différents leviers d'entrée, avec lesquels les participants composent et donnent sens à leur design. Grâce à ce travail de composition sur ces sites exploratoires les lieux se répondent les uns les autres sur le territoire et en retour ils permettent de valider ou de modifier des actions davantage ciblées sur des stratégies plus globales de territoire, des thématiques plus larges (touchant aux domaines de l'action publique).

L'on retrouve dans cette MPP les capacités propres aux paysagistes telles qu'Isabelle Auricoste (2003) les notait : « Une capacité à lire les paysages et à appréhender les règles qui organisent leur matérialité évolutive (...). Un savoir composer et un savoir construire l'espace grâce aux langages des formes (...). Une capacité à maîtriser dans le temps le processus de projet en reliant les deux compétences précédentes (...). Une capacité à s'inscrire dans la dimension sociale de la profession, c'est-à-dire une aptitude à analyser les regards, les représentations, les attentes, à comprendre les stratégies d'acteurs et sur cette base à communiquer et à dialoguer (...) » (Donadieu, 2012, p175).

La MPP nous permet d'affiner les méthodologies et les outils que les CM/BE mettent en place à l'origine de ces capacités :

- Construction d'une Grande Carte et sa publicisation
- Des ateliers qui se « répondent »
- Des ateliers en deux temps : foisonnement (régime de perception et d'action très différente) et synthèse sur un même support.
- Des ateliers de conception qui prennent en compte les témoignages, les « données habitantes »
- Des outils qui déstabilisent des codes et des instruments : cas de la terre glaise, de l'exploration sensible de terrain rattaché à des idées de densité, cas du théâtre forum entre archétype et vécu, etc...

10. Plan d'actions

PLAN D' ACTIONS

Tableau de synthèse

Orientation 1. Conforter l'image du piémont des Bauges
Lien avec cartographie et actions de mise en oeuvre du Plan Paysager Prospectif
<ol style="list-style-type: none">1. Sauvegarder le patrimoine viticole2. Renforcer la prise en compte des dimensions paysagères dans la charte des bonnes pratiques viticoles3. Conforter la trame verte (diversifier) des espaces agricoles et viticoles4. Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère > Site pilote : Forêt alluviale de Cruet5. Mettre en oeuvre une gestion globale des pelouses sèches6. Intégrer les bâtiments agricoles
Orientation 2. Valoriser les espaces urbanisés
<ol style="list-style-type: none">7. Composer les limites entre espaces bâtis et non bâtis > Site pilote : Saint-Jean de la Porte (atelier coupure verte)8. Requalifier les entrées de villes/villages > Site pilote : Saint-Pierre-d'Albigny (entrée, ZA, base loisirs)9. Accompagner l'évolution des lotissements10. Encourager les études pré-opérationnelles sur les sites stratégiques de développement11. Engager une réflexion intercommunale sur les zones d'activités > Site pilote : Saint-Pierre-d'Albigny
Orientation 3. Enrichir les parcours du territoire
<ol style="list-style-type: none">12. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux13. Engager une réflexion sur la qualification des abords de la RD1006/RD90 > Sites pilote : RD1006 / RD90
Mettre en oeuvre le Plan Prospectif Paysager
<ol style="list-style-type: none">14. Définir un porté à connaissance (PAC) « Paysage »15. Faire une contribution au SCOT à partir du Plan Paysager Prospectif16. Inscrire la réflexion intercommunale dans la durée et associer les communes limitrophes : lancer une étude commune de diagnostic du territoire (y compris gisement foncier)17. Organiser une consultance « architecture – urbanisme – paysage » à destination des élus, participation aux commissions urbanisme

CARNET DE TERRAIN de la MPP4 – Plan de paysage de l’Albanais savoyard/piémont du Revard - Validation d’une méthode et présentation d’un idéal-type de MPP

Les trois précédents cas d’étude nous ont permis de dégager comment CM/BE inventaient des outils hybrides au cours des aléas qu’ils rencontraient dans leurs MPP. Au cours de leurs apprentissage, CM/BE tentent d’anticiper les *turbulences*, et leurs « hybridations cadrés » ne se contentent pas d’être développées dans les outils d’animation : les MPP sont des démarches fixées dans un temps imparti, les CM/BE en profitent donc pour organiser et anticiper la façon dont leurs différents ateliers vont se répondre. Les CM/BE tentent donc une autre forme d’hybridation reposant sur la façon dont les différentes logiques qu’ils stimulent s’articulent et se transforment les unes par rapport dans le temps de façon *incrémentale* ou sous forme de *chaîne de trajection*. Cette attention particulière à l’enchaînement des formes de logiques fait partie de la façon dont les CM/BE modulent leurs outils d’animation et fabriquent leur MPP : ils travaillent à l’évolution progressive de ce que l’on peut saisir de la matérialité paysagère en passant d’un registre à un autre. Ainsi, ce chapitre consacré à « *la trame incrémentale* » complète et parachève notre travail sur la façon dont les CM/BE cadrent leurs MPP et hybrident des logiques. Il nous permettra de conclure sur une avancée concernant les DPP : une nouvelle MPP dont l’idéal-type est générée par des critères d’« hybridations cadrées » inscrit dans des outils des CM/BE mais aussi dans la temporalité de leurs missions.

Nous reviendrons sur les notions de la mésologie d’A. Berque, ce qui nous permettra d’établir des ressemblances entre nos différentes logiques (Esthétique*, Structure*, et Gouvernance*) et ce qu’A. Berque appelle des formes *prédicatives* du paysage. Ce parallèle nous permettra d’en faire un autre, cette fois entre la *trame incrémentale* construite dans les MPP, et les *chaînes de trajections*. Ce sera alors l’occasion de montrer au cours du chapitre, notamment à partir de notre dernier cas d’étude, le Plan de paysage de l’albanais savoyard, la façon dont les CM/BE spécifient et organisent une chaîne de trajection.

1. Préparation des Ateliers

Une révision de charte de PNR dans un futur proche et délibération de PLUi

Les premiers indicateurs d’une prise en compte *d’instruments* et de *prédicats externes* dans la *trame incrémentale* de la MPP de l’Albanais savoyard résident dans l’argumentation même que les CM donnent pour lancer ce plan de paysage. En effet, tout à fait conscients que cet outil contribue au renouveau d’un projet de territoire, ils mettent en avant que la période de pré-révision de charte est tout à fait propice à engager ce type de démarche. Les CM espèrent donc que la MPP jalonnent sa démarche de « prédicats » sur lesquels pourra s’appuyer la concertation imposée à toute révision de charte.

Bien que les CM diffusent l’appel à projets « Plan de paysage » à l’ensemble des communautés de communes, l’équipe technique dont nous faisons partie suggère que le secteur de l’Albanais savoyard/Piémonts du Revard soit l’un des secteurs prioritaires pour répondre à l’appel à projet. En effet, les communes de ce secteur viennent de signer une délibération sur l’élaboration de deux PLU intercommunaux, démarches qui contiennent aussi une dimension stratégique territoriale. Le Plan de paysage serait alors l’occasion de concilier la stratégie territoriale du PNR inscrite dans une charte future et celles des autres entités administratives que sont la Communauté d’Agglomération du Bourget de Lac (CALB) et la communauté de communes du Canton d’Albens (CCCA). Là encore, c’est dans l’espoir de saisir une réalité plus cohérente, et pour laquelle les différentes façons de « prédiquer » la matérialité paysagère n’entreraient pas en contradiction.

Les propositions des CM font donc leur chemin dans l’esprit des élus du PNR. Le dossier pour une candidature du Plan de paysage auprès du ministère va alors être monté sous nos soins en tant que chargée de mission du Parc parallèlement que nous poursuivons le travail d’information et de sensibilisation au près des élus du rôle de cette démarche. La difficulté aura alors été de convaincre que la MPP sous forme de Plan de paysage n’est pas redondante avec la démarche des PLUi : au contraire en tenant un calendrier serré de la démarche Plan de paysage, d’abord en amont puis en chevauchement avec celle du PLUi, le Plan de paysage ne pouvait qu’aider les élus du PNR à insuffler dans leurs PLUi des orientations plus en accord avec des valeurs de PNR, orienté sur la valorisation d’un patrimoine naturel et culturel.

OAP et autres action de programmation

De plus, il nous fallu insister sur la façon dont la MPP allait produire une nouvelle matérialité qui ne se traduirait pas seulement sous une forme règlementaire, mais grâce à l'élaboration d'un programme d'actions plus opérationnelles avec des propositions concrètes de transformations de l'espace. En insistant sur cet aspect, nous envisageons donc d'inclure les projets d'urbanisation ou d'aménagement envisagé par les élus, et qui consistent aussi en une forme de « prédication » de la matérialité qui réponde d'ailleurs plus à une logique paysagiste que territoriale.

Le Plan de paysage : appel à projet du ministère

Le Plan de paysage Albanais savoyard/Piémont du Revard est présenté en trois phases : une phase analyse du paysage, une phase définition des objectifs et une phase définition du plan d'action. Elles correspondent davantage à des étapes de mise en forme, de bilan et de validation plus qu'à un principe de raisonnement. Elles ont été établies dans le souci de respecter une forme de cadrage instauré par l'un des principaux financeurs de l'étude : le ministère de l'environnement. Les subventions sont reçues en deux fois : elles financent d'abord une partie dite de diagnostic, puis prolongent le financement pour l'énoncé des objectifs de qualité paysagère et l'écriture du plan d'action. Jusqu'à présent, les plans de paysage ne reçoivent pas de financements pour leur mise en œuvre.

Emergence de l'action- relations avec les élus

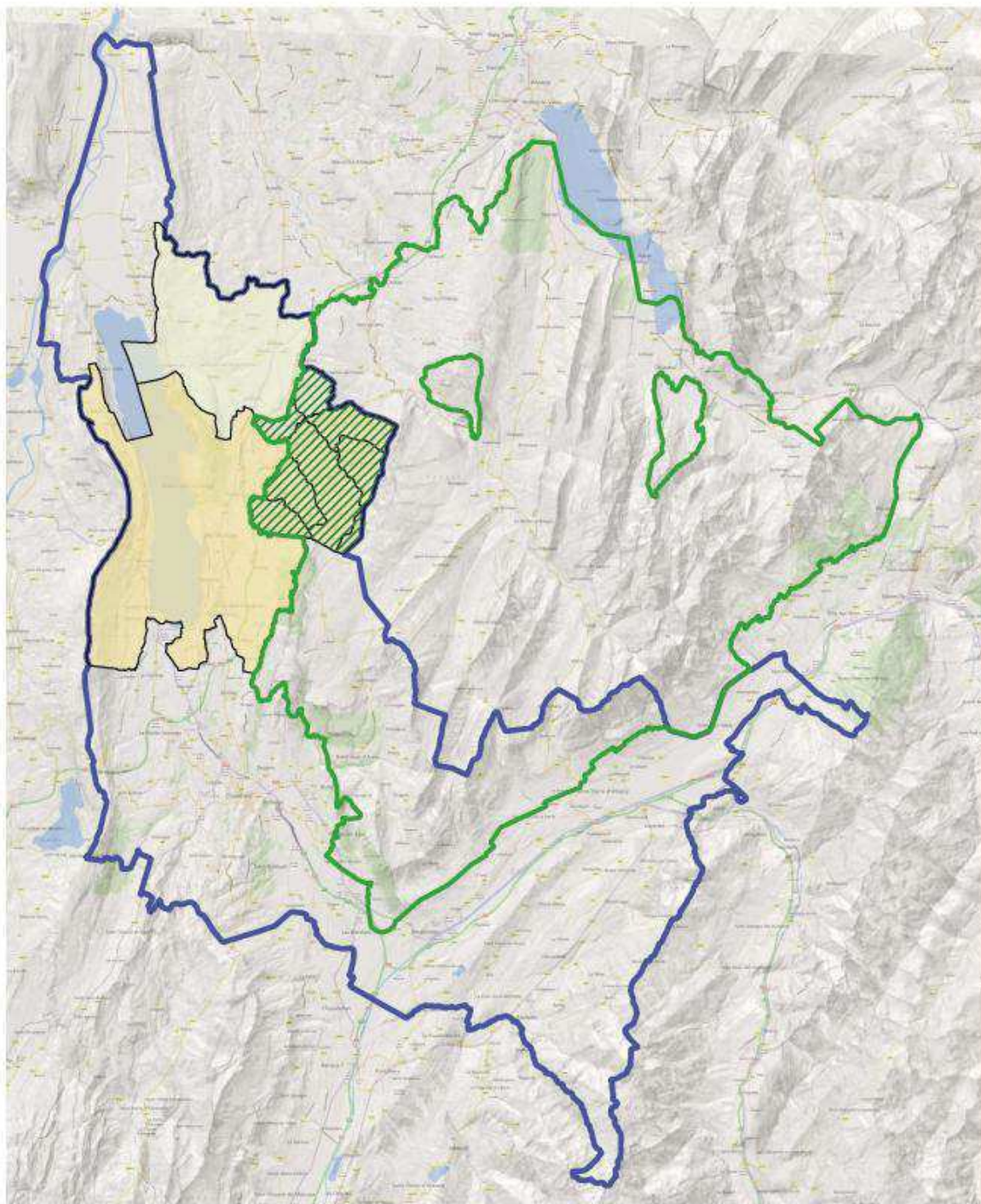
Progressivement, les élus des communes en superposition avec les deux intercommunalités et le Parc s'impliquent dans l'élaboration de la démarche : élus de la commune de St Ours, de Le Montcel, de St Offenge, de Trévignin, et de Pugny-Châtenod sont présents lors du recrutement du bureau d'étude, et prospectent sur leur territoire pour identifier des personnes ressources volontaires pour participer aux futurs ateliers. Le secteur identifié pour s'engager dans la démarche concernait aussi une sixième commune mais qu'il aura été impossible d'impliquer, et ce malgré différents échanges pour la convaincre de participer. Le refus de cette coopération provient d'un affichage politique : celui de se détourner du territoire de Parc, et de pouvoir mener une politique d'aménagement et d'urbanisation sans être mêlé à un travail d'une action publique plus collégiale institutionnalité dans un PNR. Les autres communes ont pu regretté le desengagement de cette commune, vu son positionnement stratégique en crête et en forte co-visibilité avec le reste du territoire. Malgré l'absence de leurs représentants, il sera décidé que la commune serait parcourue mais aussi représentée sur l'ensemble des documents stratégiques que le plan de paysage établirait. En effet, la démarche du Plan de paysage garde toujours en ligne de mire la possibilité que de nouveaux interlocuteurs émergent ou se réinvitent aux cours du processus. De même que ce dernier sera réalisé toujours dans un souci de transfère d'expériences à un ensemble plus vaste de communes : les intercommunalités (telles que la CALB et la CCCA).






Comme nous l'avons fait pour les précédents cas d'études, nous insérons dans ce chapitre concernant la MPP de l'Albanais savoyard un court encart sur le contexte institutionnel et géographique, données que nous tirons essentiellement du cahier des charges que nous avons constitué pour le PNR du Massif des Bauges. Mais il faut garder en tête que cet encart n'est qu'un *prédictat* de plus, une proposition « initiale » de la façon dont le PNR « saisit » sa matérialité et qui sera nécessairement transformé, surprédiqué au cours de la MPP.

2. L'Albanais savoyard– contexte institutionnel et géographique

De même que nous l'avons fait pour les précédentes présentations des études de cas, un retour rapide de la présentation du territoire s'avère nécessaire pour comprendre la démarche Plan de paysage de l'Albanais savoyard, en recourant à des informations extraites du cahier des charges.

Rappelons que le territoire de l'Albanais savoyard comporte des espaces ruraux en mutation rapide, du fait de leur attractivité et de leur proximité des pôles urbains d'Aix les bains, de Chambéry et d'Annecy. Sur le plan institutionnel, les cinq communes de plan de paysage appartiennent ou à la CALB, ou à de la CCCA, toutes deux ayant délibéré en novembre 2014 la réalisation de PLUi. Elles appartiennent de plus au territoire de SCOT de Métropole Savoie.



-  Périmètre du Plan de paysage : communes de l'Albanais savoyard
-  Parc naturel régional du Massif des Bauges
-  Périmètre du SCoT de Métropole Savoie
-  Communauté d'agglomération du Lac du Bourget
-  Communauté de communes du Canton d'Albens



Sur le plan géographique, nous dirons que le paysage de l'albanais savoyard repose sur deux grands types d'unités biogéographiques au sein desquelles les pratiques humaines se sont ancrées au fil des siècles :

Un large bassin agricole (en jaune) qui s'étend à l'ouest du lac du Bourget où l'agriculture d'élevage est valorisée par la production de produits AOC (Tome des Bauges, chevrotin). Le territoire reste majoritairement rural mais la proximité des grandes agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry engendre une forte pression urbaine. Le territoire bénéficie d'une croissance résidentielle forte mais au dépend des terres agricoles qui régressent et d'une qualité du paysage qui se banalise. L'urbanisation est diffuse.

Le massif occidental (en violet) Bange-Revard surplombe quant à lui le bassin agricole. Il est composé d'un milieu naturel riche, caractérisé par ses forêts montagnardes (habitat pour la grande faune) et son paysage de calcaires découpés (karst). Ces caractères engendrent une économie diversifiée basée sur la sylviculture et le tourisme (tourisme blanc, spéléologie, ...).

Les espaces naturels et agricoles ainsi que les ensembles bâtis patrimoniaux constituent des paysages « vitrines identitaires ». Entrées du Massif des Bauges, ils composent aussi le cadre de vie des habitants.

3. Calendrier et organisation des Ateliers

Le BE « animateur » : une équipe restreinte

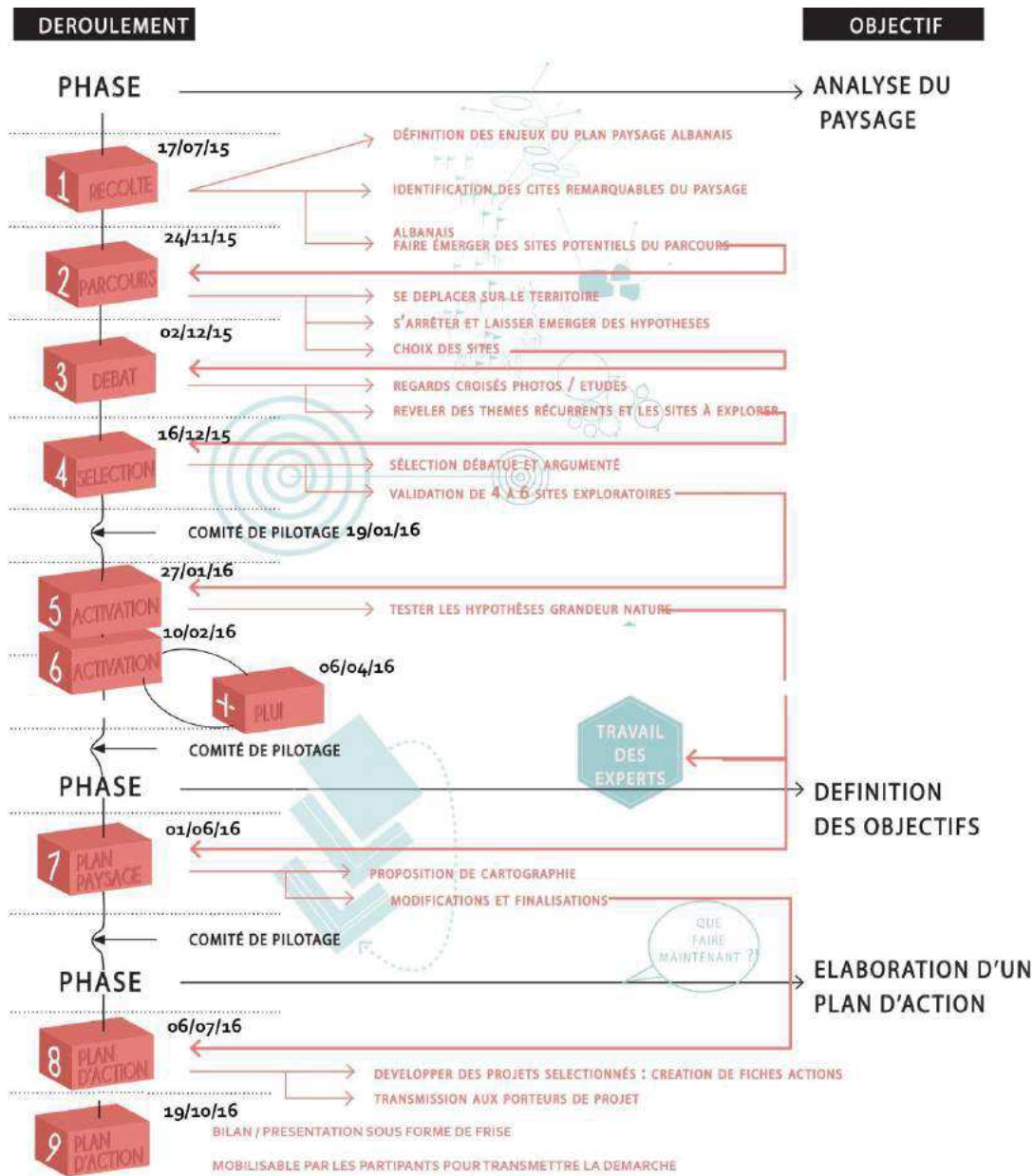
Rappelons tout d'abord que le choix pour animer cette démarche fut de recruter un bureau d'étude composé d'une petite équipe. Ce fut Béatrice Eugène, une urbaniste paysagiste, ayant effectué le PLU intercommunale du territoire tout juste à côté et Benoît Evrard, qui faisait parti de la précédente étude sur la Combe de Savoie, qui furent choisis. Ce choix permet entre autre de proposer une méthode répondant à des économies de moyens vis-à-vis la première expérience, et de perfectionner la démarche. En particulier, le bureau d'étude proposait de tendre vers une proposition plus incrémentale qu'elle ne l'avait été dans la combe de Savoie, incrémentation davantage partagée avec les participants qui nécessitait une démarche plus dense dans le temps mais avec une présence d'acteurs moins diffus, et plus réguliers.

Le déroulement de l'étude : neuf ateliers

Comme nous l'avons précédemment dit, les trois « grandes » phases que sont la phase d'analyse du paysage, la phase de définition des objectifs et celle de la définition du plan d'action ont été établies de sorte à répondre aux différentes phases de financement : la partie dite de diagnostic et concernent ensuite l'énoncé des objectifs de qualité paysagère avec l'écriture du plan d'action. C'est donc davantage dans la description des ateliers (phase) et leurs principes d'articulation reflètent davantage les formes incrémentales et la progression d'une réalité qui hybride les trois logiques. Neuf ateliers ont été pour cela mis en place au cours d'une année intitulés de façon suivants : la récolte (1), le parcours (phase 2), les débats (phase 3), la sélection des sites exploratoires (phase 4), l'activation (phase 5 et 6), le plan paysage (phase 7) et le plan d'action (phase 8 et 9).

Nous allons dans un premier temps brièvement décrire le contenu de ces ateliers, pour dégager la logique dominante qui s'installe dans chacun. Nous préciserons comment les CM/BE tissent des liens entre les outils d'un atelier à l'autre, offrant des prises pour passer d'une logique à l'autre. Dans ce chapitre, nous

n'entrerons pas dans le détail de ce que les participants « produisent », nous resterons focaliser sur la façon dont les CM/BE organisent des « prises » qui leurs permettent de passer d'une logique à l'autre, d'un prédicat à l'autre, ou encore d'un outil méthodologique au suivant. Bien entendu, c'est évidemment la production participante qui donne « corps » à ces « prises ». C'est donc sur ce contenu que les CM/BE vont attirer les participants dans leurs jeux sans chercher à dévoiler toute leur trame méthodologique. Il nous sera donc parfois difficile de nous abstraire complètement de cette « production participante » pour ne parler que de la trame méthodologique cadrée par les CM/BE.



Calendrier de la MPP, tiré du CR de l'atelier 1 et ajusté après bilan

4. Atelier 1 : La récolte (17/07/2015)

Une dominante Esthétique* (1α).

Dans le premier atelier, le BE présente la vision qu'il a du territoire à partir d'un diaporama de photos qu'il projette et commente. Il épingle par ailleurs ces mêmes photos sur une corde à linge dans l'atelier. Au sol, la Grande Carte du territoire est étalée. Le BE propose alors aux participants d'investir la carte en y collant des silhouettes jaunes (les représentants) et des drapeaux symbolisant des sites qui leur paraissent remarquables ou au contraire, qu'ils n'apprécient pas. L'exercice est introduit sous la forme d'un jeu intitulé : "Si mes cousins de Paris venaient... ce que je leur montrerai, ce que j'éviterai de leur montrer". Les deux formes de présentation du territoire, le diaporama du BE et l'œuvre collective des visions personnelles (répartition de drapeaux), permettent le partage des premières visions que les uns et les autres se font du territoire.

Cet atelier, bien qu'il ait lieu exclusivement en salle, et à partir d'une carte du territoire a pour dominante l'Esthétique* (1α). D'une part, les photos présentées par le BE montrent effectivement des espaces de vie ; l'outil « photographique » offre des cadrages qui traduisent inévitablement des critères sensibles, choix du BE qui cherche à produire des images qui « parlent » aux participants. D'autre part, le jeu de collage des drapeaux « Si mes cousins de Paris venaient... » fait lui aussi appel au vécu personnel de chacun. Bien qu'individuel, ce repérage rendu public par la Grande Carte pose les prémisses d'une Esthétique* qui deviendra peu à peu collective.

Les traces subtiles de la Structure* et de la Gouvernance* (1β et 1γ).

Malgré l'aspect dominant de l'Esthétique*, l'atelier pose aussi les bases de la Structure* et de la Gouvernance*. En effet, lorsque les participants collent des drapeaux sur la Grande Carte, et même s'ils n'y prennent pas garde pour l'instant, ils les déposent sur une carte IGN. Cette carte IGN reflète un certain nombre de motifs paysagers préétablis par des principes géomatiques élaborés par les cartographes. Les participants ajusteront et transformeront progressivement ces motifs paysagers préétablis à leur manière au cours des ateliers suivants. La carte deviendra peu à peu paysagère, c'est-à-dire de l'ordre de la Structure* (1β). Pour l'heure, c'est une première familiarisation de cette Grande Carte, objet insolite.

Quelques éléments subtiles relèvent aussi de la Gouvernance*. À travers le collage des silhouettes jaunes, par exemple, l'on peut examiner la représentativité des participants de la MPP sur le territoire. Entre autres, l'on relève l'absence de silhouettes sur la commune d'Epersy, qui traduit leur prise de position : s'abstenir de participer à une démarche lancée par le PNR. Enfin, le caractère convivial des jeux de collage où chacun se déplace sur la Grande Carte, et où l'on se retrouve parfois en corps à corps pour placer nos drapeaux, fait aussi émerger les relations spécifiques que les participants ont entre eux. Si malencontreusement, l'on dégomme du pied la silhouette ou le drapeau de l'un ou de l'autre, il faut replacer sur la carte l'élément, s'excuser, demander à son propriétaire où il l'avait collé. L'on retient au passage, par exemple que « le grand à lunette », c'est un habitant de Pugny ou que l'agriculteur de Saint-Ours, ce qu'il aime, c'est la ferme pédagogique de son village. L'ensemble de ces signaux faibles met aussi en place les prémisses d'une Gouvernance* (1γ).

5. Atelier 2 : Le parcours (25/11/2015)

De l'atelier 1 à l'atelier 2 : quelles « prises » ?

Comment le BE transforme-t-il la « première matière » récoltée chez les participants en une autre ? Les drapeaux sur la carte sont des jalons sur lesquels le BE va s'appuyer pour construire un parcours à réaliser concrètement sur le territoire. Les arrêts qui seront prévus lors de ce parcours ne seront cependant pas les localités des drapeaux : le BE récapitule et interprète les raisons pour lesquelles les différents drapeaux avaient été plantés, pour proposer un arrêt sur six sites lui semblant représentatif des enjeux pointés par les drapeaux.

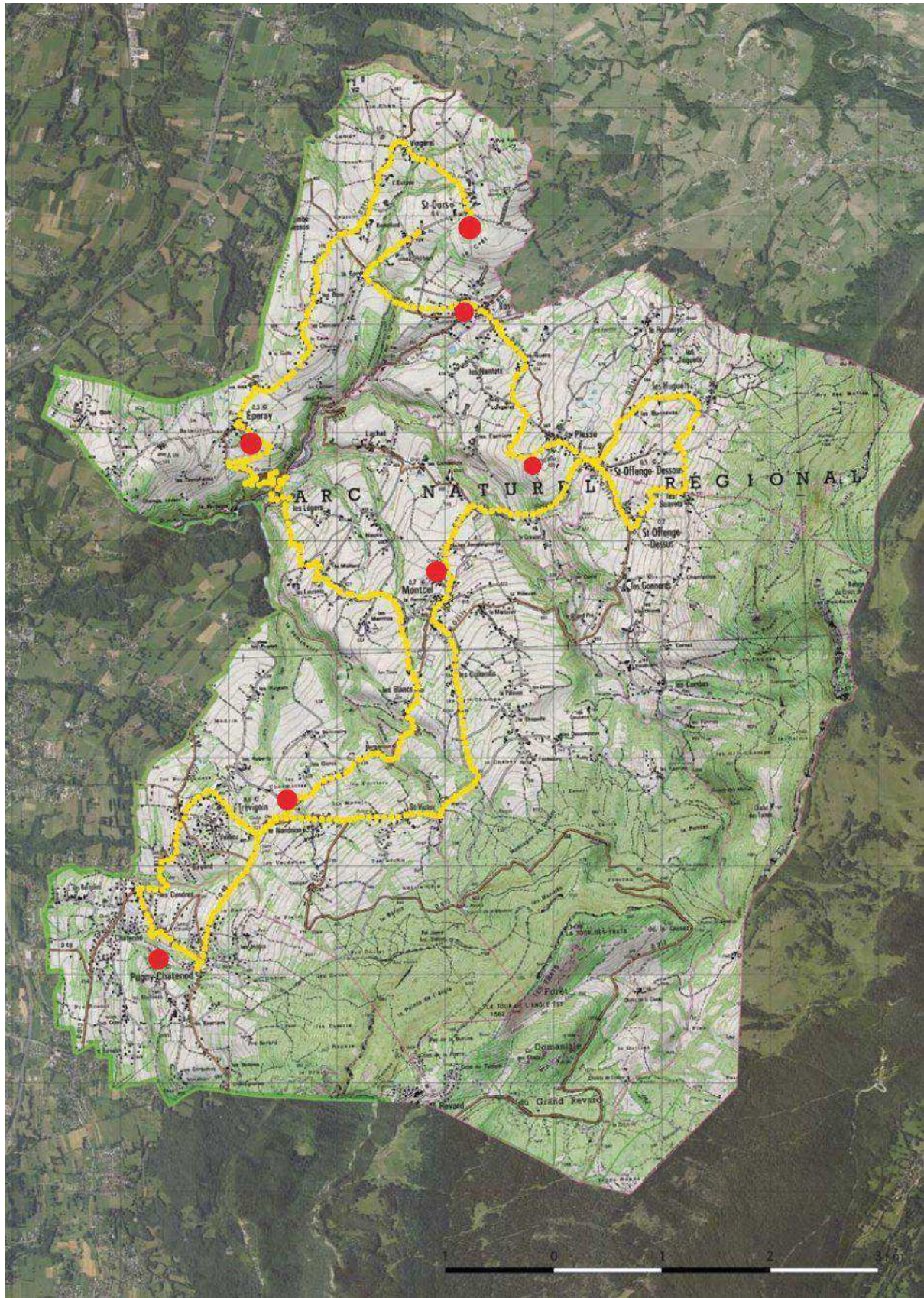
Une mise en avant de la Structure* (2β) qui ne masque ni la présence de l'Esthétique* (2α) ni la Gouvernance* (2 γ).

L'atelier consiste en une journée de visites sur le territoire, dont six arrêts qui font l'objet d'expérimentations sensibles, d'observations fines de typologies d'habitat, d'échanges et de partage de connaissances. Les participants sont invités, par petits groupes, à prendre des photos illustrant leur parcours et leurs réflexions. Le choix de ces photos met en avant une dimension comparative des différents sites, en outre,

ce choix initie un premier regard sur des complémentarités de sites, des spécificités, qui analysés globalement permettrait de saisir la Structure* du paysage.

Le « parcours » est un instrument de participation qui génère un équilibre subtil entre Structure*, Esthétique* et Gouvernance* même s'il nous semble que l'aspect Structure* est spécifiquement mis en avant. En effet, l'aspect « parcours » permet d'observer les lieux sous différents angles, d'abord au sens propre : le territoire offre de multiples co-visibilités. Au sens figuré, l'aspect « arpentage » force les participants à traverser des « trames », des « frontières », des « espaces de transition » auxquels ils prêtent selon leurs centres d'intérêt plus ou moins attention. Ce sont les trames végétales, les mosaïques et corridors de vie des espèces, les lignes de niveaux, les courants des masses d'air, les systèmes agricoles, etc. La dimension journalière du parcours force les esprits à une recomposition mémorielle du territoire. Ces différents aspects offrent donc une grande place à la Structure*.

Par ailleurs, à chaque arrêt, les participants vivent les lieux, les expérimentent par leurs corps, leurs sens, leurs émotions. En cela, l'atelier est propice au développement de l'Esthétique*. Enfin, le parcours n'est pas une démarche individuelle. Il s'effectue en groupe : les visites abondent de commentaires, l'observation des lieux s'ouvre aux critiques, au dépouillement de leurs histoires, à la mise en relation entre formes matérielles et acteurs responsables. Le BE interroge, les participants s'adonnent à l'exercice des photos à prendre, l'ensemble stimule les échanges et offre une place à une Gouvernance* en marche.



Le parcours : une amorce pour la quasi-totalité de nos cas illustratifs

6. Atelier 3 : Les débats (02/12/2015)

De l'atelier 2 à l'atelier 3 : quelles « prises » ?

Le BE s'arrange toujours pour que les participants produisent à la fin de l'atelier des éléments sur lesquels il va pouvoir ensuite rebondir pour alimenter l'atelier suivant. Ainsi, à la fin de l'atelier 2, les participants devront envoyer cinq à six photos de leur choix accompagnées d'un commentaire. Comparaison entre différents sites, le choix de photos donnent aux participants à évaluer la Structure* du territoire, tout comme ce choix les place dans le début d'une logique de négociation (Gouvernance*). Par ailleurs, la dimension Esthétique est toujours sous-jacente : il s'agit bien de photos, qui traduisent une relation à l'environnement qui est vécu au quotidien par les habitants et qui aura été expérimentée par les participants lors du parcours. C'est à partir de ce lot de photos envoyés par les participants que le BE va à nouveau se prêter à un jeu de classement sous forme de grande thématique sur laquelle il va animer des débats.

L'Esthétique* mise en avant par une culture professionnelle du BE

Ainsi, le troisième atelier prolonge les discussions qui ont eu lieu sur le parcours. Après un diaporama des photos prises lors du terrain commenté par le BE et les participants, la façon dont le BE prend en charge la restitution de ce qui a été observé et débattu sur le terrain a une forte dimension Esthétique*. Une Esthétique* dont le cadrage très orienté par la culture professionnelle du BE : au regard des situations de « malaise » ou de « bien être » qui ont été observées par les participants sur le terrain, le BE va chercher à affiner et mettre en débat ce qui peut en être à l'origine. Pour cela, il présentera notamment une série de photo-montages, notamment à partir de photos prises lors du parcours, en donnant des propositions de transformation de l'espace et de la matérialité. A cette occasion, le BE présentera des solutions techniques mais aussi des solutions tout simplement être issu d'un travail de conception afin de souligner les preuves de faisabilité des solutions présentées sur les photo-montages. Les participants s'empareront alors de ces représentations pour débattre eux-mêmes des propositions.

La Structure* s'immisce...

Le débat va s'enrichir par d'autres méthodes d'analyses techniques fondées sur le témoignage d'animateurs territoriaux. Ont été invités à cet effet : la CM « agriculture » du PNR, la CM « Patrimoine » du PNR, et la technicienne en charge de la coordination du PLUi de la CALB. Mais les discussions plus technocratiques seront moins marquantes et l'on constatera plus de difficulté pour les participants de s'impliquer dans le débat que formes Esthétiques* proposées par le BE qui s'appuyait sur des matérialités vécues par les participants.

Des pistes d'actions : un BE qui interroge la Gouvernance*

Dès ce troisième atelier, le BE s'attache à donner des pistes d'action. Elles lui permettent de susciter des réactions de la part des participants, sondant et stimulant la Gouvernance*. Parmi ces pistes d'actions, certains photo-montages inviteraient à aller plus loin dans le projet. C'est par exemple le cas du photomontage réalisé pour montrer comment les abords de la fruitière de Trévignin pourraient être améliorés. Ce photomontage fait écho à une première remarque du BE qui avait commencé à bousculer les participants pendant l'atelier de terrain. A travers une critique asserbe du projet architectural le BE chercha en effet à interroger les différentes valeurs portées par cet espace et les priorités que les participants leurs attribuent.

Nous retiendrons aussi les photomontages d'Épersy qui représentaient le lotissement déjà construit mais avec des modifications : hauteur des maisons, couleurs des toits, emprise sur le terrain. Ces photomontages interrogent à première vue les détails d'architecture mais ils permettent aussi, en réalité, d'aborder la problématique de la silhouette générale donnée aux communes, d'interroger sur la forme des franges entre l'espace agricole et l'espace bâti, et en outre de parler de la typologie d'habitats, du mode de vie de ses habitants.

7. Atelier 4 : La sélection des sites exploratoires – « bulles sur carte » (16/12/2015)

De l'atelier 3 à l'atelier 4 : quelles « prises » ?

Si l'atelier 3 partait de cas particuliers pour poser des débats d'un ordre plus général, l'atelier 4 va s'attacher à reprendre les grands principes tirés ces derniers pour les réinscrire dans le territoire. En effet, l'atelier 4 vise à relocaliser les enjeux que les participants aimeraient voir s'appliquer au territoire : certaines limites d'urbanisation « à tenir », le maillage des espaces publics à renforcer, la place des vergers et des jardins à prendre en compte dans la structure des villages, les nouveaux bâtis à insérer dans le tissu existant selon certains principes, une agriculture extensive à maintenir dans le territoire, etc. Avec les différents cas débattus en amont dans l'atelier 3, les participants avaient suffisamment d'exemples en tête pour comprendre comment s'ateler à l'exercice proposé par le BE dans l'atelier 4 : tout d'abord cartographier les enjeux, puis ensuite choisir à nouveaux des sites qui feront l'objet d'un travail plus approfondi (les « sites exploratoires »).

Préliminaires au choix des sites exploratoires : ancrage dans une dimension Structure*

Avant de définir ces sites exploratoires, un travail de synthèse cartographique, est donc réalisé de manière collective. Sur la base d'une première légende proposée par le BE, les participants sont invités à compléter la carte, voire, s'ils le souhaitent, les éléments de légende. Le territoire est alors mieux cerné par les participants : les éléments à enjeux sont repérés sur l'ensemble du territoire et classés grâce à leur légende. Celles-ci sont composées de quatre grands encarts :

- Voir, découvrir : Routes balcons, cônes de vue, belvédères, coupures verte associées, entrées de ville.
- Préserver : Grande unité agricole, composante du paysage agricoles (haies, vergers) ; ensembles bâtis patrimoniaux ; éléments patrimoniaux.
- Valoriser : Points noirs paysager à résorber ; sites à requalifier ; fruitières à conforter ; hangars agricoles.
- Composer le paysage de demain : Façades bâties, enclaves stratégiques, lieux fédérateurs, parcours à enrichir.

C'est à la suite de cette réappropriation du territoire que les participants seront invités à répartir des « bulles » sur la Grande Carte, formes cartonnées sur lesquelles sont rendus explicites les enjeux du site que l'on propose comme « sites exploratoires » privilégier.

Les « sites exploratoires » : un concept de l'Esthétique*

Proposé par les animateurs (CM/BE), ce concept de « site exploratoire » est issu d'une réflexion critique de l'époque où on effectuait des diagnostics paysagers dans les chartes de paysage ou autres études. On s'est rendu compte que ces démarches, parce que traitées thématiquement, étaient trop abstraites. Les élus n'arrivaient pas à mettre en application le programme d'actions. Pour y remédier, au cours de notre travail sur le cahier des charges, nous avons suggéré que les projets d'aménagements spatiaux ne soient pas uniquement inscrits comme une proposition à réaliser à la suite de l'étude. Notre idée était d'inscrire dès la phase de diagnostic des « ateliers de projets » sur des « sites exploratoires ». La notion de « site » implique une relation forte à « l'habiter » : vécu, attachement, sensibilité..., que ne permet pas l'entrée thématique. L'on sollicite ainsi la logique paysagère (*Esthétique*). Le but de cet atelier 4 est de dégager collectivement une dizaine de « sites exploratoires » que les participants approfondiront.

Sélection des sites exploratoires : jeu de la Gouvernance* (Renforcé lors du COPIL)

Parmi la diversité de ces bulles, il faudra trancher pour n'en retenir qu'une sélection. Le BE demandera de voter par mail les choix retenus avant le comité de pilotage suivant. Le résultat du vote sera alors rediscuté parallèlement aux méthodologies que peut proposer le BE sur ces différents sites explorations des sites. De même que ces choix seront aussi revus à la lumière de leur répartition sur le territoire afin qu'aucune des communes ne se sentent lésé au regard des contributions que la MPP leur apporte.

8. Atelier 5 : Les activations - Exploration 1 (27/01/2016)

De l'atelier 4 à l'atelier 5 : quelles « prises » ?

- Journée de visite de terrain.

Une grille de lecture, toujours en faveur du développement de l'Esthétique* :

Les objectifs de travail de cette phase « Activation » vont être réalisés en deux séances : (*Atelier 5 et 6*). La première séance va consister en une visite sur les différents sites. Les participants sont accompagnés, incités à faire ressortir les différents enjeux de la matérialité, notamment Esthétique* puisque la grille de lecture proposée par le BE fait référence à une prise de conscience des éléments à prendre en considération pour mener des projets où le « bien-être » de l'espace est au cœur des objectifs.

L'expérience de terrain : plusieurs situations notables.

- Situation « classique » : Ce deuxième parcours sur le territoire fait l'objet d'arrêts sur six sites exploratoires. L'arrêt à Bassa et celui à Saint-Offenge, font l'objet d'une lecture paysagère selon celle proposée par BE et s'applique de façon relativement classique.

- Situation « intrigante » : Un site attirera davantage notre attention : celui du Montcel où il s'agissait d'explorer une « coulée verte », des espaces dont on n'a pas l'habitude de fréquenter au quotidien, ni même en tant que promeneurs.

- Situation « esquivée » : Outre les situations qui ont spécifiquement attirées notre attention, les situations « avortées » méritent aussi qu'on y accorde de l'importance. C'est le cas de la proposition « événementielle » que le BE avait imaginé au départ sur Saint-Offenge : une intervention in situ, où des ballons gonflés à l'hélium devaient transformer l'espace, le temps d'une réflexion concernant l'implantation et l'impact d'un futur secteur à urbaniser sur le site de La Plesse à Saint-Offenge. Que ce « happening à l'hélium » n'ait pas eu lieu est aussi représentatif d'une trajectoire incrémentale que les CM/BE n'ont pas voulu prendre.

Une autre situation esquivée sur cet atelier concerne le « site des Boissonnets à Trévignin » : la façon dont la commune sera observée depuis l'extérieur, et jamais depuis l'intérieur est une étape de plus dans la caractérisation de ce cas d'étude. Elle nous offre une illustration supplémentaire d'un processus d'inhibition et de disparition d'une des logiques.

9. Atelier 6 : Les activations - Exploration 2 (10/02/2016)

De l'atelier 5 à l'atelier 6 : quelles « prises » ?

- De l'observation au projet d'aménagement.

Des esquisses : poursuite de l'Esthétique* amorcé par le diagnostic de terrain.

La seconde séance de la phase activation est un atelier en salle où le BE va exposer ses propres esquisses et propositions issues des échanges et analyses sur le terrain. C'est encore la dimension Esthétique* qui est dominante induite par la pratique routinière des BE.

Cependant, l'atelier va aussi mettre en relief une différence d'approche en faisant des propositions sur Trévignin, commune qui n'a pas fait l'objet de site exploratoire mais dont le BE fera une lecture plus globale, appuyée sur des repères géographiques.

10. Atelier croisé du Plan de paysage et du PLUI (Atelier Bonus « PLUI » du 06/04/2016)

De l'atelier 6 à l'atelier PLUI : quelles « prises » ?

- Changement d'échelle et du groupe de travail.

Changement de tendance : une dominance de la Gouvernance* et de la Structure*.

À la fin de ces deux ateliers activations, le groupe de travail sera amené à retracer le processus de la démarche Plan de Paysage suivi jusqu'à présent. Le groupe de la MPP introduit la séance du PLUI de la CALB (Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget). La présentation vise à servir d'exemple méthodologique. Devenant « groupe initié », le groupe a donc la charge de donner goût au prolongement cartographique sur un territoire plus vaste - celui de la CALB. Du point de vue de la Gouvernance*, les participants se présentent alors comme un tout, porteurs des valeurs de l'Albanais, peut-être plus rurales, que sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Les membres de ce groupe acquièrent ainsi un statut de conseillers déjà expérimentés lorsque l'ensemble des élus communautaires s'attachera à reproduire l'exercice cartographique au sein de la démarche PLUI.

La présentation se fait sous forme de témoignages des uns et des autres avec la présence importante du BE qui distribue la parole et raccroche les témoignages à la Grande Carte. Pris dans ce rôle d'animation, le BE réorganise et relie les éléments forts qui ressortent. C'est ainsi que progressivement il va attribuer des rôles symboliques aux différentes communes de l'Albanais savoyard et faire apparaître dans la démarche une dimension Structure* plus dominante.

11. Atelier 7 : Cartographie - « Le plan paysage » (01/06/2016)

De l'atelier PLUI à l'atelier 7 : quelles « prises » ?

- Des rôles symboliques à des formes spatiales.

Structure dominante : comment redescendre vers le particulier et le sensible ?

L'atelier se déroule en trois temps : le premier, animé par le BE, consiste à rajouter sur la Grande Carte les éléments stratégiques du territoire sous forme de symboles en relief (carton découpé, éléments de maquette). Amorcé par le discours lors de l'atelier PLUI, la personnification des communes et le rôle qu'elles tiennent sont renforcés par la fabrication de cette carte en « relief » et de ses éléments symboliques. Le BE invitera les participants à commenter cette stratégie qu'il appelle « géo-paysagère », et qui correspond bien pour nous à l'approche Structure*. Le deuxième temps est consacré à un travail en petits groupes sur différentes communes pour travailler les objectifs de qualité paysagère à une échelle moins symbolique et davantage ancrée sur l'observation fine de la composition de l'espace. Nous y voyons la tentative de resserrer progressivement l'échelle d'étude de la Structure* jusqu'à une échelle du sensible et du vécu. Par ce resserrement d'échelle, l'on se rapproche aussi des individus et de l'identification de leur responsabilité. La Gouvernance* gagne aussi du terrain dans l'atelier. Enfin, le troisième temps est consacré à l'ébauche d'un plan d'action présenté par le BE mais qui sera discuté à l'atelier suivant.

12. Atelier 8 : Plan d'action (6/07/2016)

De l'atelier 7 à l'atelier 8 : quelles « prises » ?

- Des rôles symboliques à la « responsabilisation des uns et des autres » et la prise en charge du plan d'action.

Gouvernance* dominante : prise en charge du plan d'action

Cet atelier va être l'occasion de récapituler les liens entre les symboles représentés sur la carte et les actions envisageables. À partir de là, le BE en développera une dizaine, répartis en deux catégories : « se donner les moyens d'agir » et « agir ». Chaque participant sera invité à justifier lesquelles lui semblent prioritaires.

Pour organiser l'échange entre les participants, le BE met en place ce qu'il appelle un « vote », mais qui est plutôt un prétexte à la discussion, car la liste des actions évolue : certaines sont regroupées, d'autres valorisées ou encore écartées au fur et à mesure du tout de table. Au final, nous sommes loin du « vote démocratique », mais le procédé crée une émulation dans les échanges. Il favorise un dispositif où les individus ne sont pas détachés de leur choix, révélant des principes d'individuation, fondement de l'élaboration du bien commun. En effet, leurs discours ne concernent pas spécifiquement l'intérêt général, mais assument des goûts ou des craintes fondés sur des postures et des engagements très personnels. L'atelier donne le ton quant à une forme de Gouvernance* en train de se constituer.

Retranscription du tout de table [juin 2016 _ DR000-0271]

Quatorze points sont récapitulés

Transcription [2:20.02]

- [BA] : Ça fait quatorze points.

- [BE] : On dit qu'on essaie de faire émerger parmi ces quatorze points, on va dire, allez, trois quatre actions. Ça va nous donner des actions qui vont ressortir par rapport à ça. Je vais chercher de quoi noter. Une seconde, là, j'ai un gros feutre.

- [Elu Henry Lepaz] : Quatorze, ça fait beaucoup. Je ne me rappelle plus, moi !

- [Sylvain Lefort] : On a déjà oublié le premier. Il faudrait continuer à parler en boucle comme ça... [*rire brouhaha*]

- [CM] : Non, mais elles sont sur l'ordinateur. On les voit...

- [Elu Henry Lepaz] : Il faut mettre que les titres.

- [BA] : On va les afficher au tableau simplifié. [*Bruit de pas*]

- [BE] : J'ai envie de me mettre derrière. J'ai envie de tourner ça. J'ose pas y faire là-dessus, moi. [*mise en place diffuse-temps d'installation*]

- [CM] [2 :22 :40] : Il y a une question que j'aimerais bien vous poser, depuis qu'on a annoncé depuis l'automne dernier cette démarche Plan de Paysage, est-ce que vous, dans l'action que vous avez vous dans vos communes respectives, ça a changé un peu les choses ? Ça vous a... Vous vous dites, finalement, de manière un peu dépitée : « Bon, ben de toutes façons, les constructions, elles arrivent toujours comme ça, elles sont toujours aussi moches » ? Ou : « Les projets, on n'arrive pas à avoir la main dessus, on est simplement spectateurs » ? Qu'est-ce qui éventuellement, a réellement changé dans votre action, ou pas changé ?

- [Sylvain Lefort] : Ce qui a changé, c'est dans la prise de conscience.

- [Henry Lepaz] : C'est nous ! C'est nous qui avons évolué.

- [Mathieu Vallin] : Et en ce qui concerne les enjeux, l'enjeu global, surtout.

- [Un autre élu] : Nous, on a pris conscience.

- [CM] : Sur des projets qui vous sont arrivés, par exemple, dans les bureaux, est-ce que vous vous êtes dit : « Bon, on n'a toujours pas de moyens, et on laisse passer » ? « Ou, les projets qui arrivent sont de qualité médiocre, mais, bon, tant pis, on vit avec ça... » ?

- [Henry Lepaz] : Pour le moment, on n'a pas de moyens. On est tous entrain de faire un PLU. Il faut que le PLU, il soit là pour ça.

- [Technicienne CC] : Il y a pas mal de choses qui ont été dites dans le début de la séance, dans le PADD. On a écrit ... des termes... paysage, - [2.23.18] donc, en fait, aujourd'hui, on va à partir de septembre pas mal travailler sur les secteurs de projets. Ce sera l'occasion aussi d'accompagner un certain nombre de choses.

- [Elu] : C'est ce qui faisait peur avec le PLUi, nous on se disait, nous, ce qu'on a préservé, ... ?? ce n'est pas toujours préservé ou pas.

- [Technicienne CC] : C'est vous, le PLUi, en fait ! Je dirais que ça dépend des volontés politiques. Je crois qu'aujourd'hui, on est plutôt dans l'esprit d...

- [Elu] : Quand on réfléchit, sur un plan général. Si on n'est pas au fait de tout ça... - [Bla bla]

- [Technicienne] : On a fait suffisamment d'aller-retour pour que vous ayez moyen de dire si ça ne va pas dans le PLU. Vous pourrez dire « et ce qu'on avait dit dans le plan paysage, je ne le vois pas... »

- [CM] : sur les zones AU par exemple, ou sur des sites stratégique que vous avez dans vos commune, est-ce que maintenant vous vous dites maintenant « Celle là elles ne partiront pas, comment dire, la commune va vouloir vraiment s'impliquer pour que le projet soit de qualité, etc... »

- [élu] : Oui, ça c'est sûr, on s'impliquera plus.

- [élu] : On n'a pas quand même des projets en...

- [CM] : Non, mais on voit bien que sur certain secteur, il y a un ou deux projets qui fera que ça changera...

- [Technicienne] : A Bassa, il se passe des choses, c'est peut-être maintenant qu'il faut que vous allez en force, pour appuyer.

- [CM-2] : Dans la notion d'importance, il y a aussi la notion d'urgence.

- [Technicienne] : dans un an, le PLU est bouclé. Il y a des temps aussi, comme ça, qu'il faut saisir.

- [BE] - [2 : 24] : On commence notre tour de table ?

- [Mme Viallat] : Je pense qu'en amont des trois ou quatre choix, il y a le fait que constituer un comité de pilotage, c'est un préalable et ça me paraît nécessaire. C'est de l'ordre de l'indispensable, quoique les ateliers, tous les investissements de tout le monde, ça... Comité de pilotage, oui, avec la création d'une charte ou d'un document qui puisse être distribué, qui puisse servir d'appui à toute préconisation.

- [CM] : D'accord.

- [Mme Viallat] : La présentation aux conseils municipaux, ça en découle, oui. Ça fait partie de ce préalable. Communiquer sur ce qu'on a fait et tout ce qu'on a reçu en terme de pédagogie, d'information, pouvoir le transmettre. On est maintenant des courroies de transmission, des personnes relais. Après, les trois... Moi, j'ai choisi quatre points, parce qu'ils sont importants mais aussi parce qu'ils m'intéressent personnellement. Parce qu'il faut voir que dans nos emplois du temps surchargés ces choses qu'on fait en plus, il faut qu'on soit intéressés, qu'on aime, qu'on aime y aller. Voilà, moi, ce qui me plaît, ce qui m'intéresse, que j'ai choisi : « Energie et paysage », « la valorisation des fruitières », « la création d'un sentier découverte du paysage » et puis, on n'a pas beaucoup parlé de « voyage d'étude », mais moi, je suis très motivée pour faire un voyage d'étude. Je ne sais pas si vous avez déjà quelques idées... [Brouhaha]

- [CM] Non, mais on pourra le proposer à [confus]

- [Mme Viallat] : Voilà, j'ai terminé.

- [Jacques] : Super !

- [Mme Viallat] : J'en profite pour vous remercier beaucoup, pour tout ce que vous nous avez transmis...

- [Alice Lapiasz] : Moi, je serais, pareil, pour que tout ce qu'on ait fait, ce ne soit pas du vent, quoi. Qu'il y ait quand même un suivi, un continuum de la réflexion. Donc, pareil, « comité » en 1.

- [CM] : Ça, ça dépend de vous. Ça dépend de vous tous, ça.

- [Alice Lapiasz] : Donc, en fait, pour que ce soit efficace, tout ce qu'on a dit, il faut communiquer auprès des décideurs, c'est à dire des conseils municipaux, des maires, etc. parce que nous, ici, on n'a aucun... on ne décide rien. Ce n'est que des réflexions. Pour qu'elles soient efficaces, c'est communiquer auprès des conseils municipaux. Et après, - je me suis limitée à trois -, ce qui me tient vraiment à cœur, c'est le végétal. Le végétal, c'est tout ce qui est en relation avec le paysage, donc, c'est les haies, les haies paysagères, protéger les chênes, protéger les vergers, puisque pour moi, c'est vraiment ce qui fait la qualité de nos paysages.

- [CM] : Je voudrais juste revenir sur une chose, par rapport aux conseils municipaux. Il faut savoir que si on fait tous les conseils municipaux, etc. ça va faire des réunions supplémentaires. Comment dire, que ce soit Béatrice ou Benoît, ils ne viennent pas bénévolement...

- [Un élu] : Il n'y en pas beaucoup...

- [Un homme] : Oui, mais je veux dire, les BE, ils ne viennent pas bénévolement. Moi, en tout cas, je n'oserais pas leur demander de venir bénévolement.

- [BE] : Merci ! [rires]

- [CM] : Ça a un coût. Nous, l'enveloppe sur le paysage...

- [Voix de femme] : On peut leur demander.

- [CM] : Je n'oserais pas. Donc, ça veut dire qu'à un moment donné l'idée de faire, comment dire, un moment de restitution à l'ensemble de tous les conseils... Je pense qu'il faut garder aussi cet esprit collectif, cet esprit groupé de l'ensemble des communes, ça me paraît essentiel. Alors, je pense qu'on le fera. Ça reste...

- [BE] : C'est prévu.

- [CM] : C'est prévu, donc on va le faire. Par contre, moi, je vous demande une chose, parce que moi, je serais démunie... C'est pas parce que on va envoyer des convocations, des invitations, machin... Il faut que, à un moment donné, vous soyez le relais auprès de tous les conseils pour dire : « Attention, cette soirée-là, elle est impérative, il faut qu'on y soit tous », et il faudrait qu'on se retrouve, - il y a cinq communes -, il va falloir qu'on se retrouve une soixantaine de personnes. Parce que si on se retrouve encore avec des communes où il n'y a pas des maires, ou il n'y a pas des adjoints, ou il n'y a pas des conseillers municipaux, qu'ils ne sont pas là, ça ne servira à rien. Moi, je voudrais vraiment, que, voilà. Alors, je vous le dis franchement. Je suis peut-être un peu brutal dans la

manière de dire les choses, mais j'ai besoin de vous...

- [Un élu] : On va trouver !

- [CM] : Si vous n'êtes pas les relais, à dire : « On ne va pas faire ça, on ne fera sûrement pas ça début septembre, parce que je vais vous laisser le temps d'avoir un conseil municipal dans chaque commune, et de dire : « C'est impératif qu'on fasse ça ». Peut-être qu'on peut, avant de partir, se dire : « On retient telle date fin septembre ou début octobre ». Je pense que fin septembre ce ne serait pas mal. Mais aidez-moi pour être le relais auprès de tout le monde. Qu'on ait ces soixante ou soixante dix personnes...

- [BE] : On souscrit vraiment à ce que dit...

- [CM] : Sinon, on n'y arrivera pas. Et moi, je veux qu'il y ait tous les maires.

- [Un élu] : Si c'est affiché qu'il y aura un buffet dînatoire à la fin, il y aura du monde ! [rires]

- [Technicienne] : Avec le fromage ...

- [CM] : On se débrouillera pour qu'il y ait les trois fruitières ! Et s'il nous faut une grosse salle polyvalente, on ira à la salle polyvalente de Saint-Offenge ou de Saint-Ours. Mais il faut vraiment qu'on ait ça. Parce qu'on peut faire une belle présentation, un bon débat, et... un bon apéritif ! [rires] Mais c'est indispensable.

- [Albert Fayard] : Moi, ce que je vois, c'est « la consultance », surtout. Parce que là, on n'a pas assez de poids, on est démuni et je pense que tout seul, on peut pas, face à des professionnels, on ne peut pas lutter. Il faut travailler à armes égales, et on n'est pas à armes égales en face d'un promoteur ou de... qui va nous faire faire des lois, des choses. Il faut quelqu'un en face qui puisse lui dire : « Attention, stop, là, vous n'avez pas le droit ». Est-ce que nous, on a les moyens de le faire ? Je ne suis pas sûr.

- [BE] : Petit à petit, ça va... Je pense que vous en aurez fait deux trois consultance [*superposition* 35], et puis après, ça va être eux qui...

- [Albert Fayard] : On ne peut pas démarrer comme ça brutalement. C'est pas parce qu'on a fait ça que maintenant ça y est, on sait tout. Non. Effectivement, ça viendra, petit à petit, mais je pense qu'il faut démarrer... démarrer...

- [BE] : D'accord !

- [Albert Fayard] : Après, moi, ce que je vois, c'est la réhabilitation... du « potentiel réhabilitation ». Je pense que c'est important aussi. Il y a des maisons qui se dégradent, il y a des choses qui peuvent être mises en valeur, des hameaux où, effectivement, on peut faire quelque chose de bien. Et ça, je pense que c'est important, la réhabilitation du bâti. Plutôt que de bâtir encore des choses, réutilisons déjà ce qui peut l'être, à mon avis.

- [BE] : On en avait parlé. Je pense que vous n'étiez pas encore arrivé, de ce que vous nous avez fait visiter. On avait besoin de donner des exemples, de travailler sur la réhabilitation.

- [Henry Lepaz] : On est dans une région qui construisons beaucoup et réhabilitons peu.

- [BE] : Oui, c'est vrai.

- [Henry Lepaz] : Parce que quand on traverse... là, je viens des Cévennes, il n'y a pas de maisons neuves, et on voit toutes les maisons qui sont réhabilitées.

- [BE] : Oui.

- [Albert Fayard] : Donc, ça. Et puis après, en 3, c'est le 14 : c'est les routes balcons, les belvédères, les sentiers. Je pense que ça aussi ça manque, et je pense que ça, il faut développer un petit peu ça aussi. Trois points que je vois le plus essentiel pour moi.

- [J] : D'accord.

- [Henry Lepaz] : Je parlerai plus de la méthode, parce qu'après, le détail, je pense que ça viendra. Il faut absolument qu'on garde le contact, là-dessus. Le « suivi », qu'il existe réellement. Et dans le suivi, après, réajuster : « Voilà, là, il y a telle chose, telle chose qui est entrain de se faire, comment elle se fait », et ça peut aider les autres. Ensuite, « la consultance architecturale », ça, c'est d'accord. Mais c'est quelque chose de difficile à faire, je pense. Par exemple, avec la CALB, on a mis en place un architecte conseil. Il ne sert absolument à rien ! [*Brouhaha*, « Le pauvre »] Absolument !

- [CM] : L'idée, là, Monsieur le Maire, c'est de retravailler avec la CALB, essayer de redéfinir qu'est-ce que toi tu nous... Une consultance plus... plus...

- [BE] : Pour les élus, peut-être, plus.

- [CM] : Plus engagée, plus constructive, et qui soit un bon appui.

- [Henry Lepaz] : Une consultance architecturale, c'est pas quelqu'un qui amène son projet et que le gars, il regarde ça, et dise : « Voilà, les fenêtres, vous les avez faites plus larges que hautes », voilà !

- [CM] Tout à fait. C'est pas ça ! C'est plus en amont.

- [Henry Lepaz] : C'est tout ce qu'on a dit. Si c'est un petit lotissement dans un réaménagement d'un lotissement, et pour moi euh...

- [CM] : Et je peux vous dire une chose, aujourd'hui, dans le Moniteur, il y avait tout un article sur l'intervention d'un architecte dans les petits lotissements, ça va être une obligation. Donc, ça veut dire... Les décrets ne sont pas encore passés, mais c'est comment on se saisit de la question des petits lotissements.

- [Albert Fayard] : Bien sûr.

- [CM] : Et il y a une belle expo qui est faite par la Maison de l'Architecture, sur la mutation des lotissements :

les problèmes des divisions parcellaires, mais aussi les petites extensions etc., qui peuvent faire changer un lotissement, et., avec toute une réflexion un peu plus globale autour de ça, mais sur lequel la part ou non des architectes, voilà. Effectivement, je pense que les lotissements sont un gisement des mutations du bâti de façon importante. Dans la commune dans laquelle je travaille, moi, la majorité des parcelles font 1500 m², et on passe sur des parcelles qui font 500 m². Ça veut dire que c'est des parcelles qui se divisent par trois. Sur des lotissements qui sont relativement importants. Là, les maires disent : « Mais comment je vais faire ? » Parce que tout d'un coup, ils ont à la rentrée des classes des élèves qu'ils n'avaient pas prévus du tout, parce que c'est hors PLU, etc. Il y a vraiment une anticipation sur la mutation des lotissements à prévoir.

- [Jean Gratiën] : Il faut que les gens aient la volonté d'avoir des voisins sur le dos, quoi !

- [Henry Lepaz] : Oui, mais il y a deux choses. Il y a des gens, voilà, et il y a des choses qui sont purement financières. Des gens qui vendent, mais avant de vendre, ils ont divisé en trois, voilà.

- [Mathieu Vallin] : Les divisions qui se sont faites chez nous, c'est vraiment ça. C'est économique.

- [Henry Lepaz] : Moi, j'ai essayé de faire une petite expérience là-dessus. Il y avait une division parcellaire, j'ai demandé de déposer un CUB sur l'ensemble, avant.

- [BE] : Pas mal !

- [CM] : Sur l'ensemble ?

- [Henry Lepaz] : Sur l'ensemble à diviser, déposer un CUB, demander un projet.

- [BE] : Les gens, ils vont vous mettre une zone d'implantation ? (2.38.34)

- [Henry Lepaz] : J'avais des parcelles de 500m², et vous faites avec. Une division parcellaire, ça ne s'étudie pas, c'est purement un acte administratif...

- [Henry Lepaz] : C'est un géomètre qui voit ça. Une ADP de division parcellaire, on n'a rien à dire. On dit que l'ADP ne fait que constater la division.

- [BE] : Oui, c'est ça.

- [Henry Lepaz] : C'est ça, en gros ?

- [BE] : Tout à fait.

- [Henry Lepaz] : Après, une fois que la division est faite, c'est fini. Et là, on subit ça tous les jours. Dans le règlement du PLU, il semble qu'il y aurait quelque chose à faire. Et préalablement, si l'on pouvait envoyer simplement leur dire : « C'est un CUB obligatoire, définissez grossièrement le projet » et si on pouvait les faire passer par une consultance architecturale, et bien coordonnée, comme on dit, là, eh bien ça nous aiderait énormément.

- [Technicienne] : L'idée, c'est que la consultance devienne plus votre outil, et que vous puissiez déclencher, en tant que Maire, élu, un consultant en tant qu'outil...

- [BE] : Moi, je sorterais le mot « consultance », qui va créer des soucis. Je parlerais d'une « commission territoire », je parlerais de quelque chose qui va, à un moment donné, relier des compétences et amener une qualité architecturale, etc.

- [CM] : Une assistance à la qualité, ...

- [BE] : Il faut regarder... Parce que, voilà, ce que... Il faut l'enlever, le mot « consultance ». Le soucis, c'est des soucis un peu stratégiques. Il y a des gens qui ont monté des consultances pendant des tas d'années, et tout d'un coup, leur dire : « C'est pas bien ce que vous avez fait », c'est pas ça qu'on veut leur dire. La consultance d'archi, vous en avez très bien parlé tout à l'heure. Là, c'est autre chose qu'on veut faire, à mon avis. Pour...

- [CM] : C'est une expertise, avec un appui aux élus.

- [Technicienne] : Une AMO [2.40.17]

- [CM] : Oui, voilà, une sorte d'AMO.

- [BE] : Mais qui est ponctuel, sur un projet donné. Mais vous en aviez parlé à un moment donné ? - [Brouhaha]

- [Henry Lepaz] : Faudra voir.

- [BE] : Vous aviez donné deux choses. Vous avez droit encore à une balle !

- [Henry Lepaz] : J'irais dans « les fruitières », Mais dans les fruitières, dans le sens, « comment dynamiser l'agriculture ? » Les fruitières, moyen de dynamiser l'agriculture.

- [BE] : D'accord.

- [Henry Lepaz] : C'est un tout. Il n'y a pas que le commerce, il y a l'agriculture derrière.

- [BE] : Je pense que c'est un problème un peu général, qui, pour moi, est un peu le symbole de ce qu'on a fait là. Si ça, on le loupe... OK.

- [Mathieu Vallin] : Moi, je choisirais le « groupe suivi ». Ça me paraît important pour conserver les échanges, justement, entre communes.

- [CM] : Vous y croyez, alors ? Parce que, à un moment donné, il va être mis en place, il va falloir le solliciter.

- [Henry Lepaz] : Oui, parce que ce qu'on a fait là, seuls, on n'aurait jamais pu le faire.

- [CM] : C'est bien, c'est bien. Mais je ne veux pas que ce ne soit qu'un vœu pieu.

- [Sylvain Lefort] : Déjà, se réunir entre plusieurs communes, c'est déjà un sacré bout.

- [BE] : C'est vachement bien.

- [Sylvain Lefort] : Mais ceux qui votent pour, vous croyez que c'est un vœu pieux ?

- [CM] : Ah, je... Non, non, mais je ne mets pas en doute, du tout [*rire de BE*] mais je... je trouve que c'est une super idée, parce que c'est une belle forme de démocratie et puis [*élu dans le fond, oui, je pense*], c'est de se dire : « Tiens, un projet qui se passe sur ma commune, j'ai ce comité de suivi qui vient m'appuyer, qui vient, voilà. Et on va finalement décidé de certaines choses – bien entendu c'est toujours le conseil municipal qui décide et à la fin la commune, mais, voilà, c'est bien !
- [BE] : C'est bien.
- [Mathieu Vallin] : Après, moi je choiserais quand même « le voyage d'étude », parce qu'à travers le voyage d'étude, on peut voir aussi bien les tranches « bâti », le potentiel de réhabilitation, les routes balcon. Si le parcours est bien fait, vraiment, on va pouvoir voir beaucoup de choses...
- [Henry Lepaz] : Dans les exemples.
- [Mathieu Vallin] : Dans les exemples. On peut voir beaucoup de problématiques qui peuvent se dessiner derrière ça.
- [BE] : D'accord, je suis pour aussi.
- [Mathieu Vallin] : Ça irait presque dans « groupe de suivi », ça.
- [Raphaëlle Viallat] : C'est le « groupe de suivi » qui fait le voyage, hein ! [*rires*]
- [CM] : Je sais pas...
- [BE] : Il faut s'inscrire... [*brouhaha*]
- [Technicienne] : Il y aurait peut-être plus de monde !
- [Mathieu Vallin] : Et en 3, je mettrais bien aussi « la dynamique fruitière ». J'y suis très sensible, et je trouve que c'est quelque chose d'important. Si on conforte les ateliers, on va conforter l'agriculture.
- [BE] : C'est votre ancienne activité qui vous pousse à ça ?
- [Mathieu Vallin] : Ça, c'est un peu dans le cœur. C'est une grosse tranche de ma vie.
- [BE] : OK . [*brouhaha*] « Les cultivateurs, il faut les aider ».
- [CM] : Par rapport à ce que vous entendez aujourd'hui, il y a des choses qui doivent vous...
- [2 :43 :52] L'élu 3 *énonce tous les éléments paysagers autour de la fruitières*] : Les arbres, les fruitiers, les haies, les arbres qui disparaissent, ture... Tout qui disparaît... On avait parlé, aussi tout à l'heure, des chauffages.
- [BE] : Oui, tout ce qui est de l'ordre, on appelle ça « énergie paysage », ça, ça vous semble important. Il y en a qui ont quatre cartouches, et d'autres qui en ont trois...
- [*Départ de Raphaëlle Viallat qui s'excuse*]
- [Inès] : On a droit à trois choses ou quatre ?
- [Tous] : Allez, Inès, quatre !
- [Voix de femme] : Pas six, hein ! [*Brouhaha*] « C'est assez »,
- [CM] : C'est la prime à Montcel !
- [Inès] : Ah, super ! Et là-dessus, vous allez en choisir combien, de résultats ?
- [Tous] : Stratégie, stratégie !
- [CM] : On essayera de garder, après...
- [BE] : Ça va donner une hiérarchie, pour moi.
- [CM] : On les renommera. [*Brouhaha*]
- [BE] : Parce que finalement, ça va donner une hiérarchie. Ça va hiérarchiser un peu les choses.
- [Inès] : Bon, alors, je ne vais pas, bien que je sois pour, je ne vais pas prendre le « groupe suivi », puisqu'une majorité l'a déjà... [*Brouhaha*]
- [CM] : Inès ! Inès ! Vous pouvez le mettre. C'est le bonus ! C'est le bonus ! [*Brouhaha*]
- [BE] : Moi, ça m'intéresse ! [*propos confus sur le « non choix » d'Inès*]
- [Inès] : Je vais prendre « consultance archi », là.
- [CM] : l'AMO ! « l'AMO architecturale et paysager [2.45.38???]
- [Inès] : Ça me semble... Je ne vais pas répéter tout ce que... je suis d'accord avec ce qu'avaient dit les autres. Je vais prendre « réhabilitation », la 6, parce que, comme a dit madame Viallat, je crois, ça m'intéresse. Je trouve qu'il faut valoriser le patrimoine, utiliser déjà l'existant. C'est ce qui fait le charme de chaque région. Et, j'ai encore un dernier choix ? Je vais bien réfléchir... Je vais quand même prendre « entrée du village ». Parce que je trouve que quand on traverse au quotidien tous ces villages, on est quand même très marqué par les entrées, et on se dit – moi, je traverse tous les jours bien sûr Montcel, Trévignin, Pugny, Mouxy, Drumette. Chaque fois, j'ai un... même si on passe vite, [*réactions* : « Cent kilomètres heure ! Elle s'est fait prendre ! »]... Non, non, je ne parle pas de la vitesse, hein ! Je veux dire : « Si on ne s'arrête pas ! » Non, non, je suis très respectueuse de la vitesse. Non, mais même si on n'est que de passage, on est quand même très imprégné par ce qu'on voit, 4.
- [Jean Gratien] : Donc, 1, 3 et 14. [*BE inscrit les résultats au tableau*]
- [Voix] : On se croirait au loto. Et le complémentaire ?
- [CM] : Je pense, ce qu'on fera, pour qu'on favorise le financement, après, sur certaines actions, les chiffres qui vont ressortir, on fera une grille de loto !
- [Jean Gratien] : Et s'il reste une petite voix, donc, « la réhabilitation du bâti »...

- [BE] : S'il y en a qui ont des remords, on peut rajouter... On va donner 4 choix à tout le monde. [*choix divers. Les élus rajoutent des votes : la fruitière, l'entrée de village et les liaisons à l'intérieur, presque unanimement*]. Alain ?
- [Alain] : il y a le comité de suivi, évidemment.
- [CM] : c'est le bonus.
- [Alain] : après, les entrées de village, ça me semble important, et puis, euh, je sais pas... les fruitières.
- [BE] : Ah oui, les fruitières, quand même !
- [Alain] : ça vous fait plaisir, ça.
- [CM] : Et encore un ?
- [Alain] : Oui, consultance, AMO.
- [BA] : traversée de Bassa, non ?
- [Henry Lepaz] : traversée de Bassa, c'est comme entrée de village. [*Brouhaha, Bassa, c'est une des formes des entrées de villages. Acquisecement de tous*].OK.
- [Alice Lapiaz] : Moi, je vais mettre « fruitière », mais dans le sens... à St Ours, il y a déjà beaucoup, on fait déjà beaucoup, alors pas dans le sens dynamique de la fruitière, mais dans le sens protéger l'agriculture ; s'il n'y a plus d'agriculture, on est foutu, donc voilà, quoi.
- [CM] : tous ce qu'on fait pour l'agriculture, ça servira à la fruitière, quoi.
- [Alice Lapiaz] : Protéger une agriculture dynamique, et protéger les terres agricoles.
- [BE] : Mais de qualité aussi, car une fruitière, ça veut dire qu'il ya de la qualité, c'est local, c'est l'AOC, etc...
- [Alice Lapiaz] : respectueuse comme elle l'est actuellement, du végétal, des arbres, etc...
- [BE] : D'accord, c'est logique. Il me semble que vous eux, vous en avez pas donné quatre.
- [élu] : Moi, j'en ai donné que deux... [*Brouhaha, Ol : non, trois, il en a donné trois !*]
- [Albert Fayard] : Bon, alors en quatrième, je dirais, car je vais vous faire une révélation, « entrée de village » puisqu'on est en cours, justement, nous aussi d'un projet de réhabilitation sur l'entrée de Trévignin.
- [CM] : Haaa ! Il faudra qu'on en parle.
- [Albert Fayard] : De l'hôtel Bellevue à...
- [BA] : De l'hôtel Bellevue jusqu'à la mairie, c'est ça, hein ?
- [Henry Lepaz] : On peut en rajouter une ?
- [BE] : volontiers.
- [Henry Lepaz] : Et bien moi, je mettrais, « entrée de village » et « liaison à l'intérieur du village » pas seulement l'entrée.
- [CM] : C'est les cheminements, comment on se déplace à l'intérieur du village, oui.
- [Henry Lepaz] : Par exemple, les gosses de Saint-Offenge dessus, ils viennent à pied à l'école.
- [Albert Fayard] : et tous les chemins abandonnés qui ne servent pas.
- [Mathieu Vallin] : Moi aussi, c'est quelque chose que j'ai oublié de vous dire, entrée de village, c'est très important.
- [BA] : Ben, vous il y a le secteur des cendres qu'il faudra travailler.
- [Mathieu Vallin] : Oui. C'est pour ça, c'est une vraie préoccupation, c'est stratégique.
- [Gaël] : Il me semble que cette action, quelle que soit l'entrée, il y a tout le temps des recoupements. Quand on travaille sur la frange bâtie, nécessairement, c'est aussi une façon de parler de l'agriculture, de faire le lien entre les habitants, et de parler aussi des fruitières, quand tu parles de l'entrée de Bassa. C'est peut-être quelque chose que j'aurais mis, parce qu'il me semble qu'il y a une forme d'urgence. On peut travailler des choses, à la fois l'espace public, la traversée, la fruitière, - je l'aurais mis aussi en premier,- mais toutes ces actions-là, à mon avis, on va les retrouver, et dans le « groupe de suivi », ce sera toujours l'occasion de s'y référer. Tout simplement, maintenant, c'est de les hiérarchiser dans le temps et par où on commence.
- [CM] : Six et sept, là, je pense qu'il faudrait en faire un seul chapeau. Il n'y a pas eu « la frange bâti », je pense qu'on pourrait le relier avec extensions et les zones AU qui seront un peu des OAP particulières. Parce que quand on est sur une extension, on recrée une frange bâtie, une façade urbaine. On la traite, etc...
- [BE] : Tu veux dire que ça, c'est lié sur des secteurs à bâtir ?
- [CM] : Oui, parce que on est soit dans la réhabilitation de franges bâties, soit dans la fabrication de nouvelles franges bâties, et qu'on n'aille pas à chaque fois dire que plus on s'éloigne du centre village, moins c'est dense. Parce qu'on arrive à des choses qui sont... Il y a peut-être des vraies façades de village à recréer ou à conforter quand on crée une petite extension urbaine.
- [Gaël] : Mais je pense que ce n'est pas seulement dans les nouveaux quartiers. C'est peut-être aussi l'occasion de reparler à des gens qui sont installés depuis plus longtemps, et de retisser le lien avec l'agriculture : « C'est quoi, votre relation avec le bout de votre parcelle et cette agriculture-là ? » Qu'il y ait une prise de conscience, comme ça, de... (*murmure inaudible*)
- [CM] : « Energie et paysage », je pense que ce sont deux mots très forts. On est sur un territoire TEPOS, voilà. Qu'est-ce qu'on peut vraiment affirmer, quelles sont les réponses ?
- [Voix de femme] : Et sur la réhab', il y a un lien avec les toitures ?

- [CM] : Complètement.
- [BE] : On va laisser mûrir un peu tout ça. On va remettre ce qu'il y a derrière. Béatrice a beaucoup pris de notes depuis le début. On va vraiment remettre ça. Je pense que la communication est importante, ça a été dit. On a parlé peut-être en automne, de faire quelque chose, ça, c'est pas mal, peut-être de se fixer une date ? Pour potentiellement présenter l'étude, présenter la frise dont on a parlé, et présenter ces choix-là. 2.55.44
- [Mathieu Vallin] : Le compte-rendu, on l'aura un peu plus rapidement.
- [Enrhumé] : Ce qui serait intéressant, s'il y a vraiment cette réunion de l'ensemble des élus, c'est qu'ils aient quand même un petit dossier, quelque chose qui les remette vraiment dans le bain. Parce que s'ils arrivent, je vais dire « les mains dans les poches », ils vont re-décoder, ils ne seront pas prêts à nous poser des questions
...[organisation du document Pdf]
- [BE] : Donc, c'est ce document-là, dont je vous parlais, d'être un peu interactif pour donner envie de lire, dans lequel il y aura des petits films, des photos, bien sûr le résumé de chacun des ateliers. Pourquoi on dit « une frise » ? C'est pour qu'il y ait la vision d'une démarche. Les ateliers, ils avaient des thèmes, et on a avancé à chaque fois, et petit à petit, on est allé vers cet objectif d'avoir des actions. C'est pour ça que j'aime bien l'idée de la frise. Pour que quelqu'un de l'extérieur comprenne ce qu'est un plan paysage, en disant : « Ok, ils ne sont pas allés se promener pour se promener, c'est qu'ils avaient des objectifs ». Ça, on va essayer de le mettre en place le plus tôt possible. En tous cas, vous l'aurez bien avant cette réunion-là. Pour que chacun puisse s'en emparer. Ce que je vous propose, du coup, on se dit : en octobre, fin septembre, cette réunion plénière. Avant, on vous aura donné ce document interactif vers le 15 septembre. On aura fait cette frise-là. Je vois qu'il y a peut-être à communiquer avec la CALB. Pour faire les plans comme il faut, il faut peut-être qu'on se parle, nous. Il n'y a pas de souci, mais pour que ça serve le plus possible. Peut-être que vous avez dit : « Moi, j'ai besoin de ça », il ne faut pas hésiter à nous demander, pour voir un peu. Qu'est-ce qu'on oublie d'autre ?
- [BA] : Il y a peut-être un retour sur les cartes.
- [CM] : À un moment donné, il faudra que on trouve un petit temps pour que chacun...
- [BA] : Un retour par mail...
- [CM] : Voilà, que chaque participant puisse voir la carte.
- [BA] : Il faut peut-être qu'on fasse un renvoi avec les invitations Dropbox
- [CM] : Les zooms [organisation pratique sur l'utilisation des documents et leur diffusion]

[2.59.03]

13. Atelier 9 : Bilan - Fiches actions (atelier du 9/10/2016)

De l'atelier 8 à l'atelier 9 : quelles « prises » ?

- Un projet paysager et des individus qui ont gagné en personnalité – apprentissage.

Primauté de la Gouvernance* : transfert de la démarche « Plan de paysage ».

Lors de cet atelier, le BE a pour ambition de présenter le document qui doit servir de synthèse à la démarche, et d'outil permettant aux participants de diffuser le processus de celle-ci. La séance vise à organiser la façon dont la communauté d'enquêteurs peut témoigner de la démarche envers l'ensemble des élus des conseils municipaux. Pour cela, il propose une frise interactive dans un document « pdf avec des hyperliens ». L'on y retrouve les comptes-rendus de chaque atelier, les esquisses et les études de stratégies ainsi que les photos et témoignages des uns et des autres.

Un parallèle fort entre le contenu de cette frise et les points exposés ci-dessus est évident. Rappelons ici le parti pris ethnométhodologique et coopératif de notre démarche : nos matériaux de recherche (enregistrements, photos) servent à la construction de la frise, tout comme nous nous sommes servis du contenu de cette frise (réalisé par le BE) pour analyser la DPP. Nous y apportons un regard sur les équilibres et les dominances de logiques (Esthétique*, Structure*, Gouvernance*) qui fluctuent au cours de la démarche. Nous y étudions de plus la façon dont se construisent les matérialités par incrémentation et hybridation.

Individuation des participants

Le BE va inviter les participants à raccrocher leurs propos à une expérience marquante de la démarche. Le tour de table n'exclut pas les élus ou les maires qui n'ont pas participé aux ateliers, mais le contraste est fort entre les commentaires des participants assidus aux ateliers et ceux qui n'ont pas « fait l'expérience » de la MPP.

Parmi la trentaine de participants qui a régulièrement participé aux ateliers. Nous proposons de relever les commentaires des quatre profils de participants à la fin de la démarche pour montrer l'individuation qui s'est opérée chez eux.



« Liste » des participants à la démarche Plan de Paysage

Notre attention se portera sur quelques cas qui nous paraissent révélateurs d'une évolution de l'individu, des individus entre eux, puis entre les lieux et les individus, puisque nous cherchons à comprendre les modifications réciproques agissantes. Nous commencerons par une brève présentation du caractère de chacun des intervenants choisis, tel que nous l'avons perçu au cours des ateliers, non dans une perspective psychologique, mais toujours dans le but d'une meilleure compréhension de l'action motivée par des interactions matérielles et spatiales.

- Albert Fayard et Inès Merlin (A)

Albert Fayard est élu à la commune de Trévignin, petite commune de 769 habitants, il y est adjoint aux travaux et à l'environnement. Comme chaque commune du Parc naturel régional, la commune possède deux élus référents, dont il est l'un d'entre eux. Lorsque l'étude Plan de paysage est envisagée, il reçoit à ce titre une première invitation à deux réunions. Le maire est également invité. La première réunion présente la démarche, et la deuxième consiste à auditionner et choisir les bureaux d'étude ayant répondu à l'appel d'offre. Albert Fayard viendra sans le maire aux deux réunions. Lors de ces rencontres, est marquée une forte volonté d'apporter une dimension participative à la démarche. CM et BE confèrent un rôle important aux élus en leur demandant de mobiliser eux-mêmes quatre ou cinq citoyens intéressés. De nature discrète, Albert Fayard côtoie bien quelques uns de ses concitoyens, mais ne voit personne qui s'investirait spontanément dans la démarche. Sous la pression des techniciens du Parc qui veulent pouvoir compter sur trois ou quatre participants par commune, il finit par livrer une liste de vingt-cinq noms et adresses à qui le Parc peut tenter d'envoyer un courrier d'invitation au premier « atelier participatif ». Albert Fayard reste cependant sceptique sur une quelconque réponse ou une éventuelle présence à l'atelier de démarrage. L'on ressent chez lui une certaine solitude dans son rôle d'élu. Il paraît désemparé face à des concitoyens peu investis dans l'intérêt collectif. S'il manque d'un soutien humain, il manque aussi d'un soutien technique pour répondre aux divers enjeux de sa commune. Par exemple, au début de l'étude, il est en but avec un dossier difficile : au cours de l'été, un promoteur est arrivé avec un projet de lotissement sous le coude dans un secteur classé « ??? » au document d'urbanisme. Un peu démuni, il a renvoyé le promoteur vers les services techniques du Parc. Ces derniers ont émis un avis défavorable au projet. Le promoteur, cependant, est insistant. Les services du Parc l'ayant reçu plusieurs fois refusent de perdre plus de temps sur le sujet. La commune se retrouve à nouveau seule face à l'insistance du promoteur.

Sans entrer plus en avant dans les détails, nous comprenons que l'adjoint éprouve de la difficulté à saisir seul l'ensemble de la situation. Or, nous verrons comment Albert Fayard qui va se retrouver enquêteur dans les trois logiques développées au cours de la MPP, va contribuer à la démarche et en bénéficier. Le dossier du projet de lotissement sera d'ailleurs actant au cours de la MPP. L'on retrouvera un profil assez similaire en la personne de Inès Merlin, élue à la commune de Le Moncel (944 habitants).

Inès Merlin, sera quasiment toujours seule à représenter sa commune dans la MPP. De caractère toutefois très différent, elle est plutôt enthousiaste que défaitiste. Vétérinaire, son emploi du temps chargé ne l'empêchera pas de se montrer dynamique au sein du groupe. Devant sa motivation, celui-ci portera attention à ce qu'elle puisse participer à un maximum d'ateliers, favorisant par exemple leur déroulé le mercredi après-midi, son seul jour disponible. Elle s'appropriera aisément la démarche, et elle n'hésitera pas à se porter volontaire pour la présenter et la faire valoir auprès de la communauté d'agglomérations Grand-Lac, comme nous le verrons ensuite.

- Henry Lepaz (B)

Henry Lepaz est maire de la commune de Saint-Offenge. Il s'agit d'une « commune nouvelle », issue du régime juridique instauré par la loi no 2010-1563 du 16 décembre 2010 des réformes des collectivités territoriales. La fusion de Saint-Offenge-Dessus et de Saint-Offenge-Dessous date du 1er janvier 2015. Elle n'a donc que quelques mois lorsque la MPP débute en août 2015. Curieux mais prudent vis-à-vis du « Plan de paysage » qui lui est proposé, il présente l'un des profils les plus difficiles à « embarquer » dans la démarche pour les animateurs. En effet, les CM/BE ont dû déconstruire dans ses représentations une image du paysage qui ne serait que naturaliste ou hédoniste. En l'amenant vers l'idée qu'une MPP conduit à des formes de stratégie territoriale et d'aménagement, les CM/BE auront à jouer d'une certaine finesse pour éviter que le Plan de paysage ne soit pour lui qu'une redite de la démarche PLUi dans laquelle sa commune vient de s'engager au sein de l'agglomération Grand-Lac. Finalement, Henry Lepaz sera fier de faire avancer une démarche qui dépasse largement la question « des fleurs et des petits oiseaux ». Il restera cependant très attentif à ce que le groupe de la

MPP ne tend pas vers une délimitation du foncier constructible, sujet sensible, arguant qu'il ne faut pas « déborder » sur la démarche PLUi.

- Luc Salantin et Guy Routier (C)

Respectivement élu dans les communes de Saint Ours (595 habitants) et de Saint-Offenge., Luc Salantin et Guy Routier sont deux jeunes agriculteurs propriétaires exploitants (moins de 55 ans). Ils élèvent des vaches laitières dont le lait est utilisé pour fabriquer la tomme des Bauges.

La profession agricole est aussi représentée par deux autres participants : Noëlle Galien, élue elle aussi à Saint-Offenge, et Alain Mériot, élu à Saint-Ours et vice-président au PNR du Massif des Bauges. Il appartient au même GAEC que Luc Salantin.

Pour ces personnes, bien représentatives de leur profession, jouer un rôle dans la vie locale et participer au MPP paraît quelque chose d'évident. Guidés par des soucis économiques, ils sauront partager les enjeux de leurs pratiques professionnelles. Mais ils seront aussi à l'écoute de la question urbanistique et architecturale qui touche de près le domaine agricole. Ils prendront conscience de la nécessité de s'intéresser à d'autres domaines que le leur. Motivés, ils accepteront d'entrer dans une démarche de conception de l'espace, conduite par les architectes-urbanistes, au-delà de la simple protection et préservation de leurs terres.

- Alice Lapiaz et Raphaëlle Vialat (D)

Alice Lapiaz, professeur dans un lycée horticole, est jeune et pleine d'idées. Ses propos dénotent enthousiasme, inventivité et désir de préparer au mieux le futur du territoire où elle vit. Sa pratique professionnelle au sein d'un lycée agricole lui permet de réfléchir aux valeurs qu'elle cherche à transmettre. Elle travaille avec de futurs agriculteurs, jeunes, porteurs d'avenir. Préoccupée par les enjeux sociétaux contemporains, qui croisent à la fois la notion d'économie d'énergie et le respect d'une architecture traditionnelle, elle s'impliquera dans les débats. Elle a déjà pleinement conscience de la temporalité du paysage qu'elle communiquera au groupe. Par exemple, elle lui soumettra les expérimentations faites sur d'autres territoires qui ont anticipé sur le devenir de leur paysage en considérant la dimension temporelle de la dynamique végétale.

Raphaëlle Vialat est élue à Pugny-Châtenod, « Membre des commissions Investissements, Fleurissement de la commune, Communication ». Professionnellement, elle tient dans sa commune un cabinet médical de « psychothérapie - art thérapie ». Elle manifeste un goût prononcé pour la photographie dont elle se servira lors des ateliers de terrain.

Son métier, en plus de son rôle dans la commune, la conduit à s'intéresser au bien-être de ses concitoyens en relation avec leur environnement. Elle se montrera intéressée à transmettre le travail du groupe Plan de paysage à la communauté d'agglomération lors du PLUi.

Ces deux femmes présentent un profil qui se rejoint dans leur perception du vivant, dans leur sensibilité et dans leur relation à la création. Elles illustrent un désir d'habiter le territoire qui ne soit pas uniquement dicté par des impératifs économiques.

Retranscription du tour de table :

[Enregistrement DR0000_0272 – réunion du 19 octobre 2016]

46'

- [BE] : Je passe un peu, mais pour vous dire que, ces fiches actions qu'il faut qu'on relise notamment avec Christian, parce qu'on n'a pas laissé le temps à Simon de prendre en compte ça. Mais c'est des choses concrètes qui traduisent ce que tout à l'heure Claire a évoqué, en actions très précises, qu'il faut, pour certaines, financer. Là, c'est du temps qu'on va vous demander, quelque part, mais pour certaines, il y a des choses plus concrètes qu'il faudra peut-être financer. D'accord ? Est-ce que vous voulez en voir une autre ou est-ce qu'on peut peut-être prendre du recul, et vous donner enfin la parole ? Parce qu'on a beaucoup parlé. Qu'est-ce que vous voulez ? On revient sur la frise de départ ? Alors, peut-être, là, je me tourne vers vous, pour revenir à la question du départ. En fait, on fait une restitution publique. Qu'est-ce que vous aimeriez, et comment vous aimeriez y revenir ? Et on peut peut-être commencer le tour de table qu'on avait évoqué ? Je vous laisse la parole.

- [Albert Fayard] Moi, je dirais que c'est plus qu'un plan paysage, pour moi. C'est aller beaucoup plus loin. Je pense que le mot « paysage » est restrictif, dans ce cadre-là, parce qu'on a fait... on a fait de l'organisation de territoire, on a fait de l'urbanisme, on a fait beaucoup de choses. Donc, je pense que pour les gens qui ne

connaissent pas, peut-être qu'il faudrait élargir cette... ce terme, parce que la vision est beaucoup plus large, ce que vous avez apporté, que le paysage, finalement. Moi, c'est ce que j'en retiens. On a fait beaucoup de choses, bien sûr, autour du paysage, je comprends bien. Mais c'est allé beaucoup plus loin, quoi.

- [BE] : C'est vachement intéressant, ce que vous dites, comment... Oui ?

- [Albert Fayard] : Pour quelqu'un qui connaît pas, je... Maintenant qu'on l'a fait, pour moi, si vous voulez, c'est beaucoup plus large que ça, quoi.

- [BE] : D'accord !

- [Albert Fayard] : Ça a permis de découvrir les problématiques des autres communes, des autres activités, des agriculteurs, de choses qu'on ne connaissait pas, quoi. C'est un plan, je dirais, entre guillemets « pour mieux vivre ensemble ». Presque, c'est presque comme ça que je l'ai ressenti, quoi.

- [BE] : Les limites administratives...

- [Albert Fayard] : Pardon ?

- [BE] : Les limites administratives ne sont pas forcément celles qui...

- [Albert Fayard] : Voilà, on a élargi, on s'est coupé des...

- [BE] : Il y a un esprit collectif.

- [Albert Fayard] : Oui, c'est ça, il y a plus, je pense, dans ce qu'on a fait, il y a plus, presque, d'humain que de paysage, quoi. C'est large quoi. Je pense que les échanges qu'il y a eu, ça a été très instructif pour moi, quoi.

- [BE] : On s'aperçoit que dans la question paysage, la question humaine est bien présente.

- [BA] : Et si, peut-être, dans la démarche, il y a un moment...

- [BE] : Parce que c'est un paysage pour l'humain.

- [BA] : Est-ce qu'il y a un moment dans la démarche où vous vous êtes retrouvé particulièrement ? Dans la méthode ou ce que ça a fait ressortir ?

- [BE] : Ou, pour compléter la question de Béa, moi, j'aime beaucoup ce que vous dites, et je me dis : « Comment on pourrait... - on pourrait redire ça comme ça – ce serait très intéressant, mais, quelque part, en appuyant le dire, et en appuyant sur un des boutons de la frise, quelque part, on pourrait traduire ce que vous dites ? J'essaie de vous poser cette question-là, pour donner ou visualiser, donner du sens à ce que vous dites. Moi, je retiens le « mieux vivre ensemble » mais aussi « le travail collectif » et le dépassement de simplement la notion paysagère, hein. C'est ça. Je ne sais pas, on peut peut-être continuer de faire le tour, mais j'aimerais bien qu'au bout du compte, cette notion-là, quelque part, vous dites les mêmes mots, vous vous rappelez de ça, et puis qu'on appuie sur un bouton de la frise. Et à des moments, on montre des photos et on comprend, pour ceux qui n'ont pas assisté, qu'on comprend bien ce que vous dites. Ça, ce serait super, ça.

- [Albert Fayard] : On va en laisser un petit peu pour les autres...[rires]

- [Maire de Trévignin] : Moi, j'ai été un mauvais élève, j'ai très peu participé à vos ateliers...

- [BE] : Faites ce que vous pouvez, il n'y a pas de problèmes avec... On sait que c'est difficile.

- [Maire de Trévignin] : C'est mon adjoint qui y était. J'étais pris par ailleurs.

- [BE] : Bien sûr !

- [Maire de Trévignin] : J'étais plus venu pour voir les conclusions, mais je vois, je constate déjà que vous avez bien travaillé.

- [BE] : Peut-être que la remarque que j'avais faite au maire de Saint-Ours, je peux vous la faire à vous. Si, à un moment donné, dans le recul que vous avez par rapport à ça, vous pouvez dire : « Moi, ça me semble important ». Vous appuyez là-dessus. Parce que, finalement, avec un regard peut-être un peu extérieur, c'est peut-être ça que je retiens, moi. Vous participerez aux conclusions. C'est important que vous viviez ce regard-là, de quelqu'un qui a eu un témoignage par son adjoint et qui, ce soir, a une vision un peu plus globale. Voilà, donc, on peut retenir ça. Euh.. On peut...

- [Inès Merlin, élue au Montcel] : C'est très très résumé par rapport au temps consacré, ça va être très succinct. Ce que je retiens, c'est qu'il y a deux niveaux, une étude au point de vue quantitatif, et qualitatif, du plan de paysage, - c'est ce que j'ai retenu. Le quantitatif c'est surtout – ça a déjà été dit – l'optimisation du foncier tout en préservant les espaces verts et l'agriculture avec la notion que je ne connaissais pas du tout de « dent creuse ». Et puis l'habitat intermédiaire (que je ne connaissais pas non plus), les deux notions que j'ai apprises. Et d'un point de vue qualitatif, c'était justement réfléchir au « bien vivre ensemble » des futurs locataires [52.45] en s'appuyant sur la grille, le tableau qu'on a eu, et ça, je pense intéressant pour les élus, quand on a en face de soi des promoteurs qui sont dans le « business ». Enfin, il faut appeler un chat un chat. Donc, voilà, et on peut être un peu démuné, et c'est intéressant d'avoir des outils de travail et savoir quoi répondre. Et puis après, le deuxième point au niveau qualitatif, c'est l'intégration des constructions en milieu rural, une bonne intégration, et l'harmonisation des bâtiments. [??42.21] À un moment donné on a parlé des produits nobles comme la pierre et le bois, voilà. Et tout ça peut générer le Plan Paysage afin d'avoir une gestion responsable du foncier par la commune, et l'idée de communauté. Mais ça, c'est plutôt une vision pérenne dans le temps, pour que ça passe aux générations et qu'on pense aux générations futures, parce que nous, on est là très peu de temps. Il faut se projeter sur des décennies. C'est très résumé, je suis désolée...

- [BE] : C'est déjà super. Il faut garder ce côté résumé, parce que on ne va pas pouvoir parler tous une demi-

heure, de toutes façons. Donc, c'est important de synthétiser comme ça.

- [BA] : Pour qui tu dis ça ? [rires]

- [BE] : Désolé ! [rire] Non, mais c'est bien, de synthétiser, quoi. Moi, j'aime bien la notion de « long terme » parce que, effectivement, le mode de fonctionnement d'un maire sur un mandat, c'est difficile. On court toujours, etc., et que le fait que ce soit un outil qui nous dégage de ces prérogatives d'un mandat, nous donne l'obligation de voir plus loin, quelque part. Ça, je le ressens à travers ce que vous nous donnez. Vous projetez à plus long terme, et ça, c'est intéressant.

- [GM] : Il y a un point, une image qu'il y aurait eu dans la grille qui pourrait vous aider à appuyer ce que vous venez de dire ?

- [Inès] : Dans la grille... Je ne me souviens plus...

-[GM] : Dans la frise, ou peut-être c'est remettre une image dans la grille. Si vous avez cet outil-là, pour montrer à quelqu'un.

- [Inès] : Là, il faudrait que je regarde de manière plus poussée, parce que là, je ne vois pas très bien...

-[GM] : Ça peut être une photo. Quand on parle d'habitat intermédiaire, on peut retrouver facilement...

-[Inès] : C'est aussi à plusieurs endroits, parce que ça concerne plusieurs ateliers. Même si c'est très très résumé, c'est pas qu'un atelier, ça.

- [BE] : D'accord.

- [Sylvain Lefort, citoyen à St Offenge] : Je n'ajouterais pas grand chose. Je pense garder, moi, le parcours, c'est indispensable pour pouvoir bosser derrière. Et ça, peut-être que ça servirait à ceux qui font les PADD, PLU derrière, je pense qu'il y a intérêt d'aller se promener, faire un tour pour voir où on peut construire, pas construire, parce que le futur ce sera ça. Et ça, ça nous a bien donné des idées pour aménager nos villages, chacun.

- [BE] : Je voulais te montrer une vidéo dans laquelle vous êtes supers !

- [Sylvain Lefort] : Ah bon ! [rires]

- [BA] - Vous l'avez laissée dans la frise ?

- [BE] : Oui, on l'a laissée. C'est super. Il y a un dialogue qui se fait, etc. Vous regarderez, vous aurez le temps ? Voilà, vous prendrez le temps de regarder. On la regardera. Dans l'une des vidéos, vous êtes à quatre pattes sur la Carte, vous montrez du doigt un lieu qui vous est cher, en disant : « Attendez, il faut arrêter de déconner, ici, là ». Et on sent que vous êtes complètement dedans. Que c'est vos tripes qui parlent, alors que c'est pas chez vous du tout, hein ! Mais que vous défendez l'intérêt général, et je trouve que ça donne vraiment... Voilà : la façon dont vous êtes investis. Vous la regarderez, mais je l'ai trouvée vraiment très très bien. Ça correspond un peu à ce que vous avez dit, quoi.

- [Citoyen] : Quand on est venu là, on ne savait pas trop ce qui allait aboutir, quoi ! Mais moi, j'ai trouvé que du positif. En tant que citoyen non élu, j'ai apprécié de faire ces travaux, j'ai apprécié le travail collectif participatif. Et la question que je pose maintenant, c'est comment... c'est intéressant que tous les citoyens, tous les habitants de ce Parc des Bauges connaissent un petit peu l'avenir, leur avenir, ceux qui arrivent, ceux qui sont arrivés qui ne sont pas des..., ainsi que les autochtones, parce qu'il y a beaucoup de changements qui vont se faire. Je trouve que ça, c'est vraiment important, et comment ... leur faire expliquer, parce qu'il y aura peut-être une autre vision des choses. En arrivant ici, ils auront peut-être moins d'exigences à certains moments, ils apprendraient peut-être mieux comment s'insérer, je veux insister sur un point local, là, ici, le parking de la fruitière, je pense qu'au niveau des arbres, c'est intéressant, mais je vais suggérer autour, mais pas au milieu, parce que ça permet l'espace, les arbres, ça peut gêner quand on les plante au milieu, quand on veut faire certaines activités. [57.20 ???].

- [BE] : Encore une fois, c'était pas du tout « poussés », c'était juste pour vous donner envie de... on peut faire des choses. Parce que vous amenez des idées tout de suite intéressantes. Depuis, moi, j'ai compris des choses que je n'avais pas comprises au départ, que la vraie fruitière, elle n'était pas là, que voilà, je sais que... Il y a un vrai projet à faire à ce niveau-là. Ce qui m'intéresse dans ce que vous dites, je retiens, c'est une espèce de... Vous voyez en visant loin. Ça rejoint un peu ce qu'a dit à un moment donné Inès. Et puis, là, on a peut-être un exemple, à dire : il faut peut-être sortir une image de la fruitière, en disant : on s'est posé cette question-là, et peut-être que vous pourriez faire un commentaire là-dessus.

- [Maire de Pugny] : Moi, je suis un peu gêné parce que je n'ai pas assisté à aucune réunion, j'ai vu que le travail que vous avez fait était très important et qui était [??58.16] d'ailleurs. Les deux questions que je pourrais poser, c'est un- Comment intégrer le Plan Paysage dans le PLUi qui va se mettre en place ? Ce ne sera pas aussi simple que de faire des actions seulement à cette dimension. C'est vrai qu'on a la grosse difficulté, c'est comment concilier la vie pastorale et l'urbanisation ? Comment conserver le patrimoine ? C'est des questions qui ont pas... voire que vous avez évoquées. Les questions, quelles sont les solutions qui seront apportées, parce que on peut poser des questions, on peut apporter. Mais quelles seront les solutions qu'on apportera pour qu'effectivement ce Plan de Paysage vive dans le cadre du PLUi qui nous concerne, et d'autres ? Donc, je pense que le travail qui a été fait a été très bien fait. Maintenant on va entrer, comme on dit, « dans le dur », et que à ce moment-là, vraiment, les questions que l'on se pose, les questions qui ont été posées, ou le travail qui a été fait, comment le faire vivre au milieu de ça ? Parce que on est des communes, comme vous le voyez, on est des communes un

peu à côté des centres urbains, ce n'est pas aussi simple que des communes qui se trouvent dans le Parc des Bauges, assez éloignées des centres urbains. Et donc, on a des pressions, des modifications, et là, ce sera assez dur quand même à essayer de conserver tout ça.

- [Mattieu Vallin, élu à Pugny] : Moi, ce que j'ai beaucoup apprécié, c'est le travail de prendre conscience qu'on était dans un territoire plus large que celui de notre commune, et de permettre de connaître justement les élus de ces territoires mieux que ce qu'on les connaissait jusqu'à maintenant, voir qu'on avait un peu plus les mêmes problématiques, et ça, je trouve que c'est une richesse, quand même. Et puis les parcours, moi, j'ai beaucoup aimé les parcours, parce qu'on a pu voir les choses, des choses intéressantes, des choses moins belles, et on a pu travailler aussi sur des secteurs particuliers. J'ai trouvé ça très très riche, et ça, ça nous a beaucoup apporté. Et puis le groupe, qui peut éventuellement naître de ce qu'on a fait. Je pense que ça peut être un plus. Après, il faut voir ce qu'on y met dedans et quelle est la volonté réelle et les limites qu'on lui met. Mais je trouve que ce sont les éléments très intéressants et très riches pour chacun.

- [BE] : Est-ce que si on trouvait la bonne vidéo, la bonne photo sur le parcours, qui fait qu'à un moment donné, mauvais ou bon côté, vous l'avez évoqué, on pourrait avoir deux ou trois mots qui permettent de dire ce qui a été évoqué, ça ç'aurait été intéressant. Peut-être que si vous preniez le temps de regarder les choses, peut-être qu'il y aurait un élément qui vous tiendrait à cœur. Vous diriez : « Tiens, là, il s'est passé telle chose, à un moment donné », et d'avoir un commentaire soit sur une photo, soit sur un document, hein ? Qui permet à un moment donné de relier ce que vous dites, qui est vraiment intéressant, et que quelqu'un de l'extérieur comprenne de quoi vous parlez, de ce que c'est que cette notion de parcours, par exemple. Ça pourrait être intéressant dans une restitution publique. On peut peut-être se donner les moyens pour... Votre mission, ce serait : « Moi, je peux peut-être illustrer quelque chose de ce type-là ».

- [Technicienne CALB] : Pour ma part, moi, j'ai apprécié tout particulièrement la qualité des échanges, et c'est l'occasion pour moi de travailler dans un autre contexte, même si je connaissais déjà pas mal d'intervenants et de participants, mais des communes que je connaissais moins également. Voilà. Moi, ce que je trouve important, c'est de pouvoir au mieux utiliser, voire exploiter, voire copier tout ce qui peut l'être dans le cadre de cette démarche pour l'intégrer dans le cadre du PLUi. J'ai déjà commencé à le faire, puisqu'on a travaillé ensemble sur un atelier. Vous avez participé à un atelier avec les élus et vous avez d'ailleurs restitué la démarche du Plan de Paysage, et j'ai trouvé d'ailleurs que la formule était déjà assez intéressante pour des gens qui n'avaient pas du tout participé. Il y a eu des témoignages, [*sifflements enregistrement...1.02.51*] ça donnait déjà bien envie, et l'idée de ce qui avait été fait. Dans mon idée de perdurer, c'est aussi de voir, dans la suite du PLUi comment on peut travailler. Alors, vous avez dit aux élus, notamment le bureau d'étude [*sifflements*]...il n'y aura pas d'OAP qui sortira du PLUi sans qu'on soit allé sur le terrain. Ça, c'est une chose importante. C'est quand même primordial. Et d'ailleurs peut-être avec [???] une partie de la population, au moins une par commune, ouvrir un peu plus largement, au cas où la population le souhaiterait. Et puis, ça, c'est dans le cadre d'une OAP, et dans le cadre de cette OAP, ce serait utiliser la grille de lecture, enfin les outils que vous mettez à disposition pour qu'on puisse justement se saisir de ce travail. Et puis, dans l'idée du parcours, ce qui serait aussi intéressant, c'est plutôt l'idée d'une thématique. Ce qui est intéressant c'est qu'on a des OAP par secteur, et il y aura effectivement un focus sur certains secteurs, mais je crois que c'est intéressant d'avoir des OAP sur des thématiques, sur la thématique de la réhabilitation. Moi, ça me tient beaucoup à cœur, parce que je crois qu'il y a des communes qui ont un fort potentiel de réhabilitation, notamment sur [Drumetaz Caracou ??? 1.04.08 nom de communes ?] Le bâti. Quand on a fait le tour du [gisement???] foncier, entre la vacance des bâtiments agricoles, il y a un vrai potentiel, avec plein de problématiques, et il y a des volumétries intéressantes. Après, il y a aussi la réflexion sur l'architecture contemporaine par rapport au bâti traditionnel. Il y a la problématique du stationnement. C'est souvent dans des hameaux très denses. Voilà, en tous cas, moi je trouve qu'il y a un vrai sujet sur ce point-là. C'est des choses qu'on va proposer prochainement aux élus. [1.04.47] Là, on est un peu dans la... la technique, dans nos groupements bâtis, dans nos mouvements fonciers, et justement pour redonner un peu, un peu de – j'allais dire de poésie à tout ça...

- [BE] : Une respiration ?

- [Technicienne CALB] : La méthode, sur un certain nombre de choses [??? 1.05.02] je trouvais que c'était intéressant entre une Carte qui... enfin, une démarche PADD qui reste un projet global mais qui est quand même, je dirais, assez générale, et puis, très vite, le zonage à l'autre bout, je trouvais que c'était intéressant d'avoir cette carte géolocalisée un peu [mythique] pour être ça déployée sur le territoire. Ça permet quand même de faire le lien entre le PADD assez général avant qu'on sombre très très vite sur des problématiques de zonage qui sont importantes, [*murmures inaudibles*], mais qu'on puisse avoir ce temps intermédiaire, où encore, on a le temps de replacer dans une vision un peu plus globale, paysagère, les groupements bâtis qu'on a sélectionnés, et puis voir un peu ce que ça donne... Moi, j'absorbe au maximum, et j'essaie de rediffuser et de réutiliser...

- [BE] : C'est fait pour ça !

- [Technicienne Calb] : Et puis on verra sur Albens, demain, je vais à la première réunion sur les OAP d'Albens. Je ne sais pas quelle a été leur démarche. Je vais aller voir demain.

- [BE] : D'accord.

- [BA] : Et ce qui est intéressant, du coup, c'est qu'il y a eu un échange avec le chargé de mission patrimoine au PNR ; très régulièrement avec nous, il y avait des gens de l'inventaire du patrimoine, des gens de la région. En fait, ils ont fait un travail de fourmi. Ils ont fait un relevé de plein de choses, et en fait, cet inventaire, avec peu de travail supplémentaire, si j'ai bien compris, ça pourrait recouper pour faire ressortir tout ce potentiel de vacance, etc.
- [BE] : Ça veut dire quelque part, il y a des gens qui pratiquement parcelle par parcelle, hein, en tout cas, bâtiment par bâtiment, ont fait un mini-diagnostic quelque part, soit d'intérêt patrimonial, voilà.
- [BA] : En disant : « Ce bâtiment, il a un potentiel de réhabilitation. S'il est réhabilité, qu'est-ce qu'il faut retenir ? » Parce que souvent, on dirait : « Il faudrait réhabiliter », mais... on ne sait pas si c'est le linteau, si c'est la toiture, etc., et en fait, dans les règlements, dans les documents, souvent, on... C'est pauvre, en fait.
- [BE] : Donc, il y a une base de travail.
- [Qui?Voix d'homme] : Cette base cette notion d'OAP sur [l'ADREAL], c'est intéressant. [1.07.26]
- [BE] : Ça rejoint des choses que vous avez fait ressortir en disant : « Il y a quand même une potentialité ». Il y a aussi un peu une démonstration à faire. Ça marche. Vous parlez de stationnement, mais c'est sûrement aussi, on va être obligé de travailler sur un redécoupage, comment en valeur d'usage, il y a des gens, chacun leur intimité, voilà. C'est pas si simple que ça, donc il faut aussi s'attaquer à une opération, entre guillemets, un peu « exemplaire » pour montrer, en terme de matériaux, etc. Il y a des choses qui existent, qui ont été faites, notamment ici. Qui ont été faites de qualité. En réhabilitation, ici, je me souviens d'être passé : j'ai vu que c'était de la chaux, qu'on s'appliquait aussi. Mais là, on parle peut-être de choses un peu plus complexes, sur lesquels on s'attaque, à des gros corps de ferme qui vont peut-être être recoupés, sur lesquels on va faire plusieurs logements, et qui amènent des problématiques un peu différentes, quoi.
- [Technicienne CALB] : Et puis, pour continuer, moi, ça m'intéresse aussi, c'est faire évoluer la consultance. Et j'ai discuté, alors peut-être un peu trop dans le [??? 1.08.32] En tout cas, il faudra qu'on travaille ça avec le CAUE, et puis le Parc sur cette dimension-là, pour qu... Le PLU, aujourd'hui, il est dans sa construction, [on va voir] ce qu'on va mettre à l'intérieur, mais [*superposition*]
- [BE] : Ça fait partie des outils de suivi, d'animation, voilà, quoi.
- [Technicienne CALB] Et puis je rejoins cette notion du Plan Paysage, on voyait bien que c'était plus large que le simple fait de dire : « Tiens, on va regarder le paysage », mais certains élus, ils n'ont peut-être pas participé [au con... 1.09.5] paysage, parce que justement il fallait être très « paysager ». Il y aurait peut-être eu beaucoup plus de personnes à l'urbanisme, en fait, qui auraient participé s'ils avaient su qu'au final, on allait faire quasi les secteurs de projet, du PADD, regarder de l'architecture, faire des parcours. Et c'est vrai peut-être pour avoir donné envie d'élargir ou titiller, je trouve que sur la communication – alors c'est chouette – derrière, ça montre peut-être pas toutes ces facettes.
- [CM] : C'est vrai que ce qu'on avait connu il y a dix ans avec Bruno, on en avait parlé à plusieurs reprises, on était resté un petit peu... pas au travers, mais c'est vrai, on a dit : on n'a pas de moyens de protéger ce qu'on avait dit qu'on protégerait, voilà.
- [Technicienne CALB] : C'était peut-être la faute, enfin, c'était plus une lecture du territoire...
- [BE] : C'était frustrant, quelque part.
- [CM] : Alors, on est arrivé un petit peu à reculons, nous. On s'est dit qu'on avait déjà fait quelque chose comme ça...
- [BE] : Ça explique des choses [*rires*]. On peut peut-être... Faut pas oublier les gens. Madame ?
- [Murielle Buis, élue à Saint-Offenge] : Je n'ai pas assisté à tous les ateliers, j'ai assisté à l'introduction [*bruit de chaise*]...aujourd'hui, et encore j'ai manqué la première partie, et également ce qui a été fait à Saint-Offenge, je crois, sur l'habitat intermédiaire.
- [BA] : Je peux vous demander votre nom ?
- [Murielle Buis] : Oui, Murielle Buis, B, u, i, s. Donc, j'ai un regard un peu extérieur et de loin, et l'impression que j'en ai de l'extérieur, c'est un travail qui a été... déjà qui a pris en compte plusieurs points de vue, dans une diversité de participants. Ça, c'était positif. La deuxième chose que j'ai beaucoup aimé, c'est la globalité, la complexité de cette approche. C'est à dire que vous avez tout pris en compte, et effectivement, c'est impressionnant, vu de loin. Bon, c'est tout ce que j'aurais à dire. Maintenant, la question qu'on peut se poser, c'est : « Comment faire en sorte que ça ne reste pas dans les tiroirs, comme beaucoup d'études, qui terminent au fond des tiroirs ? » Alors après...
- [BE] : Ça, ça dépendra de chacun de nous, hein. Je pense que c'est... Voilà.
- [Murielle Buis] : Alors, on a parlé paysage, on a parlé PLUi, tout ça, et puis architecture, il y a une question qui pour moi est très importante, je ne sais pas si vous l'avez abordé dans vos ateliers, c'est la question du centre du village. La place du village.
- [BE] : L'espace public.
- [Murielle Buis] : Là, je ne sais pas, il y aurait un truc à mener dans les communes : comment recréer l'ambiance du village ?
- [BE] : C'est une question qui a été posée sur Saint-Offenge, pour moi, parce qu'en plus, Saint-Offenge vit une

chose un peu particulière, puisque c'est deux villages qui essayent de vivre ensemble, donc il y a une vraie question de centralité, avec peut-être un jour une extension. Voilà. Je pense que c'est une question qui est, pour moi, d'actualité. Qui est très complexe, difficile. Mais à Bassa, on aurait pu dire pareil. Quand je dis « Bassa », c'est quoi, le centre de Bassa, aujourd'hui ? Comment on crée un centre de village à Bassa ? Et peut-être qu'au travers, puisqu'on parlait d'entrée de village, mais aussi de traversée de village, pour moi, dans la traversée de village de Bassa, il y a cette notion de centralité. Et je dirais que la fruitière, pour moi, est devenue presque un lieu public qui est porteur, hein, quelque part. Et comment faire en sorte que cette fruitière... Parce que malheureusement l'église a perdu un peu de sa place, la mairie sera peut-être pas là, donc, je me dis que la fruitière, elle prend à un moment donné une importance. Peut-être il y a un travail sur cette fruitière-là, qui est un travail d'espace public, qui fait qu'effectivement, on peut permettre de retrouver ce côté centre-bourg. Ça, c'est pour rattacher à une action qu'on voulait faire en disant peut-être : travaillons sur Bassa pour proposer de réfléchir sur cette centralité, qui est vraiment une vraie question, quoi.

- [CM] : Il y a peut-être une histoire de fiche-action, vous parlez « entrée village », mais aussi « centralité », « espace public ».

- [BE] : Tout à fait.

- [BA] : On en parle dans la dynamique des fruitières, on en parle un peu de ces questions d'entrées de village, du traitement d'espaces publics, et on en parle aussi dans le voyage d'étude sur cette question, comment voir comment d'autres villages ont traité ces questions d'espaces publics. Pour recréer quelque chose qui fonctionne.

- [BE] : Pour moi, dans cette commune-là, qui était très difficile, parce qu'on a une espèce de carrefour, etc., n'empêche qu'il y a quand même une centralité. À un moment donné, on a l'impression d'être au centre village. Et pourtant, c'est difficile, on est dans une pente pas possible, traversée par des rues. Mais je trouve que vous avez trouvé quand même. À un moment donné, on dit : « Tiens, on est au centre village. » Donc, ça tient à peu de choses, c'est des fois des qualités de sol, des qualités voilà...

- [BA] : Un bistrot pas loin.

- [BE] : On peut en parler, quoi, un petit peu. Mais c'est complexe, ce qu'on voit. Parce que ici, là, vous avez dû vous poser beaucoup de questions sur « comment faire centre village », hein ? C'est des questions de dimensionnement, aussi, à un moment donné, et puis c'est l'arbre, le banc, etc. qui font que tout d'un coup, on sent qu'il y a quelque chose, quoi.

- [Voix de femme] : Montcel, aussi.

- A : Montcel, c'est... Je trouve que ça marche, peut-être plus simple, on a l'impression. Il y a un centre-village, à Montcel, quand même. Bon... [rire]

- [Voix de femme] : Oui, il y a un centre-village.

- [Voix d'homme] : Il y a beaucoup de hameaux.

- [BE] : Mais, Montcel, on a vraiment l'impression d'être au centre-bourg. Et là, vous êtes arrivés à trouver quelque chose qui fonctionne bien en terme de qualitatif, etc. [Brouhaha] Oui, oui. On le souhaite, ça c'est sûr, qu'il y ait plus de commerces. Merci, en tout cas, pour votre intervention.

- [..., élu de Saint-Ours] : Moi, j'ai apprécié de travailler avec tous les collègues élus, bénévoles et intervenants. C'est vrai que le premier jour, quand on a présenté le Plan de Paysage dans la mairie de Saint-Ours, je ne savais pas trop où on allait. Mais lors de la première, ou la deuxième réunion, quand vous avez présenté le support, cette Carte, je pense que beaucoup ont été bluffés. Et après, l'intervention de chacun, d'aller mettre les... Même avec les [toux] que vous disiez : « J'ai des amis, je leur recommanderais ça, ou quoi ».

- A : Oui, c'est ça.

- [L'élu] : Je pense que chacun y est allé de sa petite pensée, et même, ce qu'on apprécie aussi, sur les autres communes, quoi.

- [BE] : Oui, c'est vrai.

- [CM] : Il y a ce côté participatif que vous avez trouvé intéressant.

- [L'élu] : Non, parce que ce n'était pas la réunion où on...

- [BE] : Où on déroule un truc et on a envie de... Un échange et puis une construction collective. Tout à fait

- [L'élu] : Voilà ! La sortie sur le terrain. Les sorties sur le terrain, autant la première avec l'autocar, la deuxième, on est passé voir des sites...

- [BE] : Des opérations, des choses comme ça ?

- [L'élu] : C'est sûr qu'on n'a pas été gentils avec certains...

- [BE] : Mais on a recadré, tout de suite ! Il y avait des gens qui étaient là pour ça. C'était bien, hein ?

- [L'élu] : Les absents auront toujours tort. Comme ils ne sont pas là...

- [BE] : Non, mais j'ai trouvé que chacun jouait son rôle, quelque part. En disant : « Attends, c'est complexe », non, mais c'est vrai ! J'ai avec du recul, j'ai trouvé très bien...

- [L'élu] : Il y avait la présentation par le monde agricole, parce qu'il y avait des choses que on se rend pas compte par rapport à d'autres travaux, les surfaces qui sont laissées libres et pourquoi, les projets, par exemple sur Saint-Offenge, on passe, on traverse les communes rapidement, c'est tout un ensemble d'actions qui ont permis de voir d'autres secteurs.

- [BE] : Très bien. Moi, je retiens que vous pourriez témoigner sur la découverte de la Grande Carte, si jamais il y avait une vidéo, d'expliquer ça. Parce que, voilà, je sens que vous le vivez encore. On pourrait à un moment donné vous demander, sur une des vidéos qui montre le début de l'exercice : « Si mon cousin de Paris venait... », vous pourriez être un des commentateurs ou quelqu'un qui rappellerait un petit peu ça. Voilà, je retiens ça, parce que effectivement vous en parlez avec beau...

- [L'élus] : Je pense que c'était un élan de chaleur.

- [BE] : Bien sûr ! Bien sûr ! [*À quelqu'un qui vient d'entrer*] : Merci d'être venu !

- [L'entrant] : Je m'excuse d'être en retard.

- [Maire de Pugny] : C'est vrai que j'ai pas participé à... Mais par contre ma collègue m'a... a pu nous dire que c'était très intéressant, que vous avez fait un travail énorme. Alors, je suis déçu, oui et non, de ne pas être venu. Parce que tout ce que vous avez fait, le travail énorme que vous avez fait, justement, moi, je voudrais le voir se concrétiser dans, comment dire, dans le règlement d'urbanisme. Dans le PLUi. Je sais que ce n'est pas facile. Parce que, aujourd'hui, travailler pour être concret, moi, je le vois dans une division parcellaire, il faudrait déjà commencer à intégrer une façon de travailler dans les divisions parcellaires. Quand on arrive aux permis de construire, c'est déjà trop tard. La division parcellaire, aujourd'hui, hein, tout le monde le sait, Geneviève, elle va pas me contrarier, c'est la densité qui compte. Donc, demain, s'il n'y a pas les outils avec lesquels vous avez travaillé, c'est pas du concret dans un règlement, c'est pas instauré avec des architectes conseils à la base aussi – je dis un peu n'importe quoi – mais voilà, du concret. Parce qu'il va falloir du concret. Une division parcellaire aujourd'hui, c'est : « on avait mille mètres carrés et puis on en fait deux. Si on peut en faire trois, on fait trois lots, et les divisions parcellaires aujourd'hui, c'est des traits sur un plan ». Alors qu'on pourrait déjà dire : « non, l'entrée de ces terrains, elle ne se fait pas en bas, elle se fait en haut », etc. Les divisions parcellaires, elles sont traitées un peu comme ça, un peu plus simplement, euh...

- [BE] : Comment anticiper sur...

- [Maire de Pugny] : Comment anticiper, et quand on arrive au permis de construire, bien souvent...

- [BE] : C'est trop tard.

- [Maire de Pugny] : C'est trop tard. Il n'y a rien dans le règlement qui oblige un architecte à mettre des choses un peu... à utiliser vos outils. C'est là où quelque part, demain, je risque d'être déçu, parce qu'on n'arrivera pas à concrètement, mais...

- [BE] : On entend ça, vraiment. Et vous êtes plusieurs élus à parler de ça en disant : « Comment on peut faire pour que la qualité architecturale, paysagère et urbaine soit au rendez-vous, et donc, quels outils ? »

- [Maire de Pugny] : C'est indispensable.

- [BE] : Je pense qu'on peut quand même dire, il y a vraiment aujourd'hui une prise de conscience des élus, une vraie volonté, d'accord ? Et puis, je pense qu'il y a des outils, que vous connaissez moins, tout à l'heure on a parlé d'OAP, etc., qui sont des outils vraiment qui permettent à un moment donné d'anticiper. Qui permettent...

- [Maire de Pugny] : Il faut plus que des outils, il faut un règlement. Parce que les outils, si vous ne mettez pas une règle...

- [BE] : Ils seront contractuels, ces outils-là, dont je vous parle. C'est des outils qui à un moment donné obligent à ce que le regard porté par un intervenant, qui peut être un promoteur ou simpl... de dire : « Attention, nous, commune, si jamais il y a des accès, ils doivent être par là, que, à un moment donné on doit avoir des continuités de parcours, - je dis n'importe qu...- voilà, les faitages, on peut aller jusqu'à ça, voilà, voilà, il peut y avoir des problèmes de hauteur par rapport à des cônes de vision. On peut aller assez loin par rapport à ça. C'est un beau travail, quand même, mais aujourd'hui un PLUi est accompagné de ces outils-là, qui sont contractuels. Par contre, ça laisse des possibilités à un moment donné que chacun fasse son architecture aussi. Mais l'essentiel peut être préservé. Véritablement, je pense qu'on est sur cette voie-là.

- [BE] : Il va y avoir tout un volet... Moi, je retiens beaucoup ce que vous dites. Par rapport à la vision parcellaire, aujourd'hui, on va être confronté de plus en plus à ce genre de choses, et notamment pour répondre à des questions de densité. Il peut y avoir de mis en place au même titre que la consultance architecturale, un travail d'animation sur ces questions-là, quand il y a un projet qui commence à émerger, pouvoir accompagner la commune, lui donner les bons outils, voilà. Je pense qu'il y a quelque chose à construire aussi là-dessus.

- [Maire de Pugny] : Tout à fait. C'est une question que je voulais poser à Geneviève : est-ce qu'une division parcellaire aujourd'hui, c'est des traits sur des plans ? Plutôt on passerait pas sur des permis d'aménager... ?

- [BE] : Non, là, on va entrer trop dans le détail.

- [Geneviève, technicienne CALB] : La problématique, c'est vrai que maintenant on a des outils qu'on commence à connaître dès qu'on est sur des secteurs un peu importants. On peut mettre en place des orientations, d'ailleurs, que ce soit sur les secteurs un peu à l'intérieur ou dans le tissu déjà bâti. Autant pour cette problématique des divisions parcellaires, j'avoue que là-dessus on est sur des choses qui se jouent à découpage de parcelles qui est déjà bâtie, qu'on coupe en deux. Il existe des choses, mais en même temps, c'est pas non plus, euh...

- [BA] : Après, ça peut s'encadrer. On peut demander à ce qu'il y ait une mutualisation des accès systématiquement, on peut demander qu'il y ait un coefficient de pleine terre qui soit maintenu, donc, ça permet de dire oui à la densité mais avec des réserves...

- [Maire de Pugny] : Oui, c'est ça. La question que je me posais, c'est d'aménager, on peut demander plus d'exigences, notamment, voilà, que les réseaux soient amenés au pied de chaque parcelle, etc.
- [BE] : Il faut... Je peux témoigner que effectivement, la division parcellaire ça peut être subi, mais ça peut être aussi, c'est aussi un très bon outil de densification. C'est à dire que par exemple, sur la commune où je suis architecte-conseil, on considère qu'une division parcellaire qui est menée par un habitant qui va rester un habitant, ça se passe souvent très bien. Pourquoi ? Parce qu'il veut préserver ses vues, il veut que ça se passe bien avec son voisinage, et donc, quelque part, ça peut se passer bien. Ce qui est dur, c'est quand, en fait, c'est une division parcellaire qui est uniquement financière, c'est une opération immobilière, sur lequel le bien existant est vendu, et en même temps, on fait une division parcellaire et on vend l'ensemble en essayant d'en faire le maximum de... voilà ! Ça, c'est plus difficile. Et plus difficile à encadrer aussi, parce que ça nous tombe sans qu'on le sache, tout d'un coup. On avait une parcelle de 2000 m², ça existait à l'époque, on en fait deux, voire trois, comme vous dites, donc c'est plus délicat. Mais, ce qu'a dit Béa, on peut encadrer ces choses-là. Mais il faut le voir aussi, pour moi, souvent, comme une possibilité de densification « douce », entre guillemets, qui est autre chose que d'aller piquer sur – je te regarde quand je pense à ça – sur le terrain agricole. Hein, en disant, il faut prendre la part des choses par rapport à ça. Ce qui manque aujourd'hui, c'est qu'effectivement on a des contre exemples qui fait qu'on crée des problèmes de voisinage, on dét..., on a un mitage, c'est à dire qu'on n'a pas la qualité architecturale au rendez-vous, voilà. Ça, c'est problématique. Donc, on va essayer de travailler ensemble là-dessus.
- [Raphaëlle Viallat, élue à Pugny] : Alors, moi, dans ce Plan de Paysage, j'ai particulièrement apprécié votre pédagogie. Parce qu'il me semble que vous avez fait, porter un regard global, et gardé la cohésion qui existait dans le territoire. J'ai aussi comme disait Mathieu Valin, bien apprécié la notion de territoire. On n'était pas à parler d'entités isolées, mais toujours de porter un regard global, et si telle chose [???1.25.32] ce travail de lien. C'est ça qui, moi, m'a ouvert les yeux. Le lien aussi entre les personnes, j'ai beaucoup aimé rencontrer des agriculteurs de cette région et comprendre la problématique, de la nécessité de préserver leur espace de travail, pour garder le paysage et pour un « mieux vivre ensemble ». Voilà, c'est tout ce travail de lien, de liaison, de cohésion sur le territoire que j'ai découvert, et que suis plus à même de faire comprendre, peut-être.
- [BE] : [*Silence*] C'est difficile, parce que vous mettez la barre... Je me dis, mais comment, mais là, vous êtes bien. Mais pour faire comprendre ça, il va falloir qu'on écrive un livre, au bout du compte. C'est difficile ! Mais cette notion de globalité qui est très importante, en fait, on se rend compte que tout est interconnecté, que tout est complexe, et... Je... Tout à l'heure on disait qu'il fallait aller vers des choses concrètes. Il y a aussi pour moi dans le Plan Paysage ce qu'on appelle une « culturation ». C'est à dire que tous, petit à petit, on commence à comprendre des choses qui sont un peu plus complexes, et que, du coup, on est plus à même à répondre. Ça fait partie... C'est quelque chose qui n'est pas concret, mais qui est très important. Ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait une passation. Car tous, on ne va faire que passer, et que cette chose-là perdure. Que cette complexité-là se diffuse, quelque part à tous les élus, mais aussi aux citoyens. Et que les citoyens s'en emparent. La sensibilité que vous indiquez, et que j'ai aussi ressenti à un moment donné, dire : on a une vraie responsabilité vis à vis de nos agriculteurs qui fait qu'on aime ce paysage-là. Cette responsabilité-là, elle est née petit à petit. Comment on fait en sorte que ça ne soit pas que nous qui la portions, mais que ça paraisse quelque chose d'évident, et qu'on n'ait pas chaque année un peu peur en disant : « Oh la la, ça va partir ! » Comment on arrive à prendre conscience de ça, en se disant : c'est vital, quelque part. Ça, c'est difficile. Mais je pense que cette prise de conscience, il faut, à un moment donné, arriver à la diffuser. Elle est importante.
- [Raphaëlle Vialat] : Les fruitières. Les fruitières, je pense, peuvent être une courroie de transmission. Travailler ce sujet-là...
- [BE] : Oui, oui.
- [Raphaëlle Vialat] : Beaucoup de gens passent et on pourrait leur transmettre...
- [BE] : C'est un vrai symbole. Très bien, merci.
- [Voix d'homme jeune] : Oui, alors vous êtes parti d'une idée Plan paysage, qui effectivement ne paraissait pas forcément très évidente, je dirais même un peu simpliste au départ, et puis on s'aperçoit qu'il y a eu un bon boulot pour arriver à fédérer pas mal de gens et dont l'intérêt, on l'a vu, et dit aussi, est de faire rencontrer et participer. Il y a une réelle prise de conscience et c'est très bien. Vous avez fait un gros boulot et je tenais à vous en féliciter, parce que c'est un outil important, et qui ne peut pas en rester là, évidemment. On s'aperçoit, ça a été évoqué, qu'on accorde des permis de construire avec des plans d'intégration au paysage, qui sont jolis. Il y a des architectes qui aiment ça. Il y en a des bons et il y en a des moins bons, qui vont vous mettre des petits arbres, la niche du chien, la voiture. C'est sympa, c'est joli, on a envie d'acheter, et puis au final, c'est pas forcément ça. Et tout ça, il faut l'intégrer dans d'autres paysages, dans d'autres communes, et puis on s'aperçoit qu'on a mis une maison blanche à côté d'une maison noire, une maison en bois à côté d'une maison en acier, ou des choses comme ça. Et qu'il faut effectivement avoir une vision globale, plus générale de l'ensemble du paysage. Et ça, c'est pas évident. Et puis le voir en trois dimensions et avec les couleurs. C'est pas du virtuel. Ça, c'est pas évident. Il faut réellement que les gens, enfin que les communes et les élus en prennent conscience.
- [Voix d'homme haute /A ?] Et la difficulté, c'est des produits, toutes ces architectures-là, elles sont installées là

pour cinquante, soixante, cent-cinquante ans. Donc, c'est pas des choses qu'on va changer du jour au lendemain.

- [L'Élu entrant] : Et puis on s'aperçoit qu'il y a des constructions modernes qui s'installent dans nos petits villages avec des fermes, avec des maisons traditionnelles, et c'est pas du tout évident, voilà. Donc, nous, on est en plein dans la densification. On a eu une demande, il y a pas si longtemps que ça, 2400 m², six maisons. La plus petite parcelle, elle faisait 318 m². [Voix assourdie 1.30.32] vous pouvez vous demander comment piquer, et demander à votre voisin de vous passer le sel.

- [BE] : Ça crée du lien ! [rires]

- [L'Élu entrant] : On tend la main, ça suffit ! On va aussi au devant de problèmes de voisinage, voilà. Il faudra intégrer ça dans un paysage, c'est pas évident.

- [BE] : Après, on voit bien que la production qui se fait dans ces communes, elle ne correspond plus du tout à... Voilà. Une maison sur 2000 m² de terrain, bon, elle est belle, pas belle, ça, c'est... voilà, il n'y a pas de problème de voisinage. Mais ne faire que des maisons sur 300 m², là, on va se retrouver avec des problèmes de voisinage, des problèmes de lien social. Donc, il faut inventer ces nouvelles formes urbaines.

- [L'Élu entrant] : Vous avez abordé aussi le problème des fermes. Les fermes ne doivent pas passer à côté, quand même. On s'aperçoit qu'il y a des exploitations qui grossissent. On fait un abri pour le matériel, on fait une extension de ceci ou cela. Il y a des choses qui ne sont pas toujours très très belles, non plus. Il y a des silos, de ces trucs-là. C'est vrai que ce sont aussi des outils de travail, mais il peut y avoir aussi une réflexion à ce niveau-là. Et c'est important. Alors, effectivement après, ce qu'il faut, ce que je dis souvent, il faut qu'il y ait un suivi, il faut qu'il y ait une intégration. Dans le PLU ou dans [???PMI 1.32.13], qui va être intégré avec celui de Grand Lac, il faut une cohérence, dans tout ça. Il faut qu'on ait effectivement réellement des outils pour pouvoir suivre et, vous avez raison, il faut interpeler l'élu, alors, je ne sais pas, façon choc, en leur disant, en prenant des photos qu'il ne faut pas montrer...en leur disant : « Est-ce que c'est ce que vous voulez ? Est-ce qu'on peut faire ça, est-ce qu'on peut continuer à faire de telles choses ? » Réellement interpeler les gens pour qu'on comprenne que... Il y a un gros travail à faire, il y a une cohérence à avoir dans nos communes, petites communes et dans l'ensemble de tout ce paysage. C'est fondamental.

- [Voix d'homme chaude] : Il y a un gros travail, effectivement. Il ne faut surtout pas qu'on... Mais c'est aussi une formation, hein. Les élus, qu'ils soient obligés d'instruire des permis de construire, d'étudier des plans, ont-ils la formation ? Ont-ils suffisamment de connaissances ?

- [BE] : Il faut qu'on vous assiste, là-dessus.

- [Voix d'homme chaude] : Ont-ils une formation ponctuelle ? Je ne sais pas. Mais il faut qu'ils soient réellement effectivement sensibilisés à ces choses-là.

- [BE] : Merci. Alain ?

- [Alain Mériot, élu à St Ours] : Tout d'abord, merci à tout le monde de féliciter cette action du Parc. On voulait quand même vous remercier. Des fois au Parc, on fait de bonnes choses. Ce que j'ai trouvé bien moi, c'est d'avoir parlé ensemble, toutes les communes, là. [aparte inaudible] C'est important d'avoir travaillé ensemble. Ces communes-là, on ne les connaît pas trop, donc. Au départ, on n'était que deux dans le canton de Mens, dans l'ancien canton de Mens. On n'est resté qu'une, mais on a résisté. Ce qui était bien, là, c'était se balader dans la commune. C'est important, se balader sur les sites. On s'est permis de critiquer les projets des autres communes. C'est quand même pas si facile que ça. C'est pas partout, non mais voilà. Critiquer positivement. D'une manière constructive. Après on s'est fait engueuler parce que ...[inaudible, rires 1.35.12]. ??? l'agriculteur. Voir l'architecte qui suivra les travaux. Autrement, que dire ? On espère vraiment que ça va nous servir à quelque chose. Demain, on a les OAP dans le canton d'Albens, vraiment besoin d'un petit sang neuf là-dedans. C'est important qu'on arrive à faire passer tout ce qu'on a travaillé. Je ne sais pas si on y arrivera. Il faut, il faut... Merci pour tout le boulot que vous avez fait, et c'est pas fini.

- [Luc Salentin, agriculteur, St Ours] : Moi, je n'ai pas participé à toutes les réunions, surtout à la fin, mais j'aurais bien [renvoyé], ça m'a aidé un peu. J'ai été content de ce qui est ressorti, et d'échanges qu'on a pu avoir entre nous, mieux se connaître, et connaître la problématique sur les autres villages. Dommage peut-être, bon, c'est un Plan Paysage albanais qu'on n'ait pas connu l'Albanais d'un peu plus loin, [grondement] peut-être aider par la suite, ça aurait été très important. J'ai amené un peu sur l'agriculture pour sensibiliser un peu. Vous avez été réactifs par rapport à ça, parce que l'agriculture elle est sur un grand territoire quand même. Les agriculteurs, c'est bien eux qui façonnent tous les jours le territoire, qui en font l'image quand même. L'image du territoire et puis des produits qu'on décline derrière. C'est vrai qu'en ayant cette réflexion, c'est pas souvent qu'on a l'occasion d'en raconter des choses. On a très peu l'occasion dans le monde agricole de mettre en avant ces choses. D'être écouté.

- [BE] : Et ce qui est important, chez vous, c'est que les produits, ils sortent vraiment de ce territoire. On a la confirmation, voilà, un produit, il a pu se faire parce que le territoire il est comme ça, et...

- [L'agriculteur] : Nous, ce qu'on essaye de communiquer, avec nos produits, on est quand même dans un espace, qu'on peut connaître, tout autour de nous. On a parlé des coopératives. Je veux dire, il est entretenu. L'alimentation elle sort de ce territoire ; il est transformé sur ce territoire, et c'est vendu sur le territoire. Mais les gens, ils n'ont pas tous cette prise de conscience.

- [BE] : C'est pas si courant que ça.
- [L'agriculteur] : Donc, on y explique tous les jours, quoi. Sans ça... Continuons à travailler, mais c'est vrai que nous, toute l'approche, le parcours effectué, toute l'approche qui se fait au PLUi, tout ça, on parle aussi de ZAP, on n'est pas forcément acteurs de ces choses qui se mettent en place. On sent plus derrière que c'est [5???1.39.06 d'autres mecs ?] qui travaillent, qui amènent des [éléments], pour nous, travailler derrière, alors que ça devrait être le contraire, je trouve. C'est quand même plus intelligent.
- [BE] : C'est peut-être plus facile... C'est peut-être l'outil Plan Paysage qui te permet plus facilement ça. Il faut le reconnaître.
- [L'agriculteur] : C'est une grosse réflexion globale...
- [BE] : C'est pour ça que Geneviève essaye d'en profiter pour amener ça.
- [Geneviève, CALB] : C'est un peu une question d'échelle, qui fait qu'à un moment donné, on aimerait que ça se passe dans l'idéal comme un Plan Paysage, mais en même temps, on se rend compte que...
- [BE] : Quand on est ramené au parcellaire, oui.
- [Geneviève] : Ce qui est intéressant, c'est cette espèce effectivement, qu'il soit bien perméable pour absorber tout ce qu'on peut absorber, mettre en place sur certaines choses des éléments. Parce qu'à un moment donné, on est obligé aussi de nourrir un peu les élus, le bureau d'étude est là pour alimenter. Je suis très vigilante, moi, sur les allers et retours entre les communes et l'interco, toujours, toujours avoir une phase où on explique des choses, on pose des choses, des méthodes, des choses, et après, on nourrit les communes, elles renvoient, elles disent : « C'est pas bon, ces repas ». Du coup on avait dit les orientations d'aménagement préparent l'automne, mais je pense en début d'année parce que c'est important de bien réussir ces allers-retours même si rien n'est simple. On voit, tout est vraiment complexe, global, et il y a aussi qu'on se comprend, quoi.
- [BE] : Il y a une chose, qui... Il y a eu un petit déclic à un moment donné dans ce Plan paysage, où, à un moment donné, effectivement, on a compris une espèce d'équilibre entre l'urbanisation et l'agriculture, et sur la problématique de l'énergie. Alors, c'est vrai qu'en préparant cette réunion, on en a un peu parlé, il pourrait y avoir ce qu'on appelle la « méthanisation », c'est à dire quelque chose qui vous permettrait d'avoir un outil à tester, etc., mais qui concrétiserait, quelque part, cette vie, qui créerait de l'énergie grâce à votre travail. Mais cette énergie, elle serait fait pour notamment les urbains. On aurait tout à coup symboliquement, très très important, à dire voilà, on n'est plus à se regarder en chiens de faïence en disant : « Toi, tu m'empêches de vivre, etc. ». Non, on dit : « C'est toi qui me chauffes ». C'est quand même sacrément bien. « C'est toi qui me chauffes », mais en même temps, grâce à cette méthanisation, on sait, on aura moins à faire d'épandage. Quand je dis ça, c'est les épandages qui sentiront moins. Oui. Mais... C'est désodorisé, c'est ça qui est bien. [Brouhaha] Mais en même temps, je trouve que ça a du sens. C'est à dire que « Déjà que vous nous faites vivre en nous faisant manger, quoi, quelque part, mais en même temps vous allez nous chauffer. » Donc, quelque part à un moment donné, on va vous dérouler le tapis rouge, quoi.[1.42.12] Donc, symboliquement, c'est intéressant, ça. Ça montre aussi cette espèce de complexité qui fait qu'on est vraiment dépendants les uns des autres. Et qu'il faut une intelligence collective par rapport à ça. Et aussi, ce mot « territoire TEPOS », on ne sait jamais ce que ça veut dire, que ça se concrétise, à un moment donné, sur un projet en disant : « Voilà, il va falloir aussi que tous les agriculteurs travaillent ensemble ». Parce qu'on sait que ça veut dire ramassages, etc. Ce qui n'est pas facile, certainement. Où est-ce qu'on la met, comment on fait, il faut que ce soit pour vous que ce soit intéressant, voilà. Mais n'empêche que, je trouve que là, à travers le Plan Paysage, on l'a évoquée, cette notion-là, que ça puisse se concrétiser à un moment donné, c'est intéressant. C'est des échéances à moyen terme. On va dire quelque part, mais on est sur quelque chose d'intéressant. C'est une méthanisation, c'est à dire que tout le monde est capable de remettre dans le tuyau du gaz. Le gaz de Poutine, quelque part, nous, on va en mettre aussi un petit peu. Ça, moi, je trouve ça fabuleux, quoi. Le petit territoire d'Albanais commence à aller vers une autonomie énergétique. Voilà, pour moi, on parle de paysage, d'autonomie énergétique, mais de « vivre ensemble », de « bien manger ». On commence à voir quelque chose qui a du sens. Et je trouve que ça, si on concrétise, si on arrive à en parler, - après, il y a, voilà – on aura atteint à niveau qui est très satisfaisant. Et ça, vous en avez parlé, j'ai trouvé, à la limite il a fallu qu'on vous tende un peu la perche, mais vous en avez parlé de ça.
- [L'agriculteur *en superposition*]... Par rapport à la méthanisation.
- [BE] : Je vous sens presque... Mais ça, je trouve, alors il faudrait trouver les mots, mais... Pour moi, ça vous paraît peut-être... Pour moi, urbain, le fait que vous parliez de ça, je trouve que ça donne une crédibilité à votre métier, à la façon dont vous faites des produits de qualité, vous allez chauffer des gens, donc, je trouverais... Ça serait intéressant d'avoir à un moment donné une petite synthèse, en disant : « Voilà où on peut aller. » Parce que c'est... ça touche les gens, quand on voit finalement à quel point vous êtes un des outils d'aménagement du territoire, l'aménagement dans tous les sens du terme.
- [L'agriculteur] : Là, il y a un beau boulot à faire aussi entre agriculteurs.
- [BE] : Mais bien sûr. Vous allez y arriver. Ça prend du temps. Je sens bien. Mais il y a déjà des territoires sur lesquels ça existe, hein.
- [L'agriculteur] : Pour la petite histoire, le point d'injection, ils ne le savent pas forcément... C'est quoi, c'est l'ADEME. [1.45.06]

- [BE] : C'est intéressant de savoir que ces projets-là vont intervenir. Parce que derrière, vous étiez déjà, vous avez crédibilisé une façon de travailler ensemble. Le fait de se mettre en AOC, le fait d'avoir des fruitières, c'est déjà une intelligence collective. Autrement, vous auriez été bouffés, autrement, vous auriez livré votre lait et puis voilà. Ça veut dire qu'à un moment donné vous avez su travailler ensemble. Et là, c'est un peu une étape, un peu après. Ça, c'est très intéressant.
- [L' agriculteur] : C'est toute la vie du territoire.
- [BE] : Il y a pas besoin d'aller au Vorarlberg, il va y avoir quelque chose ici, quoi. Ça me plaît bien, ça, quoi.
- [L' agriculteur] : On parle de la méthanisation, mais il y a tout ce qui est bois, aussi.
- [BE] : Mais c'est des exemples, le bois, on entretient des forêts ripisylves, des choses comme ça, et en même temps on va faire du bois déchiqueté qui vont permettre de chauffer une école... Ça, c'est intéressant. Il faut, à mon avis, que vous arriviez à en parler, de ça.
- [L' agriculteur] : [*murmures inaudibles*]
- [BE] : Ça vient de très loin. Pour moi, vous avez mis les choses en place il y a vingt ans de ça. On ne s'en rend pas compte, mais c'est, une intelligence collective... Ou, Louis, trente ans, non ? C'est pour ça que, quelque part, quand on dit... En 95, il y a des gens qui ont commencé à tirer un fil en se disant « Est-ce que ça va marcher ou pas ? » et je pense que c'est aujourd'hui qu'on peut parler de méthanisation, c'est grâce à ce que vous avez commencé à mettre en place en 95. C'est important de se dire ça. Faut pas lâcher le morceau.
- [L' agriculteur] : Le collectif des paysans, c'est [???1.46.47].
- [BE] : Non, mais je, c'est très important.
- [??] : Monsieur le Maire de Saint Of ?
- [Henry Lepaz, Maire de St Offenge] : Le monde agricole est complexe, et les agriculteurs le sont aussi. [*rires*]
Quand on voit qu'on arrive à se parler maintenant avec Saint-Ours...
- [BE] : On aura réussi ça, au moins !
- [Brouhaha] : On ne sait pas comment ça a commencé !
- [??] : C'est nous qui avons traversé Bassa en premier ! [*rires*]
- [BE] : Comment il s'appelle, le petit ruisseau ? Il a un nom..
- [???] : La Monderesse. [*sifflements*] C'est un village qui porte bien son nom, parce qu'il y a vraiment des vrais ours [*rires*], mais on se rend compte que finalement...
- [BE] : Je n'osais pas la faire, celle-ci !
- [Alain, St Ours] : Vous savez qu'il y a un point commun, et nous sommes d'irréductibles Gaulois ! [*rires*]
- [BE] : Alors, comment vous abordez les choses ?
- [Henry Lepaz, maire] : On est arrivé dans ce Plan de Paysage un peu disciplinés, parce qu'on nous avait dit : on va faire un plan de paysage. On a demandé aux participants d'avoir peu d'absentéisme. Il faut bien suivre, bien comprendre...
- [BE] : Très important !
- [Henry Lepaz, maire de St Offenge] : Mais, je dois vous dire « chapeau », parce que, quand on est arrivé, on a quand même eu un peu de mal à [*trop sourd*]... Petit à petit, il y a eu une cohésion du groupe qui s'est faite, on a senti se faire petit à petit, et moi, je suis persuadé qu'on a complètement changé les objectifs de départ. Et c'est tant mieux. On est arrivé vers une vue globale du paysage dans l'optique d' un « bien vivre ensemble ». On a vu toutes les facettes du paysage. Et au début je pense qu'on n'était pas tout à fait dans cette idée-là, et c'est très bien. Et là, vous avez été des animateurs excellents qui ont bien su tiré de chacun l'essentiel pour arriver à faire un projet. Alors, nous, au niveau des communes, on sent très bien ces procédures. Mais on n'avait pas la méthode. On voyait ça de façon individuelle. [On s'est rendu compte que] le paysage, c'était pas une question d'individualité, mais que c'est un bien collectif, non seulement à l'échelle d'une commune, mais à l'échelle de tout un secteur, de toute une région. Et c'est vrai qu'on aurait dû faire participer beaucoup plus. On le voit après coup. Et quand je vois qu'Epersy, il a refusé de participer, pour moi, c'est une grande erreur. Il aurait fallu faire participer [plus de communes '??1.50.12]. Parce que si on passe à Saint-Germain-Seysins, on a le même problème.
- [BE] : Bien sûr ! [Brouhaha d'assentiment] Tout à fait !
- [Henry Lepaz, maire de St Offenge] : Nous, quand on a à l'échelle de notre commune à traiter ces notions-là, on ne se rend même pas compte qu'on fait du paysage. On fait tout jour après jour. Et tout ce qu'on fait jour après jour, on ne le fait pas de façon globale. Et c'est un petit peu notre faiblesse. On sentait bien qu'il y avait un besoin de faire quelque chose. Et là, ce qui est intéressant, c'est la prise de conscience. Je suis sûr qu'on traitera le problème beaucoup plus par la prise de conscience que par la réunion.
- [BE] : Là, c'est important, ce que vous dites, là.
- [Henry Lepaz, maire de St Offenge] : Au début, j'étais parti de traiter les choses par une règlement précis. J'avais demandé à Geneviève [*brouhaha et rires*]...
- [CM] : Geneviève, elle est rassurée, maintenant. Elle s'est dit [???]
- [Geneviève] : Ça va revenir, hein ! [*bruit parasite*]
- [CM] : C'est très intéressant, ce que vous dites là.

- [Henry Lepaz, maire de St Offenge] : Au début, je lui avais dit : il faut bien transcrire tout ce qu'on est entrain de faire dans un règlement. Et je m'aperçois que tout cela est trop complexe pour être traduit dans un règlement. La notion de paysage sur un secteur, c'est une idée qui doit absolument être collective, parce que si elle n'est pas collective, on débouche sur rien. Et cette idée, à chaque fois qu'on veut développer quelque chose, il faudrait qu'on s'y rattache, à cette idée. Et comment se rattacher à cette idée ? Ça doit se faire dans le [contraire 1.52.06]. Je plaiderais beaucoup pour une assistance architecturale, pas du tout celle qu'on a aujourd'hui, et je plaiderais aussi pour que les gens qui ont des projets, ils viennent nous voir avant ! Parce que quand ils arrivent avec un projet sur la table, s'ils sont gentils, on arrive à leur faire changer des bricoles, s'ils sont méchants, ils nous disent : « Emmenez-nous au tribunal administratif. On gagnera. » C'est un peu ça, hein. Alors tout ça, et ça, ça peut s'inscrire dans le règlement du PLU d'une façon générale : que tous les projets devront préalablement passer à la « vision » de tout ce qu'on a dit sur le paysage. Et quand on aura fait ça, quand tout ceux qui ont un projet à faire – ils ne se connaissent pas tous, hein – on a la chance d'être maintenant un groupe d'initiés, là, mais tout le monde n'est pas à ce niveau de formation. Même les architectes... [rives] parce qu'ils sont formatés d'une certaine façon, ils ont leur job, ils ont leur [dogdikipou??1.53.10] etc., c'est très difficile, hein. Mais si on leur fait faire une lecture par l'intermédiaire de tout ce qu'on a dit là, je suis sûr qu'ils adapteront facilement. Ils sont suffisamment intelligents pour bien comprendre la mécanique, et de proposer quelque chose qui irait. Alors, la consultance architecturale, il faudrait qu'elle se fasse avant le dépôt des [entrants/emprunts 1.53.47], pas après, parce que c'est trop tard.

- [CM] : C'est pour ça que, dans l'idée, c'est de revisiter la méthode de la consultance, là, c'est des discussions qu'on engagera avec le CAUE pour expérimenter. Je pense que, là, c'est comme le Parc, il faut vraiment essayer, si tout le monde le souhaite, expérimenter une nouvelle forme de consultance architectural. Là, c'est quelque chose...

- [L'élú] : Ça risque de coûter un peu, peut-être de coûter en délai, il y a aussi le problème projet, mais quand on prend le projet de Saint-Ours, si le promoteur il passait d'abord cette limite-là, avant, ce serait beaucoup plus facile derrière pour [??1.54.20]

- [Le Parc] : On a refusé plusieurs fois, alors après, ils viennent nous voir...[parasites]

- [L'élú] :que tous ceux qui ont à faire quelque chose, ils s'inspirent de ça...

- [??] : ... architecte consultant, avant, ça marchait bien.

- [Le Parc] : Oh, ils ont toujours dit : «Là il faut une fenêtre, là, machin »...

- [L'élú] : Oui, ils sont...

- [??] : C'est pas ça, le paysage !

- [??] : Trente ans en arrière, il fallait voir le consultant, avant de déposer un permis.

- [Geneviève] : Il y a toujours une consultance.

- [Le Parc] : Donc, elle n'est pas assez...cadrée.

- [Geneviève] : Pas ce genre de consultance.

- [Henry Lepaz] :[Brouhaha] L'architecte consultant il ne regarde que le projet par lui même, il ne regarde pas le projet dans son ensemble.

- [BE] : Trop restrictif.

- [Henry Lepaz] : Et surtout pas dans l'esprit de ce qu'on voudrait faire.

- [Le Parc] : Il faut faire une commission paysage.

- [Henry Lepaz, maire de St Offenge] : Nous, on ressent tout ça. On était tout dépourvu, et on ne peut rien faire.

- [Geneviève] : C'est vrai que sur le [??1.55.34] albanais, il faut écarter dans un premier temps le [??] mis en place. Sur Grand Lac, les élus sont prêts à changer rapidement le système de fonctionnement. S'il faut être expérimental, je pense qu'ils sont prêts à y aller. Même, ils étaient prêts à arrêter tout. Moi, je crois que ce qui est important, c'est qu'il ne faut pas forcément arrêter tout, c'est plutôt effectivement prendre le temps de réfléchir autrement

- [BE] : Prendre une méthode.

- [Geneviève] : Voilà, c'est pas forcément les mêmes consultants, mais en tout cas, de partir sur d'autres bases.

- [BE] : C'est quand même intéressant d'entendre plusieurs fois cette notion de globalité, car en fait, presque, en tant qu'élus, on a un peu trop la tête dedans, mais je pourrais parler, moi, de mon boulot, etc. et que finalement sur un territoire, pour pouvoir avoir cette prise de conscience, il faut avoir une vision globale et se donner les moyens d'avoir une vision globale. Et ça, je trouve vraiment intéressant. Je pense que c'est au cœur du Plan Paysage.

- [Henry Lepaz] : La démarche que vous avez suivi a évolué. C'était bien ça, la notion de globalité. Et en faisant le tour des communes, on s'est rendu compte que les problèmes étaient les mêmes, que les élus avaient les mêmes problèmes, et petit à petit, on ne raisonne plus... Quand on parlait de différents problèmes, [trop sourd], les problèmes des autres sont les nôtres aussi !

- [BE] : Tout à fait ! C'est marrant, quand vous dites : « qu'a évolué », c'est le principe même du Plan Paysage, et Gaëlle en parle beaucoup mieux que moi. Mais c'est très dur pour moi de parler d'un plan de paysage, parce que la clé d'un plan paysage, c'est quelque chose qui se fabrique avec nous. C'est à dire que nous, on est un peu

comme ça, au début, en disant : « Est-ce qu'on va avoir des élus qui vont venir etc. ? » Et nous, si on n'est pas capables de vous écouter, et de fabriquer quelque chose avec vous qui est en rapport avec votre territoire, vos envies, vos idées, c'est du « copié-collé », quelque part, ça n'a aucun intérêt. Donc, chaque plan paysage est particulier. Particulier. Déjà, on a la chance de pas avoir trop de communes. Déjà des gens qui sont capables de se parler, même s'il y a des ours, voilà, et vous avez vraiment joué le jeu. Là, on est dans le cadre d'un Plan Paysage. Et c'est pour ça, qu'à un moment donné quand on doit expliquer au départ aux élus qui demandent : « Alors, c'est quoi un plan paysage ? », c'est très délicat. Parce que ça ne sera jamais la même chose.

- [Henry Lepaz] : Donner la définition du plan de paysage, on était incapable. Aujourd'hui, on le voit bien.

- [BE] : C'est ça qui est délicat. Et Gaëlle, elle nous le disait dans la voiture : à chaque fois, c'est un peu un cas particulier, qui s'adapte à une région, avec son territoire, avec sa complexité, etc. Donc, c'est pour ça que ce que vous dites là, ça conforte vraiment ça.

- [Henry Lepaz] : Je le reconnais, et tout le monde autour de la table est de mon avis, vous avez été très forts en tant qu'animateurs. [rires] Je ne veux pas comparer avec le PLUi. C'est l'inverse, au PLUi.

- [BE] : C'est pas du tout la même chose. Il ne faut pas comparer. [Brouhaha]

- [Henry Lepaz] : Geneviève ?

- [Geneviève] : C'est pas pareil.

- [Henry Lepaz] : Ça pourrait être un petit peu plus participatif quand même.

- [Geneviève] : Non, mais après, il y a des décisions que j'appellerais « un peu plus dans le dur », il faut y passer, et vous allez voir que très vite, vous allez retrouver exactement ce qu'on a pu mener sur les orientations d'aménagement, sur... Parce qu'il y a des temps où on peut faire, il y a des temps où on peut faire des ateliers, discuter, participer. Il y a quand même des ateliers, diagnostics et toutes sortes de projets. Après, à un moment donné, il y a une phase de mise en musique du projet, et des notions un peu strictes, parce qu'on est dans le juridique, parce qu'à un moment donné, il faut parler « loi littoral », « montagne », « loi ALUR », les groupements, la taille, la bonne taille, euh...

- [BA] : Il n'y a pas de contentieux...

- [Geneviève] : ...ment, gisement, réduire la consommation, mais c'était quoi avant, enfin bon.

- [Henry Lepaz] : Il faut reconnaître qu'un plan de paysage c'est beaucoup plus facile...

- [Geneviève] : Plus sympa !

- [Henry Lepaz] : Parce que on ne prend pas de décisions. Il est global. On a un projet, mais ce n'est pas un projet appliqué. Après ce sera à nous de l'appliquer.

- [Le Parc?] : Et ça va être difficile. C'est dire comment on le fait.

- [BA] : Par contre, le fait s'initier avant, comme vous dites, de pouvoir se prendre un petit bain de globalité, de se rendre compte de la complexité des enjeux, de la vision du développement durable, qu'est-ce que c'est finalement, si on pouvait faire un petit peu... avant de faire des PLUi, je pense qu'après, ce serait plus facile.

2.00.26

- [BE] : Ce qui est difficile, pour moi, c'est que... Pour vous dire franchement, quand on avait des POS, on sentait qu'on était pauvres comme jamais. PLU, j'étais déjà un peu plus content, j'avais l'impression qu'on avait du qualitatif. PLUi, on commence à voir une globalité, etc. mais c'est très très difficile d'amener ce que vous dites, l'humain, à travers ces textes-là, et soyez frustrés, on est frustrés. Simplement, on sait qu'on a besoin de ces garde-fous quand même. Je pense que finalement, il faudrait multiplier les outils quelque part, mais il y a déjà un paquet de couches quelque part. Il y a déjà un paquet de réunions que vous faites, etc. Alors, c'est compliqué. Mais sachez qu'on est les premiers à se rendre compte que finalement on n'arrive pas encore à toucher, quand je dis l'humain, je devrais dire la nature avec l'humain dedans, quelque part, cette complexité-là. Et on est focalisé sur des problèmes de parcellaire, etc. Donc, notre pauvre planète, elle en prend un petit coup, par rapport à ça. Mais, je pense que derrière il y a quand même une vraie, aujourd'hui, il y a une vraie respiration par rapport à ça, une vision générale qui encadre le PLUi, qui n'existait pas dans les PLU. Il y a déjà un autre monde. On va évoluer, par rapport à ça.

- [Geneviève ?] : Forcément, c'est pas pareil, mais on essaie de distiller à l'intérieur des temps un peu particuliers. On avait amorcé en disant : tiens, on va faire une visite de territoire, toutes les communes, qui fait qu'on va monter dans un bus, faire un parcours. Chaque commune a pu présenter ce qu'elle voulait présenter dans sa commune, avoir des temps, et ça avait été le [trou ?? 2.01.57] d'une vraie réussite au démarrage, de dire, effectivement, quand on parle de paysage...

- [BA] : Prendre la mesure de...

- [Geneviève] : Quand on va à Frontenex, on a appelé la même problématique dans l'esprit on a eu un peu l'esprit de cohésion de départ. Après, c'est sûr qu'il y a des temps qui sont moins propices à ce genre de choses, mais je pense que le temps des orientations d'aménagement quand on va revenir sur les secteurs, qu'on va faire du terrain,

- [BA] : On va être dans le temps du projet.

- [Geneviève] : On va regrouper certaines communes entre elles pour pouvoir le faire, pour associer une peu [parasite]...tion, ça va nous redonner un peu cet [outil] qu'on a pu partager dans le cadre de... avec les

communes. Et encore, on essaie de multiplier les allers-retours avec les communes. Voilà, on pourrait avancer et loucher des étapes. Parce que il y a l'interco et les communes, les différentes échelles, il faut tout reprendre en même temps, c'est pas...

- [Henry Lepaz] : Alors, j'ai [fait] une expérience, pendant que vous élaborez tout ça. On est un petit gonflés nous, de notre expérience. Vous sentez bien les choses, alors, il y a une personne qui est venue me voir pour faire une division parcellaire sur un terrain de 3000 mètres carrés. Et là, je lui ai imposé de faire un CDD. Et dans un CDD, qu'on prévoit ensemble comment elle allait aménager son terrain. J'ai fait un exercice de style, un exercice appliqué, hein ! Et en plus, ça marche !

- [BE] : [rire] Mais bien sûr que ça marche !

- [Henry Lepaz] : Parce que je lui ai dit : « Voilà, vous avez des maisons en haut de la route, donc, ces maisons-là – il y a une jolie vue, hein, c'est de l'herbage - [...] Les maisons qui sont au bout de la route, il faut pas leur couper la vue. Donc, déjà, vous allez orienter vos maisons en laissant des cônes de vue...

- [BE] : Super.

- [Henry Lepaz] : Et puis vous allez pas faire cinq ou six petites maisons les uns à côté des autres. Regardez, là-bas, vous avez une grosse ferme. Donc, il vaudrait mieux, près de la grosse ferme...

- [BE] : Y a plus besoin d'architecte-conseil !

- [Henry Lepaz] : Et puis les entrées, il faut faire une entrée commune parce que on ne peut pas faire cinq ou six entrées, etc. Tout ce qu'on a dit, là, - parce que ça, on en a parlé bien souvent – les cônes de vue, les choses comme ça. Les circulations, la façon d'orienter les maisons...

- [BE] : Ils ont compris ?

- [Henry Lepaz] : Oui. Oui, ils ont compris. Après, ça s'est pas fait pour d'autres raisons.

- [BE] : Mais c'était mieux, presque.

- [Henry Lepaz] : Mais le projet, il était déposé comme ça. Alors là, j'étais très content.

- [BE] : Super.

- [Henry Lepaz] : Donc, c'est possible. Mais ça, ça ne se fait pas par un règlement, hein. [Brouhaha]

- [Geneviève] : Ça peut passer par une orientation d'aménagement, aussi, si le secteur...

- [Henry Lepaz] : Je sais pas comment il faudra le mettre dans le règlement général du PLU, mais ça, c'est une prise de conscience.

- [BE] : Et vous aviez l'occasion de voir quelqu'un en amont aussi. C'est ça qui était bien.

- [Henry Lepaz] : Voilà !

- [BE] : C'est très important, ce que vous dites là. Ne pas subir...

- [Henry Lepaz] : Le pire, dans l'affaire, c'est que ça ne s'est pas fait et qu'elle découpe son terrain en petits morceaux ! Cette personne-là, elle en fait une première parcelle, qu'elle vend. Là, elle a vendu la première parcelle, elle coupe la deuxième. Elle a bien compris comment il fallait détourner... Et voilà ! [Brouhaha] Eh bien, là, on n'a rien pour faire quelque chose de global. Du projet global que moi j'avais, parce que j'avais tous les arguments, on sortait souvent de réunions ! Donc, c'était facile. Je voyais bien que ça allait faire quelque chose de très bien. Ça peut pas aboutir, parce qu'elle a compris qu'il fallait faire autrement.

- [BE] : Faut qu'on trouve...

- [CM] : Faut qu'on avance, Benoît.

- [BE] : Oui.

- [Une voix belge] : Mon pauvre, t'as des problèmes... [rises]

- [Noëlle Galien, agricultrice] : Moi, je dirais simplement qu'on a hérité d'un paysage et qu'il va falloir le transmettre à peu près correctement, voilà. Et sur la pérennité, tout à l'heure, vous disiez que les structures modernes étaient là pour cent, cent-cinquante ans. Moi, je mets de gros doutes. Le bâti ancien, il a plus de cent ans pour la plupart. Il est toujours là. Il tient. Quand je vois certains lotissements qu'on a vus tout à l'heure, qui vieillit très mal, déjà. Il a une dizaine d'années, je pense, même pas, j'aimerais bien être là dans cinquante ou cent ans pour voir ce qu'il sera devenu.

- [Louis ?? voix homme douce] : Il faudrait qu'il ait disparu, ça serait bien... [rises] [L'idéal] c'est de faire des choses qui durent deux cents ans. Les Américains n'ont pas ce problème.

- [BE] : C'est vrai. [Silence] D'accord. Donc, transmettre. On hérite de quelque chose, il faut savoir le transmettre.

- [L'agricultrice] : Il faut savoir le transmettre, oui.

- [BA] : Et du coup, la démarche Plan de Paysage, vous trouvez que ça permet de prendre conscience de ça ?

- [L'agricultrice] : C'est tout ce dont vous parliez avant : il va falloir bien cadrer les choses et ça, c'est pas évident. Quand on a fait le PLU, je me rappelle, il y avait tout un tas de... Et finalement, les orientations de... de lignes de toit, là...

- [BA] : De faitage.

- [L'agricultrice] : Les faitages, les couleurs de toit ici et là, ça laisse à désirer, quoi. Il y a un peu tout et n'importe quoi qui se fait. Les portes blanches, les encadrements de fenêtre, il y a de quoi dire. Mais on n'a pas de moyens pour bloquer ça. Et puis tout à l'heure, j'ai beaucoup apprécié, l'agriculture, c'est la première fois que je l'entends,

l'agriculture sert à « nourrir ». Ça !

- [BE] : Ça paraît évident pourtant.

- [L'agricultrice] : On n'a plus trop les pieds sur terre. Ils vont peut-être servir à nous chauffer, mais dans un premier temps, si on est ici, c'est parce qu'on boit... donc, il faut aussi faire attention à la flotte, mais on mange. Et qui produit vraiment ? C'est l'agriculture. Si on bouffe (son ?? 2.08.37), on finira par s'autodétruire.

- [BE] : Non, mais ça, on l'a ressenti vraiment, cette évidence, qu'on oublie, à un moment donné.

- [L'agricultrice] : Nous, on a bien les pieds sur terre. [rires]

- [BE] : Merci.

- [Femme à la voix claire] : Eh bien moi, il y a beaucoup de choses qui ont été dites, alors on va faire court.

- [BE] : Ce sera la synthèse.

- [Elisabeth Lefranc] : Voilà, je vais faire la synthèse. Non, c'est pas ça. C'est que moi, en étant un peu parachutée dans le monde des élus, arrivée comme ça, c'est vrai que j'ai redécouvert un peu le territoire, et de se balader, et de rencontrer les autres élus et ainsi de suite, c'est vrai que pour ma part, ça m'a apporté beaucoup. Le cri d'alarme de nos agriculteurs est quand même effrayant. Ils nous ont quand même assez... Le Monsieur qui m'a interpellé beaucoup, la première fois...

- [BE] : Secouée, un peu, hein ?

- [Elisabeth Lefranc] : Voilà, « secouée », oui. C'était ça, donc, oui, parce que là, il y a quand même un message à faire passer et c'est vrai que... (*murmures inaudibles*). Des choses à faire, quoi. Mais c'est vrai qu'il y a des choses, des points ciblés, quoi.

- [BE] : D'accord. Et toi, tu veux... ?

- [CM] : Non, moi, je trouve que... C'est une démarche qui a été riche. On a eu d'autres démarches en Combe de Savoie. J'ai vu tout de suite sur l'Albanais, c'est qu'on avait vraiment un groupe qui était soudé. Et on a vu des gens, des personnes qui revenaient vraiment régulièrement, et ça, je trouvais que c'était bien. Je sais plus, je crois que c'était monsieur Géos qui disait [2.10.36] : « C'est vrai qu'à un moment donné, il faut pouvoir le suivre régulièrement », parce que mener sur trop d'étapes, c'est pas que ça ne sert à rien, mais c'est un peu dommage.

On commence quelque chose, on essaye d'aller jusqu'au bout. Et là, j'ai trouvé que dans ce groupe-là, on avait globalement régulièrement une majorité de personnes qui revenaient régulièrement. Donc, ça, c'était bien. Et il y a eu cet esprit participatif, cet esprit collectif, ce regard global, les frontières administratives qui n'existaient plus, on est vraiment sur un projet de territoire, et c'est ça qui est riche pour chacun d'entre nous.

- [BE] : Ok, alors, moi, j'ai pas envie d'être trop lourd à... Je proposerais, finalement, voilà, on s'adapte.

- [BA] : On s'adapte. Ce qui serait intéressant, c'est qu'on balaie ce qui a été dit, enregistré, et qu'on propose un...

- [BE] : Un fil conducteur...

- [BA] : Juste des interventions, un timing de déroulé pour la restitution finale avec ce type d'intervention sur le fond de la frise et sur un temps, il ne faut pas que ce soit trop long, que ça puisse ouvrir sur un temps d'échange avec les élus de la salle.

- [BE] : Il faut pas que ce soit du récité.

- [BA] : Un maximum une heure.

- [BE] : Je me souviens de ton intervention sur... [Brouhaha] Ça m'a marqué à vie, ça !

- [CM] : Trois quart d'heure. On fait le tour de présentation, et après [??] le paysage, projet de territoire, je pense qu'il y a des mots clés qui permettent de... voilà, l'esprit collectif, nouvelle gouvernance, il y a des choses qui émergent aujourd'hui, et qui peuvent servir dans un tas de domaines. Aujourd'hui on est entrain de réfléchir à la révision de la charte du Parc, donc, d'emblée, on réfléchit à une nouvelle forme de gouvernance, de participation pour construire cette nouvelle charte. Je pense qu'il y a beaucoup de termes, de mots clés qui peuvent émerger et permettre une discussion de décembre.

- [BA] : Est-ce qu'il y en a qui ne souhaitent pas intervenir, tout simplement ?

- [BE] : C'est toujours permis, vous verrez. Personne n'est timide, ça marche bien.

- [BA] : On peut peut-être regrouper par thématique...

- [BE] : De toutes façons, il n'y aura pas dix interventions.

- [BA] : Ce qu'on peut vous proposer, c'est déjà de vous envoyer par lien la frise qui est un peu lourde, il faut la télécharger.

- [BE] : Ça prend un peu de temps, c'est ça. Comme il y a des photos, des vidéos, elle est un tout petit peu lourde. Donc, vous allez recevoir un lien sur lequel vous cliquez, ce sera la secrétaire au Parc qui probablement vous fera passer ça, je pense. À ce moment-là, vous allez pouvoir la regarder ou cliquer comme vous voudrez dessus, d'accord ?

- [Geneviève] : Et associé à ça, il y aura le compte-rendu des échanges qu'on a eu ce soir, avec les idées fortes que vous avez pu chacun dire, et on vous propose [superposition 2.13.42] dans l'ordre, en appuyant sur la question de globalité, en appuyant sur quelques points, on peut rester sur un...

- [L'élue] : Globalement, le déroulé, le déroulé... et vous faites intervenir...

- [BE] : C'est ça.

- [CM] : Il y aura quelqu'un qui va être un petit peu le fil conducteur. [toux] des interventions de chacun.

- [BE] : Le déroulé, les gens vont comprendre le déroulement, la chronologie des choses, et puis il y aura des témoignages qui vont émailler ça.
- [PNR] : Sur telle thématique, sur tel sujet, sur tel...
- [BA] : L'importance d'aller sur le terrain ensemble, comment ça peut...
- [Voix grave] : le côté collectif, d'aller sur le terrain, les parcours, la gouvernance...
- [Voix de femme veloutée] : On l'a déjà présenté, dans l'atelier paysage, dans le cadre du PLUi, vous avez fait une intervention, à la fois globale de la démarche, les étapes...
- [Voix d'homme] : Des témoignages.
- [Voix de femme veloutée] : Des thématiques, avec des personnes qui étaient intervenues, là.
- [BE] : C'est la même façon de faire les choses. Tout simplement.
- [BA] : Sur un temps assez court.
- [CM] : Il faudrait qu'on ait la Grande Carte, et puis on peut faire apparaître aussi la nouvelle carte, qu'on voit bien que cette carte IGN à bâche, finalement, on en ressort, voilà.
- [BE] : Peut-être que j'amènerai, moi, pour animer la Grande Carte, j'ai conservé ce qu'on mettait sur la Grande Carte, je vais voir comment je peux faire. Et puis, n'oubliez pas, il y a cette restitution-là, mais tout le monde a parlé du côté concret, à pas oublier, Il y aura ces fiches actions, qu'on fera. On ne vous oublie pas de ce côté-là. On a vraiment envie que ça débouche sur des actions concrètes, quoi. OK ? On vous remercie beaucoup de votre écoute, là...
- [Raphaëlle Vialat] : Donc, il n'y a pas de voyage d'étude ?
- [CM] : Si, si, ça va être une des actions. On va le prévoir !
- [BA] : C'est une action « court terme ».
- [L'élue voix feutrée] : Les actions, un petit mot quand même ?
- [BA] : Il y a le tableau qu'on a mis.
- [???] : Toutes ?
- [???] : Oui, toutes.
- [BA] : Toutes les fois qu'il y a eu un vote, en fait.
- [Geneviève] : C'est sur six ans ! [*rires, brouhaha*]
- [BA] : Avec des niveaux de priorité.
- [BE] : Avec des niveaux de priorité, mais par exemple, le voyage d'étude, on voit qu'il pourrait lier plusieurs choses, quelque part. Et puis on n'est pas forcé d'aller en Italie. On va sur le plateau du Vercors, il y a déjà beaucoup de choses à voir. C'est possible, quoi.
- [PNR] : Je pense qu'à un moment donné, s'il y a ce mouvement de gouvernance, ce groupe-là qui dira : « Tiens, on pourrait lancer telle action, on pourrait... Voilà, il y a ça à mettre en place... » On ne voit pas comment ça peut fonctionner.
- [BE] : Dans le voyage d'étude, ce que je trouve bien, ce serait une façon de rebondir aussi, de discuter ensemble et de faire démarrer quelque chose, aussi. Il y a cette notion-là. Merci

[*Bruits de chaises, brouhaha*]

[FIN]

ANNEXE 3 - Table

Pour accéder aux archives de ces différents documents – contacter gentiane.desveaux@umrpacte.fr

ANNEXE 3 – CR DES ATELIERS ET SYNTHESSES	5
--	---

Mission paysagère participative 1 (MPP1) - SIAGE du Pays de Vernoux

MPP1 - SIAGE du Pays de Vernoux : 1. cahier des charges	7
MPP1 - SIAGE du Pays de Vernoux : 2. réponse à l'appel d'offre	21
MPP1 - SIAGE du Pays de Vernoux : 3.1. diagnostic.....	29
MPP1 - SIAGE du Pays de Vernoux : 3.2. comptes-rendus d'ateliers.....	29
MPP1 - SIAGE du Pays de Vernoux : 4.1. cartes des enjeux.....	45
MPP1 - SIAGE du Pays de Vernoux : 4.2. synthèse	45

Mission paysagère participative 2 (MPP2) – Plan de paysage du Trièves

MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 1. cahier des charges	7
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 2.a. réponse à l'appel d'offre (note méthodologique)	21
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 2.a. réponse à l'appel d'offre (note méthodologique)	21
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 2.a. réponse à l'appel d'offre (devis)	21
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 3.a. analyse des documents.....	21
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 3.b comptes-rendus d'ateliers	29
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 4. synthèse	45
MPP2 - Plan de paysage du Trièves : 5. fiches-action	45

Mission paysagère participative 2 (MPP2) – Plan de paysage de la Combe de Savoie/piémonts du Revard

MPP3 - Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie : 1. cahier des charges.....	7
MPP3 - Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie : 2. réponse à l'appel d'offre.....	21
MPP3 - Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie : 3. comptes-rendus d'ateliers	29
MPP3 - Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie : 4.1. carte des enjeux (10 000e)	45
MPP3 - Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie : 4.1. synthèse.....	45
MPP3 - Plan prospectif de paysage de la Combe de Savoie : 5. fiches actions	45

Mission paysagère participative 2 (MPP2) – Plan de paysage de la Combe de Savoie/piémonts du Revard

MPP4 - Plan paysage de l'Albanais savoyard/piémonts du Revard : 1. cahier des charges	7
MPP4 - Plan paysage de l'Albanais savoyard/piémonts du Revard : 2. réponse à l'appel d'offre	21
MPP4 - Plan paysage de l'Albanais savoyard/piémonts du Revard : 3. comptes-rendus d'ateliers.....	29
MPP4 - Plan paysage de l'Albanais savoyard/piémonts du Revard : 4. frise-synthèse.....	45